PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

ART

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuearchologi15pariuoft

953c

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

XVe ANNÉE

PREMIÈRE PARTIE

- DEUXIEME

AVRIL A SEPTEMBRE 1858 - 59

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1858 - 59

1

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET Cie
Imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

CC
3
R4
année 15

LIBRARY
MAR 4 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (AVRIL A SEPTEMBRE 1858).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES.

LE PLUS ANCIEN LIVRE DU MONDE. Étude sur le papyrus Prisse, par M. F. Chabas 1

EXTRAIT D'UNE LECTURE FAITE A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, par M. P. De Sevastianoff, sur son excursion au mont Athos 26

LETTRE SUR LES ANTIQUITÉS DE CHAMPLIEU, par M. Ed. Caillette de L'Hervilliers 32

LE TOMBEAU DE SAINT LUBIN, évêque de Chartres, par M. Doublet de Boisthibault 35

RECHERCHES SUR LA GÉOGRAPHIE DU SUD-EST DE LA GAULE, avant la domination romaine, par M. Boudard 40

RECHERCHES SUR LA DATE DE FONDATION DE LA TOUR DE BABEL, par M. Lesueur 65

PLOMBS, BULLES ET SCEAUX BYZANTINS, par M. J. Sabatier 82

L'OPINION DE M. DE SAULCY sur la bataille entre Labiénus et les Parisiens, examinée par M. J. Quicherat 101

FOUILLES D'UN TUMULUS, par M. L. Coutant 109

OBSERVATION SUR L'ICONOGRAPHIE DES ROIS DE FRANCE et de plusieurs personnages historiques, par M. Lepayen de Flaccourt 114

SUR UNE INSCRIPTION PUNIQUE récemment trouvée à Constantine, par M. A. Judas 129

DROITS ET USAGES concernant les travaux de construction publics ou privés sous la troisième race des rois de France, d'après les chartes et autres documents originaux, par M. Aimé Champollion 137

LA QUESTION D'ALÉSIA dans la *Revue des Deux-Mondes*, par M. J. Quicherat 158

SCEAU DU ROI LOTHAIRE (977), par M. H. Bordier 173

NOTICE SUR LE CASTRUM D'AIGUILLON, par M. le baron Chaudruc de Crazannes 178

PAGES.

ÉTUDE SUR LA LANGUE ÉTRUSQUE. La grande inscription de Pérouse, par le R. P. Tarquini 193, 349

NOTRE-DAME DE LAON, par M. l'abbé Balthasar 200

L'HISTOIRE DES CROISADES d'après les chroniques anciennes, par M. Ed. Dulaurier 216

L'OPINION DE M. J. QUICHERAT, sur la bataille entre Labiénus et les Parisiens, examinée par M. de Saulcy 228

LETTRES DE CHAMPOLLION JEUNE, écrites d'Italie 242

NOTE SUR LA POSITION DE L'ANCIENNE VILLE D'ASCURUS dans la Mauritanie, par M. Prévost 250

TRAITÉ DE BLASON DU XVe SIÈCLE, publié par M. L. Douët d'Arcq 257, 321

SUR LES MOUVEMENTS STRATÉGIQUES DE CÉSAR ET DE VERCINGÉTORIX avant le siége d'Alaise, par M. Léon Fallue 275

SUR DIVERSES INSCRIPTIONS ROMAINES DE TUNISIE, par M. le général Creuly 285

LES TOMBELLES CELTIQUES DU MASSIF D'ALAISE, par M. A. Castan 298

DÉCOUVERTE ET EXPLORATION D'UN CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN A BARENTIN, près Rouen, par M. l'abbé Cochet 314

NOTICE SUR UN RELIQUAIRE DONNÉ EN 1680 AUX HURONS DE LORETTE EN LA NOUVELLE-FRANCE, par le chapitre de l'église de Chartres, par M. Doublet de Boisthibault 343

NOTE SUR LA CASSETTE DE SAINT LOUIS, par M. Saunier 358

POIDS INSCRITS DU MIDI DE LA FRANCE, lettre de M. Edw. Barry à l'éditeur de la *Revue* 362

DE LA FORMULE FUNÉRAIRE SUB-ASCIA, par M. A. Judas 369

FOUILLES DU THÉATRE D'HÉRODE ATTICUS à Athènes, extrait d'une lettre de M. G. Mavrocordato 378

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

PAGES.

M. Ph. Le Bas, nommé associé correspondant de l'Académie royale de Berlin..... 48
Reconstitution du comité des travaux historiques et des sociétés savantes. *ib.*
Description du sarcophage romain trouvé à Dellis..... 49
Mort de M. G. F. Creuzer..... 54
Exposition archéologique à Angers.. 55
Travail topographique de la Gaule. 117
Cimetière gallo-romain découvert a Tonnerre..... 118
Histoire d'Égypte, par le docteur Brugsch..... 119
Objets antiques trouvés a Ribérac... *ib.*
Inscription romaine trouvée a Luxeuil. *ib.*
Société colombarienne de Florence. 120
Bibliothèque de M. Ét. Quatremère.. *ib.*
M. Garcin de Tassy, nommé membre de la Société royale des sciences d'Upsal..... 121
M. Th. Welcher, nommé associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres..... *ib.*
M. de La Villemarqué, nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres..... 187

PAGES.

Médicament pour guérir la goutte, mentionné dans un acte de 1396.... 187
Mosaïques trouvées a Vienne..... *ib.*
Sociétés historiques de Moravie..... 188
Sépultures anciennes trouvées dans le Jura..... 189
Musée archéologique de Tlemcen.... *ib.*
Découvertes archéologiques dans les Etats romains..... *ib.*
Le buste de Letronne, placé dans la salle des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres..... 254
Le sabre de Constantin XIV..... *ib.*
Fondation d'un musée a Alexandrie.. *ib.*
Vente d'une collection de sculptures, à Rome..... *ib.*
Inscription grecque trouvée dans l'église Saint-Pantaléon à Autun..... 317
Commission chargée de classer les documents pour la topographie de la Gaule..... 318
Inscription phénicienne trouvée au cap Matifou..... 319
Sépultures dans l'église de Brou... *ib.*
Inscription latine trouvée à Tebessa. 381

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles, 127, 255, 320.

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Catalogue des camées et pierres gravées de la bibliothèque impériale, par M. Chabouillet..... 56
Notice sur un manuscrit de musique ancienne de la bibliothèque de Dijon, par M. Morelot..... 59
Découverte d'un prétendu cimetière mérovingien à la chapelle Saint-Éloi, par M. Ch. Lenormant..... 63
Conclusion pour Alaise dans la question d'Alésia, par M. J. Quicherat.. 122
D'Angers au Bosphore pendant la guerre d'Orient, par M. Godard Faultrier..... 126
Catalogue de livres et documents sur la noblesse et l'art héraldique, par Dumoulin..... 191
Les confins militaires de la grande Kabilie sous la domination turque, par H. Aucapitaine..... 191
Cartulaire de l'abbaye de N. D. des Vaux de Cernay, publié par MM. Merlet et Moutié..... *ib.*
Voyage archéologique dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac, par Cénac Moncaut..... 320
Alésia, étude sur la septième campagne de César en Gaule, sans nom d'auteur..... 382
Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens, par E. Feydeau..... 383
Les tapisseries du sacre d'Angers, par M. l'abbé X. Barbier de Montault..... 384

Ch. Lahure et Cie, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

LE PLUS ANCIEN LIVRE DU MONDE.

ÉTUDE

SUR LE PAPYRUS PRISSE.

M. Prisse d'Avennes a découvert à Thèbes et donné à la Bibliothèque impériale un papyrus égyptien écrit en caractères hiératiques, qui peut être considéré à bon droit comme le plus ancien livre du monde. Dans son mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès, M. de Rougé, dont le nom fait autorité en la matière, s'exprime en ces termes à propos de ce papyrus : « J'en trouve « un exemple dans un document que j'appellerai sans hésitation « le plus ancien manuscrit connu dans le monde entier. Je veux « parler du manuscrit hiératique donné par M. Prisse à la Bibliothè- « que impériale. Rien n'égale la largeur et la beauté de ce manu- « scrit qui provient d'un personnage nommé Ptah-Hotep (1). »

M. S. Birch le mentionne à son tour en passant en revue les monuments écrits que nous a légués l'ancienne Égypte : « C'est, dit ce « savant égyptologue, un code de préceptes moraux dans lequel « sont mentionnés les noms des anciens rois Senefrou et Ani, ou « An, et qui a été écrit par un personnage nommé Ptah-Hotep sous « le règne du roi Assa ou Asseth (2). »

Publié par M. Prisse (3), dès l'année 1847, sous une forme commode pour l'étude, ce manuscrit, si digne d'attirer l'attention des égyptologues, semble être resté à peu près complétement dans l'oubli jusqu'en juillet 1856. A cette époque, M. Heath fit paraître dans la *Revue mensuelle* de Londres, un article intitulé : *Sur un manuscrit du temps du roi phénicien Assa, qui régnait en Égypte avant l'époque*

(1) De Rougé, Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès, p. 76.

(2) S. Birch, An introduction to the study of the egypt. Hieroglyphics, faisant suite à : The Egyptians in the times of the Pharaohs, de J. G. Wilkinson, p. 278.

(3) Fac-simile d'un papyrus égyptien en caract. hiérat. trouvé à Thèbes, donné à la Bibliothèque royale de Paris, et publié par E. Prisse d'Avennes. Paris, 1847.

d'Abraham (1). Dans cet article, le patient investigateur des papyrus du British Museum se flatte de donner la traduction d'une partie notable du papyrus, mais il m'a été impossible de le suivre dans ses interprétations hardies; les résultats auxquels je suis arrivé sont tout à fait différents.

Il est vrai que ces résultats ne sont pas considérables. J'aurais peut-être hésité à les publier, si je n'avais eu l'espoir de réveiller l'attention de mes confrères en égyptologie sur un document qui nous parle des mœurs et des usages des générations qui virent édifier les pyramides. Pour l'interprétation des textes de cette nature, ce n'est pas trop des efforts collectifs de tous les égyptologues; chacun peut y apporter l'utile concours de ses observations personnelles : la nature abstraite du sujet, la multiplicité des mots qu'on ne rencontre pas ailleurs et qui sont peut-être tombés en désuétude aux époques plus récentes, tout contribue à rendre la tâche ardue et pénible. Ces considérations feront excuser l'insuffisance de mon travail; le sujet est légèrement entamé. Si ce premier succès peut servir de point d'appui à quelque main plus ferme que la mienne, j'aurai atteint le seul but que je puisse me proposer en ce moment.

DESCRIPTION.

Le papyrus Prisse comprend dix-huit pages d'une magnifique écriture hiératique : le caractère en est large, plein, assuré et plus rapproché du type hiéroglyphique qu'aucun autre texte hiératique à ma connaissance. Les papyrus des collections Anastasi et Sallier, appartenant au British Museum (2) nous montrent des écrits à peu près contemporains de Moïse, mais ils sont loin, même les plus soignés, d'approcher du type parfait de celui qui nous occupe (3). Comme l'écriture hiératique, simplification des hiéroglyphes, devenait de plus en plus cursive en s'éloignant du type primitif, on est naturellement conduit à reconnaître l'antériorité du papyrus Prisse, qui nous présente le type le moins cursif (4).

(1) Dr I. Heath, On a manuscript of the phoenician King Assa, ruling in Egypt earlier than Abraham; Monthly Review. july 1856.

(2) Select Papyri in the hierat. character, from the collections of the British Museum.

(3) De Rougé, Notice sur un manuscrit égyptien. *Revue archéologique*, IX, 385.

(4) La transcription du papyrus Prisse offre cependant un certain nombre de difficultés que je n'ai pas résolues, bien que j'aie été puissamment aidé par une transcription que m'a obligeamment communiquée M. Th. Devéria.

Les deux premières pages sont séparées des seize dernières par un intervalle d'un mètre trente-trois centimètres dans lequel l'écriture a été soigneusement effacée et le papyrus lustré de nouveau, comme si l'on avait voulu y tracer un autre texte. Cette regrettable lacune est vraisemblablement une conséquence de la rareté et de la cherté du papyrus; l'un des anciens propriétaires du document, pour se procurer quelques pages de la précieuse substance dans le but d'y inscrire un autre texte plus à son gré, aura sacrifié le texte précieux qui nous manque aujourd'hui; le temps et les moyens lui auront manqué pour cette substitution.

Le papyrus n'est pas entier, car les premiers mots de la première page dépendent d'une phrase interrompue (1). Il existait donc un premier traité dont la majeure partie est perdue et dont le titre a disparu; nous n'en possédons plus que les deux dernières pages, qui sont les deux premières du papyrus dans sa forme actuelle (1 et 2 de la publication de M. Prisse).

Les trois derniers mots de cette section : OU-EW-PE, *c'est passé*, *c'est fini*, indiquent la fin de l'ouvrage. C'est M. Birch (2) qui a le premier signalé la signification de ces mots en démontrant que le rituel se termine réellement avec le chapitre 162, à la fin duquel se trouve cette formule écrite à l'encre rouge. Aussi les derniers chapitres (163, 164 et 165) forment-ils une section distincte, dont le titre commun est : *Chapitres ajoutés pour former un autre livre en sus du livre de la sortie au jour*. On trouve les variantes OU-ES-PE, identique à la précédente sauf le genre du pronom, et OU-ES-PE NEFER (3), *c'est bien fini*. Celle-ci rappelle les rubriques anciennes : *Feliciter incipit*.

Les quatorze dernières pages du papyrus sont occupées par un ouvrage complet, sans la moindre lacune, d'une écriture absolument identique à celle des deux premières; le tout est certainement de la même main, et le sujet des deux compositions est d'ailleurs identique. La formule finale est curieuse : *C'est fini de son commencement à sa fin comme on le trouve dans l'écriture.*

Cette formule nous apprend que nous n'avons qu'une copie certifiée et non l'original même du traité du vieux philosophe Ptah-Hotep. Il est impossible de se rendre un compte rigoureux de l'antiquité de cette copie, mais on peut tenir pour certain qu'elle remonte à une époque antérieure à Moïse. Tout concourt d'ailleurs à justifier l'opinion de M. Prisse d'Avennes, que le manuscrit a dû

(1) Unrolling of a Mummy, etc., note 6.
(2) Sallier, II, pl. 3, lig. 7, 8 et ibid., pl. 11, lig. 5; ibid., 14, ult.
(3) Pap. XIX, dernière ligne.

être trouvé dans l'hypogée d'un des Entew, de la XIe dynastie, situé dans la partie de la nécropole de Thèbes, nommée Draa-Abou-Nadja, où ce savant voyageur fit faire des fouilles. Malheureusement le fellah qui lui offrit le papyrus et qui était l'un des ouvriers employés aux fouilles, prétendit le tenir d'une tierce personne qui n'en connaissait pas l'origine; malgré les explications embarrassées de ce fellah, M. Prisse fut obligé de subir ses exigences et de payer de nouveau ce qui lui appartenait certainement en vertu de son droit sur les trouvailles dans les fouilles pratiquées à ses frais. Quoi qu'il en soit, l'obstination intéressée d'un Arabe nous a empêché d'obtenir la certitude d'un fait extrêmement important (1).

VUES CHRONOLOGIQUES.

On trouve à la fin de la deuxième page du papyrus une phrase ainsi conçue :

« C'est alors que le roi de la Haute et de la Basse-Égypte Oer-En « mourut, alors le roi de la Haute et de la Basse-Égypte Snefrou « s'éleva en roi pieux de ce pays entier. »

Les mots suivants présentent quelque ambiguïté, mais ils se rapportent certainement à la promotion de l'auteur à la dignité de Mour-no-t'en, c'est-à-dire de Préfet, de préposé à quelque haute fonction civile.

Le nom de Ptah-Hotep n'apparaît pas dans les clauses finales du premier ouvrage; par analogie avec ce qui se passe dans le second, nous devons croire que le nom de l'auteur était indiqué après le titre qui a disparu; nous voyons d'ailleurs qu'à la fin de ce second ouvrage Ptah-Hotep n'est pas nommé non plus, mais qu'il est lui-même la personne parlante et agissante; il y a donc quelque motif de penser que les deux ouvrages sont du même auteur et que le premier a été composé à une époque contemporaine de la mort d'un roi nommé Oer-En auquel succéda immédiatement Snefrou, monarque qui récompensa Ptah-Hotep en lui conférant la dignité d'intendant civil. Le livre effacé datait probablement du règne de Snefrou; enfin le dernier ouvrage, celui qui nous est resté tout entier, a été écrit sous le règne du père de l'auteur, le roi Assa, qui serait alors le successeur de Snefrou. Le texte n'indique aucun lien de parenté entre ces trois monarques, et rien ne démontre rigoureusement que leurs cartouches se suivent dans leur ordre chrono-

(1) Je dois ces renseignements à M. Prisse lui-même, qui a bien voulu m'autoriser à les publier.

logique, au moins en ce qui touche celui d'Assa. Ce qu'il y a de certain, c'est que durant sa longue existence, Ptah-Hotep a pu voir la succession de plusieurs pharaons ; il est sûr aussi qu'il ne régna pas lui-même, puisque le papyrus ne lui attribue pas de cartouche, mais seulement les titres de fils aîné du roi et d'intendant civil. Du reste, lorsqu'il prend congé du lecteur à l'âge de 120 ans, loin de revendiquer les prérogatives royales, il proteste de son dévouement à la personne du roi.

Le cartouche Oer-En ne m'est connu par aucun autre monument ; comme il signifie : *Le seigneur En*, on peut croire que c'est une forme particulière du cartouche du roi An, dont le nom avoisine ceux d'Assa, de H'ou-ra et de Snefrou à la rangée supérieure gauche de la chambre de Karnak. Ces noms sont ordinairement groupés sur les monuments avec ceux de H'oufou (Chéops), Nam-H'oufou, Men-ka-ra (Mycerinus), Nefer-ka-ra, etc. Ils appartiennent aux premières dynasties égyptiennes. Assa, An, Khou-ra et Snefrou sont les plus anciens souverains de l'Égypte que Thothmès III ait cru devoir honorer dans son petit temple. A Wadi-Magara, dans la péninsule du Sinaï, des scènes égyptiennes sculptées sur les rochers représentent Nam-H'oufou et Snefrou dans l'attitude d'exterminer les barbares. Ce sont les plus anciens tableaux historiques que l'on connaisse ; on y retrouve aussi le cartouche de Khoufou. Quelque incertitude qu'il y ait sur l'identification d'Oer-En, il ne me semble pas douteux que Snefrou et Assa, désignés dans notre papyrus, ne soient les mêmes monarques que ceux qui portent le même nom dans les séries royales de la chambre des rois.

Dans les appréciations chronologiques qu'on pourrait faire pour remonter à ces règnes si reculés, il ne faut pas chercher à compter même par siècles ; aussi longtemps que le hasard ne nous aura pas fait retrouver un exemplaire de ces annales que les prêtres égyptiens conservaient dans les temples, et dont le papyrus dynastique de Turin est un spécimen mutilé, nous manquerons presque entièrement de fil conducteur pour le classement des noms royaux antérieurs à la XVIIIe dynastie, bien que les monuments nous livrent ces noms en assez grand nombre pour donner quelque autorité aux longues listes de Manéthon.

M. de Rougé estime que la XVIIIe dynastie a dû commencer au XVIIIe siècle avant notre ère (1). C'est à cette époque que la chrono-

(1) Introduction au catalogue des grands monuments égyptiens au musée du Louvre.

logie sacrée rapporte les aventures de Joseph en Égypte. Il est bien évident que ce patriarche exerça ses importantes fonctions sous le règne d'un roi d'origine nationale et non sous celui de l'un des pasteurs, car, d'après le récit biblique, le pharaon qui reçut Joseph à sa cour n'a aucune ressemblance avec les barbares asiatiques qui livrèrent les temples au pillage, et ne reconnurent aucun des dieux du pays 1).

Ce souverain était entouré d'un collége de hauts conseillers auxquels il recourait dans les circonstances embarrassantes. C'est là un trait caractéristique de l'organisation pharaonique ; Ramsès II procède exactement de la même manière dans l'inscription des mines d'or (2), et l'un de ses successeurs consulte les interprètes des livres secrets sur la maladie inconnue de sa belle-sœur (3).

Le triomphe de Joseph sur le char de parade, l'anneau royal au doigt et le collier d'or sur la poitrine (4), est encore plus caractéristique : c'est bien la pompe royale figurée sur les monuments et décrite dans le conte égyptien des deux frères, qui rappelle encore par d'autres circonstances l'histoire de Joseph (5). Devant le char, des coureurs ou des flabellifères crient : אַבְרֵךְ, en bon égyptien : 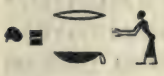 , ⲁⲡⲉ ⲣⲉⲕ (6), *tête basse !* Le nom que lui impose le roi צָפְנַת est également bien égyptien , T'EF NEIT, *les*

(1) Le seul document égyptien relatif à cette époque désastreuse de l'histoire d'Égypte a été découvert par M. de Rougé dans les papyrus du British Museum (Sallier, I, pl. 1, 2 et 3 jusqu'à la ligne 3). Voici la traduction des trois premières lignes : Il arriva que la terre d'Egypte fut aux barbares; il n'y avait pas de roi au jour de cet événement. Alors le roi Ra-skenen était gouverneur de la terre méridionale; les barbares étaient à la forteresse du Soleil (Héliopolis), tandis que le chef Apapi était à Avaris et le pays entier lui offrait ses produits et le comblait de même de toutes les bonnes choses de la basse Egypte. Le roi Apapi prit Souteh' pour seigneur, et ne servit aucun des dieux du pays entier.... Il bâtit un temple de beau travail et de longue durée. Cf. Brugsch, Aegypt. Studien, Zeits. des D. M. G. IX, p. 200.

(2) Prisse, Monuments, XXIV; S. Birch, Tablet of Ramses II, *Archeologia*, XXXIV, 357.

(3) Prisse, Monuments, XX; S. Birch, Notes upon an Egypt. Inscr. etc. Trans. Roy. Soc. lit. vol. IX, new series.

(4) Genèse, XLI, 42, 43.

(5) De Rougé, Notice sur un manuscrit égyptien, *Revue archéologique*, IX, 385.

(6) Le mot égyptien correspondant au copte ⲣⲉⲕ se trouve, Sharpe, pl. 40, lig. 21 : les dieux dans ce tableau ont les bras *baissés* devant eux.

délices de Neith (1), comme celui de son épouse אָסְנַת, , AS-NEIT, *le mérite de Neith* et celui de son beau-père פּוֹטִיפְּרַע, 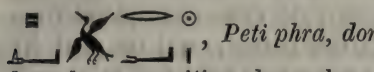 , *Peti phra, don de Phra, Héliodore.* Ces trois noms dans la composition desquels ceux de la déesse Neith et du dieu Phra, le Soleil, ne sauraient se rapporter à une époque où le culte national aurait été anéanti; du moins un roi Hyksos, adorateur exclusif de Souteh', n'eût pas choisi pour son nouveau favori un nom de cette espèce.

D'ailleurs le pharaon de Joseph avait les pasteurs en horreur (2), ce qui prouve qu'il était de pure race égyptienne. Sous son règne, les temples étaient dotés d'un revenu concédé par le roi, et possédaient des propriétés territoriales (3). Tel n'était pas assurément le régime imposé par les Hyksos.

Le séjour de Joseph en Égypte tombe donc très-vraisemblablement sous l'un des premiers règnes de la XVIIIe dynastie, un peu plus de 1700 ans avant notre ère. Environ deux siècles auparavant, Abraham, pressé par la famine, avait aussi cherché asile sur les rives privilégiées du Nil (4). Il dut trouver la basse Égypte sous la domination des pasteurs. Malheureusement le récit biblique est tellement laconique, qu'on n'en peut tirer aucun éclaircissement pour apprécier la situation du pays. Le fait le plus saillant est la conformité de mœurs que les aventures du patriarche (5) font reconnaître entre le monarque égyptien et Abimélech, roi de Guerar; ce petit prince asiatique, de même que les peuplades palestiniques, avait très-probablement quelque affinité de race avec les envahisseurs du Delta.

Au delà d'Abraham, c'est-à-dire du XXe siècle avant notre ère, nous ne pouvons plus tenter de synchronismes; les annales de l'Égypte doivent se reformer et se justifier d'elles-mêmes dans un majestueux isolement, car il est à peine permis d'espérer que le déchiffrement des inscriptions cunéiformes fournira quelques renseignements sur ces temps reculés. Les nations contemporaines ne paraissent avoir possédé ni la puissance, ni la civilisation de l'É-

(1) Neith est la forme d'Isis assimilée à Ἀθηνᾶ, Minerve. Le nom donné à Joseph est ainsi parfaitement en harmonie avec la sagesse dont il avait fait preuve.

(2) Genèse. ch. XLVI, 34.

(3) Ibid., ch. XLVII, 22, 26.

(4) Ibid., XII, 11 à 20.

(5) Ibid., XX, 1 à 14.

gypte ; il est certain du moins qu'elles ne nous ont transmis aucun monument de leur existence, à l'exception de quelques noms épars dans les pages impérissables des inscriptions pharaoniques.

D'après les listes de Manéthon, plus de deux cent quatre-vingt-dix rois auraient précédé l'époque des pasteurs qui ne peut être éloignée du siècle d'Abraham ; s'il nous fallait trouver place suffisante pour cette longue suite de règnes, il n'y aurait pas trop assurément des trente-sept siècles supputés par l'annaliste égyptien, mais les fragments à l'aide desquels on a reconstitué les listes ne sont ni assez précis, ni assez concordants, pour se passer de l'autorité des preuves monumentales. Aussi de savants égyptologues se sont-ils voués à la tâche difficile de classer, dans l'ordre donné par les listes, la multitude de noms royaux que nous livrent les inscriptions.

Le fait le plus considérable acquis à l'histoire dans cet ordre de recherches, est sans contredit la reconstitution de la XIIe dynastie qui avait été méconnue par Champollion et par ses premiers disciples. Grâce aux travaux de M. Lepsius et surtout de M. de Rougé, les Osortasen et les Amenemha ont repris leur véritable place dans l'ancien empire. Il résulte de documents authentiques et incontestablement bien interprétés, que le prédécesseur national d'Ahmès, premier roi de la XVIIIe dynastie, se nommait Taaken-Raskenen, et qu'il régnait sur la haute Égypte, tandis que le pasteur Apophis ou Apapi opprimait le Delta. Ce Ra-skenen (soleil déterminant la victoire), porta les premiers coups décisifs aux barbares, mais à son successeur Ahmès, était réservée la gloire de réduire leur forteresse Avaris, et de les expulser définitivement du sol de l'Égypte. Les prédécesseurs de Ra-skenen régnèrent seulement sur la haute Égypte ; ils forment la XVIIe dynastie nationale, contemporaine de celle des Hyksos. L'arrangement des dynasties antérieures jusqu'à la XIIIe est des plus incertains, mais on connaît la liaison immédiate de cette dernière, celle des Sevekhotep, avec la XIIe qui succéda pacifiquement à la XIe où l'on voit dominer le nom des Entew.

Quant aux dix premières dynasties, on possède une foule de noms royaux qui leur appartiennent nécessairement et dont le groupement est possible dans une mesure fort limitée. Toutefois les suites dynastiques qu'on a essayé de rétablir ne présentent pas un caractère de certitude suffisante, pour être définitivement adoptées.

Nous devons admettre cependant que bien des siècles de civilisation et de puissance ont précédé en Égypte les temps d'Abraham. A l'époque de la construction des pyramides, sous la IVe dynastie dont

les monuments ne sont pas rares, la langue hiéroglyphique était usitée ; elle s'écrivait, comme aux époques plus récentes, au moyen de signes nombreux figurant les corps célestes, l'homme dans ses diverses attitudes, les armes de la guerre, les instruments des métiers, des arts, de la musique, etc., les meubles et les vêtements, en un mot tout ce qui se rapporte à un haut degré de civilisation et de raffinement; la mythologie égyptienne avait déjà donné à la plupart de ses dogmes compliqués les formes que nous leur retrouvons plus tard, et les dieux du système osiridien avaient les mêmes titres et les mêmes attributions; le bœuf Apis apparaît dans des inscriptions contemporaines de Snefrou ; les honneurs funéraires étaient pratiqués, les fêtes célébrées ; celles du mois et des demi-mois prouvent que la science des temps, et, par conséquent, les observations astronomiques, avaient déjà fait de grands progrès.

Nous ne pouvons donc concevoir aucun étonnement au sujet des traditions qui attribuent aux plus anciens souverains de l'Égypte la composition d'ouvrages sur différents sujets. De même que le Chinois, l'écriture hiéroglyphique n'a pu se développer qu'à la suite du développement des sciences qui lui fournissaient des signes. Il résulte de cette considération que la prodigieuse antiquité attribuée au manuscrit de Ptah-Hotep n'a rien qui doive nous surprendre et que nous ne pouvons pas hésiter à reconnaître à ce manuscrit la date qu'il se donne lui-même, celle d'un règne encore peu distant de la fondation du gouvernement royal en Égypte. Je n'essayerai pas de proposer pour cette date un chiffre qui serait forcément hypothétique, mais je crois en avoir dit suffisamment pour justifier le titre que j'ai donné à cette étude.

APERÇUS SUR LE TEXTE.

J'avais eu d'abord le projet d'entrer dans la discussion analytique des parties du texte dont je donne la traduction, mais j'ai dû renoncer à cette idée, qui aurait considérablement élargi les limites de cet article et nécessité de nombreuses citations de phrases hiéroglyphiques dont l'introduction dans le texte n'est pas sans présenter certaines difficultés. Je me bornerai donc à passer en revue quelques-uns des groupes qui reviennent le plus souvent ou qui remplissent les rôles les plus importants. Pour l'intelligence de la transcription, j'avertis que je rends l'aspiration forte ח, ⲭ, par h'; le ⲧ, ϫ, par t' ; sh chuintant ϣ, ש, par s' ; les sons voyelles sont

conjecturaux, mais ce défaut de certitude n'a pas d'importance, car la prononciation était variable en égyptien ; par exemple pour le mot , HMS, qui veut dire *s'asseoir*, le copte nous a conservé les formes ϩⲉⲙⲥⲓ, ϩⲙⲥⲥ, ϩⲙⲟⲟⲥ dont la diversité n'a aucune influence sur le sens bien connu du mot.

, REH', savoir, connaître ; substantivement la *science*, la *connaissance*. C'est l'un des mots les plus fréquents dans les textes. Champollion ne l'a pas connu. Le copte ne l'a pas conservé ; mais la valeur en est aujourd'hui bien certainement déterminée.

, AKER, *instruit*, *habile*, *sage*, *prudent*, *judicieux ;* s'emploie substantivement dans les valeurs correspondantes. Avec l's causatif, SE-AKER, *instruire*, *rendre sage;* AKER est l'une des qualifications de Thoth, le dieu de l'intelligence (Lepsius, Denkm. III, 221) et de Neith, la déesse de la sagesse, la Minerve égyptienne ; de là le nom de NEIT-AKER, dont les grecs ont fait *Nitocris*, et par quelque erreur d'homonymie : *Minerve victorieuse*. Le sens véritable de ce nom est *Minerve la sage*. Plusieurs des chapitres du Rituel ont pour objet de donner la sagesse aux morts dans leur existence d'outre-tombe. Le chapitre CXLI, notamment, instruit (SE-AKER) les défunts dans la connaissance de différentes classes de dieux. Ainsi instruit (AKER), le défunt plaît au dieu Phra et à tous les dieux avec lesquels il se trouve (Todt, CXLI, titre). On pourrait citer par centaines les exemples qui justifient la valeur que j'assigne au mot AKER, et qui a été d'abord signalée par M. S. Birch.

, H'OU, groupe très-important et de significations multiples. On le voit fonctionner comme substantif, comme adjectif et comme verbe ; quelquefois il n'a pas de déterminatif, mais c'est le cas le plus rare. Sous ses acceptions les plus fréquentes, il est déterminé par le personnage assis à l'égyptienne, tenant un sceptre d'autorité, ou par le papyrus roulé. Dans le premier cas, il sert à nommer l'égyptien mort accomplissant ses pérégrinations dans les régions infernales, et que les vignettes des rituels représentent sous la forme d'un personnage imberbe, vêtu d'une tunique blanche. Les textes montrent que ce personnage imaginaire était appelé H'OU PEN, *ce h'ou*. En traduisant *cet esprit*, on s'éloigne de l'idée égyptienne qui n'admettait pas l'incorporalité, puisqu'il est expliqué par des textes nombreux que les H'OU ont des membres dont ils font le même usage

que les vivants. est une variante bien connue de cette expression. J'ai trouvé , SAHOU, remplaçant H'OU, dans un passage du rituel. SAHOU représente le corps revivifié après la momification : c'est le défunt sorti de son cercueil et vivant d'une vie nouvelle.

Avec le rouleau de papyrus, le mot H'OU signifie *mérite*, *vertu*, *illustration*, *bien*, *bienfait*, etc., et s'emploie adjectivement avec les valeurs corrélatives. Des valeurs accessoires ont pour déterminatifs l'hiéroglyphe de la parole, celui des désignations topographiques et celui du feu. Je ne puis les étudier ici.

* 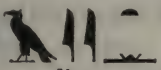 SEVAÏ, SEVAOU, *oraison*, *invocation*, *allocution*. Ce groupe, d'assez rare occurrence, sert de titre à deux sections du papyrus d'Amenemha I. (Sallier, 2, pl. I, lig. 1 ; pl. III, ligne dernière.

H'ETOU, *foule*, *multitude*, *beaucoup de gens*. (Voyez Todt., ch. CXXXVIII, col. 4).

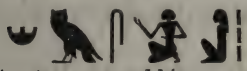 , HEMSOU, *des gens assis*, *société*, *compagnie*, *réunion*, *assemblée*.

SAROU, titre d'honneur, d'autorité, שַׂר *seigneur*. C'est une expression générale qui ne s'applique pas à une fonction déterminée. Dans le papyrus Prisse, ce mot désigne la classe de la société dont il est essentiel de mériter l'approbation et la faveur. Ce sont les grands, les lettrés parmi lesquels se recrutaient, comme aujourd'hui en Chine, les principaux fonctionnaires du gouvernement, c'est-à-dire tous les dépositaires de l'autorité.

OEROU, *les aînés*, *les hommes faits*, *l'homme raisonnable* par opposition à , les enfants (pap. V-5), et à , *le petit* (VII-4).

REH' H'ET, un savant, un connaisseur, un homme qui connaît les choses (XVIII-9). Voyez le premier groupe ci-dessus.

H'IM, *ignorer*, l'opposé de R'EH, *savoir* : H'IMOU,

les *ignorants* (Pl. V, lig. 7 et lig. 9). , H'IM H'ET, *l'igno rance* (V, 12).

Après ces explications nécessaires, je passe à l'examen du texte.

PREMIER TRAITÉ.

Ainsi que je l'ai dit, il ne nous reste du premier traité que les deux dernières pages qui sont les deux premières du papyrus dans son état actuel; elles commencent par les deux mots OUT'A SNAT-A : *augmente* ou *développe ma considération*. Le sujet de la phrase a disparu avec les pages perdues, mais l'idée se continue dans les phrases suivantes :

« Un chant gracieux ouvre l'arcane de mon élocution, dilate le lieu de mon intelligence par des paroles munies de glaives (1) pour surprendre la malice qui ne peut y échapper (2). »

Après cette espèce d'introduction, l'auteur égyptien donne plusieurs préceptes qui sont introduits au moyen d'une formule sur laquelle je m'arrêterai quelques instants.

Cette formule est celle des clauses finales de certains chapitres du Rituel : elle stipule les avantages qui résultent pour le défunt, soit de la connaissance de ces chapitres, soit de l'observation des cérémonies qu'ils prescrivent. Le chapitre 130, par exemple, a pour objet de rendre l'âme immortelle et d'introduire le défunt dans la barque du soleil; il prescrit de faire l'effigie d'un esprit (3) sage et de le placer dans une bari sur laquelle on devait installer deux tabernacles, l'un à droite, l'autre à gauche. Devant ce symbole, on prononçait les formules du chapitre, et l'on présentait une offrande le jour de la naissance d'Osiris. La clause finale explique l'utilité de la cérémonie :

AR IRI-TOU EN-EW NEN OUN-BAÏ-EW ONH' ER HAH MEN MER-EW EM NAM (4) « étant fait à lui ainsi, est son âme vivante à jamais; non il meurt pour la seconde fois. » (Voyez la planche ci-jointe 330 en A.)

C'est-à-dire : si l'on fait à un défunt la cérémonie qui vient d'être

(1) Nous disons encore aujourd'hui des paroles incisives, tranchantes, acérées.

(2) Litt. *Ne se détournant pas, si ce n'est à son moment*, c'est-à-dire lorsque l'effet a été produit.

(3) Un H'OU. Voyez ce que j'ai dit de ce mot.

(4) Todt. 130-27.

décrite, son âme sera éternellement vivante, il ne mourra pas de la seconde mort (1).

Au chapitre 136 qui se rapporte à des cérémonies du même genre et qui se disait le jour de la fête des six, la formule a une tournure grammaticale un peu différente :

AR H'OU IRI-TOU EN-EW NEN AU-EW EM MA ONH'OU, MEN SEK-EW T'ETA (2), « étant un esprit fait à lui ainsi, il est dans le lieu des vivants, non, il souffre à jamais. »

Ou en termes corrects : Si l'on fait ces choses à un esprit, il habitera le lieu des vivants et ne souffrira jamais.

Le verbe qui suit l'auxiliaire AR n'est pas toujours au passif : Ex.

AR REH' RO PEN OUN-EW EM H'OU AKER (3), étant su ce chapitre, il est en esprit sage. Il faut encore noter l'exemple suivant qui est très-caractéristique :

AR MER NEB MER-T NEB NSAB RO-EW ER-A H'EFT H'EFT-T AI ER-A EM HROU PEN H'ER-EW ER H'EB (4), « étant mort tout, morte toute, dévore sa bouche contre moi, ennemi, ennemie venant contre moi en ce jour, il tombe à l'égorgeoir, » c'est-à-dire : s'il y a en ce jour un mort ou une morte quelconque dont la bouche veuille me dévorer, un ennemi, une ennemie qui viennent contre moi, ils tomberont égorgés.

Ces citations pourraient être multipliées à l'infini ; elles se présentent constamment avec la même clarté, constituées qu'elles sont de deux membres de phrases dont le premier énonce une hypothèse et le second les conséquences de cette hypothèse. AR rappelle ici le copte ⲁⲣⲉⲩ *si forte.*

En appliquant ces considérations à l'étude des préceptes du papyrus Prisse, nous en saisirons aisément la forme générale. Le premier (5) se lira tout d'abord : « Si tu es assis avec une foule de gens haïssant ce qui te plaît, c'est un court instant de tourment et un.... » Être assis avec une foule de gens, c'est évidemment être dans la compagnie de gens. Après quelques groupes que je ne puis traduire, l'auteur introduit sous forme de proverbes, trois maximes qui sem-

(1) Voyez mon Mém. sur les esprits, *Bull. de l'Ath. français*, 1856, p. 43.

(2) Todt. 136-12. Voyez la planche 330 en B.

(3) Todt. 84-7. Voyez la planche 330 en C.

(4) Todt. 149-21. Voyez la planche 330 en D. Les morts de l'Hadès égyptien correspondent aux damnés de l'enfer, ou plutôt aux démons soumis à des tortures incessantes, et cependant investis de la puissance de nuire aux humains et aux mânes.

(5) Pl. 1, lig. 3.

blent destinées à montrer que les impressions de l'homme se modifient par des causes bien futiles (Pap. I, 5, 6) :

« Un vase d'eau (1) éteint la soif ; »

« Une bouchée de perséas (2) reconforte le cœur ; »

« Le bonheur fait trouver (3) la place bonne; »

« Un petit échec fait trouver un homme très-vil. »

Je ne distingue pas le sens des préceptes qui suivent. A la dernière ligne de la première page commence une exhortation qui se réfère à l'exercice de l'autorité paternelle, sujet que nous trouverons traité plus loin avec quelque étendue :

Pap. pl. I, lig. 12, à II, lig. 4 : « Que ton nom se manifeste, énonce-

(1) Une akana d'eau. Les inscriptions montrent que c'est une espèce de cruche, un vase à anse.

(2) Le premier signe de ce groupe est l'un des plus embarrassants sous le rapport phonétique. Dans le nom de la déesse *Ma*, la vérité, il a certainement sa valeur *m;* il en est de même dans l'expression *sans, privé de....* car j'ai trouvé la variante dans une formule du Rituel (Sharpe, 2d séries 41, 20, 21). Cette lecture avait fourni à Champollion celle de *Moui* pour le nom de l'un des dieux solaires; mais une variante signalée par M. Brugsch semble démontrer que ce nom doit être lu *S'ou* et correspondre à la transcription grecque Σῶς. A l'appui de cette lecture, je puis signaler moi-même un second exemple de la même orthographe; il se trouve sur l'un des sarcophages du Louvre (voy. Sharpe, *Egypt. insc. new series*, pl. 16). On y voit une série d'effigies divines dont chaque figure est accompagnée d'une légende sous cette forme : SAM TAFN, l'effigie de Tafné; SAM SEB, l'effigie de Seb. Dans celle du dieu dont nous venons de parler, le nom se lit certainement s'o ou s'ou. Il faut décidément renoncer au nom de Moui, car il n'y a pas à hésiter sur l'identification du dieu dont le nom se retrouve tout à côté, sous sa forme ordinaire, dans le même ordre de la série S'ou, Tafné, Seb et Nou (voy. Sharpe, *l. c.*, pl. 17, en haut, à droite). Avec cette valeur phonétique, le groupe étudié, qui nomme un végétal, serait probablement le copte ϣⲟⲩⲉ le perséa, arbre dont les fruits, au dire de Théophraste, étaient d'une saveur agréable et appétissante surtout en Égypte. Il est certain d'ailleurs que plusieurs signes étaient susceptibles de plus d'une valeur phonétique.

(3) ATEN, mot déterminé par l'hiéroglyphe de l'oreille. Ce déterminatif représente les deux syllabes ATEN dans le mot ATENROKA, espèce de fruit à saveur douce (Hierat. Pap. 75-3, 90-2, 95-7, 95-12). C'est là une valeur phonétique bien différente de celle que le même signe a dans ⲥⲱⲧⲡ entendre. Quant au mot ATEN dans la phrase étudiée, il signifie *causer, influer, déterminer.*

toi par la bouche, ordonne avec ta force d'âme de guerrier (1), avec intrépidité ; que ta postérité s'instruise (2) de ta discipline (3). On ne sait pas les choses que Dieu fait à qui le repousse. Le chef de famille peut diriger ses descendants après qu'il a terminé sa carrière (4) humaine : leur alimentation (5) vient de lui.... » Le reste est conjectural ; il y a peut-être : de lui aussi le nom qu'il leur a fait.

Dans son épilogue qui commence pl. II à la fin de la ligne 4, l'auteur vante assez naïvement le mérite de son œuvre : « Si les hommes comprennent tout ce qui est écrit dans ce livre, comme je l'ai dit en me conformant aux lois sur les principes (6), ils le placeront sur leur sein, ils le rediront tel qu'il est écrit, et sa beauté leur plaira plus qu'aucune autre chose existant en ce pays tout entier, soit qu'ils agissent soit qu'ils demeurent en repos (7). » (Pap. II, 4 à 7.)

C'est ici que se place la mention que j'ai déjà traduite :

« Lorsqu'il arriva que le roi de la haute et de la basse Égypte. Oer-En, mourut (8), alors le roi de la haute et de la basse Égypte Snéfrou s'éleva en roi pieux en ce pays entier ; *alors je fus fait mour-no-t'en ;* c'est fini. »

(1) Litt. avec ta grandeur de cœur pour le combat ou pour le glaive.

(2) Saub, copte ⲥⲁⲃⲱ discere.

(3) Aten, comme à la note 3, mais déterminé par l'hiéroglyphe du nez et par celui des actions fortes. Ce mot semble représenter ici l'influence, l'autorité paternelle.

(4) Sh'er retou la condition, l'état d'être des hommes. Voyez pour cette valeur de *Sh'er*, mon Mém. sur les Inscr. de Radesieh, note 92.

(5) Ba, expression déterminée par la dent et par l'hiéroglyphe des actions de la bouche. Un Égyptien qui se dit le favori bien-aimé de son maître, se vante du droit qu'il avait d'entrer aux festins (*Ba*) du maître du monde (le Roi). Dans notre papyrus, ce mot semble s'appliquer à la nourriture de l'âme, l'éducation, la doctrine.

(6) S'aa-t. Employé comme verbe, ce mot veut dire *commencer*. Abstractivement, il semble répondre à l'idée principe, premier élément des doctrines.

(7) Litt., qu'ils soient debout ou assis. Cette locution, assez fréquemment répétée dans les textes, embrassait au point de vue égyptien tous les actes de la vie. Pour exprimer que le défunt oisrianisé est devenu semblable aux dieux, le Rituel dit : « *qu'il se tient debout comme ils se tiennnent debout et qu'il s'assied comme ils s'asseoient.* » Cf. Todt. ch. I, 12. De même, le défunt jouit de la faculté de se tenir debout et de s'asseoir dans certaines régions célestes, c'est-à-dire que sa liberté d'action n'y est pas limitée. On trouve quelque chose d'analogue dans l'Écriture : « Dans ta marche, elle (la bonne doctrine) te conduira, et si tu te couches elle te gardera (Prov. VI, 22).

(8) Mena, copte ⲙⲉⲛⲉ aborder. Au figuré : *arriver à l'occident, à la tombe, être enseveli à l'hypogée.* Voici la prière d'un personnage nommé *Rei* aux juges in-

DERNIER TRAITÉ.

Les seize dernières pages du papyrus forment un ouvrage distinct et complet. Il faut remarquer toutefois que la première rubrique (IV-1) sert de titre à une espèce de prologue ou d'introduction et que le titre réel de l'ouvrage ne se trouve qu'à la page VI, lig. 6. Je traduirai d'abord cette introduction qui s'adresse à Osiris, sous son nom de Dieu double crocodile mentionné au Rituel (Todt. 142, 43e invocation). Osiris est d'ailleurs le seul dieu de l'Égypte nommé dans tout le manuscrit (1). L'idée abstraite de la Divinité intervient fréquemment dans le texte, comme si l'auteur avait la notion de l'unité et de l'indivisibilité divine. Mais cette manière de parler n'appartient pas exclusivement à cet antique document. On la rencontre fréquemment dans des textes plus modernes et notamment au Rituel. D'ailleurs le nom d'Osiris et celui de Dieu double crocodile suffisent pour nous démontrer que nous avons affaire à un monument de pure origine égyptienne. Les mythes osiridiens étaient certainement connus de l'auteur et déjà sans doute la science des noms et des formes d'Osiris constituait le fonds essentiel des doctrines religieuses (2). L'étude des monuments funéraires de l'époque met du reste ce fait hors de toute contestation.

L'introduction commence par un tableau émouvant des misères de la vieillesse :

« Oraison de l'intendant civil Ptah-Hotep, sous la majesté du roi de la haute et de la basse Égypte Assa, vivant à toujours. »

« L'intendant civil Ptah-Hotep dit : O Osiris, mon maître, *le chef* (3) se fait vieux, la décrépitude vient à la place de l'élégance (4), la dé-

fernaux : « Gloire à vous, seigneur des siècles, grands dieux, seigneurs du *To-sar*, recevez-moi le jour de ma mort.» (*Mena-a*, de mon arrivée.) Champ., Notices, 545. Isis fit des invocations à l'enterrement (*mena*) de son frère Osiris. Voy. Hymne à Osiris, *Revue archéologique*, XVIe année, page 65). Conf. aussi Todt., ch. XVIII, l. 39. Étant dit ce chapitre, c'est la sortie au jour après la mort (EM H'ET MENA). Dans notre exemple, le mot MENA reçoit le même déterminatif que MER, mourir, Pl. IX, ligne 11 et XVII-7.

(1) Pap. VI, ligne 5.

(2) Voyez mon hymne à Osiris, *Revue archéologique*, XIV, p. 65.

(3) RNA. Ce mot, déterminé par l'hiéroglyphe *chef*, *seigneur*, a son analogue. Todt. 136-4 : le RAN ou RNA redevient beau (MEOU) et jeune, etc.

(4) MAOU copte ⲙⲁⲟⲩⲉ splendeur, éclat. Ce mot s'applique ordinairement à la

bilité l'enveloppe chaque jour, les yeux se rappetissent, les oreilles (1) s'assourdissent (2), le courage s'amortit; plus de calme; la bouche crie, elle ne parle pas; le cœur s'annihile, il n'a plus la dilatation de la joie; un beau lieu devient un lieu affreux, le goût s'enfuit entièrement, la vieillesse rend les hommes désagréables en toutes choses; le nez disparaît, il ne respire plus; pénibles sont le mouvement et le repos. »

Le texte devient ici plus difficile à interpréter. J'y distingue que l'auteur se représente comme ayant la mission de former un T'OT, c'est-à-dire d'après les deux déterminatifs de ce mot, un homme fait, ou peut-être un homme éloquent. Pour remplir cette mission, il invoque le secours du Dieu :

« Ah ! lui dirai-je, la parole de ceux qui comprennent les conseils du passé, les secrets qu'entendent les dieux. Ah ! c'est à toi d'opérer ainsi la destruction des résistances contre les gens éclairés....

Le Dieu répond à son disciple.

« La sainteté de ce Dieu dit :

« Instruis-le dans la parole du passé; oui, elle fera l'aliment des enfants et des hommes faits; celui qui la comprend marchera dans la satisfaction du cœur. Sa parole n'engendrera pas la satiété. »

Il apparaît d'après ce préambule que Ptah-Hotep s'est contenté de codifier des préceptes ayant cours depuis longtemps en Égypte; il répète la parole du passé, *la tradition*, et la corrobore par une approbation formelle de l'autorité divine. Combien n'est-il pas à regretter que notre insuffisance philologique ne nous permette pas de pénétrer un peu avant dans les maximes d'une si antique sagesse!

Nous sommes parvenus maintenant au véritable titre du traité (pl. V, lig. 6). Il se lit sans difficulté :

« Commencement des arrangements de bonnes paroles dites par le noble chef, l'aimé de Dieu, le fils du roi, l'aîné de sa race, l'intendant civil Ptah-Hotep, pour apprendre aux ignorants à connaître le principe de la bonne parole, pour le bien de ceux qui l'écoutent, pour infirmer ceux qui voudraient l'enfreindre. »

beauté physique de l'homme, comme dans l'exemple cité à la note précédente. Cf. Todt. 43-2 : *j'embellis* (MAOU), *je rajeunis;* 87-2. *Je renais, j'embellis, je rajeunis;* id., 111-5. Le terme opposé dans la phrase étudiée est AHOU qui doit signifier *laideur, décrépitude*. Je n'en connais pas d'autre exemple sous la même orthographe; mais avec une autre aspirée, le mot AHOU est commun dans les textes et signifie : *souffrance, douleur*.

(1) Litt. *la vie des oreilles*. Voyez la même expression Todt. 133-8, et Champ., Notices, p. 538.

(2) AMEROU mot nouveau, exprimant une action de l'oreille. Pas d'analogue en copte.

« Il disait à son fils : Avec le courage que te donne ta science, discute avec l'ignorant comme avec le savant : les barrières de l'art ne sont pas *encore* emportées, nul artiste n'est *encore* doué de *toutes* ses perfections (1). La bonne parole luit plus que l'émeraude que la main des esclaves trouve sur des cailloux. »

Il est à peine nécessaire de faire observer que par *arrangements de bonnes paroles*, l'auteur entend un recueil de maximes morales. Telle est en effet la nature de l'ouvrage de Ptah-Hotep; quelques préceptes cependant semblent être relatifs à la politesse, aux bons usages, plutôt qu'à la morale proprement dite. L'ensemble forme un traité de bonne conduite, très-analogue au livre des Proverbes dans lequel l'Écriture nous dépeint à son tour la sagesse comme plus précieuse que les perles (2).

Les trente-cinq rubriques à partir du titre (pl. V, 10 à XV, 8) forment une section particulière; de ces trente-cinq paragraphes ou préceptes, vingt-deux sont conçus en la forme que j'ai étudiée plus haut; les autres sont des maximes impératives. Je reviendrai sur quelques-uns de ces préceptes qui constituent la partie la plus difficile de l'ouvrage; mais pour compléter l'idée générale que j'ai voulu en donner, je traduirai, dès à présent, la clause dans laquelle l'auteur énumère le mérite de cette première division de son œuvre. (Pl. XV, lig. 8 à pl. XVI, lig. 2.)

« Si tu écoutes les choses que je viens de te dire, tous tes desseins progresseront (3) : c'est un véritable bonheur (4) que d'en garder le mérite et d'en recueillir l'inspiration de la bouche des hommes.... Quiconque en rapportera toutes les paroles, n'éprouvera aucune affliction en ce monde à jamais et croîtra dans le bien : c'est la parole des sages pour instruire l'homme, une parole qu'après l'avoir entendue, il devient prudent, docile et bon. Après cette parole, il comprend cela.

« Celui qui prend le bon parti..... il demeurera pieux pour de longs jours et sa satisfaction sera entière à jamais. Par la science.... en ce que par elle est assuré son bonheur sur la terre. Le savant est rassasié de ce qu'il sait.... bon est le lieu de son cœur et de sa langue, agréables sont ses lèvres : il parlera, ses deux yeux verront, ses oreilles entendront. La vertu de son fils sera d'exercer la justice sans fausseté. »

(1) Peut-être ces deux phrases doivent-elles être prises sous forme interrogative. « Les barrières de la science ne sont-elles pas emportées, » etc.

(2) Comp. Prov. III, 15; VIII, 11.

(3) Litt. *seront à l'avant.*

(4) Litt. une chance de vérité, un *heur* véritable.

Quelques mots que je n'ai pu lire sont représentés par des points dans les lignes qui précèdent, mais les lacunes sont peu importantes. Nous voyons suffisamment que le moraliste égyptien promet au fidèle observateur de ses doctrines le succès en ce monde, un bonheur durable et une satisfaction complète. Dans les opinions philosophiques de l'auteur, la sagesse et la science marchent de pair, et acquièrent les mêmes avantages : elles conjurent les funestes effets de la vieillesse et conservent à l'homme les facultés physiques et morales dont Ptah-Hotep, dans son introduction mélancolique, avait signalé la perte comme conséquence de l'âge caduc. Mais le privilége sur lequel l'auteur va insister le plus longuement, c'est la bonne conduite des enfants. Ce sujet, effleuré à la fin du premier ouvrage, reçoit dans les paragraphes qui suivent d'assez longs développements. Nous avons vu que l'observateur des préceptes sera béni dans sa personne et dans la vertu de son fils. Ici se place naturellement la louange de la docilité filiale :

Rubrique 36, pl. XVI, lig. 3 : « C'est un bienfait que l'obéissance d'un fils docile : l'obéissant marche dans son obéissance et celui qui l'écoute devient obéissant ; il est bon d'écouter tout ce qui peut produire l'affection : c'est le plus grand des biens. Le fils qui reçoit la parole de son père deviendra vieux à cause de cela. Aimée de Dieu est l'obéissance ; la désobéissance est haïe de Dieu. C'est le cœur qui est le maître de l'homme dans l'obéissance et dans la désobéissance, mais l'homme vivifie son cœur par sa docilité. Écouter la parole, aimer à obéir, c'est accomplir les bons préceptes. L'obéissance d'un fils envers son père, c'est la joie (1). Le fils dont on parle ainsi est agréable en tout, docile et obéissant ; celui dont on dit cela a la piété dans les entrailles ; il est cher à son père et sa renommée est dans la bouche des vivants qui marchent sur la terre. »

Rub. 37, pl. XVI-13. « Le fils qui reçoit la parole de son père n'a aucun dessein de libertinage. Élève en ton fils un homme docile : sa prudence fera les délices des grands ; sa bouche sera réservée dans ses paroles. Dans l'obéissance d'un fils on voit sa sagesse. Enfin ses voies (2) sont excellentes. Vienne le libertinage, l'obéissance demeure au lendemain, la science l'affermit tandis que le rebelle *reste* avec sa parole *impérieuse*. »

L'autorité paternelle est le fondement de tout ordre social et le

(1) Comp. Prov. X, 1. *Le fils sage réjouit son père ;* Ibid., XV, 20.
(2) Litt. : *ses pas.*

respect des enfants envers leurs parents est un sentiment que Dieu a vivement imprimé dans le cœur de l'homme. Nous ne nous étonnerons donc pas de trouver dans le texte que je viens de traduire des maximes que l'Écriture a répétées plus tard, sans avoir besoin de les emprunter à la sagesse égyptienne. Il est cependant assez intéressant de voir le philosophe égyptien promettre au fils respectueux une longue existence sur la terre, en termes à peu près identiques à ceux que le doigt de Dieu grava sur les tables de pierre du Décalogue. J'ai reproduit dans la planche qui accompagne ce mémoire le texte hiératique, la transcription et la traduction mot à mot de ce passage important (1). Les analogies qu'on découvre entre la morale biblique et les préceptes de Ptah-Hotep sont d'ailleurs tellement nombreuses qu'il serait fastidieux de les énumérer (2).

La trente-huitième rubrique (pl. XVIII-4) fait le tableau du vice opposé à la soumission.

« Le rebelle (3) qui n'obéit pas ne fait absolument rien; il voit la science dans l'ignorance, les vertus dans les vices; il commet chaque jour avec audace toutes sortes de fraudes et en cela il vit comme s'il était mort. Ses ..... (4) sont la contradiction; il s'en alimente. Ce que les sages savent être la mort, c'est *sa* vie chaque jour; il avance dans ses voies chargé d'une foule de malédictions (5) chaque jour. »

Cet énergique portrait de l'homme rebelle aux enseignements de la sagesse est d'une expression très-élevée; l'Ecriture en reproduit quelques traits peut-être moins vigoureusement accusés : « Celui qui me trouve, dit la sagesse, a trouvé la vie, mais celui qui me viole se prive de son âme; tous ceux qui me haïssent aiment la mort (6).

(1) Voyez la planche 330 en E.

(2) Cf. Prov. I, 7; IX, 10; Ps. CXI, 10; Job, XXVIII, 28; Isaie, II, 2, 3, et pour le prolongement de l'existence, Prov. III, 2; III, 16; IV, 4; IV, 10; VII, 2; X, 27.

(3) Ouh'ou, mot déterminé par l'hiéroglyphe du mal. C'est le contraire de mot de la langue antique conservé dans le copte, avec les mêmes acceptions : *entendre, écouter, obéir, comprendre.* Le groupe ouh'ou semble dérivé de ouh'ah', *chercher;* il désignerait alors l'esprit inquiet, remuant, opiniâtre.

(4) Ici un groupe que je ne puis déchiffrer.

(5) Aiou, déterminé par l'hiéroglyphe du mal, rappelle le copte ⲟⲩⲁⲓ malédiction, blasphème, cri de malheur.

(6) Prov. VIII, 35, 36. Voyez aussi, ibid., VI, 23. Les châtiments de la discipline sont la voie de la vie; ibid., X, 17. Garder la discipline c'est la voie de la vie, ibid., XIII, 14. La loi du sage, source de vie. Sap. I, 12 : Nolite zelare mortem in errore vitæ vestræ, etc. Tim., V, 6 : Nam quæ in deliciis est, vivens mortua est.

A la trente-neuvième rubrique (pl. XVII-10), l'important sujet de la piété filiale revient de nouveau :

« Un fils docile au service de Dieu sera heureux à la suite de son obéissance, il vieillira, il parviendra à la faveur ; il parlera de même à ses enfants. Précieuse est pour l'homme la discipline de son père ; chacun la révérera comme il l'a fait lui-même. Ce qu'il a dit au sujet des enfants, ah ! que leurs enfants le redisent, en s'alimentant des données de ta parole, véritable germe de la vie de tes enfants. »

La suite de ce paragraphe et la quarante et unième rubrique dont le titre est : *Que ton cœur lave l'impureté de ta bouche*, ne me sont pas assez intelligibles pour que j'essaye de rassembler les lambeaux de phrase que j'y puis lire.

L'auteur clôt son œuvre par la quarante-deuxième rubrique (pl. XIX, lig. 3) :

« Accomplis la parole de ton maître ; bonne est pour l'homme la discipline de son père, de celui duquel il est sorti, dans les membres duquel il a été formé lorsqu'il était dans le sein (maternel). C'est une grande satisfaction que de se conformer à ses paroles. Car un bon fils est un don de Dieu, mettant ses volontés dans les paroles *qu'il entend* (1) auprès de son maître ; il accomplit la justice ; son cœur rend ses voies excellentes. »

Le reste sert d'épilogue (pl. XIX, lig. 6) : « C'est ainsi que j'acquiers pour toi santé du corps (2) et paix du roi, en toutes circonstances, et que tu parcourras des années de vie sans fausseté. »

« Je suis devenu un ancien de la terre, j'ai parcouru cent dix années de vie par le don du roi et l'approbation des anciens, en remplissant mon devoir envers le roi dans le lieu de la faveur. »

Puis la clause finale :

« C'est fini de son commencement à sa fin comme on le trouve dans l'Écriture. »

Nous connaissons maintenant d'une manière assez complète le cadre de l'ouvrage et il nous resterait à découvrir le sens des préceptes moraux qui en forment le corps. C'est ici surtout que la tâche devient aride et le travail stérile en résultats. Dans l'état actuel de la science d'interprétation, nous pouvons obtenir une intelligence assez satisfaisante des textes historiques ou descriptifs ; le contexte aide beaucoup à fixer le sens des mots nouveaux et il devient possible d'analyser par équation et de dégager les inconnues

(1) Litt. : *les paroles d'auprès de son maître.*
(2) Litt. *Santé des membres.*

à l'aide de procédés qui laissent peu de prise à l'erreur quand ils sont maniés avec prudence ; mais il en est autrement dans les textes mystiques de certains chapitres du livre funéraire et dans tous ceux qui, semblables au livre de Ptah-Hotep, traitent de matières abstraites. Nous ignorons encore les mots hiéroglyphiques qui servent à nommer la plupart des phénomènes de l'intelligence et des passions bonnes ou mauvaises. Or, ce sont précisément des expressions de ce genre qui forment le sujet des rubriques de ce livre, et l'on conçoit tout d'abord que la grande difficulté qu'il y a de déterminer exactement le sujet du paragraphe, prive l'investigateur de tout secours pour l'interprétation d'un commentaire dans lequel abondent les mots inusités. Pour donner une idée de l'importance de cet obstacle, je citerai ici la XIXe rubrique (pl. XI, lig. 5) :

« *Ne répète pas le* [illegible] MESKA *de parole, ne l'écoute pas ; c'est une sortie qui brûle les entrailles*, etc. » D'après son déterminatif, je vois que le mot MESKA désigne un acte de la parole ou de la pensée, mais rien ne peut m'en faire deviner le sens, et le précepte reste pour moi un impénétrable mystère. Les mêmes difficultés se présentent à presque toutes les rubriques. Aussi, pour ne pas entrer dans la discussion stérile de textes très-imparfaitement compris, je me bornerai à passer rapidement en revue un petit nombre de maximes dont le sens est un peu plus facile à distinguer.

La quatrième rubrique (pl. VI, lig. 8) est un commentaire du vingt-quatrième péché de la confession négative (1); il interdit à l'homme de se faire craindre : « N'inspire pas de terreurs aux hommes; être hostile à Dieu, c'est la même chose..... ce n'est pas la terreur de l'homme qui fait la volonté de Dieu. »

La cinquième rubrique (pl. VI ult.) donne des conseils à l'homme qui trouve dans une société un personnage de plus haut rang, le commencement du précepte :

NEMH-EK ER NTE EM-HA-EK correspond exactement à :

בִּין תָּבִין אֶת אֲשֶׁר לְפָנֶיךָ (2), *considère attentivement ce qui est devant toi.* Mais là s'arrête la ressemblance.

Le sens de la septième rubrique (pl. VII, lig. 5) serait facile à déterminer si l'on connaissait le mot [illegible] TERH. On lit, en effet : « Si tu cultives TERH dans un champ, c'est Dieu qui te la

(1) Todt. ch. 125, 16.
(2) Prov. XXIII, 1.

donne, le grand pourvoyeur du rassasiement de ta bouche; le grand auteur des épouvantements de la voix. »

Terh ne représente aucun produit de la végétation, puisque ce mot est déterminé par l'hiéroglyphe des idées abstraites. Le reste de ce paragraphe renferme des mentions curieuses; il y est question des Kenbata, peuplade qui dépêcha à Thothmès III revenant de ses expéditions en Asie, des envoyés porteurs de présents de pierreries (1). Ici le texte les représente comme particulièrement exposés aux attaques du crocodile. On les retrouve à la treizième rubrique (pl. XIII-1), où on lit : « Si tu es fils de quelqu'un des Kenbata, un héraut du conseil de plusieurs..... » S'agirait-il d'une tribu spécialement employée au transport des messages dans certaines contrées riveraines du Nil ?

A la huitième rubrique (pl. VII, l. 7), il est question de la soumission : « S'il est humiliant pour toi de servir un homme sage, ta conduite sera bonne auprès de Dieu, en ce qu'il sait que tu es parmi les petits; n'enorgueillis pas ton cœur contre lui.... »

A la dixième rubrique (pl. VII, l. 10), le précepte a trait à la répression d'un fils vicieux. Il y est parlé d'un fils dont l'inconduite viole les conseils paternels, méprise toute parole, et 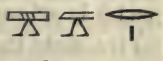
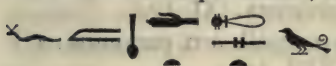 , *dont la bouche marche en viles paroles.* Ceci fait comprendre le sens du vingtième péché de la confession négative : men shema ro-a (2), *je n'ai pas fait marcher la bouche*, c'est-à-dire je n'ai pas abusé de la parole, tenu des discours méprisables.

Le quatorzième péché de la confession négative : *je ne me suis pas créé de remords* (3), trouve une espèce de commentaire dans la treizième rubrique (pl. VIII, l. 11) : « Ordonne ta conduite sans remords, applique ton intention au profit de ton maître. »

La seizième et la dix-septième rubrique (pl. IX, l. 7 et 13) sont relatives à l'amour. Une bonne explication du mot n'enmès, que je ne connais que comme titre d'autorité ou degré de parenté, facilitera l'intelligence du premier de ces paragraphes où je distingue la recommandation de se garder d'approcher les femmes. Le second est un peu moins obscur : « Si tu aimes, ta conduite sera bonne, étant préservée de tout mal et gardée d'occasion de tourments. » Dans

(1) Inscription de la muraille de Karnak, Lepsius, Ausw, XII, 15.
(2) Todt. ch. 125, lig. 33.
(3) Todt. ch. 125, lig, 27.

les groupes obscurs qui suivent, on s'attendrait à trouver la désignation de la femme débauchée, car le texte la représente comme un « écueil d'abominations dont il est impossible de s'éloigner; elle outrage pères et maris avec les favoris de la courtisane ; la femme qui *recherche* l'homme (*masculus*) est un assemblage de toute espèce d'horreurs, un sac de toute espèce de fraudes. » (Pl. X, lig. 1 à 4).

La dix-huitième rubrique (pl. IX, l. 8) est d'une sagesse assez naïve : « Si tu es sage, prends soin de ta maison, aime ton épouse dans l'intimité, nourris-la (*litt. : imple ventrem ejus*), habille sa personne : c'est le *luxe* de ses membres ; oins-la, réjouis-la pendant le temps de ta vie. » L'Écriture recommande aussi de chercher le bonheur dans l'affection conjugale : *Jouis de la vie avec la femme que tu aimes* (1). Je crois que la vingtième rubrique se rapporte à l'accueil qu'on doit faire à ses hôtes. La difficulté roule sur l'interprétation du groupe , AKOU. (XI, 1.)

A la vingt-troisième, l'homme puissant est invité à accorder respect à la science et à l'intelligence. Ce paragraphe est l'un de ceux où les mots inexpliqués sont le plus nombreux. (XI, 12.)

La vingt-huitième semble donner des conseils aux parvenus : « Si tu es grand après avoir été petit.... » (XIII, 6.)

La trentième (pl. XIV, lig. 4) pique vivement la curiosité. Elle débute comme le *non mœchaberis* du décalogue et comme le vingt-deuxième péché de la confession négative (2), mais le sens est restreint à la femme d'un ϩⲣⲟⲩ, c'est-à-dire d'un fils, ou d'un descendant. On peut lire littéralement : « Ne fréquente pas (*ne stupres*) la femme de quelqu'un de *ta* race; tu connais ce qui s'oppose à l'eau de (*ex*) sa partie antérieure, pas d'écoulement à ce qui est dans son ventre. » L'eau est ici dans le sens de *semen* et les rapports pronominaux sont du masculin. En somme, je ne puis comprendre la véritable portée de ce précepte.

A la dernière rubrique (pl. XV, lig. 6), il est traité du mariage dans des circonstances que l'obscurité du texte ne me permet pas de déterminer. L'expression est : « Si tu fais femme en .... » Cette même expression se rencontre dans l'inscription du tombeau d'Ahmès, chef des nautonniers, et M. de Rougé en a donné l'explication (3).

(1) Ecclésiast., IX, 9.
(2) Todt. ch. 125, lig. 14.
(3) De Rougé, Inscription du tombeau d'Ahmès, p. 146.

J'ai déjà confessé mon impuissance, et, en terminant, j'éprouve le besoin de témoigner de nouveau le regret que j'ai de laisser encore presque entièrement dans l'ombre de l'inconnu les vénérables doctrines du vieux philosophe égyptien. Ce que j'en ai dit suffira, je l'espère, à démontrer que la composition de l'ouvrage date d'une époque de remarquable développement philosophique et littéraire. L'auteur place fréquemment ses maximes sous la recommandation de l'autorité divine, bien qu'il se borne à promettre des récompenses dans l'ordre temporel : une longue et heureuse carrière, des enfants dociles, le suffrage des sages et des puissants, et la faveur du roi, cette condition si essentielle de sécurité à une époque où rien ne limitait le pouvoir suprême.

Espérons qu'il nous sera donné un jour de pénétrer plus avant dans cette morale antique, évidemment empreinte d'une haute sagesse. Chacun des préceptes du livre de Ptah-hotep forme un petit sujet d'étude philologique très-digne de stimuler l'ardeur des égyptologues qui s'attachent à la méthode analytique et qui savent, par expérience, combien il faut d'efforts et de pénibles recherches pour constater la valeur d'un mot encore inexpliqué ou d'une forme nouvelle. Je ne parle pas des adeptes des systèmes différents, car une traduction entière du livre de Ptah-hotep n'offrira pas de difficultés à ceux qui lisent couramment le récit des événements de l'Exode dans les papyrus Sallier et Anastasi, non plus qu'à ceux qui trouvent dans le Rituel, des psaumes chaldéens, du copte pur dans l'inscription de Rosette, et pour lesquels les écrits théologiques des anciens Égyptiens n'ont plus de mystères. Kircher n'allait guère plus vite en besogne. Mais c'est le cas de répéter avec M. le docteur Lepsius :

« Dans le domaine de l'Égyptologie, on a beaucoup plus traduit qu'on n'a compris; ces traductions hardies ont excité l'étonnement d'un public incompétent, mais en même temps elles ont éveillé les défiances des gens sensés, même à l'égard des résultats sérieux de la science. »

Ces paroles du savant Allemand nous signalent le véritable écueil; nous saurons nous en préserver et continuerons longtemps encore à avouer notre insuffisance et à épeler le *Livre d'Hermès*, avant d'en proclamer sans hésitation le contenu mystérieux.

Châlon-sur-Saône, 1er janvier 1858.

CHABAS,

Vice-président de la Société d'hist. et d'arch., associé-correspondant de la Société impériale des antiquaires de France.

EXTRAIT

D'UNE LECTURE FAITE A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, LE 5 FÉVRIER 1858, PAR M. P. DE SEVASTIANOFF, CONSEILLER D'ÉTAT ACTUEL ET MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE RUSSE DE GÉOGRAPHIE.

.... Bien que la photographie soit depuis longtemps appliquée à la reproduction des manuscrits, il est à regretter que cette application n'ait pas été faite sur une plus grande échelle, et je pense qu'à ce point de vue un court exposé de mes idées ne serait peut-être pas hors de propos et sans utilité.

Il existe dans les différentes bibliothèques quantité de manuscrits précieux, et quelquefois uniques. Ces trésors de la science, ignorés souvent du public, et même des archéologues et des bibliophiles, gagneraient beaucoup à être vulgarisés, et seraient en outre par là acquis définitivement à la science et garantis de la destruction : car, quelles que soient les précautions, n'est-il pas une infinité de causes, notamment l'incendie, qui peuvent amener pour toujours l'anéantissement de ces monuments? Dans cette prévision, ne serait-il pas opportun d'appliquer les procédés photographiques à la reproduction des pièces les plus rares et les plus précieuses? Dans ce cas, il faut que chaque bibliothèque de l'Europe organise une section photographique pour faire les reproductions de tout ce qu'elle possède de plus précieux, et, après trois ou quatre années de travail, faire l'échange mutuel des copies. Alors, chaque bibliothèque possédera tout ce qu'il y a de plus précieux au monde; sera garantie, en cas de perte quelconque des manuscrits, et, outre cela, pourra livrer l'excédant des copies au commerce. Il serait encore plus avantageux que ces reproductions fussent exécutées par la lithophotographie, dont l'exécution coûterait dix fois moins cher que par la photographie, et pourrait ainsi parvenir jusqu'aux cabinets des savants les moins aisés, et leur procurer la jouissance qui leur est refusée aujourd'hui, d'avoir en leur possession et constamment sous les yeux, la reproduction exacte des trésors bibliographiques. Ce serait pour l'archéologie une révolution comparable, en quelque sorte, à celle que l'imprimerie a produite dans la littérature et les sciences.

Il est à supposer que, dans l'intérêt de la science et de l'art, les

gouvernements prêteront leur concours à des opérations de ce genre, d'autant plus que la photographie opère ces reproductions à distance, sans toucher l'original, et par conséquent sans l'exposer à aucune altération.

En ce qui concerne les bibliothèques des monastères de l'Europe et de l'Asie, une semblable entreprise serait sans doute au-dessus des moyens d'activité d'un seul homme ; il faudrait, pour ces explorations en grand, réunir des savants et des photographes ; il faudrait aussi pouvoir disposer de sommes d'argent assez considérables pour acquérir les appareils et le matériel nécessaires, de même que pour leur transport, toujours très-coûteux en raison de leur volume.

Si l'opération était jugée utile, pourquoi les gouvernements ou même des sociétés particulières, n'organiseraient-ils point une expédition scientifique et artistique, qui peut avoir des résultats d'une aussi grande portée.

D'après le plan que je me suis tracé, et que j'ai déjà expérimenté, je compte réunir dans un ensemble de reproductions photographiques, au mont Athos :

1° Des manuscrits grecs, géorgiens, slaves ecclésiastiques, serbes et bulgares. Ils sont écrits sur parchemin, avec des encres d'or ou de différentes couleurs, en caractères de formes et de dimensions très-diverses, et quelquefois avec des notes de plain-chant. La longueur des manuscrits peut varier de huit centimètres à un mètre ; les plus anciens datent peut-être du VIIe siècle.

2° Différents actes : des bulles d'or (chrysoboulles) d'empereurs et d'augustes byzantins, à partir de Constantin et Romain (Xe siècle) ; des bulles d'or des tzars, de krals, des despotes, des princes et des joupans de Serbie et des tzars de Bulgarie, à commencer du XIIe siècle ; des woywodes d'Ougrowlaschie, du XVe siècle, et des chartes de tzars russes, à commencer du XVIIe siècle ; des sceaux de plomb (sigillions) d'empereurs byzantins, et de patriarches, à partir de Basile le Macédonien (IXe siècle), et du patriarche Nicolas ; des sceaux de cire verte, des titres de possession, des testaments, etc., à partir du IXe siècle.

Ces manuscrits sont sur parchemin de différentes dimensions. Ils varient de 1 à 8 mètres de longueur, et de 10 à 80 centimètres de largeur. Quelques-uns présentent des images de saints, des portraits d'empereurs d'Orient et des membres de leurs familles.

3° Des croix, des vases, des reliquaires, des encensoirs, des lustres, des candélabres, des reliures, des garnitures d'images, des

crosses, des broderies, remarquables par leur antiquité et par le fini de leur travail. Plusieurs de ces objets ont été donnés par des souverains, et leur authenticité est garantie par les bulles qui les accompagnent. Outre la photographie, je compte employer les secours du moulage et de la galvanoplastie pour reproduire la plupart de ces objets.

4° Des images de saints, peintes à l'huile sur bois, sur toile, et même sur des poissons secs; des images sculptées sur bois et sur marbre; enfin, des fresques. Parmi les images, il en est que l'on attribue à l'évangéliste saint Luc, d'autres qui ont été apportées de Sainte-Sophie après la prise de Constantinople. Il en est qui représentent la Vierge allaitant le Christ et le Christ lui-même avec des ailes; une autre image porte le nom singulier de *Joujou de l'impératrice Théodora*. Les superbes fresques de Panseline, surnommé le Raphaël d'Orient, se sont conservées dans l'intérieur de quelques églises du mont Athos. Le peu de lumière qui éclaire ces édifices rendant impossible une reproduction photographique, j'ai été forcé de prendre des calques de ces fresques; mais, dans la nouvelle exploration que je vais entreprendre, je me propose d'emporter un puissant appareil d'éclairage électrique ou pyrotechnique, au moyen duquel j'espère obtenir la reproduction de ces fresques. Il serait facile de reproduire également par ce moyen l'intérieur de certaines églises, dont l'architecture est du style primitif byzantin.

5° Des inscriptions et des sculptures de pierres tumulaires, que l'on retrouve encore au mont Athos, et qui peuvent fournir quelques renseignements utiles pour l'histoire des anciens habitants de la presqu'île.

N'ayant pu prévoir mon séjour actuel à Paris, je ne me suis pas muni de mes notes et mémoires, faits au mont Athos, et je n'ai seulement avec moi, en ce moment, qu'un seul exemplaire d'une partie de mes photographies. Par conséquent, il m'est impossible d'entrer dans beaucoup de détails, et, j'ai en outre le regret de ne pouvoir offrir de suite à l'Académie, comme je l'aurais désiré, une copie de mes reproductions. Il me reste alors à donner quelques indications sommaires sur les épreuves que j'ai l'honneur de présenter à l'assemblée.

N° 1. Huit productions d'un évangile en langue bulgare du XVIe siècle, en très-bon état, appartenant au monastère d'Esphigmène; il est sur parchemin, très-remarquable par la beauté de l'écriture et la correction du texte. La reproduction photographique est moitié plus petite que l'original.

N° 2. Six reproductions d'un évangile bulgare, remarquable, au même titre, que le précédent.

N° 3. Comprend quatorze copies d'un manuscrit grec précieusement conservé parmi les reliques au monastère Pantocrator, et que l'on attribue, par erreur, à Jean Kouschnik, du Ve siècle. Ce manuscrit se compose de cinq cents pages. Il est écrit en très-beaux et très-fins caractères, avec or et encre de diverses couleurs; les vignettes sont peintes sur un fond d'or. Le manuscrit, bien qu'il porte le titre d'évangile, contient différents sujets : le Nouveau Testament, les Sermons de Grégoire le Théologien, de Jean Damascène, de Denis l'Aréopagite, etc., et de plus 152 articles médicaux. La présence des œuvres de Jean Damascène, qui a vécu au VIIIe siècle, suffirait seule pour prouver que ce manuscrit remonte beaucoup moins loin que le supposent les moines. Les reproductions sont à peu près de grandeur naturelle.

N° 4. Reproduction de la reliure de ce manuscrit; elle est en chêne avec argent massif; l'une des faces représente Jésus crucifié, ayant à ses côtés sainte Marie et saint Jean. L'inscription est en langue slave, mais les lettres du mot *crucifiement* se lisent de gauche à droite, et celles du mot *Jésus-Christ* de droite à gauche, circonstance qui mérite d'être signalée. L'autre face représente l'Annonciation avec les figures de l'ange et de la Vierge; en bas se trouve une inscription en langue slave, en partie illisible, sur l'original même.

N° 5. Image représentant l'apôtre saint André; monument fort ancien, mais la garniture en argent doré est de date récente.

N° 6. Comprend 80 pages de l'évangile slave, écrites en caractères glagolitiques. Quelques-uns supposent que ces caractères furent employés dans la langue slave avant l'introduction des lettres et des caractères grecs par Cyrille et Methodius.

Ce manuscrit appartient au monastère de Zograf. Les feuilles sont restées longtemps simplement enfilées par un cordon qui les traversait; elles ont beaucoup souffert avant qu'on les reliât, et il ne reste plus ni commencement ni fin. En exécutant la reliure, on a rogné quelques sujets peints et quelques additions faites en caractères de Cyrille et Methodius.

Dans quelques-unes de ces pages se trouvent des peintures probablement postérieures au manuscrit, mais remarquables par leur naïveté. Elles représentent : la tête de saint Jean Baptiste, des mains bénissantes; d'autres, des oiseaux, les apôtres saint Pierre et saint Paul, saint Zacharie et sainte Élisabeth. Les copies photogra-

phiques ont été coloriées conformément à l'original et avec la plus grande exactitude. Les épreuves sont à peu près de grandeur naturelle. (La planche 329 ci-jointe représente, sous le n° 1, une des pages de ce manuscrit exécutée d'après la photographie. Les lettres reproduites en doubles traits par le graveur, sont peintes en rouge sur l'original.)

N° 7. Copie, réduite au tiers de l'original, d'un document moderne écrit sur parchemin et accompagné d'un sceau pendant en plomb. Je me propose de montrer, par ce spécimen, que, par la suite des temps et le perfectionnement des procédés, la photographie pourrait être appliquée à la reproduction des actes notariés et des divers documents judiciaires que l'on se procure aujourd'hui par copies légalisées, dont l'exactitude ne peut jamais être scrupuleusement assurée.

N° 8. Huit copies d'un manuscrit in-folio de 295 pages, qui contient la géographie de Ptolémée, 17 chapitres de la géographie de Strabon, et les Périples d'Arrien. L'original est du XIIIe siècle; il appartient au monastère de Watopèdes. Les épreuves sont à peu près de grandeur naturelle.

N° 9. Quarante-deux copies de cartes géographiques (1), qui se trouvent annexées à la géographie de Ptolomée. Les reproductions sont faites en double, l'une est coloriée conformément à l'original; l'autre est sans retouche. Ces cartes datent du XIIIe siècle, et sont par conséquent beaucoup antérieures à celles qu'on trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, lequel est du XVe siècle. (La planche 329, n° 2, représente une des cartes de cette collection : c'est celle de l'Espagne, réduite au quart de l'original.)

N° 10. Encensoir ancien en argent fondu et ciselé, grandeur réduite de moitié, mais que j'ai faite aussi de grandeur naturelle. Ce monument est remarquable par le fini du travail; il représente le dragon attaquant l'Église. Cette reproduction a été faite aussi à peu près de grandeur naturelle, avec une face principale du manche représentant la sainte Vierge entourée d'anges. (La planche 328 reproduit cet intéressant monument demi-grandeur de l'original.)

N° 11. Croix grecque, face et revers avec inscription slave. La

(1) Tous les voyageurs russes qui ont visité le mont Athos, comme Davidoff, Grigorovitsch, Mouravieff, l'Archimandrite Porfirie, etc., ont parlé de cet ouvrage de Ptolomée et Strabon. J'ai appris, depuis ma communication à l'Académie, que M. Le Barbier, membre de l'école française d'Athènes, qui a fait un voyage au mont Athos, a cité aussi ce manuscrit dans son rapport inédit.

tradition rapporte que cette croix représente la forme de celle que Constantin le Grand a vu dans le ciel. La grandeur naturelle est de 35 centimètres. (La planche 328 reproduit la face de cette croix, si remarquable par la délicatesse et la richesse de ses ornements.)

N° 12. Deux feuilles des Actes des Apôtres, slaves; XIIe siècle.

N° 13. Liturgie de saint Jean Chrysostome, pour diacre, en slave; copie sur rouleau de parchemin, du XIIIe siècle.

N° 14. Deux bulles d'or en langue grecque :

(*a*)	Andronic II, le vieux	1289.
(*b*)	Jean Paléologue	1342.

N° 15. Cinq bulles d'or et sigillions en langue slave :

(*a*)	Léon, tzar de Bulgarie	919.
(*b*)	Jean Callimaque	1499.
(*c*)	Andronic II, le vieux	1321.
(*d*)	Basile, Woyéwode de Moldavie	1699.
(*e*)	Alexandre, tzar de Bulgarie.	

Et, n° 16, 33 feuilles de la légende dorée, avec dessins dont quelques-uns sont enluminés d'après l'original.

LETTRE

A MONSIEUR L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

SUR LES ANTIQUITÉS DE CHAMPLIEU.

Paris, le 25 mars 1858.

Monsieur,

Les antiquités de Champlieu, commune d'Orrouy, arrondissement de Senlis (Oise), que votre savant recueil a fait connaître il y a quelques années, sont en ce moment l'objet d'une controverse toute pacifique entre un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. de Saulcy, et M. Peigné de Lacourt, lauréat de l'Institut et membre de la Société des antiquaires de Picardie. Il s'agit d'un théâtre découvert à Champlieu depuis l'époque où mon article a paru ; M. de Saulcy pense que ce sont là les restes d'un théâtre mérovingien ; M. Peigné de Lacourt est d'un avis contraire : il y voit un théâtre romain. Tous les deux cherchent à prouver leur thèse avec cette science véritable et cette courtoisie de formes qui accompagne d'ordinaire la profonde conviction et les sentiments d'une mutuelle estime.

Permettez-moi, monsieur, de vous entretenir d'une question préjudicielle dont M. de Saulcy ne paraît pas s'être préoccupé, celle de savoir à qui revient l'honneur de la découverte et de la mise au jour de ce beau monument. Voici les faits :

Ayant appris en 1850, pendant un assez long séjour à Compiègne, que M. de Seroux, en faisant défoncer sur le plateau de Champlieu une butte dite *les Tournelles*, y avait trouvé des bas-reliefs, des sculptures et des armures, je me rendis à diverses reprises sur les lieux pour les examiner. M. de Marneuf, ancien architecte de Paris et maire actuel d'Orrouy, voulut bien me prêter le concours de son beau talent en se chargeant de reproduire avec exactitude ces monuments de l'art antique.

De retour à Paris, et après avoir étudié soigneusement ces bas-reliefs, je fis part de leur découverte au Comité des monuments

historiques placée auprès du ministère de l'instruction publique. En même temps j'exprimai le désir que des fouilles fussent tentées dans une sorte de monticule séparé des *Tournelles*, par la chaussée Brunehaut, et connu dans le pays sous le nom de *fer à cheval;* ce monticule, dont j'avais depuis longtemps apprécié l'importance, était situé sur un terrain appartenant à la commune d'Orrouy. M. le vicomte de Thury, alors président de cette Commission, me transmit les remercîments et les encouragements de ses collègues. Il m'engagea à poursuivre l'étude de ces riches sculptures et à m'adresser à la Commission placée auprès du ministère de l'intérieur, qui seule pouvait disposer de fonds en pareil cas.

Plusieurs de ses membres, et notamment MM. Mérimée et Lenormant, après m'avoir entendu, m'invitèrent à adresser un rapport au ministre de l'intérieur sur le *fer à cheval* de Champlieu. Le 3 avril 1851, j'adressai à Son Excellence un rapport dans lequel j'établissais, d'après l'opinion du président Minet, de l'abbé Carlier et mon propre sentiment, que cet amoncellement de terre en forme de fer à cheval devait selon toutes les probabilités recéler les reste d'un théâtre, peut être contemporain de l'édifice dont les merveilleux débris avaient été découverts l'année précédente, à cent cinquante pas du fer à cheval sur le bord de la voie romaine. Je terminais en demandant que le ministre voulût bien autoriser et faciliter des fouilles.

Le 5 juin 1851, Son Excellence me fit l'honneur de m'annoncer que, d'après mon rapport, et sur l'avis favorable de la Commission, elle accordait une somme de 500 francs, et qu'elle me chargeait de l'exécution des fouilles à Champlieu, après toutefois m'être entendu avec M. le préfet de l'Oise. Le 13 octobre suivant, les fouilles furent entreprises sous la direction de M. Marneuf et la mienne ; et, moins d'un mois après, un théâtre d'une rare conservation apparaissait avec ses galeries circulaires et ses six vomitoires.

Je devais alors adresser à Son Excellence un rapport sur le résultat de ma mission, et lui demander de nouveaux fonds pour déblayer entièrement le théâtre. Mais à cette époque, des circonstances, indépendantes de ma volonté, m'ont empêché de m'occuper immédiatement de ce travail; dans l'intervalle, M. le préfet de l'Oise, en rendant compte de l'emploi des fonds, avait informé le ministre sur le résultat des fouilles.

Je n'essayerai pas de discuter aujourd'hui, monsieur, les opinions émises sur l'origine du théâtre de Champlieu par MM. de Saulcy et Peigné de Lacourt. Quand un savant du mérite et de la valeur

de M. de Saulcy émet une opinion sur un point d'archéologie, ce n'est pas sans crainte qu'on soutient une thèse opposée. Cependant j'oserai dire, après avoir examiné les raisons de l'illustre académicien et celles de M. Peigné de Lacourt, que je me sens plutôt disposé à me ranger du côté de ce dernier. Malgré le vif désir que j'aurais d'avoir pu contribuer à la découverte d'un monument mérovingien de cette importance, je crois qu'il faut en restituer la construction à ses véritables architectes : les Romains des dernières années de l'empire. C'est à eux aussi, c'est au ciseau romain que nous sommes redevables des admirables bas-reliefs sculptés trouvés dans la butte des *Tournelles*, et dont j'ai signalé quelques-uns des plus intéressants dans la *Revue archéologique* (juillet 1851). C'est sur ces produits d'un art qui, par la délicatesse de la touche et le fini de l'exécution, rappelle celui de la Grèce, que j'ai présenté, en 1851, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un mémoire accompagné de vingt-cinq planches. M. Lenormant, dans la séance solennelle du mois d'août de la même année, a bien voulu mentionner honorablement mes recherches, dans le rapport qu'il a lu sur les travaux envoyés au concours des antiquités nationales.

Telle est, monsieur, la part que j'ai eue dans les découvertes opérées à Champlieu, et je serais fort reconnaissant si vous aviez la bonté d'en donner connaissance à vos lecteurs.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée et de mes sentiments dévoués.

EDMOND CAILLETTE DE L'HERVILLIERS,

De la direction du personnel et de l'inspection générale des finances, membre de la Société des antiquaires de Picardie.

P. S. Je prépare en ce moment un mémoire sur le théâtre de Champlieu, dans lequel je cherche d'abord à bien fixer les caractères de l'architecture théâtrale chez les Romains et chez les Francs, pour m'appuyer ensuite sur ces principes dans ma dissertation. Je n'ai donc point de parti pris, et si de l'étude que j'ai entreprise, il résulte que ma première opinion est erronée, je déclare, par avance, que je suis disposé à reconnaître mon erreur, et à me rattacher à l'opinion émise par des savants que je regarde, à bon droit, comme mes maîtres, M. Mérimée et M. de Saulcy.

LE TOMBEAU DE SAINT LUBIN,

ÉVÊQUE DE CHARTRES.

(544 A 556.)

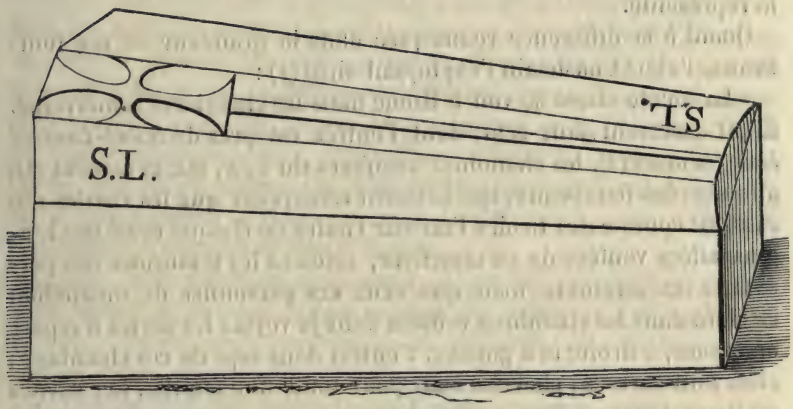

Lors de la démolition, à Chartres, de la chapelle de Saint-Serge et de Saint-Bacche (1), on découvrit trois tombeaux, deux desquels avaient trois croix pattées. Cette découverte donna lieu à une correspondance où vous trouverez les noms de Léonor d'Estampes, évêque de Chartres; de l'abbé Chastelain, chanoine de Paris; du P. Esterlin de Sainte-Geneviève, et du célèbre bénédictin *D. Mabillon.* Le dépouillement de ces lettres fait le fond et l'intérêt de cette notice.

Les tombeaux se touchaient; ils étaient de pierre tendre, et, néanmoins, assez dure; les pieds approchaient de très-près les fondements du rond-point de la chapelle, et la tête sous l'autel (2).

Le tombeau dont nous allons parler fut trouvé le 18 octobre 1703, sous l'autel en ruines de l'une des chapelles de Saint-Serge; il était

(1) Cette chapelle avait deux entrées: l'une du côté du palais épiscopal, l'autre, la principale, du côté du cloître.

(2) Lettre de Léonor d'Estampes, évêque de Chartres.

plus grand, mieux entendu et plus magnifique que les autres. Ses dimensions en feront juger.

Longueur.	$2^m,111$
Largeur du côté de la tête.	$1^m,56$
— du côté opposé.	$0^m,326$
Hauteur.	$1^m,56$

Le couvercle à feuillure avait 2^m 274 de long, 0, 326 d'épaisseur.

Ce tombeau renfermait un corps moins la tête. Point d'inscription, mais en la place *une croix avec un manche*, telle que le dessin la représente.

Quant à la différence remarquée dans la grandeur de ces tombeaux, l'abbé Chastelain l'expliquait ainsi (1) :

« La même chose se voit à Rome dans les cimetières souterrains. Étant descendu dans celui dont l'entrée est près de *Saint-Laurent hors les murs* (2), les chanoines réguliers du lieu, qui m'avoient fait allumer des flambeaux, me faisoient remarquer que les cavités qui estoient comme des tiroirs l'un sur l'autre de chaque costé des longues allées voûtées de ce cimetière, estoient les tombeaux des personnes du commun, mais que ceux des personnes de distinction estoient dans les chambres voûtées dont je voyois les portes d'espace en espace, à droite et à gauche. J'entrai dans sept de ces chambres ; elles sont carrées ; chacune était pour toute une famille. Les cavités en tiroir tiennent l'espace d'un coin à l'autre, l'une sur l'autre, et c'est la longueur d'un corps ordinaire. Mais, le costé où est la porte ne laisse qu'un espace d'un tiers plus encore, et c'est de ce costé où sont les tombeaux de ceux qui mouroient dans l'enfance qui, comme à Saint-Serge de Chartres, sont d'un tiers ou environ moins longs que les autres. »

Cette croix emmanchée, ne se retrouvant pas sur les deux autres tombeaux, présentait *quelque chose de singulier ;* on cherchait à expliquer la présence de cette croix. Désignait-elle un évêque, un patriarche, un métropolitain ?

Le 29 octobre, D. Mabillon répondit :

« La nouuelle découverte que vous venez de faire n'est guère moins curieuse. Ne seroit-ce pas le tombeau de *Frotboldus*, éuesque qui

(1) Lettre du 29 mai 1703.

(2) Cette basilique appartiendrait au siècle de Constantin. Ses chaires se nomment *ambons*. Les fresques de son portique sont remarquables.

fut tué par les Normans, l'an 858? Voyez le IIe tome de nos *Analectes*, p. 550, etc. :

« Le morceau de *cuir* (1) trauaillé au fer chaud et formé par ban-
« des peut estre la bande du deuant du chasuble avec lequel il au-
« roit esté enterré. Peut estre auoit-t-on coupé la teste à cet eues-
« que, c'est-à-dire à *Frotboldus* duquel il est dit que *cruentis gladiis*
« *mactatus est*, et que c'est la raison pourquoy sa teste ne se trouue
« point dans ce tombeau.

« Elle ne donne point d'autre indication, sinon que c'est un chrestien qui y fut enterré. »

On fit remarquer au P. Mabillon (2), quant à Frotbold, que, suivant les Annales de saint Bertin, il se serait noyé dans l'Eure en se sauvant de Chartres assiégé par les Normands (3). On ajoutait pouvoir prendre ce tombeau pour celui de saint Lubin (4); le corps était privé de son chef, lequel était conservé dans l'un des trésors de l'église de Chartres (5) ; et Chalétric fut inhumé auprès de saint Lubin, son prédécesseur. Ces deux tombeaux se trouvant ensemble, on devait supposer, celui de saint Chalétric une fois reconnu, que l'autre était celui de saint Lubin.

Contre cette dernière conjecture, il y avait encore à dire que saint Chalétric et saint Lubin avaient été inhumés à Saint-Martin au Val. Il est vrai qu'ils avaient pu en être retirés depuis leur inhumation, pour enrichir quelque chapelle de leurs reliques.

« Habillez tout cela comme vous l'aurez agréable, mon révérend Père, disait la lettre du 8 novembre, mais cela me paroist bien brouillé, pourueu que je ne me brouille point avec vous en vous entretenant de faits si obscurs, et que je puisse mériter l'honneur de vos bonnes graces, je seray très-satisfait, etc. »

« Pour ce qui est du tombeau où il y a une croix emmanchée,

(1) C'était un morceau de cuir brun de deux ou trois doigts de large travaillé avec soin et formé par bandes au fer chaud, l'une de trois filets de relief, une autre percée d'une infinité de petits trous semés par ordre dont l'entre-deux était de relief en forme de chagrin; la suivante était de trois filets et celle d'après de ces petits trous et ainsi de suite. Etait-ce une sandale ou un autre ornement ecclésiastique? (Lettre au P. Mabillon).

(2) Lettre du 8 novembre.

(3) Pridie idus junii an. incarnationis dominicæ octingentesimo quinquagesimo octavo indictione sexta a paganis sequanensibus facta est magna cœdes Carnoti in qua interempti sunt Frotboldus episcopus, Stephanus presbiter (Nécrol.).

(4) Il y avait dans le cloître, près de l'église, une chapelle dite de Saint-Lubin.

(5) Il était renfermé dans un buste en vermeil de 0m,682 de hauteur, couvert en pierreries.

écrivait le 23 novembre D. Mabillon, ce pourroit bien estre le tombeau du fondateur de la chapelle. Je croy auuoir découuert qui il est. Il me paroist que c'est l'evêque Gilbert qui viuoit au IXe siècle. Voici la preuue que j'en ay qui est tirée du liure *des Miracles* de saint Vandrille dont les reliques furent portées à Chartres l'an 1095 et déposées dans l'église de Saint-Cheron, et depuis portées pour plus grande sûreté, *in capellam quàm olim venerandus Gislebertus infrà* (c'est-à-dire *intrà*), *domum suam construxerat*. Il me paroist que c'est là votre chapelle du palais épiscopal. Vous trouverez cette pièce au IIe siècle de nos *Actes*, page 557.

« A l'égard de ce que vous dites que saint Lubin pourroit auoir esté enseueli dans cette chapelle, j'ay de la peine à le croire, puisqu'il est certain qu'il a esté enterré à Saint-Martin au Val.

« J'oubliois à proposer une difficulté qui vous pourra venir à la pensée, sur ce que je viens de dire, que l'euêque Gilbert a bâti cette chapelle. Vous direz sans doute qu'il n'y a guère d'apparence, vu que Saint-Calétric, qui viuoit plus de deux cents ans auparauant, y a esté enterré. A cela je répons que, quoyque la tombe se trouue dans cette chapelle, elle y a pu estre transportée. D'ailleurs, lorsqu'on l'a bastie, et peut-être que ce fut pour lors que son corps fut leué de terre, et que l'euêque Gislebert fit transporter le tombeau dans cette nouuelle chapelle, qu'il faisoit construire. Voilà ma pensée, je vous en laisse le juge.

« F. Jean Mabillon. »

La lettre du savant bénédictin n'était pas le dernier mot de cette discussion. Gislebert avait-il occupé la chaire chartraine? On en doutait; puis *Souchet* et l'*Aganon vetus* indiquaient la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste dans l'église de l'abbaye de Saint-Père comme étant le lieu de l'inhumation de ce prélat.

« Vos Pères de Bonne-Nouuelle d'Orléans ne pourroient-ils point nous donner quelques lumières là-dessus? Ce sont ces messieurs qui ont emporté les archives et tout ce qui pouuoit concerner l'antiquité du prieuré de Saint-Martin. Un mot de vous, mon révérend Père, en ce quartier-là, seruira à éclaircir l'obscurité de cette matière (1). »

Les choses en étaient là, lorsqu'au mois de juin 1704, un examen plus minutieux du tombeau (2) fit découvrir à la tête et au pied deux lettres majuscules, S. L., gravées dans une position différente.

(1) Lettre au P. Mabillon du 29 novembre 1703.

(2) Un de nos confrères curieux de l'antique. (Lettre du 24 janvier 1705.

Le 24 janvier 1705, D. Mabillon fut informé de cette nouvelle découverte. Ces lettres n'avaient point été mises au hasard ; elles avaient nécessairement une signification ; on croyait y lire les initiales du nom de saint Lubin. On s'étonnait pourtant de la qualification de saint donnée à un évêque.

« L'usage d'aprésent, porte la lettre de 1705, n'étoit pas de faire des inscriptions de saints sur les tombeaux des mourants sans une permission particulière de la cour de Rome ; mais, dans les premiers temps de l'église, le peuple se donnoit un certain droit de qualifier de saints ceux qui paroissoient le mériter au moment de leur mort, et ainsi ces lettres ont pu estre dès le temps de l'inhumation de saint Lubin ; si cela n'a pas esté, on peut conjecturer qu'elles y ont esté mises par quelque personne zélée pour la conseruation de la mémoire de ce saint, lorsqu'on a rapporté des terres dans cette chapelle pour égaler le paué à celuy du cloistre qui fut rehaussé vers le XIe siècle. Ce rapport de terre couurit les tombeaux de cette chapelle qu'on vénéroit à découuert comme il se pratique encore dans quelques églises de nos quartiers. Ce fut apparemment dans ce temps que ces lettres furent grauées, si elles ne le furent pas auparauant pour seruir de mémorial à ceux qui viendroient à découvrir un jour ces tombeaux comme il est arrivé dans ces temps. »

Ces conjectures étaient très-vraisemblables ; elles sont encore aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a plus d'un demi-siècle, quand elles ont été produites ; personne n'oserait dire qu'elles ne soient pas vraies (1).

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) En 1821, le tombeau de saint Lubin se trouvait avec d'autres débris de pierres tombales, près des colonnes de la chapelle placée au chevet de l'église de Saint-Brice (anciennement Saint-Martin au Val). Il fut enlevé.... On s'en servit pour faire l'auge d'une étable ! Quand on démolit l'étable on brisa l'auge et on la confondit parmi les matériaux de construction !

RECHERCHES

SUR L'HISTOIRE ET LA GÉOGRAPHIE

DU SUD-EST DE LA GAULE

AVANT LA DOMINATION ROMAINE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Depuis la publication de ma première note sur le sud-est de la Gaule, la question ibérienne a fait un pas. Je suis parvenu à déchiffrer quelques-unes des légendes inscrites sur les monnaies, j'ai pu donner la signification de *Nedhena* et de *Petarra*, noms ibériques, le premier de Narbonne, le second de Béziers, que ces monnaies nous ont fait connaître (2), et j'ai dû admettre que les Élysices, qui, selon Hecatée, étaient Ligures, et qui occupaient ces deux villes, sous leur nom national de Béryces, parlaient la langue ibérienne, c'est-à-dire la même langue que parlent aujourd'hui les Basques (3).

Ce préliminaire posé, je reviens à mon sujet.

VI. Suite des Ligures de la rive droite du Rhône.

Après l'oppidum *Naustalo*, on trouve dans l'*Ora maritima* d'Avienus, un vers incomplet et un vers omis.

> Oppidum que Naustalo
> et urbs.... hesice gens de....
> ....
> ejusque in æquor Classicus amnis affluit.—V. 613.

Quelques éditeurs d'Avienus n'ont pas manqué de nous apprendre que le vers omis ne se compose sur le manuscrit, que de lettres

(1) Voyez le premier article dans la XIIIe année. p. 343 et suiv.
(2) *Numism. ibér.*, p. 78.
(3) *Idem*, p. 80.

qui n'offrent aucun sens (1); il est regrettable cependant que quelque commentateur n'ait pas jugé à propos de nous donner ces lettres dans une note, il est certainement question de villes de la contrée, dont une était sur le littoral et baignée par le *Classicus* ou *Classius*, car je trouve ce mot avec cette dernière variante. On a proposé d'y voir la rivière Colasso (2), mais le nom de la ville omise aurait pu seule indiquer une attribution ou une rectification, si elle est nécessaire. Je dirai du reste que, outre les monnaies ibériennes de *Nedhena* et de *Nemy* que j'ai déjà publiées, il en existe d'autres qui ne se trouvent que dans le sud-est de la Gaule, qui ont le même type que les précédentes, et dont les légendes serviraient peut-être à expliquer ce qui jusqu'ici paraît inexplicable. Je désire donc que quelque commentateur plus hardi que ses devanciers donne aux chercheurs lointains les lettres telles quelles, du deuxième vers, omises jusqu'ici.

Il n'en est pas de même de la région *Cimenice* qui suit :

At Cimenice regio conscendit procul.

Avienus nous la représente comme couverte de forêts, *fusa multo cespite et aprica sylvis*. Il dit qu'elle tire son nom d'une chaîne de montagnes à la croupe élevée,

Nominis porro auctor est
Mons dorsa celsus....

dont le Rhône baigne la masse pierreuse et étreint les pieds (V. 611). Il veut donc faire mention des montagnes appelées par Ptolémée et Strabon Κέμμενον ὄρος, et il emprunte son explication de *mons dorsa celsus*, à quelque auteur ancien; car Strabon la donne aussi, lorsqu'il appelle le mont *Kemmenon*, ῥάχις ὀρεινή (3) : cependant César, Suétone, Mela et autres donnent à ces mêmes montagnes le nom de *Cebenna mons*, et cette dernière dénomination a seule survécu puisque les habitants du pays les appellent encore *las Cebenos*. Mais ni l'une ni l'autre n'appartiennent ni à la langue grecque, ni à la langue latine. La première est celtique de *kein*, dos, croupe, et *mene*, montagne, et fut transmise aux Grecs par les Massaliotes qui s'appuyèrent toujours sur les Celtes contre les Ligures; la seconde est ibérienne, de *ke*, nuage, *phenna*, roc, et l'on sait que les Romains

(1) Avien., *Ora maritim.* Ed. Lemaire.
(2) Walkenaer, *Géog. de la Gaul.*, t. Ier.
(3) Strab., *Geogr.*, lib. II, p. 28.

conquirent le littoral avant de soumettre les Arvernes. Je ferai la remarque que sous ce ciel presque toujours pur et azuré du bas Languedoc, aux environs de Nismes, lorsqu'on regarde les Cévennes, on aperçoit, même dans le plus beau jour, un léger nuage qui flotte au-dessus d'elles.

VII. Suite du précédent.

Après avoir mentionné les noms de peuplades et de lieux qui peuvent se reporter au Ve siècle avant notre ère (400 à 450), cherchons quels sont ceux qui quoique mentionnés par des auteurs postérieurs, entre le *Durius* (l'Hérault) et le *Rhodanus*, doivent remonter à la même époque.

Je citerai d'abord *Sextantio* (1), près de Castelnau, à peu de distance N.-E. de Montpellier. Nous le trouvons sous le nom de *Sextant*, sur une inscription du musée de Nismes (2), et feu Saint-Paul, de si regrettable mémoire, lui attribuait une origine ibérienne : « Quand on suit, dit-il, les restes du mur d'enceinte, du côté qui fait face à la mer, on voit le mur à découvert depuis le sol jusqu'à une hauteur de un à deux mètres ; son système de construction étonne dès le premier regard ; il est formé de grosses pierres qui semblent avoir été mises en œuvre, à peu près telles qu'on a pu les tirer de la roche calcaire sur laquelle la ville est assise. Quelques-unes de ces pierres ont été grossièrement travaillées ; mais elles n'ont jamais reçu de la main de l'homme, ni angles réguliers, ni arêtes uniformément déterminées ; elles sont superposées les unes aux autres dans le sens le plus favorable à leur enchâssement, et ne forment par conséquent pas d'assises régulières.... Sur le côté qui fait face à la vallée de Clapiers, on retrouve encore un pan extérieur de mur semblable à celui qui fait face à la mer. La largeur totale du mur est d'environ trois mètres (3). » L'auteur se demande à quelle époque on peut assigner la date de ces constructions, et il nous apprend qu'une charte de 1171 les signalait déjà comme *Veteres muri, et vestigia et signa murorum* (4) ; il prouve qu'on ne peut en faire des ruines romaines et les reporte à l'époque gauloise ou ligurienne. Ces murs qui ont résisté aux siècles appartiennent en effet aux Ligures, ou, si l'on aime mieux, aux Ibères ; ils rappellent les assises

(1) *Itiner.*, 396 — sur la *Table de Peutinger* on lit : *Serratio.*
(2) *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. I, p. 12.
(3) *Ibid.*
(4) *Histoire du Languedoc*, par D. Vaissette, t. I, preuves.

inférieures des murs de *Cose* (Tarragone), et de *Salduba* (Saragosse) en Espagne.

A deux lieues au sud-ouest de Montpellier, dans la commune de Fabrègues, au tènement de la Roque, des constructions semblables ont été reconnues en 1730 par M. de Plantade, en 1821 par M. de Touchy, et en 1840, par M. Saint-Paul. Elles sont au confluent de la Mosson et du Coulazou. Les pierres sont un peu plus travaillées que celles du mur de Substantion, mais toutes en gros blocs de forme irrégulière et sans ciment (1). Le nom de *Coulazou* rappelle le *Classius* d'Avienus; peut-être le vers incomplet de l'*Ora maritima*, dont j'ai parlé plus haut, nous donnerait le nom inconnu de l'*oppidum* ligure, qui existait dans ces lieux.

Enfin à Saint-Thibery, l'ancien *Cessero* qui rappelle le *Kesse* hispanique, l'*oppidum*, ce qu'on appelle le fort, est situé comme *Sextant*, comme *la Roque*, au bord d'une rivière et sur un rocher escarpé. La défense militaire consistait aussi dans un mur dont un pan est encore debout, et qui se compose d'énormes prismes basaltiques, couchés dans le sens de leur hauteur, présentant au dehors leur base ou leur plan supérieur, et enchâssés sans former d'assises régulières et sans ciment (2).

Ce genre de construction appartient sans contredit à l'enfance de l'art, mais en le recevant à la fois à Tarragone, à Saragosse, à Cessero, à Sextant et à la Roque, nous devons en déduire que les murs de ces villes ont été construits par des peuples de la même race, Ibères, ou Ligures, quel que soit le nom qu'on leur donne.

VIII. Nemausus.

Nemausus (Nismes) ne commence a être mentionné par les anciens auteurs, qu'à partir de l'époque où les Romains, ayant conquis le pays des Salyes, étendirent leur domination jusqu'à Narbonne, et l'origine de cette ville a donné lieu à diverses hypothèses. Suivant Parthénius, elle aurait été fondée par un descendant d'Hercule, qui lui aurait donné son nom (3), et cette fable a été répétée par Étienne de Byzance et Suidas (4). Les modernes, et j'ai aussi partagé cette opinion, ont attribué sa fondation aux Volkes aréco-

(1) *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, *loco citato*.
(2) *Ibid.*, p. 14.
(3) Parthenius ap. Steph. Byz. voce *Nemauso*.
(4) Suidas, t. II, p. 605.

miques, c'est-à-dire aux Celtes. Je vais dire les motifs pour lesquels je crois devoir la donner aux Ibères. Cherchons d'abord les différents noms ou plutôt les variantes du même nom que nous trouvons dans les inscriptions et dans les auteurs anciens.

En 1742 on découvrit, en faisant des travaux de réparation à la fontaine de Nismes, une inscription qui, depuis cette époque, est conservée dans le temple de Diane, et que je reproduis.

ΙΑΡΤΑΙ...ΛΛΑΝΟΙΤΑΚΟΣΔΕΔΕ
ΜΑΤΡΕΒΟΝΑΜΑΥΣΙΚΑΒΟΒΡΑΤΟΥΔΕ

M. Germer Durand, membre de l'Académie du Gard, l'a heureusement restituée et expliquée (1). Il scinde l'inscription en huit mots ΓΑΡΤΑ—ΒΔΙΛΛΑΝΟ—ΙΤΑΚΟ—ΣΔΕΔΕΜΑ—ΤΡΕΒΟ—ΝΑΜΑΥΣ—ΙΚΑΒΟ—ΒΡΑΤΟΥΔΕ, et y reconnaît les noms celtiques des localités suivantes : Gardies; — Vedelenc (*Vedillanum*); — Seynes (*Sedenæ*); — Trèves (*Trevum*); — Nismes (*Nemausus*); — Huchau (*Hochavum*); — Uzes (*Ucetia*); — Brethenas (*Mansus de Bretote*). Le nom celtique de Nismes serait alors *Namaus;* on le trouve écrit ΝΑΜΑΥCATIC sur une autre inscription trouvée à Vaison et conservée au musée d'Avignon (2) : sur les monnaies gallo-grecques, on lit : ΝΑΜΑΣΑΤ, pour Ναμασατῶν (3). Les Grecs lui donnaient le nom de Νέμαυσος (4), et les Latins de *Nemausus*.

Maintenant, si l'on en croit Tite Live, lorsqu'Annibal arriva avec son armée sur les bords du Rhône, les Volkes qui étaient sur la rive droite du fleuve passèrent sur la rive gauche avec tout ce qui leur appartenait, et y attendirent, les armes à la main, les Carthaginois. C'était l'an 218 avant notre ère. Les Volkes n'étaient donc pas encore établis à *Nemausus*, si cette ville existait déjà, et ne l'ont point fondée, si cette fondation est postérieure au passage d'Annibal, car son existence avant cette époque peut se déduire de différents motifs.

1° Une colonie fut envoyée à Narbonne l'an 116 avant Jésus-Christ; c'est donc entre les deux dates 218 et 116 que devait être reportée la fondation de Nismes. Mais à cette époque, suivant Strabon, Nemausus était l'un des emporiums les plus importants du sud-est

(1) *Mémoires de l'Académie du Gard;* Essai sur une inscription celtique, par le capitaine Colson, 1851, p. 75 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 82.

(3) De La Saussaye, *Numis. de la Gaul. narbonn.*

(4) *Strab.*, IV, et *Ptol.*, II, 10.

de la Gaule. Elle avait déjà sa monnaie d'argent avec la légende ΝΑΜΑΣΑΤ et le type du sanglier, et postérieurement sa monnaie de cuivre avec le Mars Brittovius. Un emporium qui n'aurait daté que du passage d'Annibal n'aurait pas eu subitement assez d'importance pour avoir sa monnaie entre l'invasion romaine et ce passage; il faut donc faire remonter son origine à une époque antérieure.

2° La monnaie ibérienne avec la légende ΝΜΥ, *Nemy* ou *Nimy* (1) vient aujourd'hui mettre hors de contestation un établissement ligurien à Nemausus, et ce sont des *Nemenses* qui, à l'époque de la grande émigration des Ibères dans la Gaule, ont fondé cette ville et lui ont donné leur nom. (Voir *Revue numism.*, 1855, p. 1, et 1857, p. 301.)

IX. Ligures de la rive gauche du Rhône.

Plusieurs auteurs grecs, antérieurs au IVe siècle avant notre ère, font mention de la Ligustique auprès de Massalie. Je les ai cités au paragraphe 1er; cependant Scylax est le seul qui nous apprenne que les Ligures s'étendaient depuis le Rhône jusqu'à *Antium*. Ἀπο Ῥοδανου ποταμου ἔχονται Λιγυες μεχρι Αντιου, p. 237. Ce nom d'Antium a été même l'objet de longues contestations entre les érudits. J. F. Gail dans ses *Geographi minores*, propose et adopte Ἀλπιου (2), suivant en cela le sentiment de Gronovius (3); Cluverius pense au contraire qu'il faut écrire μεχρι Ἄρνου (4), s'appuyant sur Polybe (5); Cette dernière opinion a même prévalu. Je n'entrerai pas en ce moment dans le fond de la question, elle se rattache aux Ibères de l'Italie; je dirai seulement que ce qui était vrai du temps de Polybe pouvait ne pas l'être du temps de Scylax; et il me suffit de rappeler que le géographe place *Antium* à quatre jours et quatre nuits de navigation de l'embouchure du Rhône et de celle du Tibre. Ce ne peut être dès lors ni l'Arno, d'un côté, ni Antipolis de l'autre. Nous devons le chercher et le mettre à l'extrémité des Alpes maritimes du côté de l'Italie, parce que là se trouve le point intermédiaire entre les deux limites données.

Avenius, plus explicite que Scylax, mentionne dans la région

(1) *Rev. numism.*, 1855, p. 1, et 1857, p. 301.
(2) *Adnot. in Scyl.*, p. 334.
(3) Ap. Tzschuck. *Not. exeg. in Melam*, lib. II, p. 347.
(4) *Ital. antiq.*, lib. I, 54.
(5) Polyb., lib. III, 39.

entre le Rhône et les Alpes, *Arelas*, *Nearchi*, *Bergine*, les *Salyes*, *Mastromela*, et *Massalie*; la plupart de ces noms sont antérieurs au IVe siècle avant notre ère.

Arelate. — Arles.

Si l'on en croit Avienus, Arelas porta le nom de Theline, Θηλίνη, à une époque où elle était habitée par les Grecs.

> **Arelatus illic civitas adtollitur,**
> **Theline vocata sub priore sæculo,**
> **Graio incolente.** V. 679. *Or. marit.*

Cependant Hirtius, dans Cæsar, *Bell. civ.* I, 36, est le premier qui fasse mention d'Arelas; Polybe n'en parle point, non plus que de Nemausus, quoique nous ne puissions douter qu'il ne soit venu à Narbonne. Avienus qui empruntait ce renseignement à un des auteurs anciens, qu'il cite au commencement de son livre, est le seul qui nous fasse connaître qu'elle a dû être mentionnée dès le IVe siècle avant Jésus-Christ, et je dois admettre avec lui qu'elle fut appelée *Theline*, avant de porter le nom d'*Arelas*. Si nous nous en rapportons au mot Θήλη, *mamelle* en grec, les Grecs auront fondé la ville de Theline; mais *Thilia* a la même signification en basque, et l'on a droit de s'étonner qu'après avoir donné les noms de toutes les colonies qu'ils fondèrent sur ces rivages, même de celles que les Romains regardèrent comme douteuses, telles qu'*Héraclée* et *Rodanussia*, les Grecs aient oublié de mentionner celle qui était une des plus importantes après Massalie, car Strabon l'appelle Εμπορίον ουκ μικρον (1). Dans mon sentiment, le nom de Theline vient des Ligures, et *Arelas* des Celtes, c'est ce qu'il s'agit de justifier.

Tite Live raconte qu'après l'expédition des Gaulois de Bellovèse, et des Cénomans d'Elitovius en Italie, une nouvelle émigration partit de la Gaule. Elle se composait des Ligures *Libui* ou *Libici* (2), et des Ligures *Salluvii* ou Salyes (3), qui étaient d'origine ibérique. Ils s'établirent sur le versant italiote des Alpes, auprès des *Taurini* et des *Lœvi* qui étaient de la même race. Les *Salluvii* étaient venus des environs de Massalie, et il n'y eut qu'une partie de la peuplade qui émigra, car nous les retrouvons bientôt au même lieu. Quant aux *Lybici*, ils étaient partis de la même région de la Gaule que les

(1) *Strab.*, IV, p. 282.
(2) *Tite Live*, lib. V, 43.
(3) *Idem.*

Salluvii, car Pline dit en parlant de Verceil, dont il leur attribue la fondation, « *Vercellæ Libycorum ex Salluviis ortæ* (1). Or, c'était aux environs des embouchures du Rhône, qu'ils étaient établis avant leur passage en Italie. Le même Pline, faisant mention de ce fleuve, nous a transmis un renseignement précieux dans la question. « *Libyca* appellantur duo ejus ora modica; ex his alterum *Hispaniense*, alterum *Metapinum* » (2). Ce nom de *Libyques* n'a pu leur être donné par les Grecs, que parce que primitivement ils durent trouver une peuplade de ce nom sur ces côtes. Car tout le littoral depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes avait aussi reçu des dénominations tirées de la langue des indigènes et des peuplades riveraines. Ainsi le *sinus Cyneticus* était ainsi appelée des Cynètes, la mer Bebrycienne *Bebrycium mare* des Bebryces de Narbonne, le *sinus Ligusticus*, des Ligures entre Massalie et les Alpes; les bouches libyques, *ora libyca*, avaient la même origine, et ces *Libyci* étaient comme les Salyes, venus primitivement de l'Hispanie, puisque nous retrouvons dans la Tarraconnaise des *Libyense* et des *Salientes*.

Les *Libyci* ainsi établis aux embouchures du Rhône, Théline a été occupée par eux avant de l'être par les Grecs. Leur émigration en Italie a dû être la conséquence de l'invasion de leur région par les Celtes, et Massalie n'a pas été étrangère à tous ces événements. Aussi lorsque Strabon nous dit que les Arvernes étendirent autrefois leur domination jusqu'à Massalie, il nous explique en quelques mots les causes qui obligèrent les *Libyci* et une partie des *Salyes* à aller demander une nouvelle patrie à un des versants des Alpes.

BOUDARD.

(1) *Plin.* lib. III, 21.
(2) *Idem*, lib. III, 4.

(*La suite prochainement.*)

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Notre collaborateur M. Ph. Le Bas, membre de l'Institut, vient d'être nommé, sur la proposition de MM. Boeckh et Ed. Gerhard, associé correspondant de l'Académie royale de Berlin.

Un arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 22 février 1858, et inséré dans le *Moniteur* du 20 mars, nous fait connaître la composition du *Comité des travaux historiques* et des *Sociétés savantes*, institué près ce ministère.

Le Comité reste divisé en trois sections, savoir : Section d'histoire et de philologie ; section d'archéologie et section des sciences. Voici la composition des deux sections plus spécialement de notre compétence :

Section d'histoire et philologie : Membres titulaires, MM. Victor Leclerc, président, Bellaguet, Berger de Xivrey, Chéruel, L. Delisle, Desnoyers, Guessard, Huillard-Bréholles, Lascoux, Louandre, de Monmerqué, Patin, Rabanis, Rathery, Ravenel, Ad. Tardif, Am. Thierry, N. de Wailly, Fr. Wey.

Section d'archéologie : Membres titulaires, MM. le marquis de Lagrange, président ; Beulé, Chabouillet, Dauban, Depaulis, de Guilhermy, de Laborde, P. Lacroix, Albert Lenoir, de Mas-Latrie, P. Mérimée, J. Quicherat, L. Renier, du Sommerard, Viollet le Duc, le directeur général de l'administration des cultes. Le directeur du personnel et du secrétariat général, et le chef du bureau des travaux historiques font de droit partie du Comité.

Un certain nombre de membres honoraires parmi lesquels nous avons remarqué MM. Denjoy, Magnien, Naudet, P. Pâris, de Saulcy, de la Saussaye, de la Villemarqué, font partie du Comité sans attribution particulière.

En reconstituant le Comité sous cette nouvelle dénomination, et pour qu'il réponde à tous les besoins et soit le centre unique et reconnu des sociétés savantes qui se forment dans les départements, M. le Ministre a ajouté une section des sciences aux anciennes sections d'histoire, de philologie et d'archéologie. Le nouvel arrêté annonce la fondation de trois prix annuels de 1500 francs, institués en faveur des sociétés savantes qui présenteront les meilleurs mémoires, imprimés ou manuscrits, sur des questions proposés par le Comité. En outre chaque section, selon l'ordre de ses attributions, est chargée de rendre compte chaque mois au Ministre, de toutes les publications des sociétés savantes, reçues par le Comité dans le mois précédent.

— Nous extrayons de la notice de M. A. Berbrugger, publiée dans la *Revue africaine*, la description du sarcophage romain trouvé récemment à Dellis.

« Le 31 décembre dernier, des ouvriers du génie enfonçaient un pieu en terre derrière la nouvelle écurie du train des équipages, bâtie depuis peu hors de la porte des Jardins, à 11 mètres 20 centimètres du nouveau rempart, lequel est un peu à l'ouest de la muraille romaine. La pièce de bois s'arrêta tout à coup sur un obstacle qu'on ne put vaincre et dont on voulut connaître la nature. Une fouille entreprise à cet effet amena la découverte d'un sarcophage antique en marbre blanc, rattaché à un couvercle de même matière par deux scellements en fer fixés dans du plomb; le pieu s'était arrêté précisément sur le couvercle de ce sarcophage.

« Les ouvriers du génie réussirent à enlever le couvercle du sarcophage sans autre détérioration que quelques petits éclats de marbre aux parties brutes du monument, éclats qu'il sera facile de remettre à leur place. Dans l'intérieur du sarcophage était un cercueil en plomb avec son couvercle de même métal, à bords rabattus en contre-bas. Ce cercueil renfermait un squelette, la tête orientée à l'ouest (à 260°). Le tombeau reposait sur un massif de pierres irrégulières noyées dans un mortier que les infiltrations avaient altéré d'une manière très-sensible.

« Derrière ce massif était une fosse carrée dont la maçonnerie s'appuyait sur le roc. On a dû provisoirement suspendre les recherches à cet endroit à cause du mauvais temps; et d'ailleurs, les soldats du train les avaient rendues impossibles pour le moment, s'étant empressés de combler l'excavation sitôt que le sarcophage en avait été extrait.

« Le 13 février j'étais envoyé par M. le gouverneur général pour présider à l'enlèvement de ce précieux monument. Le lundi 15 février, il était amené devant les ateliers du génie où on devait l'entourer d'une garniture en madriers, afin de le protéger contre les accidents du voyage. Il est aujourd'hui dans le musée d'Alger.

« *Couvercle du sarcophage.* Il est en marbre blanc, long de 2 mètres 10 centimètres, large de 23 mètres et épais de 7 centimètres 1/2. A la partie antérieure, celle qui correspond à la face sculptée du sarcophage, il se relève de 9 centimètres en contre-haut et forme une plate-bande dont la partie moyenne offre un cartouche flanqué à droite et à gauche d'un groupe de trois dauphins d'un faible relief nageant sur un fond vermiculé, lequel, dans l'intention de l'artiste, était peut-être destiné à représenter les ondulations de la

houle. Il n'existe aucun vestige de caractères sur ce cartouche, qui paraît cependant avoir été fait pour recevoir une épigraphe. Des traces de scellement et un endroit laissé brut dans la partie supérieure de ce couvercle font supposer qu'il n'était pas destiné à être vu et que quelque chose le recouvrait, une inscription par exemple. Le marbre dans lequel il a été taillé est d'une qualité supérieure à celui du sarcophage.

« *Sarcophage.* Sa longueur est, extérieurement, de 2 mètres 15 centimètres sur 60 centimètres de largeur et 60 centimètres de hauteur. Au dedans, il présente un carré long à angles arrondis qui mesure 45 centimètres de hauteur, 43 centimètres de largeur et 2 mètres de longueur. Il n'est sculpté que sur sa face antérieure : il est probable que le reste du monument, qu'on a laissé brut, se trouvait engagé dans quelque niche et ne se trouvait pas en vue.

« Les vingt figures qui composent le bas-relief sculpté sur cette partie antérieure sont en ronde-bosse, et parfois les têtes sortent tout à fait du fond du tableau, auquel elles ne tiennent plus alors que par de petits tenons que l'artiste a ménagés pour assurer la solidité de son œuvre. Ces figures sont distribuées sous une galerie soutenue par huit colonnes d'ordre ionique, cannelées en spirales, surmontées de frontons alternativement triangulaires, sans bases ou en segments de cercles.

« La galerie de notre sarcophage offre donc sept entre-colonnements dont chacun est le théâtre d'une scène spéciale où un même personnage (le défunt sans doute) joue constamment son rôle. Je vais les décrire successivement, en procédant de gauche à droite.

« *Premier entre-colonnement.* Le personnage jeune et imberbe sept fois reproduit dans ce bas-relief se trouve ici à droite, et est représenté offrant un œuf ou tout autre objet ovale à un serpent enroulé qui repose sur sa queue. Il tient un *volumen*, rouleau manuscrit, dans la main gauche. Un deuxième personnage, à la figure imberbe, occupe le dernier plan, derrière le serpent : sa main droite, la seule qui soit visible, est élevée à la hauteur du sternum ; on aperçoit, entre le pouce et l'index, un objet plat, mince et allongé, qui reparaît ailleurs dans les mêmes circonstances, mais avec des stries à la partie diagonale supérieure. Le costume des deux personnages se compose d'une tunique longue et d'un manteau jeté sur une épaule. Les pieds sont chaussés de sandales.

« C'est ici le début d'un médecin : en même temps qu'il donne sa première ordonnance à son premier client, il fait son offrande au dieu Esculape, symbolisé par le serpent.

« Je m'empresse d'aller au-devant d'une objection : si les sept tableaux que je vais décrire et entreprendre d'expliquer se rapportent à un même individu et s'ils indiquent les différentes phases de sa carrière, comment se fait-il que, dans les derniers, qui doivent être relatifs à la période décroissante de sa vie, il apparaisse tout aussi jeune que dans les premiers ? C'est, je pense, parce que l'artiste aura voulu conserver l'unité de sa composition ; il aura craint de jeter la confusion dans l'esprit du spectateur en montrant son héros jeune homme au premier acte et barbon au dernier. On aurait pu s'y tromper et croire que les différentes scènes se rapportaient à des personnages différents, tandis que, grâce à son ingénieux anachronisme, une pareille erreur est impossible et l'unité du sujet est évidente pour l'observateur le moins habile et le moins attentif.

« *Deuxième entre-colonnement.* Le médecin, donnons-lui désormais ce nom, dont l'exactitude ressortira de tous les détails qui vont suivre, le médecin est à droite sur le premier plan, son *volumen* dans la main gauche, avec l'attitude et dans le costume déjà décrits. Sa main droite tient une espèce de *djerid*, ou rameau de palmier dépouillé de ses feuilles, et s'en sert comme d'une grande spatule pour remuer quelque chose dans un vase qui est à ses pieds. Ce paraît être la préparation d'un remède dont le client, qui occupe le deuxième plan, tenant entre le pouce et l'index de la main droite l'objet signalé plus haut, semble attendre la confection. Ce personnage est imberbe comme le précédent.

« *Troisième entre-colonnement.* Ici le médecin est à gauche : sa main gauche serre toujours le *volumen*, tandis que la droite est étendue sur la région occipitale de la tête d'une jeune fille agenouillée devant lui et qui tient dans ses mains le bas de la tunique du médecin. Un vieillard barbu et chauve placé au deuxième plan témoigne, par l'expression de sa physionomie, l'intérêt qu'il prend à cet examen médical et l'anxiété qu'il éprouve par rapport au résultat.

« Si l'on examine avec attention la figure du personnage principal, qui est d'une expression admirablement bien rendue, on n'y remarquera nulle trace d'une pensée religieuse ou d'un élan de céleste charité ; mais on y lira clairement la concentration de la pensée d'un médecin observateur sur un phénomène morbide. Ceux qui ont vu ce personnage et qui connaissent la belle statue de Bichat, par David (d'Angers), statue inaugurée à Bourg, le 14 août 1843, seront frappés de la ressemblance dans l'expression des deux

physionomies. « Bichat, dans l'attitude de la méditation, une main « sur le cœur d'un enfant dont elle semble suivre les battements, « image de la vie, » Bichat, idéalisé par le célèbre statuaire, offre une ressemblance vraiment étrange avec cette figure enfouie depuis tant de siècles au pied des remparts de Rusuccurru (Dellis).

« Le médecin antique observe les battements, image de la vie, en appliquant la main sur la région occipitale; ailleurs, nous le verrons étudier l'artère temporale, comme cela se faisait au temps d'Hippocrate et comme cela s'est fait sans doute longtemps après le prince de la médecine et même après Galien, qui a écrit un traité sur le pouls des malades.

« *Quatrième entre-colonnement.* Ce tableau occupe le centre de la composition générale, et c'est, en effet, sa place, car il représente le point culminant d'une carrière de médecin, l'expression la plus élevée, la plus illustre de ses fonctions et de ses études. Ici le personnage professe : il est assis dans une chaire qui a pour piédestal un buste colossal faisant l'office de cariatide. De chaque côté de ce buste, deux auditeurs étendent la main droite l'un vers l'autre et de manière à se toucher presque par le bout des doigts. Leur physionomie exprime l'attention, le respect et aussi le contentement qu'ils éprouvent de pouvoir puiser largement aux bonnes sources de la science. Par un procédé qui se perd dans les ténèbres de l'antiquité et qui s'est transmis jusque assez près de notre époque, le sculpteur a figuré leur infériorité morale et scientifique par rapport au maître en leur donnant une taille des plus exiguës. Quant au professeur, placé entre deux palmiers, il tient dans la main gauche son *volumen* déployé, tandis qu'il présente la droite ouverte, la paume en avant, attitude consacrée pour les personnages qui parlent, prêchent ou professent.

« *Cinquième entre-colonnement.* Le médecin placé à droite agite, avec la grande spatule ou djerid, quelque remède dans un vase placé à ses pieds. C'est peut-être une préparation à chaud à en juger par les espèces de bouillons que l'artiste a figurés au-dessus du récipient. Au deuxième plan, et derrière le vase, un personnage avec un collier de barbe semble montrer quelque chose dans sa main droite; mais une mutilation empêche de déterminer la nature de l'objet. Ici notre médecin tient, au lieu de son *volumen*, un pli de son manteau dans la main gauche.

« *Sixième entre-colonnement.* Le médecin placé de profil, à gauche, tâte avec deux doigts l'artère temporale d'un jeune garçon debout devant lui. Cet enfant porte une espèce de pèlerine sur les épaules;

il a une ceinture composée d'une série de grandes plaques carrées très-saillantes et séparées par des sillons très-marqués.

« Derrière ce groupe, un personnage imberbe regarde le médecin avec une expression d'anxiété, comme un parent qui attendrait le résultat d'une consultation qui intéresse un des siens.

« *Septième et dernier entre-colonnement.* Le médecin est à droite, son *volumen* dans la main gauche ; il présente de la main droite à un individu placé au deuxième plan l'objet placé entre le pouce et le doigt dont il a déjà été question. L'autre personnage, chauve, avec un collier de barbe, montre avec le doigt indicateur de la main droite un coq placé à ses pieds et qu'il semble promettre de sacrifier à Esculape, si le remède que le médecin lui offre produit son effet.

« *Cercueil.* Dans l'intérieur du sarcophage en marbre se trouve, on l'a déjà vu, un cercueil en plomb avec son couvercle de même métal. Le coffre, proprement dit, est consolidé dans la partie moyenne de sa longueur, à l'intérieur et à l'extérieur, par une double bande en plomb qui, du fond, remonte sur les côtés jusqu'au bord de l'orifice. Ce coffre et son couvercle ont leurs angles rabattus au marteau.

« Le couvercle, quoique beaucoup mieux conservé que le coffre, présente deux solutions complètes de continuité dans le sens de la largeur.

« Au moment de la découverte, le cercueil était rempli à une hauteur de 10 centimètres d'une eau très-limpide reposant sur quelques centimètres de vase dans laquelle le squelette se trouvait empâté et d'où il a été dégagé.

« *Squelette.* Il a été trouvé complet, et si, aujourd'hui, quelques petits os, appartenant surtout au métacarpe et au métatarse, ne se retrouvent plus, il faut uniquement l'attribuer à la manière dont a été faite l'opération dont on vient de parler.

« *Circonstances accessoires.* Je rappellerai ici que notre sarcophage était placé sur un massif en maçonnerie, haut d'une trentaine de centimètres, et qu'en arrière se trouvait une fosse également maçonnée dont le fond était le roc vif. Si l'on considère que la partie antérieure du monument est seule sculptée et que le reste, y compris le dessus du couvercle, est demeuré à l'état brut, on sera amené à croire qu'il était encastré dans la niche de quelque hypogée, ainsi que cela se voit souvent dans les sépultures antiques, depuis les ossuaires du paganisme jusqu'aux *loculi* des catacombes de Rome. Sur l'esplanade où notre tombeau a été découvert, esplanade qui

règne en dehors du rempart romain, à l'ouest, on a découvert beaucoup de stèles funéraires et de sarcophages. On en voit même encore aujourd'hui qui sont creusés dans une roche qui s'élève d'un mètre environ au-dessus du sol, un peu avant d'arriver aux Jardins. Tout porte à croire qu'en continuant les fouilles autour de l'endroit où le sarcophage a été trouvé, surtout le long de l'escarpement, on peut espérer de nouvelles découvertes. Le mauvais temps ne m'a pas permis de l'entreprendre à l'époque où je me trouvais à Dellis (février); mais bientôt la saison sera favorable et l'indication fournie par une première trouvaille sera convenablement mise à profit.

« En terminant cette notice, on doit, au nom de tous les amis de la science historique, acquitter la dette de la reconnaissance et adresser des remercîments d'abord à M. le maréchal Randon, à qui le musée d'Alger doit d'être aujourd'hui en possession d'un des plus remarquables échantillons de l'art romain qu'on ait encore rencontrés ici. Car si notre monument, comme presque tous les sarcophages, du reste, offre des incorrections de dessin, il se distingue éminemment par la composition des groupes, l'expression des figures et par un état de conservation à peu près parfaite. M. le général Thomas, commandant la subdivision de Dellis, a montré le plus grand empressement à fournir tous les moyens d'exécution nécessaires à l'accomplissement de la mission dont j'étais chargé. M. le lieutenant de vaisseau Aveline, commandant la marine à Dellis, et toutes les personnes appartenant au service de la marine qui ont eu à intervenir plus ou moins directement dans cette opération délicate, ont montré le même zèle. M. le contre-amiral Fourichon avait, du reste, pris toutes les dispositions nécessaires pour arriver à un heureux résultat. M. le capitaine du génie Anfroy n'a cessé de s'occuper de ce monument dès le moment de la découverte : il l'a fait entièrement déblayer, a pourvu à sa conservation et en a fait exécuter un dessin très-exact. Enfin le conservateur de la bibliothèque et du musée central d'Alger a trouvé partout et chez tous des sympathies et un concours empressé qui ont beaucoup facilité l'accomplissement de sa mission. Chacun a compris qu'il s'agissait de conserver à la science historique un remarquable monument. »

— Le monde savant vient de faire une perte considérable : M. Georges-Frédéric Creuzer, l'un des plus savants philologues et archéologues, est mort le 16 février dernier, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Creuzer, né à Marbourg le 14 mars 1771, commença ses études dans

sa ville natale, puis les continua successivement à Iéna et à Leipsick. En 1804 il fut nommé professeur de philologie et d'histoire ancienne à Heidelberg, où il fonda le séminaire philologique. En 1810 il commença la publication de son grand ouvrage intitulé : *Symbolique et mythologie des peuples anciens*, publication qui le plaça au premier rang des érudits de l'Allemagne, et que la savante traduction de M. Guigniaut fit connaître à la France. Creuzer a publié un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire et l'archéologie, et des éditions d'auteurs anciens. Toutes ces publications sont justement et considérablement estimées.

— Si l'art moderne est, en France surtout, l'objet d'une grande attention, l'art ancien est aussi l'objet d'une étude utile, non-seulement aux antiquaires, mais aux historiens et aux artistes. La Commission archéologique de Maine-et-Loire en a jugé ainsi ; c'est pourquoi elle a eu l'excellente idée de s'associer à la Société industrielle d'Angers pour compléter l'exposition agricole, industrielle et artistique qui doit avoir lieu dans cette ville au mois de juin 1858. La Commission archéologique a décidé qu'un choix des plus curieux objets contenus dans les collections des antiquaires de Maine-et-Loire et des départements voisins, formerait une importante section de l'exposition projetée. Cette idée, communiquée au bureau d'administration de la Société industrielle, a été accueillie avec la plus vive sympathie, et il a été décidé qu'une place convenable serait réservée à la section d'archéologie dans les galeries de l'exposition. Cette section comprendra les peintures sur bois, sur toile, sur marbre et cuivre; émaux, vitraux, tapisseries, cuirs gauffrés, dessins, gravures, sculptures, moulages en plâtre, estampages, terres cuites, camées, vases, médailles, sceaux, livres anciens, armes, meubles, etc. Les départements de Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Mayenne, Orne, Sarthe, Vendée, Vienne et Deux-Sèvres, sont appelés à prendre part à cette exposition. Dans une séance solennelle, qui aura lieu le jeudi 1er juillet, il sera lu un rapport signalant les objets les plus remarquables de cette exposition. On ne peut qu'applaudir à l'heureuse idée qu'a eue la Commission archéologique de Maine-et-Loire; c'est un exemple qui mérite d'être suivi dans toutes les villes de France où s'organisent des expositions industrielles et artistiques, et qui fera connaître une foule d'objets curieux renfermés dans les collections particulières.

BIBLIOGRAPHIE.

Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale, suivi de la description des autres monuments exposés dans le cabinet des médailles et antiques, par Anatole Chabouillet, conservateur adjoint du cabinet. In-12 de 634 pages. Paris, A. Leleux, 1858 (1).

Voici assurément un livre dont l'apparition sera saluée avec plaisir par les antiquaires. Depuis longtemps on se demandait pourquoi la magnifique collection du cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale n'avait point été l'objet d'un ouvrage spécial, d'une description raisonnée des richesses qui y sont conservées, et les visiteurs, aussi bien que les érudits, réclamaient un catalogue qui pût les mettre à même de résoudre les énigmes que la science leur présentait avec profusion, sous les formes les plus variées. Cet ouvrage, si impatiemment attendu, vient enfin de paraître, et sa publication est due à un savant qui, mieux que personne, était à même de contribuer à l'accroissement de la juste renommée d'un établissement dont les trésors sont un sujet d'envie pour tous les musées de l'Europe. L'auteur du Catalogue des camées de la Bibliothèque impériale, M. Anatole Chabouillet, était déjà connu depuis longtemps par de savants et utiles travaux sur la numismatique et l'archéologie. Vingt-cinq années d'efforts constants, consacrés à l'étude de tous les monuments du cabinet des médailles et antiques, l'ont mis à même de publier un de ces livres précieux dont on ne saurait trop remercier leurs auteurs. Le temps que M. Chabouillet a consacré à son catalogue ne pouvait être employé avec plus d'à-propos, puisque, depuis dix ans déjà, la description abrégée des monuments conservés à la Bibliothèque impériale, par M. Marion Dumersan, était totalement épuisée.

M. Chabouillet a décrit avec autant de soin les moindres monuments du cabinet, que les pièces capitales ; toutes les richesses renfermées dans ce dépôt ont été pour lui, sans exception, l'objet d'un examen attentif et d'une étude sérieuse, où l'érudition de l'auteur, jointe à une saine critique, lui a permis de donner au public savant un livre qui aura toujours sa valeur et son utilité. Un des principaux mérites du catalogue de M. Chabouillet n'est pas seulement

(1) Prix, 3 fr. 50 c. Il a été tiré quelques exemplaires sur papier de Hollande. Prix, 7 francs.

de donner les descriptions exactes de 3520 monuments; l'auteur a pris encore la peine de mesurer chacun d'eux avec une scrupuleuse exactitude, en sorte que, par ce moyen, la propriété de l'État, quoi qu'il arrive, est désormais assurée sans contestation.

L'ouvrage de M. Chabouillet est divisé en deux parties : La première comprend le catalogue des camées et des pierres gravées, des vases de sardonyx et autres matières analogues. La seconde contient la description des statuettes, bustes, bijoux, vases d'or, d'argent, de bronze, de terre cuite, en un mot le catalogue de tous les monuments exposés dans la même salle que les camées. Cette magnifique collection qui s'est enrichie de l'élite des cabinets Foucaut et Caylus, des vases d'argent de la trouvaille de Bernay et des plus belles médailles et monnaies de tous les temps et de tous les pays, est, disons-le, sinon la plus précieuse de l'Europe, du moins la plus estimée pour ses pierres de premier ordre.

La méthode suivie par M. Chabouillet est celle qui a été généralement adoptée pour les descriptions de même genre, comme par exemple, celles d'Eckhel et d'Arneth pour le cabinet de Vienne. L'auteur donne d'abord la description des camées antiques, qu'il fait suivre d'explications savantes et d'appréciations judicieuses, qui ajoutent un mérite de plus à son livre. Parmi les principaux monuments décrits dans ce chapitre, on trouve les camées représentant l'apothéose d'Auguste, celle de Germanicus, et le triomphe de Licinius. Viennent ensuite les vases et les bustes de matières précieuses, où figure la canthare bacchique, connue sous le nom de Coupe des Ptolémées, le buste de Constantin le Grand, etc. Les camées du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes, qui sont en grand nombre, renferment aussi des monuments hors ligne; il suffit de citer : le parallèle de l'Ancien et du Nouveau Testament; le buste attribué à Louis II, marquis de Saluces; celui de Charles d'Amboise, sieur de Chaumont; enfin le jugement de Pâris, donné par Beck en 1846, etc.

Après ces descriptions qui comprennent 700 numéros, vient la série des monuments orientaux, où l'on remarque la pierre ovoïde connue sous le nom de caillou Michaux; les cylindres chaldéens, assyriens, médiques, perses, characéniens et phéniciens; les cônes scarabéoïdes, ellipsoïdes et toutes les autres pierres de la fabrique orientale.

Un second chapitre commençant avec le n° 1330 est consacré aux intailles. Le premier paragraphe comprend les pierres de travail et de style oriental, offrant des sujets chrétiens. Ces monuments, dont

l'étude avait été négligée jusqu'à présent, ont été attribués et expliqués pour la première fois par M. Chabouillet. Les intailles contiennent de nombreuses séries de monuments orientaux et occidentaux de tout genre ; l'iconographie grecque et romaine, ainsi que la mythologie, y sont abondamment représentées. Viennent ensuite les *grylles* ou pierres à figures bizarres (cf. Pline, H. N., xxxv, 37), les intailles chrétiennes, les pierres gnostiques, amulettes et talismans.

La notice sur la *gnôse*, placée par l'auteur en tête de la description, est excellente ; en peu de mots elle initie le lecteur à cette question si intéressante de l'histoire religieuse des premiers siècles de notre ère. Les autres intailles orientales appartiennent à une série toute particulière ; ce sont des talismans et cachets arabes, turcs, persans, indiens et arméniens. Ce chapitre se termine par la description des intailles modernes, où l'on remarque la cornaline connue sous le nom de cachet de Michel-Ange, et le Silène ivre en jaspe sanguin. C'est dans cette série que se trouve l'œuvre de Guay, et des autres graveurs de l'époque moderne.

Ici se termine la première partie du livre de M. Chabouillet ; nous allons maintenant passer en revue la série de monuments contenus dans la seconde partie, et qui est intitulée : *Catalogue général et raisonné des vases, bustes, statuettes et autres monuments exposés dans le cabinet*. Il commence au n° 2537. Le premier chapitre est consacré aux monuments d'or ; c'est là que se trouvent classés la patère de Rennes, la coupe de Chosroès, les objets du trésor de Gourdon (VIe siècle), le calice de saint Rémy (XIe siècle), les bijoux trouvés en Crimée en 1831, les bagues et joyaux du moyen âge et de la Renaissance, enfin les antiquités égyptiennes. Le second chapitre est intitulé : *Monuments d'argent*, et commence par une notice sur les monuments trouvés en 1830, à Bernay, et qui faisaient partie d'un temple de Mercure. On trouve ensuite la description d'autres monuments précieux dont le plus remarquable est le disque d'argent représentant Briséis rendue à Achille par Agamemnon. Le troisième chapitre contient un exposé rapide des richesses numismatiques conservées au cabinet, et dont le nombre s'élève à plus de 200 000 pièces. Les autres chapitres sont consacrés à la description des bulles d'or et d'argent, des monuments de bronze de toute sorte, statuettes, vases, armes, etc., des monuments d'ivoire, de marbre, de basalte, enfin des vases grecs en terre cuite, des monuments de verre et en matières diverses.

Plus on étudie le livre de M. Chabouillet, plus on sent la nécessité de voir publier de semblables descriptions. Le Musée du Lou-

vre a bien, il est vrai, pour quelques-uns de ses départements, des livrets où sont décrits les principaux monuments qui y sont conservés. Assurément le catalogue du Musée égyptien, dû à M. Emm. de Rougé, celui du Musée de peinture, par M. Villot, enfin celui des émaux, par M. le comte de Laborde, etc., sont autant de services rendus aux savants et aux visiteurs; mais il faut avouer que d'autres parties du Musée impérial ont été complétement négligées; cependant il serait à désirer pour tout le monde, que les collections de vases grecs et d'antiquités helléniques et romaines qui abondent dans cet établissement de premier ordre, et qu'on voit exposées dans les galeries Charles X, soient décrites par le conservateur chargé de les classer. En émettant ce vœu, nous exprimons ici non-seulement notre opinion, mais encore celle de toutes les personnes qui visitent le Louvre, pour en admirer ou en étudier les inappréciables richesses, et qui regrettent de ne pouvoir se rendre un compte exact des monuments qui sont étalés sous leurs yeux.

En terminant, nous nous permettrons une critique sur le livre de M. Chabouillet : il eût été à désirer que l'auteur eût joint à ses descriptions celle de tous les monuments qui dépendent du département des antiques et qui sont exposés, soit dans les chambres supérieures de la Bibliothèque, soit enfin dans les salles du Zodiaque et des Ancêtres. Nous attendons ce travail supplémentaire de la plume habile qui a rédigé le Catalogue des camées et des antiques, et nous sommes persuadé que M. Chabouillet ne nous fera pas attendre longtemps ce travail qui est le complément indispensable du remarquable ouvrage dont nous avons essayé de faire ressortir, bien imparfaitement sans doute, tout le mérite. Victor Langlois.

Notice sur un manuscrit de musique ancienne de la bibliothèque de Dijon, par Stéphen Morelot. Grand in-4°, 28 pages de texte et 24 pages de musique; Paris, 1856, Blanchet, éditeur.

L'archéologie de M. Morelot est à la fois séduisante et utile, parce qu'elle est solide et modeste. Dès le principe il a dû se dire : « L'histoire de l'art musical, avant le XVIe siècle, n'est point faite encore, et l'achèvement d'une pareille œuvre dépendant de la connaissance de monuments, pour la plupart inédits, ne pourra avoir lieu tant que ces monuments attendront dans la poudre des bibliothèques qu'on veuille bien faire connaître leur existence. » Et, pénétré de cette vérité affligeante, il s'est mis à l'œuvre ; il a parcouru l'Ita-

lie, il a exploré ses bibliothèques ; il n'a pas dédaigné celles de nos provinces, et il publie une *Notice* sur un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Dijon (n° 295).

Ce manuscrit « renferme plus de 200 chansons françaises à 3 et à 4 parties; » il ne doit pas être postérieur à l'année 1485, à part les cinq dernières pièces qui sont d'une écriture évidemment plus récente, et à la suite desquelles se lit la date 1566. Le manuscrit est orné d'élégantes miniatures, et présente une table alphabétique des chansons, suivie d'un tableau où se trouve l'explication des *ligatures* usitées alors.

Après une description assez détaillée du manuscrit, l'auteur de la *Notice* passe en revue les divers compositeurs des chansons signées, lesquelles sont, il faut le dire, en bien plus petit nombre que les chansons anonymes : on n'en compte pas plus de trente-deux.

1. Voici d'abord *Dunstable*, musicien écossais, mort en 1458, dont les productions connues sont extrêmement rares. M. Morelot nous donne une chanson de ce musicien.

2. *Burnoys*, qui florissait vers 1450, et dont le répertoire, grâce aux voyages et aux recherches de notre auteur, s'enrichit d'une vingtaine de chansons.

3. *Tinctor* ou Tinctoris, dont les ouvrages didactiques, monuments d'une grande importance, sont encore presque tous inédits. Nous ne laisserons pas échapper cette occasion d'émettre, avec M. Morelot, le vœu qu'un autre archéologue musicien bien connu, l'auteur de l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge*, fasse entrer les traités de Tinctor dans sa grande publication des écrivains du moyen âge relatifs à la musique.

4. *Ockeghem*, qui vivait encore en 1512, un des plus célèbres maîtres de l'époque.

5. *Caron*, né vers 1420.

6. *Barbinguant*, nommé aussi, mais à tort, Ballingan.

7. *Hayne*, musicien inconnu à l'éminent auteur de la *Biographie universelle des musiciens*, et dont le nom est imprimé pour la première fois par M. Morelot. La chanson unique, *De tous bien plaine est ma maistresse*, dont Hayne est déclaré l'auteur dans la *Notice* qui nous occupe, fait l'objet de l'appendice V ; elle se retrouve dans un autre manuscrit de chansons françaises appartenant à M. le comte de Laborde, et qui nous a été communiqué par M. Vincent. Le savant académicien parlait récemment de ce manuscrit, dans ce recueil même (t. XIV, p. 666), et en donnait quelques morceaux notés. Nous ajouterons que le manuscrit de Laborde contient, vers la fin, une

seconde chanson de Hayne : *Les grands regrets que sans cesse je porte*, etc.

8. *Morton*, pareillement inconnu jusqu'à l'apparition de la *Notice*, et qui avait été mentionné seulement par un de ses contemporains, Hothby, dans un passage de son *Dialogus in arte musica*, passage où le moine anglais nomme un certain nombre de musiciens. Parmi ces musiciens, pour le dire en passant, Hothby parle d'un certain *Frier* dont l'existence n'est pas signalée non plus dans la *Biographie* de M. Fétis; ne serait-ce pas le compositeur appelé *Frye* dans le manuscrit de Laborde? (Voyez, du reste, à cet égard le *Rapport* de M. Vincent au *Comité de la langue*, etc., section d'Archéologie, dans le tome IV des *Bulletins* du Comité.) Mais revenons à Morton : M. de Coussemaker, en rappelant un manuscrit de chansons françaises qui appartient à la Bibliothèque impériale, nous a fait faire la rencontre d'une seconde chanson signée de ce nom : *Mon bien, ma joye*, etc.

Enfin 9. *Loyset Compère*, disciple d'Ockeghem, qui vivait, dit M. Fétis, en 1524.

Après avoir donné quelques explications nouvelles sur les musiciens dont les chansons composent une partie du manuscrit de Dijon, M. Morelot expose rapidement les origines de la Composition, à propos des autres chansons contenues dans le manuscrit, c'est-à-dire les chansons anonymes. « Plusieurs des pièces de cette catégorie, dit-il, sont accompagnées de *devises* ou *canons*, circonstance fort commune dans les compositions musicales de ce temps, où les contrapunctistes, faisant assaut de subtilités scolastiques, n'étaient jamais plus contents d'eux-mêmes que lorsqu'ils avaient réussi à faire entrer dans la trame harmonique de leur œuvre quelque artifice caché dont ils supprimaient à dessein la résolution, afin de la laisser deviner au chanteur, averti cependant du piége qu'on lui tendait par le *canon* inscrit en tête du morceau et rédigé, bien entendu, d'une manière aussi peu claire que possible; » etc. Puis le savant musicographe dit plus loin : « Un autre genre de subtilités musicales qui joue un grand rôle dans notre manuscrit, c'est le concours simultané de diverses mélodies qui n'avaient point été destinées à se faire entendre à la fois.... » Ici, détails du plus haut intérêt sur la manière dont se combinaient plusieurs chants dans l'enfance de l'art harmonique. « Tel fut donc, poursuit notre auteur, le point de départ de la composition à plusieurs parties, un chant donné (le *ténor*) sur lequel on établissait après coup une ou plusieurs parties d'accompagnement. » M. Morelot, avant de conclure ainsi, fait une remarque

dont l'importance nous détermine à citer encore : « Il faut, avant tout, dit-il, *faire passer à l'état d'habitude* l'emploi des procédés techniques, si l'on veut que la production des idées musicales devienne facile et libre d'entraves. On sent tout de suite l'analogie de cette méthode avec celle qui préside à l'éducation littéraire. » Nous reconnaissons ici le grand principe cicéronien : « Caput autem est.... quam plurimum scribere. »

L'auteur termine sa *Notice* par une vive et piquante sortie contre les écoles qui « pratiquent le culte de la difficulté vaincue, » en accordant une juste part, il est vrai, à la nécessité que faisait de cette affectation, à la naissance de l'art, un mal inévitable et largement compensé d'ailleurs par les résultats obtenus.

La *Notice* proprement dite est suivie d'un *Post-scriptum* qui se compose de deux articles. D'abord le premier est l'extrait et l'analyse d'un morceau inédit sur la composition des différentes parties qui forment le contrepoint. Le passage est tiré de Tinctor, *De proportionalibus*, III, 4; puis viennent quelques détails instructifs sur les sept pièces musicales qui constituent l'*Appendice*, savoir :

1° La chanson précitée de Dunstable;

2° et 3° Deux *motets* à quatre voix : le motet était anciennement un genre de compositions « où différentes parties faisaient entendre des paroles différentes, et qui n'étaient dans l'origine que de pures fantaisies d'artiste sans aucune destination liturgique; »

4° Un motet à cinq voix;

5° La chanson de Hayne contenue dans le manuscrit, à trois voix;

6° Un motet anonyme à trois voix;

7° Enfin une chanson pareillement anonyme.

M. Morelot couronne son travail d'une heureuse manière, par une *table thématique* des pièces contenues dans le manuscrit. Il le dit lui-même avec raison, quelque part, ces sortes de tableaux dressés pour tout manuscrit ancien de chansons françaises, permettront, par la comparaison des commencements de pièce et des noms d'auteur, la restitution de telle chanson prétendue anonyme, à son auteur véritable. « M. de Coussemaker est le premier, dit M. Morelot, qui ait fait usage des tables thématiques. » Mais qu'on nous permette une observation : le rédacteur d'une table de ce genre devra toujours s'imposer, selon nous, le soin d'attribuer à chaque thème un numéro d'ordre. Voilà un détail minime à la charge de M. Morelot; nous lui ferons un reproche beaucoup plus grave, qu'il lui sera permis après tout de partager avec la *Commission archéologique* de la Côte-d'Or, l'éditeur de sa *Notice :* c'est de nous allécher

par la publication de sept pièces musicales, ne plus ne moins, sans donner au public qu'elles intéressent le moindre espoir de voir publier en entier plus tard un manuscrit qui, suivant les expressions même du savant musicographe, « réunit deux genres d'intérêt, puisque, tout en faisant connaître les formes scientifiques les plus compliquées dont faisaient usage les compositeurs du XVe siècle, il nous fournit des monuments de la musique populaire de ce même temps. »

Cela dit, nous voulons terminer par quelques mots de bon augure. Espérons que l'archéologie musicale va recueillir quelque fruit des nouveaux encouragements que l'Autorité, dans les récentes mesures qu'elle a prises, assure aux sociétés académiques de nos provinces, jusqu'ici trop peu secondées dans leurs travaux, et faisons des vœux en particulier pour que les savants de la Côte-d'Or s'empressent à justifier cette légitime sollicitude en confiant à leur docte confrère la publication du manuscrit qui fait l'objet de son intéressante *Notice*. CH. ÉMILE RUELLE.

Découverte d'un prétendu cimetière mérovingien à la Chapelle Saint-Éloi (Eure), *par M. Charles Lenormant*. Deuxième édition. — Brochure in-8°. Évreux, Rouen et Paris (chez Dumoulin), 1858.

Recueil de pièces pour servir à l'histoire d'une polémique qui dure depuis plus de trois ans entre M. Charles Lenormant, membre de l'Institut, et la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure. Il s'agit d'une découverte d'antiquités annoncée en 1854 par l'honorable académicien et dont les résultats n'aboutissaient à rien moins qu'à réformer toutes les parties de l'érudition en ce qui concerne les premiers siècles de notre histoire. Au lieu nommé la Chapelle Saint-Éloi, dans l'espace le plus resserré, on avait trouvé les ruines d'un bourg gallo-romain, d'une villa, d'un cimetière mérovingien, d'un baptistère, d'une basilique, et soixante-quatorze inscriptions expliquant de la manière la plus heureuse l'origine, la destination, les vicissitudes de toutes ces choses. La conséquence était que le lieu illustré par le martyre de saint Taurin devait être transporté des environs d'Évreux aux environs de Bernay; qu'on a construit dans l'antiquité chrétienne des baptistères hypèthres; que les conquérants germains de la Neustrie faisaient usage, au VIe siècle, des caractères runiques; que ces mêmes conquérants ont daté leurs monuments du consulat de Clovis; enfin que,

lorsque les fouilles faites sur tous les points de notre territoire ont fourni comme indices constants des sépultures franques la présence d'armes, de bijoux, d'ustensiles, et l'absence totale d'inscriptions, il y aurait au contraire de ces sépultures qui sont constatées par des inscriptions et rien que par des inscriptions.

Émerveillée de ces résultats inattendus, la Société de l'Eure nomma une commission pour explorer les lieux. Deux visites accomplies à plusieurs mois d'intervalles donnèrent naissance à deux rapports d'où il résultait que la basilique signalée est introuvable; que le baptistère est un ancien four à chaux; que les décombres du bourg gallo-romain sont le résidu de matériaux apportés de divers endroits pour alimenter ledit four; que le cimetière se réduit à un squelette de femme inhumé depuis un siècle au plus; que les inscriptions enfin sont, en tout ou en partie, l'œuvre d'un faussaire que l'on nomme, et qui est connu pour avoir émis depuis longtemps déjà l'une des thèses historiques que confirment les textes fabriqués.

Telle était et telle est encore l'affirmation des commissaires délégués par la Société d'Évreux. Leurs rapports ayant été imprimés il y a dix-huit mois sans avoir reçu la réponse directe qu'ils attendaient, ils en donnent aujourd'hui une seconde édition augmentée de deux pièces nouvelles : c'est d'abord leur réplique à une faible défense présentée par un avocat de la partie adverse ; c'est ensuite la traduction d'un article inséré dans le *Gentleman's Magazine*, par lequel on voit comment la découverte est appréciée en Angleterre. Le sentiment qui résulte de la lecture de tout cela est celui de la plus vive indignation contre un genre de supercherie où la noirceur se joint à la déloyauté. L'érudition par elle-même est assez sujette à faillir sans qu'on lui tende de pareilles embûches. Dans le cas présent on regrette surtout que les faussaires aient pris pour leur victime un homme dont tout le monde reconnaît le mérite, quoique généralement on lui trouve un peu trop d'imagination. J. Q.

RECHERCHES

SUR

LA DATE DE LA FONDATION DE LA TOUR DE BABEL.

M. Oppert a fait connaître récemment la découverte d'un document qui, si la justesse de son interprétation répond à son importance, doit jeter un jour nouveau sur la chronologie assyro-chaldéenne.

Le savant philologue rapporte ainsi cette découverte :

« La vénérable ruine de la tour de Babel a été restaurée par Nabuchodonosor ; dans les fondements, le colonel Rawlinson a trouvé deux cylindres qui portent la même inscription, et qui sont de la plus haute importance. Ce document détruit l'opinion topographique de celui qui a eu le mérite de le découvrir, et qui nie, on ne sait pas trop pourquoi, l'identité de la ruine du Birs-Nimroud avec le monument antique auquel se rattache la tradition de la dispersion. Le roi de Babylone dit qu'il a restauré ce temple, dédié aux sept lumières de la terre, et qu'un roi avant lui (ou le premier roi) avait bâti 42 amar auparavant. Or, le mot babylonien *amar* signifie « vie humaine ; » c'est une période de 70 ans solaires....

« Ces 42 vies humaines équivalent à 2940 ans. Nabuchodonosor commença à régner en 604 et mourut en 561 avant J. C ; la date en question est donc entre 3544 et 3501, dont le terme moyen est l'an 3522 avant notre ère (1). »

Admettant l'interprétation et les calculs de M. Oppert, nous nous sommes proposé de traiter les trois questions suivantes :

1° La date donnée par l'inscription précitée est-elle d'accord avec la chronologie biblique ?

2° Cet accord existant, faut-il compter, suivant l'usage, toute cette période, de Nabuchodonosor à Nemrod, en années solaires ?

3° La seconde question étant résolue négativement, y a-t-il similitude ou analogie, dans la manière de supputer le temps, entre les annales des Chaldéens et celles des Hébreux ?

Il faut nécessairement, pour résoudre la première question, fixer, d'après la Bible, l'époque de la fondation de la tour de Babel.

(1) Rapport adressé à Son Excellence M. le ministre de l'Instruction publique.

Suivant la Genèse, la construction de la tour n'a point été entreprise immédiatement après le déluge, comme le dit M. Oppert en confondant les deux dates, mais deux générations plus tard.

L'historien juif Josèphe, plus explicite que la Genèse, sans contredire en rien le livre hébreu, raconte ainsi cet événement :

« Les trois fils de Noé, Sem, Japhet et Cham, furent les premiers qui quittèrent les montagnes pour habiter dans les plaines ; ce que les autres n'osaient faire, tant ils étaient encore effrayés de la désolation universelle qui avait été causée par le déluge ; mais ceux-ci les animèrent par leur exemple à les imiter. Ils donnèrent le nom de Sennaar à la première terre où ils s'établirent. Dieu leur commanda d'envoyer des colonies en d'autres lieux, afin qu'en se multipliant et s'étendant davantage ils pussent cultiver plus de terre, recueillir des fruits en plus grande abondance, et éviter les contestations qui auraient pu se former entre eux. Mais ces hommes rudes et indociles ne lui obéirent point, et furent châtiés de leurs péchés par les maux qui leur arrivèrent. Dieu, voyant que leur nombre croissait toujours, leur recommanda une seule fois d'envoyer des colonies. Mais ces ingrats, qui avaient oublié qu'ils lui étaient redevables de tous leurs biens, et qui se les attribuaient à eux-mêmes, continuèrent à lui désobéir, et ajoutèrent à leur désobéissance cette impiété de s'imaginer que c'était un piége qu'il leur tendait, afin qu'étant divisés il pût les perdre plus facilement. Nemrod, petit-fils de Cham, l'un des fils de Noé, fut celui qui les porta à mépriser Dieu de la sorte. Cet homme, également vaillant et audacieux, leur persuadait qu'ils devaient à leur seule valeur, et non pas à Dieu, toute leur bonne fortune. Et, comme il aspirait à la tyrannie et les voulait porter à le choisir pour chef et à abandonner Dieu, il leur offrit de les protéger contre lui, s'il menaçait la terre d'un nouveau déluge, et de bâtir à cet effet une tour si haute, que non-seulement les eaux ne pourraient s'élever au-dessus, mais qu'il vengerait même la mort de leurs pères. Ce peuple insensé se laissa aller à cette folle persuasion, qu'il lui serait honteux de céder à Dieu, et travailla à cet ouvrage avec une chaleur incroyable. La multitude et l'ardeur des ouvriers firent que la tour s'éleva en peu de temps beaucoup plus qu'on n'eût osé l'espérer ; mais sa grande largeur faisait qu'elle en paraissait moins haute. Ils la bâtirent de briques cuites au feu, et la cimentèrent de bitume afin de la rendre plus forte (1). »

(1) M. Oppert a reconnu que ce monument avait la forme d'une pyramide ; le

La sibylle ajoute : « On donne le nom de Babylone à la ville qui a depuis été bâtie en ce même lieu (1). »

Nous ne savons pas l'âge de Nemrod à l'époque de la construction de la tour ; mais, d'après les faits que nous venons de citer, il était certainement alors dans la force de l'âge.

En outre, la durée des générations, dans la Genèse, s'appliquant aux descendants de Sem et non à ceux de Cham, nous serons forcé de suivre cette première ligne collatérale, où Caïnan, petit-fils de Sem, correspond à Nemrod, petit-fils de Cham.

On a dû s'étonner que M. Oppert, dans son essai de chronologie, n'ait pas présenté avant tout une concordance entre la Bible et la date trouvée dans la tour de Babel.

C'est que cette concordance ne saurait exister tant que les divers livres dont se compose l'ancien Testament n'auront point été mis d'accord entre eux. Il existe dans l'Exode une importante lacune qu'il est indispensable de combler avant de passer outre, c'est-à-dire au delà de Moïse.

« Suivant le texte hébreu de l'Exode (2) : « Le temps que les en-« fants d'Israël avaient demeuré dans l'Égypte, fut de 430 ans. » Selon le Samaritain et les Septante : « Le séjour que les enfants d'Israël « avaient fait dans l'Égypte, *et dans la terre de Chanaan, eux et leurs « ancêtres*, fut de 430 ans. » Le membre de phrase souligné, qui ne se trouve point dans l'hébreu, ressemble beaucoup à une interpolation, et voici dans quel but elle a pu être faite. Suivant le chapitre VI (3), Moïse descendait de Lévi, fils de Jacob, à la troisième génération. « Cette leçon, que les commentateurs paraissent avoir suivie, fait observer M. Cahen, lève la difficulté que présente le nombre 430. » En effet, même en supposant que les trois descendants de Lévi eussent engendré à un âge très-avancé, on serait encore loin d'atteindre ce nombre.

« On a donc été forcé, pour retrouver la période de 430, de ré-« trograder et de la faire commencer au temps d'Abraham. Mais « alors, dit M. Cahen, on donne contre une autre difficulté ; c'est « que dans la Genèse il est dit positivement que les Égyptiens « tourmenteront les Hébreux pendant 400 ans (4). »

noyau était en briques crues et le revêtement en briques cuites. *Histoire ancienne des Juifs*, liv. I, chap. IV, traduction de J. A. Buchon.

(1) *Ibid.* Voir aussi la Genèse, chap. X et XI.

(2) Ch. XII, vers. 40.

(3) Vers. 16 à 20.

(4) M. Cahen, traduction de la Bible, *Exode*, note de la page 50.

« Les chronologistes anciens et modernes ont été partagés sur ces deux versions, et aucun, que nous sachions, ne s'est servi du chapitre XV de la Genèse, que l'on paraît considérer comme étant d'accord avec le texte hébreu de l'Exode. C'est une grave erreur : il n'y a pas seulement deux versions, il en existe véritablement trois. Le Seigneur ne dit pas uniquement à Abraham « que sa postérité demeurera dans « une terre étrangère, » il ajoute : « Qu'on assujettira ses enfants, « et qu'on les persécutera pendant 400 ans (1). » Il s'agit donc ici, non pas de 400 ans de séjour, mais bien de 400 ans de persécution. Comprise ainsi, la Genèse n'est d'accord avec aucune des deux versions de l'Exode ; car, pour que cet accord existât, il faudrait que la persécution commençât la trente et unième année du séjour des Israëlites en Égypte. Or, on compte le commencement de ce séjour à partir de l'arrivée de Jacob et de sa famille. Ce patriarche était alors âgé de 130 ans, et son fils Joseph de 39. Jacob meurt à l'âge de 147 ans, c'est-à-dire 17 ans après. « Lorsque Joseph alla ensevelir son père, les plus grands de l'Égypte l'accompagnaient tous (2). » Nous sommes ici, comme on voit, bien loin d'une persécution ; mais la limite des 30 ans n'est pas encore dépassée ; poursuivons.

« Après la mort de son père, Joseph rassure ses frères en disant : « Ne craignez point : je vous nourrirai, vous et vos enfants. » Et il les consola en leur parlant avec beaucoup de douceur et de tendresse. Il demeura en Égypte avec toute la maison de son père, etc. Enfin, il mourut à l'âge de 110 ans ; et, son corps ayant été embaumé, on le mit dans un cercueil d'Égypte. » Ainsi finit la Genèse, sans la moindre trace de persécution. Les Hébreux vécurent, par conséquent, sous la protection de Joseph, pendant 71 ans.

« L'Exode commence par un dénombrement des enfants de Jacob. On lit ensuite : « Après la mort de Joseph et celle de tous ses frères, et « de toute cette génération, les enfants d'Israël s'accrurent et se mul- « tiplièrent extraordinairement ; et, étant devenus extrêmement « forts, ils remplirent le pays. »

« Cependant il s'éleva sur l'Égypte un nouveau roi qui n'avait point connu Joseph.... Les Égyptiens asservirent les enfants d'Israël par un travail écrasant, etc. »

« Ici commence la persécution.

(1) Genèse, ch. XV, vers. 13, traduction de M. Cahen.
(2) Genèse, chap. L, vers. 7.

« Nous nous résumons : l'ancien Testament contient trois versions différentes sur la durée du séjour des Hébreux en Égypte.

« 1° Selon le texte hébreu. . . . . 430 ans.
« 2° Selon le texte samaritain et la version des Septante. 215
« 3° Selon la Genèse : De l'établissement de Jacob en Égypte jusqu'à la mort de Joseph. . . . . 71 ans.
« Plus, un temps indéterminé pendant lequel, après la mort de Joseph, de tous ses frères, et de toute cette génération, les enfants d'Israël se multiplièrent extraordinairement et remplirent le pays. . . . . »
« Enfin, les 400 ans de persécution. 400

Total. . . . . 471 ans,

auxquels il faut ajouter ce temps indéterminé pendant lequel la population hébraïque s'accrut extraordinairement.

« Voyons, d'après la Bible même, laquelle de ces trois versions est la plus vraisemblable.

« L'Exode dit « que les enfants d'Israël partirent de Rahmsès « pour Soucoth, au nombre d'environ 600 000 hommes de pied, sans « les enfants (1). »

« Le quatrième livre du Pentateuque, les Nombres, vient confirmer ce passage de l'Exode ; il donne (2) un dénombrement fait par Moïse, Aaron et les douze chefs de tribu, dans le désert de Sinaï.

« Ce dénombrement fut fait « la seconde année après la sortie « d'Égypte, le premier jour du second mois, en comptant chaque « personne et prenant le nom de chacune, depuis 20 ans et au- « dessus. »

« Il s'en trouva en tout 603 650 (3). »

« Tous les mâles d'entre les Lévites, depuis 1 mois et au-des- « sus, se trouvèrent au nombre de 22 000 (4). » . . . . . .

« Ainsi, voilà une population de 625 650 âmes, en ne comptant que les mâles, et sans les enfants, excepté ceux des Lévites.

« Ceci contrarie beaucoup ceux qui veulent admettre, avec les Septante, un séjour de 215 ans seulement en Égypte ; et ils sont réduits à contester l'authenticité de ce dénombrement, ce qui est le

(1) Chap. XII, vers. 37.
(2) Chap. I.
(3) *Ibid.*, vers. 46.
(4) *Ibid.*, chap. III.

pire des systèmes. Par quel moyen expliquer, en effet, comment cette famille de Jacob, qui arrive en Égypte au nombre de 70 personnes, tout compris, s'est si prodigieusement accrue? Il n'y en a vraiment qu'un, un seul : la chose n'est possible qu'avec le temps. Or, il est évident, eu égard au nombre donné par le recensement, que la période la plus longue est aussi la plus vraisemblable.

« Mais, dira-t-on, que devient la généalogie de Moïse, qui fait de ce législateur le troisième descendant de Lévi, fils de Jacob? Nous répondrons que rien ne s'oppose à ce que Moïse descende, en droite ligne, de Lévi, mais que ce n'est certainement pas à la troisième génération. Il y a lacune : cette généalogie est incomplète, voilà tout. Aime-t-on mieux rejeter un livre de Moïse tout entier, ou préfère-t-on admettre que 70 personnes auront engendré 600 000 hommes en état de porter les armes, dans l'espace de trois générations?

« Flavius Josèphe (1), mieux placé que nous pour juger cette question, a suivi la Genèse. Il raconte ainsi cette partie de l'histoire des Hébreux : « La longueur du temps ayant effacé la mémoire des « obligations dont toute l'Égypte était redevable à Joseph, et le « royaume étant passé dans une *autre famille*, les Égyptiens com- « mencèrent à maltraiter les Israëlites et à les accabler de tra- « vaux.... 400 ans se passèrent de la sorte (2). »

L'histoire d'Égypte ne pourrait-elle pas nous éclairer en nous apprenant quelle est cette *autre famille* qui commença à persécuter les Israëlites, et en nous disant le nom de ce *nouveau roi* qui n'avait point connu Joseph?

Vérifions ce fait. Nous pouvons, en suivant la Genèse, fixer l'époque du commencement de la persécution, et voir ensuite où correspond cette date dans la chronologie égyptienne.

Nous partirons d'une époque biblique généralement admise comme point fixe : de la fondation du temple par Salomon, en. . . . . 1015 av. J. C.

De la fondation du temple à la sortie d'Égypte, selon le livre des Rois.	480 ans.	880
Durée de la persécution, selon la Genèse.	400	
Commencement de la persécution.		1895 av. J. C.

Partons maintenant de la conquête de l'Égypte par Cambyse,

(1) *Histoire ancienne des Juifs*, liv. II, chap. v, traduction d'Arnaud d'Andilly.
(2) *Chronologie des rois d'Égypte*, chap. v, p. 51 à 55.

c'est-à-dire de l'an 525 av. J. C ; en remontant, avec Manéthon, de dynastie en dynastie, jusqu'à la XVIIIe, nous aurons :

Cambyse, chef de la XXVIIe dynastie, en.	525 av. C.
Durée de la XXVIe dynastie.	177 ans.
— XXVe.	40
— XXIVe	44
— XXIIIe.	89
— XXIIe.	120
— XXIe.	130
— XXe	228
— XIXe	194
— XVIIIe	348
Total.	1895

Cette *autre famille*, dont parle Flavius Josèphe, est donc la XVIIIe dynastie égyptienne, et le *nouveau roi* de la Genèse, Amosis, chef de cette dynastie, laquelle succéda aux rois *pasteurs*.

S'il existait quelque doute sur ce point, nous pourrions d'ailleurs contrôler ce résultat en faisant la preuve.

Nous allons pour cela procéder en sens contraire ; au lieu de partir d'en bas, comme nous venons de le faire, nous partirons d'en haut, c'est-à-dire du renouvellement de la période sothiaque en. . . . . 2784 (1) av. J. C.

Du renouvellement de cette période à la XVIe dynastie, selon la *Vieille chronique*.	443 ans.	889 ans.
Durée de la XVIe dynastie.	190	
— de la XVIIe dynastie.	256	
1re année d'Amosis, chef de la XVIIIe dynastie, et commencement de la persécution des Hébreux		1895 av. J. C.

On le voit, en se laissant conduire par les faits, sans idée préconçue, les choses s'arrangent d'elles-mêmes et comme par enchantement ; mais, avec les esprits systématiques, Manéthon est très-rebelle.

Ce remarquable accord entre deux grandes autorités, la Bible et les Annales égyptiennes, doit nous encourager à poursuivre la voie

(1) Voir sur cette période : *Chronologie des rois d'Égypte*, introduction, pages 2 et 3.

dans laquelle nous sommes entré, et prouve, soit dit en passant, qu'on a eu tort de reporter, en mutilant Manéthon, Amosis et ses successeurs immédiats dans la XVIIe dynastie.

Nous avons donc pu, grâce à la Genèse confirmée par l'histoire d'Égypte, remonter avec certitude 400 ans au delà de Moïse. Mais ici nous sommes arrêté de nouveau.

On a vu tout à l'heure qu'il existe entre la mort de Joseph et le commencement de la persécution, un temps indéterminé pendant lequel la population hébraïque s'accrut extraordinairement. Il est donc impossible, à moins d'un secours étranger, de rattacher le fil interrompu de la chronologie biblique.

Heureusement, quoi qu'en dise l'historien juif, tous les Égyptiens n'avaient pas oublié Joseph, car ceux qu'il a servis ont soigneusement enregistré la date de son élévation.

Le Syncelle nous a conservé cette précieuse tradition. Selon ce chronographe, « Joseph vint en Égypte la IVe année du règne d'Apophis (4e roi pasteur), et fut nommé ministre la XVIIe année de ce même règne. » Il faut observer que c'est bien là une tradition conservée, et non le résultat du système du Syncelle, car il a été obligé, au contraire, d'altérer les chiffres pour s'y conformer; et, ce qui est plus convainquant encore, Eusèbe, qui a un système très-différent, s'est aussi conformé à cette tradition, laquelle avait alors, à ce qu'il paraît, une grande autorité.

Il nous est facile, avec ce secours, d'établir la durée du temps indéterminé qui interrompt le cours de la chronologie biblique.

Suivant Manéthon, les Pasteurs furent chassés par Amosis, la IVe année de son règne (1), c'est-à-dire l'an. . . . . 1892 av. J. C.

Salatis, 1er roi pasteur, s'empare de la basse Égypte. 518 ans auparavant (2), c'est-à-dire en. 2410,

Et il régna. . . . . 19 ans.

Boeon, 2e roi. . . . . 44 »

Apachnas, 3e roi . . . . . 36 ans 7 mois.

Apophis, 4e roi, 61 ans, dont 16 et demi environ avant l'élection de Joseph.

Total. . . . . 116 ans, ci. . . . 116.

La XVIIe année d'Apophis est donc de l'an. . . . . 2294.

Joseph est nommé ministre cette même année, et 9 ans après, Jacob vient en Égypte, c'est-à-dire en. . . . . 2285.

(1) Flavius Josèphe, *Réponse à Appion*, lib. I, chap. IX.
(2) *Ibid.*

La sortie des Hébreux est de l'an. . . . . 1495.
Leur séjour en Égypte fut, par conséquent, de. . . . 790 ans, dont 390 avant la persécution.

On conçoit maintenant qu'avec des mœurs aussi favorables au développement de la population que l'étaient alors les mœurs des Hébreux, leur nombre ait pu, pendant ce long espace de temps, s'accroître *extraordinairement*, même avant les 400 ans de persécution, comme le dit positivement l'Exode.

Tous les textes de la Bible sont d'accord sur l'espace de temps qui sépare le voyage d'Abraham en Égypte de celui de Jacob, et le fixent unanimement à. . . . . 215 ans.
Le voyage de Jacob eut lieu, comme nous venons de le voir, l'an. . . . . 2285 av. J. C.
Abraham vint donc en Égypte en. . . . . 2500.
Il était alors âgé de. . . . . 75 ans, ce qui porte la date de sa naissance à l'an. . . . . 2575.
De la naissance d'Abraham à la naissance de Caïnan, petit-fils de Sem, selon les Septante. . . . . 1135 ans.
Naissance de Caïnan. . . . . 3710 av. J. C.
Date moyenne de l'inscription de Nabuchodonosor. 3522.
Age de Caïnan, lors de la fondation de la Tour. . . 188 ans.

Caïnan ayant engendré Salah à 130 ans et vécu jusqu'à 460 ans, c'est 58 ans après l'âge de puberté, et 272 ans avant sa mort.

Caïnan, et par conséquent son contemporain Nemrod, étaient donc, lors de fondation de la tour de Babel, dans la force de l'âge, ce qu'il importait de constater. Mais tout ceci demande à être traduit en langage intelligible.

C'est le sujet de la *Seconde question*.

Il existe, comme on vient de le voir, entre la Bible et l'inscription de Nabuchodonosor un accord aussi parfait que possible.

Pour que cet accord existe, il faut nécessairement que l'on ait suivi, de part et d'autre, la même méthode de supputation, et cela ne doit point nous surprendre, puisque tout ce qui précède Abraham, dans la Genèse, est purement chaldéen.

Ainsi, il a fallu, pour établir la période de 42 *amar* ou 2940 ans dans l'inscription babylonienne, que l'on comptât, en partant de Nabuchodonosor, par années solaires jusqu'à la naissance d'Abraham ou un point correspondant à cette époque, et ensuite par générations d'au moins 130 ans ou quelque chose d'analogue.

Si, comme il apparaît, cette période de 2940 ans se compose d'années de diverse nature, quelle est la nature de ces années? Et, comme avant tout, cette diversité et cette nature doivent se retrouver exactement dans la Genèse, nous posons ainsi la question : Les générations, au delà d'Abraham, sont-elles supputées en années solaires? Ou, en d'autres termes, l'auteur de la Genèse a-t-il voulu faire croire à des générations d'au moins 130 ans et à des existences humaines de plusieurs siècles, dans le sens que nous attachons au mot année?

La Genèse elle-même répond à cette question en nous apprenant qu'après le déluge, « Dieu bénit Noé et ses enfants, et leur dit : *Soyez féconds, multipliez-vous et remplissez la terre* (1). » Or, de cette époque à Abraham, les descendants de Noé n'acquièrent la faculté d'engendrer qu'à l'âge d'au moins 130 ans. C'est une amère dérision, si l'on suppose des années semblables aux nôtres, et ce n'est pas là évidemment ce que Moïse a voulu dire. En effet, immédiatement avant le déluge, il avait mis les paroles suivantes dans la bouche du Seigneur : « Mon esprit ne demeurera pas toujours avec l'homme, parce qu'il n'est plus que chair ; *et la durée de sa vie ne sera plus que de* 120 *ans* (2). » Sem et ses descendants vivant, après le déluge, de 4 à 600 ans, il y aurait contradiction flagrante, si l'on entendait des années solaires.

Il y a d'ailleurs harmonie, dans la version des Septante, entre la durée des générations et celle de la vie entière, comme l'a judicieusement observé M. Cahen. (3) Le rapport entre l'âge génératif et la vie totale de chaque individu y est, en moyenne, comme 1 est à 4, proportion qui se trouve aussi dans la vie actuelle. Les textes hébreu et samaritain ne présentent pas la même régularité ni la même proportion.

Nous disions donc que, selon la Genèse même, il ne faut pas, pour l'époque antérieure à Abraham, prendre à la lettre le mot *année*. Mais alors, quelle est la valeur de ce mot, et quelle durée doit-on assigner à la période qu'il représente?

D'abord, d'après le rapport naturel existant entre l'âge génératif et la vie entière, il est permis de croire qu'il s'agit simplement de générations dans les conditions ordinaires de la vie humaine; et, en conséquence, on peut établir provisoirement, par un calcul approximatif, la durée de la période dont on a fait usage sous le nom d'année.

(1) Genèse, ch. IX, vers. 1, traduction de M. Cahen.
(2) Genèse, chap. VI, vers. 3.
(3) Note du chap. V de la Genèse.

La moyenne des générations, selon Diodore de Sicile, serait de 30 ans; mais Volhey, d'après la succession des grands prêtres juifs, a trouvé qu'elle n'était que de 27 ans. Prenons le milieu entre ces deux chiffres, nous aurons 28 ans et demi; et, pour simplifier le calcul, supposons des annés de 360 jours.

On compte, suivant les Septante :

Avant le déluge,	10 générations et.	2162 années.
Après le déluge,	10 génér. jusqu'à la naissance d'Abraham.	1272 —
Totaux.	20 générations,	3434 années.

20 générations de chacune 28 ans et demi font 570 années de 360 jours.

Le nombre 3434, divisé par 570, donne pour quotient 6.

L'année des générations bibliques, au delà d'Abraham, serait donc la 6e partie d'une année de 360 jours, c'est-à-dire qu'elle était composée de 60 jours seulement.

Or, cette période de 60 jours a un nom chez les Chaldéens; elle s'appelle un *sossc* (σωσσος), mot qui signifie, selon M. Oppert, *minute*, laquelle, suivant les copistes de Bérose, se divisait, comme la minute actuelle, en 60 parties, et chaque partie valait un jour auquel on donnait le nom d'*année*.

On doit féliciter M. Oppert d'avoir fait connaître le sens des mots *saros*, *néros* et *sossos*, employés dans les Annales chaldéennes, mais il a été trop loin en donnant arbitrairement à ces périodes une valeur autre que celle qui leur est attribuée par les auteurs anciens, d'après Bérose.

C'est ce que va démontrer l'examen de la *troisième question* ainsi formulée :

Y a-t-il similitude ou analogie, dans la manière de supputer le temps, entre les annales des Chaldéens et celles des Hébreux ?

Le sare est, selon Abydène (1), une période de 3600 ans; il se divise en 6 nères de chacun 600 ans; le nère contient 10 sosses de 60 ans chacun. Suivant d'anciens auteurs cités par le Syncelle (2), ces prétendues années ne sont que des jours.

En effet, Alexandre Polyhistor (3) rapporte que : « 86 rois chaldéens et mèdes régnèrent, depuis le déluge jusqu'à Évéchius (pre-

(1) Le Syncelle, *Chronogr.*, p. 69.
(2) *Ibid.*, p. 147.
(3) Cité par le Syncelle, p. 147.

mier roi de Babylone), pendant un espace de 9 sares, 2 nères et 8 sosses. » Le Syncelle ajoute : « Nos historiens chrétiens ont réduit ce nombre à 94 années solaires et 8 mois. »

Ces 9 sares 2 nères et 8 sosses contiennent, en effet, 34 080 jours, nombre énoncé par le Syncelle, lequel nombre divisé par 360 produit les 94 années solaires et 8 mois ; ce qui prouve que tous ces chiffres nous sont parvenus sans altération, et fait connaître que les années dites solaires étaient de 360 jours seulement. D'ailleurs le Syncelle, rejetant ce document qui ne cadre point avec son système, n'avait aucun intérêt à altérer les chiffres.

On compte unanimement le règne d'Évéchius à partir de la dispersion des 72 nations, et on rapporte cet événement au temps de Phaleg, conformément au chapitre X de la Genèse :

« Heber eut deux fils; l'un s'appela Phaleg, c'est-à-dire division, parce que la terre fut divisée de son temps en des nations et des langues différentes (1).... »

Il est possible, d'après ce qui précède, de s'assurer si, véritablement, il existe un synchronisme entre Évéchius et Phaleg.

Les générations, dans la Genèse, étant présumées comptées en sosses, nous convertirons en sosses la période transmise par Polyhistor. Ainsi, 9 sares 2 nères et 8 sosses font 56 nères et 8 sosses, ou. . . . . 568 sosses.

SELON LA GENÈSE (2).

	SOSSES.	ANNÉES DE 360 j.	
1 Sem engendre Arphaxad, après le déluge.	2	0 4 mois	
2 Arphaxad.	135	22 6	
3 Caïnan.	130	21 8	
4 Salah.	130	21 8	
5 Eber.	134	22 4	
Total,	531	ci.	531
6 Age de Phaleg à l'avénement d'Évéchius.			37 sosses.
		Total égal,	568.

37 sosses valant 6 ans et 1 mois, Phaleg n'était alors qu'un en-

(1) Vulgate, vers. 25.
(2) Toujours, vers. des Septante.

fant. Le Syncelle nous apprend, en effet, plus explicitement que la Genèse, que « les 72 nations furent dispersées *la 5e année de Phaleg* (1). » Le chronographe byzantin ne nous dit pas où il a pris cela; mais, n'ayant point fait usage de la période de 568 sosses, cette 5e année de Phaleg n'est certainement pas un résultat de son système, et doit être une ancienne tradition.

Si l'on objectait que cette période de 568 sosses ou 94 ans est bien courte pour 86 rois, nous ferions observer que, l'Asie occidentale étant alors gouvernée par une foule de petits rois, comme il apparaît dans la guerre de la Pentapole, il ne faut pas prendre, à beaucoup près, 86 rois pour 86 règnes successifs. Ce n'est qu'à partir d'Évéchius que la succession des rois chaldéens est régulière.

Après Phaleg, on continue à compter par sosses, dans la Genèse, jusqu'à Abraham; il en est de même, chez les Chaldéens, après la dispersion. Eusèbe nous a transmis, dans sa forme antique, un commencement de liste où la durée des règnes est supputée en nères et sosses. Les *historiens chrétiens* ont aussi, à ce qu'il paraît, converti ces nères en années de 360 jours, car le Syncelle donne la même liste ainsi modifiée.

Voici un parallèle des deux listes :

EUSÈBE.	LE SYNCELLE.
Évéchius (1er roi chaldéen), régna. . . . . 4 nères.	1er roi Evéchios, 6 ans.
Cosmosbelus son fils, qui lui succéda, 4 nères 5 sosses (2).	2e roi Chosmalbelus, 7 ans 1/2.

Eusèbe s'arrêtant, malheureusement, après le second règne, ne nous permet pas de préciser l'époque où, chez les Chaldéens, on a commencé à compter par années solaires. Toutefois, en considérant qu'Abraham était un personnage important pour son époque, et qu'il fut reçu avec distinction en Égypte où il eut des conférences avec les prêtres, on peut présumer qu'il aura pris là quelques notions d'astronomie et répandu en Chaldée la connaissance de l'année solaire. Les premières observations astronomiques des Chal-

(1) *Chronogr.*, p. 168.

(2) Les 4 nères et 5 sosses du règne de Cosmosbelus, ou 45 sosses, sont très précisément les 7 années et demie de 360 jours de la liste du Syncelle. Il y a évidemment omission de la fraction dans le 1er règne de cette liste, 4 nères faisant 6 ans et 8 mois.

déens sont d'ailleurs très-postérieures au voyage d'Abraham en Égypte (1).

Quoi qu'il en soit, d'après le fragment de liste d'Eusèbe, il n'est point douteux que les annales chaldéennes ont été primitivement supputées en nères et sosses. La même manière de compter se manifeste évidemment dans la Genèse, où tout ce qui précède Abraham est purement chaldéen, car la seule différence consiste en ce que les nères y sont convertis en sosses, lesquels sosses ont reçu plus tard le nom d'*année*.

Suivant cette interprétation, les contradictoires et les invraisemblances disparaissent; tout s'explique facilement et rentre dans l'ordre naturel. Ainsi, avant le déluge, la moyenne des générations est de 30 ans; après le cataclysme, obéissant à la parole du Seigneur : « *Croissez et multipliez*, » on se mariait plus jeune, et les générations ne sont plus que de 22 ans.

L'harmonie entre l'âge génératif et la vie entière n'existant que dans la version des Septante, nous devions suivre ce texte de préférence à tout autre.

Ayant établi que les *années* de la Genèse, au delà de la naissance d'Abraham, sont égales à un sosse ou 60 jours, nous pouvons indiquer exactement la véritable date de la tour de Babel, d'après l'inscription de Nabuchodonosor.

La vocation d'Abraham est de l'an. 2500
De là à sa naissance, 75 ans. 2575
De la naissance d'Abraham à la naissance de Caïnan. . . . . 1135 sosses;
Age de Caïnan, lors de la fondation de la tour. 188
D'Abraham à la fondation de la tour. . . . . 947 sosses, ou 155 années de 365 jours, plus 8 mois, ce qui porte la date de la tour à l'an. 2731

(1) Selon Simplicius, les tablettes astronomiques des Chaldéens, envoyées à Aristote par Callisthènes, remontaient à 1903 ans avant Alexandre. Mais, suivant Diodore de Sicile : « Les Chaldéens comptent 473 000 ans depuis l'époque où leurs ancêtres ont commencé à observer le cours des astres jusqu'au temps de l'expédition d'Alexandre, Diod., liv. II, ch. 31. » Les Chaldéens appelant, comme nous savons, un jour une année, cet espace de temps donne 1293 années de 365 jours qui, ajoutées à la date d'Alexandre, reportent la date à l'an 1625 avant Jésus-Christ. Selon Simplicius ce serait l'an 2235. Le voyage d'Abraham en Égypte est de l'an 2500.

De la fondation de la tour au déluge, 325 sosses ou 53 ans et 5 mois ; date du déluge. 2784

Nous avons compté, d'après Polyhistor, du déluge à Évéchius, 1er roi de Babylone, 568 sosses, équivalant à 94 années de 360 jours, plus 8 mois, et à 93 années de 365 jours, plus 4 mois et demi, ce qui porte l'avénement d'Évéchius à l'an. 2690

Nous avons, par conséquent, de la fondation de la tour en. 2731
jusqu'à Évéchius en. 2690
41 ans.

Rien ne s'oppose donc à l'identité de Nemrod, fils de Chus, et d'Évéchius, dont le nom signifie, selon M. Oppert : « Fils de Chus. » En effet, Nemrod, ou son contemporain Caïnan, est âgé, lors de la fondation de la tour, de 188 sosses ou 31 ans, il aurait 72 ans lors de son avénement, et son règne, n'ayant duré que 6 ans et demi, il mourrait à l'âge de 78 ans et demi.

Nous pourrions nous arrêter ici ; mais notre tâche, ce nous semble, ne serait pas complétement remplie. Il nous reste à prouver que ces dates ne sont pas inconciliables avec les documents assyro-chaldéens transmis par les anciens.

La guerre de la Pentapole, racontée dans tous ses détails avec une admirable simplicité, nous donne une idée exacte du peu d'importance des rois de l'Asie occidentale du temps d'Abraham, c'est-à-dire environ 3 siècles avant Ninus.

Ce récit justifie pleinement Ctésias, lorsqu'il nous dit : « En remontant à une haute antiquité, on sait seulement que l'Asie était soumise à des rois originaires de cette partie du monde ; mais leurs noms et leurs actions, sans célébrité, ne sont point venus jusqu'à nous. Le premier que l'on voit paraître dans l'histoire et dont le souvenir nous a été conservé, est Ninus, roi des Assyriens (1). »

Il ne faudrait donc pas tant dédaigner cet historien dont le plus grand tort est de ne pas s'ajuster à tous les systèmes nouveaux. Discréditer un auteur qui nous embarrasse est un moyen bien vieux et bien usé. On devrait au moins, lorsqu'on repousse une donnée historique, la remplacer par un fait plus péremptoire. Or, jusqu'ici, on

(1) Diodore de Sicile, liv. II, ch. I.

n'a pas encore trouvé mieux que la date assignée par Ctésias à l'époque de Ninus dans le passage suivant :

« L'empire de l'Asie était depuis 1000 *ans et plus* au pouvoir des Assyriens, lorsque Priam, qui régnait dans la Troade, pressé par les dangers de la guerre, envoya des ambassadeurs demander des secours au roi d'Assyrie, dont il était le vassal. »

Ctésias est d'ailleurs parfaitement d'accord avec lui-même, car en comptant avec lui le temps écoulé de Ninus à Cyrus, on trouve 1623 ans. L'avénement de Cyrus étant de l'an 560, et la prise de Troie de l'an 1183, la fondation de l'empire assyrien remonte précisément à 1000 *ans* au delà de cette dernière date, 1623 ans avant Cyrus, c'est-à-dire à l'an 2183.

Suivant cette donnée, l'empire assyrien aurait été fondé 601 ans après le déluge, et 507 ans après l'époque où nous venons de placer Évéchius, d'après une autorité chaldéenne confirmée par la Genèse.

La période de 507 ans peut être ainsi remplie :

1° Par le premier empire de Chaldée, composé de 49 rois qui régnèrent pendant. . . . . 458 ans (1).

2° Par 11 rois ayant régné immédiatement avant Ninus pendant. . . . . 48 ans (2).

Total. . . . . 506 ans.

La différence d'un an en moins ne prouve rien contre le résultat, les fractions d'années qui nous sont inconnues pouvant combler cette différence.

La division de l'Asie en très-petits États avait naturellement donné naissance à plusieurs listes contemporaines que les chronographes auront classées et interprétées chacun selon son système. Il en a été à peu près de même après la chute de l'empire assyrien. Il nous semble donc prudent, avant d'entrer dans ce dédale, d'attendre que le déchiffrement des inscriptions cunéiformes ait jeté un plus grand jour sur cette partie de l'histoire assyro-chaldéenne.

En terminant, nous croyons devoir affirmer à ceux qui pourraient croire que les chiffres ont été disposés pour obtenir un résultat désiré, qu'il n'y a de nouveau dans tout ceci que la date trouvée dans les ruines de Babylone. Nous avions déjà, il y a 10 ans, dans

(1) Eusèbe, *Chronique*, p. 40.
(2) Ibid.

un mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et imprimé en 1848 (1), nous avions, disons-nous, fixé les époques précises de Joseph, d'Abraham, d'Évéchius et du déluge, avec les mêmes autorités, la même méthode et les mêmes chiffres que nous employons aujourd'hui.

(1) Chez Duprat, éditeur, rue du cloître Saint-Benoît, 7.

LESUEUR,

Membre de l'Académie des beaux-arts.

PLOMBS,

BULLES ET SCEAUX BYZANTINS (1).

Les sceaux byzantins, surtout ceux qui ont servi à *authentiquer* les rescrits impériaux et les actes émanés de la chancellerie de Constantinople, m'ont paru appartenir, en quelque sorte, à la série des monnaies byzantines, et pouvoir par conséquent être rangés à leur suite. En effet, parmi le petit nombre de sceaux de cette espèce qui nous ont été conservés, quelques-uns nous offrent, non-seulement le nom et l'effigie des souverains, mais aussi des inscriptions et des types entièrement semblables à ceux des monnaies impériales.

On ne trouve que fort peu de sceaux byzantins, et je pense que cette rareté a pour cause principale la promptitude avec laquelle le plomb se détériore ou entre en fusion. Aussi, malgré de nombreuses relations, malgré des recherches assidues, il m'a fallu beaucoup de peine et de temps pour réunir environ deux cents exemplaires, de caractères différents, d'époques diverses, et dont à peu près un tiers, en mauvais état de conservation, offre des légendes incomplètes ou frustes. C'est là sans doute pourquoi, dans les nombreux cabinets que j'ai eu occasion de visiter, je n'ai pas vu toujours de place spécialement assignée à cette série d'anciens monuments. En outre, le peu d'exemplaires que j'ai trouvés dans quelques collections publiques ou privées pèchent généralement par le défaut de conservation, et vont même se détériorant chaque jour, à cause de l'altérabilité du plomb.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. J. Sabatier la communication de cet article, extrait en grande partie du magnifique ouvrage qu'il termine en ce moment, intitulé : *Iconographie d'une collection de medailles romaines, byzantines et celtibériennes*, 2 forts volumes in-folio, prix 240 francs, à Saint-Pétersbourg, Paris et Londres.

Cette intéressante publication, dediée à S. A. I. Mgr le duc de Leuchtenberg, se compose d'une Introduction, de 200 planches, accompagnées chacune d'une feuille de texte explicatif et d'un résumé avec des tables. Les planches ne contiennent pas moins de 6000 pièces, en partie inédites, dont environ 2000 byzantines.

(*Note de l'éditeur.*)

Il n'existe généralement, sur les sceaux byzantins, que des notions fort incomplètes, disséminées dans des livres anciens, écrits la plupart en langue étrangère, et je ne connais aucun ouvrage français sur cette matière. En 1740, il a été publié, sur les plombs, un livre intitulé : *I piombi antichi*, par Fr. Ficoroni, fondateur de la Société des *Inculti*, à Rome; mais cet ouvrage, où sont grossièrement figurés une grande quantité de plombs, de sceaux et de cachets, de pays et de temps divers, est presque entièrement dépourvu de texte, et n'offre qu'une sèche nomenclature des objets. L'auteur n'y donne aucune explication sur l'origine, le but et l'emploi des plombs qu'il publie, et que, du reste, il a rangés pêle-mêle, sans distinction d'époque ni de catégorie; en outre, un assez grand nombre d'inscriptions sont incorrectes. Il m'a donc semblé voir, dans cette branche de la numismatique, une lacune que j'ai voulu essayer de combler, en m'aidant des notions déjà publiées et de la petite collection que j'ai rassemblée. Une partie de mes plombs m'a été cédée par feu M. Rollin père, qui m'a assuré plusieurs fois avoir consacré beaucoup de temps à les réunir.

Divers passages de l'Écriture sainte et les nombreux cylindres, babyloniens ou autres, conservés dans les musées d'Europe, prouvent que l'usage de sceller les lettres ou les actes remonte à la plus haute antiquité. Les Grecs, qui empruntèrent cette coutume aux Égyptiens ou à d'autres peuples de l'Orient, appelèrent l'empreinte du sceau βοὺλλα et, suivant la matière, χρυσοβουλλον, μολιβοβονλλον, χηροβουλλον. Au temps de la guerre de Troie, ils se bornaient à fermer leurs missives au moyen de nœuds plus ou moins compliqués; plus tard, ils écrivirent leurs lettres sur de minces tablettes de bois enduites de cire, qu'ils enveloppaient dans de la toile, et scellaient ensuite avec de la cire ou de la craie d'Asie. Afin d'éviter la contrefaçon, la rupture ou l'effacement du sceau, on le protégeait quelquefois par la superposition d'une coquille ou d'une écaille.

Des Grecs, cet usage de sceller les lettres passa aux Romains, chez qui le verbe *signare* avait des acceptions diverses, mais qui l'employèrent plus particulièrement dans le sens des deux mots : *écrire* ou *sceller*. Pour sceller, il semble que dans l'origine on se soit servi d'abord de morceaux de bois vermoulus, et les Anciens durent se borner à tracer directement, sur l'objet qu'ils voulaient sceller, une seule lettre ou un signe quelconque, peu compliqué; puis, on imagina de graver la matière même du sceau, auquel les Romains donnèrent le nom de *signum*, *sigillum*, et plus ordinairement *annulus*, diminutif d'*annus*, cercle, dans le sens primitif, et

ainsi nommé, parce que ce genre de sceau était habituellement porté en guise de bague, dont il formait le chaton; le mot *bague* dérive du latin *bacca*, perle ronde.

Cette expression d'*annulus* était employée, tantôt seule, tantôt avec une des épithètes suivantes : *signatorius*, *sigillarius*, *sigillaricius*, *cerographus;* ceux qui vendaient ces anneaux étaient désignés par le nom de *sigillarii*, et ceux qui gravaient les pierres fines qui y étaient enchâssées s'appelaient *scalptores* ou *cavatores*. L'empreinte de ces pierres n'offrait généralement que des images ou des symboles arbitraires, adoptés par le personnage qui employait le sceau. L'usage des bagues et des anneaux est des plus anciens, puisque les mythographes en font remonter l'origine à Prométhée : Jupiter ayant appris de ce dernier un secret important, permit à Hercule de le détacher du mont Caucase, à la condition que Prométhée porterait toujours à l'un de ses doigts une bague avec un petit éclat de roche, afin qu'il fût vrai qu'il n'avait pas cessé d'y rester attaché, comme le maître des Dieux l'avait juré.

Les Romains apposaient leur sceau sur les lettres, sur certains actes, et les particuliers scellaient aussi de leur anneau les sacs d'argent qu'ils confiaient aux banquiers ou qu'ils consacraient dans les temples; ils scellaient également leurs caves, leurs greniers, les amphores et la porte de leurs gynécées. Pour fermer leurs lettres, ils entouraient le tissu qui les enveloppait d'un fil sur lequel ils appliquaient des matières sigillées, appelées par eux *creta*, craie et *maltha* , espèce de poix , qu'ils mêlaient probablement avec de la cire, et qu'ils mouillaient de salive avant d'y appliquer l'empreinte du sceau. Quelques-uns de ces détails sont indiqués par Cicéron, dans cette phrase de sa troisième Catilinaire : « Tabellas proferri jussimus, quæ a quoque dicebantur datæ; primum ostendimus Cethego, signum cognovit; nos linum incidimus, legimus. »

Alexandre le Grand apposa, dit-on, le sceau de Darius sur ses premiers actes en Perse; l'anneau de Scipion l'Africain était gravé sur une sardoine, et celui de Jules César portait une Vénus armée. Auguste, dans les commencements de son règne , timbra ses édits et cacheta sa correspondance avec un sphynx gravé sur son anneau. Il avait sans doute emprunté cet emblème à l'Égypte, dont les peuples plaçaient des sphynx à la porte de leurs temples , afin de recommander aux initiés un silence absolu sur les mystères qu'on y célébrait. Mais les frondeurs de l'époque impériale , ayant à propos du sphynx d'Octave, prétendu que les lettres de l'empereur étaient des énigmes d'une interprétation difficile, le sphynx fut abandonné

et remplacé par la tête d'Alexandre. Ce dernier sceau continua à être employé par les successeurs d'Auguste jusqu'à l'avénement de Galba, qui crut devoir adopter, comme empereur, le sceau de sa propre famille, représentant un chien qui se jette à la mer du haut de la proue d'un vaisseau. L'anneau de Commode offrait l'effigie de Martia, sa maîtresse; Apollon et les neuf Muses figuraient sur celui de Pyrrhus, tandis que Sylla avait fait graver sur le sien Jugurtha chargé de fers. On voyait sur le sceau de Mécène une grenouille et un lion armé d'une épée; celui de Pompée portait des trophées, et l'anneau de Séleucus, une ancre; un quadrige était figuré sur celui de Pline le Jeune.

On sait, nous dit Millin, que dans le moyen âge presque tous les arts furent anéantis; la glyptique cependant se maintint à Constantinople dans un état plus ou moins imparfait, même à l'époque de la plus grande barbarie et lorsque déjà depuis longtemps l'Occident avait vu s'évanouir jusqu'aux moindres traces de la gravure sur pierres fines. Ce fait peut s'expliquer en partie par la diffusion du christianisme, qui rejeta les pierres anciennes parce qu'elles rappelaient les symboles d'un culte aboli. Bientôt même, elles disparurent presque complétement de la circulation et furent en grande partie absorbées par les couvents et les églises, dont elles servirent souvent à orner les châsses, et c'est ainsi que la plupart de ces monuments précieux nous ont été conservés. Quelques personnages cependant et notamment plusieurs rois de France continuèrent à porter les pierres antiques en bagues ou à les employer comme sceau, en les entourant d'un cercle de métal, sur lequel on gravait ordinairement la légende. Voici quelques exemples de sceaux de ce genre, presque tous de forme ovale, apposés sur des actes ou des documents qui font partie de la belle collection des Archives nationales de France :

Carloman; document de 769 ; tête de femme, de profil, les cheveux noués et tournée à gauche ; pierre antique ; hauteur 30 millimètres ; largeur 24 millimètres. Pas de légende.

Charlemagne ; document de 774; buste barbu et lauré de Marc Aurèle, à droite; pierre enchâssée dans un cercle en métal avec la légende : +XPE · PROTEGE · CAROLVM · REGE · FRANCR · hauteur 26 millimètres ; largeur 21 millimètres.

Charlemagne ; document de 812 ; tête de Sérapis coiffée du *modius ;* hauteur 30 millimètres; largeur 27 millimètres. Pas de légende.

Louis Ier; document de 816 ; buste d'un Antonin, lauré et tourné à

droite, vêtu du *paludamentum*. Pierre enchâssée dans un cercle de métal, avec la légende : + XPE · PROTEGE · HLVDOVVICVM · IMPERATORE · hauteur 27 millimètres ; largeur 21 millimètres.

Pépin le Bref ; document de 829 ; Bacchus indien ; hauteur 30 millimètres ; largeur 25 millimètres. Pas de légende.

Pépin Ier, roi d'Aquitaine ; document de 839 ; tête laurée et à droite de Tibère ou de Caligula ; hauteur 17 millimètres ; largeur 12 millimètres. Pas de légende.

Charles II ; document de 843 ; buste lauré et à droite d'un empereur romain ; pierre antique, enchâssée dans un cercle de métal, avec la légende : + KAROLVS · GRATIA · DI · REX · hauteur 28 millimètres ; largeur 19 millimètres.

Lothaire Ier ; j'ignore la date du document ; buste lauré et à droite de Caracalla ou de Géta, vêtu du *paludamentum ;* pierre enchâssée dans un cercle de métal, avec la légende :+XPE · ADIVVA · HLOTARIVM · AVG · hauteur 25 millimètres ; largeur 20 millimètres.

Louis VIII ; document de 1176. Ce roi employa comme sceau et contre-sceau deux pierres antiques, dont l'une était un *abraxas ;* hauteur 23 millimètres ; largeur 17 millimètres, et l'autre, une Diane chasseresse, entourée d'un cercle de métal, avec la légende : +LODOVICVS · REX · hauteur 22 millimètres ; largeur 15 millimètres.

Suivant Henneccius, Childéric employait aussi comme sceau une pierre antique, et les rois de France ne furent pas les seuls qui scellèrent avec des pierres de ce genre ; cet exemple fut imité par des princes étrangers, des seigneurs de tout rang, des chefs de communautés ecclésiastiques, et même par de simples particuliers. Il existe aux Archives nationales de France un acte de 1189, muni d'un sceau d'André, archidiacre de Soissons, dont l'empreinte a été évidemment prise sur une Léda, camée antique, de grande dimension. Enfin je trouve, sur un acte de 1318, un grand sceau royal de Denis, le Libéral, roi de Portugal et des Algarves, dont chacune des faces porte placées à intervalles égaux, dans la légende, quatre pierres antiques. Ce sceau a été publié dans cette *Revue* par M. Fournier du Lac, qui mentionne plusieurs autres personnages et abbayes qui employaient des pierres gravées antiques comme cachets ou enchâssées dans leurs sceaux. (Revue archéologique, VIIIe année, p. 320 et suiv.)

A Rome, le droit prétorien exigeait, pour qu'un testament fût valable, l'apposition de l'anneau de chacun des sept témoins que la loi requérait (De testam., lex 21). Plus tard, une constitution im-

périale obligea les sept témoins à ajouter leurs signatures. Cette coutume de valider et de corroborer les actes importants par l'adjonction d'un sceau finit par se généraliser. A l'imitation des empereurs et des papes, les grands dignitaires, les ministres, les généraux, les prélats, et peu à peu les fonctionnaires subalternes, les moines, les simples particuliers, tout le monde enfin adopta l'usage d'un sceau, le plus communément en plomb, comme l'attestent les exemplaires qui se sont conservés jusqu'à nos jours. J'ai fait graver dans mon Iconographie les sceaux de ma collection avec quelques autres exemplaires, dont il m'a été permis de prendre l'empreinte par les soins obligeants et le concours gracieux d'amateurs ou d'amis, notamment de MM. Montigny, de Paris; Chalon, de Bruxelles, et Penon, de Marseille. Ces plombs forment, d'après moi, trois catégories distinctes :

Les sceaux impériaux;

Les sceaux titrés, avec mention d'une dignité, d'un emploi, etc.;

Les sceaux de particuliers non qualifiés.

SCEAUX IMPÉRIAUX

Sur les sceaux impériaux, l'avers est ordinairement occupé par l'effigie et le nom de l'empereur, disposés à peu près de la même manière que sur ses monnaies. Au revers, figurent le plus communément le Christ ou la Vierge, en buste ou assis. Tantôt la Vierge tient l'enfant Jésus dans ses bras, tantôt elle porte sur la poitrine, un médaillon avec la tête nimbée de son divin fils. Deux sceaux impériaux, l'un de Justinien Ier, l'autre de Maurice, offrent au revers les monogrammes de ces empereurs, au lieu de leur effigie.

J'ai décrit et dessiné dans mon Iconographie vingt-sept sceaux impériaux, aux noms des empereurs : Jovin — Justinien Ier — Maurice — Focas — Héraclius — Héraclius, Héraclius Constantin et Héracléonas — Constans II — Constantin IV Pogonat — Léon III et Constantin V — Constantin X Porphyrogénète — Michel IV — Constantin XIII Ducas — Eudocie, Romain IV, Michel, Andronic et Constantin — Michel VII — Nicéphore III Botaniate — Alexis Ier Comnène — Manuel Ier Comnène — Isaac II l'Ange — Alexis V Ducas Murtzuphle — Baudouin Ier — Baudouin II — Michel VIII Paléologue — Theodora Ducæna, femme de Michel VIII — Andronic II Paléologue.

Vingt-quatre de ces sceaux sont en plomb; celui de Focas est de

forme ovale et gravé sur lapis-lazuli ; celui de Manuel Ier est une bulle d'or, et celui de Michel VIII une bulle d'argent. J'ai fait figurer ces sceaux, dans leur ordre chronologique, à la suite des monnaies des empereurs auxquels ils appartiennent.

SCEAUX TITRÉS,

AVEC MENTION D'UNE DIGNITÉ, D'UN EMPLOI, ETC.

Sur un des côtés de la plus grande partie des sceaux de cette classe, le nom du personnage est accompagné de son titre, de sa dignité, ou de son emploi. La Vierge occupe aussi très-souvent les revers de ces plombs. Sur d'autres exemplaires, c'est l'effigie nimbée du Christ ; un ou deux saints tenant une croix ; la croix ornée, placée sur des degrés ; un oiseau ; un monogramme ; des légendes variées ; une croix cantonnée des mots : ΤΩ-CΥ-ΛΥ-ΛΩ-ΚΕΒΟΗΘ, dont l'orthographe ou la disposition varie selon les époques. Quelquefois, mais plus rarement, le nom du personnage est inscrit sur un côté du plomb, et son titre sur l'autre côté.

Parmi les soixante-seize sceaux de ce genre, qui forment deux planches de mon Iconographie, se trouvent des plombs avec des titres, dignités, fonctions ou emplois suivants : Auguste, Grand-domesticus — Protovestiaire — Vestiaire — Illustre — Clarissime — Patrice — Patrice et Éparque — Éparque — Apo-éparque — Archistratègue — Stratègue — Procurateur — Consul — Ostiaire — Protospathaire — Spathaire — Primicier — Défenseur — Secrétaire — Notaire — Commerciaire — Commerciaire et Apothécarius — Apothécarius — Archiérarque — Métropolitain — Archevêque — Évêque — Prêtre — Principal — Diacre — Moine.

SCEAUX DES PARTICULIERS.

Ces plombs peuvent être assimilés à de simples cachets ; presque toujours, une des faces offre le nom du personnage, en toutes lettres ou en monogramme; les types des revers sont aussi variés que dans la catégorie précédente. Les dessins de ces plombs occupent les deux dernières planches de mon Iconographie.

Dans son livre intitulé *le Pédagogue*, saint Clément d'Alexandrie

nous dit que les cachets chrétiens doivent porter comme types : une Colombe — un Poisson — une Barque — une Ancre — ou bien, un Pêcheur. A ces symboles, Tertullien ajoute une Ligne à pêcher — une Grappe de raisin — ou un Agneau.

Les limites qui me sont imposées pour cet article ne me permettant de donner qu'un fort petit nombre de sceaux sur les deux planches qui l'accompagnent, je me suis attaché à choisir des exemplaires variés et de toutes sortes, qui suffiront, je l'espère, à donner une idée générale et précise de l'origine, du but et de l'emploi de ces plombs; en voici l'explication.

PLANCHE 331.

(*a*) SCEAUX IMPÉRIAUX.

N° 1. Justinien Ier. (*Plomb.*)

+ IYS — TINIA — NYS, en trois lignes.

℟. Monogramme formé des lettres I · V · T · I · N · I · A · N · O, et semblable à celui qu'on voit figuré sur des bronzes de petit module de cet empereur, frappés à Kherson et de la valeur de cinq *nummia* ou unités.

N° 2. Focas. (*Lapis-lazuli.*)

Sceau, de forme ovale (intaille de lapis-lazuli), sur lequel Focas est représenté en buste, revêtu du costume impérial, et tenant le globe crucigère dans la main gauche. Cette pierre, qui probablement était montée en bague, fait partie de la belle et riche collection de M. de Montigny, à Paris, qui m'a permis d'en publier une empreinte.

N° 3. Héraclius, Héraclius-Constantin et Héracléonas (*Plomb*).

Les trois Augustes debout, en costume impérial, tenant chacun le globe crucigère dans la main droite.

℟. Entre deux croix, la Vierge nimbée, debout, tenant sur sa poitrine un médaillon, avec la tête nimbée de l'enfant Jésus.

N° 4. Constantin IV Pogonat. (*Plomb.*)

Dans une couronne de feuilles de laurier et entre deux croix, le buste barbu et diadémé de l'empereur.

℟. SALVS · MVNDI. Croix potencée sur trois degrés, dans un cercle de grènetis.

N° 5. Alexis Ier Comnène. (*Plomb.*)

AΛЄ. Buste diadémé d'Alexis, en costume impérial, tenant une longue croix dans la main droite, et le globe crucigère dans l'autre main.

℟. IC — XC. Buste nimbé du Christ sur la croix.

N° 6. Alexis V, Ducas Murtzuphle. (*Plomb.*)

+ AΛЄΞIOC· ΔЄ..... Alexis diadémé, vêtu du costume impérial et debout, tenant le *labarum* dans la main droite, et dans la gauche le globe crucigère.

℟. IC — XC. Le Christ nimbé et assis, la main droite sur la poitrine, et de l'autre main tenant le livre des Évangiles.

(*b*) SCEAUX TITRÉS.

N° 7. Lascaris Comnène Théodore, *Protovestiaire et Auguste.* (*Plomb.*)

+ CΦPAΓIC — ΛACKAPI — KOMNHNȣ — ΘЄΟΔΩPOU — ΠPΩTOBЄCTI — API · Tȣ · CЄBA — CTȣ · ΠЄΛH, en sept lignes.

℟. O · ΓЄΩPΓIOC — O · ΔIACOPITHC. Saint Georges debout et nimbé, en costume militaire, tenant une lance de la main droite, et la main gauche sur un bouclier bombé et orné.

Ce beau sceau appartenait à un membre de la famille impériale des Lascaris, qui occupèrent le trône de Nicée, de 1206 à 1261; Théodore y est qualifié d'*Auguste*, et de *Protovestiaire* qui était l'une des grandes charges du Palais.

N° 8. Jean, *Illustre.* (*Plomb.*)

+ IΩA — NNOV, en deux lignes.

℟. IΛΛO — VCTP — IOV, en trois lignes, dans un cercle de grènetis.

Dans l'empire d'Orient, la noblesse était divisée en cinq classes ou degrés : les *Illustres*, les *Spectabiles*, les *Clarissimi*, les *Perfectissimi* et les *Egregii*. C'était généralement dans les trois premières classes qu'étaient choisis les employés militaires ou civils du Palais, dont quelques-uns pourtant ont été pris aussi parmi les *Per-*

fectissimi. Les préfets et les *Magistri militum* faisaient presque toujours partie des *Illustres*, et nous savons que Sidoine Apollinaire, appartenait à cette classe. Dans l'origine, tous les grands officiers du palais ou de l'empire eurent seuls le droit de s'intituler *Illustres;* mais, plus tard, ce titre fut exclusivement réservé aux comtes et aux patrices. Les Novelles de Justinien, 71 et 74, énumèrent les priviléges accordés devant les tribunaux aux *Illustres* et aux *Clarissimes*.

Avant que les souverains ne prissent le titre de Majesté, on commença par leur donner celui d'*Illustrissime;* on leur dit ensuite : *Votre Sérénité, Votre Grâce;* en France, Louis XI employa le premier le titre de Majesté. A cette époque, les rois ne traitaient de *cousins* que ceux qui avaient en effet l'honneur d'appartenir à leur famille ; ils écrivaient : *très-cher et fidèle ami* aux Pairs, aux grands officiers de la couronne et aux cardinaux. Ce n'est, en France, que depuis François Ier, vers l'an 1540, que le titre de *cousin* s'est étendu aux ducs, aux maréchaux et aux évêques.

N° 9. Scholasticius, *Patrice*. (*Plomb.*)

CKOΛAC — TIKIω.Π — ATPIKIω. en trois lignes.

℞. Tω´ — CY — ΔY — Vω et O. KEBOHΘH. en monogramme avec forme de croix.

Le titre de *Patrice*, créé par Constantin le Grand, fut d'abord exclusivement réservé aux membres du conseil impérial et aux personnages qui avaient rendu des services éminents à l'empereur ou à l'État ; mais, vers la fin du Ve siècle, ce titre devint plus commun. Sous Léon Ier, il est fait mention d'un *Patrice suprême*, appelé Aspar, et généralissime des armées impériales. Nous voyons également que, sous le règne de Valentinien III, Gaudentius, fils d'Aëtius, le vainqueur d'Attila, était *Haut-patrice*, ou *Patrice-suprême*. Les femmes des patrices prenaient le titre de *patricissa*, et, dans les anciens écrits, le mot *patrice* est employé souvent comme synonyme ou équivalent de sénateur.

N° 10. Ataonicus, *Apo-éparque*. (*Plomb.*)

Les *Éparques* ou préfets étaient pris souvent dans la classe des *patrices*, et ces deux mots figurent réunis sur beaucoup de sceaux.

Les Romains donnèrent le nom de préfet (*præfectus*) à divers hauts employés, dont les fonctions différaient entre elles. Le *préfet de Rome* était spécialement préposé à la justice et à la police de la ville. Cette magistrature, instituée suivant quelques auteurs,

par Romulus, fut abolie vers l'an 366 avant Jésus-Christ, et rétablie par Auguste; elle subsista jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, fut maintenue et continuée à Constantinople, dont le préfet était indifféremment désigné par le nom d'*éparque* ou d'*hyparque*.

Le *préfet de cité* avait le gouvernement d'une ville qui avait manqué à la fidélité romaine; les villes de cette catégorie étaient appelées préfectures.

Il y eut en outre, tant en Occident qu'en Orient, une foule de fonctionnaires désignés sous le nom de préfet, et dont les titres nous indiquent les attributions, par exemple : préfet de prétoire — préfet des alliés — préfet des vivres — préfet de la flotte — préfet des légions — préfet du camp — préfet des îles — préfet des troupes présentes — préfet des vigiles — préfet du palais impérial — préfet des cohortes nocturnes, ou Nyctéparque, etc.

Les *Apo-éparques* me paraissent avoir été des préfets de province.

N° 11. Théophane Basile, *Procurateur*. (*Plomb.*)

+ ΘΕΩ Φ — ΑΝ · ΒΑCΙΛ — Ι · ΠΡΟΚΥ — ΡΑΤΟΡ. en quatre lignes.

℟ ΚΕΒΟΗ · ΤΩ · CΩ · ΔΟΥΛ. Double croix, ornée, sur deux degrés.

L'institution des *procurateurs* remonte à Auguste, qui donna pour principales fonctions à ces magistrats de veiller à la perception et à l'administration des revenus impériaux dans les provinces; leur autorité, dans l'origine, était à peu près égale à celle du proconsul ou du propréteur; suivant l'importance de la province ou du district qui leur était assigné, ils recevaient des appointements plus ou moins élevés, comme l'indiquent clairement les divers noms par lesquels on les distinguait : en procuratores *ducenarii* (à 200 sesterces), *centenarii*, *sexagenarii*, etc.

Ces fonctionnaires, que plus tard on trouve également désignés par le nom de *procuror*, conservèrent longtemps leurs attributions primitives, avec lesquelles ils cumulaient quelquefois des commandements militaires, ou de grands emplois dans la maison de l'empereur. Ainsi, nous voyons que le procurateur des éphémérides du palais fut remplacé par le primicier des notaires; ainsi Jornandès rapporte que sous Marcien, en 453, Florus, procureur ou procurateur d'Alexandrie en Égypte, repoussa vigoureusement les attaques des Blemmyens et des Nubiens. Enfin Marcellinus, chancelier de

Justinien Ier, nous apprend que Honoria Justa Grata, sœur de Valentinien III, déclarée *Auguste* par son frère, se laissa séduire par le procurateur Eugène, attaché à sa maison.

Les Romains donnèrent également le nom de *procurator* à des hommes de loi qui conduisaient un procès ou une cause privée, en l'absence de la partie intéressée ou du prévenu; les causes publiques étaient plus particulièrement soutenues par des *advocati*, des *patroni* ou des *defensores*.

PLANCHE 332.

(*b*) SUITE DES SCEAUX TITRÉS.

N° 1. Jean, *Consul*. (*Plomb*.)

En légende et dans deux cercles de grènetis : + ΚΕΡΟΗΘΕΙ · ΙΩΑΝΝΩ · ΥΠΑΤΩ. Buste nimbé et barbu de saint Jean, la main droite sur la poitrine; à sa droite, dans le champ, Ο · Ι̅Ω̅ · Ο et à sa gauche, monogramme du Christ et ΤΥ · Μ.

℞. Dans un cercle de grènetis : ΜΧΑΡΤΟΥ—ΛΑΡΤΘΕΡΑ—ΥΙΩ · ΤΙΚΙ̅Ω̅ · Ρ — .. ΟΤΑΡΙΤΩ — ΧΑΛΚΩΤΗ, en cinq lignes.

A partir de Jules César, l'emploi de consul fut réduit à un vain titre sans pouvoir, puisque ces fonctionnaires pouvaient être révoqués à chaque instant, et sous l'empereur Commode, on vit jusqu'à vingt consuls dans la même année. Constantin le Grand créa deux consuls annuels, dont l'un exerçait la juridiction suprême à Rome, et l'autre, à Constantinople. On cessa de nommer des consuls sous Justinien Ier et l'année ne prit plus les noms de ces magistrats. Cependant les empereurs continuèrent à prendre le titre de cette charge, pendant la première année de leur règne. Aussi, quand nous lisons dans Grégoire de Tours, lib. V, que Tibère-Constantin fit son entrée dans le palais impérial, accompagné des *consuls*, ce dernier mot est mis là pour *patrice*, puisque comme je l'ai déjà dit et comme l'a judicieusement remarqué M. Lenormant, à l'époque de Tibère II, on n'inscrivait plus dans les fastes d'autres *consuls* que les empereurs eux-mêmes. On peut au reste consulter la 105e Novelle, sur les consuls, adressée par Justinien Ier à Stratégius, *comes largitionum*.

Je possède deux plombs sur lesquels le titre de consul est suivi des mots *a secretis;* ce sont des sceaux de consuls attachés proba-

blement au département des affaires étrangères, dont le chef ou ministre prenait le titre de *Protasecretis*.

N° 2. Jean, patrice *Spathaire*. (*Plomb.*)

+ ΙΩΑΝΝΗ — ΠΑΤΡΙΚΙΩ — ΑCΠΑΘΑ — ΡΙΩ, Ρ', en quatre lignes, dans un cercle de grènetis.

℟ ΤΩ — CΩ — ΔΥ — ΛΩ. Monogramme en forme de croix formé des lettres Ο · ΚΕΒΟΗΘ; le tout dans un cercle de grènetis.

Les *spathaires* étaient des officiers d'un corps dépendant de la garde de l'empereur, et commandé par un chef qui portait le titre de *protospathaire*. Ce corps privilégié comptait beaucoup de patrices parmi les officiers.

Outre les spathaires, la garde impériale ou *grande hétérie* avait encore dans ses rangs les *Protecteurs*, institués par Gordien III, les Bardariotes, les Varègues ou Varangiens, les Manglabites ou gardes à massue, et les Scholariens ou gardes du palais.

N° 3. Agathonicus, *Commerciaire*. (*Plomb.*)

+ ΑΓΑ — ΘΟΝΙΚΩ — ΚΟΜΕΡ — ΚΙΑΡ, en quatre lignes dans un cercle de grènetis.

℟ ΚΕΒΟΗΘ ΤΩ CΩ ΔΟΛ — ΙC — XC. Croix ornée, sur deux degrés.

Sous les ordres du *Comes largitionum*, servaient, dans l'intérieur de l'empire, six directeurs ou inspecteurs généraux du commerce, avec le titre de *Comes commerciorum :* en Orient, en Égypte, en Mœsie, en Scythie, dans le Pont et en Illyrie. Ces emplois devaient être importants, puisque les titulaires étaient choisis dans la classe des *Spectabiles*. Ainsi nous voyons dans Malchus (histoire de Byzance) que « pendant le troisième consulat d'Anastase, le 9 juillet de l'année 507, les *Verts*, dans la ville d'Antioche, favorisés par le comte Basile d'Édesse, qui leur avait donné le fameux cocher Calliopas, dévastent la synagogue de Daphné, pendant les fêtes olympiques. » A cette occasion, l'empereur Anastase destitue le comte Basile et nomme à sa place le *commerciaire* Procope. Nous trouvons ailleurs que sous Héraclius, en 626, le khagan ou chef fait mettre en mer les Sclavins (Esclavons) avec leurs monoxyles; mais ils sont arrêtés par des vaisseaux grecs, échelonnés entre les deux églises de Saint-Nicolas et de Saint-Conon. Pendant ce temps, le khagan reçoit deux ambassades, l'une du roi de Perse qui lui offre 3000 hommes de

troupes, l'autre d'Héraclius, venant traiter de la paix. Le chef des Sclavins fait asseoir les trois envoyés perses, tandis qu'il laisse debout les patrices Anastase et Georges, le *commerciaire* Théodore et le syncelle Théodose.

Ducange, dans son glossaire, au mot *commerciarius*, dit que ces employés ou fonctionnaires étaient chargés de percevoir l'impôt taxé sur les marchandises, ou exigé des marchands pour avoir le droit de faire le commerce. J'ai trois plombs, sur l'un desquels on lit le titre d'*apothecarius*, et sur les deux autres, les mots *commerciarius-apothecarius*. Les *apothecarii* étaient des inspecteurs ou conservateurs de greniers publics (horreorum curatores), et ces deux emplois pouvaient se cumuler.

N° 4. Jean *Défenseur*. (*Plomb.*)

+ IO — HAN — NIS, en trois lignes.

℟ + DE — FEN — SOR, en trois lignes.

Pendant longtemps, les *défenseurs* furent des magistrats chargés de poursuivre les délits, et de soutenir les droits et priviléges de quelques cités. Il y avait aussi un défenseur de l'empire (defensor regni), des défenseurs des pauvres, etc.

Dans les villes de province, le *défenseur* veillait à la juste répartition des impôts, tenait les registres publics, et y inscrivait les naissances et les décès. Les défenseurs étaient ordinairement choisis parmi les décurions, et comme je l'ai déjà dit au mot *procurator*, on donnait également le nom de *défenseur* à des avocats chargés de plaider dans une cause d'intérêt public. La 15e Novelle de Justinien traite longuement des défenseurs employés près des tribunaux.

N° 5. Jean, *Notaire*. (*Plomb*).

IΩ · CΦP — AΓICMA — TYNOT — APIOV, en 4 lignes.

℟ Dans un cercle de grènetis, buste nimbé et barbu de saint Jean; des deux côtés de la tête, O · IΩ — O · AΓIOC.

Dans l'origine le *notaire* était un esclave chargé par son maître de prendre des notes exprimées par des caractères ou des signes abréviatifs. Ce fut également un esclave public qui avait pour spécialité de prendre note de tout ce qui se passait dans une procédure. Sous l'empire, la charge de notaire fut remplie par des hommes libres, et les fonctions de notaire finirent par s'anoblir au point que les patriciens eux-mêmes ne dédaignèrent plus de les occuper. A la cour de Byzance, le secrétaire de l'empereur était appelé également *Notaire*

impérial et le *Référendaire* prenait le titre de *Tribun des notaires*. A une certaine époque, secrétaire et notaire furent des expressions synonymes, employées généralement en Italie et en Orient, surtout pendant le Ve siècle. Les historiens de ce temps, en parlant d'Épiphane, évêque de Pavie, nous apprennent qu'à douze ans il avait commencé par être *notaire* de l'évêque Crispinus, son prédécesseur. A la sollicitation des populations d'Italie, Épiphane visita successivement Anthémius et Ricimer, afin de les engager à conclure la paix.

En général pourtant les *notaires*, à Constantinople, étaient des officiers publics chargés de dresser les actes volontaires ; ils furent ainsi nommés du mot *nota*, par lequel on désignait les minutes de ces actes, écrites alors tout entières en abréviations.

N° 6. Antoine, *Métropolitain* de Catane. (*Plomb.*)

+ ΑΝΤΟ — ΝΙΩ · ΜΗΤΡΟ — ΠΟΛΗΤΗΠΟ — ΛΕΟC · ΚΑΤ — ΑΝΗC, en cinq lignes.

℟ Croix avec les lettres ΚΕΒΟΗΘ et cantonnée des mots ΤΩ — CΩ — ΔΟU — ΛΩ.

— Dans les temps de la primitive église, on donna indifféremment le nom d'archevêque ou d'évêque aux chefs ecclésiastiques des grands siéges établis dans les villes principales, après la division des Gaules, sous Aurélien. Les quatre grandes provinces furent subdivisées en dix-sept, dont chacune avait sa métropole. On y établit des évêques métropolitains avec juridiction sur les évêques de rang inférieur de la même province ; et plus tard, ces *métropolitains* prirent le nom d'archevêques.

N° 7. Nicolas, *Archevêque* de Constantinople. (*Plomb.*)

+ Ж + — ΝΙΚΟΛΑΩ — ΑΡΙΧΙΕΠΙCΚΟΠ — CΩΝCΤΑΝΤΙΝΟ — ΠΟΛΕΩC · ΝΕΑ — ΡΩΜΗC — + Ж + · en sept lignes dans une couronne.

℟ + ΥΠΕΡ..... ΚΕΒΟΗΘΕΙ Ж — Μ — Θ · Vierge nimbée et debout sur un coussin, tenant sur le bras gauche l'enfant Jésus nimbé.

Le siége épiscopal fut établi à Byzance, en 211, sous Caracalla, et Constantinople eut, comme on sait, la gloire de compter saint Jean Chrysostome parmi ses évêques. Zonare rapporte que lorsque Constantin le Grand transféra l'empire dans la nouvelle capitale à laquelle il donna son nom, le siége épiscopal y était occupé par Métrophane, fils de Domitius, et neveu de l'empereur Probus.

N° 8. Nicétas, *Évêque* de Méthon, en Macédoine. (*Plomb.*)

+ ΝΙΚΗ — ΤΑΕΠΙCΚ — ΟΠΟΜΕΘ — ΟΝΕ ;:: en quatre lignes.

℟ Autour du buste nimbé de saint Théodore : + ΘΕΟΔΟΡΟC ; le tout dans un cercle de grènetis.

N° 9. Anassès Novianus, *Diacre.* (*Plomb.*)

+ ΑΝΑC — CHCNΩBI — ΑΝ · ΔΙΑΚ — ΟΝΟ · Γ · en quatre lignes, dans un cercle de grènetis.

℟ ΚΕΒΟΗΘ · ΤΩ · CΩ · ΔΥΛ. autour d'une croix potencée, sur deux degrés.

Les diacres (du grec *diakonein*, servir) avaient pour mission, dans la primitive Église, de distribuer les aumônes, de préparer les agapes, d'administrer l'eucharistie aux convives, et de la porter aux absents. Il y avait aussi des *diaconesses*, choisies parmi les veuves ou les filles ; on leur confiait le soin de la partie de la nef réservée aux femmes, alors séparées des hommes. Elles soignaient les femmes pauvres et infirmes, les baptisaient par immersion, les encourageaient et les fortifiaient au milieu des persécutions. Les diaconesses faisaient partie du clergé ; pour les ordonner, on les présentait à l'évêque, qui les recevait à l'entrée du sanctuaire et leur imposait les mains en récitant une prière. Le concile de Laodicée défendit de les ordonner à l'avenir, et elles disparurent complétement de l'Église dans le XIIe siècle ou vers le commencement du XIIIe. Les plus anciens des diacres prenaient quelquefois le titre d'*archidiacres*.

N° 10. Euphémius, *Moine-prêtre.* (*Plomb.*)

ΕΥΘΕ — ΜΙΟC — ΜΟΝΑΧ—Ο · ΠΡΕ · en quatre lignes, dans un cercle de grènetis.

℟ ΜΡ — ΘΥ · Buste nimbé de la Vierge, la main droite sur la poitrine.

Le mot *moine* vient du grec *monos*, seul. Dans l'origine, les moines étaient des laïques qui se séparaient volontairement du monde, après avoir fait aux pauvres l'abandon de leurs biens, pour partager leur temps entre la prière et le travail. En 270, saint Antoine réunit en communauté quelques-uns de ces solitaires établis en Égypte ; la Syrie, le Pont, la Cappadoce, l'Éthyopie, les Indes même virent ensuite se former de pareilles associations ou communautés de cénobites, sous la direction d'un supérieur appelé *abbé*, et c'est

ainsi que prirent naissance les divers ordres religieux. Justinien a consacré aux *moines* sa 135e Novelle, adressée à Mennas.

Euphémius, dont le nom figure sur le plomb n° 11, fait suivre sa qualité de *moine* du titre de *prêtre*, qu'on écrivit *prebstre* en vieux français, de *presbyteros*, qui chez les Grecs signifiait un *ancien*, un *vieillard*. On sait que dans les premiers temps du christianisme, les hommes âgés étaient seuls investis de la prêtrise.

Il est à présumer que lorsque les sceaux furent ainsi devenus d'un usage presque universel, ils durent perdre beaucoup de leur importance; la plupart, mais surtout ceux des simples particuliers, peuvent dès lors être assimilés en quelque sorte aux cachets de nos jours, mot que Ménage fait dériver du verbe *cacher*. C'est à partir de la fin XIe siècle que le mot latin *sigillum* passa dans la langue française et s'appela successivement saïel, seel, scel et finalement sceau.

Les matrices des sceaux, empruntées d'abord aux pierres fines antiques, furent gravées également sur du marbre, de l'or, de l'argent, de l'acier et du cuivre. On en prenait l'empreinte sur des substances malléables, mais particulièrement sur de la cire mélangée ou sur du plomb, et ce métal fut surtout employé par les empereurs de Constantinople, et ensuite par les papes, à partir du pontificat de Deus-Dedit (615 à 678). C'est de la chancellerie de Rome que cet usage passa peu à peu dans toute la chrétienté, où pourtant certaines localités continuèrent à employer la cire de diverses couleurs. Sur une des faces du sceau de Deus-Dedit, le nom de ce pape est écrit en trois lignes : DEVS — DEDIT— PAPAE, et sur l'autre côté est figuré un personnage debout et tête nue, dont la main droite est posée sur la tête d'un lion, et la gauche sur la tête d'un agneau; en haut, les deux lettres symboliques A et ω, alpha et oméga (principium et finis). Les successeurs de Deüs-Dedit employèrent des sceaux de petit module, dont le diamètre va s'agrandissant peu à peu jusqu'au pontificat d'Honorius II, (1124-1130); ils portent d'un côté, le nom du pape au génitif PAPAЄ ou PAPAE (sous-entendu *sigillum* ou *bulla*). Par exception Léon VI, Jean XIII et Benoît VI, au lieu d'écrire entièrement leur nom, se sont bornés à en tracer le monogramme. Au XIIe siècle, les sceaux pontificaux prirent une forme et une grandeur qui n'ont guère varié depuis; la cour de Rome adopta l'usage d'inscrire le nom du pape d'un côté du sceau : HONORIVS · PP · II — CELES — TIN VS · PP · III — GREGORIVS · PP · VIII, et le revers est resté constamment occupé par les têtes affrontées de saint Pierre et saint Paul, entourées d'une

espèce d'auréole en grènetis, séparées par une longue croix et accompagnées des noms abrégés des deux apôtres : S · PE · S · PA · La coutume d'indiquer sur les sceaux le rang numéral, quant au nom, remonte au Xe siècle pour les empereurs d'Allemagne, et au XIe pour les papes; elle ne fut adoptée en France qu'au commencement du XVIe siècle, sous Louis XII. Aussi, comme les dates sont rarement marquées sur les sceaux, il est souvent difficile de déterminer avec précision pour qui ils ont été gravés, surtout quand il a existé plusieurs personnages du même nom.

Le sceau a souvent été désigné par le nom de *bulle*, mais cette dernière expression s'applique plus particulièrement à une empreinte métallique, dont étaient scellés certains actes importants des cours de Constantinople et de Rome. Plusieurs de ces bulles étaient en or, et, dans ce genre, les plus anciennes datent du règne de Charlemagne; ce métal fut employé surtout par les empereurs d'Orient, puis, au moyen âge, par les empereurs d'Allemagne, par les rois de Sicile, de Castille, d'Angleterre, de Danemark, par les princes de Calabre, les doges de Venise, les ducs de Lorraine, et plus rarement par les papes. Mais la réunion la plus considérable de bulles d'or byzantines se trouve sans contredit dans les bibliothèques des monastères du Mont-Athos, où sont conservés une grande quantité d'actes et de documents officiels de toute espèce, munis de sceaux ou de bulles métalliques des empereurs de Constantinople. Ainsi, d'après une notice insérée dans le Journal du Ministère de l'Instruction publique, en Russie, de l'année 1847, et rédigée par l'archimandrite Porphyre, ce savant a compté, lors de sa visite au Mont-Athos, plus de cent actes munis de bulles d'or (chrysobulla), au nom de divers empereurs d'Orient, depuis Léon VI jusqu'à Jean VIII Paléologue. Malheureusement ces sceaux paraissent être en assez mauvais état, et pour la plupart, dépouillés de la feuille d'or qui les a primitivement recouverts. Espérons cependant que quelques exemplaires auront échappé à la destruction, et que mon ami, M. P. de Sévastianoff, à la seconde visite qu'il va faire aux couvents de cette contrée, pourra reproduire encore dans leur intégrité, quelques-uns de ces vieux monuments, à l'aide de la photographie. Les belles copies de fresques et les admirables fac-simile de manuscrits (Strabon et Ptolémée), qu'il a rapportés de sa première expédition, ont fixé l'attention des savants et obtenu les plus grands éloges dans les journaux et à la séance que l'Institut a consacrée à cette intéressante communication, le 5 février dernier (voir le précédent numéro de cette *Revue*, p. 26).

Les empereurs d'Orient et quelques princes, notamment ceux d'Orange et de Capoue, ont parfois scellé en argent; mais les bulles de ce métal sont extrêmement rares. J'ai dessiné et décrit dans mon Iconographie, une bulle d'or de Manuel Ier Comnène, faisant partie de ma collection, et une bulle d'argent de Michel VIII Paléologue.

Dans le moyen âge, on voit souvent plusieurs sceaux figurer sur la même charte, et Manni qui a écrit, en 1739, un ouvrage sur les sceaux de cette époque, cite comme exemple de ce genre, une lettre ou un document muni de 350 sceaux, qui fut présenté au concile de Constance.

Ces explications m'ont paru suffisantes pour donner au lecteur une idée juste des modifications apportées successivement à la destination et à l'emploi des sceaux, depuis leur origine jusqu'au moyen âge. Afin de rester dans les limites que je me suis fixées, je dois m'arrêter à la prise de Constantinople, ou plutôt aux croisades, pendant lesquelles les sceaux furent considérablement modifiés par l'introduction des armoiries et des symboles héraldiques (1).

J. Sabatier.

(1) Les personnes qui se livrent à l'étude des monnaies et des sceaux byzantins, liront avec intérêt les *Lettres du baron Marchant sur la numismatique et l'histoire*, 1 vol.in-8°, de texte accompagné de 30 planches gravées d'après les monuments originaux, nouvelle édition, Paris 1851. On y trouve plusieurs lettres annotées par MM. F. de Saulcy, Ch. Lenormant, Alf. Maury, Victor Langlois, qui traitent spécialement de ces produits de l'art byzantin.

L'OPINION DE M. DE SAULCY

SUR

LA BATAILLE ENTRE LABIÉNUS ET LES PARISIENS.

Il y a plusieurs années déjà, je m'avisai d'examiner l'opinion qui prévaut depuis plus d'un siècle au sujet de la bataille que Labiénus livra aux Parisiens pendant que César assiégeait Gergovie. Cette opinion impliquant, à mon sens, trop de circonstances incompréhensibles dans les mouvements des deux armées, je fus conduit par l'étude du texte à placer au-dessus de Lutèce, dans la plaine d'Ivry, ce qu'on plaçait au-dessous, dans la plaine d'Issy. La dissertation où j'exposai ce nouveau système est dans le recueil des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (1).

M. de Saulcy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vient de reprendre la question dans la *Revue contemporaine* (2). Il ne pense pas que j'aie rencontré juste. Selon lui, l'ancienne attribution est celle qui doit rester, sauf quelques modifications qu'il y introduit, et dont je vais tout de suite examiner la valeur.

Labiénus, campé sur la rive droite de la Seine, alla chercher les Gaulois sur l'autre rive en traversant le fleuve. Il est dit que le passage eut lieu à quatre milles au-dessous du camp. D'après cela les anciens auteurs que j'ai réfutés ont compté quatre milles ou 5925 mètres à partir du Grand Châtelet, position qu'ils donnaient tous au camp romain, et cette distance les a fait tomber sur Auteuil, juste à l'endroit où est aujourd'hui le pont de Grenelle. C'est là qu'ils ont fixé le lieu du passage.

M. de Saulcy, qui remet le camp romain au Châtelet, transporte l'opération du passage à Billancourt; mais en faisant, cela il a oublié de se servir de son compas. Billancourt est à 9 kilomètres de la place du Châtelet; 9 kilomètres font plus de 6 milles; c'est donc la moitié en sus de la distance précisée dans le texte.

La raison pour laquelle M. de Saulcy change ainsi le lieu du passage, c'est qu'on a trouvé dernièrement des armes celtiques en draguant la Seine entre l'île Séguin et le Bas-Meudon. Pour que

(1) Tome XXI (nouvelle série).
(2) Numéro du 15 avril 1858.

des armes se trouvent dans l'eau, il faut qu'on se soit battu sur l'eau. Y a-t-il quelque chose dans les Commentaires de César, qui autorise à croire que des bateaux gaulois aient essayé d'empêcher le passage des bateaux romains? Loin de là, le texte dit au contraire qu'à la faveur d'un orage qui s'éleva pendant l'opération, les Romains purent aborder la rive gauche et accabler à l'improviste les sentinelles qui la surveillaient. D'un autre côté la bataille se passa de telle sorte que les Romains, s'étant formés dans la plaine, poussèrent l'ennemi devant eux et le refoulèrent sur les hauteurs. Les armes retirées de la Seine ne peuvent donc rien prouver pour une action qui commença et finit de cette manière. Elles sont le témoignage d'un autre combat que l'histoire n'a pas enregistré.

Autre changement introduit par M. de Saulcy dans le thème de ses devanciers, ou du moins dans le thème accepté depuis l'abbé Lebeuf, car l'opinion qu'on va voir fut celle de Guillaume Sanson et d'Adrien Valois.

Labiénus couvrit d'une feinte l'opération de son passage. Afin de faire croire qu'il voulait aborder la rive gauche par trois points, en même temps que de grands bateaux, *naves*, descendirent à 4 milles du camp pour recevoir le gros de l'armée, cinq cohortes restèrent à faire tout le bruit possible dans le camp même, et cinq autres cohortes remontèrent le fleuve, aussi en tumulte, escortant une flottille de batelets, *lintres*. Les Gaulois crurent effectivement à trois irruptions, et pour y faire face, d'une part Camulogène, leur général en chef, partit avec ses gros bataillons dans la direction prise par les grands bateaux; d'autre part un corps d'observation resta en face du camp romain; enfin un petit détachement, *parva manus*, fut envoyé du côté de Metiosedum, *Metiosedum versus*, dit le latin; et il ajoute : *quæ tantum progrederetur, quantum naves processissent*.

Ce dernier passage offre un peu d'obscurité, parce que c'est la seule fois que le nom de Metiosedum apparaît dans le récit, et qu'aucun autre auteur n'a parlé d'un lieu ainsi appelé. Mais le sens est fixé de la manière la plus certaine par le reste de la période. Puisque l'on veut, du côté des Gaulois, répondre aux trois démonstrations de Labiénus, que Camulogène s'oppose à la démonstration d'en bas, et le corps laissé en face du camp à la démonstration du milieu, le terme obscur, c'est-à-dire le détachement envoyé vers Metiosedum, est pour s'opposer à la démonstration d'en haut. Metiosedum est donc en amont, et *naves* doit s'entendre des mêmes bateaux qui ont été appelés précédemment *lintres*.

« Non, dit M. de Saulcy, *naves* ne peut pas avoir été employé pour *lintres* ; il n'y a pas d'autres *naves* que les grands bateaux avec lesquels Labiénus compte opérer réellement son passage, et ainsi les Gaulois détachés dans la direction de Metiosedum sont l'avant-garde de l'armée conduite par Camulogène. » Mais s'il en est ainsi, le tour de phrase des Commentaires est absurde, car César énumérerait de deux côtés trois termes relatifs, sans que le troisième de la seconde énumération répondît au troisième de la première, et après avoir annoncé que les Gaulois ont prévu trois attaques, il les ferait agir comme s'ils n'en avaient prévu que deux, tout en s'exprimant comme s'ils avaient obvié aux trois. Evidemment M. de Saulcy a perdu de vue le sens général par l'attention excessive qu'il a accordée au mot *naves*. Cependant *navis* est générique. Il veut dire aussi bien un petit bateau qu'un grand bateau. Qu'on le traduise par *embarcation* et l'on aura l'équivalent exact en français. César, sans déroger à la précision habituelle de son style, a donc pu appeler *naves* les chalans ou toues dirigés en aval pour l'usage de Labiénus, et *naves* encore les batelets, *lintres*, dirigés en amont pour tromper les Gaulois. Il en avait dit assez auparavant pour qu'une confusion fût impossible.

Du moment que M. de Saulcy a adopté l'interprétation que je viens de dire, tout naturellement il cherche Metiosedum au-dessous de Paris, et il abonde dans le sens de ceux qui ont cru le trouver à Meudon, en s'appuyant toutefois sur des raisons que n'ont pas données les autres. « Quelle est, dit-il, la forme la plus ancienne du nom de Meudon dans les titres des XIIe et XIIIe siècles, analysés par l'abbé Lebeuf ? *Meodum !* or *Meodum* n'est que le squelette du nom primitif *Metiosedum.* »

C'est là, je suis forcé de le dire, de l'anatomie tout à fait contraire aux lois invariables qui ont présidé à la transformation du latin en français. La désinence *edum* est des plus fréquentes dans nos anciens noms de lieux. Il en est sorti constamment des dérivés en *ay* ou en *oy : Gerboredum*, Gerberoy ; *Paredum*, Paray ou Paroy ; *Brennedum*, Brunoy ; *Gomedum*, Gomay (qu'on écrit à tort Gometz), etc. Si le nom de *Metiosedum* s'était conservé, il serait devenu (en observant la contraction qui affecte toujours les dentales) Moissay ou Messoy. Quant au Meodum de l'abbé Lebeuf, c'est par inadvertance que M. de Saulcy l'a pris pour une forme latine ; car l'abbé Lebeuf explique lui-même que c'est une forme vulgaire : « Dans ces titres (de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle), ce lieu est appelé *Meodum*, ou *Meudon*, ou bien *Meudun :* de manière qu'il est

visible qu'on ne savait alors comment le latiniser (1). » Et ce savant homme, qu'on peut appeler le créateur de la science étymologique des noms de lieux, indique plus loin quelle devait être la forme latine, par les radicaux qu'il dégage de cette façon : « Il est certain que la fin du mot venant de *dun*, terme celtique, fait allusion à l'élévation et à la profondeur corrélative du château et du village. En anglosaxon, anglais ou flamand, *mou* et *mul* signifie sable, poussière. C'est tout ce qu'on peut dire de plus approchant. » Ainsi, d'après lui, Meudon devait se dire en latin *Mudunum* ou *Mulodunum*. Eh bien, un exemple qu'il n'a pas connu confirme son dire, au moins pour la désinence. Nous voyons un *Johannes de Meuduno* figurer dans la cartulaire de Notre-Dame de Paris (2).

Ainsi Meudon n'a rien de commun avec Metiosedum, pas plus par l'étymologie que par l'interprétation du texte; ainsi c'est bien au-dessus de Paris que Métiosedum doit être cherché; et comme des indices d'un établissement celtique m'ont conduit à le placer au confluent de l'Orge et de la Seine, je continuerai à le maintenir là jusqu'à ce qu'on ait administré la preuve irréfragable qu'il était ailleurs.

Maintenant que j'ai dissipé les points de vue nouveaux sous lesquels M. de Saulcy envisage la question, je me retrouve en face du système que je croyais avoir ruiné. On va voir si les moyens employés pour relever ce fragile édifice sont si puissants que je doive abandonner mes premières conclusions.

J'ai placé à Juvisy le marais qui arrêta Labiénus dans sa première marche sur Lutèce, me fondant sur deux expressions de César d'où il résulte que cet obstacle était éloigné de la ville; car d'abord Camulogène ne le reconnut qu'après avoir fait une étude du pays, *quum animadvertisset perpetuam esse paludem;* et ensuite, lorsque les Gaulois l'abandonnèrent à la nouvelle que Labiénus revenait par un autre chemin, ils eurent une marche à faire pour regagner Lutèce : *ipsi profecti a palude.* Ces expressions n'eussent pas été de mise si le marais avait été la vallée de la Bièvre, comme on l'a généralement supposé. L'impossibilité de maintenir *profecti* dans cette hypothèse est surtout manifeste; si manifeste que la plupart des commentateurs ont corrigé *profecti* par *protecti*, quoique cette correction impliquât une faute de latin. Tout récemment encore le savant M. Nipperdey n'a pas vu d'autre issue à la difficulté que de

(1) *Histoire du diocèse de Paris*, t. VIII, p. 366.
(2) Tome II, p. 84.

conjecturer *projecta* à la place de *profecti a*, ce qui lui a attiré les sarcasmes de M. Schneider ; mais M. Schneider s'est noyé à son tour en voulant expliquer *profecti* (1).

Quelle objection M. de Saulcy fait-il à mon opinion sur le marais ? C'est qu'en le mettant à Juvisy, « je prête à Labienus la plus lourde des fautes : celle d'une marche en flanc dans un terrain effondré entre les coteaux qu'il doit supposer garnis de Gaulois et la Seine dans laquelle rien n'est plus facile que de culbuter l'armée envahissante. » Je cherche vainement à quoi cela peut répondre. Ce n'est assurément ni à la configuration des lieux, ni aux explications que j'ai données. Les marais de Juvisy, tels que je les ai restitués d'après les anciennes cartes, sur une planche qui accompagne mon travail, s'étendent à une demi-lieue en avant des coteaux ; de plus, ils se prolongent jusque sur les bords de la Seine. Non-seulement une marche de flanc ne peut pas être supposée dans cette région-là, mais j'ai tracé moi-même la direction des Romains s'attaquant de front au marais, sous les yeux des Gaulois qui garnissaient la côte de Juvisy. Je n'encours donc pas le reproche que m'adresse M. de Saulcy, tandis que lui s'est exposé à celui d'avoir voulu me battre à toute force par des raisons militaires, dans une circonstance où il ne s'agissait que de juger si une conjecture qui dispense de corrompre le texte, ne vaut pas mieux que toutes les autres. Il a joint à cela le tort d'avoir traduit *perpetua palus* par « un marais constamment noyé. » Jamais, dans la bonne latinité, *perpetuus*, appliqué à un objet matériel, n'a eu le sens de « perpétuel. » *Perpetua palus* est un marais qui se prolonge indéfiniment, et non pas un marais qui ne se dessèche pas ; de même que *perpetui montes* nous représente une chaîne de montagnes, et non pas des montagnes qui défient le temps ; de même que *perpetui tergum bovis* est l'aloyau d'un bœuf dans toute sa longueur, et non pas l'aloyau du bœuf Apis.

Au sujet des positions prises par Camulogène et par Labienus, après que celui-ci est revenu par la rive droite de la Seine, j'ai démontré que la place du Châtelet, assignée aux Romains, et la place Maubert ou le quai Saint-Michel, assignés aux Gaulois, étaient impossibles pour deux raisons que voici :

1° En supposant les deux armées si voisines l'une de l'autre, on ne s'expliquerait pas que les Gaulois aient eu besoin qu'on leur appor-

(1) *Commentarii de bellis C. Julii Cæsaris, recensuit et illustravit C. Ern. Crist. Schneider*, part. II (t. IV), p. 513. Hals, 1855.

tât la nouvelle des dispositions prises par Labiénus : *uno fere tempore hostibus nuntiatur*, *etc.*, ni surtout qu'on leur apprît qu'on faisait un bruit extraordinaire dans le camp romain, et qu'on en faisait encore en remontant la rivière.

2° Si les Gaulois avaient été postés vers le quai Saint-Michel, ils se seraient trouvés dans la même relation à l'égard de Lutèce et à l'égard des Romains, regardant la ville et regardant le camp de Labiénus, tandis que César se sert d'une expression différente pour exprimer leur position relativement à Lutèce et relativement au camp, *e regione Lutetiæ*, *contra Labieni castra.*

Pour toute réponse à cette partie fondamentale de mon mémoire, le savant académicien se borne à une discussion sur la valeur de *e regione* et de *contra* qu'il trouve parfaitement synonymes ; et il se résume en les assimilant aux deux locutions françaises *à côté* et *en face.*

Je n'ai pas autre chose à répliquer sinon que *à côté* et *en face* ne sont pas plus synonymes que *e regione* et *contra.* Sans doute dans plus d'un cas les deux expressions pourront se prendre l'une pour l'autre aussi bien en français qu'en latin ; mais toutes les fois que dans les deux langues elles seront employées ensemble, gouvernant chacune un régime particulier, alors deux relations seront exprimées, et non pas une seule. Que M. de Saulcy traduise, d'après sa propre doctrine, la phrase dont il s'agit, et qu'il demande à qui il voudra comment on se figure les deux positions rendues par les mots « à côté de Lutèce, en face du camp de Labienus : » il verra s'il vient à personne l'idée de mettre l'un des points sur la rive gauche de la Seine et l'autre sur la rive droite avec la cité entre les deux.

Maintenant, je sais très-bien ce que vaut une distinction grammaticale du genre de celle que j'ai faite sur *e regione* et *contra*, et ce n'est pas moi qui ferais reposer tout le plan d'une campagne sur quelque chose d'aussi délicat. Aussi cette distinction n'a-t-elle été pour moi qu'un argument subsidiaire. La véritable raison qui m'a fait rejeter les positions fixées par les savants du siècle dernier est l'absurdité des conséquences que ces positions entraînaient avec elles. C'est après avoir fait ressortir cela de mon mieux que j'ai montré comment le latin se prêtait à une autre interprétation. Pourquoi M. de Saulcy n'a-t-il pas suivi la même marche? Pourquoi, avant de descendre à une dispute de mots d'où il est toujours si facile de faire sortir les ténèbres, ne s'est-il pas attaqué aux raisons de gros bon sens que j'avais alléguées tout d'abord? Vraisem-

blablement parce qu'il ne m'a pas suivi avec assez d'attention, m'ayant condamné dès le moment qu'il a eu connaissance de ces armes découvertes au Bas-Meudon. Mais passer de la sorte à travers les mailles d'une argumentation, ce n'est pas la défaire, et je ne désespère pas de ramener M. de Saulcy lui-même à mon parti, si je dresse de nouveau l'obstacle que sa préoccupation l'a empêché d'apercevoir, c'est-à-dire si je pose cette simple question : César aurait-il reconnu, comme il l'a fait pour Camulogène, les talents militaires d'un général qui, campé vers le quai Saint-Michel, non-seulement n'aurait pas été en mesure de s'opposer à une invasion de la rive gauche, préparée au Châtelet, mais n'aurait même rien soupçonné du départ qui s'effectuait si près de lui?

L'article de la *Revue contemporaine* contient bien d'autres assertions qui demanderaient la réplique, comme par exemple, la tentative de Labiénus pour traverser la Bièvre, transportée à Gentilly pendant que les Gaulois se seraient tenus sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève; comme les difficultés chimériques créées pour cette opération du passage qui, eût-elle nécessité des remblais, aurait pu se faire en deux heures par le travail de mille hommes; comme les raisons données pour établir que les Romains ont dû passer la Marne; comme l'étymologie proposée pour le nom de Montrouge afin d'identifier ce lieu, qui n'est ni mont ni colline, avec une certaine colline mentionnée dans le récit de la bataille et dont la prise coûta beaucoup de sang aux Romains, etc., etc. Mais ce sont là des conséquences du système, qui tombent d'elles-mêmes du moment qu'on n'accorde, ni que Labiénus s'avançant par la rive gauche ait échoué devant la Bièvre, ni que, s'étant transporté sur la rive droite, il soit venu camper devant Lutèce. Par conséquent, j'en ai dit assez pour maintenir mes conclusions d'autrefois qui sont :

1° Que les Romains, dans leur première marche sur Lutèce, furent arrêtés en avant de Juvisy par des marais très-prolongés que formait l'Orge avant d'arriver à la Seine;

2° Qu'au terme de leur seconde marche, ils prirent position sous Créteil, dans la presqu'île formée par le confluent de la Seine et de la Marne;

3° Que, pour aller livrer bataille, ils passèrent la Seine à la hauteur d'Alfort, faisant croire qu'ils voulaient passer également à Choisy, et au-dessus de Choisy;

4° Que les Gaulois, postés du côté de Lutèce, en vue du territoire de Créteil, ne purent pas faire mieux, même avec toute la diligence

et toute l'intelligence dont l'homme est capable, que de se mettre en ligne lorsque l'armée romaine tout entière était déjà sur la rive gauche;

5° Que la bataille se livra dans la plaine qui forme les territoires d'Ivry et de Vitry, le nom de ce dernier village étant à lui seul un monument, puisque *Victoriacum* veut dire le lieu de la victoire.

Aurai-je le regret de terminer en disant que dans le travail de M. de Saulcy je n'ai rien trouvé dont je pusse faire mon profit?

Non, j'accepte une correction qu'il fait à mon système sur un point où je me suis exagéré la portée d'un mot. César, en parlant de la position des Gaulois, les représente comme campés sur les bords de la Seine, *in ripis Sequanæ*. D'après un certain nombre d'exemples que j'avais recueillis dans les Commentaires sur l'emploi de *ripa* et de *ripæ*, j'avais cru que le pluriel entraînait toujours pour notre auteur l'idée des deux rives, et j'avais placé les Gaulois de Camulogène, sur la rive droite aussi bien que sur la rive gauche. M. de Saulcy a retourné contre moi un passage que j'avais allégué en faveur de cette opinion, et qui reste incertain, car il s'y agit d'un camp protégé par les rives de l'Aisne, les Romains occupant l'une et l'autre rive. Mais en cherchant de nouveau, j'ai rencontré un autre exemple qui donne raison à mon honorable adversaire. C'est ce que César dit du Doubs relativement à Besançon : *ita ut radices ejus montis ex utraque parte ripæ fluminis contingant* (B. G. I, 38). Je renonce dès lors à mettre des Gaulois sur la rive droite de la Seine, et je me félicite, pour mon travail, d'une discussion d'où il sort amendé.

En dehors de la question, j'ai remarqué encore une excellente conjecture que je m'empresse de signaler. Dans le chapitre où César mentionne les rumeurs qui circulaient parmi les Gaulois pendant sa retraite de Gergovie, les manuscrits et les éditions donnent cette phrase inintelligible : *Gallique in colloquiis interclusum itinere et Ligere Cæsarem, inopia frumenti coactum, in provinciam contendisse confirmabant*. Les commentateurs se sont exténués à raisonner sur *itinere* sans arriver à rien de plausible. M. de Saulcy remplace ce mot par *Elavere*, l'Allier. C'est là une de ces restitutions qui se recommandent par elles-mêmes. Je ne craindrais pas de la proposer comme incontestable, si je donnais une édition des Commentaires.

J. Quicherat.

FOUILLES D'UN TUMULUS.

A l'extrémité nord-ouest du canton des Riceys (1), sur la lisière d'une forêt de l'État connue sous le nom de Bois de Fiel, existe un tertre ou monticule d'un diamètre approximatif de 17 mètres sur 15; son élévation, qui n'est plus que de 2 mètres, a été autrefois fortement diminuée pour l'établissement d'une voie de communication. Là n'existait-il pas un vaste tumulus? Tout me portait à le croire. Désireux de l'étudier, je sollicitai, et j'obtins l'autorisation nécessaire, je commençai des fouilles. Dès le début de mon travail, j'eus l'assurance de ne m'être pas trompé dans mes prévisions. Une tranchée fut d'abord dirigée de l'est à l'ouest, vers le centre du monticule. A peine les travailleurs étaient-ils à l'œuvre, qu'ils mirent à découvert un squelette d'une conservation parfaite placé presque au niveau du sol; les souris s'étaient emparées de la tête, y avaient établi leur nid et tout à la fois un petit grenier d'abondance largement pourvu de glands et de noisettes, véritables provisions d'hiver que mes fouilles venaient anéantir. Près du col de ce squelette était une agrafe de bronze recouverte d'une belle patine; cette agrafe avait, à n'en pas douter, servi à attacher un vêtement dont les deux extrémités se réunissaient sur la poitrine; probablement le saie, vêtement qui couvrait le dos et les épaules et s'attachait sous le menton. Les Celtes, qui n'avaient point encore adopté les mœurs, les coutumes et la religion des Romains, pouvaient bien avoir ajouté à l'antique costume national quelques parties du vêtement des vainqueurs. Pour moi, en effet, il est évident que l'inhumation de ce corps est postérieure à la conquête des Gaules. Ce qui ajoute à ma conviction, ce sont les objets trouvés sur ce squelette, tels que bracelets et agrafe; ils dénotent évidemment, surtout dans l'agrafe, un certain degré de perfectionnement que les anciens Celtes devaient ignorer. Si cet objet n'était pas oxydé, on le croirait fait d'hier; il n'y a pas 25 ans que nos manteaux en avaient de semblables. Un bracelet trouvé au bras de ce squelette est de forme simple et légère; il porte des traces bien apparentes

(1) Arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube).

de dorures qui, grâce à la purete du métal, a dû concourir à sa belle conservation.

Encouragé par ce premier succès, je poursuivis ma tranchée. N'avais-je pas à étudier un vaste et intéressant tombeau?

Ce ne fut pas sans étonnement que, après avoir traversé une couche de terre végétale, je remarquai un lit de pierres calcaires qui commençait aux pieds du squelette et se poursuivait régulièrement dans le sens de la forme pyramidale du tumulus. Bientôt un second, puis un troisième squelette se présentèrent étendus en pente douce sur cette couche de cailloux, toujours ils étaient recouverts de terre végétale.

En creusant davantage, je rencontrai un second et un troisième lit de pierres. Ces couches ainsi régularisées avaient évidemment un but. Ne s'agissait-il pas ou de conserver les corps, ou de faciliter l'infiltration du détritus cadavérique? Cette étude devenait donc de plus en plus attrayante. Je suivis avec soin les moindres détails de cette sépulture antique.

Un embarras pourtant se présentait. Je ne pouvais ni franchir certaines limites (l'autorisation ministérielle s'y opposant), ni dépasser la ligne plantée, ni, bien moins encor toucher aux arbres; et ma tranchée approchait du terme fatal où je devais m'arrêter.

Je poursuivis toujours, sauf à changer de direction quand la nécessité m'en ferait un devoir. La disposition des squelettes n'était pas et ne pouvait être orientée; elle devait naturellement suivre la forme circulaire du tumulus. Il y en avait donc dans toutes les directions du nord au midi, de l'orient à l'occident. Les têtes étaient toujours vers le centre.

Près du troisième ou du quatrième, je remarquai des fragments de poteries rougeâtres ayant subi l'action du feu et du tour; d'autres étaient noircies à la mine de plomb. Pour l'archéologue amateur de céramique, il ne pouvait exister de doute; cette poterie appartenait à l'époque gallo-romaine. Bientôt je trouvai des cendres, du charbon, des ossements calcinés, un fragment de clef, puis quelques parcelles d'os travaillés. C'était probablement l'ornement d'un coffret, peut-être de celui auquel appartenait la clef.

Ma tranchée devenait de plus en plus profonde. J'arrivais à la dernière couche, et de plus j'approchais du point central. Les poteries y étaient plus rares et changeaient de nature. Les formes en étaient plus grossières; elles étaient d'une pâte granuleuse, n'avaient subi ni l'action du tour ni celle du feu; le plus petit contact

réduisait en pâte ou en poussière ces restes informes. Il m'était donc dès lors permis de me prononcer d'une manière évidente : ce tumulus a été l'œuvre de plusieurs générations. Aux approches du point central facile à reconnaître, était une maçonnerie grossière.

Tout à coup les couches de cailloux se trouvèrent interrompues ; le sol parsemé d'ossements, de poteries, de cendres et de charbon, avait été bouleversé; une fouille avait été pratiquée en cet endroit. Ce tombeau a-t-il été violé? une main avide avait-elle voulu en retirer les objets précieux qui souvent y étaient enfouis? ou bien les fouilles n'avaient-elles eu lieu qu'à l'époque de l'établissement de la voie de communication? Ce serait chose difficile à préciser.

Parmi les ossements rejetés dans les déblais de cette première fouille, je retirai un tibia d'une grandeur extraordinaire; le sujet auquel il a appartenu devait être d'une taille gigantesque. C'est du reste le seul ossement qui m'ait paru sortir de la taille ordinaire. Je dégageai entièrement la maçonnerie afin d'avoir la forme et la dimension de la construction.

Elle était faite avec des pierres brutes, sans aucun mortier. J'en retirai plusieurs grosses ammonites fossiles dont je déposai des échantillons au musée de Troyes; l'intérieur avait la forme d'un grand sarcophage dont une partie était encore recouverte de larges dalles, mais il ne restait plus aucun vestige de corps humain. Tout en avait été retiré. Cette construction indique d'une manière positive que le premier occupant de ce tumulus devait être un chef de tribu ou de famille. Puis vinrent se grouper autour de ses restes, soit les membres de sa famille, soit même ses domestiques ou ses vassaux, ainsi que les générations qui suivirent. On sait que le nom de tribu était donné d'abord à de simples bourgades ; plus tard il désignait une petite paroisse dépendant d'un prieuré. Ceci vient ajouter force à mon hypothèse, qui devient d'autant plus vraisemblable que, tout près de là, sont une fontaine, une ferme et l'emplacement d'un ancien prieuré fondé par Lambert, disciple de saint Bruno, au XIe siècle. N'est-il donc pas supposable qu'à l'époque celte, et même à l'époque gallo-romaine, il existait en ce lieu d'abord un collége druidique (1), auquel aura été successivement substitué un temple élevé aux divinités païennes ou une villa, et enfin un monastère.

Le druidisme résista longtemps à l'invasion du paganisme, et les premiers chrétiens, n'osant ni heurter de front les idées qui avaient

(1) Cet emplacement jusqu'au village d'Avirey était encore planté de bois au XIe siècle.

des siècles d'existence, ni détruire tous les anciens monuments pour en ériger d'autres à la place, conservèrent ceux qui existaient, se les approprièrent, et sanctifièrent les lieux, les objets et les cérémonies du vieux culte (1).

Après avoir minutieusement examiné ce point central, je fis continuer la tranchée; je voulais couper entièrement le tumulus. A mesure que les squelettes se présentaient, j'essayai d'en reconnaître l'âge et le sexe. J'en ai vu depuis le plus jeune âge jusqu'à l'âge le plus avancé. Les femmes y sont plus rares que les hommes. Je crois enfin pouvoir évaluer le nombre total des corps à environ 60 ou 80.

Chaque tête était soutenue et souvent recouverte par des pierres plates. Chaque individu était muni de bracelets très-variés, les uns unis, d'autres guillochés, quelques-uns avec trois nœuds, qui ont fait dire que ces bracelets avaient appartenu à des chrétiens, à cause de ce nombre mystique, comme s'il n'avait pas été en honneur dans le mythe romain. N'y avait-il pas les trois enfants de Saturne, trois parques, trois grâces, trois fois trois muses, trois destinées, trois furies, le trépied des sibylles, le trident de Neptune, etc.?

Ce détail, tout de fantaisie, n'a donc certainement aucun symbolisme religieux. Plusieurs colliers, un seul pendant d'oreilles, et enfin quelques cercles de bronze placés sur le crâne, ont éte recueillis. Les cercles, pour la plupart, étaient oxydés et brisés, tandis que les bracelets et les colliers étaient de conservation parfaite. Cela ne tient-il pas à ce que les bracelets et les colliers avaient été dorés, tandis que les cercles ne l'avaient pas été? N'auraient-ils pas fait partie d'une coiffure? L'étoffe qui les aurait recouverte n'aurait-elle pas activé l'oxidation? S'il est incontestable que en archéologie beaucoup de choses ont été étudiées et convenablement expliquées, combien n'est-il pas d'objets dont la destination reste encore à l'état d'incertitude et de questions dont la solution est une énigme! Mais ici, le point mystérieux paraissait suffisamment éclairci. Je suspendis mes fouilles.

(1) Quelque temps avant mes fouilles de Fiel, deux tombelles venaient d'être fouillées, près du village de Neuville-sur-Seine, l'une, pour en retirer la terre végétale; l'autre, qui était surmontée d'une croix (dite du Turot), pour aplanir le sol afin d'y édifier une chapelle. Malgré le peu de distance qui sépare ces tombeaux, il n'existe aucune analogie dans les objets qui en ont été retirés, métal, forme, fini, tout diffère. A n'en pas douter, les tombelles de Neuville sont antérieures au tumulus de fiel. Près de là, existent aussi les ruines d'une villa gallo-romaine; c'est de là qu'a été extraite la belle piscine de mosaïque que j'ai fait déposer au musée de Troyes, et la peinture murale que M. de Caumont a publiée dans son bulletin monumental.

Cependant je crus devoir engager la Société académique de l'Aube à poursuivre l'étude de ce tombeau ; c'est ce qu'elle a fait tout récemment sous la direction de M. le docteur Prié des Riceys. Il a trouvé comme précédemment, beaucoup de bracelets et colliers, et de plus cette fois, quelques vases cinéraires contenant des cendres et des ossements calcinés. Il est tout à fait nouveau pour moi de rencontrer l'ustion dans un tumulus ; cela prouverait que les anciens étaient moins sévères qu'on ne le suppose sur la réunion des différentes croyances. Ne serait-il donc pas naturel d'admettre, ainsi que tout porte à le croire, que le tumulus de Fiel appartient à l'époque de transition entre le mode de sépulture des Celtes et l'usage de l'incinération introduit par la conquête ? Telle est l'opinion à laquelle je crois devoir me rattacher.

L. Coutant.

OBSERVATIONS

SUR L'ICONOGRAPHIE DES ROIS DE FRANCE

ET DE PLUSIEURS PERSONNAGES HISTORIQUES.

Le temps et les révolutions ont causé de si grands ravages en France, qu'ils ont laissé peu de monuments capables de représenter fidèlement les effigies de nos anciens rois.

Les statues (1) placées sur les tombeaux à Saint-Denis ne furent faites que longtemps après le décès de ceux dont elles devaient retracer l'image, et à une époque où l'art de la sculpture n'était pas avancé.

De là ne faut-il pas s'étonner si ces statues portent l'empreinte d'une déplorable inhabileté dans leur exécution, et d'un défaut de ressemblance? Cependant ne serait-il pas à désirer de répondre à la pensée qui a été émise par plusieurs Sociétés savantes, en réunissant, dans un de nos musées, la collection complète et authentique des portraits de nos souverains? La galerie, dite des *Rois*, à Versailles, ne saurait remplir ce but, puisque les peintres désignés pour ce travail ont créé quelquefois des types de pure fantaisie. Néanmoins, il leur était facile de s'astreindre à l'exactitude iconographique, en copiant les anciennes gravures de Woëriot (2), Jacques de Bie, Desrochers et Bonneville.

Le recueil publié par Harœus (3) méritait aussi leurs recherches.

On doit le dire également des portraits qui se trouvent dans le livre de Thevet.

S'ils sont gravés avec peu de soin, ils n'en sont pas moins d'une ressemblance incontestable, puisque cet auteur avait eu recours aux meilleurs originaux qu'il ne manque pas de nous citer.

(1) Celles des Mérovingiens, des Carlovingiens et des premiers Capétiens datent de la seconde moitié du XIIIe siècle. Voy. Guilhermy, pag. 37, *Monographie de l'église de Saint-Denis.*

(2) Elles font partie du livre intitulé : *des rois et des ducs d'Austrasie*, par Nicolas Clément.

(3) Cet ouvrage, qui renferme les portraits en pied des ducs de Brabant, représente en même temps plusieurs de nos souverains qui portèrent ce titre.

On pouvait encore consulter les manuscrits de la bibliothèque impériale, entr'autres ceux de Monstrelet et de Froissart qui renferment plusieurs figures royales.

Mais il faut mettre en première ligne celui de du Tillet, magnifique ouvrage dédié à Charles IX, et représentant tous ses ancêtres.

Les artistes modernes devaient encore faire usage d'une collection précieuse : c'est celle de la bibliothèque de Sainte-Geneviève qui possède les portaits (1) au pastel des successeurs de saint Louis.

Cette collection s'est formée d'après les originaux les plus fidèles.

Mentionnons aussi les effigies des souverains qui sont aux châteaux de Bussy-Rabutin (2) et de Beauregard (3).

Enfin l'important ouvrage de Gaignères à la bibliothèque impériale, ainsi que les crayons de Janet et de Dumoustier, reproduits avec tant d'habileté dans l'ouvrage publié par M. Niel étaient une mine féconde pour la formation d'une partie de la galerie de Versailles.

Les tableaux de cette galerie furent même peints avec si peu de scrupule de la vérité historique, qu'on vint à copier la figure de Charles d'Amboise, telle qu'elle est gravée parmi les hommes illustres de Thevet, écrivain dont nous avons déjà parlé, pour en faire la représentation de Louis XII (4). Une négligence aussi impardonnable a présidé au baptême des autres personnages qui ne sont pas des têtes couronnées.

C'est ainsi que le portrait, au bas duquel on a inscrit le nom de Saint-Mégrin, est semblable en tous points à celui qui rappelle les traits de l'amiral Annebaut.

Puis, dans la même salle, figure Martin du Bellay auquel le recueil de Delpech rend sa véritable attribution, mais qu'on a pris mal à propos pour Guillaume du Bellay, frère de Martin, avec lequel il n'a aucun rapport de ressemblance.

En outre, Diane de Poitiers a été faussement qualifiée de Catherine de Médicis, tandis qu'elle a été gravée par Alexandre Lenoir

(1) Ils ont été gravés dans l'ouvrage appelé le *Cabinet de Sainte-Geneviève,* et qui fut publié par le savant P. du Molinet.

(2) Ce château, habité par le comte de Sarcus, est situé près de Montbard, en Bourgogne, et renferme encore les tableaux qui y furent réunis par le cousin de Mme de Sévigné.

(3) A deux lieues de Blois; on y voit de nombreux portraits qui ont servi en partie à la formation de notre musée national.

(4) Quelques personnes ont cru à tort que c'était le portrait de Charles VIII, et en ont attribué la peinture à Léonard de Vinci, au Pérugin et à Beltraffio. Voy. la *Notice des Tableaux du Louvre,* par Villot, école d'Italie, page 232.

dans ses *Monuments inédits*, sous le nom qui doit sans nul doute lui appartenir.

L'effigie de cette favorite est également dans une autre salle : elle est représentée nue jusqu'à mi-corps, avec les deux enfants qu'elle eut d'Henri II (1).

Néanmoins on a cru y reconnaître le portrait de Gabrielle d'Estrées qui n'a jamais été peinte d'une manière aussi indécente.

D'ailleurs, ce portrait offre dans l'ensemble de la physionomie une grande analogie avec un autre de Diane publié par Furne, et où elle paraît dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté (2).

LE PAYEN DE FLACOURT.

(1) Ce fait, qui n'est pas mentionné dans les historiens, est d'autant plus vrai que les cercueils en plomb de ses deux enfants âgés de dix et onze ans se trouvaient placés à côté du sien, dans la chapelle du château d'Anet.

(2) Les charmes de cette femme célèbre se conservèrent longtemps, et quelques années avant la première révolution, lorsqu'on ouvrit son tombeau, on fut étonné de voir encore une figure aussi belle et aussi bien conservée. Plus tard, des mains sacriléges profanèrent ses restes, et jetèrent ses ossements dans le cimetière du bourg, au pied de la croix. Voy. Chevard, *Histoire de Chartres*, p. 371.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

On lit dans le *Moniteur* du 22 avril 1858 : « Dans sa constante sollicitude pour les intérêts de la science et pour les travaux qui peuvent honorer notre pays, l'Empereur a exprimé, il y a quelques mois, le désir qu'on exécutât un grand travail d'ensemble sur la topographie des Gaules jusqu'au Ve siècle. La domination romaine n'a pas laissé sur le sol de la France des empreintes moins profondes que dans notre langue et nos institutions. Les divisions administratives se sont perpétuées jusqu'à nos jours dans les circonscriptions ecclésiastiques : les chefs-lieux de provinces sont restés des villes florissantes ; les *cités* sont devenues évêchés ; les villes fortifiées, les stations militaires, les camps retranchés que le peuple appelle toujours *les camps de César*, font encore l'admiration de la stratégie moderne ; les grandes voies militaires et commerciales qui sillonnaient les Gaules ont souvent donné le tracé de nos routes et fournissent de précieuses indications à nos ingénieurs. Les voies moins importantes, abandonnées pendant longtemps à la vaine pâture, deviennent aujourd'hui des routes départementales ou des chemins de grande communication. Ces travaux gigantesques, qui firent de la Gaule une autre Italie, ont bravé douze siècles d'insouciance et maintenu le territoire dans les conditions indispensables pour la vie d'un grand peuple ; mais ils ne pouvaient suffire aux besoins des temps modernes, et chaque année voit disparaître quelques vestiges de ces monuments de notre histoire, quelques débris de cette antique civilisation ; encore un siècle, et dans la plus grande partie de la France il ne restera de l'œuvre des Romains que quelques traditions, quelques légendes, et un assez grand nombre de désignations locales.

« L'Empereur n'a pas voulu qu'on différât plus longtemps de fixer le souvenir d'un grand bienfait, et que, pour acquitter une dette nationale, on attendît le jour où la dernière voie romaine aura disparu. Sa Majesté a désiré qu'on entreprît immédiatement pour la Gaule romaine ce que Cassini a fait au XVIIIe siècle pour la France de l'ancienne monarchie, ce qui a été accompli de nos jours, avec un zèle si persévérant et une si grande précision, par le corps impérial d'état-major.

« Pour exécuter ce projet, on devra se livrer à une exploration attentive des lieux ; mais il faudra aussi rechercher dans les textes des auteurs anciens, dans les monuments épigraphiques, dans les travaux des savants, dans les dénominations locales, dans les traditions populaires, tout ce qui pourra servir à reconstituer la topographie de la Gaule romaine vers la fin de l'Empire, à déterminer les divisions administratives, les noms et la situation des cités, des villes fortifiées, des stations militaires ou des camps retranchés, le tracé des voies de communication, l'emplacement des ponts, des aqueducs et des ports, l'ancienne direction des rivières qui ont changé de lit, l'emplacement des forêts qui ont disparu, des marais qui ont été asséchés.

« Ce travail ne serait pas complet si l'on ne tenait aucun compte de l'état de la Gaule avant l'invasion romaine. Le nom de certaines peuplades celtiques et d'un grand nombre de localités a survécu à la conquête ; les circonscriptions des *pagi* gaulois ont également persisté ; il sera donc nécessaire de réunir toutes les données qui nous sont conservées sur la Gaule avant la conquête de Jules César, pour les faire entrer dans la carte générale de le Gaule à la fin de l'empire romain.

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes, à qui Sa Majesté a confié la direction de ce vaste travail, s'est aussitôt préoccupé des moyens de le réaliser. Tous les érudits qui s'occupent d'études historiques ou géographiques ont été invités à s'associer à cette entreprise, qui prendra ainsi le caractère d'une œuvre nationale, et ils ont répondu avec empressement à cet appel. Les Sociétés savantes, de leur côté, ne pouvaient laisser échapper l'occasion de révéler les ressources dont elles disposent, les richesses qui sont conservées dans leurs archives ; d'importants envois ont attesté leur zèle et témoigné du soin avec lequel elles explorent le sol et les origines de notre patrie. Le ministre espère que ces communications si fructueuses deviendront de jour en jour plus fréquentes, et permettront de mener prochainement à bonne fin cette grande entreprise. Les documents qui lui parviennent sont aussitôt transmis à la commission instituée sous la présidence de M. de Saulcy, membre de l'Institut, pour centraliser et coordonner les matériaux d'une publication dont l'Empereur suit la marche avec le plus vif intérêt.

— M. Camille Dormois, archéologue à Tonnerre (Yonne), vient de découvrir au nord-ouest de la ville, le cimetière gallo-romain

dont l'emplacement était jusque-là inconnu; on y a déjà recueilli des vases à incinération en terre et en verre; des médailles de différents empereurs, presque toutes avec l'empreinte du poinçon des colonies; les fragments d'un lion colossal en pierre; d'une sirène, etc. Peut-être trouvera-t-on dans les fouilles qui se continuent une plus grande quantité d'objets, quoique tout annonce jusqu'à présent que c'était le lieu de sépulture d'une population pauvre.

— On nous écrit de Berlin que M. le docteur Brugsch, auquel la science archéologique est redevable de la première *Grammaire démotique* dont la publication, il y a à peine trois années, a produit en France une certaine sensation, est de retour de son voyage en Égypte. Le savant Prussien prépare les matériaux d'une histoire de l'Égypte qu'il va publier, comme sa grammaire, dans notre langue. C'est une politesse dont nous devons lui savoir gré, quoique, à vrai dire, il dût être de règle de traiter toutes les questions égyptologiques dans la langue de Champollion, comme M. le docteur Lepsius en a l'un des premiers donné l'exemple, dans sa lettre à Rossellini, insérée dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome.* M. Brugsch a rapporté d'Égypte beaucoup de documents précieux, entre autres un manuscrit d'une grande importance historique. Le vice-roi d'Égypte, sur la recommandation de M. de Humboldt, a fait mettre une somme de 20,000 francs à la disposition du savant voyageur.

— Une découverte intéressante a été faite récemment dans le bois des Ferrières, situé à un demi-kilomètre de Ribérac (Dordogne.) En exécutant quelques travaux de terrassement, on a trouvé quatre squelettes et une petite statuette en cuivre ayant 6 ou 7 centimètres de hauteur et représentant le dieu Mercure; le dieu est parfaitement conservé et orné de ses principaux attributs; une bourse à la main et des ailes à la tête. En continuant de déblayer, on a trouvé quelques traces de construction en ciment rouge excessivement dur. On a recueilli également deux pièces de monnaie, l'une à l'effigie d'Antonin, l'autre à l'effigie de Marc-Aurèle.

— Le *Journal de la Haute-Saône* nous apprend que les travaux de nivellement qui s'exécutent dans les jardins de l'établissement thermal de Luxeuil ont mis à découvert, sous l'allée en chaussée qui existait au nord et au niveau de l'ancien étang des Bénédictins, les débris d'une assez vaste construction. Là s'est trouvée une pierre

en grès blanc du pays qui porte sur trois de ses faces des sculptures en relief, dont l'une représente un homme jeune, entièrement nu, la main droite élevée et tenant un objet qui n'est pas encore déterminé, deux autres faces reproduisent un personnage qui paraît être le même dans chacune d'elle : il a la barbe touffue, et il est ceint d'une pièce d'étoffe descendant jusqu'aux genoux. Les sculptures sont habilement traitées. La quatrième face porte l'inscription :

APOLLONI
ET SIRONÆ
X DEM
TAVRVS.

C'est au moins la vingt-septième inscription commémorative, votive ou tumulaire du sol luxovien.

— La Société Colombarienne de Florence, fondée depuis plus d'un siècle pour la recherche des monuments qui appartiennent à la civilisation étrusque, vient de se soumettre à une nouvelle organisation dans le but de rendre ses travaux plus productifs. Elle s'adjoint le concours permanent de quatre cents souscripteurs qui s'obligeront à payer pour cinq ans au moins une rétribution annuelle d'un sequin (12 francs de France). Le produit de la souscription servira à faire des fouilles, à indemniser les propriétaires sur le fonds desquels les recherches auront lieu, à créer un musée où le public aura accès pendant trois jours de la semaine, et à publier un bulletin annuel où seront exposés les travaux entrepris et décrits les monuments découverts. Les souscripteurs recevront le Bulletin ; leurs noms seront publiés dans le *Moniteur toscan*.

S'adresser à M. le conservateur de la Société (*al signore conservatore della Societa Colombaria*), à Florence, *via de' Bardi*, n° 1315.

— Depuis la mort de M. Étienne Quatremère, on attendait avec anxiété, dans le monde savant, la vente de la précieuse bibliothèque que le célèbre orientaliste avait formée pendant le cours de sa vie, guidé par sa science et un tact de bibliophile peu commun ; aussi les bibliothécaires et les amateurs s'apprêtaient-ils à lutter aux enchères pour acquérir ce qui devait combler les lacunes de leurs collections.

Déjà les libraires Delion et Duprat, chargés de rédiger le catalogue de la bibliothèque de M. Quatremère, avaient en grande partie re-

levé le titre des ouvrages sur les cartes destinées à l'impression du catalogue, lorsqu'on a appris que cette splendide bibliothèque, composée d'environ 45 000 volumes imprimés et de près de 1200 manuscrits, venait d'être achetée en bloc par le roi de Bavière pour la bibliothèque de Munich, moyennant une somme de 350 000 francs, dont 10 000 francs environ pour l'emballage et le transport.

La bibliothèque de M. Quatremère était composée d'une grande variété d'ouvrages sur toutes les branches de la littérature ancienne et moderne, orientale, grecque, latine et française; de Bibles et commentaires de la Bible en toutes langues; des Pères de l'Église grecs et latins; l'histoire et l'archéologie y étaient aussi fort bien représentés, surtout l'histoire orientale. On y trouvait aussi quelques curiosités bibliographiques d'une extrême rareté. Cette riche collection ne laissait rien à désirer, tant pour le choix des éditions que pour la belle condition de la reliure.

M. Quatremère avait eu d'autant plus de facilité de rassembler sa riche et précieuse collection de livres, qu'il l'avait formée en grande partie dans un temps où le goût et le besoin des bibliothèques n'existaient pas comme aujourd'hui, non-seulement en France, mais par toute l'Europe et jusque dans l'Amérique. Le regret de voir passer cette collection à l'étranger est d'autant plus vif en France, que les bibliophiles les plus expérimentés savent combien il serait difficile actuellement de trouver une grande partie des ouvrages qui, sans parler des manuscrits, vont enrichir la bibliothèque de Munich. Dans les manuscrits on doit comprendre un certain nombre de mémoires du célèbre orientaliste dont plusieurs allaient être livrés à l'impression.

M. Halm, le savant directeur de la bibliothèque royale de Munich, est venu prendre possession de la bibliothèque Quatremère; il a présidé à l'emballage et aux envois partiels qui ont été faits de cette collection qui est maintenant à Munich.

— La Société royale des sciences d'Upsal, présidée, le 19 mars dernier, par le prince Oscar de Suède, a élu M. Garcin de Tassy, de l'Institut de France, membre de la section d'histoire et d'archéologie, en remplacement de feu Ét. Quatremère.

— Dans sa séance du 30 avril dernier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédée à l'élection d'un associé étranger en remplacement de M. Fr. Creuzer, décédé. Au premier tour de scrutin M. Th. Welcker a été élu.

BIBLIOGRAPHIE.

Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia, par M. J. Quicherat, professeur à l'École impériale de Chartres. In-8, Paris, Hachette, 1858.

Il y a eu sur le mont Auxois, en Bourgogne, une ville que des monuments nous font connaître sous le nom d'Alisia, dont la tradition s'est conservée sous celui d'Alise; mais on trouve en Franche-Comté un lieu nommé Alaise. Lequel des deux est l'Alesia de César ? On conçoit qu'Alesia ait pu se corrompre en Alise; mais cette dénomination n'est-elle pas plus littéralement rendue par Alaise ?

Le témoignage d'un moine du IXe siècle autorise à placer chez les Éduens le dernier refuge de Vercingétorix; mais une opinion contraire se manifeste au XIIe, et renferme dans la Séquanie la campagne de César.

Le sol d'Alise livre depuis plusieurs siècles à ceux qui le fouillent des tronçons de voies romaines, des monnaies gauloises, consulaires, impériales, mérovingiennes. Que prouvent ces débris? L'antiquité d'Alise; mais aussi sa splendeur dans les premiers siècles de notre ère. Or est-il probable qu'Alesia soit restée debout après le siége ? Toutes les bouches inutiles avaient été renvoyées par Vercingétorix, et femmes, enfants, vieillards étaient morts sous les murs. Les habitants valides, décimés par la famine et le combat, durent, soit dépérir tristement privés des armes et des chefs qu'ils avaient livrés, soit chercher dans une patrie adoptive les femmes et les enfants qu'ils avaient perdus. Tout monument postérieur à César doit donc être absent du territoire où a existé Alesia.

On assure n'avoir vu au lieu dit Alaise, que des fours à charbon; mais dix personnes au moins y ont touché des tumulus, des retranchements, des fortifications; et les antiquités que M. Castan a présentées et expliquées dans ce recueil (1), sont, non pas gallo-romaines, mais purement celtiques. Des fouilles récentes fournissent

(1) *Revue archéologique*, t. XIV, p. 488, et pl. 318, 319.

des armes de fer, des ornements, des plaques de bronze à carreaux, des monnaies qu'on doit rapporter aux derniers temps de l'indépendance gauloise. Le texte de César, interprété ou plutôt torturé, peut s'appliquer à la position d'Alise; mais simplement traduit, il mène droit à Alaise.

Voyez la progression des preuves ; Alise a été une ville antique; qu'importe? Alise peut être une corruption d'Alesia, à la rigueur. Alise est pleine de débris gallo-romains; c'est fâcheux pour elle. César est interprété, il n'en peut mais. Vague probabilité, induction illégitime, ruse enfin, tels sont les moyens de défense d'Alise; et d'ailleurs, Plutarque ne les a-t-il pas écartés d'avance, lorsqu'il a parlé de cent soixante-dix mille hommes enfermés dans Alesia? A peine en accumulerait-on vingt mille sur le mont Auxois, et dans des maisons de plusieurs étages. Où se seraient logés et nourris les quatre-vingt mille de Vercingétorix? Alaise seule justifie le passage de Plutarque, les distances énoncées par César ; enfin Dion Cassius place la guerre en Séquanie, et non en Bourgogne.

Comment une commission de l'Académie des inscriptions a-t-elle ignoré la vérité sur Alaise, et décerné le prix à l'ouvrage qui donne un démenti à l'évidence. Au moins n'est-il plus permis d'ignorer, depuis que M. Quicherat a vu, touché, exploré, décrit. Cependant quelques personnes, attribuant à la commission une compétence que donne seule la connaissance des lieux, et à l'Académie un jugement, là où l'on ne peut voir qu'un éloge sous bénéfice d'inventaire, disent et redisent que la question est tranchée. Elle est tranchée, certes; mais non dans leur sens. Que les partisans d'Alise veuillent bien suivre M. Quicherat dans son itinéraire si conforme au texte, dans ses rapprochements si certains entre les noms antiques et les noms nouveaux.

César a levé le siége de Gergovie; Vercingétorix menace ou tente de séduire les Allobroges; que les Allobroges soient vaincus ou traîtres, la province n'en est pas moins ébranlée. César, que la honte de la retraite et la barrière des Cévennes poussent en avant, opère dans le Sénonais sa jonction avec Labiénus, et fuyant le pays des Éduens où Vercingétorix préside en ce moment l'assemblée générale des peuples, entre chez les Lingons qui veulent rester amis des Romains. Tandis qu'il traverse les frontières du territoire lingon, c'est-à-dire la Saône, pour porter secours aux Allobroges, Vercingétorix, qui l'a devancé, s'arrête et l'attend. La cavalerie gauloise attaque l'avant-garde romaine sur une éminence nommée le mont Colombin, qu'une légende ancienne désigne comme le

lieu d'un combat sanglant, près duquel existent encore des terrains nommés *camp des avant-gardes* et *bataille*. La rencontre a lieu en Séquanie. Dion Cassius le dit en propres termes.

Vercingétorix, ralliant ses cavaliers battus, trompé dans l'espoir de détruire au moins les bagages de César, songe à reprendre l'avance qu'il a perdue; mais son arrière-garde est atteinte au passage du Doubs par les Romains, qui passent la nuit en un lieu nommé *camp d'Ar*, et le lendemain dans la journée sont en vue d'Alaise.

Alaise occupe le nord et l'ouest d'un massif élevé qui commande la route du Jura. Son acropole, désignée encore par le nom de *Mouniot* (*munitorium*), est posée au nord sur un promontoire dont le pied est baigné par le Lison. Ses portes s'ouvrent sur une colline occidentale; un pli de terrain et une éminence les séparent de la vallée où coule le Tôdeure, et qui dessine en longueur devant la ville un champ de bataille de quatre kilomètres. Ce lieu est le seul espace libre sous Alaise. Des gorges profondes entourent la montagne à l'orient, au nord et au sud.

Vercingétorix, campé et retranché sous les murs, occupe l'extrémité orientale et méridionale du masif. César établit en face des portes son quartier général, trace autour d'Alaise des lignes de circonvallation qui protégent des camps à l'ouest et au sud, et oppose aux défenseurs du massif vingt-trois redoutes occupées la nuit par des détachements. Au nord-est, sur un vaste plateau, les lieutenants Reginus et Rebilus gardent un camp de réserve, que dérobent aux yeux des assiégés des escarpements superposés aux escarpements de la rive droite du Lison.

Lorsque Vercingétorix fait entrer dans la ville toutes ses troupes, César passe le Tôdeure, et dans le pli de terrain, sous les portes, il creuse trois fossés dans l'un desquels il amène l'eau de la rivière. Ces fossés protégent son camp établi sur l'éminence.

Cependant Vercingétorix implore la Gaule. Deux cent quarante mille hommes viennent à sa voix assiéger les Romains, ils s'établissent sur une colline extérieure aux ouvrages de César. De là ils font irruption, et sont plusieurs fois repoussés. Enfin, ils font marcher soixante mille hommes sur le camp de réserve, et, tandis que Vercingétorix tente une sortie, surprennent et battent Reginus et Rebilus, arrêtés par Labiénus, qui rassemble les cohortes des postes voisins, vaincus par César qui a été prévenu à temps, ils se dispersent et sont massacrés dans leur fuite. Vercingétorix se livre lui-même. César victorieux retombe sur les Éduens qu'il soumet, et reçoit

l'hommage de la Gaule abattue ; toutefois il ne s'endort pas et confie à Labiénus la garde de la Séquanie.

Ainsi se déroulent les faits dont la succession logique est expliquée par la position d'Alaise. Les détails les plus obscurs du texte, les mesures données par César, le récit de Plutarque, sont justifiés et conciliés par ce lieu sans pareil. Et que de vestiges, que de noms, que de traditions viennent prouver qu'Alaise fut une ville celtique assiégée par les Romains, prise après une grande bataille, déserte depuis dix-huit siècles! Son territoire, qui garde encore le titre de *cité*, est semé de fossés et d'enceintes ruinées : *Vallières*, *Conat*, *Barres*. On y voit le *champ des Rettes* ou des voitures gauloises, *rhedæ*, le *champ Belin* ou de Bélénus, les *temples*, la *Chênée* druidique. Les gens d'Alaise appellent ceux de Myon sur le Tôdeure, *loups*, et ceux de Sarraz sur la croupe orientale du massif, *sangliers;* ils se souviennent de la louve romaine et du sanglier gaulois ; eux-mêmes sont toujours les Mandubiens, les *Meudjous*. La vallée du Tôdeure, la *planities* de César est le *Plan*. Le *Camp de cavalerie*, le *Champ soldat*, *l'Ile de bataille*, *Charfoinge*, le *camp Cassar* ont été occupés par les Romains; les *Gallois*, *Gaulardes*, *Gaulières*, par les Gaulois. Reginus et Rebilus ont eu leur quartier près du ruisseau dont les bords s'appellent la *Régille* et la *Trébille*. César a triomphé sur le *Fonds de la Victoire;* les Gaulois ont péri dans le *champ des Goëles*, et gisent dans le *cimetière des Goudes*.

Et cependant, la tradition qu'Alise invoque est-elle donc sans fondement, sans raison, sans prétexte? Son nom est-il sans rapport avec Alesia? Pourquoi, lorsque sainte Reine est patronne d'Alise, trouvons-nous sur le *Tertre sauvage* d'Alaise *le chêne et la terreur sainte Reine?* Si le Lison baigne le pied du Mouniot, la Loze coule près d'Alise. La montagne *Réa* borde la Loze comme le Lizon. Faut-il croire que les Alaisiens fugitifs, séduits par une vague analogie des sites, se sont arrêtés sur le mont Auxois, et qu'ils ont appliqué aux collines et aux rivières de leur refuge les noms rapportés de la terre natale? Cette hypothèse serait la seule consolation laissée aux Bourguignons par la victoire d'Alaise. Alise hériterait d'Alesia détruite.

La brochure de M. Quicherat dit tout et résume tout. La question est résolue, la querelle vidée. Le vainqueur poursuit d'une ironie méritée l'aveuglement de ses adversaires, les tourne et les retourne sans leur laisser le temps de reprendre haleine, les écrase sous une érudition que la vérité même arme d'éloquence, et les défie de répondre. Dans quels retranchements peuvent-ils désor-

mais s'enfermer ? Les monuments, les traditions vivantes, les textes enfin ne les enveloppent-ils pas de lignes invincibles? et ne doivent-ils pas se rendre, comme les Gaulois de Vercingétorix?

ANDRÉ LEFÈVRE.

D'Angers au Bosphore pendant la guerre d'Orient. Constantinople, Athènes, Rome. Impressions, curiosités, archéologie, arts et histoire; établissements chrétiens, monuments byzantins, etc., par M. Godard-Faultrier, directeur du musée d'antiquités d'Angers, correspondant des Ministères d'État et de l'Instruction publique; 1 volume grand in-8° de 560 pages, accompagné de 32 planches. Paris 1858, L. Maison, éditeur.

Chargé par le Ministre de l'instruction publique d'une mission scientifique en Orient, ce n'est pas avec la légèreté d'un touriste que M. Godard a parcouru, pendant les années 1855-56, les pays dont il nous trace l'itinéraire qu'il a suivi. Le commerce, les usages, les religions des peuples qu'il a visités, sont le sujet de curieuses observations dans l'ouvrage que nous annonçons. Mettant à profit ses connaissances en archéologie, le savant directeur du musée d'Angers décrit avec un soin minutieux tous les monuments qu'il a étudiés pendant le cours de son voyage de Marseille à Constantinople en s'arrêtant à Malte, Syra, Smyrne; et à son retour de Constantinople, visitant Athènes, Naples, Terracine, Rome et toutes les villes importantes de l'Italie qui se trouvent sur son itinéraire. Il paye un juste tribut d'éloges à tout ce qui lui rappelle les célébrités angevines, sans oublier notre célèbre sculpteur David d'Angers qui a laissé des traces de son admirable talent à Marseille en décorant le fronton de la porte d'Aix, par la mise en action des belles strophes de J. Chénier, connues sous le nom de *Chant du départ.*

Le récit de ce voyage est fait sous forme de lettres adressées à M. le Ministre de l'Instruction publique et à des intimes ; on y trouve d'intéressantes considérations sur les monuments byzantins que M. Godard avait surtout mission d'étudier.

A Constantinople, l'église Sainte-Sophie est, de la part de notre voyageur, le sujet d'une étude attentive ainsi que quelques autres églises chrétiennes transformées aujourd'hui en arsenal ou en mosquées. Quittant Constantinople pour venir à Athènes, on peut regretter que M. Godard n'ait pas visité le mont Athos où il aurait pu faire une abondante moisson de renseignements sur les produits de l'art

byzantin que les couvents de la *montagne sainte* renferment en si grande quantité.

A Athènes M. Godard, accompagné par le savant directeur des musées, M. Pitakis, visite l'Acropole et les restaurations auxquelles ont donné lieu les découvertes de M. Beulé et dont cette *Revue* a entretenu ses lecteurs dans différents articles, accompagnés de gravures (voy. *Revue archéologique*, IXe et Xe années). Il visite ensuite dans tous leurs détails les églises byzantines. Plusieurs de ces édifices portent encore des traces d'anciennes peintures chrétiennes (1). En quittant la Grèce pour venir à Naples, M. Godard visite Malte et Messine.

Les musées de Naples et de Rome sont le sujet de lettres qui prouvent que le voyageur les a visités avec soin et par conséquent avec fruit. On sent combien toutes ses lettres sont inspirées du séjour de l'Orient et de l'Italie, de ses souvenirs historiques retracés sur les lieux mêmes où ils se sont accomplis et qui sont fort heureusement rapprochés des caractères physiques du pays. Naples et toute cette partie de l'Italie où la maison d'Anjou a laissé de si glorieuses traces de sa domination est le sujet de plusieurs lettres d'une lecture aussi agréable qu'instructive.

Disons en terminant que Mme Godard-Faultrier qui, ainsi que son fils, accompagnait son époux dans ce long voyage, a pris sa part dans cette intéressante correspondance par une lettre qu'elle écrit à une religieuse carmélite du Mans, dans laquelle elle fait connaître les impressions qu'ont produites sur nos pieux voyageurs, les cérémonies religieuses auxquelles ils ont assisté pendant leur séjour à Rome.

Les planches qui accompagnent cet ouvrage nous représentent les principaux monuments décrits, les monnaies des souverains de Naples-Anjou. Une carte ajoutée aux planches nous retrace l'itinéraire suivi par M. Godard, de Marseille à Constantinople et retour.

GALLOIS.

Revue de l'Art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé J. Corblet. Mars et avril 1858. Paris, A. Pringuet, éditeur.

Ces cahiers contiennent la suite des articles de M. l'abbé Van Drival, sur les fonts baptismaux; de M. l'abbé Corblet, sur les ci-

(1) On peut lire avec intérêt, sur ce sujet, dans la *Revue archéologique*, IVe année, l'article de M. de Laborde, intitulé : *Les chrétiens et les musulmans dans l'Acropole d'Athènes*, article accompagné de planches.

boires; de M. Grimouard de Saint-Laurent, sur l'art chrétien primitif. L'autel-table de l'église de Vaucluse, par M. l'abbé André; chapelets, médaillons et panonceaux des confréries de pénitents de Limoges, par M. Maurice Ardant. Sous le titre de Mélanges, ces cahiers contiennent plusieurs notices sur des édifices religieux, sur les travaux des Sociétés savantes, etc.

Voyage archéologique et historique dans l'ancien royaume de Navarre, dans le pays Basque, le Labour et le Guypuscoa, par M. Cénac-Moncaut, 2 volumes in-8. Tarbes 1857; Telmon, éditeur; Paris, Didron.

Dans ces deux volumes, indépendants l'un de l'autre, M. Cénac-Moncaut donne la description des monuments religieux, civils et militaires qu'il a visités dans cette belle partie des Pyrénées, en commençant par les monuments religieux de l'époque romane; ceux du moyen âge style gothique, ensuite ceux moins nombreux de la Renaissance; puis la description des palais, des châteaux féodaux et des habitations diverses des rois de Navarre. Les blasons basques que l'on voit sur ces monuments sont le sujet d'une étude curieuse.

L'auteur entre dans tous les détails historiques qui intéressent les monuments qu'il examine, et juge les ornementations avec une connaissance parfaite de l'art de ces temps reculés; la critique et les rapprochements qu'il fait entre plusieurs monuments de cette partie de la France et de l'Espagne qui avoisine les Pyrénées, offre infiniment d'intérêt. L'architecture religieuse de la Navarre a un caractère particulier qui la distingue de l'architecture béarnaise et de celle du Roussillon; mais là, comme dans d'autres contrées, les ornemanistes sculpteurs se sont abandonnés à toute la fougue de leur imagination. Les animaux fantastiques, les sujets symboliques, la représentation du jugement dernier et des sujets tirés de l'ancien et du nouveau Testament, forment une grande partie de l'ornementation des églises et chapelles de la Navarre et du pays Basque. La cathédrale de Pampelune et son cloître, celle de Bayonne sont le sujet d'une étude développée et complète.

Nous ne sommes pas de l'avis de M. Cénac-Moncaut sur certaines idées scientifiques qu'il émet dans l'explication de certaines sculptures; mais, comme elles sont en quelque sorte étrangères au sujet principal qui nous intéresse dans son ouvrage, nous ne nous y arrêterons pas. SAUNIER.

SUR

UNE INSCRIPTION PUNIQUE

RÉCEMMENT TROUVÉE A CONSTANTINE.

L'Afrique septentrionale, qui a été, dès les temps les plus reculés, le théâtre de si grands événements et dont le sol a été, jusqu'à nos jours, pressé par les pas de tant de nations diverses, l'Afrique a conservé dans son épigraphie le témoignage de toutes ces vicissitudes. Inscriptions libyques ou du peuple le plus anciennement fixé sur cette terre essentiellement historique, et dont les descendants survivent dans les Berbères; inscriptions carthaginoises, numidico-puniques, romaines, grecques, palmyréniennes, berbères (semblables à celles des Libyens), arabes, espagnoles, telle est la variété des formes sous lesquelles sont parvenus jusqu'à nous les accents des générations entassées sous cette noble poussière. Depuis notre occupation, nous avons religieusement recueilli ce précieux héritage, et nous nous sommes efforcés de lui donner sa valeur scientifique. La partie incomparablement la plus étendue et la plus fertile en renseignements importants est sans contredit celle de l'épigraphie romaine. Aussi a-t-elle particulièrement attiré l'attention, les soins, les études : elle est surtout en ce moment, entre les mains de M. Léon Renier, l'objet d'un vaste et savant travail. Mais les autres parties n'ont pas été négligées; elles ont aussi donné lieu à des recherches qui, pour avoir eu moins de retentissement, n'ont pas été, je pense, sans intérêt. Celle qui comprend les monuments numidico-puniques vient tout récemment encore, par les soins de la Société archéologique de Constantine, de s'enrichir d'une découverte digne d'être signalée aux lecteurs de la *Revue archéologique;* je m'empresse de la leur communiquer, en leur soumettant en même temps les remarques qu'elle m'a suggérées.

Il s'agit d'une pierre allongée, terminée supérieurement en pointe et présentant sur l'une des faces, dans le tiers inférieur, une inscription de cinq lignes gravées dans une aire quadrilatère circonscrite par un liséré en creux; au-dessus, est tracée au trait l'image d'un personnage dont le corps est représenté par un triangle; la tête est

posée au sommet de ce triangle, et les bras élevés sont attachés sur les côtés. Je donne, planche 334, une copie réduite de l'ensemble, et une reproduction exacte, grandeur réelle, de l'inscription, telle que me l'a fournie un excellent estampage que M. le professeur Charbonneau, le savant et zélé secrétaire de la Société archéologique de Constantine, a eu l'obligeance de m'envoyer.

Je m'étais d'abord fait un devoir de réserver pour cette laborieuse et utile Compagnie les explications dont le monument me paraît susceptible. Mais la réflexion m'a donné à penser que ces explications sont peut-être de nature à résoudre quelques questions controversées de l'épigraphie numidico-punique et que, par cette considération, il y a convenance à les présenter sans délai aux personnes qui s'occupent de ces matières, afin de les mettre en mesure de se prononcer en complète connaissance de cause. Or, l'impression ne pourrait avoir lieu que dans le quatrième cahier de l'*Annuaire* de la Société de Constantine, et la publication de ce cahier ne pourra probablement pas s'effectuer à une époque suffisamment rapprochée. Je prie donc cette Société de me pardonner, en faveur du motif, le détournement que je me permets ici.

Je m'occuperai d'abord de l'inscription, puis de la figure qui la surmonte.

Au premier aperçu, l'inscription, eu égard au lieu de provenance, frappe par la forme de ses lettres. L'épigraphie punique de l'Afrique présente en effet, sous ce rapport, deux conditions bien distinctes. Certains monuments, inscriptions lapidaires ou monétaires, offrent des lettres semblables à celles de l'alphabet phénicien proprement dit, des lettres correctes, normales par conséquent ; sur d'autres monuments analogues, les lettres sont plus ou moins modifiées, dégradées, altérées, transformées, de manière à arriver à composer un alphabet presque complétement différent. Le premier alphabet est celui des inscriptions lapidaires et monétaires du domaine de Carthage et, en dehors de ce domaine, de légendes des plus anciennes médailles numidiques, celles, par exemple, qui paraissent correspondre à l'époque de Syphax. Le second alphabet avait été, jusqu'à présent, trouvé sur toutes les inscriptions lapidaires en dehors du territoire de Carthage, c'est-à-dire de la Tripolitaine, de la Numidie et de la Mauritanie; il caractérise aussi les médailles à partir au moins de Juba I et probablement un peu au-dessus. On a, entre autres, découvert déjà à Constantine, une inscription numidico-punique (Voir mon *Étude démonstr.* pl. 24), et elle est écrite avec cet alphabet. Au contraire, celle dont il s'agit aujourd'hui a toutes ses

lettres conformes à celles de l'alphabet carthaginois. C'est pour elle un caractère d'ancienneté qui lui assigne une valeur spéciale.

Elle se distingue, en second lieu, par le contexte, notamment par la nouveauté de la partie formulaire.

La plupart des lettres sont facilement reconnaissables ; mais en deux ou trois points, l'altération ou l'effacement ne permet pas une restitution sûre.

לצען לבעל חנן ולע
דן ל(מ ?) לכת פעלא בע
לעלם לי אש נדר
. . א נף חנא בם לת
פת.

Tutelæ Baali misericordi et firmitati Milcatæ. Feci Balolymus mihi hoc votum :
....regionem ; incurvavi tumulum ad sepulturam.

N'ayant d'abord reçu qu'une copie de l'inscription, j'avais cru qu'il y avait inexactitude dans le tracé du premier groupe ; la deuxième lettre me paraissait devoir être un *aleph* semblable à ceux de la 3e et de la 4e ligne, et la troisième lettre un *daleth* dont on avait omis la queue ordinairement courte ; en un mot, je me croyais fondé à restituer לאדן, *Au Seigneur*, titre qui commence si souvent les dédicaces à Baal. Mais l'estampage m'a désabusé. Le mot est certainement tel que le porte la planche et la leçon לצען est indubitable. Le thème צען répond à l'hébreu צנן, *texit*, *protexit*, *asservavit*, en arabe صون صان, en éthiopien ṣen. La notoire prédilection des Numides pour l'*aïn* rend très-naturelle la mutation en cette lettre de la seconde radicale qui varie aussi, comme on vient de le voir, en arabe et en éthiopien. Dans cette dernière langue, le substantif ṣen est précisément appliqué à Jéhova, comme traduction de l'hébreu מעון, *refugium* מצודה, *arx*, *munimentum*, *refugium*, *protectio*, *præsidium*, etc., dans les invocations des psaumes XVIII, v. 3, XC, I, et XCI, v. 2 (1).

De même, pour le troisième groupe, ma première pensée avait

(1) Il est impossible de ne point rapprocher du titre צען ou צון cette glose d'Hésychius : Ζανάνας · θεός τις ἐν Σιδῶνι. Mais la position du mot sur l'inscription prouve que ce n'est pas réellement un nom propre de dieu ; c'est une qualification : le nom propre est Baal. Toutefois la qualification, consacrée par l'usage, a pu, même employée seule, être entendue dans le sens d'application à une divinité et devenir ainsi équivalente à un nom propre de dieu.

été d'y voir חמן, *solaire*, épithète de Baal sur les pierres numidico-puniques. Mais l'examen attentif de l'estampage m'a convaincu que la leçon est חנן, *miséricordieux*. Il est facile de reconnaître que dans la seconde figure du groupe, le jambage descendant n'est pas fléchi de droite à gauche, comme dans les *mem* des 3e et 4e lignes, et le petit trait qui devrait couper la ligne transversale pour que ce fût un *mem* manque certainement.

Ce sont ces deux groupes surtout, le premier et le troisième, qui marquent d'un cachet de nouveauté la formule dédicatoire : on ne les a vus encore sur aucun autre monument.

On trouve ensuite ולעדן, puis un groupe qui s'y lie au moyen du *lamed* préfixe indiquant le rapport de connexion comme dans לבעל *à Baal*, après לצען, *à la protection*. On rencontre fréquemment, devant לבעל aussi, לעדן ou לאדן sur les monuments numidico-puniques et l'on rend alors ce dernier mot par *Au Seigneur....* (Au seigneur Baal). Mais ici le complément, c'est-à-dire le second groupe de la seconde ligne, à raison du *tau* qui le termine, paraît féminin. Cette présomption est fortifiée par l'impossibilité, ce me semble, de restituer autrement que par un *mem* la lettre qui manque, de manière à avoir למלכת, *à la reine*, la reine par excellence, *Milcata*, comme *Baal* signifie au propre le maître par excellence. Or אדן, dans le sens *seigneur*, ne s'emploie qu'au masculin : cette acception ne peut donc être ici admise. Il faut voir dans לעדן un terme faisant parallélisme avec לצען, c'est-à-dire un substantif servant à Milcata de qualification analogue à celle de *tutelle*, *protection*, donnée à Baal. Cette condition est parfaitement remplie en prenant אדן ou עדן dans le sens de FUNDAMENTUM, *base*, *soutien*, *appui*, *force* : « A LA TUTELLE, *Baal miséricordieux*, ET AU SOUTIEN, *Milcata*. » La justesse de cette interprétation trouve sa preuve, si je ne m'abuse, à la fin de la 11e carthaginoise de Gesenius, *script. linguæq. phœn. monum.*, pl. 47, où on lit : אדן בעל מגן עשתרת, *Firmitas Baal*, *clypeus Astarte* (voir mes *Nouv. études sur une série d'inscript. numid. pun.* Paris, 1857). David dit aussi de Dieu מגני, (il est) *mon bouclier*, au commencement du psaume XCI où nous avons vu que la traduction éthiopienne met צוני, *ma tutelle*, pour l'hébreu מצודתי. Sauf la transposition d'une divinité à l'autre, la locution de l'inscription carthaginoise est rigoureusement équivalente à celle de l'inscription de Constantine, car צנן est synonyme de גנן, *protexit*, d'où est formé מגן, *clypeus*, et l'on a aussi צנה, *scutum*, *clypeus*. Les deux textes s'expliquent donc l'un par l'autre. Ce rapport peut concourir à indiquer une rédaction contemporaine.

La phrase suivante, comprise dans la seconde moitié de la deuxième ligne et la troisième ligne, ne me paraît susceptible d'aucun doute sérieux sur la valeur des lettres, bien qu'il manque un trait à l'*aleph* de la seconde ligne. Mais des explications sont nécessaires au sujet, 1° du rôle que j'attribue, dans פעלא, à l'*aleph* terminal, celui de formative de la 1re p. s. du prétérit ; 2° au sens de monument funéraire que je donne à נדר, *votum*. Ces deux points ont été traités avec beaucoup de développements, à l'aide d'autres textes, dans mes *Nouv. études* précitées ; je me bornerai donc ici à de brèves observations. La première consiste à établir que, quelques combinaisons différentes que j'aie tentées, je n'ai trouvé d'admissible que celle que je soumets aux lecteurs.

פעלא se trouve sur une inscription de *Calama* (Ghelma), la 25 *numidique* de mon *Étude démonstrative*, etc. Dans ma dernière brochure, *Nouv. ét.*, etc., j'ai hésité à en faire un seul groupe ; j'en ai détaché l'*aleph* pour l'unir au nom propre suivant, et j'ai lu : פעל אקלמן בן אר, *Fecit Akelman, filius Ori* (1). Le nouvel exemple fourni par notre inscription ne me laisse aucun doute sur la leçon qu'il faut définitivement adopter, savoir : פעלא קלמץ בן אר, *Feci Calamus filius Ori*.

Quant à נדר, que je regarde comme signifiant en général *objet consacré*, ici *monument consacré*, *monument funéraire*, cette acception me paraît ressortir invinciblement du contexte, particulièrement du groupe indiscutable, si je ne me trompe, לי, *à moi*. J'ai fait voir, dans la brochure déjà plusieurs fois citée, que le latin *votum*, tra-

(1) Dans un article où perce peut-être la mauvaise humeur d'avoir été contredit en quelques-unes de ses assertions, le savant M. Ewald maintient qu'on doit lire et traduire : בעלא קלמות בנאר, *les habitants de Calama sur le fleuve*. Mais sur le monument, qui est à notre Musée du Louvre, et où les lettres sont très-nettement tracées, le *beth*, là où il existe incontestablement, c'est-à-dire en trois endroits, est gravé avec une tête arrondie en cercle fermé, dans la forme la plus correcte ; il n'y a aucune trace de ce cercle à la figure qui commence le groupe lu par moi פעלא et par M. Ewald בעלא : la dernière leçon est donc absolument impossible, et cela me dispense d'insister, sur le peu de vraisemblance, entre autres points, de la qualification distinctive *sur le fleuve*, lorsque la *Calama* de Mauritanie était aussi sur un fleuve, et sur un fleuve plus considérable, plus connu que le *Rubricatus*. M. Ewald a, d'une manière tranchante, opposé sa leçon à l'opinion que j'ai émise sur l'étymologie du nom de ville *Calama*, lecture rétrograde par les Romains, selon moi, du nom punique *Malaca* que je vois dans un groupe במלכה et במלכא revenant dans une série nombreuse d'inscriptions découvertes à Ghelma, exclusivement à Ghelma : on voit que l'objection manque de base. M. Levy, dans le second cahier de ses *Phonizische Studien*, a proposé, pour le groupe que je

duction littérale de נדר, a assez souvent aussi la même valeur ; j'ai, entre autres, mentionné une inscription chrétienne qui contient l'expression *ponere votum* exactement dans le même sens qu'ici פעל נדר, *Facere votum*. Je pense faire plaisir aux lecteurs en empruntant un nouvel exemple au grand et si intéressant ouvrage de M. Léon Renier ; c'est le n° 3614, consistant en une inscription métrique trouvée à *Auzia* (Sour Ghozlan) par M. de Caussade.

D. M. S.

Reddere quot solum licuit post mortem rite,
Hunc tumulum vobis, Manes, mnemaque sacratum,
Obsequiumque mei Victorinus vovi doloris.

Indépendamment de *vovi*, qui est le motif de cette citation, je ferai remarquer que *rite* et *obsequium* rentrent dans les explications que j'ai données de שבע, souvent employé dans les mêmes inscriptions.

Le reste de notre épigraphe est fort obscur. Deux lettres, au commencement de la 4e ligne, c'est-à-dire au début de la nouvelle phrase, paraissent évidemment mal conservées et de là, en grande partie, l'incertitude sur la suite du contexte. On peut supposer que les deux *aleph* qu'on remarque à la 4e ligne sont en concordance avec celui de פעלא ; que, de même que lui, par conséquent, ils annoncent deux verbes à la 1re p. s. Dès lors, dans נף, intermédiaire, on doit voir un substantif, régime du premier de ces verbes. En

viens de citer en dernier lieu et les lettres qui s'y rattachent immédiatement sur les monuments, une nouvelle interprétation, que je reconnais très-ingénieuse, sous ces variantes : במלך הצרא אהש, במלך אצרם האש, במלך אצר איש, *le magistrat de ce lieu*. Mais, sans m'arrêter à toutes les difficultés, je ferai observer que, de lettres qui sont certainement des *schin*, il faut faire des *tsadé*, et que le savant auteur a passé sous silence plusieurs monuments de cette série, entre autres ceux où la formule contient, à mon avis, une concordance de pluriels qui ne peut se plier à cette interprétation. Je crois donc pouvoir persister dans mon opinion. Indépendamment des particularités de texte, le rapport de *Malaca* avec *Calama* me semble trop naturel pour n'être pas pris en considération. Ce rapport ne réside pas seulement dans la composition alphabétique; il se lie aussi à la signification, c'est-à-dire à la concordance de *malaca* et de *rubricatus* dans le sens de *couleur rouge;* j'ai longuement exposé les exemples à l'appui ; je crois cependant pouvoir encore ajouter ici ce passage du premier volume des *Mémoires* de Quatremère sur l'Égypte, p. 550 : « L'endroit où est situé ce couvent se nomme *Wady-al-Molouk*, parce qu'il y croît une plante appelée *mouloukah*, qui ressemble au raifort, et dont le jus, qui est d'un rouge foncé, s'emploie dans la teinture. »

donnant à ce substantif le sens ou *d'espace de terrain*, ou *d'éminence*, on peut supposer un verbe qui indique avec lui un acte très-approprié à la signification générale du monument, par exemple : *J'ai enclos l'espace environnant*. Pour le reste, il me semble impossible de ne pas isoler les trois dernières lettres, car, par aucune combinaison on ne peut, je crois, trouver d'autre solution que תפת. Ce mot, quelle qu'en soit l'étymologie, me paraît, dans l'acception la plus large, ne vouloir dire que *sépulture*, comme Gesenius l'a bien établi dans son lexique. Ce sens s'adapte encore au contexte. Il est probable que le *lamed* qui précède immédiatement est une servile, la particule avec le sens *pour*. Entre cette lettre et le second verbe, חנא, il ne reste donc que בם qui doit être aussi un substantif, régime de ce verbe, en harmonie avec נף. Je ne vois de possibilité d'explication qu'en le rattachant à במה, qui signifie en général *lieu élevé*, et quelquefois, par ex. *Isaïe*, LIII, 9, *Tumulus sépulcral :* le sens du membre de phrase serait : *J'ai incliné le tumulus en signe de sépulture* ou *à l'usage de sépulture*. Il y aurait donc unité de signification dans l'inscription. Mais je reconnais ce que laisse de douteux la dernière partie. Je ferai cependant observer que בם, sans *hé* final, se rattachant à בום, racine inusitée en hébreu, mais dont la virtualité est reconnue, a son analogue dans le persan באם.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble du contexte me paraît manifestement proclamer la destination funéraire du monument. Cette conséquence définitive confirme l'appréciation que j'ai faite en ce sens des monuments analogues, qui sont regardés comme simplement votifs. Si cette dernière opinion pouvait continuer à prévaloir, il en résulterait qu'à l'exception d'une contrée circonscrite fournissant les inscriptions qui contiennent le mot טען ou ses variantes, inscriptions évidemment sépulcrales, l'épigraphie punique du reste de l'Afrique ne posséderait que des dédicaces votives, et point ou très-peu d'épitaphes : ce serait contraire à ce que montrent les autres parties de l'épigraphie antique et partant, à mon avis, inadmissible.

La figure tracée sur la pierre de Constantine, au-dessus de l'inscription, s'accorde avec mon énoncé. On la voit sur un très-grand nombre de monuments des diverses parties de l'Afrique ancienne : elle en est, en quelque sorte, caractéristique. Elle figure aussi, accostée d'un caducée, au revers d'une médaille d'une île africaine, avec la légende בום au droit, sous un crabe. Si ma mémoire est exacte, je l'ai vue sur une des planches de monuments égyptiens publiées par Champollion ou par M. Lepsius. Sur trois médailles sassanides publiées par Sylvestre de Sacy dans ses *Mémoires sur div.*

antiq. de la Perse, pl. 8, elle décore au revers le milieu d'une base de pyrée. Cet illustre auteur, à la p. 270, émet l'opinion que cette image est une réduction, sous la figure la plus simple, du *férouher*, symbole de l'âme vigilante et protectrice des génies ou des personnages humains. Il dit à la p. 269 : « Il n'est pas difficile après cela de comprendre pourquoi cette figure symbolique accompagne presque tous les monuments de Persépolis, pourquoi on la voit placée au-dessus du prince qui est en présence de l'autel sur lequel brûle le feu sacré, pourquoi elle couronne les décorations des tombeaux. » Je crois que l'emblème est équivalent sur les monuments antiques de l'Afrique, et que c'est le נפש des Sémites.

A. Judas.

P. S. Je viens de recevoir le 4e cahier de l'*Annuaire* de Constantine. Il s'y trouve une lettre de moi sur diverses incriptions puniques, berbères et palmyréniennes. Je profite du peu d'espace qui me reste ici pour corriger une erreur qui m'est échappée dans la précipitation avec laquelle j'ai dû faire ce travail que je n'ai pu revoir; il s'agit de la date de l'inscription palmyrénienne de M. Renier, p. 20 et 21. Perdant de vue que les inscriptions bilingues ne sont pas toujours équivalentes en tous points, j'ai cru que l'âge du défunt indiqué dans la partie latine, devait se retrouver dans la seconde partie. Il n'en est point ainsi. Le texte palmyrien ne contient qu'une date; elle appartient à une ère : c'est 461.

DROITS ET USAGES

CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION PUBLICS OU PRIVÉS SOUS LA TROISIÈME RACE DES ROIS DE FRANCE,

D'APRÈS LES CHARTES ET AUTRES DOCUMENTS ORIGINAUX.

HUITIÈME ARTICLE (1).

IX. — Ponts. — Petits-ponts. — Planches. — Les hospitaliers-pontifes. — Droits de péage. — Au moyen âge, le passage des rivières offrait de grands dangers, et de fréquentes catastrophes exposaient les voyageurs à la commisération des habitants du voisinage des fleuves et des rivières. Alors les bacs n'étaient pas très-nombreux; rien donc ne venait en aide au pauvre voyageur. On doit ajouter cependant que les eaux courantes étaient moins encaissées et que, le lit des rivières occupant un espace très-considérable et leurs eaux se divisant, on trouvait plus facilement des gués praticables pour les traverser. De simples cordes tendues d'une rive à l'autre formaient le principal secours que l'autorité seigneuriale offrait aux voyageurs. Des passerelles furent bien, il est vrai, construites dans le voisinage des moulins où les eaux se réunissaient, elles pouvaient servir aux usages les plus ordinaires des villages et faciliter les communications des habitants d'une rive à l'autre; mais ces passerelles n'existaient que sur les petites rivières, elles étaient peu nombreuses et ne suppléaient pas au manque de ponts sur les eaux considérables.

Au commencement du règne des rois de la troisième race, l'intérêt commun fut d'abord défendu presque uniquement par le clergé; il créa alors des associations dans le but d'exécuter des travaux d'utilité publique, et il invita les seigneurs laïques à en faire partie. Ce fut du moins pour un résultat analogue que des abbés, des évêques et des seigneurs laïques s'associèrent, dès le Xe siècle, afin de pouvoir exécuter des travaux qui devaient profiter à tous et spécialement aux sujets des seigneurs qui participaient à ces œuvres

(1) Voyez le premier article de M. Aimé Champollion, XIIe année, p. 458; le second, p. 618; le troisième, t. XIII, p. 12; le quatrième, p. 381; le cinquième, XIVe année, p. 25; le sixième, p. 509; et le septième, p. 649.

importantes. De semblables associations pouvaient être les seuls moyens de réunir les ressources nécessaires pour faire face aux grandes dépenses exigées par ces entreprises (1).

Ainsi, en l'année 987, lorsque l'on voulut construire le pont d'Albi sur le Tarn, plusieurs évêques et seigneurs contribuèrent à cette œuvre : « Grande opus, disent les chartes, pro utilitate civium et burgensium Albiensium, multorumque aliorum et ad communem villæ meliorationem et totius Albereis utilitatem. »

L'abbé de Saint-Salvi donna pour sa part « portum qui in alodio S. Salvii erat et omnes redditus qui sibi inde veniebant; ita tamen quod facto ponte, si quispiam, a transeuntibus aliquid exigere vel capere voluerit, illud redeat ad canonicos S. Salvii *sicut ad dominos* (2).

Du Cange nous apprend que les ponts étaient des ouvrages d'utilité publique auxquels personne n'était dispensé de contribuer, quoiqu'ils existassent en petit nombre, et des péages réguliers avaient été établis, afin de pourvoir aux énormes dépenses que les travaux d'entretien occasionnaient. Mais bientôt des abus de péages s'introduisirent dans diverses localités. C'est Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, qui nous révèle ce fait, par sa charte de l'an 998. En vertu de cet acte, il défend pour toujours de lever des péages au passage du *Pont-Royal*, sur les bêtes de somme qui le traversaient, ainsi que sur un autre pont dit Massolins et sur celui d'une ville du voisinage (3). Ce droit n'avait été créé que depuis la mort du père du duc régnant.

Eudes, comte de Chartres, de Tours et de Blois, fit une défense analogue en 1037. Il déclara qu'ayant fait bâtir un pont à Tours dans le seul but de faire une action méritoire pour le salut de son âme, il ne voulait pas qu'il y fût perçu des droits d'aucune espèce (4). Mais déjà l'exemple donné par le clergé d'Albi pour les travaux du pont sur le Tarn trouvait de nombreux imitateurs, et d'autres constructions nouvelles s'élevaient dans divers pays. La première que nous pourrons indiquer fut le résultat de l'association de deux abbés, et le but en est ainsi indiqué dans l'acte : « De construendo

(1) Ne doit-on pas voir, dans cette première association des seigneurs d'église et d'épée, la pensée qui donna lieu plus tard à l'institution des frères hospitaliers-pontifes ou constructeurs de ponts ? Feu l'abbé Grégoire a publié de curieuses *Recherches historiques* sur ce sujet ; il nous fait connaître en même temps les anciennes corporations des *Nautae Parisiaci* (p. 4), des *Utricularii*, etc., qui précèdèrent les pontifes.

(2) *Gallia Christiana*, I, preuves, 4 col. 1.

(3) Collection de chartes et diplômes, à sa date.

(4) Collection ms. de de Camps, t. VII. — Ce même document se trouve avec la date de 1050 dans le *Thesaurus anecd.* I, p. 175.

ponte super fluvium Eraur, in loco nominato Gurgo-Nigro (1), » c'étaient l'abbé d'Aniane et celui de Saint-Guillem qui s'associaient. L'une des parties fut chargée du transport de tous les matériaux et de plus de la dépense de la moitié des constructions qu'il devait payer au maître des œuvres : « Pertractum faciat de ligna, de petris, de calce, de arena, de ferro, de plumbo, de cardas, et quando pertractum habuerit factum, debet facere abbas medietatem de ponto et redemptionem dare ad magistrum. » Mais il était bien convenu que ni l'un ni l'autre des deux monastères ne pourrait avoir ni une tour (castellum) ni une église, ni aucune espèce de forteresse sur ce pont (2), ni percevoir aucune redevance payable par une femme ou par un homme quelconque.

L'entretien de ces ponts était habituellement à la charge des villages dans le voisinage desquels ils étaient construits : c'est ce que fait connaître la charte du roi d'Angleterre Édouard, datée de l'année 1059. On y lit : « Pro salute animæ nostræ damus villam de Teintuna in comitatu urbis quæ Oxenaforda dicitur, sancto Dyonisio apud Francos, liberam ab omni negotio, excepta expeditione et pontis vel arcis instauratione (3). Le *Pont-au-Change* à Paris (4) avait d'abord été construit au XIe siècle, moitié en bois et moitié en pierre; mais en l'année 1296, il fut refait entièrement en pierre et les côtés des parapets furent occupés par des maisons (5). D'après le *Dictionnaire iconographique des monuments du moyen âge* de M. Guénebault, il existe encore de nos jours un pont gothique du XIe siècle au château des anciens comtes de Champagne, qui a été reproduit dans le *Voyage archéologique* dans le département de l'Aube de M. Arnauld (planche 3e) (6).

(1) *Le tourbillon-noir*, *Gourgo* (féminin), le gouffre, le tourbillon, en langue romane du Midi.

(2) *Histoire du Languedoc*, II, preuves, col. 184.

(3) *Historiens de France*, XI, p. 655 et Doublet, *Hist. de l'abbaye Saint-Denis*, 831.

(4) Voyez les dessins et l'intéressant mémoire de M. Berty, intitulé : Recherches sur l'origine et la situation du Grand-Pont de Paris, du Pont-aux-Changeurs, du Pont-aux-Meuniers, et de celui de Charles le Chauve, *Revue archéologique*, XIIe année, p. 193 ; et page 502, la lettre de M. Th. Vacquer, sur la découverte faite en 1855, dans les fouilles de la place du Châtelet, lors de l'établissement du grand égout du boulevard de Sébastopol.

(5) Saint-Victor, *Tableau de Paris*, I, p. 170. Les maisons ou loges y furent établies par permission de Louis VII en 1141. Coll de Camps, XVIII, f° 8. — En 1268, s'il se faisait change ailleurs que sur le Pont-au-Change, les marchandises étaient confisquées partie au roi et partie aux changeurs. (Coll. Dupuy, CXXXV, f° 36). Ces changeurs payaient 20 sols par an au roi et par fenêtre ou loge (Charte de 1141).

(6) Il existe encore en Angleterre un pont du XIIe siècle, avec nervure (*Univers*

Les ponts, comme les forteresses, furent souvent l'occasion de procès importants entre les maisons religieuses qui s'étaient associées pour les construire. C'est ce qui arriva en 1073, dans le pays messin. Valon, abbé de Saint-Arnoud et l'abbesse de Bouxion-aux-Dames, ne se trouvèrent pas d'accord sur la part qui revenait à l'une et à l'autre de ces maisons religieuses, dans la propriété et par conséquent dans le revenu que produisait le pont. « Quem dicta Abbatissa construxerat in banno et cursu aquæ nomine Murtes (1). » Il ne fallut pas moins que l'intervention de deux évêques et celle du duc Théodoric, pour régler ce grave différend; enfin le 29 avril une transaction fut signée entre les parties, et il fut convenu que, tous les ans, l'abbé recevrait par lui ou par son député, le jour de Saint-Remy et sur le pont même, douze sous de cens. La convention ajoutait que, si le pont était détruit par incurie ou par la violence des eaux et non reconstruit, l'abbé reprendrait ses droits de bac, et les piles du pont seraient arrachées pour que la navigation ne fut point gênée par leurs ruines. Ainsi ce fut l'abbesse qui supporta toutes les charges de cette transaction, quoiqu'elle eût construit un pont sur sa propre terre.

Avant le commencement du XIIe siècle, de pieux ermites, dans un but d'humanité, songèrent à fixer leur séjour dans des lieux agrestes, mais qui avoisinaient le gué des rivières importantes, ou d'un accès difficile; ils se donnèrent pour mission de faciliter le passage des eaux aux pauvres pèlerins ou romieux, auxquels l'ignorance des localités pouvait devenir funeste. Dans leur humble cabane, on trouvait toujours du feu, et quelquefois même un lit était offert à ces fervents chrétiens qui allaient accomplir un vœu soit à Jérusalem, soit à une église lointaine dont les saintes reliques étaient en vénération dans toute la France. Ce fut l'un de ces ermites qui fonda une importante congrégation religieuse dont nous aurons bientôt à parler. Nous devons auparavant énumérer les ponts qui furent encore construits avant que cette confrérie religieuse se constituât régulièrement.

Les planches sur pilotis étaient alors les ponts les plus habituels et on en plaçait même sur des rivières importantes, comme l'Aveyron. L'abbaye de Moissac reçut la donation, en l'année 1120, de celle qui était *in loco Roca Columberia*, avec quelques dîmes pour

pittoresque, pl. XCI). — Voyez aussi la *Revue générale de l'architecture*, p. 24. Dusommerard, *L'art au moyen âge*, t. III, p. 256, etc.; et le *Voyage pittoresque* en France de MM. Taylor et Cailleux (Languedoc).

(1) D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, II, p. 347.

son entretien (1). Le roi Louis VI permit aux habitants de Beauvais, en 1122, de refaire les ponts et planches sur les eaux (ès *yaues)* de la ville, soit que ces planches tombassent ou fussent brûlées (2), sans être obligés d'obtenir une nouvelle autorisation, pourvu que ces ponts leur appartinssent.

Le comte de Toulouse, en permettant, en l'année 1144, à des particuliers de fonder la ville de Montauban, leur imposa l'obligation de faire un pont sur le Tarn (3). Mais nous ne savons rien sur ceux qui refirent le pont de Rouen en l'année 1145 : nous trouvons seulement, dans les *Historiens de France*, la mention suivante : *Rotomagensem pontem reficit.....* (4).

Le monastère de Saint-Quentin avait à sa charge la réparation de plusieurs ponts, et cette dépense était très-considérable pour lui. Les habitants de la ville, qui en profitaient, ne s'en montrèrent pas très-reconnaissants. En l'année 1148, ils furent en effet assez irrévérencieux pour insulter ces bons religieux, jusqu'au point d'enfoncer les portes du monastère et de violer un asile accordé dans l'église. Lorsque le peuple eut assouvi sa rage brutale, le moment de la réflexion lui arriva et il lui fallut songer à apaiser la colère de l'abbé de Saint-Quentin. Les plus avisés s'imaginèrent, afin d'obtenir leur pardon, de lui proposer de mettre à la charge du peuple, à titre de réparation de l'insulte faite à cette maison conventuelle, l'entretien à perpétuité des ponts qui lui appartenaient. Ce bon abbé se laissa toucher par tant de repentir et leur donna sa charte qui constatait le pardon accordé et les obligations contractées par le peuple pour le temps à venir.

Il était toujours défendu d'élever des forteresses sur les ponts (5), ou d'y percevoir un péage quelconque sans autorisation des fondateurs. Une charte de l'empereur Frédéric, de l'année 1158, et un acte relatif à l'abbaye de Saint-Florent (collect. de Camps) de l'année 1162, pour un pont bâti sur la Loire, constatent encore ces deux faits. Dans les *Historiens de France*, on apprend que le pont d'Arles était en construction (XII, p. 359) en l'année 1165, et, d'après la Roque,

(1) Collection manuscrite de Doat, CXXXI, f° 291.

(2) Loisel, *Mémoire sur Beauvais*, p. 266.

(3) Collection ms. de Brienne, CCCVI, f° 1. Biblioth. impér. — Le Bret, *Hist. de Montauban*.

(4) T. XIII. p. 290, 311. Le pont d'Angers brûla cette même année (p. 481), et une seconde fois en 1177 (p. 484).

(5) « Supra pontem Mali-passus ædificare munitiones. *Gall. Christ. I, instr.* p. 14, 27. »

généalogiste de la maison d'Harcourt, Maurice, évêque de Paris, fit un traité, en l'année 1168, avec la comtesse de Meulan en Vexin, pour construire à frais communs un pont en pierre dans cette ville (*Hist. de France*, IV, 1621).

Mais déjà l'importante confrérie religieuse connue sous le nom des hospitaliers-pontifes ou constructeurs de ponts, avait pris naissance et elle s'était établie à Maupas (1), au diocèse de Cavaillon, dès l'année 1164 : à la faveur des services immenses que cette localité reçut des travaux exécutés par les frères pontifes, elle changea son nom contre celui de *Bonpas*, qu'elle porta à partir du milieu du XIIe siècle. Il est probable aussi que le retentissement de cette première œuvre de grande utilité valut à ces religieux d'être constitués régulièrement sous la discipline de leur chef illustre et leur fondateur saint Bénezet (2). Les légendes du midi de la France abondent en souvenirs plus ou moins fabuleux sur ce saint personnage, et toutes veulent que la mission qu'il accomplit à Avignon lui eût été révélée d'une manière prophétique et thaumaturgique des plus merveilleuses, et, à l'occasion d'une éclipse solaire, qui sert à fixer la date de cette révélation divine à l'année 1178 (13 septembre).

Les supérieurs de ces maisons prenaient le nom de prieur ou de commandeur et les religieux, simples frères, n'étaient point engagés dans les ordres sacrés (3). A l'origine de leur confrérie, lorsqu'ils ne pouvaient entreprendre de construire des ponts dans certaines localités, ils y établissaient au moins un bac pour favoriser le passage des rivières et des torrents, ce qui leur attirait de nombreuses charités. Bientôt un hospice s'élevait près du bac et servait d'asile aux voyageurs. Depuis douze années Bénezet avait terminé son œuvre à Bonpas, lorsqu'il volut entreprendre une construction bien autrement importante que la première, ce fut celle du pont d'Avignon.

(1) Elle existait déjà de fait dès l'année 1158, et ce fut à l'occasion de la construction du pont de Maupas que l'Empereur interdit d'élever des forteresses sur les ponts. Il existe cependant encore une grande incertitude sur toutes ces dates, même après le travail de Grégoire.

(2) Il était natif du lieu de Hauvilard en Vivarais (d'autres disent de la Provence). Voy. le travail de Théo. Raynaud, contenant la vie de saint Bénezet et les *Recherches historiques* (p. 11) de l'abbé Grégoire.

(3). M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire de l'architecture*, p. 281, prétend que les pontifes se chargeaient de l'établissement des routes, travaux hydrauliques, chaussées, etc.; et que cette congrégation ne fut que le résultat du souffle organisateur de *l'institut Bénédictin*. C'est attribuer, ce nous semble, aux frères-pontifes plus d'entreprises qne ne paraissent l'indiquer soit les documents contemporains, soit encore les fragments de Du Cange cité par M. Viollet-le-Duc.

Le 13 septembre 1178, le clergé de cette ville, ayant l'évêque à sa tête et suivi de presque tous les habitants, se rendit processionnellement sur les bords du Rhône, pour assister à la pose de la première caisse qui devait servir de base à cette œuvre immense. Mais, en même temps que l'on travaillait à construire le pont, Bénezet faisait élever une maison conventuelle et un hospice (1) dans le voisinage du fleuve. Ces deux derniers bâtiments étaient à peine achevés lorsque Bénezet mourut en l'année 1184, en odeur de sainteté, et après avoir manifesté le désir que son corps fût porté dans la chapelle qu'il avait construite sur la troisième pile du pont, en l'honneur de saint Nicolas, évêque de Myre et patron des navigateurs (2).

C'est aussi vers ce temps-là, que cette chapelle devint célèbre, et bientôt après le bruit des miracles opérés par le saint corps de Bénezet y attira de nombreux pèlerinages. Comme on assurait que la meilleure manière de se rendre le saint favorable était de contribuer, selon ses facultés, à l'œuvre du pont, les riches par des donations en argent et les pauvres par des travaux manuels qui durèrent parfois des années entières, cherchaient à obtenir l'intervention du saint en faveur de leurs vœux. C'est ainsi que les dépenses énormes de cette entreprise continuaient à être assurées (3). Le frère Jean Benoît avait pris la direction des travaux depuis la mort de saint Bénezet; il fit ajouter à sa maison conventuelle une église, un cimetière et une chapellenie. Enfin, en 1188, fut entièrement achevé ce pont miraculeux, après dix années de travaux: sa longueur était de treize cent quarante pas et il avait dix-huit arches (4).

(1) Dans les anciens monastères, la maison hospitalière de l'abbaye servait en partie à loger les voyageurs, tandis que l'autre partie des bâtiments était réservée aux malades.

(2) Nous devons rappeler que la plus grande incertitude règne sur toutes ces dates. Les *Recherches historiques* de l'abbé Grégoire n'ont fait que l'augmenter encore. Nous avons également consulté un volume in-12 intitulé : *Curiosités de l'Archéologie et des Beaux-Arts*, Paris, Paulin, 1855 (bibliothèque de poche), dans lequel se trouve un chapitre spécial sur les *Ponts*; mais cet ouvrage, dont l'auteur a modestement caché son nom, renferme de nombreuses erreurs.

(3) En 1185, les consuls d'Avignon confirmèrent aussi l'ancienne coutume de port et de passage sur le pont d'Avignon : les droits à payer consistaient en une obole par personne et par porc; un cheval payait deux deniers, l'âne un denier, une charrette quatre deniers. Les bateliers d'Avignon étaient seuls dispensés de cet impôt (Vouguier, *Hist. de la ville d'Avignon*).

(4) Dans le tome XII des *Historiens de France*, on trouve divers textes relatifs au pont d'Avignon; mais ils sont tous fort laconiques (voy. p. 298, 455, 477), et tous

A peine cette œuvre immense était-elle terminée, que les frères hospitaliers-pontifes entreprirent un autre pont non moins difficile à exécuter, et non moins utile. Ce fut sur les bords de la Durance que ces religieux vinrent travailler, et ils étaient depuis peu occupés à leur nouvelle entreprise, lorsque le pape s'empressa de les féliciter par une bulle datée de l'année 1189, déclarant approuver les plans qu'ils venaient d'arrêter, et prendre sous la protection du saint-siége l'ordre même des frères hospitaliers. Le comte de Forcalquier et le comte de Toulouse ajoutèrent de nombreuses franchises à ces premières faveurs pontificales, et le pape Innocent IV y mit le comble, en préconisant et authentiquant le culte de saint Bénezet dès l'année 1251.

Mais dans les provinces où les frères hospitaliers-pontifes ne travaillèrent pas, les villes furent obligées de s'imposer extraordinairement pour parvenir à construire les ponts dont elles avaient une absolue nécessité. Ainsi, à Carcassonne, la ville ne pourvut que par ce moyen, en 1184, aux dépenses de son pont. Mais comme il était construit sur la terre du seigneur, ce seigneur conservait tous ses droits de propriété quoiqu'il n'eût pas contribué aux dépenses des travaux, et il fut nécessaire d'obtenir du comte de Bésiers, Roger, une déclaration de renonciation à ses droits. Il voulut bien la donner : « Relinquo atque omni tempore dono pontem super *Atacem*, » disait sa charte, et il ajoutait à cette première concession le droit d'y percevoir un péage dont le produit serait exclusivement employé à l'entretien de ce pont. Le seigneur se réservait cependant « duos modios tritici annuatim, dum pons duraverit » (1). C'est ainsi que fut bâti le pont sur l'Atax (l'Aude) (2).

En temps de guerre, le seigneur d'épée avait, dans bien des provinces de France, le droit de faire démolir les ponts, même ceux à la construction desquels il n'avait pas contribué; mais il fallait un cas de salut commun. Cependant il était nécessaire d'obtenir une

désignent Bénezet comme un homme jeune, *adolescens Benedictus*. Un de ses biographes prétend, au contraire, qu'il n'était plus jeune à cette époque et que son nom de *Bénezet* venait de ce qu'il était petit de taille. Ce serait donc le successeur de saint Bénezet, frère Jean Benoît (*Benedictus*), que désigneraient les chartes imprimées dans les Historiens de France.

(1) Bouge, *Histoire de Carcassonne*, preuves, p. 397.

(2) En l'année 1185, le Petit-Pont à Paris est rebâti en bois par ordre de Morice de Sully, évêque de cette ville. Il fut encore reconstruit après les inondations de 1296, 1325 et 1376. (Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. 1er, p. 176). — D'après le traité de la police de De Lamare, les ponts de Paris furent emportés par la violence des eaux, pendant les années 1196, 1206, 1281, 1296 et 1325.

permission spéciale du seigneur d'épée pour pouvoir réédifier ce pont démoli dans un but d'utilité momentanée.

Ainsi, le pont de Pas-Arnoult avait été abattu par ordre de Bernard de Machecoul « propter turbationem guerræ; » mais comme les religieux du monastère de Saint-Martin, qui l'avaient fait construire, avaient gardé le droit de passage au Pas-Arnoult, le seigneur Bernard leur permit, en l'année 1199, de réédifier leur pont (1).

Dès le commencement du XIIIe siècle, nous trouvons encore deux permissions de construire des ponts : l'une d'une libéralité pleine et entière, l'autre arrachée après de nombreuses contestations qui n'avaient pas d'autre but que d'obtenir une part dans les produits d'un pont, sans participer à la dépense. Ce fut un évêque qui donna ce mauvais exemple. Tous les habitants d'une commune n'étaient pas également obligés de contribuer aux frais de l'entretien des ponts; quelques-uns même en étaient complétement exempts; mais toute commune qui, par suite d'insurrection ou autre violence, avait détruit les ponts, était obligée de les refaire à ses dépens. Nous allons citer des documents.

C'est d'abord le comte de Toulouse donnant permission aux habitants de la ville de ce nom, de construire un pont, entre les viviers et l'hôpital de Sainte-Marie, ou bien partout ailleurs à leur convenance; mais comme il fallait le consentement des religieux de Sainte-Marie pour exécuter ces travaux, le comte s'empressa de le demander. Il promit en même temps de prendre ces religieux sous sa protection et de les défendre contre toutes violences, s'ils voulaient chanter un office et dire une messe pour le repos de l'âme du père du comte, et de plus faire des prières pendant la durée de la vie du comte, pour que Dieu lui pardonnât ses péchés (2).

Les religieux de Sainte-Marie accordèrent tout ce que demandait le comte de Toulouse, et les habitants entreprirent immédiatement la construction du pont. Il y avait eu échange de bons procédés entre l'homme d'épée et l'homme d'église, gracieuseté complète du seigneur pour ses sujets.

En 1246, ce fut Pierre de Meaux qui déclara que certains habitants de la ville et banlieue y désignés, n'étaient pas tenus à l'entretien

(1) D. Morice, *preuves de l'Histoire de Bretagne*, p. 709. — Le Cartulaire de l'Église de Paris (t. III, p. 10) contient un acte ayant pour titre : « Littera Philippi regis Francorum de charreriis positis in aquam episcopi propter inundationem et impetum aquarum ac fractionem poncium Parisiensium.

(2) Collection manuscrite de Doat LXXIII, f° 189.

du pont sur la Marne (1), et en 1247, il fut reconnu par un traité « de ponte de Trecines » sis entre Saint-Denis et Montque, et que l'on venait de reconstruire en bois, quoiqu'il fût autrefois en pierre, que la moitié de ce pont appartenait à l'abbé de Saint-Denis, qui pouvait le refaire en pierre ou en bois, comme bon lui semblerait, mais qu'il n'était chargé que de la moitié seulement des travaux à exécuter, c'est-à-dire de la portion qui se trouvait du côté de Pierre-Fitte (2).

Quant à des procédés peu généreux de la part de l'autorité épiscopale, monseigneur de Cahors ne s'en dispensa point, en 1251, à l'égard des habitants de cette ville. Les consuls, en effet, avaient formé le projet de construire un pont au port Butlier sur la rivière du Lot « pro utilitate civitatis Cadurci et ad evitandum periculum navigii et transiendum, etc. » C'était donc un ouvrage réellement d'utilité publique. Mais l'évêque, qui avait le droit du seigneur, s'y opposa formellement, quoique les consuls lui démontrassent que ce pont ne lui porterait aucun préjudice. Enfin, après bien des arbitrages, l'évêque consentit à lever son opposition, mais à condition que le pont serait bâti entre la maison Barril et l'église de la Dorade; que l'évêque y entretiendrait pendant trois années un homme qui percevrait le péage du pont, afin de constater la somme que produirait ce péage : si c'était plus de dix livres, l'évêque recevrait cette somme annuellement des habitants de la ville; si c'était moins de dix livres, les habitants payeraient à perpétuité cette somme de dix livres à l'évêque. Divers autres droits furent encore demandés par le prélat; il voulut, par exemple, que son bois passât en franchise sur le pont, que les consuls renonçassent à un impôt qu'ils perçevaient sur les objets appartenant à l'évêque et qui étaient debarqués sur le port, mais seulement quand la circulation serait établie sur le nouveau pont (3). Cette œuvre importante pour les habitants de Cahors, leur coûta donc de grands sacrifices, non-seulement pour construire ce pont, mais encore pour obtenir la permission de l'entreprendre. L'utilité publique manquait alors de législation suffisamment protectrice contre les intérêts privilégiés.

Nous voyons également qu'en l'année 1269, après l'insurrection

(1) Double, *Histoire* de Saint-Denis, p. 905.

(2) Duchesne, *Histoire de la maison de Montmorency*, p. 102.

(3) Coll. ms., de Doat CXVIII, f° 116.—Dans la même collection, t. LXXVIII, f° 373, se trouve la permission donnée à l'abbaye de Grandselve de construire un pont sur le ruisseau de Marcartal.

des habitants de Lyon contre leur évêque, ils furent condamnés à rétablir les ponts (1) dans leur état primitif et tels qu'ils étaient avant la rébellion. Les consuls se portèrent garants de l'exécution de ces obligations (2).

Dans l'espace de temps dont nous venons de parler, les frères hospitaliers-pontifes n'avaient pas cessé de poursuivre leur œuvre si utile et de donner des preuves de leur dévouement aux intentions libérales du fondateur de leur ordre (3). Quelque relâchement dans les mœurs des frères hospitaliers avait bien, il est vrai, excité des réclamations plus ou moins motivées, mais ils n'entreprirent pas moins une œuvre immense dans le pays de Saint-Savournin-du-Port, sur le Rhône, qui appartenait à l'abbaye de Cluny. Un passage des plus dangereux existait sur ce point du fleuve et gênait les développements de cette localité importante, située entre les provinces de Languedoc, de Dauphiné et le comtat Venaissin. L'abbé de Cluny voulut faire cesser cet état de choses, et s'adressa dans ce but aux frères hospitaliers. En 1265, au mois de septembre, l'abbé de Cluny (Jean de Tensanges) vint poser la première pierre de l'œuvre d'un pont qui prit dès lors le nom de pont Saint-Esprit, sous lequel il a toujours été connu depuis.

Les dons volontaires des habitants de cette localité et du voisinage payèrent les dépenses : mais il fallut un long espace de temps pour arriver à réaliser cette entreprise. Ce ne fut, en effet, qu'après trente années que l'hospice et le pont furent terminés. Ce pont, un des plus beaux parmi les anciens ponts de France, comptait vingt-deux arches, représentant une étendue de douze cents pas de longueur, sur quinze pieds de largeur. Dans les piles, on ménagea des ouvertures cintrées pour donner un cours plus facile à la violence des eaux. Et ce grand monument, bien digne de l'admiration qu'il excite, existe encore après avoir défié pendant six siècles le temps et les eaux toujours impétueuses du fleuve qu'il

(1) Ménestrier, *Histoire de Lyon*, partie 2, preuves, p. 4, col. 1 et p. 5. — D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, I, preuves, p. 66.

(2) Il en était de même pour les bacs, et nous devons indiquer, à cette occasion, une lettre de Simon de Villers-Saint-Paul, datée du mois de juillet 1263, relative au bac de Renouolle et à celui de Creil. (Collect. ms. de chartes et diplômes à la bibliothèque impériale).

(3) En 1241, le pont d'Avignon étant occupé par les troupes du comte de Toulouse, qui empêchaient toute communication, les religieux firent valoir leur droit de passage sur le Rhône, pour obtenir l'autorisation d'établir un bac sur ce fleuve jusqu'au moment où la circulation serait rétablie. (Magne Agricole, *Histoire de saint Bénezet*, p. 61.)

a soumis. Une police particulière pour le passage de ce pont merveilleux en a assuré la conservation.

Après avoir accompli cette grande œuvre, des signes de décadence se manifestèrent dans l'ordre des frères hospitaliers-pontifes (1); leurs grandes richesses excitèrent l'envie du peuple et dès lors aussi le relâchement des mœurs de ces religieux devint plus grand et accrédita tous les bruits fâcheux qu'on répandit contre eux. L'hospice du pont Saint-Esprit n'en acquit pas moins une grande prospérité, et sa chapelle était devenue un but de célèbres pèlerinages, quoiqu'il fut admis, dans ce même temps, qu'il valait mieux employer les revenus de cette maison à l'entretien du pont qu'à celui de la chapelle.

Cependant un autre pont de la ville de Lyon, qui a porté le nom de saint Bénezet, fut construit, à ce que l'on croit, vers cette même époque (2).

Dans plusieurs provinces du royaume, les réparations des ponts, leur entretien et enfin la permission d'établir de petits ponts, même provisoires, pour l'exploitation d'un bois, ne pouvaient avoir lieu qu'après des conventions spéciales entre les parties intéressées. Elles variaient par leur forme et par leurs exigences, selon les pays de droit coutumier ou de droit écrit (3).

Nous en citerons quelques exemples pour la fin du XIIIe siècle, et nous rappellerons un moyen alors tout nouvellement imaginé pour réunir l'argent nécessaire à l'achèvement d'une de ces œuvres d'intérêt général.

Ce fut le pape Clément IV qui eut le bon esprit de prêter l'autorité de son nom et de son ministère de vicaire de Jésus-Christ, pour aider à achever, en 1267, le pont sur le Lève, territoire de Montpellier, « in vado Juvenale, pons valde necessarius inceptus, de nova structura, operis sumptuosi. » Il ne pouvait être achevé faute d'argent. Le saint-père écrivit aux évêques de Nîmes, de Bourges, etc., qu'il accordait quarante jours d'indulgence à tout chrétien qui ferait des aumônes pour l'achèvement de cette œuvre (4);

(1) L'abbé Grégoire leur attribue cependant plusieurs autres constructions de ponts d'une moindre importance.

(2) Les dons en faveur du pont d'Avignon n'en continuaient pas moins. Valbonnais, dans son *Hist. du Dauphiné*, cite, sous la date de 1283, une donation de la femme de Pierre Izouard, en faveur de cette œuvre (t. II, p. 61 et 62).

(3) Voyez dans le Cartulaire de Paris, t. III, p. 436, la charte *De Magno ponte*, et dans le *Tableau* de Paris, par Saint-Victor (t. I, p. 178), les charrières que le roi de France fit établir pour aller de l'île Saint-Louis dans la ville.

(4) Martène, *Thesaur. nov. anecd.*, II, p. 461.

l'argent nécessaire fut bientôt après réuni, et l'œuvre terminée, grâces à l'intervention spirituelle du saint-père.

En 1269, un moyen analogue fut mis en pratique par Jean, archevêque de Bourges, pour le pont d'Antraigues. Le prélat écrivit aux ecclésiastiques de son diocèse d'exciter leurs fidèles à contribuer, par des dons volontaires, à l'achèvement de ce pont qui fut construit en pierre (1).

D'après la coutume de Ponthieu, qui date de 1280, c'étaient les gens de la commune qui faisaient et refaisaient à leurs dépens les ponts de la ville (2). Mais, en Flandre, les ponts situés entre Saint-Omer et Gravelines ne pouvaient être ni abaissés ni relevés, ni barrés provisoirement, sans la permission du comte. Ainsi le voulut le seigneur Guy en l'année 1222, et lorsque le roi de France étendit sa juridiction sur cette seigneurie, il s'empressa de confirmer, en 1350, l'ordonnance du comte de Flandre (3).

A Compiègne, le roi avait d'abord accordé à l'abbé de Sainte-Corneille, de lever sur les habitants un impôt spécial, dont le produit devait être affecté à l'entretien du pont : « Super quem itur de villa Compendiensi in insulam (4) ; » mais l'abbé abusa de la permission royale; il y eut plainte des consuls, et le roi, pour rétablir la paix entre la commune et l'Église, rendit au maire et aux jurats le droit de lever cet impôt, à condition qu'ils fourniraient à l'abbé l'argent nécessaire à l'entretien du pont.

A Melun, ce fut le roi seul qui, vers ce temps-là, supporta les dépenses de la construction du pont de cette ville (5), et en 1291 Philippe le Bel permettait aux consuls de Grenade de construire un ou plusieurs ponts (6) sur la Garonne et sur la Sève, de les tenir en bon état, et s'ils venaient à être emportés, les consuls devaient y faire faire un passage libre pour tout le monde, comme devaient être les ponts eux-mêmes. L'entretien de ces ponts était prélevé sur le produit des amendes.

Les documents originaux relatifs aux ponts d'une moindre importance constatent les faits suivants. Le seigneur de la Laing, sire de Semeries, fut obligé de prier humblement et dévotement, dit la charte, l'abbé d'Anchin, en l'année 1287, ke par sa débonaireté, il

(1) Collect. mss., de Doat CLXXII, f° 311.
(2) Collect. de chartes et diplômes, à sa date.
(3) *Ordonnances des rois de France*, IV, p. 460, 261.
(4) Collect. ms. de chartes et diplômes à sa date.
(5) Collect. Dupuy, t. CCXXXV, f° 138.
(6) *Ordonnances des Rois de France*, IV, p. 23.

voulut bien lui permettre de faire faire un pont de fust sur leur yeau qu'on appele dou Boussart, pendant le temps que dureroit l'exploitation de son bois, sauf après à l'enlever de tout en tout. Cette permission lui fut accordée moyennant 40 sous et la réparation de tout dégât à ses frais. Il arrivait fréquemment à cette époque que les exigences pécuniaires des abbayes étaient simplement une manière de constater leur droit d'accorder ou de refuser une concession ; mais alors la somme exigée ne dépassait pas quelques oboles. Pour le pont de Boussart, ce fut bien réellement un droit que l'abbé vendit au seigneur de la Laing.

D'autres fois, les abbés accordaient des permissions semblables de faire des ponts provisoires, mais à la condition d'en permettre l'usage aux gens de l'abbaye pour aller à une de leur grange, tant que durerait ce pont. Au mois de juillet 1290, un jugement condamna Jean, seigneur de Chappe, à payer au prieuré de Chappe 75 sols de rente sur ses moulins foulons dudit lieu de Chappe ; à lui délivrer toutes les semaines un boisseau de farine ; à lui moudre gratis tous les grains nécessaires pour le prieuré ; à laisser jouir les religieux du droit d'usage pour couper du bois dans la forêt de Poïl ; le prieur toutefois fut débouté de sa demande de pouvoir passer sur le pont qui est sur le fossé dudit chevalier de Chappe pour aller à la grange du prieuré (1). Les abbés se montraient quelquefois moins exigeants lorsqu'il s'agissait des intérêts d'une autre maison conventuelle ; ils réservaient cependant leurs droits avec une scrupuleuse attention.

Ainsi, par une lettre de Bérenger, abbé de Figeac, on voit qu'il permit, en 1291, aux frères prêcheurs de cette ville, de construire un pont en bois sur la rivière de Sellé, qui passait entre les murs de cette ville et leur couvent, sauf aux frères prêcheurs à choisir l'emplacement du pont à partir « a portali novo d'Ortabadiol, usque « ad portale dels predicadors de ultra pontem, salvo jure nostro et « monasterii nostri », et il était bien entendu qu'on ne construirait aucune maison ni sur le pont ni dans son voisinage (2). Cependant l'abbé de Tulle fut assez gracieux pour le seigneur Raimond de Cornolion, quand il lui permit de faire, en 1295, un petit pont, après avoir pris l'engagement par serment de le détruire aussitôt qu'il en serait requis par l'abbé (3).

(1) Les deux documents que nous venons de citer font partie de la collect. des chartes et diplômes, la dernière est dans le tome CCX, f° 144.

(2) Coll. ms., de Doat CXXV, f° 187.

(3) Même collection et volume, f° 254.

Déjà au XIVe siècle l'ordre des frères hospitaliers-pontifes avait cessé d'exister, malgré les immenses services qu'il avait rendus à son pays. Le pape Jean XXII en sécularisant leur congrégation, les réunit à d'autres ordres religieux, et ils disparurent bientôt. L'ordre du Temple avait absorbé la maison des hospitaliers de Bompas en 1277; ils furent remplacés dans cette ville par les hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, en 1278, sur la demande de l'évêque de Cavaillon. Quant à la maison des frères pontifes d'Avignon, on essaya de la rappeler à une discipline plus sévère par des règlements des années 1307 et 1311, mais sans succès. Elle fut enfin réunie au chapitre de l'église de Saint-Agricole. Les autres vicissitudes de cet ordre et de ses œuvres ne sont pas de notre sujet. De tous ces hommes si utiles, on ne garda le souvenir que du fondateur de l'ordre, le frère saint Bénezet.

Il est facile de reconnaître l'influence de ces pontifes sur les constructions des ponts, par les nombreuses chapelles qui furent élevées à l'entrée de ces utiles ouvrages, et cet usage exista surtout en Gascogne, où ils travaillèrent longtemps (1). Nous trouverons peut-être dans le Dauphiné la dernière trace de l'existence des frères pontifes, en 1323, à l'occasion de la construction d'un pont près de Saint-Marcelin, dans le voisinage duquel s'élevèrent aussi une chapelle et un hôpital, ces deux genres d'édifices étant les accessoires nécessaires des travaux dirigés par les frères de la congrégation que nous venons de mentionner (2).

Enfin, pendant la première moitié de ce XIVe siècle, nous voyons par les documents qu'il nous a été possible de réunir au sujet des fondations et entretien des ponts, que certains péages furent alors autorisés, soit provisoirement, soit à perpétuité, afin de pourvoir aux dépenses d'un pont; ou bien encore que des impositions furent établies sur les habitants d'une ville pour l'entretien d'un pont déjà fait. Des abbés se font les entrepreneurs de ces constructions, moyennant une somme déterminée d'avance, ou au moyen d'un péage à perpétuité. D'autres fois, les maires viennent prier des religieux de contribuer volontairement à une œuvre si utile, ce que ceux-ci accordent après avoir fait constater par écrit que rien ne les obligeait à faire une donation pour l'œuvre du pont. Les amendes et les barrages continuèrent à pourvoir à l'entretien des ponts; mais

(1) Favin, *Théâtre d'honneur*.

(2) Des confréries analogues à celles des frères pontifes exécutèrent les mêmes travaux en Italie, en Espagne et en Portugal, etc. Voyez les *Recherches historiques* de l'abbé Grégoire.

on voit de plus que le roi permettait de prendre dans ses forêts le bois nécessaire pour refaire certains ponts qui menaçaient ruine, et que les communes ne pouvaient restaurer faute d'argent. Quelquefois le roi se réservait une indemnité pécuniaire payable à de très-longs termes. Enfin, nous remarquerons aussi que des difficultés s'élevaient entre des maires et des abbés au sujet de quelques planches qui servaient, dans une ville, au passage des piétons : non-seulement on discutait pour savoir qui aurait le droit de les établir ou de les retirer, mais encore, ce premier point une fois décidé, renaissaient d'éternelles discussions pour régler qui payerait l'entretien de ces simples planches.

Tels sont les faits qui nous ont paru offrir quelque intérêt parmi ceux que relatent les documents de la première moitié du XIVe siècle. Voici quelques-unes de ces chartes, dans l'ordre chronologique.

1300. Guigues Allemand achète le port de Claix aux chanoines de Grenoble, pour éviter de reconstruire un ancien pont dont il ne restait plus que des masures, et pour se libérer des frais d'entretien d'un bac sur ce même port, qui était à la charge du seigneur Guigues (1). C'est dans le voisinage de cet ancien pont qu'on en bâtit un nouveau par l'ordre du connétable de Lesdiguières et qui a acquis une grande célébrité par sa construction hardie et élégante (2).

Le pont de Romans est construit par l'église et par le chapitre de cette ville, moyennant un péage à perpétuité, ou bien un bac dans le cas où le pont viendrait à tomber (3).

1301. Philippe le Bel permet aux chanoines de Brioude de lever une imposition sur la ville pour la réparation du pont de cette cité. (Collect. de chartes et diplômes.)

1302. Le roi de France mande à son sénéchal de Périgord de faire lever les subsides accordés aux consuls de cette province pour les réparations à faire aux ponts (4).

1302. Li eskievin de la ville dou Flaumont prièrent et requirent humblement l'abbé d'Omont ke, pour Diu, il leur volsist aidier à parfaire le pont dou Flaumont, dont il avoit jà fait un grant partie qui moult avoit coustet; liquels abbé leur responds ke pour Diu, por grasse, non mie k'il y fust tenus de droit, et pour l'amistet di

(1) Valbonnais, *Histoire de Dauphiné*, I, p. 266.

(2) Les deux culées portant sur le roc vif, soutiennent une seule arche de 140 pieds d'ouverture d'une culée à l'autre et d'une hauteur égale.

(3) *Ordonnances des rois de France*, III, p. 275. Cette création ne fut régularisée par des lettres patentes qu'en l'année 1358.

(4) Coll. ms., de Doat, CXXX, f° 257.

ieus..... il leur aideroit tant à parfaire, k'il en devroient savoir gret, sauf chou ki la chose li aidassent de leur voiture; et illec iurent en convent aidier; et sur chou li accors fu fais entre les parties de parfaire le dit pont. (Collect. ms. de chartes et diplômes.)

1307. L'abbé de Marchienne se charge, moyennant une certaine somme payée d'avance par les habitants de la ville, de refaire, de rebâtir et d'entretenir le pont de pierre sur la rivière de l'Escarp, en sortant de la ville pour aller à Bouchain, et moyennant la permission d'y établir un péage au profit de son abbaye. (Collect. ms. de chartes et diplômes.)

1317. L'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Magloire font un traité au sujet d'un pont que l'évêque ferait élever « ab ecorcheria Parisiensi usque ad molendina episcopi super aquam Sequanæ. » Les conventions portaient, de plus, que ce pont aurait huit pieds de large et qu'on pourrait planter jusqu'à cinquante pieux dans le fleuve pour asseoir ce pont, mais qu'il était défendu de construire des maisons sur le pont et de rien établir de fermé dessous ou dessus, sauf « latrinas pro indigentibus, quando videbitur nobis, vel successoribus episcopis Parisiensibus expedire. » De plus, les droits de justice appartenant à l'abbé de Saint-Magloire furent réservés, sans que ce prélat garantît l'évêque contre les réclamations qui pourraient s'élever à l'occasion de cette importante entreprise (1).

1318. Les franchises de Figeac mettent à la charge des habitants de cette ville l'entretien des ponts (2).

1323. Un frère hospitalier-pontife vient construire le pont de Sonne, près Saint-Marcelin, il établit à l'entrée du pont une chapelle et un hospice, et il charge les prieurs ses successeurs dans l'administration de la chapelle, de l'hôpital et du pont, de l'entretien de ces trois édifices, au moyen du revenu du péage et d'une dotation. Mais les prieurs entretinrent assez mal le pont et il tomba en ruine. Pour échapper aux obligations qui allaient l'accabler, le prieur s'imagina de proposer de reconstruire en pierre cet ancien pont en bois, et de promettre, pendant dix années, cinquante livres prises sur le revenu du prieuré, à celui qui en ferait l'entreprise, avec une subvention de la ville, mais à condition aussi de se charger de l'entretien des bâtiments de l'hôpital (3).

(1) Coll. ms. de chartes et diplômes, à sa date. Des lettres royaux, relatives au Pont-au-Change de Paris, furent accordées par le roi vers cette époque et en l'année 1320. Coll. ms. de Dupuy, DXXXIII, f° 554.

(2) Coll. ms., de Doat, CXXV, f 1.

(3) Valbonnais, *Hist. de Dauphiné*, I, p. 287.

1323. Lettres patentes du roi Charles IV portant prorogation pendant trois années, en faveur des consuls et habitants de Moissac, de la jouissance du droit de passage pour l'employer à la réparation du pont, et ordre au sénéchal de Quercy de lever d'autres subsides si le produit de ce droit n'était pas suffisant pour payer les travaux à faire au pont de la ville (1).

1327. Le bailli de Lille veut obliger l'abbé de Loos à mettre une planche sur la rivière de Deuil, au bout de la rue dite la Ganequerie, près du chemin du Marais, afin de faciliter la circulation des habitants; mais l'abbé s'y refuse obstinément. Le bailli place cette planche aux dépens de la ville, et il est traduit immédiatement en justice par l'abbé, qui le fait condamner à enlever sa planche ou passerelle. Dès lors des négociations amiables furent ouvertes par l'intermédiaire du prévôt forain de Lille, et elles eurent un plein succès. L'abbé permit de replacer la planche surmontée d'un appui, à condition que ce serait aux frais de la ville, et sans préjudice pour l'abbaye (2).

1337 (mars). Lettres patentes du roi de France par lesquelles il permet aux habitants de Bruges de réédifier le pont de leur ville et de le tenir en bon état, à condition qu'ils lui resteront fidèles. (Coll. Colbert 96, f° 439.)

En 1351, Jean de Luxembourg, châtelain de Lille, fut obligé de reconnaître de nouveau qu'une planche placée au bout du champ de la Jonquière, en la rue du Marais, du côté du village de Loos, n'était pas à la charge de l'abbaye de Loos, mais à celle de la ville; qu'elle ne devait avoir qu'un pied de largeur avec appui scellé. Un religieux de cette abbaye devait assister à la pose de la planche, ainsi que le bailli, pour constater les droits de l'abbaye. (Collect. de chartes et diplômes.)

1356. Le pont sur la Garonne, qui avait été construit à Carbonne, était dans un très-mauvais état, quoique les communes voisines qui usaient de ce pont fussent obligées de contribuer à son entretien.

Le roi permit alors d'établir un bac pendant le temps que durerait la reconstruction du pont et d'y percevoir des droits de passage, dont les produits seraient appliqués à l'œuvre même du pont. Cette nouvelle subvention ne suffit pas encore pour couvrir les dépenses faites ou à faire; alors le roi permit aux consuls de prendre du bois dans sa forêt au plus juste prix possible, avec faculté de ne

(1) Coll. ms., de Doat, CXXVII, f° 145.
(2) Coll. ms. de chartes et diplômes, à sa date.

le payer que dans un espace de dix années (1). Ce fut ainsi que le pont de Carbonne put être refait à neuf.

1356. En Languedoc, les commissaires généraux nommés par le roi pour surveiller l'entretien des ouvrages de commune utilité, n'avaient aucune autorité sur les ponts; les consuls seuls pouvaient ordonner les réparations à faire, et on prélevait sur les sommes provenant des amendes, les dépenses nécessaires à l'entretien de ces ponts (2).

A Auxerre, en 1358, le droit de barrage sur toutes les marchandises était aussi employé à l'entretien du pont (3). Il frappait indistinctement celles qui arrivaient par terre ou par eau. Ce droit se percevait encore en 1367, parce que les travaux nécessaires n'étaient pas achevés; mais il portait un très-grave préjudice à la navigation et excitait les réclamations de tous les mariniers. Aussi arriva-t-il que, lorsque la ville demanda la continuation de ce droit pour deux années, c'est-à-dire jusqu'en 1370, le roi, prenant en considération les plaintes qui étaient arrivées jusqu'à lui, en exempta spécialement les arrivages par eau. Par compensation, il autorisa la ville à diminuer les droits perçus sur les pintes et chopines de vin, sur l'aune et le poids de toutes espèces de marchandises; mais le produit devait toujours être exclusivement employé aux travaux du pont, des routes et des fortifications.

D'après les coutumes du Berry, c'étaient les consuls qui seuls s'assuraient du bon état des ponts (4).

Pendant la seconde moitié du XIVe siècle, nous ne trouvons pas, dans les ordonnances des rois de France, de clauses spéciales qui intéressent la création ou l'entretien des ponts. Nous voyons seulement de nouveaux legs faits et acceptés dans ce but; certains monastères sont alors obligés de contribuer à ces ouvrages d'utilité générale, et les juifs, pour la première fois, sont condamnés à en payer leur part. La hauteur et la largeur des planches ou passerelles sont réglées par des ordonnances, et quelques-unes furent même établies aux frais du roi.

Les juges ordinaires reprennent la surveillance de ces travaux, s'informent des personnes ou des communautés à la charge des-

(1) *Ordonnances des Rois de France*, III, p. 82.

(2) Voy. le même Recueil, t. IV, p. 19, et III, p. 158. — Dans cette dernière ordonnance, les rues y sont désignées sous le nom de *Carrière*. Ce mot est encore en usage dans le Midi.

(3) Même Recueil, V, p. 91, 92.

(4) La Thomassière. *Coutumes du Berry*.

quelles ces constructions doivent tomber et donnent leur avis sur les barrages momentanés. Le clergé, par des excommunications, cherche quelquefois à faire ajourner les travaux, comme il tâche aussi de protéger ceux qui intéressent les églises en accordant des indulgences faciles à acquérir. Déjà les hauts justiciers sont imposés pour une part dans ces travaux. Enfin, le roi, qui avait de plus grands intérêts à surveiller et à protéger dans son royaume, nomme des conservateurs chargés de visiter les ponts et de les faire entretenir et conserver en bon état.

Avec leur apparition dans l'administration commença le règne de l'infortuné Charles VI.

Les documents suivants, cités dans leur ordre chronologique, compléteront donc les notions que nous avons pu assembler sur les travaux relatifs aux ponts dans toute la France, sur les personnes chargées de les exécuter et même de les payer.

1351. Lettre du sénéchal de Toulouse permettant aux consuls de Moissac d'accepter de certains legs pour la fabrique du pont de la rivière de Tarn à Moissac, nonobstant l'excommunication lancée par l'évêque de Cahors contre les commissaires du roi, pour avoir agi contre un chanoine qui avait refusé de payer les sommes qu'il devait pour cette œuvre : « Pro urgenti necessitate et evidenti utilitate totius reipublicæ, tuitione totius patriæ Occitanæ, et pro resistendo inimicis regis (1). » Le pont sur le Tarn était alors dans le plus déplorable état, et en 1367 le roi d'Angleterre autorisa la continuation d'un barrage pour cette œuvre non achevée (2).

1356. Dépenses de fascines pour le pont de Pamiers (3), ordonnées par les consuls de la ville.

1359. Le chapitre de Saint-Nazaire et celui de Saint-Aphrodise reconnaissent qu'ils sont obligés de contribuer à la dépense des ouvrages de commune utilité, notamment à celle du pont (4).

1359. Arrêt du Parlement de Paris relatif au pont entre Marchiennes et Bouchain, sur la Scarpe. Il règle la hauteur de ce pont, qui doit être suffisante pour que les bateaux chargés de grains et d'autres marchandises puissent facilement passer dessous; il fixe à douze deniers par bateau le droit qui y sera perçu. Les réparations à faire furent aussi spécifiées. Cet arrêt intervint sur un procès

(1) Collection Doat, t. CXXVII, f° 183.

(2) Les lettres patentes d'Édouard, fils du roi d'Angleterre, appèlent les consuls, ses *chers et loyaux* consuls (Coll., Doat, CXXVII, f° 208.)

(3) Même collection, XCIII, f° 207.

(4) Même collection, LX, f° 123, f° 169, etc.

entre une abbaye et une commune intéressées dans cette question de droit et de dépenses. (Collect. ms. de chartes et diplômes, à sa date.)

1366. A Pont-Orson, la réparation des ponts est à la charge des habitants de cette ville (1).

1375. Lettres patentes du roi Charles V par lesquelles il mande aux juges et viguiers de Narbonne, de contraindre les juifs qui habitaient cette ville de contribuer à la construction d'un petit pont sur l'Aude et aux réparations des fossés et murailles de cette ville. Ces lettres furent rendues sur les plaintes réitérées des consuls, qui exposèrent au roi le refus des juifs de la ville de contribuer à ces dépenses, malgré le droit écrit (quamvis de jure scripto) qui régissait les travaux d'utilité commune; et le roi permit de poursuivre ces juifs et même de faire saisir et vendre leurs maisons et terres, si besoin était (2).

1377. Les juges ordinaires ont la connaissance de tout ce qui regarde les ponts, chaussées et rues (3).

1378. On entreprend à Paris le pont Saint-Michel, qui reçut d'abord le nom de Pont-Neuf. H. Aubriot, prévôt de cette ville, employa à ces travaux les vagabonds, les mendiants (4) et gens sans aveu. On le construisit en pierres et on permit d'élever des maisons sur l'arche principale : il était achevé en 1387.

A la même époque, les ponts, chaussées et passages de la banlieue de Paris, prévôté et vicomté, étaient réparés par qui de droit; on y appliquait les deniers des barrages. S'il y avait insuffisance, les hauts justiciers contribuaient aux réparations et contraignaient les habitants du voisinage qui les fréquentent à y contribuer aussi (5).

Trois conservateurs sont chargés de visiter et de faire faire les réparations des ponts de la Guyenne et du Languedoc (6).

Ces dernières ordonnances sont des premières années du règne de Charles VI qui sert de limite à nos recherches.

AIMÉ CHAMPOLLION.

(1) *Ordonnances des rois de France*, IV, p 641. — Le Pont-Marie, dans la ville de Paris, date de 1371.

(2) Collect. ms., de Doat, LIV, f° 63.

(3) *Ordonnances des Rois*, VI, p. 278.

(4) Sur l'emploi des mendiants, pauvres et vagabonds de la ville de Paris, pour certains travaux d'utilité publique, voyez une curieuse étude de cette question dans les *Mémoires de Mathieu Molé* (t. Ier, p. 442, 518, etc.), que nous venons de publier pour la Société de l'Histoire de France.

(5) Même Recueil, VII, p. 243.

(6) Même Recueil, VII, p. 330.

LA QUESTION D'ALESIA

DANS

LA *REVUE DES DEUX MONDES.*

Une personne qui ne s'est pas fait connaître vient de transporter la question d'Alesia dans la *Revue des Deux Mondes*. Son article est en faveur du Mont-Auxois, et assurément ce qu'on a écrit de plus habile en ce sens. Il se distingue par beaucoup de suite dans les idées, par une solide instruction classique et bibliographique, par une connaissance de la guerre où il est difficile de ne pas reconnaître quelqu'un qui l'a faite. Néanmoins la conclusion est faible. L'auteur, en commençant sa campagne, n'avait pas autour de lui tous les renseignements : il le confesse, et l'on s'aperçoit que, les renseignements une fois venus, s'ils n'ont pas eu le pouvoir de détruire une opinion déjà formée, ils ont du moins ébranlé la confiance sur laquelle cette opinion s'était assise en premier lieu ; de sorte que le militaire qui s'est prononcé comme le voulaient, à son point de vue, les principes de l'art, finit par se demander si un jour l'archéologie ne viendra pas lui donner tort. Il prend congé de ses lecteurs par un doute qui les laisse dans la perplexité.

Je n'ai pas d'accès auprès du public à qui s'adresse la *Revue des Deux Mondes* pour le tirer de ce fâcheux état d'incertitude ; mais, devant les personnes que ces sortes de discussions intéressent, je puis montrer que le nouveau thème qui vient d'être essayé n'affaiblit en rien ma conclusion pour Alaise. Je serai bref, ayant déjà traité cette matière avec de tels développements, que je dois craindre d'engendrer l'ennui. Pour avoir plus tôt fait, je réduirai les raisons qui me sont opposées en propositions, à chacune desquelles je donnerai la réplique.

1° On s'exagère l'effectif de l'armée romaine. Il n'était pas de plus de cinquante mille hommes, y compris les auxiliaires germains.

Peu m'importe que César n'ait eu que cinquante mille hommes, au lieu de soixante mille. Plus on diminuera l'armée romaine, plus on rendra difficile à concevoir l'investissement d'un lieu découvert

comme l'est le Mont-Auxois. Au contraire, le terrrain est tel à Alaise, que cinquante mille hommes peuvent avoir suffi à la besogne. Mais le calcul établi dans la *Revue des Deux Mondes* pèche par la base en ce qu'il ne fait figurer dans les légions que les légionnaires proprement dits, c'est-à-dire les contingents recrutés en Italie. Aux légions qui firent la conquête de la Gaule, comme à toutes les autres du temps de César, étaient attachés des corps d'étrangers formant ce qu'on appelait les cohortes alaires. César désigne ordinairement sous le nom de frondeurs et d'archers les soldats de ces cohortes. Dans le second livre de la guerre des Gaules (chap. 7), il nous apprend qu'ils étaient Baléares, Crétois et Numides. En tenant compte de ces compléments oubliés, l'auteur de l'article arrivera facilement aux soixante mille hommes que j'ai proposés d'après l'opinion générale, en me gardant bien toutefois de prétendre qu'ils étaient soixante mille sans pas un de moins.

2° Vercingetorix n'a pas défendu Alesia avec quatre-vingt mille hommes, ainsi que César le lui fait dire. Il ne pouvait pas en avoir plus de la moitié.

Quelle est la raison donnée pour réduire ainsi le contingent des Gaulois? que César parle une fois seulement de ces quatre-vingt mille hommes, qu'il le fait d'une manière indirecte, qu'il peut avoir cédé à la disposition naturelle de tout chef d'armée à voir double. Tous ces arguments sont faibles si l'on fait attention aux procédés habituels de César pour introduire les détails dans son récit, si l'on réfléchit que, l'armée de Vercingetorix s'étant rendue prisonnière entre ses mains, il en a su le chiffre sans recourir au hasard d'une évaluation à vue d'œil. Il y a au contraire un motif puissant pour maintenir les quatre-vingt mille Gaulois : c'est la force numérique des Romains. Du moment que ceux-ci étaient soixante mille (ou même cinquante mille, si l'on veut), on peut affirmer que l'ennemi était notablement plus nombreux. Vercingetorix, tout résolu qu'il était à ne pas tenter fortune, ne se serait pas mis en campagne contre les Romains avec des forces inférieures, ni même égales. Il ne lui suffisait pas de compter sur sa prudence : il fallait qu'il ne donnât pas à César la tentation de l'attaquer.

Mais ce qu'il y a de plus fort à objecter contre la réduction, c'est qu'elle n'est proposée qu'en vue de faire tenir sur le Mont-Auxois l'armée de Vercingetorix, qui autrement n'y aurait pas tenu; de sorte qu'on infirme le témoignage de l'historien pour changer l'une des données d'où doit résulter la solution du problème. Or, cela est inadmissible en critique.

3° Le point de départ de la campagne d'Alesia, pour les Romains, a été Vitry (Marne). Ils se sont acheminés par la vallée de l'Aube pour atteindre Dijon, puis Saint-Jean-de-Losne, où ils auraient passé la Saône s'ils n'avaient pas été arrêtés à mi-chemin.

Voilà un système tout nouveau, mais qui n'est pas plus conforme au texte que celui qui dirige les Romains par la vallée de l'Armançon. César, au moment où il rencontra pour la première fois l'ennemi, se rendait en Séquanie par la frontière des Lingons : on n'en sait pas d'avantage. Toute la stratégie à faire sur ce point doit donc, ce me semble, avoir pour base la direction prise sur la Séquanie avec une avance assez considérable dans cette direction, pour amener l'armée romaine à la frontière lingonne, c'est-à-dire à la Saône, car la Saône formait la frontière des Lingons du côté de la Séquanie. Prenons le point de départ proposé. César quitte Vitry pour aller en Séquanie : c'est sur Vesoul par le passage de Scey qu'il a dû faire marcher ses légions, et non sur Dôle par le passage de Saint-Jean-de-Losne. Sans prétendre à des connaissances militaires que je ne possède point, il me suffit de mon jugement pour me convaincre qu'un général qui bat en retraite et qui s'attend à rencontrer l'obstacle d'une rivière comme la Saône, ne se donne pas le plaisir de l'éviter à l'endroit le plus rapproché de lui et où elle est encore étroite et guéable, pour aller la chercher au loin, à l'endroit où elle est immense et demande des travaux infinis pour être traversée.

La direction sur Saint-Jean-de-Losne a d'ailleurs l'inconvénient de transformer en mouvements éventuels les mouvements que le texte indique certainement comme actuels. Admettons en effet l'éventualité et voyons où elle nous conduit. Lorsque l'historien nous dit qu'il allait en Séquanie par la frontière des Lingons, il faudrait entendre que son dessein seulement était de faire ce trajet, et sous-entendre qu'il ne l'a pas fait, les choses ayant tourné contre son attente ; de sorte que César ne nous instruirait de sa marche qu'en nous apprenant la manière dont elle ne s'est pas effectuée, et qu'il révèlerait naïvement l'intention d'une retraite qui, par le fait, serait devenue une agression pleine d'audace. Je croirai cela quand il aura été prouvé que les Commentaires sont des confessions, et je répète ce que j'ai déjà dit ailleurs : César se mettant en marche pour gagner la Province romaine par la Séquanie, mais amené par un hasard heureux chez les Éduens, et vainqueur chez les Éduens jusqu'à l'anéantissement des forces de la Gaule, n'aurait pas dit qu'il allait en Séquanie, mais bien qu'il allait chez les Éduens.

4° De même que *eo Lugdunum* indique le mouvement de quelqu'un qui se dirige sur Lyon sans y être arrivé, de même *iter facere in Sequanos*, en laissant de côté les mots *per extremos Lingonum fines*, indique le mouvement de quelqu'un qui se dirige vers la Séquanie sans y être arrivé. On ne peut donc pas dire que la Saône ait été abordée.

J'accorde les prémisses de ce raisonnement dans les termes où elles sont posées ; mais je n'accorde pas que l'on puisse laisser de côté *per extremos Lingonum fines*, parce que c'est un complément qui rend précisément l'assimilation impossible entre les deux exemples. L'effet de ces mots est de déterminer un certain point du trajet accompli pour gagner la Séquanie, et le point extrême, puisqu'on en est à la traversée de la séparation très-étroite qui était interposée entre les Lingons et les Séquanais. Vainement on veut faire naître une amphibologie sur l'acception de *per*, et soutenir que cette préposition signifierait ici un mouvement latéral aussi bien qu'un mouvement transversal. Le mouvement est précisé par le but que le sujet veut atteindre et qu'il est pressé d'atteindre. Si César se fût livré à la singulière opération de côtoyer la Séquanie, plutôt que de l'aborder par le chemin le plus commode et le plus court, ce n'est pas *per extremos fines*, c'est *secundum extremos fines* que nous lirions dans le texte. Si enveloppée que soit l'expression du narrateur [et j'ai dit pourquoi elle est enveloppée (1)], quiconque la raisonnera sans prévention, y trouvera la donnée du passage de la Saône, d'autant mieux que le seul scrupule qui pouvait arrêter devant cette conclusion, c'est à savoir l'invraisemblance d'une opération présumée difficile qui n'aurait été l'objet d'aucune mention spéciale, je l'ai levé en signalant l'existence de plusieurs gués dans la région où le passage a dû se faire (2).

Maintenant, quel est le sujet de la phrase latine? Est-ce une seule personne qui, en moins de deux minutes, aurait passé l'un des gués en question? non ; il s'agit de soixante mille hommes, auxquels il a fallu plus de deux heures pour qu'ils fussent tous transportés, avec leur charroi, sur la rive séquanaise ; de sorte que l'avant-garde des Romains dut être à plusieurs kilomètres dans l'intérieur de la Séquanie lorsque leurs derniers rangs n'avaient pas encore quitté la rive lingonne. Rien n'est donc plus facile que de placer cette avant-garde à un point tel que, s'arrêtant lorsqu'elle fut informée de l'ap-

(1) *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté*, p. 38.
(2) *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia*, p. 39.

proche des Gaulois, et ceux-ci de leur côté prenant position sur l'Ognon, puisqu'il était trop tard ponr empêcher le passage de la Saône, on trouve la distance approximative de dix milles (15 kilomètres), établie par le texte entre Vercingetorix campant sur une rivière, et César s'acheminant en Séquanie par la frontière des Lingons. Le combat du lendemain a donc eu lieu sur le territoire séquanais, et ainsi se consomme l'accord des Commentaires avec l'Histoire romaine de Dion Cassius, où il est dit que la bataille qui précéda le siége d'Alesia eut lieu chez les Séquanais.

5° Dion Cassius vivait près de trois siècles après les événements, et ne paraît pas avoir bien connu la géographie de la Gaule à la façon dont il explique les mouvements des Romains depuis la levée du siége de Gergovie.

Le texte d'où résulterait l'ignorance de Dion Cassius n'ayant pas été discuté, je n'ai pas à plaider en faveur de cet historien. Seulement, comme je vois qu'il est accusé dans une note d'avoir fait du Germain Arioviste un Allobroge, je m'empresse d'avertir que le mot ἀλλόβριξ, qu'on lit dans les manuscrits, est une corruption si flagrante que Turnèbe l'a corrigé il y a déjà trois cents ans. C'est ἀλλότριος qu'il faut lire, ou un autre mot indiquant le contraste requis par le sens de la phrase entre la condition d'Arioviste et celle de César.

J'ajoute ceci. Quand bien même un historien tout à fait inexact et de beaucoup postérieur en date introduirait de la confusion dans son récit lorsqu'il expose les mouvements des armées, serait-ce une raison pour qu'on infirmât son témoignage à propos des lieux où il place les actions? Parmi tant de compilateurs de l'histoire de France, il n'en manque pas qui racontent nos guerres d'une façon ridicule; en citera-t-on un seul qui ait mis, par exemple, la bataille de Marignan en Piémont ou celle de Cérisoles en Toscane? Les choses que nous savons tous à l'égard de notre histoire, nous ne pouvons pas supposer que les patriciens, et qui plus est, les patriciens érudits du temps d'Alexandre Sévère, les aient ignorées à l'égard de la leur.

Enfin rejeter le témoignage de Dion Cassius est un procédé d'autant moins admissible, qu'il est employé invariablement pour tous les textes qui contrarient la doctrine soutenue dans la *Revue des Deux-Mondes*. Nous avons déjà vu rejeter l'assertion des Commentaires au sujet des quatre-vingt mille hommes de Vercingetorix, et nous verrons encore rejeter celle de Plutarque sur le nombre des personnes assiégées dans Alesia.

6° La bataille de cavalerie qui précéda le siége d'Alesia s'est livrée entre l'Aube et l'Ource, aux confins des départements actuels de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or.

Comme il ressort des paragraphes 3 et 4 que la bataille eut lieu sur la rive gauche de la Saône, je pourrais me dispenser de relever cette proposition. Je m'y arrête cependant, parce qu'aux impossibilités que l'on connaît déjà s'en joint une autre. Les Gaulois, postés sur l'Ource, se seraient trouvés à plusieurs lieues dans l'intérieur du pays lingon; le territoire lingon aurait donc été violé par Vercingetorix. Or les Lingons avaient refusé d'entrer dans la confédération gauloise. Qui pourra croire qu'ils eussent pris ce parti, s'ils ne s'étaient pas sentis assez forts pour faire respecter leur intégrité?

7° Pour que le combat de cavalerie se soit livré à la frontière séquanaise des Lingons, il faudrait admettre que, dans l'espace de deux jours, les Romains auraient passé trois ou quatre grosses rivières, dont une le matin de la bataille et en présence de l'ennemi, et qu'ils auraient en outre manœuvré, combattu, et franchi au moins 60 kilomètres d'un pays accidenté et couvert de forêts.

Ceci est une interprétation de mon système, mais n'est pas mon système, où les opérations se répartissent sur trois journées, ainsi que cela est exprimé dans le texte, et se décomposent de la manière que voici :

Première journée. Vercingetorix campe dans la vallée de l'Ognon à 15 kilomètres environ de la tête de l'armée romaine déjà avancée de 6 ou 8 kilomètres sur le territoire séquanais (L. VII, ch. 66).

Deuxième journée, *postero die*. L'armée romaine fait 8 ou 6 kilomètres pour s'avancer du point où elle s'était arrêtée la veille, au lieu qui fut le théâtre du combat. Après l'action, elle se débarrasse de ses bagages, afin de se mettre, au pas accéléré, à la poursuite de Vercingetorix, et elle arrive le soir au bord du Doubs, où elle fait halte pour camper, ayant fourni en tout 30 ou 32 kilomètres de marche et passé l'Ognon, rivière si peu importante qu'il n'y a pas à tenir compte de son passage (chap. 67 et 68).

Troisième journée, *altero die*. Les Romains passent le Doubs à un gué que j'ai indiqué, gagnent la vallée de la Loue, traversent cette rivière par autant de points qu'ils ont voulu, et arrivent, à l'heure qu'il plaira de choisir, devant Alesia. La totalité du chemin pour cette troisième journée est de 18 à 20 kilomètres (chap. 68).

Y a-t-il rien dans tout cela qui dépasse la mesure des forces humaines?

8° Si César avait traversé la Saône près de Gray avec l'intention

d'entrer dans la Province par Genève, son point de direction pour franchir le Jura était Besançon, et non pas Alaise.

Pour franchir la montagne à Besançon, il n'y a qu'un passage, qui est Besançon même. Or Besançon, refuge de la nation séquanaise, était une place inexpugnable dans la situation où se trouvaient les Romains ; car ils ne pouvaient que l'emporter d'assaut par des ponts jetés sur le Doubs. Comment César aurait-il songé à une opération si difficile et si hasardeuse, avec l'armée de Vercingetorix derrière lui ?

9° La position d'Alise est la meilleure que pouvait choisir Vercingetorix, parce que de là il couvrait Autun et se trouvait à portée de toutes les routes que pouvait choisir César.

Entendons-nous. César est dans la vallée de l'Aube. De deux choses l'une : ou Vercingetorix sait qu'il a l'intention de passer la Saône, et alors en prenant Alise pour sa base d'opérations, il n'est à portée d'aucune des routes ouvertes devant César, lequel, du nord au midi, et plutôt au nord qu'au midi, peut gagner la Saône étant couvert du côté d'Alise par 20 kilomètres et plus de pays lingon ; ou Vercingetorix, ignorant le dessein de César, craint une tentative sur Autun, et alors on ne comprend plus qu'il dise à ses soldats, dans l'allocution qui a précédé le combat de cavalerie, que les Romains sont en fuite, car tout le monde lui aurait ri au nez en l'entendant traiter de fuyards des gens qui allaient tout droit au foyer de l'insurrection gauloise.

« Je me rendais en Séquanie pour porter secours à la Province, » dit César ; « les Romains fuient dans la Province » dit Vercingetorix. Vercingetorix sait donc le dessein de César ; partant il n'a rien à craindre pour Autun, et ainsi la ligne de ses opérations n'est pas sur la route d'Autun ; elle est sur celui des chemins de la Séquanie que prend César pour se rendre dans la Province.

10° En plaçant Vercingetorix à Alaise avec le dessein de barrer la route à César, on le met en désaccord avec lui-même, puisque sa résolution hautement annoncée était de ne pas tenter fortune et de ne pas combattre en bataille rangée.

Dire qu'on ne veut ni tenter fortune ni combattre en bataille rangée, c'est dire qu'on ne commettra pas tout ce qu'on a de forces au hasard d'une seule action ; ce n'est pas se condamner à ne tirer jamais l'épée du fourreau. Vercingetorix n'avait pas cru se départir de sa résolution en engageant sa cavalerie : il comptait l'observer encore, tout en faisant ce qu'il faudrait pour barrer le passage d'Alaise ; car son idée était qu'après quelques combats partiels dans les

défilés, il convaincrait les Romains de l'impossibilité d'aller plus loin, qu'il les forcerait par là de redescendre dans la Basse-Séquanie, et qu'il les y inquiéterait de loin, jusqu'à ce qu'ils se fussent emprisonnés entre la Saône, l'Ain, le Rhône, et l'armée des Éduens, qui était dans le Bugey, guerroyant les Allobroges.

11° Cent vingt hectares représentent la superficie anciennement habitée du mont Auxois.

Cent vingt hectares ne représentent cette superficie que si l'on enferme dans l'oppidum une partie des versants. Or, si l'oppidum descend de la montagne, il ne répond plus à Alesia, qui était *in colle summo admodum edito loco.* La primitive Alise n'a pas été, n'a pas pu être autre chose que le plateau du mont Auxois, lequel mesure en tout 97 hectares de superficie; et comme de ces 97 hectares, il faut en ôter à peu près 5 pour l'emplacement de fortifications pareilles à celles dont se couvraient les Gaulois, au dire de César, restent 92. Eh bien, n'est-il pas prouvé sans discussion que sur 92 hectares n'auraient pas pu loger 80 000 soldats, chiffre de l'armée de Vercingetorix énoncé dans les Commentaires, et 90 000 habitants, chiffre qui se déduit du récit de Plutarque? J'ai donc frappé à mort l'Alesia bourguignonne, lorsque j'ai fait cette remarque sur les mesures et sur les nombres.

12° Plutarque ne mérite pas qu'on le prenne au sérieux quand il donne le chiffre d'où l'on déduit la population mandubienne.

Il ne faut pas faire si bon marché d'un auteur très-accrédité, chez qui nous trouvons le reflet d'une relation de la guerre des Gaules, différente des Commentaires de César et qui les complète. Plutarque, pour montrer la grandeur de l'entreprise accomplie devant Alesia, témoigne que cette ville contenait 17 myriades de combattants (170 000). C'est trop de combattants assurément, car en retranchant de 170 000 les 80 000 hommes de Vercingetorix, resteraient 90 000 Mandubiens en état de porter les armes, et il faudrait alors supposer une population de 300 000 âmes. Mais, d'autre part, un chiffre comme celui qu'énonce l'historien grec ne s'invente pas. La critique doit donc procéder ici, non pas par voie de rejet, mais par voie d'amendement. Lisons 17 myriades d'assiégés, au lieu de 17 myriades de combattants : nous aurons alors, le décompte fait des hommes de Vercingetorix, un nombre d'habitants conforme à ce que la raison suggère; car la ville où une armée de 80 000 hommes va se mettre à refuge doit être une ville de près de 100 000 âmes.

13° Les lignes de César s'appliquent très-bien au terrain d'Alise si l'on fait passer la circonvallation dans la plaine des Laumes par

la ferme de l'Épineuse et les terrains au sud de la ferme Lombard.

En posant de la sorte la circonvallation, on manque à deux données du texte. D'abord les quartiers des Gaulois auxiliaires ne sont pas à un mille au plus (1480 mètres) des lignes romaines (1); ils en sont éloignés de 2500 à 3000 mètres. Ensuite la *planities* où s'est livré le combat de cavalerie avec les confédérés, devient la juste vallée de la Brenne, qui, au lieu de trois milles de long que l'emplacement doit avoir, en a neuf, et plus encore, si l'on veut.

14° La position de Sarraz, que j'ai assignée au camp des Gaulois, lorsqu'ils arrivèrent à Alesia, ne répond pas aux Commentaires, parce qu'elle est au sud de la ville, et non à l'est, ainsi que le veut le texte.

Le texte ne dit pas que le camp ait été à l'est de la ville, mais bien que le camp fut établi hors de la ville, sur une partie de la colline qui regardait l'est: *sub muro quæ pars collis ad orientem solem spectabat*. Or, le territoire de Sarraz se présente en amphithéâtre du côté du levant qu'il regarde en plein; au sud et à l'ouest, il est fermé par des collines d'une grande élévation; au nord, il a pour clôture la Chênée d'Alaise, au pied de laquelle régnait le mur de la ville. Nous retrouvons donc là toutes les conditions de l'emplacement indiqué par César.

15° Ma circonvallation de 21 kilomètres n'enveloppe pas entièrement le massif. Elle s'appuie aux deux bouts de la gorge du Lison. A l'est, les Romains avaient un premier camp situé en deçà d'Amancey entre Éternoz et Coulans, et plus loin, à 10 kilomètres du massif, un camp avancé et fortifié, situé entre Chassagne et Flagey.

Ici je n'ai pas été compris, et encore moins la configuration des lieux, interprétée d'après la carte.

Ma circonvallation s'appuie aux deux bouts, non pas de la gorge du Lison, mais de la gorge de Nans, qu'on appelle aujourd'hui les Vaux-Mourants; et la ligne, quoique interrompue sur cette gorge, ne laisse pas d'être complète : j'ai expliqué pourquoi (2).

J'ai dit ensuite qu'il y avait une troisième ligne de travaux, non pas entre Éternoz et Coulans, dont l'intervalle était occupé par la circonvallation, mais à 100 mètres au-dessus d'Éternoz et de Coulans, sur les bords du plateau d'Amancey, où les vestiges de ces travaux se voient encore. C'est par eux que j'ai été conduit à inter-

(1) « Non longius M passibus ab nostris munitionibus considunt. » L. VII, c. 79.
(2) *Conclusion pour Alaise*, p. 76.

prêter le texte comme je l'ai fait, et j'ai dû croire que j'avais rencontré juste, quand j'ai vu, par suite de mes conjectures, se dessiner de la manière la plus naturelle, la plus claire et la plus complète, le plan d'une bataille qui n'avait été discutée qu'une fois avec la carte d'Alise sous les yeux, et que l'excellent critique, auteur de cette discussion, avait traitée de fable.

16° Sur plusieurs points des lignes j'ai supprimé un, deux, même les trois fossés, et les défenses extérieures.

En aucun des points où j'ai admis l'existence du retranchement je n'ai supprimé la totalité des fossés ni les défenses extérieures, si par défenses extérieures on entend les garnitures de piéges décrites dans le chapitre 73. J'ai déduit seulement d'une opposition établie par César lui-même entre une partie de ses retranchements et une autre, que ces retranchements n'étaient pas partout de la même force, et je ne me suis prononcé sur la différence qu'en supprimant le fossé-perdu et l'avant-fossé là où la vue des lieux m'a convaincu que ces ouvrages auraient été inutiles. Je maintiens tout ce que j'ai dit sur ce point, et principalement que *magnitudo munitionum* veut dire l'épaisseur des défenses, et non le relief des défenses.

17° Il ne paraît pas indiqué par les Commentaires que Vercingetorix ait poussé deux attaques différentes contre le retranchement romain le jour de la dernière bataille.

Laissons parler César :

« La cavalerie (des Gaulois venus au secours d'Alesia) s'avance sur les retranchements des lieux bas (1). Vercingetorix a vu de l'acropole d'Alesia le mouvement de ses compatriotes. Il sort de la ville. Il fait tirer hors du camp les perches, les mantelets, les faux et tous les autres instruments préparés pour lui frayer un passage. Un combat acharné s'engage en même temps sur tous les points (2), etc. » (Cap. 83 et 84.)

Suit l'énoncé des circonstances propres à mettre en évidence le péril des Romains, et à faire valoir leur énergie. Puis il y a le récit de ce qui se passa sur le point attaqué par Vergasillaune, et l'historien, revenant au premier théâtre de l'action, dit :

« Les assiégés, désespérant de réussir aux lieux bas à cause de la

(1) Je me sers de cette expression dont l'exactitude n'est que relative, notre langue n'ayant pas de mot pour rendre *campestris*.

(2) « Equitatus ad campestres munitiones accedere... Vercingetorix ex arce Alesiæ « suos conspicatus, ex oppido egreditur; a castris longurios, musculos, falces re- « liquaque, quæ eruptionis causa paraverat, profert. Pugnatur uno tempore omni- « bus locis acriter, etc. »

grandeur des retranchements, tentent d'escalader les lieux abruptes. Ils transportent là les objets qu'ils avaient préparés. Ils font tomber sous une grêle de traits les combattants postés sur les tours (1). » (Cap. 86.)

C'est bien là, je ne dirai pas l'indice, mais le récit positif de deux combats entrepris l'un après l'autre.

18° La colline au nord serait le plateau d'Amancey, qui est situé à l'est et qui a 64 kilomètres de tour !

L'ensemble de collines que nous désignons sous le nom de plateau d'Amancey couvre totalement le nord du massif d'Alaise. Tous les chemins qui étaient à la disposition des Romains pour y monter, étaient tournés au nord, et c'est encore par le nord que les Gaulois durent aller chercher les passages par lesquels ils l'envahirent. C'est assez pour que César, qui décrivait d'après la vue des lieux et non d'après la carte, ait appliqué à cette partie la dénomination de septentrionale. Peu importe que le plateau s'étende du côté de l'est; il ne se révèle aux yeux de celui qui est dans le bassin d'Alaise que par une bordure qui cerne le nord. Les côtes qui se dressent au levant appartiennent à un autre système; ce sont les contreforts du Mont-Mahoux.

L'immense développement que présente le contour du plateau ne doit pas faire non plus un sujet d'étonnement ni devenir une fin de non-recevoir contre l'attribution que je lui donne. Il est découpé comme une palme, et j'ai expliqué que les saillies qu'il projette sont des falaises inaccessibles. Pour le fortifier entièrement il aurait fallu, non pas 64 kilomètres de retranchements, mais une vingtaine tout au plus.

19° César aurait abandonné à ses lieutenants l'exécution des ouvrages avancés, ce qui est bien peu d'accord avec son extrême activité et sa vigilance bien connue, ou du moins, l'événement ayant prouvé que cette exécution était imparfaite, il en aurait rejeté la responsabilité sur ses lieutenants, ce qui est peu conforme à sa façon habituelle de traiter ses subordonnés.

Je n'ai raisonné ni d'après le caractère de César, ni d'après ses façons d'agir envers ses subordonnés, et je n'avais rien de tel à faire. Il s'agissait seulement d'établir que César parle différemment de l'exécution des lignes d'investissement et de celle du camp supérieur qui n'est mentionné qu'au moment de la dernière action. Or

(1) « Interiores, desperatis campestribus locis propter magnitudinem munitionum, « loca prærupta ex adscensu tentant : huc ea quæ paraverant conferunt; multitu- « dine telorum ex turribus propugnantes deturbant, etc. »

César nous fait voir dans les lignes d'investissement un ouvrage qui lui appartenait si complétement qu'il s'en représente même comme le pionnier (cap. 72). A l'égard du camp supérieur, il dit au contraire qu'il avait été fait par les siens : *nostri.... pæne iniquo loco et leniter declivi castra fecerant* (cap. 83).

20° Le quartier occupé par les deux légions de Rebilus et de Reginus était le camp avancé situé entre Flagey et Chassagne, à 10 kilomètres du massif.

Le quartier occupé par les deux légions de Rebilus et Reginus était le camp de Mine, situé à trois kilomètres du massif et à moins d'un kilomètre de la circonvallation. Cela est expliqué deux fois dans mon mémoire (1).

21° C'est sur un point de la circonvallation que Vergasillaune a porté son attaque.

S'il en est ainsi, Vercingetorix est bien absurde de n'avoir pas attaqué le point correspondant de la contrevallation; car, en faisant là la besogne qu'il a faite ailleurs en pure perte, c'est-à-dire en traversant toutes les défenses jusqu'à venir endommager la palissade, il donnait la main aux soldats de Vergasillaune, qui eux, avaient fait encore davantage de leur côté. « Ni les fossés, ni les terre-pleins, » dit César, « n'avaient pu tenir contre la fureur de leur attaque : » ils avaient donc passé par-dessus le retranchement; et alors 60 000 hommes avaient fait irruption entre les deux lignes, et les Romains étaient perdus, même sans le concours de Vercingetorix, puisqu'ils étaient attaqués dans le boyau qui fût leur seule sauvegarde.

Mais ce sont là des choses qui se déduisent du raisonnement, et la certitude que Vergasillaune ne s'attaqua point à la circonvallation n'a pas besoin d'être raisonnée. La circonvallation est appelée *munitio* dans le récit de César, tandis que le point contre lequel le chef gaulois dirigea les efforts de ses 60 000 hommes est appelé *castra*.

22° Ce n'est pas par une retraite, c'est par une charge que César avait autorisé Labienus à se tirer d'affaire; ce n'est pas pour aller en arrière que ce dernier eût été disposé à enfreindre les ordres de son chef.

Lorsque César apprend que les deux légions assiégées dans le camp supérieur sont sur le point de céder à l'impétuosité des Gaulois, il envoie Labienus à leur secours avec six cohortes. Il lui com-

(1) *Conclusion par Alaise*, p. 82 et 84.

mande, s'il reconnaît l'impossibilité de tenir, de faire évacuer les cohortes par une sortie qu'il exécutera l'épée à la main : *imperat, si sustinere non possit, deductis cohortibus, eruptione pugnet.* Si l'on appelle ce mouvement une charge, il faut convenir au moins que c'est une charge de retraite.

Aussitôt après la phrase qui vient d'être rapportée, César dirige notre attention sur un autre point, et quand il revient au camp supérieur, c'est pour le représenter au pouvoir de l'ennemi, et nous faire voir Labienus parcourant la campagne où il rallie les cohortes dans la plus grande confusion : *Labienus, postquam neque aggeres neque fossæ vim hostium sustinere poterant, coactis, undequadraginta cohortibus, quas ex proximis præsidiis deductas fors obtulit*, etc. Puisque les Romains en sont à un de ces moments où le hasard fait une partie des choses, non-seulement leur retraite, mais leur déroute est certaine. Aucune déduction tirée de la manière dont les ordres du général en chef ont été exécutés, ne peut donc prévaloir contre un fait qui ressort si positivement des termes du récit.

23° On comprend que des troupes bien soutenues puissent évacuer un retranchement ouvert à la gorge ; mais par où sortir d'un camp rectangulaire et fermé de tous les côtés, quand il est enlevé par des assaillants assez nombreux pour l'entourer complétement ?

Les camps romains avaient quatre portes, une sur chaque côté. D'autre part, il n'est pas dit que les Gaulois aient porté leur attaque sur les quatre côtés. Les piéges disposés de toutes parts autour du camp étaient au contraire un motif pour eux de concentrer leurs efforts sur un ou sur deux fronts. Enfin la vue des lieux fait comprendre qu'il y en a au moins un qui n'a pas pu être abordé.

24° Labienus n'avait pas pu se maintenir derrière un parapet élevé, précédé de larges fossés, de chausse-trapes, etc.; pouvait-il tenir tête en rase campagne à de vaillants guerriers enivrés par un premier succès ?

J'ai prévenu cette objection en avertissant que le plateau supérieur, dans l'endroit dont il s'agit, n'est rien moins qu'une rase campagne. C'est un dédale (je répète le terme dont je me suis servi), une complication de monticules entre lesquels il est si difficile de trouver sa direction, que l'administration du département, cédant aux vœux des habitants, vient de les autoriser à élever une flèche sur le clocher d'Amancey, pour servir de point de repère. Bien plus, lorsque le temps est brumeux, dans les jours courts de l'hiver, on est obligé de tinter la cloche pour que les gens qui sont dehors

se guident par le son. Les Romains, qui avaient l'habitude des lieux, purent s'y reconnaître et s'y rallier, malgré le désordre où César nous donne à entendre qu'ils avaient été jetés; il est évident, au contraire, qu'en s'y aventurant, les Gaulois auraient compromis leur succès et risqué de se faire pousser à la gueule béante des précipices. Une bataille ne pouvait s'engager qu'à droite, dans la direction du levant, et c'est là qu'existent encore les monuments impérissables de la victoire.

25° L'auteur de l'article « a soigneusement évité tout ce qui touchait à l'érudition et à la philologie » dans les remarques succinctes auxquelles il s'est livré contre mes dernières conclusions.

Il est regrettable qu'une personne qui comprend si bien les procédés du raisonnement, ne se soit pas aperçue que, lorsqu'on veut combattre une doctrine qui se fonde sur des moyens tout nouveaux, la saine critique s'oppose à ce qu'on en discute les résultats sans discuter aussi les moyens. Les questions scientifiques, quelles qu'elles soient, demandent, pour être traitées, qu'on prenne en considération toutes les parties dont se compose actuellement la science à laquelle elles se rattachent; autrement, il n'y aurait jamais moyen de s'entendre, chacun prenant les questions à un âge différent de la science. Quoi de plus facile, par exemple, que de jeter par terre toute la physique et toute la chimie, s'il était permis à quelqu'un d'en raisonner sans tenir compte des calculs et des expériences qui s'accomplissent tous les jours? L'interprétation des auteurs est dans le même cas. Elle n'est plus ce qu'elle a été; sur tel point particulier, elle peut avoir cessé d'être aujourd'hui ce qu'elle était hier; et cela, non pas parce qu'on y met de notre temps plus de perspicacité qu'on n'y en a mis autrefois, mais parce que, grâce aux découvertes qui se succèdent, il nous est permis d'opérer avec des instruments que nos devanciers n'avaient pas. Les plus puissants sont ceux que nous fournit l'érudition, formée par le rapprochement de tous les témoignages qui nous font voir les choses sous leur véritable physionomie, éclairée par la philologie et par l'archéologie, qui recueillent les signes matériels de l'histoire et retrouvent les événements par les vestiges qu'ils ont laissés dans le langage ou sur le sol. Là où ont été introduites des considérations de cette valeur, elles ne peuvent plus être supprimées, sinon par une discussion directe qui démontrera qu'elles ont été introduites indûment. La question d'Alesia ayant été amenée à ce point, il n'y a d'excuse pour personne à la remettre dans les termes où elle fut posée soit par d'Anville soit par tout autre du temps passé.

Je m'arrête ici, ayant répondu à ce qu'il y a de principal, dans l'article de la *Revue des Deux-Mondes*, tant pour restaurer la cause d'Alise que pour renverser celle d'Alaise. Puisse cette bataille être la dernière que j'aurai à livrer! Je n'y ai pas combattu avec tous mes avantages, puisque, comme je viens d'en exprimer le regret, je n'ai pas été attaqué sur le terrain où je m'étais placé, et qui doit être désormais le lieu du débat. Mais du moment que mon adversaire avait modestement, trop modestement peut-être, déclaré son incompétence sur certains points, je me suis fait un devoir de ne pas employer d'autres armes que celles qu'il lui avait plu de choisir. Je lui devais cela pour la courtoisie avec laquelle il a parlé de moi et dont je le prie d'agréer mes remercîments, quoique l'expression me semble dépasser ce à quoi j'ai le droit de prétendre.

J. Quicherat.

SCEAU DU ROI LOTHAIRE.

977.

Les sceaux des rois des Franks de la première et de la seconde races ne sont pas extrêmement rares. Nous avons de la première race dix types différents et, de la seconde, vingt-einq, dont quatorze sont conservés à Paris à la direction générale des archives, quatre à la grande bibliothèque de la rue de Richelieu, six dans différents dépôts d'archives départementales et un à Londres. Il n'est pas facile d'étudier ces monuments précieux ainsi disséminés, et le petit livre qui consisterait à en donner une description exacte accompagnée de planches gravées avec soin et fidélité n'existe pas encore, quoiqu'il apportât certainement un grand secours aux antiquaires sans offrir de très-grandes difficultés à son auteur.

Les sceaux de la première race sont, comme les monnaies du même temps, d'une barbarie repoussante; et l'on y peut remarquer du premier coup d'œil que plus les temps avancent, plus l'art, devenant indigne de ce nom, disparaît sous l'ascendant de la barbarie. Les premières monnaies des rois franks ou bourguignons frappées aux types de Justin et d'Anastase, celle dite des pupilles du roi Gontran, et les pièces remarquables à l'effigie de Théodebert, petit-fils de Clovis, sont encore des monnaies presque impériales et d'un beau caractère; mais après elles arrivent les œuvres informes des monétaires mérovingiens. Il en est et il devait en être de même pour les sceaux. Le sceau du père de Clovis Ier, ce chef de bandes germaniques, nommé Childéric, dont on sait seulement qu'il commença l'établissement des Franks dans la Gaule au milieu du Ve siècle, est d'un travail, barbare sans doute, mais d'une certaine finesse et d'une énergie qui ne manque pas de mérite (1). Ceux de Thierri III (680), de Clo-

(1) C'est l'anneau d'or trouvé dans le tombeau de Childéric découvert à Tournai en 1653, et volé à la bibliothèque en 1829. On ne connaît *exactement* les traits de cette gravure que par des publications toutes récentes: l'une, de M. Combrouse, *Monuments de la Maison de France*, in-fol., 1856, pl. VI, n° 1, et l'autre de M. Dauban, *Revue des Sociétés savantes*, mai 1857, p. 513, reproduite par le *Magasin pittoresque*, 1858.

vis III (691-693), de Childebert III (697-709), ne sont guère que juste assez distincts pour qu'on y reconnaisse une tête d'homme vue de face avec les cheveux séparés au milieu du front et tombant sur les épaules. Sous Dagobert III et Chilpéric II (711-720), cette tête n'a plus même la forme humaine. Enfin, aux derniers jours de la première race, le représentant de la rénovation sociale et politique à laquelle on aspirait alors, Peppin, n'étant encore que maire du palais, abandonne les insignes grossiers des rois mérovingiens; et, impuissant à faire mieux lui-même, il innove en retournant en arrière puiser à des sources plus pures; il scelle ses actes au moyen de charmantes pierres antiques. On a de lui trois diplômes scellés, des années 749 à 751. Le premier de ses sceaux représente une tête d'homme tournée à gauche et coiffée à l'égyptienne avec l'*ureus;* elle semble être une tête d'Antinoüs. Le deuxième est un fragment où l'on distingue le Christ vu de face et couronné d'épines avec la figure d'un second personnage placée à sa gauche. Le troisième est une tête de Silène ou de Bacchus vue de face et couronnée de pampres; elle est gravée en relief, de sorte que l'empreinte en cire qui forme le sceau est en creux. Les fils de Peppin, c'est-à-dire Carloman et Charlemagne, usent du même procédé. On se contentait, pour approprier la pierre antique au prince qui voulait en faire usage, de la sertir dans un cercle métallique sur lequel on gravait quelquefois une légende à son nom. On a deux sceaux de Charlemagne; tous deux représentent des têtes, l'une de Jupiter, l'autre de l'empereur Antonin; cette dernière accompagnée de la légende : XPE PROTEGE CAROLUM REGE FRANCR. Le sceau de Louis le Débonnaire, type unique pour tout son règne et dont on a de très-nombreux exemplaires, semble être une tête de l'empereur Commode entourée de la légende : XPE PROTEGE HLUDOVICUM IMPERATOREM. Cet usage de se servir de pierres antiques pour sceller les actes se conserva durant presque toute la dynastie carolingienne, en France et en Germanie (1). On en trouve encore de fort belles à la fin du IXe siècle, notamment celles employées par Louis le Germanique en 877, par le roi Eudes en 889 (2), et par Zwentebold, roi de Lorraine,

(1) On peut ajouter et en Angleterre. Du moins les antiquaires anglais citent-ils une tête de Jupiter Sérapis qui était employé comme sceau par le monastère de Durham et autour de laquelle on avait gravé les mots *Caput sancti Oswaldi.*

(2) On croit que celle dont se servait le roi Eudes est une tête de Seleucus IV. Mabillon en avait vu deux exemplaires, l'un au trésor de la cathédrale de Chartres, l'autre au trésor de la cathédrale d'Autun (Voy. *De re diplom.* tab. XXXIV et *Suppl.*, p. 47). Le diplôme de Chartres, qui est encore aujourd'hui, ainsi que le

en 897. Peu à peu cependant cet usage s'effaça, et l'on voit clairement apparaître au temps de Charles le Gros et de Charles le Simple une transformation nouvelle. Leurs sceaux, tout en conservant l'aspect général de ceux de leurs prédécesseurs, deviennent d'une grossièreté notoire. La décrépitude atteint pour la seconde fois l'essai de restauration romaine tenté par les Barbares ; cette fois surgira-t-il quelque chose de véritablement nouveau ?

C'est ici qu'apparaît dans toute sa valeur le sceau de Lothaire, sujet de cet article, qui nous semble un monument remarquable et que nous mettons sous les yeux du lecteur (planche 333, n° 1).

Ce sceau, en cire légèrement friable, qui fut blanche à l'origine, mais qui est devenue, par l'effet de la résine, d'un jaune luisant et marbré, est de forme elliptique. Son grand axe, placé horizontalement, a 59 millimètres de long, et son petit axe 53 millimètres, non compris le collet formé tout autour par le bourrellement de la cire. Le roi Lothaire y est représenté de face; le front, les yeux et le haut du nez sont très-distincts, mais le bas du visage paraît avoir été effacé par un accident qui a déprimé la cire. Les cheveux, séparés sur le milieu du front retombent en boucles ou longues tresses sur les deux épaules. Cette coiffure toute mérovingienne rappelle parfaitement celle du sceau de Childéric trouvé à Tournai, ou encore celle du duc d'Alsace Éthico (mort en 690), tel qu'il est représenté dans une sculpture du XIIe siècle, provenant de l'abbaye de Hohembourg (1). La main droite de Lothaire paraît posée sur sa poitrine pour retenir les plis de ses vêtements, et sa tête me semble entourée d'un nimbe. A sa gauche se dresse une flèche empennée, la pointe en bas, insigne de la puissance guerrière figurant au même titre ici que la lance sur l'anneau de Childéric ou sur le sol d'or de Théodebert. Autour de ce médaillon, qui est creusé en forme de cuvette et qui semble avoir été gravé sur une pierre dure de forme convexe, se trouve une circonférence grénetée, puis la légende :

✠ LOTHARIVS, DEI GRACIA REX.

Enfin un second rang de grénetis qui se perd dans une guirlande

sceau dont il est muni, dans un état de conservation parfaite, appartient maintenant au *British museum*. Il a été l'objet d'une dissertation de sir Fr. Madden, accompagnée d'un dessin lithographié très-exact, dans l'*Archæological Journal*, t. XI, 1854, p. 261.

(1) Et gravée par le R. P. bénédictin Louis David, pour l'ouvrage de dom Pitra, intitulé : *Histoire de saint Léger et de l'Église des Francs au VIIe siècle*. Paris, 1846, in-8°, page 420.

de feuillages informes, parmi lesquels se voit, à la partie supérieure du médaillon, un enfoncement qui marque la place où se trouvait un anneau servant à retenir le scel par une chaîne.

L'ensemble de ce travail est d'une extrême rudesse ; mais il laisse clairement voir dans l'artiste, ou si l'on veut dans l'ouvrier qui l'a gravé, le désir de se détacher d'une antiquité surannée et de chercher des voies nouvelles. Sa main inexpérimentée le trahit, mais sa pensée travaille, et il a du moins assez de talent, dans sa grossièreté, pour nous faire apercevoir que les formules et les types de la société féodale sont enfin éclos. Le sceau du roi Lothaire est tout à fait, par son style, de la famille des sceaux capétiens qui le suivent; et, si ce n'est pas trop agrandir la valeur d'un si petit monument, l'on peut dire qu'il exprime à merveille combien la dynastie carolingienne était infailliblement condamnée à l'avance, puisque, représentant et défendant les idées de royauté issue de l'empire romain, elle subissait l'influence sous laquelle elle devait disparaître et cherchait elle-même des types nouveaux. Il nous semble pouvoir dire sans exagération que la galerie des scels royaux des Franks, depuis Childéric Ier jusqu'à Lothaire, forme un morceau d'histoire dont la vue seule enseigne éloquemment les faits.

Nous croyons ce sceau du roi Lothaire inédit. Il appartient aux belles archives du département de la Haute-Marne, mais nous en devons l'empreinte, d'après laquelle a été exécutée notre gravure, à M. Aug. Lallemand, l'habile mouleur qui commença, en 1842, la collection des sceaux des archives du royaume, et nous pouvons affirmer que cette empreinte a été moulée avec une exactitude parfaite. Le sceau est appliqué au bas d'un diplôme en date du 30 août 977, par lequel le roi accorde divers priviléges remarquables, mais dont ce n'est pas ici le lieu de parler, à l'église de Langres.

Mabillon a publié, dans son *De re diplomatica*, p. 429, un autre diplôme accordé en 970 par le même prince à un monastère de Laon, et il y a fait graver le sceau qui figurait au bas de l'acte. C'est celui que nous reproduisons dans notre planche 333, sous le n° 2. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, pendant le long cours de son règne (954-986), Lothaire eût employé plusieurs sceaux différents ; mais le dessin donné par Mabillon révèle dans toutes ses parties une de ces œuvres de fantaisie qu'on acceptait de son temps et dont l'inexactitude extrême empêche aujourd'hui qu'elles puissent en rien servir à l'étude. Si l'incompétence archéologique des artistes du XVIIe et du XVIIIe siècle n'était un fait d'une notoriété vulgaire, il suffirait, pour s'en convaincre, de comparer avec le sceau de Lo-

thaire donné par Mabillon, celui que les bénédictins publièrent dans leur *Nouveau traité de diplomatique* (1) en « croyant copier » la gravure de leur prédécesseur. Nous reproduisons donc aussi le sceau de Lothaire de 970, mais sans y joindre aucune observation et sans vouloir ni pouvoir en tirer aucune conséquence.

H. L. Bordier.

(1) Heineccius, *Syntagma sigillor.* l'a reproduit en copiant Mabillon, tab. III, n° 20. — M. de Wailly le mentionne seulement dans ses *Élém. de paléogr.*, t. II, p. 103.

NOTICE

SUR LE CASTRUM D'AIGUILLON,

EN AGÉNOIS, A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE ET AU MOYEN AGE, ET SUR QUELQUES CIRCONSTANCES RELATIVES AU SIÉGE QU'IL EUT A SOUTENIR EN 1345 ET 1346.

Aiguillon (1), ville de la Guienne avec le titre de baronnie et plus tard, de duché-pairie, fait aujourd'hui partie du département de Tarn-et-Garonne et placée au confluent de trois rivières (la Garonne, le Lot et la Bayse), sous le plus beau ciel et au milieu du sol le plus fécond, elle est également riche en monuments et en souvenirs appartenant aux différentes époques de notre histoire.

Ce point limitant du territoire des *Nitiobriges* peuple de la Celtique et plus tard de l'Aquitaine (2) avec celui d'autres populations, fut également apprécié et successivement occupé comme position militaire par les Gaulois indépendants et ensuite par les Romains, maîtres du pays (3), compas en main, il est à une distance rigoureusement calculée de quinze lieues gauloises d'*Aginnum*, chef-lieu de ces mêmes *Nitiobriges*. M. le comte de Villeneuve-Bargemont (4) a cru devoir y placer leur *fines* sur la voie qui, dans l'itinéraire d'Antonin et dans la table théodosienne ou de Peu-

(1) *Aiguillonum*, *Aquilloneiuum*, *fines Nitiobrigum*, etc.; il n'y a pas de doute que le nom d'Aiguillon ou *Equillon* ne lui vienne de sa configuration et de sa position topographique. Il est effectivement bâti sur une langue de terre en forme de pointe avancée qui forme la jonction du confluent de la Garonne et du Lot. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui *pointe de Rébéquet*.

(2) Ils furent distraits de la première et réunis à la seconde par Auguste, lorqu'il étendit les limites de celle-ci jusqu'à la Loire.

(3) Aiguillon, dit M. Jouanet, dans son *Musée d'Aquitaine*, dut paraître aux Romains une position militaire trop importante pour ne pas s'en assurer; de là, dominant les trois rivières, ils s'assurèrent de tous les passages, du commerce, des approvisionnements, et pouvant facilement prévenir ou rompre à volonté toute communication, toute correspondance entre les habitants des différentes rives, moyen le plus sûr de contenir les peuples braves, inquiets, et toujours prêts à s'unir pour reconquérir leur liberté. Le plus brave et le plus connu de ces peuples était les *Sotiates*, l'un des *novempopuli* d'Aquitaine, dont la conquête donna tant de peine au jeune Crassus, lieutenant de César, et dont le territoire n'était séparé de celui des *Nitiobriges* que par la Garonne.

(4) *Dissertations sur la position du peuple Sotiate dans l'Aquitaine.*

tinger, tendait de ce point à *Burdigalu* (5), opinion adoptée, d'après cet auteur, par d'autres écrivains.

Au temps du Bas-Empire, la *Mansio* d'Aiguillon, comme un grand nombre d'autres dans les Gaules (6), devint un *castrum* solidement construit et fortifié d'après les ruines considérables qui en subsistent encore : il se maintint à ce titre, durant le moyen âge. A cette dernière époque, membre essentiel de l'ancien comté d'Agénois, on voit Aiguillon prendre le titre de ville ou de *Bastide* et devenir successivement le domaine particulier de plusieurs maisons illustres (7), et enfin, en dernier lieu, la résidence presque royale d'un des plus opulents seigneurs et des plus en crédit à la fin du règne de Louis XV; confisqué révolutionnairement par le fait de

(5) Les quinze lieues gauloises représentent les 31 kilomètres, 184 mètres de distance mesurés entre Agen et Aiguillon, d'Anville et Walckenaër, en voulant faire franchir au territoire des *Nitiobriges* ses limites naturelles et les porter au delà de la Garonne jusqu'à la hauteur de Tonneins, ont été obligés de forcer le chiffre itinéraire XV, et de le porter à XX.

(6) A l'époque du Bas-Empire, plusieurs *mansions* romaines furent fortifiées et transformées en *castrum*. C'est ainsi qu'Ammien Marcellin nous apprend que Julien fit construire ou élever un *castra* ou *arx*, dans le local de la mansio de *Trestabernæ* (Saverne), pour arrêter les courses des Germains.

C'est sans doute vers le même temps que la *mansio* de *Casa*, sur la voie militaire de *Tolosa* à *Divona* fut ainsi transformée en *castrum*.

(7) Alain de Foix, comte de Castillon, baron d'Aiguillon, ayant épousé Françoise Desprez, dame de Montpezat, et n'en ayant eu que des filles, Jeanne, l'aînée, apporta en dot la baronnie d'Aiguillon à Honorat de Savoie, marquis de Villars. Henriette de Savoie, sa fille unique, fut mariée en secondes noces à Charles de Lorraine (le fameux duc de Mayenne), qui devint ainsi baron d'Aiguillon. Cette terre fut érigée en duché-pairie par Henri IV, en faveur de Henri de Lorraine, fils de ce chef de la Ligue, par lettres patentes datées de Blois, en 1590. Mais ce seigneur étant mort sans enfant, au siége de Montauban, en 1621, son titre s'éteignit avec lui, et fut rétabli en 1634, pour Antoine de Lage, seigneur de Puys-Laurens, à qui la terre d'Aiguillon fut vendue pour payer les dettes du dernier. Il s'éteignit encore après la mort de ce favori de Gaston, duc d'Orléans. Et Louis XIII, à la demande du cardinal de Richelieu qui avait acheté Aiguillon pour sa nièce, Marie de Vignerot, veuve d'Antoine de Combalet, fit revivre le titre de duché-pairie en faveur de cette dame, en 1638, sous cette clause singulière : « *pour en jouir par ladite dame, ses héritiers et successeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra.* »

D'après cette clause, elle appela en 1674 au duché d'Aiguillon Marie-Thérèse, sa nièce, qui mourut religieuse en 1705, à laquelle elle substitua Louis, son neveu, marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agénois, fut déclaré duc d'Aquillon par arrêt du parlement de Paris, contradictoire avec tous les pairs de France en 1731. Emmanuel-Louis, son fils unique, étant devenu duc d'Aiguillon, par démission en 1740 (ce dernier est le ministre de Louis XV). A sa mort, en 1783, son fils, dernier duc de ce nom, député de la noblesse d'Agénois aux états généraux, mourut dans l'émigration, à Hambourg, sans laisser de postérité.

l'émigration de son dernier duc, mais restitué plus tard à sa veuve, madame Stanislas de Girardin, pour la représentation de ses droits, le château d'Aiguillon est aujourd'hui dénaturé, et en partie dépecé.

Le fort ou *castrum* dont nous parlons était donc considéré dans le moyen âge, à raison de son assiette et de la solidité de ses murailles, comme une place de guerre à peu près inexpugnable et le plus sûr boulevard de l'Agénois dont il était la clef principale et la sentinelle avancée du côté du Bordelais, ainsi qu'il fut autrefois de ce côté, le rempart des Gaulois Nitiobriges et des Romains.

Cette réputation reçut pourtant quelques atteintes, particulièrement dans les XIIIe et XIVe siècles; mais, avant que d'en parler, ainsi que du siége mémorable dans les annales de la Guienne et même dans l'histoire de France et d'Angleterre, qu'Aiguillon soutint à cette dernière époque, sous la bannière d'Édouard III, contre les armes françaises, faisons connaître brièvement au lecteur la configuration de cette place, et en quoi consistaient principalement les ouvrages d'art et de défense qui la protégeaient au temps dont nous parlons.

Sa figure était *quadrangulaire* et présentait un carré long qui fut la forme primitive adoptée par les Romains pour cet antique *castrum* dont on peut reconnaître encore facilement les ruines qui en sont restées visibles (8). Une partie de ses murs étaient encore, au temps dont il est question, de construction romaine, particulièrement ceux qui défendaient la place, au couchant, offrant le revêtement ou parement en pierres de petit appareil et cubiques qu'on nomme également moellons smillés. L'intérieur était construit en blocage de maçonnerie à bain de ce mortier indestructible connu sous le nom de *ciment romain*. A des espaces égaux, sur toute la longueur, régnaient des assises régulières en briques (*lateres cocti*), genre de construction qu'on croit ne pas être antérieur au règne de l'emperieur Gallien (9). La maçonnerie plus récente

(8) Polybe, Vègèce, Josèphe, etc., nous apprennent que les Romains, lorsqu'ils n'étaient pas gênés dans leurs dispositions et commandés par le terrain, donnaient à leurs camps retranchés permanents (*castra stativa*) la forme quadrangulaire.

(9) A l'extérieur, la hauteur du mur romain ayant fait partie de l'enceinte fortifiée du *castrum* d'Aiguillon et formant aujourd'hui la terrasse de la maison de Saint-Germain, est de 9 mètres 75 centimètres, et la longueur de 15 mètres 90 centimètres. On compte onze assises de moellons smillés et onze de briques alternatives; les premières se composent de quatre à sept rangs de petites pierres cubiques, et les secondes de deux rangs de briques; dans l'intérieur et l'épaisseur, il existe deux beaux souterrains parallèles, voûtés en plein cintre, parementés de petites pierres cubiques, interrompus par des assises de briques, comme à l'exté-

de l'enceinte fortifiée était en gros quartiers de pierre et en briques d'un autre échantillon; les unes et les autres de ces constructions étaient accompagnées de distance en distance de contreforts ou piliers-buttants en talus de la hauteur des murailles de neuf mètres soixante-quinze centimètres, se terminant en arcs en plein cintre. Aux encoignures de ces dernières, on avait établi, à la place de tours, des vigies ou corps de garde, bâtis sur le rempart, et auxquels communiquait un chemin de ronde circulaire, en plate-forme, pratiqué sur ces mêmes murs; il ne reste plus aujourd'hui qu'une de ces vigies à l'angle sud-est, mais on se rappelle encore avoir vu la correspondante à l'angle sud-ouest. Il existait une porte avec des tours rondes, au milieu de chacune des faces du *quadrilatère*, sauf à celle de l'ouest, où il paraît qu'il n'y avait que quelque poterne pour descendre et aboutir à la Garonne; car, de ce côté, la place était défendu par ce fleuve qui baignait alors ses murs (10). Au nord, elle était protégée par le Lot, qui circulait aussi au pied de ses remparts, et au midi et au levant par un fossé large et profond sur lequel on avait élevé un pont-levis à chaque porte. Ce fossé était toujours alimenté par les eaux des deux rivières, qui, à cette époque avaient leur confluent sous les murailles mêmes d'Aiguillon à leur angle nord-ouest. Sur un très-ancien plan des lieux que j'ai vu entre les mains de feu M. Dergny, alors ingénieur en chef des ponts et chaussés du département de Lot-et-Garonne, on remarque à ce confluent un bastion carré, flanqué de quatre tours rondes, en avant de la place. Il ne demeure plus aucun vestige de cet ouvrage avancé.

Enfin, les abords et l'accès d'Aiguillon, au midi, du côté d'Agen, au lieu de Saint-Côme, étaient également défendus par un bastion ou camp retranché dont il reste encore quelques ouvrages, et no-

rieur. Ces souterrains ont aussi 15 mètres 90 centimètres de hauteur et 3 mètres 80 centimètres de largeur et d'une hauteur à peu près égale. Il règne des deux côtés sur toute leur longueur une banquette en saillie à la hauteur de 0 mètre 60 centimètres; ils sont terminés par un mur également romain : la hauteur et la largeur de ces souterrains nous porterait à croire que c'était des magasins militaires destinés à renfermer du blé, des vivres, des fourrages et peut-être aussi des armes et lits, etc., qu'il devait s'en trouver dans un établissement de cette nature.

(10) En faisant des fouilles pour la construction du mur de terrasse derrière le château, vers la fin du siècle dernier, on trouva les restes d'une ancienne muraille dans laquelle étaient scellés des anneaux de fer d'une forte dimension qui avaient servi à l'amarrage des bateaux de la Garonne dans ce lieu. Elle en a été repoussée successivement et à une époque éloignée de nous, par des ouvrages d'art, des desséchements et des levées ou *turcies* jusqu'à son lit actuel.

tamment une terrasse offrant un développement de quarante-huit mètres soixante-seize centimètres de longueur avec des piliers-buttants pareils à ceux que nous venons déjà de décrire (11). Cette terrasse parementée aussi en petites pierres cubiques, est évidemment un ouvrage romain dont elle porte tous les caractères.

Ce poste avancé de l'ancien *castrum* d'Aiguillon était situé sur la voie romaine dont il a été fait mention plus haut, actuellement la grande route d'Agen à Bordeaux, et en face d'une seconde voie, de même origine, aujourd'hui la route de Nérac à Aiguillon. Elle traversait la Garonne au passage de Thouars, voisin de cette redoute, en venant du pays des *Sotiates* à celui du *Novempopuli* d'Aquitaine, passage où l'on distingue aussi les vestiges d'un ouvrage de défense assez considérable.

La tradition locale veut que sur cette même terrasse de Saint-Côme ou à côté de constructions romaines, on en observe qui appartiennent au moyen âge et qui furent élevées sans doute dans le même but que les premières, les *templiers* aient bâti un château ou une forteresse *qui fut démolie par le diable;* mais ici l'histoire ne vient point en aide pour interpréter la tradition.

Nous ignorons quels furent les faits d'armes qui eurent lieu devant le *castrum* d'Aiguillon ou dans son enceinte sous les Romains et dans les premiers siècles de la monarchie; mais nous le voyons dès l'an 1202 soutenir un siége à l'occasion des démêlés et des prétentions rivales des maisons de France et d'Angleterre sur le duché de Guienne, querelles qui pendant deux siècles et demi ensanglantèrent cette belle province et troublèrent les deux royaumes. Philippe Auguste était présent à ce premier siége connu d'Aiguillon. Dès l'an 1212, le trop célèbre comte de Montfort, chef de la croisade contre les Albigeois, s'empara de vive force d'Aiguillon, ainsi que de plusieurs autres places de l'Agénois, et y mit une nombreuse garnison. Il fut délogé de la première par l'armée du comte de Toulouse et d'Agénois Raymond VI, que commandait son fils, le jeune Raymond (plus tard son successeur). Les habitants irrités massacrèrent la garnison des Croisés (12).

Un siècle plus tard, en 1344, cette forteresse tomba sous la domination des Anglais et de leur roi, Edouard III. Cette année, Henri, comte de Derby, général de ce monarque en Guienne, ayant soumis une grande partie du Périgord, voulut étendre ses conquêtes.

(11) Dans ces derniers temps, l'action des fortes gelées et de la poussée des terres on fait crouler une partie de cette terrasse.

(12) *Histoire du Languedoc*, t. III, p. 306-307, preuves, p. 96.

Après avoir fait une vaine tentative sur le fort de Blaye, dont il fut obligé de lever le siége, il se rendit d'abord maître de la Réole; mais, à la suite d'une vigoureuse résistance des assiégés, et se dirigeant vers l'Agénois, il s'empara successivement du Montaigut, de Montpezat, de Miramont, de Tonneins, de Damazan, etc.; enfin, il entra dans Aiguillon, tombé en son pouvoir par l'effet de la trahison. L'indigne gouverneur de cette place, réputée pour *imprenable*, la rendit à Derby sans avoir été assiégé, allant de lui-même au-devant du général anglais, et lui remettant les clefs confiées à sa fidélité et à son courage; mais cette perfidie ne demeura pas longtemps sans châtiment, car, à peine arrivé à Toulouse, en fugitif, le traître fut arrêté par les habitants de cette grande ville, et attaché à un gibet, juste punition de sa félonie (13).

La principale cause du progrès du comte de Derby naissait du délabrement des finances du royaume. Philippe de Valois avait été contraint de frapper ses sujets de la Guienne de nouveaux impôts fort onéreux, ce qui fut un grave motif de mécontentement pour les habitants de cette province qui s'étaient presque mutinés à cette occasion, et un inépuisable sujet de plaisanterie pour son compétiteur, le roi Édouard qui, entre autres, faisant allusion à une taxe sur le sel, l'objet d'un des derniers édits fiscaux de Valois, l'appelait *l'inventeur et le véritable auteur de la loi salique.*

Mais dès que Philippe, au moyen de ces nouveaux subsides, eut à sa disposition l'argent nécessaire pour faire la guerre, et tenir tête à son heureux rival, il fit de grands préparatifs pour enlever au monarque anglais les avantages qu'il avait naguères remportés sur lui, en Guienne.

Dans ce but, l'an 1345, Jean, duc de Normandie et de Guienne, fils aîné du roi de France et destiné à lui succéder, étant accompagné de Philippe, fils d'Eudes, duc de Bourgogne, et d'un grand nombre d'autres seigneurs et capitaines distingués, français et étrangers, conduisit en Guienne une formidable armée contre les Anglais. Après divers succès, le duc de Normandie fit le siége d'Aiguillon, si lâchement livré à l'ennemi l'année précédente.

S'il faut en croire Louvet (14) et d'Hozier (15), l'armée du général français se composait de cent mille hommes; d'autres historiens se rapprochant sans doute davantage de la vérité, évaluent sa force à soixante mille hommes, et les plus modérés la réduisent à six mille

(13) Velly, *Histoire de France*, t. VIII, p. 406.
(14) *Histoire d'Aquitaine.*
(15) *Histoire de Bretagne*, fol. 297.

chevaux et à cinquante mille piétons ou fantassins français, languedociens, génois et lombards.

Ce siége mémorable commença à la mi-avril 1345.

Quelque forte que fût déjà la place d'Aiguillon par sa position et ses anciens ouvrages de défense, les Anglais, depuis six mois, s'attendant à une attaque prochaine, avaient encore augmenté ses fortifications qui couvraient la garnison que le comte de Pembrocke et sir Walter Mauny commandaient. La prise de la place était donc considérée par les hommes du métier comme impossible, si l'on s'obstinait à vouloir l'obtenir de vive force. Après des efforts superflus et quelques tentatives inutiles, le duc et son conseil s'arrêtèrent donc au moyen de la prendre par famine, et l'on s'occupa des moyens convenables pour le faire réussir.

On voit encore hors de l'enceinte des murs, du côté de l'est, des fossés ou excavations qui sont les restes des ouvrages des assiégeants, et de la ligne de circonvallation ou de contre-vallation que fit pratiquer le prince français dans cette circonstance.

On sait que le duc Jean, dans un premier moment d'enthousiasme et par un sentiment de son courage et des forces de son armée que l'événement prouva avoir été exagérées, et sans doute, aussi pour faire à ses soldats, *une nécessité de la victoire*, avait fait le vœu de ne pas se retirer de devant Aiguillon, sans s'en être rendu maître, vœu dont il fut obligé de se faire relever par le pape Clément V, lorsque la perte de la bataille de Crécy, l'un des plus grands désastres militaires qui frappa la monarchie, obligea le fils de France à lever précipitamment le siége dont nous parlons, à la fin d'août de l'année suivante, 1346, pour se rendre en toute hâte avec ses forces au secours du roi son père qui le rappelait, et au-devant des Anglais que commandait le fameux *prince Noir* (16).

En abandonnant la Guienne, le fils de Philippe de Valois, en se rendant dans une autre partie du royaume, nomma Jean I, comte d'Armagnac, pour le remplacer. Son départ laissa maître de la campagne le comte de Derby qui, donnant suite à son premier succès, se porta bientôt jusqu'aux bords de la Loire (17).

Plusieurs seigneurs de la suite du duc de Normandie périrent devant ce long siége d'Aiguillon qui ne dura pas moins de quatorze mois.

(16) Il a paru, il y a quelques années, relativement à cette bataille un article très-intéressant de M. Seymour Constant, inséré dans le premier volume de la *Revue anglo-française*, p. 317 et suiv.

(17) La bataille de Crécy eut lieu le 26 août 1346.

L'armée française eut particulièrement à regretter Philippe de Bourgogne, écrasé par son cheval qui se renversa sur lui, comme ce prince voulait franchir un fossé.

Une tradition universellement reçue dans le pays, quoique sans motifs et dénuée de toute vraisemblance, veut que la tour ronde massive, de construction romaine, que l'on remarque un peu en avant d'Aiguillon, sur le bord de la grande route d'Agen, à droite, et qui est vulgairement connue sous le nom de *Tourasse*, soit le tombeau de Philippe.

Mais cette belle ruine que recouvre encore le petit appareil en moellons smillés, destiné à lui servir de revêtement comme aux autres constructions de l'âge gallo-romain signalées plus haut, n'est sans doute qu'un de ces *monuments hermétiques* ou consacrés à Mercure, dieu des grands chemins, et qui étaient placés pour ce motif, comme celui-ci, aux bords de la voie publique. D'autres archéologues ont voulu y voir une borne, un *fines* de territoire.

En 1348, Gaston III, dit *Phœbus*, comte de Foix, vicomte de Béarn, tenant pour les Français, campait devant Aiguillon.

Quelques auteurs ont écrit qu'on se servit de canon pour la première fois au siége de cette place. D'autres historiens au contraire, en parlant de la bataille de Crécy, affirment qu'elle fut gagnée par les Anglais parce qu'ils se servirent de la poudre à canon qui venait d'être découverte, et dont l'usage n'était pas encore connu des Français.

Cette dernière assertion est démentie et la première confirmée par les registres des consuls de la ville de Cahors, existant encore dans les archives communales, et que nous avons eu sous les yeux. On y lit, au sujet des comptes de l'année 1344, le passage suivant, écrit en langage méridional : « par assajar los canos, 36 livros et méja de salpetra, 25 de salpra qui furent crompat à Tolosa par far polveyras et traire los canos. » C'est-à-dire : « pour essayer les canons, 36 livres et demi de salpêtre, et 25 livres de salpêtre qui furent achetées à Toulouse pour faire de la poudre et tirer les canons (19). » Ainsi, d'après ce passage, deux ans avant la bataille de Crécy on fabriquait de la poudre à canon à Cahors.

Les mêmes registres font foi que lorsque les Français résolurent d'assiéger Aiguillon, en 1345, et plus d'un an avant la funeste jour-

(18) Hume, *Histoire d'Angleterre*, t. V, p. 207 et suiv.

(19) Les premiers canons qu'on employa, fort longs et sans affûts roulants et portatifs, étaient formés de longues lames de fer solidement liées ensemble et soutenues par des cercles ou bandes de même métal. Les premiers boulets furent aussi

née de Crécy, comme on vient de le dire, les consuls de Cahors envoyèrent aux duc de Normandie cent canons, deux cent quatre-ving-dix arbalètes et deux mille six cents flèches, etc. (20).

Ces détails curieux et authentiques que l'histoire recueille pour la première fois, constatent le double fait que les Français firent usage de la poudre et du canon au siége d'Aiguillon, et qu'ils en connaissaient l'usage lorsqu'ils furent vaincus par les armes d'Édouard III, à Crécy.

On voit encore fort distinctement les empreintes des coups de canons dans les murs des remparts d'Aiguillon; les brèches formées par ces projectiles ont été bouchées avec des briques, bien que la maçonnerie environnante soit en pierres. Ce rhabillement frappe de suite les regards des étrangers, et l'on ne peut se méprendre à sa cause.

Aiguillon ne rentra sous l'autorité des rois de France qu'en 1370, sous le règne de Charles V; cette année, le connétable Du Guesclin, vainqueur sur tous les points de la Guienne, s'était présenté devant cette place, elle se rendit aussitôt. Les Anglais, odieux aux habitants après avoir pillé la ville, se trouvèrent avec le butin qu'ils y avaient fait, à la vue du plus grand capitaine de son siècle, la terreur de ces fiers insulaires.

Le château moderne d'Aiguillon, construit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et que nous avons vu encore dans son entier, succéda à celui élevé dans le moyen âge dont on ne conserva qu'une partie, et qui avait pour fondements les premières assises des constructions romaines dont nous avons déjà parlé.

Tel est le rapide et incomplet exposé (21) de l'histoire de l'établissement militaire d'Aiguillon dans l'antiquité et le moyen âge.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

de fer. A Séverac-le-Château, en Quercy, on voyait encore, il y a quelques années des canons d'après ce modèle, et provenant de cet arsenal de Cahors, comme ceux employés au siége d'Aiguillon en 1345 et 1346.

(20) Ce fut aussi l'arsenal de Cahors, *le plus important du centre de la France à cette époque*, que l'on prit en 1441, qui fournit toutes les machines nécessaires pour faire le siége de la place de Cressort, en Agénois; elles étaient si nombreuses et d'une telle dimension que, pour les transporter, on mit en réquisition tous les bœufs et tous les chevaux de la contrée à plusieurs lieues à la ronde.

(21) Nous lui avions donné dans une première rédaction plus de développement et d'étendue; mais nous avons été obligé de le resserrer pour le faire entrer dans le cadre du recueil périodique dans lequel nous le publions.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Dans sa séance du 21 mai 1858, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé à l'élection d'un académicien libre, en remplacement de M. Pétigny. M. le vicomte de la Villemarqué ayant obtenu la majorité des suffrages, a été élu.

— Les archives du département du Nord, dont l'inventaire se rédige sous la direction du savant conservateur M. Le Glay, nous révèle un médicament employé, en 1396, pour guérir la goutte. C'est un mandement de la duchesse Marguerite de Bourgogne, portant le n° B 145, qui ordonne de payer au bailli de Lens une somme importante en considération des services qu'il avait rendus à la duchesse de Bourgogne en prenant une grande quantité de renards qui ont servi à faire une eau « *pour médeciner la goutte de ladite duchesse.* »

— Les magnifiques mosaïques nouvellement découvertes à Vienne (Isère) et acquises tout récemment par le musée de Lyon, pour la modique somme de 1500 francs, sont d'un travail remarquable. Un de nos collaborateurs, qui vient de passer quelques jours à Vienne, nous donne quelques renseignements sur ces beaux restes de l'antiquité.

La plus grande de ces mosaïques a 10 mètres de long sur 6 de large. Elle se compose de nombreux médaillons encadrés d'ornements variés. Le principal médaillon, qui ne contient pas moins de seize personnages, a pour sujet Bacchus chancelant et soutenu par un groupe de bacchantes. Ce sujet est d'un fini admirable. Un médaillon de même dimension que le premier se compose de branches feuillées supportant des fruits becquetés par des oiseaux de différentes espèces surpris par un épagneul. Un autre médaillon présente une tête de déesse couronnée d'un diadème et entourée de six autres têtes dont une est surmontée d'un croissant, et, chose étrange, une de ces têtes porte une croix parfaitement marquée. Le fini de cette mosaïque ne peut cependant laisser supposer qu'elle appartient au christianisme ; d'ailleurs les dieux du paganisme qui y figurent ne laissent aucun doute à ce sujet. Dans des médaillons de moindre dimension se voit Silène portant deux vases; dans

d'autres compartiments on voit des poissons rouges et autres, des oiseaux variés aux brilantes couleurs, etc.

La seconde mosaïque a 6 mètres de long sur 4 de large. Quoique belle, elle ne peut pas être comparée à la première. Il existe une troisième mosaïque qu'on dégagera incessamment.

Peu de villes possèdent d'aussi riches souvenirs de l'art antique que Vienne ; mais aussi, disons-le à regret, on rencontre peu de villes aussi insouciantes pour ces sortes de richesses. Notre collaborateur a vu détruire, le 8 mai dernier, une belle voie romaine de cinq mètres de large. Les dalles de granit portant les traces du passage des chars étaient brisés et jetés dans les fondations d'une maison en construction.

Les habitants de Vienne se plaignent que le chemin de fer empêche le séjour des étrangers dans leur ville. A cela on pourrait leur répondre : ne soyez pas si indifférents pour vos richesses archéologiques; réorganisez votre musée et ne laissez pas sous votre halle ces riches débris de la civilisation romaine, et vous verrez les étrangers venir admirer ces magnifiques vestiges.

— *Comité historique des États de Moravie. Société d'histoire et de statistique de Moravie et de Hongrie :* Les sociétés savantes d'Allemagne ne sont pas les moins actives parmi celles qui se font remarquer par leurs utiles et importantes publications. Les sociétés que nous venons de désigner ont aussi élu des membres étrangers afin de faciliter les travaux qu'elles ont entrepris sous le patronage éclairé du gouvernement de S. M. l'Empereur d'Autriche. Un de nos collaborateurs, M. Aimé Champollion, a été nommé correspondant pour les sections d'histoire et de statistique, lors de la réunion de ces académies.

Les ouvrages imprimés par ce comité et ces sociétés sont nombreux et dignes du suffrage du monde savant. Pour les recommander il suffira d'en donner les titres. Le plus considérable de tous est le *Codex diplomaticus et epistolaris Moraviæ*, commencé en 1836 par M. Anton. Boczel et continué par Joseph Chytile et plus spécialement par M. Ritter von de Chlumecky. Huit volumes de texte in-4° ont dejà été publiés; les documents remontent à l'année 396, et, pour les temps modernes, arrivent jusqu'à l'année 1349. M. de Chlumecky a également édité *Die Landtafeld des markgrafthunes mahren* (petit infolio); *Einige dorf-Wolsthumer aus mahren* (in-4); *Dies regesten des Archives im markgrafhume* mahren, etc. (in-8°).

Sur le rapport du comité des États de Moravie, S. M. l'Empereur

d'Autriche a bien voulu nommer chevalier de son ordre de François-Joseph, M. Aimé Champollion, auquel on est redevable d'un ouvrage en deux volumes in-4° sur l'histoire de Hongrie, de Bohême et de Moravie.

— Des sépultures anciennes viennent d'être récemment découvertes dans les environs de la commune de Ranchot, arrondissement de Dôle (Jura), dans la propriété de M. le comte de Jouffroy d'Abbans. C'est en labourant ces champs que le soc de la charrue a soulevé de grandes dalles en pierre brute qui recouvraient des tombes à fonds sur roches, peu profondes et rétrécies de la tête aux pieds; les parois sont composées de petits murs secs, régulièrement construits. Quatre de ces tombes seulement ont été ouvertes; elles renfermaient des squelettes parfaitement conservés, la tête relevée par une dalle oblique et des armes. Deux de ces armes sont de fortes lames de 45 centimètres de longueur, à dos carré, portant une rainure en flanc. Leur forme a quelque analogie avec celle des sabres-poignards de nos chasseurs à pied. Une troisième lame, exactement conforme aux précédentes, est une sorte de couteau de 25 centimètres de long. Ces tombes sont orientées du nord au sud. Six autres tombes qui n'ont pas encore été ouvertes sont orientées de l'est à l'ouest.

— La ville de Tlemcen va avoir aussi son musée archéologique, grâce aux soins de M. Majorel, préfet d'Oran et de M. Ch. Brosselard, commissaire civil. Tlemcen possède d'anciens et précieux échantillons de l'art arabe qu'elle doit à la dynastie nationale des Abd-el-Ouadites et même aux Beni-Merin, ses vainqueurs, qui l'occupèrent temporairement au XIVe siècle. Déjà, des inscriptions romaines et arabes, des colonnes et leurs chapiteaux d'un très-beau travail, trouvés sur divers points de la ville, ont été déposés dans le jardin de la mairie.

— Nous empruntons au *Moniteur* les détails suivants sur les travaux de desséchement des marais d'Ostie : Le 29 avril, le Saint-Père s'est rendu à Ostie, où des fouilles sont pratiquées par son ordre sur l'emplacement de l'ancienne ville et sous la direction savante de M. Visconti. Déjà une quantité d'objets d'art et des inscriptions intéressantes au point de vue de l'archéologie y ont été découverts et sont venus enrichir les collections pontificales.

Ce n'est pas à Ostie seulement que des recherches ont été faites

dans le but de retrouver des vestiges de l'antiquité. Une impulsion nouvelle a été imprimée à ce genre de travaux. Tout récemment on a retrouvé une partie de la *via latina* en parfait état de conservation, et, en suivant cette voie, on a découvert l'emplacement de la basilique de Saint-Étienne, bâtie au commencement du VIe siècle. Les fouilles promettent d'être plus intéressantes encore que celles d'Ostie, et semblent devoir rivaliser avec celles de Pompeï. Un grand caveau, qu'on croit être celui de la famille Valeria, a été déblayé; il est orné de petites figures en stuc d'un dessin et d'une conservation admirable; puis ont été trouvés des colonnes en marbre précieux, des statues et des sarcophages d'un très-beau style.

Mais la découverte principale qui a été faite mercredi est celle d'un nouveau caveau ou chambre sépulcrale dont la voûte et les parois sont couverts de stuc et de peintures d'un goût et d'une finesse exquis et qui surpassent tout ce qu'on connaît en ce genre. Dans ce caveau sont entassés plusieurs tombeaux également bien conservés, dont trois sont couverts de bas-reliefs vraiment remarquables qui paraissent appartenir à une époque antérieure à celle des Antonins. Une sorte de vestibule de moindre dimension précède ce premier caveau et contient aussi des sarcophages occupant leurs places primitives, et qui, à en juger par le caractère des ornements, sont postérieurs de deux ou trois siècles.

Ces travaux, conduits par une entreprise particulière, n'ont pas encore eu le retentissement qu'ils méritent. Toutefois, dans une ville où le goût des arts est si généralement répandu, ils ne peuvent manquer d'éveiller bientôt l'attention, et l'on peut dire dès aujourd'hui qu'ils ne tarderont pas à exciter un vif intérêt parmi les érudits de tous les pays.

BIBLIOGRAPHIE.

Catalogue de livres et documents sur la noblesse et l'art héraldique, in-8° de 60 pages à 2 *colonnes*, Paris, 1858. Dumoulin.

A l'occasion de la nouvelle loi sur la noblesse, ce catalogue acquiert un intérêt d'actualité. Il contient plus de 2000 articles, tant imprimés que manuscrits, tous relatifs à la noblesse, qu'il serait bien difficile de réunir, surtout à une époque où les livres de cette nature sont de plus en plus recherchés.

Voici les divisions sous lesquelles les ouvrages y ont été classés : — I. Histoire de la chevalerie et des différents ordres civils, religieux et militaires. — II. Histoire de la noblesse, contenant ses origines, droits, prérogatives, mœurs et usages. — III. Cérémonial, maison du roi, offices, charges et dignités de la couronne et nation française. — IV. Histoire héraldique et art du blason. — V. Histoire généalogique des maisons et familles nobles et illustres de différents pays, particulièrement de la France. — VI. Histoire des pairies, duchés, comtés, marquisats et seigneuries.

Les confins militaires de la grande Kabylie sous la domination turque, par le baron Henri Aucapitaine, in-12 de 25 pages, Paris 1857. A. Leleux.

Dans ce moment où une transformation générale s'opère dans la Kabylie par suite de nos nouvelles conquêtes, il était utile de constater l'état de ce pays, des mœurs et des coutumes de ses habitants, peuple guerrier, actif, robuste, laborieux, aimant par-dessus tout son indépendance. C'est ce que vient de faire notre collaborateur M. Aucapitaine, jeune et vaillant soldat qui a pris part, dans les tirailleurs indigènes, aux derniers et brillants faits d'armes qui nous ont fait conquérir cette riche contrée.

Après avoir donné un aperçu de la topographie du pays et rappelé comment il se peupla, l'auteur entre dans des détails sur l'administration turque, depuis sa domination, qui n'a jamais été parfaite, jusqu'à la conquête de la régence d'Alger par la France, événement dont profitèrent les Kabyles pour se rendre indépendants.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Vaux de Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris, composé d'après les chartes originales conservées aux archives de Seine-et-Oise, enrichi de notes, d'index et d'un dictionnaire géographique par MM. Luc. Merlet

et Aug. Moutié, membre de la Société archéologique de Rambouillet. Sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert, duc de Luynes, membre de l'Institut. Paris, 1857. Tome 1er, deuxième partie. 1251-1300, 511 pages in-4°.

Nous avons déjà rendu compte dans cette *Revue* (t. XIV, p. 250) de la première partie de ce précieux cartulaire. La seconde partie qui vient de paraître offre également des documents très-curieux pour la topographie seigneuriale du département de Seine-et-Oise. Le pays chartrain et même les terres qui avoisinaient Paris y sont fréquemment désignées. Les chartes françaises abondent dans ce volume et ces textes sont d'une réelle utilité pour constater l'état de la langue française dans cette province si voisine de Paris, car ces chartes n'ont subi aucune altération, puisqu'elles n'ont pas été transcrites plusieurs fois, comme cela a eu lieu pour les chroniques et les poësies de la même époque. Si on cherche dans le texte des chartes latines et françaises des données relatives à l'origine des surnoms, on en trouvera de nombreuses qui peuvent éclairer la question si souvent débattue : à savoir, si les surnoms proviennent des titres seigneuriaux, du domicile, du lieu de naissance etc., lorsqu'ils furent substitués aux noms primitifs. Parmi les surnoms que nous avons remarqués, on trouve les suivants : Alice la Belle-Ostesse; Ricardus dictus Fromache; Thomé le Caorsin; Guillaume le Changeor; Giso Griodovarz; Lambert et Guillaume le Fieffé; Guillelmus Sans-Avoir; Simon Couvonisé; Thomas dictus Torchepot; Ricardus le Bolengier; Fromondus-Malterre; Amélina Noire-Boele; Tybasdes le Vachier; Robert le Papelart; Jean Braz de Las; Jean de Malesères; Thomas Petit-Mari; Genovefa la Bedoine, Dyonisius le Cosvier; G. dictus Cocon; Isabelle la Moutonne et la Savorée, etc.

Si tous ces surnoms remplacèrent un jour les noms primitifs, il est évident que Montesquieu avait eu raison de dire : En France on ne reconnaît ni les hommes à leur nom, ni les femmes à leur visage.

Bien d'autres documents méritent une étude spéciale, et nous ne devons pas oublier de mentionner encore les comptes des recettes et des dépenses de l'abbaye de Cernay en l'année 1296, ce compte est des plus curieux.

Les éditeurs méritent aussi des éloges pour l'exactitude scrupuleuse apportée dans la reproduction du texte de ce Cartulaire, pour la description des sceaux et pour les soins qu'ils ont mis à établir avec précision la filiation des divers personnages mentionnés dans les chartes. A.

ÉTUDE
DE LA LANGUE ÉTRUSQUE.

Le R. P. Tarquini, dont nous avons signalé la découverte pour l'interprétation de la langue étrusque (1), a bien voulu nous adresser un mémoire inédit sur l'un des monuments qui ont attiré son attention. Les lecteurs de la *Revue* auront donc, cette fois, non plus un simple extrait, mais un travail original qui leur est destiné par l'auteur.

Ce monument a été trouvé en 1822 à peu de distance de Pérouse. L'inscription, gravée sur une pierre en forme de pilastre, en couvre la partie antérieure et le côté droit. Avant même que l'on en comprît le langage, il était facile de reconnaître que l'inscription n'était pas entière. Ce pilastre se termine en une sorte de base; et cette base, dans la partie antérieure comme dans la partie latérale, est sensiblement séparée de la dernière ligne gravée. Au contraire, vers la sommité actuelle, les premières lignes de part et d'autre sont tellement rapprochées du bord supérieur qu'elles devaient évidemment être surmontées d'un autre tronçon portant aussi des caractères. Heureusement, ce qui nous reste semble conserver presque entièrement un sens assez complet. C'est une inscription funéraire d'un caractère tout à fait oriental.

Dans ce qui subsiste, la première décrit le rit des funérailles; la seconde est consacrée aux lamentations du père (Veltina) sur la mort de son fils; la troisième met en scène un chœur de la race (des Senones) qui répond à Veltina; la quatrième et dernière partie est comme la péroraison de Veltina.

Le lecteur instruit peut déjà observer ici une forme biblique, comme ce qui est raconté des funérailles d'Abner où, décrivant la cérémonie, on reproduit entièrement la lamentation de David sur le sépulcre (II Reg., III; 31, sqq).

Quant au point de vue historique, voici ce que nous apprend l'inscription : *Abuna* était chef, ce semble, d'une des tribus de Senones qui avaient déjà occupé une partie de l'Italie, peut-être même de ceux qui s'étaient fixés à Sena (*Sena Gallica*), qui leur

(1) Voir XIVe année (mars 1858), p. 715.

doit son nom (Silius, VIII, 445); chassé par les siens, il s'était retiré avec ses partisans chez Veltina, roi (à ce qu'il paraît) des Étrusques de Pérouse. De là, guerre entre Veltina et les ennemis d'Abuna; puis une bataille où Veltina était resté vainqueur, mais qui lui coûta la vie de son fils.

C'est donc le fils de Veltina qui est le sujet de cette inscription, où nous trouvons un monument singulièrement grave de la langue, de l'histoire et surtout de la littérature étrusques. Je ne doute pas qu'il ne soit rédigé en vers, du moins pour la lamentation de Veltina. Le style est noble et serré jusqu'à l'étrangeté, la traduction n'en donnerait pas une idée suffisante. Mais ce qui est singulièrement curieux c'est de voir, dans le dialogue avec le chœur, le type de la tragédie grecque; aussi semble-t-il difficile de croire que cette manière soit propre à la Grèce. Car notre inscription ne doit pas être une imitation grecque : elle a toute l'originalité du goût oriental, et appartient à un rit funéraire où l'on conservait soigneusement les antiques usages. D'ailleurs il est clair que cela remonte, non-seulement aux temps de l'autonomie étrusque, mais à l'époque plus reculée encore où les Étrusques étaient gouvernés par des rois; car le langage de Veltina le montre assez évidemment comme roi. Si donc on ne veut pas reculer le siècle de cette inscription jusqu'au delà de Porsenna, on ne peut du moins l'écarter beaucoup du temps d'Eschyle; et je la ferais plus volontiers contemporaine de ce poëte que postérieure à lui.

Voici l'inscription. Je la transcris en plaçant vis-à-vis ma version hébréo-chaldaïque; et pour ceux qui ne sont pas habitués aux alphabets étrusque et hébreu, j'ajoute, comme précédemment, la transcription des deux textes en caractères latins avant les traductions latine et italienne :

PARTIE ANTÉRIEURE.

TEXTE ÉTRUSQUE.		VERSION HÉBRÉO-CHALDAÏQUE.
·†AJVƎ	1	הַעֲלַת
JV‡Ə 9A J·AMMA†	2	תַּנְנָא לְ אוּר אָזוּל
M †VAJ 9↓A⅃ ƎMA	3	עִמֶּה בֹּקֶר לְהוּטָה נָאָה
AJ† MƎ·MAMIOJƎ⅃	4	בְּעֵל־דִּינָא אֵשׁ תַּל
9A ⅃O JƎJS MAMV8A	5	אֲבוּנָאָה שְׁלָל דַּךְ אוּר
1ƎIA MV8M A‡Ə †V	6	אוֹת אָז נָפֶשׁ אָר
MƎMMA9 MI Ə† ƎMS Ə†	7	תָּא סְנָאָה תָּא אִישׁ רָנוּנִי

יַב עִמֶּה הֵן נַבָּר י ב 8 [illegible]
בְּעֵל־דִּינָא 9 [illegible]
טוּר שָׁלֹשׁ פָּרָשׁ 10 [illegible]
גְּמוּל מָלֵא וּשְׁכוֹל 11 [illegible]
צוּק אָנוּשׁ כִּי (כְּהִי) 12 [illegible]
אָב לְ דָל עָרוּ 13 [illegible]
עָלֵי בְּעֵל־דִּינָא אָרוּז 14 [illegible]
נָחַל כְּ לַ עֵנֹת 15 [illegible]
דְּיִי דַחַל (דִּילִי) 16 [illegible]
שֶׁ (אֲשֶׁר) קִינָה כְּ עָנוּי 17 [illegible]
אָב לָךְ בְּלִי יְכֵל 18 [illegible]
רָד אָלָה אֲבוּנָאָה 19 [illegible]
[עֲ]נָגָן דוּן קֹלֶט פָּלֵשׁ 20 [illegible]
קִיֵם פְּעָלָה 21 [illegible]
בְּעֵל־דִּינָא הִנְטָה (הִטָּה) כַּף 22 [illegible]
אֵמוּן לְ גְּלוּת מֶ עָשׂוּי 23 [illegible]
נָבַר שָׁ רָן כַּ צֵּל 24 [illegible]
דְּיִי פָּלַשְׁתִּי 25 [illegible]
בְּעֵל־דִּינָא עוּת נָבַר 26 [illegible]
פֵּן אָזָה מֵ עָשׂוּי 27 [illegible]
אַךְ נָאָה חִינָא גָּלָל אֲבוּנָאָה 28 [illegible]
בְּעֵל־דִּינָא מָל אוּר 29 [illegible]
זוּן (זִין) יָאָה אִין תַּמָּה 30 [illegible]
מַר כְּ נָחַל 31 [illegible]
בְּעֵל־דִּינָא זוּ שִׁטְנָה 32 [illegible]
תָּא סְנָאָה הָגָר 33 [illegible]
בְּעֵל־דִּינָא דוֹרֵשׁ טָהֲרָה 34 [illegible]
חָלוּא תָּא סְנָאָר 35 [illegible]
רָזוּנִי כָּאָה תָּא סְנָאָה תָּא 36 [illegible]
אִשׁ רָזוּנִי קִמֵּט 37 [illegible]
סֵבֶל דוֹרָר קִינָא אֲבוּנָאָר 38 [illegible]
מָנָה (מָנִי) הֵן נָבַר 39 [illegible]
כִּי כְּ נָחַל חַר חַיּוּת עָזָא 40 [illegible]

LECTURE ETRUSQUE.	LECTURE HÉBRAÏCO-CHALDAÏQUE.
Eulat;	1 Aolat;
Tanana le ar ezul;	2 Tannana le ur azul;
Ame vager laut ne.	3 Imme voqer leuta naa.
Veltinas es tala :	4 Veel-dina es tal :
Abunas salel tac ar.	5 Abunaa salal dac ur.
Ut! eza nepus eri.	6 Ot! az nepes ar.
Te Sene, te is Rasenes	7 Ta Senaa, ta is Razoni
Ipa ame : Hen naper. XII.	8 Jab imme : Hen nabar. XII.
Veltina	9 Veel-dina
Tura saras peras	10 Tur salos paras
Cemul male; esecul	11 Gemul mala; use col
Tsuki enes ki	12 Tsuq anus ki
Ep le tul aru.	13 Ab le dal aro.
Aulesi Veltinas aruz	14 Eli Veel-dina aruz
Nal clenesi :	15 Nahal claanoth :
Tii til;	16 Dei dial (dil?) :
Se quna ke enu.	17 Se qina ke anui.
Ep le ca beli icala	18 Ab leca beli iekel
Rat alas Abunas!	19 Rad alah Abunaa!
Clen tun qulet palas	20 Aglan dun qolet pales
Qiem pusle!	21 Qijem peulla!
Veltina hinta cap	22 Veel-dina hinta cap
Emun le calet; me asu	23 Amun le galut; me asuj
Naper! se ran, ca tsel,	24 Nabar! se ran, ca tsel,
Tii palasti!	25 Dei palasti!
Veltina hut naper	26 Veel-dina hut nabar
Pen ezas me asu!	27 Pen azah me asuj!
Ac ne ina calel Abuna!	28 Ac naa ina galal Abunaa
Veltina mal er	29 Veel-dina mal ur
Zin ja! in tema,	30 Zin jaa! in tamma,
Mer ke nal!	31 Mar ke nahal!
Veltina zia satene :	32 Veel-dina zo sitena :
Te Sene eca.	33 Ta Senaa aga.
Veltina turas taura	34 Veel-dina dores taora
Helu. Te Sene,	35 Halu. Ta Senaa,
Rasene kei. Te Sene, te	36 Razoni kae. Ta Sena, ta
Is Rasene qimet	37 Is Razoni qimmet
Sepel tutas quna. Abuna;	38 Sebel dodeh qina. Abunaa;
Mena. Hen naper,	39 Mana. Hen nabar.
Ki ke nal har eut use.	40 Ki ke nahal har ajut ussa.

PARTIE LATÉRALE.

TEXTE ÉTRUSQUE.	VERSION HÉBRÉO-CHALDAÏQUE.
ICVꝸ AMƎꝸAM AMIOJƎꝺ 41	בַּעַל־דִּינָא שְׁטָנָה צוּק
·ATI CI ƧƎMƎ CI IIA 42	אָנוּשׁ כִּי יַב

סֵבֶל עֶנָה דַי וְאוּלָם	43 ΜΥΛΥ8·ΙΟ·ΞΝΑ ΛΞΓΜ
קַב סֵבֶל דַי	44 ·ΙΟ ΛΞΓΜ ↓Ξ
רַן דַי הַשְׁתֵּק בְּעֵל־דִּינָא	45 ΑΝΙΟΛΞΓ ΛΑϟΜΞ ΙΟ ΞΝΞΡ
הֲכִי לוּנָה תּוּר	46 ϟΥϟ·ΞΝΥΛ ΛΙΟΑ
עוֹנָה קִינָה זִיעַ צוּ	47 ΙΛΥ‡·Α‡Ξ·ΞΝΥΛ ΜΞΝΥ
אָנוּשׁ כִּי אָדָם	48 ΜΥΟΑ ΙΛ ΣΝΞΣ
יְגָה אֲבוּנָאָה פָּנָה דָן	49 ΑΝΟ ΝΞΓ ΜΑΝΥ8Α·ΜΛΙ
עִמֵּה בְּעֵל־דִּינָא	50 ΑΝΙΟΛΞΓ·ΑΜΑ
בְּ עֲנִי דוֹר אוֹנִי הֵ אִין	51 Ξ·ΙΝΥ ϟΥΟ ΙΝΥ 8 ΝΙ
זָר אוֹנָא כְּ חָקָא	52 ·Α↓ Λ ΑΝΥ ΙϟΞ‡
דַי לְ דוּן	53 ΝΥΟ Λ ΙΟ
קֹל דֵּלֶק	54 ·↓ΙΛΟ ΛΥ↓
כָּכָה קֵץ עוּק	55 ΞΥ↓Υ↓ ΙΑ‡↓ ΞΛΚΑ

Partie latérale (étrusque).

Veltina satena tsuki
Enes ki ipa.
Sepel ane ti. Beulum
Qava sepel ti.
Rene ti. Estac. Veltina
Aki lune? Tur
Unes qune, zea tsuki
Enes ki atum
Icas. Abunas pen tana
Ama Veltina.
Be uni tur uni. E in
Zeri una, ke qa?
Ti le tun.
Qul teliq.
Kake qatsi quqe.

Partie latérale (hébreu).

41 Veel-dina sitena tsuq
42 Anus ki jab.
43 Sebel ana dai (di). Veulam
44 Qav sebel dai (di).
45 Ran dai (di). Astec. Veel-dina
46 Aki luna? Tur
47 Oneh qina, zia tsuq
48 Anus ki adam
49 Igah. Abunaa pane dan
50 Imme Veel-dina.
51 Be oni dor oni. E in
52 Zar ona ke uqa?
53 Dai (di) le dun
54 Qol deleq
55 Kaka qets ghuq.

VERSION LITTÉRALE LATINE.

Rogus (quod attinet ad rogum),
Fumus in flammam abiit :
Una cum aurora
Combustus rite *est*.
Veltina (Voltinius?)
Ignem aggesserat.
Abuna (Aponius?)
Exuviis oppressit flammam.
Prodigium! Eo-ipso-tempore
Cadaver ardens *est!*

VERSION EN ITALIEN.

1 In quanto al rogo,
2 Il fumo andò in fiamma :
3 Con lo spuntare stesso dell' aurora
» Fu arso secondo il rito.
4 Veltina (Voltinio?)
» Fuoco a fuoco aveva aggiunto;
5 Abuna (Aponio?)
» Colle spoglie ne oppresse la fiamma.
6 Miracolo! In quell' attimo stesso
» Il cadavere arde!

Statio Senæ, statio
Viri Raseni
Clamavit pariter:
EN SEPARATUS EST!
Duodecies.
Veltina
Circumeundo ter
Equo-vectus
Opus implevit, et orbitate
Anxius-factus, æger languore
Noctu-venit
Ad ostium speluncæ ejus.
Aulus Veltina in-se-collectus
Incedit quasi ad incipiendum-loqui :
Atratus
Ingreditur-lento-gradu ;
Quum *ecce* carmen-lugubre
Sic inceptum *est*.
Pater tibi!...
Interitum potuit!...
Concupiscens fœdus Abunæ!
Nati supplicium
Receptionis peregrini
Ratam-fecit mercedem!
Veltina protendit palmam
Fidei
Ad turbam-exulum ;
Ab genito
Separatus est!
Qui vincens *sum*,
Velut umbra,
Atratus
Oberro!
Veltina,
Opem-ferendo,
Separatus fuit
Amotione
Eo-ipso-tempore
Ab genito!
Agedum pulchra fuit gratia
Negotii Abunæ!
Veltinam, *qui* loquitur,
Flammam
Pascere decuit!
Evanescere ibi,
Defluit ceu torrens! —
Veltinæ hæc querimonia.
Statio Senæ
Murmuravit. —
Veltina quærens splendorem

7 Lo stuolo di Sena, lo stuolo
» De' guerrieri Raseni
8 Gridò ad una voce :
» ECCO EGLI È SEPARATO!
» Per dodici volte.
9 Veltina
10 Girando tre volte
» Intorno intorno a cavallo
11 Compiè il rito, e per lo distacco
12 Angosciato, lasso per lo languore
13 Mosse in sulla notte
» Alla bocca del sepolcro di lui.
14 Aulo Veltina in se racolto
15 Trae innanzi come per favellare :
16 In veste sordida
» Entra a lento passo;
17 Quand' ecco per tal guisa
» Fu da esso cominciato il lamento.
18 Il padre a te!...
» Potè dare la morte!...
19 Per volere l'alleanza di Abuna!
20 Del figlio il supplizio
» Sugellò la mercede
21 Dell' aver raccolto un profugo!
22 Veltina stese la mano
23 Di alleanza
» Ad una turba di esuli,
» E dal sangue proprio
24 È stato separato!
» Io vincitore,
» A somiglianza di larva,
25 In veste sordida
» Me ne vo vagolando!
26 Veltina,
» In porgendo ajuto ad altrui,
» Separato fù
27 A forza
» In quell' ora medesima
» Dal sangue suo!
28 Si davvero un bel frutto
» Ho io dall' impresa di Abuna!
29 A Veltina, che parla,
» Conveniasi meglio
30 Pascer le fiamme!
» Dileguarsi là dentro,
31 Come trapassa un torrente!
32 Tale fù il gridar di Veltina :
33 E la schiera di Sena
» Cosí mormorò —
34 Veltina cercando lustro

Dolore-affectus-est :	35 Rimase in duolo :
Statio Senæ,	» La schiera di Sena,
Rasenus afflictus *est :*	36 Il Raseno sono pur tribolati :
Stationem Senæ, stationem	» La schiera di Sena, la schiera
Viri Raseni perstrinxit	37 De' (ou Dei) guerrieri Raseni è stretta
Ærumna trahens triste-carmen.	38 Da angoscia, che ne trae lamenti.
Abuna (Abunam quod attinet) ;	» In quanto ad Abuna,
Factum *fuit.*	39 Fù destino.
Hic separatus est,	» Questi è stato separato,
Quia, sicut torrens,	40 Perche a guisa di torrente
Exarescit vita fortium.	» Inaridisce la vita del forte —
Partie latérale.	*Partie latérale.*
Veltina querimonia oppressus,	41 Veltina per lo lamento affannato,
Æger languore clamavit.	42 Lasso per lo languore esclamò.
Ærumna	43 La sciagura
Oppressus est *quisque* satis.	» Ci ha oppresso abbastanza.
Profecto	» Veramente
Maledixit *quisque*	44 Ci siam doluti
Ærumnæ satis.	» Del disastro abbastanza.
Ploravit *quisque* satis.	45 Si è pianto abbastanza.
Fac-silere. Veltinæ	» *Orsù* imponi silenzio. Veltina
Nonne quies-per-noctem *erit?*	46 Non avrà dunque riposo?
Circumeundo	» Coll' aggirarsi intorno
Canens carmen-lugubre,	47 Prorompendo in lamenti,
Agitatione oppressus,	» Per la smania affannato,
Æger languore	48 Lasso per lo languore
Mortales (omnes)	» Ha messo in tutti
Mœrore affecit.	49 Tristezza.
Abunæ facies dejecta est	» Il volto di Abuna è abbattuto
Pariter ac Veltinæ :	50 Al pari di quello di Veltina :
In mœrore	51 In afflizione
Gens roboris-mei *est.*	» È la gente de' miei gagliardi.
Nonne evanescendo	» Non ei dileguandosi
Recedens *est* robur (robustus)	52 Se ne passa il robusto
Juxta decretum?	» Conforme è decretato?
Satis ad dejiciendum-se.	53 Basta l'abbattersi.
Celer-esto (eja) : Cinerem —	54 Sù presto : Le ceneri —
Ita finis angustiæ (luctui).	55 Così fù posto fine al cordoglio. —

Le commentaire à la prochaine livraison.

NOTRE-DAME DE LAON.

Certains monuments, par leur majesté et leur hardiesse, impressionnent vivement le spectateur qui les contemple. Si la vue d'une petite chapelle ogivale, fait palpiter d'émotion le cœur de l'archéologue et surtout du chrétien, que ne doit-on pas éprouver lorsque l'on se trouve devant une de ces admirables créations du moyen âge, devant une de ces œuvres magnifiques que l'on croirait élevée par la main des anges? La cathédrale de Laon est sans contredit un des monuments les plus remarquables de la France, puisqu'à l'ancienneté de sa fondation elle joint la grandeur du vaisseau, l'étendue des proportions et la sévère magnificence de l'architecture religieuse de l'époque de transition.

La ville de Laon, bâtie sur un monticule assez élevé et isolé au milieu de la plaine, ne paraît pas avoir été sous la domination romaine un endroit fort important. Vers la fin du IIIe siècle, saint Béat, venu de Rome avec saint Quentin prêcha le christianisme dans le Laonnais. La bonne nouvelle produisit des fruits abondants, et un siècle plus tard, lorsque les chrétiens purent se montrer au grand jour, on construisit une église dediée à la Vierge Marie sur les grottes souterraines où se réunissaient les fidèles pendant les temps des persécutions.

Jusqu'alors Laon n'était qu'une simple église dépendant du diocèse de Reims. Au Ve siècle, après la conversion de Clovis, plusieurs nouveaux siéges épiscopaux furent érigés dans le nord de la Gaule, Laon fut du nombre. Saint Remi, évêque de Reims, était né aux environs de Laon et avait été élevé à l'école de l'église de cette ville : aussi plein d'affection pour son pays, et plein de zèle pour la propagation de l'Évangile, il retrancha de son diocèse (497) le comté de Laon et la Thiérache pour en former un évêché, dont il établit le siége à Laon. En même temps l'église de Sainte-Marie fut érigée en cathédrale et Génebaud en devint le premier évêque. Saint Remi dota le nouvel établissement de plusieurs biens de sa propre église, en lui abandonnant les terres de Pouilly, Leuilly, Coucy et Anizy (1)

(1) M. Melleville. *Histoire de Laon.*

On ne possède aucun renseignement sur le premier vaisseau de l'église de Sainte-Marie; mais il est probable que c'était un monument fort modeste construit en pierres et en bois. Les siècles suivants s'écoulèrent sans aucun événement remarquable pour l'église de Laon, qui eut à souffrir toutefois des luttes qui éclatèrent entre les enfants de Charlemagne. Louis d'Outre-Mer venant d'Angleterre où il avait été obligé de se réfugier, fut conduit à Laon et sacré par l'archevêque de Reims, le 19 juin 936, en présence de plus de vingt évêques. Laon devint alors la capitale du royaume.

Nous n'avons pas à parler ici des luttes qu'avaient à soutenir les prélats de l'église de Laon, mêlés qu'ils étaient depuis deux siècles aux factions, aux troubles et aux guerres de leurs temps ; en conséquence nous passons sous silence les malheurs d'Hincmar et les intrigues d'Adalbéron.

Mais arrivons à une année de malheur pour la cathédrale de Laon. C'est en 1112 qu'elle fut entièrement ruinée, par la conduite trop audacieuse d'un évêque dont nous voudrions taire le nom. Gaudry, Anglais d'origine, occupait alors le siége épiscopal. Il était parvenu à la dignité pontificale au moyen de largesses distribuées aux électeurs; il s'était déjà rendu méprisable par son luxe, son amour des plaisirs et son ambition désordonnée. La clameur publique l'accusait de l'assassinat de Gérard de Quierzy; il fut obligé de s'éloigner. En son absence, ses archidiacres pour lui procurer de l'argent, imaginèrent d'offrir aux habitants de la ville, moyennant une somme considérable, une charte de commune. Les Laonnais privés de leurs franchises s'empressèrent d'accepter et ne reculèrent devant aucun sacrifice. A son retour, Gaudry entra en fureur; et voulut retirer la charte octroyée en son absence; il amena Louis le Gros, roi de France, à retirer le consentement qu'il avait donné. Les bourgeois irrités, armés d'arcs, de haches et de cognées se précipitent dans la cour de l'évêché en criant: *Commune! Commune!* C'était le 25 avril 1112. Gaudry opposa une inutile résistance, son palais fut pillé; ce prélat voulut fuir, mais il tomba entre les mains des bourgeois irrités qui le tuèrent d'un coup de hache. Ce meurtre consommé, les conjurés mirent le feu à la maison du trésorier, et bientôt le feu se communiqua à l'église qui était proche. L'intérieur de la cathédrale se trouvait alors revêtu de riches tapisseries, à cause de la solennité du moment; les flammes s'y répandirent avec rapidité ; puis, gagnant à la fois et le palais épiscopal et le quartier voisin de l'église, elles s'étendirent jusqu'à l'abbaye de Notre-Dame.

Tout fut réduit en cendres; le palais de l'évêque, la grande église, le cloître des chanoines, l'abbaye de Notre-Dame et le quartier de la ville avec ses douze églises (1).

Telle fut la triste fin de la première cathédrale de Laon. Il n'en resta qu'un pan de muraille et une chapelle. Effrayés de ce massacre et de cet incendie, les habitants s'enfuirent, et la ville de Laon devint la proie de quelques paysans furieux qui la pillèrent et la saccagèrent comme une ville prise d'assaut. L'ordre fut difficile à rétablir. On ensevelit avec honneur les dépouilles mortelles de Gaudry ainsi que celles de toutes les victimes de la vengeance populaire. Anselme, chef de l'école de Laon, fit tous ses efforts pour réconcilier les partis, et assurer le repos de la ville. Mais Laon avait beaucoup perdu, sa cathédrale était détruite, le service épiscopal fut célébré dans l'église de l'abbaye de Saint-Vincent.

Alors les chanoines résolurent de reconstruire la cathédrale; mais les dépenses que devaient entraîner les travaux de réédification d'un vaste édifice étaient bien considérables et dépassaient les facultés pécuniaires de l'évêque, du chapitre et des ecclésiastiques. La France se couvrait alors de magnifiques monuments, la foi était vive dans le cœur des fidèles, on recourut aux saints protecteurs de l'église de Laon, dont les reliques avaient été sauvées de la destruction générale. Les châsses contenant les restes de saint Béat, des cheveux de la sainte Vierge, un morceau de son vêtement, un magnifique phylactère, des fragments de la vraie croix et de la sainte éponge, sortirent de Laon le 6 juin 1112, accompagnés d'une députation de huit clercs et de six laïques, qui devaient recueillir les offrandes des fidèles. Ces quêteurs parcoururent une grande partie de la France et rapportèrent à Laon d'abondantes aumônes.

On se mit à l'œuvre; les matériaux étaient prêts, l'église de Laon avait alors pour évêque, un pontife plein de zèle. Barthélemy de Vir se mit à la tête des travaux, toute la population de Laon et des environs accourut pour prendre part à la construction de la cathédrale. Le nouveau prélat contribua non-seulement de ses conseils, mais encore de ses propres deniers, qu'il versa à pleines mains dans le trésor commun. Encouragé par l'heureux résultat de la quête faite en France, Barthélemy conçut le projet d'en faire une semblable en Angleterre.

Les châsses sortirent une seconde fois de la ville, et les nouveaux

(1) M. Melleville, *Histoire de Laon*.

collecteurs se dirigèrent vers le pays d'Outre-Mer, ou ils reçurent du clergé et des fidèles l'accueil le plus favorable. Ils revinrent chargés de dons de toutes espèces, et rentrèrent à Laon au mois de septembre. Ces secours, réunis aux efforts constants des habitants de Laon, firent pousser les travaux avec une incroyable activité, et chose inouïe dans l'histoire de nos cathédrales, deux ans après l'incendie de la ville de Laon, les principales parties de l'église étaient terminées et l'on put procéder à la dédicace solennelle (1).

Ce fut un beau jour pour la ville de Laon, que celui où sa nouvelle cathédrale fut consacrée à Dieu sous l'invocation de la vierge Marie; tous ces pieux fidèles voyaient avec joie leurs efforts couronnés de succès, et admiraient la beauté de ce temple que leurs mains avaient construit si rapidement. Le 5 septembre 1114, la ville de Laon vit arriver dans ses murs l'archevêque de Reims, assisté de tous ses suffragants. Plus de deux cent mille personnes accoururent de tous côtés pour assister à cette magnifique cérémonie. La cathédrale fut solennellement inaugurée, et le docte et pieux Anselme tressaillit d'allégresse, de voir avant de mourir la cathédrale reconstruite et sa ville natale relevée de ses cendres. Pour

(1) Cette rapidité de construction nous a beaucoup surpris; elle a étonné aussi M. Vitet. Dans la monographie de la cathédrale de Noyon qu'il a publiée, il prétend qu'on ne peut admettre un tour de force semblable et sans exemple dans les annales de l'histoire de nos cathédrales. Il pense que la consécration dont il est ici parlé, ne doit s'entendre que de l'ancienne cathédrale restaurée après l'incendie de 1112. En effet, pour être raisonnable et ne pas lutter contre les données de la science, il est impossible d'admettre qu'au commencement du XIIe siècle le style ogival soit déjà parvenu à son entier développement dans une seule ville, tandis que partout ailleurs le plein-cintre dominait, et que les ogives, lorsqu'elles se montraient, accusaient une timidité extraordinaire. Par conséquent, il faut nécessairement conclure que l'on a donné à la cathédrale de Laon une date trop ancienne, et qu'elle a été bâtie au commencement du XIIIe siècle ou au plus tôt dans les dernières années du XIIe. Il y avait à ce sujet une discussion fort intéressante à ouvrir si nous n'étions pas resserrés par les bornes de cette notice. Citons toutefois un auteur contemporain, Herman, moine de Nogent, qui vivait au XIIe siècle, et dont nous trouvons un passage dans la savante notice de M. Jules Marion : « Bartholomeus adeo templum Dominæ nostræ statuit accelerare, ut post duos semi annos « (id est duos annos et dimidium anni) incensionis ejus, rursus fieret dedicatio ejus, « anno scilicet ab incarnatione MCXIV; ad quam præfatus Bartholomeus accersivit Radulfum Remorum archiepiscopum, Guillelmum Catalaunensem episcopum, « Lisiardum Suessionensem, Godefridum Ambianensem, Hubertum Silvanectensem. « Tanta vero plebis multido confluxit ad ipsam dedicationem ut ducenta millia « diversi sexus et ætatis dicuntur interfuisse (Herman. *De miraculis Beatæ Mariæ* « *Laudunensis*, lib. III, cap. IV). »

conserver le souvenir de cette magnifique cérémonie, l'église de Laon célébra tous les ans l'anniversaire de la dédicace par une procession solennelle.

Quoique les principales parties de l'église fussent achevées, on comprend facilement que l'édifice au moment de sa consécration n'était pas aussi complet que nous le voyons aujourd'hui. Ainsi les tours, les chapelles qui garnissent les bas-côtés ne furent construites que successivement.

En 1146, on convoqua dans l'église de Laon un concile auquel assistèrent tout le clergé et toute la noblesse de France; Louis VII, dit le Jeune, s'y trouva. On y délibéra sur les préparatifs de la première croisade, résolue à Vezelay quelque temps auparavant.

La tour du portail du midi, la décoration intérieure des porches du grand portail, et la petite porte de gauche de ce même portail furent construites au XIIIe siècle. Enfin pendant le XIVe siècle, on ajouta des chapelles le long des collatéraux. La grande fenêtre du transsept sud fut reconstruite, ainsi que la rose de la tour du même portail; enfin ce fut dans le courant du XVIe siècle que l'on éleva les balustrades en pierre qui ferment les chapelles.

Le clergé et les fidèles contribuèrent par leurs offrandes à l'érection de ces chapelles et à l'ornementation de la cathédrale. En 1205 la chapelle du Saint-Sépulcre fut élevée par les soins de Mélisandre, épouse de Gérard de Saint-Aubert; Guillaume de Troyes, évêque de Laon, bâtit la chapelle de Saint-Génebaud, et le chanoine Aimery Alemand fit construire la chapelle de Saint-Antoine en 1384. Le trésor de Laon était fort riche; en 1562, on l'estimait 3000 livres tournois; c'était le produit des dons des fidèles et surtout des évêques : ainsi ce même Guillaume fit présent d'un retable magnifique et d'un ciboire.

Au XIIIe siècle, l'évêque de Laon qui portait déjà le titre de duc, fut élevé à la dignité de la pairie, et devint un des six pairs ecclésiastiques du royaume. Le chapitre élisait l'évêque, et l'investissait des titres de duc et de pair; aussi était-il un des plus riches, des plus nombreux et des plus puissants du royaume. Plusieurs hommes illustres briguèrent l'honneur de faire partie de ce chapitre, d'où sont sortis trois souverains pontifes, Urbain IV, Nicolas III et Clément VI, quinze cardinaux, deux patriarches, sept archevêques, quarante-six évêques et plusieurs abbés, des chanceliers du royaume, des magistrats au parlement de Paris, des recteurs, des docteurs de Sorbonne, etc., etc. Après l'élection et le sacre de l'évêque, lorsqu'il faisait son entrée dans la ville, il se rendait les

pieds nus de l'église de Saint-Michel à la cathédrale, où l'abbé de Saint-Vincent le présentait au clergé en disant : « Nous vous le donnons vivant, vous nous le rendrez mort (1) »

Au XVIe siècle les protestants ne purent s'emparer de la ville de Laon, qui dut son salut à sa position avantageuse et à la bonne contenance de ses habitants; aussi la cathédrale fut-elle préservée du pillage et des excès abominables auxquels se livrèrent si souvent ces sectaires acharnés. La puissance des évêques s'accrut de plus en plus, leurs richesses augmentèrent; plusieurs prélats les employèrent à orner la basilique qui était décorée avec une rare magnificence lorsqu'éclata la tempête qui engloutit l'évêché de Laon. Il avait duré près de treize siècles, et quatre-vingt-un évêques étaient montés sur ce siége épiscopal renversé le 12 juillet 1790. Les habitants de Laon eurent pendant quelque temps l'espoir de voir se renouer cette chaîne brisée, l'évêché de Laon décrété par le concordat de 1817 ne fut pas rétabli. Il fut réuni à celui de Soissons dont l'évêque porte le double titre de Soissons et de Laon.

Grâce à sa position sur une colline isolée et d'une assez grande élévation, la cathédrale de Laon s'aperçoit au loin dans la vallée, aussi on ne peut décrire l'impression que l'on éprouve en découvrant ce magnifique monument qui montre au loin ses quatre tours aériennes, qui se détachent avec grâce de la masse de l'édifice par cette transparence qui leur donne tant de légèreté. Mais cette position élevée a été cause de nombreux sinistres qui ont endommagé de temps à autre la cathédrale exposée aux ravages des ouragans et aux atteintes de la foudre. Ainsi le feu du ciel frappa l'édifice en 1531, en 1542, en 1585, en 1611, en 1656, en 1720, en 1813 et en 1844, et chaque fois laissa des traces de son passage, enfin chose remarquable, en 1691, elle faillit être renversée par un tremblement de terre.

Le style qui a présidé à la construction de la cathédrale est celui qui fut employé au commencement du XIIIe siècle; aussi l'ogive règne partout, on ne rencontre le plein-cintre que dans les transsepts et au portail occidental. La cathédrale de Laon est orientée, elle a la forme d'une croix latine. Les transsepts sont terminés au nord et au midi par un portail qui devait être surmonté de deux tours semblables à celles qui se trouvent placées sur le portail principal; mais deux de ces tours ont seules été terminées et sont placées à l'angle occidental du transsept, les deux autres

(1) Aristide Guilbert, *Histoire des villes de France*, t. II.

n'ont été élevées que jusqu'à la hauteur du toit (1). Ces tours devaient être surmontées d'une flèche assez élevée, mais qui ne fut jamais exécutée; la tour du sud du grand portail reçut seule cette flèche qui fut démolie en 1794 (2). Au centre du transsept s'élève une coupole ou lanterne qui probablement devait aussi être surmontée d'une flèche.

Le portail principal situé sur une place beaucoup trop étroite, se compose au rez-de-chaussée de trois voussures profondes légèrement ogivées et séparées par des contre-forts saillants dont la décoration est fort simple. (Voyez la pl. 335 ci jointe.) Cette espèce de porche qui précède les trois portes de la cathédrale est orné extérieurement de cordons fleuronnés et surmonté de frontons aigus dont le tympan est rempli de sujets sculptés très-frustes. Dans le tympan on distingue la sainte Vierge assise et tenant l'enfant Jésus sur ses genoux; le tympan de droite représente saint Michel terrassant le démon; celui de gauche montre la sainte Vierge debout, environnée de deux personnages agenouillés.

Les portes sont ornées de colonnettes lisses ou cannelées, droites ou torses; les voussures et les tympans sont décorés de sculptures d'une époque postérieure à la construction des porches. Les archivoltes sont remplies de dais et de statues, fort difficiles à deviner à cause de leur mutilation. Le tympan de la porte du milieu représente le mystère de la sainte Trinité, celui de droite nous rappelle le jugement dernier et celui de gauche nous offre des sujets tirés de l'histoire de Marie; nous y avons cru voir la Nativité de la sainte Vierge. Au-dessus du porche règne d'abord une rangée de neuf fenêtres ogivales, surmontées d'une large arcade cintrée qui sert d'encadrement à la rose divisée en quarante-huit compartiments. Au-dessus des porches latéraux, nous voyons des fenêtres à ogive, dont l'archivolte est supportée par des figures grimaçantes et décorée comme les portes d'un nombre considérable de sujets. Cette rose et ces fenêtres sont surmontées d'une galerie ogivale dont la partie centrale est plus élevée : c'est une série d'arcatures ogives supportées par des colonnes rondes. Dans la partie centrale, cette galerie est couronnée d'une balustrade à jour, derrière laquelle

(1) Ces deux pieds de tour supportaient autrefois deux hautes flèches en bois: l'une, celle du côté de l'évêché, a été abattue en 1750 comme inutile; l'autre, dans laquelle était placée la sonnerie du chapitre, dite l'*ordinaire*, a été conservée jusqu'à la Révolution française.

(2) Cette flèche carrée était flanquée de quatre clochetons, et s'élevait à une hauteur de 123 mètres 40 centimètres. (Melleville, *Histoire de Laon.*)

s'élevait autrefois un vaste beffroi fort disgracieux que l'on a eu le bon goût de démolir en 1843.

A partir (1) de ce balcon, les tours s'élancent majestueusement et sont formées de deux étages dont l'inférieur carré est percé de deux lancettes accouplées. L'étage supérieur octogne est éclairé par autant de longues ouvertures à ogives. Les angles des tours sont flanqués de contre-forts massifs terminés à leur sommet de tourillons à jour, divisés eux-mêmes en deux étages dont l'un est carré, l'autre octogone. L'une de ces tourelles sert de cage à l'escalier qui conduit sur la plate-forme des tours. On voit dans chaque tourillon des statues de bœufs, la tête tournée en dehors; on se demande souvent quelle a pu être l'origine de cette décoration insolite. Voici la version la plus répandue ; elle s'appuie sur le texte du moine Guibert, historien de Laon. Lorsqu'on bâtissait la cathédrale, un clerc fut envoyé au bas de la montagne pour y chercher les matériaux nécessaires ; lorsqu'il remontait, un des bœufs qui traînaient son char tomba sans qu'il pût jamais le relever. Le clerc ne savait comment sortir de cet embarras, lorsqu'un autre bœuf se présente, se place sous le joug et bientôt le char arrive au sommet de la montagne. Le clerc s'inquiète de savoir à qui appartient le bœuf, mais à peine est-il délié, qu'il disparaît. C'est probablement en mémoire de cette circonstance que l'on aura sculpté ces bœufs qui sont placés au sommet des tours. Outre les trois portes qui donnent accès dans l'église du côté de l'ouest, on remarque une quatrième porte percée dans le côté septentrional de la tour de gauche. Cette porte ornée de voussures ogivales semble être postérieure au reste du portail ainsi que les fenêtres géminées qui la surmontent.

Nous avons dit que les portails des transsepts devaient être accompagnés de deux tours semblables à celles du portail. Une seule de ces tours a été terminée sur chacun des portails du nord et du midi. Au nord la deuxième tour ne s'élève pas au delà du toit de l'église, et la partie inférieure du portail est percée de deux portes accolées, ornées d'archivoltes et de colonnettes. La partie supérieure est percée d'une grande rose centrale, autour de laquelle sont disposées huit autres rosaces plus petites; au-dessous de la

(1) A la partie de la tour du nord, qui est voisine de cette galerie, on voyait autrefois une main colossale qui tenait entre ses doigts une espèce de bijou. Cette main, détruite depuis longtemps, est seulement mentionnée dans l'album de Villard de Hennecourt, dont M. Quicherat a donné l'explication dans le tome VI de la *Revue archéologique*.

rose règnent cinq fenêtres ogivales d'un style plus moderne. Le portail du midi offre à peu près la même disposition. Le pied de la tour terminée et placée à gauche est percé d'une porte à arcades ogivales de la dernière époque du style ogival. Au centre du portail on voit deux grandes portes ogivales, au-dessus desquelles s'ouvre une très-grande fenêtre à ogives, divisée en plusieurs baies qui correspond à la rose du transsept septentrional ; la partie supérieure de ces deux portails est couronnée d'une galerie à arcatures en ogive.

L'intérieur de la cathédrale de Laon répond à l'idée qu'en avait donnée l'extérieur. La nef se développe avec beaucoup de majesté; l'église mesure 109 mètres 66 centimètres en longueur, son plan est celui de la basilique romaine; la nef large de 11 mètres est accompagnée de bas-côtés qui se continuent autour des transsepts et bordent le chœur pour s'arrêter au chevet. On remarque une singularité dans le plan : c'est que l'église se termine à l'orient par un mur droit percé d'une rosace semblable à celle du portail (1) occidental. Les bas-côtés et les chapelles se terminent aussi par un mur droit des deux côtés du chœur : cette disposition assez commune dans les églises de campagne a été rarement employée pour les grandes basiliques, on ne la rencontre guère pour les monuments d'une certaine étendue que dans les cathédrales de Dol, de Laon, de Poitiers, de Rhodez, etc. (2).

Ce qui frappe surtout dans la cathédrale de Laon, c'est l'unité de style, la voûte est partout ogivale. Dans la grande nef, le chœur et les collatéraux, l'ogive se montre à toutes les arcades, le plein-cintre apparaît dans plusieurs travées du transsept. La nef, le chœur et le transsept sont séparés de leurs bas-côtés par des arcades ogi-

(1) A l'extérieur, ce chevet est surmonté d'une charmante galerie ogivale terminée à chaque extrémité par un tourillon carré, surmonté autrefois d'une petite flèche en pierre.

(2) Nous croyons nécessaire de donner les mesures exactes de la cathédrale de Laon d'après le relevé consciencieux de M. Melleville :

Longueur totale hors d'œuvre	121m.	
Longueur de la nef intérieurement	52	66
— du chœur	43	66
Longueur du transsept du nord au midi	53	33
Largeur totale de la nef	20	66
— de la grande allée	11	
Élévation des voûtes	24	
— de la lanterne	39	80
— des tours du portail occidental	56	
— des tours des portails latéraux	59	75

vales soutenues par des grosses colonnes cylindriques, à bases hexagones ou carrées, et ornées de chapiteaux différents entre eux par les sujets. (Voyez ci-jointe la pl. 336.) Les bas-côtés sont beaucoup trop étroits, ils n'ont que 3 mètres 30 centimètres de large, leurs voûtes n'ont que 7 mètres d'élévation.

Dans toute la longueur de l'édifice, les collatéraux sont surmontés de vastes tribunes, qui sont éclairées à l'extérieur par de petites fenêtres ogivales, et à l'intérieur de l'église elles communiquent avec la grande nef par deux arcades géminées supportées par une colonne ronde et réunies dans une plus grande arcade : ces galeries forment ce que les archéologues ont appelé *triphorium ;* l'établissement de ces galeries nous donne la raison du peu d'élévation des voûtes des collatéraux. Au-dessus de ces galeries, on trouve dans la grande nef une deuxième galerie obscure mais plus basse et formée d'arcatures ogivales et de petites colonnes rondes. Cette galerie fait aussi le tour de la nef du chœur et des transsepts. Enfin l'ordonnance générale se termine par le clerestory, partie de l'édifice qui est située entre les archivoltes de la voûte et où se trouvent placées les hautes fenêtres. Les voûtes de la nef et du chœur s'élèvent à une hauteur de 24 mètres.

La voûte est soutenue par d'épaisses nervures qui se croisent et sont ornées de clefs découpées en fleurons. Dans la grande nef et le chœur les arceaux des maîtresses voûtes comprennent deux travées et forment six compartiments, comme nous l'avons rencontré à Noyon et à Notre-Dame de Paris.

Les arcades des voûtes reposent sur des colonnes monocylindriques assez volumineuses et ornées d'un chapiteau à corbeille évasée surmontée d'un tailloir carré. Quatre de ces colonnes sont entourées de six colonnettes détachées, placées trois dans la grande nef et trois dans le collatéral. Au-dessus de chaque chapiteau des faisceaux composés alternativement de trois ou de cinq colonnettes, s'élancent le long des murs de la grande nef pour aller supporter les arceaux de la maîtresse voûte. Les tours et la lanterne s'appuient sur de gros piliers, découpés en faisceaux de colonnes qui s'élèvent d'un seul jet jusqu'aux voûtes.

L'ornementation de la cathédrale de Laon est en général peu considérable, c'est une règle applicable à tous les édifices de l'époque de transition, dans lesquels on a toujours sacrifié le soin et le fini des détails à la majesté et à la grandeur des proportions. Les architectes, tout occupés de créer ces magnifiques monuments, laissaient aux siècles suivants le soin de les décorer. Toute la

sculpture de la cathédrale se réduit intérieurement à la décoration des chapiteaux qui sont exécutés dans la plus grande simplicité : deux ou trois rangs de larges feuilles légèrement recourbées en crosse. Ce travail assez grossier dans quelques chapiteaux est plus soigné dans plusieurs autres : ainsi dans les transsepts et dans le chœur, les ornements sont d'un dessin plus correct et d'un travail plus délicat.

Primitivement toutes les fenêtres de la cathédrale de Laon n'étaient formées que d'une simple baie, ornée d'archivoltes et de colonnettes à chapiteaux variés; aussi toutes les fenêtres de la grande nef ne forment qu'une simple lancette; ce ne fut qu'au XIVe siècle, lorsqu'on ajouta des chapelles le long des bas-côtés de la nef et du chœur, que les fenêtres devinrent plus larges et formèrent plusieurs divisions séparées par de légères colonnettes. Quant à la peinture sur verre, la cathédrale de Laon, comme tous les autres édifices de cette époque, a dû être ornée d'une magnifique série de vitraux coloriés, dont il ne reste plus que ceux qui ornent les fenêtres et la rose du chevet et celle du portail nord. Ces vitraux, qui datent du XIIIe siècle, ont conservé beaucoup de fraîcheur. La rose du chevet est composée de deux cercles concentriques composés, l'un de douze, l'autre de vingt-quatre médaillons, qui représentent la vierge Marie au centre, entourée des douze apôtres et des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse. Les vitraux des lancettes inférieures retracent différentes circonstances de la vie de la sainte Vierge; on y reconnaît la légende du moine Théophile si souvent représentée par les artistes du XIVe siècle.

Le plan de la cathédrale de Laon (voyez la planche ci-jointe 336), ne comprenait d'abord aucune chapelle latérale. On n'y voyait dans le principe que les chapelles ouvertes dans les parties orientales du transsept et qui se terminent en abside, et une grande chapelle placée à l'occident de l'édifice à côté de la tour du nord du portail principal. Cette chapelle forme à elle seule une église et se compose de dix travées séparées par des colonnes semblables à celles de la nef (1). Les chapelles placées dans les angles du transsept sont aussi de la même époque et servent de sacristie. Enfin à la hauteur du

(1) L'usage de cette grande chapelle, autrefois placée sous l'invocation de saint Jacques le Majeur, est tout à fait inconnu; les fonts n'y ont été placés que depuis la Révolution. Peut-être avait-elle été construite pour servir de paroisse après l'incendie de l'église de Saint-Remi-Porte; il est du moins certain qu'avant la Révolution elle était affectée à la cure de cette dernière église.

(*Histoire de Laon*, M. Melleville.)

triphorium, au-dessus des chapelles ouvertes dans le transsept, on rencontre deux chapelles correspondantes, comme elles aussi terminées en absides. Les autres chapelles, élevées entre les contreforts de l'édifice ont été construites dans le cours du XIVe siècle; elles ont la même disposition et la même profondeur; en 1574, elles ont été fermées par d'élégantes balustrades en pierres, sculptées selon le style de la Renaissance, et d'un goût très-pur. Les nervures des voûtes, travaillées avec soin, viennent se reposer sur des colonnes rondes engagées dans les angles, et ornées de chapiteaux à feuilles frisées. Les fenêtres sont partagées en deux baies, et le tympan de l'arcade est rempli d'une rose à quatre feuilles. Au-dessous des fenêtres, on aperçoit dans toutes les chapelles une série d'arcatures simulées, dont l'ogive, ornée d'un trèfle, repose sur de légères colonnettes surmontées de chapiteaux travaillés avec soin.

Le pavé de la cathédrale est presque entièrement formé de pierres tumulaires. Il y aurait à faire sur ce sujet un travail fort intéressant; on retrouverait dans les inscriptions qui s'y trouvent placées, des renseignements très-importants sur les personnages qui furent inhumés sous le sol de la basilique. Ces pierres tombales, fort remarquables à cause de la richesse des costumes et de la décoration architecturale qui encadre l'image du défunt, ne remontent pas à une haute antiquité; elles sont du XVIe siècle en grande partie; on n'en trouve que deux ou trois qui datent du XIIIe siècle. Ces tombes recouvrent la dépouille mortelle des évêques, des chanoines et des autres ecclésiastiques attachés au service de l'église; on y voit fort peu de pierres tombales de laïques.

La cathédrale était autrefois fort riche; il était nécessaire qu'elle déployât toutes ses pompes aux jours des grandes solennités, lorsque les évêques officiaient pontificalement; mais depuis elle a beaucoup perdu, ou plutôt elle a tout perdu; son ameublement est excessivement modeste. Les autels sont de peu de valeur sous le rapport de la matière et du travail. La chaire et le buffet d'orgues peuvent seuls attirer notre attention. La chaire est en bois de chêne, les panneaux sont travaillés avec beaucoup d'art, tous les détails sont traités avec une grande richesse de dessin et avec une extrême finesse d'exécution. Cette chaire provient de l'ancienne abbaye du Val-Saint-Pierre et date de 1681. Le buffet des orgues est de la même époque, mais d'un travail moins remarquable; l'instrument, d'une grande puissance, a besoin d'une bonne restauration.

On voit par cette courte notice que nous n'avons pas eu l'intention de faire sur la cathédrale de Laon une longue monographie. Ce travail que réclame un monument aussi intéressant est au-dessus de nos forces ; nous avons seulement esquissé les principaux traits de ce magnifique tableau qui attend une description semblable à celle qui a été exécutée pour la cathédrale de Noyon, par MM. Vitet et Daniel Ramée. Généralement la cathédrale de Laon n'est point appréciée à sa juste valeur ; il est vrai que depuis qu'elle a perdu son évêque et qu'elle est devenue une simple église paroissiale, sa gloire s'est évanouie ; mais cette basilique n'en est pas moins restée un des plus beaux monuments de l'époque de transition que possède la France. Il est à regretter sans doute que ce monument n'ait pas été complétement terminé, et que deux tours n'aient pas reçu leur couronnement ; mais que l'on se figure ces deux tours construites, que l'on place par l'imagination un couronnement sur la lanterne, et l'on aura un des plus magnifiques monuments que le moyen âge ait crées, surtout si l'on suppose les tours surmontées de flèches, telles quelles devaient l'être dans le plan primitif.

Aujourd'hui la cathédrale de Laon, dépouillée de tous ses ornements, attriste par sa nudité le spectateur qui la contemple : on croirait entrer dans un édifice qui vient d'être dévasté. La solidité de l'édifice était depuis plusieurs années gravement compromise, surtout du côté de l'occident ; les deux tours du portail principal ayant perdu leur équilibre, tendaient à se rapprocher ; pour parer à cet inconvénient on imagina de fermer la grande nef au moyen d'un mur très-élevé, destiné à maintenir l'équilibre rompu ; mais cet expédient n'était qu'un remède impuissant qui ôtait à l'intérieur de l'édifice toute sa beauté, sa grandeur et toute sa perspective ; le gouvernement résolu de restaurer entièrement la cathédrale de Laon, le portail fut repris en sous-œuvre, et les travaux qui continuent activement, nous donnent l'espoir que bientôt le magnifique portail de la basilique, complétement restauré, se présentera aux regards du spectateur dans toute sa beauté (1). Il serait à désirer que cette église fût complétement isolée ; sans doute la dépense serait énorme, puisqu'il s'agirait de faire l'acquisition d'un nombre considérable de maisons qui sont venues s'appuyer contre l'église ; mais cette amélioration, en donnant à l'édifice un caractère

(1) Voyez à ce sujet la notice de M. Mérimée et les dessins qui l'accompagnent. (*Revue archéologique*, 5e année, p. 16).

de grandeur, procurerait l'immense avantage de le préserver des causes de dégradations qui ont failli occasionner sa ruine, et cet isolement permettrait plus facilement de faire les réparations d'entretien pour conserver une de ces belles basiliques qui font la gloire de la France catholique.

LISTE DES ÉVÊQUES DE LAON.

1. Génebaud, neveu de saint Remi..... Mort en 550
2. Latro..... 566
3. Gondulfe..... 580
4. Ebretin..... 604
5. Robert Ier..... 620
6. Saint Canoald.....Vers 632
7. Attile ou Attole.....Vers 679
8. Wulfrad ou Wilfrid..... ?
9. Pérégrin..... ?
10. Gérard..... ?
11. Serulfe..... 683
12. Mauger ou Madalgaire..... 698
13. Sigobald ou Sigoald..... ?
14. Bertefroid..... ?
15. Madelan ou Magdelan.....Vers 740
16. Génebaud II..... 770
17. Bernico..... 780
18. Geoffroy ou Gilfroid..... ?
19. Ganilon ou Canelon..... 810
20. Ostroald..... 834
21. Siméon..... 848
22. Pardule, vidame de l'église de Reims..... 858
23. Hincmard, chanoine de Reims, prélat illustre..... 876
24. Hédenulfe 882
25. Didon..... 893
26. Raoul, chanoine de la cathédrale..... 921
27. Adelelme, chanoine et trésorier de Laon..... 930
28. Gozbert, chanoine de la cathédrale..... 932
29. Enguerrand Ier, doyen de l'abbaye de Saint-Médard à Soissons.... 936
30. Raoul, prêtre de l'église de Laon..... 948
31. Roricon..... 977
32. Adalbéron..... 1030
33. Gébuin.....Déposé en 1049
34. Leuteric, chanoine et chantre de l'église de Sens.....Mort en 1051
35. Elinand, chapelain de la reine d'Angleterre..... 1099

36. Enguerrand II..... 1104
37. Gaudri..... 1112
38. Hugues, doyen d'Orléans..... 1112
39. Barthélemy de Vir, trésorier de l'église de Saint-Quentin, se démet en..... 1150
40. Gautier de Saint-Maurice, abbé de Saint-Martin de Laon..Mort en 1153
41. Gautier de Mortagne, doyen de l'église de Laon..... 1174
42. Roger de Rosoy, chanoine de Laon et doyen de Châlons..... 1206
43. Renaud Sourdelle, chanoine de Laon..... 1209
44. Robert de Châtillon, archidiacre de Cambrai..... 1215
45. Anselme de Mauny, chanoine de la cathédrale..... 1238
46. Garnier, archidiacre de l'église de Laon..... 1249
47. Itier de Mauny, doyen de la cathédrale..... 1261
48. Guillaume de Troyes..... 1272
49. Gaudefroy de Beaumont, chanoine de la cathédrale..... 1280
50. Guillaume de Châtillon-Jaligny, chanoine de la cathédrale..... 1285
51. Robert de Thorotte..... 1297
52. Gazo de Savigny..... 1306
53. Gazo de Champagne, chanoine de l'église de Laon..... 1317
54. Raoul Rousselet, évêque de Saint-Malo..... 1324
55. Albert de Roye..... 1338
56. Roger d'Armagnac, évêque de Lavaur..... 1339
57. Hugues d'Arcy, doyen et chanoine de Beauvais, nommé à l'archevêché de Reims en..... 1351
58. Robert Lecocq, chanoine d'Amiens.....Déposé en 1360
59. Geoffroy Lemaingre.....Mort en 1370
60. Pierre Aiscelm de Montaigu-Listenois, se démet en..... 1386
61. Jean de Roucy.....Mort en 1418
62. Guillaume de Champeaux, chanoine de Soissons..... 1443
63. Jean Juvénal des Ursins, évêque de Beauvais, nommé à l'archevêché de Reims en..... 1449
64. Antoine du Bec-Crespin, évêque de Paris transféré à Narbonne en. 1460
65. Jean de Gaucourt, chanoine de Noyon.....Mort en 1468
66. Charles de Luxembourg, doyen de Laon..... 1510
67. Louis de Bourbon-Vendôme, chanoine de Laon, cardinal, se démet en 1552
68. Jean Doc, prieur de l'abbaye de Saint-Denis.....Mort en 1560
69. Jean de Bours, doyen de Saint-Quentin..... 1580
70. Valentin Duglas, abbé de Saint-Remi de Sens..... 1598
71. Geoffroy de Billy, abbé de Saint-Vincent de Laon..... 1611
72. Benjamin de Brichanteau, évêque de Philadelphie, coadjuteur de Geoffroy de Billy lui succéda.....Mort en 1619
73. Philippe de Brichanteau, abbé de Saint-Vincent.....Mort en 1651
74. César d'Estrées, cardinal, se démet en..... 1681
75. Jean d'Estrées, abbé de Conches.....Mort en 1694
76. Louis de Chermont-Chastes, vicaire général de Tournai en..... 1721

77. Louis d'Orléans de Saint-Albin, abbé de Saint-Ouen de Rouen, nommé à l'archevêché de Cambrai en..... 1723
78. Joseph-Étienne de la Fare, évêque de Viviers..... Mort en 1741
79. Jean-François-Joseph de Rochechouart, vicaire général de Rouen, cardinal et grand aumônier de la reine..... Mort en 1777
80. Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, évêque de Nancy, fut le dernier évêque de Laon; il mourut à l'étranger.

L'abbé C. G. Balthasar,

Prêtre du clergé de Notre-Dame des Victoires de Paris.

L'HISTOIRE DES CROISADES,

D'APRÈS LES CHRONIQUES ARMÉNIENNES (1).

Dans l'introduction à mes *Recherches sur la Chronologie arménienne*, ouvrage qui doit être considéré comme le préambule de la collection qu'inaugurent les chroniques de Mathieu d'Edesse et de Grégoire le Prêtre, j'ai indiqué l'objet et le plan de ma publication; j'ai montré l'importance historique de la littérature arménienne et donné la liste chronologique des auteurs qu'elle a produits et que je me propose de faire connaître. Je n'ai pour le moment qu'à m'occuper du chroniqueur dont l'ouvrage vient de voir le jour, traduit pour la première fois dans une langue européenne; à tâcher d'apprécier le mérite par lequel cet ouvrage se recommande, et à tracer une esquisse de la scène sur laquelle nous allons être introduits. Au temps où nous place Matthieu d'Edesse, dès le début de sa narration vers le milieu du Xe siècle, le khalifat, asservi par ces esclaves turks, véritables soldats de fortune, accourus du fond des steppes de l'Asie pour former la garde particulière des souverains de Bagdad, le khalifat penchait vers sa décadence et sa ruine. Les parties de ce vaste empire, que des mains faibles ou inhabiles ne pouvaient plus retenir, tendaient à se disloquer et à se détacher de l'unité. Déjà depuis un siècle les plus belles provinces de la Perse avaient commencé à leur échapper pour passer sous le joug de différents princes dont les plus puissants furent les Gaznévides, tandis qu'ailleurs, sur les bords du Nil, des émirs turks, les Thoulounides et les Ikhschidites, s'étaient rendus indépendants. Le nord de la Syrie et la Mésopotamie appartenaient à la famille arabe des Hamadamites qui, après avoir lutté glorieusement contre les Grecs, et s'être maintenue jusqu'au commencement du XIe siècle, s'éteignit pour faire place aux Mardaschides.

Dans l'Égypte, perdue sans retour pour les Abbassides, s'éleva bientôt après une dynastie rivale par ses prétentions à la suprématie politique et religieuse sur le monde musulman, et qui revendiquait

(1) *Bibl. histor. arménienne.* — Matthieu d'Edesse et Grégoire le Prêtre. 1 vol. in-8° dédié à S. M. I. l'Empereur de toutes les Russies. Paris. Durand, 1858.

la double primauté du pontificat et de la domination temporelle, comme issue de Mahomet par Aly et Fathime, la dynastie des khalifes fathimites. Une portion considérable du territoire de la Grande-Arménie obéissait à des émirs Kurdes, dont les principaux étaient ceux de Tevïn, de la tribu des Réwadis, et les Merwanides, qui avaient hérité d'une partie des possessions des Hamadanites, et qui s'étendaient jusque sur le bord septentrional du lac de Van. Les empereurs grecs, dépouillés de la Syrie et des pays voisins de l'Euphrate par les Arabes, n'avaient point perdu l'espoir de leur enlever ces conquêtes. Matthieu nous raconte les tentatives de Romain le Jeune contre Samosate de l'île de Crète, les expéditions de Nicéphore Phocas et de Jean Zimiscès dans la Mésopotamie, la Syrie et la Palestine, préludes de celles qui furent entreprises deux siècles plus tard par les Occidentaux pour arracher les Lieux Saints des mains des infidèles. A tous ces pouvoirs d'origine diverse qui s'étaient partagé les contrées de l'Asie occidentale vint s'imposer un pouvoir nouveau, qui ne tarda pas à les absorber tous. Les Turks Seldjoukides, fraction de la nation des Ouzes, les Ghozz des écrivains orientaux, après avoir franchi l'Iaxarte et l'Oxus, et conquis la Perse, étendirent leurs courses dévastatrices et victorieuses jusqu'à la Méditerranée. L'Arménie ne fut pas épargnée; ses campagnes se couvrirent de ruines et de sang, ses plus belles villes furent saccagées et détruites. Notre chroniqueur décrit longuement et en termes lamentables toutes les péripéties de cette invasion. Tandis que les enfants de Seldjouk régnaient dans l'Iran, d'autres princes de cette famille s'établissaient dans le Kerman, à Alep, à Damas, et fondaient dans l'Asie Mineure cet empire d'Iconium contre lequel vinrent tant de fois se heurter les Croisés.

A côté des émirs kurdes, turks ou turkomans, qui s'étaient approprié des fractions considérables du sol de la Grande-Arménie, restaient encore debout plusieurs chefs indigènes, auxquels les khalifes avaient accordé le titre de Rois, en ne leur laissant toutefois qu'une autorité très-limitée. A leur tête étaient les Bagratides, qui possédaient le district de Schirag, dans la province d'Ararat, et qui avaient pour capitale la ville d'Ani (885-1045). Deux autres branches de cette famille étaient celle de Gars, qui n'eut qu'une existence éphémère (962-1064), et celle des princes Goriguians, auxquels la ville de Lor'ê, dans l'Agh'ouanie arménienne, servait de résidence et dont la durée se prolongea depuis la fin du Xe siècle (982) jusqu'au milieu du XIIIe. Une autre famille jadis très-puissante, les Ardzrouni, avait pour domaine la vaste province du Vasbouragan,

à l'est du lac de Van. Ce n'est point seulement contre les infidèles que ces chefs, débris de l'ancienne féodalité arménienne, avaient à défendre leur territoire et ce qui leur restait d'indépendance, mais aussi contre les souverains de Byzance, qui n'avaient jamais perdu de vue leurs prétentions sur l'Arménie, et se flattaient toujours de l'espoir d'en chasser les Turks. Profitant de l'effroi causé par l'apparition de ces hordes féroces, ils favorisèrent de tout leur pouvoir l'émigration des Arméniens sur les terres de l'empire. Le roi du Vasbouragan, Jean Sénékérim, abandonna en 1021 ses États à l'empereur Basile II, qui lui donna en échange la ville de Sébaste en Cappadoce. En 1042, un prince de la même maison, nommé Abelgh'arib, reçut de Constantin Monomaque le gouvernement de la ville de Tarse et de la Cilicie. En employant la ruse et le parjure, Monomaque réussit à attirer à sa cour Kakig II, prince bagratide d'Ani, et, après lui avoir extorqué la cession de ce royaume, lui donna en retour les villes de Galonbegh'ad et Bizou, situées, à ce que l'on suppose, dans le voisinage de Césarée. Un autre Kakig, de la dynastie de Bagratides de Gars, livra en 1064 sa capitale à Constantin Ducas, qui lui abandonna la ville de Dzamentav, dans le Taurus, non loin de Mélitène. D'autres chefs arméniens, moins considérables, désespérant de résister aux Turks, suivirent cet exemple, et ne tardèrent pas à quitter leurs foyers. L'un d'eux, Oschin, qui occupait une partie de la province d'Artsakh, dans l'Arménie orientale, passa dans la Cilicie, en 1072, avec ses frères Halgam et Pazouni, et les nobles attachés à son service, et s'étant emparé sur les infidèles de la forteresse de Lampron, fut confirmé par Alexis Comnène dans la possession de cette place à titre de vassal de l'empire. Il fut la tige des princes *Héthoumiens*, qui plus tard s'assirent sur le trône de la petite Arménie, par l'avénement de Héthoum Ier (1226). En 1079, Kakig, roi d'Ani, ayant été tué par les Grecs, et la royauté nationale arménienne ayant pris fin, un des officiers de son armée et son parent, R'oupên, se jeta dans les gorges du Taurus cilicien, et ralliant à lui ceux de ses compatriotes qui habitaient ces montagnes, s'y cantonna malgré tous les efforts des Grecs pour l'en repousser. Son fils Constantin, aussi brave, aussi entreprenant que lui, leur enleva le château de Vahga, et y établit le siége de sa domination. Tels furent les commencements du royaume de la Petite-Arménie et de la dynastie des Roupéniens. Nous devons à Matthieu d'Édesse de curieuses révélations sur les origines de ce royaume, qui figura, non sans éclat, au temps des croisades, parmi les États chrétiens de l'Orient, et dont l'histoire se lie intimement à

celle des colonies fondées par les Latins dans la Syrie et l'île de Chypre.

Au temps où il écrivait son livre, la puissance des Seldjoukides était à son apogée, les sulthans de la Perse dictaient des lois jusque dans la Mésopotamie, où ils entretenaient un représentant à Mossoul, point de départ de tant d'expéditions contre les Franks. Les Seldjoukides de la Syrie avaient pour voisins au sud les Fathimites, dont le drapeau flottait sur Jérusalem et les principales villes de la Palestine. Au nord de l'empire d'Iconium, dans la Cappadoce, régnaient les émirs turkomans de la maison de Danischmend, dont le chef Mahammed, qui suivant Kumusch-Tékïn, fut un des plus redoutables adversaires des Croisés. La Grande-Arménie déshéritée de ses maîtres anciens et légitimes, était morcelée en une foule de principautés, dont les plus importantes étaient celles des Schah-Armên, qui tenaient sous leur juridiction la partie nord-ouest du pourtour du lac de Van, et confinaient, dans la Mésopotamie arménienne, aux émirs ortokides de Hisn-Keïfa et d'Amid et à ceux de Mardïn et de Meïafarékïn. Plus bas sur l'Euphrate, s'élevait Hillah, capitale des princes arabes Açadites, hérétiques au sein de l'islamisme, et les ennemis acharnés des khalifes. Enfin, dans un coin du tableau retracé par notre historien, nous apercevons la sombre figure des Ismaéliens ou Assassins, retranchés sur les sommets du Liban et dans les montagnes du Dilem, et révélant déjà leur puissance occulte et formidable, par des coups aussi rapides et aussi inattendus que ceux de la foudre.

Tel était l'état politique de l'Orient lorsque les Franks, sous la conduite de Godefroy de Bouillon, vinrent y conquérir leur place et fonder, au milieu des infidèles, cet empire de la Croix, dont l'existence fut si courte, mais réveille en nous aujourd'hui de si nobles et si glorieux souvenirs. Dans son récit de la première croisade, Matthieu est neuf et original, lorsqu'il nous parle du concours empressé que ses compatriotes prêtèrent aux Occidentaux, des relations qu'ils formèrent et qu'ils entretinrent avec eux, et des événements dont furent témoins les lieux où les populations arméniennes vivaient alors disséminées en nombre considérable, le nord du territoire d'Antioche, la Cilicie et le comté d'Edesse. Pour cette partie de l'histoire de nos guerres saintes d'outre-mer, Matthieu et son continuateur Grégoire le Prêtre, nous fournissent des détails que l'on chercherait vainement dans les chroniqueurs contemporains, arabes, syriens, grecs ou latins.

Je voudrais maintenant présenter quelques détails sur la vie de

Matthieu d'Edesse; mais il en est pour lui malheureusement comme pour tous les autres écrivains de sa nation; leur biographie nous fait défaut. La littérature dont ils émanent, si riche en monuments de l'histoire politique ou religieuse, n'a rien produit d'analogue à ce qui constitue pour nous l'histoire littéraire, et nous ne pouvons retracer cette biographie qu'en la recomposant avec des traits épars çà et là et toujours insuffisants. Tout ce que nous savons de notre chroniqueur est ce qu'il nous apprend lui-même dans les prologues de sa 2e et de sa 3e partie. Il se donne le surnom ethnique d'*Our'haïetsi*, c'est-à-dire habitant ou plutôt natif d'Edesse (Our'ha); et en effet, il ajoute immédiatement que cette cité lui avait donné le jour; quelques lignes plus loin, il se qualifie de *vanérêts* ou supérieur de couvent. La date de sa naissance et de sa mort nous est inconnue. Ce qui est indubitable, c'est que son existence dut se prolonger au delà de 1136, année où se termine son livre. C'est sans aucun fondement qu'un historien arménien moderne, le P. Michel Tchamitch (1), suppose que Matthieu, déjà très-avancé en âge, fut enveloppé dans le massacre des habitants d'Edesse lorsque cette ville fut prise en 1144 par Emad-eddin Zangui, prince de la dynastie des Atabeks de Syrie et père du fameux Nour-eddin. Il paraît qu'il y passa la plus grande partie de sa vie, puisqu'il affirme que c'est là qu'il rassembla et mit en œuvre les matériaux de sa Chronique, dont les deux premières parties seulement lui avaient coûté quinze années de recherches persévérantes. On peut inférer de ce qu'il dit au chap. CCLIII que plus tard il s'était retiré à K'éçoun, ville du nord de la Comagène, qui appartenait alors, ainsi que Marasch, à un prince latin nommé Baudouin, le *Balduinus de Mares* de Guillaume de Tyr (2). En effet, ses paroles semblent prouver qu'il était à K'éçoun lorsqu'Amer-Gazi, fils de Danischmend, émir de Cappadoce, vint en faire le siége en 1136; et, parlant de Baudouin, il le nomme *notre comte*, comme s'il voulait faire entendre qu'il dépendait de ce chef.

Le lieu qui fut le berceau de notre chroniqueur, et où s'élevait le monastère dont il fut le chef, lui offrait, mieux qu'aucun autre, un champ ouvert aux investigations de la science historique. Edesse, cette antique cité de la Mésopotamie, était située au milieu des grands empires qui fleurirent dans l'Asie occidentale; elle était sur les limites du monde grec, du monde oriental. Elle avait à l'est la

(1) *Histoire d'Arménie*, T. III, p. 67.
(2) Liv. XVI, ch. 14 et 17.

Perse, au nord l'Arménie, au sud l'empire des Khalifes, à l'ouest la Syrie et la Palestine, et les vastes possessions des souverains de Byzance. Les révolutions dont cette partie de l'Orient fut le théâtre s'accomplirent autour d'elle, et elle en ressentit plus d'une fois le contre-coup. Fondée ou plutôt restaurée par les Macédoniens, qui transformèrent son nom primitif d'*Ourhoï* (1) en celui d'Edesse, qui lui rappelait un souvenir de la patrie absente, elle devint, avec Nisibe, au temps des Séleucides, une forte position stratégique, qui protégeait les États des Arsacides d'Arménie et de Perse contre les agressions des Grecs de la Syrie. L'importance de la capitale de l'Osrhoëne comme métropole littéraire et comme centre d'une civilisation raffinée ne fut pas moins grande. De bonne heure elle fut un foyer actif d'études syriennes, grecques et arméniennes.

Moyse de Khoren (2) mentionne les archives d'Edesse, où était conservée l'histoire des rois arsacides d'Arménie, et atteste avoir vu lui-même ce riche dépôt. Ailleurs (3), il dit que sous Vespasien et Titus, les Romains ayant obtenu d'Erouant, qui usurpa le trône de l'Arménie, la cession de la Mésopotamie, restaurèrent magnifiquement Edesse, y établirent deux écoles, l'une pour l'enseignement de la langue du pays, le syriaque, l'autre pour l'enseignement de la littérature grecque, et y recueillirent tout ce qu'ils purent trouver de documents relatifs aux tribus et aux temples, et notamment ceux que leur fournit la ville de Sinope, dans le Pont. Le développement d'une ancienne culture des études historiques arméniennes à Edesse, quoique évidemment postérieur au christianisme, ressort des pages du même écrivain, où il reproduit des fragments des Annales d'Arménie par le Syrien Mar Ibas Katina (4), auteur certainement postérieur à l'âge que Moyse lui assigne, mais qui nous a conservé des traditions dont plusieurs ont une authenticité incontestable, et où il cite aussi les chroniques de Bardésane (5) et de son disciple Lérubnas, fils d'Aph'schtar (6). C'est dans la riche bibliothèque d'Edesse que puisèrent Jules l'Africain, Eusèbe de Césarée, et c'est delà aussi que proviennent sans doute en très-grande partie les renseignements employés par les anciens chroniqueurs

(1) Our'ha, suivant la prononciation et l'orthographe arméniennes.
(2) *Histoire d'Arménie*, II, 10.
(3) *Ibid. ibid*, 38.
(4) *Histoire d'Arménie*, liv. Ier, *passim*, et chap. 1-9 du livre second.
(5) *Ibid.*, II, 66.
(6) *Ibid.*, *ibid.*, 36.

syriens (1). Dans ses murs s'éleva cette savante école qu'illustra saint Ephrem, au IVe siècle, et qui, envahie sous Ibas par les doctrines du nestorianisme, fut détruite et dispersée à la fin du Ve siècle par l'empereur Zénon, jaloux d'empêcher les relations des nestoriens d'Edesse avec les rois de Perse (2).

Les traces de ce mouvement intellectuel durent s'affaiblir de plus en plus au milieu des vicissitudes politiques et des changements de maîtres qu'Edesse subit. Enlevée à la domination byzantine par les Arabes, elle retomba plus tard au pouvoir des Grecs, pour passer, en 1087, sous le joug des Turks seldjoukides, et, en 1099, sous celui des Francs, auxquels, en 1144, elle fut arrachée par Zangui. Il est probable néanmoins qu'au commencement du XIIe siècle, au temps de Matthieu, les dernières traces de ces goûts littéraires, qui avaient fait la gloire de l'antique métropole de l'Osrhoëne, n'avaient pas encore entièrement disparu; et son livre montre toutes les ressources qu'elle fournit à sa studieuse ardeur. Plusieurs fois il répète qu'il a consulté pour le composer la tradition orale et les historiens qui l'ont précédé. Mais quels sont ces historiens? C'est ce qu'il nous laisse ignorer, car il ne cite ni un seul nom, ni le titre d'un seul ouvrage propre; et la littérature arménienne n'en a produit aucun qui, ayant eu l'occasion de parler des mêmes faits que lui, puisse nous servir de thème de comparaison.

Il y a plus; les auteurs postérieurs semblent l'avoir entièrement négligé ou même ne l'avoir pas connu, à l'exception du connétable Sempad, qui vivait au XIVe siècle, et qui, dans la première partie de sa Chronique, a abrégé Matthieu, mais sans jamais prononcer le nom de celui qu'il a pris pour guide. Ce silence me paraît tenir à une cause : c'est que Matthieu s'est occupé principalement de l'histoire des provinces occidentales de l'Arménie et des pays limitrophes à l'ouest, appartenant aux Musulmans, aux Grecs et aux Croisés; tandis que les écrivains venus après lui, et entre autres Guiragos et Vartan, disciples des célèbres écoles de Sanahïn, de Hagh'pad et de Kédig, dans l'Arménie orientale, ont eu en vue surtout cette partie de la Grande-Arménie qui, à l'est et au nord,

(1) Voir mon *Extrait de la Chronique de Michel le Syrien*, Journal Asiatique, octobre 1848, p. 288 et 314-316, et dans *Greg. Abulpharagii sive Bar-Hebræi Chronicon syriacum*, p. 2, la liste des écrivains syriaques consultés par ces deux auteurs Cf. V. Land, *Johannes Bischof von Epheses*, Leyden, in-8°, 1856.

(2) Bayer, *Historia Osrhoëna et Edessena*, Petropoli, in-4°, 1744, p. 271-272; et *Essai sur l'école chrétienne d'Edesse*, par M. l'abbé Allemand-Lavigerie, Paris, in-8°, 1850.

touche à la Perse et à la Géorgie. Ils n'ont donc pu se rencontrer avec Matthieu sur le même terrain.

Ce dernier, simple chroniqueur, se borne à enregistrer année par année les faits qu'il a recueillis, soit *de la bouche des vieillards*, soit dans les livres qui ont été à sa disposition. Son érudition est très-bornée, comme lui-même l'avoue ingénument; il ne connaît ni les antiquités de sa nation, ni les ouvrages de ceux de ses compatriotes où elles sont décrites. Lorsque, dans son chap. Ier, il parle de la fondation ou peut-être de la restauration d'Edesse, il l'attribue, d'après je ne sais quelle tradition, à Tigrane, sans distinguer parmi les trois souverains d'Arménie qui portèrent ce nom, celui auquel il fait allusion. Dans les chapitres suivants, jusqu'à la seconde partie, il brouille entièrement la chronologie des Bagratides, qui cependant avaient vécu dans des siècles assez rapprochés de lui, et pour le règne desquels il pouvait recourir aux historiens Schabouh (Sapor), Jean Catholicos et Étienne Açogh'ig. Ses études religieuses ne s'étaient point étendues au delà d'une intelligence littérale de la Bible, et s'il affecte d'en citer à chaque instant des passages, il lui arrive parfois de les tronquer. Les Saints Pères de l'Église grecque, si familiers aux anciens docteurs de sa patrie, lui sont restés inconnus. Son existence, écoulée dans les lieux où la littérature syrienne avait jadis jeté tant d'éclat, pourrait faire supposer d'abord qu'il mit à contribution les monuments qui ont enrichi la langue parlée si éloquemment par saint Ephrem. Mais, à en juger par deux écrivains syriens postérieurs à Matthieu, Michel et Aboulfaradj, on voit combien l'école à laquelle ils se rattachaient s'éloigne de l'école arménienne par les idées religieuses, les préjugés nationaux, et la manière d'envisager les faits historiques. Matthieu et Aboulfaradj, qui représentent ces tendances opposées dans ce qu'elles ont de plus tranché, ne manquent jamais, le premier d'imputer aux Syriens les vices et les crimes les plus odieux, et le second d'accuser et de noircir les Arméniens toutes les fois qu'il le peut. Cet antagonisme implique déjà un défaut de communications mis d'ailleurs hors de doute par l'absence, dans le livre de Matthieu, de toute idée ou expression qui décèle une origine syrienne. La comparaison de Matthieu avec les Byzantins conduit au même résultat négatif; il s'écarte tellement de ceux que nous possédons, que l'on est autorisé à conclure qu'il a puisé à d'autres sources. Si on le confronte par exemple avec Léon le Diacre pour le récit des règnes de Nicéphore Phocas et de Jean Zimiscès, on s'aperçoit que tout en s'accordant au fond avec l'auteur grec, il a travaillé sur des

documents d'une provenance différente. Cette comparaison, continuée avec Scylitzès, Cedrenus, Zonaras, Anne Comnène, etc., met en saillie les mêmes dissimilitudes; elles proviennent non-seulement d'une diversité d'informations, mais aussi du point de vue particulier où ont été placés ces chroniqueurs et Matthieu.

S'ils sont beaucoup mieux que lui au courant des affaires intérieures de la cour de Constantinople, et des révolutions qui agitèrent les contrées occidentales de l'Empire, en revanche il sait mieux qu'aucun d'eux tout ce qui a rapport aux événements survenus dans les provinces asiatiques. Sur ce point il peut aider à les rectifier et à les compléter. C'est ainsi que, grâce au soin qu'il a pris de nous transmettre un des plus curieux documents de l'histoire byzantine, la lettre de Zimiscès à Aschod III, roi de la Grande-Arménie (chap. XVI), nous connaissons aujourd'hui la marche de cet empereur dans la Syrie et la Palestine avec des détails que l'on ne trouve point dans Léon le Diacre. L'authenticité de cette pièce, qui provient sans doute des archives des rois Bagratides d'Ani, ne saurait être contestée, car les fautes même que l'on y remarque prouvent qu'elle a été traduite en arménien sur un original grec. Dans quelques passages, cette version présente des noms propres conservant les inflexions grammaticales qu'ils avaient dans le texte primitif. On y lit *Vridoun*, qui est le nom de la ville de Béryte à l'accusatif, *Beryton; ovoulón* pour *obolón*, génitif pluriel d'*obolos*, obole.

Une autre pièce de non moindre valeur, que nous a conservée Matthieu (chap. XCIII), est le discours prononcé par le roi Kakig II, dans l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, en présence de l'empereur Constantin Ducas, et du clergé grec, sur des articles de foi controversés entre l'Église arménienne et l'Église byzantine. Ce discours dut être composé en arménien, qui était la langue maternelle de Kakig, mais traduit et prononcé en grec. C'est donc l'original que Matthieu nous a transmis.

Dans le doute où il nous laisse sur les sources où il a puisé, si j'avais à émettre une opinion, je dirais que, n'ayant consulté ni les écrivains syriens ni les byzantins, il a dû nécessairement faire usage de livres ou de mémoires contemporains écrits en arménien et aujourd'hui perdus.

Le style de sa Chronique achève de prouver ce que je disais tout à l'heure, qu'il était dépourvu de toute culture littéraire; non-seulement rien ne rappelle en lui les grands modèles de l'âge d'or de cette littérature, Moyse de Khoren, Elisée et Eznig, mais encore il est à une distance pour ainsi dire infinie des auteurs des VIIIe, IXe

et Xe siècles. Il n'a point la narration pompeuse, mais souvent emphatique et obscure de Thomas Ardzrouni, ni l'élégance affectée et verbeuse et le tour oratoire de Jean Catholicos, ni la sobriété ingénieuse et savante d'Étienne Açogh'ig. Il écrit sans art, dans le langage vulgaire qui avait cours de son temps; il est aux écrivains que je viens de mentionner, ce que nos chroniqueurs latins du moyen âge sont aux historiens de l'antiquité classique. Appartenant à une époque de décadence des lettres et de la nationalité arméniennes, il reflète les idées, les instincts et les préjugés de la société au milieu de laquelle il vécut. Il est simple, il est crédule comme un pauvre moine arménien du XIIe siècle; il est exclusif et borné dans ses vues. Quoiqu'il ait passé son existence dans une ville ouverte à toutes les influences politiques et littéraires, il est Arménien, non-seulement de langage, mais encore par la pensée, par le génie et jusque dans les profondeurs les plus intimes de la conscience. Comme tous ses compatriotes, adversaire passionné du concile de Chalcédoine, tout en professant avec eux le dogme des deux natures en J. C., il exhale ses antipathies religieuses contre les Grecs, par toutes les injures qu'une ardente indignation peut lui suggérer. Sa haine n'est ni moins vive, ni moins véhémente dans son expression, contre les Turks, fléaux de son pays et ennemis de la Croix. Elle n'épargne pas non plus les Franks, qui dominaient sur une partie des pays habités par les Arméniens. Si quelque chose peut excuser ces excès, c'est le patriotisme qui anime Matthieu, ce sentiment dont l'exagération peut trouver une excuse dans la générosité et le désintéressement du motif qui l'inspire. La cour de Byzance, loin de chercher à ramener les Arméniens à l'unité religieuse par la persuasion et la douceur, avait pris à tâche de les persécuter. Constantin Monomaque, en attirant auprès de lui, par la ruse et le parjure, le roi Kakig II, et en le dépouillant de ses États, avait mis fin à la royauté nationale de l'Arménie; sa politique ombrageuse et celle de ses successeurs avait privé ce pays, soit par l'exil, soit par le meurtre, de tous ceux de ses enfants dont les talents militaires pouvaient le protéger contre les infidèles. Depuis un siècle et demi, les Turks ne cessaient d'y promener la mort, la ruine et l'esclavage, et d'écraser les populations. Les Franks, s'abandonnant à ces instincts de pillage et de rapine, à cet esprit d'ambition qu'ils alliaient aux pratiques d'une naïve dévotion, les Franks s'étaient emparés de plusieurs provinces arméniennes, les accablaient d'exactions et les traitaient en pays conquis. C'est le souvenir ou le spectacle de ces violences et des malheurs de la patrie qui arrache à notre chro-

niqueur ces imprécations et ces paroles amères que l'on regrette de rencontrer si souvent chez lui.

Mais ces défauts portent en eux-mêmes en quelque sorte leur compensation. Cette narration, où rien n'est apprêté, où rien n'arrête l'essor de la pensée et n'en voile l'expression, et qui n'admet point les délicatesses d'un art exercé, nous représente l'état intellectuel et moral de la nation arménienne, avec des couleurs plus vraies et mieux tranchées que ne le ferait un style savamment travaillé. Il semble qu'il y ait je ne sais quelle harmonie entre cette manière inculte d'écrire l'histoire et l'époque barbare et agitée où elle était en usage. De ces récits, esquissés d'une main rude et inexpérimentée, il me semble, si je ne me fais illusion, que ressort en plein tout ce qu'il y a de beautés dans le fond même du sujet. Quel dramatique tableau que celui de ces populations inoffensives expirant avec une résignation chrétienne sous le tranchant du glaive impitoyable qui les immole par milliers ! Quel dévouement dans ces Arméniens du Taurus, qui, à l'approche des Croisés, saluent l'arrivée des vengeurs de la Croix humiliée, volent à leur secours dans les rigueurs de la famine, et partagent avec eux tous les hasards de la guerre ! Comme notre moine arménien est grand dans son patriotisme, lorsqu'il n'avilit point ce noble sentiment par les égarements de la haine et de la passion ! Comme il aime son pays, il se plaît à exalter les actions des enfants de l'Arménie qui l'ont défendue et illustrée ! Comme il raconte avec une éloquente simplicité (chap. LXIII) la mort de ce héros de quinze ans qui s'échappe de la maison paternelle pour aller repousser les Turks, et qui tombe sous leurs coups, et celle de son vieux père, qui, à ce spectacle de douleur, laisse échapper son épée de sa main affaiblie et découragée ! Et le trépas sublime de cet humble pasteur de village, le prêtre Christophe (chap. LXXXVI); surpris par les Turks, il rassemble à la hâte dans son église ses ouailles, et pendant que cet édifice est assiégé, il célèbre les saints Mystères et distribue le pain et le vin sacrés à chacun des assistants, qui vont successivement s'offrir au fer des barbares; jusqu'à ce que Christophe et ses deux fils Thoros et Étienne, restés seuls, se donnent le baiser d'adieu, et, après cette suprême et solennelle étreinte, courent tous trois recevoir, sur le seuil du temple, la couronne du martyre ! Quelle fidélité au culte de la royauté déchue, au souvenir glorieux du siége de saint Grégoire l'Illuminateur, jadis si riches des pieuses largesses des souvenirs arméniens, et alors dégradé par la pauvreté et l'oppression ! Comme il sait appeler la pitié et faire couler les larmes sur le dernier de cette noble

et grande Bagratide, Kakig II, ce prince qui alliait au courage guerrier un vaste savoir, et qui, trahi par les siens, spolié de l'héritage de ses pères, traîna dans l'exil et le malheur une existence terminée par la plus déplorable catastrophe !

C'est à ce manque d'éducation littéraire que je signalais plus haut dans notre chroniqueur, qu'il faut attribuer d'autres défauts qu'une culture plus exercée lui aurait fait éviter facilement : l'amou de l'exagération, la répétition fatigante des mêmes images et des mêmes tournures, la tendance à la déclamation, la concision extrême dans le récit d'événements très-importants, et la prolixité dans des circonstances d'un faible intérêt, mais où sa partialité nationale et religieuse se trouvait en jeu.

Son continuateur, Grégoire, doit avoir été son disciple, si l'on en juge par l'animosité extrême qu'il témoigne comme Matthieu contre les Grecs, et par la manière dont il apprécie, comme lui, les hommes et les choses. Il se qualifie d'*érêts* ou prêtre séculier, c'est-à-dire non engagé dans l'état monastique et marié. Il occupait, à ce qu'il paraît un rang considérable parmi ses compatriotes, puisque le début de son livre nous le montre, s'adressant aux grands et au gouverneur de la ville de K'éçoun, lorsque, en 1137, elle fut abandonnée par les habitants, menacés par les Turks, pour les exhorter à défendre leurs murs, et s'y renfermant avec eux. Les deux expéditions de l'empereur Jean Comnène en Cilicie et en Syrie, la prise d'Edesse sur les Franks par Zangui, les relations tantôt hostiles, tantôt bienveillantes, des sulthans d'Iconium avec les princes r'oupéniens, leurs démêlés et leurs guerres, avec les émirs de Cappadoce de la famille de Danischmend, la fin de la dynastie des princes de la maison de Courtenay, les entreprises des Croisés contre Noureddin, celles des rois de Géorgie sur le territoire arménien contre les villes d'Ani et de Tevïn, tels sont les faits principaux que son livre embrasse.

Ed. Dulaurier.

L'OPINION DE M. QUICHERAT

SUR

LA BATAILLE ENTRE LABIÉNUS ET LES PARISIENS.

J'emprunte sans scrupule à M. Quicherat le titre de l'article qu'il vient de publier dans la *Revue archéologique* (livraison du 15 mai dernier), parce que je n'en saurais trouver de meilleur pour désigner l'examen que j'entends faire de cet article ; mais ce n'est pas pour cet emprunt forcé seulement que je dois des remercîments à M. Quicherat, car il m'a fait mettre le doigt sur une grosse erreur de chiffre commise par moi ; il est certain, en effet, que quatre milles romains équivalent à très-peu près à six de nos kilomètres, et que de la place du Châtelet à la pointe en amont de l'île de Saint-Germain, il y en a huit et demi, tandis que de la même place du Châtelet à la pointe en aval de l'île Seguin, il y en a plus de dix. Cette remarque est très-juste, et M. Quicherat m'a rendu service en la faisant. Seulement il s'est trompé quand il a pensé que j'avais oublié de me servir de mon compas ; c'est de mes lunettes qu'il aurait dû parler. Voici pourquoi : j'ai fait usage de la carte des environs de Paris, publiée par le ministère de la guerre en 1839. Cette carte porte deux échelles, et l'échelle supérieure est graduée en *toises* que je ne m'attendais guère, je l'avoue, à retrouver dans une carte officielle de 1839. J'ai pris mille toises pour mille mètres, et.... *indè mali labes.* Heureusement que le mal n'est pas si grand que M. Quicherat le suppose, et que mon erreur de chiffre n'empêche pas le moins du monde qu'il n'ait, de ses propres mains, tordu le cou à son système, dans l'article destiné à mettre le mien en déconfiture. Ceci dit, j'entre en matière en suivant pas à pas le nouveau mémoire de M. Quicherat.

« La raison pour laquelle M. de Saulcy change ainsi le lieu du passage, c'est qu'on a trouvé dernièrement des armes celtiques en draguant la Seine, entre l'île Seguin et le Bas-Meudon. Pour que des armes se trouvent dans l'eau, il faut qu'on se soit battu sur l'eau. » Il y a à peu près autant d'erreurs que d'idées dans ces deux phrases, ainsi que je vais le démontrer.

Labiénus voulant opérer son passage de rivière avec le moins d'obstacles possible à surmonter, envoie ses cinquante grands bateaux à quatre milles en aval de son camp, avec ordre de s'arrêter vers cette distance, et d'y attendre sa venue et celle des trois légions qu'il veut transporter de la rive droite sur la rive gauche. Ces gros bateaux, destinés à opérer promptement le transport de dix-huit mille hommes (mettons-en quinze, mettons-en même douze si l'on veut, et admettons que fantassins et cavaliers, car il y avait de la cavalerie dans les trois légions en question, ne formaient qu'un effectif de 4000 hommes par légion), ces gros bateaux, dis-je, devaient de une heure et demie du matin, au plus tôt, à trois heures et demie, au plus tard, embarquer, transporter et débarquer chacun la seizième partie environ d'une légion, hommes et chevaux. La seizième partie d'une légion de 4000 hommes (je cave au plus bas) c'est deux cent cinquante hommes. Or, chacune des opérations successives d'embarquement, de transport, de débarquement et de retour, pour chaque détachement, a dû demander certainement plus de dix minutes. Chaque bateau n'a donc pu passer que douze détachements partiels au plus, pendant les deux heures employées au *prompt* passage exécuté par Labiénus, chacun de ces détachements contenant vingt hommes et quelques chevaux. Or, pour qu'un bateau, en outre de ceux qui le dirigent et le manœuvrent, contienne vingt passagers et des chevaux, il lui faut une certaine assiette, on en conviendra, et je caverai certainement encore au plus bas en lui donnant, à tout le moins, une longueur de dix mètres.

Cinquante bateaux de dix mètres mis bout à bout contre une rive, en occupant cinq cents mètres, ni plus ni moins, et pour qu'ils puissent se mouvoir sans encombre, il n'est pas possible de ne pas leur laisser, pour la facilité de la manœuvre, cinq mètres de liberté sur chaque bord, ce qui double tout simplement la ligne occupée par les cinquante grands bateaux destinés à un transport de troupes, et la porte à un kilomètre, si ces bateaux n'ont même que dix mètres de longueur chacun.

Ce kilomètre de développement doit-il être compté au delà ou en deçà des quatre milles fixés par le général en chef? En d'autres termes la tête de la flottille s'est-elle arrêtée à quatre milles du point de départ, ou bien est-ce la queue de la flottille qui l'a fait? Supposer que ces bateaux se seraient groupés, ce serait prêter une sottise aux chevaliers romains qui les montaient, puisqu'ils devaient servir à un transport rapide de troupes.

Voilà pour les bateaux; passons à la troupe à embarquer elle-

même. Se rend-on compte de ce que c'est qu'une colonne de douze mille hommes en marche, et de la longueur de la route qu'elle occupe, même en se massant le plus possible, tout en restant en colonne de route et, n'oublions pas cela, en colonne prête à s'embarquer? Or, en cavant cette fois au plus haut, si nous faisons marcher nos douze mille hommes *par quatre*, sans intervalle et sans tenir compte des cavaliers, nous trouvons, en espaçant nos files d'un mètre seulement, trois mille mètres, ni plus ni moins. Si, cette fois encore, nous supposons le vraisemblable, c'est-à-dire que toute la colonne a dépassé l'extrémité des quatre milles assignés, et n'est pas restée en deçà, voilà notre tête de colonne qui, pour faire son mouvement d'à gauche en bataille, afin de procéder à son embarquement immédiat, se trouve répartie sur trois kilomètres de la rive, à partir du sixième kilomètre compté depuis la place du Châtelet. Les neuf kilomètres ainsi comptés nous portent au beau milieu de l'île de Billancourt.

Je regrette de n'avoir pas suffisamment expliqué ce qui pour moi reporte forcément le théâtre de l'opération à la pointe en aval de l'île Seguin, et légitime complétement les dispositions que je viens de décrire. Je répéterai donc que les cinquante grands bateaux, portés à quatre milles en aval du camp, ont dû nécessairement profiter de l'existence des trois grandes îles contiguës qui coupent le cours de la Seine, pour masquer leur dessein, et attendre ainsi postés que les légions arrivassent. Car si les Gaulois avaient surveillé le mouvement de la flottille, les Romains de leur côté avaient dû surveiller celui des Gaulois lancés à leur poursuite, et chercher un point où leurs préparatifs pussent être plus difficilement épiés.

Tenter un passage pareil en un seul et même point, c'eût été une absurdité sans nom; car c'était faire naître la confusion et d'ailleurs concentrer les efforts ennemis, au lieu de les éparpiller, afin d'en avoir meilleur marché. Donc, les cinquante bateaux à la fois ont dû coopérer au transport des légions et par suite agir sur une ligne d'un kilomètre au moins.

Les vedettes gauloises réparties sur la rive envahie, César nous le dit, furent surprises et égorgées. Croit-on que ceux qui les mirent à mort conservèrent respectueusement leurs restes, et les mirent précieusement de côté? Ils les jetèrent à l'eau à la minute; cela est clair comme deux et deux font quatre. Le premier choc sérieux dut avoir lieu au point où accostèrent les premiers bateaux qui avaient tout intérêt à aborder avec le moins de fracas possible, et qui par conséquent durent s'aider du courant. Dès lors c'est en

aval de l'île Seguin que ce choc a dû avoir lieu. C'est là que des armes gauloises ont été tirées, et sont encore de temps à autre tirées de l'eau par les pêcheurs de l'île Seguin; c'est donc là que ceux qui les portaient ont été jetés à l'eau, après une courte lutte et sans qu'il y ait le moins du monde besoin de faire intervenir une espèce de combat naval.

J'ajouterai ce que j'ai déjà eu l'honneur de dire devant l'Académie, que ce n'est qu'après avoir fixé *a priori*, ainsi que je viens de le faire, le point où il me semblait que le passage avait dû être tenté, que j'ai pris mes informations sur ce que le lit de la Seine avait pu restituer d'antiquités en ce point, et que j'ai obtenu à ma grande satisfaction la confirmation que je cherchais, et non l'idée première que l'on m'attribue.

Comme M. Quicherat a bien voulu résumer tout son système à la fin de sa critique du mien, j'y reviendrai plus loin, et quant à présent, je me borne à réfuter ce qui ne concerne que mes propres idées. Poursuivons donc.

Tout le monde est d'accord sur ce point que Labiénus voulut faire prendre le change à Camulogène, et qu'il y réussit. Partons de là et transcrivons : « Les Gaulois crurent effectivement à trois irruptions, et, pour y faire face, d'une part Camulogène, leur général en chef, *partit avec ses gros bataillons dans la direction prise par les gros bateaux;* d'autre part, un corps d'observation resta en face du camp romain ; enfin un petit détachement, *parva manus*, fut envoyé du côté de *Metiosedum*, *Metiosedum versus*, dit le latin, et il ajoute : *Quæ tantum progrederetur quantum naves processissent.* »

Très-bien; Camulogène a non-seulement pris le change, ce qui peut arriver aux plus habiles; mais, en prenant le change, il a pour enjoliver la chose, commis la plus grosse des balourdises. On lui rapporte *et* MAGNVM *ire* AGMEN *adverso flumine et sonitum remorum in eadem parte exaudiri et paulo infra* MILITES NAVIBUS *transportari.* Que lui fait faire M. Quicherat à ce brave et habile Camulogène? Il lui fait suivre avec ses gros bataillons les *naves* qui portent une poignée de soldats, *milites*, et il envoie un faible détachement, *parva manus*, à la suite du MAGNVM AGMEN. Voilà en vérité de pitoyables dispositions. Il est vrai que M. Quicherat n'admet pas que j'aie eu raison de distinguer les deux espèces d'embarcations, *naves* et *lintres*, mises en jeu. Je copie : « Évidemment M. de Saulcy a perdu de vue le sens général, par l'attention excessive qu'il a accordée au mot *naves*. Cependant *navis* est générique: il veut dire aussi bien un petit bateau qu'un grand bateau, etc. »

M. Quicherat me permettra, j'espère, d'appeler de cette décision, en m'appuyant sur une autorité qu'il acceptera volontiers, c'est celle de son frère, auteur d'excellents dictionnaires dont je suis heureux de proclamer le mérite en passant. Or voici ce que j'y lis : EMBARCATION, bateau, *navicula*, *Cic.;* petite embarcation, *navigium parvum* ou *parvulum*, *Cic.* Voyez *Barque :* il n'est pas ici question de *navis.* Cherchons donc *Barque.* BARQUE, petit bateau. *Cymba*, *scapha*, *lembus*, *navicula*, *linter*, *parva navicula*, *Cic. Navigium parvum*, *minutum*, *parvulum* ou *perparvum*, *Cic....* Cette fois encore pas de *navis.* Cherchons donc bateau. BATEAU, embarcation dont on se sert ordinairement sur les rivières. *Linter*, *Hor. Ov. Lintris*, *sid. et ordint. Lintres*, *Cæs. Liv. parvum* ou *minutum navigium*, *Cic.*, *navigiolum*, *Cic.....* GRAND BATEAU, NAVIS (V. navire) : petit bateau, Voyez *Barque;* puis à BATELET je trouve petit bateau : Voyez *Barque.* Puis à NACELLE, petit bateau, *cymba*, *cymbula* : Voyez *Barque.* Puis enfin à NAVIRE, je trouve *navis* et *navigium.* J'ai donc un des frères Quicherat qui est de mon avis; cela me suffirait au besoin; mais j'affirme que César en était aussi.

Ceci posé, il est très-évident que César et Camulogène ont été parfaitement logiques, si Camulogène, ainsi que l'explique le récit de l'affaire, a pris le change :

1° Il a dû marcher avec ses gros bataillons au *magnum agmen* qui s'avançait *adverso flumine*, c'est-à-dire en amont. Premier corps romain tenu en échec, et auquel il n'a pas eu la maladresse d'opposer une *parva manus* ;

2° Aux cinq cohortes laissées au camp il a opposé un corps d'observation. Deuxième corps romain tenu en échec;

3° Aux gros bateaux lancés en aval, *secundo flumine silentio*, il a opposé sa *parva manus Metiosedum versus missa*, *quæ tantum progrederetur*, *quantum naves processissent*. Troisième corps romain tenu en échec.

Où est maintenant le motif de déclarer que « le tour de phrase des Commentaires est absurde? » Je ne le devine pas.

Je demande donc, sur ce point, la permission de rester de mon avis, et de n'adopter en aucune façon celui de M. Quicherat qui, s'il respecte le style de César, fait que ce sont les dispositions militaires prises par Camulogène qui deviennent absurdes.

La permission que je demande ainsi implique naturellement celle de persister à chercher le *Metiosedum* de César en aval de Paris.

A propos du nom *Metiosedum* dont je continue à voir le squelette dans la forme *Meodum*, M. Quicherat fait observer que « c'est par

inadvertance que je l'ai prise pour une forme latine; car l'abbé Lebeuf explique lui-même que c'est une forme vulgaire. » Vulgaire ou non, qu'est-ce que cela fait à l'affaire? Cette forme est inscrite dans des titres latins de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe. Cela me suffit, car M. Quicherat sait mieux que personne que les titres en langue romane de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle sont plus que rares.

Quant à l'étymologie du nom Meudon formé d'un mot celtique *dun*, et d'un mot anglo-saxon, anglais ou flamand, *mou* et *mul* signifiant *sable*, poussière, j'avoue très-franchement que je n'en fais pas le moindre cas, précisément à cause de cet assemblage impossible.

M. Quicherat déclare qu'il continuera à maintenir le *Metiosedum* de César au confluent de l'Orge et de la Seine. Je ne m'y oppose en aucune façon, mais à la condition, bien entendu, qu'il ne s'opposera pas à ce que je le maintienne de mon côté en aval de Paris.

Poursuivons :

« Maintenant, dit M. Quicherat, que j'ai dissipé les points de vue nouveaux sous lesquels M. de Saulcy envisage la question, je me retrouve en face du système que je croyais avoir ruiné; on va voir si les moyens employés pour relever ce fragile édifice sont si puissants que je doive abandonner mes premières conclusions. »

M. Quicherat, je suis désolé d'être forcé de le lui dire, n'a rien dissipé du tout, et le système qu'il croyait avoir ruiné se porte bien. Voyons donc comment il va renverser les étais du fragile édifice en question.

« J'ai placé à Juvisy, dit M. Quicherat, le marais qui arrêta Labiénus dans sa première marche sur Lutèce, me fondant sur deux expressions de César d'où il résulte que cet obstacle était éloigné de la ville. Car d'abord Camulogène ne le reconnaît qu'après avoir fait une étude du pays, *quum animadvertisset perpetuam esse paludem;* et ensuite lorsque les Gaulois l'abandonnèrent, à la nouvelle que Labiénus revenait par un autre chemin, ils eurent une marche à faire pour regagner Lutèce : *Qui profecti a palude.* »

Répondons à ceci d'abord. Comment! Camulogène chargé simplement de défendre Paris, s'est amusé à faire une étude du pays, étude qui l'a conduit à deviner que Labiénus, pouvant profiter de la route battue et en terrain ferme, qui existait infailliblement entre Melun et Paris, l'abandonnerait niaisement pour aller se jeter comme un maladroit au beau milieu d'un bourbier, avec toute son armée? Comment! le général chargé de protéger la ville

menacée, aurait eu l'idée incroyable de compter sur cette sottise de son adversaire, pour aller lui offrir la bataille à quatre ou cinq lieues de Lutèce, à une étape du pivot de ses opérations militaires? Est-ce qu'en coupant le pont qui reliait la ville à la rive gauche de la Seine, cette fois que les Romains n'avaient pas de bateaux, il ne les arrêtait pas net sur cette rive, s'il lui prenait envie d'abandonner la position de la montagne Sainte-Geneviève qui le couvrait si bien!

A juger par les dispositions prêtées à Labiénus et à Camulogène, dans le système de M. Quicherat, c'étaient deux piètres chefs d'armée, que celui qui préférait les marais aux bonnes routes, et celui qui allait s'exposer à une défaite à quelques lieues de la ville qu'il avait à défendre, pour se réserver en cas de défaite le triste avantage d'y rentrer l'épée dans les reins, avec l'ennemi victorieux. Et si au lieu de s'empêtrer dans les marais de l'Orge, Labiénus avait le bon sens élémentaire de s'emparer, à distance des postes gaulois, des plateaux qui dominaient les marais en question, que devenait Camulogène pris de flanc? C'était lui qui était rejeté rondement et lestement dans le bourbier, et qui s'y envasait avec tous les survivants de son armée.

Comment encore! Les mots *Qui profecti a palude*, impliquent une marche! Expliquons-nous, qu'est-ce que M. Quicherat entend par une marche? Est-ce une étape, une demi-étape? N'est-il pas évident que quand on quitte un poste devenu inutile, on en part? Et que signifient donc les mots *profecti a?* Ouvrons encore le dictionnaire de M. Quicherat et nous y lirons ceci : PARTIR. Quitter le lieu où l'on est, se mettre en chemin, *proficisci*. Je n'hésite pas à dire à mon tour que mon honorable et savant contradicteur en fait dire au latin plus qu'il n'en veut dire, et que quitter le lieu où l'on est, n'implique pas qu'on a une étape à faire, pour se transporter ailleurs. Ainsi quand il s'agit de partir d'un marais, il suffit d'être arrivé là où le terrain détrempé finit, pour avoir achevé la prétendue marche dont on se préoccupe. Donc je mets de côté ce moyen employé pour soutenir un édifice qu'à mon tour je trouve un peu fragile. Poursuivons :

« Quelle objection M. de Saulcy fait-il à mon opinion sur le marais? C'est qu'en le mettant à Juvisy « je prête à Labiénus la plus lourde des fautes : celle d'une marche *en* flanc (lisez de flanc) dans un terrain effondré, entre des coteaux qu'il doit supposer garnis de Gaulois, et la Seine dans laquelle rien n'est plus facile que de culbuter l'armée envahissante. » Je cherche vainement à quoi cela peut répondre, dit M. Quicherat, ce n'est assurément ni à la

configuration des lieux, ni aux explications que j'ai données. Les marais de Juvisy tels que je les ai restitués, d'après les anciennes cartes, sur une planche qui accompagne mon travail, s'étendent à une demi-lieue en avant des coteaux; de plus ils se prolongent jusque sur les bords de la Seine. Non-seulement une marche de flanc ne peut pas être supposée dans cette région-là, mais j'ai tracé moi-même la direction des Romains s'attaquant de front au marais, sous les yeux des Gaulois qui garnissaient la côte de Juvisy. »

Cette fois c'est moi qui cherche vainement à quoi je dois répondre, car c'est la carte même de M. Quicherat qui le condamne sans rémission. J'y vois très-bien des marais qui occupent une demi-lieue de terrain entre le pied des coteaux et la Seine, marais que les Romains attaquent de front, sous les yeux des Gaulois garnissant la côte de Juvisy. Mais où donc César a-t-il eu l'esprit, en faisant de Labiénus un général d'armée, quand il n'est pas bon pour commander les quatre hommes que l'on confie à un modeste caporal? Les Gaulois sont sur la côte de Juvisy à laquelle les Romains veulent arriver, et ils y courent à travers le marais, au lieu de s'emparer des hauteurs en amont du point à occuper et d'engager le combat en tournant la position qu'il leur est si facile de tourner.

Comment! la marche de la colonne romaine entre les coteaux et la Seine, telle que M. Quicherat a pris le soin de la préciser à l'aide d'une ligne pointillée, n'est pas une marche de flanc, archimaladroite, et compromettante au possible! Et si le marais à traverser a une demi-lieue de large, les Gaulois s'y sont donc postés aussi niaisement que leurs adversaires, puisque Labiénus y chemine à l'abri de ses mantelets (*vineas agit*). De quoi donc veut-il se garantir à une demi-lieue de l'ennemi, avec ses mantelets? des moustiques? Encore une fois, quelle sottise devons-nous supposer à ce malheureux Labiénus qui pouvant suivre tout droit son chemin par les coteaux, et qui devant à tout prix tenir à arriver sur l'ennemi en terrain solide, quitte la route, et va s'empêtrer dans un marais qu'il a tout intérêt à laisser à sa droite, et qu'il n'a pas la moindre raison d'aller chercher, puisqu'il fournit bénévolement ainsi à l'ennemi une position dominante, formidable. Et notez que dans sa première comme dans sa seconde marche sur Lutèce, Labiénus à en juger par la carte de M. Quicherat, suit de parti pris les bords mêmes de la Seine, et semble ainsi se condamner à perpétuité aux marches de flanc les plus insensées!

« Je n'encours donc pas le reproche que m'adresse M. de Saulcy, tandis que lui s'est exposé à celui d'avoir voulu me battre à toute

force par des raisons militaires, dans une circonstance où il ne s'agissait que de juger si une conjecture qui dispense de corrompre le texte, ne vaut pas mieux que toutes les autres. »

Le reproche de corrompre les textes est tellement grave que je ne m'y arrête pas; quant au seul reproche que j'aie adressé à M. Quicherat, et qu'il prétend ne pas mériter, je le maintiens dans toute sa force et je le répète, puisqu'il est laissé dans le vague par mon honorable adversaire. Il a eu la malheureuse idée d'écrire qu'une position dominante eût été une cause d'infériorité pour les Gaulois, et c'est là une monstruosité stratégique qui, j'en suis certain, a coulé de sa plume seule et non de son esprit.

M. Quicherat ajoute : « Il a joint à cela le tort d'avoir traduit *perpetua palus* par « un marais constamment noyé. » Jamais, dans la bonne latinité, *perpetuus*, appliqué à un objet matériel, n'a eu le sens de *perpétuel*. » Voilà un *Jamais* un peu hasardé! Jugez-en. J'ouvre toujours le dictionnaire de M. Quicherat et je lis ceci : NEIGE, vapeur congelée. *Nix*. Neiges éternelles. *Perpetua nix*. *Pline*. Conclurons-nous que Pline ne savait pas le latin? Pas le moins du monde. Mais nous en conclurons que le *Jamais* de M. Quicherat doit être biffé.

Passant ensuite aux positions respectives assignées aux deux camps romain et gaulois, M. Quicherat établit, à son avis, que la place du Châtelet pour le premier et la place Maubert ou le quai Saint-Michel pour le second, sont impossibles par les deux raisons suivantes :

« 1° En supposant les deux armées si voisines l'une de l'autre, on ne s'expliquerait pas que les Gaulois aient eu besoin qu'on leur apportât la nouvelle des dispositions prises par Labiénus, ni surtout qu'on leur apprît qu'on faisait un bruit extraordinaire dans le camp romain et qu'on en faisait encore en remontant la rivière.

« 2° Si les Gaulois avaient été postés vers le quai Saint-Michel, ils se seraient trouvés dans la même relation à l'égard de Lutèce et à l'égard des Romains, regardant la ville et le camp de Labiénus, tandis que César se sert d'une expression différente pour exprimer leur position relativement à Lutèce, et relativement au camp, *e regione Lutetiæ, contra Labieni castra*. »

Ces deux raisons n'ont pas la moindre valeur, et si je le prouve, puisque M. Quicherat n'a que celles-là pour renverser l'opinion qu'il combat, cette opinion restera debout. Or, je le prouve :

1° Les deux armées sont campées, l'une sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche de la Seine; entre elles se trouve l'île de Notre-

Dame et les ruines de Lutèce. Par conséquent ce qu'on ne s'expliquerait pas, c'est que les Gaulois en masse eussent pu savoir, sans rapport de leurs espions, ce qui se passait sur l'autre rive. M. Quicherat pense-t-il que Camulogène, le général en chef, s'était mis en faction sur le bord de la Seine, ou qu'il y avait placé les officiers composant son conseil de guerre? Il y avait donc des postes dont les chefs reçurent les rapports de leurs sentinelles et de leur patrouilles, rapports qu'ils durent hiérarchiquement transmettre à leurs chefs immédiats, afin qu'ils parvinssent au général, qui probablement dormait fort tranquillement avec tout son camp, puisqu'il était minuit lorsque le bruit commença à se faire entendre dans le camp romain, et en amont de Lutèce. Donc César raconte très-simplement ce qui a pu et dû se passer. N'oublions pas d'ailleurs que de la place du Châtelet à la berge du quai Saint-Michel il y a cinq cents mètres et qu'il y en a plus de huit cents entre la même place du Châtelet et la place Maubert; ces distances sont bien quelque chose, même abstraction faite du fleuve.

2° Certainement les Gaulois postés vers le quai Saint-Michel étaient physiquement dans la même position par rapport à Lutèce et au camp romain. Moralement cela n'est plus vrai. Ils n'avaient rien à craindre de la ville brûlée; ils avaient tout à redouter du camp romain. Donc ils étaient bien *e regione Luteciæ*, près de Lutèce, mais *contra Labieni castra*, contre le camp de Labiénus. Je n'ai pas envie de rentrer dans une discussion philologique au sujet de ces deux expressions, et je maintiens à tout hasard, comme je l'ai déjà fait, que deux points voisins, qui ne peuvent se dispenser d'être en ligne droite, sont toujours en face l'un de l'autre, ou a côté l'un de l'autre, comme on voudra; ceci répond à la phrase suivante:

« Que M. de Saulcy traduise d'après sa propre doctrine la phrase dont il s'agit et qu'il demande à qui il voudra comment on se figure ses deux positions rendues par les mots : « à côté de Lutèce, en face du camp de Labiénus, » il verra s'il vient à personne l'idée de mettre l'un des points sur la rive gauche de la Seine et l'autre sur la rive droite, avec la cité entre les deux. » N'en déplaise à mon honorable contradicteur, je crois que sur cent consultés dont il ferait partie, il n'y en aurait qu'un de son avis, et ce serait lui.

Quant à cette autre question : « César aurait-il reconnu, comme il l'a fait pour Camulogène, les talents militaires d'un général, qui campé vers le quai Saint-Michel, non-seulement n'aurait pas été en mesure de s'opposer à une invasion de la rive gauche, préparée au Châtelet, mais n'aurait même rien soupçonné du départ qui s'effec-

tuait si près de lui. » Je n'ai à répondre que par les faits? Camulogène a agi aussi bien qu'il le pouvait faire; mais il est tombé dans le piége qu'on lui avait tendu, voilà tout. Et que ce piége ait été tendu de la place du Châtelet, plutôt que de tout autre endroit, cela n'a pas la moindre importance. Seulement il était plus facile de le tendre et d'y faire tomber son ennemi, en le tendant de la place du Châtelet, où l'on était masqué par l'île Notre-Dame, que de tout autre point du cours de la rivière. Il en résulte que je reste et resterai dans l'impénitence finale, c'est-à-dire que je me garderai bien de me rallier au parti de M. Quicherat, en ce qui concerne la bataille livrée par Labiénus aux Parisiens.

M. Quicherat dit que « la véritable raison qui lui a fait rejeter les positions fixées par les savants du siècle dernier, est l'*absurdité* des conséquences que ces positions entraînaient avec elles. » Le mot *absurdité* est un peu dur; il faut bien pourtant que je me résigne à me l'appliquer à moi-même, puisque l'ancienne explication que j'ai reprise pour mon compte, me paraît, à moi, entacher toutes les autres du vice qu'on lui prête. M. Quicherat invoque à son profit exclusif les raisons *de gros bon sens* contre moi; j'en fais autant de mon côté contre lui; lequel des deux se fourvoie? Le public lettré en jugera seul.

Quant aux assertions *en bloc* que mon honorable adversaire laisse de côté, sans les juger dignes d'une réponse, je regrette vivement qu'il n'ait fait que les signaler sans formuler ce qu'il croit pouvoir leur opposer, car j'eusse discuté ses objections, dans cette réplique qui sera la première et la dernière émanant de moi relativement : une polémique qui ne mérite pas qu'on l'éternise. Je me contenterai de relever une fois de plus l'inadmissible assertion produite par M. Quicherat, qui, avec mille hommes, se chargerait de traverser sous les coups dominants de l'ennemi, un marais de cent mètres de largeur (mettons 50, mettons 20, mettons 10 mètres seulement, s'il le veut) à remblayer. A ce compte mon docte adversaire a manqué sa vocation : il devait se faire militaire, et il se serait procuré de l'agrément dans sa carrière, s'il eût accompli des miracles de cette force.

Quant à l'étymologie du nom de Montrouge, à laquelle je ne tiens guère en vérité, M. Quicherat n'aurait-il pas cette fois aperçu la paille dans mon œil? Qu'il veuille bien relire toute la fin de son premier mémoire, et s'il termine sa lecture sans sourire, en revoyant tout ce qu'il a accumulé de faits de même farine que mon origine du nom de Montrouge, je me tiens pour battu.

Examinons brièvement, pour finir, les cinq points dans lesquels M. Quicherat résume tout son système :

1° Les Romains, dans leur première marche sur Lutèce, furent arrêtés, en avant de Juvisy, par des marais très-prolongés que formait l'Orge avant d'arriver dans la Seine.

Réponse : Les Romains ne furent pas assez niais pour quitter la route frayée qui devait suivre les hauteurs et non le niveau de la Seine; donc ils ne se jetèrent pas de gaieté de cœur dans les marais de l'Orge, qu'ils durent laisser sur leur droite, et le prétendu arrêt en avant de Juvisy est une pure hypothèse, et qui plus est une hypothèse malheureuse.

2° Au terme de leur seconde marche, ils prirent position sous Créteil, dans la presqu'île formée par le confluent de la Seine et de la Marne.

Réponse : Ceci aurait pu arriver si les Gaulois eussent été maîtres des deux rives de la Seine. Mais ils avaient brûlé Lutèce; donc ils n'avaient plus à couvrir cette ville, c'est-à-dire à se placer sur les deux rives du fleuve, entre elle et les Romains. M. Quicherat lui-même convient aujourd'hui que toute l'armée de Camulogène avait évacué la rive droite. Ce ne sont pas, il est vrai, les raisonnements à l'aide desquels j'ai démontré que cela devait être, qui l'ont touché, mais c'est la rencontre d'une phrase de César où le mot *ripæ* ne peut signifier les deux rives d'un fleuve, qui l'a convaincu. Peu m'importe. C'est précisément parce que M. Quicherat renonce aujourd'hui à maintenir les Gaulois sur la rive droite, que je l'ai prévenu en commençant qu'il avait de sa propre main tordu le cou à son système. Comprend-on, en effet, un général d'armée qui, sachant libre la rive d'un grand fleuve le long de laquelle il chemine avec un équipage de ponts, s'arrête dans une presqu'île, derrière un large affluent du fleuve, pour se couvrir contre un ennemi qu'il sait ne plus exister, contre un ennemi qui a brûlé la ville qu'il avait à défendre, et qui a jugé bon de laisser le terrain libre devant lui?

Admettons maintenant la présence du camp de Labiénus dans la presqu'île de Créteil; comment ce camp fera-t-il pour surveiller aisément ses cinquante grands bateaux pris à Melun, et mouillés à une bonne demi-lieue de lui, en quelque position qu'on le suppose? Et quand ces grands bateaux partiront vers onze heures du soir, pour aller attendre les trois légions de Labiénus, à quatre milles ou six kilomètres en aval (ce qui les amène à tout le moins à Bercy), les légions sauteront-elles à pieds joints par-dessus la Marne, puisque les batelets requis (et, entre parenthèses, où Labéinus a-t-il pu les

requérir dans la presqu'île de Créteil), sont partis en amont avec les cinq cohortes faisant grand bruit. Enfin, en supposant le camp romain placé là, il devait bien y avoir un poste nombreux auprès des grands bateaux, et ce poste devait avoir assez de factionnaires pour empêcher les espions gaulois de venir flâner aux abords du camp. Comment dès lors les Gaulois campés à près d'une lieue de là, sur l'autre rive, ont-ils pu savoir qu'on faisait du bruit dans le camp romain? et à quoi bon ce bruit commandé si les deux camps n'étaient pas suffisamment rapprochés pour que l'on pût, de l'un, entendre le tapage qui se faisait dans l'autre.

3° Pour aller livrer bataille, ils passèrent la Seine à la hauteur d'Alfort, faisant croire qu'ils voulaient passer également à Choisy et au-dessus de Choisy.

Réponse. Alfort présente bien en effet un rentrant de la rive occupée, et ce point a pu par conséquent être choisi pour un lieu de passage. Mais voyons les conséquences de ce choix. A Alfort nous devons être à six kilomètres de l'assiette du camp; ce qui nous porte, comme l'a pensé effectivement M. Quicherat, au Mont-Mesly. De là il y a une bonne lieue à faire pour atteindre la Seine. Voilà du coup la flottille bien gardée! De là il y a une lieue et demie à un campement possible des Gaulois; voilà des gens qui auront l'oreille fine, s'ils entendent le bruit commandé aux cinq cohortes laissées à la garde du camp romain. Ici revient encore la question des *lintres* requis dans la soirée; où a-t-on pu les prendre? Enfin les Romains n'ont pas pu avoir la pensée de faire croire qu'ils voulaient traverser de vive force à Choisy, parce que Choisy occupe justement un rentrant de la rive ennemie, et qu'il n'est pas admissible qu'on tente un passage de rivière en pareil point.

4° Les Gaulois postés du côté de Lutèce, en vue du territoire de Créteil, ne purent pas faire mieux, même avec toute la diligence possible et toute l'intelligence dont l'homme est capable, que de se mettre en ligne, lorsque l'armée romaine tout entière était déjà sur la rive gauche.

Réponse. Dans le système de M. Quicherat, les Gaulois postés sur la rive gauche, en vue du territoire de Créteil, étaient dès lors fort près du passage véritable effectué à Alfort. Rien n'a pu les empêcher de voir partir la flottille destinée à effectuer ce passage, et cela est si vrai que M. Quicherat y fait courir Camulogène avec ses gros bataillons. Puis voilà que ce passage, qui prend au moins deux heures, se fait forcément au nez et à la barbe de Camulogène qui met ses deux mains dans ses poches, et attend que tout le monde ennemi soit à

son rang de bataille, pour se permettre de le gêner dans ses mouvements! Inutile d'en dire plus sur ce quatrième point.

5° La bataille se livra dans la plaine qui forme les territoires d'Ivry et de Vitry, le nom de ce dernier village étant à lui seul un monument, puisque *victoriacum* veut dire le lieu de la victoire.

Réponse. C'est à grand'peine si la plaine en question offre deux kilomètres d'étendue dans sa plus grande largeur; comment nos trois légions ont-elles fait pour se mettre en bataille, et comment ont-elles trouvé assez d'espace pour se heurter contre une armée au moins aussi nombreuse qu'elles? Je n'en sais en vérité rien.

En résumé, dans l'un des deux systèmes, tout est naturel, tout est facile à expliquer, tout est conforme à la raison.

Dans l'autre, tout est impossible à expliquer, tout est invraisemblable, tout est en opposition avec la stratégie la plus élémentaire.

Le lecteur peut choisir.

F. DE SAULCY.

LETTRES ÉCRITES D'ITALIE,

PAR CHAMPOLLION LE JEUNE (1).

PREMIÈRE LETTRE.

Grenoble, le 31 mai 1824.

Mon cher ami,

Il paraît, d'après ce que tu me mandes, que les antiquités égyptiennes arrivent à force; je te remercie des bons détails que tu me donnes; il y a du fort curieux dans tout cela. L'annonce des deux colonnes de granit trouvées à Bubaste m'intéresse surtout, et principalement si le cartouche qu'elles portent est bien celui d'*Aménophis II*.

La matière et l'antiquité du travail de ces colonnes *monolithes* en font des objets de la première importance : Si M. Saulnier était raisonnable, il serait convenable d'engager M. le duc de Blacas à insister près du gouvernement pour qu'on en fît l'acquisition pour le musée actuel ou pour le musée futur : ce serait à la fois deux magnifiques pièces d'ornement et d'étude; mais des masses pareilles ne peuvent convenir qu'à un musée public. Je suis seulement étonné qu'un monument d'*Aménophis II* se trouve en *Basse-Égypte*, et à Bubaste surtout. Je ne serais point surpris que M. Le Lorrain eût confondu le prénom de *Psammus* ou ceux de *Sésonchis*, d'*Osorchon*, avec celui de *Memnon* qui, d'ailleurs, est très-mal gravé dans l'ouvrage du docteur Young.

Quant au sarcophage de la rue de Cléry, le nombre des inscriptions et la belle exécution des figures le rendent pour ainsi dire nécessaire à la collection de M. de Blacas. Si on pouvait l'avoir pour 1200 francs, et il ne faut point en donner davantage, l'acquisition serait à faire.

(1) Les lettres écrites par Champollion le jeune pendant son voyage en Italie (années 1824 et 1825), et adressées à son frère, sont au nombre de plus de cent. M. Champollion-Figeac a bien voulu en détacher quelques-unes en faveur des lecteurs de la *Revue archéologique*. (*Note de l'Éditeur.*)

La petite impression que tu m'as envoyée ne contient que des titres sacerdotaux, parmi lesquels le dernier *Scribe de Phtah* et *Scribe du Temple* de la DEMEURE D'OSIRIS, est très-remarquable en ce qu'il renferme un nom sacré de ville égyptienne; c'est, selon toute apparence, celui de *Busiris*, bourg placé aux portes de Memphis et dans le voisinage des Pyramides. Le titre de *Scribe de Phtah*, divinité éponyme du nome Memphite, donne une grande probabilité à mon opinion. Je ne serais point surpris que ce sarcophage vînt de *Saccara* ou des environs des Pyramides. Le groupe dans l'inscription de Rosette avec le sens de *temple;* c'est une variante de qui s'y trouve aussi, tout comme le caractère figuratif symbolique . Le groupe est certainement un nom de ville, puisqu'il est suivi du déterminatif ⊕ *Région*, comme les noms d'autres villes égyptiennes *Pselcis*, *Manlak* (Philæ), ou *Sné* (Esné), etc. Tu reconnaîtras principalement les noms des défunts aux groupes finaux ou , . Le cartouche se trouve sur les monuments *lagides* et *romains*, et particulièrement sur un bas-relief de Philæ et sur le Zodiaque de Dendérah, à la fin de la colonne d'hiéroglyphes parallèle à celle qui renferme le titre αυτοκρατωρ. Mon départ pour Turin est fixé à trois jours d'ici, sans remise. Adieu.

DEUXIÈME LETTRE.

Turin, le 14 juin 1824.

C'est le 10 de ce mois, mon cher ami, que je suis venu m'établir définitivement chez l'ami Costa, qui a mis une telle chaleur dans ses instances, qu'il m'a été impossible de refuser; je n'ai qu'à me

féliciter et de la maison et de la parfaite amitié des maîtres. J'avais déjà vu le comte de Balbe le 8 ; j'ai trouvé en lui l'homme supérieur et le protecteur éclairé des sciences ; le 9 j'eus une audience de M. le ministre de l'intérieur, le comte de Cholet, des bontés duquel je ne puis trop me louer ; tout m'a été ouvert sur son ordre formel ; et la protectien déclarée qu'il m'accorde assure à mes travaux tout leur fruit et toutes les facilités imaginables. J'ai été entouré, à mon arrivée, des personnes que je désirais le plus connaître à Turin ; l'abbé Peyron, plein d'ardeur, se jette dans les papyrus grecs du musée, et tu as pu voir par le mémoire que je t'ai adressé sous bande, quel parti il a déjà tiré de ces monuments ; la stèle de granit bilingue justifie et la lecture de mon *Cæsarion* et la place que tu as donnée à cet enfant dans la liste royale des lagides ; malheureusement le texte démotique de cette ordonnance sacerdotale est dans un état presque désespéré ; l'inscription grecque, quoiqu'un peu fruste, justifie la lecture du nom hiéroglyphique d'*Amon-ra*, car le bas-relief représente le dieu ; la légende hiéroglyphique est celle que je lui ai attribuée, et le texte grec mentionne expressément le temple du dieu *Amon-ra-Sontêr ;* j'ai encore l'espoir qu'on trouvera dans les nombreuses caisses à ouvrir l'inscription bilingue de *Ménouf*.

Dès le 9, je fis mon entrée dans le musée égyptien, et, depuis ce jour, j'y ai passé la plus grande partie de mon temps. Tu es, sans doute, fort impatient d'en avoir des nouvelles. Je te dirai en une phrase du pays, *questo e cosa stupenda ;* je ne m'attendais pas à pareille richesse ; je trouvai la cour garnie de colosses en granit rose et en basalte vert. Un groupe de 8 pieds représentant *Amon-ra* assis et ayant à ses côtés le roi *Horus*, fils d'Aménophis II de la XVIIIe, est d'un travail admirable ; je n'avais encore vu rien de si beau. Dans l'intérieur, encore des colosses ; une superbe statue colossale de *Misphra-Thouthmosis*, conservée comme si elle sortait de l'atelier du sculpteur ; un monolithe de 6 pieds de hauteur, en granit rose, représentant *Ramsès le Grand* assis sur un trône, entre *Amon-ra* et *Neith*, travail exquis. Un colosse de *Mœris*, basalte vert d'une exécution étonnante ; une statue en pied d'*Aménophis II ;* une statue de *Phtha* du temps du même prince. Un groupe en grès, le roi *Amenoftèp* et sa femme, la reine *Atari ;* une statue de *Ramsès le Grand*, plus que nature travaillée *comme un camée*, basalte vert magnifique. Sur les montants de son trône sont sculptés, en plein relief, son fils et sa femme. Une foule de statues funéraires en basalte, grès rouge, grès blanc, calcaire blanc, granit gris, parmi lesquelles est un

homme accroupi portant sur la tunique quatre lignes de caractères *démotiques*. Au milieu de tout cela plus de 100 stèles de 4, 5 et 6 pieds de hauteur, un autel chargé d'inscriptions et une foule d'autres objets.

Ce n'est encore là qu'une partie de la collection ; il reste à ouvrir 2 ou 300 caisses ou paquets ; 47 manuscrits sont seulement déroulés ; la collection en renferme 171 ; parmi ceux que j'ai examinés en passant, il y en a une dizaine de démotiques ; ce sont des contrats. J'étudierai cela au premier jour. J'ai trouvé parmi les fragments une chose unique jusqu'ici ; c'est un *manuscrit phénicien* ; malheureusement il n'en reste que le commencement des deux premières lignes.

TROISIÈME LETTRE.

Turin, le 30 juin 1824.

Il sera principalement question dans cette lettre, mon cher ami, des coudées, objets qui t'intéressent directement. Je crois t'avoir déjà dit (au dos de ma dernière) que la coudée *Drovetti* porte à droite, au-dessus du *premier doigt* divisé en deux parties et marqué , le titre *coudée royale*. Le signe figuratif *coudée* (*Mahi*) est placé au-dessus du second doigt marqué 1/3. Les divisions de cette seconde bande sont, au reste, conformes au dessin de M. Jomard, sauf l'adjectif oublié, étant trop rapproché d'un caractère de la 3e bande. Celle-ci m'a paru très-curieuse en ce qu'elle contient les *noms propres des dieux* auxquels étaient consacrées les différentes subdivisions de la coudée partagée en doigts. Le 1er doigt, divisé en *deux*, appartient au *soleil* ou *Phré* ⊙ ; le 2e, divisé en trois parties, est consacré à *Gau* ou *Gom* (Hercule) ; le 4e à *Mars* ; le 5e à *Sèb* (Saturne) ; le 6e à *Netphé*, *Rhéa*, ; le 7e à *Osiris* ; le 8e à *Isis* ; le 9e à *Typhon* qui est bravement exprimé par un *âne* couché la queue en l'air ; le 10e à *Nephtys* ; le 11e à *Horus* ; les 12e, 13e,

14e et 15e aux *quatre* génies de l'Amenti; ceux à tête d'homme *Amsèt;* à tête de *cynocéphale* ordinairement nommée , *Api* (*Apis*), mais désigné par le caractère sur la coudée Drovetti; à tête de *chacal*, *satmauf* ; (sur la coudée); enfin au génie à tête d'*épervier* (*Nasnès*) ; les têtes de ces génies forment les couvercles des vases funéraires dit *canopes*. Enfin, le doigt divisé en 1/16 est consacré à *Thoth* . Il faut remarquer que *Thoth* porte ordinairement le titre de seigneur des *huit* régions et le nombre 16 de la coudée (ou le 16e doigt) est le *double* du nombre des régions auxquelles le même dieu présidait. Cette attribution de nombres à des divinités est très-curieuse, et elle a le mérite de nous faire connaître à coup sûr le nom hiéroglyphique de *Typhon* inconnu jusqu'ici.

La troisième bande de la coudée porte, comme nous nous y attendions, purement et simplement une légende *funéraire* commençant par la formule ordinaire : *Que soient approuvant les dieux seigneurs de la région supérieure, qu'ils accordent toutes sortes de biens, etc., à Amenèm ou Amenhem-opt* , *défunt*. L'autre bande, celle de dessous, ne contient absolument que les titres les plus détaillés du roi qui est bien le Pharaon *Horus* de la table d'Abydos; cette bande-là n'existe et n'a été gravée que pour donner la date de la coudée et de l'existence du sieur *Aménemopt* ou *Aménemopht;* voilà pour la coudée Drovetti dont je t'enverrai un calque exact par le premier paquet de l'ambassade.

J'ai obtenu des renseignements tout aussi neufs et tout aussi curieux sur la coudée Nizzoli; il était lui-même à Turin, il y a deux jours, et il m'a montré les calques et les *empreintes en papier* (car la méthode gagne), de la plupart des stèles de sa collection déposée, pour être vendue, à Florence, où j'irai certainement la voir. M. Nizzoli possède des stèles encore plus belles de travail que ce que j'ai vu ici, et, parmi les plus parfaites, j'ai reconnu celle qu'on a dû trouver et qu'on a trouvée, en effet, dans le tombeau d'où est aussi sortie

la coudée Nizzoli. Elle porte en superbes hiéroglyphes le nom complet d'*Aménoftèp*, gravé sur la coudée, précédé de tous ses titres, qui, comme tu vas le voir par leur transcription, décident irrévocablement en faveur de notre opinion, savoir que ces coudées n'ont jamais été en usage et n'étaient placées à côté de la momie que pour marquer les fonctions ou profession du défunt. Celui auquel se rapportait la coudée *Nizzoli* était, comme dit la stèle , *chef ou directeur des Scribes* (ou bien Βασιλευς γεαμματευς) de la grande demeure (ou grand temple de *Mannoufi*), Memphis (écrit Phonético-symboliquement) *Amenoftèp*. La stèle a été érigée *par son fils, directeur des scribes de la grande demeure de.... Aspia* ou *Aspiyé*. Tu remarqueras enfin que la lacune de la *coudée Nizzoli*, qui tombe sur les titres d'*Aménof ou Aménoftèp* (voir *mon glossaire*, page 238), doit être remplie et complétée par le moyen de la stèle ; la lacune de la colonne C., je la remplis ainsi : , etc., etc., Directeur des Scribes de la grande demeure, (synonyme de phonétique), *dans Mannoufi*, etc. Celle des colonnes D. de même, sauf que le titre abrégé de , *directeur* est omis.

Je te remercie de tous les longs détails que tu me donnes. Mille choses à M. Ousely, et dix mille s'il envoie une inscription *cloud* et hiéroglyphique de Beyrouth. Je tâcherai d'en tirer tout le parti possible. Je m'occupe du Panthéon et du Fréret ; je n'oublie point les lettres mensuelles pour le Bulletin. Tu recevras le tout dans une huitaine de jours ; je te donnerai alors d'autres détails sur la collection Drovetti, où je n'ai pas encore retrouvé le fameux *Niveau*.

QUATRIÈME LETTRE.

Naples, le 22 mars 1825.

Me voici, mon cher ami, sous le beau ciel de la douce Parthénope, et je t'écris au retour d'une course au mont Pausilippe et au tombeau de Virgile. Mon voyage a été aussi heureux que je pouvais le désirer et aussi gai qu'une course de Paris à Saint-Cloud. La route est soigneusement surveillée et l'on trouve des postes à de très-courtes distances les uns des autres. J'ai donc traversé avec une sécurité parfaite le désert, peuplé de tombeaux, de la campagne de Rome. Nous avons déjeuné dans Albe-la-Longue, entre le tombeau d'Ascagne et celui des Curiaces : un mauvais lit nous attendait à Velletri, au milieu d'une foule de voyageurs aussi peu rassurés que nous par la physionomie des petits enfants des Volsques. J'ai traversé le lendemain l'ennuyeuse plaine des Marais-Pontins, et nos regards se sont agréablement reposés le soir sur les orangers, les aloës et les palmiers de la vieille Anxur. Le petit port de Terracine a été pour nous le Havre-de-Grâce. Le troisième jour nous a montré les murs cyclopéens de Fondi, l'épouvantable vilotte d'Itri et la délicieuse vue du golfe de Gaëte. J'ai couru, en bon croyant, aux débris de la villa de Cicéron où j'ai eu le plaisir de cueillir et de manger de superbes oranges. Nous avons passé sur les ruines de Minturne et aperçu d'assez près, à travers les ruines de l'amphithéâtre, les vastes marais qui servirent de refuge au terrible Marius. Le lendemain, les souvenirs d'Annibal ont eu leur tour ; Capoue s'est offerte à nos regards, mais nos estomacs avides ont refusé de croire au témoignage unanime des historiens, sur la bonne chère qui arrêtait le voyageur gastronome dans cette ville de délices. Il faudrait être un Carthaginois ou un Numide pour trouver quelque goût aux omelettes et aux sauces campaniennes. Toutefois, le pays est magnifique, et rien ne saurait être comparé à la vue du golfe et de la ville de Naples, que nous aperçûmes le 20 mars à 5 heures du soir des hauteurs de Chino.

J'en veux un peu au Vésuve de n'avoir point célébré notre venue par une petite illumination. Il est d'une tranquillité bête ; cependant il fume par-ci par-là, et je ne perds pas l'espoir de connaître

un peu, par moi-même, quelques-uns de ces phénomènes qui nous intéressent tant dans les descriptions. Je compte l'escalader à la fin de cette semaine et de voir enfin un cratère vivant.

Le musée des *Studi* m'est encore inconnu. Je m'y rendrai demain; c'est là que je trouverai la moitié du musée Borgia, y compris un fragment d'obélisque. On veut absolument m'emmener en Sicile; l'occasion est séduisante, et les noms de Taormina, Syracuse, Agrigente, Ségeste et Selinonte, mêlés dans l'invitation, lui donnent une bonne grâce irrésistible. Je suis fort indécis encore; ce serait l'affaire d'un mois, et c'est beaucoup dans l'état de mes projets. Adieu.

NOTE

SUR LA POSITION DE L'ANCIENNE VILLE D'ASCURUS

DANS LA MAURITANIE.

Le récit de la guerre d'Afrique de César est le seul document ancien qui mentionne la ville d'Ascurus (1). M. Dureau de La Malle, se fondant sur la ressemblance des noms, en conclut que cette ville existait à l'endroit où se trouve actuellement Askour, près de Nechmeya et de la route de Bone à Guelma (2). La synonymie est sans doute une raison pour assimiler entre elles des localités anciennes et modernes, mais elle ne suffit pas toujours à remplir ce but, surtout dans un pays où les noms de lieux, étant d'ordinaire significatifs, se trouvent souvent reproduits dans des positions très-éloignées les unes des autres. Par exemple, pour le nom d'Ascurus, il convient, non-seulement à Askour, mais encore à Aschir, ville arabe ruinée entre Kala des Beni Abbess et Bouçada (3). Cette ville d'Aschir fut fondée en 935, dans une localité riche et très-forte, par Zeïr, chef arabe, dont la dynastie enleva aux khalifes fatimites la domination de toute l'Afrique septentrionale.

M. Lapie et M. le général Creuly ont émis l'opinion que la position d'Askour convenait à l'ancienne villa Serviliana des itinéraires. En attendant qu'un document certain vienne confirmer la vérité de cette assertion, nous allons démontrer que ni Askour ni Aschir ne peuvent être l'antique Ascurus. Il suffira d'examiner avec soin le texte de l'auteur latin.

Voici ce texte :

« Adolescentulus (Cn. Pompée) cum naviculis cujusque modi « generis xxx, inibi paucis rostratis, profectus ab Uticâ est in Mau- « ritaniam, regnumque Bogudis est ingressus : expeditoque exer-

(1) *Œuvres complètes de César*. Édition de Montanus, Amsterdam 1670. Page 768.

(2) *Colonisation de l'Afrique septentrionale par les Romains*. (Extrait du tome I de l'Académie des inscriptions et belles lettres, année 1835.) Page 71.

(3) M. Carette l'appelle Achir : *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus*. Imprimerie impériale 1853. Page 70, note 1.

« citu, numero servorum, liberorum 2 millium, cujus partem « inermem, partem armatam habuerat, ad oppidum Ascurum « accedere cæpit, in quo oppido præsidium fuit regium. Pompeio « adveniente, oppidani usque eo passi propius eum accedere do- « nec ad ipsas portas ac murum appropinquaret, subito eruptione « factâ prostratos perterritos que Pompeianos in mare passim « navesque compulerunt. »

La rapidité avec laquelle se passe cet engagement exclut toutes les localités qui ne sont pas très-voisines de la côte. Il n'y a pas besoin d'être militaire pour voir qu'il est de toute impossibilité qu'une troupe de gens, en partie sans armes, aussi faible par la quantité et la qualité de ceux qui la composent, débarque sur un point du littoral et s'avance à 8 ou 10 lieues dans les terres pour mettre le siége devant une place forte. Une pareille marche ne pouvait être tenue secrète dans un pays dont la principale force militaire consistait en cavalerie, et où la rapidité des courriers était proverbiale. On ne devait donc pas espérer surprendre Ascurus, et par suite il eût fallu à cette petite armée quelques machines que sa composition ne permet pas d'admettre.

Supposera-t-on que C. Pompée avait levé sa troupe dans le pays même? Mais cette hypothèse serait en contradiction formelle avec le mot *habuerat* qui indique que ce général l'avait amenée avec lui sur ses navires.

En outre, la position d'Askour sur la route de Kalama à Hippone, à 8 lieues de la rade de cette dernière ville, est trop orientale pour appartenir aux États de Bogud, c'est-à-dire à l'ancienne Mauritanie. D'après Pline, cette contrée s'arrêtait à l'embouchure de l'Ampsagas (probablement le Rhummel moderne); or, Askour se trouve à 50 lieues plus à l'est, et devait par conséquent être en pleine Numidie dans les États de Juba Ier; aussi, M. Dureau de La Malle est-il obligé, pour expliquer comment cette ville appartenait au roi maure, de composer à ce dernier un royaume d'une forme assez bizarre et de supposer qu'on lui avait donné une bande de terrain entre la mer et les États de Juba, son rival et son ennemi : aucun passage d'auteur ancien n'autorise cette hypothèse.

D'ailleurs il y a une forte journée de marche d'Askour à la rade d'Hippone ou à celle de Stora; le pays est montagneux et difficile; en admettant que la petite armée de Pompée ait pu arriver intacte sous les murs de la place, il lui aurait fallu, après son échec, opérer une retraite dans un pays hostile, poursuivie par la garnison victorieuse. Le texte dit que les Pompéiens furent *prostratos* et *per-*

territos, c'est-à-dire qu'ils s'enfuirent à la débandade. Si cette fuite avait duré toute une journée, dans un pays accidenté et ennemi, pas un soldat de Pompée n'aurait pu regagner la côte ou stationnaient les navires; tous auraient été exterminés.

On ne peut admettre que la forteresse d'Ascurus, bien que située en Mauritanie, se trouvait en même temps sur la frontière de la Numidie et que Pompée exécuta sa marche offensive et sa retraite dans un pays qui lui était dévoué : une pareille interprétation serait en désaccord avec les mots *Prostratos perterritos que Pompeianos in mare passim navesque compulerunt*. En effet, la garnison d'Ascurus aurait été obligée de se risquer pendant toute une journée de marche sur un territoire ennemi pour aller jusqu'à la côte, ce qui n'est pas possible; cette garnison ne dut s'écarter qu'à une faible distance de la ville qu'elle gardait. Et puis en outre, Pompée ne commit certainement pas l'imprudence de laisser sa flotte et son point de débarquement sans une garde suffisante; or il n'avait, ni en qualité ni en quantité, une armée susceptible d'être ainsi fractionnée en deux corps séparés.

En un mot, tout rend inadmissible l'hypothèse qui met Ascurus là où est aujourd'hui Askour.

La ville de Bogud était nécessairement maritime, car la garnison rejeta en mer non-seulement les assaillants, mais aussi leurs navires : « Pompeianos in mare *passim navesque* compulerunt : » or, pour forcer des navires à fuir, il faut, ou avoir des armes balistiques à longue portée, ou donner la chasse à ces navires, et, par conséquent, avoir soi-même des bâtiments. Les balistes ou catapultes que les assiégés purent emmener avec eux en faisant leur *eruptio*, n'étaient certainement pas de nature à intimider des navires; il y eut donc une course sur mer comme conséquence de la sortie.

L'édition de César, donnée par Montanus, indique Rusuccuru (Dellys) comme pouvant être Ascurus, dont le nom serait parvenu jusqu'à nous après avoir été altéré par des erreurs de copistes. Cette hypothèse est vraisemblable : Dellys se trouve en effet remplir les conditions mentionnées dans le texte latin. C'est un port de mer de l'ancienne Mauritanie. D'après Bochart, cité par M. Carette (1), Rusuccuru vient de deux mots phéniciens : *Raus*, cap, et *Caura*, poisson. Dellys est bien de nos jours *le cap au Poisson*, car la pêche y est très-abondante; ses parages étaient également très-poisson-

(1) *Études sur la Kabylie :* Imprimerie nationale 1848. Page 181.

neux du temps de Marmol (1), il est donc probable qu'ils l'ont toujours été.

La population de Dellys a dû par conséquent se livrer de tout temps à la pêche côtière. Les caboteurs ou même les simples barques de pêcheurs qui se trouvaient dans le port de Rusuccuru, durent être employés avec succès contre les navires de faible échantillon amenés par Pompée. D'ailleurs Bogud était un prince qui possédait une marine respectable; la preuve en est dans ses nombreuses traversées en Espagne, où il conduisit des troupes africaines pendant la guerre civile. Il avait sans doute des bâtiments à lui dans son præsidium regium de Rusuccuru, et il les utilisa pour poursuivre pendant quelques heures la flotte du jeune Pompée, et la forcer de renoncer à toute tentative contre le littoral africain.

F. Prévost.

(1) *Études sur la Kabylie.*

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Parmi les bustes des membres de l'Institut de France, qui viennent d'être désignés par chacune des cinq académies pour être placés dans la salle des séances, nous avons remarqué avec satisfaction celui de notre très-regrettable collaborateur Letronne. C'est un juste tribut payé à la mémoire de ce savant illustre.

— Plusieurs journaux français et étrangers reproduisent une note qui présente comme nouvelle, la découverte du sabre de Constantin XIV Dracosès. Notre collaborateur, M. Victor Langlois, est le premier qui ait appelé l'attention sur cette arme remarquable en publiant l'année dernière, dans la *Revue archéologique* une notice accompagnée d'un dessin qui représente ce curieux monument de l'art byzantin.

— Le vice roi d'Égypte, jaloux de conserver à son pays une de ses principales richesses, celle qui lui vaut la visite d'un grand nombre d'étrangers, vient d'ordonner la création à Alexandrie d'un musée où seront réunis tous les objets antiques trouvés sur tous les points de l'Égypte, soit dans les fouilles particulières, soit dans celles qui seront entreprises à ses frais. De vastes galeries vont être construites à cet effet : M. de Montaut et Linant-Bey travaillent au plan de cet édifice qui sera soumis incessamment à l'approbation du vice-roi.

— La remarquable galerie de statues antiques du marquis de Campana, à Rome, va être mise en vente et par conséquent destinée à enrichir tous les musées de l'Europe. On remarque dans cette collection les belles statues en pied de Sénèque, Socrate, Marius, Titus, Vespasien, Claude ; une Minerve athénienne ; une Vénus de Médicis ; les neuf Muses, d'une exécution admirable ; un Mercure ; une petite Vénus accroupie et l'Amour debout derrière elle ; une Vénus à la pomme, voilée, d'un travail exquis ; un Antinoüs ; Omphale vêtu de la peau du Lion de Némée, etc., etc. On peut espérer que notre musée du Louvre saura primer les autres musées de l'Europe, et acquerra les principaux chefs-d'œuvre de cette collection.

BIBLIOGRAPHIE.

Notice historique et artistique sur l'église de Saint-Sauveur de Castel-Sarrazin, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, in-8°, Paris, 1857, Derache.

Dans cette notice, M. de Crazannes trace, avec beaucoup de soin et de savoir, l'histoire et la description d'un intéressant monument qui appartient au style de transition de la période comprise entre le XIe et le XIIIe siècle. En sa qualité d'inspecteur des monuments historiques, notre collaborateur appelle l'attention du gouvernement sur l'église de Saint-Sauveur, et après avoir signalé les restaurations maladroites qu'a subies ce monument à diverses époques, il émet le vœu que cet édifice soit rétabli dans son état primitif.

A une époque déjà ancienne, la porte principale a été condamnée et murée, et aujourd'hui encore on entre par la porte latérale nord, la seule issue. Plusieurs des piliers de la nef ont disparu sous une construction massive de consolidation, et qui pourrait être facilement remplacée par d'autres procédés, dont les architectes de nos jours font dans les mêmes circonstances un emploi si ingénieux.

M. de Crazannes établit, par des points de comparaison avec plusieurs autres édifices religieux de la province, l'état primitif de Saint-Sauveur; aussi, on reconnaît avec quelle attention notre zélé collaborateur remplit ses fonctions purement honorifiques d'inspecteur divisionnaire des monuments historiques, et de correspondant, à ce titre, des ministères d'État et de l'instruction publique et des cultes.

Revue de l'art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse dirigé par M. l'abbé J. Corblet, mai et juin 1858, in-8°. Paris, Pringuet.

Ces livraisons contiennent : un Essai historique sur les ciboires, par M. l'abbé Jules Corblet; les animaux symboliques : le Tyrus, par M. P. Tarbé; étude sur les fonts baptismaux, par M. l'abbé Van Drival; remarques critiques sur les institutions de l'art chrétien de M. l'abbé Pascal, par le R. P. Dom Renon; l'art chrétien primitif, par M. Grimouard de Saint-Laurent; Notre-Dame de Reims, par M. Éd. de Barthélemy; des mélanges et un bulletin bibliographique termine chaque cahier.

Mémoire sur ce qui reste de la musique de l'ancienne Grèce dans les premiers chants de l'Église, lu à l'Académie des beaux-arts dans la séance du 31 mai 1856, brochure in-8° de 10 pages. *Mémoire sur le caractère que doit avoir la musique d'église, et sur les éléments de l'art musical qui constituent ce caractère*, lu à l'Académie des beaux-arts dans la séance du 17 avril 1858 ; brochure in-8° de 11 pages, par M. Beaulieu, correspondant de l'Institut. Paris, Didron.

Ces deux brochures seront lues avec un vif intérêt par toutes les personnes qui s'occupent de l'art musical. L'auteur y traite quelques questions à un point de vue nouveau et présente ses idées avec une connaissance parfaite de la matière. L'archéologie musicale recueillera certainement quelques fruits de ces deux mémoires que l'Académie a accueillis avec faveur.

Notice sur Crusinia, station de la voie romaine de Châlon-sur-Saône à Besançon, et sur la découverte du champ funèbre qui lui servait de cimetière, par M. Auguste Castan, in-8° de 24 pages et 3 planches. Besançon, 1857, Dodivers et comp.

Les ruines importantes de Crusinia avaient depuis longtemps attiré l'attention des archéologues; mais, quelques mémoires, publiés à de longs intervalles, mentionnaient seulement ce lieu sans entrer dans les détails du camp romain. On doit savoir gré à M. Castan d'avoir réuni dans cette brochure les justes appréciations de ses devanciers, et de les avoir complétées par ses appréciations personnelles et par les observations que lui ont permis de faire les fouilles récentes, sur la stratégie, les sépultures, l'art céramique des Romains.

Notice sur des plombs historiés trouvés dans la Seine, et recueillis par M. A. Forgeais, in-8°. Paris, l'auteur, quai des Orfévres 54, et Dumoulin.

M. Forgeais a réuni dans ce volume, élégamment imprimé, la reproduction par la gravure, d'une grande quantité d'objets en plomb que les travaux de canalisation de la Seine dans Paris ont fait découvrir pendant ces dernières années. Ce sont des enseignes de pèlerinages, des jetons de confréries ou de corporations, des médailles, etc. Tous ces objets, accompagnés d'une simple description, sont intéressants, tant pour leur forme que par les sujets qui y sont représentés.

UN TRAITÉ DU BLASON

DU XVE SIÈCLE.

Le grave et judicieux Estienne Pasquier, impatienté de voir dans le livre de l'un de ses contemporains (1) surgir l'importante question de savoir si Adam et Ève avaient eu des blasons, et quels étaient ces blasons, résumait ainsi, dans une lettre à un ami, son opinion sur la matière : « Curiosité que j'ose aussi soit appeler inexcusable, comme inespuisable (2). » Jugement un peu sévère, à le prendre au pied de la lettre, mais cependant très-acceptable, surtout dans sa dernière partie. Témoin le chanoine Scohier, qui déclare formellement que : « Qui n'a pas pratiqué l'office d'armes pendant trente ou quarante ans continuels, il a matière d'apprendre, d'autant que c'est un art pérégrin, non congneu à tous (fors bien expérimentez en ycelui) quelques doctes et versez qu'ils soient ès droits et loix (3). » Opinion partagée par le comte Ginanni, dans son *Arte del Blasone* (4). Peut-être qu'après tout, cet art, ou pour parler avec plus de justesse, cette langue qu'on nomme le Blason, ne mérite pas tout le dédain que lui montrent beaucoup d'esprits sérieux. Encore moins justifie-t-il l'engouement dont il a été souvent l'objet (5).

(1) Le Féron.

(2) Les *OEuvres d'Estienne Pasquier*. Paris, 1723; in-fol. (tom. II, col. 550).

(3) *L'estat et comportement des armes*, par Jean Scohier, chanoine de Bergues. Paris, 1630; in-fol., (p. 75).

(4) Voici ses propres expressions : « Lo studio del blasone fu dallo Scosero detto un' abisso; mentre, com' egli scrisse, *ed io so per esperienza*, chi vi è applicato trenta o quarant' anni, vi trova mai che apprendere. » *L'arte del Blasone dichiarata per alfabeto*, etc., del conte Marc' Antonio Ginnani. In Venezia, 1756, in-4° (au mot *blasone*). » Le même auteur ne fait pas difficulté d'avouer que les Français ont été les premiers à poser les règles héraldiques. « Ma però, a dir vero i Francesi furono i primi a formare intorno all' armi le Leggi araldiche, e ne stabilirono essi l'arte del blasone curiosa cotanto, et leggiandra. » (*Ibid.*, p. 122.)

(5) Le P. Ménestrier dans la préface de son *Art du blason justifié* (Lyon, Benoist Coral, 1661) nous en fournit un exemple qui mérite d'être rapporté. C'est en parlant du premier des d'Hozier, celui qui fut juge d'armes en 1641. Il dit que dans sa correspondance avec ses amis il se servait des termes de cabale. « Ainsi, ajoute-t-il, pour écrire le mariage du comte d'Armagnac avec Mlle de Villeroy, il escrivit que *les trois alérions en bande* s'allioient à *la demoiselle aux chevrons et aux croix ancrées*. Et il ne saluoit jamais Mme la vicomtesse de S. Moris, de la maison de Damas, que sous le nom de *la Dame à la croix ancrée*. »

Entre ces deux extrêmes, il nous semble qu'il doit rester, ce qu'il est au fond, une annexe nécessaire, une sorte d'introduction à l'histoire d'une institution qui, quoiqu'on dise ou qu'on fasse, aura toujours été une grande chose, la noblesse. A ce point de vue il vaut bien de n'être point rejeté. Il a d'ailleurs quelque mérite en lui-même. En effet, si dans ce petit art le moyen âge a déposé bien de son enfantillage, il faut reconnaître qu'en même temps il y a mis quelque chose qui se sent de ces éclairs de raison qui nous frappent dans l'enfance. La langue qu'il a faite pour cet objet de ses prédilections ne manque ni de souplesse, ni d'habileté. Elle rend si bien ce qu'elle veut dire qu'elle traduit par des mots et fixe dans la mémoire des dessins souvent assez compliqués. Par exemple, les armes de Champagne, celles des Montmorency, et tant d'autres (1).

Puisque nous venons de parler de l'enfantillage du moyen âge, nous en donnerons ici, comme une digression que voudra bien nous pardonner le lecteur, un exemple assez curieux. Nous le tirons d'un manuscrit du XVe siècle, appartenant à la Bibliothèque impériale. Il s'agit d'une application pratique de ces attributions bizarres, mais assez ingénieuses au fond, que le blason, à sa naissance, donnait à ses émaux. L'auteur commence par l'énumération de ces attributions, puis il en donne trois exemples dans l'application.

« Pour blasonner en vertus. »

Or. — Noblesse.
Argent. — Richesse.
Gueules. — Prouesse.
Azur. — Loyauté.
Sable. — Humblesse.
Sinople. — Honneur.
Pourpre. — Largesse.

En pierrerie.

Or. — La topaze.
Argent. — La perle.
Gueules. — Le rubis.
Azur. — Le saphir.
Sable. — Le diamant.

(1) On peut lire dans cette *Revue* (IXe année p. 178) un bon article de M. d'Arbois de Jubainville sur les armes de Champagne, dont il explique fort bien les changements successifs.

Sinople. — L'éméraude.
Pourpre. — Le balay (le rubis balais).

Des planètes.

Or. — Le soleil.
Argent. — La lune.
Gueules. — Saturne.
Azur. — Vénus.
Sable. — Mars.
Sinople. — Mercure.
Pourpre. — Jupiter.

Des jours.

Or. — Le Dimanche.
Argent. — Le lundi.
Gueules. — Le samedi.
Azur. — Le vendredi.
Sable. — Le mardi.
Sinople. — Le mercredi.
Pourpre. — Le jeudi.

Voici maintenant ses trois exemples :

Émaux. — « De gueules, à trois peux de vair, au chief d'or, au lion de sable passant (1).

Vertus. — De *proesse*, à trois peux de vair, au chief de *noblesse*, au lion d'*humblesse* passant.

Pierreries. — De *rubins*, à trois peux de vair, au chief de *toupasse* au lion de *deamant* passant.

Émaux. — « De sinople à la fasce d'ermines, à trois anyaux d'argent (2).

Vertus. — D'*honneur* à la fasce d'ermines, à trois anyaux de *richesse*.

Pierreries. —D'*esméraude*, à la fasce d'ermines, à trois anyaux de *perles*.

(1) *Lis :* de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or chargé d'un lion passant de sable.

(2) *Lis :* de sinople, à la fasce d'hermines accompagnée de trois annelets d'argent.

Émaux. — « D'argent, au cheviron de pourpre, à un quartier variet d'or et de gueules, au lambiau à trois pendants d'asur (1). »

Vertus. — « De *rychesse*, au cheviron de *largesse*, au quartier variet de *noblesse* et de *proesse*, au lambiau à trois pendants de *loyaulté*. »

Pierreries. — « De *perles*, au cheviron de *ballay*, à ung quartier variet de *toupasse* et de *rubins*, au lambiau à trois pendants de *safir* (2).

On a beaucoup disserté sur l'origine du blason, sans rien apporter de bien certain dans la discussion (3). Les uns ont été chercher son point de départ dans les tournois, ce qui le ferait remonter jusqu'au temps de Henri l'Oiseleur, c'est-à-dire à la première moitié du Xe siècle. Les autres ont voulu qu'il soit né des croisades. La première opinion, celle qui le fait venir des tournois, opinion qui est adoptée par le P. Ménestrier, nous semble aussi la plus probable. L'étymologie seule du nom en serait au besoin une preuve. Il vient du mot allemand *blasen*, qui signifie sonner du cor, et l'on sait que c'est en sonnant du cor que les héraults d'armes faisaient l'ouverture des tournois. D'un autre côté, les croisades ont pu et dû tout naturellement avoir une influence marquée sur les devises employées par le blason, et notamment en ce qui regarde des animaux tels que le lion et le léopard. Sur ce point nous serions pleinement de l'avis de l'auteur d'un livre très-intéressant, qui a paru dernièrement sur cette matière (4), toute réserve faite d'ailleurs, quant au fond de l'ouvrage, qui nous a paru un peu trop empreint de préoccupations Orientales. Car il nous est difficile d'accorder à l'auteur que toutes nos pièces d'armoiries, y compris notre fleur de lys si française, nous viennent purement et uniquement de l'Orient. Quoiqu'il en soit, dans le livre de M. Adalbert de Beaumont, l'érudit nous a paru céder quelquefois le pas à l'artiste. Nous ne nous en plaignons pas autrement, et le public y gagnera peut-être plus qu'il n'y perdra. Nous signalons surtout le vif intérêt qui s'attache aux planches de l'ouvrage, toutes dues au crayon de l'auteur. On y trouve, par

(1) *Lis :* d'argent, au chevron de pourpre, au franc quartier échiqueté d'or et de gueules, brisé d'un lambel de trois pendants d'azur.

(2) *Bibl. Imp.*, ms., 9818, fol. 23.

(3) Il y a une distinction préalable à établir entre les armoiries et le blason. Le P. Ménestrier a fort bien montré comme quoi les armoiries ont commencé par les Allemands, et le blason par la France.

(4) *Recherches sur l'origine du blason et en particulier sur la fleur de lis* par M. Adalbert de Beaumont. (Paris, Leleux, 1853; in-8°, avec 22 planches gravées).

exemple pour ce qui regarde la fleur de lys, le plus curieux et le plus habile rapprochement de formes qu'il soit possible d'imaginer.

Si l'on voulait rassembler tout ce qui a été écrit sur le blason, depuis le petit livre gothique du hérault Sicile jusqu'au bon article de l'Encyclopédie, on aurait toute une bibliothèque. Dans cette surabondance d'auteurs, le P. Ménestrier semble être celui qui ait le mieux compris la matière et qui l'ait traitée avec le plus de succès. Ses douze à quatorze petits volumes forment une sorte de *corpus* du genre, un peu indigeste peut-être, mais assurément instructif. Ce ne sont donc pas les livres qui manquent. Ce qui manque c'est un moyen facile d'appliquer un nom sur tout blason qui se présente. Pour cela il ne faudrait rien moins qu'un dictionnaire universel des blasons, qui permit de trouver le nom du possesseur des armes qu'on peut rencontrer à tout moment, soit sur un livre, soit sur un vitrail, un meuble, une étoffe, une arme, une pièce d'orfévrerie, en un mot sur un monument quelconque. Palliot a tenté quelque chose de pareil, et son livre en a gagné d'être le plus consulté. Mais combien de questions ne laisse-t-il pas encore sans réponse? Blasonner toute armoirie qui se présente, est chose facile. Il n'en est pas de même, à beaucoup près, dans la plupart des cas, quand il s'agit de trouver le nom du possesseur.

Pour l'étude et la recherche des blasons, les sceaux sont sans contredit la source la plus abondante et la plus sûre. Malheureusement ils ne donnent pas les couleurs, ce qui occasionne une lacune très-regrettable, et qu'on ne peut combler que par de longues et laborieuses recherches, disons mieux, que par des tâtonnements souvent sans résultat. Les manuscrits, les vitraux, les émaux ont au contraire le grand avantage de nous donner les couleurs. On trouve assez fréquemment sur des pièces d'orfévrerie des blasons émaillés qui paraissent là dans tous leur éclat. Une heureuse découverte de ce genre a été faite en 1838. On a trouvé dans l'église de Dammarie (Seine-et-Marne) un charmant coffret enrichi d'émaux. Ce coffret qui a appartenu à Saint-Louis, avait été donné par Philippe le Bel à l'abbaye du Lis. Il avait quarante-neuf écus émaillés, et par bonheur il en reste encore quarante trois. M. Eugène Grésy en a donné dans cette *Revue*, une excellente description (1). C'est là un objet d'art très-intéressant au point de vue qui nous occupe. Il existe au Musée de Cluny un fort beau reliquaire émaillé, qui peut remonter au commencement du XIIIe siècle. On y voit sur un écu à fond d'or un

(1) Tom. X, pag. 637 et pl. 227.

levrier de gueules. Le componé de gueules de la bordure s'y distingue à merveille. Mais on n'a pas toujours de ces bonnes fortunes.

Cette question de la couleur est très-importante en blason. On sent bien où naît la difficulté. Elle est dans la similitude des figures opposée à la différence des couleurs. Par exemple, les armes d'Autriche sont, comme on sait, de gueules à une fasce d'argent. Maintenant prenons la maison de Nesle, qui porte d'argent à une fasce de gueules, quel moyen de distinguer, en supposant qu'on n'ait sous les yeux qu'une simple sculpture ou gravure, s'il s'agit de l'Autriche ou de la maison de Nesle. Dans le document que nous publions, il se présente une autre difficulté, celle-ci provient de la similitude des couleurs. En effet la première lettre renferme un écu de gueules à la croix d'argent. Or, ces armes peuvent être, ou celles de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, ou celles de la maison de Savoie, ou celle de la maison d'Aspremont en Lorraine, et peut-être de bien d'autres encore. Nous penchons pour la première attribution. Mais c'est par des raisons étrangères à l'objet en lui-même (1).

Quand il s'est agi d'imprimer des livres de blason on a été bien embarrassé par la difficulté de la couleur. On s'en est tiré en enluminant les blasons sur le livre après l'impression (2). Mais ce moyen long et dispendieux n'a pu être bien longtemps employé, surtout pour des ouvrages étendus. On s'est alors contenté de donner le dessin des blasons, en indiquant les couleurs par le texte. Le bel ouvrage du P. Anselme en est encore là, ce qui fatigue l'attention dès que les blasons sont un peu compliqués. Ce n'est guère qu'au milieu du XVIIe siècle qu'on s'est avisé de représenter par des points et des hachures convenues et déterminées, les différents émaux du blason. On sait en quoi consiste cette ingénieuse invention. L'écu est semé de points pour indiquer l'or, il reste libre pour l'argent, il est coupé de lignes perpendiculaires pour le gueules et horizontales pour l'azur, le sinople se reconnaît à des lignes diagonales, partant à gauche du sommet de l'écu pour aboutir à droite à la base. Le sable est un entrecroisement de lignes perpendiculaires et de lignes horizontales, enfin le pourpre est formé de lignes diagonales inverses de celles du sinople, c'est-à-dire de droite à gauche. Or, Vulson de la Colombière, dans son premier ouvrage, qui a paru

(1) C'est parce que sur les plats de l'un des deux manuscrits il se trouve un blason appartenant évidemment à un chevalier de Malte.

(2) C'est ce qui a été fait pour un petit traité de blason imprimé en gothique, dont nous parlerons plus loin.

en 1639 (1), se déclare hautement l'auteur de l'invention. Cela paraît par le titre seul de son ouvrage, mais il a soin de le dire tout au long dans son livre et termine par ces mots : « Invention dont je m'asseure que les généalogistes me scauront gré. » D'un autre côté Palliot dit, non moins positivement, que la Colombière, dans son système de hachures n'a fait que suivre le P. Silvestre de Petra-Sancta qui l'avait employé le premier dans son ouvrage intitulé *Tesseræ gentilitiæ*, ouvrage qui avait paru en 1638 (2). M. Duchesne aîné, ancien conservateur des estampes de la Bibliothèque du roi, a repris la question, dans une lettre adressée à l'Éditeur de cette *Revue*, où il revendique l'honneur de l'invention pour notre compatriote (3). Ses arguments sont : primo, la parole de Vulson lui-même ; qu'un gentilhomme comme lui n'a pu mentir ; que le P. Petra Sancta, qui explique bien à la vérité le système (4), ne dit pas qu'il en soit l'auteur ; qu'enfin que bien que l'ouvrage du P. Petra Sancta soit antérieur d'un an à celui de Vulson, il a bien pu se faire que celui-ci, qui y a gravé lui-même les soixante-quatorze planches de son ouvrage, y ait employé plusieurs années, et que le cardinal Barberin, en ayant eu connaissance, en ait fait part au P. Petra Sancta, lequel lui avait dédié son ouvrage. Ces arguments, comme on le voit, ne sont pas victorieux, car M. Duchesne ne nous dit rien de ces rapports entre le cardinal Barberin et Vulson, rapports qui

(1) Sous le titre de : « Recueil de plusieurs pièces et figures d'armoiries obmises par les autheurs qui ont escrit jusques icy de ceste science, blasonnées par le sieur Vulson de La Colombière, dauphinois, suivant l'art des anciens roys d'armes, avec un discours des fondements du blason et *une nouvelle méthode de cognoistre les métaulx et couleurs sur la taille douce*. Paris, 1639 ; in-fol. »

(2) « Afin que tout soit connu conformément à la pratique qu'en a premièrement donné le P. Silvestro Petra-Sancta, Romain, de la compagnie de Jésus, dans son *Tesseræ Gentilitiæ*, qui a été suivy par Marc de Vulson, seigneur de La Colombière, en son *Recueil des armoiries* et en sa science héroïque. » (*La Vraye et parfaicte science des armoiries*, 1664; in-fol.).

(3) *Revue archéolog.*, tom. X, p. 96.

(4) Voici comment s'exprime le P. Silvestre de Petra-Sancta : « Sed et monuerim « etiam fore, ut solius beneficio sculpturæ, in tesseris gentilitiis, quas cum occasio « feret, proponam frequenter, tum iconis tum areæ, seu metallum seu colorem, « Lector absque errore deprehendere possit. Schemata id manifestum reddent : « etenim quod punctim, incidetur, it aureum erit : argenteum, quod fuerit expers « omnis sculpturæ ; puniceum, quod cœsim et ductis ab summo ad imum lineolis « exarabitur ; cyaneum, quod delineabitur ex transverso : prasinum vero, quod « oblique ab supero angulo dextero secabitur : violaceum, quod oblique pariter « scindetur, sed ab supero angulo lævo ; nigrum, quod cancellatim et in modum, seu « crucularum, seu plagularum interceditur. (Silvestre de Petra-Sancta, *Tesseræ* « *Gentilitiæ*, p. 59). »

seuls auraient pu faire arriver à la connaissance du P. Petra Sancta le système de Vulson. Ainsi l'argument irrésistible de l'antériorité en faveur du jésuite romain reste debout. Nous ajouterons que nous sommes en mesure de prouver, que non-seulement les *Tesseræ gentilitiæ* ont paru un an avant l'ouvrage de Vulson, mais qu'encore le premier de ces deux ouvrages était composé deux ans avant d'avoir paru. En effet, nous avons vu dans le magnifique exemplaire des *Tesseræ gentilitiæ* que possède la Bibliothèque Mazarine, l'approbation du général des jésuites portant cette date, *Romæ* 17 *aprilis* 1636. Évidemment le P. Petra Sancta avait terminé son livre et écrit son explication des hachures qu'on a vue en note, avant d'obtenir cette approbation. Son ouvrage était donc terminé, non plus seulement un an, comme on le croyait par la seule date de la publication, mais bien trois ans avant celui de Vulson de la Colombière. Il y a mieux, tout son système de hachures, et même une planche *ad hoc*, se trouvent déjà dans son livre *De symbolis heroicis*, qui a paru à Leyde en 1634. Donc c'est le jésuite romain et non le gentilhomme dauphinois, qui est le véritable auteur du système des hachures (1). Au reste cette invention fort commode dut être promptement adoptée (2), et Vulson qui s'en était servi le premier en France put parfaitement être considéré comme en étant le légitime inventeur. Car assurément bien peu de gens y connaissaient l'ouvrage du P. Petra Sancta quand il fit paraître le sien.

(1) Voici ce que dit le P. Ménestrier en parlant du *Tesseræ Gentilitiæ :* « C'est à ce père (le jésuite Silvestre de Petra - Sancta) que l'on attribue l'invention des hachures pour distinguer les émaux des tailles douces; parce qu'il est le premier qui s'en est servi dans l'ouvrage qu'il a publié. » (*Le véritable art du blason et l'origine des armoiries*; Lyon, 1675; in-12, pag. 47). Au reste, il faisait grand cas du *Tesseræ Gentilitiæ*. « C'est sans difficulté le meilleur que nous ayons sur ce sujet, parce qu'il est traité méthodiquement. » (*Ibid.*, p. 46).

(2) Il y eut pourtant des exceptions. C'est ainsi que dans l'*Armorial universel*, de C. Ségoin, avocat au parlement et historiographe du roi, armorial gravé en 184 planches, et qui a paru en 1654, on trouve dans une planche explicative des hachures des émaux, le pourpre indiqué par les hachures en carré du sable, et d'un autre côté le sable y est indiqué par des hachures en sautoir. Il est encore bon d'observer qu'il y a bien des livres de blasons antérieurs à celui de l'année 1638 qui offrent des hachures, seulement elles y sont disposées au hasard. Nous citerons pour exemple le *Blason des armoiries*, de Bara, la seconde édition, qui est de l'an 1620. A la page 20, on y trouve un blason d'un tiercé en bande d'or, de gueules et d'azur, où le gueules est parfaitement indiqué par ses hachures perpendiculaires, et l'azur par ses hachures horizontales, si bien qu'on croirait tenir là le vrai système des hachures. Seulement; à un blason d'or à trois fasces de gueules, qui se trouve à la même page, le gueules est indiqué par les hachures diagonales de gauche à droite du sinople.

Trois choses constituent le blason. Les émaux, les partitions et les figures. Les émaux comprennent deux métaux, l'or et l'argent, et cinq couleurs, le bleu ou azur, le rouge ou gueules, le vert ou sinople, le noir ou sable et le pourpre. Les deux fourrures ou pennes, qu'on admet dans le blason rentrent dans cette catégorie, car le vair s'émaille d'argent et d'azur, et l'hermine d'argent à mouchetures de sable. Pour les émaux, on le voit, rien de plus simple. Mais il n'en est pas de même des partitions. C'est ici la partie difficile du blason, car elle peut amener une foule de combinaisons. En effet, rien que par une seule ligne droite on peut partager un écu de bien des manières, deux fois plus par deux lignes, trois fois plus par trois lignes, et ainsi de suite. On appelle partitions les divisions de l'écu par une seule ligne, et répartitions ses divisions par plusieurs lignes. On admet en blason quatre partitions principales. Le parti, c'est l'écu divisé en deux parties égales par une ligne perpendiculaire, le coupé, la même division par une ligne horizontale, le tranché, la division de l'écu en deux parties égales par une diagonale partant du coin gauche du sommet de l'écu pour arriver au coin droit de sa base, enfin le taillé, qui divise l'écu par une diagonale dans le sens inverse de la première. Il résulte de là que par la combinaison du parti et du coupé on obtient quatre portions égales ou quatre quartiers, ce qui a fait nommer la figure ainsi produite, un écartelé. De la combinaison du tranché et du taillé résulte une division de l'écu en quatre triangles égaux, qu'on nomme un écartelé en sautoir. Quatre autres combinaisons du parti et du coupé, donnent les figures qu'on appelle parti-tranché, parti-taillé, et coupé-tranché, coupé-taillé. Enfin, de la combinaison du parti et du coupé avec le tranché et le taillé, on obtient une figure régulière formée par huit triangles égaux, qu'on appelle un gironné. Nous n'irons pas plus avant, ce que nous venons de dire pouvant suffire à faire entrevoir combien de figures diverses on peut mettre sur un écu, à l'aide seule de la règle. Il n'est pas besoin de dire que ce n'est pas là le côté fort de notre petit traité. Au reste, de tous les manuscrits de blason du XVe siècle que nous avons vus, nous n'en avons trouvé qu'un seul où la matière soit traitée un peu convenablement. Malheureusement ce manuscrit n'est pas achevé, et il s'y trouve beaucoup d'exemples de partitions difficiles dont les dessins seuls sont produits et qui attendent leur explication. Quelques-uns des manuscrits modernes au contraire, s'étendent fort au long sur ce point et donnent des partitions si compliquées et si péniblement imaginées, qu'à coup sûr elles ont dû être bien peu usitées.

Quant aux figures, qui dans le blason embrassent à peu près la nature entière, vue il est vrai à la manière du moyen âge, il s'en trouve de pure convention qui présentent aussi des difficultés. Il y en a de si capricieuses qu'on ne peut deviner ce qu'on y a voulu représenter. Ajoutez qu'on a souvent oublié la signification de certains objets dont la représentation avait été successivement altérée. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que bien des blasonneurs ont pris pour des ornements d'architecture les broyes des Joinville, qui sont des instruments à broyer le chanvre.

Notre dessein n'est pas de traiter ici, même pour les effleurer, la plupart des questions qui se rattachent au blason. Tout ce que nous voulons, c'est de rechercher à quelle époque ont été composés les traités spéciaux. Après un examen comparatif d'un assez bon nombre de manuscrits que nous avons pu étudier, tant à la Bibliothèque impériale qu'ailleurs, nous nous croyons en droit d'affirmer qu'il ne se trouve guère de traités de blasons antérieurs au commencement du XVe siècle. Il est bien entendu que nous voulons parler de traités en forme, de ceux qui fixent jusqu'à un certain point la langue et les règles. Un armorial de la Bibliothèque impériale, que nous croyons de peu postérieur à l'an 1418, met constamment noir pour sable, vert pour sinople, etc. On n'était donc pas encore bien fixé sur la langue du blason. Ceci nous a confirmé dans notre opinion, et nous croyons avoir trouvé, dans le document que nous publions, le premier traité de blason en forme qui nous soit resté. Le lecteur en jugera par les détails qui vont suivre.

Notre document est tiré d'un manuscrit de la bibliothèque Mazarine, que nous croyons du commencement du XVe siècle. C'est un petit in-8° vélin de 70 feuillets, dont les trente premiers comprennent un petit traité de blason, et les autres un petit traité des tournois. Ce manuscrit n'est pas unique. Il en existe un autre entièrement pareil aux archives de l'empire, contenant, comme le premier, le petit traité de blason, suivi du petit traité des tournois (1). Une obligeance amie nous ayant libéralement communiqué le manuscrit de la bibliothèque Mazarine, c'est d'après lui que nous faisons notre publication.

Ce petit traité comprend, à proprement parler deux choses. D'abord le traité élémentaire de blason en douze chapitres, puis une sorte de petit armorial, entremêlé de quelques règles de l'art héral-

(1) C'est ce que nous avons appris d'une personne en qui nous avons toute confiance.

dique. Les douze chapitres traitent : 1° de l'invention des armoiries ; 2° de leur composition ; 3° de la manière de blasonner les métaux, les couleurs et les fourrures ; 4° du parallèle entre les sept émaux du blason et les sept planètes, les douze signes du zodiaque, les jours de la semaine, les éléments et les pierreries ; 5° des pièces honorables ; 6° du nombre des pièces, et de celles dites sans nombre, ou semé ; 7° de la règle de ne jamais mettre métal sur métal, ou couleur sur couleur, avec l'exception pour les armes de Jérusalem ; 8° de l'ordre à suivre en blasonnant les pièces d'un écu ; 9° de la règle de se servir du terme de membré pour les oiseaux, et du terme d'armé pour les quadrupèdes ; 10° de la distinction à faire entre les lions et les léopards ; 11° L'énumération et la définition des devises ; 12° enfin des exemples pour blasonner quinze écus difficiles.

On a là, à peu de chose près, les principes essentiels du blason. C'est donc un véritable traité élémentaire. Quant à sa date, elle ne peut pas remonter plus haut que l'année 1416. Car, dans la seconde partie de l'opuscule, nous voulons parler du petit armorial, on trouve ceci, à l'article du duc de Berri : « Est de l'apanage de la couronne de présent, et n'est plus du compte ne nombre du Vergier de France. » Or, il s'agit ici de Jean, duc de Berri, mort en 1416, et dont l'apanage fit alors retour à la couronne. Cela dit sur le contenu et l'âge de notre manuscrit, passons à sa valeur. Il faut bien qu'elle eut paru grande dans son temps, car il existe, rien qu'à la Bibliothèque impériale, sept manuscrits qui contiennent la reproduction intégrale de ce petit traité de blason en douze chapitres, soit seul, soit entremêlé à d'autres traités.

Nous citerons d'abord celui de ces sept manuscrits, qui semblerait au premier abord nous donner le nom de l'auteur. C'est un petit in-12 vélin de 30 feuillets non numérotés. Il porte la cote 10385-3, et est d'une écriture de la seconde moitié du XVe siècle. Il commence par la rubrique suivante : « Cy commence certain traictié du blazon d'armes, composé et donné à Jacques, mon seigneur, fils de monseigneur le duc de Nemours, conte de la Marche, par *Clément Prinsault*, trés-obéissant de mondit seigneur le duc, et très-humble serviteur de révérend père en Dieu, monseigneur de Castres, oncle dudit Jacques, mon seigneur (1). » Ceci, à première vue semble bien concluant, et le traité en douze chapitres doit être de ce Clément Prinsault. Cependant, nous nous permettrons d'en

(1) C'est Jacques d'Armagnac, fils de Bernard d'Armagnac, duc de Nemours et de La Marche. C'est lui que Louis XI fit décapiter le 4 août 1477.

douter. D'abord, le manuscrit qui porte le nom de Clément Prinsault, manuscrit que nous avons examiné avec soin, nous a paru être une leçon très-inférieure à celle du texte que nous donnons, et c'est déjà une probabilité contre son originalité. De plus, comment se fait-il que dans les six autres manuscrits de la Bibliothèque qui donnent également ce petit traité, il ne soit pas fait la moindre mention de son prétendu auteur? Ajoutons que notre texte s'ouvre par un prologue commençant par ces mots, « à tous roys, ducs, contes, princes, barons, etc., prologue qui ne se retrouve pas dans le manuscrit du Clément Prinsault, lequel commence par ces mots, qui sont ceux du premier chapitre dans notre texte : « Le très-vaillant et victorieux roy Alexandre, etc. » Maintenant, de ce que ce petit traité en douze chapitres se trouve sans nom, huit fois sur neuf (1), de ce que dans la plupart de ces huit manuscrits où le traité est anonyme, le texte est évidemment meilleur que celui du Clément Prinsault, et qu'il est de règle en critique que les meilleures leçons d'un manuscrit sont nécessairement les plus anciennes, puisque presque toutes les fautes viennent des copistes, nous en inférerons, avec toute vraisemblance, que notre Clément Prinsault, ayant trouvé tout fait le petit traité de blason en douze chapitres, se le sera tout bonnement approprié pour s'en faire honneur auprès de son maître. Il est à croire que le cas a pu se présenter fréquemment dans un temps où n'y ayant que des manuscrits, qui sont susceptibles de tous les changemens que l'on veut leur faire subir, et non des livres, qui sont par leur nature même, fixes et immuables, chacun pouvait, sans contrôle, accommoder les premiers à sa guise. Quoique l'on pense de nos conjectures, nous persisterons à considérer notre opuscule comme un petit traité de blason anonyme, et reconnaissable à son nombre de douze chapitres.

Un autre manuscrit du XVe siècle contient également uniquement le traité en douze chapitres. C'est un petit in-12 carré, vélin, de 23 feuillets écrits, plus deux en blanc, l'un au commencement et l'autre à la fin. Il porte la cote 10544. La reliure, qui est en veau gauffré, offre une foule de petits compartiments alternativement remplis par des fleurs de lis, des monogrammes du nom de Jésus, et des Agnus Dei. Il commence par les mots : « Pour ce que à toutes manières de gens nobles, comme roys, ducs, contes, barons, chevaliers et escuiers, appartient, etc., » qui sont à peu près les mêmes que ceux du prologue de notre texte.

(1) Les sept manuscrits de la bibliothèque, celui des archives et enfin le nôtre.

Un troisième manuscrit, mais plus récent, puisqu'il est du XVIe siècle, comprend encore uniquement le traité en douze chapitres. C'est un petit in-12 vélin, de 12 feuillets, coté *Can.* 8194-3. Il commence par les mots : « Pour ce que à toutes manières de gens appartient, » etc. C'est une reproduction postérieure de notre traité anonyme. Au verso du dernier feuillet on lit le nom du possesseur « Ce petit livret de blazon est à noble et puissant seigneur, monseigneur Tristan de Langhac, seigneur dudit Langhac et de Brassac, baron d'Ainrèze et de Monclar, et vicomte de La Mote. *Deo gratias.* Ses armes se voient au recto du même feuillet. Elles sont : *d'or à trois pals d'azur*, avec la devise *A quoy tient-il?*

Les autres manuscrits où se trouvent encore le petit traité en douze chapitres, mais entremêlé à d'autres traités, sont au nombre de quatre. 1° Un manuscrit portant le numéro 7451. C'est un petit in-folio vélin, de 127 feuillets numérotés en rouge, non compris dix feuillets en tête, sans numéro, qui contiennent une sorte de prologue et la table des matières de tout le livre. La reliure est en veau, à dos de maroquin rouge. C'est un beau manuscrit du XVe siècle, à longues lignes et à rubriques, et orné de quelques miniatures finement exécutées. Il commence par ces mots : « A la loenge de Dieu nostre benoist créateur, à l'onneur des princes et à l'exaucement de vertu et de noblesse, Je, qui par ma petitesse nommer ne me doy, ay en ce petit volume rassemblé et mis ensemble aucuns petis traictiez, ausquels j'ay adjousté pluiseurs choses servant à tous désirans savoir quelle chose est noblesse. » Au fol. 47, on trouve une miniature représentant un roy-d'armes assis, sans doute celui de Flandre, car il porte le lion de sable sur fond d'or. Il est entouré de personnages debout, ayant chacun un écusson sur leur habit. Au-dessous de cette miniature on lit : Cy commence la table des XII chapitres du blazon d'armes. Et premièrement le prologue. » Suit notre traité, qui va jusqu'au fol. 59. Ce manuscrit porte sa date au dernier feuillet, dans une note qui nous a paru assez curieuse pour être reproduite. L'auteur, après avoir longuement discouru sur la noblesse, termine son livre par ces mots : « Non obstant que pou ou gaires soient aujourd'hui, qui selon le contenu des règles ici notées gouvernent leur noblesse. Mais il le fault imputer au temps qui règne de présent, l'an mil quatre cens quatre vingts et ung. Un autre vendra, se Dieu plaist, qui la relèvera par vertu hors de la fange où aucuns l'ont longuement tenue. » Sauf méprise, cela ne va-t-il pas un peu à l'adresse du roi Louis XI ?

2° Un manuscrit du XVe siècle, coté *Supp. fr.* 782. C'est un in-8°

vélin de 41 feuillets, le premier et le dernier blancs, relié en maroquin rouge. Au premier feuillet se trouve une miniature représentant un roi (Charles VIII) debout, en costume royal. Autour sont vingt-et-un écus, dans l'ordre suivant : « Bretaigne, le Dauphin France (sic), Orléans, Borbon, Bourgogne, Normandie, Anjou, Engolesme, Vandome, Fouès, Armagnac, Toulouse, Champaigne, Arthois, Nevers, Flandres, Dugnois, Nemors, Guienne, Berri, Alenson. » Au revers, les armes d'Innocent VIII, avec la date de 1484, et celles de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, avec la date de 1489. Au fol. 2 on lit : « Cy commence le blason des armes de nostre Rédemption. » Ce qui l'a fait porter sous ce titre dans les catalogues. Mais c'est une erreur. Car il contient bien d'autres choses. En effet, dès le fol. 3° se trouve notre petit traité, qui commence ainsi : « Le très-noble et très-puissant roy Alexandre, pour exaulcer le nom de vaillance de ses hommes, etc. » Viennent ensuite les blasons des chevaliers de la Table-Ronde au temps du roi Artus. Enfin un petit traité des animaux qui se voyent en blason. En voici la liste : « Cy parle du lyon et de sa noblesse et vertus. Si traicte du lyépart et de sa nature. — Le lyépart est une beste très-cruelle, engendrée par advoultrie de la lyonne et du part, ainsi comme dit Ysodore, au XIIe livre. — Si parle du part et de sa complexion. — Part est une beste très-ligier et à plusieurs recondites (1), et de blanche couleur ainsi comme pantherie. » Suivent les articles du cerf, du sanglier, du chien, du dragon, du cheval, de l'ours. Les oiseaux, l'aigle, l'autour, le huan (le chat-huant), la colombe, la corneille, le cigne, le coq, le griffon. « Cy parle de la complexion des merlez. — Porter en armes lez merlez est signe que le porteur est fait noble par sa force, ou par son sens. » L'auteur passe ensuite aux poissons. « Maintenant parlerons de la nature des poissons. Si parle du chancre. » Et il s'arrête là.

3° Un autre manuscrit, de la fin du XVe siècle, contenant les mêmes matières que le précédent. C'est un petit in-4° vélin, de 38 feuillets non numérotés, coté 10385-3-3-A. On lit au fol. 1 : « Cy commence le blason des armes de notre Rédemption. » Au fol. 3 commence notre petit traité, par ces mots : « A tous ducz, comtes, barons, etc., » qui sont, comme on l'a déjà vu, précisément les premiers de notre texte. Suivent les douze chapitres, qui comprennent onze feuillets. Viennent ensuite dix feuillets de blasons peints. Ce sont ceux du roi Artus, des chevaliers de la Table-Ronde, des pairs

(1) Ruses.

de France, etc. Il se termine, comme le manuscrit précédent, par le petit traité des animaux héraldiques et de leur signification morale.

4° Enfin, dans le manuscrit portant le n° 9814-5-5, qui est un in-4° pap. de 363 feuillets, on trouve au fol. 93 cette rubrique : « Cy commenche la table des rubriques de ce présent traictié du blason d'armes. » C'est le même traité que le n° 10385-3, celui de Clément Prinsault, lequel n'y est nullement nommé.

Notre petit traité de blason n'est pas inédit. Il est reproduit, sauf quelques légères différences, dans un petit in-12 gothique, dont Brunet, dans son *Manuel du libraire*, cite plusieurs éditions, une entr'autres imprimée à Paris, par Pierre le Caron, qui porte la date du 23 novembre 1495. Il parle d'une autre édition imprimée à Lyon par Claude Nourry et portant la date du 15 novembre 1503, et dit qu'on lit dans le prologue que l'ouvrage est d'un roi-d'armes d'Aragon nommé Sicile. Peut-être y a-t-il ici erreur de sa part, et qu'il a confondu le petit in-12 gothique intitulé *Blason des couleurs*, qui appartient bien au hérault Sicile, avec un autre petit in-12 gothique qui, dans l'exemplaire que nous connaissons, se trouve à la suite du premier, et qui porte le nom de *Blason des armes*. Il est anonyme. Comme l'édition dont nous parlons n'a pas été connue de Brunet, nous allons en donner une description détaillée.

L'exemplaire que nous avons eu dans les mains, est un petit in-12 imprimé en caractères gothiques (1). Il appartient à la bibliothèque Mazarine, si riche, comme on sait en incunables. Il commence par quatre feuillets non numérotés, sur le premier desquels se lit le titre suivant, que nous reproduisons en observant scrupuleusement la disposition de l'original, et même en ayant soin d'imprimer en italiques ce qui dans l'original est imprimé en rouge.

« *Le Blason des*
couleurs en armes livrées et devises
sensuyt le livre très utille et sub
til *pour scavoïr et congnoistre* du
ne et chascune couleur de vertu
propriete. *Ensembla* (sic) *la maniere*
de blasonner les dictes *couleurs* en plusieurs
choses *pour apprendre à faire livreés* devi
ses et leur blason. *Nouvellement* imprime
a Paris. *VII.*

(1) A la rigueur il faudrait dire les deux exemplaires. Mais ils sont si semblables, que nous ne les considérons ici que comme ne formant qu'un seul et même livre.

Ici, l'écu de France, couronné et soutenu par deux anges.

« On les vend a *Paris* en la rue neufve
nostre *Dame* a l'enseigne sainct *Nicolas*.

Au verso de ce premier feuillet non numeroté se trouve le préambule du livre, qui commence par ces mots : « Pour animer la force de tous nobles couraiges, etc. » Au recto du troisième feuillet non numéroté, on lit : « Se suyt la table de ce présent blason des couleurs divisée en deux parties, la première partie monstre la manière de blasonner toutes couleurs en armoirie, la seconde partie monstre la manière de blasonner toutes couleurs, tant en livrées, devises, qu'en aultre manière. » Après ces quatre feuillets sans numéro, on trouve 54 feuillets numérotés qui forment le livre du hérault Sicile. Pour donner une idée de la manière dont il est conçu, nous en transcrirons ici un passage un peu long, mais que le lecteur ne sera peut-être pas fâché de trouver ici. C'est au fol. 40 verso.

« *Habit moral de l'homme selon les couleurs.*

« Par manière de passetemps et à l'augmentation de ce livre, nous parlerons de l'habit de l'homme selon les couleurs.

« Et premièrement. L'homme doibt devant toutes choses avoir la belle chemise blanche, laquelle environne tout le corps, pour démonstrer que l'homme doibt estre chaste et net et de pure conscience, comme la couleur blanche est nette et sans macule.

« La tocque ou bonnet doibt estre d'escarlate rouge qui signifie Prudence. Car ainsi que le rouge est la plus modérée couleur qui soyt, aussi prudence est la vertu qui plus attrempe et modère la vie de l'homme sur toutes aultres vertus.

« Le chapeau doibt estre de couleur perse qui démonstre Science, en signe que science vient de Dieu qui est au ciel, lequel ciel est de couleur perse ; et par ainsi Science sera près de Prudence.

« Le pourpoint sera noir qui signifie magnanimité de couraige, qui doibt enclorre le cuer et le corps de l'homme.

« Les chausses seront grises, qui signifie espérance de parvenir à perfection.

« Les esguillettes seront de pareille couleur, qui démonstre labeur; car en espérance d'aulcun bien fault que toujours labeur soit devant.

« Les jartiers seront de livrée, c'est a savoir de blanc et de noir, qui signifie Asseur-vouloir qui lye la chausse de Espérance.

« Les souliers communement sont noirs, qui dénote simplicité d'alleure.

« Les gantz seront jaulnes, qui dénote libéralité et jouyssance.

« La ceinture doibt estre violette, qui signifie amour et courtoisie qui doibt ceindre le corps de l'homme.

« Le saye sera de tenné obscur, qui signifie douleur et tristesses desquelles nous sommes toujours vestus.

« La robe soit d'incarnal (sic), qui monstre la forme et manière de bien vivre.

« Pour le dernier, la bourse soit verte, car ainsi que le verd attrait à soy la veue de la personne, aussi la bourse doibt attraire à elle l'or et l'argent pour subvenir à plusieurs affaires. »

A la suite de ce *Blason des couleurs*, se trouve, comme nous l'avons déjà dit, le *Blason des armes*. En voici le titre, reproduit de la même manière que pour le premier traité.

« Le blason
des ar
mes : avec les armes
des prices et seigneurs
de France. Et des dix-sept Royaulmes.
Chrestiens

Au-dessous, l'écu de France couronné, et c'est là tout le recto du premier feuillet. Le verso n'offre qu'un écu parti de France et de Bretagne. Ce second opuscule comprend les 28 derniers feuillets du volume. Ils ne sont pas numérotés. Au verso de ce vingt-huitième et dernier feuillet, est une gravure sur bois qui représente un arbre à deux branches sans feuilles, dans l'entre-deux desquels est une sphère armillaire d'où pend un écusson représentant saint Denis portant sa tête. Cet écusson est soutenu par un docteur et un berger. Au bas de l'arbre, les lettres P et S. Dans le cadre de la gravure, la légende.

Enseigne moy mon Dieu
Que ton vouloir je face,
Tant qu'au céleste lieu
Je puisse veoir ta face.

Et au bas : « Imprimé nouvellement à Paris pour Pierre Sergent libraire demeurant en la rue Neufve Notre-Dame à l'enseigne Sainct-Nicolas (1). »

(1) Ceci ne se trouve pas dans l'exemplaire 3351-A*, où il n'y a que la gravure.

Ce blason des armes est anonyme. Nous le répétons, il renferme, à quelques légères différences près, tout ce que contient la première partie du document que nous publions.

Un dernier mot sur la manière dont cette publication a été entendue. L'éditeur y a mis le plus grand soin ; les blasons ont été calqués très-exactement et se trouvent disposés dans le texte d'après l'ordre même du manuscrit. On a imprimé en italiques ce qui est en rubriques dans l'original. Enfin, on s'est attaché à reproduire avec toute l'exactitude possible un document, qui, on l'espère, offrira quelque intérêt.

L. Douet-d'Arcq.

(*La suite à un prochain numéro.*)

SUR LES MOUVEMENTS STRATÉGIQUES
DE CÉSAR ET DE VERCINGÉTORIX

AVANT LE SIÉGE D'ALISE.

(SEPTIÈME LIVRE DES COMMENTAIRES.)

Nous n'avons pas le projet de traiter, dans toute son étendue, la question d'Alise après les nombreux travaux publiés sur ce curieux *oppidum*, tombeau longtemps égaré de la nationalité gauloise. Nous avons seulement voulu, laissant de côté toute opinion préconçue, savoir dans quel camp nous passerions, consulter, à cet effet, les sources et glaner, s'il est encore possible, dans ce champ peu fécond, les rares épis que nos devanciers y auront oubliés.

On se rappelle que César, voyant tous les peuples de la Gaule soulevés contre lui, après le siége de *Gergovie* (1), traversa la Loire pour aller rejoindre les légions de Labienus : *tum maxime quod adjungi Labieno atque iis legionibus quas una miserat, vehementer cupiebat.* Il résolut, à cet effet, de gagner le pays des Senons : *iter ad Senones facere instituit.* Qu'on remarque bien qu'il ne parle nullement d'*Agendicum* (Sens), ville principale de cette nation.

S'il désirait ardemment : *vehementer cupiebat* rallier les légions de Labienus, c'est qu'il se sentait pressé par l'armée des Avernes et par le soulèvement des peuples dont il traversait les territoires. Il dut instruire son lieutenant de sa position critique et lui donner l'ordre de marcher à sa rencontre.

Labienus avait déjà appris devant Lutèce l'insuccès de César sous les murs de Gergovie et les difficultés qu'il avait éprouvées au passage de la Loire, difficultés que racontaient entre eux les Gaulois et qu'ils ne manquaient pas d'exagérer. Alors il n'a plus d'autre projet que de rejoindre son général et de ramener les légions intactes à *Agendicum*, où il avait laissé tous ses bagages : *Sed ut incolumem exercitum Agendicum reduceret, ubi impedimenta totius exercitus relicta erant.*

(1) Cet *Oppidum* existait près de Clermont-Ferrand.

César dut atteindre le pays des Senons; mais il n'alla pas à Sens, puisqu'il dit que Labienus, après être entré dans cette ville, la quitta pour venir le rejoindre avec toutes ses forces : *inde cum omnibus copiis ad Cæsarem pervenit.*

Nous n'entendrons plus désormais parler de cette armée que lorsque César, décidé à porter secours à la *Province*, lui fera traverser la frontière des Lingons (1) pour se rendre dans la Séquanie (2). Jusque là, tout n'est que conjectures; mais la plus probable est que les légions se dirigèrent vers le nord, afin de s'éloigner des Éduens et de se rapprocher des Rhémois et des Lingons restés fidèles à l'alliance romaine; qu'elles durent même s'établir à Châlons-sur-Marne (3), y séjourner plus d'un mois pour se rafraîchir et avoir le temps d'y recevoir la cavalerie que César avait envoyé demander à quelques nations amies d'Outre-Rhin. *Trans Rhenum in Germaniam mittit.... equitesque ab his* (*civitatibus*) *accessit.*

Pour que des cavaliers isolés et mal montés aient pu rejoindre, sans obstacle, l'armée romaine, il a fallu que de Mayence, par exemple, ils aient traversé les territoires de Trèves et de Reims dont les peuples, ainsi que les Lingons, n'avaient pas voulu entrer dans la confédération des Éduens. *Ab hoc concilio Rhemi, Lingones, Trevvri abfuerunt.*

On voit que ce point de Châlons, placé au milieu de peuples dont on ne craignait pas l'hostilité, et dont on pouvait, au contraire, attendre toutes sortes de services, convient aussi bien que tout autre des mêmes parages, au campement et au ravitaillement de l'armée romaine.

Pendant ce temps-là, les Éduens (4) qui s'étaient soulevés, appellent Vercingétorix, général des Avernes (5), pour conférer avec lui sur les moyens de faire la guerre à César. *Petunt ex Vercingetorige Ædui, ut ad se veniat, rationes que belli gerendi communicet re impetrata.*

Ce chef vient à *Bibracte* (Autun), où l'on décide de convoquer les États de la Gaule. *Totius Galliæ concilium Bibracte indicitur.* L'assemblée lui confère le commandement général de toutes les armées.

Il donne aussitôt des ordres à quelques nations d'entrer dans la province romaine, puis mande aux autres de lui envoyer, au plus

(1) Peuples de Langres.
(2) Plus tard la Franche-Comté.
(3) D'autres disent Vitry-le-Français.
(4) Peuples d'Autun.
(5) Peuples de l'Auvergne.

vite, des otages et quinze mille hommes de cavalerie. *Huc omnes equites quindecim millia numero celeriter convenire jubet.* Le mot *huc* indique, évidemment, que cette cavalerie était appelée à *Bibracte.*

Elle ne tarde pas à y arriver, et Vercingétorix la réunit de suite à son armée d'Avernes. *Interea dum hæc geruntur, hostium copiæ ex Avernis, equites que, qui toti Galliæ erant imperati conveniunt.*

Puisque la cavalerie mandée à Bibracte s'y trouve jointe aux troupes avernes, il est évident que toutes les forces gauloises étaient cantonnées dans cette ville ou aux environs.

Ces choses ainsi posées, quel sera le plan du général gaulois? Il ne veut pas d'autre infanterie que la sienne. *Peditatu quem ante habuerit, se fore contentum dicit;* il ne tentera pas la fortune contre César, *neque acie demicaturum.* Il désire seulement, avec sa nombreuse cavalerie, tomber sur les bagages de l'armée romaine, lui enlever ses vivres et ses fourrages, seul moyen de la détruire et de reconquérir la liberté des Gaules. *Sed quoniam abundet equitatu, perfacile esse factu, frumentationibusque Romanos prohibere.*

Les deux armées étaient, comme on voit, l'une à Châlons-sur-Marne, selon nous, l'autre à Bibracte, s'observant sans doute l'une et l'autre. Mais bientôt César, négligeant tout autre détail, nous apprend qu'il s'est mis en route pour voler au secours de la province romaine, et qu'il marchait sur le pays des Séquanes par l'extrême frontière des Lingons (1), lorsque Vercingétorix vint camper à quatre lieues environ de ses quartiers. *Quum Cesar in Sequanos, per extremos Lingonum fines iter faceret quo facilius subsidium provinciæ ferri posset, circiter millia passuum decem ab Romanis, trinis castris Vercingetorix consedit.*

Si nous connaissions le lieu où se joignirent les deux armées, on découvrirait aisément quelle est l'*Alesia* des Commentaires; car *Alesia* ne devait pas en être éloignée de plus de 10 à 12 lieues, puisque César et Vercingétorix, après leur rencontre, ne mettent pas plus d'un jour et demi pour s'y rendre.

Ce lieu devrait être aux environs de Montbard (2), pour que les deux chefs aient pu atteindre l'*Oppidum* de l'Auxois (3), ou vers Cussey-sur-l'Oignon, petite rivière du département du Doubs, si, dans le même espace de temps, ils se sont dirigés sur l'*Alesia* (4), voisine de Salins.

(1) Peuples de Langres.
(2) Département de la Côte-d'Or.
(3) Sur le territoire de Sainte-Reine, département de la Côte-d'Or.
(4) Maintenant Alaise, près d'Amancey, département du Doubs.

César ajoute à son récit malheureusement trop bref, que sa cavalerie poursuivit celle de l'ennemi jusqu'au *fleuve*, où l'infanterie gauloise était rangée en bataille; cours d'eau qui peut aussi bien s'entendre de la rivière de Montbard que de l'Oignon coulant entre la Saône et le Doubs.

Les partisans de l'*Alesia* de l'Auxois ou Alise-Sainte-Reine, forcés d'admettre que Vercingétorix arrêta aux environs de Montbard ou de Châtillon-sur-Seine, l'armée romaine qui avait suivi la vallée de l'Aude, ajoutent que le complément de phrase : *per extremos Lingonum fines* indique seulement nn point de l'itinéraire que César se proposait de parcourir, c'est-à-dire qu'il aurait traversé le pays et la frontière des Lingons, s'il n'eût été coupé par l'armée gauloise avant d'avoir atteint ces frontières.

Ces déductions sont contestées par les savants de l'opinion contraire. Ils prétendent que César ayant dit qu'il marchait sur le pays des Séquanes par la frontière extrême des Lingons, lorsqu'il rencontra Vercingétorix, il y a nécessité, pour être d'accord avec le sens de ce passage, d'admettre que le général romain avait entièrement traversé le pays lingon, et en sortait même, lorsqu'il eut connaissance de l'armée gauloise. Nous démontrerons que cette appréciation ressort plus exactement que la précédente du texte des Commentaires.

Nous avons en effet, pesé tous les arguments qui pouvaient être favorables à la rencontre de Montbard; nous l'avouons avec franchise, tous n'ont servi qu'à nous en faire reconnaître l'impossibilité.

Nous prierons les lecteurs qui voudront nous suivre dans cette démonstration, de jeter les yeux sur une carte de France, de se rappeler l'origine de la campagne et d'étudier avec nous les mouvements stratégiques des deux armées.

Vercingétorix était, avons-nous vu, à Bibracte, projetant d'en partir en temps opportun pour harceler les légions. Que devait-il faire avant l'exécution de ce plan? Nous le demanderons à tous les tacticiens de notre armée? Rester provisoirement en place, détacher de la cavalerie légère pour surveiller la frontière septentrionale des Éduens, afin d'être tenu au courant des premières opérations de l'armée romaine.

En effet, Bibracte, située à 50 lieues au dessous de Châlons-sur-Marne, était un excellent poste d'observation. Si César reprenait la route qu'il avait suivie pour rejoindre Labienus, Vercingétorix pouvait, en un jour de marche, lui barrer le chemin du côté de Décize.

S'il entrait au contraire directement dans le pays des Éduens, l'armée gauloise, en se portant en avant, ne pouvait tarder à l'arrêter de front, Qui sait même si Vercingétorix n'avait pas prévu la retraite sur le pays des Séquanes, retraite qu'il pouvait inquiéter par une marche de flanc. Dans tous les cas, il ignorait les projets du général romain; mais de Bibracte, il était en mesure de pourvoir à toutes les éventualités.

César ayant enfin quitté ses quartiers, les éclaireurs Gaulois durent se mettre en mouvement pour instruire Vercingétorix de la marche de l'armée romaine. Quelque prompte que fût la manière de correspondre des Gaulois, comme il y a 50 lieues de Châlons-sur-Marne à Autun, César devait s'approcher de Montbard, s'il avait pris cette direction, lorsque la première nouvelle de sa marche parvint à Bibracte, Vercingétorix n'a donc pu arriver à temps sur la frontière des Éduens pour arrêter cette armée.

On dira peut-être qu'il s'y était porté d'avance. Nous répondrons que César l'aurait su, qu'il aurait fait des dispositions pour le combattre ou l'éviter, tandis qu'il ne nous entretient que de sa retraite par la frontière des Lingons, retraite que vint inopinément troubler le général Gaulois, en se postant au-devant de lui. *Trinis castris Vercingetorix consedit.* Évidemment le mot *consedit* exclut toute idée d'un campement antérieur à la rencontre des deux armées.

Si César voulait tourner le pays des Éduens et l'armée de Vercingétorix, comment admettre qu'il ait marché sur Montbard, en suivant une voie qui le conduisait fatalement à faire ce qu'il voulait éviter.

C'est en effet par cette ville qu'il aurait dû passer, s'il eût eu l'intention d'aller de Châlons à Bibracte. Comment alors dans l'allocution que Vercingétorix fait à ses officiers avant la bataille, peut-il leur dire que les Romains quittent la Gaule pour se réfugier dans leur province. *Fugere in provinciam Romanos.* Il n'a pu certes leur tenir ce langage que dans un lieu plus voisin de la Séquanie que ne l'est Montbard, c'est-à-dire lorsqu'il n'y avait plus à se méprendre sur la marche rétrograde de l'armée romaine.

Autre objection qui ne nous paraît pas avoir moins de force que la précédente : les deux armées en viennent aux mains. Vercingétorix voyant la défaite de sa cavalerie, prend subitement le parti d'opérer sa retraite et de s'éloigner des légions.

S'il se fût dirigé sur l'Alise-Sainte-Reine, le but de César était atteint; ce général pouvait continuer sa route avec sécurité et sui-

vre son plan de retraite sur la Séquanie. Vous le faites, au contraire, changer son itinéraire, entrer chez les Éduens et poursuivre l'armée gauloise sans qu'il puisse prévoir où elle s'arrêtera et si elle ne le conduira pas même d'étape en étape jusqu'à Bibracte.

Voilà où nous mène l'opinion des partisans d'Alise-Sainte-Reine. Je sais qu'ils répondront que l'armée gauloise, une fois attaquée, devait être poursuivie à toute outrance. Nous serions de cet avis si César eût été au début de sa campagne et eût pris lui-même l'initiative de l'agression ; mais il la terminait après des pertes sensibles, au milieu de populations soulevées, et il n'avait d'autre but que de rentrer dans la province, Dans cet état de choses, la rencontre de l'ennemi était une calamité.

Que fait Labienus devant Lutèce quand il apprend l'insuccès de César? Il renonce à combattre pour ramener ses légions intactes à *Agendicum. Neque jam ut aliquid acquireret, prælioque hostes lacesseret, sed ut incolumem exercitum Agendicum reduceret.* Mais pour cela, il lui faut passer sur le corps de l'armée gauloise qui s'était portée à sa rencontre. Il la combat dans le seul but de se frayer un chemin et cesse de la poursuivre quand il a obtenu ce résultat.

Nous ne parlerons pas d'une rencontre possible à Châtillon-sur-Seine, car nous ne pourrions que répéter ce que nous avons dit au sujet de Montbard. Seulement, Châtillon se trouvant presque à 15 lieues d'Alise-Sainte-Reine, nous regardons comme impossible que César et Vercingétorix, suivis de leurs bagages, aient pu faire ce trajet en deux jours, et que chemin faisant, ils aient encore trouvé le temps de se livrer deux batailles.

Montbard et Châtillon-sur-Seine rapprochaient trop César du pays des Éduens qu'il voulait éviter, si l'on en juge d'après les curieux aperçus que nous tirons du texte suivant.

On sait qu'au commencement de la campagne, le général romain vint à Vienne, d'où il partit pour se rendre chez les Lingons par le territoire des Éduens. *Viennam pervenit.... neque diurno, neque nocturno itinere intermisso, per fines Æduorum in Lingones contendit.* Il est facile d'expliquer cet itinéraire : de Vienne, César suit la rive gauche du Rhône et de la Saône jusqu'à Châlons, où la Saône fait un détour du côté de la Séquanie. Il entre de là chez les Éduens, passe à Beaune, et pénètre sur le territoire des Lingons, dans le voisinage de Dijon.

Voilà bien une voie gauloise toute directe que César a pu suivre en *marchant jour et nuit sans s'arrêter.* Pourquoi ne la reprend-il

pas quelques mois après, quand il opère sa retraite? Pourquoi décrit-il une courbe en traversant le pays des Lingons pour se rendre chez les Séquanes et de là à Vienne? C'est que son premier itinéraire lui faisait emprunter le pays des Éduens alors alliés et maintenant ennemis; c'est qu'en repassant par Dijon et Beaune, il se trouvait à portée de Bibracte et engagé entre la Saône et l'armée de Vercingétorix.

On remarquera que, tout en faisant ce détour, il dit qu'il pourra plus facilement porter des secours à la province romaine. *Quo facilius subsidium provinciæ ferri posset.*

Comment expliquer ce mot *facilius.* Il ne peut, à coup sûr, s'appliquer à la commodité des chemins de la Séquanie, car aucun ne présentait plus de facilité que celui de Châlons à Vienne que César venait de suivre; mais en franchissant la Saône le plus près possible de sa source, et en se tenant à l'écart de cette rivière, il marchera avec plus de sécurité et ne sera pas exposé à la rencontre de l'armée gauloise.

Peut-être nous faisons-nous illusion; mais il nous semble que toute la question d'Alise est indirectement dans ce texte. En effet, César passant, contrairement à sa marche précédente, du pays lingon chez les Séquanes, et n'empruntant plus le territoire des Éduens qui lui offrait une route des plus directes, veut évidemment s'éloigner de ces derniers. Comment alors supposer qu'il soit venu raser leur frontière septentrionale en passant par Châtillon-sur-Seine ou Montbard.

Nous tirerons une nouvelle déduction du texte même que nous venons de citer. *Viennam (Cesar) pervenit.... per fines Æduorum in Lingones contendit.* De Vienne, César entre chez les Lingons par le territoire des Éduens. Pourquoi pas par celui des Mandubiens, puisque vous placez ceux-ci entre les Éduens et les Lingons? Je sais que vous répondrez que les Mandubiens étaient clients des Éduens, et par conséquent Éduens eux-mêmes aux yeux du général romain.

Nous l'admettons; mais alors pourquoi César dit-il, après le sac d'Alise, qu'il se porta chez les Éduens, *in Æduos proficiscitur*, puisqu'il y était déjà d'après ses propres appréciations. Car si les Mandubiens étaient Éduens dans son premier voyage chez les Lingons, ils devaient encore l'être après la défaite de l'armée gauloise. Donc il faut aller chercher ailleurs que parmi les clients des Éduens, la véritable *Alesia.*

L'existence des Mandubiens au nord des Éduens peut être encore

contestée par l'aperçu suivant, que nous n'émettons cependant qu'avec une certaine réserve.

Lorsqu'on manda les contingents gaulois qui devaient aller au secours d'Alise, César dit qu'ils furent passés en revue *in Æduorum finibus*, c'est-à-dire, selon nous, sur le territoire éduen voisin de la frontière.

C'est en effet près des frontières que l'on réunit toujours les troupes qui doivent opérer sur un point quelconque du territoire ennemi et dans l'endroit le plus à portée de ce territoire.

D'après ce principe, l'armée de secours dut se réunir près des frontières de la Séquanie. César ne le dit pas, il est vrai, et ne parle qu'en termes généraux, c'est qu'il ne prévoyait pas qu'on dût un jour s'y méprendre et que l'on perdrait si complétement la trace d'*Alesia*.

Si cet *oppidum* eût existé au nord des Éduens, les contingents gaulois envoyés aux frontières, n'auraient pu se réunir que dans le pays même des Mandubiens. César n'aurait pu se dispenser de le dire, autrement son texte manquerait de précision.

Les Mandubiens ne pouvaient être des Éduens. Si César attaqua l'armée gauloise chez les Séquanes, les déductions que nous allons tirer du texte déjà produit, prouvent jusqu'à l'évidence, qu'il n'a pu la rencontrer ailleurs qu'en Séquanie. En effet, César allant de Vienne à Langres, dit, antérieurement, qu'il entra chez les Lingons par le *territoire* des Éduens *per fines Æduorum*. C'est la manière simple dont il s'exprime ordinairement quand il veut indiquer son passage d'une nation chez une autre : *per fines*.

Pourquoi, contrairement à cette locution, dit-il, lorsqu'il opère sa retraite sur la province romaine, qu'il marchait sur le pays des Séquanes par l'*extrémité* du territoire lingon (et non simplement par le territoire lingon), lorsqu'il rencontra l'armée gauloise? *In Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret*. Pourquoi cet *extremos?* C'est que devant nous entretenir de l'apparition de Vercingétorix, à quatre lieues de ses quartiers, fait capital de sa narration, il était nécessaire qu'il précisât le point où il se trouvait lui-même quand l'armée gauloise vint subitement se poster au-devant de lui. Il traversait, dit-il, l'extrême frontière des Lingons, donc Vercingétorix était à quatre lieues plus loin, sur le territoire des Séquanes.

Qu'on apporte toute l'attention qu'elle mérite au mot *extremos* que César n'emploie jamais quand il change seulement de territoire. Sans lui, tout serait vague ; la phrase se réduirait à ceci : je rencontrai Vercingétorix lorsque je me dirigeais sur le pays des Séquanes

par le territoire des Lingons. Il faudrait alors chercher chez les Lingons le point où la rencontre eut lieu. Les partisans de l'Alise-Sainte-Reine auraient encore une porte de salut que César n'a pas voulu leur laisser.

Montbard et Châtillon-sur-Seine étant devenus impossibles par suite des aperçus que nous venons de déduire, la même conséquence réagira nécessairement sur l'Alise de l'Auxois.

Voici, si l'on veut, la conjecture la plus vraisemblable touchant l'itinéraire de César. Il quitte Châlons sachant que Vercingétorix est toujours à Bibracte et suit le bassin de la Marne jusqu'à Langres, projetant de passer la Saône à Gray, le Doubs à Dampierre, et de poursuivre sa route jusqu'à Vienne, par Salins, Lons-le-Saunier et Bourg.

Vercingétorix fut, sans doute, instruit de cette manœuvre quand le général romain arrivait près de Chaumont. Alors il ne doute plus de la marche rétrograde de César. Il ne peut l'atteindre en allant directement dans le pays lingon, allié des Romains, mais il lui barrera le chemin chez les Séquanes engagés dans la confédération éduenne. Il manœuvre à cet effet sur le flanc droit de l'armée romaine, espérant peut-être l'arrêter au passage de la Saône.

Il est trompé dans cette espérance, car probablement César qui avait voulu faire le plus de chemin possible chez les Lingons, avant de s'engager dans la Séquanie, traversait la rivière à Gray quand l'armée gauloise la franchissait aux environs de Pontaillier. Il ne reste plus à Vercingétorix qu'à déployer son infanterie sur la rivière de l'Oignon, et à lancer sa cavalerie dans la plaine.

La défaite de cette cavalerie et la retraite de l'armée gauloise sur l'*Alesia* des Mandubiens, *oppidum* des peuples du Doubs (1) (Alduadubis), nous conduit naturellement au mont d'*Alaise*, voisin de Salins et de la voie que devaient suivre les légions allant dans la *Province*. On comprend alors que César ait dû l'assiéger, surtout après avoir battu deux fois l'armée de Vercingétorix.

Ce mont, d'ailleurs couvert de tumulus gaulois, ainsi que celui d'Amancey placé sur le même territoire, a sur l'Alise de l'Auxois, l'avantage de présenter le développement nécessaire pour contenir une grande population et la nombreuse armée de Vercingétorix,

(1) Ces *Sequani* se nommaient Mandubiens comme les Bituriges voisins de la Garonne, se nommaient *Santons Garumni*. Plusieurs médailles des Santons trouvées dans le Doubs doivent indiquer le passage et la défaite des confédérés près de cette rivière (*Mém. de la Société des Antiq. de Normandie*), années 1842-43, p. 141).

plus un accord parfait avec le texte de Dion-Cassius, qui place la première rencontre des deux armées en Séquanie, et celui de Plutarque, qui fait traverser à César le pays lingon.

Examinons maintenant ce qui eut lieu après la prise d'*Alesia*. César entre chez les Éduens, *in Æduos;* donc il n'y était pas antérieurement, avons-nous déjà dit, et envoie peu après ses légions en quartiers d'hiver. Elles sont reparties, une par une, chez différentes nations; les Rémois en reçoivent deux, parcequ'ils avaient à craindre l'hostilité des Bellovaces. Quant aux Séquanes, on leur en envoie pareil nombre avec toute la cavalerie sous les ordres de Labiénus, premier lieutenant de César, et l'on en place deux autres sur leur frontière, l'une à Châlons et l'autre à Mâcon. Pourquoi tant de forces dans ce pays et le choix de Labiénus pour les commander ? Parce que c'était évidemment chez les Séquanes que s'étaient portés tous les efforts de la campagne précédente, parce que des débris de l'armée vaincue pouvaient encore y entretenir une espèce de fermentation que la cavalerie, qui se porte partout, était seule en état de réprimer avec l'aide de deux légions.

Toutes ces considérations nous rangent au nombre des partisans de l'Alise de Salins, et nous croyons qu'il n'y a pas de motifs pour que l'on persiste dans l'opinion contraire, quand l'étude approfondie et consciencieuse de la marche des deux généraux, des textes de César et des auteurs qui l'ont suivi, en démontrent le néant et l'impossibilité.

LÉON FALLUE.

SUR DIVERSES INSCRIPTIONS ROMAINES

DE TUNISIE.

L'intéressante *Revue* fondée par la société historique algérienne a publié récemment plusieurs inscriptions latines provenant de la régence de Tunis, au sujet desquelles je me propose de présenter ici quelques observations.

Cette terre si riche en souvenirs et en débris romains a été particulièrement l'objet de mes études archéologiques. J'ai préparé un recueil des inscriptions antiques qu'on y a trouvées jusqu'à ce jour; travail dans lequel mon ami M. Léon Renier a bien voulu me venir en aide, et dont nous avons projeté de publier ensemble les résultats, pour faire suite à ses *Inscriptions romaines de l'Algérie*. D'un autre côté, j'ai eu l'avantage de pouvoir consulter, au dépôt de la guerre, les documents qui ont servi à dresser la carte de la régence, notamment les itinéraires descriptifs de MM. Falbe et Pricot de Sainte-Marie, où j'ai trouvé une foule de renseignements utiles pour la solution des problèmes de géographie comparée. Je puis donc me croire, sans excès de présomption peut-être, en état de parler pertinemment sur quelques-unes des questions qui se rencontrent dans l'étude des antiquités de la Tunisie.

La première des inscriptions que je me propose d'examiner aujourd'hui est celle du *Ksar-el-ahmeur*, monument romain, ainsi nommé par les indigènes, qui fait l'objet d'un Mémoire de M. le capitaine Lewal, commandant supérieur du cercle de Souk Harras (1). Cette inscription peut être figurée ainsi qu'il suit, en dédoublant les lettres liées :

MANNIOLENV IA
SECVNDOAVO NABER
FAVSTO PATRI CAFCI
SAXONI FRATRI PRIM
FAVSTIANO FRATRIS FILIO VIC

On voit qu'après une première ligne, qui était continue, le texte se divisait en deux colonnes bien distinctes, dont l'une, celle de

(1) *Revue africaine*, avril 1858, p. 288 et suiv.

gauche par rapport au lecteur, est restée intacte, tandis que l'autre a été en grande partie détruite. Voici la lecture qu'en donne l'auteur du Mémoire :

Marcus Anniolenus Faustus
ou bien, Mannilius Olenus Faustus
Secundo avo Naberino; avo
Fausto; patri Caeciliano;
Saxoni fratri primogenito;
Faustiano fratris filio; vic....

et, pour ne laisser aucun doute sur sa pensée, l'honorable officier ajoute cette traduction française :

Marcus Anniolenus Faustus
ou bien, Mannilius Olenus Faustus,
à son bisaïeul Naberinus; à son grand-père
Faustus; à son père Cecilianus;
à Saxo, son frère aîné;
à Faustianus, fils de son frère, a... [élevé ce monument].

J'adopte sans difficulté la première interprétation de la ligne supérieure. On a ainsi, dans leur ordre, les trois noms habituels des citoyens romains, le *prænomen*, le *nomen gentilicium* et le *cognomen*. Toutefois, en me rendant compte des dimensions indiquées dans le Mémoire, je trouve cette ligne un peu courte et j'y ajoute un sigle du mot FECIT, qui en complète d'ailleurs le sens.

Le *gentilicium Anniolenus*, dont la terminaison *enus* semble avoir appartenu spécialement aux anciennes populations de l'Apennin central, entre Rome et Ancône, était déjà connu par une femme de famille libre,

Anniolena Q. f. Maxima (1),

et par divers affranchis,

Anniolena Q. l. Ariadne (2),
Q. Anniolenus Q. l. Xanthus (2),
Q. Anniolenus Ɔ. l. Homillus (3).

Quant à la variante proposée, elle est tout à fait inadmissible comme contraire à la règle, nécessaire et généralement suivie, d'écrire les noms de famille *in extenso*, règle qui ne souffrait guère

(1) Gudius, 814, 13; Muratori, 928, 12 et 1632, 3.
(2) Muratori, 1632, 2; Mommsen, *Inscr. regn. Neapol.*, 5384.
(3) Mommsen, *ibid.*, 4255

d'exceptions que pour trois noms extrêmement communs et dont les sigles étaient connus de tout le monde, savoir : *Julius*, *Claudius* et *Flavius*. Il faut se bien pénétrer de cette pensée, que les Romains, en écrivant sur la pierre, voulaient être facilement compris du passant et ne lui donnaient pas des énigmes à deviner.

L'explication des lignes suivantes est subordonnée à cette autre considération générale, que ces lignes ne peuvent pas avoir été disposées, sans un motif sérieux, en deux colonnes distinctes. Si la colonne de droite nous était parvenue dans son entier, on y aurait vu, je n'en doute pas, une série de noms de femmes rangés dans un ordre analogue à ce qui a lieu de l'autre côté pour les noms d'hommes. Cette opinion sera développée plus loin, mais je dis déjà que rien n'autorise à confondre dans la lecture, deux parties d'inscription que le lapicide a si visiblement séparées.

C'est pourtant ce qu'a fait le capitaine Lewal, entraîné qu'il a été tout d'abord dans cette fausse voie par son interprétation des mots *Secundo avo*. Il a cru que *Secundus avus* voulait dire bisaïeul ; il ne s'est pas souvenu que les Latins avaient, pour exprimer ce degré de parenté, le mot spécial de *proavus*, et dès lors, la première colonne ne lui fournissant plus les éléments d'un sens complet et acceptable, il s'est vu forcé d'avoir recours à la seconde.

Ici le mot *Secundus* a un tout autre sens ; c'est un nom propre, un *cognomen*, comme *Faustus*, comme *Saxo*, comme *Faustianus*, et cette série doit se traduire tout simplement :

à Secundus son aïeul,
à Faustus son père,
à Saxo son frère,
à Faustianus fils de son frère.

Il doit être entendu que *Secundus* est un *Anniolenus*, aussi bien que les trois autres, parce que ce *gentilicium*, en tant qu'énoncé dans la ligne supérieure, appartient virtuellement à tout membre de la famille qui n'est pas l'objet d'une énonciation contraire. *Secundus* est donc l'aïeul paternel.

Je remarque encore que l'auteur du monument n'avait nécessairement qu'un seul frère ; car, s'il en avait eu plusieurs, on n'aurait pas manqué de rappeler le nom, quel qu'il fût, du père de *Faustianus* avant les mots *fratris filio*. Cette absence d'un nom suffirait seule pour faire repousser la lecture *Saxoni fratri primogenito*.

Nous voici arrivés à la seconde colonne ; c'est là que sont les véritables difficultés.

La question à résoudre d'abord est celle-ci : peut-on, dans une semblable épitaphe, qui embrasse quatre générations au moins, supposer l'absence de tout nom de femme? Je réponds sans hésiter : non, cette hypothèse est inadmissible. Quoi ! l'auteur dans son œuvre pieuse, a remonté jusqu'à son aïeul et descendu jusqu'à son neveu, et il aurait oublié son aïeule, sa mère surtout ! Peut-être ne les avait-il pas encore perdues, me dira-t-on. Cela est peu probable, mais cela serait-il que ma réponse resterait la même : non ces femmes ne peuvent être absentes, car alors on aurait gardé leurs places.

Il y a donc des femmes dans cette seconde liste ; je dis plus, il n'y a que des femmes.

En effet, le classement des noms sur un monument de cette nature ne se fait pas arbitrairement, Il y a, à cet égard, des convenances que les Romains sentaient comme nous, mieux que nous peut-être. En ligne directe, on doit suivre l'ordre des générations ; en ligne collatérale, les degrés de parenté. Les femmes devenues par alliance membres de la famille, ont leurs rangs fixés par l'analogie ; ainsi, par exemple, dans une liste commune aux deux sexes la mère prendra place immédiatement après le père. Or ici, nous avons, d'une part, une série d'hommes descendant l'échelle de parenté jusqu'à un rang indubitablement inférieur à celui qu'auraient occupé la plupart des femmes de la famille, si les sexes eussent été mêlés, rang qui, d'ailleurs est le dernier qu'on puisse raisonnablement supposer. Donc le tableau qui se présente en regard appartient exclusivement à ces femmes.

Voilà le principe qui a dû être suivi. Je ne prétends pas que, par des raisons d'un autre ordre, le manque de place d'un côté, une certaine symétrie à établir, que sais-je? on n'ait pas pu, à la rigueur, reporter un neveu à la suite de la liste des femmes. Ce ne serait pas précisément une infraction à la règle, ce ne serait qu'un emprunt d'une colonne à l'autre.

Après ces considérations théoriques, peu de mots me suffiront pour expliquer, dans ses détails, la dernière partie de l'inscription.

En tête de colonne figure l'aïeule,

NABER[· · AVIAE] ·

Je laisse dans le doute la désinence de son nom, dont la forme, étrangère au latin et au grec, fait supposer une femme phénicienne ou numide.

Vient ensuite la mère; c'est une dame romaine de la *gens Caecilia*. Elle devait, selon l'usage, être désignée en outre par son *cognomen*. On ne peut deviner ce dernier nom; mais on doit le supposer très-court et faire emploi de ligatures, si l'on veut renfermer le tout dans cette seule ligne :

CAECI [LIAE. . . . MATRI] .

Rien n'empêche, au surplus, d'affecter deux lignes à *Caecilia*. Dans cette combinaison, il faut mettre, immédiatement après son nom de famille, le prénom de son père, prénom qu'on ne saurait déterminer avec certitude, mais que l'on peut supposer sans invraisemblance, en le faisant remonter de l'auteur du monument à son aïeul maternel. Alors on a, pour la partie de l'inscription relative à sa mère,

CAECI[LIAE M · F ·]
PRIM[AE MATRI]

c'est-à-dire,

Caeciliae, Marci filiae, Primae, matri.

Avec l'autre solution, *Prima* serait nécessairement une *Anniolena*, et probablement il y aurait :

PRIMAE SORORI .

Enfin, dans la ligne extrême doit se trouver, selon toute apparence, une *Victoria*, appartenant encore nécessairement à la *gens Anniolena* et pouvant être, soit une autre sœur,

VICTORIAE SORORI,

soit une nièce, sœur de *Faustianus*,

VICTORIAE FRATRIS FILIAE,

ces derniers mots ramenés à la longueur convenable au moyen de ligatures analogues à celles qu'indique, dans la ligne en regard, le dessin annexé au Mémoire.

Il y aurait encore bien à dire sur cette inscription; je voudrais, par exemple, détourner le capitaine Lewal de croire, comme il semble le faire, que les *Annioleni* ont péri dans une espèce de catastrophe ayant un intérêt historique; mais il faut se limiter. Je croirais ne m'être déjà que trop étendu sur ce sujet, si mon but n'était

surtout de convaincre les amateurs d'épigraphie qui sont en Afrique du danger qu'ils courent à se lancer dans les sentiers scabreux de l'interprétation, eux qui n'ont ni le temps ni les moyens d'étude nécessaires pour apprendre ce difficile exercice. En se bornant à enrichir la science de matériaux qu'eux seuls sont en position de découvrir, ils lui rendraient les plus éminents services. Ce rôle plus sûr n'est-il pas suffisamment honorable?

Il m'en a coûté de faire la critique du Mémoire de M. le capitaine Lewal, considéré dans sa partie interprétative; mais je n'ai pas hésité devant les intérêts de la science, en voyant que ce Mémoire est pour le reste un véritable modèle, qui fait désirer que son auteur emploie tout le temps dont il dispose en dehors de son service à l'exacte et complète description des antiquités voisines de sa résidence. Pour mon compte, j'attends avec une réelle impatience les résultats de l'étude archéologique, qu'il annonce avoir entreprise, de toute la partie occidentale du bassin du Mellègue. Si cette étude ne fournissait pas la solution des difficultés qui se rencontrent dans la géographie comparée de ce pays, je saisirais la plus prochaine occasion pour lui indiquer dans quel sens de nouvelles recherches me sembleraient devoir être dirigées.

Je passe aux inscriptions envoyées à la *Revue africaine* par M. A. Rousseau, drogman du consulat général de France à Tunis (1).

La première de Nebeul (l'ancienne *Neapolis*) avait déjà été publiée par Sir Grenville Temple (2) de cette manière

... COELLIVSLAETII
LAETVSEI
M · CAELIVSSYLLAEF
PACATVSAED
SVPEROVANTITATEM
EXMVLTISREDACIMALI
RATANIADESVOEROGATA
PECVNIAPOSVERVNT
L · D · D · D ·

(1) *Revue africaine*, juin 1858, p. 391 et suiv.
(2) *Excurs. in the medit.*, t. II, p. 303, n° 5.

L'estampage de M. Rousseau a donné, suivant la *Revue africaine :*

... COELIVS LAETI ꝟ F ·
LAETVS ET
M · CAELIVS SYLLAE ·
PACATVS ꝟ AED
SVPER QVANTITATEM
·X MVLTIS REDACTAM ALT·
RA TANTA DE SVO EROGATA
PECVNIA POSVERVNT
L · D · D · D ·

Je demande si l'on peut dire, en présence de ces deux textes, si près d'être identiques, que le dernier a tout l'intérêt de la nouveauté. Est-il un épigraphiste tant soit peu exercé qui n'eût très-aisément lu celui de Sir Temple, surtout après que M. Hase avait expliqué, à très-peu de chose près, la signification de ce document, quoiqu'il n'eût alors sous les yeux que la copie très-imparfaite de Pellissier (1) ?

Mon observation n'est pas faite dans l'intention d'amoindrir le mérite de M. Rousseau, dont le zèle intelligent a reçu, de la *Revue africaine*, de justes éloges auxquels je m'associe de grand cœur; mais je ne puis me dispenser de rendre à Sir Temple la justice qui lui est due. Ce voyageur avait un système modeste, mais sûr, qu'il a pris soin d'expliquer dans son livre. Il pensait qu'un simple collecteur d'inscriptions comme lui devait se borner à bien voir et à rapporter fidèlement ce qu'il avait vu, sans trop chercher à comprendre. Ce principe est excellent dans des mains consciencieuses; aussi les copies de Sir Temple méritent-elles d'être tenues en grande considération.

Du reste, l'inscription dont il s'agit ne peut pas être regardée comme un document complet et sur lequel il n'y ait plus désormais aucune recherche à faire.

D'abord elle ne nous dit rien de l'objet du monument. C'était sans doute une statue, mais une statue de qui? de quel dieu ou de quel homme? Peut-être ne faut-il pas chercher bien loin la réponse; peut-être la partie qui manque à la tête de l'inscription se trouve-

(1) *Revue Archéol.*, VIe année, p. 141; *Description de la régence de Tunis*, p. 421.

t-elle dans ce fragment rapporté aussi de Nebeul par Sir Temple (1), et mentionné dans le même article de la *Revue africaine :*

IMP · CAESARI
M · AVRELIOKAR
. . . . . .
. . . . . .

Dans ce cas, la statue élevée par les édiles de Néapolis, du produit des amendes joint à pareille somme tirée de leur poche, serait celle de Carus ou de son fils Carinus, princes dont les monuments ont été mutilés dans plusieurs autres villes d'Afrique (2). Le rapprochement des deux pierres fera connaître le bien ou le mal fondé de cette hypothèse.

En second lieu je crois qu'il est indispensable de revoir avec une grande attention le mot COELIVS, auquel Sir Temple donne une double L, car l'existence simultanée, dans l'édilité de Néapolis, de deux noms tels que COELIVS et CAELIVS, qui ne sont que le même *gentilicium* sous deux formes différentes, est une rencontre qui paraît au moins singulière. Ne faudrait-il pas lire C · GELLIVS ?

La deuxième inscription de Nebeul a été prise également par le procédé d'estampage. La *Revue africaine* en donne ainsi le texte figuré et restitué, la lecture et la traduction française :

MIMORIAE (*sic*) M · NVMIS[I]
CLODIANI DEC AVGVR · ·
HOMINI BONO QVI DEC[E]
DENS TESTAMENTO V[T]
ADREMVNERANDOS C[V]
RIALES CVRIAE AIII S · · · · ·
MIIN · · · RELIQVITOBHON[O]
REM PLVS HANC STAT[V]
AM IDEM CVR · SVAPECVN[I]
A POSVER

Memoriae Marci Numisii
Clodiani, decuriones, augures,
homini bono qui dece-

(1) *Excurs. in the medit.*, t. II, p. 303, n° 7.
(2) L. Renier, *Inscr. de l'Alg.*, n°s 1843 et 2726.

dens testamento ut
ad remunerandos cu-
riales curiae. . . . . .
. . . . reliquit ob hono-
rem plus, hanc statu-
am iidem curiales sua pecuni-
a posuerunt.

A la mémoire de Marcus Numisius Clodianus, les décurions, les augures, à l'homme de bien qui, en mourant, par testament, pour rénumérer les membres de la curie, a laissé.... à cause d'un honneur reçu; en outre, lesdits membres de la curie ont élevé cette statue à leurs frais.

J'ai sous les yeux le texte publié par Sir Temple (1), et je reconnais volontiers qu'il peut paraître d'une lecture assez difficile à celui qui n'a pas une grande habitude de ce genre de travail ou qui n'est pas bien pénétré de la méthode suivie par le gentilhomme anglais. Mais, si l'estampage de M. Rousseau éclairait quelques points demi-obscurs, il n'a pas suffi pour préserver l'interprétation ci-dessus des erreurs que je vais y signaler.

Le sens de l'inscription est très-clair, je l'expliquerai plus loin, mais je puis déjà faire remarquer que le monument étant élevé à Clodianus par les membres d'une curie et à leurs frais, on ne voit pas ce que viennent faire là les décurions et les augures.

Les sigles DEC, AVGVR, se rapportent tout naturellement au nom propre qui les précède. Si les auteurs du monument avaient voulu donner à ces mots le sens du pluriel, ils ne les auraient pas écrits d'une manière si opposée à leur intention ; ils les auraient mis en toutes lettres, ou ils auraient redoublé les lettres finales de chaque sigle.

Enfin, l'état des connaissances sur l'organisation du sacerdoce dans l'empire romain n'est pas assez avancé pour que l'on sache s'il pouvait y avoir plusieurs augures à *Neapolis*, et une pareille question ne doit pas se trancher ainsi.

La ligne 4 est mal restituée; ce n'est pas VT qu'il faut à la fin de cette ligne, c'est SVO. La copie de Sir Temple, qui porte SV, mettait sur la voie; l'estampage, dans lequel la lettre S n'est sans doute pas visible, a dérouté l'interprétateur.

La fin de la ligne 6 et le commencement de la suivante, qu'il n'a pas pu lire, sont susceptibles d'une explication très-naturelle. On a d'abord un A, puis trois I dont il faut prendre deux pour former avec cet A un premier groupe, ce qui donne AII, que Sir Temple écrit

(1) *Excurs. in the medit.*, t. II, p. 303, n° 6.

DIL, et dont je fais AEL, c'est-à-dire *Aeliae*, nom de la curie. Le troisième I, qui est un E chez Sir Temple, doit être joint à l'S qui suit, pour former le signe des sesterces ⊢S, dont le chiffre, qui ne se trouve sur aucune copie, demeure indéterminé. Voilà pour la 6e ligne. Quant à la 7e, ses trois premiers caractères MII, chez Sir Temple MEI, pour MIL, doivent se lire *Millia ;* puis on a une N, qui est l'initiale de *nummum*, et s'il y a réellement un intervalle entre cette N et le mot RELIQVIT, intervalle qui n'existe pas chez Sir Temple, on doit le remplir par les lettres VM ajoutées au sigle N.

Enfin PLVS, à la 8e ligne, est une mauvaise lecture de l'estampage ; il faut EIVS comme dans la copie de Sir Temple.

En vertu de ces rectifications et avec une ponctuation en rapport avec le sens, la lecture du texte devient :

Memoriae M(arci) Numisii Clodiani, dec(urionis), augur(is). Homini bono, qui decedens testamento su[ ], ad remunerandos curiales, curiae Ael(iae) sestertium.... millia n(ummum) reliquit, ob hon[o]rem ejus hanc stat[*u*]am iidem curiales sua pecunia posu r(unt).

S'élever une statue à soi-même serait, de notre temps, le comble du ridicule. Il n'en était pas de même chez les Romains. Un *L. Sisenna Bassus* (1), a pu, sans heurter les mœurs, léguer une somme à sa ville, à condition qu'elle lui éléverait une statue tous les sept ans. Un *L. Papius Apolla* (2), élu aux fonctions annuelles du sacerdoce dans la ville de *Diana*, s'exonère de l'obligation de payer les frais d'un monument public, obligation qui résultait pour lui de cet honneur, *ob honorem sacerdotii sui*, dit l'inscription, en dressant sa propre statue. C'est dans des circonstances analogues et pour le même but, que la statue de *Clodianus*, nouvellement élu augure, a été posée, avec cette différence que, surpris par la mort avant d'avoir pu accomplir son engagement, il a confié ce soin à sa curie, en la portant sur son testament pour un legs de —, à répartir entre les *curiales* ses confrères, à charge par eux de payer les frais du monument.

La *Revue africaine* termine son article de Nebeul en appelant l'attention de M. Rousseau sur trois inscriptions que Sir Temple a copiées dans cette ville et dont elle désire se procurer les estam-

(1) L. Renier, *Bulletin des sociétés savantes*, juillet 1855.
(2) L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n° 1743.

pages. L'une de ces inscriptions est celle de *Carus* ou *Carinus*, dont j'ai parlé plus haut. Des deux autres, l'une n'est qu'un fragment qu'il serait difficile d'utiliser lors même qu'on serait sûr de le lire exactement; mais la troisième est entière, elle se lit complètement et a de l'intérêt. L'explication que je vais en donner ne fera, je l'espère, qu'exciter davantage le zèle des explorateurs pour déterminer ce que je suis obligé d'y laisser d'incertain. Sir Temple a publié ainsi ce document (1):

MAVRELIOM · · · ARNEN
SERANOCVAEDILESEIDD
SIGNATOQPROVINCIA
AECRETAECIVILIPA
TRONO . . TR . . PP

Au premier aspect la fin de la ligne 2 semble difficile à comprendre; mais voyez comme une copie de Sir Temple s'éclaircit aisément :

AEDILESEIDD
AEDPLEBEIDE
SIGNATO

Au moyen de ces légères modifications de forme et d'autres analogues à faire dans la ligne 4, en restituant d'ailleurs à la ligne 1 le sigle FIL, que Sir Temple a remplacé par trois points, et la lettre I manquant au dernier mot de cette ligne; enfin en retranchant un A répété par erreur à la fin de la ligne 3, on obtient la lecture suivante :

M(arco) Aurelio M(arci) [*fil(io)*,] Arn[*i*]en(si) (tribu), Serano, c(larissimo) v(iro), aed(ili) plebei designato, q(uaestori) provinciae Cretae, civi et patrono, ... pecunia publica.

Il s'agit, on le voit, d'un personnage important, de l'un des grands magistrats de l'empire, citoyen et patron d'une ville qui lui a érigé un monument aux frais du trésor municipal. Quel nom portait cette ville, c'est là une question à laquelle il n'est pas possible de répondre quant à présent. Nebeul semble bien être l'ancienne *Neapolis;* l'analogie des noms et l'accord des données géographiques donnent à cette synonymie une grande vraisemblance;

(1) *Excurs. in the medit.*, t. II, p. 302, n° 3.

mais ce n'est pas encore une certitude, et d'ailleurs la pierre peut avoir été apportée du dehors. C'est donc elle seule qu'il convient d'interroger. Or, le groupe TR qui est à la place où devrait se trouver le nom de la ville, n'est pas susceptible à lui seul, je ne dis pas d'une telle interprétation, mais d'une interprétation quelconque, ce qui porte à croire qu'il y avait d'autres lettres autour de ce groupe, lettres tellement frustes que Sir Temple n'en aura pas même soupçonné l'existence. Dans un pareil état de choses, l'estampage n'apprendrait probablement rien, et, s'il est permis d'espérer encore quelque éclaircissement à ce sujet, ce n'est que d'un examen raisonné de la pierre qu'on doit l'attendre.

La dernière observation que j'ai à faire porte sur l'inscription d'une colonne milliaire trouvée par M. Rousseau dans les ruines d'une maison, à Bizerte, document que la *Revue africaine* (1) croit nouveau et d'une certaine importance pour la géographie comparée.

Je suis fâché d'avoir à le dire, mais cette inscription est connue depuis plus d'un siècle. Elle a été publiée en 1733, par Maffei (2), d'après un dessin exécuté sur les lieux par le peintre Natoire; en 1739 et en 1744, par Muratori (3) et Gori (4), d'après une copie prise, également sur les lieux, par J. A. Corazzi, qui était allé à Tunis avec une mission du grand-duc de Toscane. Elle est ainsi conçue suivant ces auteurs :

IMP · CAES
M · AVRELLIVS
ANTONINVS
PIVS FELIX AVG
PARTHICVS MAX
BRITANNICVS MAX
GERMANICVS MAX
TRIB POT XVIIII
COS IIII PP ·
RESTITVIT
XLIX

(1) Numéro de juin 1858, p. 393.
(2) *Galliæ Antiquit. select.*, éd. de Paris, p. 32.
(3) *Novus Thesaur. Inscr.*, 458, 2.
(4) *Inscr. Etrur.*, t. III, p. 123, n° 119.

Ce texte ne diffère pas de la copie de M. Rousseau, si ce n'est que, dans cette copie, le nombre afférent a la puissance tribunitienne est seulement de XVIII au lieu de XVIIII. Ce dernier nombre me paraît préférable et je fonde mon choix sur deux motifs : la priorité de temps, qui permet de supposer un meilleur état de conservation de pierre, et l'accord du texte de Natoire et de Corazzi avec une copie prise, il y a quelques années, par le docteur Guyon.

Gori a corrigé dans son *errata* la double L du nom de l'empereur; c'est ce qu'a fait aussi la *Revue africaine*, dans la transcription qu'elle donne, en caractères courants, de la copie de M. Rousseau. Le docteur Guyon, de son côté, a écrit ce nom avec une seule L, conformément à l'orthographe d'usage. Néanmoins l'ensemble des faits me laisse dans la croyance qu'il y a en réalité deux L sur le monument.

Le journal algérien pense qu'on ne peut ôter à Caracalla, pour la reporter à Marc-Aurèle, l'attribution de ce milliaire, et il fonde son avis à cet égard sur ce fait historique, que le dernier de ces princes a été seulement trois fois consul. Cette conclusion est juste; mais on pouvait s'appuyer sur une base bien plus solide qu'un chiffre, sur le titre de *Britannicus* qui n'a jamais appartenu à Marc-Aurèle. Je dirai d'ailleurs, en passant, et sans entrer dans des détails qui excéderaient les bornes de mon sujet, que Caracalla prenait le titre de *Parthicus* bien avant l'époque de l'inscription dont il s'agit.

En ce qui concerne l'importance de ce document au point de vue géographique, je ne saurais lui en accorder aucune. De toutes les pierres taillées, les bornes milliaires sont celles que les Arabes déplacent le plus, à cause de leur forme cylindrique, qui en facilite singulièrement le transport, et parce que ce sont des colonnes toutes faites pour leurs maisons ou leurs *djouamâ*, dont le mode de construction comporte habituellement des supports isolés. Aussi ne voit-on en Afrique, au milieu de tant de ruines que la main des hommes a respectées, qu'un très-petit nombre de bornes milliaires en place, que l'on reconnaît aux socles en pierre de taille sur lesquels elles sont posées et fixées par encastrement. Certes, un milliaire qui remplit cette condition peut constituer un document des plus utiles; mais dans le cas contraire, et tel est très-certainement celui du milliaire de Bizerte, ce n'est plus qu'une lettre morte pour la géographie comparée.

Le général Creuly.

LES TOMBELLES CELTIQUES

DU MASSIF D'ALAISE.

RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS
AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE DIRIGER LES FOUILLES (1).

« Combien d'autres documents viendront encore modifier les détails et corroborer l'ensemble des faits! ce sera l'œuvre du temps. »

(A. Delacroix, *Alesia*, p. 52.)

Messieurs,

Avant de vous présenter le récit des travaux opérés par votre Commission, il n'est pas, je crois, inutile de rappeler les circonstances en présence desquelles s'est produite votre délibération du 12 juin dernier, et de vous soumettre quelques considérations qui donnent aux fouilles que vous avez ordonnées un caractère d'opportunité et d'intérêt tout à fait exceptionnel.

Dans la guerre que nous soutenons depuis deux ans sous vos bienveillants auspices pour conquérir à l'érudition française la grande vérité de l'identité d'Alesia et d'Alaise, nos adversaires ont souvent usé, et, j'ose le dire, abusé de l'apparent avantage que leur donnaient une citadelle toute faite et un arsenal dès longtemps muni. Alise avait eu maintes fois à établir ses prétentions; ses moyens étaient connus et classés, et ses défenseurs actuels n'ont guère eu qu'à rajeunir un vieux thème en l'accommodant aux habitudes si regrettables de leur esprit. Alaise, au contraire, produisait pour la première fois ses titres, et, bien qu'elle fût sortie noblement équipée du cerveau de son créateur, elle devait néanmoins compter sur l'avenir et le concours d'hommes spéciaux dans tous les genres pour accroître ses forces et compléter ses lignes de défense. Ceci est surtout vrai au point de vue de la discussion archéo-

(1) Lu dans la séance du 10 juillet 1858.

logique, la seule partie du débat où mes connaissances, malheureusement trop spéciales, m'aient permis d'intervenir.

Depuis deux siècles, et plus, que la cupidité et l'amour de la science ont tour à tour couvert le mont Auxois d'explorateurs, ce sol, d'une richesse incontestable, a rendu des antiquités en grand nombre. Mais ces antiquités portent avec elles leur date, et l'œil le moins exercé ne tarde pas à y reconnaître le cachet de la période gallo-romaine. On a donné, dans la question qui nous occupe, une grande importance à cette collection, et, au point de vue même de la cause d'Alise, il nous semble qu'on a eu le plus grand tort. Quelles inductions plausibles pouvait-on tirer de sculptures, d'inscriptions, de peintures, de divinités en marbre et en bronze, quand il s'agissait de prouver l'existence d'un *oppidum* celtique assiégé et vraisemblablement détruit à une époque où l'épigraphie et les arts plastiques n'étaient point encore admis dans les habitudes des populations gauloises? Mais, en faisant du bruit autour de ces vestiges, on avait un but, et ce but était de déplacer les véritables positions du débat et de donner le change au public sur certaines objections auxquelles les défenseurs passés et présents de l'hypothèse d'Alise n'ont pu et ne pourront jamais donner de réponses sérieuses.

Si le mont Auxois représentait véritablement l'antique Alesia, ses flancs et ses environs devraient abonder en mottes funéraires, connues dans la science sous le nom de *tumulus*, et qui, en deçà comme au delà du Rhin, d'un côté comme de l'autre de la Manche, couvrent encore les champs où les Celtes ont combattu au temps de leur indépendance. Or, rien de semblable ne se rencontre à Alise. Nous avons un catalogue aussi complet que possible des antiquités fournies par ce pays depuis 1652 jusqu'à 1839, et ce document, rédigé par le consciencieux M. Maillard de Chambure (1), est devenu l'une des meilleures armes que nous puissions tourner contre nos adversaires. Les ruines d'Alise, telles qu'elles sont décrites par le savant dijonnais, donnent l'idée d'une bourgade gallo-romaine florissant par les arts et l'industrie. Là, comme dans les somptueuses villas de la Normandie, « il y a l'union d'une grande richesse et d'une élégance exquise, l'art y donne la main au bon goût; tout est marqué au coin d'une vie calme, heureuse et confortable (2). » Sur environ 650 médailles récoltées au mont Auxois, il en est à peine une trentaine qui puissent entrer dans les séries gauloises; et en-

(1) *Rapports sur les fouilles faites à Alise*, en 1839, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, I, pp. 101-127, 195-211.

(2) L'abbé Cochet, *Normandie souterraine*, 2e édit., p. 16.

core la majeure partie de ce petit nombre se réfère à ce monnayage topique qu'on a reconnu être postérieur à la conquête romaine. Les fragments d'armures, ou prétendus tels, rapportés d'Alise, ont un caractère bien autrement dérisoire. Ils se réduisent à une pointe de glaive en fer, à deux coutelas de même métal, à un manche de couteau garni de nacre, à un fer de flèche et à quelques fragments de bronze « provenant, dit M. Maillard de Chambure, d'un casque ou d'un bassin (1). » Et voilà ce qu'on voudrait faire accepter comme les restes de la lutte acharnée qui décida du sort de la Gaule, et où plusieurs centaines de mille hommes jouèrent l'une des plus gigantesques parties militaires des temps antiques! Si nous passons aux sépultures, Alise ne nous offrira que des incinérations ou des sarcophages de pierres, les unes contemporaines du haut et du moyen empire, les autres postérieures au IVe siècle de notre ère. De *tumulus*, il n'en existe point, et, si l'on n'en a pas trouvé, ce n'est pas faute de les avoir cherchés. Lors des fouilles de 1839, M. Maillard de Chambure aperçut dans la plaine des Laumes un monticule qu'il prit d'abord pour « une grande tombelle ou motte funéraire, » mais qu'un examen plus attentif lui démontra n'être qu'un bloc calcaire détaché des coteaux voisins (2).

On conçoit qu'avec de si faibles moyens, qu'au milieu d'une si opulente misère, il ait fallu de prodigieux efforts d'imagination pour donner à la tradition du mont Auxois une lueur de vraisemblance. Il n'a pas fallu seulement torturer le texte de César pour en tirer des extravagances qui faisaient hausser les épaules à des stratégistes tels que Napoléon et Berlinghieri; on a dû encore biffer arbitrairement les chiffres donnés par les Commentaires pour leur en substituer d'autres qui cadraient mieux avec les besoins d'une cause insoutenable, on a dû enfin réduire un siége, que les anciens comparaient à celui de Numance, que les modernes assimilent à celui de Sébastopol, aux proportions d'une affaire comme celles de Carthagène et de Lérida.

Le mont Auxois ne recélant pas le moindre *tumulus*, ses champions ne pouvaient en accorder un seul au plateau d'Alaise, sous peine de prêter un large coin de leur flanc aux incisions de la critique. Aussi, n'avons-nous pas été surpris d'entendre le principal avocat d'Alise, après un simulacre d'exploration de la localité franc-comtoise, *jurer* qu'il n'y a dans cet endroit aucune trace de fos-

(1) Maillard de Chambure, 2e *rapport*, p. 202.
(2) *Ibid.*

sés (1), affirmer que les innombrables mottes funèbres signalées par M. Delacroix « sont des *tumuli* de barbares ou peut-être rien du tout (2), » et couronner ce nouveau genre d'argumentation par des apostrophes du goût de celles-ci : « De quel droit MM. Delacroix, Quicherat et Desjardins exigeraient-ils de nous des vestiges de temples et de *mapalia* celtiques, eux qui n'ont pas même une fibule romaine à l'appui de leur Alaise (3)? » Puis un peu plus loin : « Ils n'ont pas de ruines à Alaise-lez-Salins ; mais ils comptent sur *l'œuvre du temps* pour en avoir ; ou bien ils vont en chercher à Amancey, à plusieurs lieues de là, comme si Amancey était Alaise (4) ! » Ces boutades nous ont fait sourire, et de plus nous ont prouvé que M. Rossignol n'avait pas compris le premier mot du travail qu'il s'était chargé de réfuter, disons mieux, d'écraser. En effet, distraire les plaines d'Amancey de l'ensemble du pays d'Alaise, c'était nier la corrélation de l'*oppidum* avec son principal champ de bataille, c'était isoler cet autre Sébastopol de son plateau de Chersonèse. Les antiquités d'Amancey se rattachaient donc de la manière la plus intime à la découverte d'Alesia, et en les invoquant à l'appui de sa thèse, M. Delacroix n'avait fait qu'user d'un droit incontestable. Je crois devoir rappeler ici, Messieurs, que les *tumulus* d'Amancey ont été en grande partie ouverts par vos ordres et aux frais de votre compagnie (5), et que le mélange d'objets romains et celtiques qu'on y a remarqué a fourni à mon excellent maître, M. Quicherat, l'un des plus solides arguments de sa *Conclusion en faveur d'Alaise* (6). Les débris d'armures celtiques provenant de ces fouilles ont particulièrement attiré l'attention du savant professeur de l'École des chartes qui les a restitués, avec son habileté ordinaire, « aux derniers temps de l'indépendance de la Gaule (7). » Il m'a suffi d'en produire (8) quelques échantillons pour voir adhérer à ce sentiment les archéologues les plus distingués. On peut juger par là combien était injuste le reproche fait à M. Delacroix d'avoir classé parmi ses preuves les antiquités d'Amancey. S'il était de sa

(1) *Alise, étude sur une campagne de J. César*, par M. Rossignol, p. 53.

(2) *Ibid.*, p. 78.

(3) *Ibid.*, p. 109.

(4) *Ibid.*, p. 114.

(5) V. le *rapport sur les fouilles d'Amancey*, par M. Percerot et une *Note* sur le même sujet, par M. Th. Bruand, dans les *Mémoires de la société d'Émulation du Doubs*, 1re série, t. II.

(6) Pp. 90-92.

(7) *Conclusion pour Alaise*, p. 91.

(8) *Revue archéologique*, XIVe année, pp. 488-93 ; pl. 318 et 319.

part fort légitime de puiser des documents archéologiques sur le lieu qu'il désignait comme le théâtre de la plus importante affaire du siége, il lui était, en outre, impossible d'en *aller chercher* ailleurs, puisqu'aucun autre point de la contrée n'avait encore été fouillé. Les innombrables *tumulus* d'Alaise attendaient encore un explorateur.

Cependant, deux de nos confrères, MM. Vuilleret et Varaigne, acceptaient le défi si imprudemment lancé par M. Rossignol. Ils partaient pour Alaise, faisaient ouvrir quelques *tumulus* de petites dimensions et en retiraient des ossements humains accompagnés d'un squelette de chien et un fragment de poterie qui offre tous les caractères de la céramique gauloise (1). C'en était assez pour prouver, contrairement à l'assertion de M. Rossignol, que les mottes du plateau d'Alaise étaient *quelque chose*, et que ce *quelque chose* présentait des traces non équivoques de certains usages funèbres de la Gaule indépendante. Mais cela n'était point encore suffisant pour agir fortement sur l'esprit du public et pour établir la communauté de type et d'origine des *tumulus* d'Alaise avec ceux d'Amancey. Le hasard, ce vénérable père de toutes les découvertes, ne devait pas tarder à nous fournir ce complément de démonstration qui importait si fort au triomphe de l'Alesia séquanaise.

Sur la partie orientale du massif, au sud de Sarraz, règne une colline qui dérobe à ce village la vue des gorges de Nans. Cette colline, d'où l'œil embrasse un panorama immense, s'appelle *le Fourré*. Elle doit vraisemblablement ce nom aux bois qui l'enveloppent presque entièrement pour n'en laisser à découvert que les pentes qui regardent Sarraz et un espace d'environ 500 mètres en carré au sommet. Ces parties découvertes forment une propriété communale où les troupeaux du village viennent chercher une libre pâture. Là, comme sur toute l'étendue du massif, le sol est jonché de *tumulus*, et c'est précisément sur l'un d'eux que les officiers de l'État-major ont placé leur cote 581. Dans les premiers jours du mois de juin, un jeune pâtre, s'occupant à dégager des pierres à la surface de ce même monticule, aperçut des fragments de fer qui tentèrent sa curiosité. Aidé par son père, M. le maire de Sarraz, il parvint à retirer une bande circulaire, la moitié d'une seconde bande semblable et deux autres pièces cylindriques gravement endommagées par l'oxydation. Immédiatement au-dessous de

(1) *Quelques nouveaux documents archéologiques sur Alaise*, par M. Varaigne, *Mémoires de la société d'Émulation du Doubs*, 3e série, t. II, pp. 41-48.

ces objets apparaissaient des ossements humains. Avis de cette trouvaille fut donné à M. le curé d'Alaise qui, après avoir recommandé à la vigilance de l'autorité municipale la conservation provisoire du *tumulus*, s'empressa d'appeler sur les lieux M. Delacroix. J'eus l'honneur d'accompagner notre éminent confrère dans cette première excursion. Les objets en question nous furent présentés, et nous n'hésitâmes pas à reconnaître dans les bandes métalliques, des ferrements de jantes, et dans les pièces cylindriques, des boîtes de moyeux de roue. Cette opinion vous fut soumise ainsi que les vestiges auxquels elle se rapportait, dans votre séance du 12 juin dernier. A la suite de cette communication, plusieurs d'entre nous prirent successivement la parole, et n'eurent pas de peine à vous faire comprendre toute l'importance qu'il y avait à ordonner des fouilles sur le massif d'Alaise, dans le double but de continuer l'œuvre d'exploration commencée par vous sur les tombelles d'Amancey, et de donner un nouveau point d'appui à cette belle découverte d'Alesia, que vous avez patronnée dès sa naissance, et qui a fait aujourd'hui le tour de l'Europe savante. Cette proposition fut accueillie par le vote d'une somme de 150 francs et la formation d'une Commission composée de cinq membres chargée de présider aux fouilles.

Votre Commission a tout naturellement dirigé ses premières recherches sur le *tumulus* du *Fourré*, dont l'ouverture accidentelle pouvait donner de légitimes espérances. Ce tumulus, qui ne mesurait pas moins de $2^{m},10$ de hauteur sur un diamètre de 20 mètres, appartenait à la catégorie des *tumulus boules*, que les Anglais appellent *bowl-barrow*, à cause, dit M. de Caumont (1), de leur forme ronde et obtuse. Les travaux commencèrent par le déblayement de la partie supérieure du mamelon jusqu'à une profondeur moyenne de 40 centimètres. Dans cette région furent trouvées successivement la seconde partie du ferrement de jante, dont la première moitié était déjà en notre possession ; puis deux nouvelles bandes entières et identiques aux précédentes. L'une de ces dernières s'est rencontrée dans une position perpendiculaire au sol. Ces ferrements se composent d'un ruban circulaire continu, large de 2 centimètres et demi et muni de deux rebords hauts de 8 millimètres. Chacune de ces bandes est encore garnie des clous qui servaient à la fixer sur la roue. Ces clous, à tête ronde, placés de 24 en 24 centimètres, mesurent en moyenne 6 centimètres de longueur. Au point de jonc-

(1) *Cours d'antiquités monumentales*, I, 124.

tion des deux extrémités de la bande, les clous ont été doublés et renforcés. Le diamètre des bandes est de 80 centimètres. Des traces de bois observées sur tout leur contour intérieur donnent à croire qu'elles avaient été appliquées sur ces roues pleines, composées de membrures ou de plateaux, et que les anciens appelaient *tympana*, à cause de leur ressemblance avec le fond d'un tambour (1). Près de chaque bande, on a pu recueillir, soit assez complètes, soit réduites à des fragments, les deux boîtes qui servaient à garnir le moyeu de la roue. Ces boîtes (Voy. ci-jointe la pl. 337, fig. 1 et 2), au nombre de huit, ont 12 centimètres ½ de diamètre sur une hauteur de 4 centimètres. Le trou destiné à livrer passage aux extrémités de l'essieu offre un diamètre de 6 centimètres ½. Quatre clous plantés sur le fond et un pareil nombre sur la partie cylindrique servaient à faire adhérer chacune de ces pièces sur son moyeu respectif.

A quelle espèce de véhicule et à quelle époque historique peuvent être restitués ces vestiges? Pour nous, la question n'a pas été un instant douteuse. Il y avait une analogie trop parfaite entre ce que nous avions mis au jour et les chariots de guerre trouvés par M. de Bonstetten dans les tombelles celtiques d'Anet et de Tieffenau (2), pour que nous ayons pu hésiter à reconnaître dans notre première trouvaille les débris d'un de ces chars de combat des Gaulois, appelés dans les textes *esseda* ou *covini* (3), et qui causèrent tant de dommage aux légions romaines lors de leur première expédition en Grande-Bretagne. « Voici, dit César, la manière dont ils combattent avec ces chariots. D'abord ils les font voler rapidement autour de l'ennemi, en lançant des traits; la seule crainte qu'inspirent les chevaux et le bruit des roues jette souvent le désordre dans les rangs. Quand ils ont pénétré au milieu des escadrons, ils sautent à pied. Alors les conducteurs des chars se retirent peu à peu de la mêlée, et se placent à portée des combattants, qui se replient aisément sur eux, s'ils sont pressés par le nombre (4). »

Il ressort clairement de ce passage des *Commentaires*, ainsi que d'un texte encore plus formel de Diodore de Sicile (5), que l'*essedum*

(1) Alex. Adam, *Antiquités romaines*, trad. franç., II, 448.

(2) *Notice sur les tombelles d'Anet* (*canton de Berne*), 1849, in-4°. — *Notice sur des armes et des chariots de guerre découverts à Tieffenau, près Berne*, Lausanne, 1852, in-4°.

(3) J. Scheffer, *De re vehiculari veterum* (Francofurti, 1671, in-4°), lib. II, capit. XXII et XXIII, pp. 275-293.

(4) *De bello galico*, lib, IV, cap. XXXIII.

(5) « Ἐν δὲ ταῖς ὁδοιπορίαις καὶ ταῖς μάχαις χρῶνται συνωρίσιν, ἔχοντος τοῦ ἅρματος ἡνίοχον καὶ παραβάτην. » (Lib. V, cap. XXIX.)

gaulois était toujours occupé par deux individus, dont l'un combattait, tandis que l'autre dirigeait les chevaux. Nous nous expliquons ainsi la présence de deux squelettes enfouis sous les roues du chariot. Je dois dire ici (et mon observation s'applique à tous les squelettes dont il sera parlé dans la suite) que ces corps, ensevelis depuis dix-neuf siècles, se sont trouvés réduits, comme ceux que M. Max. de Ring exhumait l'année dernière des tombes celtiques d'Heidolsheim et de Brumath (1), aux parties les plus dures du crâne, aux mâchoires, aux fémurs, aux tibias, et, plus rarement, à quelques portions des os des bras. Des deux premiers squelettes rencontrés par nous, l'un (le conducteur, sans doute) était totalement dépourvu d'ornements ; l'autre (probablement le guerrier) avait à son côté droit (2) une petite épée ou, si l'on aime mieux, un poignard (pl. 337, fig. 3) brisé en cinq morceaux. La solidité de cette arme ne nous permet guère d'en attribuer les fractures à des causes de destruction naturelles. Nous en trouvons une explication bien plus satisfaisante dans cette coutume funéraire des Celtes et des peuples du Nord, qui consistait à briser une épée sur le cadavre du guerrier défunt (3). L'arme, qui paraît ici avoir été employée à cette cérémonie, est longue de 45 centimètres. Sa poignée, en bronze massif, se distingue par l'exquise simplicité de ses courbes, et peut souffrir la comparaison avec les meilleurs produits de l'art étrusque. De sa partie supérieure s'élancent gracieusement deux antennes, terminées par des boutons ouverts, dont les alvéoles sont encore remplies d'une substance rosâtre que l'on suppose être du corail décomposé (4). La lame en fer, tranchante des deux côtés et d'une largeur de 3 centimètres à sa naissance, est restée dans son fourreau de bronze ; par suite de l'oxydation, ces deux pièces adhèrent l'une à l'autre. Sur chacune de ses faces, notre fourreau porte un médaillon de forme ronde, où l'œil peut encore saisir les traces d'une

(1) *Bulletin de la société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, II, pp. 13-28, 88-96.

(2) C'est également au côté droit des squelettes que se sont rencontrés les glaives dans le tumulus de Bergères, fouillé, en 1830, par M. Boblays (*Mém. de la société des antiquaires de France*, VIII, 312.)

(3) *Bulletin de la société royale des antiquaires du Nord*, II (Copenhague, 1843-45, in-8°), p. 16. — L'abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, etc.* (Rouen, 1857, in-8°), pp. 17-20.

(4) Nous savons par le témoignage de Pline que les Gaulois d'avant la conquête ornaient de corail les *épées*, les boucliers et les casques. « Priusquam hoc notesceret, Galli *gladios*, scuta, galeas adornabant eo (curalio). » (*Hist. nat.*, lib. XXXIII, cap. XI.)

décoration composée de sept petits ornements circulaires pratiqués au poinçon. Une bouterolle très-élégante et présentant à son extrémité inférieure un bouton semblable à ceux qui ornent les antennes de la poignée, termine le système de la manière la plus heureuse. Cette admirable pièce offre dans ses parties caractéristiques des traits de famille incontestables avec le petit nombre des poignards gaulois (1) que le temps a respectés; mais la conservation de son fourreau la place bien au-dessus de ses analogues, et donne à sa découverte une véritable importance. La science était restée jusqu'à présent indécise sur la question de savoir comment se terminaient les fourreaux celtiques (2), et tout récemment l'un de nos grands artistes, après les recherches les plus consciencieuses, n'avait pu recueillir sur ce point que des renseignements vagues et incertains (3). Aujourd'hui cette question est tranchée grâce à nos fouilles, et l'histoire des origines de l'art national leur devra l'un de ses plus précieux monuments.

Revenons à notre *tumulus*. Au-dessous des deux premiers squelettes apparut un dallage légèrement conique, composé de grosses pierres plates mordant les unes sur les autres, en manière de toiture. Ce dallage n'était que la couche supérieure d'une sorte d'édifice circulaire formé par la superposition d'une série de toitures coniques. Tout autour de cette barbare construction, dont nous chercherions vainement à pénétrer le sens, on avait appliqué des talus, destinés à recevoir les sépultures.

Une tranchée, ouverte dans ces talus du côté de l'ouest, et allant du nord au sud, amena la découverte d'un troisième crâne, auprès duquel gisait un bandeau de bronze (pl. 338, fig. 10) long de 24 centimètres sur une hauteur de 2 centimètres, et décoré par des groupes de moulures conduites dans le sens de sa longueur par le procédé si difficile de l'étirage. Il est, de plus, muni à ses deux extrémités de petites plaques oblongues portant chacune trois boutons, dont la destination paraît avoir été de fixer des bandelettes. Cette pièce est

(1) Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. IV, 1re partie, pl. XXIV, fig. 4; — Du Moulinet, *Cabinet de Sainte-Geneviève*, pl. IX, fig. 8. — Mongez, *Recueil d'antiquités* de l'Encyclopédie méthodique, I, pl. 71. — Millin, *Magasin encyclopédique*, 1811, t. III, p. 119 et pl.; — A. de Jouffroy et Le Breton, *Introduct. à l'hist. de France*, pl. VI, fig. 2-5; — G. de Bonstetten, *Notice sur les tombelles d'Anet*, pl. X, fig. 1.

(2) « Il ne nous est point parvenu de fourreaux antiques, écrivait Mongez, en 1804. Le cuir ou le bois dont ils étaient faits, n'a pu probablement résister à l'humidité. » *Recueil d'antiquités* de l'*Encyclopédie méthodique*, I, 30.

(3) Communication de M. Quicherat.

encore, si je ne m'abuse, unique dans son genre, et la rare perfection de sa fabrique peut venir à l'appui de ce que nous dit Pline (1) du haut point où le travail des métaux était parvenu dans les Gaules.

Non loin de ce troisième squelette, furent trouvées, au milieu de nouveaux ossements, deux fibules en bronze ornées d'une simple bossette (pl. 337, fig. 7), telles que les tumulus d'Amancey (2) et leurs analogues ceux d'Anet (3) nous en fournissent.

Après cette découverte apparut un cinquième squelette avec tout l'attirail d'une parure splendide. La mâchoire inférieure se trouvait entourée d'un de ces *torques* qui, chez tous les peuples de l'antiquité, étaient le signe de la puissance ou le prix de la valeur militaire (4). Les Gaulois appelaient *maniac* cette sorte de décoration ; tous les soldats de leurs corps d'élite en étaient parés, et la vue de ces bijoux, qui avaient le brillant de l'or, émerveillait, dit Polybe (5), les légionnaires romains, et tentait si fort leur cupidité qu'ils en devenaient plus acharnés à combattre. Le *torques* rapporté d'Alaise (pl. 338, fig. 11) se compose d'une baguette de bronze recourbée de manière à former un cercle de 25 centimètres de diamètre. Les deux extrémités de la pièce métallique ne sont pas soudées, mais terminées en forme de crochet et réunies à l'aide d'un gros anneau. De cet anneau intermédiaire pend une chaînette composée de sept chaînons, et longue d'environ 8 millimètres. Sur le contour extérieur de la partie basse du *torques*, on a ménagé de petites boucles auxquelles étaient suspendues des chaînettes plus petites que celle du centre. Quatre de ces chaînettes, composées chacune de cinq anneaux, subsistent encore. On ne saurait dire précisément ce que ces appendices étaient destinés à faire flotter sur la poitrine du guerrier ; mais, pour peu qu'on soit au courant des usages de la Gaule indépendante, on conjecturera qu'ils ont dû supporter des trophées de chasse, tels que des dents de sanglier, ou des trophées de guerre, tels que des ossements d'ennemis. Non loin du *torques* se trouvèrent deux fibules de bronze à double bossette (p. 337, fig. 8),

(1) *Historia naturalis*, lib. XXXIV; capit. VIII et XVII.

(2) *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 1re série, t. II, pl. II fig. 16.

(3) *Notice sur les tombelles d'Anet*, par M. P. de Bonstetten, pl. V, fig. 9.

(4) J. Schefferi, *De antiquorum torquibus*, passim.

(5) « Πάντες δ'οἱ τὰς πρώτας κατέχοντες σπείρας, χρυσοῖς μανιάκαις καὶ περιχείροις ᾖσαν κατακεκοσμημένοι. Πρὸς ἃ βλέποντες οἱ Ῥωμαῖοι, τὰ μὲν ἐξεπλήττοντο; τὰ δ'ὑπὸ τῆς τοῦ λυσιτελοῦς ἐλπίδος ἀγόμενοι, διπλασίως παρωξύνοντο πρὸς κίνδυνον. » (*Historiarum* lib. II, cap. XXIX.)

qui avaient pour destination de retenir le *sagum* et de le fixer sur l'épaule. Les os des bras étaient encore engagés dans de gros anneaux (pl. 337, fig. 5) d'un bois brunâtre, extrêmement compacte, et que M. Delacroix a très-justement reconnu être de l'if. Ces singuliers bracelets ne présentent qu'une ouverture de 56 millimètres; ils n'ont donc pu être introduits dans un bras parvenu à la grosseur virile, et l'on doit penser avec M. Quicherat (1) que ces ornements ou, suivant moi, ces amulettes étaient passées aux bras des individus dès leur plus tendre enfance. Outre son anneau de bois, le bras droit de notre guerrier portait une armille de bronze massif d'une ouverture de 8 centimètres (pl. 338, fig. 13). Deux autres armilles en bronze creux et décorées d'une ornementation régulière, faite alternativement au poinçon et à la pointe, entouraient les os des cuisses. Ces armilles présentent un diamètre intérieur de 11 centimètres (pl. 338, fig. 12).

La tranchée poursuivie dans la direction de l'est mit à découvert deux nouveaux squelettes enfouis côte à côte et dont les ossements se trouvaient mêlés à la carcasse d'un cheval. La place des bras de l'un de ces corps nous fut indiquée par la découverte de deux bracelets en bronze, perlés sur leur contour extérieur (pl. 337, fig. 6) et de deux bracelets en bois d'une forme que je ne puis mieux comparer qu'à celle de nos liens de serviette (pl. 337, fig. 4). Leur aspect d'un brun noirâtre et leur ouverture de 52 millimètres donnent lieu, sur leur compte, aux mêmes conjectures qui ont été émises à propos des premiers. Dans le même endroit furent également recueillies une épingle en bronze et une agrafe (2) de même métal (pl. 337, fig. 9).

Là se borna notre moisson d'antiquités. La région du *tumulus* comprise entre le nord et l'est avait reçu, sans doute, un grand nombre de cadavres; mais l'orientation paraît avoir été peu favorable à leur conservation. Tout ce que nous pouvons dire de cette partie du monticule, c'est que la terre était littéralement farcie de menus débris d'ossements d'hommes et de chevaux, et parsemée de fragments infimes d'une poterie grise, rougeâtre ou noire, accusant nettement tous les caractères de la poterie rudimentaire des Celtes.

(1) *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia*, p. 90.

(2) Des agrafes semblables ont été extraites des *tumulus* d'Amancey. (Bourgon, *Essai sur quelques antiquités d'Amancey*, pl. II, fig. 5, *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 1re série, t. II, pl. II, fig. 4; *Revue archéologique*, XIVe année, pl. 319, fig. 1.)

La démolition de la masse centrale ne nous procura que deux défenses de jeunes sangliers, quelques dents de chevaux et une molaire de chien : nouvelles traces des coutumes funèbres des Gaulois qui, au dire de César, ensevelissaient avec l'homme tout ce qui lui avait été cher pendant sa vie, même les animaux (1). Arrivés à la base du massif, les travailleurs s'aperçurent que la dernière assise couvrait un nouveau squelette ; mais ces ossements, bien qu'enfouis au centre de la tombelle et y occupant ainsi une place d'honneur, n'étaient accompagnés d'aucun signe distinctif.

Votre commission, qui n'avait point encore atteint la limite du crédit que vous lui aviez ouvert, fit choix immédiatement d'un second tumulus, situé à environ 400 mètres du premier, dans la direction de l'est. Ce monticule ne mesurait que 1 mètre 50 de haut sur un diamètre variant de 12 à 15 mètres, en raison de la pente du terrain. Attaqué, comme le précédent, par son sommet, la destruction en fut opérée au moyen d'une succession de nivellements de 40 en 40 centimètres.

Dès les premiers coups de pioche, apparurent des ossements calcinés, mêlés à de nombreux fragments en terre cuite et en verre, qu'il nous fut aisé de reconnaître pour des débris de vases cinéraires et de fioles dites lacrymatoires. Au milieu de tout cela se trouvaient semés des clous en fer de toutes formes et de toutes dimensions (pl. 338, fig. 15, 16, 17, 18). De tels indices étaient plus que suffisants pour nous faire penser que nous étions en face d'un *cinerarium* romain. Cette conjecture fut bientôt confirmée par l'exhumation successive d'un coutelas en fer très-grossier qui se trouvait planté dans le sol (pl. 338, fig. 14) ; puis de trois médailles de bronze offrant les effigies d'Adrien, d'Antonin et de Marc-Aurèle. Ces découvertes ne nous inquiétèrent point sur le résultat de notre seconde fouille ; je dois même dire qu'elles ne nous causèrent pas le moindre étonnement. Les superpositions de sépultures romaines aux enfouissements celtiques ont été fréquemment signalées par les archéologues qui ont attribué cette coutume soit à des traditions nationales et religieuses, soit, comme l'a pensé Cambry (2), au désir de profiter d'un travail tout fait. Notre première couche funèbre ne dépassait pas 40 centimètres de profondeur.

(1) « Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa; omniaque quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia. » (*De bello gallico*, lib. VI, cap. XIX.)

(2) *Monuments celtiques*, p. 279.

Plus bas, la terre changea brusquement d'aspect. De noire et pulvérente qu'elle était dans la zone supérieure, elle prit cette teinte rougeâtre de la terre vierge. On touchait au terrain celtique. Nous en fûmes bientôt assurés par l'apparition de débris céramiques provenant de la fracture d'un énorme vase. Ces fragments, au nombre de plusieurs centaines, ont été recueillis avec soin et livrés à l'ingénieuse patience de M. Vuilleret qui, après huit jours d'efforts, est parvenu à reconstituer en très-grande partie ce rare et précieux monument (1). Sa forme était celle d'une rustique soupière, haute de 15 centimètres sur un diamètre de 31 centimètres au plus fort renflement de sa panse, et ayant pu contenir environ trois litres. Sa couleur noirâtre est due à ce mélange de charbon et de terre grise que MM. de Caumont (2), Brongniart (3) et le savant abbé Cochet (4) ont reconnu dans la plupart des poteries celtiques qui nous sont parvenues. La pâte, d'une épaisseur moyenne de 8 millimètres, est courte, mal liée et remplie de pierrailles qui indiquent une argile de mauvais choix. Les cassures en sont rudes, celluleuses et pleines d'aspérités. La teinte générale est extrêmement variable : elle est tantôt noire comme de la fumée, tantôt jaunâtre comme de la brique mal cuite. Des crevasses provenant de l'action d'un feu inégal se remarquent sur quelques parties de la surface extérieure qu'on croirait cuite en plein vent, à la flamme d'un tas de feuilles sèches. Malgré ces imperfections, notre vase peut compter parmi les plus remarquables types de la poterie gauloise. On y reconnaît aisément un produit du tour, et cette circonstance est à noter, car les Celtes ne paraissaient avoir connu cet instrument qu'à une époque voisine de la conquête romaine.

Du milieu des débris du vase, et toujours au centre du *tumulus*, furent retirés un crâne et deux tibias. La position respective de ces ossements nous a fait conjecturer que le cadavre dont ils proviennent avait été accroupi dans la tombelle avant d'être recouvert par le tertre funèbre. La couche de terre à 30 centimètres au-dessous de ce squelette différait sensiblement de ses voisines ; elle était noirâtre et pâteuse. Nous ne saurions mieux attribuer ce phénomène qu'à l'effusion d'un liquide oléagineux (5) contenu primitivement dans le vase et retenu dans le sous-sol par une pierre horizontale.

(1) Voyez-en une coupe sur la pl. ci-jointe 338, fig. 19.

(2) *Cours d'antiquités monumentales*. I, 255-59; *Bulletin monumental*, XIII, 111-14.

(3) *Traité des arts céramiques*, 2e édit., I, 483.

(4) *Sépultures gauloises, romaines, franques, etc.*, pp. 24-30.

(5) Ce qui n'était, au moment où j'écrivais ces lignes, qu'une hypothèse, est de-

A un mètre environ de ce premier squelette, dans la direction du nord-est, on déterra, avec les restes d'une mâchoire, deux boucles d'oreilles faites d'une plaque de bronze recourbée en cylindre comme les *tumulus* d'Amancey en ont déjà donné à nos collections archéologiques (1), et en même temps, une défense de sanglier percée d'un trou à sa racine (pl. 338, fig. 21). On sait que les Celtes faisaient entrer cet élément dans leurs parures, et qu'ils en composaient des colliers où le nombre des défenses était quelquefois considérable (2).

A une distance également d'un mètre des premiers ossements, dans la direction du sud-ouest, fut découvert un troisième squelette auprès duquel se rencontrèrent les débris tout exfoliés d'un de ces bracelets de bois en forme de brassards, semblables à ceux des *tumulus* d'Amancey (3) et d'Anet (4). Dans cet endroit se trouvèrent également les morceaux de deux bracelets de bronze semés sur leur circonférence extérieure de perles métalliques.

Les traces d'un quatrième corps furent constatées du côté du nord, à environ 50 centimètres du premier squelette.

Parvenus au niveau du sol vierge, les ouvriers retirèrent de l'une des mottes de la partie centrale, une petite hachette de marbre roussâtre, longue de 5 centimètres et demi sur une largeur de 4 centimètres dans sa partie la plus évasée (pl. 338, fig. 20). Cet objet, en raison de ses dimensions exiguës et de la position qu'il occupait dans la tombelle, ne peut évidemment pas être considéré comme ayant fait partie d'un équipage de guerre. Sa signification était ici, croyons-nous, purement hiératique. C'était la première pierre du *tumulus*, la médaille commémorative des cérémonies qui avaient précédé sa construction. Quand on sait, d'ailleurs, que la hache de pierre était chez nos pères « un symbole religieux, un hommage rendu à la croyance celtique de l'immortalité de l'âme, l'instrument du dieu psychopompe

venu une certitude. M. Coquand fils, préparateur à la Faculté des sciences de Besançon, a bien voulu soumettre à l'analyse chimique une portion de cette terre et y a reconnu la présence d'un corps gras.

(1) *Revue archéologique*, XIVe année, pl. 319, fig. 6.

(2) *Notice sur des défenses de sanglier trouvées dans la tourbe à Crouy* (Somme), dans les *Mémoires de la société d'émulation d'Abbeville*, 1834-35, p. 88.

(3) Bourgon, *Essai sur quelques antiquités d'Amancey*, pl. II, fig. 1-3, *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 1re série, t. II, pl. II, fig. 1; *Revue archéologique*, XIVe année, pl. 318, fig. 1.

(4) G. de Bonstetten, *Notice sur les tombelles d'Anet*, pl. III, fig. 5; pl. IV, fig. 4.

qui protégeait et conduisait les âmes au sein de l'éternité » (1), on ne s'étonnera pas d'en rencontrer l'image au fond des tombeaux.

Vous voyez, Messieurs, que l'heureuse étoile de l'Alesia séquanaise ne nous a pas fait défaut pendant le cours de nos opérations. Nous avons eu la bonne fortune de fouiller successivement deux *tumulus* différant essentiellement de physionomie et de caractère. Le premier, avec son char, ses parures de guerre et le pêle-mêle qui règne dans son sein, nous apparaît comme une sépulture toute militaire construite à la hâte, le soir d'une bataille ou en présence du danger. Le second, au contraire, avec son organisation régulière, ses cadavres dénudés ou simplement décorés de quelques accessoires de la vie religieuse et mondaine, nous semble une sépulture essentiellement civile, un tombeau de famille, où les cérémonies funèbres ont été remplies dans le silence de la paix et le calme du repos.

Après cette description de nos deux *tumulus*, que j'ai essayé de rendre aussi complète que possible, permettez-moi, Messieurs, de vous dire quelques mots des résultats scientifiques de nos curieuses découvertes. Indépendamment de l'immense intérêt qu'elles exciteront au seul point de vue de l'histoire de l'art national, leurs conséquences immédiates, quant à la question d'Alesia, pèseront d'un grand poids dans la balance de l'opinion publique.

On avait nié qu'il pût y avoir le moindre rapport entre le plateau d'Amancey et celui d'Alaise, et voilà que les *tumulus* d'Alaise, reconnus identiques à ceux d'Amancey, protestent contre cette étrange méprise et proclament bien haut que le même fait de guerre couvrit de sépultures les deux rives du Lison.

On nous avait mis au défi d'extraire *même une seule fibule* du massif d'Alaise, et il a suffi d'ouvrir deux *tumulus* sur ce sol privilégié, pour en obtenir non-seulement des fibules, mais des armilles, des bracelets de bois et de bronze, un *torques*, une parure de tête, les vestiges d'un char, un vase funéraire et cette splendide épée qui n'a pas sa pareille dans les vitrines du Louvre. Et tous ces objets, comme leurs frères d'Amancey, offrent ce mélange du fer et du bronze et cette perfection relative dans les procédés de fabrication qui caractérise les produits de la dernière période de l'indépendance des Gaules.

En résumé, une lacune plus apparente que réelle existait ou

(1) A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 111.

plutôt semblait exister dans l'enchaînement des preuves de l'identité d'Alaise et d'Alesia, et nos adversaires avaient fait de cette lacune la principale porte de leurs sorties. Aujourd'hui cette lacune est comblée ; que dis-je ? nos découvertes ont érigé à sa place un argument capital et qui, pour un bon nombre, sera décisif.

AUGUSTE CASTAN.

DÉCOUVERTE ET EXPLORATION
D'UN CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN

A BARENTIN, PRÈS ROUEN.

Pendant les quatre premiers mois de 1857, des terrassiers occupés à défricher le bois de la *Forterelle*, près Barentin, découvrirent une série de vases antiques dont la très-grande partie fut brisée par leurs outils ; quelques pièces seulement échappèrent au naufrage et furent recueillies par M. Lame, avocat à Bondeville, et propriétaire du terrain. Averti de cette découverte par les feuilles publiques de Rouen et de Fécamp, je m'empressai de visiter, à Bondeville, les vases recueillis par M. Lame ; je n'eus pas de peine à reconnaître en eux un produit de la céramique romaine du haut empire et les restes d'un cimetière des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Après avoir obtenu la permission du propriétaire et une allocation de M. le préfet de la Seine-Inférieure, je me suis rendu à Barentin au commencement de juin dernier; je commençai immédiatement mon exploration et voici quels ont été les résultats de cette première campagne :

L'espace qu'il m'a été donné de visiter est d'environ 30 mètres de long sur 10 de large. Je me suis tenu constamment à la profondeur de près de 50 centimètres. Dans cet étroit espace, j'ai reconnu 88 groupes de sépultures à incinération gallo-romaine, lesquelles m'ont donné 230 vases en terre et en verre ; dans ce nombre étaient 13 *doliums*, ou grands tonneaux en terre cuite, que les Gallo-Romains employaient pour leur sépulture dès le temps de Pline l'Ancien.

Les incinérations de Barentin peuvent se diviser en deux catégories, en sépultures communes et en sépultures de marque.

Les premières se composaient habituellement de deux ou trois vases; d'abord d'une urne contenant les os brûlés du mort; ensuite, d'un petit vase noir, espèce de coupe destinée aux offrandes et aux libations; souvent aussi d'une cruche vide qui dut contenir le liquide offert au défunt.

Les sépultures plus marquantes présentaient ou un *dolium* conte-

nant plusieurs vases dans son vaste sein, ou un groupe de 4 ou 5 vases déposés dans la terre, au sein d'un encaissement de bois, de tuiles ou de silex. Ces groupes, les plus intéressants de tous, contenaient d'ordinaire une urne de verre pleine d'os brûlés, renfermée dans un autre vase de terre, une cruche en terre cuite destinée à recevoir les offrandes, une soucoupe rouge, et un gobelet noir, côtelé, tous deux en terre. Souvent aussi, au-dessus de l'urne ou à côté, nous trouvions un verre à boire en cristal, et un flacon de verre pour les parfums ou les senteurs.

La forme de ces vases était élégante et gracieuse comme tout ce qui vient du haut empire; mais malheureusement, bien peu d'entre eux ont pu être tirés entiers du sein de la terre, à cause des racines et des cailloux, qui composaient le sol de ce taillis. Souvent ces vases déposés à fleur de terre étaient brisés de longue date, par la pression du terrain et sous le tassement des voitures. Ensuite la plupart étaient environnés de silex, placés avec intention ou logés sous des couches de chêne qui en rendaient l'extraction malaisée, pour ne pas dire impossible.

Le cimetière de Barentin, ainsi que toutes les incinérations du haut empire, a fourni assez peu d'objets métalliques; cependant, j'ai pu reconnaître, soit dans les vases, soit autour d'eux, des clous en fer provenant, les premiers, du bâti sur lequel le corps avait été brûlé, les derniers, des caisses de bois destinées à contenir les vases au moment de leur inhumation.

J'ai recueilli, à côté d'une urne, une fibule de bronze, recouverte d'émail, un anneau de cuivre propre au doigt d'un jeune sujet; une petite clochette en fer placée au fond d'un vase de terre, et sous une urne de verre. Cette clochette ressemble à celle que l'on suspend au cou des animaux, et j'avais déjà trouvé la pareille dans le cimetière du bois des Loges, en 1851. Enfin, du fond d'une urne de verre remplie d'os brûlés, j'ai extrait deux grands bronzes romains du haut empire. L'une de ces médailles est entièrement fruste, tandisque l'autre, parfaitement reconnaissable, a laissé lire le nom d'Antonin le Pieux (138-61). Ce bronze avait été déposé ici tout neuf et sans avoir été frayé. Cette pièce si bien concordante avec la céramique et la coutume de l'incinération, fixe au second siècle de notre ère, l'existence de ce cimetière, qui pût commencer au Ier siècle, mais qui dut se terminer dans le cours du IIIe. Du reste c'est chose remarquable, que les cimetières de nos contrées ont surtout donné des Adrien, des Antonin et des Marc-Aurèle.

Une autre sépulture, la plus riche de toutes celles que nous a ré-

vélées cette exploration, nous a présenté une plaque carrée en bronze, dont l'usage ne nous est pas connu, et un miroir circulaire en bronze étamé, percé de trous dans son pourtour, afin de recevoir une garniture d'étoffe. Malheureusement cette pièce a été cassée par les gens du pays, qui ont violé la sépulture en l'absence des ouvriers.

Je n'omettrai pas, parmi les conquêtes de ma modeste exploration, la marque du potier *Liberius* (LIBERIM) trouvé au fond d'une tasse rouge, et deux empreintes du verrier, marquées en relief au fond de deux urnes carrées. L'une présente un M entouré de cercles concentriques, et l'autre une croix grecque dont l'analogue est apparu sur une belle urne de verre découverte à Luneray en 1827 et maintenant déposée à la bibliothèque de Dieppe.

Le cimetière de la *Forterelle*, quoique peu productif en objets de musée, n'en reste pas moins une mine précieuse pour la science archéologique et un point important pour la géographie antique. On n'estime pas à moins de 2000, le nombre des vases de toute sorte, détruits par les terrassiers dans les défrichements de 1857. En effet, à cette époque, 50 ares de bois furent essartés, et si l'on compare cet espace avec celui de 1858, on se convaincra aisément que le chiffre de l'estimation est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. Ce champ, du reste, est loin d'avoir dit son dernier mot, car je n'en ai reconnu ni le sommet ni les extrémités. J'espère donc qu'il aura encore de bonnes révélations à faire à la science.

On demandera peut-être où était situé le cimetière de le *Forterelle*, à quelle époque il se rapporte, et à quel établissement antique on peut le rattacher? Ce cimetière est placé à l'extrémité orientale du territoire de Barentin, sur la limite des communes de Pavilly et de Pissy-Poville. Il est situé dans un vallon solitaire, et au bord du chemin de fer du Havre; il occupe le penchant d'une colline comme presque tous les cimetières antiques. Ainsi que je l'ai déjà dit, sa date est aisée à fixer; il se rapporte nécessairement aux trois premiers siècles de l'ère chrétienne. Mais l'établissement auquel il a appartenu n'est pas aussi facile à déterminer. Toutefois, on peut avec beaucoup de vraisemblance, le rattacher au manoir du *Châtillon* dans le domaine duquel il est enclavé. Ce fut probablement au Châtillon, dont le nom est tout antique, que résida la puissante famille gallo-romaine dont la sépulture vient de nous être révélée.

L'abbé COCHET.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

— Plusieurs journaux, le *Moniteur*, le *Journal des Débats*, le *Journal général de l'Instruction publique*, ont publié dernièrement, d'après le *Courrier de Lyon*, une nouvelle dont nous croyons devoir reproduire ici la partie essentielle :

« Dans les démolitions de l'ancienne église de Saint-Pantaléon, près d'une substruction romaine, que quelques personnes supposaient avoir fait partie de la *Cara Sancta* où furent d'abord déposés les restes de saint Symphorien, premier martyr d'Autun, on vient de découvrir un inscription antique fort usée par le temps, mais surtout très-endommagée par le pic des ouvriers.

« Ce document est écrit en lettres grecques, dont la forme, quoique beaucoup plus grosse, rappelle assez celle des caractères de la célèbre inscription de l'*Icthus* (1). Voici comment, avec les lettres très-visibles qui existent, et en remplissant les lacunes laissées par les caractères disparus, on pourrait le rétablir :

IX. — NIΨON ONOMHMATA MH MONON OΨIN. — + (2)

Munda cor, non solum faciem.

Purifie ton âme et pas seulement ton visage.

« S'il en était ainsi, Autun posséderait, outre la belle inscription dogmatique de l'*Icthus*, une de ces épigraphes si communément placées au-dessus des bénitiers grecs durant les premiers siècles du christianisme, et qui avaient ceci de singulier, que, lues par les fidèles de *droite à gauche*, lorsqu'ils entraient dans l'église, elles leur offraient les mêmes mots et le même sens, lorsqu'ils les lisaient de *gauche à droite*, en sortant du temple. »

La découverte de cette inscription, si elle se confirmait, aurait une grande importance, puisque ce serait une preuve et une preuve certaine qu'il existait à Autun, au commencement de notre ère, une communauté chrétienne grecque d'origine, et parlant la langue grecque. Mais ce document a été aussi mal reproduit que mal expliqué.

(1) Lisez *Ichthys*, en grec Ἰχθύς.
(2) Le *Moniteur* et le *Journal des Débats* écrivent NIΦON et OΦIN.

Le mot ONOMHMATA ne signifie pas, « ton âme » ; il ne signifie rien du tout, car ce n'est même pas un mot grec. L'inscription, si elle est authentique, doit se restituer ainsi :

NIΨONANOMHMATAMHMONANOΨIN

Elle se lit ainsi, de droite à gauche et de gauche à droite :

Νίψον ἀνομήματα, μὴ μόναν ὄψιν.

« Lave tes péchés et non pas seulement ton visage.

C'est l'inscription du baptistère de Sainte-Sophie, à Constantinople. La même idée se trouve, exprimée d'une autre manière, dans cette inscription latine du musée du Vatican (1) :

CORPORIS ET CORDIS MACVLAS VITALE . . . . .
ꝏPVRGAT ET OMNE SIMVL ꝏ ABLVITVND . . . . .

Corporis et cordis maculas vitale [*lavacrum*
Purgat et omne simul abluit und[*a scelus*

Les sigles placés par le rédacteur du *Courrier de Lyon* avant et après sa légende, sont trop incertains pour que nous essayions de les expliquer. Peut-être cependant, toujours si l'inscription était bien authentique, verrions-nous dans le premier l'abréviation du mot ΙΧΘΥΣ, et dans le second un chrisme en forme de croix, auquel manqueraient, parce qu'on ne les aurait pas déchiffrés, l'α et l'ω.

— Nous avons récemment annoncé (voir plus haut, p. 117) le désir exprimé par l'Empereur de voir exécuter un travail d'ensemble sur la topographie des Gaules jusqu'au Ve siècle. Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 17 juillet 1858, institue une commission à l'effet de procéder à l'examen et la classification des documents déjà recueillis au ministère de l'instruction publique, et qui lui seront ultérieurement transmis par la confection d'une carte des Gaules aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

Sont nommés membres de cette commission : MM. De Saulcy, président ; Amédée Thierry, Guigniaut, de Wailly, Maury, membres de l'Institut ; Blondel, directeur du Dépôt de la guerre ; De Coynart,

(1) *Voy.* Ang. Maï, *Inscr. christ.* p. 174, 4 ; Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. XXXVIII, n. 130, et les notes explicatives de M. Renier, dans le t. VI, du même ouvrage, p. 164.

chef d'escadron d'état-major; Chéruel, inspecteur de l'Académie de Paris; Bertrand, professeur au lycée de Rennes; Gustave Rouland, directeur du secrétariat-général au ministère de l'instruction publique. MM. Maury et Bertrand rempliront les fonctions de secrétaires correspondants et rédacteurs des travaux préparatoires. M. Gustave Rouland remplira celles de secrétaire des séances de la Commission. Il sera rendu compte, chaque mois, au ministre, du résultat des travaux de la Commission.

— M. Berbrugger a récemment trouvé au cap Matifou une stèle phénicienne qui offre le même sujet que celui sculpté sur un monument de la même époque, que nous avons publié dans un précédent cahier, pl. 334. Au centre du tableau, on voit un personnage grossièrement sculpté, les bras en l'air, et formant un angle droit avec les avant-bras; il est placé entre deux piliers qui se confondent avec l'encadrement par les extrémités. Dans la partie moyenne de chacun de ces piliers, on remarque un trou régulièrement pratiqué. Le sommet de la pierre se termine en un fronton dont le tympan porte en relief un croissant surmonté d'un disque. Dans la notice qui accompagne notre planche, M. Judas a donné l'explication de cette figure, qui se rencontre souvent sur les monuments de l'Afrique ancienne.

— On vient de déposer dans un caveau de la splendide église de Brou, restaurée sous la direction de M. Dupasquier, architecte diocésain, les cercueils renfermant les restes de Marguerite de Bourbon et de Marguerite d'Autriche, auxquels a été réuni le cercueil de Philibert le Beau, resté intact avec ses inscriptions gravées en relief sur la partie supérieure. On sait que Marguerite d'Autriche, femme de Philippe le Beau, est la fondatrice de l'église de Brou, dans laquelle elle fit établir la sépulture de sa famille. Les mausolées de ces illustres personnages, dévastés à l'époque de la Révolution, ont été reproduits sur les planches qui accompagnent l'*Histoire de la Savoie*, par Guichenon. Nous renvoyons aux détails intéressants donnés par M. De Laborde, sur la fondation de l'église de Brou et sur les artistes qui ont concouru à embellir ce monument, dans la notice qui accompagne l'*Inventaire des tableaux, livres, joyaux*, etc., de Marguerite d'Autriche, qu'il a publié dans cette *Revue*, VIIe année, page 36 et suivantes. Après la fermeture définitive du caveau renfermant les restes de Marguerite de Bourbon, de Philibert le Beau et de Marguerite d'Autriche, une des clefs sera donnée à la Sardaigne; l'autre restera à la France.

BIBLIOGRAPHIE.

Voyage archéologique et historique dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac, suivi d'un essai sur la langue et la littérature gasconne, par M. Cénac Moncaut; 1 vol. in-8, Paris, Didron, 1857.

L'auteur de ce livre a déjà donné au public plusieurs volumes de descriptions des anciennes seigneuries qui composaient les provinces du midi de la France. Le volume que nous annonçons aujourd'hui nous fait connaître l'origine et la fondation des établissements religieux et des châteaux féodaux de cette contrée, si riche en souvenirs historiques; il rappelle toutes les transformations qu'ont eu à subir, au moyen âge, les communes et les monuments que renferment les comtés d'Astarac et de Pardiac, par suite des mésintelligences, presque toujours produites par l'ambition des honneurs et de l'argent, qui existaient entre les abbés et les seigneurs de ces localités, et par l'effet de la mésintelligence non moins désastreuse qui existait dans ces temps d'intolérance religieuse entre les catholiques et les protestants; aussi voyait-on fréquemment, à cette époque, les abbayes s'entourer de fortifications à l'exemple des châteaux seigneuriaux. C'est ce qui eut lieu dans le comté d'Astarac pour les abbayes de Simorre, de Berdoues et d'Idrag.

Dans les descriptions des édifices religieux, M. Cénac Moncaut examine avec beaucoup de soins le style, la décoration et les sujets symboliques que présentent les sculptures si curieuses de cette époque. Pour compléter son travail, l'auteur a consacré une notable partie du volume à l'étude de la langue et de la littérature de ce territoire, qui resta longtemps étranger aux influences extérieures, éloigné qu'il était des grands courants de la civilisation romaine et française.

Élite des Monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiqnité, expliqués et commentés par MM. Ch. Lenormant et De Witte, 133e livraison, texte planche; Paris, 1858, Leleux, éditeur.

Cette livraison contient le titre, la table des planches et la fin de la table des matières qui complètent le troisième volume de cette publication remarquable par sa belle exécution.

Lettre à M. Alfred Darcel sur les inscriptions de la chapelle Saint-Éloi et les graffiti de la Gaule, par François Lenormant, br. in-8°, Paris, 1858, Dumoulin.

UN TRAITÉ DU BLASON

DU XVᴱ SIÈCLE.

I.

TRAITÉ DE BLASON (1).

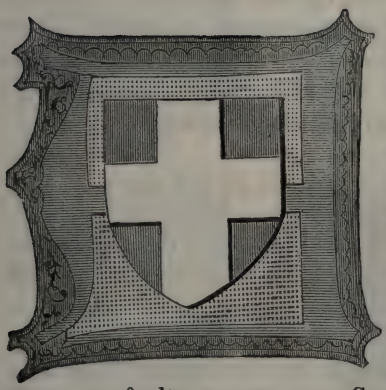

ous roys, ducz, contes, princes, barons, chevaliers, escuyers et toutes manières de gens, nobles et autres, à qui appartient savoir dire, déterminer et avoir la congnoissance de plusieurs escutz, armes et blasons, en ce petit livre seront traictées et déclarées aulcunes différences de certains escutz, pour et affin de congnoistre clèrement quant on verra ou regardera aulcuns blasons ou aultres armes, se faulte y a ou non. Car, après ce que lesdits escutz seront descriptz, nommez, insculpez ou figurez, l'on pourra redresser et mettre au vray toutes manières de blasons, se faulte y est aulcunement apperçue. Et sera procédé par les chapitres qui s'ensuivent.

Le premier chapitre fera mention de ceulx qui premier trouvèrent armes.

Le second monstrera et devisera les choses de quoy on fait armes.

Le tiers dira quantz métalx, quantes couleurs et quantes pennes il y a en armoyrie, et comment se doivent blasonner. Et se devisera au vray chascun escu en forme droicte.

Le quart déclairera chascun métail, penne et couleur.

Le quint enseignera que c'est que chief, pal, bande, fesse (fasce), chevron et giron, et comment se doyvent blasonner en ung mot (2).

(1) Voyez la première partie, p. 257.

(2) Par une omission que rien n'explique, notre texte ne compte ici que cinq chapitres, tandis qu'en réalité il en contient douze.

Le premier chappitre — De ceulx qui premier trouvèrent armes.

Le très vaillant et victorieux Alixandre, roy de Macédoyne, le très puissant troyan Hector, le très prudent empereur Jules César, et plusieurs aultres nobles princes, désirans savoir comme leurs vassaulx et subjects se portoient vaillamment aux faits d'armes, affin de esprouver et récompenser chascun selon sa desserte (1), ordonnèrent que en leurs escutz serait descripte ou inculpée certaine enseigne et différence, par laquelle l'on peust clèrement discerner et juger de leurs vaillants et preux faits. Laquelle enseigne à présent est appellée armes. Lesquelles armes ont esté assignées par lesdits princes, non seulement à iceulx vaillants hommes, mais aussi à toute leur postérité, affin qu'en recordation et mémoire desdictes vaillances, ilz soient plus enclins et animez à ensuyvre et imiter les beaulx faits, prouesses et vaillances de leurs prédécesseurs.

Le IIe chappitre — De quelle manière on fait armes.

Il est assavoir que toutes armes sont composées de trois choses. C'est assavoir, de métal, de couleur, ou de penne (2), ou d'aulcune d'icelles, comme cy-après sera déclairé.

Le tiers chappitre devise quantes métalx, quantes couleurs et quantes pennes il y a en armes, et comment on les doit blasonner.

En armes ha seulement deux métalx, c'est assavoir or et argent, et sinq couleurs, c'est assavoir gueules, qui est toute chose vermeille; azur, qui est pers; sable, qui est noir; synople, qui est vert; et pourpre, qui est couleur composée et non simple, car qui meslera égalle portion desdites couleurs ensemble, ce sera pourpre (3). Et deux pennes, c'est assavoir : hermines et vairs. Et doit l'en blasonner en ceste forme : Tel prince porte d'or ou d'asur ou de hermines, et pareillement des aultres métal, couleur ou penne. Et combien que l'hermine soit d'argent et de sable, et le vair d'argent

(1) Son mérite

(2) Synonyme de fourure.

(3) Le *Blason des armes* goth., porte : « et le pourpre qui est composé d'azur et de violet. » Le P. Ménestrier, dans son *Art du blason justifié* (chapitre deux) s'évertue à prouver que le pourpre n'a jamais existé en armoirie. Opinion contraire à tous les traités de blason, qui l'admettent formellement, à la vérité avec la réserve de dire que son emploi est rare.

et asur, toutesfois l'en ne les nomme pas hermines d'argent et de sable, ne vair d'argent et asur, mais à ung mot : tel porte d'hermines ou de vairs. Excepté quant l'hermine est d'aultre métal et couleur que d'argent et de sable, et vair, d'aultre couleur que d'argent et asur, ouquel cas l'en dit : vair ou hermine d'or et de gueules ou aultres pareilles, comme par les figures cy-dessoubz contenues pourra clèrement apparoir.

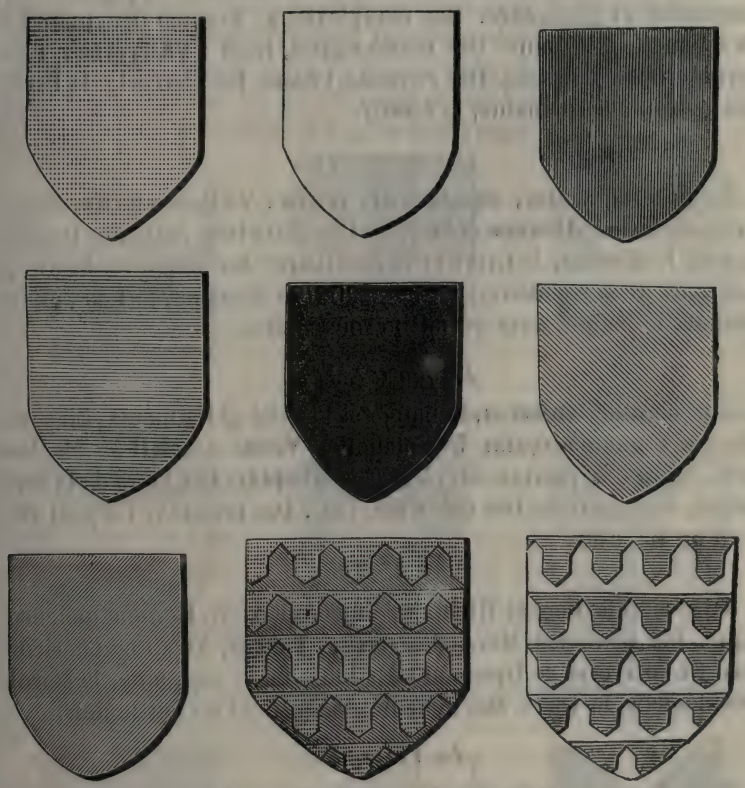

Le quart chappitre — auquel est contenu quelle vertu, quelle complexion, quelle des sept planettes, quel des XII signes célestes, quelle pierre précieuse, quel jour de la sepmaine, quel des III élémens, et quel métal signifie en armes chascun desdits métalx et couleurs — Et pour ce que la matière de ce présent chappitre est de excellente utilité, et qu'il est assez prolixe, il se divise en VII parties selon l'ordre [*des*] *deux métalx et sinq couleurs.*

La première partie.

Or, en blason d'armes, signifie quatre vertus : Noblesse, Bon-vouloir, Reconfort et Haultesse. En pierrerie, l'Escarboucle. Des sept planettes, le Soleil. Des jours de la sepmaine, le Dimenche.

La seconde partie.

Argent, en armes, signifie V vertus : Humilité, Loyauté, Purité, Blancheur et Innocence. Des complexions, Homme fleugmatique. Des planettes, la Lune. Des douze signes, trois : l'Escrevisse, l'Escorpion et les Poissons. Des élemens, l'Eaue. En pierrerie, la Perle. Des jours de la sepmaine, le Lundy.

La tierce partie.

Gueules, en armes, signifie deux vertus : Vaillance et Hardiesse. En complexion, Homme colorique. Des planettes, Saturne. Des XII signes, le Mouton, le Lyon et le Sagittaire. En pierrerie, le Ruby. Des jours de la sepmaine, le Sabmedi. Des élémens, le Feu, et des métaulx le Letton, dont on fait la rouge mine.

La quarte partie.

Asur signifie, en vertu, Louange et Beaulté et Haultesse. En complexion, Homme sanguin. Des planettes, Vénus. Des XII signes, Gemini, Libra et Aquarius. En pierrerie, le Saphir. Des jours de la sepmaine, le Vendredi. Des éléments, l'air. Des métaulx, l'argent fin, dont on fait asur.

La Ve partie.

Sable signifie Deul et Richesse. En complexion, Homme mélencolique. Des planettes, Mars. Des signes, Taurus, Virgo et Capricornus. En pierrerie, le Dyament. Des jours de la sepmaine, le Mardi. Des élémens, la Terre. Des métaulx, le fer, dont on fait le noir.

La VIe partie.

Synople, en vertu signifie Amour, Honneur et Courtoisie. Des planettes, Mercure. En pierrerie, l'Esmeraulde. Des jours de la sepmaine, le Mescredi. Des métaulx, l'argent vif, dont l'on fait le vert.

La VIIe partie.

Pourpre, en armes, signifie en vertu, Largesse, Habondance et Sagesse. Des planettes, Jupiter. En pierrerie, le Balay. Des jours de la sepmaine, le jeudi. Des métaulx, l'Estain. Des éléments, les Nues.

Le Ve chappitre contient IX choses, dont chascune desquelles fait le tiers de l'escu, et quant elle est plus petite, c'est devise. Et si dit en quelle manière l'en doit blasonner chascune d'icelles IX choses.

Chascune des IX choses ensuyvans, c'est assavoir Chef, Pal, Bende, Fesse, Chevron, Giron, Orle, Crois et Saultouer, doit tenir la tierce partie de l'escu, et quant elle est plus petite, c'est devise. Et VI desdites IX choses, c'est assavoir bende, pal, fesse, chevron, giron et orle, quant sont de plusieurs pièces, se blasonnent à ung mot, comme : Tel porte d'or à une bende de gueules de VI ou VII pièces; et pareillement des aultres sinq. Des crois, chef et saultouer, n'en y a que ung, qui fasse le tiers de l'escu. Toutesfois, se en ung escu a plusieurs crois, l'en les doit blasonner selon le nombre qui y est, ainsi que povez veoir par les figures ensuyvans.

d'asur à ung chef d'argent.

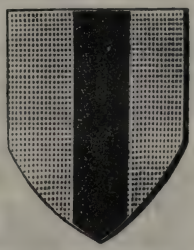

d'or à ung pal de sable

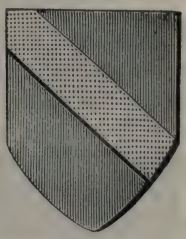

de gueules à une bende d'or.

d'asur à une fesse d'argent.

de sable à un chevron d'or.

de synople à un giron d'argent.

de pourpre à ung orle d'or.

d'argent à une crois d'asur.

d'argent à ung saultoer de sable.

d'argent à un bende de sable de VI pièces.

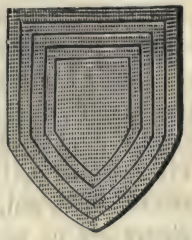

d'or à un orle de sable de V pièces.

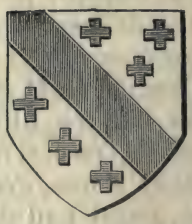

d'argent à un bende de gueules à VI crois d'asur.

Le VIe chappitre démonstre jusques à quel nombre on doit nombrer toutes choses qui sont en armes, et quant on doit dire sans nombre ou semé. Comme s'ensuyt.

Tourteaulx, besans et cotices se nombrent jusques à VIII. Lozenges, fusées, eschequier (1) se nombrent jusques à XXV. Bestes, oyseaux, fleurs, poissons, et toutes aultres choses qui sont en armes, se nombrent jusques à XVI. Et se elles passent lesdits nombres, on blasonne, sans nombre ou semé, comme ès armes de Laval, où l'en dit : d'or à XVI ailes d'azur; et en celles de Pulli, où l'en dit : or semé d'aigles d'asur sans nombre. Ainsi que par lesdits escutz cy après figurez appert.

d'or à XVI aigles d'asur.

d'or semé d'aigles d'asur.

Le VIIe chappitre fait mencion de la disposition des métalx ou couleurs ou blason, et comment on peut discerner les faulses armes des vrayes.

L'escu de toutes armes est de métal, couleur ou penne par dessus. Comme : tel porte d'or au chief de gueules ; ou : d'asur à 1 bende d'argent. Aultrement, c'est assavoir quant sont de métal sur métal, ou couleur sur couleur, sont faulses. Et par ce moyen congnoist-on souvent les armes des gens de bas estat et non nobles, qui sans

(1) *Eschequier*, lis : échiqueté.

discrétion prenent armes à leur voulenté, comme quant aulcun a nom Jehan, ou Pierre Corbin, il prent et porte de gueules à ung corbin de sable ; ou quant aulcun a nom Jehan du Chesne, il prent et porte, d'or à ung chesne d'argent, ou semblables, qui pareillement sont faulses. Et générallement toutes armes qui sont de métal sur métal ou couleur sur couleur sont faulses. Excepté celles de Jhérusalem, qui sont de métal sur métal, c'est assavoir : d'argent à une crois potencée et quatre croisettes d'or, et toutesfois ne sont pas faulses. Et la raison est, car quant Godeffroi de Bullon eut très victorieusement conquise la Terre Saincte, fut advisé et ordonné par les vaillans et preux princes qui en sa compaignie estoient, que en mémoire et récordation d'icelle victoire excellente, luy seroient données armes différentes du commun cours des aultres, affin que quant aulcun les verroit, cuidant que fussent faulses, fust esmeu à soy enquérir pour quoi ung si noble roy porte telles armes, et par ainsi peut estre informé de ladite conqueste. L'entendement et pratique de ce que dessus a esté dit, appert par les V escuts cy-après figurez.

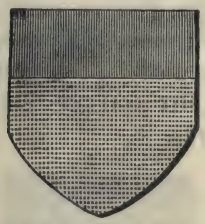

d'or à chief de gueules.

d'asur à une bende d'argent.

de gueules à un corbin de sable.

d'or à ung chesne d'argent.

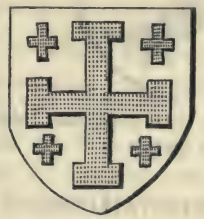

d'argent à une crois potencée et IIII croisettes d'or.

Le VIIIe Chappitre, par lequel est déclairé en quelle partie de l'escu on doit commancer à blasonner.

Quant l'escu est de métal et couleur, d'ung ou plusieurs, et ledit escu est entier, l'on doit premièrement nommer la poincte. Et

quant il est parti, on doit commancer à la partie qui est sur dextre. Et s'il est escartelé, on doit premièrement nommer le quartier de la main dextre. Comme povez veoir par les escuts cy-après figurez :

d'or au chef de sable.

party, le premier d'argent à une bende de sable, l'aultre de vars.

escartelé d'argent et de sable.

Le IXe chappitre traicte de certaines différences d'oyseaux et bestes ou blason d'armes.

De tous oyseaux qui ont bec, jambes et piedz d'aultre métal ou couleur que le corps, on doit dire et blasonner : membrez, excepté la merlette, laquelle en armes n'a jambes ne piedz. Et de lyons, léopars et aultres, qui ont dents et ongles d'aultre couleur que le corps, on dit en blason comme il appert cy-après.

d'argent à III papegaux de synople.

d'argent à une merlette de sable.

de gueules à ung lyon d'or armé de sable.

Le Xe chappitre (1) *contient en quelle façon on doit blasonner lyons, léopars et aultres bestes qui sont en armes, et des différences entre lyons et léopars en armes.*

De toutes bestes qui sont en armes, on doit blasonner l'estat et façon, exceptez lyons et léopars. Car les lyons de leur nature sont

(1) Mal coté IX, au texte.

rampans, et les léopars passans. Et c'est la première différence entre lyons et léopars. Et s'ils sont au contraire, on dit : ung lyon léopardé, et un léopard lyonné. L'aultre différence est, car le lyon en armes a seulement ung œil et une oreille, et le léopard en a deux. Comme on peut veoir cy-dessoubz.

d'argent à ung loup de sable.

d'asur à ung lyon d'or.

d'argent à un léopard de gueules.

d'argent à un léopard lyonné de sable.

d'asur à ung lyon léopardé d'argent.

Le XIe chapitre, (1) *ouquel est déclaré de quelle façon sont en armes, besans, tourteaux, cotice, endente, engrelle, losenges, fusées, eschaquier, frete, gemelle, billette. Et quelle différence il y a entre crois patée, crois fichée, crois potencée, crois croisée, et crois floronnée.*

Besans, en armes, sont ronds, et sont de métal. Tourteaux sont plus grands que besans, et sont de couleur. Cotice est le tiers meindre que la bende, et vad en travers comme la bende. Entre endente et engrelle y a telle différence, car endente est plus grand que engrelle. Losange est ague par le hault et par bas, et aux deux costez. Fusée est poinctue par hault et par bas. Eschaquier est en façon d'eschaquier en quoy on joue aux eschetz. Frete est cotice l'une au contraire de l'aultre. Gemelle est le tiers meindre que la fesse, et vad par le milieu de l'escu comme la fesse. Billette est un peu plus longue que large. La pratique et notice desquelles choses, avecques la différence qui est entre crois patée, crois fichée, crois potencée,

(1) Mal coté VI, au texte.

crois croisée et crois floronnée, sera manifesté par les XVI figures [suivantes] (1).

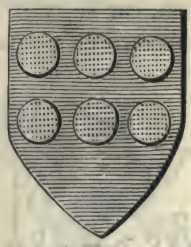

d'asur à VI besans d'or.

d'argent à IIII torteaux d'asur.

d'asur à un cotice d'argent de III pièces

d'argent bordé engrellé de gueules.

de sable bordé endenté d'argent.

d'or à III losanges d'asur.

d'argent à V fusées d'asur.

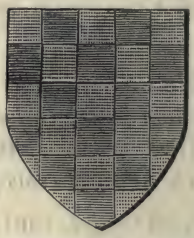

eschaquetté d'or et d'asur.

d'argent fretté d'asur de VI pièces.

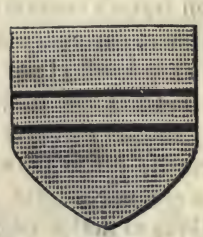

d'or à deux gemelles de sable.

de gueules à VI billettes d'argent.

(1) Ce mot manque au texte.

d'asur à une crois patée d'argent.

d'argent à III crois fichées de sable.

d'asur à une crois potencée d'or.

d'asur à une crois croisée de gueules.

de synople à une crois floronnée d'argent.

Le XIIe chappitre et derrenier (1) *, démonstre la manière de blasonner XV escutz difficilles, cy après contenus, avecques la conclusion de ce présent livre.*

Par la doctrine escrite et déclarée en ce présent livret, pourra chascun estre prompt et expert à blasonner les armes de tous empereurs, roys, ducz, comtes, barons, chevaliers, escuyers, citez et aultres pays ou communitez ayans armes, aussi tost qu'il les verra peinctes ou figurées en aulcun lieu. Et pour ce que aulcunes fois on trouve plusieurs blasons estranges et différens, ay voulu descripre XV escutz ou blasons les plus difficilles que j'ay peu trouver ne penser, pour et affin de avoir plus grant congnoissance quant viendroit en lieu convenable, et sera temps de respondre, se aulcun en vou-

(1) Mal coté VII, au texte.

loit demander. Lesquelz XV escutz povez veoir appertement cy après figurez.

de pourpre dyapré d'aiglettes et lyons d'or.

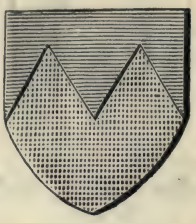

emmanché d'or et d'asur.

de sable à un escharboucle persé, floronné, poincté d'or.

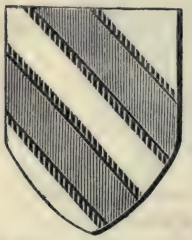

d'argent à II bendes de gueules engrellée de sable.

palé contrepalé d'argent et de synople.

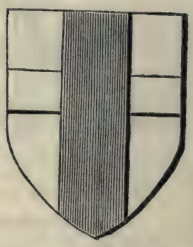

d'argent à II gemelles de sable à un pal de gueules.

de gueules à un pal de synople, II ales d'or.

de gueules à un fer de molin d'or.

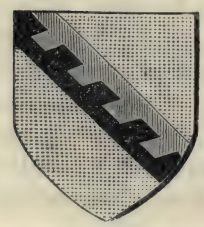

d'or à une bende crenelée d'or (de gueules) et de sable.

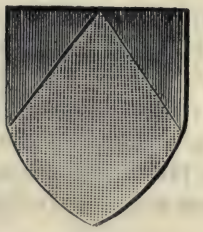

une pointe de gueules, l'aultre d'or.

d'argent à un gonfanon de gueules.

de gueules à une crois d'or bordée coponnée d'argent et d'asur.

d'or à un escu d'asur et et un filet de gueules.

d'or à ung chef de sable un lyon de gueules yssant.

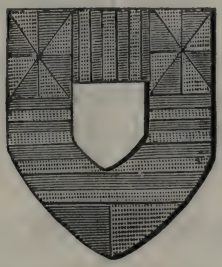

d'or et d'asur au pied party au chef palé fessé contrefessé à II cantons gironnez et un escu d'argent parmy. Sont les armes de Présigny.

II.

ARMORIAL.

LES ARMES DES SEIGNEURS DE FRANCE.

S'ENSUYT LE VERGER DE FRANCE.

Le roy de France.

Monseigneur le Daulphin. Premier—escartelé de France, au second quartier ung daulphin membré de gueules.

Le duc de Guienne. Second — escartelé de France, deux léopars d'or rampans bordez de gueules.

Le duc de Berry. Est de l'apanage de la coronne de présent, et

n'est plus du compte ne nombre du vergier (1) — de France, endenté de gueules.

*Le duc d'Orléans, III*e — de France, trois lambeaux d'argent.

*Le duc d'Anjou, IIII*e — de France, bordé de gueules.

*Le duc de Bourbon, V*e — de France, une bende de gueules.

Le duc de Bourgoingne — escartelé de France, une bordure coponnée d'argent et de gueules; bendé d'or et d'asur; ung escu d'or au milieu, ung lyon de sable dedans, d'argent, ung lyon de gueules coronné et armé d'or, de sable ung lyon rampant d'or.

Le duc d'Alençon — de France, bordé de gueules et besanté d'argent.

Le duc de Bretaigne — d'argent semé d'hermines (2).

Le conte d'Eu et d'Artoys — de France, à trois lambeaux de gueules et en chascun lambeau quatre chasteaux d'or.

Le conte du Mayne — de France, bordé de gueules, ung lyon rampant d'argent.

Le conte d'Alebret — escartelé de France et de gueules les deux quartiers.

Le conte de Vendosme — de France, bendé [de] gueules, trois lyons d'argent passans.

Le conte de Nevers — de France, une bordure coponnée d'argent et de gueules. — Son cry : *Je le feray*.

Le conte d'Armeignach — escartelé d'argent et de gueules, premier quartier d'argent, ung léopard de gueules, second quartier de gueules, ung lyon d'or rampant à double queue.

Le conte d'Estampes — de France, trois lambeaux copez d'argent et de gueules.

Le conte d'Angoulesme — de France, trois lambeaux d'argent, ung croissant de gueules au chief.

Le conte de Dunays (3) — de France, trois lambeaux d'argent, une bende d'argent à gauche.

Le conte de Fouez (4) — premier cartier, d'or, deux vaches de gueules, chascune ung clérin d'asur, le colier d'argent; le second cartier, paulé d'or et de gueules, ung parce d'or et dessus lyons passans de gueules.

(1) Jean, duc de Berri, était mort l'an 1416.

(2) En spécifiant les émaux, il faudrait dire : d'argent semé d'hermines de sable. Mais on a toujours dit simplement : d'hermines.

(3) *Lis :* le comte de Dunois.

(4) *Lis :* le comte de Foix.

Le conte de Richemont — de Bretaigne, trois lambeaux de gueules, IX lyons d'or passans.

Le duc de Breban—escartelé de Bourgoingne, l'aultre cartier d'argent, ung lyon de gueules coronné et armé d'or à double queue, l'aultre cartier de sable, ung lyon d'or.

Le conte de Clermont — de France, une bende de gueules pardessus engrellée.

Le conte de Montpancier — de France, une bende de gueules endentée.

Le conte de La Marche — de France, une bende de gueules, trois lyons d'argent en la bende.

LES ARMES DE PLUSIEURS CITEZ ET VILLES, DUCHEZ ET CONTES.

Premièrement. Poloine, phalax (1) — d'argent, ung cheval de sable harnaisché d'or, ung escuier dessus vestu de sable, tenant une espée en sa main dextre, une targe d'asur, une crois d'argent dedans.

Chippre, phalax — premier, de Jhérusalem, dessoubz de Lisignan, c'est assavoir burellé d'argent et d'asur, ung lyon de gueules coronné d'or et armé de mesmes; l'aultre d'amont, d'or, ung lyon de gueules; l'aultre de bas, de gueules, ung lyon d'or.

Valence la Grant — escartelé, premier d'asur, VI pains d'argent, ung chief d'or; le second cartier, de sable, ung chief denté d'argent, ung escu de gueules, une crois d'argent.

Barselonne, duc — de gueules, à IIII paulx d'or.

Issoudun — d'argent, trois chevrons de gueules, ung chief d'or.

Monseigneur Dampière — escartelé, premier de gueules, trois paulx verrez, ung chief d'or; le second cartier de gueules, deux lyons passans.

Chauvigny — d'argent, VII fusées de gueules, à VII lambeaux de sable.

Le conte de Vendosme — escartelé, premier cartier de France; le second, d'argent; ung chief de gueules, ung lyon rampant d'asur coronné et armé d'or, une bende de pourpre trois lyons d'argent dedans.

Le duc de Lorraine et le conte de Vaudemont — d'or, une bende de gueules, trois aigles d'argent.

(2) *Poloine*. On disait encore *Poulaine*. C'est la Pologne. Quant au mot *phalax*, nous ne voyons pas ce qu'il peut signifier. A moins que ce ne soit le nom de quelque hérault d'armes, cité ici comme autorité.

Le conte de Touars — d'or semé de fleurs de lys d'asur, ung cartier de gueules.

Monseigneur de Cursout — de synople, trois fesses d'or.

En armerie toutes estoilles sont planettes, la lune est dicte comette, pour ses croissans, qui sont ès armes de retenue. Item, en besans et en planettes a nombre en armerie jusques à VIII, et quant il passe, est hors de nombre.

CE SONT LES ARMES DES XVIII ROYS CHRESTIENS.

Et premièrement :

Le roy de Hungrie I — fessé de gueules et d'argent.

*Le roy de Navarre II*e — escartelé, le premier cartier de gueules, ung escharboucle d'or voirée de sinople; le second cartier de France, une barre coponnée d'argent et de gueules.

*Le roy de Maillorque III*e — pallé d'or et de gueules (1).

*Le roy d'Escosse IIII*e — d'or, floré contrefloré de gueules, ung lyon rampant de gueules.

*Le roy de Dannemarche V*e — d'or, trois léopars de pourpre.

*Le roy de Yrlande VI*e — de sable, ung roy chayré, coronné et vestu d'or, tenant une fleur de lys d'or en sa main.

*Le roy de Cécille VII*e, du vergier de France — en trois paulx, le premier pal, de Jhérusalem, bordé d'or, bendé de gueules, trois aigles d'argent; le second pal, de France, trois lambeaux de gueules dessoubz de bas, et d'asur les deux, semé de crois poinctés d'or; le tiers pal, fessé d'argent et de gueules, et au dessoubz de France, bordé [de] gueules.

*Le roy de Poleyne VIII*e — escartelé, le premier cartier de gueules, trois aigles d'argent; le second cartier de gueules, ung homme à cheval, armé d'argent, tenant une espée d'argent.

*Le roy de Navarre IX*e — de gueules, trois coronnes d'or de mesure.

*Le roy d'Espaigne X*e — escartelé, le premier cartier d'argent, ung lyon rampant de pourpre; le second cartier, de gueules, ung chasteau d'or.

*Le roy de Behaigne XI*e — de gueules, ung lyon d'argent à double queue, coronné et armé d'or.

*Le roy de Portingal XII*e — d'argent, sinq escutz parties d'asur,

(1) Ce sont les armes d'Aragon.

crevez et bordez de gueules, semez de chasteaulx d'or à quatre fleurs de lys de sinople des quatre parties.

*L'empereur XIII*e — d'or, ung aigle de sable membré de gueules à deux têtes (1).

*Le roy d'Aragon XIV*e — pallé d'or et de gueules.

*Le roy de Frise XV*e — d'asur, bendé de trois bendes d'argent, semé de cuers de gueules.

*Le Pape XVI*e — de gueules, deux clefz d'argent de mesure.

*Le roy d'Angleterre XVII*e — porte de France, car il est du Vergier de France; de gueules, trois léopars passans d'or.

*Le roy de Chippre XVIII*e — escartelé, premier de Jhérusalem, dessoubz de Lisignan, c'est assavoir burellé et dedans ung lyon de gueules coronné d'or et armé de mesmes; l'aultre d'amont, d'or ung lyon de gueules; l'aultre de bas, de gueules ung lyon d'or.

En toute armerie coronnement doit présider toute armeure et membreure à vray blasonner, et toute armeure doit présider toute membreure ès armes que l'on trouve bestes et oyseaulx. Et les armes doivent estre my-parties.

En toute armerie les lambeaux sont plus nobles que les fesses, les fesses que les bendes, les bendes que les saultoers, les saultoers que les chevrons.

S'ENSUYVENT LES ARMES DES XII PERS DE FRANCE.

L'arcevesque de Rains. Fait le sacre et le coronne — de France une crois d'argent et sur la poincte une petite crois (2) de gueules.

*L'arcevesque de Langres, duc, II*e. Porte le sceptre — de France, ung saultoer de gueules.

*L'évesque de Chaslons, conte, III*e. Porte le signet — de France, une crosse de gueules dedans.

Le duc de Bourgoingne. Porte la coronne — bordé de gueules, bendé d'or et d'asur.

Le duc de Guienne. Porte la banière — de gueules, ung lyon passant d'or.

Le conte de Flandres. Porte l'espée — d'or, ung léopard rampant de sable armé de gueules.

*L'évesque de Lan, duc, VII*e. Porte la Sainte-Ampolle — de France, une crois d'argent, une crosse dedans de gueules.

(1) On dirait maintenant : d'or à l'aigle éployée de sable, membrée de gueules.
(2) *Lis.* : crosse.

L'évesque de Beauvoys, conte, VIIIe. Porte la cotte d'armes — d'or, une crois de gueules, quatre clefz de mesure de gueules.

L'évesque de Noyon, conte, IXe. Porte la seincture — de France, deux crosses d'argent.

Le duc de Normandie Xe Porte la seconde banière — de gueules, deux lyons passant d'or.

Le conte de Champaigne XIe. Porte l'estendart — d'asur, une bende d'argent à deux cotisses potencées d'or.

Le conte de Toulouse XIIe. Porte les esperons — de gueules, une croix d'or vuidée, pomellée d'or.

En armerie banières sont plus nobles que estandars. Estandars, en batailles et journées, sont plus nobles que banières; comphanons (1), que panonceaux; panonceaux que banderolles, banderolles que crevechiez, crevechiez que jarretières, jarretières que bagues.

Item, banderolles, crevechiez, jarretières, en journées, joustes et tournois, ne sont que devises, et ne sont poinct enseignes.

Le duc de Nemours — escartelé de France et my-parti d'argent et de gueules, huit lyons rampans, quatre de sinople à double queue, coronnez d'or et armez de sable, bordez d'argent; et quatre léopars rampans d'or, bordez de gueules, une bende de gueules dedans, trois lyons rampans d'argent armez d'asur.

Monseigneur de Sainct-Pol, connestable de France — d'argent, ung lyon rampant de gueules à double queue, coronné et armé d'or.

Le duc de Calabre — de Cécile, mais que les trois lambeaux tiennent les trois peaulx de travers.

Le Marquis du Pont — de Cécile, mais que les sinq lambeaux tiennent les trois peaulx de travers, de quoy trois lambeaux sont au second pal de France.

Le duc de Savoye — d'argent, componé de gueules

Toutes armes de roys ou aultres grans seigneurs ou bannereus, en armerie doivent estre plaines et franches, se non qu'il y aye second né, lequel peut et doit avoir quelque différence ès armes de l'ostel duquel il est party. L'aisné les doit porter toutes pures, se non que par succession d'aultre héritaige, par duchié ou conté, par

(1) *Lis :* gonfanons.

femme il doyve my-party les armes de sondit hostel, en plus hault montant.

Toutes et quantes foiz que tu trouveras en armerie une bende par droitte ligne et en celle aura lyons, peux et dois dire que sont lyons passans.

Quant en armerie trouveras saultoers et ès dits saultoers aura lyons, dois et peux dire que sont lyons manans et non passans.

Quant en armerie trouveras couleur sur couleur, l'armerie est faulse, se non que par prouesse et vaillance lesdites armes ayent esté conquises, par crime, deffault ou blasme de masle ou femelle du Vergier de France, ou toute aultre seigneurie et royaulté. Car lors on peut prendre l'armerie de celluy ou celle par qui le conquestant et combatant a son honneur gardé, et de mort ou blasme l'a livré (1).

En toute armerie peut avoir abisme, fors que de synople et de métaulx.

Tous roys chrestiens ou aultres peulent (*sic*) avoir bastars, excepté France. Lesquelz pevent porter tiltre et nom de la coronne où sont partis, et doivent de l'apanage de ladite coronne vivre et tenir leur estat, se aultrement par pension ne leur estoit pourveu; portant armes en armerie différentes par bende senestre, ainsi qu'il est de coustume.

Tout bastard royal peut hériter à la coronne par mariage privilégié à succession par femme d'armerie demourée descendant de la coronne, et la femme doit avoir l'honneur de armerie par les armes entre deux my-parties. Doit la femme à la dextre précéder.

Tout gentil homme peut porter aultres armes que les siennes et changer quant il se monte d'ostel et seigneurie par héritière. Et la femme doit porter ses armes pures, et l'homme my parties, selon armerie.

Tout gentil homme bastard ecclésiastique constitué en prélature et dignité, peut porter en armerie les armes de là où il est party, sans repréhension, ne reprouche.

Tout vray légittime ecclésiastique peut et doit porter les armes de son hostel toutes pures en armerie. S'il veut, peut faire différence (2).

(1) Pour *délivré*.

(2) La plupart de ces règles s'accordent assez bien avec les traités spéciaux et accrédités. Par exemple, celui de Scohier. (*De l'estat et comportement des armes.*)

Sequuntur arma decem nationum aurelianensium (1). *Et primo :*

Francia prima corona. Aquitania secunda. Lothoringia III^a^. Almania IIII^a^. Burgundia V^a^. Campania VI^a^. Normania VII^a^. Picardia VIII^a^. Turonia IX^a^. Ecocia decima.

Francia prima — de mesmes tout pur.

*Aquitania II^a^* — d'asur, trois coronnes d'or.

*Lothoringia III^a^* — d'or, une bende de gueules, trois aigles d'argent.

*Almania IIII^a^* — d'or, une aigle de sable à deux testes armée de de gueules.

*Burgundia V^a^* — escartelé de France, une bordure coponée d'argent et de gueules ; l'aultre cartier bordé de gueules bendé d'or et d'asur.

*Campania VI^a^* — d'asur, une bende d'argent à deux cotisses potencées d'or.

*Normania VII^a^* — de gueules, trois lyons rampans d'or.

*Picardia VIII^a^* — de France, trois lambeaux de gueules à chascun lambeau trois chasteaux d'or.

*Turonia IX^a^* — de gueules, le chief d'asur, trois fleurs de lys d'or.

*Ecocia X^a^* — d'or, floré, contrefloré de gueules, ung lyon rampant de gueules.

En toute armerie toutes bestes à quatre piedz portent armeures.

En armerie tous oyseaux portent membreures et non poinct armeures.

Les griffons en armerie portent armeures et membreures.

Par toutes les Espaignes, les femmes de maisons royalles, par deffault de masles, succèdent par droit et anciens priviléges des rois passez, ès héritaiges de la coronne et portent leurs armes toutes pures comme roynes, et peulent bailler et lever gaiges, quant mestier est, et iceulx combatre. Et peulent bailler toutesfois et quantesfois que bon leur semblera.

S'ensuyvent les ditz et armes des IX femmes dictes et appellées Muses.

Caliope, la première — porte de synople, une trompette d'argent en bende — Son dit : *Jusques aux nues.*

(1) *Arma decem nationum aurelianensium.* Ce titre n'a aucun sens, à moins qu'il ne fasse encore allusion au nom de quelque hérault nommé Orléans.

*Uranyes II*e — porte de sable ung cerne d'argent, ung compas de masson de mesmes — Son dit : *La non pareille.*

*Terpsicore III*e — porte d'argent, ung leut de pourpre — Son dit : *Seule y suis.*

*Erato IIII*e — porte d'or, une meule de molin de sable — Son dit : *J'atens l'heure.*

*Polymnia V*e — porte d'asur, unes orgues d'argent — Son dit : *Moy mesmes.*

*Talia VI*e — porte de gueules, une vielle d'or — Son dit : *A mon devoir.*

*Melpomène VII*e — porte de pourpre, ung cornet d'or — Son dit : *Jamais lasse.*

*Euterpe VIII*e — porte d'argent, une doulcine de sable — Son dit : *Tant m'est doulx.*

*Calio IX*e — de sable, ung signe d'argent — Son dit : *A la mort chante.*

S'ensuyvent les VII ars.

Grammaire, la première. Une vieille ridée, béguinée, esmantelée — porte de pourpre, une lime d'argent, ung pot de mesmes.

*Logica II*e. Une femme jeune, les crespés (1), les bras tous nudz hault recoursez d'une chemise jusques aux piedz, ès mammelles et au nombril troussée — porte de gueules, une serpent volant d'or envelopée d'ung drap d'argent.

*Rethorica III*e. Une jeune dame, d'ung heaulme et une coronne par-dessus sa teste, ung manteau et une riche cotte vestue, en sa main dextre tenant une espée — porte de synople, deux enfans nudz d'argent soufflant deux trompettes de mesmes.

*Geometria IIII*e. Une jeune dame issant d'une nue, tenant en sa main une esquarre pour compasser et mesurer pierres — porte d'argent, une nue d'asur.

*Arismetica V*e. Une femme ancienne, de crevechiefz sa teste affublée, d'une robe longue abillée jusques aux piedz, contant argent — porte de sable, six besans d'argent.

*Musica VI*e. Une jeune dame en cheveux bien adornée, d'une fine chemise fine vestue, les bras tous nudz, assise sur ung signe, les jambes entrellées et nudz piedz, unes orgues, ung lehut, et plusieurs aultres instrumens emprès elle, ung flaiol — porte de synople, deux flaiolz d'argent.

(1) *Suppléez* cheveux.

Philozophica VIIe. Une jeune dame les cheveux pendens, d'ung corset de guerre à escailles, armée d'ung targon, au milieu ung visaige insculpté, tenant en la main senextre, en l'aultre main ung dart ferré et empané — porte de gueules, de dars d'argent de mesure.

Une jeune dame (1) les chevaux pendens, ung chappelet de fleurs par dessus, touchant de la main dextre ung flaiol; de l'aultre main espenchant à ung pot de terre de l'eaue qui sourdoit d'une fontaine, et en ses piedz le firmament — porte d'asur, le firmament d'argent.

Explicit.

(1) Le nom du personnage manque. On voit que c'est la Poësie.

NOTICE

SUR UN RELIQUAIRE DONNÉ EN 1680 AUX HURONS DE LORETTE, EN LA NOUVELLE FRANCE, PAR LE CHAPITRE DE L'ÉGLISE DE CHARTRES.

---

1. En 1849, nous eûmes la bonne fortune de rencontrer aux archives du département d'Eure-et-Loir une liasse sur laquelle on lisait :

1° *Remerciments des Hurons au chapître de Chartres pour le don qu'il leur avait fait d'*une chemise de la Vierge en argent *dans laquelle étaient renfermées des reliques.*

— Lettre des PP. jésuites.

2° *Vœu des Abnakis* du Canada *à Notre-Dame de Chartres.*

— Lettre des PP. jésuites.

La lecture de ces pièces nous intéressa vivement, nous en prîmes copie, nous promettant de les éditer un jour. Nous possédions neuf lettres des missionnaires catholiques en Amérique, savoir :

1 Du P. Potier.
1 Du P. Chaumonot.
1 Du P. Bouvart.
2 Du P. Jacques Bigot.
3 Du P. Vincent Bigot.
1 Du P. J. Aubery;

De plus, la consécration des Hurons et des Abnakis à N.-D. de Chartres, dans leur langue naturelle.

En 1857, parut notre livre de 90 pages d'impression ! (1) Il dépendait de nous d'en augmenter le nombre. Champlain (2), Charlevoix (3), Biard (4), Brébeuf (5) , etc., nous offraient des matériaux. Nous n'y songeâmes pas un instant. Nous n'eussions rien dit de nouveau pour notre pays, encore moins pour l'Amérique (6).

(1) *Les vœux des hurons et des abnaquis à Notre-Dame de Chartres,* un vol. in-12, à la librairie A. Leleux.

(2) *Voyages de la nouvelle France, dite Canada*, 1632, in-4°

(3) *Histoire générale de la nouvelle France*, 4 vol. in-12.

(4) *Relation de la nouvelle France, de ses terres, naturel du pays et de ses habitants, etc.*

(5) *De la créance, des mœurs et des coutumes des hurons*, 1636.

(6) *Relation abrégée de quelques missions des pères de la compagnie de Jésus dans*

Nous tenions d'ailleurs à laisser en relief les lettres de nos missionnaires, qui n'avaient rien à gagner à être surchargées de notes d'une érudition facile.

Notre publication est désormais jugée.... si on a bien voulu lu accorder de l'intérêt, c'est à la relation des missionnaires qu'elle le doit.... nous n'avons d'autre mérite que d'avoir tiré ces pièces si curieuses de l'oubli.

Les lettres bienveillantes que nous avons reçues d'Amérique, nous ont révélé l'existence du précieux reliquaire envoyé aux Hurons par le chapitre de Chartres, sa découverte.... elles nous ont également fourni des renseignements utiles; nous les devons à deux hommes fort instruits : l'un Français, le R. P. Félix Martin; l'autre Américain, M. Shea, de New-York... Nous en sommes fort reconnaissants... Dès ce moment, nous mettons à profit leurs intéressantes communications...

II. La renommée de l'église de Chartres était grande autrefois comme aujourd'hui dans la chrétienté. Elle la devait surtout au culte traditionnel qu'on y rendait déjà à la mère de Dieu dans le temple élevé sur la grotte où les Druides, dit-on, adoraient déjà son image.

En juin 1674, les Hurons, dont l'église était naissante, adressèrent leur vœu à Notre-Dame de Chartres. Voici comment, dans son auto-biographie (1), le P. Chaumonot raconte le fait :

« Pour allumer de plus en plus le feu du divin amour, surtout dans le cœur de nos sauvages, je leur fis faire un collier de porcelaine semblable aux autres dont j'ai parlé, si ce n'est que sur celui-ci on y écrivit *Virgini parituræ*, parce qu'il devoit être présenté à Notre-Dame de Chartres... Notre présent fut si bien reçu que, non-seulement toute la ville en témoigna une sensible joie, mais que messieurs les chanoines de cette très-illustre église nous en ont donné toutes les marques de reconnoissance que nous pouvions recevoir de leur magnificence et de leur piété.... Les voici : Ils ont associé notre mission huronne de Lorette à leur vénérable corps en rendant nos sauvages participants de toutes leurs prières, messes et dévotions qui se disent ou se font dans leur église. Ils ont dressé un acte

la nouvelle France, par le R. P. F. J. Bressany; trad. avec notes par le R. P. Félix Martin. Montréal, 1852, in-8°.

History of the catholic missions among the indian tribes of the united states, 1529-1854. — *By John gilmary Shea, New-York*, 1855, in-8°.

(1) M^r appt. à M. Shea.

authentique de cette espèce d'adoption d'union spirituelle. Ils ont écrit à nos néophytes, sur ce sujet, une lettre très-belle et toute pleine d'un zèle apostolique ; ils ont fait eux-mêmes un riche présent d'*un grand reliquaire d'argent très-bien travaillé*, *pesant près de 6 marcs, ayant la figure de la chemise de Notre-Dame* (1) *qu'on garde à Chartres, et représentant d'un côté le mystère de l'Annonciation, et de l'autre l'image de la Vierge qui tient son fils* (2), telle qu'on l'a reçue des Druides. Enfin, ils ont rempli ce reliquaire des os de plusieurs saints dont ils ont les châsses, et ils nous l'ont envoyé après l'avoir laissé sur la sainte châsse neuf jours entiers, pendant lesquels il ont fait pour notre mission des prières extraordinaires. »

Ce reliquaire parvint à Québec, au R. P. Bouvart, le 15 octobre 1680 ; étant malade, il l'envoya aux PP. Chaumonot et Potier, de la mission de Lorette, à 1 myr. et demi de Québec. Le reliquaire, après des prières solennelles, fut déposé dans l'église dans une niche placée au-dessus du tabernacle de la chapelle de la Vierge.

Description du reliquaire.

III. C'est une boîte d'argent affectant la forme d'une *chemise*, dont on retrouve l'effigie dans le sceau de l'ancien chapitre de l'église de Chartres. Voyez la planche 339, ci-jointe.

Le fond de cette boîte est un peu plus grand que le dessus.

DIMENSIONS :

Du fond.

Hauteur : 22 cent.
Largeur du bas : 17 cent.
Id. d'une manche à l'autre : 15 cent.

(1) Sacras misistis reliquias, argenteâ ponderosâ que inclusas thecâ, quæ virginis matris *indusium* repræsentat. (Nic-Potier).

Le même jour de son sacre, le roi (Henri IV) visita l'église cathédrale de Chartres et parut très-édifié des reliques du trésor. Il vit avec vénération la châsse où l'on tient enfermée une des *chemises* de la Sainte-Vierge. Il demanda de la voir à découvert, mais la clef n'ayant pu se trouver, le roi dit qu'il était charmé en ce jour de rencontrer une occasion de donner des preuves authentiques de sa foi. (Pintart. ms.).

(2) Le dessin et la gravure de ce reliquaire ont été exécutés par T. Mahon.

Du dessus.

Hauteur : 20 cent.

Largeur du bas : 17.

Id. d'une manche à l'autre : 15 cent.

Entre le dessus et le fond il y a 27 millim. d'épaisseur.

Sur les faces extérieures du reliquaire sont gravés et niellés avec une délicatesse remarquable :

1° Le mystère de l'Annonciation (1). La Vierge est à genoux devant un prie-Dieu. L'ange Gabriel, porté sur un nuage, lui présente une branche de lys. Le Saint-Esprit apparaît sous la forme d'une colombe;

2° La représentation de la Vierge dans la grotte druidique de Chartres. De la main gauche elle tient un livre, de la droite l'enfant Jésus debout sur ses genoux. A ses pieds, on lit cette inscription :

Virgini parituræ.

L'expression de la figure de la Vierge est heureuse.... Sa pose, comme celle de l'ange, est gracieuse et naturelle. Les plis des vêtements sont bien rendus et habilement fouillés.

IV. En ouvrant le reliquaire, une inscription, gravée derrière la représentation de l'Annonciation, fait connaître le nom de l'artiste chartrain, au talent duquel on doit ce précieux travail.

Jussu Venerand. D. D.
Cap. insig. eccles. Carn.
Thomas Mahon Carnotœus
Elaboravit anno M. D. CLXXIX.

Mais il faut rendre à César ce qui appartient à César : Thomas Mahon a puisé son sujet dans le tableau de *Bon Boullongne*, que possède le Musée impérial de Paris (2). Il a supprimé le Père Éternel qu'on y voit assis sur des nuages. *Bon Boullongne*, lui-même, avait fait quelque emprunt à l'*Albane*, qui a peint le même sujet (3).

Le reliquaire avait fini par être à peu près oublié, lorsque, il y a quelques années, le R. P. Félix Martin, visitant l'église de Lorette,

(1) Ingressus angelus ad eam dixit : *ave gratiâ plena, dominus tecum; benedicta tu in mulieribus.S.* Luc. c. 1. v. 28 ad 38.

(2) *N°* 31 *du livret de* 1855, publié par F. Villot.

(3) *P.* 2 *du livret de* 1852, 1re partie, Ecole d'Italie et d'Espagne.

où il le cherchait, crut l'apercevoir au-dessus d'un tableau ornant le retable d'une chapelle. Le P. F. Martin parvint à l'atteindre et à se convaincre de la réalité du trésor. Il était presque méconnaissable, tant il avait perdu de son éclat; l'humidité avait entièrement dénaturé tout ce qu'il renfermait. Quoi qu'il en soit, il était sauvé de l'oubli et de toute dégradation nouvelle, c'était l'important; le dessin de ce reliquaire est donné par nous pour la première fois.

V. Les Hurons (1) ne furent pas les seuls à se vouer au culte de Notre-Dame de Chartres. Leur exemple fut suivi par les Abnakis, lesquels s'étaient d'abord consacrés à saint François de Sales, témoin cette lettre du P. Jacques Bigot, en date du 6 octobre 1684, publiée avec la passion d'un bibliophile en 1857, à Manate, par M. Shea, dans le même format, avec la vignette (*les Cigognes* — sub ciconiis) des publications faites par Sébastien (2) et Gabriel Cramoisy.

Les Abnakis (3) firent le même vœu que les Hurons. En 1691, le Chapitre leur envoya une chemise d'argent pour les en remercier. Les Abnakis, de leur côté, lui offrirent un collier de porcelaine renfermé dans une boîte d'écorce.

Le Chapitre de Chartres fit plus. Il commanda à Paris une statue d'argent semblable à la Vierge de *Sous terre*, laquelle était de bois. M. D'Ormeville en surveilla l'exécution. Elle avait $0^{m},244$ de haut et pesait 2 marcs. On la plaça dans une chaise de bois imitant l'ébène. Elle fut envoyée aux Abnakis dans le cours de l'année 1700, comme l'indique une lettre du P. Vincent Bigot, du 11 octobre 1701.

En 1818, le feu détruisit l'église des Abnakis et tout ce qu'elle contenait, voire même une collection de manuscrits due aux RR. PP. jésuites (4). La statue d'argent disparut au milieu de ce désastre (5).

VI. Nous avons vu que les Hurons, comme les Abnakis, avaient fait don à Notre-Dame de Chartres de deux colliers de *porcelaine*. Ces colliers, ayant la forme d'une ceinture, existent encore (1858), et sont exposés dans la crypte de la cathédrale de Chartres. Sont-ils reélle-

(1) On ne compte plus dans le village de la Nouvelle-Lorette que 70 familles qui en descendent.

(2) L'éditeur des lettres de S. Yves, — 1610 - in-8°

(3) C'est maintenant l'État du Maine qu'ils habitent. Les abnaquis de saint François de Sales ne composent plus que 50 familles dont 10 vouées au catholicisme.

(4) Le vœu des abnaquis écrit dans leur langue devient très-précieux par sa rareté. On ne possède pas, nous dit-on, de pièce aussi ancienne en Amérique. Le vœu des hurons, dans leur langue a moins d'importance, mais il peut servir à constater les variations de cet idiome.

(5) Lettre d'un prêtre des Trois Rivières (Bas Canada), à *l'Univers religieux*.

ment de *porcelaine* (1)? On devrait en douter d'après ce qu'écrit le R. P. Félix Martin (2). Ce sont certains coquillages marins connus sous des noms différents : *Vignols*, *escargots de mer*, *Concha Venerea*, et chez les Italiens, *Porcella*. « *C'est de ce nom*, dit le P. Lafiteau (t. II, p. 200), *qu'on a fait porcelaine*. »

En faisant hommage de ces colliers à Notre-Dame de Chartres, ces tribus entendaient-elles se constituer *esclaves*, comme disent les Hurons. Le savant M. *Shea* ne le croit pas. « Ils n'avaient pas, nous dit-il, l'idée d'esclavage, mais le collier était leur *Parole ;* à chaque proposition d'un traité, on donnait un collier. Sans cela, on n'y prenait pas attention, tout était considéré comme pur compliment. »

Ainsi, le don d'un collier, c'était la dernière formule du contrat, c'était le sceau du traité, le *Vinculum juris* des parties contractantes.

Qui nous eût dit après tant d'années écoulées, plus d'un siècle et demi, qu'un de nos missionnaires français du Canada, l'historien des Hurons lui-même, viendrait un jour (3) visiter avec nous le sanctuaire de Notre-Dame de Chartres, et qu'il aurait la joie d'y retrouver la modeste offrande de ces tribus sauvages, aux rares descendants desquelles il cherche, encore aujourd'hui dans son zèle infatigable, à inspirer sa conviction religieuse et sa foi !

(1) Votivum munus ex *porcellana*.
(2) Page 301 de son ouvrage.
(3) Le 1er juin 1858.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

ÉTUDE

DE LA LANGUE ÉTRUSQUE (1).

NOTES SUR LA GRANDE INSCRIPTION FUNÉRAIRE DE PÉROUSE.

Ligne 1re. †AJVƎ, et sans article, †AJV, עֹלַת. Ce mot, à l'état absolu (et non pas construit), se retrouve dans le phénicien (Gesenius, *Script. ling. Phœn.*, p. 439 et 448), mais avec le sens d'*holocaustum*. Cette nouvelle signification, *rogus*, n'a rien de bien singulier; le bûcher était fort semblable à l'holocauste, soit pour la crémation entière, soit pour sa forme élevée qu'exprime le mot עֹלַת, de עָלָה, *ascendit*. On peut remarquer aussi l'hébraïsme de la syntaxe, dont nous avons un autre exemple dans la ligne 38. Comparez à cette expression celle du Ps. XVIII, 31 : הָאֵל תָּמִים דַּרְכּוֹ « Deus « (*quod attinet ad Deum*), perfectæ viæ ejus. »

Ligne 2. AMMA†, תַּנָּנָא (paraphr. chald., ps. CII, 4), *fumus*. De même, le samaritain ƎתכA JV‡Ǝ, אָזוּל, *abiit*, c'est-à-dire *abiens fuit*. En hébreu aussi le participe paoul a parfois le sens actif, surtout dans les verbes intransitifs; et c'est le cas pour אָזַל. On pourrait signaler ici en passant, aux étymologistes, une généalogie plus ou moins authentique du mot *exul*, lequel signifierait proprement *qui abiit*.

Ligne 3. ϟ↓AƎ, בֹּקֶר, *aurora*. Nous avons Hesychius pour expliquer ce mot : il nous dit que l'aurore s'appelait chez les Étrusques αὐκήλως, par le changement de l'*r* en *l*. Quant à la finale ως, c'est évidemment une adjonction pour gréciser le mot; et la lettre A, au commencement, n'est pas une altération, mais une expression de l'article étrusque. Le son doux, et comme effacé, du digamma est exprimé par l'Y lié à l'A en manière de diphthongue; parce que l'OY, dont les Grecs se servent pour rendre l'articulation V, eût été

(1) Voir la première partie, plus haut, p. 193.

ici trop dur. D'ailleurs l'élision de la voyelle après le digamma (à cause de l'A, article, précédemment ajouté) est tout à fait conforme à la marche de l'étrusque. Ainsi, le renseignement donné par Hesychius correspond très-bien et à l'étrusque et à l'hébreu

ϛω -ΛΗΚΥΛ
ϥ3↓ꟻΛ
הבקר

[3]И, נָאָה, *rite*. Les rabbins ont employé ce mot avec le sens adverbial.

Ligne 4. ΜΛΜΙΟ-ꟻ3ꟻ, בְּעַל־דִּינָא, *Dominus judicii*, ou *Dominus consessus judicum*. Cette signification peut donner lieu de soupçonner que Veltina aura été un nom appellatif (ou de dignité) plutôt qu'un nom propre ; d'autant que, plus bas, nous le trouvons nommé Aulus. D'ailleurs toute l'inscription (lignes 18, 22, 23, 50) le désigne assez clairement comme roi.

ΛJ+ , תַּל, *aggesserat*. Je ne voudrais pas affirmer s'il est préférable de rapporter ce mot étrusque au تَلَّ des Arabes (*injecit*), ou d'en chercher l'analogue dans le תֵּלָה des Hébreux, en tournant au transitif le sens d'*adhaesit*. Ce serait alors tout à fait l'expression italienne *appiccare il fuoco*.

Ligne 5. ΜΛΜV8Λ, אֲבוּנָאָה, *Pater domicilii*, *Pater palatii*. Ce nom hébreu pour un personnage qui est Sénonais, comme nous le verrons bientôt, peut aussi faire croire que c'était un titre donné par Veltina au chef réfugié. On en trouverait des analogues dans la Genèse, XLV, 8; et dans le livre d'Esther, XIII, 6; XVI, 11 (Cf. IX, 4). Cependant on trouve le mot ABUNA employé chez les Étrusques comme nom propre (Micali, *Storia degli antichi popoli italiani*, tav. XL); les Abyssins et les Chaldéens s'en servent encore, si bien que je pourrais désigner plusieurs personnes qui l'ont porté, ou le portent de nos jours.

Ligne 6. +V, אוֹת, *prodigium*. On appelle ici prodige (vision inattendue, événement subit) l'élan de la flamme qui enveloppe le cadavre, *au moment même* où les dépouilles entassées par Abuna, l'avaient comme étouffée (ligne 5). Plutarque emploie la même expression (*in Cicer.*, cap. XX) pour une occasion toute semblable : « Tandis que Cicéron flottait agité par les soucis, *un prodige* arriva

« aux femmes qui sacrifiaient. *Le feu semblait étouffé*, lorsque l'autel « lança tout d'un coup une flamme haute et éclatante (1). »

MVΨΜ, נֶפֶשׁ, *cadaver*. Cf. Levit. XXII, 4, etc. Il faut observer que la forme étrusque exprime le participe passif, c'est-à-dire paoul (cf. JVΨΞ, *emissus*, ϮVJ, *combustus;* et plus bas VΜΞ, *inceptus-dici*, V2A, *genitus*, VJΞΗ, *dolore affectus*); c'est donc littéralement *expiré*. Les Italiens disent encore d'un corps *devenu cadavre :* è spirato.

Ligne 7. ΞΜ2, סְנָאָה, *sena* (cf. Neh. VII, 38); MΞΜΑ9, רֲזֵנִי, *Rasenus*.

Ces deux mots doivent être considérés dans leur réunion, et non pas à part. On connaît le témoignage de Denys d'Halicarnasse I, 30), que les Étrusques étaient appelés de ce nom, ou de celui de Tyrrhéniens et de Tusques, par les étrangers; mais qu'eux-mêmes se nommaient Rasènes en mémoire d'un de leurs chefs (2). Cela étant, nous avons non-seulement de quoi reconnaître le mot MΞΜΑ9, mais aussi cet autre ΞΜ2, qui lui est joint sous le régime d'un même nom dominant ΞϮ, תָּא, *statio*. Car, comme MI ΞϮ MΞΜΑ9 signifie l'*habitation des Étrusques*, il est clair qu'également les mots ΞΜ2 ΞϮ, doivent s'entendre d'un groupe qui sera distinct des Rasènes (Étrusques), et auquel se rapportera le nom de *Sena*. C'est précisément le peuple des Sénones, qui occupait, dit Polybe (II, 17, 19), la côte de la mer Adriatique enlevée aux Étrusques, et était maître de la ville de *Sena* (aujourd'hui *Sinigaglia*).

Quant à cet ancien chef des Étrusques, de qui est venu le nom de *Rasènes*, notons que c'est aussi un nom hébreu (רְזוֹן) signifiant *Princeps;* il est porté par le premier roi de Damas (III Reg. XI, 23). Un nom analogue (רְצוֹן) se retrouve pour le dernier roi de cette même série (II Reg. XV, 37).

Ligne 8. 9ΞΓΑΜ ΜΞΗ, הֵךְ נְבַר, *En separatus est!* Ce cri poussé par les Rasènes et par les Sénones *au moment même où le cadavre*

(1) Ταῦτα τοῦ Κικέρωνος διαποροῦντος, γίνεταί τι ταῖς γυναιξὶ σημεῖον θυούσαις. Ὁ γαρ βωμὸς, ἤδη τοῦ πυρὸς κατακεκοιμῆσθαι δοκοῦντος, ἐκ τῆς τέφρας καὶ τῶν κεκαυμένων φλοιῶν φλόγα πολλὴν ἀνῆκε καὶ λαμπράν.

(2) Αὐτοὶ μέντοι (les Étrusques) σφᾶς αὐτοὺς ἀπὸ τῶν ἡγεμόνων τινὸς Ρασένα, τὸν αὐτὸν ἐκείνῳ τρόπον ὀνομάζουσι.

s'enflamme, peut se comparer utilement à un passage d'Hérodien (lib. IV) décrivant les funérailles des empereurs. *A peine le bûcher s'enflammait-il*, qu'on laissait échapper du sommet un aigle, dit-il ; et cet oiseau était censé porter au ciel l'*âme du défunt* (1). Ainsi, selon l'opinion des Romains (et il faut se rappeler que les Étrusques avaient été leurs maîtres en fait de superstitions), la séparation définitive de l'âme et du corps avait lieu à l'instant où se brûlait le cadavre. Nous avons donc la raison de ce cri : *En separatus est !* au moment où la flamme enveloppait le cadavre.

IIX, *Duodecies*. Cette coutume de noter dans un acte public le nombre de fois qu'avait été répétée une acclamation, se retrouve dans les écrivains de l'*Historia Augusta* (cf. Trebell., *in Claud.*- Vopisc. *in Tacit.*, etc. — Casaubon., Not. ad Vulcat. *in Avid. Cass.*). Remarquons en outre que le système de numération employé ici est différent de celui que présente l'inscription de San-Manno. Là, un monument hiératique emploie la formule la plus archaïque; ici, un monument privé, ou civil tout au plus, se sert de la formule vulgaire qui a subsisté même chez les Romains.

Ligne 10. MAqAM, שְׁלֹשׁ, *ter*. L'étrusque, qui substitue R à L, nous montre le passage de l'hébreu שְׁלֹשׁ au latin *tres;* car la permutation postérieure de S en T est beaucoup plus fréquente. Gesenius avait bien pressenti ce passage d'une langue à l'autre, quand il écrivait que l'hébreu שְׁלֹשׁ devait être considéré comme l'analogue du sanscrit *tri*, du grec τρεῖς, et du latin *tres*.

Ligne 12. כִי, כִּי, contracté de כָּהִי, *languor*, dérivé de כָּהָה, *languit*. V. *Jubb.* chez Gesenius in כִּי, *stigma;* bien que ce ne soit pas là notre mot.

Ligne 13. VqA JVO J ⅂⅃, *Noctu-venit ad ostium speluncæ ejus*. J'ai reservé pour cet endroit qui termine la description du rit funéraire, une comparaison importante avec Virgile. *Onze* circonstances sont mises en saillie par notre inscription pour les cérémonies des funérailles, et particulièrement des funérailles militaires chez les Étrusques.

Deux de ces circonstances ont déjà été comparées avec des renseignements historiques postérieurs ; savoir : qu'à la crémation du cadavre était censé coïncider le départ de l'âme (ligne 8, note 1),

(1) Ἐκ δὲ τοῦ τελευταίου καὶ βραχυτάτου κατασκευάσματος, ὥσπερ ἀπό τινος ἐπάλξεως, ἀετὸς ἀφίεται σὺν τῷ πυρὶ ἀνελευσόμενος εἰς τὸν αἰθέρα, ὃς φέρειν ἀπὸ γῆς ἐς οὐρανὸν τὴν τοῦ βασιλέως ψυχὴν πιστεύεται ὑπὸ Ῥωμαίων

et que l'on tenait compte du nombre des acclamations (ligne 8, note 2). *Deux autres* seront mises en saillie à l'occasion des notes sur les lignes 18 et 54.

Il en reste donc sept, qui sont :

1° Le bûcher est allumé au lever de l'aurore (ligne 3);
2° On y jette les dépouilles des ennemis (ligne 5);
3° *L'armée* (au moins en partie) est présente (ligne 7);
4° Les guerriers font des *acclamations* (ligne 8);
5° *On court à cheval autour du bûcher* (ligne 10);
6° Et cette course se répète trois fois (*ibidem*);
7° Les funérailles durent tout le jour et l'on se retire à la nuit tombante (ligne 13).

Or, voici que Virgile (*Æneid.*, XI), décrivant les funérailles militaires *des Étrusques*, et se piquant d'y retracer les rites nationaux (*corpora quisque suorum* MORE TULERE PATRUM), signale toutes ces circonstances une à une :

AURORA interea miseris mortalibus almam
Extulerat lucem, referens opera atque labores :
Jam pater Æneas, jam curvo in littore *Tarcho*
Constituere pyras. Huc corpora quisque suorum
More tulere patrum : subjectisque ignibus atris,
Conditur in tenebras altum caligine cœlum.
TER *circum accensos* cincti fulgentibus armis
Decurrere rogos, TER mœstum funeris ignem
LUSTRAVERE IN EQUIS; — ULULATUSQUE ore dedere
.....
Hinc alii SPOLIA occisis derepta latinis
Conjiciunt igni.....
..... Tum littore toto.....
Ardentes spectant socios, semiustaque servant
Busta, *neque avelli possunt* NOX HUMIDA DONEC
Invertit cælum stellis fulgentibus aptum.

אב, אָב, *noctu-venit*. Cf. Gesen. *in* אוב ou אוֹב, *sign.* 3; et comparez à l'arabe أَبَّ.

ϤAJVO, דְל עָרוֹ, *Ostium speluncæ*. Le mot ϤA dérive du radical עור, *fodit*. Ces deux mots existent encore sous la même forme dans l'idiome maltais où *dhul* signifie entrée, et *har* signifie grotte. Et ainsi s'explique le mot si fréquent ϤAJVO que l'on trouve gravé sur les grosses pierres qui ferment l'entrée des tombeaux étrusques. C'est : *Entrée de la grotte*. Comparez le langage de la

Genèse, XXIII, 9, etc.; l'Évangile de saint Jean, XI, 38; et saint Marc, XVI, 3, etc. Les partisans du système gréco-latin qui voulaient voir dans ce mot τό *ollarium*, n'étaient pas seulement contraires à la bonne philologie, mais aux faits; car la plupart des tombeaux étrusques ne renferment ni *ollae* ni cendres, mais des cadavres entiers.

Ligne 15. ⅃ΑΜ, נָהַל, *incessit*. Voilà qui vérifie la conjecture émise par Gesenius lorsqu'il disait de ce verbe : EUNDI *significatum habuisse videtur*.

Ligne 16. ⅃ΙΟ, דִּחֵל. Gesenius a fait observer que la signification *antique* de ce verbe a dû être *suspenso gradu incessit*. Un autre radical analogue est דָּאַל, que l'on peut mettre en regard du maltais *Dahal*, entrer, et *Dichel*, celui qui entre. Toutefois, comparaison faite avec d'autres inscriptions étrusques que j'ai expliquées, j'avoue que ces confrontations laissent subsister quelques difficultés. A דִּחֵל, il faudrait faire correspondre l'étrusque ⅃ΑΙΟ, autant du moins qu'on peut en juger par l'inscription d'un vase divinatoire que j'ai publiée dans la *Civiltà cattolica* (1er mai 1858), où se retrouve également la forme *piel* d'un verbe ע״ח; ou ⅃ΞΙΟ, ainsi que le prouveraient cinq autres inscriptions que j'ai reproduites dans la même livraison de la *Civiltà*. Quant à דָּאַל, le *piel* étrusque de ce verbe devrait être ⅃ΞΟ, d'après l'inscription du soi-disant Mars de Todi (que je publierai prochainement), et où se rencontre également le *piel* d'un verbe ע״א. Je conjecture donc que ⅃ΙΟ sera la contraction poétique de ⅃ΞΙΟ, ou une forme ע״י avec la même signification que דחל et דאל.

Ligne 17. Μ, שֶׁ, *Quum, quo tempore*, identique à אֲשֶׁר. Gesenius a remarqué que dans la langue amharique, le mot שֶׁ a le même sens. Dans l'idiome de Malte, *sa* signifie *donec*, qui pourrait bien convenir à cet endroit.

Ligne 18. ΑΙ⅃ΟΙ [ו]⅃8•⅃Ο⅃ ΞΙΓ, *Pater tibi interitum potuit* (id est *inferre*). Ellipse employée chez les Hébreux. Cf. Hos., VIII, 5. עַד־מָתַי לֹא יוּכְלוּ נִקָּיוֹן, *usquequo non poterunt innocentiam?* Remarquons l'élision de l'ו final dans ו⅃8 par la rencontre d'un autre ו, mais surtout il faut observer que Veltina paraît ici comme le père du défunt; et c'est pourquoi on lit à la ligne 4, que c'est lui qui a mis

le feu au bûcher. Cet office était dévolu au parent le plus proche. Dion, dans les funérailles de Septime Sévère, rapporte le même fait à un degré inverse (1) : « Ensuite son corps avec les vêtements « militaires fut placé sur le bûcher, et on lui rendit l'honneur *de la* « *course* exécutée (autour du bûcher) par les soldats *et par ses fils* « (voy. les lignes 9, 10 et 11 de notre inscription). Tous ceux qui « avaient reçu de lui des distributions militaires, en jetaient « quelque chose dans le bûcher (voy. la ligne 5); et ses fils y mirent « le feu. »

Ligne 19. Oꟼ, רָד, *concupiscens;* ou, peut-être רוּד, *concupiendo*. Au sujet de cette signification, voyez Gesenius, *Thes. ling. hebr.*, sur ce radical; et ce qu'en dit Louis de Dieu.

Ligne 20. ꟼƎJƆ, *ad fœtum pertinens*, *proles*. Ce mot étrusque est du petit nombre de ceux que l'on avait expliqués avant mes recherches; mais on n'en donnait pas raison scientifiquement, n'appuyant l'interprétation que sur des motifs extrinsèques. Le plus ordinairement on le trouve écrit ꟼAJƆ. Au sujet de son correspondant hébreu [ע]גֶלֶך (on connaît l'usage fréquent de retrancher le ע initial) voyez le mot éthiopien chez Gesenius, *Thes. ling. hebr.*, in עֶגֶל.

MAJA8 OJV↓, קֶלֶט פָּלֵשׁ, *receptio peregrini*. Le premier mot se déduit du radical קָלַט, *recepit apud se fugitivum;* l'autre, sans avoir eu jusqu'à présent de confrontation possible, était déjà rapporté au dérivé פְּלֶשֶׁת.

Ligne 21. ƎJMV8, פְּעֻלָּה, *merces*. L'insertion de M dans le mot étrusque, se retrouve en plusieurs autres occasions. Cf. Lanzi, *Sagg. di ling. etr.*, t. I, c. VII, § 1, osserv. 3, num. 7; cap. VIII, sezz. 1, n° XVIII. — It. *Tav. del dialetto etrusco*, lettera Z. Ici le M pourrait être absolument le signe du daghesch fort.

Ligne 24. J‡Ɔ, כְּצֵל, *sicut umbra*. Cf. Job. XVII, 7. יְצָרַי כְּצֵל, *corpus meum sicut umbra*.

Ligne 25. IIO, דְּיִי, *atratus*. Ce mot paraissait déjà avec le même sens, à la ligne 16. Il semble qu'il faille le déduire de דְּיָה, équiva-

(1) Τότε σῶμα αὐτοῦ στρατιοτικῶς κοσμηθὲν, ἐπὶ πυρὰν ἐτέθη, καὶ τῇ τε τῶν στρατιωτῶν καὶ τῇ τῶν παίδων περιδρομῇ ἐτιμήθη. Τά τε δῶρα τὰ στρατιωτικὰ, οἵ τι τῶν παρόντων ἔχοντες, εἰς αὐτὴν ἐνέβαλον, καὶ τὸ πῦρ οἱ υἱεῖς ἐνῆκαν. κ. τ. λ.

lant à l'hébreu דָּיָה, *obscuri coloris fuit*, comme l'indique Gesenius.

Ligne 29. ⅃⅄ ⅄⅃⅃⅃⅄⅄⅃, *Veltina loquitur*, i. e. *qui loquitur*. Ellipse qu'ont employée les Hébreux. Cf. Gen., XXXIX; Exod. XIII, 8; Ps. LXXI, 18; etc.

Ligne 31. ⅄⅄, מַר, *defluit*. Cf. Arab. مَرَّ, *transiit*.

Ligne 39. ⅄⅃⅄⅄, מָנָה, *sors*, *fatum*. Le chœur des Sénonais répond aux lamentations de Veltina contre le malheur dont il est redevable à son protégé Abuna; et conformément à l'hébraïsme que nous avons remarqué dans la 1re ligne, il dit : *Abuna, fatum* (*quant au malheur qui te fait maudire Abuna, c'est l'œuvre du destin*). Virgile exprime exactement la même pensée dans une occasion toute pareille : il s'agit d'Évandre pleurant son fils qu'il avait envoyé contre les Latins pour soutenir Énée, précisément comme le fils de Veltina pour venger le réfugié Abuna. Chez le poëte latin, nous ne retrouvons pas seulement cette pensée, mais tout l'ensemble de ce qu'exprime Veltina; si ce n'est que la délicatesse du siècle d'Auguste, et le respect du héros (Énée) lui fait détourner en sens contraire le langage que tient ici Veltina (*Æn.* XI, 160, sqq.).

. . . . . Troum socia arma sequutum
Obruerent Rutuli telis! Animam ipse dedissem;
Atque hæc pompa domum me, non Pallanta, referret (1).
Nec vos arguerim, Teucri (2), nec fædera (3); nec quas
Junximus hospitio dextras (4). Sors ista senectæ
Debita erat nostræ (5).

Ligne 40. ⅃⅄ כ, כְּנַחַל, *Sicut torrens*. Voici, une autre fois, la comparaison du torrent (cf. ligne 31). Voyez Job. VI, אַחַי בָּגְדוּ כְּמוֹ־נָחַל כַּאֲפִיק נְחָלִים יַעֲבֹרוּ; *Fratres mei perfidi fuerunt, sicut torrens, sicut impetus torrentium pertransibant.*

⅃⅄⅄ ⅄⅄⅃, חַיּוּת עֻזָּא, *vita fortitudinis*, i. e. *fortium*. Cf. Judic. V, 21 : תִּדְרְכִי נַפְשִׁי עֹז, *conculca*, *anima mea*, *fortitudinem;* c'est-à-dire, comme traduit très-bien la Vulgate : *conculca, anima mea, robustos.*

(1) Veltinam, qui loquitur, flammam pascere decuit (lign. 29, 30).
(2) Nati supplicium, receptionis profugi ratam fecit mercedem! (lign. 20, 21).
(3) Pater tibi interitum potuit, concupiscens fœdus Abunæ! (lign. 18, 19).
(4) Veltina protendit palmam fidei ad turbam exulum; ab genito separatus est! (lign. 22, 24).
(5) Abuna; fatum! (lign. 38, 39).

Ligne 46. ƎИVJ, לוּנָה (de לוּן), *pernoctavit*. Remarquez le rapport de ce mot avec celui de la ligne 13, *noctu-venit*.

Ligne 54. ↓IJO, דָּלָק, ou peut-être דָּלִיק, *cinis;* mot formé de דָּלַק, *arsit*, comme אֵפֶר, *cinis*, de אֵפַר, *ferbuit*. Il est tout à fait conforme à l'histoire de terminer ainsi le discours et la cérémonie des funérailles, en ordonnant que l'on réunisse les cendres pour les placer dans le monument. Virgile, dans le texte que nous avons indiqué (v, 210 sqq.) nous donne cette action, comme le dernier des honneurs funéraires :

> Tertia lux gelidam cœlo dimoverat umbram ;
> Mœrentes, altum cinerem et confusa ruebant
> Ossa focis, tepidoque onerabant aggere terram.

J'omets, pour abréger, d'autres observations sur des mots et des idiotismes qui se retrouvent soit ici, soit dans des monuments semblables; je néglige surtout ce qui a rapport à la grammaire étrusque, travail que je réserve pour une étude où il faudra s'aider de plusieurs inscriptions comparées entre elles.

CAMILLE TARQUINI,

de la Compagnie de Jésus, professeur au collége Romain.

NOTE

SUR LA CASSETTE DE SAINT LOUIS.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que la cassette de Saint-Louis, cette précieuse relique de l'art du XIIIe siècle, dont la *Revue archéologique* (1) a publié la première une planche coloriée donnant les principaux détails, a été achetée par l'Empereur, à l'église de Dammarie-lès-Lys, et placée au Musée des Souverains.

Il importe à cette occasion de rendre justice à qui de droit. Pour le monde savant, il est incontestable que c'est à M. Eugène Grésy que revient tout le mérite de cette précieuse découverte; c'est lui qui a exhumé des archives de Seine-et-Marne les titres et inventaires inédits qui en prouvaient l'origine, qui a déterminé avec une juste appréciation l'âge et la valeur archéologiques du monument; non-seulement M. Grésy a donné la clef de tous les blasons qui y figurent et dont plusieurs étaient presque inconnus, mais il a même précisé les personnages, expliqué à quel titre chacun de ces nombreux écussons occupait les tranches et les bordures du coffret comme autant d'étoiles gravitant autour de l'astre principal qui est l'écu de France et de Castille; l'archéologue a fait défiler devant nous le cortége héraldique des grands officiers, des vassaux dont s'entourait habituellement le saint Roi.

Le travail de M. Grésy avait paru au *Moniteur universel* dans la *Revue archéologique*, dans *l'Indicateur de Seine-et-Marne*, et six mois s'étaient écoulés avant que les auteurs des monuments de Seine-et-Marne eussent fait paraître la livraison où ils devaient s'efforcer d'attribuer la cassette à une abbesse du Lys, et l'un des blasons qui la décorent à la famille de Coëtivy, qui n'a pris existence qu'au XVIe siècle (2). La magnifique monographie de M. Ganneron a paru deux ans après. Dans son préliminaire, ce dernier auteur se plaît à

(1) Voy. X^e année, p. 637 et pl. 227.

(2) Ce n'est que par une note postérieure à la publication de cette livraison que M. Guénebault a pu faire rectifier cette erreur.

reconnaître avec autant de conscience que de loyauté que M. Grésy l'a non-seulement autorisé à reproduire tout son travail, mais encore qu'il lui a offert généreusement des documents nouveaux et précieux dont il n'a pas manqué de faire son profit.

Dans le *Moniteur* du 7 juillet dernier M. Théophile Gautier a donc fait trop bon marché de la part qui revenait à M. Grésy, dans l'invention du précieux trésor, en mettant beaucoup plus en relief M. Ganneron qui n'a eu, autant dire, qu'un mérite d'éditeur; le célèbre critique est d'autant moins excusable que c'est au *Moniteur* même que la notice de M. Grésy a paru le 26 novembre 1853. La seule pièce nouvelle qu'ait produite M. Ganneron à l'appui de l'authencité de la cassette, c'est le procès-verbal d'enquête des miracles faits à l'occasion de la canonisation et qui nous a été conservé par le confesseur de la reine Marguerite. Il y est rapporté qu'une religieuse du Lys, sœur Clémence, affligée d'un mal d'yeux incurable pria l'abbesse de lui confier « l'*escrinet* là où les haires et disciplines du benoict sainct « Loys étoient secrètement gardées, » et quand elle eut ces choses, elle les tint avec foi pendant plusieurs jours, elle les avait encore lorsqu'une nuit que ledit « *escrinet* étant près de sa tête » la même voix, qu'elle avait déjà entendu, lui parla ainsi : ..., etc. etc.

Chacun des auteurs, qui se sont occupés de ce monument après M. Grésy, a émis à tort des idées différentes sur la découverte du précieux reliquaire, l'un a prétendu que c'était M. le curé de Dammarie qui avait vu le premier la cassette, d'autres ont prétendu que c'était le sacristain qui, le premier, avait épousseté sa poussière séculaire. Un autre, après l'avoir dessiné, se proclame l'auteur de la découverte, et cette prétention est établie d'une manière étrange; car, pour jeter des doutes sur son authenticité, on tronque le document que nous venons de citer en disant que l'enquête à laquelle donna lieu la canonisation ne constate « la possession par l'abbaye que du cilice et de la discipline du fils de la reine Blanche, » tandis que, comme on vient de le lire, l'*escrinet* s'y trouve mentionné deux fois.

On a dit aussi que les armoiries sur les monuments du XIIIe siècle étaient une décoration *banale;* mais à ce compte la science héraldique ne serait plus qu'absurdité et mensonge. Du moment qu'on admet que la cassette date évidemment de l'époque de Saint-Louis, on ne trouve, depuis la fondation de l'abbaye jusqu'en 1275, que trois abbesses à qui pouvoir les attribuer : Alix de Vienne, Mathilde de Vienne ou Isabelle de Brabant; ce serait bien le moins que l'abbesse eût fait exécuter son blason, au milieu de tant d'autres, sur

un meuble qui était destiné à son usage, et cependant ni l'une ni l'autre de ces deux familles n'y figurent.

Pour donner plus de poids à la citation tronquée, on fait cette remarque ; que le mot *cassette* semble ajouté après coup sur l'inventaire de 1678; une pareille insinuation, pour le commun des lecteurs, pourrait donner à croire qu'une main intéressée, par une déduction logique et impitoyable, un faussaire moderne, aurait ajouté et intercalé ce fatal mot de *cassette* pour donner de l'authencité à la récente découverte; mais c'est l'article 4e tout entier concernant les reliques de saint Louis, données par Philippe-le-Bel (1), qui est d'une écriture différente et postérieure, il est vrai, d'une vingtaine d'années, à la contexture générale de l'inventaire. Ajoutez que l'on remarque ailleurs des additions et corrections de la même main. L'addition qui nous intéresse n'a donc pas de raison pour être suspectée, surtout lorsqu'il est facile de reconnaître que c'est la même écriture qui, le 27 mai 1698, a certifié véritable à la fin du cartulaire et signé *Philibert Charles de Pas Feuquières, vicaire général* (2). Une omission matérielle, commise par un copiste, mais rétablie par une main qui avait autorité et qualité pour le faire, donne, au contraire, selon nous, plus de poids au témoignage écrit.

On a argumenté de ce que l'inventaire de 1790 ne fait pas mention de la cassette, même objection vient d'être encore répétée le 17 juillet dernier dans *l'Indicateur de Seine-et-Marne*, et l'on n'ajoute pas que cet inventaire, dressé par une commission d'administrateurs du district, qui n'avait d'autre mission que de constater les matières d'or et d'argent, n'énumère que les reliquaires en général sans décrire aucun des objets qu'ils renferment, pas plus les reliques des autres saints que celles de saint Louis, et l'on oublie que la cassette avait été transformée en casier tapissé de carton et de broderies, de manière à échapper aux yeux les plus clairvoyants.

D'ailleurs, je le repète, le procès-verbal de reconnaissance de reliques, dressé à Dammarie le 29 novembre 1834, par M. l'abbé Pruneau, vicaire général et supérieur du séminaire de Meaux, con-

(1) In Lilio asservantur quædam sancti Ludovici ossa cum ejus cilicio a Philippo Pulcro concessa (*Gallia christiana*, t. XII, p. 247, D).

(2) Philibert-Charles de Pas Feuquières, d'une célèbre famille protestante, abjura le protestantisme en l'année 1642. La collection des *Lettres inédites des Feuquières*, recueillie et publiée par M. Étienne Gallois, 5 vol. in-8°, Paris 1845, renferme un grand nombre de lettres fort intéressantes de l'abbé de Feuquières et de ses frères qui, comme lui, se firent successivement catholiques.

state, « d'après des témoignages irrécusables, que l'ancien coffre sans « fond et garni de cuivre dans toutes les parties qui lui restent (1), « servait de casier aux autres reliques, que c'est ainsi qu'il était « exposé avant la révolution de 1790, dans l'église du Lys en la « chapelle dite *des Reliques*, et qu'il n'avait rien été changé dans « la position des ossements renfermés dans ce reliquaire. »

Plusieurs des auteurs qui ont écrit sur ce monument, paraissent fort mal renseignés sur le sort de certains objets que renfermait l'abbaye du Lys. Nous les engageons à lire le procès-verbal de la vérification de la haire de Saint-Louis, dressé le 23 septembre 1830, par M. Pellet, vicaire général, en présence de l'archiprêtre, curé de la paroisse. M. Foix, juge au tribunal de première instance, y dépose « qu'il a reçu ladite haire au moment où on venait de la tirer de la châsse pour la jeter au feu, ayant obtenu qu'on la lui remît plutôt que de la brûler. » Depuis, M. Grésy a trouvé cousue à cette haire une bande de parchemin qui n'était pas encore connue, puisqu'il n'en est pas fait mention dans le procès-verbal de vérification ; elle porte, écrit en caractères gothiques, écriture cursive de la fin du XVe siècle : *C'est la haire Saint-Louys, roi de France.* M. Grésy en possède un calque qu'il tient à la disposition des incrédules. La haire de Saint-Louis est donc aussi authentique que sa cassette. Il est bien établi que ni l'une ni l'autre ne sont jamais sorties des châsses de l'abbaye, et, suivant le terme de jurisprudence, elles n'ont jamais perdu leur possession d'état.

SAUNIER.

(1) Quelque succincte que soit cette description de la cassette, on voit que M. l'abbé Pruneau en avait déjà remarqué l'ancienneté avant tous les prétendants à cette découverte.

LETTRE

A MONSIEUR L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

SUR LE POINT DE DÉPART ET LA DATE PREMIÈRE DES POIDS INSCRITS DU MIDI DE LA FRANCE.

Monsieur,

Les lecteurs de la *Revue* n'ont certainement point oublié un intéressant article, dans lequel un de nos collaborateurs, M. Chabouillet, restituait à la ville d'Albi un poids inscrit que l'on avait à tort attribué à celle de Limoges. A la réfutation spirituelle des méprises auxquelles avait donné lieu l'attribution de ce petit monument, où l'on croyait reconnaître le buste de saint Martial, patron des Lemovices, dans la tête du léopard qui *rampe* (au XVIe siècle), sur la porte crénelée de la cité épiscopale des Albiges (Albigæ, Albigenses), l'auteur ajoutait en terminant d'ingénieuses conjectures sur le sens de la sigle monumentale (B) que nous offrent sans exception tous les poids inscrits de cette ancienne métropole, et nous n'aurions, comme tous ceux qui ont lu ce petit travail, que des éloges sans restriction à adresser à l'auteur, s'il n'avait tranché incidemment une question de chronologie stathmétique dont vous allez comprendre en deux mots l'importance. Il a lu ou cru lire sur l'un des poids qu'il invoque à l'appui de sa restitution, la date de 1193, qui aurait pour résultat, si elle était admise, de reculer d'un demi-siècle (de 46 ans au moins) l'époque de la fabrication des poids inscrits dans le midi, et d'en placer à Albi le point de départ et le premier type.

Avant de passer dans mon cabinet, si ce mot n'est pas trop prétentieux, le petit monument dont il s'agit faisait partie de la riche collection de poids qu'avait réunie M. Jules Soulages, récemment enlevé à l'archéologie. Il lui appartenait encore à l'époque où parut dans la *Revue* (1854) le travail dont nous nous occupons, et je me souviens qu'en parcourant ensemble l'exemplaire que lui en avait adressé l'auteur, nous nous communiquions un soir les difficultés et les objections de plus d'un genre, que provoquait dans nos

esprits une assertion aussi nouvelle. Sans accorder plus d'attention que n'en méritent ces caractères accidentels à l'emploi exclusif ici de l'idiome roman, qui se mêle presque toujours sur les poids de date ancienne à l'idiome latin réservé d'ordinaire pour le revers du monument; sans nous préoccuper outre mesure de la formule insolite de la légende : *l'an de nostre senor* (1) que nous n'avions encore vue comme le mot de *siutat* placé avant le nom propre de la ville, que sur des poids d'un âge relativement récent, sur ceux de la *cieutat* de Rhodez par exemple, qui sont de l'année 1520, nous étions surtout frappés de la fabrique du poids lui-même qui ne rappelle plus rien du style monumental et de l'épigraphie caractéristique de l'époque romane. L'allure serrée et le galbe gothique de son écriture nous eussent reporté plutôt à l'époque de barbarie qui précède immédiatement la renaissance, ou les A aussi larges du haut que du bas affectent une forme à peu près carrée, ou les L étroites de base sont armées d'un hameçon démesuré, qui les rapproche à leur tour de la forme carrée des A, où l'arc ouvert et grêle des C (dans le millésime par exemple) diffère autant du C en plein-cintre de l'époque romane (voy. tous les poids du XIIIe siècle) que de celui du XIVe dont les deux bras sont enchaînés verticalement par un trait aminci (2). Ces objections et d'autres que je vous épargne tiraient une valeur particulière de cette circonstance, que l'exemplaire assez bien conservé d'ailleurs, sur lequel M. Chabouillet appuyait cette conjecture hardie, est précisément mutilé à l'endroit du millésime, que l'M gothique du millénaire a disparu à peu près complétement dans une dépression de la fonte qu'il reproduit dans son dessin, sans lui accorder dans sa traduction l'attention qu'elle mérite, et que les arcs rapprochés et confus dans lesquels il a cru la retrouver plus loin, sont eux-mêmes défigurés par une soufflure circulaire, de la taille d'une lentille dont son dessinateur n'a tenu cette fois aucun compte.

La découverte successive de trois nouveaux échantillons de cette rare série dont la légende et le millésime surtout sont beaucoup mieux conservés que ceux de l'exemplaire dont s'était servi M. Chabouillet (voyez le dessin ci-dessous), nous permettent de vider aujourd'hui cette petite difficulté de chronologie et de restituer à la ville de Toulouse l'honneur incontestable jusqu'ici d'avoir conçu ou ap-

(1) Elle est très-commune en latin : *Anno incarnacionis Domini*, *incarnatione Domini*; mais insolite en roman.

(2) J'ai déjà signalé dans un article publié par la *Revue*, en 1856, quelques-uns de ces traits caractéristiques de l'épigraphie stathmétique au XIVe et au XVe siècles.

pliqué la première un système de poids qui s'est propagé de là dans la plus grande partie du pays de langue romane, et qui n'en a disparu qu'après six siècles de durée (1).

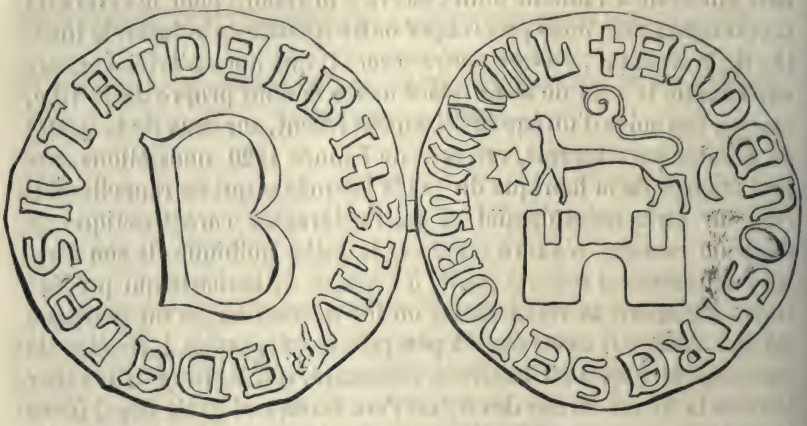

+ ƷLIVRE DELE SIVTETDELBI
L+EN DE NOSTRE SENOR MCCCCXCIII

Loin d'être comme le dit l'auteur « le plus ancien ou l'un des plus anciens monuments de ce genre, aujourd'hui connu » (*Ib.*, p. 5, tirage à part), le poids dont il s'agit n'est pas même, il s'en faut de beaucoup, le premier en date de ceux qu'a successivement émis l'ancienne métropole de l'Albigeois, puisqu'il appartient comme on le voit, à l'année 1493 de notre ère. Mais en perdant l'espèce d'auréole archaïque dont on l'avait gratuitement entourée, la série toujours rare à laquelle il appartient, n'en conserve pas moins une

(1) Je dois l'un de ces échantillons qui sont tous les trois des demi-livres (*meia livra*), à l'amitié de M. Souleyrat de Cordes, jeune médecin plein d'intelligence et d'activité. Les deux autres, mieux conservés encore, me sont communiqués avec beaucoup d'obligeance par un collecteur d'Albi, M. Baynac, auquel je dois le dessin fort exact que reproduit la planche ci-dessus. S'il n'y a point de doute possible sur la date générale du poids ou le chiffre MCCCC est incontestable sur les trois exemplaires, il peut rester quelqu'hésitation sur les dizaines et unités de ce millésime, resserrées et comme entassées les unes sur les autres par défaut d'espace. M. Baynac est tenté d'y reconnaître le chiffre XIII (1413), ce qui constituerait sur cette seule donnée une série nouvelle, distincte de toutes les séries connues. En adoptant le chiffre (XCIII) qui s'explique lui-même par la forme presque rectiligne du C (V. le dessin), adhérent et confondu ici avec l'X qui le précède, j'ai été dominé par l'identité frappante de type, de style, de légende, de disposition même, que

place et un rang honorables, entre les nombreuses séries de cette ancienne capitale, que je vous demanderai la permission de rétablir, en terminant, dans leur ordre chronologique, interverti et bouleversé presque partout, dans la liste de M. Chabouillet lui-même (*Ib.*, p. 5 et 6), par des erreurs d'attributions qui tiennent le plus souvent à des erreurs de lecture. Pour les éviter autant que possible, je ne m'appuierai que sur des poids datés, d'une conservation irréprochable, et que j'ai pu étudier par moi-même, sur les calibres successifs d'une même série.

Série de 1335 (ou 36).

+ MEIA LIVRA DE LA SIVTAT DALBI

Porte de ville ouverte dans un mur crénelé de cinq créneaux et surmonté de la croix épiscopale : sur les créneaux un léopard passant à gauche; à dextre le soleil rayonnant, à senestre la lune en décours.

+ IAN M · C · C · C · X · X · X · V.

Dans le champ un grand B de forme gothique accosté de deux points. — Dans le quart et le demi-quart de la même série qui portent simplement pour légende I Cartaro d'Albi, et mieg. cart. d'Albi, sous les signe du soleil et de la lune, le chiffre 1335 est positivement suivi d'un I qui donnerait l'année 1336, à moins que l'on ne veuille y voir une L qui commencerait le mot l'an par lequel s'ouvre la légende. — A partir de l'once, *onsa*, le léopard disparaît tout à fait des créneaux.

présentent ces demi-livres et la livre de M. Chabouillet, où la fin du même chiffre est écrite en toutes lettres (LXXXXIII) et l'impossibilité à peu près absolue d'admettre des ressemblances aussi multipliées entre deux séries séparées l'une de l'autre par 80 ans d'intervalle. — Ceux de nos lecteurs qui ont quelque habitude de la stathmétique remarqueront d'eux-mêmes que l'article (L) est séparé par la croix du mot *an* qui le gouverne. Quant au signe bizarre qui précède à l'avers le mot *livra*, j'ai hésité et j'hésite encore entre l'initiale du mot *meia* écrit d'une manière couchée et cursive et la moitié du signe numéral H qui remplace quelquefois le mot *livra* sur des poids d'un âge assez reculé. Je songe en écrivant ceci à la belle série de poids en bronze du XVIe siècle (1590), dont j'ai pu étudier récemment dans les archives de Montauban les calibres supérieurs, depuis les quatre livres où s'arrêtent les séries en forme de disques jusqu'au quintal de 104 H qui termine dans cette ville la série des poids étalons en forme de cloche et suspendus par un anneau.

Série de 138 .

« I CARTARO DALBI

Crosse, lion et tour des armes d'Albi

LAN M CCC IIII XX...

Dans le champ B. »

C'est sur la foi de M. Chabouillet qui l'emprunte lui-même (*ib.*, *ib.*, p. 5), à l'ancienne collection Rollin et Meynaerts probablement dispersée aujourd'hui que je reproduis ce spécimen d'une série très-rare. Je ne l'ai point encore rencontré pour ma part parmi les poids très-nombreux d'Albi que j'ai eus entre les mains, et je peux ajouter qu'elle est entièrement inconnue aux stathmétistes locaux, à M. Baynac, par exemple, que je citais tout à l'heure. Le chiffre quatre-vingts est écrit à peu de chose près comme il l'est ici (par quatre traits suivis du mot *vin*) sur une série de Montauban qui appartient aussi au XIVe siècle. La question de lecture et d'attribution chronologique que soulève ce petit monument serait à peu près tranchée pour moi s'il était certain que les trois C du millésime soient enchaînés par un trait vertical, ce qu'un dessin exact pourrait seul nous apprendre.

Série de 1493.

+ VNE LIVRA DE LA SIVTAT DALBI

Dans le champ un grand B de forme gothique. A droite un point

+ AN DE NOSTRE SENOR M CCCCLXXXXIII

Porte de ville, etc., identique à l'effigie de l'émission de 1336.

V. Supra, la demi-livre de la même série.

Série de 1557.

(sic)

+ POIS DVNE LIVRE DE L · A CITE DBI

Porte de ville crénelée, etc.

+ LAN MIL · CINCENCINOVANTE 7

Dans le champ un grand B accosté des deux lettres CB (cité,

bourg ?). — C'est incontestablement à cette série qu'appartient le poids que M. Chabouillet attribue à l'année 1551, confondant sur un exemplaire d'une faible conservation sans doute, le chiffre 7 avec le chiffre 1. La demi-livre de cette série remarquable par ses diversités de fabrique d'un calibre à l'autre, porte pour légende : + POIX · DE · M · LIVRE · D · L · C · DLI. La porte avec le léopard tourné à droite. LAN · M · CINQ · CENIS. 57 au grand B accosté de deux points : le cartaro POES · DEVN · C · DE LA · C · DALBI, porte crénelée de 4 créneaux, etc. Le léopard marchant à gauche + LAN · MIL · CINQ · CEN · 57 le B accosté de deux points.

Série de 1581.

POIS · DALBI · DE · VNO · LIVES

La porte à 4 créneaux, la crosse, le léopard couché à droite accosté de deux points et d'une croix : dans le champ + c'est sans doute la croix initiale de la légende que le fondeur aura supprimée faute d'espace.

+ LAN · MILLE · SIN · C · 4 VIN · I

Dans le champ le B cantonné de quatre points ; à gauche au-dessus d'un de ces points un I. — C'est certainement à cette série commune comme celle qui précède, qu'appartient un prétendu poids de l'année 1506, dans lequel M. Chabouillet prend pour une croix le 4 fort bizarre, il est vrai, de 81, et pour le chiffre VI les deux premières lettres du mot VIN · 1, trompé suivant toute apparence par la faible conservation de l'exemplaire dont il se servait. Le 4 est écrit de même en chiffres arabes, mais régulièrement cette fois (4), dans la légende d'un des poids à anneau de Montauban, que je signalais tout à l'heure QVINTAL DE 104H. On pourrait induire de cette ressemblance, qui est à elle seule une date, que cette belle série étalon appartient à peu de chose près au même temps qu'une série étalon de mesures de capacité du même musée (coup, demi-coup, quart de coup), qui porte dans un cartouche au-dessous des armoiries de la ville, la date de 1590. — Les deux livres et les trois livres de cette série (POIS · DALBI · DE · DVS · LIVES—POIS · DALBI · TROIS · LIVES) n'offrent rien de caractéristique ; la demi-livre et le quart portent pour légende + POIS · DEMI · LIVES · DALBI, *ut Suprà*, sans léopard, et P · DALBI · DE · CAR toujours avec la même date.

Série de 1673.

POIX · DALBI · DE · I · LIVRE · 1673.

La porte à quatre créneaux, la crosse (ce n'est qu'en 1676, comme on le sait, que l'évêché a été érigé en archevêché), le léopard debout à gauche, dans le champ le disque radié du soleil et la lune en décours.

La légende est remplacée par une sorte de ruban en saillie qui dessine des ondes régulières; dans le champ le B accosté des lettres P, M. — Les deux et les trois livres que possèdent plusieurs collections n'offrent de différences caractéristiques que dans la disposition du ruban partagé en festons distincts et arrondis ou coupé de loin en loin par des rosaces. La demi-livre offre au revers le chiffre du millésime 1673 coupé en deux par la croix initiale de la légende. Le ruban est remplacé par un grénetis de points évidés. Dans le quart (I · CAR ·), le B du revers est accosté des deux sigles A, S.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.,

EDW. BARRY.

DE LA FORMULE FUNÉRAIRE

SUB ASCIA.

La *Revue archéologique*, dans le cahier de février dernier, a inséré une note sur la formule *sub ascia*, si commune dans les épitaphes latines d'une certaine partie de l'ancienne Gaule et qui a suggéré tant de commentaires. Il s'agit de l'explication du terme *ascia* par un mot grec composé de A privatif et SCIA, *ombre;* soit : *absence d'ombre, jour, clarté*. Le sens de la formule équivaudrait à *sub dio*.

Cette opinion a été publiée, vers le milieu du XVIIe siècle, par Chorier dans ses *Rech. sur les antiq. de la ville de Vienne;* il s'exprime ainsi : « Les lieux qui sont sans ombre sont nommés chez les Grecs *a-scia*, car σκία signifie l'ombre en leur langue. Ces tombeaux étaient exposés à ciel découvert et consacrés en une campagne libre, comme les autels dédiés aux héros et aux demi-dieux. » Ce passage auquel, depuis cette époque, il a été fait souvent allusion, a été, en dernier lieu, reproduit par M. Nolhac dans son intéressante brochure *sur la Hache, etc.*, Lyon, 1840, p. 5.

Néanmoins, il y a lieu de croire que cette indication, combattue de bonne heure, avait été perdue de vue par un certain nombre de personnes qui se sont depuis occupées du même sujet. La communication de la *Revue*, en la mettant en relief, me paraît donc avoir eu l'utilité d'attirer plus spécialement l'attention sur ce point. Pour moi, j'en ai profité, et j'y ai puisé le germe d'une nouvelle explication que je soumets à mon tour, après tant d'autres, à l'appréciation des lecteurs.

Dans l'interprétation précédemment exposée, M. Nolhac fait remarquer avec raison l'anomalie d'un mot grec dans des inscriptions latines, mot de la présence duquel l'interprétation ne rend nullement compte. C'est précisément sur ce fait que s'appuie l'idée que je vais émettre.

Les Anciens croyaient à l'existence de divers génies, les uns bienfaisants, les autres malveillants, qui tenaient sous leur dépendance non-seulement chaque homme dans son ensemble, mais les différentes parties de son corps. C'étaient, par exemple, pour les Égyptiens, les Décans. Celse, dans Origène, livre VIII, les définissait

ainsi : « Ce sont des dieux éthérés, lascifs, sanguinaires, avides de parfums et de chant, qui prévoient toutes les destinées des mortels et président spécialement aux diverses parties du corps humain. » (Trad. de M. Biot.). Firmicus en dit, livre IV, chap. XVI : « Magni « erant numinis ac potestatis, perque ipsos prospera omnia atque « infortunia decernebantur. » On attribuait les maux, particulièrement les maladies du corps, soit aux bons génies, irrités de quelque offense commise contre eux, soit aux mauvais, naturellement enclins à tourmenter les hommes, et on se livrait à des enchantements pour apaiser les premiers ou éloigner, chasser les seconds. L'une des indispensables conditions du succès de ces opérations théurgiques était l'emploi de certains mots dans leur langue originaire : ces mots, pour cela, étaient nommés *efficaces*. En Égypte, c'étaient naturellement les noms des Décans, mais les noms égyptiens; en invoquant ainsi, dit Origène, le génie qui dominait sur la partie affligée, on guérissait le malade : « Si nous pouvions, ajoute cet auteur, expliquer la nature des noms efficaces dont se servent les sages de l'Égypte..., nous serions en état de prouver que la magie n'est point une chose vaine, comme Épicure et Aristote l'ont cru; mais qu'elle est fondée sur des raisons connues, à la vérité, de peu de personnes. »

Plusieurs autres nations possédaient de ces noms efficaces. La Grèce, entre autres, en avait primitivement six sous le titre de *Lettres éphésiennes*, savoir, selon Hésychius : *Aski*, *Kataski*, *Aïx*, *Tétrax*, *Damnaméneus*, *Aision;* selon Androcyde dans Clém. d'Alex. *Strom.*, V : *Askion*, *Kataskion*, *Lix*, *Tétras*, *Damnaméneus*, *Ta aisia.* Ces mots signifiaient : 1° *les ténèbres* (*alpha* augmentatif), 2° *la lumière*, 3° *lui-même* chez Hésychius, *la terre* chez Androcyde, 4° *l'année*, 5° *le soleil*, 6° *la vérité.*

Selon l'auteur du *Grand Étymologique*, ce fut par la prononciation des paroles magiques appelées *Lettres éphésiennes* que Crésus, vaincu par Cyrus, fut sauvé sur son bûcher embrasé.

Les terminaisons de plusieurs de ces mots varient dans les auteurs précités, entre autres celles des deux premiers ; il est probable que les leçons primitives étaient *Askia*, *Kataskia*, dans la transcription latine, *Ascia*, *Catascia.* Je présume que c'est le premier qui entre dans la formule funéraire dont il s'agit : SUB ASCIA, AD ASCIAM.... Elle s'adressait au Génie des Ombres ou des Mânes, car *sciai*, signifiait aussi les Ombres, les Mânes. Or, je le répète, pour que le mot fût efficace, il fallait lui conserver sa forme originale : « Les magiciens, dit Plutarque, *Symp.* VII, q. 5, exercent les démo-

niaques à prononcer et à nommer par eux-mêmes les lettres éphésiennes. » De là, le maintien d'*Ascia* dans les inscriptions latines, car on agissait à l'égard des morts comme à l'égard des vivants : le mot efficace, sous la puissance duquel on déposait les premiers, devait être prononcé textuellement. La hache, *ascia*, n'est qu'un emblème parlant de la même idée ; la figure, par elle-même, n'a pas de signification ; elle n'est que le voile du nom. Peut-être, lorsqu'on tenait encore cachés les mystères de la magie, ce signe phonétique était-il seul employé par les initiés (1) ; mais à l'époque de l'empire romain où les pratiques théurgiques prirent un si grand développement, le secret ne tarda pas, sans doute, à se divulguer ; le mot fut progressivement connu d'un plus grand nombre d'adeptes et fut lui-même inscrit sur leurs tombes, en conservant le plus souvent l'hiéroglyphe homonymique auquel, par l'usage qui en avait été fait primitivement, on en était peut-être venu à accorder en propre une vertu spéciale.

Les paroles précitées d'Origène expliquent comment des chrétiens ont pu partager ces croyances et faire eux-mêmes usage et du signe et de la formule.

Si mon assertion, concernant l'insignifiance essentielle de la hache comme figure, est exacte, cette figure, pour les véritables initiés, était au fond indifférente, et elle pouvait être remplacée par celle de quelque autre objet d'un dessin dissemblable, pourvu que l'objet rappelât le même nom. C'est en effet ce que me paraissent démontrer divers monuments dont quelques-uns, par une curieuse coïncidence, me semblent représenter la cérémonie même de la dédicace *sub asciâ :* ils sont reproduits sur la planche 340 ci-jointe.

Le n° 1 est tracé au-dessus d'une inscription latine trouvée à Lyon en 1740, et expliquée, d'après l'abbé Lebeuf, dans le tome IX de l'*Hist. de l'Acad. des inscript.*, in-12, p. 410 à 414. Voici en partie le commentaire, p. 412, 413 et 414 : « In huc locu requievit Leuca-« dia, Deo sacrata puella, qui vitam suam prout proposuerat gessit, « qui vixit annos XVI tantum ; beatior in Dno condidit mentem « P T S, consu Theudesi XIII.

« Au-dessous de la dernière ligne se voit une croix entre deux colombes et deux figures d'*Aissette* ou d'*Ascia*. . . . . .

. . . . . .

« Mais ce qui rend cette épitaphe plus digne d'attention, c'est la

(1) On peut voir, au ch. 148, l. 4 et suiv., du grand Rituel funéraire des Égyptiens, un remarquable exemple, dans un cas analogue, de l'expresse recommandation du secret.

preuve qu'elle fournit que l'*Ascia* n'était pas particulière aux sépulcres des païens. M. l'abbé Lebeuf en avait déjà aperçu sur le tombeau de saint Andoche à Saulieu en Bourgogne; mais cet exemple seul n'était pas décisif, parce que ce tombeau, qui est de marbre blanc, pouvait avoir été originairement fait pour un païen. Ici l'*Ascia* redoublée accompagne la croix et les colombes, symbole du Christianisme. »

En examinant les deux figures indiquées comme des *Aissettes*, il est impossible d'y reconnaître la hache à laquelle on donne ordinairement ce nom. Cependant la particularité même, signalée par l'auteur, de la présence de la figure sur une pierre chrétienne donnerait la certitude, s'il en était autrement besoin, qu'il a surveillé le dessin et que ce dessin est exact. D'ailleurs la même figure se montre sur d'autres monuments, par exemple, sur le n° 2 de notre planche, tiré, ainsi que les n°s 3 et 4, de la précieuse collection publiée par M. le commandant de la Mare, dans la partie archéologique de l'*Explor. scient. de l'Algérie*, pl. 93 (1). Cette figure, toute prévention écartée, paraît une fleur. Ainsi doit en avoir jugé l'auteur d'une table générale des matières contenues dans les volumes VI à X inclusivement de l'Histoire et XVIII à XXXVII des Mémoires de l'Académie, table qui forme le tome LXXV de la collection. Il s'exprime ainsi, p. 104 : « Ascia, plante employée sur les tombeaux. *Hist.*, vol. IX, p. 412 et 413. » Il renvoie précisément, on le voit, aux pages précédemment indiquées de l'analyse précitée. Cependant cette opinion ne doit pas avoir été celle de l'abbé Lebeuf, qui regardait comme des ancres les diverses figures en relation avec la formule. D'où vient-elle? Quelle confiance mérite-t-elle? L'auteur de la table générale dont il s'agit, si je ne me trompe, n'a été rien moins que l'auteur même de l'analyse, le secrétaire perpétuel de la Compagnie. Si cette qualité présumée n'était une garantie suffisante, le soin avec lequel, il est facile de le reconnaître, ces tables ont été rédigées dans tous leurs détails, porterait en lui-même la preuve que l'énonciation n'a pas été émise à la légère. Si on le voulait absolument, elle serait au moins l'expression naïve de l'idée que suggère la simple vue de l'objet, dégagée, comme je l'ai dit, d'opinion préconçue. A ce titre, quelle qu'en ait

(1) On a la preuve positive de l'introduction en Afrique du symbole de l'*Ascia* par d'autres monuments où la hache même est gravée, par exemple, à Sigus, pl. 50 du même recueil, et à Constantine, pl. 147.

Quant à l'objet particulier dont je m'occupe, on le voit aussi pl. 81, n° 2 (Sétif), pl. 94, n° 5 (Mons), pl. 106, n° 11 (Djemila), et pl. 184, n° 11 (Ghelma).

été alors l'origine, elle peut paraître le témoignage de la vérité, et je ne me crois pas trop téméraire en m'en emparant. Voici mes motifs :

Scias (skias), formé de scia (skia), *ombre*, signifie : « La vigne ou autres plantes qui grimpent sur les arbres; on donne aussi ce nom à l'ombelle des plantes. »

Nous désignons précisément par le nom *ache* une plante *ombellifère* qui figurait dans les rites funéraires, le *persil*, en latin *apium*, en grec *sélinon*. Plutarque, *Timol.*, apprend que les tombeaux en étaient couronnés (1); Pline, *Hist. nat.*, XX, p. 11, dit qu'il servait dans les repas funèbres. Notre nom vulgaire *ache* ne peut venir ni d'*apium*, ni de *sélinon* : n'est-il pas de toute vraisemblance qu'il émane d'*ascia* et qu'il a été donné à la plante à cause de ses *ombelles*, c'est-à-dire que c'est une transcription faiblement altérée du grec *scias?* C'était un emblème de résurrection, de victoire : aussi servait-il en outre, suivant Pline encore, XXX, 8, à couronner les vainqueurs dans les jeux sacrés de Némée, et selon Plutarque, *Symp.* v, q. 3, dans les jeux isthmiques, jeux qui, les uns et les autres, étaient d'ailleurs funèbres aussi et nommés Ἀγῶνες ἐπιτάφιοι (*Schol.* Pind.). Cette attribution de l'*apium* provenait de ce que l'on croyait qu'il naissait spontanément. Il était, à cet égard, sur le rang du scarabée en Égypte (2) et de l'abeille en Grèce et chez les Romains (3); aussi est-ce de ce dernier insecte qu'il paraît

(1) Voyez aussi Polyæn. *Stratag.* v, 12, leg. 1, et Suidas in Σελίνου στέφανον.

(2) « Les Égyptiens racontaient que tous les scarabées étaient mâles; ils en avaient fait le symbole de la génération paternelle et, dans un sens mystique, de la génération divine. Ils l'appliquaient également à la procréation de la matière et du monde, et à l'incubation mystérieuse qui présidait, après la mort, à la rénovation du germe humain pour une vie éternelle. — Suivant la prescription du chapitre 30 du Rituel funéraire, un gros scarabée de jaspe vert ou d'une pierre de couleur analogue devait être placé dans l'intérieur de la momie : il porte gravée au revers une invocation du défunt qui demande un jugement favorable. » Vic. de Rougé, *Not. des monum. égypt.* 1855, p. 122 et 96.

(3) « Creantur apes ex boum fimo. » Calep. Dict., au mot *Apis*, et Virgile, *Georg.* IV, etc. De là le rôle funéraire décerné aussi à l'abeille et l'application du nom de *Melissai* aux âmes des défunts; comme l'abeille, l'âme renaissait de la corruption de la chair, de même que le scarabée déposait ses germes dans une petite sphère de fiente de bœuf qu'il roulait entre ses pattes de derrière. Le bœuf, on doit le remarquer, intervenait dans ces régénérations spontanées; c'est ce qui explique le rapport du nom du dieu *Apis* avec celui de l'abeille et avec celui de la chair en égyptien, *ab*, *af;* de là vient aussi que sur les monuments hiéroglyphiques, le nom d'Apis, comme celui du scarabée, est souvent suivi d'un oiseau, emblème de la procréation, remplacé, dans quelques cas de filiation, par un morceau de chair. (Voy. Mariette, *Mém. sur la mère d'Apis*, p. 19.) Dans une épitaphe

tirer son nom latin. Quant à *sélinon*, il n'a, je crois, aucune base en grec : mais en phénicien on avait *salal*, צלל, *obumbratus est; selel*, צלל, *umbra; sel*, צל, *umbra et forma, idolum* (petite figure). Le dernier L, par une affinité parfaitement constatée en linguistique, s'est changé en N, soit SLN=SLL, et de là le nom grec. Le rôle funéraire de l'*ache* était si familier, qu'il avait donné lieu à une locution proverbiale : Τοῦ σελίνου δεῖται (1), *Il aura bientôt besoin d'ache*, pour : *Il est atteint d'une maladie mortelle, il est près de succomber*, et la preuve que l'ache, dans cet usage, représentait une entrée dans une autre situation, un passage à un séjour meilleur, c'est un autre proverbe qui avait cours du temps d'Aristophane (*Guêpes*) : Οὐ δ'ἔν σελίνῳ εἶναι, *N'être pas encore à l'ache*, pour : *N'être pas encore au début, à l'entrée d'une affaire*, parce que les jardins étaient bordés d'ache, de manière qu'il fallait franchir cette lisière pour pénétrer au milieu des fleurs et des fruits, dans le lieu de repos, de récréation, d'abondance, le jardin, le paradis.

Ainsi s'explique, d'une part, le rôle de l'ache comme plante funéraire; d'une autre part, son emploi comme allusion phonétique et à la fois figurative à la cérémonie *sub asciâ*. Mais en fait, ce n'est point l'inflorescence de l'ache qui est retracée sur les monuments mentionnés; ce n'est pas une ombelle : on doit donc y voir la fleur de l'une de ces plantes grimpantes qui portaient aussi le nom générique *scias*, parce qu'elles donnaient de l'ombre en s'entrelaçant et en formant des berceaux. Or, il est une famille de plantes grimpantes, les cucurbitacées, et, dans cette famille, une espèce particulièrement, la bryone, dont la fleur ressemble assez sensiblement à celle de nos dessins : ce doit être cette fleur. Les plantes dont je parle portaient en grec un nom qui avait peut-être quelque rapport à *ascia*, savoir : *sicya, sicys, sicyos;* mais je crois que leur rôle était expressément fondé sur le titre générique SCIAS, *plante grimpante.*

Il y a plus.

Les figures 2, 3 et 4 de notre planche, trouvée en un même en-

trouvée à Constantine, au milieu d'un jardin de Salah-Bey (*Ann. de la Soc. archéol. de Const.*, 1853, p. 76), ces deux premiers vers :

De meis tumulis avis Attica parvula venit
Et satiata thymo stillantia mella relinquit,

ne font-ils pas allusion à l'abeille comme emblème de l'âme?

En égyptien, *af, ab, hab, hap*, étaient des nuances d'un nom commun à l'abeille, au scarabée, au taureau Apis; *ab* désignait la pureté, et *ba* était le nom de l'âme.

(1) Voy. Plutarque, *Timol.*, et Suidas.

droit en Algérie, sur l'emplacement de la cité anciennement nommée *Mons*, ont évidemment un cachet commun qui leur est tout à fait spécial, car il est probable que sur les trois monuments, les deux personnages réunis versaient pareillement, chacun, d'un vase particulier, un liquide dans un vase plus grand, placé entre eux : en tout état de choses, ils ont positivement en commun la guirlande ou draperie allant de la tête de l'un à la tête de l'autre; ce détail original ne peut ainsi, je crois, se rencontrer fortuitement; il est intentionnel, symbolique. Or, *scias* signifiait encore : « Pavillon fait en rotonde, *de quelque nature qu'il soit.* » Les mots que je transcris en *italiques* sont aussi imprimés de cette manière dans le Dictionnaire de Planche. Notre draperie (1) n'est-elle pas un poële représentant un pavillon, et nos personnages, même au n° 3, où il n'y avait ni hache, ni fleur, ne figurent-ils pas, comme je l'ai annoncé, la cérémonie de la dédicace *sub asciâ?*

Ce rite, d'après l'étymologie de *sélinon*, émanait des Phéniciens ou avait été transmis par eux : le nom même *skia*, *skias*, d'où *ascia*, remonte à eux; il a en effet son origine dans סכך SAKAK, *texit*, *texuit*, *occultavit*, סכה SKA ou SKIA, car souvent la gutturale s'associe le son *i*, *tugurium*, *casa frondibus ramisque conserta*, סכות SKOT ou SKIOT (skiad-os), *tentorium* (2). Et il est à remarquer qu'en hébreu tous les mots signifiant *couvrir*, סכך entre autres, impliquent en même temps l'idée de *protection*, en sorte que la formule contenait une pensée ou une prière de protection du tombeau. L'iconographie archéologique de *Mons* nous prouve que Saturne, la grande divinité de presque toute l'Afrique à cette époque, comme auparavant, des Carthaginois, était honoré d'un culte particulier dans cette ville (3); il est représenté la tête voilée : n'y a-t-il pas un rapport entre cette circonstance et la cérémonie *sub asciâ*, rapport corroboré par l'attribution de Saturne comme dieu infernal, notamment comme dernier juge à l'entrée des champs Élysées,

(1) Ce peut être une guirlande d'ache faisant couronnement et précisément la décoration symbolique à laquelle Plutarque fait allusion, car *stéphanos* signifie *guirlande* aussi bien que *couronne*. Je suis porté à croire que l'emblème se montre plus souvent qu'on ne le pense sous forme de guirlande.

(2) On peut ajouter, comme dérivé de la même source, le mot grec SÉKOS, *tout endroit clos.... temple.... tombeau....*

(3) On remarque aussi des monuments particulièrement consacrés à Saturne, semblables à ceux de Mons, à Sétif (pl. 80, et à Djemila, où j'ai signalé la fleur en question. Quant à Ghelma, il est digne d'attention que la pierre indiquée porte une double épitaphe, qu'une seule de ces épitaphes a la fleur dont il s'agit, et que la défunte s'appelait *Saturnina*.

au seuil du séjour des bienheureux, ainsi que Pindare l'a chanté (1)? La nuit, dans la cosmogonie antique, avait précédé la naissance du monde, le règne de la lumière. Nous restons cachés dans le sein maternel pendant neuf mois avant d'apparaître au jour. La chrysalide s'enferme dans une enveloppe obscure et immobile avant de s'élancer, vif et brillant papillon, image de l'âme, dans les plaines de la lumière. On comprend alors pourquoi l'on invoquait, au moment d'un décès, les ténèbres, puisqu'elles étaient, en quelque sorte, l'œuf dans lequel le germe impérissable devait puiser les éléments d'une nouvelle vie, c'était l'inévitable condition d'une renaissance.

Cette allusion à la résurrection n'explique-t-elle pas mieux encore l'adoption des formes matérielles du symbole par les chrétiens? Dans le culte catholique, les *ténèbres* ne précèdent-elles pas la *résurrection Paschale* (2)?

(1) Diodore de Sicile, xx, 65, à l'occasion d'une victoire remportée sur Agathocle par les Carthaginois, en racontant que ceux-ci passèrent la nuit à offrir aux dieux en sacrifice les plus beaux de leurs prisonniers, lesquels étaient enveloppés d'une grande flamme, parle d'une *tente sacrée* qui était placée près de l'autel : c'était ordinairement à Saturne que les victimes étaient sacrifiées par le feu; il est donc vraisemblable que le tabernacle en question se rattachait au culte de ce dieu.

(2) Le rite, avec son idée fondamentale de *ténèbres* en vue du *passage* à une lumière nouvelle, de la mort à la résurrection, indépendamment de son application aux morts particulières, était, comme fête annuelle, répandu parmi presque toutes les nations civilisées et partout il avait un caractère plus ou moins prononcé de *saturnales*. L'époque variait suivant celle où l'on plaçait le renouvellement de l'année. C'était, chez les Hébreux, la fête des Tabernacles, *heg ascot* ou *asciot;* le caractère essentiel, selon la prescription biblique, consistait dans la nature des sacrifices et dans l'*habitation sous des tentes*. Mais on y ajouta plus tard des rites non ordonnés et, entre autres, l'*effusion de l'eau;* le prêtre allait emplir d'eau de la fontaine de Siloë un vase de la capacité de trois logs et, revenu à l'autel des holocaustes, il se tournait promptement à gauche, puis versait l'eau dans une ouverture ou dans un autre vase placé à l'occident. On attacha à cette cérémonie une telle importance, qu'une fois, le prêtre, à qui elle déplaisait parce qu'elle n'était pas ordonnée par la loi, ayant répandu l'eau, non dans le vase, mais à ses pieds, il fut assailli de citrons, que l'on avait l'habitude de porter à cette fête, la corne même de l'autel fut brisée et dans la suite le peuple avait coutume de crier : « Lève la main, afin que nous voyions si tu verses l'eau dans le vase. » (Hadr. Reland, *Antiq. sacr.*, p. 232-233.) Cette effusion d'eau d'un vase dans un autre, n'est-ce pas ce que représentent les nos 2, 3 et 4 de notre planche? Ainsi se rattacherait au rite général, comme je le suppose, la cérémonie particulière des funérailles. Un acte de la célébration des grands mystères à Éleusis s'y rapporte peut-être plus directement encore. Le neuvième ou dernier jour de la fête, « on portait « en pompe *deux vases* remplis d'eau, qu'on déposait ensuite à terre en observant « d'en placer un à l'orient et l'autre à l'occident; alors on élevait les yeux vers le « ciel, puis on les ramenait vers la terre, d'abord en *prononçant quelques mots bar-* « *bares et mystiques* et ensuite quelques paroles d'heureux présage, après lesquels

Maintenant, pourquoi cet usage se trouve-t-il, non confiné, comme on l'a dit, mais particulièrement installé dans une partie limitée de la Gaule? C'est une question qui embarrasse toutes les hypothèses. Si celle que je propose est exacte, la source immédiate doit être grecque : or, Lyon est une des villes où se sont surtout rencontrées les épitaphes distinguées par le signe ou la formule dont il s'agit, et précisément dans la séance de l'Académie des inscriptions du 23 avril dernier, à l'occasion d'une inscription latine trouvée à Lyon, et dans laquelle se lit la formule, M. Léon Renier a fait observer que des noms grecs se montrent fréquemment dans les inscriptions latines de cette antique cité. Il peut y avoir quelque liaison entre les deux circonstances. Pour approfondir le problème, il faudrait rechercher la marche de la magie dans nos régions : mais ce travail dépasserait mes forces; j'aurai atteint mon but si, dans les limites mêmes où je la laisse, la solution que je propose paraît à quelque personne plus compétente digne d'être conduite complétement à bonne fin.

A. Judas.

« on renversait les *deux vases* dont l'eau s'écoulait par une ouverture; c'était le « dernier acte de la célébration de ces mystères. » (Boulanger, *Antiq. dév.* I, 106, d'après Athénée, XI, 13.) A ce rite doit être, ce me semble, assimilée aussi la scène de la fête d'Anna, à Rome, décrite par Ovide, *Fastes*, L, III, scène qui se passe près de l'eau, sur les bords du Tibre, et où l'on vôit la masse du peuple se mettre à couvert sous des berceaux de diverses formes. Saturne, dans l'astrologie ancienne, était domicilié dans le Capricorne et le Verseau, aux confins des ténèbres et de la lumière, au point où l'on plaçait la porte des dieux, c'est-à-dire celle du retour des âmes purifiées dans la région éthérée : aux ténèbres correspondaient, dans le cercle céleste, le Capricorne, dans le culte terrestre, le symbole idéographique et quelquefois en même temps phonétique de la tente ou un symbole simplement phonétique; à la purification et à l'entrée dans la lumière, sur la terre comme au ciel, l'épanchement et le cours de l'eau, l'emblème du baptême. J'aurais encore divers rapprochements à faire; mais leur exposition me mènerait trop loin.

FOUILLES DU THÉATRE D'HÉRODE ATTICUS,

A ATHÈNES (1).

..... J'ai rarement senti une impression aussi profonde qu'en entrant pour la première fois dans cette vaste enceinte qu'on vient d'arracher à la terre. A se promener sur ces dalles sonores que le temps a noircies, on croirait que les chants mélodieux qui les faisaient raisonner jadis, mêlés aux larmes ou aux éclats de rire du peuple artiste, vont se réveiller encore une fois comme un écho des temps passés, et retentir sous ces voûtes silencieuses, que n'émeuvent plus ni les pleurs de Sophocle, ni le rire ironique d'Aristophane. Qu'un autre plus versé que moi dans l'antiquité grecque, te dise de quel style est l'édifice ; qu'il y joigne des descriptions détaillées de ses différentes parties, avec force digressions sur l'architecture des anciens, rédigées en termes techniques ; moi, vois-tu, je n'en sais pas si long. En voyant l'Odéon, je n'ai su qu'admirer.

Pausanias dit quelque part, à propos de l'Odéon de Patras : « Κεκόσμηται δὲ καὶ ἐς ἄλλα τὸ ᾠδεῖον ἀξιολογώτατα τῶν ἐν Ἕλλησι, πλήν γε τοῦ Ἀθήνῃσι· τοῦτο γὰρ μεγέθει τε καὶ ἐς τὴν πᾶσαν ὑπερῆκε κατασκευήν· ἀνὴρ δ' Ἀθηναῖος ἐποίησεν, Ἡρώδης, ἐς μνήμην ἀποθανούσης γυναικός. Si c'est là l'Odéon dont parle l'historien, l'éloge est méritoire. Mais d'abord, le nôtre est-ce un Odéon ? Ce genre de théâtres, où s'exécutaient des concours de musique, étaient ordinairement couverts, et il me paraît difficile de supposer que celui-ci ait pu l'être ; il est vraiment trop spacieux. Quant à l'époque à laquelle remonte la construction du théâtre d'Hérode Pausanias ajoute : Ἐμοὶ δ'ἐν τῇ Ἀτθίδι συγγραφῇ τὸ ἐς τοῦτο παρείθη τὸ ᾠδεῖον; ὅτι πρότερον ἔτι ἐξείργαστό μοι τὰ ἐς Ἀθηναίους, ἢ ὑπῆρκτο Ἡρώδης τοῦ οἰκοδομήματος.

Comme tous les théâtres antiques, l'Odéon se compose de trois parties principales : la partie semi-circulaire élevée en amphi-

(1) M. N. Mavrocordato a bien voulu nous communiquer une lettre de son frère, M. G. Mavrocordato, où il donne des détails extrêmement curieux sur les fouilles que le gouvernement grec vient de faire exécuter au théâtre d'Hérode Atticus. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant en entier la lettre de M. G. Mavrocordato. (*Note de l'Éditeur.*)

théâtre (τὸ κοῖλον); la partie rectangulaire, la scène, et entre les deux, un peu plus bas, l'orchestre.

Garni de gradins en marbre blanc en fuite les uns sur les autres, l'imposant hémicycle s'adosse au talus sud-ouest de l'acropole. On peut compter jusqu'à dix-huit gradins en marbre, fort bien conservés et surmontés d'une galerie (διάζωμα), qui communique avec l'orchestre par six escaliers rayonnant autour du centre et servant à conduire les spectateurs à leurs places. Onze autres escaliers rayonnant à égale distance autour de cette galerie atteignent les gradins plus élevés dont il ne reste malheureusement que des débris.

De la scène proprement dite, on ne voit qu'un pan du mur intérieur qui séparait le proscenium du postscenium (παρασκήνια) percé de trois à quatre rangs d'arcades ouvertes sur la campagne, la mer et la colline du Musée. Sous les arcades trois portes à plein-cintre, unissant l'avant-scène avec les coulisses et servant sans doute à l'entrée et à la sortie des personnages dramatiques, sont intactes, grâce à la terre qui les enfouissait. Je traverse l'une de ces portes et j'arrive au postscenium qui formait la façade de l'Odéon. Tout y est ruine. Il n'en reste que des blocs de pierres épars et quelques débris d'obus, seuls vestiges de la barbarie qui ait survécu sur la terre de la liberté. Car les traces des invasions sont éphémères comme le souffle infect d'un vent empesté, et de quatre siècles de domination infâme tout a disparu, sinon quelques éclats de bombes, informes et brutes comme ceux qui s'en servaient pour briser les marbres de Phidias.

L'orchestre est la partie semi-circulaire comprise entre la scène et le gradin inférieur dont il est séparé par une rampe de marbre en partie brisée. On y pénètre par deux portes latérales pratiquées aux deux ailes de la façade.

En entrant par la porte de gauche, on se trouve sous une espèce de voûte qui communique par deux autres portes à droite, d'abord avec la scène, puis avec l'orchestre. En face de soi, on découvre une niche dans laquelle s'élève une statue, peut-être celle d'Hérode Atticus; par malheur la tête en est perdue. La symétrie est trop bien observée pour que je me donne la peine de décrire l'entrée de droite: on n'y a trouvé que le piédestal d'une autre statue entièrement disparue.

Toute la partie rectangulaire du théâtre, y compris les ailes où se trouvent les portes d'entrée, est construite en pierres de taille souvent d'une masse énorme. Des niches garnissent l'intérieur du

mur de la scène, et comme dit Pollux : Τὸ δὲ ὑποσκήνιον κίοσι καὶ ἀγαλματίαις ἐκεκόσμητο πρὸς τὸ θέατρον τετραμμένον. Mais de tout cela il ne reste que des débris de chapiteaux, quelques mains, une tête, ou bien des parties d'ornement d'une délicatesse exquise.

Je ne saurais évaluer le nombre de spectateurs que pouvait contenir l'Odéon. Mais si c'est là ce que les Grecs appelaient un petit théâtre, que devaient être les grands? Celui de Bacchus, par exemple, où les drames étaient représentés devant une foule immense. ἐν μάρτυσι τῶν Ἑλλήνων πλέον ἢ τρισμυρίοις, dit Platon dans son *Banquet*. Or, les théâtres de nos ancêtres étaient à la taille de leur génie; les héros homériques représentés par les vainqueurs de Marathon et de Salamine, avaient bien besoin de ces théâtres gigantesques pour contenir l'essor de leurs passions; Clytemnestre réveillant les Furies, Prométhée cloué sur son rocher qu'entourent les Océanides, ou bien les chœurs fantasques qu'évoquait Aristophane des bords du marais du Styx, et Phèdre, et Antigone, toutes ces œuvres enfin où s'agitent à l'envi le Destin et la Fatalité, méritaient bien de tels édifices. Mais que nous nous trouverions chétifs et misérables, nous autres bourgeois des temps modernes, sous ces immenses portiques où venaient rire et pleurer nos aïeux!

Te souviens-tu de ce que disait un soir chez nous M *** ? « Le peuple grec a été de tout temps essentiellement imitateur. » Je n'ai pas daigné répondre; mais aujourd'hui je lui aurais dit :

Un jour où Thespis tout barbouillé de lie chantait du haut de son char en l'honneur de Bacchus, d'une main chancelante il souleva son verre et le vida à l'éternité de l'*art dramatique*. Depuis ce jour, bien des siècles se sont succédé; l'esprit humain a fait des progrès immenses. Presque rien de tout ce qui fut n'existe, et pourtant cette sublime création du génie athénien, le théâtre, a survécu inaltérable au milieu des ruines. » Et s'il répliquait, je l'aurais envoyé promener.... du côté de l'Odéon.

G. Mavrocordato.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

On lit dans un des derniers numéros de *l'Africain*, journal de Constantine, une inscription latine, qui a été recueillie par M. le capitaine Moll, à Tébessa, l'ancienne *Theveste*, et qui contient un remarquable exemple de longévité. Cette inscription serait ainsi conçue, suivant ce journal, et la lecture en serait parfaitement certaine :

C · MINVCIVS
VIX · A · CXXVII

C(aius) Minucius. Vix(it) a(nnis) centum et viginti septem.

Nous ne sommes pas tout à fait aussi rassurés que le rédacteur du journal de Constantine, sur l'exactitude de ce texte. Cette inscription ayant été trouvée à *Theveste*, ne peut avoir été gravée avant le règne de Vespasien, fondateur de cette colonie. C'est donc un monument du IIe siècle au plus haut, et peut-être d'une époque beaucoup plus basse, ce que nous ne pouvons affirmer, ne connaissant pas la forme des caractères. Or, nous remarquons que le personnage à qui elle est consacrée n'y a pas de surnom, quoiqu'on lui donne un prénom, particularité dont on rencontre sans doute des exemples après le IIe siècle de notre ère, mais des exemples fort rares, plus rares même que ne le sont dans les inscriptions de la Numidie les exemples de centenaires. On vivait, en effet, fort vieux dans cette province au temps des Romains ; sans parler des épitaphes de simples centenaires, qui sont trop nombreuses dans le *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie*, pour que nous puissions les citer toutes ici, on trouve dans ce recueil, sous le n° 2430, l'épitaphe d'un homme du *pagus Phuensium*, qui a vécu 131 ans, et sous le n° 1802, celle d'une femme des environs d'Aïn-el-Bey, qui qui a vécu 132 ans, La première de ces deux inscriptions a été vue par M. Renier et par le général Creuly : la seconde, par le général Creuly et par M. Cherbonneau.

BIBLIOGRAPHIE.

ALESIA, *Étude sur la septième campagne de César en Gaule* (sans nom d'auteur). Paris, Claye, 1858, in-8°, avec une carte.

La géographie de la Gaule à l'époque de l'invasion romaine n'a jamais cessé d'occuper une très-large part dans les travaux académiques et les recherches persévérantes des érudits français. Tous les ans l'Institut de France accorde des médailles aux meilleurs Mémoires qui ont pour objet de déterminer la position topographique d'une cité ou d'une bourgade antique, des lieux surtout dont César a parlé dans ses Commentaires. Le blocus d'Alésia est un des faits d'armes les plus discutés dans l'histoire de l'invasion des Gaules, et il nous faudrait donner à cet article bibliographique des proportions fort étendues, si nous voulions rappeler les plus importantes publications sur ce vaste sujet. Nous nous empressons d'ajouter qu'il est bien rarement arrivé que l'emplacement d'une ville gauloise, dont le siége avait occupé une armée romaine de 40 000 hommes, soit assez incertaine pour qu'il se produise, dans les discussions géographiques, cette rare singularité à savoir : que d'habiles critiques placent cette ville en Bourgogne, tandis que d'autres, pour de non moins bonnes raisons, peuvent soutenir qu'elle était située en Franche-Comté.

Les publications de MM. Dumesnil, chef d'escadrons d'état-major, Delacroix, Dey, Rossignol, Desjardin, Jomard, membre de l'Institut, Ch. Toubin, Coynart, chef d'escadrons ; Jules Quicherat, professeur à l'École des chartes, A. Castan et Léon Fallue, ont déjà attiré l'attention des savants et des Académies, et on a suivi avec un vif intérêt le débat si animé qui est relatif à cette question géographique. La *Revue archéologique* en a également entretenu ses lecteurs.

Tout récemment encore, un brillant écrivain et un érudit du plus grand mérite, qui, cependant, a gardé l'anonyme, vient de publier, sous le titre que nous avons reproduit en tête de cet article, un travail remarquable sous bien des rapports, et quoique les raisons, habilement déduites par l'anonyme, n'aient pas réussi à changer les convictions inébranlables de M. Quicherat sur l'Alésia francomtoise, cette publication arrache cependant au plus absolu des

adversaires de l'Alésia bourguignone, un aveu qui peut passer pour un grand éloge en l'honneur du savant mémoire anonyme. « Ce travail, dit M. Quicherat, est assurément ce qu'on a écrit de plus habile en ce sens; il se distingue par beaucoup de suite dans les idées, par une solide instruction classique et bibliographique, par la connaissance de la guerre, où il est difficile de ne pas reconnaître quelqu'un qui l'a faite (1). »

La connaissance approfondie de l'art de la guerre devait être, en effet, un élément d'un grand poids et d'une incontestable utilité dans l'examen d'une question de géographie militaire. L'auteur de cette nouvelle publication a donc dû nécessairement apporter sa grande part de lumière dans la solution de la difficulté en litige. On trouve, dans ce travail, les mérites littéraires déjà remarqués par le savant défenseur d'Alésia, et de plus un excellent modèle de méthode pour les études historiques. Des aperçus nouveaux sur l'organisation de l'armée romaine, enfin une certaine vivacité dans l'exposition logique des faits que relèvent encore l'élégance du style et le bon goût de l'écrivain. A. C.

Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens, par Ernest Feydeau; planches et plans sous la direction de M. Alfred Feydeau, architecte de la ville de Paris; ouvrage publié sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes. In-4°, Paris, Gide, libraire-éditeur, 1857.

Cette nouvelle livraison forme les pages 445 à 480 du premier volume d'un ouvrage dont le titre fait assez connaître l'importance. Ce fascicule en termine le premier volume : les Babyloniens et les Ninivites en font le sujet. Après diverses considérations historiques, l'auteur arrive à son sujet, où il distingue une première et une seconde civilisation; dans l'examen des usages de ces temps reculés, il ne trouve, pour s'éclairer, que les traditions écrites et conservées par les Grecs, et sur ces données bien légères, M. Feydeau essaye de restaurer quelques-uns des monuments funéraires qui y sont décrits. Des recherches plus récentes, celles de M. Layard à Ninive, ont fait découvrir quelques restes réels de sépultures antiques, et M. Feydeau en analyse les descriptions, en reproduit quelques

(1) Si nous sommes bien informés, l'auteur du Mémoire anonyme se serait déjà fait connaître dans le monde savant par plusieurs importantes publications historiques, notamment par un volume sur la *Captivité du roi Jean en Angleterre*, dont il a été rendu compte dans la XIIIe année de cette Revue. (*Note du R.*)

figures. Il y a aussi des hypogées mortuaires, et sur ces monuments et sur leur époque, M. Feydeau émet des opinions souvent en contradiction avec les auteurs auxquels il emprunte ces faits intéressants. Nous examinerons ces opinions et le système chronologique assyrien de l'auteur en continuant l'analyse de l'ouvrage dès que la suite nous sera parvenue. J.-J.-C. F.

Les tapisseries du sacre d'Angers, classées et décrites, selon l'ordre chronologique, par M. l'abbé X. Barbier de Montault, in-12 de 80 pages. Angers, 1858, Lainé frères.

M. l'abbé Barbier de Montault, chargé par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes de publier la monographie de la cathédrale d'Angers, vient de faire paraître ce petit volume dans lequel il donne la description des tapisseries de Saint-Maurice, dont la plus grande partie représente des sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau testament. Cette collection, dont il n'existe sa pareille nulle part ailleurs qu'à la cathédrale d'Angers, permet de suivre les progrès de l'art de la tapisserie, depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIIe. Quatre siècles y sont représentés, tous de goût et de procédés différents. Outre leur valeur archéologique, les tapisseries de Saint-Maurice en ont une historique, car pour un grand nombre on n'ignore ni les noms des donateurs, ni leur destination première; les textes qui en parlent et les armoiries qui y figurent ne laissent aucun doute sur les attributions que l'auteur en a faites à d'illustres personnages.

Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III, par M. Lefeuve, in-16. Paris, 1858. Rousseau.

Dans ce moment, où un grand nombre de maisons historiques disparaissent sous le marteau des démolisseurs, on comprend l'intérêt que peut offrir une publication qui renfermerait les principaux faits se rattachant à ces habitations. C'est le but que se propose d'atteindre l'auteur de ce recueil; mais, qu'il nous permette de lui faire remarquer que ses renseignements historiques sont trop souvent accompagnées d'anecdotes insignifiantes. Les dernières livraisons de cette publication contiennent les notices classées par ordre alphabétique des rues Boudreau à la rue de la Chaise et aux Champs-Élysées.

384'

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

XVe ANNÉE

DEUXIÈME PARTIE

OCTOBRE 1858 A MARS 1859.

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1859

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 24

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE (OCTOBRE 1858 A MARS 1859).

PAGES.

LE GRAND CHANTRE DE SAINT-DENIS, par Mme Félicie d'Ayzac..... 385

NOTICE DE L'ANCIENNE ÉGLISE ROMANE D'ESSAYES, par M. H. d'Arbois de Jubainville..... 397

VOYAGE A ANI, capitale de l'Arménie, par M. N. Khanikof..... 401

NOTICE SUR L'INSTRUMENT APPELÉ DEOSCULTARIUM, par M. Guénebault..... 421

NOTICE SUR UN AUTEL SÉPULCRAL ANTIQUE, par M. le baron Chaudruc de Crazannes..... 424

DESCRIPTION D'EDCHMIADZIN, résidence du patriarche des Arméniens, par M. Brosset..... 427

LES CARES OU CARIENS DE L'ANTIQUITÉ, de la Gynécocratie des Cares, par M. le baron d'Eckstein..... 445, 509

BAS-RELIEFS EN IVOIRE ET CERCUEILS EN PLOMB, de l'époque gallo-romaine, trouvés près de Beauvais, par M. Mathon..... 475

EMPLOI DES QUARTS DE TON DANS LE CHANT DE L'ÉGLISE, par M. l'abbé Raillard..... 487

LE THÉATRE DE CHAMPLIEU, per M. Ed. Caillette de L'Hervilliers..... 492

LETTRE SUR DJEMAA'T-ES-SAH'ARIDJ (Kabylie), par M. le baron H. Aucapitaine..... 499

NOTICE SUR UNE SÉPULTURE GALLO-ROMAINE A VÉRINES (Deux-Sèvres), par M. Paul Bordier..... 531

D'UN GROS PARISIS, attribué à saint Louis, par un auteur du XVIe siècle, par M. Douet d'Arcq..... 541

FULBERT, par M. Doublet de Boisthibault..... 551

NOTE SUR LE TUMULUS D'ALFORT, par M. le général Creuly..... 561

PAGES.

TRADUCTION ET ANALYSE DE L'INSCRIPTION HIÉROGLYPHIQUE D'IBSAMBOUL, par M. F. Chabas..... 573, 701

LES TOMBELLES CELTIQUES DU MASSIF D'ALAISE, par M. A. Castan..... 589

ANCIENNES ABBAYES DE RELIGIEUSES, situées aux environs de Paris, par M. Lepayen de Flacourt..... 613

ICONOGRAPHIE DE LA MORT, par M. Guénebault..... 620

SÉPULTURES GAULOISES, à Venosc en Oisans (Isère), par M. Champollion-Figeac..... 625

PEINTURES MURALES de l'église de Fontaine, par M. de Martonne..... 628

DROITS ET USAGES concernant les travaux de constructions publics ou privés sous la troisième race des rois, de France, par M. Aimé Champollion..... 637

NOTICE SUR UNE MAISON DU MOYEN AGE, de la ville de Martel en Quercy, par M. le baron Chaudruc de Crazannes. 659

NOTICE SUR L'ÉGLISE DE SAINT-SERNIN à Toulouse, par M. Guénebault..... 664

UN PROJET DE RESTAURATION DES VITRAUX DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES, publié par M. Doublet de Boisthibault..... 674

SUR L'INSCRIPTION PHÉNICIENNE D'UN LIBATOIRE DU SÉRAPEUM DE MEMPHIS, par M. Judas..... 677

DE LA TONALITÉ DU PLAIN-CHANT, comparée à la tonalité des chants populaires de certaines contrées, par M. Le Jolis..... 737

LES RUINES DE SÉLEUCIE, dans la Cilicie Trachée, par M. V. Langlois.... 748

LE TOMBEAU DE LA PREMIÈRE REINE CHRÉTIENNE DU DANEMARK, par M. L. De Baecker..... 755

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

PAGES.

Concours pour la construction d'un musée a Athènes..... 438
Prix offert par l'Académie du Gard. *ib.*
Tapisserie représentant Jeanne darc 439
Démolition du pont au change, a Paris. *ib.*
Vente de la bibliothèque de M. Gilbert..... 502
Antiquités gauloises trouvées dans le département de l'Isère..... *ib.*
L'abbaye de Senanque..... 503
Sépultures gallo-romaines, trouvées dans le département des Deux-Sèvres. 504
Fouilles exécutées a l'acropole d'Athènes..... *ib.*
Fouilles exécutées a Alaise..... *ib.*
Station romaine, trouvée dans le département de Seine-et-Marne..... 505
Séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres..... 563
M. Munck, nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. *ib.*
Objets antiques, trouvés à Marpain (Jura)..... *ib.*
Inscription latine, trouvée dans la Casba, à Constantine..... 564
Inscriptions de la basilique d'Orléansville..... *ib.*

PAGES.

Étude de la langue étrusque..... 565
Inscription funéraire, de l'architecte de l'église Saint-Eustache, à Paris.. *ib.*
Don fait au cabinet des antiques, par M. Lajard..... 566
Murailles romaines de la ville de Dax. *ib.*
Carte gallo-romaine de l'ancienne Normandie..... *ib.*
Vente de la collection des médailles de M. Tochon d'Annecy..... 567
Élections de l'Académie des inscriptions et belles lettres..... 630
Vente d'une collection de médailles a Trieste..... *ib.*
Antiquités romaines trouvées à Andelot..... *ib.*
Sépulture antique, trouvée à Vitry (Aube)..... *ib.*
Couronnes d'or du XVIIe siècle, acquises pour le musée de l'hôtel de Cluny, par M. le ministre d'Etat.... 697
Le musée de Constantine..... *ib.*
Numismatique des Arabes avant l'Islamisme..... 698
Carte topographique de la Gaule... 760
Fontaine des Innocents, à Paris.... 761
Sceau de l'abbaye d'Aulnoy-sur-Odon *ib.*

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles : 443, 572, 699, 700.

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Album de Villard de Honnecourt, par Lassus et A. Darcel..... 440
Collection archéologique du prince Soltikoff, horlogerie, par M. Dubois..... 506
Album photographique d'archéologie religieuse, par MM. Malègue et Aymard..... 507
Alesia, septième campagne de Jules César, par M. Ernest Desjardins.... 568
La presqu'île Héracléotique et la côte du Pont-Euxin, par M. Becker. *ib*
Numismatique ibérienne, par M. Boudard..... 569
La cathédrale d'Anagni, par M. l'abbé Barbier de Montault..... 571
Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité, par M. Victor Langlois..... 631
Les miracles de Mme sainte Catherine de Fierboys, par M. l'abbé Bourassé..... 633
Recherches sur le blocus d'Alesia, par M. F. Prévost..... 636
Dictionnaire de linguistique et de philologie comparée, par M. L. F. Jehan..... 762
Calendrier et cycle pascal de Charlemagne, par M. le docteur Piper.... 768
Influence de la géographie physique, etc., sur le langage, la mythologie, etc., par M. W. Sullivan. *ib.*

385

LE GRAND CHANTRE

DE SAINT-DENIS.

FRAGMENT D'UNE MONOGRAPHIE INÉDITE INTITULÉE :
SAINT-DENIS EN FRANCE (1).

Le grand chantre de l'abbaye de Saint-Denis (*præcentor*), toujours choisi parmi ses profès et dont le logis monastique était situé dans son parc, était l'un de ses plus hauts dignitaires (2). Le grand prieur, partout le premier, cédait dans le chœur sa suprématie au grand chantre, et même, en certains cas, au bibliothécaire ou archiviste (*armario*). Saint Odilon de Cluny, le célèbre réformateur des monastères clunisiens, tout en respectant cette coutume à cause de son ancienneté et en la consignant dans le livre des Constitutions de son ordre, la rapporte, sans l'approuver, comme une singularité, et ajoute avec déplaisir que, dans les offices du chœur, le grand prieur n'était appelé à chanter que la huitième leçon, tandis que le grand chantre, et même le bibliothécaire, quelque jeunes même qu'ils fussent, chantaient ou récitaient la douzième (3).

Le grand chantre avait sous ses ordres le sous-chantre et le tiers chantre. Dans les occasions solennelles, il leur adjoignait encore deux autres religieux, chantres du quatrième et du cinquième degré. Consommé dans la liturgie et versé dans toutes les branches de la musique religieuse, il était l'âme et comme le prince du sanctuaire. C'était lui qui réglait, d'après le Rituel et le Bréviaire romain, ainsi que d'après les usages propres de l'abbaye, la pompe et l'ordre des offices et de toutes les cérémonies religieuses. A lui appartenait le choix des séquences et des autres morceaux de chant additionnels en certains jours le soin de maintenir le chant dans le ton et dans la mesure voulue, et celui d'y ramener par l'entraînement de sa

(1) Ouvrage prêt à paraître.

(2) Pendant les guerres de la Fronde, l'hôtel du Grand Chantre (la Chantrerie) était la *Tour du salut* dans l'enceinte de la *Cousture* ou Culture (le parc).

(3) *Constit. Clunisiennes*, l. III, ch. IV.

voix et le mouvement de son bâton de cérémonie, ceux qui s'en seraient écartés.

A lui encore était dévolu le soin de former les novices et les *religieux jouvençaux* à la psalmodie, de les exercer à l'exécution des morceaux d'ensemble, de leur enseigner le style et les sept modes ou tons du chant monastique; à lui aussi la désignation de ceux d'entre les religieux qui devaient composer les chœurs.

Dans les grandes solennités, il s'avançait en grand costume et stationnait quelques instants entre les deux rangs de stalles des frères, était immédiatement environné des exécutants de son choix et les conduisait, dans un ordre et un recueillement angéliques, à la place du sanctuaire d'où leurs voix devaient s'élever. Il marchait, dans ces circonstances, presque fléchissant sous le poids de l'or, des broderies, et des joyaux dont sa chape était surchargée; cette chape attirait les yeux par son incroyable magnificence : souvent c'était celle *du roi Robert*, donnée au trésor par ce prince, d'autres fois, celle dont le travail avait été dirigé par la reine Berthe, ou l'une de celles qu'Isabeau de Bavière et Anne de Bretagne avaient envoyées à la Basilique : celle-là, nommée *les nuées*, en velours bleu, semée de soleils, d'étoiles, de nuages d'or et toute *champayée* de perles; celle-ci toute de drap d'or à personnages en relief d'or ou de perles, dont les yeux étaient de grenat, et semée de *mirouers d'or de Chypre*, de rouleaux d'or, de lacs d'amour entrelacés, et des hermines de Bretagne avec la devise connue : *Potius mori quam fœdari* (1).

Le grand chantre portait aussi, comme insigne de son office, le grand sceptre d'argent doré nommé *sceptre du roi Robert*, qui passait pour avoir appartenu à ce prince; c'était un bâton de cinq pieds huit pouces; sa tige, hérissée de petits fleurons, portait à son extrémité un globe ceint à son milieu d'un cercle de pierreries et couronné d'un gros fleuron fait d'une pierre diaphane pareille à un diamant brut; de la base de celui-ci sortaient quatre autres fleurons recourbés comme les pétales des fleurs de lis. A ce bâton étaient suspendues une pièce de soie frangée d'or, et une aumônière en velours à l'ouverture de laquelle un ouvrage de broderie simulait plusieurs pièces d'or; la première rappelait le mouchoir que le roi portait ordinairement à la main, même dans les solennités; la seconde, les largesses qu'il se complaisait à verser dans le sein des pauvres.

(1) Cette chape était évaluée 12 mille livres.

Aucune autre abbatiale ne rivalisait avec la basilique de Saint-Denis pour l'excellence de la méthode musicale et la beauté des harmonies religieuses : ses offices à deux chœurs étaient renommés dans toute l'Europe. On a déjà vu que le roi Robert se laissait ravir à ces mélodies et on peut présumer que ces chants furent soutenus et alternés de bonne heure par celui des orgues et des instruments à cordes et à vent, puisqu'on est certain aujourd'hui que ces instruments furent usités dans les abbayes beaucoup plus anciennement qu'on ne l'avait cru. On sait aussi que les *frigdora* ou séquences étaient déjà fameuses au Xe siècle, et nous avons parlé plus haut de celles que le roi Robert, leur auteur et compositeur, faisait chanter et entonnait lui-même, dans les pompes de Saint-Denis. Ce raffinement apporté au perfectionnement du chant religieux dans le monastère étonnera peu, si l'on se souvient de la réforme que vinrent y établir au VIIIe siècle les moines Teugaire et Vandelmar, tous deux consommés dans le chant et détachés à cet effet de la Chapelle pontificale par le pape Adrien Ier. Sans doute, ces hommes illustres exercèrent successivement à Saint-Denis les hautes fonctions de grand chantre, et il est certain qu'ils y importèrent les brillantes modulations de la musique italienne tempérées par la gravité convenable au culte sacré. Cluny, dont le monastère de Saint-Denis acceptait les consuétudes entre les années 994 et 997, était lui-même renommé pour sa musique religieuse. Les Bénédictins de Cîteaux, plus austères dans leurs usages, reprochaient à ceux de Cluny ces chants « trop faits, disaient-ils, pour flatter l'oreille. » Au lieu de monter dignement par la simplicité du rhythme jusqu'à la majesté de Dieu et à la sainteté des anges, ces accords, selon les Cisterciens, distrayaient les âmes du grand objet de la prière et du sentiment des louanges divines, en les berçant, par ses mélodies trop suaves, dans des rêveries sans objet. Ils condamnaient ces voix flûtées poussées aux tons les plus aigus auxquels il soit donné d'atteindre; ces notes tantôt perlées, tantôt filées, tantôt brisées subitement; ces cadences étudiées qui suspendaient le sens des phrases, ces *fioritures* trop brillantes et ces points d'orgue à grand effet : ces chœurs où les voix se mêlaient, se divisaient, se répondaient, se faisaient écho ou opposition; ces fugues toujours ramenées, ces sons enflés et pleins d'éclat s'éteignant bientôt mollement en des notes presque étouffées : enfin ces harmonies enivrantes qui semblaient, disaient-ils, « empruntées aux concerts des femmes, et plus dignes d'être comparées aux appels des sirènes et aux gazouillements du pivert et du rossignol, » qu'au cri touchant

de la prière et aux aspirations d'une austère foi (1). Enveloppant jusqu'à la personne même des Clunistes dans cette critique un peu âpre du rhythme employé dans leur chant, les Cisterciens les raillaient sur les élixirs recherchés et les rares électuaires dont ils usaient, à les entendre, pour ajouter à l'étendue et au velouté de leurs voix (2).

Cette différence de vues entre les deux branches rivales de l'institut de Saint-Benoît ne se bornait pas aux oppositions tranchées qui caractérisaient leur chant : on voit, en étudiant les actes des Cisterciens, quels furent leurs efforts constants « pour opposer, dans toute leur organisation, dans leurs usages et surtout en ce qui a rapport au culte, la plus grande simplicité à la magnificence des religieux de Cluny. Il en résulta peu à peu entre eux une irritation, une jalousie dans laquelle ceux qui voulaient faire servir aussi les choses temporelles à la gloire de Dieu, regardèrent ceux qui méprisaient ces choses comme des gens qui faisaient participer le Créateur aux mortifications qu'ils imposaient à la créature. Les autres, au contraire, profondément pénétrés du sentiment d'une simplicité qui s'élevait au-dessus de toute pensée périssable, regardaient d'un mauvais œil les hommes qui, selon eux, n'avaient pas bien compris

(1) Ipsum quoque cultum religionis incestat, quod ante conspectum Domini, in ipsis penetralibus sanctuarii, lascivientis vocis luxu, quadam ostentatione sui, muliebribus modis notularum articularumque cæsuris, stupentes animulas emollire nituntur. Cum præcinentium et succinentium, canentium et decenentium, intercinentium et occinentium, præmolles modulationes audieris, syrenarum concentus credas esse non hominum, et de vocum facilitate miraberis, quibus philomela vel psittacus, aut si quid sonorius est, modos suos nequeunt coæquare. (J. de Salisbury, I, 6) cité par M. J. Cohen, trad. des *Institutions*, etc., de Hurter (II, p. 400).

La psalmodie cistersienne condamnait tout ce qui, dans le chant sacré, s'écartait de la gravité et de la simplicité la plus sévère. Les frères devaient donner toute leur voix, tout articuler clairement, ne s'écarter jamais en rien du rhythme sévère adopté : « Non parcentes vocibus, non præcidentes verba dimidia, non integra ransilientes, non fractis et remissis vocibus muliebre quoddam balba de nare sonantes, sed virile, sed dignum est, et sonitu et affectu voces sancti Spiritus depromentes. »

Enfin ils devaient éviter tous les artifices et toutes les recherches du chant mondain, « ut est fractio et inundatio vocis et geminatio puncti et similia, quæ potius ad curiositatem attinent, quam ad simplicem cantum.» (*Antiqua statuta*, etc., C. 39, cité par M. J. Cohen, trad. des *Institutions* et de Hurter, II, p. 400.)

(2) .... Illæ tenulæ et eviratæ voces, quas vos graciles vocatis, et succo liquericii et sumptosis electuariis acuere soletis, quid sunt, nisi oblectamenta aurium, contra regula interdictum ? (Dialog. inter Clunis. et Cisteris., in Marten. Thel. V, 1586; cité par M. J. Cohen, trad. des *Institutions* de Hurter, II, p. 439.)

le sens sublime de la révélation et la gravité des anciens Pères. — Les chefs des deux ordres, saint Bernard d'une part (Cîteaux) et Pierre le Vénérable (Cluny) de l'autre, traitèrent cette question avec chaleur, mais sans se départir de cette douceur avec laquelle les difficultés de ce genre devraient être toujours vidées. Ils étaient placés tous deux à un degré trop élevé de l'échelle morale pour se laisser aller à des attaques hostiles ou méprisantes, alors qu'ils savaient qu'ils tendaient également à la perfection, quoique par des méthodes différentes (1). »

Les monastères clunisiens firent à la fin quelques concessions et modifièrent l'éclat de leurs chœurs : mais cette modification ne fut acceptée qu'en partie dans le sanctuaire de Saint-Denis, ouvert à des pompes hors ligne que chaque avénement, chaque visite d'apparat, chaque décès de prince du sang ou de roi de France y renouvelaient. Le chant y fut aussi exceptionnel que les pompes, uniques dans tout le royaume autant par leur luxe inouï que par le recueillement, l'ensemble, l'imperturbable précision et la majesté des évolutions des officiants. Là, souvent on voyait dix diacres alignés derrière le célébrant, et les autres ministres assistants concouraient en nombre proportionnel à la pompe de ces offices. Nous avons déjà dit ailleurs que leurs ornements, en velours, en satin, en brocart d'or ou d'argent, resplendissaient de pierreries ainsi que le crucifix, la rose d'or, l'évangéliaire et tous les autres objets que tenaient leurs mains. Longtemps avant l'an 1525, les orgues de l'Abbatiale étaient justement renommées (2), et ce n'est point à Saint-Denis qu'on aurait voulu aller au devant de l'improbation contenue, qui perce dans les *Déclarations* de Saint-Maur au sujet de cet instrument (3), bien moins, s'appliquer leur statut contre « les fredons de musique » (4). Tandis qu'en 1639 défense était intimée dans tous les monastères clunisiens de Saint-Maur, de laisser aucun frère toucher les orgues sans permission du supérieur général (5), le bel orgue de Saint-Denis toujours et en toute rencontre donnait

(1) M. J. Cohen, *ibid.*, II, p. 448.

(2) Doublet, *Ant.*

(3) « Où il y aura des orgues, on les jouera aux jours accoustumez : mais il ne s'en fera point de nouveaux sans la permission du Chapitre général. » *Déclarat.*, ch. 19.)

(4) Qu'on psalmodie toujours à haute voix, soit qu'on chante en note ou *tout droict :* et que l'on évite entièrement les fredons de musique. *Déclarat.*, ch. 19.)

(5) Et il ne sera point permis à nos confrères de les toucher, sans la licence du R. P. supérieur général. (*Ibid.*)

toute sa grande voix, et filait plus haut que jamais ses notes les plus triomphantes (1). Au XVIIe et au XVIIIe siècle un organiste séculier était attaché à l'orgue de la Basilique. Au XVIIIe, l'Abbaye comptait dans son sein deux organistes consommés, dom Pierre Bedos et dom Robert Racine, et nombre d'autres religieux excellaient, à la même époque, dans la pratique musicale de divers instruments à vent et à cordes. Enfin, non-seulement l'organiste en titre et les religieux autorisés, mais les maîtres laïques les plus en renom, venaient s'asseoir au clavier de l'orgue de l'Abbaye, et il n'était pas rare de voir Séguin, Miroir, Balbâtre, s'y succéder dans le cours d'une même solennité (2).

La dignité de grand chantre de l'abbaye conférait de beaux priviléges. Elle était à la nomination de la cour de Rome. Déjà dès le Xe siècle cette charge donnait une si haute importance à son possesseur, qu'on le voit ne point céder sa place au roi Robert II quand ce prince venait tenir le chœur dans la Basilique, mais la partager avec lui. Le grand chantre était seigneur temporel et simultanément haut, moyen et bas justicier de la terre et seigneurie du port de Neuilly. Au XVIe siècle, le bois de Madry, situé ainsi que le château de ce nom sur le territoire de ses domaines, fournissait le bois de chauffage consommé par ce dignitaire, et le roi, comme tenancier, lui payait une redevance. En 1661, le grand chantre prélevait un assez grand nombre de cens sur des propriétés foncières, entre autres, sur les deux hôtelleries aristocratiques, « la Petite-Espée et le Mouton-Blanc, » ouvertes sur la place Pannetière dans la ville de Saint-Denis.

En 1777, la communauté percevait les revenus et les profits encore attachés à la chantrerie, comme elle en faisait alors administrer les propriétés : c'étaient 50 livres de rente au port de Neuilly; 52 livres 5 sous 11 deniers, et 20 sous annuels encore sur la généralité de Paris; le greffe de la chantrerie au port de Neuilly; le revenu temporel de Saint-Cyr de Sergé au diocèse du Mans; un nombre déterminé de septiers d'avoine; des terres dans le rayon de Dugny, situées à la Haute-Borne; de plus, au port de Neuilly, 28 arpents 85 perches; une partie de l'emplacement où le manoir sei-

(1) Cet orgue, œuvre de Jean Brocard, Flamand, était estimé le meilleur de toute la France. Son buffet, qui remplissait tout le tour du bas de la nef, était posé sur une arcade de pierre de 40 pieds de hauteur, construite sur toute la largeur de la nef, d'après les dessins de Duval, architecte.

(2) Manuscrit du religieux dom Robert, ancien premier thuriféraire, aide des cérémonies de l'église de Saint-Denis, curé de Sainte-Restitute. (Arcy, Aisne.)

gneurial y avait élevé ses tours et qu'avait occupé sa ferme, détruits, l'un par la vétusté, l'autre par le tracé du chemin qui conduisait au *nouveau pont de Neuilly* (1); et enfin, pour indemnité de la perte de cette ferme, 4400 livres payables au denier cinq sur les bois et sur les domaines de la généralité de Paris. Tels étaient les revenus du grand chantre : en retour, il était soumis à des charges. Les constitutions particulières de l'abbaye l'obligeaient à fournir tout le parchemin qui était employé à noter le chant religieux; il fournissait également les livres d'office notés dont les frères usaient au chœur, et sans doute plusieurs des évangéliaires et des *plenaria* magnifiques dont l'abbaye était si riche n'ont pas eu d'autre provenance. Le grand chantre devait veiller à l'entretien de la reliure de ces volumes, et le soin d'y employer une fois l'année un relieur des plus experts lui était exclusivement dévolu. Il devait payer 10 livres par an à deux scribes placés sous ses ordres et occupés toute l'année, dans un local particulier attenant à la Basilique, à la transcription des missels et de tous les livres de chœur à l'usage des religieux (2); il devait donner annuellement deux de ces

(1) Neuilly, appelé dans les anciens diplômes *Nully*, *Lully* et *Lugni* (Lulliacum et Lugniacum), ne fut dans le principe qu'un port situé vis-à-vis les chemins qui conduisaient à Nanterre, à Besons et en d'autres lieux.

Neuilly appartint d'abord au religieux Grand Chantre de l'abbaye de Saint-Denis; on le voit, plus tard, envahi par la mense abbatiale. Le bac de Neuilly appartenait aux religieux; ceux-ci l'affermaient, et leur bateau leur rapportait, chaque semaine, deux cents sous, dont la moitié était adjugée au fermier.

Le pont de Neuilly ne fut construit qu'après l'année 1606, et le fut par ordre de Henri IV. Du Breuil rapporte que ce prince venant de Saint-Germain et n'ayant pas voulu mettre pied à terre au bord de l'eau à cause de la pluie, entra dans le bac en carrosse : mais les deux premiers chevaux de l'attelage ayant fait quelques mouvements perdirent pied, entraînant dans l'eau le coche, le roi, la reine, monseigneur de Montpensier, monseigneur le duc de Vendôme et Mme la princesse de Conti. Les premiers seigneurs qui s'avisèrent du désastre et portèrent secours au roi furent MM. de l'Ile-Roubet et de La Chataigneraye. « Ils accoururent à l'endroit où ils avaient vu le roi, lequel, retiré sans danger, se remit dans l'eau pour ayder à retirer la reine et M. le duc de Vendôme. Le roi, voulant prévenir de pareils malheurs, fit ensuite bâtir un pont sur ce passage dangereux, et ordonna qu'il serait appelé *Pont Henri*, ce qui n'eut point lieu. »

Écroulé en 1638, le pont de Neuilly ne tarda pas à être reconstruit. (Lebeuf, *Histoire ecclésiastique de Paris et de la banlieue*, III, p. 84 et sqq.)

(2) Le bréviaire de l'abbaye de Saint-Denis fut imprimé pour la première fois, seulement en 1551, par les soins de Louis II de Bourbon, premier abbé commandataire de Saint-Denis dans cette période de l'Abbaye. Ce ne fut du reste qu'alors que chaque religieux put avoir son bréviaire à lui. Néanmoins, il n'est pas à croire que le grand chantre eût à faire transcrire et à fournir un bréviaire à chacun d'entre eux, puisque l'office était appris et su par cœur de tous ceux de

missels, œuvres de patience et de luxe, et toutes les autres fournitures d'autel à la chapelle de Saint-Hippolyte dans la basilique de Saint-Denis. Il devait faire livrer à ses scribes, le jour de Noël, « pour faire leur enque (leur encre), » une quarte de vin pris dans le cellier. Il était astreint à payer annuellement un honoraire de 10 livres au jeune profès chargé de garder la petite librairie des livres du chœur (1), et 5 livres à chacun des deux religieux qui l'assistaient à titre de second et de troisième chantre; monseigneur l'abbé devait recevoir de lui tout ce dont usait sa maison en fourniture de « papier à note » et de parchemin pour le même usage. Enfin, le grand chantre avait à fournir « la table du chappitre, » et à la maison, les bougeoirs, la cire restant à la charge du chevecier (2).

Le grand chantre de l'abbaye était toujours choisi parmi les religieux les plus éminents en mérite. Tous furent plus ou moins distingués dans le chant et la liturgie, et tant que l'abbaye fut debout, elle s'honora d'avoir eu toujours les meilleurs et les plus habiles grands chantres de tout le royaume. Tous, en effet, furent des maîtres, et plusieurs, non contents de porter le sceptre du chant, se firent un nom dans la science. Les plus remarquables d'entre eux furent les frères Guillaume, Jean Chartier, Jean Chambellan, Pierre Pinchonnat, Henri Godefroid de La Tour (3).

Guillaume, grand chantre sous le règne de saint Louis, déploya un talent hors ligne dans la musique monastique, qui comptait dans l'Abbaye autant de maîtres consommés que de religieux. Guillaume les surpassa tous par la flexibilité et l'étendue presque phénoménale de sa voix. Il marquait, selon l'usage de cette époque, par le point de la gamme où il la lançait, le plus ou moins de solennité de la circonstance. On parla longtemps avec admiration de la prouesse vocale par laquelle il stupéfia tout Paris dans l'église

cette abbaye : mais il pouvait y avoir des livres supplémentaires pour certaines parties de l'office de diverses fêtes, et aussi des feuilles volantes pour les motets, etc., et pour les nouvelles œuvres musicales qui se composaient fréquemment dans l'abbaye même de Saint-Denis pour les offices solennels et pour des fêtes favorites.

(1) Cette petite librairie était située entre le collatéral méridional de la basilique et la galerie nord du cloître. Elle fut envahie, en 1435, sous le règne de Charles VII, par le recul du mur terminal de la chapelle *des Charles* située dans la basilique. Le roi fit compter aux religieux, à titre de dédommagement, la somme de 28 nobles d'or.

(2) Manuscrit des archives de France.

(3) Nous donnons des détails biographiques sur D. Godefroid, dans notre chapitre sur la *grande commanderie*.

de Notre-Dame le jour de la réception de la sainte Couronne d'épines en l'an 1239. On sait que saint Louis alla au-devant de cette relique jusqu'à la distance de cinq lieues au delà de Sens et qu'il déploya pour son introduction dans Paris une pompe toute royale. Un nombre notable d'évêques suivis du clergé séculier et de tous les ordres religieux de la ville et des environs, tous pieds nus ainsi que le prince, vinrent processionnellement le rejoindre et se réunir au cortége près de Vincennes. A la place la plus brillante, près de la personne du roi, les religieux de Saint-Denis marchaient sous la bannière de l'abbaye, portant de gros cierges à l'écusson de ses armes et balayant tout le parcours des queues traînantes de leurs flocs et de leurs chapes tissues d'or. Eudes de Clément, leur abbé, suivait, en superbe appareil, et prit place à chaque station parmi les prélats les plus éminents du royaume.

Dans cette magnifique réunion où chaque corps avait son chantre et qui en comptait de renommés, Guillaume, comme le prince d'entre eux, entonna seul tout ce qui fut chanté le long du chemin jusqu'à l'église de Notre-Dame, désignée pour l'avant-dernière station. Ayant franchi le grand portail, les religieux de Saint-Denis se détachèrent du reste de la procession et se rangèrent sur deux files de chaque côté de la nef. A ce moment, voulant saluer la Reine du ciel avec un saint enthousiasme, Guillaume entonna l'antienne *Ave Regina cœlorum*, en poussant la note avec tant de force et jusqu'à un ton si aigu, qu'une vive sensation se manifesta parmi l'assistance, et que tout ce qui était présent en demeura tout ébahi (1).

Nous avons nommé, après le grand chantre Guillaume, Jean Chartier, parent présumé de Guillaume Chartier, évêque de Paris, et frère d'Alain Chartier, secrétaire de Charles VI et de Charles VII. Ce religieux fit profession dans l'abbaye de Saint-Denis et s'y dis-

(1) Cantor vero Ecclesiæ Beati Dionysii a nemore autem Vincennarum usque ad eamdem Ecclesiam Virginis tamquam cantor specialis præ cæteris cantoribus aliarum processionum cantus omnes incipiebat, et tum maxime in ipsa ecclesia Beatæ Mariæ matris Domini antiphonam ad honorem illius, scilicet *Ave regina cœlorum*, in alta voce intonans inchoavit,... quod omnes obstupuerunt audientes. (Manuscrit cité par Doublet.)

Processio vero nostra a cœteris separata in medio navis remansit. Guillelmus vero cantor tum temporis ecclesiæ Beati Dionysii a Vicennis usque ad dictam Ecclesiam Beatæ Virginis omnes cantus tamquam inter cæteros cantores specialis præcentor mirabiliter inchoavit, maxime in navi Ecclesiæ Beatæ Virginis *Ave Regina cœlorum* intonans ita alte, quod omnes stupefacti sunt audientes. (*Petite chroniq. de Saint-Denis*, Spicileg., tom. II, p. 808, année 1239, D. d'Achery.)

tingua par son jugement solide et par son esprit studieux. Il passa par diverses charges et fut grand prévôt de Mareuil. La capacité qu'il déploya dans cette gestion décida du reste de sa carrière. En 1440 la mort de l'abbé Guillaume de Farréchal ayant amené la convocation du chapitre pour l'élection de son successeur, deux concurrents, dom Philippe de Gamaches et dom Jean Courtois, se partagèrent les suffrages : ni l'un ni l'autre ne voulant entendre à céder son droit, le roi et le parlement intervinrent, et laissant les deux contendants vider leur débat personnel, ils commirent seulement quatre religieux à la tête de l'administration du temporel de l'abbaye. Jean Chartier, alors prévôt de Mareuil, fut l'un des élus et conserva cette gestion pendant les trois ans que se prolongea la vacance. Cette circonstance et l'intervention de son frère Alain le firent distinguer du roi Charles VII. Ce prince le chargea d'abord de réunir et de mettre en ordre les chroniques rédigées successivement par des religieux de Saint-Denis, et gardées dans les archives du monastère.

Rien ne pouvait mieux convenir aux goûts sérieux de Jean Chartier, l'un de ces religieux patients qui trouvaient leurs délices dans les murs à jamais muets du *scriptorium*. Ce fut dans le recueillement de cette retraite qu'il réunit en une seule compilation et sous une forme nouvelle tous les éléments détachés semés sur des feuillets épars ou dans des vélins incomplets par plusieurs de ses devanciers.

Ce travail absorbait son temps et était peu compatible avec ses fonctions antérieures. Ce fut probablement alors et en vue de l'importance de ses travaux qu'il fut investi de la dignité de grand chantre. Une demeure séparée et suffisamment spacieuse cachée sous les arbres du parc, une vie plus indépendante et des loisirs exceptionnels comptaient parmi les avantages que lui apportait cette charge.

Son premier travail achevé, Jean Chartier, nommé chroniqueur, c'est-à-dire historiographe de Charles VII, dut s'attacher à sa personne et accompagna ce prince dans les guerres qu'il eut à soutenir contre les Anglais. La vie d'études, suspendue, fit place au mouvement et aux voyages continuels de la cour. Il chevauchait aux frais du roi, et aussi souvent qu'il se put, environné d'un service qui lui permettait de ne se préoccuper que de ses nouvelles obligations. Des palefrois (1) étaient tenus à sa disposition pour le trans-

(1) Paraveredi.

porter partout où il voudrait aller. Il assista à la reddition d'Harfleur et intervint tout au moins comme spectateur dans tous les épisodes de ces guerres aventureuses qu'il raconte avec une originale naïveté. Il est à croire qu'il revint souvent rédiger dans la paix et la solitude de l'abbaye les récits qu'il avait crayonnés à la hâte parmi les haltes des voyages et la sourde fermentation des intrigues des courtisans. Rester impassible témoin des intérêts tumultueux qui s'agitent autour des trônes; se mêler à la vie des grands sans cesser d'être religieux; se reposer de ces spectacles par les abstractions de la plume; s'identifier dans leur sein avec les hommes et les choses dont il avait à reproduire la succession accidentée ; s'isoler, dans son long travail, à la fois du fracas du monde et de la torpeur monastique, telle dut être l'existence tout exceptionnelle de Jean Chartier. L'histoire se tait sur sa vie depuis la mort de Charles VII, auquel il paraît probable qu'il survécut peu.

Les *Grandes chroniques de France* (1), son *Histoire de Charles VII* et celle des différends allumés entre les rois de France et ceux d'Angleterre, sont ce qui nous est resté de ce religieux. On sait que l'absence presque absolue de critique se fait sentir dans ces ouvrages : mais le défaut de meilleures sources pour l'histoire des premiers temps de la monarchie les rend néanmoins précieux. Le style de Jean Chartier est lourd et diffus, mais son vieux langage n'est pas sans grâce et les anecdotes dont ses chroniques sont semées, jointes à une foule de détails peu connus, surtout sur la troisième race, rendent ses récits attachants (2).

Un mérite aussi éminent, bien qu'avec moins de renommée, fut celui de dom Jean Chambellan, grand chantre comme Jean Chartier. Ce religieux était, en 1528, préposé au gouvernement spirituel et temporel de l'abbaye avec Jean Goseau, prévôt du Tremblay, et Charles Bruslé, quint prieur, pendant la vacance qui suivit la mort de l'abbé Eymard de Gouffier. Promu au grand priorat et vicaire général de l'abbé Charles de Lorraine, il porta pendant dix-sept ans le poids du gouvernement de l'Abbaye au nom et à la place de ce prélat. Il eut pour successeur Jean de Maubuisson, ce grand prieur

(1) Les *Grandes chroniques de France* mises en ordre par Jean Chartier, et augmentées par ce religieux de l'histoire du règne de Charles VII ont été imprimées deux fois dans le cours du XVe siècle en 3 volumes in-folio. Elles ont été publiées, par continuation, jusqu'à l'an 1513.

(2) Voir, pour la vie et les œuvres de Jean Chartier, l'excellent travail de M. Vallet de Viriville sur ce sujet, publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, tom. III, p. 1 et suivantes.

qui augmenta ses jardins particuliers dans l'enceinte de l'Abbaye, des acquisitions qu'il fit dans la rue Saint-Jean, et dans les parterres et les vergers de la dépendance de cette rue. Le même caveau sépulcral reçut les cercueils des deux dignitaires qu'une étroite et sainte amitié avait unis pendant leur vie, et on lut leurs deux épitaphes sur la même pierre tombale dans la croisée du midi de la Basilique, non loin de la porte du cloître.

Le grand chantre de l'Abbaye le plus remarquable après Jean Chambellan est Pierre Pinchonnat, contemporain de Henri III. Docteur en droit séculier et en droit canon, et l'un des hommes les plus savants que le monastère ait comptés, ce religieux occupa successivement les plus hautes charges. Il fut procureur des affaires de l'Abbaye, Courtilier (maître des jardins), puis grand commandeur et grand chantre. Sa vie, absorbée par l'étude et par les travaux de ses charges, ne jeta hors du monastère d'autre éclat que celui des sciences, d'autres bruits que ceux de ses œuvres, très-appréciées de son siècle, mais depuis longtemps tombées dans l'oubli.

Mme Félicie d'Ayzac,

Dignitaire honoraire de l'Institut impérial Napoléon (Saint-Denis).

NOTICE

SUR L'ANCIENNE ÉGLISE ROMANE D'ESSAYES

(AUBE).

L'ancienne église d'Essayes, aujourd'hui démolie à moitié et qui va l'être prochainement tout entière pour faire place à une église nouvelle, était peut-être l'édifice roman le plus intéressant du département de l'Aube. Elle devait ce mérite au système particulier et à la date exceptionnelle des voûtes de sa nef.

L'introduction de la voûte d'ogive dans le département de l'Aube doit dater de l'année 1150 ou environ ; au moins, je ne crois pas qu'elle ait eu lieu beaucoup plus tôt. Le cellier du Paraclet ne peut guère être antérieur à 1130; il est probablement postérieur, car son importance ne serait pas proportionnée aux ressources si minces du monastère naissant d'Héloïse. Ce bâtiment est voûté en arêtes sans ogives. Dans la première moitié du XIIe siècle et antérieurement, trois sortes de voûtes étaient connues dans le département de l'Aube : la voûte d'arêtes et la voûte en berceau, pour couvrir les parallélogrames rectangles, la voûte en cul-de-four, pour couvrir les espaces demi circulaires, c'est-à-dire les absides terminées à l'orient par un mur qui affectait sur le plan la forme d'une demi-circonférence. Voici quelle était la disposition généralement suivie :

1° Une nef voûtée avec sa charpente apparente. Cette partie de l'édifice était souvent dans de belles proportions. Mesurons la hau-

teur du sol à la poutre sous-faîtière dans laquelle s'ajustent les liens qui, combinés avec les chevrons, constituent par leurs arceaux dis-

tincts, seulement d'un pied et demi environ une véritable voûte en bois découpé et à jour (1) : cette hauteur est souvent presque double de la largeur.

Quand la nef est accompagnée de collatéraux, ces collatéraux ne sont ordinairement pas voûtés. Cependant on peut citer quelques exemples de voûtes en berceau ou de voûtes d'arêtes dans des collatéraux. Les collatéraux ont par exemple 3 mètres de large quand la nef centrale en a 6 ou 7 ; la poussée est peu à craindre dans les collatéraux, elle serait très-dangereuse dans la grande nef. Quand une église de cette date a sa grande nef voûtée, la voûte est bâtie sur ogives étayées par des arcs-boutants ; cette voûte, comme les arcs-boutants, est postérieure au reste de l'édifice.

2° Après la nef, la hauteur du monument diminue ; souvent aussi sa largeur se rétrécit en entrant dans la partie voûtée. C'est d'abord le rez-de-chaussée de clocher couvert par une voûte d'arêtes que supportent des murs ou des piliers énormes fortifiés par d'énormes contre-forts. Le centre des églises est la place ordinaire des clochers. Les clochers bâtis sur le portail occidental datent du XVIe siècle. On chercherait en vain plus de deux ou trois exceptions à cette règle dans le département de l'Aube.

3° Vient ensuite une travée voûtée en berceau, qui sert de chœur ; les absides en cul-de-four des chapelles établies de chaque côté empêchent l'écartement des murs.

4° L'abside est tantôt carrée, et voûtée en berceau, tantôt demi-circulaire et voûtée en cul-de-four. Ce dernier système était celui qui présentait le plus de chances de durée. Les absides voûtées en berceau ont eu leurs voûtes reconstruites sur ogives dans le siècle suivant. Je ne connais qu'une exception à cette règle dans le département. La poussée était trop forte et les murs n'y pouvaient résister. Cependant la voûte de l'abside, comme celle du chœur et celle du clocher, n'avait ordinairement qu'une hauteur égale à la largeur du monument. Ces trois parties de l'édifice étaient les moins gracieuses : c'est par elles qu'on a commencé, quand au XVIe siècle, on a entrepris la reconstruction de la plupart des églises du département. Ce grand travail étant resté souvent inachevé, les nefs romanes subsistent et servent de vestibules aux chœurs splendides et aux absides monumentales élevées à cette époque, qui est pour ce département le beau siècle de l'architecture gothique. L'architecture

(1) Ces belles charpentes sont ordinairement mutilées ou masquées. La seule de tout le département qui soit bien conservée, parfaitement intacte et apparente, est celle de Premierfait.

romane qui, dans de grands monuments, produit de si puissants effets, est bien pauvre et bien mesquine dans une petite église de campagne. Les archéologues seuls l'y regrettent. Je regretterai toujours cette église Notre-Dame de Trainel aujourd'hui interdite, abandonnée, qui s'écroulera quelque jour faute d'entretien, et qui ne trouve point d'avocat pour la défendre, quoique la présence de saint Bernard l'ait illustrée et pour ainsi dire sanctifiée (1). Le monument remarquable que M. Garrel, architecte du département de l'Aube, élève aujourd'hui à Essayes, sur les plans de l'église de Mussy-sur-Seine, ne m'empêchera pas de regretter l'ancienne église d'Essayes. La nef, déjà démolie, se composait de trois travées. Elle était voûtée en berceau plein cintre. Des collatéraux voûtés également en berceau la contre-butaient. Pour éviter que la poussée de la voûte de ces collatéraux ne s'exerçât contre les murs latéraux, c'est-à-dire dans le même sens que la poussée des maîtresses voûtes, en d'autres termes perpendiculairement à l'axe de l'église, on avait disposé la voûte en berceau de chaque travée des collatéraux perpendiculairement à l'axe de l'église. Chacune de ces voûtes était perpendiculaire à la maîtresse voûte. C'est ainsi que la nef de l'église d'Essayes a pu subsister jusqu'à nos jours. Elle avait 18 mètres de long dans œuvre, sur $6^{m},25$ de large, y compris la saillie des demi-colonnes, et $10^{m},50$ de haut; les collatéraux $8^{m},40$, jusqu'au sommet des clefs de voûte. Leur largeur était inégale : celle du collatéral droit atteignait $3^{m},50$, celle de l'autre n'était que de $2^{m}25$, y compris les piliers qui avaient $0^{m},50$ de diamètre; largeur totale : 12 mètres. Le collatéral gauche n'avait pas de dimensions suffisantes. Lorsque plusieurs incendies eurent compromis la solidité du monument, ce collatéral ne présenta pas assez de résistance à la poussée de la voûte centrale, et il se déversa. Aussi les voûtes menaçaient-elles de s'écrouler, quand elles ont été jetées bas, il y a dix-huit mois. Malheureusement, cette démolition a été exécutée avec tant de négligence, qu'il ne subsiste plus un seul chapiteau de l'ancien édifice. On a conservé avec plus de soin des fers de flèches et de lances trouvés sur les voûtes, avec des monnaies de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui régna de 1419 à 1467 (2), et un squelette humain enfoui dans les décombres qui couvraient la voûte de l'un des collatéraux. Les fers de lances étaient, dit-on, au nombre d'une

(1) *Vitæ S. Bernardi abbatis*, lib. VI, cap. 14, ap. Mabillon, *S. Bernardi opp.*, 1690, vol. II, col. 1188 B.

(2) J'en ai eu un certain nombre, qui toutes sont des exemplaires plus ou moins bien conservés du type reproduit dans Tobiesen-Duby, pl. LIII, n° 7, et décrit

dizaine, les fers de flèches au nombre de vingt ou trente; j'en ai vu plusieurs. Un fossé qui environnait l'église contenait une quantité énorme de grain brûlé. De ces faits, il résulte que l'église d'Essayes aura servi de citadelle dans un épisode quelconque des guerres du XVe siècle, guerres si désastreuses pour la Champagne, qu'elles l'ont presque dépeuplée.

La portion de l'église qui suit la grande nef subsiste, sauf les chapelles latérales qui ont été reconstruites dans un style moderne, il y a quelques années. On trouve d'abord la base du clocher avec sa voûte d'arêtes, puis le chœur voûté en berceau brisé; enfin l'abside terminée par un mur droit, et au-dessus de laquelle une voûte d'ogive, bâtie au XIIIe siècle, a remplacé la voûte primitive en berceau. La hauteur de cette dernière partie de l'édifice est de 8 mètres seulement, 2^m,50 de moins que la grande nef, conformément aux habitudes suivies d'une manière générale pour toutes les églises romanes du département.

Les habitauts d'Essayes se vantent d'être bientôt assez riches pour supprimer ce dernier reste d'un monument si digne d'intérêt. Il y a longtemps déjà qu'ils ont démoli les portes de leur ville, et jeté les remparts dans les fossés. Tous les jours leurs sépultures romaines disparaissent sous la pioche, et les sépulcres de pierre se transforment en auges à pourceaux. Ils ont brisé leur mosaïque romaine en mille débris pour en avoir, disent-ils, chacun un fragment. Leur vieille église subsistait seule. Bientôt de la pierre fraîchement taillée aura remplacé tous ces vieux blocs noircis par le temps. Nous, au moins, qui ne sommes pas né à Essayes, tâchons d'en conserver le souvenir.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

quoique un peu brièvement, p. 153 du texte. Plaque en haut billon + PHS : DUX : ET : COMES : BURGOD. Ecu écartelé au 1er et 4e du lis de France, au 2e et 3e mi-parti Bourgogne ancien et Flandre, au lion de Flandre brochant sur le tout. ℟. + SIT : NOME : DNI : BENEDICTUM : croix fleuronnée, cantonnée aux 1er et 4e du lion de Flandre, au 2e et au 3e de la fleur de lis.

VOYAGE A ANI,

CAPITALE DE L'ARMÉNIE, SOUS LES BAGRATIDES.

Les ruines d'Ani respectées par le temps, plus qu'aucun autre monument de nos provinces Transcaucasiennes, ont été visitées, dans le courant des 15 ou 20 dernières années, à plusieurs reprises, par des voyageurs européens. La description pompeuse qu'en a donné sir Ker Porter y attira l'un après l'autre trois de ses compatriotes : MM. Wilbraham, Abbott et Holms, qui tous ont publié des rapports plus ou moins circonstanciés sur l'état dans lequel ils ont trouvé ces ruines ; puis MM. Texier, Abich et Mouravieff les ont examinées en détail, et le public connaît aussi les résultats de leurs investigations ; enfin les Mékhitaristes de Venise y ont envoyé, en l'année 1847, un des leurs, le P. Nersès Sarkisian, pour transcrire toutes les inscriptions tracées sur les monuments de cette capitale dévastée, travail dont la publication n'est probablement retardée que par les événements politiques qui ont affligé, dans ces derniers temps, le siége de cette docte et laborieuse société. On voit par là, que les ruines que je me proposai de visiter étaient bien loin d'être une *terra incognita;* toutefois ce n'était pas dans un but de pure curiosité que je désirais les voir de mes propres yeux, car aucun de mes prédécesseurs ne s'est prononcé catégoriquement sur les points qui m'intéressaient le plus, c'est-à-dire sur la nature et le nombre précis des inscriptions musulmanes des monuments d'Ani.

Ker Porter, assez exact et même minutieux dans beaucoup d'endroits de son volumineux ouvrage, *Travels in Georgia, Persia, etc.*, ne donne que peu de détails sur Ani (t. I, p. 172-174). Il y raconte qu'ayant expédié à peu près le 15 novembre (sans préciser la date) ses bagages, directement à l'endroit où il prétendait s'arrêter pour la nuit, il se dirigea vers Ani, et, comme ses guides lui avaient dit qu'il restait encore une douzaine de verstes à parcourir, il se mit au trot pour pouvoir consacrer plus de temps à l'examen des ruines. Par une mauvaise route, à peine tracée sur un terrain ondulé, il parvint à un endroit d'où l'on apercevait, à l'extrémité d'une vaste plaine, les tours de l'ancienne cité ; impatient d'y parvenir, il piqua

son cheval des deux, mais gagna bientôt la triste persuasion que les côtés S. et E. d'Ani sont inaccessibles, étant protégés par un profond ravin, au fond duquel coule l'Arpatchai. Les faces septentrionale et occidentale de la ville étaient défendues par un double mur, flanqué de tours. La partie du mur qui regarde le N. est percée de trois portes : celle du milieu est ornée d'une sculpture qui représente un léopard ou un lion, et sur les tours voisines on voit de grandes croix artistement sculptées. En entrant dans la ville, sir Ker Porter a trouvé toute l'enceinte comblée de pierres massives, de débris de chapiteaux, de colonnes, de corniches richement ornées de ciselures, et d'autres vestiges de l'ancienne splendeur d'Ani. Plusieurs églises, dit-il, sont encore debout en différents endroits de l'enceinte; leur état de conservation permet à peine de les appeler des ruines, mais elles s'élèvent solitairement, comme au reste tous les édifices de cette ville, tous plus ou moins rudement frappés par le temps. A l'extrémité occidentale d'Ani, sir Ker Porter a vu le palais des rois de l'Arménie, et il dit que cet édifice est digne de la gloire d'une ancienne capitale; sa longueur occupe presque tout l'espace qui sépare le mur d'un côté et le ravin de l'autre, de manière qu'il a l'air d'une ville à part; il est si bien conservé en dedans et en dehors, qu'il est impossible, dit notre voyageur, de donner par une simple description une idée de la variété et de la richesse des ornements de ses murs et de la finesse d'exécution de la mosaïque qui décore les pavés de ses innombrables salles. Près du centre de la ville s'élèvent, d'après sir Ker Porter, deux énormes tours octogones, surmontées de tourelles ayant toutes les deux une immense hauteur. Elles dominent tous les édifices voisins et même la citadelle, qui se trouve au S.-E, sur un rocher escarpé, situé au bord d'un précipice. Puis sir Ker Porter se livre à l'admiration du fini des ornements architecturaux des ruines d'Ani, et même, poussant l'hyperbole un peu au delà des limites du probable, il dit que ces ornements sont si riches et si remarquables qu'ils *surpassed any thing of the kind I had ever seen whether abroad, or in the most celebrated cathedrals of England.* Surtout il a été frappé par un édifice qu'il appelle *religieux;* il est moins grand que beaucoup d'autres, mais il se distingue par la grande beauté de son architecture. Il se trouve tout près de la tour octogone, et ses voûtes élevées présentaient un échantillon de mosaïque, dont la beauté était relevée par des bordures en style du plus pur étrusque, car elles sont formées de pierres noires, rouges et jaunes. Les colonnes et tous les ornements de cet édifice sont encore si bien conservés, qu'on dirait

que la construction n'en date que d'hier. Puis sir Ker Porter prétend, toujours avec la même exagération, que tout, les maisons, les églises, les tours, les fortifications, enfin toutes les constructions grandes et petites, portent le cachet d'une rare perfection, et ajoute que l'on voit sur chacune d'elles le signe de la sainte croix, taillée en pierre noire, incrustée dans les murs. Près de cet emblème, dit-il, j'ai trouvé de longues inscriptions en vieux caractères arméniens, gravées sur les portes des églises, et je n'aurais pas manqué d'en transcrire quelques-unes si la nuit et un froid intense ne m'avaient rendu incapable de manier le pinceau. Plus loin il dit que son thermomètre marquait 12 degrés Réaumur au-dessous de zéro; il finit sa description des ruines par quelques remarques sur la solidité des fortifications d'Ani et par l'observation qu'on voyait encore les restes d'un beau pont en pierre, qui jadis avait été jeté sur la rivière qui coule au fond du ravin.

M. Wilbraham, qui a visité Ani en 1837, consacre deux pages de son ouvrage intitulé *Travels in Caucasus, Georgia and Persia* (p. 286-288) à la description de ses ruines. Il dit qu'il est entré dans la ville par la porte principale, au-dessus de laquelle on distingue *some curiously sculptured figures !* Puis il remarque que le signe de la croix se voit gravé partout, que les seuls édifices qui soient encore debout sont quelques églises chrétiennes, une mosquée turque, *plusieurs bains?* et un palais qu'on dit avoir été l'habitation des derniers rois de l'Arménie. Tous ces édifices se distinguent par la richesse et la beauté de leurs ornements, et M. Wilbraham admire surtout la richesse des ciselures de quelques arcades; mais il est évident, ajoute-t-il, que ce ne sont que les édifices publics qui étaient construits sur une grande échelle, et que les maisons privées devaient avoir une très-humble apparence ; puis il observe qu'il y a un grand nombre d'inscriptions à Ani, dont quelques-unes sont en turk, mais la plupart sont en arménien ; il finit par la remarque que l'on voit sur les murs d'une des églises de la capitale devastée des restes d'anciennes peintures.

M. Abbott a visité Ani la même année, mais ses observations n'ont été publiées qu'en 1842, dans le XIIe vol. du *Journal of the Roy. Geog. Soc.* partie II, sous le titre : *Notes on a tour in Armenia in* 1837. Il augmente fort peu les renseignements fournis par ses prédécesseurs; il dit (pag. 214-216) quelques mots sur les cavernes creusées dans les bords escarpés des ravins qui entourent Ani, rend justice en termes généraux, à la beauté et à la solidité des constructions qui sont encore debout, et puis il ajoute : « Il y a beaucoup de longues in-

scriptions arméniennes sur les murs ; elles sont très-bien conservées, et j'ai remarqué au-dessus d'elles les figures d'un tigre, d'un cheval et d'un homme tenant quelque chose de sphérique dans la main. » Après ce vague renseignement, M. Abbott fait observer que 4 ou 5 églises sont assez bien conservées, que leurs murs sont couverts de longues inscriptions arméniennes, et qu'il faudrait plusieurs jours pour les copier toutes. Puis il dit avoir vu deux tours qui ressemblaient à des minarets turks; sur l'une d'elles on aperçoit une inscription arménienne, avec quelques mots tracés en caractères turks, au-dessus du texte arménien, ce qui, selon lui, pouvait être le symbole du vasselage auquel était assujetti ce petit royaume arménien.

M. Holms a été, si je ne me trompe, à Ani, en 1845 ; je n'ai jamais lu sa relation écrite, mais il a bien voulu me donner de vive voix, à mon passage par Batoun en 1846, quelques détails sur son excursion aux ruines de la capitale des Bagratides. Il a tracé le croquis des ruines et en a fait une description détaillée, où il prouve, entre autres choses, l'extrême exagération des renseignements fournis par sir Ker Porter ; mais, n'étant pas orientaliste, il n'a pu me dire rien de très-précis, ni sur le nombre ni sur le caractère des inscriptions musulmanes d'Ani.

M. Texier, autant que je sache, n'a publié qu'une vue générale d'Ani, mais il faut convenir qu'elle pouvait être beaucoup plus instructive et même plus pittoresque, s'il avait choisi un point de vue qui lui aurait permis d'embrasser l'ensemble des ruines, ou du moins un plus grand nombre d'édifices conservés, tandis qu'il s'est borné à reproduire un pan du mur extérieur de la ville, qui n'a rien de caractéristique.

M. Abich est, sans contredit, celui de tous les voyageurs qui ont visité Ani, qui a le plus contribué à éclaircir nos idées sur la position, l'étendue et la splendeur primitives de cette capitale de l'Arménie; il a dressé un plan des ruines, où il indique, avec l'exactitude qui distingue tous ses travaux, les endroits occupés par les monuments plus ou moins bien conservés; il a levé des plans détaillés des édifices les plus remarquables, en a dessiné les façades et les ornements architecturaux, estampé par le procédé Millin une vingtaine d'inscriptions arméniennes et une persane, et fait une copie exacte d'une inscription coufique, mais tout en étant sûr d'avoir laissé intactes plusieurs inscriptions musulmanes, il ne pouvait me préciser ni le nombre ni le caractère de celles qui restaient inconnues.

Enfin, M. Mouravieff a visité Ani au mois d'octobre de l'année 1846, et, pour compléter les renseignements fournis sur cette ville par mes prédécesseurs, je crois devoir extraire de l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Géorgie et Arménie*, tout ce qui se rapporte à la capitale des Bagratides (t. II, p. 260-288). Il dit : « Du poste cosaque, établi sur une élévation vis à vis d'Ani, l'ancienne capitale nous apparut dans toute sa beauté. On a peine à croire qu'Ani soit véritablement déserte, car il semble que cette cathédrale majestueuse, qui s'élève au milieu de la ville et en domine tous les édifices, va ouvrir ses portes et livrer passage à une foule compacte. On est surpris de la voir flanquée de deux minarets, dont l'un, parfaitement isolé, peut encore être pris pour un clocher de la cathédrale, quoiqu'il soit construit dans le style oriental (1), mais l'autre est collé au corps de l'édifice, qui s'élève au-dessus d'un précipice hérissé de rochers. A droite de la cathédrale on aperçoit encore des églises, dont l'une est ronde comme une tour, et derrière elle s'élèvent de colossales fortifications, revêtues d'une pierre rouge. Quel est ce mamelon solitaire, qui s'élève à gauche de la cathédrale? On y distingue des demi-arcades et des demi-voûtes, qui paraissent être à moitié achevées par les hommes ou à moitié détruites par le temps. C'est la citadelle, ce sont les salles du palais des Bagratides! » Plus loin, M. Mouravieff donne une courte notice de l'histoire d'Ani, qu'il emprunte visiblement à M. Saint-Martin, sans le nommer, et continue à la page 272. « Après avoir joui assez de temps de la vue des ruines d'Ani, et avoir rassemblé assez d'escorte pour les visiter sans danger, nous commençâmes à descendre vers l'Arpatchai, qui coule dans un profond ravin, où l'on voit aussi des restes d'anciens édifices. L'antique Akhourian ou l'Arpatchai coule près d'Ani, entre deux rochers perpendiculaires, et l'on parvient à la rivière par un sentier creusé dans le roc. Un froid glacial nous saisit sous la voûte des rochers au bas desquels l'Arpatchai bouillonnait en se frayant un passage à travers les pierres de son lit, parmi lesquelles il fallait trouver un gué; notre conducteur, homme expérimenté, nous engageait fortement à ne pas dévier de la ligne qu'il allait suivre, et, malgré cet avertissement, notre passage ne s'effectua pas sans aventures : l'ancien du village de Mastara, qui faisait partie de notre escorte,

(1) M. Mouravieff parle ici du minaret à l'inscription de Kei-Sultan, qui est assez éloigné de la mosquée, pris de loin par notre auteur pour une cathédrale, mais qui, par un effet de perspective, pouvait paraître, à un spectateur placé sur la rive gauche de l'Arpatchai, assez près du corps de l'édifice pour être pris pour le clocher de la cathédrale.

s'écarta un peu du chemin suivi par les autres et tomba avec son cheval dans un trou rempli d'eau; ce ne fut qu'avec beaucoup de peines qu'on parvint à le tirer de là, sur les rochers de la rive droite de l'Arpatchai. L'ascension de ces rochers fut tout aussi difficile que la descente; parvenu au haut du bord rocailleux du ravin, nous vîmes devant nous encore une élévation, quoique beaucoup moins escarpée que la précédente, et c'est là que sont dispersées les tristes ruines d'Ani. Une mosquée à trois étages s'élevait sur le sommet de cette colline; elle est bâtie en travers d'un petit ravin, dominée par un haut minaret; dans l'impossibilité d'aller droit à la mosquée, bordée de précipices, et nous confiant à l'expérience de notre conducteur, nous prîmes un chemin qui s'en allait à droite sur le bord des rochers, et nous parvînmes bientôt à une haute arcade, qui jadis faisait partie d'une porte, à laquelle aboutissait un pont hardiment jeté sur la rivière, et dont on voyait encore les restes (1). *Moi Bagrad, fils de Zaropaï Arkatzouni, j'érigeai cette porte, qui conduit au monastère de Saint-Grégoire, l'année....* Telle est l'inscription de cette porte solitaire, et, effectivement, près de là, sur le bord même du rocher, on voit encore le couvent de femmes, sous l'invocation de saint Grégoire. Il est bâti en pierres rouges, sur le modèle du couvent d'Edchmiadzin. La construction remonte au règne du roi Kakig Ier, en l'année 1000; il était destiné par ce souverain à servir de sépulture aux membres de sa famille. L'église même est encore debout, mais tous les édifices avoisinants sont tombés en ruines; on voit au-dessous des cellules et des cavernes creusées dans le roc, et plus haut l'entrée d'une galerie couverte, qui jadis passait près du monastère et conduisait vers le fleuve; mais maintenant ses voûtes sont écroulées. Nous voulions descendre vers le monastère, mais notre guide nous montra le soleil, et je compris qu'il ne nous restait que peu de temps pour examiner les autres trésors architecturaux d'Ani. Un peu plus loin, à l'entrée d'une profonde caverne, que le peuple prétend être sans fond, s'élèvent les ruines d'une église; d'ici commence un sentier qui conduit à la cime de l'élévation occupée par Ani, qui, dans ce moment, était couverte d'un linceul de neige, dont un hiver précoce avait enveloppé, depuis hier seulement, cette reine morte du désert. Le premier édifice que nous rencontrâmes dans la ville même était une magnifique église; ses corniches étaient ornées d'arabesques, et son portique élégant reposait avec légèreté sur une colonne en porphyre, dans le style orien-

(1) C'est le même pont dont parle sir Ker Porter.

tal. On distinguait sur la porte la figure du Sauveur, d'un côté duquel est représentée la descente de la croix, et de l'autre une vision que je ne puis m'expliquer. La sainte Vierge est figurée debout, devant un homme endormi, et plus haut trois anges planent dans les airs. Il est possible que ce soit la vision qui donna l'idée d'ériger cet édifice. Il était étrange de voir sur l'arcade extérieure, soutenue par une colonne rouge, un reste de peinture représentant des femmes nues, entrelacées de serpents, probablement des furies; mais il est difficile d'expliquer comment ces symboles mythologiques ont trouvé place à l'entrée d'un sanctuaire chrétien. Je suis entré dans l'église, et j'ai été étonné d'y trouver une disposition intérieure et des peintures conformes en tout aux règlements de l'église grecque; en face on voyait l'image de la sainte Vierge de Blaquernes, avec le Sauveur enfant dans ses bras; plus bas, on a peint Notre-Seigneur offrant la communion aux apôtres; au-dessous se voient les figures de divers saints, parmi lesquels j'ai pu déchiffrer les noms grecs de Nicolas, Léontius et Aristaguès, fils de saint Grégoire le Grand; sur les murs latéraux on a peint l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem et l'Assomption de la sainte Vierge. Il est à remarquer que toutes les inscriptions sont en grec et en géorgien, et qu'il n'y en a pas une seule arménienne : ce fait serait assez étrange dans une capitale de l'Arménie, s'il n'était expliqué par l'inscription gravée sur la face extérieure du mur de l'autel; on y lit : *Cette église a été construite sous l'atabeg-spasalar, Chahinchah, l'an* 700 *e. a.* (1251 Er. chr.), donc à une époque où Ani était au pouvoir des rois de Géorgie. L'atabeg spasalar, Chahinchah, c'est-à-dire chef, prince des princes (1), est un titre qui devint le nom propre du petit-fils de Sarkis le Grand. Après la mort prématurée (?) de son père, Zacharie, il était resté sous la tutelle de son oncle Jean, qui passa au rite grec sous le règne de Thamar et érigea, au nom de son neveu, une église à la sainte Vierge; il est possible même que ce soit Jean qui est représenté, comme nous venons de le décrire, dormant sous sa garde! Le manque de temps ne me permit pas de copier toutes les inscriptions dont la lecture embarrasse même les Arméniens; je me contentai donc de leur soustraire un nom ou une date, et je passai d'un monument à l'autre, sur ce vaste champ de mort. Non loin de cette église était l'extrémité orientale de la ville, ce qui est indiqué par les ruines d'une énorme porte, avec un pan du mur qui y aboutissait. Un peu au-dessous de cet endroit s'élève, sur une plate-forme isolée, une

(1) Ou plutôt, roi des rois.

église ronde, remarquable par son architecture, qui, par les 12 arcades de chacun de ses étages, me rappela la mosquée d'Omar à Jérusalem; l'intérieur conserve encore des traces de peinture. Là, où était l'autel, on voit l'image du Sauveur entouré d'archanges; dans les autres niches on a peint les 4 évangélistes et les images des saints; les inscriptions sont toutes arméniennes, et l'une d'elles, tracée sur la porte, indique que cette église a été construite pendant le patriarcat de Pierre, sous le règne de Jean Soumbat, petit-fils du roi Kakig. De cette église nous passâmes à la splendide cathédrale, construite par ordre du roi Kakig et de son épouse, princesse géorgienne; tout ce quartier, qui jadis était probablement le plus beau de la ville, est couvert de décombres, à travers lesquels nous avancions difficilement. Cette cathédrale se distingue de tous les autres édifices d'Ani par son étendue et son style purement arménien, où les ciselures remplacent les peintures murales; la coupole a croulé, mais la solidité des murailles brave les tremblements de terre. C'est ici que jadis la reine défunte répondit à la voix de son arrière petit-fils David, quand il vint confier à son tombeau l'heureuse nouvelle de la délivrance du temple du joug des infidèles. Le splendide palais du roi Kakig était situé près de la cathédrale, mais il était difficile de reconnaître une demeure royale dans cette masse de ruines blanchies par la neige! Un minaret solitaire s'élève sur son emplacement, comme un témoin de sa destruction; on voit derrière une église ronde, encore debout et semblable en tout à celle qui fut érigée par Soumbat. Non loin de la cathédrale, au bord du précipice, se trouve la belle mosquée que j'avais admirée de loin; le mur extérieur est couvert d'inscriptions coufiques, dont le sens m'est resté inconnu, car personne de nous ne connaissait l'arabe. On doit supposer pourtant qu'elle n'a pas été construite par le premier émir d'Ani, Manoutché, car il convertit en mosquée la cathédrale principale; mais plutôt par son petit-fils Phadloun, fils d'Aboul-Asvar, chassé d'Ani, qui depuis se rendit encore une fois maître de cette ville, à condition de ne point toucher à la cathédrale. La destruction du pavé de la mosquée nous empêcha de descendre dans ses deux étages inférieurs, suspendus sur le précipice; mais l'étage supérieur présentait les vestiges d'une grande splendeur. Six colonnes, bien conservées, taillées en pierres rouges, sont placées au milieu de la mosquée, et 12 colonnes accolées aux murs soutiennent les voûtes basses de la salle; ces voûtes sont revêtues de dalles rouges et noires, disposées en échiquier; de nombreuses arabesques ornent les corniches et les chapiteaux des colonnes; le pavé même, là où l'on

peut l'apercevoir, à travers les décombres, présente un plan orné d'un dessin en échiquier, d'une composition différente de celui des voûtes. On découvre une vue ravissante des fenêtres de la mosquée, privées de châssis, car on a devant soi la vaste plaine de la rive gauche de l'Arpatchai et son lit hérissé de rochers. Déjà le soleil était près de l'horizon, mais la citadelle, richement illuminée par ses derniers rayons, nous attirait vers l'extrémité méridionale de la capitale. On ne pouvait y parvenir que d'un côté, et encore était-il défendu par de fortes tours. J'ai été frappé de l'inaccessibilité de cet endroit, quand j'ai vu qu'une rivière, tout aussi encaissée que l'Arpatchai, coule ici sous les murs d'Ani : toutes les deux, l'Alaza et l'Arpatchai, se réunissent en bouillonnant au pied de la citadelle et en défendent l'accès par une ceinture de rochers escarpés ; là où le courant a le plus de force, s'élève un rocher solitaire, couronné par un monastère, préservé des attaques des hommes par sa forte position et oublié par le temps sur cette presqu'île déserte; la citadelle était jadis défendue de ce côté par une double muraille, flanquée de tours, mais aujourd'hui tombée en ruines, comme pour prouver l'inutilité de cette fortification, car la nature a fait ici plus que ne peut faire la main de l'homme. Mais quoique le mur soit écroulé, on voit les restes de trois églises qui s'élevaient en dehors de son enceinte, comme des symboles d'une défense plus forte que les fortifications, et l'une d'elles, qui regarde l'Arpatchai, peut être prise pour une porte, tant l'arcade en est élevée. Le mamelon qui servait d'emplacement à la citadelle est couvert de ruines; jadis on y voyait le palais des Bagratides et des émirs d'Ani; maintenant il n'en reste que trois arcades, dont celle du milieu qui a deux étages. Les ornements en sont dans le même genre que ceux de la mosquée de Phadloun, et peut-être sont-elles l'œuvre du même artiste. Un spectacle sauvage, mais majestueux, se présenta à nos yeux du sommet du mamelon royal, d'où l'œil embrassait les profondes vallées des deux rivières et toute la vaste plaine des alentours d'Ani, qui avait quelque chose d'attrayant, malgré le voile blanc et uniforme qui la couvrait. On était saisi d'un frisson involontaire en plongeant le regard dans le sombre défilé où l'Arpatchai coulait en vainqueur, après avoir englouti la rapide Alaza ; les ombres de la nuit et les vapeurs du soir s'engouffraient dans les profondeurs de la crevasse où les deux rivières se rencontrent. Les derniers rayons pourpres du soleil couchant éclairaient encore la place d'Ani et les champs en dehors de ses murs ; mais tout y était silencieux, comme dans une tombe. Nous seuls, visiteurs étrangers, rompions

le calme de ce silence sépulcral par nos conversations ; mais, déjà menacés par les ténèbres de la nuit, nous songions à quitter cette ville inhospitalière, où il n'y avait d'abri pour personne. Nous nous empressâmes de descendre de la citadelle pour consacrer encore quelques instants à l'examen des ruines ; mais quand nous arrivâmes près de l'église ronde que nous avions aperçue de la cathédrale, nous entendîmes retentir sur le bord opposé de la rivière, tout percé de cavernes, les cris des Kourdes, seuls habitants de ces solitudes. Étonnés par l'apparition des étrangers à une heure si avancée, ils rappelaient leurs troupeaux et allaient se réfugier dans leurs souterrains. Notre guide, auquel les cris de ces Kourdes inspirèrent quelques inquiétudes, se hâta de nous conduire dans une autre partie de la ville, là où l'on voyait les restes d'une splendide habitation ; chemin faisant, nous passâmes près des vastes ruines, qu'on appelle généralement *ruines des bains*, quoiqu'elles aient plutôt l'apparence d'un palais et d'une église, réunis jadis en un corps de logis. Peut-être est-ce la chapelle en marbre érigée par le catholicos Sarkis, en l'honneur de sainte Riphsime, lorsqu'il établit à Ani le siége du patriarcat : du reste j'abandonne la solution de cette question à un visiteur plus érudit. L'édifice où notre guide nous amena méritait parfaitement notre attention, car c'était le seul palais qui se soit bien conservé ; il est adossé au mur de la ville et descendait par plusieurs étages vers l'Alaza, par la rive gauche, très-escarpée et couverte de ruines. Le devant de cette maison est orné de dalles disposées en échiquier ; une grande porte conduit dans l'intérieur de l'édifice, qui pouvait être ou un karavanserail, ou l'habitation de quelque grand dignitaire ; mais certes ce n'était pas un palais royal, car il touchait au mur extérieur. J'étais bien tenté d'appeler cet édifice *palais de la célèbre famille des Pahlavouni*, soit du fameux capitaine Wahram, soit de son neveu Grégoire-Magistros, car il est bien doux de pouvoir animer par des noms vivant dans la mémoire des hommes, des ruines inanimées. L'heure avancée ne permettait pas de rester plus longtemps à Ani, et nous nous empressâmes d'arriver aux portes de la ville, en côtoyant les murs flanqués de tours construites par le roi Soumbat. Ces gigantesques fortifications, revêtues de dalles rouges, paraissaient plus rouges encore à la lueur des dernières clartés du jour. Le roi Soumbat défendit encore ces fortifications par un profond fossé, qu'il fit creuser depuis le bord escarpé de l'Alaza jusqu'aux rochers à pic de la rive de l'Arpatchai, et rendit par là presque inaccessible le seul côté faible de sa capitale : on voit encore les traces de ce fossé. L'autre mur, dont il entoura la ville extérieure

ou le faubourg, n'existe plus (1), et, sur le vaste champ couvert de ruines, on ne voit s'élever qu'une seule église d'une belle architecture; elle a été construite, dit-on, par un pâtre qui fit vœu d'ériger ce monument à Dieu si ses troupeaux, qui broutaient l'herbe sur les ruines d'Ani, prospéraient : *sic transit gloria mundi*. Une haute porte, flanquée de deux tours massives, nous conduisit hors de la ville; le soleil était couché, et nous devions encore profiter de la dernière lueur du crépuscule pour faire à peu près 5 verstes et pour trouver un gué de l'Arpatchai, plus praticable que celui qui nous avait conduits à Ani. Il faisait presque complétement sombre quand nous nous approchâmes de la porte élevée que nous avions vue le matin, du bord opposé; elle était formée par deux hautes colonnes, qui ressemblaient à des tours ou à des minarets joints par une légère arcade. L'une de ces colonnes est couronnée d'une petite coupole, semblable à celle d'une église; la coupole de l'autre a été détruite par le temps. Il faisait trop sombre pour chercher l'inscription de cette porte, et, à mon avis, celle qui lui convenait le mieux, était la légende créée par le génie du Dante pour la porte de l'enfer :

Per me si va nella citta dolente',
Per me si va nell' eterno dolore,
Per me si va tra la perduta gente :
Lasciate ogni speranza voi ch'entrate.»

Ces extraits des travaux de mes prédécesseurs suffisent pour montrer que ni la nature, ni l'âge, ni même le nombre des inscriptions musulmanes d'Ani n'ont jamais été déterminés, et ce sont justement ces questions que je me proposais de résoudre en visitant ces ruines au commencement de l'hiver de 1848.

Ayant couché le 11/23 décembre à Mastara, village considérable, situé sur la route directe d'Erivan à Alexandropol ou Goumri, je me décidai à me rendre au poste cosaque de Kochavank, pour visiter de là les ruines, au lieu d'aller au poste d'Ani, établi, comme nous venons de le voir, immédiatement vis à vis de la ville ruinée, sur la rive gauche de l'Arpatchai. Les considérations qui m'ont porté à accorder la préférence à ce point de notre frontière turque étaient l'avis unanime des habitants de Mastara, que le gué de Kochavank est le meilleur de tous, et surtout préférable à celui d'Ani,

(1) Il me semble que M. Mouravieff commet ici une erreur, car le second mur n'entourait pas le faubourg, mais bien la ville même, et il est encore sur pied comme j'ai eu l'occasion de le constater deux ans plus tard.

assertion que j'avais d'autant plus de facilité à admettre, qu'ayant l'ouvrage de M. Mouravieff sous la main, je me rappelai parfaitement l'aventure désagréable arrivée à l'un de ses conducteurs; puis l'ascension de la rive droite de l'Arpatchai, vis à vis d'Ani, présentait aussi des difficultés assez considérables, surtout pendant le verglas, tandis que la montée qui conduit à la rive turque, en face du poste de Kochavank, est très-commode. Donc, le 12/24, je me rendis à Kochavank, par un froid de 23 et 24 degrés Réaumur au-dessous de zéro, qui était d'autant plus sensible que, pendant tout le trajet, nous avions un vent contraire, dont la basse température attestait le froid qui régnait alors sur le plateau élevé de l'Arménie, qu'il venait de raser, circonstance qui m'a rendu doublement agréable l'hospitalité cordiale que j'ai trouvée dans la maison du iessaoul Makaroff, chef du poste de Kochavank, qui a bien voulu même m'accompagner le jour suivant à Ani. Le 13/25 nous nous mîmes en marche de grand matin, et, quoique la température fût entre 25 et 26 degrés R. au-dessous de zéro, le froid était loin d'être aussi sensible que le jour précédent, car l'absence du vent et un beau soleil permettaient à peine de croire à l'indication du thermomètre. Les rues tortueuses et raboteuses du village arménien de Kochavank, disposé derrière le poste cosaque, nous amenèrent jusqu'au bord même de l'Arpatchai, que nous traversâmes à gué, dans un endroit où l'eau avait à peine la profondeur d'un pied anglais. L'ascension de la rive opposée est facile, comme on me l'avait annoncé, et, quoique le terrain soit pierreux, le chemin étant large et la pente assez douce, on parvient sans difficulté à la haute plaine qui s'étend de là jusqu'à Ani, et qui présentait dans ce moment une surface couverte d'herbes brûlées par le soleil et splendidement éclairée par ses rayons, qui inondaient d'une teinte rose, au N., les trois cimes à neiges éternelles de l'Alaghez, et au S.-E. les monticules voisins d'Ani, recouverts d'une neige tombée depuis quelques jours. Nous nous dirigeâmes vers un ravin profond et à bords rocailleux, mais nous ne pûmes le passer qu'en remontant jusqu'à l'endroit où il se bifurque; car seulement là ses bords escarpés perdent ce caractère abrupte, commun ici à toutes les fissures de la surface de la plaine. Ayant laissé à gauche, non loin de là, les ruines très-bien conservées d'un monastère arménien, nous montâmes sur une petite colline, située sur le bord droit du ravin mentionné, et ce fut de là que nous vîmes pour la première fois, d'une manière assez nette, les ruines d'Ani, qu'on entrevoit, du reste, une ou deux fois sur la route de Mastara à Kochavank, mais sans pouvoir distinguer

autre chose que quelques tours, tandis qu'ici l'on découvre une masse imposante d'édifices, dominés par des clochers et des minarets, et le tout paraît si bien conservé et si compacte, que je suis parfaitement d'accord avec M. Mouravieff, quand il dit qu'on a peine à croire que l'on se dirige vers une ville déserte. Pourtant on serait dans l'erreur si l'on supposait que cet effet est produit par les édifices de l'intérieur de la ville; car ce que l'on prend de loin pour des maisons, ce ne sont que les nombreuses tours qui flanquent la double muraille d'Ani, du côté de la plaine. On ne jouit pas longtemps de la vue des ruines, car elle disparaît au bas de la colline, où l'on descend dans un ravin peu profond, et au delà duquel le chemin se dirige vers les monticules mentionnés, sur un terrain parfaitement uni. Les ruines ne reparaissent qu'après qu'on a traversé un troisième ruisseau, peu considérable, dont le cours ne pouvait être reconnu, à l'époque où je l'ai traversé, que par les flaques glacées, qui indiquaient les endroits où l'eau perce en automne la surface de la terre. D'ici déjà l'on voit les ruines très-distinctement, et nous y parvînmes bientôt, ayant fait les 15 à 16 verstes qui les séparent de Kochavank en un peu plus d'une heure et demie. La porte du mur extérieur d'Ani ne présente rien de remarquable, mais celle qui est percée dans le second mur est belle et ornée d'une longue inscription arménienne, qui a dû être estampée par M. Abich, car elle était encore toute noircie d'encre d'imprimerie. L'aspect de l'intérieur de la ville est triste; on voit un vaste espace couvert de débris des maisons et de trous qui en indiquent l'emplacement, circonscrit encore dans beaucoup d'endroits par les bases de ces constructions, ce qui permet, par-ci par-là, de deviner la direction des rues et de juger de leur largeur. L'examen de ces débris m'a persuadé de l'exactitude de l'observation de M. Wilbraham, que, malgré la beauté des édifices publics d'Ani, les maisons des particuliers ne devaient briller ni par l'élégance ni par la commodité. Les matériaux employés pour leur construction ne différaient en rien de ceux que les villageois arméniens emploient jusqu'à ce jour pour leurs habitations, car on ne voit que des pavés informes, qui étaient liés par de la boue ; quant aux pierres taillées, on n'en trouve guère près des maisons des particuliers, qu'ornées d'une croix plus ou moins bien sculptée, ce qui prouve qu'elles étaient placées sur le devant des maisons en guise d'ornements, comme cela se pratique encore de nos jours. C'est à travers ces décombres que je me dirigeai vers la citadelle, située à l'angle formé par le confluent de l'Alaza et de l'Arpatchai. Le premier édifice qui se présente ici à gauche est une église écrou-

lée, puis viennent les ruines que les guides prétendent avoir été un bain, mais que je crois, comme M. Mouravieff, être les restes d'une église. D'ailleurs ces deux édifices ne présentent rien de remarquable, ni sous le point de vue architectural ni sous celui de l'archéologie. De là je me dirigeai vers une haute tour, et, en l'examinant de plus près, j'acquis la conviction qu'elle devait être un minaret : elle a la forme d'un prisme à base octogone, et est surmontée d'une petite tourelle cylindrique, percée par une porte étroite et assez haute pour livrer passage au mouezzin; c'est là que j'ai trouvée la première inscription persane, et, quoique le noir dont elle était barbouillée m'indiquât que la main de M. Abich y avait passé, je n'ai pas manqué de la copier, et elle est conçue en ces termes :

« Moi, Kei-Sultan, fils de Mahmoud, fils de Chaour, fils de Manoutchard, Cheddali; pour le salut de l'âme de mes ancêtres et enfants, nous avons ordonné ainsi : Que leur réciprocité, leur amitié et leur unité soient agrandies! Nous défendons aux possesseurs de vendre devant cette mosquée d'Abou-I-Maamran des moutons et des chameaux, et tout homme qui ne respectera pas cet ordre sera puni de la colère de Dieu : dans l'année 595 de l'H. » (1198-1199).

Au bas se trouve l'inscription arménienne, traduite par M. Brosset :

« Ceux qui observent ceci fidèlement sont bénis de Dieu. »

De là je me rendis à la grande mosquée d'Ani : c'est un vaste et bel édifice, consistant en un haut minaret et en une longue salle, si exactement décrite par M. Mouravieff. Près du sommet du minaret on voit les mots : « Au nom de Dieu, » tracés en briques vernissées; le mur de devant, richement orné de ciselures, commence à tomber en ruines. On y voit cinq inscriptions; celle d'en haut, la plus longue, est persane. Elle est ciselée en relief, en caractères neskhi, entourée d'une bordure, et contient dix lignes. Elle est très-bien conservée, et je l'ai copiée; mais le froid, et la hauteur où elle se trouve, m'ont empêché de le faire avec toute l'exactitude voulue, de manière que je ne puis donner avec certitude que quelques fragments des 4 premières lignes, qui sont :

« Dieu simple dans son essence (isolé), donateur du repos....
« Abou-Saïd Bahadour-Khan,
« .... Roi de la surface de la terre....
« Le sage sultan, le grand du monde et de la religion, que son règne soit éternel! »

Pour le reste, je ne crois pas nécessaire de donner les fragments décousus du texte que j'ai pu déchiffrer, car il ne présenterait aucun intérêt. Mais je puis affirmer que j'en ai lu assez pour me convaincre que cette inscription ne contient ni date, ni la mention d'aucun fait caractéristique. C'est évidemment un yarligh, par lequel on assure à tous les sujets d'Abou-Saïd aide et protection contre toutes sortes d'oppressions et contre la perception d'impôts illicites. Au-dessous de cette inscription, on en voit une autre, en caractères coufiques; elle faisait jadis le tour de la mosquée, mais maintenant il n'en reste que ce qui suit :

« Le grand émir, l'habile administrateur, le père des braves, Manoutchar, fils de Chaour, sous le règne du puissant et élevé sultan, roi des rois, le.... »

Enfin, sur la même mosquée, plus près de la porte d'entrée, il y a une inscription trilingue, en persan, en géorgien et en arménien : le texte persan est le plus maltraité par le temps; il était disposé en trois lignes, dont il ne reste que quelques mots du commencement de chacune d'elles; je l'ai transcrite telle que je l'ai vue.

La partie persane signifie :

« Dans l'année.... 5 le pécheur l'atabeg Zakaria, fils du défunt.... »

L'inscription géorgienne a été traduite par M. Brosset :

« En l'année pascale 450, moi l'atabek Zakaria, j'ai confirmé ceci. »

La phrase arménienne, d'après M. Brosset, signifie :

« Ceux qui l'observent fidèlement sont bénis de Dieu. »

De là, en longeant les restes du mur qui défendait la ville du côté du ravin profond et escarpé de l'Alaza, je parvins à la citadelle, qui n'a de remarquable que les restes du palais des Bagratides, que j'ai trouvés, au reste, bien au-dessous de la pompeuse description de sir Ker Porter; l'ayant examiné assez attentivement pour me convaincre qu'il ne contenait aucune inscription, je suis descendu vers une petite église dont les fenêtres étaient entourées de cadres, richement ciselées, et les colonnes taillées en pierres rouges et noires : c'est probablement la même que sir Ker Porter décrit comme un *religious edifice*, *enriched with borders of the pure etruscan*. De là

je suis passé à une église ronde, richement couverte de longues inscriptions arméniennes, que je n'avais pas le temps de copier, sans trop le regretter, car la couleur foncée de la plupart de ces inscriptions m'indiquait que M. Abich les avait estampées. Non loin de là commence le mur qui défendait Ani du côté de la plaine, et, croyant pouvoir y découvrir quelque part des inscriptions, je l'ai examiné avec beaucoup d'attention, jusqu'à l'endroit où il aboutit aux ruines de deux édifices dont les murs sont ornés de dessins en échiquier, en pierres noires, blanches et rouges, et que M. Mouravieff a voulu surnommer *palais des Pahlavouni*. Près de ces édifices, adossés au mur suspendu sur le ravin de l'Alaza, il y avait une porte qui a été murée depuis, et qui conduisait à la rivière par un chemin à pente très-rapide, tracé sur la rive gauche de l'Alaza, qui est tout percé ici de trous et de cavernes. Ces excavations servaient jadis de demeures permanentes aux habitants d'Ani, non-seulement en temps de guerre, comme plusieurs le pensent, mais aussi en temps de paix. Cette vie troglodytique s'est perpétuée chez les Arméniens jusqu'à nos jours, partout où le sol se prête à ces sortes de travaux, et j'ai eu l'occasion de la voir pratiquée dans le Karabagh, dans le village arménien *Guiroussi*. Ce mode de se loger, qui certes coûte tout autant de peine que la construction d'une maison à la surface de la terre, a un attrait particulier aux yeux des habitants de ces contrées dénuées de bois, puisqu'en rendant leurs habitations moins accessibles à l'air extérieur, il les rend aussi moins sensibles aux variations de la température de l'atmosphère, et par conséquent leur procure beaucoup plus de chaleur en hiver, avec beaucoup moins, ou presque pas de frais pour le bois de chauffage, denrée excessivement rare et coûteuse en Arménie. Je me rappelle que le 16/28 novembre de la même année, arrivé à *Guiroussi* par un froid assez sensible, et ayant eu toutes les peines du monde à chauffer ma chambre en entretenant un feu constant dans ma cheminée, j'ai été étonné de trouver une température fort agréable dans une des nombreuses cavernes percées dans les rochers argileux qui entourent ce village et qui servent de domicile permanent à bon nombre de paysans. Ayant examiné en détail cette partie de la ville, je me rendis derechef vers la mosquée, et de là je sortis par la grande porte. Mais comme on m'avait dit que l'extérieur de la seconde enceinte de la ville portait quelques inscriptions, je me mis à parcourir l'espace, assez étroit et encombré de ruines, qui sépare les deux murs de la ville, et non loin de la grande porte, j'ai retrouvé l'original de l'inscription coufique, dont M. Abich avait eu la complaisance de me

communiquer une copie faite avec avec beaucoup de soin. Elle est sculptée en relief, sur une pierre blanche, murée dans une tour ronde; je la lis ainsi :

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux; ordonna la construction de cette tour ronde, le grand, le victorieux, l'habile administrateur, le père des braves, Manoutchar, fils de Chaour. »

Puis, je dis adieu aux ruines de la solitaire capitale des Bagratides, et je revins par le même chemin au poste de Kochavank, où je pus enfin me reposer des fatigues de la journée.

Avant de discuter le pauvre butin archéologique que j'ai rapporté des ruines d'Ani, je ne crois pas superflu de grouper ici quelques dates de l'histoire de cette capitale, pendant l'époque de ses relations et de sa dépendance des musulmans.

M. Saint-Martin nous apprend dans son excellent ouvrage, *Mémoires sur l'Arménie*, t. I, p. 111-114, qu'au Ve siècle de notre ère, Ani n'était qu'une petite forteresse, cédée en 783 à Achod, par les Gamsaragans ; c'est à cette humble position qu'elle doit, je crois, d'être restée pour ainsi dire inaperçue par les premiers conquérants arabes qui subjuguèrent l'Arménie. En 961, Ani devint, sous Achod III, une résidence royale, et ce fut lui qui l'enceignit d'une forte muraille et y bâtit plusieurs églises; son fils, Sempat II, l'entoura d'un second mur, flanqué de tours, et, en 1045, les Bagratides la cédèrent aux Grecs, qui n'en jouirent pas longtemps, car, en 1064, elle fut prise par le sultan Seldjoukide Alp-Arslan, ou plutôt par son fils Mélik-Chah; bientôt après, elle fut vendue par lui aux Béni-Cheddad, et nous voyons qu'ils commencèrent leur règne par un acte de tolérance digne de leur origine kourde, en rétablissant, en 1082, la dignité patriarcale, abolie dans cette ville depuis la conquête d'Alp-Arslan ; l'évêque Parsegh, ou Basile, y fut sacré patriarche des Arméniens orientaux, avec l'agrément de l'émir Manoutchar; les princes de la dynastie Béni-Cheddad régnèrent sans interruption jusqu'en 1124, où l'émir Aboul-Séwar II fut chassé d'Ani par le roi de Géorgie, David le Réparateur, qui ne conserva pas longtemps sa conquête; car Phadloun II, fils du précédent, réfugié après la prise d'Ani dans le Khorasan, revint de là, en 1126, avec une nombreuse armée, et reprit Ani après un siége, en accordant aux Géorgiens une capitulation honorable et en promettant de ne point inquiéter les chrétiens de la ville et de laisser subsister la grande croix, qui avait été érigée sur le dôme de l'église patriarcale. Nous apprenons, par la liste des Cheddad, publiée par M. Brosset, qu'il mourut en 1132,

et que ce fut son frère, Mahmoud, qui lui succéda au poste d'émir d'Ani. En 1198, nous retrouvons son fils, Kei-Sultan, revêtu de cette dignité. Dans l'intervalle, M. Saint-Martin nous apprend que le roi George III reprit Ani, en 1161, sur Phadloun III, neveu de Mahmoud, qui, d'après le témoignage d'Ibn-al-Athir, devint émir en 1155, et donna cette ville à un prince géorgien nommé Satoun, qui se révolta, fut battu et se réfugia chez Ildiguiz, atabek de l'Aderbeidjan. George nomma à sa place, gouverneur d'Ani, Sarkis, fils de Zacharie, prince arménien d'origine kourde; mais, en 1163, l'autorité musulmane y fut rétablie par Arslan-Chah, qui assiégea cette ville et s'en rendit maître. En 1174, le roi de Géorgie la prit encore une fois et la confia à Ivané Orpélian, qui, à ce qu'il paraît, n'y resta pas longtemps, puisqu'en 1198, nous voyons Ani de nouveau au pouvoir des Béni-Cheddad. Enfin, en 1239, Tcharmagan, général mongol, l'assiégea et y établit, après de grands efforts, l'autorité des Tchinguisides, qui s'y soutinrent presque 100 ans, puisque nous retrouvons sur la mosquée d'Ani un yarligh d'Abou-Saïd, qui régna depuis l'année 717 jusqu'au 13 du mois rabbiassani de l'an 736 de l'H. (1317-1336 A. D.). En 1319, Ani a été détruite par un tremblement de terre; mais il est peu probable que ce soit là la véritable cause de la dispersion de ses habitants; car 1° certes Abou-Saïd, qui monta sur le trône deux ans avant cette catastrophe, âgé de 12 ans, ne se serait pas donné la peine de faire graver son yarligh sur un édifice d'une ville déserte; et 2° l'état de conservation de monuments bien antérieurs à cette catastrophe, permet de douter qu'elle ait été véritablement assez fatale à la ville d'Ani, pour contraindre les habitans à s'expatrier. Donc il est beaucoup plus naturel d'attribuer la chute finale d'Ani aux persécutions des Persans et au peu de sécurité de tous les pays avoisinant, pendant l'époque de la décadence définitive et de la chute de la dynastie mongole en Perse.

Cette esquisse de l'époque de la domination des musulmans, à Ani, tout incomplète qu'elle soit, nous prouve néanmoins que cette ville est restée plus de deux siècles et demi au pouvoir des musulmans, et que, par conséquent, il n'y a rien d'étranger à y trouver des inscriptions arabes et persanes; puis, comme tous les conquérants musulmans venaient pour la plupart du Khorasan et d'autres provinces de la Perse, il est tout naturel de supposer que, parmi les habitants d'Ani, il y avait beaucoup de Persans, et c'est à eux que s'adressaient les ordres écrits dans leur langue, que les murs des édifices d'Ani nous ont conservés pendant tant de siècles. En même temps

cet aperçu historique nous permet de classer chronologiquement les inscriptions que nous avons recueillies, et, dans ce cas, la première place doit être donnée à l'inscription coufique (p. 414) copiée par M. Abich, puisqu'elle est du temps de Manoutchar, fils de Chaour, l'Abou-I-Sévar des auteurs arméniens (*voyez* Brosset dans le *Bulletin Hist.-Phil.*, t. VI, n° 13, *Quelques inscriptions*, etc.), qui fut émir d'Ani en 1072; elle nous prouve aussi que le mur flanqué de tours, qui borne Ani du côté de la plaine, n'est plus le mur de Sembat II, mais qu'il a été reconstruit ou du moins fortifié par les Cheddad. Puis vient l'inscription coufique de la mosquée, et, quoique nous y lisions le nom du même émir, il est clair, par la contexture de la phrase arabe, que ce nom devait appartenir, non au constructeur de l'édifice, mais à quelque mention contenue dans le commencement de l'inscription, malheureusement détruit par le temps, car il est suivi par les mots : *Sous le règne, etc.* Et, quoique le nom propre y manque, on y lit le titre de Chahan-Chah, roi des rois, qui n'est donné, autant que je sache, qu'à l'émir d'Ani, qui en a été chassé par les Géorgiens en 1174 : j'ai donc tout lieu de croire que c'est ce Chahin-Chah ou Amir-Chah, qui est le constructeur de cette mosquée. La troisième place doit appartenir, dans cette liste, à l'inscription de Kei-Sultan, dont la date est si bien conservée, et, quoiqu'elle contienne une prescription peu remarquable en elle-même, elle ajoute un nouveau nom à la liste des Béni-Cheddad connus jusqu'à sa publication, et fait voir que les Géorgiens qui s'emparèrent d'Ani, en 1174, ne purent s'y maintenir longtemps. Puis, vient l'inscription de l'atabek Zakéria, que je crois être de l'an 1237, comme je viens de l'exposer ci-dessus; enfin, la plus moderne est celle du sultan Abou-Saïd, car elle ne peut tomber qu'entre les années 17 et 36 du XIVe siècle.

Je terminerai cet article en citant un passage du Nigaristan, d'Ahmed-ben-Mouhammed el Gaffary, qui a trait à l'histoire d'Ani, et qui n'a jamais été publié, quoiqu'il nous fournisse des détails intéressants sur le siége d'Ani par Mélik-Chah, racontés par un témoin oculaire. Étant parvenu dans la section qui traite de la dynastie des Seldjoukides, au règne d'Alp-Arslan, notre auteur dit :

« Puis il est rapporté dans le testament du Khodja Bihamta (l'incomparable), que l'an 456 (1063,4 de J. C.) le sultan Alp-Arslan partit du Khorasan pour Roum; mais quand il arriva sur le territoire géorgien, il se porta vers Roum et confia l'épuration du royaume de Géorgie au chah-zadeh Mélik-Chah, qui s'y porta; il parvint enfin à une ville *bifluviale*, qui avait une position très-forte et très-élevée;

elle était entourée d'une grande masse d'eau, et le nom de cette ville était *Résidence de la Vierge Marie;* tous les prêtres et les moines du pays y étaient rassemblés, et l'on disait que cette ville était l'un des endroits réputés saints parmi les chrétiens; quant aux Géorgiens, ils étaient *presque* tous chrétiens. Après une reconnaissance préalable, il devint évident que la cavalerie ne pouvait s'approcher des murs de la ville, et qu'il était impossible à l'infanterie d'en escalader les tours rondes. Ceci affligea beaucoup le chah-zadeh; car abandonner cette ville, sans occasionner aucun dommage aux habitants de la contrée, c'était une chose très-fâcheuse; s'adresser au sultan pour le prier d'envoyer le reste des troupes, n'était pas non plus sans difficulté. Et si, d'un côté, le combat ne présentait aucun profit et n'amenait aucun résultat, d'un autre, la honte était grande. (*Vers*) « Si le sort ne se chargeait d'ouvrir les portes de la ville. » Je lui dis ainsi : « Ne t'inquiète pas, car les besoins des potentats sont « autrement comblés que ceux des autres et n'ont aucun rapport « avec les actions des autres humains. En effet, si leurs destinées « ressemblaient à celles des autres, l'aide de Dieu ne les aurait pas « accompagnés; leur grandeur ne se manifesterait pas, et les peu- « ples ne courberaient pas la tête devant eux et n'exécuteraient pas « leurs ordres. » En un mot, le jour suivant, on fit des préparatifs et des dispositions pour le combat; on construisit des radeaux sur lesquels l'infanterie et les braves passèrent le fossé; ils firent preuve d'une grande ardeur, mais qui n'eut aucun résultat, et beaucoup de braves cessèrent d'exister. A mon insu, le chah-zadeh commit une imprudente hardiesse : accompagné de ses gardes, il s'approcha des tours rondes du mur, d'où l'on commença à lancer des cordes à nœuds coulants (lasso), de manière qu'on pouvait craindre qu'il n'en résultât un grand danger pour lui; mais le Dieu tout-puissant l'en préserva et l'on s'éloigna de la ville. Quand cet événement fut connu, l'étonnement et le doute s'emparèrent de mon esprit, et je ne savais plus quel conseil donner, quand tout d'un coup il s'éleva un vent accompagné d'averse; le ciel devint noir, de manière que tout l'univers fut dans l'obscurité; on ressentit un grand tremblement de terre, comme si c'était le jour du jugement dernier; enfin, quand cette catastrophe fut passée et que l'univers s'illumina de nouveau, je vis que le côté oriental des fortifications s'était écroulé dans le fossé, les murs étaient démolis et le fossé comblé, de manière que les soldats entrèrent sans difficulté dans la forteresse, dont toutes les églises et tous les monastères furent brûlés, et *presque* tous les chrétiens devinrent musulmans. »

N. Khanikof.

NOTICE

SUR L'INSTRUMENT NOMMÉ OSCULTARIUM,

OSCULUM PACIS OU VULGAIREMENT PAIX.

On sait que, dans les premiers siècles de l'Église, les chrétiens se faisaient remarquer par leur grande charité et surtout par leur union exemplaire. Dans les cérémonies de l'Église il y avait un instant de la liturgie où les fidèles se donnaient le *baiser de paix*, les hommes entre eux et les femmes entre elles, mais les meilleures choses finissent par se dénaturer avec le temps. Dès le milieu du XIIIe siècle, l'usage du *baiser fraternel* commence à tomber en désuétude, ce qui semblerait donner à entendre que les deux sexes n'étaient plus séparés. Le cardinal Bona donne le motif de la cessation du *baiser de paix*, dans son savant ouvrage sur la liturgie.... *Veteri tandem simplicitate in maliciam degenerante subtractum est paulatim osculum pacis....* Ce fut donc vers l'époque de la fin du XIIIe siècle que l'Eglise fit remplacer le baiser de paix des premiers siècles de ferveur par l'instrument nommé *osculatorium pacis* ou la *Paix*.

Dès l'origine, l'instrument était présenté à tous les fidèles par le diacre ou le sous-diacre (1), ou peut-être par les deux ensemble, l'un aux hommes, l'autre aux femmes, ce qui devait prendre beaucoup de temps, alors que les églises étaient plus fréquentées qu'aujourd'hui.

Cette cérémonie étant devenue de plus en plus impraticable, les ecclésiastiques seuls furent admis à baiser l'instrument au lieu du peuple qu'ils représentaient. A notre époque les enfants de chœur ne présentent plus l'instrument à baiser qu'aux chantres. Le livre des *Constitutions apostoliques* nous fait connaître et l'on peut lire dans le huitième livre, les diverses prières qui se disaient autrefois au sujet de la présentation de *la Paix* aux fidèles et au clergé. Ces prières, généralement graves et belles varient, un peu suivant les

(1) Voir le synode d'Oxford, année 1557, et Jean d'Avranches, dans son *Traité des offices de l'Église.*

diverses liturgies, surtout celles dites de Saint-Jacques, celle dite Mozarabique, celle de Milan (1), et celles des divers diocèses de France. M. l'abbé Pascal donne des détails curieux à ce sujet, qu'on peut lire dans son savant ouvrage intitulé : *Origines et raison de la liturgie catholique*, in-8, 1850.

On peut encore consulter sur toutes ces origines l'*Hiero-lexicon* de Macri, verbo *Pax*, Durandus, Duranti, Casalius et quelques autres que nous indiquons à la note de la page 232 de notre *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge*, 2 vol. in-8. Quant à la matière employée pour faire ou fabriquer l'instrument en question, on en trouve en cuivre, en ivoire, en or, en argent. M. l'abbé Pascal dit que dans les constitutions synodales de Walter Gray, évêque d'York de 1250 à 1252, on trouve cité un *osculatorium pacis* en marbre; *marmor deosculandum* dit un autre synode anglais dont l'abbé Pascal ne donne pas la date.

La figure la plus usité représentée sur l'instrument était une croix en relief; quelquefois un crucifiement, la sainte Vierge, le patron ou la patronne de l'église.

M. Du Sommerard a publié dans son grand ouvrage les *Arts au moyen âge* une *Paix*, en argent dorée et niellée (2), qui est encore aujourd'hui conservée dans le trésor de la cathédrale de Milan. Cet instrument qui date du XVe siècle, est gravé dans son *Album*, 10e série, pl. XIV. Il représente le Christ debout dans son tombeau, assisté de deux anges adorateurs. Dans un écusson placé au sommet de l'ogive se voit la couleuvre des armes de la maison Visconti. Le devant du tombeau est orné de trois médaillons dont un au monogramme du Christ.

D'Agincourt en a publié aussi une dans son *Histoire de l'art*, pl. CLIX, n° 1. On y voit une descente de croix.

(1) Sur l'histoire de ces célèbres liturgies qui sont comme le résumé de tous les siècles chrétiens, voir les précieux détails publiés dans le savant ouvrage de dom Guéranger, supérieur des Bénédictins de France, *Institutions liturgiques*, plusieurs volumes in-8, Solesmes, 1840.

(2) Sur les monuments niellés, voir le mémoire de M. l'abbé Texier, *Essai historique sur les argentiers et les émailleurs de Limoges*, in-8, 1842; du même, son *Dictionnnaire d'orfévrerie chrétienne*, 1 fort volume, Paris, 1857, dans lequel est un inventaire constatant l'existence de plusieurs *Paix* en métal précieux, fol. 1266. Quant aux nielles proprement dits, on doit à M. Duchêne aîné, ex-conservateur des estampes de Paris, un traité aussi complet que possible sur cette matière, 1 vol. in-8, publié en 1850. Voyez tout ce que nous citons de détails à ce sujet dans notre *Dictionnaire iconographique des monuments*, t. II, p. 207.

Celle-ci est du XVe siècle, attribuée à Pollajuolo et provient de la collection du prince Poniatowski.

L'abbé Texier signale, page 1019 de son *Dictionnaire d'orfévrerie chrétienne*, une magnifique *Paix* exécutée par Ambrogio Foppe, surnommé Caradosso de Milan, et donné en 1464 par le pape Pie II aux Siennois. Cette belle pièce est conservée dans le trésor de l'église de la *Madonna* de la ville d'Arezzo.

Nous en citons quelques autres dans le t. II de notre *Dictionnaire iconographique des monuments*, etc., et surtout celle due au célèbre Mazzo Finiguerra, dont une épreuve sur papier, retrouvée par l'abbé Zani, appartient au cabinet des estampes de Paris. M. Duchesne aîné en donne une description minutieuse dans son *Essai sur les nielles*.

Nous avons dit qu'il avait été exécuté des *Paix* en ivoire. C'est ainsi qu'est sculptée celle qui appartient à la collection de M. Jacquinot Godard, ancien conseiller, qui a bien voulu, avec son obligeance ordinaire, nous permettre de la publier.

La planche 341 qui accompagne cette notice nous dispense d'en donner ni la dimension, ni la description. Le sujet s'expliquant de lui-même, évidemment, cette curieuse sculpture est d'un artiste de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle.

Le lit à dossier orné d'une étoffe ou de cuir doré est garni de son oreiller. La perspective est ici singulièrement exécutée. Un rideau replié sur lui-même est suspendu au baldaquin. Nous ferons aussi remarquer la table garnie de sa nappe et de deux vases, derrière lesquels est un plat; le petit vase qui est à terre et renferme des fleurs, n'est pas sans intérêt. Une portion du sceptre que tient l'ange, est la seule chose endommagée.

M. Jacquinot-Godard, que la mort vient de nous ravir, avait réuni à sa collection plusieurs objets de ce genre, tous en cuivre émaillé et d'une admirable conservation. L'un représente saint Jérôme dans sa grotte avec son lion; un autre un saint Claude évêque, assis et bénissant un personnage à genoux; un troisième offre quatre figures, dont saint André, saint Paul.... et un donateur à genoux avec son patron; un quatrième, un calvaire avec diverses figures. Une de ces pièces est attribuée au peintre émailleur Pénicaud; nous ignorons lequel des huit qui composaient cette famille d'artistes, qui a illustré l'art de l'émaillerie et de l'orfévrerie depuis 1495 jusqu'à l'année 1555, c'est-à-dire près de deux siècles.

L. Guenebault.

NOTICE

SUR UN AUTEL SÉPULCRAL ANTIQUE DÉCOUVERT A SAINTES ET EXISTANT DANS LE MUSÉE DE CETTE VILLE.

Parmi les divers monuments de la statuaire et de la sculpture antiques qui décorent le musée archéologique de Saintes (*Mediolanum santonum*), on remarque particulièrement un cippe funéraire ou sépulcral en pierre, de 1 mètre 25 centimètres de hauteur, sur 40 centimètres de largeur, et ayant la forme que les anciens donnaient à leurs autels (*altaria*), ainsi que l'indique la planche 342 jointe à cette notice.

Une statue de femme, debout, de grandeur presque naturelle, remplit toute la capacité de la niche pratiquée sur la face de ce monument. Ce personnage est vêtu d'une longue tunique à manches dont les draperies sont d'un bon style et d'un effet agréable; la tête est ornée de bandelettes et les cheveux sont bouclés en gros anneaux tout autour du front. Le bras droit tombe le long du corps; la main tient un rameau qui paraît être d'olivier et auquel demeure encore attaché un reste de peinture verte (1); le bras gauche de la statue est ployé; elle a dans la main un bouquet de fleurs de pavots qu'elle appuie sur la poitrine. Au-dessus de la niche, on lit l'inscription suivante, qui se compose de trois lignes et nous fait connaître les noms de la personne représentée sur ce cippe, et de celle qui l'a élevé :

S · MATERNAE · IVLꝗ
AMATHVS T · MARI
ꝗPOSVITꝗ

L'interprétation du sigle S à la première ligne de cette inscription ne paraît pas offrir de difficulté sérieuse, et il faut, sans doute, lire *Sepulchrum*. Il n'en est pas de même de celle que présente à la seconde ligne l'abréviation T qui suit immédiatement le nom

(1) On remarque également une ancienne trace de peinture aux cheveux, aux yeux, etc., de *Materna*. On sait que les anciens peignaient leurs statues, pour leur donner plus d'expression et de vie.

d'AMATHVS, à moins qu'on ne veuille y voir, comme résultat d'une distraction du graveur, la transposition à cette place d'une lettre qui devait terminer le mot MARI (T),

« *Sépulcre, ou tombeau, de Materna, élevé par Julius Amathus, son époux.* »

L'absence des sigles D · M est remarquable sur ce monument qui paraît cependant appartenir au paganisme. Effectivement, *Materna* est ici représentée en prêtresse, sans doute de Cérès, ou du moins revêtue des insignes de quelque dévote ou initiée au culte de cette déesse; sur ses bras et ses épaules est jeté le manteau sacré nommé *palla*. Apulée nous a laissé la description de cet ornement que portaient également les prêtresses isiaques, et qui se drapait comme les châles de nos dames. La tête de notre statue, ainsi que nous venons de le dire, est ornée de bandelettes (*vittæ*) en flocons de laine interrompus de distance en distance par des liens; on en décorait la tête des victimes dans les sacrifices, la branche ou le rameau qu'elle tient dans la main droite était destinée aux aspersions que les ministres faisaient de l'eau lustrale dans les temples. Enfin, les pavots étaient consacrés à Cérès, parce que, unis aux épis, ils présentaient un symbole de la fécondité, de l'abondance que procure la déesse des moissons.

Sur des marbres antiques, des pierres gravées, Diane est figurée tantôt avec des pavots et des épis unis ensemble, et tantôt avec des pavots seulement, qu'elle tient également dans la main gauche. Quelquefois, elle tient en même temps dans la droite une corne d'abondance.

Interprétant le mot IVL, qui termine la première ligne de l'inscription de notre cippe sépulcral, et en lisant *Jul* (*ius*), nous avons cru devoir attribuer ce nom, devenu si commun dans les Gaules après la conquête julienne, à *Amathus* plutôt qu'à *Materna*, en le complétant ainsi, *Jul* (*iae*). Cependant, on trouve IVLIA MATERNA sur un monument mithriaque de la Bastie-mont-Saléon, et IVLIVS MATERNVS dans une inscription de Nîmes; mais ces deux premières appellations, accolées par la reconnaissance ou la flatterie à tant d'autres noms propres romains, gaulois, etc., et qui se reproduisent à tout instant sur les monuments épigraphiques de l'antiquité, y figurent toujours dans l'ordre où ils sont ici placés.

La forme des lettres de l'inscription et le style artistique de la statue du monument funéraire dont nous nous occupons, ne sauraient nous autoriser, à notre avis, à rapporter son exécution à une époque plus voisine de nous que le IIe siècle de notre ère, si même

on n'en fait pas remonter la date à l'âge précédent, considération qui, dans notre esprit, se joint à celles motivées par la pose et le costume de Materna, pour n'en point faire l'attribution au christianisme encore à peine naissant dans nos Gaules (1), malgré d'autres motifs qui pourraient nous y disposer, comme, 1° l'absence remarquable de la formule ordinaire. D · M (*Diis manibus*), qui, dans les idées religieuses des païens, indiquaient la dédicace ou consécration obligée de leurs tombeaux aux mânes, ou dieux infernaux (*diis inferis*); 2° l'emploi du mot *sepulchrum*, qui n'avait guère lieu que sur les sépulcres des premiers chrétiens, et à peu près inusité dans ceux de leurs adversaires; 3° par la présence ici de la lettre ou plutôt du signe T après *Amathus* (le *tau* des Égyptiens et des Grecs, emprunté au culte d'Isis par les premiers sectateurs du Christ qui en firent un symbole ou emblème de la croix.

Il est certain que ce même signe se trouve souvent répété sur les monuments sépulcraux chrétiens des hauts temps, ainsi qu'on peut le voir dans la *Roma sotteranea* de Bosio; entre autres, dans l'inscription rapportée page 197 de cet ouvrage, commençant par le mot *sepulchrum*, comme celle de Materna, T · SEPVLCHRVM EVGENI NOT · CVM SVIS, etc., ce signe T y est reproduit trois fois (2).

Nous appelons l'attention, et nous nous en référons à l'opinion de notre savant confrère M. Léon Renier, sur l'interprétation du cippe du musée de Saintes qui fait le sujet de cette notice, monument dont la conservation et le dépôt au musée de Saintes nous sont dus en grande partie.

Le baron Chaudruc de Crazannes.

(1) L'arrangement des cheveux de *Materna*, roulés en boucles tout autour du front, en rappelant la coiffure des dames romaines de la fin du Ier siècle de notre ère ou du commencement du IIe, rattachent, d'une manière certaine, l'érection de notre monument à une époque où il n'y avait encore que bien peu de chrétiens dans les Gaules, et particulièrement dans l'Aquitaine d'entre la Loire et la Garonne. Saint Eutrope, qui évangélisa le premier les *Santones*, et qui fut l'un des sept évêques envoyés dans les Gaules sous l'empire de Trajan Dèce, n'accomplit sa mission, comme ses collègues, que dans la seconde partie du IIIe siècle.

(2) Dans plusieurs inscriptions tumulaires données dans ce même recueil, on remarque la grandeur hors de proportion de cette même lettre T, avec les dimensions des autres lettres dans les mots où elle se trouve naturellement employée.

DESCRIPTION D'EDCHMIADZIN,

RÉSIDENCE DU PATRIARCHE DES ARMÉNIENS.

Après avoir traversé le plateau où est Erivan, on descend par une pente assez abrupte jusqu'au pont de la Zanga ; au milieu est une inscription, arabe ou persane, sur plaque de marbre, que je n'ai pu copier, à cause de la distance. Après cela on traverse les jardins ou le faubourg de la ville, durant une ou deux verstes, et bientôt on arrive à une petite élévation, qui semble être la limite et du territoire propre et du climat d'Erivan. Je l'ai franchie six fois, et six fois j'ai remarqué une grande différence en deçà et au delà, toujours à l'avantage de la ville. De ce côté, plus de chaleur, un ciel plus pur, l'Ararat est bien visible ; de l'autre, un air plus froid, plus d'humidité et de brouillards. Il semble qu'Edchmiadzin soit dans une plaine relativement basse, rendue marécageuse par les nombreux ruisseaux coulant de l'Alaghez, et que l'air y éprouve une influence quelconque des deux géants glacés qui l'étreignent, à une distance de 60 verstes, au N. et au S.

J'avais de bonnes recommandations du vénérable patriarche Nersès, pour l'archevêque Loucas, son vicaire, et pour l'évêque Chakhathounof ; mais j'aurais été bien embarrassé pour les faire valoir, sans l'agréable rencontre que je fis dans une des cours du couvent. Je ne m'étonnai point, mais je fus charmé de m'entendre dire en russe : « Vous êtes M. Brosset ? voici une de vos vieilles connaissances ; » et l'on me montrait un religieux, que je n'avais jamais vu, mais avec qui l'Académie est en relations depuis quelques années. Mon interlocuteur était le bon archimandrite Thaddéos, qui a suivi Sa Sainteté le patriarche en Russie, à Saint-Pétersbourg et à Moscou, et qui a acquis la pratique de la langue russe. Les autres religieux n'appartiennent pas à la génération à qui cet idiome est familier. Que serais-je devenu, sans ce truchement officieux? je n'aurais pu échanger deux paroles avec l'autre religieux, à qui j'avais pourtant bien des choses à dire et à demander. Les Arméniens savent presque tous deux langues, la leur et le thathar ; mais l'arménien dans lequel ils s'expriment est justement aussi différent de celui des livres, dont s'occupent exclusivement les savants de l'Eu-

rope, que le grec moderne de celui d'Homère et de Plutarque : en sorte qu'il est également impossible, également absurde des deux côtés, de converser dans l'idiome tombé en désuétude. Ce fut pourtant la tâche que je m'imposai pour arriver à des rapports personnels, du moins avec le P. Chakhathounof ; car ses fonctions de bibliothécaire devaient nous rapprocher souvent. Il y mit tant de bonne volonté, de patience, que je réussis promptement à lui faire comprendre quelques phrases, en style marqueté de Moïse de Khoren et de Lazar de Pharbe, d'abord avec l'aide d'un interprète, et enfin seul à seul.

Ce jour-là je fus d'abord conduit dans sa modeste cellule, pendant que l'on préparait la nôtre et le dîner; celle qui me fut assignée fait face aux appartements du patriarche. Elle est simple aussi, peinte en blanc et bleu, voûtée, décorée des portraits du feldmaréchal Paskévitch, du prince Béboutof, des généraux en chef baron Rosen et Golovin. Deux fenêtres à imposte s'ouvrent en face du clocher de l'église, dans des murs épais d'une archine et demie ; une bonne cheminée persane y entretient une douce chaleur, que je ne prévoyais pas devoir être si nécessaire. Ces cheminées, à ouverture étroite et peu profondes, sont construites dans le mur à la manière européenne ; on y entasse verticalement le misérable bois du pays : des branchages gros comme le doigt, des sarments de vigne, des émondes d'arbres fruitiers. Quand tout ce bois est consommé, on attire la braise en avant, au moyen d'une pelle courbée ; on la laisse se réduire, la flamme bleuâtre s'amortir complétement, et l'on ferme un tampon semblable à ceux des poëles russes, pratiqué au milieu du mur. Malgré le froid rigoureux qui sévit à Edchmiadzin, tout le temps de mon séjour, deux feux, allumés à douze heures d'intervalle, échauffèrent parfaitement une pièce à deux lits, convenablement longue et large. Il me semble que l'Europe pourrait avec avantage prendre ici modèle sur l'Orient.

Sans m'étendre sur les détails de notre vie matérielle, j'ai conservé un trop agréable souvenir des quarante jours que j'ai passés à Edchmiadzin pour ne pas dire que l'hospitalité y fut exercée noblement à notre égard. Une nourriture saine et abondante, d'excellent vin de Cakheth, rouge et blanc, les attentions, les visites, les petits cadeaux des bons pères ne nous ont point fait faute. Plusieurs fois ils sont venus prendre le thé avec nous, l'assaisonner d'une douce gaieté, d'une polémique sans fiel, d'entretiens littéraires, où il

y avait toujours à gagner pour moi : ils m'ont fait les honneurs de leur chez eux de manière à me gagner le cœur. J'aime à croire qu'il y aura réciprocité.

Je vais maintenant faire mes remarques sur les lieux et notamment sur la bibliothèque : les faits seront par eux-mêmes une excellente réponse à certaines insinuations du dernier voyageur allemand qui ait paru ici.

A l'égard du couvent, je dirai ce que j'ai vu et senti ; l'ouvrage du P. Chakhathounof : *Description de la résidence patriarcale d'Edchmiadzin et des cinq provinces de l'Ararat* (1), est tellement détaillé que j'aurai peu à y ajouter. L'enceinte du couvent offre un développement de plus de 500 sajènes ou une verste, y compris la masse des 16 tours dont elle est flanquée ; en la mesurant à la marche, à 4 ou 5 pieds du mur, j'avais trouvé 1238 pas. Il s'y trouve différentes inscriptions, dont plusieurs difficilement lisibles aujourd'hui, contenant les noms de ceux qui ont concouru à la construire. Le catholicos Siméon lui-même en posa le fondement et l'acheva en entier en 1215-1766 ; et divers Arméniens en ont bâti 4 tours, dont la dernière en 1216-1767, voy. *Description de la résidence patriarcale d'Edchmiadzin*, t. I, p. 94, sq. Cependant la partie dite Ghazarapat, *enceinte de Chazar*, avait été achevée déjà en 1199-1750, par un patriarche nommé Ghazar de Dchahouc ; *ibid.*, p. 91. Cette muraille, d'une grande épaisseur, est toute en briques cuites au soleil, excepté la portion de Ghazarapat qui répond à l'édifice consacré aux pèlerins : elle m'a paru avoir plus de 2 sajènes de hauteur ; elle est contournée, au dedans, par une banquette qui vraisemblablement n'a jamais servi, car il faudrait pour la garnir suffisamment une nombreuse population ; mais elle est bien en état de résister à un coup de main et à la misérable artillerie des Asiatiques.

J'ai trouvé sur le montant gauche de la porte Calidourn, en venant du dehors, dans la première cour des bestiaux, une pierre à inscription qui a échappé au P. Chakhathounof, mais qu'il m'a aidé à déchiffrer. Sous la grossière représentation d'un couvent, on lit :

« Seigneur, mon Dieu, conserve solidement notre saint pontife et veille à la stabilité de son trône ; 1250, 25 avril. »

Il nous a bien semblé que l'on doit lire la date 1250, car elle n'est

(1) Imprimé en arménien, à Edchmiadzin, en 1842, 2 vol. in-8°.

pas nette ; mais d'un autre côté l'année 1801 de J. C., à laquelle elle répond, paraît bien moderne pour une pierre si gâtée, et déjà mise, pour ainsi dire, à l'écart. Du reste, en 1801, l'Arménie était agitée en divers sens pour l'élection d'un catholicos.

On pénètre à l'intérieur par une poterne et par quatre grandes portes, dont une, celle du Bazar, du côté du N., est toujours ouverte et conduit immédiatement à un passage couvert, aux deux côtés duquel se trouvent une cinquantaine de boutiques, raisonnablement fournies. Je n'ai jamais pu réussir à y rien acheter. Une fois, il me prit fantaisie d'acquérir un de ces petits pains de sucre en miniature, dont on se fait des présents l'un à l'autre : le prix convenu était de trois chaours ou un pitiaitinni ; n'ayant pas cette pièce de monnaie sous la main, je donnai un abaz ou quatre chaours, 20 cop. d'argent, il me revenait un chaour ou piatak d'argent ; le marchand ne voulant me rendre qu'un piatak de cuivre, je lui dis de garder le tout et lui laissai même son pain de sucre. Jusque-là je pouvais croire à un malentendu, dont pourtant je voulais avoir l'honneur ; mais mon iésaoul, à qui j'expliquai bien clairement la chose, ne put faire comprendre raison au détaillant, et mon abaz me fut rendu.

Vis à vis l'extrémité du Bazar est la porte de Trdat, menant à la cour de l'église, où j'aperçus dans la clef de voûte cette inscription :

« Le maître *architecte* Grigor, serviteur de Dieu, en 1088-1639. »

Ainsi cette porte fut bâtie sous le catholicos Philippos, l'un des restaurateurs d'Edchmiadzin.

La porte de Trdat est pratiquée dans une seconde enceinte, composée des divers bâtiments qui forment le couvent proprement dit. Tout autour, entre celle-ci et le rempart, dont je viens de parler, sont des maisons d'habitation pour les serviteurs, et les bains ; la cour patriarcale, où se tient le Synode, où était anciennement la typographie, restaurée en 1225-1776, par le catholicos Siméon, aux frais de Grigor-Agha Khodchadchan, Arménien de Djoulfa, vivant dans l'Inde ; le bâtiment des pèlerins, les cours des bestiaux, un petit jardin, l'ancienne demeure du chèvecier et d'autres servitudes.

Dans la cour centrale on trouve les modestes cellules des simples moines, des vartabieds, de plusieurs évêques, le séminaire, la boulangerie, des magasins, la nouvelle typographie, les deux réfec-

toires, d'hiver et d'été; au-dessus, la bibliothèque et les chambres du catholicos. On arrive à ces dernières par un double escalier en bois. Elles se composent d'une salle pour l'été, d'une pièce pour l'hiver, d'une très-petite chambre à coucher et d'un cabinet.

La salle d'été, longue et vaste, est remarquable par une croisée à compartiments, dans le genre de celle de la chambre des miroirs, à Erivan, qui y verse une lumière abondante et variée, tempérée du dehors par une marquise blanche. On y voit le portrait en pied de Sa Majesté avec cette inscription :

« Nicolas Pavlovitch, empereur de toutes les Russies, roi d'Arménie. »

Il est recouvert par une toile peinte, de grande dimension, fabriquée aux Indes. Des toiles de même espèce servent, dans bon nombre d'églises arméniennes, à dérober le sanctuaire et l'officiant à la vue des fidèles. Sur celle-ci, dans le milieu de la partie supérieure, est représenté le Saint-Esprit, au-dessus d'un catholicos; plus bas, aux deux côtés, sont des religieux en pied, portant dans un plat la représentation d'une église, et au milieu deux clercs; plus bas encore, une procession d'ecclésiastiques, n'ayant sur la tête qu'un rond de cheveux et la tonsure cléricale. Tout au bas on lit :

« Ceci est en souvenir de Mourat-Khan, de Hriphsime et de Mariam, parents du baron Carapiet et de sa famille, à la porte du saint siége d'Edchmiadzin : par les soins du collecteur Ephrem vartabied, en 1790 de N. S., à Madras. »

Dans la salle d'hiver, qui est d'égale longueur, mais plus étroite et seulement percée de quelques fenêtres, les murailles sont ornées de peintures et d'arabesques, et de portraits fantastiques des anciens rois de l'Arménie, ainsi que de gravures se rapportant à des sujets nationaux. Sur un guéridon, un grand tableau à la gouache ou au pastel représente la consécration du catholicos Nersès, devant une nombreuse assemblée : aux premiers rangs figurent les fonctionnaires et visiteurs russes qui assistèrent à la cérémonie; par une des fenêtres de la coupole descend un rayon lumineux, éclairant la tête blanche du catholicos et rappelant la vision merveilleuse de Grégoire l'Illuminateur, qui a fait donner à l'église la qualification de « Choghacath, *écoulement de lumière.* » Au fond est le siége du catholicos, en velours, avec galons, et tout auprès un autre fauteuil, en bois, mais joliment travaillé et ciselé. Sur le dossier, on voit la

figure de l'arc-en-ciel, surmontant l'arche; plus bas, l'Ararat et la colombe, et autour :

« En souvenir d'Hovsanna, femme d'Arouthioun Ciracos, au siége d'Edchmiadzin ; Madras, 1837. »

Les bras se terminent par de grosses têtes de lion.

Dans la chambre à coucher du patriarche, vis à vis de la couchette, très-peu luxueuse, sont pratiqués dans le mur deux de ces enfoncements qui servent d'armoire, en Asie. Le premier est couvert d'un voile de soie brodée, sur lequel on voit, au milieu, un grand saint Georges à cheval, terrassant le dragon, pas trop mal dessiné et exécuté, or, argent et soie. En haut, à gauche et à droite, des anges, avec cette inscription :

« Les anges couronnent saint Georges. »

Plus haut, à gauche, saint Minas ; à droite, saint Sargis et son fils; en bas saint Théodoré, saint Merkérios, tous à cheval. Sous saint Georges, deux lignes de beaux caractères brodés en or :

« En l'an 1100 plus 23-1674, a été tracé ce voile de la sainte table, la représentation admirablement belle du grand saint Georges le Général a été composée et achevée dans la grande ville de Thoughand. Qu'il intercède toujours auprès du Seigneur, pour les bienfaiteurs qui y ont travaillé, et pour moi le vartabied David, au jour sans soir. Amen. »

Au centre de tout le monastère, au milieu de la grande cour, s'élève l'église de la Vierge, le principal temple chrétien de l'Arménie, celui auquel se rattachent tant de souvenirs religieux et historiques; près duquel fut la première résidence habituelle, depuis l'an 1441, soit 407 ans, du principal pontife de la nation arménienne. Par sa masse, par sa régularité, par sa teinte grisâtre, par l'harmonie de ses proportions et de tout ce qui l'entoure, dans son isolement, cet édifice frappe l'œil le moins poétique. Il n'est pas jusqu'à sa coupole aiguë, rappelant le capuchon des moines de saint Basile, dont la forme n'ait quelque chose de monastique ; le grand clocher et les trois clochetons dominant le toit ne sont ni peu ni trop élégants, et la hauteur en est bien calculée pour ne l'amoindrir, ni la surhausser. C'est donc, à mon sens, une œuvre complète, dont chacun peut juger suivant ses dispositions et ses impressions. Ici, toutefois, rien d'ancien, que le lieu même, quelques pierres, et, assure-t-on, la

forme de l'édifice ; mais l'œil peut facilement suivre sur les murs actuels la trace des anciens pignons, et d'additions successives, qui ont fait d'une église ordinaire une métropole ; tandis que des inscriptions, la plupart datées, font connaître l'âge précis des diverses restaurations. La plus curieuse, malheureusement sans date, est certainement celle en caractères grecs, tracée au N., sur une fenêtre de la sacristie, et qui se voit en fac-simile dans l'ouvrage du P. Chakhathounof, t. I, p. 19 (1). L'examen que j'en ai fait m'a prouvé l'exactitude du fac-simile, sauf en quelques parties. Par exemple, en haut, au lieu de ΠΑΝΙΑC, j'ai pu lire distinctement ΠΑΝΤΑC. Toute l'inscription circulaire signifie : « Secours tous ceux qui prient dans l'église ; » la fin du mot ΕΚΚΛΗσια manque sur la pierre. Au-dessous, à gauche : « Seigneur, aie pitié de ton serviteur Archias. » A droite, au lieu de ΕΚΚΑ, j'ai seulement vu K, qui me paraît être l'abrégé de KAI : il n'y a jamais eu rien de plus sur cette ligne, car la pierre est polie, sans excavation. Cette partie signifie : « Et, seigneur, aie pitié d'Elpis ; » ces deux noms me paraissent être ceux de l'artiste grec qui a élevé l'ancienne église, et de sa mère ou femme. Entre les bras de la croix, au centre de la légende circulaire, il me paraît qu'on ne peut lire autre chose que : « Iésou, » pour *Jésus*, et « Zibithaïn, » personnage inconnu. Quant à ce nom, qui semble si hétéroclite, il est encore usité chez les Arméniens ; car il se lit en toutes lettres dans l'inscription de la typographie, citée plus haut, parmi ceux des parents de Grigor-Agha ; *Description de la résidence patriarcale*, t. I, p. 97 : Zipitaï, vraisemblablement Élisabeth, était l'une de ses sœurs. Enfin, dans un cartouche, tout au bas de la pierre, on lit, au lieu de ΓΑΡΙΚΙΝΙΟC ΓΑΡΙΚΙΝΙC, et ce qui est écrit là doit se transcrire : « Daniel, Tirer, Garikinis ; » trois noms sur lesquels on ne possède aucune espèce de renseignement. Toutefois *Tirer* est un nom propre, qui se voit dans l'inscription d'une croix de pierre, à Kanakerh, de l'an 715-1266 ; *Description d'Edchmiadzin*, t. II, p. 160. Les deux saints, Thécla et Paul, avec leurs noms en grec, signalés pour la première fois par l'auteur de la *Description*, *ibid*, p. 10, doivent être de la même époque.

Le clocher, œuvre véritablement élégante dans ses proportions, mais grossièrement sculptée, seulement dans la partie inférieure, fut fondé en 1103-1654, sous Chah-Abas II, par le catholicos Philippos, aux frais d'Anton-Tchélébi ; achevé en 1106-1657, par le catholicos Hacob, décoré en 1113-1664 ; les trois petites coupoles

(1) Voy. aussi Dubois, t. III, p. 376 ; *Atlas*, 3e série, pl. VII.

furent ajoutées en 1682, sous le catholicos Eghiazar; *Description*, t. I, p. 27, 29. Tous ces faits, excepté le dernier, sont attestés par des inscriptions.

Auprès de la porte de l'O. sont les tombes des catholicos Alexandre Ier, mort en 1163-1714; Alexandre II, mort en 1204-1755; Daniel, mort en 1806; *Description*, t. I, p. 224, 230, 234. Si l'on est étonné de trouver ici peu de catholicos, on ne le sera pas moins de voir, au S. du clocher, dans l'angle rentrant du bras méridional de la croix formée par l'église, le cénotaphe d'un Anglais, du lieutenant-colonel Sir John Macdonald : c'est un joli monument en marbre blanc, sur le socle duquel on lit en grec, en persan, en anglais une inscription. C'est à coup sûr un rare exemple de tolérance religieuse.

La seule partie de l'église où l'on voie des traces d'art et de goût, à l'extérieur, est la porte occidentale, encadrée dans une sculpture peinte et dorée, d'un effet véritablement riche et agréable à l'œil.

Je ne m'arrêterai point à décrire les peintures dont la muraille est couverte intérieurement; elles n'ont rien de nouveau pour le sujet, ni de remarquable par l'exécution. Il y a seulement, au S., un de ces saints ermites, vêtu de sa seule barbe et de sa longue chevelure, de qui le costume ne peut se comprendre qu'en Asie ou en Grèce. Tout près de l'autel principal est aussi une toile, venue d'Angleterre et représentant Jésus-Christ appelant à lui les petits enfants. Je n'ai pu lire la fine inscription arménienne qui y est tracée, mais je renvoie le lecteur curieux à la *Description*, t. I, p. 46. Sir Ker Porter, en signe de reconnaissance des bons traitements que lui avait faits, à Edchmiadzin, le catholicos Ephrem, en 1817, lui envoya ce tableau, ouvrage de ses mains. Je ne parlerai non plus qu'en passant des reliques conservées dans le trésor : la sainte lance, qui a fourni au P. Chakhathounof le sujet de fort bonnes réflexions, *Description*, t. I, p. 47-60; le bras de saint Grégoire l'Illuminateur, invisible dans un bras en vermeil; celui de l'apôtre saint Thaddée, enfermé dans un pareil reliquaire; le doigt de saint Jude, placé dans une croix d'argent ciselée, enrichie de pierreries, d'où il a été tiré pour être offert à mes hommages; enfin le reliquaire où se voit une goutte du sang de saint Rhiphsime, un os de son crâne, et celui qui contient un morceau de planche pétrifiée, de l'arche qui a sauvé le genre humain. Les ornements de cérémonie du patriarche resplendissent d'or, d'argent, de diamants et de perles, depuis la mitre, l'hémiphore ou omophore, et le konker, carré figurant un

sac, que le catholicos a seul droit de porter, jusqu'aux manchettes et aux pantoufles. Sur une chape, donnée par l'impératrice CATHERINE II, je lus :

« Cette chape a été envoyée par la très-puissante impératrice ECATHÉRINA, souveraine de Russie, et par son fils dieu-donné PAVEL PÉTROVITCH, au catholicos Siméon, en signe d'affection, en l'an 1768 du Sauveur. »

Pour terminer, je mentionnerai encore les deux siéges où le catholicos prend place, dont l'un est un joli ouvrage de boiserie à jour, et l'autre un mélange de bois, d'ivoire et de nacre incrustés.

Mais dans l'église d'Edchmiadzin le lieu véritablement remarquable, c'est sa belle coupole, couverte des plus riches arabesques de l'Orient, percée de fenêtres avec des vitraux de couleur, et au-dessous, non tout à fait au milieu, la petite chapelle occupant, suivant la tradition, la place où le Sauveur descendit en personne et se montra à saint Grégoire l'Illuminateur. Ici s'élève un petit autel, recouvert par un dais, que soutiennent des colonnes de marbre translucide ; dans sa nouveauté, ce baldaquin dut être un fort joli monument. Il est entouré d'une balustrade basse, où se voient trois inscriptions, en caractères à jour, sur planches de cuivre. L'idée, si naturelle, d'orner plus particulièrement ce lieu vénéré, fut d'abord réalisée par le catholicos Eghiazar, 1681-1690 ; Astouadzatour, qui siégea 1715-1725, le mit dans l'état où il est aujourd'hui, et la grille fut posée en 1732, sous Abraham II, par un artisan d'Erzroum, nommé Mikaïl ; *Description*, t. I, p. 31, 33.

J'aurais bien voulu monter sur la plate-forme de l'église et examiner de près certains détails mentionnés par M. Dubois, comme la cloche tibétaine et une inscription que j'ai déjà publiée d'après la copie de cet habile voyageur (1); mais le toit en pente, chargé de neige, était si difficile, si dangereux à visiter, qu'il fallut y renoncer. D'ailleurs on n'y arrive que par un seul escalier, pratiqué dans la sacristie servant de dépôt aux reliques, et la personne qui en a la clef était dans un tel état de santé que je ne pouvais raisonnablement l'exposer aux risques du froid et d'une périlleuse promenade. Ce sera donc d'après l'auteur de la *Description*, si souvent citée, t. I, p. 38, que je traduirai de nouveau l'inscription ci-jointe :

« La restauration de la plate-forme correspondant aux rangs supé-

(1) *Catalogue de la bibliothèque d'Edchmiadzin*, p. 17.

rieurs a été faite aux frais du noble Agha-Marcos Tharoum, en souvenir des vivants et des morts, en 1265-1816. »

Une inscription du même genre et de la même année constate la restauration de la plate-forme des rangs intérieurs, par Agha-Hacob Galoust, de Quizlar. Pour comprendre ce que c'est que « les rangs supérieurs, intérieurs, » il faut savoir que l'église est divisée en trois parties : la première, celle où se tient le peuple, c'est-à-dire l'espace depuis la porte occidentale jusqu'aux piliers : là est une balustrade mobile; la seconde, ou mitoyenne, renferme l'espace entre les piliers soutenant la voûte : elle est réservée aux simples prêtres et aux moines, pour le temps des offices, et couverte de tapis, à cause de l'humidité; la troisième enfin, la supérieure, se compose du sanctuaire principal et des autels collatéraux, ainsi que des places qui les avoisinent, où se tiennent les supérieurs. Je dois ces explications à la complaisance inépuisable du P. Chakhathounof.

Pour compléter ce que j'ai à dire du couvent, je parlerai de la distribution des eaux dans l'édifice entier. Dans la plaine d'Echmiadzin coulent plusieurs petits ruisseaux, venant des montagnes. Ce sont, à partir de l'E. : le Hrazdan, le Medzamor (grande boue), le Qasah, ou Koï-sou, et plus loin la Carbinka, ou rivière de Carbi. Le plus voisin du couvent est le Qasagh, nommé aussi Chakh-Akh, qui est utilisé pour le village de Vagharchapat, au moyen d'une fontaine en pierre, et pour le couvent, au moyen de deux canaux souterrains, amenés dans l'intérieur. L'un va à l'O. et alimente le canal et les jets d'eaux de la cour du patriarche, ainsi que la fontaine qui est dans la cour de l'église et le bassin de la cour des pèlerins, et sort de terre du côté de Ghazarapat; l'autre arrive à un bassin couvert, lieu très-frais en été, à l'endroit où se blanchit la cire des cierges, coule devant les cellules des moines, tout autour de la cour, et se réunissant aux eaux d'un puits, creusé sous l'église, dont l'ouverture se voit dans les degrés de la chapelle de Saint-Étienne, au N., fournit une fontaine toujours coulant dans la première cour des bestiaux : il se confond ensuite avec le précédent. On dit que sous l'église il existe des conduits qui méritent d'être vus; mais le voyage à faire est assez difficile pour exiger un guide bien au fait des localités. Tous ces travaux ont été exécutés par le catholicos Philippos, 1632-1655, et par Hacob IV, son successeur; *Description*, t. I, p. 88 sq. Seulement la fontaine de la cour de l'église a été construite par les soins du catholicos Loucas, aux frais du pèlerin Carapiet d'Agoulis, en 1233-1784, et réparée sous le catholicos Hohannès VIII, en

1835 ; *ibid*, p. 89, sq. De l'inscription constatant la dernière restauration, il ne reste déjà plus que la seconde pierre.

Le froid, déjà passablement intense quand j'arrivai à Edchmiadzin, le 16 janvier, devint bientôt si rigoureux qu'il se maintint entre 15 et 26 degrés, durant trois semaines ; la gelée la plus forte eut lieu le 30 janvier : à Erivan, il y eut un degré de moins. Des hivers si violents ne sont pas rares ici ; on m'a dit qu'ils reparaissent environ tous les quatre ans. A Tiflis, le 31 décembre, on avait eu 18 degrès, et 16 vers la mi-janvier. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, cette année, tandis qu'une neige abondante couvrait les pays au S. du Caucase, il en tomba très-peu, comparativement, dans la montagne proprement dite ; ce qui m'a été confirmé, en Mingrélie, où il y en eut beaucoup, et par des personnes ayant vu la route militaire à l'époque des frimas. Aussi n'est-ce pas au commencement de mon séjour que j'ai pu vérifier par moi-même l'exactitude de la *Description*, visiter le trésor et les reliques dont j'ai parlé. La faveur de voir ces dernières ne put m'être accordée que la veille de mon départ, soit à cause du froid ou des occupations des religieux, soit surtout parce que ce lieu sacré ne s'ouvre qu'avec de grandes cérémonies, devant les gardiens revêtus de leurs habits ecclésiastiques.

BROSSET,
de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg,
conseiller d'État actuel.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Par suite des libéralités de plusieurs Hellènes et notamment de M. D. Bernardaki, le gouvernement grec vient d'ouvrir un concours, auquel les architectes de tous les pays sont appelés à prendre part, pour la construction d'un musée d'antiquités à Athènes.

Voici quelques-unes des instructions extraites du programme publié dans le *Moniteur vniversel* du 31 août 1858 :

« Ce musée, dont l'emplacement sera déterminé ultérieurement, est destiné à renfermer les antiquités qui ont été recueillies jusqu'à ce jour, et celles qui seront successivement découvertes. Il comprendra des divisions générales par époques, des subdivisions par genres pour le classement scientifique des antiquités. Dans les subdivisions par époque, une place sera réservée au moulage des antiquités conservées dans les musées étrangers, ainsi qu'aux dessins et modèles des monuments d'architecture des mêmes époques. Le corps de bâtiment devra renfermer des pièces affectées au service d'une bibliothèque d'archéologie, des bureaux de l'administration du musée, et des magasins de dépôt des objets à classer. La première division renfermera des salles dans lesquelles seront placés les monuments de tout genre de chacune des périodes suivantes : temps héroïques et époque archaïque ou éginétique ; les époques florissantes des arts sous Phidias et Praxitèle ; les époques de décadence : macédonienne, romaine, byzantine ; enfin une division serait réservée aux objets d'art étrangers qui pourraient exister en Grèce. Le concours est ouvert jusqu'au mois de juillet 1859. Les projets peuvent être adressés au gouvernement hellénique, soit directement, soit par l'entremise des légations ou des consulats de Grèce. L'architecte dont les plans seront adoptés sera chargé de droit, s'il le désire, de l'exécution de l'édifice. »

— L'Académie du Gard met au concours le sujet suivant : recueillir une suite de compositions de divers genres en langue d'*oc* et à l'aide de ces documents, retracer les caractères distinctifs de l'idiome méridional qui fut celui des troubadours ; indiquer ensuite quel secours il a pu prêter, sous le rapport de l'énergie, de la grâce et de l'harmonie, à la langue d'*oil*, langue des trouvères, devenue notre belle langue française. Le prix consistera en une médaille d'or de 500 fr. Les mémoires devront être adressés *franco* et avant le 1er juillet 1859, à M. Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard.

— Nous constatons ici une découverte intéressante que vient de faire à Lucerne M. le marquis d'Azeglio, ministre de Sardaigne en Angleterre, et qui comble une lacune dans la série des monuments figurés de notre histoire. C'est une tapisserie du temps de Jeanne d'Arc, qui représente son arrivée auprès de Charles VII. Cet ouvrage, qui paraît être de fabrique allemande d'après la légende dont il est accompagné, offre tous les caractères de l'authenticité en ce qui concerne l'héroïne. Le costume répond exactement à la description donnée dans les actes du procès de Rouen et par les auteurs contemporains. M. le marquis d'Azeglio a fait photographier cette tapisserie et en a offert des épreuves à la bibliothèque impériale et à quelques-uns de nos savants historiens.

— Le pont au Change, que l'on démolit en ce moment, et qui va être reconstruit dans l'axe du boulevard de Sébastopol (1), a été commencé en 1639 et achevé en 1649. Il a 32 mètres de largeur et 123 mètres de longueur. On mettait à cette époque dix ans à exécuter les travaux qu'on accomplit aujourd'hui en une année. Ce pont (*Voy. Dictionnaire historique et topographique* des rues et des monuments de Paris, 1 volume in-8°, Paris, Leleux, éditeur) a remplacé celui qu'on appelait autrefois le Grand-Pont et pont aux Changeurs, parce que Louis VII y établit le change en 1141. On peut voir sur l'emplacement qu'occupèrent les différents ponts de Paris sur ce point de la Seine, les dessins et le savant article que M. Berty a publié dans cette *Revue*, XIIe année, p. 193 et suiv. Les grandes inondations et les incendies détruisirent, à différentes époques, les ponts construits à cet endroit. Au XIe siècle, il existait là un pont partie en bois, partie en pierre; en 1296 il était entièrement en pierre; et en 1621, lorsqu'il fut consumé par un incendie qui commença au pont Marchand, il était construit en bois. L'incendie du pont Marchand fut si violent que la flamme se communiqua au pont au Change, qui n'en était séparé que par un espace d'environ 15 mètres, et tous deux furent brûlés et s'écroulèrent en moins de trois heures. Le pont au Change qu'on démolit en ce moment fut seul reconstruit par les propriétaires des maisons qui existaient dessus et qui furent incendiées en 1739 et définitivement supprimées en 1788.

(1) Malgré tous les dictionnaires de la langue française, y compris celui de l'Académie, on paraît vouloir donner à ces belles *avenues* plantées d'arbres qui traversent Paris, le nom de *boulevard*, qui désigne ordinairement une fortification autour d'une ville, ou le terrain de cette fortification transformé en promenade publique.

BIBLIOGRAPHIE.

Album de Villard de Honnecourt, architecte du XIIIe siècle, manuscrit publié en *fac-simile*, annoté, précédé de considérations sur la renaissance de l'art français au XIXe siècle et suivi d'un glossaire, par J.-B.-A. Lassus, ouvrage mis au jour après la mort de Lassus et conformément à ses manuscrits, par Alfred Darcel. Un volume grand in-4° de XVIII et 232 pages accompagnées d'un portrait de Lassus et de 72 planches gravées. Paris, Delion, 1858. Prix : 45 fr.

Il n'est pas absolument nécessaire, à l'occasion de cette nouvelle publication, de parler de l'intérêt que peut offrir l'*Album de Villard de Honnecourt*. Nos lecteurs ont pu, dès l'année 1849, apprécier l'importance de ce curieux manuscrit par le mémoire accompagné d'un grand nombre de dessins des principaux sujets qu'il renferme et qu'a publié M. Jules Quicherat dans la *Revue archéologique*, VIe année. Ce mémoire, comme le reconnaît M. Lassus dans sa préface, a attiré l'attention des savants et des artistes sur ce manuscrit, et dans sa notice sur *Villard de Honnecourt*, il dit modestement qu'il adopte la plupart des conclusions du savant professeur d'archéologie de l'École des Chartes. Il eût été convenable dans ce cas de citer le recueil qui a publié le mémoire du savant professeur.

Dans une note, M. Darcel remercie M. Quicherat des communications nouvelles qu'il a bien voulu lui faire pour faciliter sa collaboration ; mais dans cette note il n'est pas question non plus de notre recueil, et cependant M. Lassus et son collaborateur, à défaut de la *Revue archéologique*, ont dû nécessairement faire usage du tiré à part du travail de M. Quicherat ; leur ignorance ne peut être donnée pour excuse, puisque chaque page leur indiquait la *Revue archéologique*. Il est certain aussi que M. Quicherat, en gratifiant M. Darcel de ses notes, n'a pas cru qu'il fût nécessaire de lui recommander de mentionner le recueil qu'il avait choisi pour publier son travail.

Pourquoi ces messieurs évitent-ils de citer le titre du recueil qui a fourni le premier les moyens de faire connaître l'*Album de Villard de Honnecourt?* C'est ce que nous ne nous expliquons pas bien. Ce

sont de ces oublis qu'ordinairement l'écrivain sérieux s'efforce de ne pas commettre. M. Lassus veut bien reconnaître que le travail de M. Quicherat lui a été d'un grand secours, nous le croyons sans peine, il ne l'aurait pas avoué qu'on s'en apercevrait, car, après la publication du savant professeur, il lui restait assez peu de chose à faire. M. Darcel dit aussi qu'il a obtenu de nouvelles notes de M. Quicherat recueillies pour une seconde édition de son travail et qui ont facilité sa tâche. Mais, encore une fois, pourquoi ne pas donner au lecteur qui voudrait recourir au travail de M. Quicherat l'indication nécessaire, au lieu de suggérer que ce travail dont on s'est servi est difficile à trouver et qu'on aurait renoncé au projet de le réimprimer ?

Si nous insistons sur ce fait, ce n'est pas sans raison. C'est que nous sommes habitués à plus d'honnêteté, et plusieurs personnes ont reconnu là, comme nous l'avons remarqué dans d'autres occasions, cette ligne de conduite que suivent certains écrivains que nous n'avons pas besoin de nommer, qui veulent considérer la *Revue archéologique* comme une concurrence redoutable à leurs travaux, et qui, en évitant de la citer, s'imaginent qu'ils feront oublier un recueil qui se trouve aujourd'hui dans toutes les bonnes bibliothèques.

Nous constatons ce fait incontestable pour tout le monde, que c'est M. Quicherat qui, le premier, a reconnu et signalé dans la *Revue archéologique* tout l'intérêt que l'*Album de Villard de Honnecourt* pouvait offrir aux artistes et aux archéologues. Personne de tous ceux qui avaient eu avant lui ce précieux manuscrit en communication, n'avaient pu en tirer un parti convenable, M. Lassus lui-même, auquel le picard du XIIIe siècle devait offrir de grandes difficultés de lecture, n'en aurait rien tiré, et son collaborateur nous apprend qu'il a été heureux d'obtenir de nouvelles notes de M. Quicherat pour faciliter sa tâche.

Il nous reste donc bien peu de choses à dire sur cette nouvelle publication que M. Lassus fait précéder, on ne sait trop pourquoi, de *Considérations sur la renaissance de l'art français au XIXe siècle*. Ces *considérations* sont divisées en huit chapitres dans lesquels il compare le style gothique aux styles antiques et cherche à démontrer sa supériorité sur ses aînés ; il l'examine depuis son origine, sortant du style roman jusqu'à sa décadence pour faire place à la Renaissance. Les raisons qu'il donne ont été suffisamment débattues pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Les lecteurs de la *Revue archéologique* n'ont pas oublié les savants articles publiés à ce

sujet par MM. Raoul-Rochette, Vitet, Quicherat, etc., dans les volumes 3, 4, 5, 6 et 10; aussi, depuis longtemps, le public sérieux ne s'émeut plus des combats que se livrent encore quelquefois les différents styles d'architecture, surtout dans les contrefaçons modernes des édifices religieux du moyen âge, la plupart du temps, l'œuvre d'artistes qui adoptent un style par prédilection et qui ne peuvent supporter le goût d'autrui. Les idées émises par M. Lassus dans ses huit chapitres et dans la préface se ressentent malheureusement de certaine mauvaise humeur qu'on ne saurait attribuer qu'à l'intérêt personnel nécessairement froissé. Nous eussions désiré les y voir présentées en termes moins tranchants.

Enfin nous arrivons à l'*Album de Villard de Honnecourt* qui termine cette publication et que nous aurions préféré voir seul dans ce volume. Nous n'avons que des éloges à faire sur l'exactitude avec laquelle a été reproduite cette partie du livre; nous y retrouvons ce que M. Quicherat nous a appris sur ce manuscrit; mais avec la confusion fâcheuse qui existe dans l'original où un même feuillet contient souvent des matières fort étrangères les unes aux autres. Les feuillets sur lesquels l'artiste du XIIIe siècle consigna ses inspirations et ses souvenirs graphiques de voyage révèlent une foule de faits qu'on était loin de soupçonner, sur la mécanique, la géométrie, la coupe des pierres, la charpente, l'architecture, la sculpture, l'ornement, les objets d'ameublement, etc.

En mécanique : nous remarquons une scierie hydraulique; une scie à receper les pilotis; une vis à lever les fardeaux, etc.

En géométrie et trigonométrie pratique : on trouve les moyens usités alors, pour trouver le centre d'un cercle, problème fameux autrefois et connu sous la dénomination des trois points perdus; le moyen de trouver le module d'une colonne appliquée dans une encoignure; comment on peut déterminer le point précis où tombera un fruit se détachant de l'arbre; le moyen de mesurer la largeur d'une rivière sans la passer; de mesurer la hauteur d'une tour, etc.

La coupe des pierres indique les moyens employés au XIIIe siècle dans les voussures réglées; les voussures par échelons; le trait de la clef du tiers et du quint point; la manière de tailler la voussure pendante; la liaison des pierres, etc.

Des charpentes : méthode d'assemblage pour suppléer à la longueur des solives; méthode d'étayement; combles en charpente, etc.

Dans les dessins d'architecture : on trouve des plans, des élévations, des coupes, des profils de divers monuments, etc.

Les dessins d'ornements indiquent la méthode de l'auteur pour dessiner la figure par l'application de la géométrie, méthode tant de fois proposée depuis la Renaissance. Villard de Honnecourt ne dédaignait pas l'antique, car son album contient plusieurs études qui attestent de son goût pour l'art des anciens.

Les dessins d'ameublement donnent des modèles de lutrin, de siéges en bois ou stalles, de lanternes à mettre les cierges, etc.

M. Quicherat, dans la *Revue archéologique*, profitant du moyen de l'intercalation des dessins dans le texte, a pu soumettre toutes ces matières à une classification qui en facilite considérablement l'étude.

Dans la nouvelle édition, on a ajouté quelques dessins complets des monuments représentés en croquis dans l'album et on a terminé le volume par un glossaire des termes d'architecture employés par Villard de Honnecourt; mais, nous ne saurions dire avec certitude auquel des deux collaborateurs on le doit, n'étant signé, comme les autres parties du livre, ni de l'un ni de l'autre.

Les nouveaux éditeurs ont préféré donner une traduction servile des notes de Villard de Honnecourt, à l'explication plus claire et plus élégante qu'en avait donnée M. Quicherat. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir plus tard sur cette partie du travail et sur le glossaire qui l'accompagne.

Quant à l'impression de ce volume, sortie des presses de l'imprimerie impériale, on devait s'attendre à une belle exécution, et nous n'avons que des éloges à en faire. A. L.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Étude sur Stora, port de Philippeville (l'ancienne Rusicade), par M. de La Mare, in-8° avec planches. Extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de France, Paris, 1858, imp. Lahure et Cie.

Les Noms de baptême et les prénoms, nomenclature, signification, tradition, légende, histoire, art de nommer, par Ed. Léon Scott, 2e édition, in-16, Paris, 1858, Houssiaux, éditeur.

Rapport fait à la section d'archéologie sur un manuscrit du XVe siècle, par M. A. J. H. Vincent, in-8°, Paris, 1858, Imp. impériale.

Du Rhythme, des effets qu'il produit et de leurs causes, par D. Beaulieu, in-8°, Paris, Dentu; Niort, Robin et L. Favre.

Question sur trois médailles inédites de Cicéron, Caton d'Utique et Sigebert, par M. R. de Valori, in-18 avec une planche, Avignon, 1858, typographie de Bonnet fils.

Di Alessandro François e dei suoi scavi nelle regioni dell' antica Etruria, par G. C. Conestabile, in-8°, extrait des Archives historiques de l'Italie; Firenze, 1858, typographie de Cellini et Cie.

Revue de l'Art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé Jules Corblet, numéros de juillet, août, septembre, in-8°, 1858, Paris, Pringuet.

Ces livraisons contiennent la suite de l'Essai historique et liturgique sur les ciboires, par M. l'abbé Jules Corblet; l'Iconographie de quelques saints de la Bretagne, par M. A. de Barthélemy; la Croix d'Oisy et autres croix anciennes, par M. l'abbé Van Drival; Épigraphie et Iconographie des catacombes, par M. l'abbé Barbier de Montault; de quelques prétendues Satires anti cléricales dans les sculptures du moyen âge, par M. Aug. Breuil; Note sur un sarcophage chrétien découvert à Apt, par M. l'abbé J. F. André; la Crosse de Gaudri, évêque de Laon, par M. l'abbé A. Mathieu; note pour l'histoire de l'art chrétien dans le nord de la France, par M. Tailliar; un Cimetière de lépreux au XIIIe siècle, par M. l'abbé Cochet.

L'Architecture du Ve au XVIIe siècle, et les arts qui en dépendent, par M. Jules Gailhabaud, livraisons 192 à 195, Paris, Gide, éditeur.

Ces livraisons contiennent : une élévation d'une travée de l'église cathédrale à Cologne; un autel dans l'église cathédrale à Bâle; élévation géométrale du transsept nord de Notre-Dame de Paris; vantaux en bois sculptés dans l'église de Saint-Géréon à Cologne. Ces planches sont accompagnées des titres et faux titres de l'ouvrage; des tables des matières et du classement des notices et des planches.

LES
CARES OU CARIENS DE L'ANTIQUITÉ.

SECONDE PARTIE (1).

DE LA GYNÉCOCRATIE DES CARES.

I.

Du triple empire des femmes chez la race chamitique. — J'aborde un sujet des plus anciens et cependant des plus nouveaux. Chaque jour y apporte sa lumière ; les ténèbres deviennent visibles, pour me servir du mot de Milton : miracle sans doute, mais miracle qui a été opéré par de récents voyages, entrepris dans les régions les plus reculées de l'Asie et de l'Afrique. Je veux parler du triple empire de la femme chez les nations issues de Cham ; de l'empire de la *Reine* d'abord, ou de la femme qui règne dans la famille et dans l'État ; de l'empire de la *Prêtresse* ensuite, esclave soumise à la déesse d'un temple ; de l'empire de l'*Amazone* enfin, guerrière et compagne du soldat. Il s'agit, dans le premier cas, de la gynécocratie sociale et politique ; dans l'autre, de l'Hiérodule, habitante d'un sanctuaire, recluse dans ce lieu sacré, visité par les caravanes de marchands dans l'intérieur des terres, par les navigateurs et les marins sur les côtes des mers qui baignent les continents. Il s'agit, dans le troisième et dernier cas, de la déesse d'un fort, déesse dont le front est ceint d'une couronne de murailles, et qui enflamme l'ambition, ainsi que les désirs de son champion.

On le voit, ce phénomène social est des plus bizarres, comme il est des plus antiques. Il a étonné les Grecs et les Romains ; il a confondu les Arabes, qui l'ont rencontré sous les pas de l'Islam. Il a causé de très-grandes difficultés aux sociétés chrétiennes naissantes du Décan de l'Inde, du midi de l'Arabie, de l'Éthiopie, de la Nubie, et de la Libye.

Si on n'a pu se rendre, jusqu'ici, un compte historiquement sé-

(1) Voy. la première partie dans le volume précédent, p. 321, 381.

rieux des causes de ce phénomène, c'est que les matériaux n'ont pas tous été suffisamment réunis; que les explorations des Barth, Livingston et bien d'autres voyageurs modernes n'étaient pas même commencées.

II.

De l'Asie Mineure considérée au point de vue des couches de peuples qui s'y succèdent. Voici la difficulté de ces recherches. Il faut se donner beaucoup de peine pour classer les matériaux, pour les ranger dans un ordre qui soit à la fois intelligible et intelligent; car il en est des antiquités de l'histoire comme des antiquités du globe. Tout consiste à rencontrer un filon, à le reconnaître, à le suivre. A cet égard il n'y a de guide que l'intuition, c'est-à-dire que la perception interne d'un observateur scrupuleux, car la seule patience n'y suffit pas. Je vais mettre le doigt sur la difficulté par l'exemple du géologue.

Qui ne sait que les plus habiles géologues se voient souvent arrêtés tout court, qu'ils sont souvent forcés de suspendre leurs travaux, lorsqu'ils rencontrent des soulèvements de terrains, des obstacles en apparence invincibles; c'est que le filon fait halte et semble se perdre devant l'obstacle. Mais ce n'est là qu'une erreur des sens, puisqu'il continue au-dessous même de ce qui en arrête la poursuite. En ne perdant pas courage, en le poursuivant par d'heureuses inductions géologiques, on supprime l'obstacle de fait; on retrouve le filon, quoiqu'à de très-grandes distances du lieu de l'interruption. Que faut-il donc? Unir la force de la raison à la puissance de l'induction, et suppléer ainsi à un manque de continuité dans les éléments de la science.

Je choisis un exemple, et je l'applique tout d'abord aux plus vieilles populations de l'Asie Mineure, des îles et des côtes de la Grèce et de l'Italie. Plongeons-nous, pour un moment, dans la nuit des temps; reculons jusqu'aux Cares, aux Lélèges, aux Caucones; passons l'époque qui commence à l'arrivée des Thraces et des Illyriens dans la vieille Europe; passons-la peut-être d'un assez grand nombre de siècles. Faisons de même pour les Phrygiens, les Méoniens, pour les tribus parentes qui s'établissent, plus ou moins pacifiquement, à côté des Cares, des Lélèges, des Caucones, très-probablement sans grande guerre et sans longue contestation. Quel est ici le critérium de l'antériorité et de la postériorité de tous ces peuples?

Est-il dans les langues? Non. D'abord, nous n'en sommes pas

instruits, ou, si nous le sommes, nous le sommes à peine. Ensuite, nous ne pouvons pas apprécier leurs absorptions mutuelles, leurs altérations ou leurs mélanges.

Les langues nous font donc plus ou moins défaut; mais il reste assez de choses encore. Il reste tout ce que nous pouvons apprendre du foyer domestique, de la constitution civile et politique, des mœurs et du culte des peuples; du culte surtout, car c'est là la clef de toutes choses. Encore avons-nous à défalquer dans tout ceci; n'oublions pas, en effet, la réciprocité des influences; il faut encore consulter la position géographique des peuples, nous enquérir de leur genre de vie, s'ils sont pasteurs, laboureurs, artisans, commerçants, marins. Ce sont là des études très-délicates.

Après la paix la guerre, après la juxtaposition plus ou moins pacifique, l'envahissement et la conquête.

Il est probable que les conquêtes primitives, que les bouleversements de ces contrées viennent des Sémites. Ils datent d'une race de *Ludim*, et de Mopsos, qui fut leur prophète. La *Mopsou-estia* de la Cilicie, le foyer paternel, la demeure de Mopsos, en indique le point de départ pour l'Asie Mineure; mais la Cilicie fut elle-même une conquête. Ptolémée nous indique une *Mopsou-Kréné* (1), qui se trouve en Cilicie, sur les frontières de la Cappadoce, et au défilé du Taurus. C'est le pendant sémitique d'une *Hippo-Kréné*, son nom l'atteste. Celle-ci était une *source* d'inspiration pour les races phrygiennes et thraces de quelques autres contrées de l'Asie Mineure; celle-là le fut pour les Sémites. Qu'est-ce donc que la *Kréné* du monde antique, et pourquoi nous est-elle présentée comme une source d'inspiration? Le Véda nous renseignera amplement sur ce sujet.

La Kréné, la *source* jaillit, selon les hymnes du Rig, d'un *Padam*, littéralement de l'*empreinte d'un pied*, qui est le pied de la victime. Ce fut, en principe, la victime humaine; ce fut, par la suite, l'animal qu'on lui substitua; ce fut, surtout, le cheval de *Pédou* ou de *Paidva*, son fils (2). Comme on peut facilement s'en apercevoir, c'est le cheval *Pédasos* de la Carie et de plusieurs autres localités de l'Asie Mineure. Le pied de la victime est l'hiéroglyphe du lieu où elle a succombé, pour monter de là au ciel, portée, comme Pégase, par les ailes de l'oiseau. L'âme délivrée des étreintes de la mort, c'est l'oiseau qui s'envole aux cieux, qui va s'y abreuver à cette

(1) V, 7, 7.

(2) Rig., édit. Rosen, lib. I, hymne 116, shl. 6, p. 242, hymne 117 shl. 9, p. 248, 9, hymne 118, shl. 9, p. 254, hymne 119, shl. 10, p. 257.

source d'ambroisie, qui la rapporte aux hommes (mais elle jaillit également du lieu de son ascension). En s'approchant de ce lieu, en buvant à la source, le Mantis ou prophète, l'Hymnode, le Pontife devien clairvoyant. Il a une vision céleste, il proclame une prophétie terrestre. Ainsi fit Mopsos, en s'inspirant de la source qui prend son nom, au lieu où il immola une victime, avant de franchir le défilé du Taurus, qui devait le conduire de Cilicie en Cappadoce. Il est évidemment représenté comme ayant reçu sa mission divine dans ce lieu même.

Ce Mopsos est le Moxos dont il est question dans un fragment de Nicolaus Damascène (24). Il combat le tyran Care, le vieux roi Mélès, qui régna sur la Méonie dans la nuit des âges, le roi qui rendit Sardes inexpugnable, en portant un lion sur ses épaules, autour de la cité, comme Hérodote nous l'apprend (I, 84). Ce lion, né de la concubine du roi, était l'hiéroglyphe du dieu guerrier des Cares, dont Mopsos ou Moxos renversa l'empire.

Les guerres religieuses entreprises par ce Mopsos n'ont pas seulement bouleversé l'Asie Mineure, car il a envahi plusieurs points de la Pélasgiotide thessalique, et cette Attique, qui a porté une fois le nom de Mopsopia, selon Strabon (1). Ce fut évidemment par suite de la conquête, et comme un souvenir de ce Mante, de ce prophète Mopsos, du maître passager de la contrée. Il a pénétré jusqu'à Askalon, sur la côte des Philistins, et pour y arriver il a dû traverser les cités du Canaan et de la Phénicie. Toutes ont dû éprouver, comme Askalon, son courroux religieux, l'indignation de son zèle pour la cause de son Dieu, si nous devons nous en rapporter aux récits de Xanthos, l'historien de la Lydie. Il est utile de consulter, à ce sujet, l'excellente monographie de Stark sur Gaza et les cités des Philistins (2).

Partout où Mopsos se présente en Asie il y fait une guerre de destruction à l'empire de la Déesse guerrière, au régne de la Déesse Amante. Il renverse les temples de cette Mère des Dieux, ainsi que les sanctuaires de l'Hiérodule sacrée. Il cherche à extirper tout ce régime gynécocratique, que les Sémites eurent en exécration, dans la première période de leurs envahissements, bien que, dans la suite, ils aient été trop souvent infidèles au culte du vrai Dieu.

La Cilicie, la Carie, la Lydie et la Pamphylie sont pleines de ses combats. Les Grecs l'ont hellénisé à leur manière. Diodore de Sicile

(1) IX, 1.
(2) Gaza und die philistaeische Küste, 1852, lib. I, chap. I, § 1, p. 41-45.

nous donne un récit confus de la guerre de Mopsos, dont il fait un Thrace (1). Mopsos, selon cet historien, détruit l'empire des Amazones du Pont, c'est-à-dire celui des hiérodules d'une déesse guerrière, d'une Bendis ou d'une Cotytto, puis il tue leur reine. Strabon parle de sa lutte contre le Mante Calchas, d'origine pélasgique, lutte célébrée par Hésiode. Calchas succombe et Mopsos triomphe. Hésiode la raconte sous l'emblême d'une énigme à deviner, d'un sphinx à déchiffrer. Le vaincu y laisse sa tête. Nous retrouvons la même figure pour exprimer les luttes analogues des vieux pontifes dans l'ordre des Brâhmanes (2) et parmi les Scandinaves (3). Cette énigme dont parle Hésiode est, du reste, identique à l'énigme proposée à Nala par un roi de l'Inde. Un mauvais esprit, le démon Kâla, le joueur effréné, avait pénétré dans le cœur de Nala, avait perverti son jugement, l'avait fait cheoir de son empire, l'avait mené au point qu'il fut obligé de s'engager pour vivre au service d'un roi étranger, qui le fit conducteur de son char. Nala, trouvant le mot de l'énigme, regagna son empire. Kâla s'enfuit de son corps, et dût même demander grâce de la vie (4). Le dernier trait n'est pas antique; c'est un adoucissement évident de la vieille rigueur indienne, et tout à fait dans le goût d'un remaniement de l'épopée primitive.

La guerre acharnée de Mopsos et des Mantes ou pontifes ennemis se renouvelle sur un autre terrain encore. Elle a lieu cette fois entre Mopsos et Amphilochos, autre pontife pélasgique et collègue de Calchas. Le lieu de cette nouvelle lutte est à *Mallos*, au centre de la Cilicie, où Mopsos paraît avoir été ramené par une brusque réaction des vaincus contre les vainqueurs. Ce nom de Mallos est un des plus caractéristiques. Il est ârya pur. Mallah, c'est le *lutteur* en sanskrit. Le nom de Mallos signifie ainsi le lieu de la lutte, du pugilat sacré, suivi d'un pugilat corporel ou profane. Les deux adversaires y ont également succombé. Ces athlètes se tournent le dos au sein de leurs deux tombes. Ils manifestent leur haine une dernière fois, en refusant de se réconcilier dans le trépas. Les tombes, quoique très-rapprochées, restent cependant cachées l'une à la vue de l'autre.

Il semble en résulter, du reste, comme je viens de l'indiquer,

(1) III, 55.

(2) Brihad-ârany-opanichat, Calcutta 1849, Vidagdha-Shâkalya-brâhmanam, XXVI, p. 670.

(3) Vafthrudnismal.

(4) Bopp, Nalas, lib. XX, p. 145-151; shl. 6-41.

que le mouvement des Ludim, ce mouvement dont Mopsos est le symbole et le représentant, se trouva arrêté par le flot des tribus pélasgiques.

Bien qu'il eut donné son nom à la nation lydienne, dont le fond est méonien et non pas sémitique, il n'en fut pas moins rejeté par delà la Cilicie, qui avait été le point de départ de ses conquêtes. La Cilicie avait appartenu, dans le principe, aux Ciliciens, parents des Cares, avant que les Ludim s'en fussent emparés. Nous trouvons les Ciliciens partout à côté des Cares, jusqu'au sein des régions phrygiennes et méoniennes. Quels qu'aient été les effets passagers de la conquête, ses traces restent partout empreintes. La Pamphylie en porte le cachet dans le nom de Mopsia, qui lui est donné (1). Mopsos paraît aussi dans l'île de Crète, où il est devenu le fils de Rhakios, c'est-à-dire de l'ascète qui marchait couvert de haillons (2). Mopsion (3) est un lieu de la Pélasgiotide, situé dans cette Thessalie où l'on a fait de Mopsos un Lapithe. Cet héroïque conquérant des Cares et des Ciliciens, des Méoniens et des Phrygiens, des Canaanites et des Philistins, a définitivement échoué devant une race pélasgique. Évidemment postérieure en date, celle-ci forme ainsi une couche d'invasion qui suit l'invasion des Sémites.

Ces Ludim, qui ont laissé leur nom à la Lydie, doivent être distingués des *Solymes* ou des *Milyens*. Ceux-ci sont restés dans le pays de Milyas, après avoir conquis la Lycie sur les Termiles, voisins et parents des Cares, ce qui est prouvé par les établissements de leur gynécocratie. Les Solymes occupaient aussi la Pisidie. Ils sont Sémites comme leur nom l'indique, mais ils doivent appartenir à une invasion postérieure ; car celle des Ludim fut la plus avancée du côté de l'Occident, tandis que celle des Solymes *lui est assise, en quelque sorte, sur les talons*. J'aurai occasion de revenir, et cela au milieu de la discussion, sur leurs combats contre Bellérophontès, qui n'est autre que le Dieu de la guerre chez les Cares et les Termiles. Sa vraie physionomie est encore partout reconnaissable à travers le lustre hellénique dont la muse d'Homère l'a si brillamment colorée. C'est ce que j'aurai occasion de prouver, je l'espère du moins, en temps et lieu, quand j'aurai à établir son union intime avec la gynécocratie des Cares et des Termiles. La poésie homérique a fait de ce Bellérophon comme de tant d'autres dieux de l'Asie Mineure, comme de tant d'autres héros des races

(1) Plin. Hist. Nat. V, 27, 26.
(2) Pausanias, VII, 3.
(3) Strabon, IX, 5.

aborigènes de cette contrée. Seulement il ne faut pas s'y méprendre.

On pourrait dire des Ludim qu'ils ont servi d'avant-garde au peuple d'*Aram* dans son envahissement de la Cilicie, où il s'est particulièrement maintenu sous le nom d'*Arimoi*, dans la région d'*Arima* d'Homère, qui embrasse les provinces volcaniques de la Syrie, de la Cilicie et de la Lydie. Les Arimoi sont devenus le peuple typhonien par excellence, mais cela seulement aux yeux de leurs adversaires. Qui pourraient-ils être ces adversaires, sinon les *Yavan* de la Genèse et de tous les Asiatiques? L'Égypte les connaissait aussi sous ce nom, car elle les appelle *Uinim* dans ses hiéroglyphes, et cela à une époque de beaucoup antérieure à celle des Ioniens (1). Pour celui qui regarde la table des généalogies des peuples, telle qu'elle est insérée dans la Genèse, comme un grand monument historique, tout aussi bien que le sont les ruines de l'Égypte et de Babylone (ce qui est hors de doute), les Yavan sont évidemment les communs ancêtres des Pélasges et des Hellènes. Les Ioniens n'en sont qu'un débris.

A ces vieux bouleversements de l'Asie Mineure, il faut ajouter les conquêtes parties de la cité de Ninus, depuis que l'antique Ninus s'était renouvelée, à la suite de l'occupation d'Assur, son maître et son dominateur. La race sémitique des Assyriens constitua une race d'homme vigoureuse et énergique, mais qui s'était entièrement absorbée dans les pays dont elle recomposa l'empire, en adoptant la constitution et les institutions gynécocratiques des anciens Ninivites. L'occupation par les Assyriens de certaines portions de l'Asie Mineure précède, à son tour, de bien des générations la réaction qu'y ont opérée les tribus helléniques, quand elles débordèrent du continent de la Grèce, qu'elles se répandirent de nouveau dans l'Asie Mineure, qu'elles reparurent dans leur antique séjour, dans les lieux par où elles avaient partiellement passé (ce que j'expliquerai plus bas), dans les temps de leur première émigration d'Orient en Occident.

Telle m'apparait cette filiation des peuples de l'Asie Mineure. Quiconque voudrait s'en tenir, à leur sujet, aux combinaisons des logographes de la Grèce, ou des mythographes tels qu'Apollodore, courrait grand risque de substituer la fiction à l'histoire. Cela saute aux yeux de quiconque sait lire et comprendre.

(1) Curtius, Griechische Geschichte, vol. I, p. 38, Berlin, 1857, Anhang zum ersten Bande, p. 539-543.

III.

Esquisse de la vraie gynécocratie sociale, d'après les documents de la vie privée et de la vie publique des peuples soumis à son empire. — I. Comme j'aurai à revenir spécialement, par la suite de mes recherches, sur chaque point de ce sujet, je me borne ici à une rapide esquisse de l'ensemble. Que le lecteur se figure une vue des Alpes, contemplée à vol d'oiseau, et du point culminant d'une chaîne rivale.

Je débuterai par la vraie gynécocratie, par le règne de la femme dans la famille; par la législation qui en est la suite, par son influence dans la société civile et son autorité dans l'État; voilà pour le général. J'essayerai de développer en outre la marche historique de ces institutions à travers les peuples et les siècles; voilà pour le détail. Après avoir suivi la même marche pour tout ce qui concerne la déesse des marchands, ou la Fille des Dieux qui est au service des temples, et qui entretient des relations passagères, consacrées par la loi religieuse, avec les étrangers, solennellement accueillis et initiés aux rites du temple; après avoir jeté ensuite un coup d'œil sur le développement des États et des gouvernements soldatesques à la façon des Amazones, j'entrerai dans l'examen détaillé du fond du sujet même; je scruterai ce qui nous reste des croyances et des institutions de l'Asie Mineure en ce genre, toutes choses que je crois pouvoir ramener à l'initiative et au génie des Cares.

La vraie gynécocratie est cette forme de gouvernement d'une portion du monde antique, où c'est la femme et non pas l'homme qui fait souche, où c'est la femme et non pas l'homme qui donne son nom à la famille, où l'aristocratie vient de la femme, et non pas de l'homme. Aussi longtemps qu'il lui plaît la femme reste chez elle, dans la demeure maternelle ou dans une habitation à part, mais qui en fait cependant partie, qui doit en être considérée comme le développement et l'extension. Forcé de lui faire des cadeaux, d'acheter ses faveurs, et chargé ainsi d'une partie de son entretien, l'homme n'habite pas la demeure de sa femme; il y est reçu, mais il n'y est pas le maître. Il n'y a donc pas de gynecée, comme chez les races sémitiques; et le harem du prince n'y est pas un harem possédé et dominé par lui. L'homme se cache pour aller trouver sa femme. Il la déshonore s'il ne la vient pas visiter plus ou moins furtivement. Il n'a pas, à nos yeux, les allures d'un

légitime époux, quoiqu'il le soit par les rites et les institutions du mariage. Il est l'*Époux-Amant* par excellence. Malgré les épousailles publiques, malgré les noces solennelles, malgré les fêtes, malgré les réjouissances qui ont lieu à la suite d'un holocauste, pour appeler les dieux à la consécration du mariage; et, ce qu'il y a de plus fort, malgré les conséquences civiles, sociales et politiques de l'union conjugale, l'époux n'est pas un véritable époux. De fait il est un amant, car il peut être répudié comme tel. Ce n'est pas à lui de se plaindre de sa femme, de la répudier par suite d'un mécontentement, comme cela a lieu chez les Sémites; c'est à la femme de le chasser quand il a cessé de lui plaire. C'est à la femme de contracter une seconde, une troisième, ou plusieurs unions conjugales.

Quant aux enfants des deux sexes, ils ne suivent pas la fortune du père, ils suivent la fortune de la mère. Comment suivraient-ils le père, puisqu'il ne leur donne pas son nom? Il est d'étiquette, chez plusieurs peuples d'Afrique, quand une femme est questionnée sur l'origine de ses enfants, qu'elle parle du père à la troisième personne. A ses yeux il est un être du genre neutre, un pur générateur dans l'ordre social. Elle est la reine des abeilles dans la ruche où tout travaille pour son entretien et sa gloire. C'est ainsi qu'elle est censée ignorer officiellement jusqu'au nom de son époux. Elle dira : « *Lui* ou *il*. » Lorsqu'il sera question de lui au sujet de son enfant, elle dira le nom de l'enfant, (car c'est le nom maternel,) désignant le père du doigt, comme un objet du dehors, entièrement étranger à son cœur ou à sa mémoire. La bienséance lui interdit de l'appeler du nom de « *Seigneur*, de *maître*, d'*époux*, » et la loi musulmane elle-même n'a rien pu changer à cet état de choses (1).

Il y a, certes, des variations à ces coutumes. La femme peut suivre son époux pour un temps, si cela lui plaît, mais seulement après ses couches, qui ont toujours lieu dans la maison maternelle, où ses enfants restent dans leur bas âge. Ses couches ne peuvent jamais se faire dans le domicile de l'époux, par cette raison que l'époux n'a pas de chez soi. Il habite chez sa mère ou dans la maison d'une de ses sœurs, ou encore d'un oncle ou d'une tante du côté maternel. La femme qui l'y suivrait descendrait de son rang, en passant sous l'autorité d'une autre femme.

Tous les enfants des deux sexes reçoivent une éducation publique et politique entièrement séparée de la famille, et séparée également

(1) El Tounsy, voyage au Darfour, Paris, 1845, p. 241.

du reste de la communauté, jusqu'au jour de leur émancipation publique et solennelle. Ils sont présentés à la communauté après une séquestration de plusieurs années, et amenés les uns en face des autres. C'est alors que se fait le choix des adorateurs ou des amants dans les rangs des jeunes filles, et que les jeunes gens font les galants, se montrant empressés à leur plaire.

L'amant-époux vit dans la maison maternelle, sous le régime maternel, ou sous l'empire de ses sœurs, qui seules commandent. Son héritage personnel ne va pas à ses enfants, mais aux fils de sa sœur et, à leur défaut, à ses oncles maternels. La vieille Égypte, soumise en partie à cet ordre de choses, du moins pour quelques-unes de ses institutions, la vieille Nubie, la vieille Libye, et j'ajouterai aussitôt, la majeure partie des Nubiens, des Libyens du temps actuel, quoiqu'ils soient passés à l'Islam, suivent, en général, ces coutumes. Nous les rencontrons dès la plus haute antiquité chez les Cares, ainsi que chez tous les peuples de l'Asie Mineure qui ne sont pas de pure souche phrygienne ou de pure souche hellénique ; les Phrygiens et les Pélasges qui se sont partiellement mêlés aux Cares, aux Ciliciens, aux Termiles, aux Cauniens, etc., ont aussi partiellement capitulé avec leurs coutumes. C'est ce que l'on observe chez les Lyciens, de race grecque, qui se sont fondus avec les Termiles. Une colonie grecque avait apporté le culte du *Dieu-Loup* dans la patrie des Termiles. Les Termiles se sont refusés, malgré cela, à la loi grecque ou à la loi matrimoniale du Lykios, qui assurait la prééminence aux hommes sur les femmes. Leur Apollon à eux ne fut pas le Lykios, dont le symbole était le loup, mais le Smintheus, dont la figure était le rat. C'est le dieu que nous verrons rattaché à la Gynécocratie d'une façon toute spéciale. Le vrai Apollon, c'est le dieu-loup ; l'autre n'est qu'un faux Apollon, baptisé de ce nom par la Muse des Hellènes.

II. On le voit, l'idée de la dignité de l'*Épouse* n'existe pas chez les peuples où la gynécocratie domine. L'épouse n'y est qu'une amante. Elle n'est, du reste, ni respectée ni admirée comme telle, puisqu'elle n'est pas engagée à une fidélité à toute épreuve, puisqu'elle peut choisir un nouvel époux, qui n'est, de fait, qu'un nouvel amant. Mais si l'épouse ne compte pour rien comme épouse, de même que l'époux ne compte pour rien comme époux, il n'en est plus ainsi de la *Mère*, qui est la souche de la famille. N'est-ce pas d'elle que les enfants tirent la gloire ? N'est-ce pas d'elle seule qu'ils reçoivent le nom ? Adorée comme prêtresse, célébrée comme déesse, la mère proclame son fils, installe son fils, le fait chef, le

fait roi, ou par droit d'héritage, ou par voie d'élection, quand elle le présente au sénat, quand elle le propose au peuple assemblé.

Le berceau de la mère est sacré pour le fils, installé par l'autorité maternelle; il lui est un lieu de pèlerinage. La tombe maternelle est plus sacrée encore, il y offre des sacrifices. Là sont les mânes de ses aïeux du côté maternel, les seuls qu'il reconnaisse, les seuls auxquels il rende hommage. S'il renaît quelque part, c'est dans les bras maternels qu'il monte aux cieux.

L'autorité de la mère est si grande chez la plupart des peuples du Soudan, des rives du Niger, des embouchures du Congo et de quasi tout l'intérieur de l'Afrique méridionale, que cette mère, celle-là même qui a *inauguré son fils*, qui l'a proclamé, qui l'a fait adopter et reconnaître, peut le briser comme un roseau, peut le précipiter dans le néant, pour lui substituer un autre fils de ses entrailles, un enfant qui lui semble plus digne de son amour et de sa protection.

Après la dignité de la Mère c'est celle de la Sœur qui brille au premier rang. Elle a toute autorité sur ses frères, engagés dans les liens de l'amour, mais qui reviennent à la demeure maternelle comme à leur bercail. Il en est de l'Afrique comme de la Lycie, comme de la Carie, comme du Malabar, etc. L'époux de la femme étrangère n'y a d'autres enfants légaux que les fils de sa sœur. Il n'aime pas ses propres enfants qu'il ne connaît pas; il n'aime que ses neveux, que ses nièces. Il les a toujours vus, et ils ont toujours appris à l'honorer, à le caresser. Aussi les appelle-t-il ses fils, ses filles. Nous savons déjà qu'ils héritent de lui, que ses vrais enfants n'héritent que de leurs pères d'adoption, que de leurs oncles maternels.

Pour achever le tableau de cet intérieur de famille, ajoutons qu'il n'y a qu'un seul titre d'honneur, qu'un seul titre vraiment grand, et que c'est celui que l'épouse-amante confère à son époux-amant, que c'est le titre de *frère*. Il ne peut l'honorer, à son tour, il ne peut lui marquer son respect qu'en la décorant du nom de *sœur* (1). Frère et sœur : voilà donc des titres; ce ne sont plus là des rapports naturels ou de famille. Ceci demande une grande attention, car ceci remonte à un très-vieux monde.

IV.

Des origines de la famille gynécocratique. — C'est à un très-vieux monde qu'il faut remonter, si on veut avoir l'explication de plus

(1) El Tounsy, l. c, p. 212.

d'un mystère de la vie humaine, de plus d'une forme bizarre de l'existence antique, conservée dans le présent, comme à l'état fossile.

Partout où les peuples ont voulu descendre d'un Adam de leur façon, d'un homme primitif, d'un fils du ciel et de la terre, un double problème a dû s'offrir à leur esprit; et il s'y est en effet présenté, car nous en avons les très-naïfs et souvent même les très-scabreux témoignages. De deux choses l'une : ou l'homme est né hermaphrodite, divisé postérieurement en homme et femme par son auteur, sans qu'il soit question d'une descendance; ou la femme est considérée comme la *fille* de l'homme, par suite de cette division. Or, nous voyons dans les plus vieilles légendes védiques et brâhmaniques (Roth et Kuhn en ont cité les exemples auxquels je me réfère pour abréger), nous voyons, dis-je, que les Aryas, peuple moral, peuple pudique, se sont posé cette question en face d'une race brune, d'une race qui admettait que le père pût épouser sa propre fille, qui reconnaissait un Dieu civilisateur, un *Tvachtar*, ou un ouvrier des mondes, un *Savitar* ou un Dieu phallique et générateur, un père des hommes. « Comment, se sont-ils écriés, comment se peut-il que nous puissions être les *frères* de nos *mères?* Comment se peut-il qu'il nous ait engendrés, en épousant sa fille?

N'est-ce pas ici le germe même de la gynécocratie, par contraste avec l'idée du mariage chez la race des Aryas, où la femme ne saurait être la parente de son époux qu'à un degré plus ou moins éloigné?

Ce n'est pas tout, et nous allons serrer la question de beaucoup plus près encore.

Il existe un hymne du Véda des plus curieux, hymne partiellement traduit, partiellement commenté aussi par MM. Roth et Kuhn. Voici le principe sur lequel cet hymne se fonde. Remarquons d'abord sa forme, qui est celle d'un dialogue entre le frère et la sœur, issus du père qui a épousé sa fille, de l'Adam des païens, de celui qui est pour eux l'ancêtre de l'espèce humaine.

Gémeaux comme Isis et Osiris, comme Freyr et Freiya, ou comme Zeus et Héré, le frère et la sœur étaient prédestinés pour être époux. Ils l'étaient dès le sein de leur mère, et cela par leurs parents mêmes. La femme, la sœur tient à cet engagement, qu'elle regarde comme sacré, et elle veut l'observer. L'homme, le frère, est d'un avis contraire. Il pense comme Apollon à l'égard d'Artemis, sa sœur; il repousse, dans un accès de sainte pudeur, cette union comme sacrilége. Nous sommes ici, toujours comme auparavant, en

face de la race Arya, de la race morale par excellence. C'est elle qui ordonne la *Svadhâ* domestique des Brâhmanes, c'est-à-dire ce qui s'impose divinement ou de soi, ce qui est bien posé, bien institué. C'est elle qui organise l'*Ethos* des Hellènes (même mot, même sens) (1); qui l'installe dans la demeure des époux, qui en fait la loi du foyer, la loi de la famille. C'est toujours cette race qui s'oppose vivement à l'autre race, à la race brune, aux tribus qui particulièrement tenaient pour sacrée l'union du frère et de la sœur; union qu'ils ramenaient aux dieux, c'est-à-dire aux premiers jours du monde.

V.

Des difficultés que le Christianisme et l'Islam ont éprouvées pour triompher de la gynécocratie. — La gynécocratie, cette chose morte, en apparence, dans l'histoire du genre humain, est encore, partiellement, une chose vivante. Elle fleurit, du moins en apparence, sur l'arbre de la vie; mais ce n'en est pas moins un arbre mort. Les fruits qu'il a portés ont arrêté le développement moral des peuples qui l'ont cueilli dans les jours de l'antiquité. Parmi ces peuples il y en a d'illustres. Témoin Babel, Ninive, l'originelle Suse; témoin les plus vieilles cités des Philistins, les plus vieilles cités du Canaan, les plus vieilles cités de la Phénicie, et notamment Byblos, Bérytos; témoin les cités de la Cilicie, de la Lycie, de la Carie; oui, témoin encore plus d'une des plus antiques cités de la Grèce antépélasgique, ainsi que les îles de son archipel; témoin même quelques établissements de l'Italie anté-latine, et les fondations des Etrusques. Il est vrai que les modifications sont ici sans nombre. Rien n'est uniforme dans l'antiquité. Les adjonctions de colonies étrangères, de dieux, de mœurs étrangères, s'y font partout sentir. Mais il n'en est pas moins resté partout un certain fonds; il s'en est maintenu plus d'un germe dans le culte de la *femme libre*, par contraste avec le culte de la matrone, de la *femme établie*, de la femme domestique, de la véritable mère de famille.

Même phénomène, mais phénomène beaucoup plus intact, par cela même beaucoup plus saisissant, dans les États de la côte du Malabar, de la péninsule du Guzerate, de la péninsule de Katch; même spectacle encore dans les établissements aux embouchures de l'Indus, des bourgs et des ports de la côte du pays de Las, dans ceux de la Gédrosie. On le trouve dans l'Arabie Heureuse, dans l'É-

(1) Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, vol. II, Kuhn, p. 134-135.

thiopie voisine, à Méroé, dans les cités de la Nubie, et dans celles de la vieille Égypte; dans toute la Lybie, sans parler du centre et du midi de l'Afrique.

Les plus grandes difficultés que le christianisme ait éprouvées dans le monde païen, il les a éprouvées de la part de ces mœurs, de ces coutumes, et on le conçoit aisément. Une religion, qui faisait de l'institution du mariage la figure de l'union sacramentelle du Christ et de son Église, puisque le *Nouvel-Homme*, le chrétien, devait naître de cette union, ne pouvait sanctionner le régime de la femme-amante. Et pour y parer, qu'a-t-elle fait? Elle a établi des lois d'une sévérité inouïe, surtout en Nubie (1), et plus spécialement encore dans le midi de l'Arabie (2), afin d'extirper le virus de ces coutumes. Il faut le dire à la honte éternelle des Églises jacobites d'une partie de l'Afrique : elles sont allées jusqu'à l'horrible pratique de l'infibulation pour triompher de la résistance. On se trompait en cela aussi grossièrement que l'Islam s'est trompé sur l'origine du mal. On l'attribuait par suite d'une injuste, d'une injurieuse supposition, à la perversité de la femme, à sa corruption fatale, spécialement sous l'action des feux de la zone torride. Cette conviction a passé dans l'Islam qui n'y avait déjà que trop de penchant, et elle y a passé avec la pratique de l'infibulation. La jalousie musulmane y a ajouté des horreurs plus grandes encore; malgré cela elle y a échoué. Tandis que l'Église jacobite marchait droit au but et combattait l'hydre en face, l'Islam a presque universellement capitulé avec ses coutumes. Il en est né les anomalies les plus bizarres, des contradictions sans fin. Les voyages les plus récents dans les régions du Nil, du Niger et de leurs affluents nous les font connaître. Werne, le Scheich el Tounsy, Barth, Burton, etc., sont des plus instructifs à ce sujet. Il y a là des révélations sans fin sur les subterfuges les plus bizarres et les plus inouïs de l'âme humaine.

VI.

Des Cares qui portent le nom de Barbares chez Homère. — Un mot antique ne naît pas sous deux formes; il ne naît pas dans l'abstraction, dans la généralité de l'expression, comme un mot de la langue moderne, comme un mot issu de la philosophie, de la politique, de

(1) Brun-Rollet, *le Nil blanc*, 1855, p. 274, 5.

(2) Hammer, Litteraturgeschichte der Araber, vol. I, Gesetze des heiligen Crescentius, etc., p. 601-619.

l'industrie, comme un mot imaginé par une poésie savante; il ne naît pas davantage dans le sens d'un lieu commun. Ce mot antique est toujours une sorte de médaille. Frappé d'un symbole déterminé, il ne devient lieu commun qu'à la suite des âges. Entré dans la circulation, son effigie a bientôt disparu, et l'on s'en sert machinalement comme d'une monnaie courante.

Quand donc Homère (1) désigne les Cares comme *Barbarophonoi* (qui parlent la langue des *Barbaras*), ce mot est des plus significatifs dans sa bouche. Proféré avec le sentiment de la grande spécialité de l'idiome des Cares, il nous apprend qu'ils parlaient la langue d'une des plus vieilles branches de l'espèce humaine, la langue d'un peuple que ses voisins appellaient du nom de *Barbaroi*, soit en Asie, soit en Afrique. Ce nom ethnique n'est devenu un lieu commun que dans la bouche des Grecs et des Romains, qui l'ont reçu des Grecs. Le passage d'Homère y a contribué. Ce mot est entré dans l'usage des poëtes et des prosateurs; il a donné lieu à cette vague et abstractive généralité que le mot de *Barbaros* a revêtue dans l'usage des âges postérieurs. Rien de pareil chez Homère. Thucydide (2) relève avec force, c'est-à-dire contrairement à l'opinion de son temps, que l'antithèse des Barbares et des Hellènes était entièrement étrangère au vocabulaire d'Homère. Homère ignore jusqu'au nom des Hellènes; nom qui ne date que du temps où les Grecs, consolidés dans leurs colonies de l'Asie Mineure, y tranchaient du maître, s'y signalant par le mépris de leurs voisins. Les Cares étaient les plus considérables de ces voisins, les plus illustres par leur ancienne domination sur les mers. Ils dataient d'avant les Grecs, ils avaient été les maîtres d'une partie des îles de la Grèce, d'une partie des côtes du Péloponnèse, de l'Acarnanie, de l'Illyrie, avant qu'il y eût des Pélasges dans ces contrées. Ils régnaient, dans l'Asie Mineure, à côté des Phrygiens et des Méoniens. Ils avaient contracté une alliance des plus intimes avec les Méoniens comme avec les Thraces, voisins des Mysiens, qui ont fait originellement partie (nous espérons le démontrer) de la nation des Cares. Voilà comment il a pu arriver que l'antithèse des Hellènes et des Barbares se soit fait vivement sentir dans une localité restreinte, avant de devenir générale.

(1) Ilias, II, 867.
(2) I, 3.

VII.

D'un peuple qui porte le nom de Barbar dans les rangs des Libyens de l'antiquité et des temps modernes. — Adressons-nous maintenant à l'Égypte, et écoutons ce qu'Hérodote (1) affirme au sujet d'un peuple de Barbares connu des Égyptiens. « Ils appellent *Barbaroi*, dit-il, tous les peuples voisins qui ne parlent pas la langue d'Égypte. » Or il n'est pas difficile de connaître ces peuples, car le nom de *Barbaras* s'y est encore partiellement conservé comme un nom originel. Ce sont, d'une part, les peuples de la Nubie; d'autre part, ceux de la Libye. Nous commencerons par les derniers, et nous y entrerons par l'Algérie.

Elle faisait anciennement partie de la Mauritania des Romains, de la terre des Maurousioi, comme disaient les Grecs; contrée qui embrassait la partie occidentale de l'Algérie, ainsi que les empires de Fez et du Maroc. Les Romains y plaçaient un promontoire *Barbari* à la Punta de Mazari des cartes modernes (2). Une tribu de Barbari occupait les environs. Nous avons, d'autre part, un autre promontoire, situé dans l'antique Lusitanie; c'est le cap *Barbarion* de Strabon (3). Il y a, de plus, une ville de *Barbésola*, qui est située sur la rivière *Barbésolas*, dans la vieille Espagne (4). Ce sont là les indices d'un rapport intime entre une race libyenne de Barbaras et une tribu parente, qui s'est répandue sur quelques points du Portugal et de l'Espagne.

Écoutons maintenant le témoignage de Barth. Consultons ce voyageur solidement instruit des mœurs, des institutions, des idiomes de cette grande race libyenne de la chaîne de l'Atlas et des oasis dans le voisinage de l'Égypte. Cette race a envahi, à plusieurs reprises, le Fezzan des modernes ou la Phazania des anciens, ainsi que les oasis de la Sahara au sud du Maroc. Elle a aussi occupé les régions centrales et orientales de ces déserts, et cela jusqu'au voisinage des Tibbos, qui ont arrêté son élan, du moins dans leurs parages. Elle s'est également emparée d'une grande partie des États du Soudan, où elle s'est mêlée à une autre race d'hommes.

Or, en parlant des nombreuses tribus libyennes, Hérodote (5) nous

(1) II, 158.
(2) Forbiger, Handbuch der alten geographie, vol. II, p. 866.
(3) III, 3.
(4) Ptolémée, II, 4-5.
(5) IV, 168, 169, 172, 176, 180, 189, 193.

fait toucher du doigt les coutumes d'une antique gynécocratie, dont il n'a pas toujours saisi les rapports. Ils se révèlent aujourd'hui à l'attention de l'historien, à dater des récits de Léon l'Africain et des Arabes du moyen âge. Ces récits nous donnent aujourd'hui d'autant plus de renseignements que nous étudions mieux les mœurs de ces nombreuses tribus de l'Atlas et du Soudan pour lesquelles Barth est le meilleur guide. Les institutions de la gynécocratie s'y perpétuent en face même de l'Islam, et malgré les réactions au sein de quelques tribus puissantes et honnêtes, qui rougissent aujourd'hui des mœurs de leurs parents et qui les désavouent avec force.

Barth nous renseigne sur la tribu *Varvar*, une des grandes divisions de la race libyenne des modernes (1). Il dérive le mot Varvar d'un *Var* radical, nom de l'*Homme* dans l'idiome des Tuaregs. Le redoublement doit avoir le sens des hommes par excellence, de ceux qui sont deux fois des hommes. Quoi qu'il en soit de la solidité de cette étymologie, elle est plus plausible qu'une foule d'autres, lancées au grand hasard d'une imagination aventureuse.

Il y a quelque chose de plus curieux encore que la rencontre du nom de Barbar sur une si grande foule de points : c'est le nom d'*Afrigh* qui s'y trouve fréquemment accolé, et cela sur les rives opposées du continent africain : sur l'Océan atlantique comme sur l'Océan indien. M. d'Abbadie, ce savant explorateur auquel je n'adresse qu'un seul reproche, celui de nous faire un peu trop attendre les fruits d'un travail qu'il a mûri si longtemps, m'a fait l'honneur de m'apprendre la présence du mot d'Afrigh chez les Somalis du pays de Barbara, sur la mer des Indes. Barth l'a rencontré dans le Sahara libyen, ou les *Afer-Kenen* (on dit encore les *Far-Kana*) (2) paraissent comme parents et alliés des Varvar. Il ajoute le fait suivant, qui a son importance. Tous les États modernes, créés par les Libyens dans le Soudan, où ils se sont plus ou moins mêlés aux aborigènes, portent l'empreinte du nom de Barbar. Le radical *Br* ou *Vr* se retrouve ainsi comme nom propre des royaumes de *Ber-nou* ou *Bornou*, de *Bor-gou* ou *Bour-gou*, etc. Suivant Léon l'Africain, les rois de Bornou sortent de la fameuse tribu libyenne des *Bar-doa* ou *Ber-doa*, dont le nom se reproduit également dans le *Berdama* (3). Précédemment assujetti à l'empire des princes du Bornou, le peuple de Haoussa, qui vient de secouer ses chaînes, donne indi-

(1) Reisen und Entdeckungen in Nord und Central Africa, vol. I, p. 256.
(2) L. c, p. 256-258.
(3) Vol. II, p. 293.

viduellement, à chaque homme de la famille bornouienne, le nom de *Ba-berbertsche*, et à la nation dont il sort celui de *Berber* (1). Nous allons retrouver ce même nom dans la Nubie, car c'est ainsi que les Coptes appelaient naguère les aborigènes de cette contrée, comme le firent les Égyptiens du temps d'Hérodote.

Les Afrigh paraissent encore là où les Berber cessent. Ptolémée connaît un grand peuple de ce nom, les *Aphrik-érônes*, aux extrémités de la Libye des Grecs et de l'Africa des Romains, et Agathémère les cite également (2); Roscher (3) les place dans la Sénégambie, ou dans la région des mines d'or que les marchands de Carthage exploitaient par la voie de la navigation des côtes. Il est possible que ces Aphrikérônes relèvent d'un vieil établissement de la race libyenne. Navigatrice de vieille date, comme le prouve son établissement dans les îles Canaries (car les Guanches sont d'origine libyenne), cette race hardie et aventureuse précéda les expéditions des Carthaginois dans les vieux âges du monde.

Qu'il me soit permis d'appeler l'attention, à ce sujet, sur une ou plusieurs tribus de pirates libyens, venues très-certainement des ports du Portugal et de l'Espagne. Ce sont les *Fom-Araigh* (au singulier *Fom-Arach*), dont il est souvent question dans les traditions de la vieille Irlande. Ces pirates (Fom-Araigh veut dire pirates) portent également le nom d'*Afrigh* ou d'Africains : nom suspect, si l'on veut; car les moines irlandais, qui ont arrangé les traditions de leur patrie, ont pu l'emprunter aux Romains. Mais parce qu'ils ont pu le faire, il n'est pas dit qu'ils aient dû le faire. Ce nom peut avoir eu un sens ethnique spécial dans *la bouche* de la tradition, et remonter ainsi à une haute antiquité. Les vieilles traditions irlandaises sont pleines du récit des luttes entre les pirates et les indigènes (4); le patriotisme un peu posthume de ce peuple s'y complaît avec bonheur.

VIII.

De la race nubienne des Berberi ou des Barâbras, et de ses institutions gynécocratiques. — I. Pénétrons dans la Nubie par l'Égypte, et laissons-nous conduire par M. Étienne Quatremère, qui en a le savoir et l'expérience. La ville de *Kós* ou de *Koos*, comme disaient

(1) *Ibid.*, p. 294.
(2) Forbiger, l. c, p. 889.
(3) Ptolemaeus und die Handelsstrassen in Central-Africa, 1857, p. 87-90.
(4) Keating, the history of Ireland, New-York, 1857, p. 124, etc.

les Coptes; de *Kous*, comme disaient les Arabes, s'offre d'abord à nos regards (1). Le nom lui vient d'un radical copte, qui signifie ensevelir. C'est, suivant les Arabes, la ville du Linceuil; Horos, le dieu du lieu, vengea dans son voisinage la mort d'Osiris. Kôs est une colonie éthiopienne avancée dans la haute Égypte. Elle porte encore le nom significatif de *Brbr*, ou *Berber*, *Birbir* dans le langage des Coptes. C'est la petite Apollonos-Polis de Strabon, voisine de Thèbes. Elle était le grand, l'antique centre de commerce par où passaient toutes les marchandises de l'intérieur de l'Afrique, de l'Arabie et des Indes, qu'on expédiait vers l'Égypte et la Méditerranée. Là affluaient les marchands sabéens de Méroé, ainsi que les marchands sabéens d'Arabie. L'Égypte recevait, par ce canal, les richesses d'Ophir par la voie de Méroé; c'est-à-dire de l'Ophir du Soudan et de la côte de Guinée. Il suffit de consulter, à ce sujet, les investigations de M. Roscher, dont j'ai fait mention.

Les richesses d'une autre Ophir lui parvenaient aussi, au même lieu, par la voie de l'Arabie sabéenne; seconde Ophir, qui doit s'entendre elle-même de deux façons. C'est, d'une part, l'Ophir africaine des côtes de la mer des Indes, qui s'étend aux régions du Zanguebar et du Sofala. C'est, d'autre part, l'Ophir indienne des côtes du Malabar et du Guzurate. Brugsch (2) prouve la haute antiquité de cette ville de la Thébaïde. Située entre Thèbes et Koptos, elle porte le nom hiéroglyphique de *Suar*, ou du *grand siége*, du grand établissement de *Hor*, fils d'Osiris et d'Isis. Champion et guerrier de la Déesse-Mère, de cette Isis, sœur d'Osiris, qui lui fut une épouse dans le ventre de Netpé sa mère, il est, en quelque sorte, Osiris ressuscité. On l'appelle le roi des dieux du Suar (du grand siége), nom qu'il porte sur une inscription de la ville d'Edfou, ou de la grande Apollonos-Polis. Edfou se trouve ainsi liée à la petite cité du même nom par son culte intime. L'inscription dont je viens de parler semble prouver que la grande cité n'est qu'une colonie de la petite, car son roi des dieux y réside. Le *Kôs Berber* (ou *Bärbir*, *Bärber*) des Coptes est la métropole d'une *maison de Brbr*, d'un *Ha-Brbr*, sur lequel Brugsch donne des renseignements dans sa Géographie de l'ancienne Égypte.

Signalons ici un fait de la plus haute importance, un fait dont nous aurons à tirer, plus tard, les conséquences. Ces rois fameux qui ont bâti les pyramides, qui furent les tyrans de l'Égypte, qui

(1) *Mémoires géograph. et histor. sur l'Égypte*, vol. I, p. 192, etc.
(2) Die Geographie des alten Aegyptens, Leipzig, 1857, 197, 8.

se sont signalés par la domination des Hétères royales et de la fameuse Nitocris, l'Hétère guerrière, sœur et fille de Roi, comme les autres Hétères de la dynastie des auteurs des pyramides; ces Rois, dis-je, sont de la souche des Brbr. Le nom de Brbr le prouve; nom donné aux pyramides, à cause de leurs auteurs, dans l'idiome de la vieille Égypte. Nous retrouvons ces Hétères dans l'originelle Lydie des Cares et des Méoniens. Elles y construisent les monuments sépulcraux des Rois du pays, autour du lac Gygéen, absolument comme en Égypte. C'est ce que nous aurons l'occasion de démontrer en temps et lieu.

II. Enfonçons-nous maintenant dans les régions de la Nubie, poussons jusqu'au Sennaar et dans les environs de Méroé, dans un sens; puis dirigeons-nous du côté de la mer Rouge, entre les ports de Massouah et de Souakem, dans l'autre sens. Partout nous trouvons les Bischari de l'époque actuelle, les Bedcha du moye n âge les Blemmyes de l'antiquité, et quel que soit le nom sous lequel ils se déguisent, tous ces noms se résument dans l'appellation unique des *Barâbrah*, qui est le pluriel de *Berberi* (1).

Les Bischari du pays de Taka constituent une des grandes branches de la race des Barâbra. Ils se donnent le nom de *Gins betal el thin*, de la race autochthone par excellence, issue d'un Adam autochthone. La population du Sennaar sort du même fond, aussi bien que les tribus indigènes de toute l'antique Méroé. Les femmes y ont tenu le sceptre de l'empire comme dans la Nubie. Le règne d'Isis, la législatrice de la vieille Égypte, n'est, au fond, autre chose que le gouvernement de la femme, comme sœur de l'Homme, son époux, comme mère et régente de son fils mineur. Dans le pays de Taka, les Bischari se proclament les sujets originels d'une reine mythique du nom de *Kahoua*, souveraine des châteaux ou des rocs de la montagne (2).

Les Bischari du Sennaar s'étendent jusqu'au Faszogl, où ils heurtent un autre fond de peuple, les races nègres qui en sont sorties. On retrouve les mêmes Bischari comme aborigènes du pays de Dongola, dont ils tirent le nom de Danagla. S'il est vrai qu'ils parlent une langue parente de la langue des *Nouba* des monts du Kordofan, dont descendent les Éthiopiens noirs, conquérants de date plus ou moins ancienne, mais toujours de date postérieure, qui ont imprimé le nom de *Nubia* au pays de la conquête, c'est un

(1) Rüppel, Reisen in Nubien, Kordofan, etc., p 32.

(2) Werne, Feldzug von Sennaar nach Taka, etc., 1851, p. 265. Reise durch Sennaar nach Mandera, etc., 1852, p. 39-40.

phénomène ethnique du même genre que celui que nous rencontrons dans la Sibérie, où les Finnois, les Turcs et les Mongols s'expriment en des idiomes parents; mais le fait est d'abord à vérifier, et de toute façon ces Nouba ne doivent pas être confondus avec les Barâbra, auxquels ils se sont mêlés par la conquête.

Werne rapporte le nom de Bi-Schari, que les Barâbra portent, plus spécialement, dans le Taka, au *Shari* des inscriptions hiéroglyphiques de la vieille Égypte (1). La mer Rouge et l'Océan indien reçoivent le même nom de *Schar* (2), et baignent le territoire des Bischari. Leurs chefs-lieux s'appellent *Schara*, suivant Werne. Le nom de peuple qui s'écrit *Brbr-ta* dans les hiéroglyphes s'applique également à une race couschite (3).

C'est avec raison que Quatremère voit dans les Bischari de ces localités, intermédiaires entre l'Éthiopie et la mer Rouge, les Bedscha du moyen âge (4). Leur langue est, d'abord, le *midâb to Bedschauie*, l'idiome des Bedscha, comme M. Lepsius nous l'apprend sur leur affirmation. Les Coptes du moyen âge citent une ville de *Bedsch-radsch*, capitale du Maris, l'une des provinces de la Nubie (5). Une autre cité de ce nom, la métropole du Makorrah, pays du voisinage de la Nubie (6), est occupée par la même race d'hommes, quoiqu'on y parle un dialecte à part, différence qui s'explique par le mélange des races. Le Makorrah est une province du Dongola, ou qui est tombée, du moins, dans sa dépendance. Tous les indigènes du Kordofan, fiers du nom de Barâbra, récusent celui de Nouba, pour les raisons rapportées ci-dessus. Rüppel a rencontré, dans tous ces pays, les nombreux vestiges d'une antique Gynécocratie, plus ou moins effacée par la loi musulmane. L'honneur est aux filles de la maison, qui figurent, en première ligne, dans des danses caractéristiques à l'anniversaire de la fête des morts. Si une jeune fille refuse, obstinément, de paraître dans la cérémonie, c'est un grand malheur pour la famille, car elle en reçoit une atteinte mortelle à sa réputation (7). Durant la fête des noces d'une de leurs compagnes, chacune des filles qui y assistent accepte les hommages de quatre adorateurs; on dirait les représentants des génies des

(1) Reise durch Sennaar, etc., p. 74; Feldzug, etc., p. 253.
(2) Brugsch, die Geographie des alten Aegyptens, p. 35.
(3) Brugsch, die Geographie des Nachbarlænder Aegyptens, p. 8.
(4) L. c, vol. II, p. 160, 1. Lepsius, Briefe aus Aegypten, etc., p. 263.
(5) Quatremère, vol. I, p. 8.
(6) *Ibid.*, p. 17.
(7) Rüppel, Reisen, etc., p. 58.

quatre points cardinaux. Elle les honore, en les enlaçant, tour à tour, de sa chevelure dans un pas de danse. Le chœur des femmes accompagne les danseuses de chants où l'amour est célébré d'une manière très-vive : restes d'un paganisme qui s'est conservé à travers les métamorphoses de ces peuples, d'abord en chrétiens et postérieurement en Musulmans (1). Ces Berbères de la Nubie et du Dongola, qui sont marchands, agriculteurs ou jardiniers, se distinguent tous par la liberté, et souvent par la licence des mœurs de leurs femmes.

III. Au sud-est de Dongola et immédiatement au nord de Schendi, à l'endroit de cette grande courbe du Nil d'Égypte, au lieu où il remonte du Dongola vers le nord-est, pour couler ensuite au sud-est, nous trouvons le pays de *Berber*. Cette Oasis fameuse des déserts de la Nubie est comme la gardienne des lieux où l'on se rend à Méroé par la route de Schendi. C'est la station de commerce la plus importante entre la cité de Berberi (Apollônos-Polis la petite), dans la Thébaïde, Méroé et l'intérieur de l'Afrique, et les ports de la mer Rouge, Souakem et Massoua. Tel est le principal comptoir de la race des Bedja, qui peuvent se glorifier du sceptre de la reine de Saba, dont l'exemple a pu être si dangereux pour la sagesse de Salomon. Tous les Bedja comptent, du reste, leurs généalogies du côté des femmes. « L'héritage passe, chez eux » (selon l'observation de Makrizi) « aux fils de la sœur, et à celui de la fille, au préjudice « des fils du mort » (2). C'est le pendant de ce qui a lieu chez les Cares, les Termiles, les Libyens, etc. Makrizi remarque la coutume suivante, parmi une foule de coutumes bizarres, propres à quelques-unes des tribus Bedja des contrées voisines de la mer Rouge. Les femmes y vivent à part, dans la plus sévère solitude, occupées à fabriquer des lances; « n'ayant commerce qu'avec ceux qui « viennent leur acheter des armes. Lorsqu'une d'entre elles met au « monde une fille, elle la laisse vivre. Mais si c'est un fils, elle le « tue.... (3) » Ces peuples travaillent les mines, qui sont entre l'Égypte et la mer Rouge. Qui nous dira leurs rapports avec la vieille Égypte, l'Égypte éternelle, et celle du moyen âge? Avec l'Oasis de Berber et la cité d'Apollon dans la Thébaïde? Il y a là tout un profond mystère sur l'origine de l'établissement des Mizraïm, et sur ces vieilles races berbères, les *Phout* de l'Écriture-Sainte, les parents des Libyens ou des Lehabim.

(1) *Ibid.*, 59.
(2) Quatremère, vol. II, p. 136.
(3) *Ibid.*, p. 140.

IV. Mais avant d'embrasser cet ordre de considérations, terminons ce que nous avons à dire sur les Bischari et les Bedscha. En attendant que M. Lepsius nous donne le dictionnaire et la grammaire qu'il nous a promis de ces Bischari ou de ces Bedscha, rappelons que les auteurs arabes du moyen âge citent une écriture particulière qui avait cours parmi les Bedscha, et dont les traces ne se sont peut-être pas totalement perdues (1).

Tous les peuples que je viens de citer sont compris sous la dénomination de *Balnemmooui* chez les Coptes, de Blemyes chez les Grecs et les Romains. Ils figurent dans les Dionysiaques de Nonnus, où ils se trouvent en connexion avec le Dionysos des Arabes et des Égyptiens. Les Blemyes se rendaient dans l'île de Philes à des époques fixées par la religion. Ils allaient y chercher de petits temples en l'honneur d'Isis, qu'ils adoraient comme législatrice et Déesse-Mère. Ils les conduisaient sur leur territoire pour la bénédiction de leur pays; ils les y retenaient pour un temps et les réinstallaient solennellement dans l'île, résidence de la Déesse. Le Nil servait de véhicule à ce transport de sanctuaires mobiles, posés sur des navires où ils roulaient comme sur un char (2).

Le nom des Blemyes brille encore dans l'histoire de l'Église copte lorsqu'elle envahit la Nubie et les régions voisines (3).

IX.

Des Phout de l'Écriture. — I. La Genèse établit sur quatre grandes colonnes la famille de l'espèce humaine qu'elle comprend sous le nom de Cham : elle l'appuye sur Cousch, sur Mizraïm, sur *Phout* et sur Canaan (4). Elle ne parle des Lehabim qu'en sous-ordre et les rattache au tronc de Mizraïm (5). Cousch, Phout et les Libyens semblent quasi inséparables dans le souvenir des prophètes (6). Phout s'est avancé dans la Libye. Ptolémée y place une tribu de *Phouth* ou *Phthouth;* Josèphe y connaît un pays de *Phouté*, et Pline donne le nom de *Fout* au fleuve Tensift de la Mauritanie (7). Si nous

(1) Quatremère, vol. II, p. 156.
(2) Parthey, Plutarch über Isis und Osiris, p. 259.
(3) Quatremère, l. c, p. 127-134.
(4) X, 6.
(5) *Ibid.*, 13.
(6) Nahum, III, 9.
(7) Pline, *Hist. Nat.*, I, 13; Forbiger, l. c, vol. II, p. 869.

n'avions la mention expresse de cette branche des Chamites dans les écrits d'Ézéchiel, de Jérémie, d'Isaïe et de quelques autres prophètes, les renseignements de l'antiquité à son égard seraient vite épuisés; mais ce vieux nom revoit la lumière du jour dans la géographie africaine des voyageurs modernes. C'est le peuple des Pouls ou des Fouls qui lui a rendu son éclat.

Il existe une race de Torodos, issue du pays de *Fouta* et qui doit être considérée comme la vraie instigatrice de la guerre sainte que les Pouls ou les Fouls ont faite aux empires du Soudan, depuis plus d'un quart de siècle. Récemment convertis à l'Islam, ils se sont servi de l'Islam comme du glaive de la conquête.

L'empire des Fouls est celui du *Fouta* même, car c'est là un nom qu'ils étendent à tous les lieux de leurs établissements. Ce peuple est originaire de la Sénégambie, où nous avons déjà rencontré les *Aphrikerones* de l'antiquité, et dont il n'est probablement qu'un moderne rejeton. Il se divise en six castes, dont les Torodos tiennent aujourd'hui la tête. Des traces de Gynécocratie païenne sont partout empreintes dans ses traditions et dans ses souvenirs. Les Mères y priment les chefs et dominent les assemblées (1). Le conquérant Foulh unit, toujours et partout, le nom de sa mère au sien propre; il lui donne force de loi dans les provinces soumises par ses armes. Les autres Mahométans, leurs ennemis, cherchent à souiller leur origine, et les accusent d'être sortis d'une femme fécondée par un caméléon (2).

M. Raffenel nous donne la curieuse légende de leur origine, altérée, il est vrai, par l'interprétation mahométane. Il existait un couple de laboureurs qui avait six garçons : c'est d'eux que les Fouls prétendent descendre. Le même soleil éclaira les jours d'un ambitieux, aspirant à la couronne d'un empire naissant et s'appuyant tour à tour du conseil de ces six jeunes gens, qui lui promettaient le succès. Les quatre premiers venaient d'échouer et lui avaient fait manquer son but par la maladresse de leurs conseils. Une cinquième fois le peuple s'assemble dans un grand festin, sur le lieu du sacrifice. L'élection se prépare en présence des pontifes, qui y jouent un rôle. Aussitôt une femme se présente, avant que le cinquième ait pu donner encore son avis au candidat. Elle est voilée de la tête aux pieds. D'un geste imposant elle commanda le silence, puis elle dit : « Vous allez prendre pour roi l'homme qui, le premier

(1) Barth, vol. II, p. 607.
(2) El Tounsy, *Voyage au Oüaday*, 1851, p. 282.

parmi vous, a osé m'offenser; car, seule de la ville, j'ai été exclue du banquet qui vient de vous réunir. »

Cette femme, c'était la reine de la beauté, qui, par la toute-puissance de ses attraits, tenait courbé sous son joug l'élite des grands et des riches.

C'était donc une Épouse-Amante des pays de la Gynécocratie. Le banquet cesse, le candidat échoue et fait appeler le cinquième frère. Envoyant son conseiller à la pêche, il l'engage à prendre le plus beau poisson de la rivière, pour l'offrir à la belle courroucée. Elle fait la coquette, refuse d'abord, puis accepte; mais voilà qu'un animal se jette sur le poisson et le dévore. La belle, croyant apercevoir un complot entre le candidat et son conseiller, entre dans une fureur extrême. Mais le sixième frère était là, et son conseil formait la réserve. Mieux avisé qu'auparavant, le candidat s'adresse à ce conseiller, son dernier espoir, joignant la menace aux promesses de la récompense :

« J'ai été bien insensé de me fier aux promesses de tes frères, dont les desseins ont échoué et n'ont eu pour effet que de consommer le bien de mes pères. Si tu réussis, je te donnerai dix fois la récompense que chacun d'eux a reçue; mais si tu ne réussis pas, je te ferai couper la tête. »

Le conseiller se charge d'apaiser les partisans de la femme offensée, et celle-ci en personne, avec les richesses en or et en argent qui restent à l'infortuné prétendant. Il fait promettre à son patron, qui, de fait, est devenu son client, qu'il renverra les cinq frères parce qu'ils le gênent et l'embarrassent, et qu'il désire qu'ils s'en aillent faire fortune ailleurs. Lui, quoique le sixième, se réservera le pouvoir de devenir chef d'une caste puissante, d'une caste qui résidera seule auprès du roi, qui siégera seule dans la capitale de son empire, qui occupera la première place dans l'État.

Le hardi conseiller se rend ensuite chez Fatimata qui ne le connaissait pas. Il se dit l'envoyé d'un oiseau bleu qui lui avait apparu en songe et l'avait chargé d'une mission, en laissant tomber de son bec un écrit. Ne sachant pas lire, le porteur fit appeler un saint homme (de sa connivence naturellement) pour l'épeler devant la belle. Il y était dit que Fatimata serait la *reine* d'un grand roi, qu'elle deviendrait son seul et unique conseil, qu'elle l'installerait et lui assurerait l'empire. Le peuple sur lequel ce roi serait appelé à gouverner deviendrait une grande nation, qui accomplirait la conquête de l'Afrique, qui se rendrait maîtresse de la terre. Ce peuple puissant obéirait à la reine comme à son oracle.

Conte habile, composé d'anciens éléments, où la vieille Gynécocratie se joint au souvenir populaire, pour l'accomplissement des destinées de la confédération des Foulah. Chef d'une caste puissante, le sixième frère se montra épris des charmes de la reine et fut tout à son commandement.

Fatimata devint reine. Son amant couronné fut à ses genoux; l'adroit conseiller se tint au-dessous du roi : position humble en apparence, fort belle de fait. Fatimata annonça aux grands et au peuple assemblé la voix de Dieu. Elle leur fit part du choix qu'elle venait de faire d'un Amant-Époux, le proposant pour souverain; il fut aussitôt vivement acclamé (1). On décréta en même temps que jamais un roi ne sortirait de la caste du *Diavandous*, issue du sixième des frères. La dernière caste est celle qui est provenue du cinquième frère. C'est celle des *Pêcheurs* ou des *Tioubalous*, qui adorent le *chat*, ce scélérat mangeur de poisson, dont nous avons parlé. Fétiche originel du pays de Fouta, il fut aussi vénéré par toute la vieille Égypte, et il reçut sa sépulture à Bubastis, ou dans la cité fondée par Isis (2).

J'ose ainsi me résumer sur cette région sénégambienne de *Fouta*, appelée à jouer aujourd'hui un si grand rôle dans les destinées de l'Afrique centrale. Placée comme elle l'est, au midi du Sahara marocain, et bordant l'Atlantique, je ne puis m'empêcher d'y voir une extension de cette région de *Phouth* dans la Mauritanie, de cette région dont parlent Pline et Ptolémée, comme nous l'avons vu, et dont Josèphe fait également mention. De là il semble résulter avec une sorte d'évidence, que ce peuple est sorti, partiellement ou en corps, de son séjour de Mauritanie, qu'il a traversé le Sahara en des migrations successives, ou qu'il est venu partiellement par mer en longeant les côtes de l'Océan. De même qu'on dit Poul et Foul, on doit dire Pouta et Fouta. Ces Phouth ou ces Pout, dans lesquels j'ai cru reconnaître, ainsi que je l'ai observé, les descendants des Aphrikérones, ou des Afrigh de la même contrée, seront devenus les Poul ou les Foul du jour. S'identifiant et se confondant dans la suite des âges à la race des noirs indigènes, ils s'en distinguent cependant, parce qu'ils n'offrent nulle part le type nègre dans son absolue réalité.

II. Nous avons reconnu, chez les Lehabim de l'Écriture, ou chez les Libyens, les institutions de la Gynécocratie. Peuple pasteur,

(1) Raffenel, *Nouveau Voyage dans le pays des nègres*, 1856, p. 297-304.
(2) Hérodote, II, 66, 67.

agriculteur, métallurge, marin, pirate, il est tout cela selon les lieux, selon son séjour dans l'intérieur ou sur les côtes de l'Océan. Répandu dans les Oasis du voisinage de l'Égypte, sur toutes les côtes de la Méditerranée et de l'Océan atlantique, depuis la Cyrénaïque jusqu'aux extrémités du Maroc, maître des vallées et des crêtes du mont Atlas, nous le voyons mêlé à des tribus de Barbaroi, d'Afrigh, à la race de Phout. Ils lui sont parents comme Chamites; mais ils lui sont étrangers quant à la descendance directe, car ils sont constamment cités à ses côtés dans les livres de l'Ancien Testament. Les destinées de la race libyenne tiennent donc aux Phout et ne sauraient en être détachées. Voilà pourquoi il est bon de jeter sur eux un dernier coup d'œil, sans oublier les Guanches, depuis si longtemps éteints, dans les îles Canaries, mélange probable des Libyens et des Phout. Ils nous parlent encore à leur façon, comme l'ancienne Égypte; mais ils ne se survivent plus, comme fait l'ancienne Égypte, dans un reste de Coptes. S'il est permis de comparer le nid de l'alcyon au nid de l'aigle ou du vautour, ces Guanches des îles Fortunées nous redisent leur passé dans ce qui reste de leurs momies et de leurs sépultures, dans les traditions et les légendes des Portugais, qui nous ont conservé des débris du vocabulaire et quelques formes de l'idiome de ces peuples, naufragés dans l'immensité de l'Océan. L'Égypte en a, probablement, possédé la notion, d'où Solon aura tiré, chez Platon, son roman des Atlantes.

III. Ce monde chamite, dont nous découvrons ici une des extrémités, n'est pas, comme nous l'avons vu, sans rapport avec une primitive Europe occidentale. Le mystère de la langue des Basques se découvrira peut-être un jour par un degré de parenté plus ou moins rapproché avec les idiomes des Libyens. La culture des Turdétains, le commerce de Tarschisch ou de Tartessos sont célèbres. Les femmes ibériennes sont guerrières. Elles paraissent à côté des hommes sur les champs de bataille, comme dans les danses et dans les festins. Strabon (1) décrit ces danses et leur exécution tout à fait excentrique, de sorte que nous croirions assister au tableau que de récents voyageurs nous font des danses africaines. Nous découvrons des traits d'une Gynécocratie positive chez le même Strabon (2), notamment parmi les Cantabres. Là les femmes accouchent en plein champ et restent debout; ce sont leurs maris qui se couchent,

(1) III, 3.
(2) III, 4.

comme s'ils avaient été en mal d'enfant, et les femmes qui les soignent, comme si elles soignaient leur propre sexe dans ses couches. Outre cette incroyable bizarrerie, dont la cause, toute rituelle, peut se deviner, ce sont les filles qui reçoivent des dots au lieu d'en apporter; ce sont elles qui héritent seules de la fortune paternelle et maternelle; ce sont elles qui sont chargées de doter et d'établir leurs frères, trace d'une Gynécocratie dont le Grec Strabon s'indigne.

IV. En ces vieux jours du monde, où Ibères et Libyens, ou Lehabim et Phoutim s'enlaçaient plus ou moins à travers l'Europe occidentale et poussaient jusqu'au sein de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, les monuments des Mizraïm semblent révéler des rapports maritimes de ces Libyens et, probablement, de ces Ibères avec les Cares et autres races anté-pélasgiques des côtes de la Grèce et de l'Italie, ainsi que des îles de l'Archipel (1). Nous prouverons, par la suite de nos recherches, que le berceau des Cares fut dans les contrées riveraines de la mer des Indes, comme le berceau des Phéniciens (leurs successeurs, dans la domination maritime) fut sur les bords du golfe Persique. Tous ces peuples sont issus de Cham, et sont ainsi parents plus ou moins éloignés; ils appartiennent à la même formation originelle d'une portion de l'espèce humaine, chez laquelle la Gynécocratie fut de principe social.

Le culte des dieux Makares est celui des Cares, premiers dominateurs de la mer, comme il fut très-certainement aussi celui des Libyens, des Phout et des Ibères, en tant que navigateurs des côtes de la Méditerranée et des rives de l'Atlantique, tout cela bien longtemps avant qu'il passât aux Pélasges, après avoir été le bien commun des Cares et des Phéniciens. Ce culte naquit sur les rives de l'Océan Indien, et domine dans les régions du Guzurate, du Katch, des bouches de l'Indus, des côtes de la Gédrosie, de la Perside, du golfe Persique et de l'Arabie, jusqu'aux extrémités des régions éthiopiennes. Le nom de Makara fleurit surtout, et cela avec un sens précis, dans les légendes du Guzurate.

Partout où nous rencontrons les dieux Macares, nous les découvrons avec le double caractère, 1° de dieux des îles fortunées, d'hommes d'une race divine, et 2° de dieux infernaux, d'hommes d'une race barbare, offrant des holocaustes humains. L'abolition de ces holocaustes a lieu lorsque le dieu *Kâma* se dévoue, lui le grand dieu des côtes de l'Inde occidentale. C'est un vrai *Cham* par

(1) Brugsch, die Geogr. der Nachbarlænder Aegyptens, p. 83-88.

le nom et par l'idée; c'est l'Erôs de l'Océan Indien. Spécialement adoré dans la péninsule du Guzurate, il est le premier navigateur de l'Océan. Pour triompher du monstre, du tyran de l'abîme, il s'enfonce dans sa gueule, comme le Melcarth de Tyr, comme le dieu des îles et des côtes de la terre ferme des Cares. Dieu des extrémités du globe, où l'Amour trouve son chemin; dieu des Libyens et des Ibères, il a passé aux Grecs avec des modifications nombreuses. Il renaît sur les côtes du Guzurate, où il célèbre son premier triomphe comme vainqueur du Macare, du monstre ou de la baleine qu'il porte en sa bannière; d'où lui vient le nom de *Makarakétou*, de *Makara-dhvadscha*. Il s'entoure partout d'un Harem de femmes qui l'enlacent et le dominent; il est le bien-aimé de la Gynécocratie, dans tous les lieux où sa bannière aborde et se promène.

Toute sa mythologie se retrouve, du reste, *in nuce* dans le *Harivansha;* mais, il est vrai de le dire, sous le costume d'un esprit de secte d'âge assez moderne. Cependant il est facile de le dépouiller de ces oripeaux d'emprunt.

V. Après avoir reconnu, dans les *Phout*, une des grandes branches de ces vieux adorateurs de dieux Macares, on se demande aussitôt quel est ce mot de Phout, et d'où il tire son origine? Je frappe à tout hasard, je ne sais rien, je ne dis pas que je sois entré dans la solution, que la porte m'ait été ouverte; mais cependant j'offre ma conjecture.

Le son de Phout a quelque chose de purement imitatif, et c'est comme tel qu'il figure dans le vieux vocabulaire de l'idiome des Aryas. Le radical *phut* paraît également, en Sanskrit, sous la forme plus originelle de *sphut :* il signifie *souffler*, puis *faire éclore*. C'est un souffle du dedans qui fait éclore la fleur; c'est aussi un souffle d'orgueil, qui fait éclater l'amour-propre. *Sphutah* est la fleur dans son épanouissement, quand elle n'a plus rien de caché, qu'elle met son calice à nu. Le *Phut-kârah* est l'homme orgueilleux, le superbe qui fait *phut*, qui fait *fi* des autres hommes; en allemand *pfui*. La *crête du serpent* qui se dresse, qui éclate en sa rage, en son orgueil s'appelle *phutah*, *sphutah*. Le *feu* est le *phut-karah;* il éclate en étincelles; il émet un son en éclatant, celui de la *cuisson : phut*, idée d'éclat, d'expansion, d'orgueil, de mépris pour les autres, quant à sa signification morale; idée d'éclosion, d'explosion quant à sa signification physique : voilà ce qui caractérise ce mot de *phut*. Le grec φυσάω-ῶ peut en être rapproché; le latin *futilis* appartient au même radical. C'est l'orgueilleux, c'est le vaniteux, c'est sa double

futilité. Ce mot a bien pu indiquer, dès une époque très-reculée, l'idée qu'une grande, qu'une puissante famille de l'espèce humaine a pu se faire d'elle-même, et l'idée qu'une race hostile à ses prétentions a pu se faire de sa vanité et de son orgueil (1).

(1) Benfey, griechisches Wurzellexicon, vol. I, p, 538, 9.

Baron D'ECKSTEIN.

(*La suite prochainement*.)

BAS-RELIEF EN IVOIRE

ET CERCUEILS EN PLOMB DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE,

TROUVÉS A BEAUVAIS.

Les découvertes de sépultures gallo-romaines se sont succédées depuis plusieurs années dans les environs de Beauvais en remuant le sol dans lequel on avait si religieusement déposé les restes des anciens peuples ayant habité ces contrées de la Picardie. Les sarcophages en plomb trouvés dans divers travaux de terrassement par la pioche des ouvriers doivent principalement fixer l'attention des archéologues.

La description succincte de deux de ces cercueils en plomb trouvés aux abords de la même ville se rattache intimement à l'étude de celui qui fut découvert dernièrement, et qui contenait un bas-relief en ivoire; ce petit monument dont la conservation jusqu'à nos jours a été si heureuse, nous semble jouir d'une grande rareté, la gravure en fait voir le mérite et l'intérêt. (*Voy.* la planche 344 ci-jointe, fig. 6.)

Le premier sarcophage en plomb fut découvert en 1854 dans le faubourg Saint-André de Beauvais; sa partie supérieure (*voy.* la planche 343, fig. 1), qui est conservée au musée de la Société archéologique de cette ville, fait juger au premier aspect que cette partie formant le couvercle n'avait pas été soudée avec l'auge renfermant le squelette; cette grande planche de plomb a 1 m. 50 c. de longueur (elle devait avoir environ 1 m. 70 c.; une des extrémités a été brisée), la largeur est de 48 c., les bords étaient repliés sur les côtés pour clore le plus hermétiquement possible le sarcophage qui était donc ainsi fermé par la simple superposition de cette épaisse et forte feuille de plomb, sur laquelle on distingue en relief des ornements, se rapprochant beaucoup de ceux figurés sur les mêmes monuments dont il sera parlé plus loin.

Au milieu de ce couvercle se trouve une ligne d'ornementation assez difficile à décrire, l'oxydation du plomb en a altéré la forme primitive; il n'en est pas de même des feuilles quadrilobées au

centre desquelles est inscrit un triangle, ces deux feuilles dont la forme est intacte se trouvent de chaque côté de cette ligne transversale aussi éloignées d'elle que de deux ornements composés de lignes en forme de croix. Des perles réunies l'une à l'autre en nombre indéfini composent ces lignes cruciformes placées à chaque extrémité. Elles semblent indiquer de prime abord la sépulture d'une personne ayant appartenue à la religion chrétienne.

En pratiquant une excavation le 27 janvier 1856 sur la route de Beauvais à Amiens, à 300 mètres environ de la porte de cette première ville, au haut d'une colline et au bord d'une ancienne voie romaine, la pioche frappa sur un sarcophage (1) en plomb enfoui à un demi-mètre de profondeur; l'appât d'un trésor caché en ce lieu stimula l'ouvrier, qui, ayant hâte de tout recueillir, n'avait fait que remuer les restes d'un de ses semblables. La pression de la terre en avait fait pénétrer une grande quantité dans l'intérieur et avait causé la déformation de ce sarcophage dont la partie supérieure était affaissée ; celle du fond avait été ouverte par le contact d'une forte pierre, deux fioles en verre verdâtre de même forme, et dont l'attache supérieure de l'anse est replié en forme de col de cygne, ce qui lui donne assez d'élégance, étaient placées intérieurement de chaque côté de la tête : l'une fut brisée en la retirant (fig. 4, pl. 343).

Ce sarcophage (fig. 2, pl. 343) a 1 m. 55 c. de longueur, 29 c. de hauteur et 35 c. de largeur; sa forme est celle d'un carré long égal aux deux extrémités, les os et le crâne ont permis de juger que le squelette était celui d'une femme dans la force de l'âge; la longueur du sarcophage fait voir que cette personne était d'une bien petite taille.

Cette dernière demeure en plomb avait été fermée par les deux bouts, le métal a dû être coulé de la même manière que l'on opère pour un large tube, et après l'introduction du corps, comme on le voyait par les bourrelets qui se trouvaient à l'intérieur, on avait soudé les deux extrémités sur lesquelles sont représentées deux lignes croisées l'une sur l'autre, composées chacune de six perles (pl. 343, fig. 6).

(1) On donne indistinctement ce nom de sarcophage à toutes les caisses funèbres en marbre, en plomb, etc., bien que ce ne soit pas là de vrais sarcophages : ce nom n'appartiendrait réellement qu'aux cercueils faits de la pierre d'Assus en Troade, à laquelle on attribuait la propriété de consumer les corps en quarante jours, ce qui l'avait fait nommer *sarcophagus* ou mange-chair. (De Clarac, *Musée de sculpture*, t. II, p. 774.)

Sur les bords du sarcophage court, un peu en relief, une suite de points de forme allongée.

Les deux lignes croisées se trouvent aussi sur la partie supérieure, à chaque extrémité; elles sont précédées d'une figure ronde (pl. 343, fig. 7), ayant sur le front deux protubérances rappelant un croissant dont les pointes seraient aplaties. Cette même tête est répétée au milieu des autres lignes croisées situées à l'autre bout; une troisième figure (pl. 343, fig. 5), à cheveux bouclés, portant une coiffure ressemblant à un bonnet phrygien, est placée au milieu de cette partie supérieure de ce sarcophage; non loin d'elle et de chaque côté on voit deux lignes formées aussi de six perles, mais ces lignes sont placées transversalement.

Il est difficile de donner une interprétation précise de ces reliefs, offrant quelques différences sur ces sarcophages; ces figures, ces perles, ces lignes, étaient-elles placées seulement là comme de simples ornements? M. Dusevel, savant archéologue de la Picardie, a décrit, dans les mémoires de la Société des antiquaires de France, un monument de ce genre; les ornements qui sont figurés sur le sarcophage en plomb trouvé à Amiens se rapprochent beaucoup des nôtres. « On voyait, dit-il, en relief un X ayant de chaque côté une « unité, et a l'entour une double bordure en grènetis ou grains « d'orge séparés par des traits verticaux. » Ce sont les mêmes lignes perlées des sarcophages trouvés à Beauvais.

C'est à peu de distance, et sur le bord de la même voie romaine près de laquelle fut trouvé en 1856 le sarcophage dont il vient d'être parlé, non loin d'une station occupée jadis par les conquérants de la Gaule, en enlevant les terres pour établir les fondations d'une prison centrale qu'on élève actuellement à côté d'un boulevard de Beauvais, que fut découvert, le 17 juillet 1858, la plus intéressante sépulture romaine; des débris de vases de couleur rouge, en terre de Samos, et de plusieurs autres variétés, des morceaux de fioles en verre et ceux de grandes amphores en terre, etc., disséminés dans le sol, indiquaient bien un terrain remué depuis bien des siècles : grâce à la surveillance qu'exerce M. A. Richard, chargé de la direction de ces travaux et qui ne laisse rien disparaître, il nous a été permis de juger, un des premiers, de l'état de ce sarcophage, d'assister à son ouverture et de voir la disposition de tout ce qu'il renfermait.

A un mètre environ dans la terre, les ouvriers trouvèrent ce cercueil qui a en longueur 1 m. 15 c., en largeur 32 c., et en hauteur 21 c., il est de forme parallélipède (pl. 343, fig. 3). La partie occu-

pée par la tête était dirigée vers l'orient et regardait le ciel; l'orientation des défunts était certainement observée, comme le font voir quatre traits tracés comme avec la pointe d'un couteau, et formant deux croix sur le côté du sarcophage où se trouvait la tête et répétés de même sur le couvercle. Ces mêmes signes ont déjà été remarqués sur un autre tombeau en plomb.

De longs clous se sont retrouvés autour de ce sarcophage; ils maintenaient, sans nul doute, le cercueil en bois dans lequel avait été renfermé celui en plomb; ces clous, à tête large et plate, ont environ 8 à 10 centimètres de longueur; cette première enveloppe en bois était d'une grande solidité, à en juger par ces forts clous oxydés qui furent de même retrouvés près du sarcophage trouvé en 1856.

En soulevant le couvercle, formé d'une plaque de plomb à bords recourbés, de même que nous l'avons vu plus haut pour le cercueil trouvé à la poterne Saint-André, on vit, par la disposition du squelette et le volume des os, qu'ils avaient appartenus à un enfant de huit à dix ans; le crâne était brisé à l'endroit où la tête avait reposée; le plomb était détruit et une large ouverture s'était ainsi formée par le contact d'une pierre, probablement placée là d'une manière accidentelle; sur la partie inférieure des jambes se trouvait le bas-relief en ivoire reproduit sur notre planche 344, figure 6 (1); le fond du sarcophage ayant été soulevé dans toute sa longueur, il avait subi une légère inclinaison dans cet intérieur, le tout était recouvert d'un dépôt calcaire de couleur ocracée. Le couvercle, encore intact, avait empêché une grande pénétration de matières terreuses; l'eau qui s'infiltrait dans le sol se trouvait arrêtée dans le fond de ce sarcophage, et c'est à cette humidité continuelle, ainsi qu'à l'absence de l'air, qu'est due la conservation de ce bas-relief en ivoire. Il était revêtu d'une concrétion calcaire très-adhérente qui s'était formée à sa surface dans ce milieu humide.

Au bras gauche de cet enfant se trouvait passé un bracelet en ivoire (2) dont l'ouverture a 4 centimètres de diamètre (pl. 344, fig. 3). Cet ornement du bras, qu'on retrouve assez souvent

(1) On ne connaît que très-peu de bas-reliefs en ivoire aussi anciens que celui de Beauvais. Il existe quelques figurines, masques de petite dimension, ainsi que des dyptiques des bas temps de l'empire romain, qui sont des tablettes à écrire ayant des bas-reliefs sur les côtés extérieurs.

(2) On nommait *armilla* et *spinther* les bracelets que les femmes romaines portaient au bras, l'un au bas et l'autre au haut de cette partie du corps.

dans les sépultures romaines, rarement en cette matière (1), avait acquis une couleur brunâtre; après quelques jours, il se désagrégea par la dessiccation que le contact de l'air lui avait fait subir et cette dilatation le brisa en de nombreux morceaux; le bas-relief en ivoire était exposé à se détruire par la même cause, mais un zélé membre de la Société archéologique s'est occupé, depuis sa découverte, à consolider toutes les parties qui viennent à s'en détacher, de même que les anciens humectaient d'huile (*oleum pissinum*) les objets d'ivoire qu'ils voulaient conserver, ce qui s'opposait beaucoup à leur détérioration, de même aussi que l'imprégnation d'huile, qui a eu lieu pour ce bas-relief, a contribué à le maintenir en bon état.

Au cou de cette jeune fille, dont le sexe avait été reconnu par le docteur Bordes fils, se trouvait un collier composé de petites perles en verre. On ne retrouva que trois de ces verroteries, dont deux semblables, elles sont plates et rondes, percées au milieu, ayant un centimètre de diamètre; la troisième, cordiforme, possède aussi une petite ouverture (*voy.* pl. 344, fig. 4).

Une boucle d'oreille en or (pl. 344, fig. 2) a été retrouvée plus tard dans la terre humide contenue dans le cercueil, à la partie pendante de ce bijou existait peut-être un ornement en autre matière qui s'est brisé ou détruit; cette boucle d'oreilles (2) n'a pas été faite avec beaucoup d'art : l'anneau est formé par la simple réunion d'un fil d'or; les deux extrémités s'enroulent l'une sur l'autre : la disposition de cette jonction permettait d'agrandir ou de resserrer un peu la circonférence; la pendeloque est aussi un fil d'or autour duquel est enroulé en spirale un autre fil de même grosseur. La perforation qui s'était formée sous le sarcophage, à l'endroit occupé par la tête de l'enfant, avait favorisé la perte de l'autre boucle d'oreilles et de la majeure partie des autres verroteries composant le collier.

A l'extrémité des pieds, on retrouva deux petits objets en bronze, l'un est un petit chien (pl. 344, fig. 1) qui semble avoir été adapté à un support par les pattes de derrière, la queue est un peu plate et des feuilles alternées sont figurées sur toute la longueur; la tête

(1) En extrayant des cailloux à Bresles, bourg à trois lieues de Beauvais, on a trouvé, dans les premiers jours d'octobre 1858, un cimetière gallo-romain sur le bord d'une ancienne voie romaine; parmi tous les objets en verre et en terre découverts jusqu'à ce jour, on voit un bracelet en verre de couleur noire d'une entière conservation.

(2) Les boucles d'oreille de cette forme s'appelaient, chez les Romains, *hélices* ou *volvulæ*, boucles d'oreilles dont la pendeloque offrait un fil d'or tourné en spirale.

annonce bien celle d'un chien, mais le nez est très-exagéré, les pattes de devant sont relevées, et leurs extrémités représentent mieux celles de cet animal.

L'autre objet est une petite fiole pyriforme munie de deux petits anneaux ronds au-dessous de l'ouverture (pl. 344, fig. 5). La patine qui les recouvre donne à ces petits jouets de l'enfant cet aspect si recherché des amateurs.

Tout ce qui composait cette heureuse trouvaille faite dans un lieu connu sous le nom de *Vieux-Cimetière*, et acheté aux Hospices de Beauvais par le département de l'Oise, fut envoyé au musée de la Société archéologique. Les seuls ornements qui se trouvaient sur le couvercle sont deux lignes formées de perles séparées chacune par deux traits (nous avons compté 17 perles dans une de ces lignes ayant 37 cent. de longueur), et qui sont disposées en croix, comme sur le couvercle du sarcophage trouvé en 1854; elles sont placées aux deux extrémités de ce plomb dont les côtés ont été repliés de la même manière sur le cercueil. Cette partie formant rebord a 4 c. de hauteur. Ces ornements en relief, perles, têtes, etc., que nous voyons figurer sur ces sarcophages, offrent une grande analogie dans la forme, dans le style, et dans le symbolisme qu'on peut y rencontrer; ils étaient certainement disposés dans les moules servant à fabriquer ces tombeaux dont l'usage nous paraît assez répandu.

Sur les faces des deux extrémités de ce sarcophage, une même tête en relief se trouve répétée : d'une exécution assez barbare, d'un aspect sévère, cette figure, de 9 cent. de hauteur, est barbue; sa chevelure palmée la ferait attribuer à Bacchus avancé en âge : ce dieu se trouve ainsi figuré aux angles d'un sarcophage de Casali, couronné de pampres et barbu. Sur un autre monument, sur lequel sont représentés Diane et Endymion (1), Bacchus offre ce même type et est là comme le dieu du sommeil. Silvain, en l'honneur duquel il existe de nombreuses inscriptions, a de même aussi la tête couronnée de fruits de pin et de cyprès.

Par un semblable rapprochement des monuments figurés, en examinant les deux têtes du sarcophage (fig. 2), on peut dire que le dieu Apollon Phœbus (2), représenté avec les cheveux bouclés, la tête couverte d'un bonnet phrygien, offre le dieu du jour, l'emblème du soleil; et que Diane, sa sœur, portant un croissant sur la tête, est celui de la lune, de la nuit. Sur un sarcophage du musée de

(1-2) E. Q. Visconti, Musée Pie-Clémentin.

Bordeaux, le génie du sommeil, de la mort, se trouve avoir ainsi deux petites ailes sur le haut du front (1).

L'inhumation (2) a bien commencé dans le paganisme, et on ne peut attribuer entièrement au christianisme cette coutume, dont l'origine toute profane fut abolie lorsqu'on brûla les corps sur les bûchers; mais soit que cette incinération ait pris naissance dans la disposition existant dans le monde païen, à adopter les superstitions de l'Orient, ou bien que cela soit devenu une nécessité, à cause de la rareté des bois propres à ces cérémonies funèbres devenues très-nombreuses par l'innombrable population de Rome, on voit que l'usage de mettre les corps dans les sarcophages pour y être consumés par le temps recommença à s'introduire sous les Antonins. Ces tombeaux remplacèrent les vases précieux dans lesquels les Romains avaient précédemment coutume de déposer les cendres de ceux qu'ils brûlaient. Dans nos contrées on ne retrouve que des sépultures à inhumation contenant aussi des objets ou des médailles qui viennent aider à connaître l'époque de leur enfouissement.

Il existe, sur deux côtés de la plaque d'ivoire, qui a de 6 à 8 millimètres d'épaisseur, une rainure qui semble avoir été pratiquée pour la maintenir dans un cadre en bois, quelques clous très-courts à tête large qui ont été retrouvés non loin de ce bas-relief, le feraient supposer, mais nulle trace de substance ligneuse; le bois, du reste, se serait détruit plus promptement que l'ivoire.

Le bas-relief en ivoire, sur lequel on distingue, à la première vue, un jeune personnage assis au milieu d'enfants ailés ou génies (3), nous semble représenter une offrande faite à Bacchus enfant : la position qu'il occupe sur ce bas-relief n'est pas propre ici à ce dieu de la mollesse et du plaisir. Sa figure et celles des génies qui l'environnent sont plutôt empreintes d'une idée de tristesse, ce qui serait peu en rapport avec les croyances des anciens, qui écartaient, autant qu'il leur était possible, les idées tristes, et

(1) *Voyage dans le midi de la France*, 1807, t. I, p. 62.

(2) M. de Clarac donne une description bien savante des funérailles chez les Romains, dans son *Musée de sculpture antique et moderne*, t. II, p. 771.

(3) En parcourant les inscriptions des monuments où des génies sont indiqués par des épigraphes, on les trouve représentés à l'âge d'adolescence, ou par des hommes et même des vieillards, mais jamais d'enfants qui soient rendus certains comme génies par l'inscription. Zoëga refuse le nom de génie à ces petits êtres ailés qui répandent tant d'agrément dans les compositions des artistes anciens. Par les symboles que possèdent les enfants ailés sur les monuments, on voulait indiquer

surtout les représentations de la mort. Le symbole de la vie présente, que l'on doit passer avec joie, pourrait bien être figuré ici par Bacchus et par les raisins qui sont les attributs de ce dieu, et ce simple génie qui tient la place du milieu remplace ce dieu.

Les artistes représentaient quelquefois par des enfants, comme pour rendre plus agréables, des sujets qui devaient être attribués à des hommes. Le chœur du jeune Bacchus, exprimé par des génies, fait voir que le sculpteur (si ce bas-relief était préalablement destiné à être mis dans le tombeau d'un enfant) a préféré ces figures juvéniles, pour se conformer davantage à l'usage auquel était destiné ce sarcophage, celui de recevoir la dépouille d'un enfant.

Le goût pour la reproduction de sujets dionysiaques, qu'on retrouve souvent sur les monuments funèbres, avait pris un accroissement assez grand chez les Romains; on donnait même au personnage principal des bas-reliefs la ressemblance du défunt. Millin a gravé un sarcophage en marbre provenant d'une famille inconnue : ce sont des génies conduisant leur coryphée ivre; la principale figure de ce tombeau n'avait été qu'ébauchée grossièrement, pour pouvoir en former le portrait de l'enfant qui devait y être renfermé. De même la figure d'une femme défunte se voit sur un sarcophage en marbre trouvé en 1723, dans la reconstruction de l'église d'Oste (1), sur lequel est représenté *Bacchus dans Naxos*, son portrait se voit dans la figure d'Ariadne; on ne peut retrouver cette intention de la part de l'artiste qui a sculpté cet ivoire : toutes les figures sont sculptées en même temps et par le même ciseau.

Si c'était un objet conservé par les parents de l'enfant et n'ayant pas été fait spécialement pour être renfermé avec lui, il était, de même que les objets en bronze qui l'accompagnaient, au nombre de ceux qu'on se plaisait à mettre sous les yeux de l'enfant, et qu'il aimait lui-même beaucoup.

Nous citerons encore un bas-relief du musée du Louvre, sur lequel un enfant avec un *pedum* à la main gauche est représenté

l'office que remplissent ces êtres subalternes. Malgré l'application si différente qu'on en fit dans l'antiquité, cette dénomination employée spécialement pour des enfants est fort bien appropriée et se rapproche mieux du véritable sens sous lequel le paganisme nous les présente, et si on ne les regarde pas comme des génies, on leur en donne au moins le nom; selon les anciens, chaque dieu avait des ministres de différents ordres, que les Grecs appelaient *démons* et *anges*, et les Latins *génies;* on appelait *amours*, *cupidines*, aussi bien tous les enfants ailés de Vénus que les génies bachiques qui se trouvent en compagnie de Silène.

(1) Musée Pie Clémentin, par Visconti.

monté sur un bouc. « Il est vraisemblable, dit M. de Clarac, que « c'est un génie de Bacchus et qu'il fait allusion à quelques mys- « tères, à une confrérie consacrée à Bacchus dont pouvait faire « partie le personnage auquel le monument était destiné, et vers « lequel ce génie semble jeter en s'éloignant un dernier regard de « regret et d'adieu. (N° 87, musée de sculpture du Louvre.)

Si on voulait trouver du mystérieux dans cette réunion de génies, on pourrait voir, en appliquant les doctrines de Platon (de même que E. Visconti l'a supposé pour les génies bachiques, d'un sarcophage offrant un rapprochement assez grand avec celui en ivoire) (1) une image du retour d'une âme dans sa planète, car Bacchus avait aussi sa planète, ce serait alors un génie ou une âme dionysiaque recevant des offrandes que ses compagnons lui présentent avant d'aller à sa céleste demeure, ce génie n'aurait pas encore perdu le plaisir que procure l'usage du vin, puisqu'on lui offre cette liqueur et des raisins.

Le premier génie, nu et ailé comme les suivants, tient dans sa main droite le *pedum* pastoral ou bâton recourbé par un bout : un panier est placé entre ses jambes : de la main gauche, il soutient une corbeille; sa tête, ainsi que celles de tous les autres génies, est couronnée de feuilles longues. Ces feuilles pourraient être celles de pin, de vigne ou de laurier, usitées toutes les trois dans les cérémonies de Bacchus (2); de même aussi que les autres, un manteau ou *chlamydula*, maintenu sur le devant du cou et rejeté derrière les épaules, laisse le corps entièrement à découvert.

Le second génie porte de même le *pedum* dans la main droite, de l'autre il maintient sur son épaule une outre remplie de vin, on croirait voir une longue corbeille passant derrière sa tête (3).

Le troisième présente l'ouverture d'un panier ou une couronne au personnage du milieu, on retrouve sur la tête de celui-ci quelques feuilles allongées, de même que sur celle des autres génies, ce qui rendrait impossible l'offre d'une nouvelle couronne. Ce principal per-

(1) *Musée Pie-Clémentin*, par E. Q. Visconti, t. V.

(2) Sur le sarcophage de Buonarotti, les cheveux des génies forment sur le front une touffe nouée au moyen d'une bandelette.

(3) Très-souvent on voit des corbeilles représentées dans des compositions où se trouvent des enfants formant les cortéges du dieu Bacchus. Les corbeilles mystiques ou *cistes* étaient d'osier, et, de même que le van qui lui avait servi de berceau, était un des objets les plus usités, et indiquait, sur les monuments, le mystère de ce dieu. Les génies de l'automne étaient aussi figurés avec une corbeille contenant des raisins.

sonnage est assis, une outre gonflée est au-dessous de lui, sur sa jambe gauche, recouverte par une partie de sa chlamyde, dont le reste est rejeté sur le dos, est posé un panier à anse qu'il maintient de la main, une grappe de raisin se voit dans sa main gauche (1).

Le cinquième génie porte aussi le *pedum* de la main droite, de l'autre il tient une grappe de raisin.

Dans la main droite du sixième se trouve un panier long maintenu par l'anse, l'autre main soutient une corbeille plate, de même que le premier génie. Enfin le dernier lève la main droite et semble être dans un moment d'étonnement plutôt que de joie, le *pedum* est aussi dans son autre main; un panier plus long que large se trouve placé entre ces deux derniers enfants.

On reconnaît sur ce morceau d'ivoire l'œuvre d'un ciseau inspiré par la vue de ces beaux bas-reliefs, si nombreux dans le pays où prit naissance la perfection de l'art et si riche de tant de chefs-d'œuvre. Certaines parties, comme les ailes des génies, faites de lignes, sans une complète indication du contour des plumes, comme cela se voit sur les médailles romaines du bas-empire, indiquent bien une époque où les arts s'acheminaient vers la décadence, et ce travail doit être fixé au IIIe ou IVe siècle de notre ère.

Les compositions de ce genre se retrouvent souvent sur les sarcophages des IIe et IIIe siècles. Bacchus, ce dieu qu'Ovide appelle *Æternus puer* (*Métamorph.*, l. IV, v, 18), y est souvent figuré dans sa première enfance : c'est celle d'un dieu qui doit parcourir le monde en conquérant et en ami des plaisirs. « La vigueur est unie à la « grâce des formes, les hommes lui devront la connaissance de la « vigne et l'art de faire le vin » (2). Ainsi, sur un marbre du Louvre, *Triomphe de Bacchus*, on voit ce dieu encore jeune couronné de feuilles et de grappes de raisin et tenant aussi de ces derniers entre ses mains annonçant ses bienfaits comme par anticipation.

Les sujets empruntés au mythe des divinités funèbres (Pluton, Junon, etc.) ne sont pas aussi souvent répétés sur les urnes funèbres et les sarcophages, qu'on pourrait le croire. « L'antiquité aimait à « faire naître, à l'aide de scènes empruntées plutôt à des cycles « mytiques tout à fait étrangers à celui de la mort ou des enfers, « des images plus agréables de la vie future et l'espérance d'une

(1) Sur un sarcophage de marbre grec du Musée Casali on a représenté Sémélé ramenée par son fils Bacchus du séjour des morts, ce dieu est figuré encore jeune, couronné de feuilles mêlées de raisins, assis de la même façon que sur le bas-relief en ivoire.

(2) De Clarac, Monuments de sculpture.

« palingénésie; elle s'est servie à cet effet des sujets de la religion « de Bacchus, conçus et traités dans le sens des croyances or- « phiques (1). »

Les ornements dont nous avons parlé, et qui se trouvent sur les sarcophages, sont bien inférieurs à ce bas-relief sous le rapport de l'art. Les monuments sculptés de l'époque romaine qui ont été retrouvés dans le département de l'Oise, les nombreuses sculptures, bas-reliefs, colonnes, du camp de Champlieu (2), rappellent davantage une époque plus heureuse pour l'art que le Mercure découvert au mont Capron en 1695 et conservé au musée de Beauvais (3), ainsi qu'un buste du même dieu trouvé près de Noyon, présenté à la Société des antiquaires de France par M. Peigné Delacourt dans la séance du 4 novembre 1857. Ces deux derniers monuments annoncent la décadence de l'art antique. De même que les tombeaux en marbre trouvés à Rome et dont le plus grand nombre datant des IIe, IIIe et IVe siècles (sur lesquels se trouvent des bas-reliefs et principalement des sujets bachiques) s'apportaient tout faits de la Grèce, travaillés par des sculpteurs de second ordre ayant communément copié ce que les habiles artistes, leurs prédécesseurs, avaient produit dans des temps plus heureux pour les arts, de même aussi ce petit bas-relief en ivoire est l'œuvre d'un artiste s'étant inspiré des monuments de la belle époque romaine. L'ensemble de la composition, son caractère, le naturel qu'on trouve dans la pose de ces enfants offrent une réminiscence, ou plutôt une reproduction inférieure d'un même sujet traité précédemment avec plus de talent (4).

(1) O. Muller, *Traité des antiquités grecques et romaines*, etc.

(2) L'emplacement de ce camp, décrit par M. Peigné Delacourt, vient d'être acquis, pour l'empereur, qui veut conserver ces ruines. (Voir la notice de M. Caillette de L'Hervilliers et les planches qui l'accompagnent, *Revue archéologique*, VIIIe année, p. 184.

(3) *Antiquités expliquées de Montfaucon*, t. Ier, pl. 66, et *Religion des Gaulois*, par D. Martin, t. II. En 1636, on découvrit aussi au mont Capron des vestiges d'un édifice, dans lesquels on crut reconnaître les restes d'un temple dédié à Bacchus. Ce mont Capron est distant de 200 mètres du lieu où fut découvert le tombeau contenant notre bas-relief en ivoire.

(4) Les bas-reliefs, qui devenaient les principaux ornements des tombeaux en marbre, étaient généralement exécutés avec négligence et formaient un contraste bien grand avec la beauté de tant de monuments si bien traités par les artistes de l'époque. Il existait à Rome des fabriques, des magasins munis de sarcophages en marbre sur lesquels les chefs-d'œuvre des grands maîtres de la sculpture étaient copiés nombre de fois; de même on avait dû établir dans la Gaule romaine des ateliers où étaient fondus ces cercueils en plomb et dont l'ornementation aussi

Cette offrande au dieu Bacchus, ou plutôt ces offrandes aux mânes d'un enfant placé sous l'égide de ce dieu, représenté sous la forme de ce même dieu tout jeune, est loin d'avoir le fini artistique si ordinaire dans les productions de petite dimension (les pierres gravées, les camées, les médailles, etc.) tellement bien exécutées par de si habiles sculpteurs qu'elles semblent parfois d'une production divine pour la forme ; mais la rareté des objets en ivoire, sculptés à une époque aussi reculée, donne à ce bas-relief un intérêt tout particulier, en fait un des monuments les plus précieux du Musée archéologique de la ville de Beauvais, et, comme le dit le savant de Clarac, « les bas-reliefs les plus médiocres pour l'exécution pré- « sentent souvent le plus grand intérêt pour la mythologie, ils « offrent une foule de traits curieux souvent peu connus et ils en « ont fréquemment moins sous le rapport de l'art (1). »

MATHON.

barbare annonce bien une époque de décadence artistique. Des bas-reliefs en ivoire pouvaient aussi être produits par les sculpteurs pour les mêmes usages que les couronnes *d'immortelles* et les autres objets funèbres qui se vendent de nos jours à l'entrée des cimetières

(1) *Essai sur les bas-reliefs antiques*, par de Clarac.

EMPLOI DES QUARTS DE TON

DANS LE CHANT DE L'ÉGLISE.

..... Une des propositions scientifiques les plus inattendues qui se soient produites depuis longtemps....

VITET, *journal des Savants*, septembre 1854.

Dans des numéros précédents de la *Revue archéologique* (t. XI, p. 342, et t. XII, p. 669), M. Vincent, membre de l'Institut, a cherché à établir que les *épisèmes* ou signes supplémentaires du manuscrit de Montpellier *exprimaient des quarts de ton, ou, plus exactement, des notes intercalées dans l'intervalle de chaque couple des demi-tons de la gamme diatonique.*

Voici des faits qui confirment la théorie du savant archéologue sur l'emploi de ces petits intervalles dans le chant de l'Église.

Le manuscrit n° 1087, fonds latin, de la Bibliothèque impériale, est un de ceux qui sont le mieux écrits et dont les neumes sont le plus soignés. Il indique plus clairement qu'aucun autre les mouvements ascendants et descendants de la voix. Ainsi, lorsque deux notes consécutives représentées par des signes séparés ne sont pas à l'unisson, le signe de la note plus aiguë est plus élevé au-dessus de la ligne du texte que le signe de la note plus grave ; et si l'intervalle des deux notes d'un *clivis* est plus grand que de coutume, par exemple, d'une quarte ou d'une quinte, la seconde branche de ce neume descend plus bas que quand l'intervalle n'est que d'une seconde ou d'une tierce ; ce qui ne s'observe pas dans la plupart des autres manuscrits. Or on trouve fréquemment dans ce manuscrit n° 1087 un *clivis* dont la seconde branche, au lieu de descendre verticalement comme dans les autres (*voy.* pl. 345, fig. 1), est presque parallèle à la ligne du texte (*voy.* fig. 2, même planche), et ce *clivis* correspond toujours ou presque toujours au *clivis* du manuscrit de Montpellier, qui est traduit par une lettre suivie d'un épisème (*voy.* fig. 3).

Cette forme du *clivis* indique évidemment que la seconde note de ce neume s'abaisse moins ici au-dessous de la première que pour les autres *clivis*, et que leur intervalle est plus petit qu'un demi-ton, car quand le *clivis* correspond aux lettres *cb*, *fe*, *Ih*, *ki*, *nm*, du manuscrit de Montpellier, ou, ce qui revient au même, lorsque

l'intervalle des deux notes qu'il représente est d'un demi-ton, il a la forme ordinaire (fig. 1).

Les mêmes raisonnements s'appliquent à la forme du *torculus* indiquée fig. 4 du même manuscrit n° 1087, lequel *torculus* est formé du *clivis* ci-dessus (fig. 2) et d'un point qui le précède et qui lui est accolé. La troisième note de ce *torculus* est toujours ou presque toujours traduite par un épisème dans le manuscrit de Montpellier, et pour les mêmes raisons que ci-dessus, l'intervalle des deux dernières notes de ce neume doit être plus petit qu'un demi-ton.

Le manuscrit n° 1087 est le seul où j'aie trouvé un signe spécial indiquant un intervalle d'un quart de ton. Mais si l'on compare les passages où ce signe se présente avec les passages correspondants des autres manuscrits, on trouve dans ceux-ci des divergences qui ne sont qu'apparentes et qui ne font que révéler l'insuffisance de leur notation pour indiquer ces petits intervalles. Ainsi, ils le traduisent tantôt par un *clivis* ordinaire, tantôt par un *distrophus*, neume qui représente habituellement deux notes à l'unisson, ou même par une seule note. (*Voy.* fig. 5, exemple tiré du graduel *Diffusa est;* fig. 6, exemple tiré du trait *Commovisti;* fig. 7, exemple tiré de l'introït *Nos autem;* fig. 8, exemples tirés du graduel *Viderunt.*)

Lorsqu'une syllabe ne porte qu'une note, et que cette note est représentée par un épisème dans le manuscrit de Montpellier, les autres manuscrits offrent également des divergences dans la manière dont ils la traduisent; c'est tantôt la note grave, tantôt la note aiguë de l'intervalle des demi-tons de la gamme. Ainsi, lorsque cet intervalle est *si ut*, les uns portent *si*, les autres *ut;* et si c'est l'intervalle *mi fa*, les uns donnent *mi*, les autres *fa*. (*Voy.* fig. 9, exemple tiré de *Alleluia*, *Exultate;* fig. 10, exemple tiré du graduel *Adjutor;* fig. 11, exemple tiré du même graduel.)

Il résulte de ces deux faits relatifs à la traduction de l'épisème, d'une part dans le *clivis*, et d'autre part dans les notes isolées, que la note de l'épisème était mobile et n'appartenait pas aux degrés naturels de la gamme, mais qu'elle était placée dans l'intervalle des demi-tons de cette gamme (1). Le passage de Gui d'Arezzo rapporté par M. Vincent (*Revue arch.*, t. XII, p. 693) nous montre que les anciens avaient des règles qui leur faisaient connaître les cas où de-

(1) M. Vincent, à qui nous avons communiqué ce travail, croit voir ici une double solution donnée au précepte de St Grégoire, lors de la réforme opérée par ce saint Pontife, relativement à la suppression d'un genre de mélodie qu'il trouvait trop efféminé : *nimium delicatarum vocum pervertit lascivia* (Cp. M. Gerb. Script. *De musica sacra*, t. I, p. 275).

vait avoir lieu cette altération des degrés naturels ; altération qu'ils appelaient *diesis*, et qui était bien différente de notre dièze ; car Marchetto de Padoue, cité aussi par M. Vincent, nous apprend qu'elle était seulement d'un cinquième de ton. Les divergences des manuscrits que je viens de signaler sont donc purement apparentes ; elles résultent simplement de l'imperfection de la notation, et les règles des anciens relatives au *diesis* les faisaient disparaître dans l'exécution du chant.

Un troisième fait vient à l'appui de ce qui précède, c'est que, quand l'épisème représente l'une des deux notes du *podatus*, ces deux notes correspondent, dans les autres manuscrits, tantôt à un *podatus*, tantôt à un *distrophus*, tantôt à une seule note. (*Voy.* fig. 9, l'exemple tiré de l'*Allleuia*, *Exultate ;* fig. 12, exemple tiré du graduel *Tu es Deus ;* fig. 13, exemple tiré du graduel *Tibi Domine.*) Ce dernier exemple mérite une attention toute particulière ; d'abord les formes diverses sous lesquelles il se présente dans les différents manuscrits prouvent qu'il y avait une certaine hésitation dans la manière dont on croyait devoir l'exécuter, et le manuscrit de Montpellier porte des traces évidentes de cette hésitation, puisque le passage en question y a été remanié. Cela s'explique aisément par la difficulté de l'intonation de ce passage. Mais le manuscrit de Saint-Gall qui le représente par quatre *podatus*, nous aidera à le rétablir dans sa forme véritable, au moyen des lettres significatives *s* et *e* qui l'accompagnent.

La lettre *s* placée sur le troisième *podatus* indique une élévation de la voix (*S sursum scandere sibilat.* Lettre de Notker), et la lettre *e* placée entre le troisième et le quatrième *podatus* signifie que la dernière note du troisième et la première du quatrième sont à l'unisson (*E ut equaliter sonetur, eloquitur*, ibid.). D'après cela, les deux premiers *podatus* seraient tout à fait semblables entre eux et occuperaient les mêmes degrés, ce qu'indiquent d'ailleurs assez clairement les deux *distrophus* par lesquels ils sont représentés dans les manuscrits n° 1087 fonds latin, et n° 8 fonds de Corbie de la Bibliothèque impériale ; mais le troisième *podatus* serait un peu plus élevé, et ainsi la notation primitive en lettres du manuscrit de Montpellier serait : *e*-| *e*-| -|*f fg*. C'est celle qu'on trouve dans le *fac simile* de ce manuscrit qui est à la Bibliothèque impériale, et je crois que c'est la meilleure, contrairement à l'opinion de M. Vincent qui lui substitue celle-ci : *e*-| *ef* -|*f fg* (1).

(1) M. Vincent a eu l'obligeance de me communiquer le *fac simile* qui lui a été

Le quatrième *podatus* est traduit diversement ; plusieurs manuscrits donnent un *distrophus ;* dans le manuscrit n° 8 de Corbie, c'est un *oriscus* surmonté d'une *virga*, ce qui peut se rendre de la manière indiquée fig. 14 et qui ressemble beaucoup à la version que donnent les manuscrits BB. l. 4, BB. l. 10, BB. l. 11 de la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

Les faits précédents, qui nous montrent des divergences dans la notation des manuscrits, serviront à en expliquer d'autres qui paraissent avoir avec eux une grande analogie. Par exemple, le *tristrophus* est habituellement traduit par trois notes à l'unisson dans le manuscrit de Montpellier et dans les manuscrits dont les notes sont placées sur des lignes. Or, on trouve beaucoup de manuscrits où la deuxième de ces trois notes est placée, dans certains cas, à un degré au-dessous des deux autres. Ainsi, au lieu de *ut ut ut*, ces manuscrits donnent *ut si ut ;* au lieu de *fa fa fa*, ils ont *fa mi fa*. On voit que si l'on place le *diesis* sur cette note du milieu qui est abaissée, les divergences entre les manuscrits seront alors à peine sensibles. Les quarts de ton auraient donc été employés plus souvent encore que ne l'indique le manuscrit de Montpellier par ses épisèmes ; et ce qui porte à le croire, c'est la manière dont il traduit quelquefois le neume indiqué à la fig. 15. Ce neume représente quatre notes dont la troisième est plus grave que la deuxième et la quatrième. Or le manuscrit de Montpellier donne dans certains cas deux notes à l'unisson pour la troisième et la quatrième, et alors le manuscrit n° 1087 offre un neume d'une forme particulière (*voy.* fig. 16), différente de la forme ordinaire (fig. 16 *bis*), et dans lequel la dernière note est figurée par un trait horizontal qui rappelle le *clivis* ci-dessus (fig. 2) indiquant l'intervalle d'un quart de ton. L'offertoire *Perfice* contient deux exemples de cette particularité (*voy.* fig. 17). La troisième note du groupe en question devrait donc être affectée du *diesis ;* et ce qui justifie cette conclusion, c'est que les autres manuscrits présentent ici entre eux les mêmes divergences que celles qn'on a remarquées dans les cas précédents, les uns donnant *fa fa* ou *ut ut* pour les deux dernières notes de ce groupe, et les autres donnant *mi fa* ou *si ut*. Je dois faire remarquer que dans ce dernier cas, comme dans celui du *tristrophus*, la dernière note est toujours un *fa* ou un *ut* ou un *si* bémol.

Il me paraît naturel d'admettre que le *diesis* doit se placer sur le *si* précédé ou suivi de l'*ut*, ou sur le *mi* précédé ou suivi du *fa*, dans

envoyé par M. Kühnholtz, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier. L'examen que j'ai fait de ce *fac simile* n'a pas pu me faire changer d'opinion.

beaucoup d'autres cas où bon nombre de manuscrits écrivent *ut ut* ou *fa fa*, bien qu'alors le manuscrit de Montpellier ne porte pas d'épisèmes ; il en résulterait cet avantage pour la restauration du chant de l'Église, qu'on ferait disparaître un assez grand nombre de divergences entre les manuscrits. J'en citerai un exemple tiré du graduel *Hæc dies*, du jour de Pâques ; on trouve deux fois *si ut* sur la dernière syllabe du mot *fecit* dans certains manuscrits, tandis que d'autres donnent *ut ut* (*voy.* fig. 18).

On voit par là combien est important le service que M. Vincent a rendu au chant ecclésiastique par la belle découverte des quarts de ton dans ce chant, et combien de ressources nouvelles et imprévues cette précieuse découverte fournira à l'art musical.

Je donne en notation moderne la traduction des passages cités dans cette note. Les *diesis* y sont indiqués par le signe (†) employé par M. Vincent. Les durées relatives des notes y sont données d'après un système complet d'interprétation des neumes que j'ai l'intention de publier prochainement, et au moyen duquel on rétablit d'une manière certaine les chants de l'Église dans leur forme primitive, avec toutes leurs notes de valeurs temporaires diverses et leurs nombreux ornements.

RENVOIS DE LA PLANCHE 345 CI-JOINTE :

(1) Fac-simile du ms. de Montpellier.
(2) N° 1087, fonds latin, bibl. impér.
(3) Fac-simile du ms. de Saint-Gall.
(4) N° 8, fonds de Corbie, bibl. impér.
(5) Antiphon. d'Arles, n° 780, lat., bibl. impér.
(6) N° 1017, f. de Saint-Évroult, bibl. imp.
(7) N° 163. (23) suppl. latin, bibl. imp.
(8) Missel de Worms, n° 192, bibl. de l'Arsenal.
(9) N° 1132, f. lat., bibl. impér.
(10) N° 1241, f. St-Germain, lat., bibl. impér.
(11) N° 731, bibl. Mazarine.
(12) BB. l. 4, bibl. de Sainte-Geneviève.
(13) BB. l. 10, bibl. de Sainte-Geneviève.
(14) BB. l. 11, bibl. de Sainte-Geneviève.
(15) *Liber precum*, 641, sup. lat., bib. imp.
(16) N° 748, bibl. Mazarine.
(17) N° 168, f. Saint-Germ. lat., bibl. imp.
(18) Antiph. d'Albi, n° 776, lat., bibl. imp.
(19) N° 712, Saint-Germ. lat., bibl. imp.
(20) N° 904, fonds lat. bibl. imp.
(21) N° 1240. (2) St-Germ. lat. bibl. imp.
(22) N° 1134, fonds lat. bibl. impér.
(23) N° 909, f. lat. bibl. impér.
(24) N° 1137, f. lat. bibl. impér.
(25) N° 934, f. Saint-Victor, bibl. impér.
(26) N° 170, Saint-Germ. lat. bibl. impér.
(27) N° 21, f. de Compiègne, bibl. imp.
(28) N° 483, f. Saint-Germ. lat. bibl. imp.
(29) N° 23, fonds de Comp., bibl. imp.
(30) N° 431, fonds Saint-Victor, bibl. imp.

(*) Les valeurs des notes et les ornements sonts traduits sur les mss. de Saint-Gall et de Worms.

L'abbé F. RAILLARD,
du clergé de Saint-Thomas-d'Aquin.

LE THÉATRE DE CHAMPLIEU.

Les ruines de Champlieu, hameau dépendant de la commune d'Orrouy (Oise), ont donné lieu dans ces derniers temps à une discussion archéologique du plus haut intérêt et qui a frappé vivement les esprits. D'un côté, M. de Saulcy, membre de l'Institut, a reconnu dans ces vestiges les traces de l'époque mérovingienne M. Peigné de Lacourt, membre de la Société impériale des antiquaires de France, a cru voir de son côté la marque indélébile de constructions romaines (1).

Nous avions l'intention de rentrer dans le débat, mais après avoir lu les observations de M. Peigné de Lacourt, nous y avons renoncé. Aujourd'hui nous nous contenterons de remplir la lacune laissée par ces honorables savants, et nous donnerons au lecteur la description critique du théâtre de Champlieu.

Au sud et à 70 mètres d'une ancienne voie romaine, appelée chaussée Brunehaut, qui conduit de Soissons (*Augusta Suessionum* à Senlis (*Augustomagus*), ancienne capitale des Sylvanectes, en traversant le hameau de Champlieu, on aperçoit une butte semi-circulaire ayant la forme d'un fer à cheval. C'est sur ce point que M. Marneuf, sculpteur ornemaniste, et moi, avons entrepris des fouilles au mois d'octobre 1851 d'après les ordres de Son Excellence le Ministre de l'intérieur (2).

En quittant la chaussée et en se dirigeant vers le sud, on se trouve aussitôt au milieu du théâtre. Les gradins qui devaient recevoir les spectateurs n'existent pas, et comme les fouilles pratiquées dans l'intérieur de l'hémicycle n'ont fait découvrir aucun

(1) *Le Théâtre de Champlieu*, par Peigné de Lacourt. Noyon, 1858; br. in-8°.

(2) Dans son mémoire sur le *théâtre de Champlieu*, M. Peigné de Lacourt a omis de mentionner que j'avais découvert et mis à jour, en 1851, ce curieux monument En outre ce savant archéologue, à propos des découvertes de bas-reliefs faites antérieurement, rapporte que M. Thiolet les a signalés le premier, et que je ne m'en serais occupé qu'en 1851 dans la *Revue Archéologique*. Les renseignements qui ont été donnés à l'honorable M. Peigné de Lacourt ne sont pas exacts, et il nous permettra de remettre les choses à leur place et de réclamer une priorité qui nous appartient. On peut lire dans le *Bulletin des comités historiques*, *archéologie*, *beaux-arts*, qu'à la séance du 13 mai 1850 (page 163, 1850) M. le vicomte Héricart de Thury, alors président de la commission, a transmis *une notice accompagnée de*

reste des fondations sur lesquelles ils auraient dû s'appuyer, tout fait présumer qu'ils n'ont jamais été placés. Les constructions servant aussi pour les décors, pour les foyers des acteurs, pour les logements des employés, n'ont pas pu être retrouvées; n'ont-elles jamais été entreprises? tout le fait présumer, surtout en remarquant les restes des murs latéraux, dont nous parlerons bientôt, et qui devaient servir à relier cette partie de l'édifice avec la salle proprement dite.

En suivant sur la même direction le diamètre qui va du nord au sud (fig. 1, A et B), on aperçoit les restes d'un mur qui devait ser-

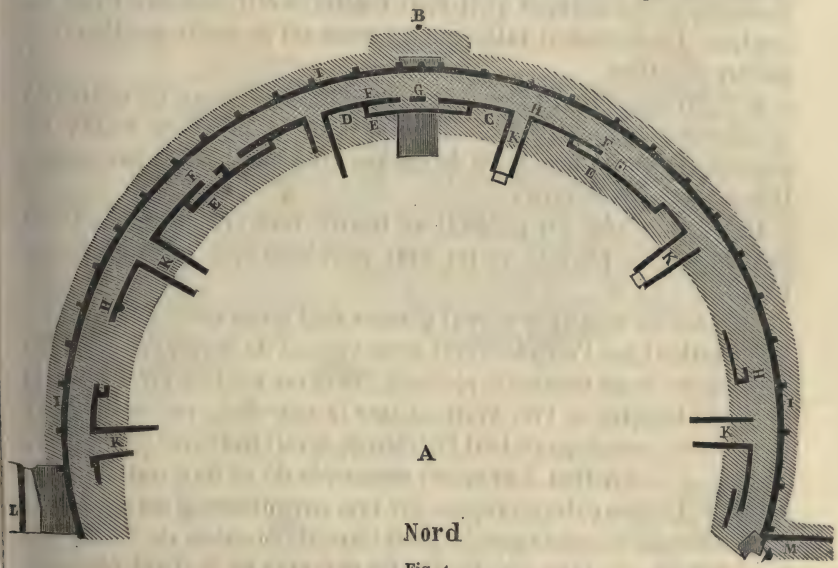

Fig. 1.

vir à fermer du côté de la salle les galeries de dégagement, renfermant à droite et à gauche (C et D) deux escaliers pour conduire les spectateurs dans les parties supérieures de l'édifice. La destination

nombreux dessins sur des fouilles exécutées à Champlieu, que je lui avais remis dans les derniers jours d'avril. Or les fouilles entreprises par M. de Seroux sont du milieu du mois de mars précédent, c'est donc quelques semaines après le commencement des travaux, et avant qu'ils fussent suspendus, que j'ai fait ma communication. Celle de M. Thiolet, dans la *Revue Archéologique* est seulement du mois de juillet 1850. Vers le même temps (avril) j'informais également la Société des Antiquaires de Picardie de ces précieuses découvertes.

C'est à la bienveillante intervention de MM. P. Mérimée et Ch. Lenormant de l'Institut, que je dois d'avoir obtenu, en 1851, les fonds nécessaires pour commencer le déblayement du théâtre de Champlieu.

de ces galeries est incontestable; on remarque encore contre les parements des murs des enduits grossiers qui indiquent la rampe des marches. La galerie dont nous parlons a $1^m,20$ de largeur (E et F) et une longueur de $9^m,12$ (C et D). Les restes du mur, qui la fermait du côté de la salle, ont $1^m,93$ de hauteur et une épaisseur au sommet de $0^m,75$; ils sont composés de trois assises, la première servant de fondation a $0^m,75$ de hauteur et $1^m,15$ d'épaisseur; la seconde n'a qu'une hauteur de $0^m,53$ avec un retrait du côté de la salle de $0^m,20$; enfin, la troisième a $0^m,65$ de hauteur avec un nouveau retrait de $0^m,20$. De ce côté du parement, ce mur est fait en rustique, ce qui indique qu'il était destiné à être recouvert par les gradins. Le parement intérieur est composé de petits moellons réguliers et taillés.

A $1^m,20$ de ce mur, largeur de l'escalier, on trouve au centre de la galerie (fig. 1, G) un piedroit formant un carré de $0^m,60$. Ce piedroit porte des feuillures de chaque côté, mais cette ornementation n'a pas été achevée.

De chaque côté du piedroit se trouve une ouverture de $1^m,20$ formée par ce piedroit et un mur circulaire que nous décrirons bientôt.

Les galeries symétriquement placées sont au nombre de cinq.

En sortant par l'escalier dont nous venons de parler, on se trouvait, après avoir tourné le piedroit, dans un couloir circulaire de $1^m,50$ de largeur, et l'on avait en face le mur de la précinction extérieure qui enveloppait tout l'édifice et devait indiquer par son caractère sa destination. Les restes conservés de ce mur ont $4^m,72$ de hauteur. La face externe repose sur une circonférence dont le rayon est de $35^m,40$, de sorte que le grand axe de la cavée de ce théâtre avait $70^m,80$. Ce mur enveloppait un peu plus de la demi-circonférence; il la dépassait de 11 mètres perpendiculairement à la ligne centrale se dirigeant du levant au couchant. Cette orientation des gradins préservait les spectateurs de l'action du soleil sur les yeux pendant la seconde période de la journée, moment toujours choisi pour les divertissements.

Le mur formant le pourtour extérieur présentait à partir de sa base un socle de $1^m,87$ de hauteur. A ce point un retrait de $0^m,80$ entourait tout l'édifice; à $2^m,27$ au-dessus de cette ligne, un second retrait de $0^m,065$ sur les deux faces enveloppait toute l'enceinte, et c'est à partir de cette assise que l'épaisseur de ce mur était de $0^m,60$; son épaisseur à sa base se trouvait par conséquent de $1^m,53$. La partie conservée de ce mur offre une hauteur de $4^m,72$.

Les matériaux employés consistent en petits moellons réguliers $\frac{0^m,18}{0^m,12}$, réunis par un mortier très-dur. Ces moellons proviennent indubitablement des carrières de la localité; leur grain est en tout semblable à celui des pierres employées encore aujourd'hui. Si l'honorable M. de Saulcy a attribué à cet édifice une origine mérovingienne, c'est qu'il n'a vu que des pierres en boutisse; M. Peigné de Lacourt a très-bien fait remarquer que l'emploi des pierres en carreau et en parpaing n'avait pas été exclu. Le mortier qui relie ces matériaux n'est plus le ciment rouge des constructions romaines antérieures, mais un mélange de sable et de

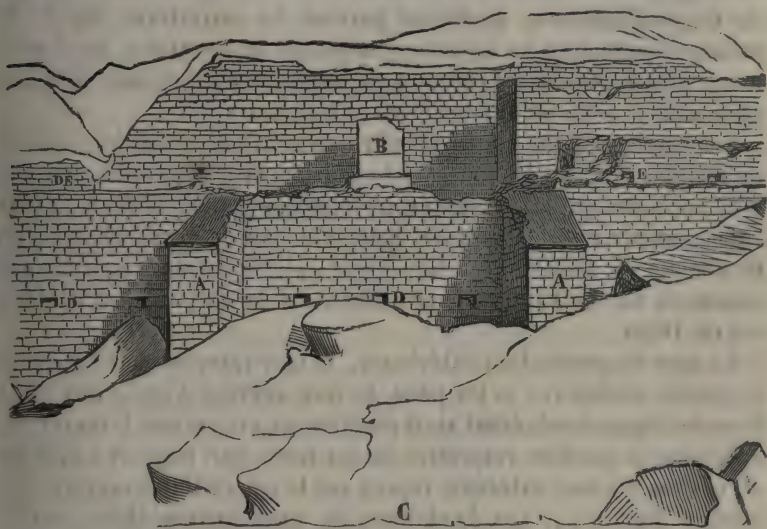

Fig. 2.

chaux. Sa dureté est une preuve de l'usage intelligent que savaient faire les architectes des éléments trouvés sur place.

Pour soutenir ce mur contre la poussée des gradins et lui assurer une résistance suffisante, il était consolidé sur toute son étendue par trente contre-forts (fig. 2, A) espacés les uns des autres de $3^m,69$, et non pas de $5^m,66$, comme l'indique M. Peigné de Lacourt (1). MM. de Saulcy, P. Mérimée, Viollet Leduc et M. Peigné de Lacourt n'ont constaté que l'existence de trois de ces contre-forts; il me semble que l'on pourrait ainsi répondre à l'argumentation qu'ils font à ce sujet : ou les architectes n'auraient pas eu recours

(1) Page 14.

à ce moyen de résistance, ou bien comme les points de rupture se trouvent également distribués sur toute l'étendue de la circonférence enveloppée, ils devaient sur toute cette étendue appliquer également la résistance capable de vaincre la poussée. Chaque contre-fort est en saillie de $0^m,60$ sur le mur; leur face a une largeur de $0^m,76$. Le premier retrait du mur de $0^m,80$ se poursuit pour l'ornementation sur le contre-fort, qui vient expirer à la saillie du second retrait de ce mur par un plan incliné a 45°.

Pour venir en aide à ces contre-forts et ménager un couloir de pourtour, on avait élevé à $1^m,50$ de ce mur un autre mur circulaire enveloppé de tous côtés par celui-ci. C'est sur ce mur intermédiaire de $0^m,60$ d'épaisseur qu'étaient percées les ouvertures (fig. 2, B) donnant accès dans les galeries renfermant les escaliers, dont nous avons déjà parlé, et les couloirs ou vomitoires conduisant de plein pied dans la salle ou sur les gradins inférieurs.

Ces vomitoires (fig. 1, K), symétriquement placés sur le pourtour de l'édifice et entre les galeries de dégagement, sont au nombre de six. Les murs qui les forment sont fortement engagés dans le mur intermédiaire et ont la même épaisseur que celui-ci, c'est-à-dire $0^m,60$; ils se terminent à une grosse pierre formant marche au-dessus du sol de l'assise de ces murs. La largeur de ces couloirs est de $1^m,20$.

Le mur de précinction extérieure, le mur intermédiaire formant le couloir circulaire, et les pans de mur servant d'appui aux escaliers de dégagement, étant ainsi parfaitement reconnus, il nous reste à décrire la position respective de ces murs par rapport à la ligne de niveau. Le mur extérieur repose sur le sol véritable ou terre argileuse (fig. 2, C). Les fondations du mur intermédiaire sont à 4 mètres au-dessus du niveau de ce sol; elles reposent sur des terres rapportées et divisées en quatre assises de l'épaisseur de un mètre chacune. Ces terres sont fortement tassées et pilonnées. Chaque assise est séparée par une couche de terre rougeâtre provenant de débris de briques et de cendre, d'une épaisseur de $0^m,065$ environ. Ce sol était ainsi parfaitement résistant, et il n'était pas nécessaire pour assurer la solidité de ces murs intérieurs de les faire poser sur le sol argileux. Les fondations du mur de la galerie des escaliers et des piedroits sont au niveau de celles du mur intermédiaire. Toutes reposent sur un libage dont la dimension est de $0^m,99 \times 0^m,88$ sur une épaisseur de $0^m,37$.

Du côté du levant, le théâtre se termine par un contre-fort qui se trouve à 11 mètres au delà du diamètre perpendiculaire à la ligne

nord-sud ; à $3^m,80$ de cette extrémité du côté de l'est on rencontre les traces d'un mur parallèle à cette ligne, offrant une épaisseur de $0^m,60$. La longueur n'est que de 6 mètres. La base de ce mur est au moins à $2^m,50$ au-dessus du niveau des fondations du mur formant pourtour.

En se dirigeant du côté du couchant, on trouve la même distribution que du côté du levant. Cette partie se termine aussi par un éperon qui est engagé dans un mur (fig. 1, M) horizontal à la ligne nord-sud. Les restes de ce mur ont encore un développement de 6 mètres environ et une épaisseur de $0^m,60$. Les fondations sont à 1 mètre au-dessus du niveau de celles du mur de précinction.

Les fouilles n'ayant pas pu faire retrouver les traces de la continuation des fondations des deux murs dont nous venons de parler, tout fait présumer que la construction n'a pas été beaucoup avancée dans cette direction.

Les pierres de ce dernier mur, formant le parement exposé au midi, sont aujourd'hui calcinées. Il ne faut voir dans ce fait que l'action des haltes de Bohémiens ambulants qui devaient trouver dans cette position un abri contre le vent du nord. Cet édifice destiné à récréer des populations avancées en civilisation, à donner satisfaction à l'amour du luxe d'un peuple corrompu, a servi plus tard à abriter les misères errantes de bateleurs mendiants dont les guenilles auraient fait un profond contraste avec les riches vêtements des conquérants des Gaules.

Les deux extrémités de cet édifice sont taillées suivant le rayon de la circonférence. Cette forme permet de ne voir dans ce plan qu'un calque du petit théâtre grec qu'on a retrouvé à Pompeii.

La partie de ce théâtre destinée à la scène a été à peine tracée sur le terrain ; les galeries ont-elles été plus avancées ? Nous ne le pensons pas. — On le voit ici, nous différons d'opinion avec MM. de Saulcy et Peigné de Lacourt, qui admettent que le théâtre de Champlieu a été témoin de combats d'animaux sous les rois mérovingiens ou de scènes dramatiques à l'époque romaine. — Le mur de précinction extérieure montre encore les trous qui servaient d'appui aux échafaudages. On en voit une rangée à $1^m,85$ au-dessus du sol (fig. 2, D) et une autre rangée au-dessus et à $1^m,50$ de celle-ci (fig. 2, D et E). Les débris des matériaux employés à cette construction l'entourent encore. Des moellons débités gisent à côté et n'ont jamais été mis en place ; quelques-uns portent encore l'empreinte noire des dents de scie qui les ont taillés.

On doit déplorer l'absence de toute œuvre d'art sculptural qui

aurait permis de fixer l'époque précise à laquelle ce travail a été entrepris. Les épis ou écailles de poissons retrouvés sur quelques moellons ne suivent pas une ligne assez continue pour fixer l'opinion des archéologues à cet égard. Leur dissémination sur des moellons isolés ne peut donner lieu qu'à des assertions faciles à réfuter. Ils n'apparaissent d'ailleurs que sur les contre-forts ou dans les environs, et tout fait présumer que cette portion est d'une date postérieure à celle de l'ensemble de l'édifice.

En résumé, le théâtre de Champlieu est construit sur un libage dont nous avons donné les dimensions et qui a servi de tout temps pour fondations; le mortier employé, quoique ne rappelant pas le ciment rouge des époques antérieures, n'est pas aussi friable qu'on a voulu le supposer; la durée de ces ruines constate sa bonne composition et sa dureté. L'absence des cordons en briques témoigne du peu d'avancement des travaux et peut servir à fixer l'époque des constructions. La rusticité des parements, les points d'attache des marbres des galeries, les trous servant aux échafaudages, l'ébauche des piedroits de chaque galerie de dégagement, tout indique que ce théâtre n'a pas été achevé et n'a pas même été fort avancé. Son emplacement, loin de tout centre de population, ne peut se justifier que pour récréer des rassemblements de troupes. C'est assez dire qu'en dehors de toute considération archéologique, ce monument appartient à l'époque romaine.

N'oublions pas en terminant de faire connaître au lecteur qu'en déblayant ce théâtre nous avons trouvé divers objets dont l'origine romaine est incontestable. Ce sont des bronzes à l'effigie d'Antonin le Pieux et de Constantin, un style en os ou ivoire, un anneau en matière vitrifiée, de couleur verte, des fragments d'amphores en terre très-fine, de couleur rougeâtre. Ces divers monuments et quelques autres que nous n'avons pas mentionnés, mais qui ont aussi la même origine nationale, sont déposés entre les mains d'un bon et fidèle conservateur, M. Marneuf, maire de la commune d'Orrouy.

Edmond Caillette de l'Hervilliers,

de la Société des antiquaires de Picardie.

LETTRE

A MONSIEUR L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

SUR DJEMAA'T-ES-SAH'ARIDJ

(KABYLIE).

Monsieur,

Je dois à une bienveillante communication de pouvoir vous offrir le croquis d'un bas-relief dont M. le général Thomas, commandant la subdivision de Dellys, vient d'enrichir le musée d'Alger. Ce monument présente quelqu'intérêt tant à cause du lieu où il a été trouvé que par rapport aux commentaires dont il a été l'objet

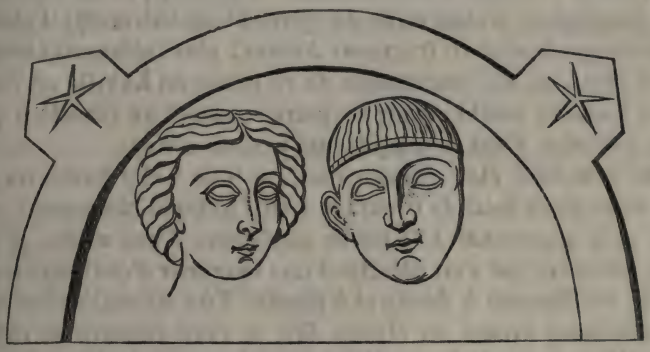

parmi les érudits d'Europe; j'y joins une note aussi abrégée que possible :

Au pied du massif de Fraouçen se trouve *Djemaâ't-es-Sah'aridj* (le vendredi du bassin (1)) entouré d'épais bocages de verdure, témoignage de la laborieuse activité des Kabyles. C'est un des marchés les plus importants du pays et la *dechera* (fraction) principale

(1) Mieux le marché du vendredi du bassin, les noms des jours indiquant toujours à quel moment de la semaine se tient le marché d'une tribu.

de la tribu des Beni-Fraouçen (1). On doit placer en ce lieu le *Syda Municipium* de la carte Peutingérienne, point intermédiaire de la route de *Rusuccurum* (Dellys) à *Saldæ* (Bougie); plusieurs autres voies dont on a cru retrouver les traces et qu'on devrait rechercher aboutissaient ou partaient de ce point.

Syda Municipium était un des postes militaires de la Kabylie lors de l'occupation romaine. On y voit encore de nombreux vestiges de constructions sur lesquelles sont bâties les maisonnettes kabyles, des traces de murailles effleurent partout le sol.

En entrant dans le village par la route de l'ouest on trouve à gauche le bassin auquel cette bourgade doit son nom. Beaucoup de blocs de pierres taillées sont épars aux alentours et quelques-uns ont été utilisés par les Kabyles pour leurs habitations.

Vers l'est, on retrouve deux autres fontaines un peu plus petites que le grand bassin, toutes deux également construites en pierres de taille.

A l'extrémité orientale de la ville il y a une butte sur laquelle le docteur Leclerc croit, d'après quelques fragments de murailles, reconnaître le tracé d'une citadelle.

M. Leclerc a donné (*Revue africaine*, 2e année, p. 144) une excellente description du bas-relief de Djemaâ't-es-Sah'aridj; il avait en même temps dessiné ce fragment d'autant plus intéressant que l'on trouve très-peu de monuments de ce genre en Kabylie où l'occupation romaine semble avoir toujours conservé un caractère purement militaire. C'est ce croquis que je vous envoie.

Cette sculpture était engagée dans un mur : elle forme un bloc long de 0m,60 et haut de 0m,40; sa forme indique clairement, selon moi, qu'il appartenait à la partie supérieure d'une niche, le relief demi-circulaire qui s'en détache d'une longueur d'environ un décimètre, est flanqué à droite et à gauche d'un appendice bastionné grossièrement creusé en étoiles. Sur le fond concave se relèvent deux têtes en ronde bosse d'une assez bonne exécution : l'une est

(1) Les Beni Fraouçen prétendent descendre des français et M. Berbrugger croit retrouver en eux une certaine analogie au moins de nom avec les *tribus Fraxinensiennes qui ravageaient la province de Numidie et dont le très-fameux chef a été pris.* (Inscriptions romaines de l'Algérie publiées par M. Léon Renier. Lambèse n° 101.)

Berbrugger, époques militaires de la Kabylie, p. 211.

Ce dernier auteur désigne Djemaâ't-es-Sah'aridj, sous le nom romain de Bida? avec les variantes Bidil, Badel, ouv. cité, p. 314.

celle d'un homme, l'autre celle d'une femme. La physionomie de l'homme a quelque chose de fier, les lèvres sont fortement accusées, les cheveux figurent une sorte de calotte qui se rattache obliquement au front et aux tempes par une sorte de bandeau; les cheveux de la femme sont disposés en petites masses sinueuses et bien détachées.

D'après les renseignements obtenus des Kabyles du village, ce fragment aurait été trouvé dans des fouilles; mais le docteur Leclerc n'a pu savoir ce qu'étaient devenus les autres fragments qui n'ont très-probablement pas été exhumés, le même explorateur s'est procuré sur ce point un beau Ptolémée d'argent.

Djemaâ't-es-Sah'aridj, situé au fond de la vallée de Sebaou, porte principale et artère de la Kabylie, a toujours été un point important dans les guerres de l'indépendance berbère ou de la période turque (1).

L'historien espagnol Marmol Carvajals appelle ce point *Gemad Xaharidj* et, confondant la bourgade avec l'ensemble de la tribu, écrit qu'elle est divisée *en dix quartiers et dans le neuvième se tient le marché :* ce sont les dix dechera ou villages de la tribu des Beni Fraouçen sur lesquels j'espère un de ces jours vous envoyer quelques lignes plus complètes.

Veuillez agréer, monsieur, la cordiale expression de mes sentiments distingués.

Baron Henri Aucapitaine.

(1) Voy. notre *Étude sur les confins militaires de la Grande-Kabylie*, p. 20 et suiv.

Fort-Napoléon, 8 octobre 1858.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

On annonce pour le mois de décembre prochain la vente des livres, dessins et estampes composant le cabinet de notre collaborateur, feu M. A. P. M. Gilbert. Le catalogue de cette précieuse collection, composée d'environ 2,000 articles, a été rédigé par M. Delion, libraire chargé de la vente. Ce catalogue est précédé d'une notice sur M. Gilbert, par M. Dusevel, et suivi d'appréciations sur la collection iconographique, par M. Bonnardot. Historien de nos principales cathédrales, M. Gilbert a donné à la collection qu'il a formée un caractère tout spécial. Parmi les livres sur les *Beaux-Arts* et l'*Histoire topographique de la France* se trouvent des ouvrages rares et des documents curieux. Bien que M. Gilbert s'occupât plus particulièrement d'archéologie française du moyen âge, il ne dédaignait pas l'étude des monuments de l'antiquité, convaincu qu'il était que souvent il fallait puiser à cette source d'utiles renseignements pour bien comprendre les monuments et la symbolique du moyen âge; c'est pourquoi on trouve dans cette précieuse bibliothèque d'excellents ouvrages d'archéologie grecque et romaine. La collection de dessins et estampes, formée par M. Gilbert, est riche en pièces rares et curieuses sur les monuments de France, et particulièrement de Paris.

— Dans un des derniers numéros de la *Revue des Alpes*, l'un de nos collaborateurs, M. A. Macé, rend compte d'une découverte faite récemment au hameau de Palus, commune d'Ornon (Isère). Ce sont des antiquités gauloises tout à fait semblables à celles trouvées dans les environs d'Alaise, et publiées par M. A. Castan dans notre cahier du 15 août dernier. Parmi ces objets se trouvait un *torques* ou collier, auquel sont soudées de petites boucles supportant des chaînettes; des anneaux ou *armilles* d'un diamètre différent, et décorés d'une ornementation régulière, faites alternativement au poinçon et à la pointe, des fragments de corail et d'agate employés comme ornement. On a trouvé aussi un certain nombre d'anneaux en métal, que M. Macé suppose, comme ceux d'Alaise, avoir orné les bras et les jambes des individus inhumés en ce lieu. M. Macé termine sa notice en exprimant le désir que l'administration locale alloue

une somme de quelques centaines de francs pour poursuivre les fouilles sur le lieu de cette découverte. Quoiqu'il n'y ait là rien qui ressemble à un tumulus, il n'est pas douteux cependant qu'on ne soit en présence d'un cimetière gaulois, et qu'on n'ait les plus grandes chances d'arriver à de nouvelles et curieuses découvertes dans une localité qui n'a pas été réellement explorée, et dont la position stratégique était très-importante. Lorsque la route nouvelle du Bourg-d'Oisans à la Mure, par le col d'Ornon et le Valbonnais, sera achevée, on arrivera au hameau de Palus-sous-Ornon par une pente très-douce, sur le flanc des montagnes; mais avant la confection de cette route, le chemin s'engageait au fond de la vallée du torrent de la Lignare jusqu'au-dessous de Palus, où elle montait par une pente brusque et très-roide. Ce hameau commandait donc le passage, et, au moyen âge comme dans l'antiquité, il devait avoir une réelle importance militaire. Ce serait, j'en suis convaincu, répondre aux vœux du gouvernement, dit M. Macé, que de consacrer quelques faibles sommes à des fouilles qui enrichiraient le domaine de l'archéologie.

— *La Semaine religieuse* nous apprend, dans l'un de ses derniers numéros, que les anciennes abbayes de France voient peu à peu rentrer dans leurs enceintes leurs anciens habitants qui en avaient été expulsés en 1789. On voit de nos jours se racheter ou se reconstruire un grand nombre de bâtiments claustraux pour ceux qui veulent vivre loin de ce monde et de ses déceptions. Parmi les ordres religieux qui, à l'exemple des bénédictins de Solesmes, se sont reconstituées depuis quelques années, nous voyons le célèbre ordre de Cîteaux se relever de ses ruines. Les chanoines réguliers de Saint-Augustin viennent de rentrer en possession de leur ancien monastère, et l'abbaye de Fontfroide voit se relever son magnifique cloître et sa belle salle capitulaire. L'abbaye de Sénanque, sur laquelle la *Revue archéologique* a publié une notice historique et descriptive, accompagnée d'un plan de l'ensemble des bâtiments (voy. 2e année, p. 37 et suiv.), vient d'être rachetée par quelques-uns de ses anciens religieux. Le mouvement archéologique et artistique, qui, en France, s'est intéressé à ces remarquables constructions du moyen âge, n'a pas peu contribué à sauver de la destruction plusieurs de ces abbayes qui avaient été transformées en habitations particulières, en usines et autres usages. L'abbaye de Sénanque, l'une des plus remarquables, et dont la fondation remonte au XIIe siècle, est située dans une des plus

agrestes solitudes du département de Vaucluse, près Apt, et ses bâtiments, si bien ordonnés, servaient dans ces dernières années d'habitation particulière.

— Des fouilles exécutées dans le canton de Celles, sous la direction de M. Bordier fils, médecin à Melle, ont mis au jour plusieurs sépultures gallo-romaines, renfermant un grand nombre d'objets curieux, et particulièrement des produits de l'art céramique. M. Bordier nous promet, pour notre prochain cahier, une notice descriptive de cette intéressante découverte accompagnée de quelques dessins des vases les plus remarquables par leur forme.

— Nous avons fait connaître à nos lecteurs, dans notre avant-dernier numéro, le détail des fouilles que le gouvernement grec fait exécuter au théâtre d'Hérode Atticus, à Athènes. Voici, d'après le *Journal de l'instruction publique d'Athènes*, le résultat des nouvelles fouilles qui s'exécutent dans l'Acropole de cette ville, sous la direction du Ministre de l'instruction publique, et qui ont fait découvrir plusieurs inscriptions inédites, notamment quelques-unes qui contiennent des descriptions détaillées des équipements militaires.

On voit avec plaisir les divers fragments d'architecture antique qui encombraient jusqu'ici le devant du Parthénon, arrangés d'après les différentes époques et incrustés déjà dans la muraille méridionale de la citadelle. Après les pièces antiques vient une collection de types de croix et d'autres ornements appartenant aux différents siècles chrétiens, depuis les premiers temps de l'Église, trouvés dans l'Acropole. Plusieurs de ces ornements appartiennent à l'époque de la domination des Francs.

Le Ministre de l'instruction publique, désirant rendre facile l'accès de l'Acropole, qui est depuis quelque temps le rendez-vous des savants et des amateurs d'antiquités, vient d'ordonner la construction d'une belle route carrossable, qui reliera la nouvelle route d'Hérode à l'entrée principale de la citadelle.

D'autre part, on travaille avec activité, aux frais de la Société archéologique, sur les terrains achetés par le Ministre tout près du temple de Thésée. Dans les fouilles récemment faites, l'on a rencontré pour la première fois, sur le socle de la statue d'Antiloche, le nom d'Aristion, comme celui d'un sculpteur très-ancien.

— Plusieurs de nos lecteurs ont pu apprendre par *le Moniteur* le succès des nouvelles fouilles qui viennent d'être exécutées, tant

sur le terrain d'Alaise que sur celui des communes environnantes. Dans un article du 19 octobre dernier, M. Ernest Desjardins signalait la découverte de bracelets, de fibules, d'objets en lave d'Auvergne, et celle aussi d'un tesson de pot gallo-romain, portant la marque ALESI. Nous pouvons ajouter qu'on a ouvert, dans la même campagne, des tumulus composés uniquement de terre et de cendres, que toutes les apparences contribuent à faire regarder comme des sépultures romaines; que, dans d'autres tumulus de structure gauloise, on a trouvé des instruments de fer, uniques jusqu'ici dans leur genre; enfin, que la différence d'origine et de pays des victimes tombées sur ce vaste champ de carnage se trouve dès à présent constatée par les monuments. Tous les objets qui ont pu être transportés sont déjà classés au musée de Besançon, et mis à la disposition des archéologues avec les autres pièces qui forment un ensemble si imposant pour l'étude de la question d'Alesia. Nous nous contentons aujourd'hui d'annoncer ces résultats, sur lesquels *la Revue* ne tardera pas à revenir avec de plus amples détails.

— Pendant les vacances dernières, un de nos collaborateurs, M. Edmond Caillette de l'Hervilliers a découvert dans la Brie, entre Coulommiers et Provins, à Châteaubleau, les traces évidentes d'une ville romaine avec ses rues, son théâtre, les restes de son temple et de nombreux puits encore en usage. Cette station romaine, qui avait un kil. de long sur plus de deux de large, comme on peut en juger par les murs d'enceinte qui sont assez apparents, était traversée par la voie romaine qui se dirige vers Sens. Cette chaussée a été macadamisée et sert actuellement de route départementale. Quelle était cette ville? M. Edmond de l'Hervilliers pense que c'était la Riobe des commentaires de César. Au reste, cet archéologue nous promet d'étudier attentivement cet oppide, et de faire connaître le résultat de ses investigations aux lecteurs de la *Revue Archéologique*.

BIBLIOGRAPHIE.

Collection archéologique du prince Soltykoff. Horlogerie. Description et iconographie des instruments horaires du XVIe siècle, précédée d'un abrégé historique de l'horlogerie au moyen âge et pendant la renaissance, suivie de la bibliographie complète de l'art de mesurer le temps depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par Pierre Dubois, un volume in-4° de 214 pages et 20 planches. Paris, 1858; l'auteur, rue du Faubourg-Poissonnière, 13.

La collection du prince Soltykoff qui s'enrichit chaque jour de nouveaux objets que le goût éclairé de son heureux possesseur ne laisse jamais échapper, est aujourd'hui l'une des plus riches et des plus remarquables de l'Europe, tant pour le choix des objets qui la composent que par la variété et la belle conservation de ces objets, produits de l'art du moyen âge. Parmi tant de monuments rassemblés par le prince dans ses belles galeries, il existe une série d'instruments horaires d'un travail exquis, d'une ornementation admirable. C'est la description de cette intéressante série qui a fourni la matière du volume que nous annonçons. Personne n'était plus capable que M. Dubois de se charger de cette tâche qui lui a été rendue facile par ses profondes connaissances d'un art qu'il pratique avec une science et un zèle dignes d'éloges. L'auteur a publié précédemment *une histoire et traité d'horlogerie ancienne et moderne* qui a été accueillie avec faveur et sa nouvelle publication mérite aussi à tous égards l'approbation des amateurs sérieux.

Ce volume renferme plusieurs chapitres sur les instruments horaires de toutes les époques, en commençant par le cadran solaire, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, le sablier, la clepsydre qui donna naissance à l'horloge à eau compliquée de plusieurs rouages servant à l'indication des heures, des jours et des mois. Ce notable perfectionnement est dû à Cassiodore qui fut secrétaire de Théodoric. M. Dubois arrive ainsi à décrire les horloges purement mécaniques depuis le Xe siècle jusqu'au XVe inclusivement. Dans les derniers chapitres il nous fait connaître les travaux des horlogers du XVIe siècle, les statuts de la corporation des horlogers, puis vient la description savante des horloges de Strasbourg, de

Lyon, chefs-d'œuvre de la Renaissance. Cette partie du volume est si bien présentée à la portée de tout le monde que le lecteur se trouve parfaitement au courant des progrès de l'horlogerie depuis son origine. C'est là l'excellent côté des livres de science d'à présent, où on reconnaît ce soin que mettent les savants à vulgariser et à simplifier les choses les plus abstraites.

Vient ensuite la description d'un grand nombre d'horloges et de montres de la collection du prince Soltykoff. Ces objets variés de forme et de décoration ont été admirablement dessinés par le crayon expérimenté de M. A. Racinet et ces dessins, d'une grande pureté et d'une exacte vérité, ont été pour la plupart reproduits sur l'acier par le burin habile de M. Charles Saunier. Quelques dessins ont été confiés au burin de M. Riester; mais, nous sommes obligés de le reconnaître, ils sont gravés avec moins de perfection.

La première planche représente une horloge construite sous Henri III par Louis David. Nous ne suivrons pas l'auteur dans la description qu'il fait des gravures et découpures qui ornent ces précieux monuments, nous laissons cette satisfaction intacte pour les lecteurs du livre de M. Dubois. Les planches suivantes représentent d'autres horloges et des montres d'une forme et d'une ornementation bizarres. Le boitier de l'une de ces montres a la forme d'une tête humaine décharnée; d'autres ont la forme d'une croix, de coquillages. L'auteur nous fait passer en revue dans les planches de cette partie du volume, un choix très-judicieusement fait des plus beaux objets qui composent cette série de monuments de la collection du prince Soltykoff, si considérable, qu'elle n'a pu être entièrement reproduite par la gravure. M. Dubois donne cependant la description des objets non gravés et cette description fait regretter de ne pas en voir la reproduction par la gravure.

Les notes historiques par lesquelles M. Dubois a terminé son travail, sont d'un grand intérêt et complètent dignement son œuvre, qu'il présente au jugement du public avec une modestie telle, qu'elle a été tout d'abord pour nous une garantie de la conscience avec laquelle il l'a accomplie. A. L.

Album photographique d'archéologie religieuse, publié par M. Hippolyte Malègue, texte par M. Aymard, archiviste. In-fol. avec planches; 1857, Paris, Didron, et, au Puy, chez Malègue.

Les travaux archéologiques tiennent une grande place dans le département de la Haute-Loire, grâce à la savante activité de

M. Aymard ; le volume que nous annonçons en est une preuve de plus. Voici les principaux sujets représentés et décrits dans cet album.

Orfévrerie : Buste de S. Théofrède ; croix paroissiale de Saugues ; des Cordonniers et des tisserands de la même localité. Croix de Vernassal, reliquaires de la cathédrale, de Grazac, de Champagnac-le-Vieux, de S. Maurice de Lignon. Calices italiens.

Émaux, ferronnerie, bronze : Tête de Christ ; porte romane en fer ; reliquaire de Lavoute-Chilhac et de sainte Florene.

Ivoires sculptés : Custode de Lavoute-Chilhac ; porte paix ; la Vierge et l'enfant Jésus.

Sculptures en bois : Martyr de saint André ; descente de croix ; Apothéose de Mgr de Béthune ; encadrements sculptés.

Tableaux et manuscrits avec peintures ; peintures murales. Bible de Théodulfe, reliquaire de Polignac ; tableau en bois à deux volets ; les arts libéraux, peinture murale ; tissus en soie ; tapisserie de la Chaise Dieu ; David, vainqueur de Goliath ; peinture sur toile ; aube en dentelle ; triptyque en bois sculpté.

Dans la description des monuments si précieux du moyen âge que nous venons d'indiquer, M. Aymard nous donne de nouvelles preuves de son érudition. La statuette de la Vierge et de l'Enfant Jésus offre une particularité assez singulière, et dont le roi Réné nous avait déjà fourni l'exemple en donnant les traits de sa femme à une Vierge qu'il avait peinte dans son livre de prières. Mais il reste à déterminer d'une manière précise qu'elle est la princesse représentée, ainsi que son fils, sous le voile de la Vierge et de l'Enfant Jésus.

Quoiqu'il en soit, la publication de M. Aymard est un nouveau service rendu à la science archéologique, et spécialement à l'histoire artistique du département de la Haute-Loire. On sait le vif intérêt que les habitants de cette contrée portent à tout ce qui rappelle les artistes célèbres, auteurs de ces divers objets. Nous devons aussi ne pas oublier la part d'éloges qui revient à M. Malègue pour l'exécution des photographies si heureusement réussies et si habilement prises.

L'Album photographique est digne, à tous égards, des encouragements que le gouvernement accorde aux belles publications exécutées dans les départements de la France, et nous espérons bien que cet ouvrage ne sera pas oublié. M. Aymard et M. Malègue devraient avoir des imitateurs dans toutes les provinces. A. C.

LES
CARES OU CARIENS DE L'ANTIQUITÉ.

SECONDE PARTIE.

DE LA GYNÉCOCRATIE DES CARES.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

X.

Du peuple des Berber sur les côtes de l'océan Indien, et de ses rapports avec les Banyans. — Ce sont les expéditions maritimes des Anglais dans la mer Rouge et sur les côtes africaines au dehors du détroit de Bab-el-Mandeb, c'est aussi le voyage du capitaine de frégate Guillain qui nous ont fait plus spécialement connaître le peuple des *Somâlis*, passé à l'islam comme les descendants des Blemmyes et des Libyens, mais plus rigides qu'eux. Il y a encore ici quelques traces d'une Gynécocratie antique, du moins chez quelques-unes des tribus des Somâlis, mais elles y sont beaucoup plus faibles. Habitants de régions escarpées et n'occupant les côtes arides d'une mer agitée que durant la saison des transactions commerciales, les Somâlis sont pasteurs dans l'intérieur des terres, et surtout marchands actifs et conducteurs de caravanes; ils transportent les marchandises de l'Inde au nord et au midi de l'équateur, par les régions des Gallas, des Abyssins et de Méroé jusque dans les marchés du Soudan au nord, et à travers des contrées tout à fait inconnues jusqu'aux établissements du Congo au midi de l'équateur. Leur grand comptoir de *Berber* a donné son nom de *mare Barbaricum* à cette portion de l'océan Indien qui baigne leurs côtes, et dont la renommée s'est répandue par toute l'antiquité.

Le capitaine Wellsted a été un des premiers à nous signaler de nouveau l'antique importance de Berbera (2), du grand comptoir où se rendent les marchands du Guzurate, des cités du Katsch, des

(1) Voy. les articles précédents, XIVe année, p. 321, 381; XVe année, p. 445.

(2) Reisen in Arabien, deutsche Bearbeitung von Rœdiger, Halle 1842, vol. II, c. 18, p. 275-289.

régions du bas Indus. Ces hommes ont leurs colonies partout, et cela depuis une haute antiquité. On les retrouve dans les îles du golfe Persique, sur les côtes de l'Oman, du Hadramauth, du Yémen, et dans le pays des Somâlis jusqu'au Zanguebar. Les Banyans relèvent de la caste marchande des Vaishyas, dont ils forment le noyau. Mulâtres âryas, issus du sang des Aryas et du sang des Éthiopiens d'Orient, ou des Céphènes, ils se rattachent, par les derniers, au Cousch et au Chavila de l'extrême Orient; c'est-à-dire qu'ils remontent aux pays voisins de l'Éden de la Genèse, arrosés par le haut Oxus et ses affluents (le Gihon de la Genèse), et par le Pishon ou la rivière de Peshatt, dont les sources sont dans le voisinage de l'Oxus : c'est un des deux grands bras de la branche occidentale de l'Indus même (1).

Les productions de Chavila sur les rives du Pischon, d'après le récit de la Genèse; leur identité avec les productions du pays de Kampila sur le Peschatt; la célébrité de la région kampilienne, de cette région aurifère des Daradas, dont parlent les Grecs d'Alexandre aussi bien que les Persans et les Indiens; le Kapisha ou l'Afghanistan occidental, voisin du Kampila, ou de l'Afghanistan oriental; la rivière Peschatt qui les sépare et coupe en deux cette patrie originelle des Céphènes, devenue la conquête des Aryas brahmaniques, qui se rendent les maîtres du Kampila, des Aryas bactriens, qui s'emparent du Kapisha; tout cela frappe, attire, saisit l'historien.

Il s'agit, en effet, du point extrême d'un empire originel des Éthiopiens d'Orient. C'est le contraste important d'un autre empire éthiopien, ou de l'empire originel des Éthiopiens d'Occident. Composé d'une seconde région de Cousch, qui répond à la région de Cousch sur le Gihon ou l'Oxus; d'une seconde région de Chavila, qui répond à la région de Chavila sur le Pischon; elle embrasse l'Arabie méridionale, depuis les côtes orientales de l'Oman jusqu'aux rives occidentales du Yémen. Une troisième région de Cousch et de Chavila s'étend sur le continent de l'Afrique. Elle comprend les pays de la côte des Somâlis et ceux de la côte des Bischaris, les premiers au delà, les autres en deçà du détroit de Bab-el-Mandeb. Elle embrasse, en outre, le royaume de Méroé, ou le domaine des reines de Saba.

Telle est la sphère d'action primitive de ces Banyans qui forment le lien et l'intermédiaire de deux parties du monde par la navigation et le commerce. Leurs ancêtres furent execrés par les Aryas des

(1) Genèse, II, 11-13.

vieux jours du monde. Les hymnes du Véda anathématisent les *Panis*, les *marchands*, les *brigands*, les *voleurs*, les adorateurs d'un *Panis*, d'un dieu marchand, qui vole le ciel, la terre et les enfers. C'est un Hermès rusé, un *Kerdôos :* mêmes mythes et mêmes occupations. Il est le *Krayin*, nom dont le radical *kri*, *marchander*, correspond au radical *ker* dans le Kerdôos des Grecs.

Explorateurs du cours de l'Indus, négociants éternels et banquiers au moyen âge, comme dans les temps modernes, Peshavar et Moultan furent leurs antiques cités. Les ports du Sindh et ceux des côtes, à l'Orient et à l'Occident des bouches de l'Indus, furent toujours les dépôts de leurs marchandises. Fondateurs de cités et de colonies marchandes dans la péninsule du Guzurate, ils ont été les maîtres de tous les marchés dans l'Inde centrale. Toutes les cités marchandes leur doivent le jour, spécialement Ozène, la plus fameuse, l'intermédiaire des ports du Guzurate et de l'intérieur des terres, où abondent d'antiques cités marchandes dans le Doab, ou la Mésopotamie de la Yamouna et du Gange.

Ces Panis, ou ces Banidschah (Banyans), ces marchands ne sont devenus Aryas que par le mélange de la race conquérante et de la race conquise. On les désigne comme *Vaishyas*, dans l'organisation des castes de l'Inde, pour les distinguer formellement de la race des *Vishah*, qui ne sont pas mélangés, qui constituent le corps des Aryas conquérants et propriétaires du sol de la conquête.

On conçoit que ces Banyans aient eu besoin de facteurs hardis et prudents tout ensemble, hommes d'une probité éprouvée, dans des régions aussi distantes que celles du Cousch et du Chavila de l'extrême Occident. Tels furent, pour eux, les Somâlis, pilotes et navigateurs du *Barbaricum mare*, du *Kolpos barbarikos* (1), qui baigne les rives de la *Barbaria* de Ptolémée, d'Agathémère, etc. (2). Ils pilotent les Banyans depuis le cap Aromata des anciens, le Guardafui des Portugais, la pointe la plus orientale de l'Afrique jusqu'aux côtes du Zanguebar, et plus loin encore, jusqu'à l'île de Menouthias (Madagascar), et jusqu'aux régions du Sofala. Le beau travail de M. Roscher, sur la sphère commerciale de la *Rhapta metropolis* de Ptolémée (3), est bon à consulter au sujet de cette cité de l'intérieur, qui est à deux journées de marche de la Menouthésias du Périple, c'est-à-dire de Zanzibar. Le grand fleuve Rhaptos, sur lequel elle est située, et qui tombe dans l'océan Indien, est le Roufou des cartes mo-

(1) Ptolémée, IV, 7.
(2) Forbiger, vol. II, p. 10.
(3) Ptolemaeus und die Handelsstrassen in Süd Africa, p. 91-114.

dernes. Là s'arrête définitivement l'action réunie des Banyans et des Somâlis, en ces parages.

Telle est donc cette navigation des côtes du pays de Barbaria, nommé d'après le peuple qui avait son grand marché dans le comptoir de Berber, et qui n'était autre que les Somâlis. Rhaptos était la capitale des *Rhapsioi Aithiopes* de Ptolémée (1), race tout à fait distincte, et qui nous sera bientôt révélée. Les Somâlis en avaient très-certainement fait le centre d'une immense activité commerciale pour les régions du midi de l'équateur. Voilà comment le monde des îles Madagascar ou Menouthias, Zanzibar et Socotora, ou l'île de Dioscorides, visité par les Arabes, les Banyans et les Somâlis, qui y avaient partout des intérêts et des établissements; voilà comment les îles et les côtes de l'Arabie, de la Babylonie et du golfe Persique; les îles et les côtes de la Perside, de la Caramanie, de la Gédrosie, ainsi que les ports de l'Inde se trouvèrent en rapport commercial avec le midi de l'Afrique. Les Portugais ont un instant soulevé le voile qui nous cache ces antiques rapports entre les nations. C'est depuis peu seulement qu'a été reprise cette œuvre d'intelligente curiosité.

XI.

Des peuples de l'Afrique méridionale, où règnent les institutions de la Gynécocratie. On sait qu'une branche des Malais a poussé jusqu'à l'île de Madagascar. On en a conclu qu'elle aurait bien pu se répandre à travers le continent africain, et s'y mêler à des races nègres du Monomotapa, et successivement de quelques autres régions de l'Afrique. On a cru trouver, à ce sujet, un certain appui dans un passage de Makrizi, qui fait sortir un certain peuple de l'île des Madécasses, domaine d'un *dieu Lune*, pour pénétrer jusqu'aux *monts de la Lune*, ou jusqu'aux sources du Nil, afin d'y fonder une colonie agricole et commerçante. Qu'il y ait eu un antique rapport de commerce, par suite de colonisations et de migrations, entre une tribu marchande de l'île de Madagascar et le Monomotapa d'une part; et, d'autre part, avec les contrées qui se trouvent immédiatement au midi de l'équateur, dans la direction des sources du Nil, cela est possible et même probable. Il faudrait être mieux instruit du gouvernement de l'île, de ses lois et de ses institutions que je ne le suis, et avoir pu puiser à de meilleures sources, pour savoir jus-

(1) Forbiger, p. 813.

qu'à quel point les formes de la Gynécocratie que l'on trouve à Madagascar correspondent à celles que nous savons exister dans le Monomotapa, et dans les divers ramifications de la puissance de ce pays qui s'étendent davantage vers l'intérieur du continent. Il en résulterait, probablement, que les peuples du Monomotapa, quant à leurs langues, sont étroitement liés avec les nations de l'intérieur qui touchent aux peuples du Benguela et de l'Angola sur l'océan Atlantique, peuples chez lesquels fleurit partout la Gynécocratie.

Mais où est le point de départ de ce fameux gouvernement des femmes, de cette législation traditionnelle, de ce code politique et social dû à des femmes guerrières qui ont envahi le Congo dans le courant du XVe siècle, qui se sont emparées du cours de son fleuve, depuis ses sources jusqu'à son embouchure, de tous les pays au nord des possessions portugaises de l'Angola, et avec lesquelles ont eu à lutter les Portugais?

Le récent voyage de Livingston a répandu de grandes lumières sur les peuples voisins du Monomotapa (1). Ce sont autant de jalons sur le terrain de la science. Les institutions si curieuses de la Gynécocratie absolue des Ashantis sur le golfe de Guinée, au nord de l'équateur; les institutions non moins curieuses de la Gynécocratie partielle du royaume de Dahomey, offrent le conflit de divers ordres de législations qui se sont croisées dans l'âme des nègres purs, comme les peuples du Dahomey, et dans celle des nègres mélangés, comme les peuples de l'Ashanti, mais qui n'y sont probablement pas indigènes. Est-ce du Congo que le royaume de Dahomey a reçu une portion de sa loi? Et celui des Ashantis se rattache-t-il aux régions de l'intérieur qui remontent aux sources du Nil?

XII.

Des traces de Gynécocratie chez les Somâlis. — Il y a eu, très-certainement, de vives oppositions à ce régime de femmes propagé au nom de la religion, ou du culte d'une déesse *Mère*, législatrice, organisatrice d'un ordre social; ou aussi du culte d'une déesse *Bacchante*, d'une Bayadère des temples, aux lieux où se rassemblaient les marchands; ou enfin d'une déesse Amazone, guerrière sanglante qui armait le bras d'un soldat captif de sa volonté et de ses charmes. Non-seulement la grande race des Soulous (les Cafres ou infidèles des Mahométans), cette race qui a joué un rôle important dans les

(1) Missionary travels, 1857, p. 617, etc.

destinées de l'Afrique méridionale; mais encore une portion, du moins, de la nation des Gallas, et une autre portion de celle des Somâlis n'ont pas consenti à l'avilissement du dieu et à l'exaltation de la déesse, ainsi qu'aux lois sociales et politiques qui en ont été le résultat. Mais ces guerres de religion, et ces guerres sociales ne sauraient encore être comprises dans l'état de nos connaissances actuelles. Quoiqu'on puisse craindre que la lumière de l'histoire ne pénètre jamais bien ces régions, il en rejaillira cependant quelques rayons sur elles et cela du sein même des plus épaisses ténèbres.

Ces réflexions, comme je viens de l'indiquer, s'appliquent également aux Somâlis, qui ont tous passé à l'Islam, quoique avec beaucoup d'inégalité et dont nous allons, maintenant terminer l'étude historique.

Si le commerce de Rhapta-Métropolis a envahi l'Afrique au sud de l'équateur; s'il a dominé le Monomotapa et le pays de Manika, cette région de l'or, qui est l'Ophir de la partie orientale de la côte africaine, il s'est également rattaché aux régions des sources du Nil et se rallie, par l'intermédiaire des Somâlis, au commerce du Soudan et de l'Abyssinie. A cela correspond la direction générale de tous les établissements, ou marchés temporaires, des Berber ou Somâlis du pays de Zindjé (le Zanzibar), qui est au nord du Sofala, de la région Agisymba de Ptolémée. Wilford a identifié cette contrée des Zindjé, avec Zanzibar, au *Shankha-dvîpa*, dont il est souvent question dans la vieille géographie mythique des Banyans. C'est le pays des *cowries*, comme son nom l'indique, des *petites moules* qui en constituent la monnaie courante, monnaie de convention, répandue depuis le Décan de l'Inde jusque dans l'intérieur du Soudan, où le voyage de Barth nous en a signalé la présence.

Associés aux Banyans et aux marchands arabes dont ils ont les intérêts entre leurs mains comme nous l'avons vu (1), les Somâlis pénétrent, par le Harar, et à travers les Gallas, jusque dans les régions inconnues du centre de l'Afrique, au nord et au midi de l'équateur; commerce connu des Arabes dès l'époque de l'Islam naissant, et qui est de date immémoriale entre les mains des Somâlis (2). Nous sommes renseignés, sur le Harar, par Burton qui y a le premier pénétré. Deux des principales tribus des Somâlis, qu'il a visitées, les *Habr Gerhajis* et les *Habr Auval* s'appellent du nom de leurs

(1) Wellsted, l. c., p. 281. — Le même, Travels to the city of the Caliphs, etc., including a voyage to the coast of Arabia and a tour on the Island of Socotra vol. II. London, 1840, p. 140-143.

(2) Ritter, die Erdkunde, vol. I. Africa, p. 164-166.

Mères, *Habr* étant le nom de la *mère* dans la langue des Somâlis. Ils sont donc les fils de la femme, de la déesse, de la prophétesse des vieux jours. Ils ne sont pas les fils de l'Homme, du dieu, du prophète. Guerriers de la femme, d'une ancienne déesse mère, sœur, amante, l'Islam a détruit lentement une partie de leurs coutumes (1). Il a agi sur eux au point de leur faire oublier l'origine de leur nom, de leur faire combiner le nom paternel avec le nom maternel. Ils méprisent ainsi la tribu des *Gouda-birsi*, quoiqu'elle soit de pur sang Habr Auval, parce qu'elle a conservé intact le souvenir de son antique noblesse, de sa pure souche maternelle, parce qu'elle s'est refusée d'y joindre le nom paternel (2).

Voyageant à travers les contrées des Gallas durant l'espace de sept mois, après leur départ de Zeyla sur la côte et de Harar dans l'intérieur, ces Somâlis poussent leurs expéditions commerciales jusqu'aux rives de l'Atlantique, étant les facteurs du commerce de Shoa, en Abyssinie, avec la côte de Guinée (3). Il y a aussi un gouvernement partiel de Reines chez les Gallas, dont ils traversent le territoire. Burton voit dans les Gallas d'assez proches parents des Somâlis, ce qui reste à vérifier. Une des portes de la cité de Harar s'appelle *Anko-bar*, la porte d'Anko, du nom d'une célèbre reine des Gallas (4). Suivant une tradition abyssinienne, rapportée par Burton, les Gallas descendent d'une reine, princesse de sang abyssinien, qui se dégrada en choisissant son *amant*, ou son *époux* parmi les esclaves d'un pays du midi. La légende des chrétiens de l'Abyssinie affirme, en conséquence, que les sept tribus payennes des Gallas forment la postérité des sept fils de la femme dégradée. Souvenons-nous, à ce sujet, que les Fouls seraient issu, selon la légende mahométane, d'une princesse unie à un caméléon, dont les six fils furent les ancêtres de leurs six tribus.

XIII.

Coup d'œil sur l'extension du nom des Barbar, et aperçu sur l'origine de ce mot. — I. C'est Ritter qui a le premier appelé l'attention sur la vaste propagation du radical *brb*, *barb*, et sur sa réduplication en *brb-br*, *bar-bar*, chez une foule de peuples et dans une foule de lieux (5).

(1) Burton, first footsteps in East Africa, etc. London, 1856, p. 102-103.
(2) P. 241, 2.
(3) P. 330.
(4) P. 99.
(5) Geogr. Africa, vol. I, p. 554-563.

Il a montré en ceci, comme en toute autre chose, son coup d'œil de géographe et d'historien; bien différent en cela de cette foule de philologues qui ne s'occupent que rarement de l'ensemble, qui ne suivent que rarement un filon, qui conçoivent rarement le rapport des choses.

Je le dis ici pour l'acquit de ma conscience; car quelles que puissent être les graves erreurs de Ritter en fait de philologie comparée, il a eu l'initiative pour une foule de grandes idées. Au point de vue géographique surtout, il est le Christophe Colomb de tout un monde. Mais j'ai hâte d'arriver au sujet même de ce chapitre.

Le marché des différentes parties de la *Barbarika*, ou de la côte des Somâlis et de son extension depuis Zeyla jusqu'aux environs de la Rhapta-métropolis est, de fait, le plus antique des grands marchés du monde. C'est le marché entre l'Inde et l'Égypte, par la voie du golfe Persique et des côtes de l'Arabie; c'est le marché entre l'Inde et Méroé, qui aboutit aux états du Soudan et s'arrête aux pays d'or du golfe de Guinée. Ses routes sortent, peu à peu, des ténèbres, où elles restaient plongées depuis les vieux jours du monde. Le double marché dont je parle appartient, du reste, à une période *anté-ârya* quant à l'Inde, et à une période *anté-grecque* et *anté-latine*, quant à l'Europe. La vraie période européenne ne commence, comme nous l'avons vu, qu'à la suite des établissements des races libyennes et ibériennes; puis des races cariennes, lélégiennes et philistines; ensuite des races cananéennes, et enfin des compagnies phéniciennes sorties du golfe Persique. Elle se développe du sein des contrées africaines, riveraines de la Méditerranée et de l'Atlantique, quant aux parties les plus occidentales de l'Europe; du sein des contrées asiatiques, riveraines de la mer des Grecs, pour ce qui concerne les îles de l'Archipel, la Grèce et l'Italie.

Un temps viendra, où l'on appréciera moins étroitement qu'on n'a fait jusqu'ici la grande ère des Hyksos, qui bouleversa la vieille Égypte durant nombre de siècles, et sur laquelle la monographie de M. Stark, celle qui traite de Gaza et des villes maritimes de la côte des Philistins, me semble contenir ce qui a été écrit de plus sensé. Le grand jour de l'arrivée des Kares a certainement précédé l'époque des Hyksos, et celle-ci fut close par l'arrivée des Phéniciens. Le laps des siècles écoulé entre ces deux époques doit être rempli, en partie, par l'apparition d'une portion des Yavan sur la scène du monde. Il s'agit de cette division des Yavan qui reçoit les noms de Danaëns et de Minyens, races maritimes par excellence, héroïques pirates, écumeurs de mer avant de devenir marchands réguliers.

Leurs cultes se distinguent essentiellement de celui des plus anciens Pélasges, dont est provenue la généralité des Hellènes. Le passage dans l'Occident, l'établissement dans la Grèce, de cette autre et principale branche des Yavan, de ces pasteurs et agriculteurs, est le résultat fatal de leur occupation de l'Asie mineure.

Les légendes et les cultes, ainsi que les aventures des dieux et des héros maritimes ont, chez les Danaens et les Minyens, une grande parenté avec les légendes et les cultes des dieux et des héros Macares, ou, comme nous l'avons vu, avec les dieux et les héros des Cares navigateurs. Il en est ainsi encore pour le même genre de cultes et de légendes chez les Phéniciens. Malgré cela, c'est un tout autre souffle. Les aspirations du génie grec sont à l'extrémité opposée des aspirations du génie des races chamitiques, dont les Cares et les Phéniciens font partie. Quant à la bifurcation de la grande famille des Yavan, elle est analogue à celle des races germaniques. Chacun sait que les unes ont assailli l'empire Romain par la voie de terre. On sait également que les descendants des Ingaevons de Tacite, que les Frisons, les Angles, les Saxons, les Jutes, les Danois, les Normands, tous plus ou moins navigateurs, commerçants et pirates, n'ont dévasté cet empire que du côté de la mer.

II. Avant d'aborder les Barbar de l'Inde, souche des Barbar du monde entier, il faut que je termine ici par l'étymologie la plus probable de ce nom même. Écoutons le savant Kuhn, dont l'autorité, en ces matières, mérite un singulier respect.

Kuhn distingue entre deux époques, l'une postérieure, où l'on disait *Varvara*, au lieu de *Barbara*, dans les poëmes épiques, par évidente corruption de langue; et l'autre, antérieure, où l'on disait *Barbara;* c'est l'époque védique. C'est ce que nous apprennent les grammairiens, pour faire remarquer la différence d'accent dans la prononciation des mots âryas, quand elle passait par la bouche des Barbaras, au lieu de passer par celle des Aryas. Il s'agit, ou des Vaishyas, qui sont le produit d'un mélange, ou des Shoûdras, qui ne sont pas mélangés d'Aryas, mais qui ont adopté leur langue par suite de la conquête. Ils parlaient *barbaratâ*, ce qui correspond littéralement au grec *barbarotès*.

En citant le parler des *Barbaróphonoi*, qui sont les Cares de l'Iliade, Kuhn appuie sur cette expression, qui ne peut s'appliquer qu'à un nom de peuple, les Cares s'expliquant dans l'idiome des Barbar. Il en fut de même des Égyptiens, qui donnaient le nom de Barbar à certaines tribus de la Nubie, et à d'autres tribus de la

Libye, pour distinguer entre leur langue et celle des étrangers, comme nous le savons par Hérodote, dans un passage déjà cité.

Kuhn termine ses judicieuses observations, en rappelant l'analogie du latin *balbus* (probablement pour *barbus*), dans le sens de *balbutier* (probablement pour parler dans sa *barbe-barba*). Balbutier, c'est s'exprimer dans un langage quasi inintelligible (1).

Essayons, maintenant, de retrouver la source de ce mot en remontant à l'origine de ce peuple, à cette époque *antéhistorique* ou les Aryas coudoyaient la race des Barbares dans leur berceau même.

XIV.

Des Barbaras du Décan de l'Inde. — I. On sait que la Gynécocratie s'est conservée, dans toute la complication de ses lois bizarres, sur toute la côte du Malabar. Lassen a déjà indiqué sa frappante analogie avec les formes et les institutions sociales qui appartiennent aux Couschites et aux Chaviléens de l'Oman, de l'Hadramauth, du Yémen, de toute la région sabéenne du midi de l'Arabie et de l'Éthiopie voisine, malgré le mélange de ces Couschites avec les Yoktanides de race sémitique. On connaît la civilisation des Himyarites, entée sur le vieux tronc des Yoktanides, après que ceux-ci se furent amalgamés avec les débris de la civilisation de Cousch et de Chavila, adoptant leurs mœurs, leur commerce, leurs cultes, leurs coutumes. J'ai dit un mot des difficultés énormes que le christianisme avait rencontrées dans ces contrées. Tout ce que nous apprenons encore aujourd'hui de cette Arabie méridionale, si curieuse et si intéressante, montre la grande autorité des femmes dans cette contrée, et leur liberté relative. Ces mœurs, comparées avec celles des fils d'Ismaïl, présentent un contraste des plus saisissants, quoique la femme soit respectée et ne soit nullement avilie chez les Bédouins.

II. Un second terme de comparaison entre les mœurs et les institutions du Malabar, et celles de l'étranger se manifeste chez les Cares, les Caucons, les Termiles, et parmi ce mélange de peuples qui passe sous le nom de Lydiens. Nous aurons à y revenir d'une manière très-spéciale dans la suite de nos recherches. Le Belléro-phontès de la Lycie, en défalquant son embellissement par la Muse des Hellènes, est le pendant exact du Parashou-Râma du Malabar, en faisant cependant la part de ce que l'esprit de secte y a ajouté.

(1) Zeitschrift für vergl. Sprachforschung, vol. I, p. 381-384. — Régnier, Études sur la Grammaire védique, Journ. asiat., p. 133; 353-4.

C'est encore sur la côte du Malabar que nous rencontrons une antique province de Barbara, portion intégrante de sa constitution politique et sociale.

Wilson nous donne, dans son introduction à la collection des manuscrits de Mackenzie (1), des notions sur le Kérala, ou le Malabar propre, et le Kadamba qui s'y rattache. Au nombre des quatre provinces du Kérala est le pays de Moûschika, c'est-à-dire des peuples qui adorent un dieu de la guerre, dont le symbole est la *souris*. Qui ne reconnaît le Smintheus des Mysiens de l'Asie mineure? Le peuple du dieu Smintheus, des pirates et des brigands, dans la double côte du pays de Moûschika et de la Mysie? Ce Smintheus est adoré par les Mysiens, les Cariens, les Ciliciens, ainsi que par toutes les tribus de leur famille.

Il existe une branche du même peuple des adorateurs du dieu Souris, au-dessus de la Pattalène, ou du Delta de l'Indus, et au-dessous des *Malloi* du Moultan, qui sont les *Mallâh*, ou les *lutteurs*, dont nous avons signalé le nom en ce lieu d'un pugilat de deux prophètes, au sein de la Cilicie. Le peuple indien, dont nous parlons, obéit au *Mousikanos* des Grecs, compagnons d'Alexandre, chef et personnification des *Múshikâh* de la géographie indienne (2).

III. *Barbara* fait partie de la contrée conquise par Parashou-Râma sur l'Océan. L'espace qu'il obtint ainsi par la retraite du dieu de la mer, son grand ancêtre, après que son couroux contre l'espèce humaine se fût momentanément apaisé, comme celui de Belléro-phontès en pareille circonstance, cet espace, dis-je, porte aussi le nom des *sapta Konkanah*. Ces Konkanah correspondent, et de nom et d'idée à la race carienne des *Kaunoi* (ou des *Kaukones*), habitants de la cité et région de Kaunos dans l'Asie mineure. Strabon (3) nous parle de la *pâleur* des Kauniens, de leur *figure de mort*. Stratonicos, musicien célèbre, joueur de la cithare, avait dit d'eux que leur pays était le pays des morts, que les *cadavres* marchaient dans leur cité, et s'y promenaient dans les rues. Strabon y voit une plaisanterie, mais il y a là peut-être un fond sérieux qu'il faut tâcher de découvrir.

Consultons les annales du Concan. Mécontent de l'espèce humaine, furieux contre ses proches et tous les gens de sa race, Parâshou-Râma revivifie des *cadavres*. C'étaient ceux de *sept pêcheurs*, déposés

(1) Mackenzie, collection, Calcutta, 1828, vol. I. Kerala, p. 94-98. Kadamba, p. 98-105.

(2) Strabon, XV, 1. Arrian, Expéd. d'Alexandre, VI, 15.

(3) XIV, 2.

par les flots, sur les rives du Konkan, et dont il fit les pontifes du Hadès, ou de l'abîme. Telle est l'origine des *Kongkana-sthâh*, ou des prêtres qu'il établit dans le Kongkan, l'empire de *Kangka*, du dieu de la mort, dieu guerrier, faux pontife, et armé du *Kangkana*, arme bruyante, avec laquelle il chasse les vivants, hors de l'enceinte de son empire.

Le Kongkan est le pays des *Kounapâh* ou *Kaunapâh*, des cadavres ambulants, révivifiés; gens qui vivent dans un isolement absolu, comme dans la cité des morts, et sans communication avec le reste des hommes. C'est ce que les ennemis des Mahrattes ont prétendu appliquer à leur origine, en les disant issus du Concan et de ses cadavres révivifiés, malgré leurs protestations contraires. Le pays de *Barbara* fait partie de ce Concan, où l'on ne souffre nul autre culte, nul autre Dieu, nuls autres pontifes que ceux du pays même (1). Le pendant de ces traditions est dans ce qu'Hérodote nous raconte de la bizarre coutume des Kauniens, qui chassèrent de chez eux les dieux étrangers, qui les conduisirent à coups de lances jusqu'aux frontières de leurs pays (2).

Parâshou-Râma, le révivificateur des cadavres, évidemment le Hadès personnifié, le dieu, le héros, le guerrier du Hadès, le *porte-hache* comme le dieu des Cares, (c'est là ce que son nom indique), est le *Kongkana-soutah*, le fils du Hadès, du pays de *Kongkanah*, *Kaungkah*, *Kaungkinah*. Le *Kounapah*, ou le *Kongkanam*, lance qui a la figure d'un *squelette*, est l'arme favorite du dieu dont il est le fils, et sur le territoire duquel il naît. C'est cette arme qui aura servi à chasser de son royaume les dieux vivants des contrées voisines, après qu'ils s'y furent introduits. Il existe donc un peuple de cadavres ambulants dans la vieille Inde, de Kounapâh ou de Kaunapâh, pareils de fait et de nom aux *Kauniens*.

Ces Kauniens sont les descendants de l'infortuné, du fabuleux Kaunos, de *l'amant* de Byblis, *sa sœur* (3); évidemment la sœur fictive d'un amant-époux, la sœur mythique d'un frère-époux, d'après les rites et les institutions de la Gynécocratie-carienne. Les Grecs ont été fort embarrassés de cette légende, et ils l'ont diversement altérée. C'est tantôt Kaunos qui aime sa sœur, et Byblis qui le fuit, c'est tantôt l'inverse, Byblis l'aime et Kaunos la fuit. Il finit par émigrer pour ne pas succomber aux charmes de Byblis, qui s'étrangle de

(1) Wilford, essay on Vikrâmâditya, Asiatic Researches, ed. London. 1809, p. 236-9.

(2) I, 172.

(3) Parthenius, erot. XI, cap. 1 et 2.

désespoir. Cette mort de Byblis rappelle le culte sanglant de la Déesse-Mère, ainsi que les tortures volontaires et les étranglements de ses victimes, leurs pendaisons volontaires, le fanatisme des enthousiastes de son culte, parmi les hommes et les femmes. Cela correspond à ce que nous savons du culte des Cares, établis à Bousiris, en Égypte, comme Hérodote nous en instruit.

Quand les Ioniens des âges postérieurs envahirent la Carie, ils s'y établirent à Milète, antique cité carienne. En sanskrit, *Mela* (ou *Mila*) est la cité de la réunion, le lieu d'un immense concours de peuples. Ils y affluent vers un centre à la fois sacré et profane, où l'on poursuit un double objet : celui de la dévotion à un dieu et, surtout à une déesse, et celui des transactions commerciales. *Militah* (*Miletos*) est-ce qui réunit et ce qui est réuni.

Tout concourt à prouver que les Cariens étaient un peuple de Vaishyas et de Shoûdras, mêlé à de primitives familles âryas, qui avaient précédé l'ère védique d'un grand nombre de siècles, et qui n'ont pas appartenu au corps des envahisseurs âryas de la vieille Inde. Il se peut aussi, et cela est également plausible, qu'il y ait eu un fonds commun d'un antique dictionnaire ârya et céphène, dont les mots de Milète et de Mallos et autres de ce genre contiennent les vestiges. Quant à ces primitifs et pacifiques Aryas dont je parle, (c'est des Bhrigous et des Dakschas dont il s'agit) il faut les séparer entièrement des nomades Angiras, car ils sont agriculteurs. Ce sont les Angiras, c'est le peuple d'Indra qui a envahi l'Inde les armes à la main, mais à des époques très-postérieures.

IV. Revenons aux Ioniens qui s'établirent à Milète. Ils y trouvèrent les cultes et les coutumes de la Gynécocratie en pleine vigueur. Repoussant ces mœurs et ces cultes, sans les abolir toutefois chez la race des vaincus, ils imaginèrent les fables milésiennes, sur le type des amours de Kaunos et de Byblis, pour voiler le scandale des institutions qui ne pouvaient pas leur agréer.

Les *Kaukônes* de l'Iliade sont, évidemment, les parents des Kauniens, car ils portent le même nom. C'est un peuple *Mysien*, qui habite la Bithynie sur les frontières des Paphlagons. La *Kaukônia* ou *Kaukoneia* est un pays *barbare*. Ses habitants appartiennent, suivant Strabon à la race des Barbares que l'on rencontre sur plusieurs parties du continent de la Grèce, et notamment dans l'*Élide*, dont ils finissent par disparaître (1).

Terminons par un dernier mot sur le pays de Barbara, dans la

(1) VII, 7 ; VIII, 3 ; XII, 3.

région du Konkan. On y adore le dieu *Barbarika*, qui est un des noms du Roudra des sectaires de l'Inde, du Kangkah, du dieu de la mort, du dieu d'une race déchue. Cette race fut mêlée, comme les Somâlis du pays de Barbara, à un sang éthiopien, à un sang d'esclaves africains amenés dans les ports de l'Inde. On aura, très-certainement, donné le nom de *Varvaras*, le nom d'hommes à cheveux crépus, à ces Barbaras de l'antiquité, qui avaient la chevelure longue : changement de nom qui s'explique par le mélange des races libres et des esclaves. La contrée où s'opéra ce mélange produit le bois de santal blanc, bois odorant, qui est entré dans le commerce sous le nom de *Varvaram* ou *Varvar-ottham*, né dans le pays des Varvaras. En général, les articles de commerce qui portent le nom de *Barbaron* chez les Grecs et les Romains, sont en assez grand nombre. Je cite, entre autres, le *Rha-Barbaricum* ou *Rha-Barbarae*, que les Romains recevaient par deux voies différentes : celle du Rha ou du Volga (le *Rha-ponticum*), et celle du Delta de l'Indus (le *Rha-Barbaricum*); il s'agit d'un lieu que nous allons maintenant examiner.

XV.

Des Barbaras du Sindhou-dvîpa et des régions voisines. — I. Le *port Barbarikon* se trouvait aux embouchures de l'Indus, sur le seul bras du fleuve qui fût navigable du temps de l'auteur du Périple de l'océan Indien (1). C'est de là que la marchandise, que nous venons de citer, arrivait aux Romains. Le port dont il s'agit la tirait de la capitale des Indo-Scythes, de Min-nagara; car ce peuple s'était rendu le maître du Sindhou-dvîpa, dont le Barbarikôn était l'entrepôt maritime. Issus des régions où la rhubarbe était depuis longtemps en usage, les Indoscythes devaient la tirer du Kashmir, où elle arrivait par la voie du petit et du moyen Tibet, qui la recevaient des cités commerçantes de la Sérique. Le port *Barbarikôn* l'expédiait ensuite à la Barbariké des côtes de l'Afrique, dans le pays des Somâlis, d'où elle parvenait en Égypte.

Nous trouvons un autre port et un autre grand dépôt de marchandises dans le *Moronto-Barbara* d'Arrien (2), à l'ouest des embouchures de l'Indus. La région de Las, où il est situé, se trouve à l'orient de la Gédrosie des anciens, dans la région des Éthiopiens

(1) Lassen, indische Alterthumskunde, vol. II, p. 538, 9. Ritter, Africa, p. 555.

(2) Indic., cap XXII. Ptolémée, VI, 21.

orientaux, comme Lassen l'a démontré. Moronto-Barbara est un siége de la gynécocratie. C'est, dit Arrien, le *Port des femmes*. La déesse Kâli règne sur toutes les côtes volcaniques du pays de Las, ainsi que sur les côtes voisines de la péninsule de Katsch, dans des régions également volcaniques. Elle y revêt les formes les plus terribles. Patronne des matelots, des pirates et aussi des marchands, un double cortège l'entoure, selon la double nature de ses sanctuaires : celui d'Amazones guerrières, et celui de filles du plaisir; ce qui rappelle le culte et les établissements des deux déesses de la Comana du Pont et de la Comana de la Cappadoce. Tout le pays de Las, à l'ouest, comme tout le pays de Katsch, à l'est des embouchures de l'Indus, est plein de lieux consacrés au culte de cette Gorgo, ou de cette Méduse à la tête chauve, quand les serpents de sa chevelure ont coulé du front de la *Shipivischti*, de la femme chauve ; mais elle est placide et belle, douce et bienveillante pour le marchand et le pèlerin, quand elle leur accorde ses faveurs.

II. La même déesse est une *Badavâ*, une *cavale*, une femme de plaisir. Les filles du plaisir, ses esclaves sacrées, qui desservent ses temples, portent le même nom mythique de *cavales*. Elles sont *Badavas*, comme la déesse est Badavâ. Elle, la cavale amoureuse, la Beado-hild des Anglo-Saxons, la Baudvildur des Scandinaves, dont le vrai caractère s'est encore conservé dans le sens de l'anglais *bawd*. Il est plus d'une fois question, dans la mythologie grecque, de ces nymphes amoureuses, et de leur *Hippomanie ;* ce sont là de vieux souvenirs d'un monde anté-historique des Aryas de l'Asie centrale, où ces peuples se sont montrés choqués de l'immoralité des races chamitiques.

Le *Bâdavyam* des pontifes *Bâdavâh* (*Hippoi*), desservant l'écurie des chevaux poseidoniens de la déesse cavale, et formé de ses amants et de ses disciples, a passé, du reste, comme un nom sacré à d'antiques colléges de pontifes brâhmaniques, et c'est là le legs d'une époque céphène.

III. Les volcans du pays de Las et de Katch s'étendaient, de l'intérieur des terres jusqu'aux côtes, où existaient des volcans sous-marins, à une très-vieille époque du monde. Il y en avait alors sur toutes les côtes de la Gédrosie, de l'Arabie et de l'Éthiopie. Le souvenir de leurs éruptions, remontant à un vieux temps, s'est perpétué dans une foule de légendes, qui se rapportent les unes aux volcans de l'Asie centrale, les autres aux volcans qui bordent l'Océan Indien. Le feu sous-marin s'appelle *Badav-âgni*, *Badav-ânâla* ou *Bâdava*. On le figurait mythologiquement par la tête de la *ca-*

vale, immolée à la place de la *Dâsi*, de la fille du *pêcheur des côtes*, ou encore de la fille du *roi pêcheur ;* esclave sacrée du temple de la déesse, et qui fut la victime dans le principe des temps.

Les fils de la déesse, les jumeaux divins, sont, en revanche, des dieux sauveurs, les Dioscures des Éthiopiens orientaux, des navigateurs céphènes. Ils s'appellent *Bâdaveyau*, *Bâdavâ-soutau* et correspondent (mais avec de graves modifications), aux *Ashvinau* des Aryas du nord, qui naviguèrent à leur tour le long des côtes de l'océan Indien, quand ils eurent usurpé les régions de l'Indus sur les Céphènes. Je montrerai ailleurs le berceau de cette forme du culte des Céphènes. Il fut adopté, mais entièrement changé dans son esprit, par les Aryas, les voisins des Céphènes dans l'Asie centrale, dans les régions de la *Sémiramis cavale* (1), celle-là même dont Ctésias fait naître deux fils jumeaux, qui portent sur leur front le nom des Dioscures de l'Inde.

Kuhn, dans son travail sur la Saranyou védique, a admirablement traité de cette Erinnys-cavale, épouse du Tvachtar. Les Aryas forcèrent son divin époux à divorcer avec cette Erinnys, qui était sa fille. Il dut la répudier, pour opérer son alliance avec les Bhrigous et les Dakchas, qui appartiennent à l'antiquité la plus reculée des Aryas. C'est ainsi qu'il se fit que le Tvachtar Céphène devint le beau-père mythique de l'auteur mythique des Aryas, qu'il fut le principe divin de la maison des Yamides ou des Vaivasvatides. Ils lui rendirent hommage comme au Taschtâ, à l'ouvrier du ciel et de la terre, à l'auteur des mondes.

IV. — Cette alliance des Aryas et des Céphènes s'effectua dans le voisinage de l'Afghanistan, du Badakchan (patrie originelle de la *Badavâ* volcanique), et du Tokharestan, dans le pays de Cousch sur l'Oxus, et de Chavila, sur l'un des affluents de l'Indus. C'est la patrie d'un *Képheus* ou d'un *Kapi*, d'un *Cercops* mythique du pays de Kapisha, de la Capisène des anciens. Là fut le séjour originel de la race brune des Kâpyas ou des Céphènes, qui offrait des victimes humaines au dieu du volcan, au fils du Tvachtar, à l'Ahi dahaka, ou à la personnification de la Chimaira à triple tête. Les deux frères jumeaux, les fils de la Badavî abolirent ce sacrifice, très-probablement sur des inspirations purement âryennes, et le remplacèrent par celui du cheval. On le voit, c'est encore là la source primitive de ces légendes d'un Persée et d'un Bellérophontès, qui ont voyagé en descendant le cours de l'Indus, en longeant les côtes de la Gédrosie,

(1) Pline, *Hist. Nat.*, VIII, 64.

de la Caramanie, de la Perse et de l'Arabie, avant de toucher à Jopé, avant de prendre terre dans l'Asie Mineure, d'abord sous la forme d'un culte des Cares, et postérieurement sous la forme d'un culte des Yavan, surtout des Danaëns.

Là où les Grecs plaçaient leur Moronto-Barbara, leur port des femmes, là les Indiens plaçaient un *Strî-râdchyam*, un gouvernement de femmes. C'était, en même temps, le séjour d'un enfer mythique, Bâdav-âgni, de l'enfer du feu de la cavale. Partout nous nous trouvons orientés comme dans les régions phlégréennes, comme dans la Cilicie, la Lycie, la Phrygie, la Campanie et la Sicile. Ce sont partout des légendes identiques ou analogues. Les Indiens faisaient correspondre un second Strî-râdchyam, un autre gouvernement des femmes à l'extrémité opposée de cet empire du sud-ouest. Ils le plaçaient dans l'Asam, et le reculaient jusqu'au sein du Tibet. C'est qu'il y eut, très-certainement, de très-vieux rapports commerciaux entre ces deux points extrêmes du monde céphéno-indien.

Les deux régions étaient également volcaniques, ou remplies, du moins, d'antiques foyers de volcans éteints, et toujours agitées par des tremblements de terre. Voilà pourquoi l'épopée indienne y établit un double *Nâraka* des pays du nord-est et du sud-ouest. C'est un enfer personnifié dans un Nâraka, un dieu plutonien, qui règne sur une race de *Panis*, sur un peuple de pirates et de marchands. Il y a un échange de productions entre les deux régions. Le nord-est livre son or et ses métaux; le sud-ouest livre ses coquilles et ses perles. Kouvera, le dieu des richesses de la montagne du soleil levant, fraternise avec Nairrit, le dieu du trésor des perles du golfe Persique et des côtes éthiopiennes, dans les pays du soleil couchant. Quant au Nâraka, il brille dans son palais, entouré d'une garde de femmes armées, enveloppé d'une nuée de femmes épousées. C'est ainsi que le Harivansha nous le présente.

V. Le nom de *Las*, donné à la côte voisine des embouchures de l'Indus, indique, à lui seul, le culte de la *lasciveté*. Ce nom vient du verbe *lasch*, aimer, désirer. C'est le pays de la femme du plaisir, au service du temple de la déesse. C'est le pays de la *Lâsyâ* (de la *Laïs*, primitivement de la Lasis) (1). La danse des Hiérodules, des esclaves sacrées, des Almés, des Bayadères lui donne son nom. Cette danse, le *Lâsyam*, fut inventée par la déesse, le Harivansha nous l'affirme. Elle l'enseigna à Ouschâ, la jeune Aurore, la fille d'un roi du Dé-

(1) Benfey griech. Wurzellexicon, vol. II, p. 136, 137.

can. Le pays de Las est le rendez-vous de tous les extrêmes : des terreurs et des voluptés, des richesses et des naufrages. Les richesses de l'Asie et de l'Afrique s'y trouvent passagèrement accumulées.

Il existe deux espèces de danses toutes contraires, celle dont nous venons de parler, et la *virile*, qu'enseigne le Dieu, l'Époux-Amant. On la nomme *Tândavah*, *Tândavam*. Le Dieu est fou de danse (*Tândava-priyah*). Ses *Pramâthâh*, qui sont ses compagnons, ou ses guerriers, l'accompagnent en battant la mesure. Leur chef en reçoit le surnom du *Tândavatâlikah*. Il existe un curieux souvenir de cette danse des guerriers de la haute antiquité : c'est le mot *danse*, en allemand *Tanz*, mot parent du germanique *tand* (plaisir, bagatelle); *tændeln* veut dire plaisanter, s'amuser.

La danse féminine fut inventée, comme nous l'avons vu, par la déesse; en principe par la déesse vierge ou la *Koumârî*. Elle montra le premier pas de cette danse à son frère jumeau; au Dieu *Koumârah*, qui est l'amant, l'époux de la jeune fille, qui est l'Hercule en *vêtement de femme*, le guerrier aux pieds de l'Omphale. La *Lâsikâ*, *Lâsakî*, *Lâsyâ*, danse le *lâsyam* ou *lâsyakam* d'abord à part, assistée du chœur des femmes. Puis elle provoque son amant, qui devient *Laschvah*, *Lâsakah* (*lascîvus*), et imite la danse féminine. Initié aux rites de la déesse, il devient son guerrier, son *Paon*. Il est le dieu *Mayoûrah*, le dieu *Paon*, le dieu *Coq*, pareil à l'Arès des Thraces, au Nergal des Assyriens. Les guerriers, ses compagnons, s'intitulent *Coqs*, *Paons*.

Telles sont ces danses en l'honneur de la déesse, ces danses en l'honneur du dieu Amant, du dieu Époux; danses des régions du Malabar, du Guzerate, du Katsch, des pays aux embouchures de l'Indus, du pays de Las; danses que nous retrouvons dans l'Arabie sabéenne, dans l'Éthiopie couschite, dans toute l'Afrique et jusque chez les Ibères. Elles accompagnent constamment les rites, les cultes, les fêtes de la Gynécocratie; elles font partie de ses cérémonies et initiations primitives. Nous les retrouvons dans la Carie, dans la Lydie, dans toute l'Asie Mineure. Elles ont pénétré dans l'intérieur de l'Asie par la puissance des gouvernements céphènes ou éthiopiens; par la voie de Suse, la memnonienne; par celles de Babel et de Ninive, les nemrodiennes. Les guerriers de ces empires ont propagé les danses guerrières; dans tous les foyers d'un grand commerce, et sur la route des caravanes, toujours il y a eu des bayadères dansantes.

XVI.

Des Barbaras de l'originelle région céphène ou éthiopienne. — I. Quittons maintenant le pays de *Moronto-Barbara*, ces côtes du Las, de la Gédrosie, ce pays de la domination des femmes, connu des Grecs et également des Chinois, qui l'appellent *Langkolo* (1), et placent sa capitale dans le voisinage du port des femmes. Remontons au nord et arrivons chez les *Mourandâh*, car le nom de *Moronto*, du peuple de Barbara sur l'Océan nous y convie.

Mouranda est un des noms du Lamghan, l'une des plus riches provinces de l'Afghanistan occidental. Elle est située immédiatement au midi de Kapisha, et ne saurait être séparée du berceau des Céphènes. Les Mourandâh sont les mêmes que les *Lampâkah* des Indiens; connus, sous ce même nom, par les géographes de l'antiquité. Ils habitent le Lamghan, sur lequel le voyage du Chinois Hiouen-Thsang et de l'Anglais Masson nous renseignent amplement. Le nom seul de Lampâkah indique le culte et le génie des habitants.

En effet, *Lamakah*, *Lampatah*, *Lampâkah* proviennent de la racine *lam*, par laquelle on exprime les plaisirs de l'amour. Il s'agit du culte d'un Priape, comme dans la fameuse *Lampsakos*, cité de la Mysie. Le Lampâkah est l'homme du plaisir, l'époux-amant, l'esclave de la femme. Musulmans du jour, païens de la veille, les habitants de cette contrée y ont conservé plus d'une trace des mœurs de la Gynécocratie. Ces convertis à la loi du prophète prétendent que leur pays est celui de *Lamech* (*Lamakah*). Or, la Genèse nous représente ce Lamech comme un *libertin* et un *meurtrier*. Les Musulmans du pays, qui obéissent au sceptre des Afghans (il y a de cela quelques siècles seulement), localisent partout, dans leur pays, les traditions d'un monde primitif. Le Caïn de la Genèse, meurtrier comme Lamech, reçoit d'eux le nom de Cabil. Ils en font le fondateur de Caboul, dans le voisinage du Lamghan; c'est la cité des *Kabolitae* des géographes de l'antiquité. Leur Cabil est évidemment le *Kapi* ou le *Kapi-lah*, ou le *Kapi-shah*, l'homme brun, le Cercops, le Génie colère, igné, et aussi le Sage, enfin l'Adam du pays de Kapi-shah, de la terre des Céphènes.

Les Cares, du moins leurs frères, les Caro-Lydiens, connaissent

(1) Foe-Koue-Ki, p. 394. Lassen indische Alterthumskunde, III; Beitrage, p. 192, 198, 214.

également un *Lamos*, dont ils font le fils de l'Hercule en habit de femme. Omphale, reine, fille de roi et amante d'un esclave, est la mère de ce Lamos et la souche des Héraclides de la région carolydienne. La mère d'un Lamos doit être une *Lamia*. On lui attribue, en effet, le génie de la Lamia, c'est-à-dire la volupté, la beauté et la cruauté.

II. Nous venons de retrouver les Moronto de la Moronto-Barbara dans le Lamgham, occupée par les Mouroundâh ou les hommes soumis à la loi des femmes. Nous allons retrouver maintenant des traces du nom de Barbara dans le Paropanise au nord-ouest, et dans le Badackchan au nord-est et au nord du Lamghan.

Un récent voyageur, M. Ferrier (1), frappé de la rencontre d'une tribu du nom de Barbar, au sein du Paropanise, dans le pays des Hazarah, n'a pas manqué de les rattacher aux Berbères de l'Algérie. Il ignorait la légende de ces Barbarâh, telle que nous pouvons la lire dans le voyage de Burns. Wood, dans son expédition aux sources de l'Oxus, et Masson y font également allusion (2).

Les Barbar du Paropanise furent, très-probablement, dans leur principe, une tribu pastorale et marchande à la fois, chargée de la conduite des caravanes. Leur histoire est inséparable de la légende sur la cité de *Barbar*, et des travaux qu'exigea la construction des digues du *Band-i-Barbar*, au confluent de l'Oxus et du Kokcha. Là résidait un roi des extrémités de l'Inde païenne, dit-on, le roi Barbar, souverain de la cité et du pays de son nom. Il y a là, tout près, un lieu de pèlerinage fameux, qui a passé aux Musulmans, comme tant d'autres du paganisme. Ce *tîrtha* donc, cette *Éleusis* de l'Orient (3), ce lieu de la réunion d'une foule immense de pèlerins, de dévots, de marchands, est situé dans le pays de Kousch, sur le Gihon, et dans le voisinage immédiat de l'Eden de la Genèse, du Mérou des Brâhmanes, de l'Airyana vaedjo des Bactriens, du *nombril de la terre* pour tous les peuples de cette partie de l'Orient. Il ne reste plus aujourd'hui que le nom et le site de cette capitale du roi Barbar, de ce vieux centre d'un grand commerce et d'une riche agriculture.

Au dieu indigène des Aryas, conquérants du pays de Cousch, à

(1) Caravan journeys 1856, p. 223.

(2) Burns, Reisen in Indien (traduction allemande), vol. II, p. 439; Burns. Kabul, p. 231; Wood, journey to the Oxus, p. 211-212; Masson, narrative, vol. II, p. 313.

(3) Zeitschr. für vergleichende Sprachforschung, vol. VI. Pott. etymologische Spæhne, p. 350.

l'ennemi du serpent céphène, au héros Traëtona ou Trita du Zendavesta et du Véda, et, plus tard, à l'Indra des pasteurs Angiras de l'ère védique, les Musulmans ont substitué leur Hazrat Ali. Ils racontent de ce Hazrat exactement les mêmes légendes, et cela dans les mêmes localités, que les Aryas bactriens racontaient de leur Traetona (le Féridoun des Persans du moyen âge), et les Aryas brâhmaniques de leur Trita ou de leur Indra. Il combat partout le dragon volcanique, le dieu de ces antiques régions phlégréennes, le dragon qui immolait des victimes humaines, le dragon qui vivait au milieu des femmes, et qui avait son prototype dans le Tvachtar son père, l'amant de sa fille, le dieu Amant, l'esclave des femmes. Ce type, transporté de la terre à l'atmosphère et de l'atmosphère aux cieux, fut saisi, par les Aryas, dans un sens tout à fait inverse du sens que lui avaient donné les Céphènes. Ils combattirent le Ahi-dahaka, le Aj-dahak, l'Az-tahak, l'As-tyage, c'est-à-dire le dieu, le roi Céphène, l'usurpateur du triple royaume des cieux, de l'atmosphère et de la terre, l'esclave de la femme, l'amant de la femme. Ils délivrèrent les femmes de son triple harem, céleste, atmosphérique et terrestre, les nymphes de la mer éthérée, de la mer atmosphérique, et les nymphes des fleuves. Ils lâchèrent les écluses de la nuée, et les écluses de l'Oxus et du Kokscha. Ils noyèrent le tyran au milieu de ses travaux hydrauliques, dans ses propres eaux, sauf à reprendre les travaux de la canalisation pour leur propre compte, comme cela eut lieu au *Band-Barbar* de la légende. Ils abattirent l'empire de la Gynécocratie du tyran des régions volcaniques. Le Persée originel de cette contrée, le libérateur ârya, épousa la femme délivrée, substituant le rite d'un sacrifice ârya au rite d'un holocauste céphène, la forme du mariage ârya à la forme du mariage céphène.

Le roi Barbar du Badakchan est évidemment le roi céphène ou le Cépheus dont le dieu et le roi Arya renverse l'empire, dieu et roi auquel les Musulmans Schiites ont substitué leur Hazrat Ali, faisant couver l'œuf de leur superstition dans le nid de la muse païenne.

Il est dit de ce roi Barbar qu'il tenait les Aryas sous le joug, qu'il avait envahi tout le Koundouz dans la direction de Balkh et qu'il dominait également sur le Hazarajat, dans le Paropanise. Il acheta mille esclaves parmi les tribus du Paropanise, pour les employer à des travaux immenses de canalisation, afin d'arracher les environs de sa capitale aux inondations des rivières Kokscha et Oxus, à leur confluent. Wood, qui a été sur les lieux, parle ici *de visu*, tandis qu'il y a beaucoup de confusion dans les récits de Burns. Pour ob-

tenir la cessation du fléau, pour entreprendre les travaux de la canalisation, il fallait une victime humaine, que le dieu de l'abîme réclamait. Un fakir s'avance. Ali s'était vendu à lui expressément pour cet objet. Le saint homme offre sa victime, et le roi la lui achète, mais sous trois conditions.

La première de ces conditions fut celle de bâtir une digue, le fameux *Band Berber*, dont il s'agit, de la conduire à travers la rivière et de dompter son cours. La seconde, de courir sus au dragon volcanique, cause de l'inondation par suite des tremblements de terre, et de l'égorger. La troisième, de lui amener Ali en personne, pieds et poings liés, vil captif dans les chaînes. Ali, devenu l'esclave du roi, qui ne se doute pas de sa vraie personne, Ali, dis-je, achète mille hommes de la tribu de Barbara, dans le Paropanise, et bâtit la digue avec leurs secours, fendant le mont qui s'était écroulé dans la rivière. Les agriculteurs n'ont plus, alors, à souffrir de l'inondation; mais ils ont à souffrir, maintenant, de la sécheresse. Ali, le Dactyle, vient à leur secours. Au moyen des cinq doigts de sa main, dont on voit encore l'empreinte sur un rocher, il ouvre cinq portes d'autant d'écluses, pour canaliser le territoire. Puis il marche droit au dragon, qui est, tour à tour, la cause de l'inondation et de la sécheresse; il le combat, l'égorge et vient apporter au roi le dos du monstre.

C'est alors le tour du troisième et dernier exploit. Il s'agit de la captivité d'Ali, captivité qui rappelle celle de Trita et d'Indra dans la caverne de leur ennemi, celle du Zeus de la Cilicie dans l'antre de Typhaon. Ali se fait mettre dans les fers et conduire en présence du roi, où il brise ses chaînes. Tirant l'épée, il convertit à l'Islam le roi Barbar et le peuple de Barbar. Il serait très-facile, mais beaucoup trop long de montrer ici les diverses bévues et méprises sur lesquelles la légende musulmane a composé son histoire, comme celle de tous les exploits de Hazrat Ali dans les régions de Cousch et de Chavila, dans le Badakchan, à Bamiyan, dans tout l'Afghanistan occidental et dans une portion du Candahar. Ce qui nous importe ici, c'est d'avoir conduit la race des Barbaras à son terme, à son vrai point de départ dans la nuit des âges.

Baron D'ECKSTEIN.

NOTICE

SUR UNE SÉPULTURE GALLO-ROMAINE

TROUVÉE LE 15 JUILLET 1858, AU PETIT VILLAGE DE LUC, COMMUNE DE VERINES, CANTON DE CELLES (DEUX-SÈVRES).

Nous pensons que les lecteurs de la *Revue archéologique* accueilleront avec intérêt cette notice, qui leur fera connaître le résultat des fouilles entreprises à Vérines. Nous y joignons le dessin de quelques-uns des vases à peu près intacts que nous avons découverts. Parmi ces vases se trouvaient de nombreux fragments d'autres vases en verre et en terre que nous n'avons pu reconstituer ; nous nous bornerons à constater ici que parmi les débris se trouvaient des restes de verre très-mince qui laissent deviner une forme analogue à celle de nos verres à vin de Champagne, de petites tasses pareillement en verre blanc d'une finesse extrême, d'autres en verre blanc ou verdâtre très-épais, des espèces d'ampoules ou burettes, plusieurs fragments de cruches de grande dimension en terre rouge, l'extrémité du goulot semblable à celle de la cruche (n° 2), des tessons de coupes en terre de Samos de diverses grandeurs, des plats de la même terre et enfin des *ollæ* ou marmites en grès et en argile contenant, ainsi que les cruches, des os brûlés et concassés.

C'est un vaste champ que le terrain de nos fouilles, champ qui a toujours été cultivé de mémoire d'homme. Il était entouré d'anciens bois et de quelques maisons qui prirent et portent encore le nom de *Luc*. A côté du lieu de nos travaux se trouve une pièce de terre qui s'appelle le Champ sacré. Les habitants du pays nous disent que plus loin, la charrue rencontre de temps en temps des pierres taillées, on nous a fait voir les vestiges d'une voie romaine; enfin nous sommes à six kilomètres nord de Mazérolles, petit village dans lequel se trouvent les restes d'une villa romaine à peine explorée. C'est l'endroit où fut trouvée l'année dernière l'inscription romaine :

C RVFINIO
IVL AD LVC
HER

On y rencontre des pièces à l'effigie de Domitien, Trajan, Marc-Aurèle, Commode, Maxime, Maximien, Posthume ; une médaille de

Faustina Augusta, femme de Marc-Aurèle, trouvée dans nos fouilles, nous a permis de fixer l'époque de cette sépulture gallo-romaine au IIe siècle de notre ère.

Après qu'un profond labour eut sillonné tout le champ, nous avons cherché avec soin les endroits ou la terre était noire par suite d'incinération, nous avons pu ainsi borner notre travail et ne fouiller que dans une espace de quinze à vingt mètres carrés. Les fosses, taillées pour ainsi dire dans une terre argileuse très-compacte, étaient presque toutes limitées aux quatre coins par quelques pierres blanches, brutes; elles étaient profondes de 1 mètre 30 cent., larges de 1 mèt., longues de 2 mèt. Nous n'avons pas trouvé de traces de maçonnerie, et, sans la rencontre de gros clous rouillés, nous aurions pu penser que les vases, la plupart pleins d'ossements humains calcinés, avaient été seuls déposés sur l'argile.

La première rangée de fosses ne contenait que quelques ossements incinérés, qui tombaient en poussière quand nous voulions les extraire de la terre, elles se suivaient au nombre de cinq ou six et étaient creusées de l'est à l'ouest; la seconde rangée, parallèle à la première, nous a donné à peu près le même nombre de fosses, seulement dans toutes, il y avait plus ou moins de vases en argile et en verre de formes très-variées, placés dans les divers endroits de la fosse, mais la majeure partie à la tête. Il m'a été facile de reconnaître la position des cadavres, dans une fosse, par un fragment de crâne de vieillard; dans une autre, par une mâchoire inférieure de jeune femme.

Le plus grand nombre des vases est brisé, comme je l'ai dit; soit par le tassement des terres, soit par la charrue qui passe depuis des siècles sur ces restes humains.

J'ai recueilli cinquante-trois vases à peu près complets que je divise ainsi :

Vases en terre. . . .	25
Vases en verre. . . .	26
Assiettes.	2

DESCRIPTION DES VASES EN TERRE.

N° 1. Vase rouge, sigillé, en terre dite de Samos. Trois figurines qui se suivent et se répètent quatre fois font le tour de ce beau vase. La première, sous laquelle se lit le nom du potier INVLVS (nom qui ne se trouve pas dans le catalogue des 2 200 noms de potiers, publié

par Guillaume Froehner. Voyez : *Inscriptiones terræ coctæ vasorum. Gottingue* 1858), représente un génie aux ailes déployées tenant dans chaque main un flambeau éteint, caractérisé par deux flammes que l'on voit aux pieds du génie.

Le second sujet représente un homme dans l'attitude de la méditation, il est vu de trois quart, sous ses pieds est une tête de Méduse.

Le troisième, une sirène brandissant une massue. Elle est entourée d'un ovale. Les deux premiers sont limités de droite et de gauche par une tige terminée par une feuille à trois divisions profondes. La hauteur du vase est de 12 cent. 3/4. Le diamètre, 21 cent. Cette coupe a beaucoup d'analogie avec celle que possède le musée de la manufacture de Sèvres (1).

N° 2. Cruche trouvée vide, en terre argileuse jaunâtre à anse soudée. Hauteur, 22 cent.; diamètre, 15 cent.

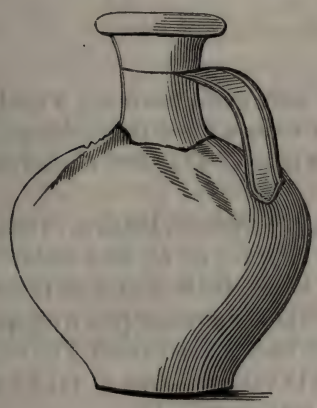

2

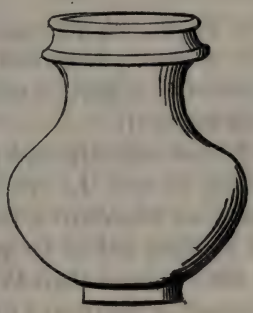

3

N° 3. Vase en terre blanche vernissée, peint de rouge dans divers endroits. Hauteur, 16 cent. 1/2; diamètre, 9 cent. Trouvé plein d'ossement calcinés.

N° 4. Cruche de grès rouge trouvée vide. Hauteur, 22 cent. Elle est à peu près semblable pour la forme à celle du n° 2.

N° 5. Cruche en terre rouge trouvée vide. Hauteur, 20 cent. Sa forme a beaucoup de ressemblance avec celle du n° 2.

(1) Voy. *Descript. du musée céramique, etc.*, par Brongniart et Riocreux, atlas, pl. IX, n° 22.

N° 6. Cruche en terre jaunâtre trouvée vide. Hauteur, 16 cent.

N° 7. Carafon en terre jaune orangé trouvé vide. Hauteur, 12 cent.

N° 7 *bis*. Carafon en terre rouge semblable au dernier par la forme, seulement plus petit. Hauteur, 10 cent.

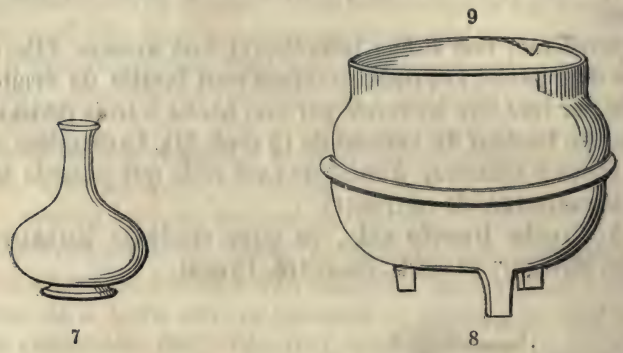

N° 8. Réchaud à trois pieds en terre grise. Hauteur, 8 cent.; diamètre, 16 cent. 1/2. Ce réchaud a beaucoup de ressemblance, pour la forme et la matière, à celui que possède le musée de la manufacture de Sèvres (1).

N° 9. Vase culinaire en terre noire vernissée. Hauteur, 8 cent. 1/2; diamètre, 14 cent. Le rebord de la panse de ce vase s'adapte parfaitement au trépied n° 8, comme le montre le dessin où nous avons réuni les deux objets. Ce qui est digne de remarque, c'est que certains vases trouvés dans le même endroit s'adaptent à ce réchaud, notamment le vase rouge n° 10 et le vase en verre n° 14. Le rebord de ces trois vases a un peu plus d'un centimètre.

N° 10. Vase culinaire en grès gris. Hauteur, 7 cent.; diamètre, 18 cent. Le musée de la manufacture de Sèvres nous en présente un de forme semblable (2).

N° 11. Vase en terre rouge de Samos. Hauteur, 7 cent. 1/2; diamètre, 13 cent. 1/2. Au fond du vase on lit le nom du potier MARCIANI (Voyez Inscript. terr. coct. vas., page 56, n° 1471-1474.

N° 12. Ollaire en terre grise. Hauteur, 11 cent.; diamètre, 6 cent., d'une forme à peu près semblable au suivant.

(1) Voy. *Descrip. du musée céramique*, *etc.*, par Brongniart et Riocreux, atlas pl. VIII, n° 17.

(2) Voy. *Descrip. du musée céramique*, atlas, pl. VIII, n° 16.

N° 13. Ollaire en grès gris. Hauteur, 10 cent. 1/2; diamètre, 9 cent.

N° 14. Ollaire en grès gris. Hauteur, 10 cent.; diamètre, 7 cent. 1/2. Semblable pour la forme au précédent.

N° 15. Ollaire en grès noir. Hauteur, 10 cent.; diamètre, 8 cent. Semblable pour la forme au précédent.

N° 16. Ollaire en grès gris fin. Hauteur, 13 cent.; diamètre, 7 cent.

N° 17. Ollaire en grès gris. Hauteur, 10 cent.; diamètre, 7 cent. 1/2.

N° 18. Ollaire en grès noir. Hauteur, 10 cent.; diamètre, 9 cent.

N° 19. Ollaire en terre rougeâtre. Hauteur, 12 cent.; diamètre, 5 cent. Tous ces vases étaient pleins d'os incinérés. Ils sont la plupart ornés d'une bande circulaire de 2 cent. 1/2 de hauteur sur laquelle se croisent de petites lignes circulaires gravées et séparées par des petits traits perpendiculaires ou bien des lignes assemblées et fort analogues aux ornements qu'on voit au musée de la manufacture de Sèvres sur des vases trouvés dans un tumulus saxon (1); tous ont subi l'incinération. Au contact de ces vases, le doigt se tache de noir.

N° 20. Plat en terre rouge de Samos au nom de VERECVNDI (voyez : Inscript. terr. coct. vas., p. 78, n° 2088, 2100. Galgen prope Turicum. Mus. turic. Mommsen 352-213). Hauteur, 4 cent.; diamètre, 17 cent. Sa forme est semblable à celui que possède le musée de la manufacture de Sèvres (2).

N° 21. Plat en terre rouge de Samos. Hauteur, 6 cent.; diamètre, 18 cent. Dans le fond une estampille représentant une rosace.

N° 22. Petite coupe en terre rouge de Samos. On lit dans le fond IIXXIXIIXNI (voyez Inscript. terr. coct. vas., pag. 62, n° 1660. Frégivan IIIXIVII vel IIVIXIII. Annales de la Société archéologique de

(1) Voy. *Descrip. du musée de Sèvres*, atlas, pl. x, n°s 13, 14.
(2) Voy. *Descrip. du musée de Sèvres*, atlas, pl. ix, n° 5.

Namur IV, 2, 90, legit. J. de Traignaux). Hauteur, 14 cent. 1/2; diamètre, 10 cent.

N° 23. Petite coupe en terre rouge de Samos. Hauteur, 4 cent. 1/2; diamètre, 10 cent. Rosace assez semblable à celle du n° 22.

N° 24. Petite coupe en terre rouge de Samos vernissée. Hauteur, 5 cent.; diamètre, 10 cent.

Nous ne pouvons pas passer sous silence trois fragments de vases; sur les deux premiers nous lisons les noms des potiers MAINAICNI et DIVICATVS. Le troisième est indéchiffrable. Premier fragment hauteur, 4 cent. 1/2; diamètre, 24 cent. Il a été trouvé au-dessus de la grande coupe en terre rouge n° 1 (voyez Inscript. terr. coct. p. 54, n° 1422. MAINAEN. Londini. Arch. britt. XXVII, 152 (MAINACN) Akerman, p. 90).

Le second fragment aussi en terre rouge de Samos, 3 cent. 1/2 de hauteur, 17 cent. de diamètre. Dans le fond le nom de DIVICATVS (voyez Inscript. terr. coct., p 39-980. Londini, Princes street. Arch. Brit. XXVII 144-152. Akerman, p. 30). Sous ce fragment on lit les caractères suivants tracés par une pointe de fer TAV, peut-être l'abréviation usitée chez les Gaulois du nom de TAVRVS.

N'oublions pas deux assiettes d'un gros grès grisâtre. Hauteur, 3 cent.; diamètre, 15 cent. Ce grès est à peu près semblable à ceux des ollaires et comme eux a subi l'incinération.

DESCRIPTION DES VASES EN VERRE.

N° 1. Aiguière en verre verdâtre. Épaisseur, 4 mill.; hauteur, 22 cent.; diamètre, 12 cent. (Voir le dessin à la page suivante.)

N° 2. Bol en verre mince. Hauteur, 9 cent. 1/2; diamètre, 18 cent.

N° 3. Urne en verre verdâtre très-épais. Hauteur, 13 cent.; le plus grand diamètre, 16 cent.; diamètre de l'ouverture, 10 cent. Cette urne, ainsi que les sept qui suivent, était remplie de cendres et d'ossements humains incinérés. (Voir plus loin l'analyse chimique.)

N° 4. Coupe pommiforme. Hauteur, 8 cent.; diamètre, 5 cent. 1/2.

N° 5. Coupe pommiforme. Hauteur, 7 cent. 1/2 ; diamètre, 9 cent.; diamètre de l'ouverture, 6 cent. 1/2. Elle est semblable pour la forme au vase de terre n° 3 de la page 533.

N° 6. Coupe pommiforme. Hauteur, 5 cent. 12 ; grand diamètre, 6 cent. 1/2 ; diamètre de l'ouverture, 4 cent. 1/2.

N° 7. Urnule. Hauteur, 5 cent. 3/4; diamètre, 6 cent.; diamètre de l'ouverture, 2 cent. 8 mill. Deux anneaux en bronze aux anses. Diamètre des anneaux, 2 cent.

N° 8. Urnule. Hauteur, 6 cent.; diamètre, 5 cent. 1/2.

N° 9. Urne en verre. Hauteur, 11 cent.; diamètre, 9 cent.

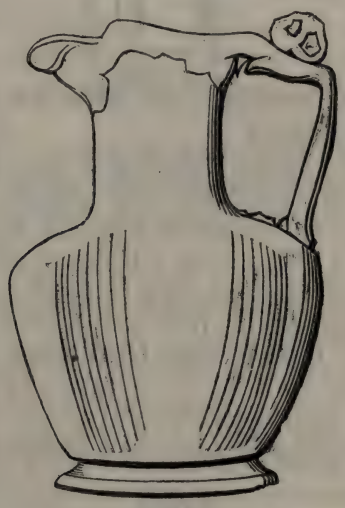

1.

N° 10. Flacon en verre verdâtre. Hauteur, 13 cent. Ornementé à inégales distances par cinq petites proéminences en forme de bec, aux deux tiers inférieur du vase.

N° 11. Verre blanc épais. Hauteur, 8 cent. 1/2 ; diamètre, 10 cent. 1/2. Rempli d'ossements humains incinérés.

N° 12. Flacon quadrangulaire, même forme que le suivant, plein d'os incinérés. Hauteur, 10 cent.; diamètre, 5 cent. 1/2.

N° 13. Flacon quadrangulaire plein d'ossements incinérés. Hauteur, 8 cent.; diamètre, 4 cent. 1/2.

N° 14. Vase en verre à rebord s'adaptant parfaitement au trépied n° 8 (vases en argile).

N° 15. Burette en verre verdâtre très-mince. Hauteur, 12 cent. 1/2.

N° 16. Fiole à anse en verre verdâtre très-mince. Hauteur, 12 cent. 12 mill.

N° 17. Flacon à six faces à anse carrée. Hauteur, 11 cent. 3/4. Au-dessous se trouve dessiné en relief un hexagone dont les six côtés sont marqués par une petite boule aussi en relief.

N° 18. Fiole carrée, verdâtre, à anse carrée. Au-dessous une rosace marquant les quatre angles.

N° 19. Fiole carrée, verdâtre. Hauteur, 9 cent., à anse brisée. Sous le flacon se trouve en relief l'image d'un poisson, au-dessus et de chaque côté la lettre O. Au-dessous d'un côté la lettre P, de l'autre la lettre A (peut-être les O sont-ils initiales de *officina* comme dans O PASEN, O PASE (Inscript. terr. coct. vas., p. 13, 291).

N° 20. Les restes d'un beau verre sont décorés de bandelettes à relief assez visibles. C'est un verre blanc mince. Hauteur, 16 cent. diamètre, 6 cent.

N° 21. Flacon en verre qui simule une grappe de raisin avec sa feuille. La même forme se retrouve dans le flacon n° 22, dont les

22

anses sont en verre verdâtre quoique le reste du vase soit blanc; Hauteur du premier flacon, 10 cent.; hauteur du second, 10 cent. 1/2. Ces deux vases renferment du sulfate de chaux (voir plus loin l'analyse chimique).

N° 23. Biberon pommiforme en verre verdâtre. Hauteur, 8 cent. 1/2.

La forme de ce vase se trouve sur la pl. VIII, n° 5, de l'atlas du *Musée céramique de Sèvres.*

N° 24. Petit verre verdâtre simulant un chandelier. Hauteur, 9 cent. 3/4 ; la base, 4 cent.; le sommet, 3 cent. 1/2.

N° 25. Fiole en verre verdâtre à deux anses carrées. Hauteur 11 cent. 1/4; largeur, 6 cent. 1/4.

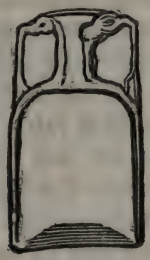

N° 26. Urne en verre verdâtre très-épais, semblable pour la forme aux numéros 3, 4, et pleine aussi d'ossements incinérés. Hauteur, 12 cent. 12; grand diamètre, 13 cent.; diamètre de l'ouverture, 9 cent. 3/4.

OBJETS EN BRONZE ET EN FER.

N° 1. Une petite clochette en bronze.

N° 2. Deux anneaux en bronze aux anses du flacon n° 7 (déjà décrit).

N° 3. Médaille de Faustina Augusta. Diamètre, 2 cent. 7 mill. Au revers un personnage debout presque entièrement effacé; légende illisible. La face bien conservée permet de reconnaître Faustine la jeune.

N° 4. Deux clous à tête carrée. Longueur, 6 cent. et 4 cent. Un clou en forme de T, 5 cent.; longueur, 6 cent. Un autre en crochet et deux fragments. Une sorte d'agrafe en fer, longueur, 7 cent.; largeur, 4 cent.

Note sur la composition chimique de diverses substances trouvées dans la sépulture gallo-romaine par mon compatriote, M. Bouquet, lauréat de l'Institut.

Échantillon A. Terre végétale renfermant des fragments d'os et quelques menus débris de couleur noire. (Je renvoie l'étude des

fragments d'os à ce qui est écrit plus bas, au sujet de l'échantillon B, les débris noirs, que l'on pourrait à première vue confondre avec du charbon, sont à peu près complétement solubles dans l'acide chlorhydrique ; l'analyse a démontré en outre que la partie dissoute était du phosphate de chaux, ces débris sont donc formés par des os.)

Échantillon B. Terre végétale contenue dans le flacon de forme carrée (n° 12) renfermant de nombreux fragments d'os, noirs quand ils sont humides, prenant une teinte ardoisée par la dessiccation et blanchissant complétement par calcination à la chaleur rouge au contact de l'air. Sous l'étiquette B existe un échantillon de ces os ainsi calcinés. Je n'ai pu trouver dans la terre de ce flacon aucun fragment de charbon. Ces débris d'os traités par l'acide chlorhydrique s'y dissolvent complétement avec un léger dégagement d'acide carbonique, leur dissolution donne à l'essai les réactions du phosphate de chaux, ce sont donc bien des ossements. Leur coloration ardoisée est due à du charbon, mais ce charbon provient-il d'une combustion intentionnelle, ou bien sa présence est-elle due à une lente décomposition de la matière organique ? C'est ce que je ne puis décider.

J'ajoute, et cette remarque a son explication dans l'essai qui suit, que les os, pas plus que la terre végétale qui les accompagne dans le flacon, ne contiennent de sulfate de chaux.

Echantillon C. Matière contenue dans la fiole de verre ayant la forme d'une grappe de raisin (n° 21), substance blanche cristalline, partiellement soluble dans l'eau, entièrement soluble dans l'acide chlorhydrique avec léger dégagement d'acide carbonique.

L'essai analytique de cette substance démontre qu'elle est composée pour la plus grande partie de sulfate de chaux avec quelques centièmes à peine de la même base.

La présence du sulfate de chaux dans la matière contenue par cette fiole et son absence constatée dans la terre environnante ne permettent guère de douter que le sel n'y ait été introduit, avec intention sans doute, sous forme de plâtre. Mais je ne vois pas quelle déduction on pourrait tirer de ce fait.

Melle, 20 octobre 1858.

Paul Bordier fils. D. M. P.

D'UN *GROS PARISIS*

ATTRIBUÉ A SAINT LOUIS PAR UN AUTEUR DU XVIe SIÈCLE.

Saint Louis a-t-il fait fabriquer des Gros parisis? Telle est la petite question d'histoire numismatique que nous allons traiter ici, à l'aide d'un opuscule, que nous croyons peu connu, et où l'auteur, contrairement à l'opinion reçue, se prononce hautement pour l'affirmative; car, ni Leblanc ni ceux qui l'ont suivi, n'admettent l'existence de Gros parisis antérieurs à Philippe de Valois, et, de plus, nous devons reconnaître, après l'avoir vérifié par nous-même, qu'il ne s'en trouve, ni dans le Musée monétaire de l'administration des monnaies, ni au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque impériale. Ce sont déjà là de fortes présomptions contre l'existence de Gros parisis du temps de saint Louis. Examinons pourtant s'il n'y a pas moyen de passer outre, et pour cela commençons par faire connaître l'opuscule en question.

C'est un très-mince in-8° de trois feuilles d'impression seulement, dont voici le titre : *Discours et interprétation de la monnoye tournois et parisis du temps du roy S. Louis, avec leur pourtraict, poids et valeur*, par François Garrault, sieur des Gordes, conseiller du roy et général en sa Cour des monnoyes. Paris, 1586. Observons d'abord que notre auteur n'en était pas là à son coup d'essai, car, déjà en 1576, il avait fait paraître ses *Recherches des monnoyes, poix*, etc. (1), petit ouvrage qu'il reprit et perfectionna en 1595, sous le titre de *Mémoires et Recueil des nombres, poids, mesures*, etc. : deux ouvrages, ou double ouvrage, si on l'aime mieux, qui contiennent bien des choses curieuses, et qui témoignent chez l'auteur de connaissances tout à fait spéciales. Par le titre du dernier de ces deux livres on voit, qu'en 1595, il avait cessé d'appartenir à la Cour des monnaies et qu'il était alors trésorier de France et général des finances en Champagne, fonctions plus importantes, et qui montrent qu'on avait rendu justice à ses talents. Nous l'avons trouvé, en 1574, figurant sur un rôle des officiers de la Cour des monnaies, rôle que nous donnerons en appendice. Le 1er juillet de cette année 1574, il

(1) Voir le titre complet à l'appendice.

se rendit avec sa Cour, à Vincennes, pour la cérémonie de jeter l'eau bénite sur le corps du roi Charles IX (1). En 1576, nous trouvons un Claude Garrault, conseiller du roi et trésorier de l'Épargne, qui doit avoir été son frère. Quoi qu'il en soit de la biographie de notre François Garrault, nous ne nous préoccuperons ici que de son traité de la monnaie tournois.

Il commence par rendre compte *au lisant* de la circonstance qui l'a amené à le composer. « Il y a un an, dit-il, qu'estant au pays de Rethelois par commission du Roy, et à la requeste de très-haults et très-puissants prince et princesse messeigneur et dame Ludovico Gonzaga et Henriette de Clèves, duc et duchesse de Nivernois et Rethelois, prince et princesse de Mantoue, pour la réduction des poids et mesures du pays à poids et mesures roiales, telles qu'on en use en la ville de Paris. Au chasteau de la Cassine-le-Duc (2), je vey entre les mains dudit seigneur duc aucuns gros tournois et parisis d'argent du temps du roy S. Louys, desquels il est fait mention en plusieurs Ordonnances de la police, sans spécifier leur qualité : et toutesfois très-nécessaire d'être cogneus. Ce qui me donna argument de rechercher ce qui estoit de telle monnoye : et en ayant recouvert aucunes, et considéré leur volume, poids et valeur, et le tout conféré avec ce que j'en pouvois avoir appris, par la lecture de plusieurs livres et registres, j'ay dressé ce petit traicté, non comme officier de la Cour des Monnoyes, mais comme font tous autres qui mettent quelque chose en lumière, plus pour le service du public, qu'espérance d'aucune gloire ou renommée : priant un chacun le recevoir de bonne part. »

Ce petit livre traite de deux points curieux : d'abord de la différence qu'il y a entre la monnaie tournois et la monnaie parisis, ensuite de la découverte d'un gros parisis portant le nom de Ludovicus, et qu'il attribue à saint Louis. Après quelques considérations préliminaires, l'auteur entre ainsi en matière : « Il ne sera pas aussi hors de propos de rechercher l'origine de ces mots *tournois* et *parisis*, et la cause de leurs différences : pour telles monnoyes estre chacun jour en usage : à sçavoir la monnoye tournois réaument qui est la courante, qui intervient ès ventes et achapts : et l'autre imaginairement, qui consiste en prix et estimation, de laquelle on use ès taxes des actes judiciaires, comme lettres de chancelleries, amendes, taxes de despens et autres.

(1) *Reg. T* de la Cour des monnaies, fol. 1 v°.
(2) Près Mézières.

« Qui en demanderoit la raison à ceux qui en usent le plus, ils respondront pour toute chose, que par un long usage et de tout temps il a esté practiqué d'en user en ceste manière, et estimer la monnoye Parisis une cinquiesme partie davantage que la monnoye Tournois, à sçavoir en proportion sesquiquatre, comme de douze à quinze.

« Ceste matière n'ayant esté traictée d'aucuns, mais comme délaissée et mise du tout en oubly, elle est difficile à esclaircir. » Maintenant, voici comment il tente de le faire :

Il établit d'abord qu'il y a eu anciennement en France deux sortes de monnaies : celle du roi et celle des barons; que nos rois ont toujours fait frapper leurs monnaies dans leurs palais, et que comme ils faisaient leur principale résidence à Paris, leur monnaie en prit le nom de monnaie parisis. Quant à l'origine de la monnaie tournois, voici ce qu'il en dit : « Les Appanagers, Prélats et Barons devoient faire battre leurs monnoyes sur le pied de celle du roy, lesquelles, néantmoins n'estoient tant estimées, et valoient moins d'une cinquiesme partie, tant par droict de prérogative que le Roy doit avoir, comme aussi pour attirer toutes les matières en ses monnoyes, et faire valoir le revenu, qui est un des premiers et plus anciens domaines de la Couronne : ainsi qu'il se voit par plusieurs ordonnances anciennes, faites sur le règlement et émolument des monnoyes. Les grands seigneurs qui se sentoient forts, ne vouloient porter ceste perte, et s'efforçoient faire valoir leurs monnoyes à l'équipollent de celles du Roy. Qui fut cause de grandes jalousies et différends : comme il se lit de plusieurs, advenuz entre les Rois de France et les Ducs d'Aquitaine, Bretagne, Évesques de Tournay, Ambrun et autres, pour la fabrication de leurs monnoyes. Mais les petits Prélats et Barons, qui estoient contraincts ployer et obeir à l'ordonnance, par ceste perte d'une cinquiesme partie sur leurs monnoyes, estoient retenuz d'en fabriquer de matière précieuse et fine : et se contentoient d'en faire battre de noire pour accommoder leurs subgects.

« Aux terres baillées en appanage retournant à la Couronne selon les loix de la France, les Rois ne vouloient octroyer pareils droicts qu'à celles du domaine inséparable : et observoient toujours ceste différence de monnoye moindre de pris d'une cinquiesme partie. Et Tours estant des premières terres séparables et d'appannage de ce temps, et en laquelle telle fabrication fut introduite, ceste monnoye fut dite Tournois. » Quoi qu'il en soit de cette explication, qui laisse à désirer, on voit que l'auteur entend que la monnaie des ba-

rons, bien qu'égale en valeur à celle du roi, n'était cependant reçue qu'en perdant un cinquième de sa valeur, ce qui lui donnait un rapport analogue à celui qui existe entre la monnaie tournois et la monnaie parisis, rapport qui est celui de quatre à cinq. Au reste, il ne fixe rien sur le temps où a commencé cette manière de compter en tournois et en parisis. Boisard est plus hardi. « La *monoye Parisis*, dit-il, fut ainsi appellée sous Philippe Ier, à cause qu'elle portoit le nom de Paris, où elle était fabriquée, et on appeloit *monoye Tournois* celle qui étoit fabriquée à Tours. La distinction de ces Monoyes parisis et tournois commença sous le même Roy (1) : de sorte que la parisis étoit plus forte d'un quart que la tournois, c'est-à-dire que 4 sols parisis valoient 5 sols tournois (2). »

Les gros tournois et les gros parisis ont, les uns et les autres, un cordon de fleurs de lis. Seulement celui des gros tournois se compose de douze fleurs de lis, et celui des gros parisis de quinze. C'est un fait que Garrault a soin de faire remarquer, et dont il se sert pour donner un moyen facile et ingénieux de se souvenir de la proportion existante entre les deux manières de compter. Voici ses expressions : « L'analogie et proportion (de douze à quinze) de la monnoye Tournois à la monnoye Parisis est très-certaine selon le commun vsage : et laquelle se peut discerner tant par la conférence du poids des gros Tournois et gros Parisis d'argent du temps dudit saint Loys, que par le nombre des fleurs de lis estant autour d'iceux, n'y en ayant que douze au gros Tournois, et quinze au gros Parisis (3). » Certes, il est curieux de voir ainsi le

(1) Effectivement, on trouve dans une charte de Philippe Ier, de l'an 1060, la mention de deniers parisis (*Cartul. blanc*, t. Ier, p. 27). C'est aussi à partir de ce règne qu'il est fait mention du poids de marc.

(2) Boisard, *Traité des monnoyes*, t. I, p. 9. Le rapport de la livre tournois à la livre parisis étant celui de 4 à 5, il s'ensuit que pour convertir une somme de tournois en parisis, il faut ajouter aux tournois un quart, et, au contraire, retrancher d'une somme de parisis le cinquième pour les convertir en tournois.

(3) Il ajoute : « Il y a bien une autre espèce de gros tournois d'argent du temps dudit Roy S. Loys, qui ont treize fleurs de liz : que aucuns gardent superstitieusement pour préservatif contre la fièvre, qui est une espèce plustot de plaisir que de monnoye : comme on pourra vérifier par les autres gros Tournois d'argent, forgez sur le pied de la monnoye de S. Loys, par les Rois successeurs. » Le gros tournois de S. Louis, que donne Leblanc (*Traité des monnoyes*, p. 186), a précisément ce nombre de treize fleurs de lys. C'est qu'en effet cette pièce a certainement existé. Nous en avons trouvé la preuve dans un manuscrit de la seconde moitié du XVIe siècle, relatif aux monnaies. Ce manuscrit donne les dessins de l'un et l'autre gros tournois, celui à douze fleurs de lys et celui à treize, au-dessous d'un article ainsi conçu : « Gros tournois d'argent fin, ayans les ungs au hault

moyen âge s'approcher jusqu'à un certain point des combinaisons savantes de notre système métrique (1).

Suivant sa promesse, notre auteur donne en finissant le *pourtrait* ou dessin du gros tournois et du gros parisis dont il a parlé. Voici le passage *in extenso* :

« La malice du temps nous ayant privé de l'usage desdits gros Tournois et Parisis d'argent, lesquels ne se trouvent qu'avec peine et difficulté : en aiant recouvert aucuns des plus entiers qui se puissent voir, je les ay fait pourtraire et tailler en leur volume et grandeur, fait faire poids, essay et avaluation, à raison de la monnoie qui se bat à présent ès monnoyes du Roy : sur le pied de six escuz, un tiers le marc d'argent le Roy, et représentez en ce lieu pour servir à la postérité. »

POURTRAITS.

Gros Tournois d'argent.

Ici, la figure (voy. pl. 346, n° 1) et au-dessous l'explication suivante : « Gros Tournois d'argent forgez du temps du Roy S. Loys, au pourtrait cy-dessus, de soixante pièce au marc, revenans à la pièce à trois deniers quatre grains, forts de quatre cinquiesmes de grain. Et de loy à vnze deniers douze grains fin, au remede de deux grains : vallent au fin 6 s. 4 den. Et avec traicte, à raison des quarts d'escu d'argent, reviennent à 6 s. 7 den. vn cinquiesme de denier pièce.

Gros Parisis d'argent (voy. pl. 346, n° 2).

« Gros Parisis d'argent forgez du temps du Roy S. Loys au pourtrait ci-dessus, de quarante-huict piece au marc, revenans à la

cercle du costé de la pile XIII fleurs de lis, les autres XII seullement, de III d. de poix pièce, au feur de LXIIII pièces de taille au marc; ayans cours pour XII. d. pièce. » Immédiatement après, sous le dessin des pièces, on lit ce curieux passage. « Et est à notter que le caractère de l'ouvraige susd. desd. gros tournois d'argent à XIII fleurs de lis pleust et fleust agréable aud. Sr Roy, lequel en feist forger aulcune quantité d'or de poix de II d. XVI grains chascune pièce. Laquelle ouvrage il dédia seullement pour son aulmosne aux pauvres, ausquels souvent il lavoit les pieds par humilité. Et ne fut jamais inventée lesd. pièce d'or pour aultre cause que dessus, et non pour monnoye uzuelle et publicque. »

(1) C'est ainsi, par exemple, que quatre pièces de 5 fr. font le poids d'un hectogramme, et que vingt pièces d'un franc ajoutées à vingt autres pièces de deux francs, donnent la longueur du mètre.

piece à quatre deniers de poids : et de loy comme les precedens, vallent à raison du fin 7. s. 11 den. tourn. Et à raison de la traicte que dessus reviennent à 8. s. 2 den. quatre cinquiesmes de denier piece. »

C'est ici que finit notre opuscule. Il ne nous reste plus maintenant, pour terminer cet article, qu'à résumer les raisons pour ou contre l'existence de gros parisis du temps de saint Louis. Les raisons pour sont celles-ci : voici un général de la cour des monnaies, homme assurément bien spécial, tant par sa profession que par les livres qu'il a publiés; cet homme est commis par le roi à une opération des plus délicates et qui implique la plus grande confiance dans celui auquel on la confie, celle de régulariser les poids et mesures d'un pays; en s'acquittant de sa commission, il trouve dans un château célèbre, *aucuns gros Tournois et Parisis d'argent du temps du Roy S. Louys*, il les examine, les étudie avec soin, les fait dessiner exactement et les donne au public. N'y a-t-il pas là toutes les garanties suffisantes, et ne pouvons-nous pas dire en toute sûreté de conscience, qu'un tel homme n'a pas pu vouloir nous tromper? Sans doute, mais lui, n'a-t-il pas pu se tromper? Examinons ce dernier point. Il nous donne un gros parisis portant le nom de LUDOVICUS, et nous dit que c'est un gros parisis de saint Louis, et jusqu'à preuve du contraire, nous sommes bien tenté de le croire. Que l'on compare attentivement ce gros parisis qu'il nous donne (pl. 346, n° 2) avec celui de Philippe de Valois du musée de la Monnaie (pl. 346, n° 3), et l'on verra qu'ils sont absolument semblables, sauf la différence des noms, le premier portant LUDOVICUS et le second PHILIPPUS. Cette ressemblance parfaite entre un gros parisis de Philippe de Valois et un gros parisis de saint Louis n'aurait au reste rien de bien surprenant, puisqu'on sait que Philippe de Valois, amené à cela par les réclamations de tous ses sujets, s'est appliqué à imiter la monnaie de saint Louis. D'un autre côté il faut bien reconnaître qu'aucun texte, aucun monument ne vient à l'appui de la découverte de notre auteur. Cependant ce ne serait pas là une raison suffisante de la rejeter. De ce qu'aucun de nos musées n'a de gros parisis de S. Louis, s'ensuit-il nécessairement que Garrault n'a pu en voir en 1576 au château de la Cassine? Le silence des textes est bien plus embarrassant. Or, aucun texte ne fait mention de gros parisis de saint Louis. Cela n'empêche pas que le dessin de Garrault ne conserve à nos yeux toute son authenticité; et en cela nous sommes heureux de pouvoir nous appuyer sur l'autorité du savant conservateur du cabinet des médailles. M. Lenormant,

qu'il nous permette de le citer ici, ne doute pas de l'authenticité du dessin de la pièce, mais il l'attribue à Louis X et non pas à saint Louis. Nous n'avons pas besoin de dire que nous nous rattachons complétement à son opinion, qui d'ailleurs simplifie d'autant la question sous le rapport archéologique, puisque la ressemblance des deux monnaies est plus acceptable dans la période ainsi raccourcie de Philippe de Valois à Louis X. Soit! notre digne Garrault se sera trompé en attribuant à saint Louis un gros tournois de Louis le Hutin. Mais il n'en aura pas moins, à nos yeux, et sans doute à ceux du public, le mérite d'avoir fait une découverte curieuse. Car, qu'on le remarque bien, pour Louis le Hutin, pas plus que pour S. Louis, on ne trouvera de gros parisis, ni dans les textes, ni dans les musées. Or, comme nous avons ici un gros parisis tout à fait semblable à celui de Philippe de Valois, et certainement aussi antérieur à ce prince, et portant le nom de LUDOVICUS, il faut bien, qu'à défaut de saint Louis, ce soit un gros parisis de Louis le Hutin, c'est-à-dire, dans l'un comme dans l'autre cas, une pièce rare et restée jusqu'à présent inconnue.

L. DOUËT-D'ARCQ.

APPENDICE.

I

CONFIRMATION DES OFFICIERS DE LA COUR DES MONNAIES.

Du 8 octobre 1574.

Roolle des présidens, conseillers généraulx et autres officiers de la court des monnoies.

François du Lyon, premier président;
Claude Fauchet, second.

Généraulx.

Germain Longuet,
Hilaire Dam,
Guillaume de Moulins,
Claude Montperlier,
Nicolas Favyer,
Claude de Reins,
Symon de Cresse,
Pierre Mons,
Loys Quatrehommes,
François Garrault,

Claude Lefebure,
Nicolas Rolland,
Guillaume Baudry,
Jehan de Riberolles,
Pierre des Jardins,
Jacques Colas,
Pierre d'Argillières,
Nicolas Hac,
Laurens Benoist.

Gens du Roy.

Me Servais Mesmyn, advocat;
Denys Godefroy, procureur général.

Greffier.

Jacques Bobusse, greffier.

Receveurs généraux des boestes.

Paul de Labarre,
Estienne Dumesmes.

Jehan Trudaine, *essaieur général.*
Claude de Héry, *tailleur général.*
Jacques Morel, *receveur des exploits et amendes.*
Germain Pillon, *controlleur des effigies du Roy* (1).

Huissiers.

Pierre Villepeau, premier huissier,
François Ballet,
Charles Jamet,
Pierre le Roulx,
Nicolas Besnard.

(*Reg. T* de la Cour des Monnaies, fol. 83.)

II.

Ouvrages de François Garrault.

Comme ces petits traités sont rares, nous avons cru utile d'en donner ici les titres exacts, en en conservant rigoureusement l'orthographe et la ponctuation.

1° Les recherches des monnoyes, poix et manière de nombrer, des premières et plus renommees nations du monde : depuis l'esta-

(1) C'est le fameux sculpteur.

blissement de la police humaine jusques à présent. Réduictes et rapportées aux monnoyes, poix, et maniere de nombrer des François. Avec une facille instruction pour partir et diviser vn entier en plusieurs parties, et réduire plusieurs parties en vn entier : à l'imitation de l'As Romain.

Livres trois.

Par François Garrault, sieur des Gorges, conseiller du Roy et général en sa Cour des monnoyes.

Au tres Chrestien Roy de France et de Pologne, Henry troisiesme du nom

A Paris

Chez Martin le jeune, rue Sainct Jean de Latran à l'enseigne du Serpent. 1576.

Avec privilege du Roy.

C'est un in-8 de 128 pages, précédées de huit feuillets en tête, non numérotés. Au verso du premier feuillet dont le recto contient le titre qu'on vient de transcrire, se trouve une gravure sur bois, donnant les armes de la famille de l'auteur. C'est un arbre desséché, entouré d'un lierre, et portant au pied un écu chargé d'un lion rampant sur champ semé d'étoiles. Aux branches de l'arbre se voyent : à dextre, un écu chargé de trois têtes de lion arrachées 2 et 1, et accompagnées en abîme d'une étoile; à senestre, autre écu chargé d'un chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un demi-vol. Au bas la devise *Amicitia post mortem.*

2° Discours et interpretation de la monnoye Tournois et Parisis du temps du Roy S. Loys, avec leur pourtraict, poids et valeur.

Par François Garrault, sieur des Gorges, Conseiller du Roy et général en sa Cour des monnoyes.

A Paris.

Pour la vefue Nicolas Roffec, Libraire, demeurant sur le pont Sainct Michel à la Rose blanche

1586

Par permission du Roy.

C'est le petit in-8 de 24 pages dont il a été question dans cet article.

3° Memoires et recueil des nombres, poids, mesures et monnoyes anciennes et modernes des nations plus renommees, rapport et

conference des vnes aux autres : avec vne reduction aux Royales de la France, qui sont en usage en la ville de Paris.

Par François Garrault, sieur des Gorges, Conseiller du Roy, Thrésorier de France, et Général des finances en Champagne, et cy-devant Général en la Cour des monnoyes

A Paris

Chez Jamet Mettayer, et Pierre L'Huillier, Imprimeurs et Libraires ordinaires du Roy.

M. D. XCV

C'est un in-8 de quarante feuillets numérotés de 1 à 40, non compris quatre feuillets en tête, non numérotés.

FULBERT.

Parler d'une époque que des fléaux de tous genres désolent, que des guerres cruelles ensanglantent, que des ténèbres profondes enveloppent, c'est, en peu de mots, personnifier le Xe siècle. La dureté de ses mœurs l'avait fait justement nommer le siècle de fer! Il commence avec Charles dit le Simple, à cause de la faiblesse de son esprit; il s'arrête à peu près à Robert, dont le règne semblait être le précurseur de celui de saint Louis. Selon les traditions populaires, ce siècle devait marquer la fin du monde; la décadence à laquelle il était arrivé donnait bien quelque crédit à cette rumeur. Selon le langage de l'Écriture (1), le livre de la vie ouvert, un ciel nouveau, une terre nouvelle allaient apparaître!

C'est au déclin de cette triste période de notre histoire que naquit Fulbert, nom glorieux s'il en fut, que les lettres et l'Église saluent d'un commun accord comme un astre lumineux qui, régénérant l'esprit humain, éclairera le monde et contribuera à le tirer de son engourdissement.

Ce n'est pas seulement comme un penseur éminent, comme un prélat illustre que nous voulons le considérer; en lui se révèle une intelligence supérieure, que revendique à juste titre l'art chrétien. Fulbert a jeté la première pierre de la cathédrale de Chartres, cette reine majestueuse des cathédrales de France, cette rivale préférée d'Amiens, de Reims, de Paris, de Strasbourg (2), etc.; voilà surtout le titre qui le recommande à nos études; pourquoi n'ajouterions-nous pas de suite à notre admiration!

L'époque et le lieu de sa naissance sont aussi incertains l'un que l'autre. Mabillon (3) en fait honneur à l'Italie, D. Liron (4) au Poitou, d'autres au pays chartrain : des conjectures, pas de preuves. En supputant les années de son épiscopat (5), on peut reporter sa

(1) *Apocal.*

(2) On peut dire de notre église ce que *Tite-Live* disait de Rome : *nec unquàm nec major nec sanctior.*

(3) Ann. IV, 79.

(4) *Bibl. Chart.*, p. 18.

(5) Lors de l'incendie de l'église de Chartres, en 1020, Fulbert accomplissait la quatorzième année de son épiscopat (*Hist. des Gaules*, t. X, p. 463, à la note). En supposant qu'il ait été nommé évêque à 30 ans, il aurait eu 44 ans alors.

naissance vers l'année 977 ou 978. Pour sa famille, elle était pauvre, si nous l'en croyons :

> Non opibus, neque sanguine fretus
> . . . . . pauper de sorde levatus.

Il eut de bons maîtres. A Reims il étudia sous le célèbre Gerbert, qui devait un jour porter la tiare. De là il vint à Chartres, soit qu'il cédât à l'entraînement de Herbert, l'un de ses condisciples, soit qu'il y fût mandé par l'évêque Odon.

L'élève devint maître à son tour ; il ouvre une école où se groupent de nombreux disciples. Que n'y apprend-on pas? la célébrité de son enseignement se répand au loin. Il professe la grammaire, la musique, la dialectique, la théologie. Il eût pu y joindre la médecine, car cette science ne lui était pas inconnue (1), puisqu'il la pratiqua jusqu'au jour de sa promotion à l'épiscopat.

La journée achevée, Fulbert, à l'instar des philosophes de l'antiquité, se retirait à l'ombre du feuillage d'un petit jardin avec des élèves bien-aimés; là, il encourageait leur zèle, excitait leur ardeur et leur donnait des conseils pleins d'une tendresse toute paternelle. S'il connaissait l'art de parler à leur esprit, il n'était pas moins habile à toucher leur cœur ; ses larmes étaient parfois plus éloquentes que ses paroles.

L'école de Chartres grandit bientôt en renommée; l'enseignement y est plus solide qu'à Lyon; les élèves qui s'y forment répandent leur savoir en France, en Allemagne, en Italie; quelques-uns contribuent à sa gloire au XIe siècle. Au nombre des élèves de Fulbert nous comptons *Hildier*, *Sigo*, *Lambert*, *Engelbert*, *Renaud de Tours*, *Girard*, *Gilbert*, *Walter*, *Raginbault*, *Bernard*, *Pierre*, *Adelmann*, *Bérenger*, l'hérésiarque; *Jean* de Chartres, médecin du roi Henri Ier, auteur de la secte des nominaux; *Hildegaire*, qui devint trésorier de saint Hilaire de Poitiers, où il enseigna les lettres. En 1021, Fulbert envoie à Hildegaire les ouvrages qu'il lui a demandés : ce sont les œuvres de *Cyprien* (2), l'une des lumières de l'Église; celles de *Porphyre*, philosophe platonicien, la Vie des pères, etc. Nous avons les lettres de Hildegaire (3), lequel se fait un mérite d'avoir été l'élève de Fulbert, *Domini Fulberti discipulus*.

(1) Ep. 46, édit. de 1608. — La 1re éd. est de 1595.

(2) « Mitto tibi *Cyprianum*, *Porphyrium* et Vitas patrum cum Psalterio, vt pe-« tisti. » (Ep. 79).

(3) « Hildegarii Fulberti *discipuli* et pictav. scholastici epistolæ. » (*Hist. des Gaules*, t. X, p. 486.)

Fulbert était chancelier de l'église de Chartres; à la mort de l'évêque Rodolphe, il fut choisi pour le remplacer. A l'école de Reims il avait eu pour condisciple Robert, fils du chef de la première branche des Capétiens; Robert, devenu roi de France, ne laissa pas échapper l'occasion qui se présentait de reconnaître le mérite de Fulbert à la première vacance du siége épiscopal chartrain.

Sa conduite comme évêque, elle est écrite dans les lettres que nous connaissons de lui au nombre de 80 (1)! elles méritent d'être lues et méditées; arrêtons-nous aux plus importantes.

Placé sous le gouvernement débonnaire du roi Robert, il se plaint, en termes amers, à Foulques, évêque d'Orléans, de la faiblesse du monarque pour le maintien des lois (2).

Geoffroi, vicomte de Châteaudun, avait encouru par ses nombreuses déprédations l'excommunication épiscopale. Elle ne l'arrête pas encore. Fulbert s'en plaint (en 1019) au roi lui-même et à la reine Constance (3). Il réclamera l'appui d'Eudes, comte de Chartres; s'il n'est pas écouté, il invoquera la protection du roi et de Richard (4).

Ce Geoffroi était un terrible homme! à chaque instant il jetait le trouble dans l'Église. Le château de Gallardon (5), qu'il avait été forcé de rendre, avait été détruit; mais il en avait rebâti un autre près d'Illiers (6), à peu de distance de Chartres. Fulbert s'en inquiétait avec juste raison; il priait le roi d'inviter Odon à détruire ces *machines diaboliques* dressées par le vicomte (7).

La fidélité de Fulbert au roi Robert était à l'épreuve; celle des Chartrains était plus douteuse. Pour que le roi n'eut pas à en souffrir, il lui écrit dans les termes les plus affectueux (8) qu'il tient pour ainsi dire les Chartrains en chartre privée (9).

Un jour, le roi étant à la chasse, Hugues l'accompagnait, douze gens de guerre envoyés par Fulcon, comte d'Anjou, oncle et cousin de la reine, vinrent à massacrer Hugues sous les yeux du

(1) L'édition de ses œuvres, donnée par Ch. de Villiers en 1608, lui attribue 133 lettres. Les Bénédictins n'en reconnaissent que 80 (Rec. des *Hist. des Gaules et de la France*, t. X, p. 443 à 482).

(2) Ep. 7.

(3) Ep. 105.

(4) Ep. 25 dans le *Rec. des Hist. des Gaul.*

(5) Voy. *Revue arch.*, t. XI, p. 413.

(6) « Apud Isleras » (ép. 3).

(7) « Prædictas diabolici instinctu machinas. »

(8) « Charo domino suo Roberto » ép. 21. (*Rec. des Hist.*).

(9) Ep. 90.

roi. Fulbert s'en autorise pour menacer Fulcon d'excommunication; il le déclare coupable du crime de lèse-majesté (1).

Il blâme les évêques qui favorisent les séditieux (2).

Dans ces temps demi-barbares, il ne faut pas s'étonner de le voir approuver (en 1015) le roi Robert (3) de prendre le parti des catholiques contre les hérétiques. Il ne cessait pas pour cela d'être humain et charitable, témoin sa lettre à Théodoric, évêque d'Orléans (4). Il se refuse à excommunier les coupables jusqu'à ce qu'ils aient été mis en demeure de se repentir (5).

Dans plusieurs de ses lettres il montre son respect pour la défense des accusés (6).

Nous n'en dirons pas davantage. Quant au style de ces lettres, il ne manque pas d'élégance comparé à celui des écrivains de ce temps.

Arrivons à la catastrophe qui a jeté tant d'éclat sur l'épiscopat de Fulbert. Le 7 du mois de septembre de l'année 1020, dans la nuit de la Nativité de la Vierge, Chartres et son église furent détruites par un incendie (7). Aucun document ne nous fait connaître quelle était alors l'importance de l'église.

Ce désastre qui semblait irréparable, tant il était grand, fut un juste sujet d'affliction et de douleur pour notre évêque; aussi fit-il tout ce qu'il put pour le réparer. Il employa une bonne partie de sa fortune (8) ; pendant plusieurs années il y affecta les revenus de la manse capitulaire. Ses lettres témoignent de ses vives préoccupations pour la reconstruction de son église.

Pour obtenir des secours il frappe partout; il s'adresse à Guillaume, duc d'Aquitaine (9); à Canut, roi de Danemark (10); il loue la sagacité (*sagacitatem*) de ce monarque, lequel, étranger à notre langue (11), et séparé de la France par un long espace de terre et de mer, a trouvé bon de s'intéresser à ce malheur public que pour tout au monde il voudrait effacer (12).

(1) Ep. 100.
(2) Ep. 74.
(3) Ep. 17.
(4) Ep. 62.
(5) « Expectandum et comminitoriis utendum esse reor, donec illos aut pœni-« tentia corrigat aut summi judicis sententia mulctet. »
(6) Ep. 11, 39, 45, 48 et 101.
(7) « Fuit civitas carnotensis et *tota* ecclesia B. Mariæ combusta. »
(8) « Bonam partem auri et argenti. » *Nécrol.*
(9) Ep. 80, 102.
(10) Ep. 97.
(11) « Nostræ liguæ ignarus. »
(12) Ep. 101.

Il supplie le roi Robert dans les termes les plus humbles (1) de lui venir en aide ou de l'assister, car il est sans ressources.

Enfin sa voix fut entendue au delà même de la chrétienté ; on se met résolûment à l'œuvre ; la foi, la charité font des miracles ; chacun apporte sa pierre pour relever l'église. « On eût dit que le monde entier, d'un commun accord, avait dépouillé ses antiques haillons pour le couvrir d'églises neuves comme d'une blanche robe (2). »

Huit années après le sinistre de 1020, non pas seulement les fondations de la nouvelle église sortaient de terre, mais l'*église souterraine* elle-même était achevée. Fulbert en est heureux, il se hâte d'en transmettre la nouvelle à Guillaume, duc d'Aquitaine....

« Cryptas *nostras* pervolvimus. »

nos cryptes sont achevées.... Il va les faire couvrir pour les mettre à l'abri des injures de l'hiver. Malheureusement les fonds viennent à manqner à ce zélé constructeur. Dès l'année 1023, Fulbert se plaignait de ses infirmités (3) ; en 1028, sa mauvaise santé (4) l'empêchait encore d'assister au sacre du roi Henri (5) ; le 4 des ides d'avril de l'année 1029, il avait cessé de vivre ! On l'inhuma dans l'abbaye de Saint-Père en Vallée, où il avait fait école par sa science.... Son corps fut placé devant le maître autel de l'église (6).

Quelle part ce prélat a-t-il prise à la réédification de la cathédrale de Chartres ? (7)

Les inscriptions tombales ou écrites sont toujours très-louangeuses, mais il faut s'en défier quand on écrit l'histoire ; elles veulent que Fulbert ait construit l'église en son entier.

1.

« Terrenum Mariæ templum, Fulberte parasti (8) ! »

2.

« Virgo Maria, *tuæ* præfuit ecclesiæ (9). »

(1) « Sustinete potius, sancte pater, sustinete imbecillitatem nostram, supplete « indigentiam nostram : vt Deus omni bono refocillet charam animam vestram, » ep. 87.

(2) H. Martin, *Hist. de France*, t. III, p. 43 ; éd. 1844.

(3) Ep. 13.

(4) « Adversa me corporis valetudo retardat. »

(5) Ep. 59.

(6) « Ante magnum altare. »

(7) Nous parlons de l'église actuelle.

(8) Insc. de Sigon.

(9) *Gall. christ.*, t. VIII. p. 1116.

3.

« .... antistes ecclesiæ carnotensis quam combustam mirifice *reædificavit* (1). »

4.

« Labore et sumptu à fundamentis *reædificavit* (2). »

Une seule paraît plus exacte :

5.

« Dictam ecclesiam a fundamento usque ad summum ejus in de-
« core quo nunc est *ferè totaliter* continuavit (3). »

Et les biographes n'ont pas manqué à le répéter (4).

La lettre de Fulbert, écrite en l'année 1028, répond à ces exagérations ; si, alors, les cryptes *seules* étaient achevées, qu'a-t-il pu faire l'année qui a suivi, c'est-à-dire l'année de sa mort? Peu de chose.

Le nécrologe de Fulbert (5) est dans le vrai quand il lui attribue le *commencement* de la restauration de l'église : « *qui ad restaurationem sancti templi quod ipse post incendium a fundamento reedificare* ceperat. »

L'œuvre matérielle de Fulbert s'arrête aux cryptes, mais elle suffit ; elle est assez grandiose pour qu'il nous soit possible de l'apprécier et de porter un jugement sur le pieux et savant artiste chrétien auquel nous en sommes redevables.

Son mérite est hors de doute ; ses connaissances étaient sûres, profondes ; comment n'eût-il pas mené à bonne fin sa colossale entreprise, si Dieu le lui eût permis? Au moyen âge, c'est dans le cloître que s'abritent l'étude et la méditation : on ne s'y occupe qu'à lire et à écrire ; les nombreux et précieux manuscrits, épars dans dans nos bibliothèques publiques, en font foi ; l'instruction est toute cléricale ; les laïques la dédaignent et ne s'y associent pas ; à côté de la théorie vient la pratique. L'exemple donne raison au précepte ; les abbés, les évêques président aux travaux des abbayes, des ca-

(1) Sur un pilier du chœur de l'église de Saint-Père.

(2) *Rec. des Hist. des Gaul.*, t. X, p. 463, à la note.

(3) *Liste des évêques*, à la suite du *Poëme des Miracles*, 2e partie, n° 18 ; manuscrit de la Bibl. de Chartres. — Voy. aussi le missel de Chartres de 1781 au 17 octobre.

(4) *Biog. Michaud*, v° Fulbert. — *Bibl. sacrée* par les PP. Richard et Giraud, t. II, p. 364. — *La Beavsse desséchée*, p. 61.

(5) Bibl. de Chartres, $\frac{5}{c}$ 37.

thédrales. Ils en jettent les plans, en dessinent les coupes, en surveillent l'exécution avec une sûreté de méthode digne de nos meilleurs architectes. Ils connaissent à fond l'architectonique; aussi, saint Benoît imposait à ses religieux l'étude de l'architecture, de la peinture, de la mosaïque, de la sculpture. Le cloître, à cette époque, était l'*École des beaux-arts* d'aujourd'hui.

L'entreprise de Fulbert était gigantesque. De même qu'on juge, par le bloc de pierre ou de marbre que le statuaire s'occupe d'ébaucher et d'épanneler, des proportions de son travail, de même la crypte de Chartres révèle, à elle seule, ce qu'est, ce que devait être l'église supérieure.

« Les grottes qui sont dans cette église, dit *Félibien* (1), et qu'on prétend avoir eté commencées dans le temps que les druides y dédièrent un autel à une vierge qui devait enfanter (2), ont presque autant d'espace que l'église haute; elles occupent tout le dessous des ailes qui accompagnent la nef, la croisée et le chœur. Il y a *sept* chapelles (3) qui répondent à celles d'en haut, et même sous le chœur et en quelques autres endroits on trouve plusieurs caves ou grottes les unes sur les autres. »

La longueur dans œuvre de la cathédrale de Chartres est de 130^{m},86. L'église souterraine contient autant d'étendue que toutes les ailes simples et doubles qui sont aux deux côtés de la nef et du chœur de l'église supérieure.

Voici les dimensions de la crypte (4) :

Longueur.....	110 mètres.
Circuit.....	200
Largeur moyenne.....	5 à 6

« La voute, dit l'abbé Bulteau (5), est formée de voûtes partielles à plein cintre, divisées par carrés de 5 à 6 mètres de côté; les arceaux se croisent et vont retomber avec les arcs doubleaux sur des pilastres fort larges et fort simples. »

Comme on le voit, la crypte de Chartres se distingue par sa profondeur ou son étendue; à la différence des cryptes, lesquelles géné-

(1) *Vie des archit.*, p. 174. — Voy. aussi le *plan* de la crypte et l'intéressant article de M. Guénebault, *Rev. archéologique*, t. XIII, p. 621 et pl. 299.

(2) « Virgini parituræ. »

(3) Il y en avait 13 dans la crypte (voy. *Revue arch.* t. XII, p. 89).

(4) D'après l'abbé Bulteau, p. 270.

(5) Ut sup.

ralement ne correspondent qu'au chœur de l'église, la nôtre a la même longueur que l'église elle-même.

Les assises, posées par Fulbert, font juger de l'ampleur du plan qu'il avait conçu et arrêté; leur solidité était à toute épreuve, puisque, chargées comme elles le sont du poids de ces constructions monumentales, elles n'ont pas fléchi ni subi la moindre altération depuis neuf siècles tout à l'heure. Elles sont encore ce qu'elles étaient (1). S'il a été donné à Thierry d'*achever* l'œuvre de Fulbert (2), et s'il est vrai que l'œuvre de Thierry ait péri, à son tour, par l'incendie supposé de 1194 (3), c'est que nos cryptes (*nostras cryptas*), comme le dit Fulbert, ont résisté à ce nouveau désastre; ce que Fulbert avait fait lui a survécu (4).

Mais il ne faut pas seulement louer ce digne évêque de ce qu'il a fait par ses mains, mais de ce qu'il avait hardiment entrepris : l'*idée* de reconstruire son église lui appartient, à lui, sans partage avec qui que ce soit. Ses successeurs ont achevé son œuvre, soit, mais l'inspiration première lui demeure; sa piété a rêvé cette construction, son génie l'a commencée; ses continuateurs ont été habiles, mais pas plus que lui. Ils ont su poursuivre des travaux projetés et arrêtés nécessairement de la main de Fulbert. Que nos regrets sont profonds! Où trouver la trace de ces riches ébauches, de ces plans précieux, de ces lignes tracées par un maître si habile? Hélas! nul vestige ne nous en reste, nous n'avons pas, comme pour la tour de Strasbourg, les dessins inappréciables d'Erwin de Steinbach. Le chef-d'œuvre est commencé et achevé, et pas le moindre document écrit de cette réédification si belle, si noble et si complète!

Un de nos architectes modernes, des plus distingués, a écrit quelque part (5) que l'architecte de Notre-Dame de Chartres avait fait son église pour le chœur, soit; ne pourrions-nous pas, usant de la même formule, soutenir que Fulbert, lui, avait fait *sa* crypte pour *sa* cathédrale. L'une était digne de l'autre, nous les devons toutes deux à une *idée* chrétienne, à la foi, en un mot, qui vivifie

(1) Nous ne parlons pas de plusieurs chapelles très-certainement postérieures à 1028.

(2) Cathedralem *complevit*.

(3) D'après Rigord.

(4) M. Viollet-Le-Duc (*Dict. de l'archit. franç.*, t. II, p. 315) prétend avec l'autorité que lui donne son talent, que la cathédrale de Chartres est la plus *solidement* construite de *toutes* les cathédrales de France.

(5) M. Viollet-Le-Duc (*ut sup.*, t. II, p. 311).

tout ce qu'elle touche, tout ce qu'elle entreprend, tout ce qu'elle accomplit.

Honneur encore une fois à Fulbert!

Sa modestie excessive rehaussait encore son mérite. Prenez au hasard ses lettres, dépouillez-les; qui les a écrites? Il a pris soin de le dire : un humble prêtre (1), le prêtre des chartrains (2), un humble évêque (3), le plus humble des évêques (4), le plus petit des évêques! (5) ceci dit tout, *magnæ ecclesiæ* PUSILLUS *episcopus!*

Eh bien! ce grand homme qui aimait tant à s'abaisser, à se rapetisser, cet homme remarquable à tous égards, l'honneur comme saint Yves de l'épiscopat, qui a établi le culte de Marie, lui qui lui a élevé cette magnifique et somptueuse chapelle, est resté, malgré sa sainteté et sa science (6), ce qu'il a voulu être, un prêtre, un évêque, quand tout révélait en lui un homme exceptionnel, un saint. L'église de Chartres, pour laquelle il a tant fait, ne lui rend aucun culte, tout en honorant son nom comme l'un des plus vénérables; celle de Poitiers, plus juste, l'a placé dans les litanies de son diocèse.

Qu'importe après tout, la gloire de Fulbert ne dépend par de ces hommages, son nom n'en vivra pas moins à toujours dans le pays chartrain qu'il a éclairé des rayons de sa sagesse (7); son nom, cher à l'Église, non moins cher aux admirateurs de l'art chrétien, est désormais inséparable de la superbe basilique que nous lui devons. Il est écrit en toutes lettres dans cet évangile de pierres.

Oui, l'église de Chartres est l'œuvre de Fulbert, c'est la plus belle page de sa vie (8)!...

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) Ep. 29.
(2) Ep. 34.
(3) Ep. 16.
(4) Ep. 25, 79 et 90.
(5) Ep. 2. On a cru longtemps le reconnaître sous le porche sud de l'église. *M. Didron* n'y a vu que la statue du pape *saint Clément.*
(6) « Sanctitate ac doctrinâ conspicuus. » (*Insc. à S.-Père*).
(7) « Discipline ac sapientiæ radiis hunc locum illuminavit. » (*Nécrol.*)
(8) M. Viollet-Le-Duc (*ut sup.*, t. II, p. 311) prétend que, malgré l'incendie de 1194, les parties inférieures de la façade occidentale, le clocher vieux terminé et la souche au clocher neuf resté en construction, échappèrent à la destruction.

NOTE

SUR LE TUMULUS D'ALFORT.

Vers la fin de 1842, profitant d'un moment de loisir pour étudier sur le terrain l'expédition de Labiénus contre les Parisiens, je cherchais les traces de la sanglante victoire que remporta ce lieutenant de César sur un corps considérable d'insurgés, événement dont je plaçais le théâtre à Vitry, comme l'a fait aussi M. J. Quicherat dans le savant mémoire qu'il a publié sur ce sujet, en 1852; lorsque, par suite de mon exploration, il vint à ma connaissance que des vestiges d'un fait de guerre antique avaient été trouvés dans les fouilles du fort de Charenton, c'est-à-dire en avant de la Marne, entre Alfort et Maisons, près du point où Labiénus dut repasser de la rive droite sur la rive gauche de la Seine, si la bataille eut réellement lieu à Vitry. L'un des officiers du génie chargés de la direction des travaux militaires sur ce point, M. le lieutenant aujourd'hui commandant Deroulède, eut l'extrême obligeance de me remettre un dessin et des notes renfermant toutes les explications qu'il lui était possible alors de rassembler sur l'intéressante découverte dont il s'agit (1). Je réservais ces renseignements pour un mémoire que je me propo-

(1) Si les officiers du génie n'avaient suivi que leur propre impulsion, nous posséderions une étude complète du tumulus d'Alfort, mais ils crurent devoir consulter un célèbre professeur d'archéologie, et ce personnage, peu soucieux, à ce qu'il paraît, de l'intérêt historique, déclara que les objets découverts n'offraient rien de nouveau, qu'on en trouvait partout de semblables, que cela n'était d'aucun intérêt pour *l'art;* de ce moment, le zèle des officiers se refroidit et ils cessèrent de donner leur attention aux résultats archéologiques des fouilles. C'est à cette circonstance que fait allusion le passage suivant d'une lettre écrite, le 26 novembre 1842, par l'officier distingué dont on vient de citer le nom : « Voyant quelle « interprétation donnaient certaines personnes haut placées aux trouvailles que « nous avions faites, j'ai jeté le manche après la cognée, et je n'ai pas fait en der- « nier lieu ce que j'eusse fait sans la dépréciation de quelques savants. Aujourd'hui « je m'en repens, mais un peu tard, tant il est vrai qu'il ne faut pas s'en rapporter « aveuglément à la parole même du maître. »

On a si souvent, et presque toujours si mal à propos, porté contre les ingénieurs militaires l'accusation de vandalisme, au nom de l'archéologie, qu'il est bien juste de leur fournir une riposte en signalant, à côté de cet exemple de leur zèle, le déplorable dédain d'un des maîtres de la science les plus accrédités à cette époque.

sais d'écrire sur l'ensemble des opérations de Labiénus, après que j'aurais eu complété la reconnaissance du terrain ; n'ayant pu m'occuper de ce travail, je me décide à les présenter ici, tels que je les ai reçus, en me bornant à les mettre en ordre et à y joindre quelques courtes réflexions sur le rôle que me paraît avoir rempli l'ouvrage antique de fortification auquel ils se rapportent.

Les vestiges qui font l'objet de la présente note étaient cachés sous une sorte de tumulus, d'environ 150 m. de diamètre et 3 m. 50 d'élévation, dont le sommet se trouvait vers l'emplacement qu'occupe le milieu du front d'entrée du fort de Charenton, ainsi que l'indique la planche 347 ci-jointe, où ce monticule est figuré en plan par les courbes d'intersection de sa surface avec des plans horizontaux, espacés de 5 en 5 décimètres.

Le cercle ponctué *d e f* représente un fossé antique ayant 3 m. de profondeur, autant de largeur au fond, et 4 m. de largeur en haut. Les lignes ponctuées *h g* et *i k* sont des parties d'un second fossé antique, de dimensions moitié moindres en largeur et profondeur, lequel devait se continuer tout autour du mamelon, d'après quelques traces qu'on en a observées plus tard sur d'autres points et dont on a omis de relever les emplacements. Ces fossés étaient, l'un et l'autre, remplis de terre végétale d'une couleur plus foncée que le sable dans lequel ils avaient été creusés, ce qui faisait ressortir nettement et permettait de mesurer les lignes de leurs profils. La bonne conservation des talus du fossé principal, malgré leur grande roideur eu égard à la nature peu consistante du terrain, indique qu'il fut rempli très-peu de temps après avoir été creusé. Les talus de l'avant-fossé, moins roides et moins réguliers, semblent s'être éboulés sous les pieds des combattants.

On a trouvé le long de la ligne *d e f :*

1° En *d*, un amas pulvérulent d'ossements humains, d'environ *un mètre et deux tiers de mètre cube*, enfoui à 1 m. 50 de profondeur au-dessous de la surface du tumulus, ce qui répond, en cet endroit, à peu près au niveau de la plaine.

2° En *e*, une hache et un poignard en lave.

3° En *f*, quelques ossements humains et deux boules en grès, percées d'un trou s'élargissant vers la surface de chaque côté.

Dans le fossé *i k* ont été recueillis :

1° Des ossements humains parmi lesquels onze crânes entiers.

2° Des couronnes, des bracelets, une boucle d'oreille, objets présentant à leur cassure l'aspect d'un alliage d'étain et de cuivre, et qu'on a jugés être en *bronze romain*.

3° Deux fragments de lames à deux tranchants analogues à celles de nos sabres d'infanterie, avec une lance ou feuille de laurier, qui devait être la pointe d'un javelot romain, le tout en fer ;

4° Un petit tombeau en pierre dure, ayant au creux 0 m. 70 de longueur sur 0 m. 30 de largeur, et rempli d'ossements.

Il n'est pas fait mention du *vallum* qui nécessairement couronnait le bord intérieur du fossé principal, et cette omission n'a rien qui doive surprendre. On comprend sans peine qu'étant formé de terres remuées et prises, en partie au moins, dans la couche végétale du sol, il ne pouvait que se confondre, pour l'œil, avec le remblai du tumulus composé lui-même de terre végétale. D'ailleurs toute trace de ses contours, qui se présentaient aux premiers coups de pioche de nos travailleurs, a dû disparaître avant qu'on se soit aperçu qu'il y avait là un intéressant sujet d'observation.

Le fait révélé par les détails qui précèdent me paraît donc pouvoir être énoncé, sans forcer l'induction, de la manière suivante :

A la place même où nous avons construit un fort, dont une des propriétés défensives est de couvrir le pont de Charenton, les Gaulois, pour un but analogue et dans la prévision d'une attaque prochaine des Romains, avaient élevé un solide ouvrage de campagne, qui fut fait, attaqué et transformé en tumulus, dans un très-court espace de temps.

J'imagine que cet ouvrage, qui ne pouvait pas rester ainsi en l'air, qui était nécessairement appuyé par un corps en position sur la haute berge droite de la Marne, servait lui-même de point d'appui et de refuge à de petits postes et des vedettes lancés en avant dans l'angle des deux rivières. L'avant-garde de Labiénus, si tel est l'ennemi en présence, sera tombée inopinément, à la faveur de l'orage, sur ces avant-postes, les aura égorgés en partie et aura poussé le reste, l'épée dans les reins, jusqu'au fortin où elle sera entrée pêle-mêle avec les fuyards. C'est la scène rendue en ces quelques mots dans les commentaires : « Eo cum esset ventum, exploratores hos-« tium, ut omni fluminis parte erant dispositi, inopinantes, quod « magna subito erat coorta tempestas, ab nostris opprimuntur. »

Je m'arrête. Il ne convient pas de discuter isolément un épisode de cette expédition. J'en ai dit d'ailleurs assez pour atteindre mon but actuel, qui est d'assurer la conservation et de faire pressentir l'importance des seuls renseignements qui existent sur l'antique redoute d'Alfort, curieux et peut-être unique spécimen de la fortification passagère des Gaulois.

Le général Creuly.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

La séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres a eu lieu le 12 novembre, sous la présidence de M. Ph. Le Bas. La séance a été ouverte par un discours de M. le président, dans lequel il a passé en revue les travaux exécutés sous l'inspiration de l'Académie, puis il a annoncé les récompenses qu'elle a accordées et fait connaître celles qu'elle doit décerner dans l'avenir. Ensuite M. Naudet, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Boissonade, l'un des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres les plus illustres et les plus regrettés. Après cette lecture, qui a captivé l'attention du nombreux auditoire, M. Guigniaut a lu le rapport de la commission de l'école française d'Athènes, sur les travaux des membres de cette école pendant l'année 1856-1857. M. Guigniaut signale dans ce rapport les progrès sérieux que la commission a reconnus dans les travaux de l'école. M. Paulin Pâris a lu le rapport de la commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de 1858. L'heure avancée n'a permis ni à M. de Rougé, ni à M. Maury de lire le premier une notice sur une stèle égyptienne de la Bibliothèque impériale de Paris, le second un mémoire sur la magie et l'astrologie, lectures qui avaient été annoncées au programme de la séance.

— Dans sa séance du 3 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Lajard, décédé. Le nombre des votants était de 37; au cinquième tour de scrutin, M. Munck a obtenu 19 voix, M. Beulé, 18. M. Munck ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé membre de l'Académie.

— Des fouilles exécutées sur le territoire de Marpain, canton de Montmirey-le-Château (Jura), sous la direction de M. Émile Jannot, ont rendu à la lumière un nombre immense d'objets antiques de toutes sortes, tels que styles, bracelets, cuillers, fibules, anneaux et bagues, statuettes, armes, clefs, fragments d'amphores avec inscriptions, etc., etc. Trois cents pièces de monnaies gauloises, consulaires, impériales latines et même quelques impériales grecques

ont été recueillies au même lieu. Sur les territoires de Marpain et de Dammartin, l'étendue des ruines est considérable. Ce jeune archéologue a de plus découvert plusieurs voies qui partaient de cette station romaine, des colonnes et autres débris d'édifices publics. Quelle était cette ville ? Était-ce Dissatium ? Telle est du moins l'opinion de Perreciot, historien recommandable de la Franche-Comté au XVIIIe siècle. Du reste, M. Jannot, qui a fait de précieuses recherches sur l'historique de la ville séquanaise, veut l'étudier attentivement avant de mettre au jour le résultat de ses investigations.

— On nous communique l'inscription suivante, que des fouilles exécutées par le génie militaire, viennent de faire découvrir dans la casba de Constantine :

POLLVCI. AVG. SACR.
L. CALPVRNIVS. L. FIL. QVIR.
SVCCESSIANVS. CVRAT OR.
DENDROPHORORVM
V. S. LIB. ANIMO.

Polluci Aug(usto) Sacr(um).

L(ucius) Calpurnius, L(ucii fil(lius), Quir(ina tribu), Successianus, curator dendrophororum v(otum) s(olvit) lib(ens) animo.

Cette inscription se lit sur un petit autel de 0^m,35 de hauteur et 0^m,40 de largeur, qui devait faire pendant à un autel semblable, consacré à Castor, par le même personnage. Ce dernier autel est aujourd'hui encastré dans le mur de soutènement de la cour du génie à la casba de Constantine ; et l'inscription qu'on y lit a été publiée par M. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n° 1896.

— Le *Moniteur universel*, le *Journal des Débats*, le *Courrier de Paris*, le *Journal général de l'instruction publique*, la *Revue de l'instruction publique*, et peut-être d'autres journaux encore ont reproduit d'après l'*Africain* de Constantine, ce que le rédacteur de ce dernier journal appelle « un fac-simile de la mosaïque trouvée dans la basilique d'Orléansville. » C'est un carré couvert de lettres, au centre duquel se trouve une M, initiale des mots MARINVS SACERDOS, qui se lisent dans toutes les directions.

Un savant officier du génie, M. Prévost, a publié dans la *Revue archéologique*, IVe année (1848), p. 653 et suivantes, une *Notice sur Or-*

léansville, accompagnée d'une planche (n° 78), dans laquelle sont représentés les principaux motifs de la mosaïque dont il s'agit. Cette mosaïque est en effet fort belle et fort intéressante ; l'inscription de *Marinus* n'est point figurée dans les fragments représentés sur cette planche ; mais on y voit un jeu de lettres semblable, formé avec les mots SANCTA ECLESIA, et deux autres inscriptions beaucoup plus importantes, puisque l'une nous fait connaître la date de la construction de la basilique, et que l'autre est l'épitaphe d'un évêque, *Reparatus*, qui mourut en 436 de l'ère de la province de Maurétanie, c'est-à-dire en 475 de l'ère chrétienne. Quant à l'inscription de *Marinus*, elle est mentionnée dans le texte de la notice de M. Prévost. C'est donc à tort que le rédacteur de l'*Africain* termine son article en affirmant que « cette inscription n'a encore été publiée que dans le beau *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie*, par M. Léon Renier, sous le n° 3704 ; » et l'on conçoit d'autant moins cette affirmation, que M. Renier lui-même, dans les notes qui, dans son recueil, accompagnent ce monument et les autres inscriptions d'Orléansville, a eu soin de renvoyer ses lecteurs à la notice de M. Prévost et à la *Revue archéologique*.

— La langue étrusque est depuis quelques années le sujet d'études sérieuses. Tout récemment nous avons publié les essais remarquables du R. P. Tarquini et particulièrement sa traduction de la grande inscription de Pérouse. L'un des savants orientalistes de l'Allemagne, M. J. G. Stickel, professeur de langues orientales à l'université d'Iéna, vient de publier un livre dans lequel il cherche à établir l'origine sémitique de la langue étrusque. C'est en 1855 que M. Stickel eut le premier soupçon de ce qu'il croit avoir découvert et prouvé. Il eut l'idée de démontrer sa conjecture sur des noms et des inscriptions, et il réussit à interpréter la grande inscription de Pérouse à l'aide des langues sémitiques. Il prouve d'une manière satisfaisante que les racines de l'étrusque se trouvent principalement dans l'hébreu, puis dans l'arabe et aussi dans les autres dialectes sémitiques.

— Dans les fouilles exécutées autour du chœur de la nef de l'église de Saint-Eustache à Paris, pour établir les conduits de chaleur du calorifère, on a trouvé plusieurs tombeaux mutilés, parmi lesquels était celui de l'architecte de cette magnifique église. Voici l'inscription qui a été retrouvée sur son mausolée brisé :

Cy devant gist le corps d'honorable homme Charles David, vivant

juré du roy, ès-œuvres de maçonnerie, doyen des jurés et bourgeois de Paris, architecte et conducteur du bâtiment de l'église de céans, lequel, après avoir vécu avec Anne Lemercier, sa femme, l'espace de 53 ans, est décédé le 4e jour de décembre 1650, âgé de 98 ans.

— La Bibliothèque impériale vient de reçevoir de Mme Lajard, veuve du savant académicien dont l'érudition a eu récemment à déplorer la perte, le don fait par M. Félix Lajard à notre premier établissement scientifique. Il consiste : 1° en une figurine d'argent massif d'un travail gréco-syrien très-délicat, haute de 0m,052, représentant Vénus et publiée par le donateur sous le n° 11 de la planche 19 de ses *Recherches sur Vénus ;* 2° en un manche de vase de bronze dont le dessin est gravé sous deux aspects sur la planche 23 du même ouvrage. Ce dernier monument de style étrusque, et qui paraît représenter Mélicerte porté sur un monstre à trois têtes et à queue de poisson, est aussi intéressant pour l'érudition que l'est la statuette de Vénus sous le rapport de l'art. Ces deux objets sont placés dans le cabinet des antiques, où ils pourront être vus par les nombreux visiteurs de cette admirable collection.

— M. Roach Smith, l'un des plus savants et des plus zélés antiquaires de la Grande-Bretagne, vient de visiter tout récemment la petite ville de Dax près Bayonne, dans le seul désir de voir les belles murailles romaines qui entourent cette antique cité. Le savant Anglais a publié dans le *Bell's Weekly Messenger* le rapport fait à ce sujet à la Société des antiquaires dont il fait partie, et dans lequel il décrit minutieusement ces constructions les plus remarquables en ce genre qui existent en Europe, par leur architecture et leur état de conservation. Malheureusement, dit en terminant M. Roach Smith, les murailles romaines de Dax seront bientôt au nombre des antiquités qui auront disparu. C'est une chose étonnante, ajoute-t-il, de voir combien certaines sociétés savantes s'occupent peu de la conservation des monuments de leur localité.

— La Société des antiquaires de Normandie met au concours de 1859 le sujet suivant : Dresser la carte gallo-romaine du territoire comprenant les cinq départements de l'ancienne Normandie (seconde Lyonnaise) ; justifier par des textes et des observations faites sur les lieux mêmes ou empruntées à des mémoires dignes de foi, les noms et les emplacements des divisions, circonscriptions, villes,

ports, camps, stations, routes, en un mot de tous les points où on aura constaté quelque trace de constructions ou d'habitations se rapportant à cette époque. Le prix est de 800 francs. Les mémoires doivent être adressés *franco* avant le 1er septembre 1859 à M. Charma, secrétaire de la Société à Caen.

— La vente des monnaies antiques grecques et romaines de la collection de M. Tochon d'Annecy, commencera le 17 décembre, à l'hôtel des commissaires-priseurs, rue Drouot, à une heure précise. Cette précieuse collection appartenait à un homme instruit, membre de l'Institut, et auteur de plusieurs ouvrages très-estimés en numismatique, ayant consacré une grande partie de sa vie à l'étude de cette science. M. Tochon d'Annecy avait rassemblé les matériaux nécessaires à un grand ouvrage sur les médailles grecques, et sa collection faite dans ce but scientifique, présente l'assemblage presque complet des diverses séries, et en même temps un choix rare de belles médailles. Ses pièces gauloises sont fort remarquables; la Thrace et autres provinces sont fort riches en grands médaillons que l'on retrouve difficilement de nos jours; enfin, les nomes d'Egypte méritent une mention toute particulière; les pièces ont été publiées par M. Tochon, et cette série est considérée comme une des plus complètes qui existe. A cette occasion, nous rappelons que cette importante série numismatique a fourni depuis la publication de l'ouvrage, devenu très-rare, de M. Tochon, la matière d'importants travaux. MM. Lenormant, dans le *Musée des antiquités égyptiennes*, et Victor Langlois, dans un ouvrage spécial, ont donné la description de toutes les monnaies des nomes d'Égypte, qui nous sont parvenus.

Il serait trop long d'énumérer toutes les belles pièces qui se trouvent dans cette collection; mais nous voulons appeler encore l'attention des amateurs de médailles du XVe siècle, sur le beau médaillon de Philippe-Marie Visconti, gravé par Victor Pisan. Cette pièce, décrite par M. Tochon, peut être considérée comme unique. On sait qu'il existe peu de médailles d'argent, et, à en juger par ce médaillon, le travail en était encore plus soigné que celui des pièces en bronze, qui pourtant jouissent d'une grande réputation. Le catalogue se distribue chez M. C. Rollin, expert, chargé de la vente.

BIBLIOGRAPHIE.

Alesia (VIIe campagne de Jules César). *Résumé du débat, réponse à l'article de la Revue des Deux Mondes du 1er mai 1858. Conclusion; avec un appendice renfermant des notes inédites écrites de la main de Napoléon Ier, sur les Commentaires de César;* par Ernest Desjardins. 1 vol. in-8°. Paris, 1858, Didier et Cie.

Cet ouvrage est la réimpression des articles que l'auteur a publiés dans le *Moniteur universel* des 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 octobre 1858. Il en a modifié la forme sur quelques points et a revu avec soin le travail dans son ensemble. C'est une étude critique, archéologique et historique de tous les ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur la question d'*Alesia*. Enfin il a ajouté à ses articles des notes inédites, écrites de la main de l'Empereur, à Sainte-Hélène, sur les marges d'un exemplaire de César. Ces notes sont très-précieuses et très-utiles pour tous ceux qui étudient par goût ou par profession les Commentaires de César. Elles nous donnent l'impression première de Napoléon sur l'ensemble des *Commentaires* et la curieuse appropriation d'un grand nombre de descriptions de César aux lieux modernes correspondants, surtout pour ce qui concerne le IIe livre (Guerre de Belgique), pour laquelle l'Empereur avait acquis des lumières toutes particulières dans sa fameuse campagne de France.

Die Herakleotische Halbinsel in archæologischer Beziehung behandelt. — La presqu'île Héracléotique étudiée au point de vue de l'archéologie, par le Dr P. Becker, directeur du lycée Richelieu, à Odessa. Leipzig, 1856, in-8°, avec deux cartes.

Die Gestade des Pontus Euxinus vom Ister zum Boristhenes in Bezug auf die im Alterthume dort gelegenen colonien. — La côte du Pont-Euxin, depuis l'Ister jusqu'au Borysthène, et les colonies qui y existaient dans l'antiquité, par le même ; Saint-Pétersbourg, 1852, in-8°, avec une carte.

Le premier de ces deux mémoires est, comme son titre l'indique, purement archéologique. On sait que la presqu'île Héracléotique est

celle où s'établirent les armées alliées pendant le siége de Sébastopol, et que c'est à l'extrémité de cette presqu'île qu'étaient situés la ville de *Chersonesus*, et le temple de Diane, si célèbre dans les traditions héroïques de la Grèce. L'auteur a décrit avec beaucoup de soin et d'érudition tout ce qu'on y voyait encore, avant le siége, de traces de l'antiquité, et c'était une entreprise d'autant plus utile, que les travaux exécutés par les armées alliées, soit pour se loger et se fortifier, soit pour attaquer la place, ont à peu près fait disparaître toutes ces traces. On ne peut lire sans un vif intérêt cette dissertation, où sont rattachés aux souvenirs de l'antiquité classique tant de lieux aujourd'hui populaires, naguère généralement ignorés, et qui cependant avaient eu aussi autrefois, mais sous d'autres noms, une certaine célébrité. Pour n'en citer qu'un seul, combien de personnes, et nous ne parlons que des personnes instruites, combien de personnes savent que *Balaclawa* n'est autre chose qu'une altération de Παλάκιον, nom d'une forteresse construite par les Scilurides, et qui joua un rôle considérable dans la guerre de Mithridate contre les Scythes ?

Le second mémoire est entièrement géographique; l'auteur y décrit avec tout le détail nécessaire cette partie des côtes de la mer Noire, qui s'étend depuis les bouches du Danube jusqu'au liman du Dniéper. Il discute avec soin les diverses opinions émises sur la position des colonies grecques qui ont autrefois existé sur cette côte, et il cherche à en établir la synonymie moderne. Peut-être, pourrait-on lui reprocher de n'avoir pas fait un usage assez fréquent, dans ces recherches, des monuments épigraphiques, qui sont, on le sait, sinon la source la plus abondante, du moins la plus sûre, de renseignements pour la géographie comparée. Mais ce qu'il n'a pas fait dans ce premier travail, il y a lieu d'espérer qu'il le fera dans ceux qu'on est encore en droit d'attendre de lui ; et, dans tous les cas, il faut se féliciter, dans l'intérêt de la science, de voir fixé par d'honorables fonctions, au centre d'une contrée où tant de découvertes sont encore à faire, un savant qui a pu faire preuve du zèle et de la critique dont témoignent les deux brochures que nous annonçons.

Numismatique ibérienne, par P. A. Boudard. — Paris, Leleux, 8 fascicules in-4° avec planches.

L'ouvrage dont nous allons entretenir les lecteurs de la *Revue*, n'est point encore terminé; six livraisons seulement ont paru, et

grâce à la prodigieuse activité de l'auteur, nous espérons que cette précieuse et utile publication touchera prochainement à sa fin.

La numismatique ibérienne a déjà été le sujet de beaucoup de travaux fort remarquables; dès le XVIe siècle, plusieurs savants espagnols s'en étaient justement préoccupés, et leurs écrits renferment d'intéressants détails sur les plus anciennes monnaies de la péninsule espagnole. L'œuvre de ces savants fut continuée dans le siècle suivant, et enfin de nos jours MM. Lenormant et de Saulcy ont publié sur les médailles ibériennes d'importants ouvrages qui, dans ces dernières années, ont eu un grand retentissement en Europe.

En revenant sur cette question, M. Boudard était, plus que tout autre, à même de traiter ce sujet difficile. La connaissance profonde qu'il a acquise des langues du sud de la France et des dialectes de l'Espagne, la faculté de consulter et d'étudier à loisir les collections de médailles ibériennes qui sont fort nombreuses, surtout à Madrid et dans les autres villes de la péninsule et de nos départements du Midi, son voisinage de l'Espagne, étaient pour ce savant, autant de facilités qui lui permettaient de mener à bonne fin l'œuvre qu'il avait entreprise.

M. Boudard a inauguré son travail par de savantes dissertations sur la géographie ancienne de l'Espagne, où l'érudition de l'auteur, secondée par une critique éclairée, met de suite le lecteur à même de comprendre à première vue, ce qu'il faut entendre par les Ibères et par les peuplades ibériennes, dont il a en vue d'étudier les monuments numismatiques. Vient ensuite une étude consciencieuse des ouvrages où il est question des alphabets et des monnaies ibériens, et qui est comme un abrégé des recherches faites sur cette question depuis 1577. L'auteur, dans un second chapitre, passe à l'explication de l'alphabet ibérien ; ce travail pour lequel l'auteur a fait usage des recherches de dom Toustain, de Vélasquez, du docteur Puertas, est digne des plus grands éloges. Malgré le désir que nous aurions d'entrer dans quelques détails sur les matières contenues dans ce chapitre, nous sommes forcé, à cause des exigences que nous impose la composition des caractères ibériens dont on se sert dans les imprimeries, de remettre, à un autre temps, une étude qui aura pour les lecteurs un intérêt véritable. Le troisième chapitre est la continuation du précédent, il a trait aussi à l'alphabet ibérien. Le chapitre quatre est tout entier consacré aux alphabets et aux suffixes ibériens et basques comparés; ce travail est complété par une étude sur les mêmes alphabets et suffixes comparés à ceux des langues phénicienne, celtique et grecque. Dans ce

dernier chapître, la philologie occupe une grande place et l'auteur est entré dans une foule de considérations fort ingénieuses. Seulement nous nous permettrons de faire remarquer une omission fâcheuse dans le travail de M. Boudard. Déjà avant lui, un de nos collaborateurs, M. Breulier, dans plusieurs articles sur les monnaies gauloises, insérés dans les huitième et neuvième années de cette *Revue*, s'était occupé de l'interprétation des légendes des monnaies celtiques, et les idées de cet érudit, adoptées par les uns, rejetées par les autres, avaient cependant fini par être admises, au moins en partie, par beaucoup de savants. M. Boudard, qui avait connaissance des travaux de M. Breulier, aurait dû les mentionner, d'autant plus qu'il a fait usage de beaucoup d'autres écrits moins importants. En soumettant cette observation à M. Boudard, nous sommes persuadé qu'elle sera prise en bonne part, et que l'auteur réparera, dans une de ses prochaines livraisons, cette omission, ne fût-ce que pour montrer davantage l'impartialité dont il nous donne la preuve à chacune des pages de son livre. Le livre deuxième, qui commence avec la quatrième livraison, est consacré à des notions préliminaires sur les monnaies ibériennes. Nous nous arrêtons à ce chapitre, car les considérations qui y sont développées ne pourront être étudiées d'une manière complète et sûre, qu'autant qu'il nous aura été possible de lire avec attention l'ensemble de l'ouvrage du savant numismatiste.

Nous espérons que prochainement le livre de M. Boudard sera entièrement terminé,et alors nous ferons connaître à nos lecteurs les points principaux qui nous paraissent le plus ressortir de l'ouvrage de notre digne collaborateur.

D'après ce que nous venons de voir, nous pouvons affirmer, de l'avis de tous, que le travail de M. Boudard sera le dernier mot sur la numismatique des Ibères, et certes, c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'une publication dont la première partie seulement nous est connue. S. L.

La Cathédrale d'Anagni, par M. l'abbé Barbier de Montault, 1 vol. in-4°. Paris, 1858, Didron.

Anagni est une des villes des États romains les plus riches en monuments archéologiques ; aussi, malgré le peu de sécurité qui existe pour le voyageur qui parcourt la route de Rome à Anagni, M. Barbier de Montault, emporté par son zèle, n'hésita pas à aller visiter cette ville, ses monuments remarquables et particulièrement

sa cathédrale dont il publie la monographie. La légende des patrons d'Anagni y est reproduite avec toute la naïveté des pieuses légendes et donne des détails sinon bien authentiques, au moins très-curieux sur la fondation et les transformations de cette église. Ensuite l'auteur décrit avec le plus grand soin la basilique actuelle dans toutes ses parties sans oublier la crypte qui est comme l'église supérieure, privilégiée du titre de *basilique sacrosainte*. Cette monographie est terminée par l'inventaire du trésor de la cathédrale, d'une richesse remarquable en vêtements sacerdotaux, en orfévrerie, en émaux, en tapis et parements d'autels. Le livre de M. l'abbé Barbier de Montault sera lu avec intérêt par toutes les personnes désireuses de connaître dans tous ses détails l'une des plus belles basiliques de l'Italie.

Revue de l'art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse dirigé par M. l'abbé Jules Corblet. Octobre et novembre 1858. Paris, A. Pringuet.

Ces numéros contiennent : Essai historique et liturgique sur les ciboires, par M. l'abbé Jules Corblet ; Notice iconographique sur Saint-Pathus, par M. E. Grisy ; Résumé du symbolisme architectural, par M. l'abbé A. Ricard ; Monuments chrétiens primitifs à Marseille, par le R. P. Dassy ; La croix d'Oisy et autres croix anciennes, par M. l'abbé Van Drival ; L'art chrétien dans la Vendée, par M. Grimouard de Saint-Laurent. Des mélanges, une chronique et un bulletin archéologique terminent chaque cahier.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, commentés et expliqués par MM. Ch. Lenormant et de Witte, 134e livraison, in-4°, texte et planches. Paris, Leleux, éditeur.

Bibliothèque historique arménienne. — Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité, par M. Victor Langlois. Un volume in-4° de xx-87 pages et 6 planches. Paris, 1859. C. Rollin et Aug. Durand.

Dans une prochaine livraison, nous rendrons compte de cette publication, qui sert de complément au précédent ouvrage que notre collaborateur a publié, il y a trois ans, sur la numismatique de l'Arménie au moyen âge.

TRADUCTION ET ANALYSE

DE

L'INSCRIPTION HIÉROGLYPHIQUE D'IBSAMBOUL,

CONTENANT LE RÉCIT D'UN ÉPISODE DE LA GUERRE DE RAMSÈS II CONTRE LA CONFÉDÉRATION DES H'ITAS.

Peu de contrées ont captivé l'attention des savants et des voyageurs au même degré que l'Égypte : la lointaine antiquité de ses traditions défigurées dans les auteurs classiques ; les monuments imposants dont les ruines témoignent encore de sa puissance et de sa civilisation ; les scènes grandioses qui y sont retracées ; les légendes si longtemps mystérieuses qui les recouvrent de toutes parts, qui rampent sous le sol dans les hypogées, s'étendent sur les murs des palais et des temples et s'élancent jusqu'au sommet des obélisques, tout contribue à donner à la vallée du Nil un cachet particulier, un charme irrésistible. Aussi, sans remonter bien haut, combien d'écrivains ont pris l'Égypte pour texte (1) !

Mais dans le déluge d'ouvrages que nous a valu cet entraînement, il en est bien peu pour lesquels on ait mis à profit la science du déchiffrement des hiéroglyphes. On a pu classer heureusement une partie des listes dynastiques à l'aide de la lecture des cartouches royaux que leur encadrement isole dans les inscriptions et dans les manuscrits, mais les événements des règnes n'ont pas encore été déchiffrés dans les textes, si nombreux cependant, que les recherches modernes ont mis à notre disposition. On a établi le cadre, mais le tableau est à peine ébauché. Il en est de même dans le domaine de la mythologie et des institutions. On connaît des listes de dieux, mais on n'a pas encore publié la traduction correcte d'un seul chapitre du livre funéraire.

Toutefois, il ne faut pas se plaindre de cette stérilité apparente ; rappelons-nous, en effet, que nous ne sommes qu'à trente cinq ans du premier essai sérieux et que Champollion n'a laissé aucun disci-

(1) Voyez *Bibliotheca Ægyptiaca*, Dr H. Jolowicz. Leipzig, 1858.

ple capable de continuer immédiatement son œuvre interrompue par la mort. La renaissance du goût pour l'étude des hiéroglyphes ne date guère que de dix ans, et il serait souverainement injuste de dénigrer les beaux succès obtenus dans cette courte période; reconnaissons au contraire que l'examen des textes a été fait avec une louable activité et que la méthode de déchiffrement est devenue beaucoup plus sévère dans ses procédés et beaucoup plus sûre dans ses résultats.

C'est surtout dans ce perfectionnement de la méthode que consiste le progrès, quoique le nombre de traductions bien faites soit encore fort petit. Ces traductions portent déjà sur des sujets variés; elles servent à constater, à élucider divers faits de l'histoire, de la géographie, des mœurs et des croyances, mais elles ne forment, quant à présent, aucun ensemble de quelque importance. Ces utiles travaux se multiplient, du reste, rapidement à mesure qu'on avance dans l'intelligence des textes; ils méritent d'être encouragés, car ils formeront bientôt le fonds commun de notions arrachées aux sources originales, dans lequel il faudra puiser exclusivement pour l'œuvre de la reconstitution de la langue et de l'histoire de l'Égypte.

En vue d'une œuvre aussi importante, il serait téméraire d'agir avec précipitation. Il faut savoir se réserver, il faut perfectionner l'instrument d'analyse au lieu de l'employer aveuglément au risque de le forcer. Malheureusement l'attrait des solutions prématurées est trop souvent venu contre-balancer les prescriptions de la saine prudence. Dominé par l'esprit de système ou par un enthousiasme immodéré, plus d'un investigateur est parvenu à lire dans les hiéroglyphes, non ce qui s'y trouve réellement, mais ce qu'il y cherche, et une fois lancé sur le chemin glissant de l'arbitraire, il est rapidement descendu jusqu'à l'absurde.

D'aussi regrettables écarts ont eu pour conséquence d'éloigner de l'étude des hiéroglyphes bon nombre d'esprits sérieux, rendus incrédules par le défaut de critique qui caractérise les productions auxquelles je fais ici allusion; la phalange des égyptologues se recrute avec lenteur; à peine quelques travailleurs zélés continuent la tâche de Champollion et exploitent intelligemment la mine si riche et si vaste qui réclame des légions d'ouvriers.

Il est vrai que l'accès de la science hiéroglyphique est difficile: quand il a parcouru la grammaire de Champollion et gravé dans sa mémoire les mots du dictionnaire, l'étudiant est encore fort loin du point qu'ont atteint les progrès récents. Il peut, à la vérité, rechercher les traces de ces progrès dans les ouvrages des égyptologues

modernes et, pour y parvenir, il lui faut fouiller les revues savantes de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne ; mais une étude superficielle de ces travaux n'aboutirait à rien ; l'investigateur doit chercher, par la collation attentive des textes, à se rendre compte de la justification des traductions et il ne peut y réussir qu'en faisant pour son propre compte, l'observation analytique de tous les textes qu'il pourra se procurer, de manière à classer méthodiquement les mots et les formes de la langue. Ce travail est lent et pénible, beaucoup plus qu'il n'est difficile ; c'est, toutefois, le seul moyen de remplacer, pour l'étude d'une langue oubliée par les hommes, les vocabulaires et les grammaires que nous ne possédons plus. On ne doit pas s'imaginer, en effet, que les hiéroglyphes se traduisent d'inspiration ou par une méthode arbitraire. Dans la réalité, ceux qui les comprennent véritablement, les interrogent, comme s'il s'agissait du grec ou du latin, à l'aide d'un vocabulaire, c'est-à-dire d'un tableau raisonné donnant les différents emplois des mots, et d'une grammaire, c'est-à-dire de l'observation des règles et des formes du langage. Cette grammaire, ce vocabulaire, sont le fruit de la dissection des textes hiéroglyphiques et de la comparaison des passages dans lesquels se rencontrent un même mot, une même forme. On procède ainsi laborieusement du connu à l'inconnu et lorsqu'un pareil système affirme ses résultats, il est en mesure de les démontrer et de défier la critique la plus méticuleuse.

Les égyptologues, et je n'accorde ce nom qu'aux adeptes de la méthode dont je viens de donner une idée, possèdent tous des notes manuscrites considérables dont la réunion, si elle était possible, présenterait le tableau complet de la science à son degré actuel d'avancement. Mais ces notes sont loin d'être suffisantes ; chaque heure d'étude fait naître des observations nouvelles, qui confirment, complètent ou rectifient les notions précédemment acquises. Toujours de nouvelles pages s'ajoutent aux pages écrites et l'on ne peut encore prévoir l'époque à laquelle le livre sera terminé. Aussi la publication ne peut-elle en être entreprise que par fragments détachés. Il suit de là que le débutant est astreint à recommencer des recherches déjà faites bien des fois et à redécouvrir des faits déjà constatés par d'autres. C'est là, on le conçoit aisément, l'un des plus grands écueils de cette étude, quand on veut s'y appliquer sérieusement, quand on veut suivre l'exemple qu'ont donné M. S. Birch, en Angleterre, et M. de Rougé, en France. Mais à côté de cette méthode lente et pénible, il existe un système commode

d'interprétation des hiéroglyphes : celui-ci se contente de la lecture d'un petit nombre de mots déjà expliqués plus ou moins correctement par Champollion, et de quelques groupes nouveaux comparés à des homonymes plus ou moins rapprochés pris dans le copte, ou dans les langues sémitiques. Avec un peu d'imagination, la phrase se complète suivant le bon plaisir du prétendu traducteur. Il est à peine nécessaire de faire observer qu'un semblable système est aussi loin de la méthode analytique, que les vues de MM. Spohn et Seyffardt sont loin de celles de Champollion.

Il importe néanmoins que cette distinction soit hautement proclamée, car il ne faut pas que l'inanité des résultats obtenus par de vains systèmes soit plus longtemps une pierre d'achoppement pour le développement d'une science dont la découverte est une des plus grandes gloires de notre pays.

J'écris ceci sous l'impression que m'a laissée la lecture d'un article publié récemment par M. F. Lenormant, dans le *Correspondant* (t. VII, 2e livraison, février 1858), sous le titre de : *Les livres chez les Égyptiens* (2e article). L'auteur y a réuni d'excellentes citations empruntées littéralement à M. S. Birch et à M. de Rougé, mais en y mêlant des traductions d'une autre origine qui semblent se présenter au lecteur avec le même degré d'autorité, bien qu'elles n'aient absolument rien de commun sous le rapport de la méthode qui les a produites.

L'une de ces bonnes citations est le poëme de Penta-Our, traduit par M. de Rougé sur le texte original conservé au Musée britannique (Papyrus Sallier, no 3). La traduction de M. de Rougé, que j'ai suivie groupe par groupe, est un admirable spécimen des résultats de la méthode analytique, mise en œuvre par un esprit pénétrant et expérimenté. Voici le sujet du poëme :

Dans sa seconde expédition contre les H'itas, le roi Ramsès II, trompé par ses émissaires, s'est imprudemment séparé du gros de son armée; surpris par l'ennemi, il voit sa faible escorte mise en déroute et ne doit son salut qu'à un prodige de bravoure. Sorti vainqueur du combat, Ramsès rend gloire à Ammon dont le bras l'a sauvé; puis il rallie son armée, la ramène au combat et force les H'itas à implorer une trêve.

Le papyrus qui contient cette remarquable composition n'est malheureusement pas entier; nous n'en possédons plus que les deux derniers tiers; la partie perdue exposait les événements jusqu'au moment où l'armée des confédérés se précipite sur l'escorte du pharaon; mais, ainsi que le fait remarquer M. de Rougé, « l'historien pourra

« combler en partie cette lacune à l'aide des bulletins officiels de la « campagne que les tableaux d'Ibsamboul et du Ramesseum nous ont « conservés presque intacts, » et en effet, cet excellent égyptologue fait précéder sa traduction d'une analyse très-exacte de l'inscription d'Ibsamboul, dans laquelle les faits sont racontés avec beaucoup de clarté et d'enchaînement logique.

M. F. Lenormant semble n'avoir pas aperçu cette analyse, lorsqu'il s'exprime en ces termes :

« Je ne sache personne qui se soit occupé spécialement de l'in- « scription qui accompagne les tableaux du Ramesseum de Karnak, « mais celle du Spéos d'Ibsamboul, presque identiquement sem- « blable, a servi de texte à mon père dans son cours de l'année 1855; « il en a donné alors une traduction et un long commentaire. L'in- « scription d'Ibsamboul est loin d'être complète, les trente et une « premières colonnes d'hiéroglyphes sont seules parvenues intactes « jusqu'à nous, et toute la fin est entièrement perdue. Par un heu- « reux hasard, cette inscription comprend le récit des faits qui « manquent dans le papyrus Sallier, et la partie intacte s'arrête au « point où commence ce que le poëme nous a conservé. Elle nous « servira donc à compléter l'enchaînement de la guerre, et nous « commencerons par rapporter les points principaux de l'inscrip- « tion comme introduction, avant d'aborder l'analyse du ma- « nuscrit. »

Et ici M. Lenormant, procédant tantôt par analyse commentée, tantôt par traduction, donne de l'inscription d'Ibsamboul une interprétation qui nous explique parfaitement pourquoi il n'a pas reconnu l'analyse de M. de Rougé; puis il rattache sans transition ce chef-d'œuvre d'imagination au poëme de Penta-Our qui se trouve ainsi complété d'une manière fort inattendue.

J'ai voulu à mon tour étudier le texte d'Ibsamboul et je présente aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue* le résultat de cette étude.

L'inscription dont il est question a été copiée d'abord par Champollion ; elle occupe les planches XXVII, XXVIII et XXIX de son grand ouvrage ; une seconde copie est due à l'expédition scientifique Prussienne, sous la direction de M. Lepsius (Denkm. Abth. III, 187). La copie de Champollion, indépendamment d'un grand nombre de signes erronés, présente des lacunes considérables : la sixième et la trente-troisième ligne ont été omises en entier par le copiste, de même que la moitié inférieure de la trente-sixième et de la trente-septième. Aussi, aux endroits correspondants, le texte est-il absolument inintelligible, ainsi qu'on se l'imagine aisément. Cepen-

dant toute fautive qu'elle est, la copie de Champollion sert à justifier la correction de quelques erreurs dans celle de M. Lepsius. Toutes les deux sont assez heureusement complétées par le texte relevé par J. Bonomi à Thèbes et publié dans le recueil de Sharpe (Egypt. Inscr., 2e série, pl. LII). Bien que peu de lignes, dans ce texte, soient intactes, il est néanmoins d'un très-grand secours parce que les parties conservées ont été généralement copiées correctement. Aussi l'examen comparatif de ces trois textes m'a-t-il permis d'arriver à une traduction littérale rigoureuse de la presque totalité de l'inscription; j'aurai du reste le soin de faire ressortir les passages douteux, lorsque j'aborderai le travail analytique.

Je me propose d'opposer mes résultats à ceux de M. Lenormant, en renvoyant à la fin de l'article la traduction interlinéaire et la discussion analytique des groupes principaux qui ne s'adressent qu'à un nombre fort limité de lecteurs. Je me bornerai, quant à présent, à quelques observations préliminaires.

D'abord, en ce qui concerne la transcription des mots égyptiens, je conserverai celle que j'ai adoptée dans mon mémoire sur le papyrus Prisse; elle présente l'avantage de n'employer que les lettres de l'alphabet français et de rendre un signe unique par une lettre unique, lorsqu'il n'est pas syllabique. Je rappelle que H' est l'aspiration forte ; s', sh, , et t', tj, ou tz, .

Dans les textes, la personne des rois est désignée par des formules variées dont la traduction littérale encombre le récit de répétitions fatigantes et bizarres; l'une des plus ordinaires est AA PER-TI, *la double grande demeure;* à cette dénomination est souvent attaché, de même qu'aux cartouches royaux, le qualificatif abréviation de , ONH' OUT'A SENV, *la vie saine et forte.* Je noterai encore le groupe que M. Birch lit H'ER-EW, et dont l'identité de fonctions avec notre expression *sa majesté*, a été constatée par Champollion et bien vérifiée par ses disciples. Les rois l'emploient également à la première personne : H'ER-A, comme s'ils disaient : *ma majesté*.... Je traduirai ces différents groupes par *le roi* ou par *sa majesté*, selon que le contexte l'exigera.

Le nom des peuples ennemis de l'Égypte est fort souvent accom-

pagné d'épithètes méprisantes. C'est ainsi que celui du peuple H'ita est presque toujours qualifié par l'expression , H'ER, qui signifie *tombé*, *renversé*, *terrassé*, ainsi que le démontrerait suffisamment l'homme étendu sur le sol qui sert de déterminatif au groupe. Des centaines d'exemples concluants peuvent être cités à l'appui de ce sens. Je mentionnerai seulement l'expression , H'ER HI HO, *tomber sur la face*, comme au Todtenbuch, chapitre CXXXIV, ligne 7. La formule H'ER EN H'ITA signifie à la lettre : *le terrassé de H'ita.* L'ennemi de l'Égypte était ainsi caractérisé comme écrasé, vaincu, à la merci, aux pieds du vainqueur. Mais pour éviter la monotone répétition de cette formule, je traduirai simplement *l'abject H'ita.* Champollion, séduit par le rapprochement du copte ϣⲁⲣⲓ, *plaie*, traduisait : *la plaie de Scheto* (1) ; M. Lenormant l'imite, en aggravant l'erreur par une assimilation de cette expression à celle de Fléau de Dieu, qu'Attila avait méritée. Celle-ci rappelle, en effet, la terreur qu'inspirait le Hun impitoyable, tandis que l'expression égyptienne qui s'applique indistinctement à toutes sortes de peuples ennemis, ne comporte qu'une idée de défaite, d'abaissement, d'abjection. H'ER n'est pas plus ϣⲁⲣⲓ, *plaga*, que ϣⲁⲣ *corium*, *pellis.*

Une autre qualification de la même espèce est , H'ES, quelquefois H'ESI, *vil*, *humilié*. Employé comme verbe, H'ES se trouve dans les textes avec le sens *avilir*, *humilier*, comme par exemple dans ce passage du papyrus Sallier, III, $\frac{2}{5}$: AMEN ER H'ESI H'IMOU NETER, *Ammon humiliera ceux qui ne connaissent pas Dieu* et dans le papyrus Prisse, $\frac{\text{VII}}{7}$: AR H'ES EK S'ES SA AKER : *S'il t'humilie de servir un homme sage.*

Champollion avait méconnu la valeur phonétique du signe qu'il lisait tantôt *ouo*, tantôt *rot* (2) et dont la véritable lecture est H'. Il ignorait également la signification du groupe , H'A-T, qui veut dire *le ventre* et que, par euphémisme, on traduit par *sein*,

(1) *Lettres écrites d'Égypte*, etc., p. 120.
(2) *Dict. Égypt.*, p. 103.

entrailles, flancs. Ce mot s'applique du reste à tout l'intérieur du corps humain : c'est la cavité qui renferme le cœur (1), celle dans laquelle s'accomplit la respiration (2) ; ce sont les viscères de la digestion (3), c'est l'intérieur de l'œuf (4), le corps, ou comme nous disons le *cœur* de l'arbre (5), c'est le sein maternel (6).

Le nom d'un serpent mythologique est : S'AM HI H'A-T-EW, *celui qui marche sur son ventre* (7). Il n'est, en définitive, aucun mot dans aucune langue dont le sens soit mieux constaté. Dans le groupe , H'ROT, copte ⲏⲣⲟⲧⲓ, *proles*, Champollion considérait le signe initial comme exprimant le son ROT, dont les deux derniers signes n'eussent été que le pléonasme phonétique, à peu près comme cela se passe dane le mot ONH', *la vie*. Cette erreur lui avait fait considérer l'adjectif comme une expression composée : ROT-ES HOU, *sa race est mauvaise* (8), *dont la race est mauvaise*. Aujourd'hui, la lecture H'ES et la signification *humilié, bas, vil*, sont hors de toute discussion. Toutefois, M. Lenormant, dans une de ses notes, persiste à voir dans *race*, au lieu de *flancs* (ventre), de même qu'il persiste à lire *plaie* dans H'ER.

Ce sont là, du reste, les deux seules modifications qu'il juge à propos d'introduire dans la traduction de M. de Rougé contre laquelle il exprime cependant des réserves bien faites pour surprendre l'honorable académicien.

Je place maintenant en face l'une de l'autre, ma traduction et l'œuvre de M. Lenormant :

M. CHABAS.	M. LENORMANT.
L'an v, au troisième mois de l'été, le neuvième jour, sous le règne du roi de la haute et de la basse Égypte, Ramsès II, aimé d'Ammon, vivant à toujours. Sa Majesté était alors au pays de Tahi,	Le récit commence au début de la campagne. Le roi d'Égypte, à la nouvelle de l'invasion des Schétos, s'est mis en marche à la tête de son armée ; il est parti de la ville de Schebtoun au sud.

(1) *Sharpe, Égypt., Inscr.*, 45-11; *Pap. Sall.* III ⅔.
(2) *Todtb.* 78-21.
(3) *Todtb.*, 82-2.
(4) *Greene*, I, 1.
(5) *Todtb.*, 155-2.
(6) *Denkm. Abth.*, III, 29.
(7) *Todtb.*, 149-16.
(8) *Lettres écrites d'Égypte*, p. 120.

dans sa deuxième expédition de conquête. Bonne garde était faite sur la personne du roi dans la tente de Sa Majesté, au fossé méridional de Kates'.

Le roi se leva semblable à la lumière du soleil; il prit la parure de son père, le dieu Mont (*l'armure des combats*), et continua sa marche. Sa Majesté s'avança jusqu'au midi de la forteresse de S'abton.

Deux S'asou vinrent dire au roi : « Parmi nos frères que le H'ita a placés dans les grands officiers, on nous a envoyés pour parler à Sa Majesté. Nous agirons en serviteurs du roi. Lorsque le H'ita nous retenait dans son voisinage, l'abject H'ita était établi à H'iraba, au nord de Tunep. Il redoute Sa Majesté au point de battre en retraite. » Trompé par de faux avis, il est venu établir son camp à Paamauro, un peu à l'ouest d'Etesch, tout auprès de la grande armée des Schétos, qu'il croit encore éloignée et qui est établie à peu de distance de là, au sud de la ville, à deux journées de Libou (1), au sud de Tounar. Deux espions de l'ennemi ont été arrêtés dans le camp égyptien, et on les amène devant le roi pour être interrogés.

Nous avons, dans ce premier paragraphe le discours des deux espions de l'ennemi ; ils appartiennent à la nation des S'asou, qu'on voit apparaître plusieurs fois dans les textes militaires ; comme ils ne sont pas nommés parmi les peuples alliés des H'itas, on est autorisé à les considérer comme une tribu nomade qui vendait ses services à l'une ou à l'autre des parties belligérantes. Le discours de ces espions à Ramsès est fort intelligible : c'est parmi des personnages de leur espèce que le H'ita a choisi des *Mahotous*, officiers dont les fonctions ne nous sont pas connues. On les a envoyés faire au roi quelques communications, mais ils protestent de leur dévouement à son service, et, pour preuve, lui révèlent la position qu'occupent les ennemis.

La suite montrera que ces paroles n'étaient qu'une feinte pour tromper le roi d'Égypte.

Je ne me charge pas de rapprocher des hiéroglyphes la glose de M. Lenormant ; mais je vois qu'il méconnaît complétement le discours des deux espions, et je serais véritablement curieux de savoir dans quel endroit du texte il a découvert que Ramsès avait été *trompé par de faux avis*, puisqu'il a lu toute autre chose dans le seul passage qui ait trait à ces faux avis.

(1) C'est du groupe 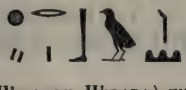 (qui se montre avec la variante H'IRABOU, H'IRABA) que M. Lenormant fait, *à deux journées de Libou*.

En revanche, M. Lenormant rencontre le discours des S'asou précisément au moment où ces derniers ont disparu de la scène, et dans un passage qui ne contient pas de discours; puis, dans ce discours qui n'existe pas, il découvre de bien magnifiques choses :

« Ici, dit M. Lenormant, nous traduisons l'inscription dans la-« quelle toute cette scène est racontée de la manière la plus remar-« quable. A la grandeur et à la sauvage fierté des réponses que les « captifs scythes adressent au pharaon, on croirait entendre des « prisonniers germains dans un récit de Tacite. Ces réponses pré-« sentent en outre un grand intérêt par la manière dont elles dis-« tinguent entre les dispositions guerrières des envahisseurs scythi-« ques prêts à engager la lutte avec les forces égyptiennes, et les « inclinations pacifiques de la population des villes, probablement « d'origine sémitique, tremblant devant la puissance des fils de « Mitsraim et prête à se soumettre, mais opprimée par les redouta-« bles étrangers qui occupent son territoire. » C'est merveilleux, sans doute, mais lisons le texte :

M. Chabas.

Voilà ce qu'avaient dit les deux S'asou; les paroles par eux dites au roi étaient une ruse : le H'ita les avait envoyés pour découvrir ce que faisait le roi, afin d'éviter que l'armée de Sa Majesté s'embusquât pour attaquer le H'ita. Mais déjà l'abject H'ita était venu avec les généraux de toutes les nations, fantassins et cavaliers, qu'il amenait pour les faire participer à ses victoires, et il se tenait embusqué derrière Kates', la ville coupable. Le roi l'ignorait ; *il continua sa marche et s'avança jusqu'au nord-ouest de Kates'* (1).

Le roi étant installé sur son trône d'or, vinrent les espions qui étaient à son service; ils amenaient deux espions de l'abject H'ita. On les présenta au roi. Sa Majesté leur dit : « Qui êtes-vous? » Ils dirent : « Nous sommes à l'abject H'ita; c'est lui qui nous a envoyés pour découvrir le lieu où se tient Sa Majesté. »

Sa Majesté leur dit : « Il a déserté l'abject

M. Lenormant.

Voici la parole des deux pasteurs, la parole qu'ils disent à Sa Majesté : « En multitude est le Schéto, il se hâte pour s'opposer au commandement de Sa Majesté, car il n'a pas peur de ses soldats. Voici que la plaie de Schéto vient avec tous les chefs de tous pays, les fantassins, les cavaliers qu'ils ont amenés pour livrer la bataille. Cependant l'immobilité suffocante de la crainte est dans l'intérieur d'Etesch, cette misérable ville. Ils invoquent Sa Majesté, dont ils connaissent la sévérité, afin de pouvoir lui dérober leurs trésors. Un des deux serviteurs de Sa Majesté, qui avaient amené les espions de la plaie de Schéto, tremblant en sa présence, leur dit de la part de Sa Majesté : « O vous, répondez. Que disent les rebelles de la plaie de Schéto? Dites-nous-le vite, par l'ordre de Sa Majesté ! » Et ils répondirent au roi : « Elle s'est levée, la plaie de Schéto, ô roi, modérateur de l'Égypte, pour une parole or-

(1) Les mots soulignés ne se trouvent pas à Ibsamboul. Je les ai traduits dans le texte de Bonomi.

H'ita, car j'ai entendu dire qu'il est dans le pays de H'iraba.»

Ils expliquèrent alors que l'abject H'ita s'était levé avec les nations nombreuses qu'il avait amenées avec lui pour les faire participer à ses victoires, de tous les peuples qui sont dans l'étendue des pays de H'ita, du pays de Naharaïn et de Kati tout entier, toutes (ces nations) pourvues d'archers et de cavaliers, avec des munitions considérables et des approvisionnements de bouche, et il fut révélé qu'ils se tenaient prêts à attaquer, derrière Kates', la ville coupable.

Alors le roi fit appeler les généraux en sa présence pour qu'ils entendissent tout ce qu'avaient dit les deux espions du H'ita qui étaient devant lui.

gueilleuse prononcée par vous aux Babaï (1). Elle vient, la plaie de Schéto, persistant avec les nations nombreuses qu'elle a amenées pour en venir aux mains, de toutes les contrées qui sont du côté de la terre de Schéto, du pays de Naharaïn et de celui de Ta-ta, puissante par l'étendue de ses fantassins et de sa cavalerie, à cause de leur impétuosité, exaltée par les (multitudes) nombreuses qui s'étendent comme le sable, qui se répandent avec la rapidité de la flèche. Cependant l'immobilité de la crainte du combat est sur Etesch, la ville mauvaise; les habitants attendent le bon plaisir de Sa Majesté, interpelant en face les chefs pour qu'ils fassent leur paix. »

Ma traduction suit une marche simple et régulière qui serait presque une justification suffisante. Après le faux rapport des deux S'asou, Ramsès s'est imprudemment rapproché de Kates' et de l'armée ennemie, embusquée derrière cette ville; deux nouveaux espions sont arrêtés de vive force et amenés devant le roi ; dans l'une des peintures accessoires de la scène, on voit ces deux espions soumis à la bastonnade et demandant grâce ; la légende de ce petit tableau sert de commentaire, pour cet épisode, à la grande inscription ; elle se lit avec toute certitude :

« Arrivée de l'espion du roi, amenant deux espions de l'abject « H'ita devant Sa Majesté. On les bat devant le roi pour leur faire dire « où est l'abject H'ita.»

Les deux H'itas révèlent alors la véritable situation de l'armée ennemie et le roi fait appeler ses généraux pour les gourmander sur leur défaut de vigilance.

M. Lenormant disloque et transforme ce texte simple et facile ; il en fait la harangue inintelligible qu'on vient de lire et pour laquelle il n'a pas encore épuisé les témoignages de son admiration, ainsi qu'on va le voir dans la glose suivante :

M. Chabas.	M. Lenormant.
Le roi leur dit (*à ses généraux*) : « Découvrez le fait des préposés aux pro-	La hardiesse d'un pareil langage surprend et indigne les Égyptiens : la parole

(1) Ici les H'iraba deviennent les Babaï. « Les Abii, les plus justes des hommes, » dit Homère. (Voir page 581, note 1.)

vinces étrangères et des généraux qui sont au pays où est le roi : ils ont fait dire au roi dans l'exercice de leur charge : le H'ita est au pays de H'iraba ; il se retire devant Sa Majesté depuis qu'il en a entendu parler, et cependant il leur appartenait de me faire savoir, dans l'exercice de leur charge, ce que je viens d'apprendre à cette heure en faisant parler les deux espions de l'abject H'ita : le H'ita et les nations nombreuses qui l'accompagnent avec hommes et chevaux, comme un sable nombreux, se tiennent prêts à attaquer, derrière Kates', la coupable, et cependant les préposés aux provinces étrangères, ni les généraux qui commandent les terres du roi, ne l'ont pas su. »

Ces choses dites, les généraux qui étaient devant le roi dirent que les préposés des provinces et les généraux du roi avaient commis un acte odieux en ce qu'ils ne s'étaient pas fait renseigner d'avance sur tout ce que faisait l'abject H'ita.

Tandis qu'ils parlaient, Sa Majesté ordonna d'office ce qu'il y avait à faire, et un officier fut chargé de courir à *la recherche* (2) de l'armée du roi qui marchait au sud de S'abton, afin de la ramener au lieu où se trouvait Sa Majesté.

Sa Majesté était encore assise à parler avec les généraux, lorsque l'abject H'ita vint avec ses archers et ses cavaliers et avec les nations nombreuses qui l'accompagnaient. Ils passèrent le fossé qui est au midi de Kates' et se précipitèrent sur l'armée du roi qui continuait sa marche et qui ne savait rien.

Alors devant eux, faiblirent les archers et les cavaliers du roi qui se rendaient au lieu où se trouvait Sa Majesté, et déjà la troupe de l'abject H'ita avait entouré les serviteurs du roi qui étaient auprès de Sa Majesté. Alors le roi vit cela; il fut contre eux comme une panthère, semblable à son père le dieu Mont, seiqui nous était adressée, le défi des maudits, des vaincus aux chefs qui étaient autour du roi les fit s'écrier : Périsse le pays de Schéto! Et pour le défi des Babaï (1), que leur terre disparaisse de devant Sa Majesté, forte par son activité, à cause de la plainte qu'ils ont osé faire devant le roi.

Ramsès lui-même, du haut de son trône, joint sa voix au concert des imprécations de ses officiers; il ordonne de mettre à mort les deux espions, et dans l'exaltation de son orgueil blessé, il appelle, comme Rodrigue, ses ennemis au combat : « Parle maintenant, terre de Schéto, viens avec toutes les contrées qui te sont soumises, tes multitudes d'hommes et de femmes, tes chevaux nombreux comme les grains de sable. La crainte qui presse Etesh, cette cité maudite, terrassera aussi les princes des nations et tous les chefs qui s'agitent dans le camp pour nous combattre. »

L'armée se met en marche pour at-

(1) Encore les *Babaï!* Infortunés H'irabas !

(2) Les mots en italique correspondent à une lacune dans le texte.

gneur de la Thébaïde. Il se revêtit de ses parures de combat et saisit sa lance; il était pareil au dieu Baar, à son heure terrible. Voilà qu'il monta à cheval et prit son élan. Il était seul de sa personne; il pénétra dans la troupe de l'abject H'ita et des nations nombreuses qui l'accompagnaient. Sa Majesté, semblable au dieu Souteh', le très-vaillant, sabrait et massacrait au milieu d'eux, et les forçait à se jeter renversés l'un sur l'autre dans les eaux de l'Aranta.

Toutes les nations me respectent! (*dit le roi*) car j'étais seul; mes archers et mes cavaliers m'avaient abandonné; pas un d'eux n'a tenu ferme pour revenir au secours de ma vie! Mon amour, c'est Phra; ma louange, c'est mon père Toum! Tout ce que j'ai dit, je l'ai fait véritablement, devant mes archers et mes cavaliers.

teindre les Schétos et châtier leur insolence; elle rencontre embusquées à quelque distance de son campement les forces ennemies, et la lutte s'engage avec violence.

Dans la traduction qui précède, j'ai la conviction d'avoir resserré l'erreur possible dans des limites très-étroites et j'affirme résolûment que pas un passage essentiel n'est susceptible d'une correction de nature à modifier les sens que j'ai donnés; quatre ou cinq expressions seulement laissent prise au doute. Je les discuterai dans la seconde partie de ce mémoire; les égyptologues qui compareront ma version avec le texte voudront bien réserver leur jugement jusqu'à l'apparition du prochain cahier de la *Revue*.

Quant à l'œuvre de M. Lenormant, je n'ai pas le courage d'en faire ressortir les incohérences. En la lisant, j'ai hésité à croire qu'elle fût applicable à l'inscription d'Ibsamboul et mon hésitation n'a cessé qu'à l'inspection de quelques lambeaux de traduction de différents textes, dans lesquels M. Lenormant me paraît avoir suivi une marche tout aussi peu critique. Ce sont bien là les fruits de la méthode que j'appellerai imaginaire, faute d'une expression qui rende mieux ma pensée.

S'il était vrai que les deux traductions que je viens d'opposer l'une à l'autre fussent également possibles à des disciples de Champollion, si l'erreur pouvait prendre des proportions pareilles, oh! alors, disons adieu aux espérances qui ont salué la découverte de cet homme de génie; n'espérons pas être jamais en mesure de proposer à la saine critique des résultats dignes d'attirer son attention : n'affirmons rien : rien de la langue, rien de l'histoire, rien de la mytho-

logie, rien de la géographie. Que les hiéroglyphes retombent dans leur oubli séculaire et que le nom de Champollion s'efface de la mémoire des hommes! Comment! ce que l'un de ces prétendus interprètes rend par *s'asseoir sur un trône d'or*, un autre l'explique par *dérober des trésors*, et c'est là peut-être une des moindres différences de deux versions d'un même texte. De part et d'autre, nulle apparence de tâtonnement; tous les deux affirment leur œuvre et la commentent; ils semblent également sûrs d'eux-mêmes. Émules de Klaproth et de Goulianoff, recommencez vos attaques! jamais vous n'eûtes aussi beau jeu.

Comme on le voit, je n'hésite pas à poser carrément la question. Travailleur indépendant, je n'ai rien à demander à l'égyptologie au delà de la satisfaction d'une passion profonde pour cette étude si attrayante. Depuis six années, j'y consacre les instants trop courts que me laissent les travaux de ma profession et je suis arrivé seul, sans système préconçu, sans parti pris, libre de toute influence, à reconnaître la certitude rigoureuse du système de Champollion et les moyens de l'appliquer avec fruit. Je me sens en mesure de faire passer ma conviction dans l'esprit de tout homme intelligent et sans préjugés, et j'affirme qu'une traduction comme celle de M. Lenormant est absolument impossible; que jamais, par aucune considération dérivée des principes de Champollion, le traducteur ne pourra justifier les sens qu'il a adoptés, ni même expliquer ou atténuer ses erreurs. Un débutant dans l'étude avouera, s'il est de bonne foi, son impuissance à traduire, mais ce n'est qu'en abdiquant son titre de disciple de Champollion qu'il pourrait se permettre de défigurer un texte en y subtituant les rêveries de son imagination.

Que des mots soient inexactement traduits, que des phrases entières soient mal comprises, c'est ce qui doit arriver presque inévitablement, dans l'état encore bien incomplet du vocabulaire et de la grammaire. On ne peut même concevoir qu'il en soit autrement, excepté dans des textes bien simples et d'un enchaînement rigoureux. Aussi, faut-il toujours placer en première ligne les progrès dans la connaissance de la langue; c'est l'unique moyen de conjurer des erreurs graves. Gardons-nous de céder aux entraînements de l'imagination et même des vraisemblances, sans être bien assurés que nous ne prenons point notre point de départ dans d'énormes contre-sens. C'est une précaution que ne connaîtra jamais la méthode imaginaire; semblable à je ne sais plus quelle science dont on a dit qu'elle est si facile que tout le monde la connaît, même ceux qui croient l'ignorer, cette méthode peut tout traduire, même

ce que ses adeptes regardent comme inintelligible. Ainsi, tandis que M. Lenormant n'est nullement arrêté, ni embarrassé par les lignes omises dans la copie de l'inscription d'Ibsamboul, il prétend ne rien comprendre dans le papyrus Prisse : « On n'est pas même « assuré, dit-il, qu'à part la conclusion des dernières pages, ce « texte doive être classé parmi ceux qui se rapportent à l'his- « toire. »

Dans mon récent mémoire sur ce papyrus, j'affirmais, au contraire, que « ceux qui lisent couramment les récits de l'Exode dans « les papyrus du British Museum n'éprouveraient aucune difficulté « pour la traduction entière de ce vieux manuscrit. » Chacun sait que ces papyrus de l'Exode sont dus à la plume de M. le docteur Heath. Les égyptologues ne s'étaient, jusqu'à présent, guère occupés de cette opinion singulière, mais M. Lenormant vient de la reprendre pour son propre compte, considérablement corrigée et augmentée.

Or, tandis que M. Lenormant affirme son ignorance absolue à propos du papyrus Prisse, le révérend docteur en publie à Londres une traduction complète, sans la moindre lacune, sans marque d'hésitation sur une seule expression ! Je reviendrai sur cette publication dans un prochain article. Je me bornerai, pour le moment, à dire qu'elle n'ajoute rien pour moi aux minces résultats que j'ai communiqués aux lecteurs de la *Revue*, dans le premier cahier de cette année.

J'ai mentionné les papyrus de l'Exode expliqués par M. le docteur Heath. Les passages traduits par l'honorable savant anglais forment la partie la plus considérable du mémoire de M. Lenormant, duquel je m'occupe ici. M. Lenormant nous explique « qu'il a soumis ces « traductions à une critique sévère et qu'il les a corrigées sur beau- « coup de points pour arriver à un résultat qui pût défier les atta- « ques des adversaires les plus décidés. »

M. Lenormant qui avoue ne savoir pas lire un mot dans les dix-neuf pages d'hiéroglyphes si aisément lues par M. Heath, se croit cependant assez fort pour *beaucoup reprendre* et *beaucoup corriger* dans les traductions de ce dernier. Ces messieurs s'expliqueront entre eux. Quant à nous, nous connaissons actuellement la sévérité de la critique et la certitude des résultats de M. Lenormant ; il prend la peine de nous apprendre que la traduction de l'inscription d'Ibsamboul a fait l'objet de son cours public au collége de France, pendant l'année 1855. Il ne s'agit donc pas d'une étude faite à la légère ; c'est le texte qui a retenti dans la chaire de Champollion, ce sont les

leçons qui devaient recruter de nouveaux disciples à l'illustre maître ! *Ab uno disce omnes.*

Les papyrus du British Museum auront leur tour d'études analytiques ; ils offrent assez de difficultés pour commander la réserve et la circonspection ; lorsqu'ils auront réellement livré leurs secrets, les rapprochements bibliques iront rejoindre dans le néant « les « prisonniers Germains dans un récit de Tacite, le défi des Babaï, « le concert des imprécations et l'appel de Rodrigue, » commentaires fantastiques de traductions imaginaires.

CHABAS,

Vice-président de la Société d'hist. et d'arch. de Châlon, associé-correspondant de la Société impériale des antiquaires de France.

(*La suite à un prochain numéro.*)

LES
TOMBELLES CELTIQUES ET ROMAINES D'ALAISE.

SECOND RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS, AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE DIRIGER LES FOUILLES (1).

Messieurs,

Les résultats féconds des premières fouilles poursuivies, à vos frais, sur le massif d'Alaise, vous ont inspiré le désir de continuer une entreprise si heureusement commencée, tout à la fois pour enrichir notre collection municipale qui doit déjà tant à votre sollicitude, et pour entourer de nouveaux arguments l'admirable découverte d'Alesia qui est devenue l'objet d'une préoccupation universelle. A la suite du rapport (2) que j'eus l'honneur de vous présenter dans notre séance du 10 juillet dernier, il fut décidé que la Société d'Émulation s'inscrirait en tête d'une souscription à laquelle seraient conviés tous les amis de l'histoire et de l'archéologie nationales. Un si noble appel ne pouvait manquer d'être entendu. Grâce à la généreuse sympathie de S. E. M. le ministre de l'instruction publique, du conseil général du département du Doubs ainsi que d'un grand nombre de nos compatriotes, votre commission a pu, durant six semaines, faire promener la pioche des travailleurs sur les principaux points du plus vaste champ de bataille de la guerre des Gaules.

Dès le début, et pendant toute la durée de nos travaux, nous avons été honorés de la présence et favorisés du savant concours de M. J. Quicherat, le si habile défenseur de l'Alesia séquanaise, qui a bien voulu partager nos fatigues et nous éclairer de ses lumières. Il me suffira de constater ce fait qui donne une haute garantie à nos opérations, et auquel des remercîments ou des éloges ne sauraient rien ajouter.

Dans les localités de l'ancienne Gaule, qui ont conservé des ves-

(1) Lu dans la séance du 16 décembre 1858.

(2) *Revue archéologique*, xve année, pp. 305-317, pl. 337 et 338.

tiges de la période celtique, les *tumulus* apparaissent d'ordinaire par groupes de cinq à dix. Quand leur nombre est plus considérable, il est dans les habitudes de la science d'en conclure qu'on est en présence d'un champ de bataille (1). Que dire à ce compte des deux plateaux qui nous occupent, où le nombre des *tumulus* peut s'évaluer approximativement à plus de vingt mille ? Qu'en dire? sinon qu'on a sous les yeux les preuves d'un carnage unique dans les fastes de la Gaule indépendante, carnage qu'il est matériellement impossible de rapporter à un autre événement qu'au blocus d'Alesia. Afin de donner à cette attribution toute l'autorité désirable, vous avez voulu qu'il fût procédé à une contre-épreuve, c'est-à-dire à l'ouverture des *tumulus* et à un inventaire scientifique de leur contenu, pensant judicieusement que, si les objets qui en seraient extraits représentaient exactement l'état industriel des derniers temps de l'indépendance gauloise, la question serait tranchée d'une manière définitive. L'événement a justifié vos prévisions.

On se figure généralement que les champs de bataille antiques doivent fournir à l'archéologie ses plus riches moissons d'armures. C'est là une grave erreur contre laquelle s'élève également le bon sens et l'observation de tous les jours. Comment supposer en effet que jamais corps d'armée en campagne ait poussé l'aberration jusqu'à enfouir avec ses morts des instruments utiles, et doubler ainsi de gaieté de cœur le chiffre de ses pertes ? Une pareille hypothèse est surtout inadmissible quand il s'agit des troupes antiques qui n'étaient pas, à beaucoup près, aussi abondamment équipées que nos soldats modernes. Les témoignages de l'histoire ne laissent pas de doute sur la mauvaise qualité et la rareté des armes chez les Gaulois, qui n'avaient pas de milices régulières, et combattaient le plus souvent dans une nudité complète. On imagine aisément qu'un tel peuple devait attacher le plus grand prix aux moindres pièces d'armure et les préserver avec une égale sollicitude de la cupidité des ennemis et du bûcher des funérailles. Qu'on ajoute à cela la coutume romaine qui consistait à rassembler toutes les dépouilles enlevées aux peuplades vaincues pour les ramener triomphalement au Capitole, et l'on comprendra pourquoi les champs de bataille de nos pères offrent à l'archéologue un si petit nombre d'armes offensives.

Ces raisons nous étaient connues; aussi étions-nous résignés d'avance à ne rencontrer dans un grand nombre de tombelles que des

(1) De Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses* (Berne 1855, in-fol.), p. 15.

ossements mêlés à des débris de cette poterie qu'on « est sûr de trouver partout où l'homme a séjourné dans ce monde (1). » Tel a été en effet la physionomie de la plupart des petits *tumulus*, je veux dire de ceux dont le diamètre, inférieur à dix mètres, fait présumer qu'ils ont été construits à la hâte et pour abriter des hommes de la plus humble condition. Il est arrivé même que quelques *tumulus* de cette catégorie infime, composés en grande partie de quartiers de pierre, se sont trouvés absolument vides par suite des ravages qu'ont opérés dans leur sein les eaux pluviales et les animaux rongeurs.

Les travaux ont commencé par l'ouverture de trois *tumulus* situés dans une vaste friche appelée *les Rettes* qui s'étend au pied du village d'Alaise et qui, sur un espace de deux kilomètres, est couvert de mottes funéraires. Le premier de ces tertres, dont le diamètre ne dépassait pas six mètres, n'a rien fourni. Le second, qui atteignait huit mètres de diamètre, était parsemé dans toutes ses régions de débris d'une poterie noirâtre, mince, friable et celluleuse, ainsi que de nombreux fragments de ces charbons purificateurs qu'on rencontre dans toutes les sépultures celtiques et « qui sont restés dans le sol comme un témoin parlant de sa consécration première (2). » Deux corps avaient été inhumés dans cette tombelle. L'un, dans la direction de l'orient, à trois mètres du centre, ne s'est trahi que par une petite côte; l'autre, dans la direction opposée, à un mètre seulement de la partie centrale, nous a livré une portion considérable de son squelette. Le troisième *tumulus*, d'un diamètre de près de huit mètres, renfermait également deux corps, dirigés parallèlement du nord au sud et séparés l'un de l'autre par un noyau central composé de deux gros blocs de pierre. Trois dents de cheval, quelques esquilles de poteries et des fragments de fer très-oxydés sont tout ce qui a survécu des objets enfouis dans cette funèbre demeure.

Cette exploration terminée, nous nous transportâmes à environ trois kilomètres en arrière, dans un large vallon entièrement boisé et sillonné par une voie qui met en communication le village d'Alaise avec la route de Nans à Salins. A quelques pas du chemin, en pleine forêt, non loin d'une clairière appelée la *Combe-Bernon*, se dressait un *tumulus-boule* haut d'environ un mètre quatre-vingt centimètres et possédant un diamètre de près de seize mètres. Dans

(1) L'abbé Cochet, *Normandie souterraine*, 2e édit., p. 171.
(2) *Ibid.*, p. 227.

sa partie sud-ouest, cette énorme tombelle avait été flanquée d'un appendice qui donnait au plan général une forme légèrement oblongue. Le monticule entier était couvert d'arbres dont les souches, déjà vieilles de bien des siècles, nous opposèrent une résistance telle que nous dûmes, contrairement à nos habitudes, laisser debout une certaine portion du *tumulus*. Munis d'une autorisation qui nous avait été accordée avec autant d'empressement que de bienveillance par M. Bidalot, mandataire de M. le comte de Pourtalès, nous fîmes procéder à la coupe des arbres. Une fois le terrain dégagé, les pioches de nos braves et intelligents ouvriers s'abattirent sur cet asile de la mort. L'appendice, attaqué en premier lieu, ne contenait qu'un squelette dont la tête était tournée vers le sud. Le mobilier funèbre recueilli au milieu des ossements de cet individu se composait d'une fibule en bronze à deux bossettes ou demi-coquilles (1), d'un plastron de bronze brisé en une centaine de morceaux et enfin d'un bracelet annulaire en bois d'if présentant une ouverture de quatre-vingt-cinq millimètres. Les débris de la plaque de bronze laissent encore voir une ornementation formée de lignes de points perpendiculaires encadrées par des groupes de filets. Tout ce système, produit de l'estampage, offre une analogie complète, quant aux procédés de fabrication, avec nos incomparables cuirasses celtiques d'Amancey (2) et avec des fragments de même espèce exhumés des *tumulus* d'Anet, en Suisse (3), et d'Heidolsheim, en Alsace (4). Je me hâte également de rapprocher notre bracelet de bois des deux pièces semblables, quoique de moindres dimensions, recueillies dans le gros *tumulus* du *Fourré* (5). Je n'ai pas à revenir ici sur le caractère mystique que j'ai attribué à cet embarrassant ornement, dans lequel je persiste à voir une amulette votive du genre des lourds anneaux de fer dont les plus braves d'entre les Cattes se chargeaient les bras, jusqu'à ce qu'ils se fussent rachetés de cet esclavage volontaire par la mort d'un

(1) Voyez une fibule semblable dans les planches qui accompagnent mon premier rapport. (*Revue archéologique*, xve année, pl. 337, fig. 8.)

(2) Cf. Bourgon, *Essai sur quelques antiquités d'Amancey*, pl. 1 et 2, fig. 16, 17 et 18; et *Revue archéologique*, xive année, pl. 318, fig. 2 et 3.

(3) De Bonstetten, *Notice sur les tombelles d'Anet*, pl. 5, fig. 7.

(4) *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*; t. II, 2e livraison.

(5) *Revue archéologique*, xve année, pl. 337, fig. 5. — Voir trois bracelets identiques trouvés dans les *tumulus* d'Anet et de Niederhart et publiés par M. le baron de Bonstetten. (*Recueil d'antiquités suisses*, pl. 9, fig. 4 et 7; pl. 12, fig. 8.)

ennemi (1). Trois petites encrines fossiles perforées dans le sens de leur longueur et destinées à être suspendues au cou en guise de perles, complétaient la parure du guerrier qui avait été logé dans l'appendice, comme pour veiller sur la tombe de ceux auxquels il était peut-être attaché, durant sa vie, par des liens de clientèle ou de servage.

Le *tumulus* lui-même présentait, dans son mode de construction, des traits de ressemblance avec l'un des monticules ouverts par nous lors de nos premières fouilles. Au centre de l'une comme de l'autre de ces tombelles s'élevait un de ces noyaux de pierres coniques qu'un savant antiquaire suisse considère comme « l'emblème du feu représenté par un triangle isocèle ou une pyramide (2). » Dans les talus adossés à cette construction symbolique, on avait pratiqué des fosses destinées à recevoir des cadavres. Nous avons exhumé successivement sept squelettes humains, ayant tous la tête dirigée vers le nord, et un pareil nombre de carcasses de chevaux qui avaient été enfouis à côté de leurs maîtres. Cet usage d'immoler sur la tombe du guerrier le cheval de bataille, existait dans toutes les civilisations antiques qui admettaient la doctrine d'une seconde vie, où les morts conservaient les goûts et retrouvaient les plaisirs qui avaient fait leur bonheur ici-bas. Les témoignages de César (3) et de Tacite (4) confirmés par les investigations de l'archéologie, attestent l'existence de cette coutume chez les Gaulois et chez les Germains (5). « A la vue de ces têtes et de ces squelettes de chevaux immolés ou inhumés sur le tombeau de leurs maîtres, on est tenté, dit un archéologue célèbre, de se rappeler ces sacrifices de chevaux si fortement enracinés dans les mœurs des antiques Germains et les scènes d'hippophagie si vigoureusement interdites aux Allemands convertis par les premiers apôtres du christianisme (6). »

Le mobilier emporté dans la tombe par nos cavaliers celtiques était loin d'être somptueux. Cette pauvreté même est précieuse à

(1) « Fortissimus quisque ferreum insuper annulum (ignominiosum id genti) velut vinculum gestat, donec se cæde hostis absolvat. » (Tacitus, *De moribus Germanorum*, cap. XXXI.)

(2) De Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, p. 11.

(3) *De bello gallico*, lib. VI, cap. XIX.

(4) « Quorumdam igni et equus adjicitur. » (*De moribus Germanorum*, cap. XXVII.)

(5) Cette question vient d'être traitée avec les plus savants développements par M. l'abbé Cochet dans le chapitre v^e^ d'un ouvrage qui paraîtra prochainement sous ce titre : *Le tombeau du roi Childéric, restitué à l'aide de l'archéologie.*

(6) L'abbé Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 237,

observer, car elle constitue une dérogation aux pratiques funéraires de la Gaule et prouve, selon moi, que ceux qui présidèrent à l'arrangement de la tombelle, se trouvaient aux prises avec une bien cruelle nécessité pour user d'une telle parcimonie vis-à-vis de compagnons d'armes morts sur le champ de bataille. Dans la région du sud, au milieu des ossements d'un squelette, nous avons recueilli une épingle de bronze à tête ronde et se terminant par une double courbure en forme de cou de cygne (pl. 348 fig. 1). Vers l'est, se trouvèrent deux fibules à doubles bossettes semblables à celle qui s'était rencontrée dans l'appendice, puis quatre morceaux d'un bracelet plat en bronze, décoré alternativement de disques et de stries exécutés au burin. A l'ouest, avait été inhumé le personnage principal et probablement le chef de cette escouade de cavalerie. Nous le reconnûmes à la petite épée placée à son côté droit (pl. 348, fig. 2), suivant la coutume celtique (1), et au squelette d'une tête isolée située au côté gauche, à la hauteur du bassin. Cet accoutrement est tout à fait caractéristique et ne laisse pas le moindre doute sur l'époque à laquelle appartient notre sépulture. Posidonius (2) et Diodore (3), qui avaient parcouru la Gaule peu de temps avant la conquête, d'accord en cela avec les curieux bas-reliefs celtiques découverts dans le voisinage d'Aix (4), nous montrent le cavalier gaulois suspendant au cou de son cheval la tête de l'ennemi mort de sa main pour la clouer ensuite au-devant de sa porte ou la renfermer dans un coffret embaumé. La tête exhumée par nous à côté des squelettes réunis d'un guerrier et de son cheval de bataille révèle donc à elle seule un épisode militaire de la guerre des Gaules et fournit un intéressant commentaire aux récits des historiens sur les mœurs des populations celtiques. La petite épée qui avait vraisemblablement servi à couper cette tête, est longue de trente-huit centimètres. Forgée dans un seul morceau de fer et d'une fabrication extrêmement rude, elle appartient néanmoins, par ses dimensions et par les antennes qui terminent sa poignée, à la même famille que l'arme élégante extraite au mois de juin dernier des *tumulus* du *Fourré*. L'une et l'autre représentent assez

(1) Diodori siculi *Bibliotheca*, lib. V, cap. xxx. — Strabonis *Geographica*, lib. IV, cap. iv.

(2) Strabonis *Geographica*, lib. IV, cap. iv.

(3) *Bibliotheca*, lib. V, cap. xxix.

(4) *Bas-reliefs gaulois trouvés à Entremont, près d'Aix, en Provence;* mémoire publié par M. Rouard, bibliothécaire, dans le *Bulletin des travaux de l'Académie d'Aix*, pour 1851.

bien le poignard en fer que le guerrier celtibérien portait à sa ceinture et dont il se servait quand il avait à combattre corps à corps (1). Sous les dernières assises du noyau central gisaient épars les débris de plusieurs vases, les uns en terre noirâtre, friable et mal cuite, les autres d'une pâte grise, assez fine et fortement cuite, mais portant tous les traces évidentes de l'usage du tour. Nous en avions fini avec cette sépulture militaire.

Après nous être essayés sans succès sur plusieurs petits *tumulus* du voisinage, nous fîmes choix d'un nouveau tertre sur le communal du *Fourré*, théâtre de nos opérations de l'été dernier. Cette tombelle mesurait quatorze mètres dans son plus grand diamètre et seulement soixante centimètres de hauteur, en raison de l'affaissement que lui avaient fait subir les siècles. Des ossements calcinés mêlés à de nombreux fragments d'une poterie noirâtre et répandus dans toutes les régions du *tumulus* nous ont promptement averti que nous étions en face d'une sépulture à ustion, rite funéraire que les Gaulois ont pratiqué concurremment avec l'enfouissement pur et simple, ainsi que l'atteste Pomponius Mela (2). Parvenus au niveau du sol, nous pûmes constater, par la teinte grisâtre et calcinée de la terre, les traces indubitables d'un foyer circulaire allumé sur le pourtour de la tombelle. M. Maximilien de Ring qui a rencontré de pareils cercles de cendres au fond des tombes celtiques de l'Alsace, les a très-heureusement attribués aux sacrifices purificatoires par lesquels s'ouvrait la cérémonie des funérailles (3).

Depuis la colline du *Fourré*, nos yeux s'étaient souvent arrêtés sur les pentes méridionales du plateau d'Amancey qui, avant de venir plonger dans les eaux du Lison, déterminent à mi-côte une vaste plate-forme où sont assis les villages d'Éternoz, de Coulans et de Refranche. Ce sont là ces *prærupta loca* si rudement assaillis par l'armée gauloise lors de la dernière affaire du siége. Il nous sembla très-important de diriger des fouilles de ce côté, où d'innombrables *tumulus* et des lieux dits tels que : *Champs-Carriots*, *Champs-Couteaux*, *Champs-Colliers*, étaient pour nous plus que des promesses.

Un premier *tumulus* ouvert sur le territoire d'Éternoz, dans le bois de Borne, au triage dit le *Pré-Bretin*, était presque entière-

(1) Diodori siculi *Bibliotheca*, lib. V, cap. XXXIII.

(2) « Cum mortuis CREMANT AC DEFODIUNT apta viventibus olim. » (*De situ orbis*, cap. 2.)

(3) *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments d'Alsace*, t. II, pp. 15 et 19.

ment formé de gros quartiers de roche calcaire, et paraissait avoir été depuis longtemps fouillé. Malgré ses dimensions de vingt-quatre mètres de diamètre dans un sens et de quinze dans l'autre, il ne nous a fourni que quelques petits fragements d'os humains.

Une nouvelle tombe, voisine de la précédente et composée comme elle de gros blocs de pierres, était de forme conique et offrait un diamètre de seize mètres. Anciennement bouleversée sur ses bords, et ravagée dans ses parties supérieures par des mulots dont nous avons retrouvé les nids et les squelettes, cette sépulture ne nous a présenté que les débris de trois corps humains qui semblaient avoir été disposés en triangle autour d'un noyau central. Près de l'un d'eux qui avait eu la tête au nord et les pieds au sud, on a recueilli deux petites armilles de bronze perlées et sans soudures, puis une grande boucle d'oreille annulaire en bronze creux, d'un diamètre de cinquante-huit millimètres, dans le genre de celles que les *tumulus* de Sarraz et d'Amancey ont déjà livrées à à nos études (1). Au midi, dans le voisinage d'un autre cadavre, se trouvait une petite boucle d'oreille grossièrement formée d'un simple fil de bronze recourbé en anneau.

De là, nous transportâmes le champ de nos explorations sur les hauteurs de Refranche, l'un des fronts avancés de ce *camp de mine* où les Romains avaient massé leurs troupes de réserve. Des restes de retranchements formidables, bordés de longues files de *tumulus*, sillonnent en tous sens cette localité, et témoignent encore, après dix-neuf siècles, de l'habileté stratégique des assiégeants et de la valeur de nos pères.

Au lieu dit *Sur le mont*, non loin du communal qu'une antique tradition a fait surnommer *les Gaules*, notre attention fut appelée sur un *tumulus* plus élevé que tous ceux de cette région. Il mesurait douze mètres de diamètre et s'élevait à un mètre soixante-quinze au-dessus du sol. Ici, comme dans la sépulture ouverte précédemment au *Fourré*, nous avons observé une combustion circulaire qui se trahissait encore par de petits débris de charbon et d'os calcinés. Les squelettes humains enfouis dans ce cercle sacré se trouvaient accolés à des ossements de chevaux, de porcs et de chiens. J'ai déjà dit, à propos du *tumulus* de la *Combe Bernon*, ce qu'il faut penser de la présence du cheval dans les sépultures. Celle du porc et du chien n'est pas moins significative. « Les Gaulois, dit César, ensevelissaient avec l'homme tout ce qui lui avait été cher pendant sa

(1) *Revue archéologique*, XIVe année, pl. 319, fig. 6.

vie, même les animaux (1). » Or, que pouvait-il y avoir de plus cher au cœur du guerrier celtique que le cheval qui faisait sa supériorité dans les combats (2), que le porc, base de sa nourriture et objet principal de son commerce (3), que le chien fidèle qui, partageant en tout la fortune de son maître, déployait une valeur égale contre les bêtes fauves et contre les ennemis (4) ? En fait d'objets manufacturés, cette tombelle ne renfermait qu'une masse de tessons d'une poterie grisâtre solidement conditionnée, et un grossier couteau de fer emmanché dans un andouiller de cerf. Un seul fragment de la lame, long de quatre centimètres, a pu être retrouvé (pl. 349, fig. 1).

Un second *tumulus* , situé dans le voisinage du premier, au lieu dit *le dessus de Bacchus*, s'étendait sur une circonférence de vingt mètres de diamètre. Des fouilles pratiquées à son sommet, depuis une vingtaine d'années, y avaient introduit de graves désordres. Nous pûmes néanmoins nous assurer que les nombreux cadavres enfouis dans cette motte funèbre avaient été placés sur trois rangs concentriques. Les deux cordons qui approchaient le plus du centre étaient formés par des couples dans lesquels les squelettes situés côte à côte étaient tête-bêche. Des charbons, des fragments d'os calcinés, des ossements de chevaux, de sangliers et de chiens, extraits de tous les points de la tombelle, indiquaient les mêmes rites funéraires que nous avions remarqués dans le *tumulus* voisin. La seule partie laissée intacte était celle comprise entre le nord et l'est. De là sont sorties les belles pièces dont je vais vous présenter la description.

1° Un bracelet en bronze plein décoré par des bossettes semées de centimètre en centimètre sur le contour extérieur. Les intervalles d'une bossette à l'autre sont remplis par de petites stries pratiquées à la lime (pl. 349, fig. 2).

2° Une paire de bracelets de bronze cannelés sur leur contour extérieur.

3° Un bracelet de bronze fermé par le recroisement des deux extrémités, et orné de cannelures circulaires.

(1) *De bello gallico*, lib. VI, cap. XIX.

(2) « Εἰσὶ μὲν οὖν μαχηταὶ πάντες τῇ φύσει, κρείττους δ'ἱππόται ἢ πεζοί, καὶ ἔστι Ῥωμαίοις τῆς ἱππείας ἀρίστη παρὰ τούτων. » (Strabonis *Geographica*, lib. IV, cap. IV.)

(3) « Τροφὴ δὲ πλείστη μετὰ γάλακτος καὶ κρεῶν παντοίων, μάλιστα δὲ τῶν ὑείων καὶ νέων καὶ ἁλιστῶν.—Ὅθεν αἱ κάλλισται ταριχεῖαι τῶν ὑείων κρεῶν εἰς τὴν Ῥώμην κατακομιζονται. » (Strabonis *Geographica*, lib. IV, cap. III et IV.)

(4) Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, II, 56; Henri Martin, *Histoire de France*, 4e édit., I, 111; Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 33, note 3.

4° Un bracelet de bronze uni se fermant par l'introduction d'une extrémité pointue dans l'autre extrémité creusée en forme de cuvette.

5° Une paire de bracelets munis également d'un fermoir à cuvette. La verge de bronze à côtes saillantes est décorée vers ses extrémités de groupes de moulures fort élégantes (pl. 349, fig. 3).

6° Une paire de bracelets en bronze se terminant par deux sortes de chapiteaux d'un travail remarquable.

La teinte extrêmement foncée du bronze qui compose ces deux dernières paires de bracelets, leur travail joint à différents autres caractères qui se sentent mieux qu'ils ne s'expriment, feraient attribuer volontiers à ces bijoux une origine plutôt romaine que celtique.

7° Un bracelet plat en bronze se fermant à l'aide d'un crochet et d'une boucle. Cette pièce, ornée de filets horizontaux produits de l'étirage, est du même travail que l'ornement de tête découvert, au mois de juin dernier, dans les *tumulus* du Fourré (1).

8° Deux boucles d'oreilles; l'une, très-petite, est formé d'un simple fil de bronze; l'autre, à verge quadrangulaire décorée de losanges et de stries gravés à la pointe, semble avoir été fabriquée avec un fragment de bracelet à cuvette (pl. 349, fig. 4).

9° Deux fibules de bronze; l'une, en forme de feuille de saule, réduite à un débris; l'autre, d'une conservation parfaite, composée d'une épingle s'ajustant dans une verge qui se termine par une demi-coquille (pl. 349, fig. 7).

10° Un petit peigne de bronze haut de vingt-trois millimètres sur une largeur de cinq centimètres et demi. Dans la partie supérieure qui affecte la forme demi-circulaire, a été pratiqué un trou destiné à suspendre ce meuble à la ceinture de son propriétaire (pl. 348, fig. 3). Consultés par moi sur cette intéressante pièce, les deux plus savants historiens de la sépulture antique, MM. Frédéric Troyon et l'abbé Cochet ont bien voulu m'assurer que des peignes identiques au nôtre se rencontrent dans les tombelles de la Suisse, de l'Irlande (2) et des pays scandinaves.

11° Une lame en bronze à double courbure, longue de 84 millimètres sur une largeur de 15 à sa base (pl. 349, fig. 5). Cette lame, que l'épaisseur de son dos peut faire considérer comme un rasoir, est recouverte d'une patine du plus beau vert. Elle n'a

(1) *Revue archéologique*, xve année, pl. 338, fig. 10.

(2) Roach Smith, *Collectanea antiqua*, vol. III, p. 43, pl. 12, fig. 1, 2 et 3.

rien perdu dans la terre de sa solidité et nous dirions presque de son tranchant. C'est à nos yeux l'une des meilleures preuves de la science métallurgique des Gaulois qui, au dire de Pline (1), savaient donner au bronze une dureté presque égale à celle du fer.

12° Deux fragments d'une belle plaque de poitrine en bronze estampé. Le motif de cette ornementation consiste dans deux lignes horizontales de perles courant entre deux rangs parallèles de doubles disques pointillés (pl. 349, fig. 6).

13° Une ceinture celtique en bronze composée d'une plaque unie haute de 5 centimètres sur une longueur de 24, aux deux extrémités de laquelle s'adaptaient douze anneaux formant bouts de chaîne et égaux en diamètre à la hauteur de la plaque. « On a trouvé près d'Arles, m'écrit à ce sujet M. Troyon, une ceinture formée de nombreuses plaques carrées de bronze, reliées par des anneaux auxquels sont suspendus des pendants triangulaires. J'ai remis le dessin de cette ceinture à M. Gleyre, qui en a fait l'ornement d'un de ses guerriers helvétiens dans son beau tableau de la victoire de Divicon sur les Romains. » Ajoutons à cet intéressant rapprochement le témoignage de Diodore, qui nous représente l'épée gauloise pendant sur la cuisse droite du soldat au moyen de chaînes de fer ou d'airain (2).

S'il est vrai, comme l'ont dit MM. Féret et Brongniart (3), que les poteries fournissent des caractères d'époque souvent plus précis que les médailles, les nombreux débris céramiques recueillis dans cette tombelle indiqueraient que des hommes appartenant à des civilisations bien diverses y auraient été inhumés côte à côte. En effet, tandis que la plupart des tessons offrent tous les caractères de la poterie gauloise, d'autres sont composés d'une pâte rougeâtre dont la pureté et le degré de cuisson se réfèrent aux procédés de l'art romain. Si l'on rapproche ces derniers fragments des deux paires de bracelets de bronze où nous avons cru reconnaître les indices d'une métallurgie italique, on sera tenté de croire que quelques cadavres romains auront pu être introduits, à la suite d'une mêlée, dans cette sépulture. Nous n'insisterons pas trop sur cette attribution, car, ainsi que l'a judicieusement fait remarquer le savant abbé Cochet, « il y a dans les sépultures et la céramique gauloises un point de

(1) *Historia naturalis*, lib. XXXIV, cap. xx.

(2) « Ἀντὶ δὲ τοῦ ξίφους σπάθας ἔχουσι μακρὰς σιδηραῖς ἢ χαλκαῖς ἁλύσεσιν ἐξηρτημένας παρὰ τὴν δεξιὰν λαγόνα παρατεταμένας. » (Diodori siculi *Bibliotheca*, lib. V, cap. xxx.)

(3) *Traité des arts céramiques*, 2e édit., I, 9.

jonction, de contact, de soudure avec les sépultures et la céramique romaines, qui ne sont pas toujours aisés à reconnaître et à discerner. Dans certains cas donnés, la ligne de démarcation est imperceptible, et des difficultés insurmontables se dressent alors devant l'observateur (1). »

A 300 pas au nord de ce second *tumulus*, nous ouvrîmes une nouvelle tombe de 15 mètres de diamètre, construite presque uniquement en pierres. Avec des ossements d'hommes et de chevaux, sortirent quatre paires de bracelets en bronze massif, ornés de moulures d'un assez beau travail; une armille de cuisse de 88 millimètres de diamètre, simple cercle de bronze s'ouvrant par la seule élasticité du métal; une paire de grands anneaux de bronze paraissant avoir servi de boucles d'oreilles, et enfin deux fibules ou broches montées sur des ressorts, si élégantes et si gracieuses qu'elles peuvent passer pour des chefs-d'œuvre de la joaillerie celtique (pl. 349, fig. 8 et 9). Les rares morceaux de poteries trouvés dans cette motte funèbre sont d'une facture plus parfaite que celle des urnes gauloises en général. Un fragment de vase, d'une argile très-homogène où le plus beau rouge a été atteint sans le secours d'aucune couverte, ne déparerait pas les séries romaines. N'oublions pas de mentionner une petite *échinite*, vulgairement nommée oursin de mer, qui figurait bien certainement ici à titre d'amulette. On sait le rôle important que jouait cette pétrification dans les partiques superstitieuses de la Gaule. C'était un talisman incomparable qu'on croyait formé de la bave des serpents, et qu'on appelait pour cette raison l'*œuf de serpent* (2). « La religion, dit M. Amédée Thierry, n'était pas étrangère au choix que les Druides avaient fait de ce fossile et à l'origine qu'ils lui supposaient, car ces idées d'œuf et de serpent rappellent l'œuf cosmogonique des mythologies orientales, ainsi que la métempsycose et l'éternelle rénovation dont le serpent était l'emblème (3). »

Longeant toujours les crêtes méridionales du plateau d'Amancey, sans quitter le territoire de Refranche, nous arrivâmes au lieu dit *sur le mont*, où huit *tumulus* furent successivement fouillés.

Le premier, admirablement construit et conservé, offrant un diamètre de 15 mètres, renfermait plusieurs squelettes couchés autour d'un noyau de pierre. La région de l'est contenait deux espèces de poteries bien distinctes ; l'une brunâtre, extrêmement épaisse et grossière; l'autre, d'un jaune pâle, d'une finesse et d'une pureté

(1) *Sépultures gauloises, romaines, franques*, etc., p. 37.
(2) Plin., *Hist. natur.*, lib. XXIX, cap. III.
(3) *Histoire des Gaulois*, II, 91 et 92.

irréprochable. Vers le sud, furent recueillies deux petites boucles d'oreilles formées d'un simple fil de bronze recourbé.

Un second *tumulus*, d'un diamètre de 20 mètres, construit en gros blocs de rochers, s'abritait sous les futaies du bois communal de Refranche. Il n'a donné que des ossements d'hommes et de chiens ainsi que des fragments d'une poterie grisâtre, dont quelques-uns très-bien cuits ont acquis une grande consistance. Un débris de vase à pâte épaisse, d'une texture lâche et poreuse, orné d'une ligne de points enfoncés, accuse nettement tous les caractères d'une céramique primitive et barbare (pl. 349, fig. 12). Cette tombelle s'appuyait au nord sur le mur d'un retranchement qui s'étend assez loin dans les communaux de Refranche.

A soixante mètres de ce retranchement, un *tumulus* terreux, de 10 mètres de diamètre, nous a fourni des ossements humains extrêmement détériorés, et un fer de flèche, resté probablement dans la blessure d'un des morts (pl. 349, fig. 10). Ce dard, long de 35 millimètres, absolument plat, était muni sur ses flancs de deux ailerons crochus, que l'oxydation a fait disparaître en grande partie. La pointe est très-arrondie, et dans la base a été pratiquée une échancrure, propre à faciliter l'introduction de la hampe. Avec des tessons rudes et celluleux, cette sépulture nous a livré les débris d'une jolie assiette en terre grise et de nouveaux fragments de cette poterie jaunâtre dont la finesse nous avait déjà frappés.

A l'extrémité du bois de Refranche, dans les environs de la ferme Simorin, qui est posée sur les terrassements d'un *castellum*, nos investigations se portèrent sur cinq *tumulus* de moyenne grosseur.

Le premier, dont le diamètre atteignait 15 mètres, avait été fort endommagé par suite de l'enlèvement de sa calotte supérieure pour former la clôture du bois. Les ossements humains réduits à de menues esquilles étaient accompagnés de dents de chevaux, de chiens et de sangliers. Au nord se trouvaient une très-petite boucle d'oreilles grossièrement formée d'un fil de bronze, puis les débris de deux bracelets en même métal, décorés de bossettes et de stries, et, non loin de là, un clou à tête oblongue, paraissant provenir d'un fer de cheval. Vers l'ouest gisaient les fragments d'un ou de deux bracelets, et une pointe de glaive en bronze, longue de 4 centimètres (Pl. 349, fig. 11). L'épée à laquelle appartenait ce précieux débris présentait une disposition tout à fait insolite ; elle était munie de deux tranchants, relevés en sens inverse sur chacune des faces de la lame. Tout porte à croire que ce tronçon de glaive, fiché dans une profonde blessure, aura été enterré avec le cadavre

dont il avait causé la mort. A l'aide des nombreuses poteries retirées de cette tombelle, on pourrait faire l'histoire de la céramique gauloise depuis ses essais les plus informes jusqu'à ses produits les mieux confectionnés. De petits échantillons rougeâtres, d'une très-grande pureté, méritent une attention toute particulière.

Un *tumulus*, de 12 mètres de diamètre, non loin du précédent, sur le bord du chemin qui conduit à la ferme, contenait des ossements d'hommes et de chevaux. Quelques esquilles portaient les traces du feu. Au nord se présenta une grosse pierre oblongue en grès rouge, d'une provenance étrangère à toute la région de nos montagnes, et qui paraît avoir servi de pierre à affiler. Des ustensiles de ce genre se sont trouvés fréquemment dans les inhumations germaines du IVe siècle (1). Vers le sud-ouest nous avons recueilli une charmante petite hachette, en porphyre vert, longue de 45 millimètres (pl. 349, fig. 13), et deux cailloux polis, l'un blanc, de la forme et de la grosseur d'une amande, l'autre rougeâtre, de la grosseur d'une noix. Ce groupe d'objets symboliques vient à l'appui de la signification hiératique que j'ai attribuée à la hachette en marbre rouge extraite de l'un des *tumulus du Fourré* (2). Les nombreux débris de vases tirés de cette tombelle offrent ces disparates étranges que nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de constater. Un fragment en argile rouge, très-épais, montre un dessin à triangles réguliers, les uns unis, les autres ornés de trois points (pl. 349, fig. 14). Des morceaux d'urnes, dont la pâte grise est extrêmement impure, sont décorés de stries triangulaires pratiquées à la pointe par la main du potier. Mentionnons de plus quelques fragments en terre noire très-fine, enrichis de moulures conduites avec beaucoup d'habileté.

Les autres trois *tumulus* ouverts dans cette localité renfermaient des ossements d'hommes, de chevaux et de chiens mêlés à d'abondants tessons noirâtres, portant presque tous les traces de l'usage du tour. La dernière de ces tombes a fourni quelques scories de fer.

Avant de quitter la rive droite du Lison, il nous parut intéressant de jeter au moins un coup d'œil sur les nombreuses tombelles qui peuplent le territoire de Lisine, petit village qui occupe l'extrémité septentrionale du plateau d'Amancey relativement à Alaise. Là, sur le bord d'un bois qui porte le nom significatif de *Bois aux*

(1) L'abbé Cochet, *Normandie souterraine*, 2e édit., p. 265. — *Sépultures gauloises romaines, franques*, etc., p. 258.

(2) *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise*, *Revue archéologique*, xve année, p. 315, pl. 338, fig. 20.

tertres, existe un groupe de cinq *tumulus* coniques de vingt mètres de diamètre sur une hauteur de quatre mètres. L'un d'entre eux que nous prîmes au hasard comme objet d'étude était totalement composé d'une terre jaunâtre qui semblait avoir été passée au tamis. De distance en distance apparaissaient des filons d'une matière grise semblable à de la cendre et mélangée de paillettes de charbons. Trois petits fragments d'une poterie jaunâtre et un éclat de silex étaient les seuls indices d'un travail humain dans la confection de ce monticule A n'en pas douter, c'est là une sépulture romaine. Son élévation au-dessus du sol, l'absence de toute pierre dans sa construction, la nature des débris qu'elle renfermait, la distinguent de tous les monuments que nous avions explorés jusqu'alors. Les Celtes, bien que soumettant quelquefois les cadavres à la flamme purificatrice du bûcher, ne sont jamais allés jusqu'à la pulvérisation des ossements que le feu n'avait pu détruire. Un tel raffinement rentrait, au contraire, dans les principes de la vieille Rome qui, suivant le témoignage de Pline (1), n'avait institué l'usage de brûler les corps qu'en vue de les soustraire plus facilement à la vengeance et à la cupidité des ennemis. Le cimetière romain de Dieppe contenait des sépultures analogues à celles de Lisine. « J'ai remarqué, dit le savant explorateur de la *Normandie souterraine* (2), un genre d'incinération assez singulier. Il consistait dans la dispersion du gravois provenant du foyer éteint. Ce gravois était composé de portions à peu près égales de charbons de bois, de poteries rouges pulvérisées, de moules brûlés, et de sable siliceux qui avait subi l'action du feu. Fort souvent on l'avait répandu sur la terre par couches horizontales. » Ce rapprochement est d'une nature tellement concluante qu'il doit bannir jusqu'au moindre doute sur l'origine romaine des tombelles de Lisine. Nous dirons plus : un tel mode d'incinération ne paraît avoir été pratiqué qu'aux époques voisines de la conquête des Gaules et dans des circonstances où le peuple roi avait de bonnes raisons pour redouter la profanation de ses tombeaux.

Cette précieuse constatation achevée, nous crûmes devoir repasser le Lison pour nous établir dans cette plaine de trois mille pas qui répond si exactement à la description de César. La partie de cette plaine qui longe le massif d'Alaise est une vaste lande bosselée

(1) « Ipsum cremare apud Romanos non fuit veteris instituti : terra condebantur. At postquam longinquis bellis obrutos erui cognovere, tunc institutum. » (*Historia naturalis*, lib. VII, cap. LV.)

(2) 2e édit., p. 76.

d'un assez fort relief qui porte le nom de *Charfoinge*. C'est là que dut finir le premier combat de cavalerie, livré lorsque les Romains commençaient leur contrevallation. Le terrain conserve encore les vestiges de cette lutte qui a dû être des plus opiniâtres, car nulle autre région de la contrée n'est aussi abondamment pourvue de sépultures. Malheureusement ces tombelles, érigées précipitamment avec les matériaux pierreux que le sol fournissait en abondance, sont de petite taille et n'ont pu défendre leur contenu des éléments destructeurs. Une dizaine de *tumulus* ouverts dans cette localité n'avaient conservé pour la plupart que de menues esquilles d'ossements dans un état de détérioration tel, qu'elles se brisaient sous nos doigts. Il en est un cependant qui, plus considérable (il mesurait huit mètres en diamètre) et mieux construit que ses voisins, a donné des résultats que je ne saurais passer sous silence. A côté de squelettes enfouis se trouvaient d'autres ossements humains qui avaient reçu les honneurs du bûcher. Ces variantes dans le rite sépulcral indiquent, sinon des différences de races, au moins une diversité de croyance. On sait, du reste, que deux religions partageaient les populations dans la Gaule indépendante : le polythéisme et le druidisme, et que ce dernier, même dans ses plus beaux jours, n'était pas parvenu à se concilier tous les esprits. Cette même tombelle renfermait en outre les débris informes d'un objet en fer, de nombreux fragments de vases noirs celtiques, et les squelettes de deux ou trois chiens. L'un de ces quadrupèdes, grâce à la belle conservation de ses mâchoires et d'une portion de son crâne, a été reconnu pour appartenir à la race élégante des grands lévriers.

Après avoir fouillé, tant au *Fori* qu'à *Séchin*, sur le revers oriental des *Petites-Montfordes*, une douzaine de *tumulus* construits en pierres, sans autres résultats que de rares ossements d'hommes et de chevaux, nous regagnâmes la partie septentrionale du massif où nous attendaient de véritables succès.

« Le massif d'Alaise se termine au nord par trois promontoires qui s'avancent parallèlement au-dessus du Lison (1). » L'un de ces promontoires, situé dans l'axe central du massif, est couvert de *tumulus* et de ruines. Cet ensemble s'appelle *les Châteleys*, immense langue de terre qui repose sur un gigantesque soubassement taillé à pic de 150 mètres d'élévation. Aux abords de cette région, dans le lieu dit les *Champs-Mottets*, se présentèrent trois *tumulus* ellip-

(1) J. Quicheral, *Conclusion pour Alaise*, p. 49.

tiques construits en pierrailles et occupant une longueur de dix à douze mètres. Deux d'entre eux, fouillés simultanément, se sont trouvés absolument vides. Le troisième avait conservé un certain nombre d'ossements gros et courts que les ostéologistes ont déclaré être les débris d'un squelette d'ours de la plus grande espèce. Dans le même groupe se trouvait la moitié d'un pied fourchu provenant d'un cerf ou d'un daim. Ces restes de sacrifices insignes, non moins que le voisinage du lieu dit le *Ban du prêtre*, furent à nos yeux les indices que nous touchions à une terre sacrée.

Poursuivant notre exploration, nous arrivâmes à la pointe extrême du promontoire des Châteleys, occupée par un de ces entassements de pierres que l'archéologie anglaise appelle *Cairns*. Des traditions de trésors enfouis qui s'attachaient de toute antiquité à cette butte avaient engagé un propriétaire du voisinage à y pratiquer des fouilles. Déçu bientôt de ses espérances (il n'avait retiré, dit-on, qu'un pied de marmite en bronze), ce chercheur d'or avait abandonné la place, laissant le monticule percé d'un large entonnoir à son sommet. Cette trouée, qui remontait à environ soixante ans, et dont le plus grand nombre avait oublié l'origine, faisait considérer la ruine des Châteleys comme la base d'une tour ou d'une habitation circulaire (1).

Dans son état primitif, la butte des Châteleys figurait un cône à base ovoïde longue de 30 mètres sur une largeur d'environ 20 mètres. Le sol qui lui servait d'assiette avait été disposé par la nature en manière d'amphithéâtre. Deux larges gradins parallèles, s'étendant d'est en ouest, donnaient accès sur une plate-forme à l'extrémité méridionale de laquelle ressortait une tête de roche ressemblant à un autel rustique. La calotte de pierres qui était posée dessus, formée de gros quartiers, ne contenait absolument rien et semblait n'avoir été construite ici que pour protéger contre l'action du temps et la cupidité des hommes la couche de débris qui tapissait le fond. Tout autour du noyau, formant autel, rayonnaient de longues traînées de cendres mélangées de charbons, de fragments de vases et d'ossements calcinés d'hommes et de chevaux. A côté de ces foyers éteints gisaient, épars sur le sol, des mâchoires de porcs et un squelette d'ours. Du milieu des foyers qui occupaient la région du nord furent retirés successivement une petite lime triangulaire, longue de 65 millimètres (pl. 348, fig. 4); un fragment de grosse lime plate large de

(1) J. Quicherat, *Conclusion pour Alaise*, p. 50.

23 millimètres; un petit ciseau long de 3 centimètres et qui devait être enchassé dans un manche en bois (*Ibid.* fig. 11); trois scories de fer informes; deux petits morceaux de bronze coulé, d'un millimètre d'épaisseur, dont l'un est orné d'un cercle de disques pointés, exécutés au burin (*Ibid.* fig. 6); un gros marteau de forge pesant 2 kilogrammes et demi, et conservant encore six coins de fer qui avaient servi à consolider son manche (*Ibid.* fig. 7). Non loin de ce marteau, sous le tas de cendres qui s'étendait au nord-ouest, reposait une boucle de fer composée de deux anneaux reliés par une patte de laquelle sort un ardillon (*Ibid.* fig. 8). Venaient ensuite une section de fer de cheval, munie d'un clou à tête plate et oblongue (*Ibid.* fig. 9); puis une lame de couteau en fer qui avait perdu sa pointe et était encore longue de douze centimètres (*Ibid.* fig. 5). Les nombreux morceaux de vases recueillis à travers les cendres et les charbons des foyers sont d'une pâte grise, remplie de grains siliceux, mais mieux liée et plus solide que ne le sont les poteries celtiques ordinaires. Quelques fragments ont acquis, par suite d'une forte cuisson, la dureté du grès. D'autres, plus friables, sont revêtus d'un vernis noirâtre, et entourés de moulures d'un relief très-prononcé. Ces vases paraissent avoir été brisés à dessein et leurs morceaux dispersés sur le sol, car des fragments recueillis à des places très-distantes ont pu être rapprochés et reconstituer le col d'un bidon (pl. 348, fig. 10).

Vous l'avez déjà deviné, messieurs, le *Cairn* des Châteleys n'était point une tombelle ordinaire. Je n'hésite pas à le dire, c'était plus qu'une tombelle. Ce marteau de forgeron, ces instruments propres à travailler le fer, ces chevaux et ces porcs, emblèmes de la nationalité gauloise, gisant pêle-mêle dans les foyers des sacrifices, à côté d'un autel édifié par la nature, tout cela formait une page du symbolisme antique curieuse à déchiffrer.

Les traditions druidiques de l'Irlande nous apprennent que « chacune des grandes régions du monde gallo-kimrique avait un centre, un milieu sacré, auquel ressortissaient toutes les parties du territoire confédéré (1). » Dans ce centre brûlait, sur un autel de pierre brute, un feu perpétuel qu'on nommait le *père-feu*. La garde de ce sanctuaire et l'entretien du foyer sacré étaient confiés à un collége de pontifes-artistes commandé par un forgeron. Ce collége druidique réunit à l'exercice du pontificat l'enseignement des mystères et des arts industriels. « Il forge une double espèce d'épées et de

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, 4e édit., I, 71.

lances; les armes religieuses, le glaive de la parole; et les armes meurtrières, l'épée et la lance du combat (1). »

Ainsi, messieurs, s'est éclairci le mystère que recélait le promontoire extrême du massif d'Alaise. Au lieu d'une colline funéraire, nous avions mis au jour le sanctuaire de l'antique Alesia, de l'*oppidum* que Diodore appelait la métropole des Celtes. Rien ne manquait à ce milieu sacré, ni l'autel que la main de l'homme n'a point taillé, ni les insignes du pontife-forgeron, ni la boucle de son magique tablier de cuir, ni le couteau des sacrifices, ni les ossements des porcs, des chevaux et des ours mêlés aux restes de victimes humaines consumées par la flamme. De plus habiles que moi souffleront sur cette cendre de dix-neuf siècles et en évoqueront les lamentables secrets. Ils pourront vous montrer les chefs de la Gaule délibérant autour du sanctuaire, les druides, les ovates et les bardes cherchant à fléchir par des sacrifices et des supplications les génies tutélaires de la patrie; puis, quand tout espoir eut disparu, quand les destins eurent prononcé l'arrêt fatal, les ministres du culte brisant les instruments sacrés et comblant le sanctuaire pour le dérober à la profanation des vainqueurs.

De cette ruine vénérable rétrogradons vers le centre du massif, au lieu dit *les Vaux d'Alaise*, non loin du passage si redouté où régnait jadis la *terreur de sainte Reine*. Un *tumulus* oblong, de 28 mètres dans son plus grand diamètre, fouillé sur ce terrain, était traversé par une muraille en pierres sèches, aux deux revers de laquelle avaient été pratiquées des cellules contenant chacune quelques os d'hommes et de sangliers, mêlés à des débris de charbon et de poterie. On a aussi recueilli dans l'une de ces cellules un projectile en calcaire compact, ayant la forme d'une balle taillée à facettes. La pâte dont sont faites les poteries est épaisse de 12 millimètres. Grossière, mal pétrie, remplie de pierrailles, elle ressemble par sa texture et sa couleur aux tourteaux de chènevis qui servent, dans nos campagnes, à engraisser les bestiaux (2). Cette céramique rudimentaire

(1) D'Eckstein, *De la poésie des Gaëls irlandais et écossais*, p. 152.

(2) Un fragment de cette poterie analysé par mon frère, Francis Castan, ancien élève de l'Ecole polytechnique, a donné les résultats suivants :

Silice :	26,25
Chaux :	29,50
Alumine :	19,25
Fer :	8
Charbon :	6
Eau :	11
	100,00

« Cette poterie, ajoute notre chimiste, était extrêmement friable. Une faible

semble avoir été fabriquée sans le secours du tour. Elle doit être l'ouvrage d'un peuple peu avancé en civilisation.

Nous rapportons à des hommes non moins primitifs les sépultures qui couvrent un communal appelé les *Feuilles*, et dont plusieurs avaient été fouillées en 1856 par M. Varaigne (1). Un nouveau *tumulus*, de forme allongée, ouvert par nous sur ce territoire, n'a fourni que des ossements humains accompagnés de parcelles calcinées et de tessons brunâtres très-grossiers.

Le communal *des Feuilles* est dominé à l'ouest par *les Mouniots*, colline boisée qui « forme un rempart de deux kilomètres de long sur la vallée du Tôdeure (2) », et représente, selon toute vraisemblance, l'*arx* ou acropole d'Alesia (3). Sur le revers oriental des *Mouniots*, au lieu dit *à la Paix*, un *tumulus* oblong, construit en gros quartiers de pierre, n'avait conservé, en fait de restes humains, que de rares et menues esquilles. A côté de ces détritus se sont rencontrés les fragments d'un grand vaisseau, comme une marmite, en terre rougeâtre et grossière, puis divers morceaux de pierre taillés ou usés sur une de leurs faces, et qui paraissent être des sections de ces petites meules portatives qui entraient dans l'équipement de toutes les armées antiques. On sait en effet que, jusqu'au IIe siècle, les rations militaires se composaient exclusivement de grains, que les soldats convertissaient eux-mêmes en pain ou en bouillie (4). Trois de nos débris de meules sont en grès rouge, deux autres sont en lave d'Auvergne.

Il nous restait, pour clore notre campagne, à sonder quelques-unes des sépultures qui peuplent en grand nombre les abords du village d'Alaise. Deux d'entre elles, situées dans une friche qui porte le lieu dit *Sur Scey*, nous semblèrent particulièrement dignes des honneurs de la fouille.

La première de ces tombelles avait reçu deux couches d'inhuma-

partie de la silice se trouvait à l'état de silicate d'alumine ; le reste était à l'état libre en grains très-fins mais parfaitement distincts. La chaux existait à l'état de carbonate de chaux dont une notable portion en lamelles cristallines. Quant aux paillettes de charbon répandues dans toute la masse, elles semblent provenir de la décomposition de matières organiques mêlées à la pâte pour lui donner du liant et de la solidité. »

(1) *Quelques nouveaux documents archéologiques sur Alaise* (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3e série, t. II, pp. 41-48).

(2) J. Quicherat, *Conclusion pour Alaise*, p. 50.

(3) A. Delacroix, *Alesia*, pp. 9 et 16. — J. Quicherat, ouvrage cité, p. 57.

(4) Lebeau, *Vingt-troisième mémoire sur la légion romaine* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1re serie, t. XLI), pp. 130 et 131.

tions successives; mais, par suite du tassement causé par le passage continuel des voitures, les couches s'étaient mélangées, et il en résultait un pêle-mêle d'objets celtiques et gallo-romains dont voici l'inventaire :

1° Ossements d'hommes, de chevaux, de sangliers et débris d'une ramure de cerf.

2° Une dizaine de clous en fer de formes variées, ayant servi, sans doute, à assembler les ais d'un de ces coffrets funéraires si communs dans les cimetières de l'époque romaine.

3° Plaque en fer munie de trois trous à sa racine, et qui paraît avoir formé l'épaulière d'une cuirasse (pl. 349, fig. 15).

4° Pied d'une grosse agrafe en fer.

5° Virole en fer de 25 millimètres d'ouverture.

6° Un briquet en fer fracturé, suivi bientôt après d'une pierre à feu.

7° Plusieurs culots provenant de la fabrication du fer ou de l'acier.

8° Couteau en fer massif d'une seule pièce, long de 12 centimètres, et dont le manche se termine par une grossière figuration de tête d'animal (pl. 349, fig. 16).

9° Fraction d'un bracelet en verre violacé, d'une seule pièce. Cet objet d'art, composé, suivant M. Girardin, avec du verre ordinaire, coloré par de l'oxyde de fer (1), se retrouve aux trois grandes époques de la sépulture antique. « Il est curieux, dit à ce sujet M. Fréd. Troyon, de voir combien le même genre d'ornement traverse souvent les siècles dans des contrées différentes. C'est ainsi que dans quelques localités, les bracelets formés d'un anneau de verre, se trouvent avec des monnaies celtiques de trois à quatre siècles avant l'ère chrétienne. Ailleurs on les trouve dans les ruines romaines, et de nos jours on les porte encore dans quelques pays de l'Orient (2). »

10° Un petit couteau de bronze extrêmement barbare, long de 75 millimètres, et dont la soie est percée d'un trou (pl. 348, fig. 12). C'est là, sans aucun doute, ce petit couteau, décrit par Posidonius (3), que chaque Gaulois portait suspendu à la gaîne de son sabre, et qui lui servait à dépecer les morceaux de viande trop durs pour pouvoir être facilement divisés avec les dents.

11° Un kelt ou hache celtique en fer, long de 10 centimètres, et

(1) *Normandie souterraine* de M. l'abbé Cochet, 2e édit., p. 349.

(2) *Normandie souterraine*, 2e édit., p. 349.

(3) « Ἐὰν δέ ᾖ τι δυσαπόσπαστον, μαχαιρίῳ μικρῷ παρατέμνοντες, ὃ τοῖς κολεοῖς ἐν ἰδίᾳ θήκῃ παράκειται. » (*Posidonius Apamensis*, lib. XXIII, inter *Fragmenta historicorum græcorum*, ed. C. Müllero, III, 260.)

présentant un tranchant de 6 centimètres d'épanouissement. (pl. 348, fig. 13). A l'occasion de cette découverte l'un de nos ouvriers se souvint d'avoir trouvé lui-même au lieu dit *les Rettes d'Alaise* une pièce assez semblable, mais un peu moins grande, qu'il s'empressa de nous remettre. M. Troyon veut bien m'écrire que son ami, M. le colonel Schwab, a retiré un bon nombre de kelts du même genre, de la partie du lac de Neufchâtel, qui baigne la petite ville d'Yverdun. Le kelt paraît avoir été l'arme de prédilection de tous les peuples primitifs de l'Europe. Servant à la fois d'instrument de travail et de hache de bataille, il s'emboîtait à l'extrémité d'un manche coudé, qu'on liait avec de fortes lanières ou qu'on fixait au moyen d'un clou (1).

12° Deux fragments de meules, l'un en granit gris, l'autre en grès grisâtre à grains épais; plus une pyramide tronquée en grès rouge, haute de 10 centimètres, et qui semble avoir servi de molette à écraser le blé.

13° Débris céramiques se référant à deux époques bien distinctes. Des morceaux de tuile, des anses de cruches, et des portions de petits vases d'un caractère essentiellement gallo-romain, côtoyaient de grossiers tessons, accusant les procédés de l'art celtique.

Le temps nous manqua pour fouiller complétement le second *tumulus* de *sur Scey*, identique au précédent comme dimensions, comme aspect et comme disposition intérieure. Quelques coups de pioche donnés à son sommet ont suffi néanmoins pour en faire sortir, avec des os d'homme et de cheval, un tronçon de meule en schiste micacé gris, la moitié d'une petite perle à cotices en pâte de verre bleu (2), un clou-broquette, des scories de fer, puis un certain nombre de fragments de vases gallo-romains parmi lesquels se distingue un fond de pot en terre rougeâtre revêtu d'une estampille, où nous avons lu distinctement le mot ALE / SI (pl. 348, fig. 14). Cette marque de fabrique, indiquant un nom de localité n'est pas un fait unique en archéologie. On connaît le MAGETOB, trouvé sur l'emplacement probable d'Amagétobrie (3); le CABILLO, signalé par Grivaud de La Vincelle (4); le VAPUSO, possédé par M. de

(1) De Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, p. 25.

(2) Voir deux perles semblables provenant des *tumulus* d'Amancey dans la *Revue archéologique*, XIVe année, pl. 319; fig. 3 et 4.

(3) Cf. Xav. Girault, *Dissertation sur la position d'Amagetobria* (*Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV), p. 196.

(4) *Antiq. gauloises et rom. recueillies dans les jardins du Sénat*, p. 144, note 1.

Caumont (1); le MANDURA, extrait des ruines de Mandeure (2); les CALETI M. et CALETINI, qui distinguent les produits des manufactures cauchoises (3). En voilà assez, ce me semble, pour établir à la fois l'authenticité et l'importance de notre dernière conquête. Cette précieuse inscription, peut-être plus ancienne, peut-être du même temps que Dion Cassius et Plutarque, mais qui, à coup sûr, n'est pas postérieure aux dernières années du IVe siècle, ouvre d'une façon merveilleuse la série des documents écrits concernant la localité franc-comtoise, et prouve que l'antiquité, comme la plus grande partie du moyen âge (4), ne connut jamais à Alaise d'autre nom que celui d'ALESIA.

Je me résume et conclus.

En ordonnant de nouvelles fouilles sur le massif d'Alaise et ses abords, vous avez eu principalement en vue d'accélérer la solution de l'important problème historique proposé par M. Delacroix à l'Europe savante.

Les textes avaient parlé, et, sous la plume d'interprètes tels que MM. Delacroix et Quicherat, ils avaient confessé d'une voix unanime l'identité d'Alesia et d'Alaise. Il restait à interroger la tombe, « ce miroir de vérité qui ne sait pas mentir. » La tombe a été interrogée, et ses aveux, conformes à ceux des textes, ont atteint un degré de précision et de netteté qui place désormais l'Alesia séquanaise au-dessus du doute et de l'objection.

1° *L'oppidum*, assiégé par César, s'appelait Alesia. Le massif d'Alaise nous a livré son nom à l'époque antique, sous la forme d'une naïve estampille de potier, et il se trouve que ce fragile monument reproduit lettre pour lettre la leçon des Commentaires.

2° Alesia avait été l'un des centres religieux de la Gaule primitive. Nos fouilles ont mis à découvert, sur la pointe extrême des escarpements septentrionaux d'Alaise, un sanctuaire druidique qui offre tous les caractères de ces milieux sacrés que possédaient les territoires consacrés par la religion dans l'ancienne Gaule.

3° Plus de quatre cent mille hommes en vinrent aux mains autour d'Alesia. Plus de vingt mille *tumulus*, disséminés autour d'Alaise, couvrent les restes d'au moins cent mille guerriers reconnaissables à leurs insignes militaires, et conservant encore parfois les

(1) *Cours d'antiquités monumentales*, II, 189.

(2) De Golbéry, *Supplément aux antiquités d'Alsace*, p. 13.

(3) L'abbé Cochet, *Normandie souterraine*, 2e édit., p. 173.

(4) Voir les extraits de chartes publiés par M. Delacroix (*Alesia*, p. 48) et M. J. Quicherat (*Conclusion pour Alaise*, p. 54, note 1).

tronçons d'armures qui leur avaient donné la mort. Et ces groupes de sépultures ne sont nulle part aussi pressés que dans les lieux sillonnés par des ruines de castramétations, et que leur conformité topographique avec les descriptions de César, ont fait reconnaître pour le théâtre des principales affaires.

4° Alesia fut assiégée l'an 52 avant Jésus-Christ par une armée romaine, et défendue par les forces conjurées de la Gaule. A côté d'innombrables *tumulus* celtiques, la nécropole d'Alaise recèle des monticules cinéraires dont les procédés étranges rentrent dans les habitudes des armées romaines en face de l'ennemi. Si nous considérons, à leur tour, les objets retirés des sépultures celtiques, nous y reconnaîtrons sans peine le cachet de l'âge de transition du bronze au fer, de cette période de progrès industriel et artistique qui signalait la Gaule au moment de la conquête.

5° Presque toutes les peuplades gauloises avaient fourni leur contingent aux armées qui défendirent Alesia. Les tombelles celtiques d'Alaise, bien que se rapportant par leurs caractères généraux à une époque déterminée, offrent néanmoins, quant aux modes de construction, quant aux rites, quant au mobilier funèbre, des variétés frappantes qui indiquent un mélange de peuples différents de civilisation et de croyance. De là, ces contrastes que nous avons eu l'occasion d'observer souvent dans le même tombeau. Les monnaies gauloises d'Amancey nous avaient révélé la présence des Santons ; les meules en lave d'Auvergne, des guerriers ensevelis *aux Mouniots*, nous signalent, à leur tour, des compatriotes de Vercingétorix ; les admirables bronzes exhumés des sépultures de Refranche ne peuvent provenir que de peuplades méridionales policées au contact de la civilisation romaine ; les instruments de fer dépourvus de tout ornement, ou grossièrement emmanchés dans un andouiller de cerf, nous semblent appartenir au contraire à ces populations septentrionales, à la fois ignorantes et pauvres, peut-être à ces Morins dont Virgile a pu dire : *extremi hominum*.

Ces réponses si claires et si formelles qui satisfont à toutes les données du problème, nous ne les avons point cherchées dans les expressions souvent ambiguës des historiens, nous les avons lues distinctement écrites sur la poussière de la tombe ; nous les tenons, pour ainsi dire, des témoins oculaires de l'événement, de ces braves qui moururent pour la cause de l'indépendance nationale, et dont les os rongés par dix-neuf siècles d'enfouissement, semblent se dresser pour attester qu'Alaise fut l'antique Alesia.

A. Castan.

DES

ANCIENNES ABBAYES DE RELIGIEUSES

SITUÉES AUX ENVIRONS DE PARIS.

Les infortunes dont étaient quelquefois accablées les princesses du sang royal, et le désir de donner à la nation l'exemple des vertus, les engagèrent souvent à se livrer à de pieuses fondations. De là l'établissement de couvents de religieuses qui se formèrent à l'imitation de ceux des hommes, à la suite des prédications de saint Martin, le célèbre apôtre des Gaules.

Au Xe siècle, la foi étant devenue plus vive, à cause des calamités résultant de l'ambition féodale, on vit s'élever une grande quantité d'abbayes et autour d'elles se grouper des bourgs et des villes où se réfugia le peuple opprimé.

Aux environs de Paris, le plus ancien couvent de femmes était celui de Chelles (1). Son origine date de sainte Clotilde. Elle y avait fait bâtir une chapelle sous le vocable de saint Georges, avec quelques cellules pour des religieuses; mais la construction de nouveaux bâtiments et les fondements d'une grande église étaient dus à la dévotion de sainte Bathilde.

La première abbesse tirée du monastère de Jouarre se nommait Bertille; une autre, appelée Giselle, sœur de Charlemagne, fit bâtir l'église primitive sous laquelle se trouvait un caveau où l'on déposa plus tard le corps de Clotaire III.

Le trésor renfermait des objets précieux, entre autres un calice, œuvre de saint Éloy, et enrichi d'or et d'émail, qui se voyait encore à l'époque où D. Martenne écrivait son voyage littéraire.

Moins ancien que celui de Chelles, était le couvent d'Argenteuil fondé au VIIe siècle par Hermenric et Mumma sa femme. Une autre sœur de Charlemagne, du nom de Théodrade gouverna l'abbaye que détruisirent les Normands.

Adélaïde, veuve du roi Robert, rétablit vers l'an 1000 cette maison religieuse où elle se consacra à Dieu. On y rassembla alors un grand nombre de bénédictines dont la supérieure prit le titre de

(1) Voy. une vue de cette abbaye dans la *Topographie de la France*, arrondiss. de Meaux, à la Bibl. Impériale.

prieure. La plus célèbre par sa beauté et ses malheurs fut la tendre Héloïse.

Bientôt après, ce couvent fut transféré au Paraclet, près Nogent-sur-Seine; c'est à cette époque que commença à s'élever le monastère des religieuses de Montmartre. L'église fut bâtie et consacrée en 1147 par le pape Eugène II, assisté de saint Bernard et de Pierre le Vénérable.

La reine Adélaïde de Savoie, femme de Louis le Gros, devint la fondatrice du couvent dans lequel elle se retira. Elle y mourut et fut inhumée devant le grand autel (1).

Au XVIe siècle, ces bénédictines s'étant relâchées de la dignité de leur règle, Marie Cornu, venue de Fontevrault, y rétablit le bon ordre. Parmi les abbesses d'un rang élevé, on comptait Catherine de Clermont, nièce de Diane de Poitiers, Marie de Beauvilliers, Renée de Lorraine, Marie-Éléonore de Bellefond, enfin la dernière qui était de l'illustre famille de Montmorency, périt sur l'échafaud pendant la révolution.

L'abbaye, suivant La Martinière, était grande, bien située, et entourée de jardins d'une vaste étendue. Il n'en reste aujourd'hui que de faibles vestiges.

Eustachie (2), comtesse d'Étampes, belle-sœur de la fondatrice du couvent de Montmartre, à son exemple, en établit un autre en 1132, destiné également à des bénédictines. Il était situé au village d'Yerres, sur les bords de la rivière de ce nom, près Villeneuve-Saint-Georges. Affectionné à ce couvent, Louis VII lui accorda la dîme du pain consommé à sa table et à celle de ses officiers pendant son séjour à Paris.

Hildegarde fut la première à la tête du gouvernement de cette maison, qu'elle conserva pendant 22 ans. En 1537, une des abbesses, Marie d'Estouteville, fit restaurer le monastère. Les autres les plus connues au XVIIe siècle, étaient Antoinette de Luxembourg et Alphonsine des Ursins.

Les bâtiments claustraux subsistent actuellement, mais l'église, qui se distinguait par l'élégance de son portail, a été rasée (3).

Ce fut aussi vers le XIIe siècle que fut fondé, par Bertrade de Montfort, femme de Foulques le Rechin, comte d'Anjou, le couvent

(1) Ses cendres ont échappé, dit-on, aux profanations des hordes révolutionnaires qui violèrent les sépultures des religieuses.

(2) Sa tombe, suivant Dubreuil, se voyait dans l'église conventuelle élevée sur quatre petits piliers de fer doré.

(3) Voy. la *Topographie de la France*, arrondiss. de Corbeil.

de Haute-Bruyère, de l'ordre de Fontevrault. Les religieuses de ce couvent suivaient une règle très-austère. Elles devaient s'abstenir de chair et ne vivre que de poissons, observer un silence perpétuel, ne jamais sortir du cloître sans l'autorisation de la supérieure, et porter les effets les plus grossiers (1). Pétronille fut nommée par Robert d'Arbrissel au gouvernement de cette abbaye. On remarquait à Haute-Bruyère les tombeaux de La Fondatrice et des comtes de Montfort, ainsi que l'urne renfermant le cœur de François Ier, un des beaux ouvrages de la renaissance (2). L'ancienne chapelle des Pères qui dirigeaient les religieuses est seule restée debout et sert de grange.

A une distance peu éloignée de ce couvent, et au milieu d'une gorge profonde entourée de bois et de rochers dont l'aspect révèle les sublimes conceptions du Créateur, s'élevait une autre abbaye nommée Port-Royal des Champs. Elle fut fondée en 1204 par Mathieu de Montmorency, seigneur de Marly, et par Marie Garlande sa femme, pour des bernardines. Les abbesses se distinguaient par leur simplicité, et ne se servaient pas de la crosse, symbole de leur autorité (3). La première d'entre elles fut Mathilde. Au XIVe siècle c'était Béatrix de Dreux, princesse de la maison royale.

Sous Marie-Angélique Arnauld, on transféra les religieuses à Paris; mais, comme elles étaient très-nombreuses, quelques-unes restèrent à Port-Royal des Champs. Cependant celles-ci ayant soutenu avec persévérance les nouvelles doctrines de Jansénius, Louis XIV irrité fit détruire le couvent (4).

Plus rapproché de Paris et près des bords de la Marne, on apercevait Malnoue, couvent de bénédictines fondé en 1171; il possédait de nombreux priviléges octroyés par les rois de France. Philippe-Auguste, en vertu d'une ordonnance datée de Fontainebleau, en 1184, lui accorda la dîme du pain et du vin consommés en sa maison, lorsqu'il habitait le château de Montlhéry (5).

A côté du monastère il existait un corps de logis avec une chapelle dédiée à saint Nicolas, pour les frères convers. La direction de

(1) Voy. Niquet, *Histoire de l'ordre de Fontevrault.*

(2) Cette urne, vide de son précieux dépôt, est conservée dans les caveaux de Saint-Denis. Voy. un article sur Haute-Bruyère, par M. Moutié, dans le *Bulletin monumental.*

(3) Voy. le sieur de Moléon, *Voyage liturgique en France.*

(4) L'intérieur de l'église de ce couvent brillait par le style de son architecture gothique. Voy. la *Topographie de la France*, arr. de Rambouillet.

(5) Voy. l'abbé Lebœuf, *Histoire du diocèse de Paris* (article *Malnoue*).

ce monastère fut confiée, en 1505, à Marie de Savoisy. Par ses ordres on répara la maison religieuse (1).

Sous François Ier, l'administration passa entre les mains d'Antoinette de Balzac. Tirée du couvent de Haute-Bruyère, elle dirigea celui de Malnoue pendant quarante ans. A sa mort, on l'inhuma sous le chœur de l'église.

Parmi les autres abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, il faut mentionner celle de Gif située sur le bord de l'Yvette près de Chevreuse. Elle s'appelait autrefois Notre-Dame de Clissé et avait été fondée en 1140 par Maurice de Sully, évêque de Paris.

Les bâtiments étaient assez larges si l'on en juge d'après ce qu'il en reste, mais « l'église, dit l'abbé Lebœuf, était petite, sans croisées et sans ailes, voûtée de plâtre seulement, couronnée par un clocher très-bien ouvragé. » Dans la cour on apercevait une belle fontaine. Eremburge en devint la première abbesse. Les plus respectables d'entre elles furent ensuite Jeanne Blosset en 1543, Madeleine Hurault de Cheverny en 1669, et Marie de Béthune et d'Orval décédée en 1733 ; celle-ci avait composé différents ouvrages de piété. Sous saint Louis, la ferveur des esprits, enflammés par le récit des croisades, devint la cause d'un grand nombre de fondations religieuses.

La mère de ce pieux monarque, en reconnaissance, dit-on, du rétablissement de son fils, qui avait été dangereusement malade à Pontoise, fit vœu d'établir près de cette ville un couvent de l'ordre de Cîteaux. Suivant le désir de la reine, ce couvent s'éleva en un lieu appelé Aulnay qui prit ensuite le nom de Maubuisson (2).

Le dortoir et le réfectoire furent bâtis en 1241, et l'église terminée en 1244. Le chœur de cette église était pavé de marbres noirs et blancs, et les stalles en étaient fort belles. Au milieu été placé le tombeau de Blanche de Castille.

La première abbesse était sainte Guillemette qui gouverna pendant trente ans et mourut en 1275. On en comptait, dit l'abbé Delaporte deux de la maison de Montmorency, deux de celle d'Estouteville, deux Tiercelin de Brosses, une fille de l'amiral d'Annebaut; une sœur de la belle duchesse d'Étampes, Angélique d'Estrées,

(1) Voy. dom Beaunier, t. I, p. 34, recueil des abbayes de France et la topographie de Châtillon.

(2) On trouvera une notice intéressante sur l'abbaye de Maubuisson, dans la VIIe année de cette *Revue*, p. 717, et la planche 156, qui l'accompagne, représente une partie des ruines de ce monastère.

sœur de la charmante Gabrielle, en fut abbesse sous Henri IV. La mère Angélique Arnauld lui succéda et y mit la réforme. Elle fut remplacée par des princesses de Bourbon-Soissons d'Orléans-Longueville, celle-ci par une princesse palatine de Bavière, et enfin par Charlotte Colbert de Croissy.

Dans l'enclos de l'abbaye se trouvaient les chapelles de Saint-Benoît, de Saint-Nicolas, et le manoir de Saint-Louis avec son jardin. Aujourd'hui, il ne reste que la salle du chapitre soutenue par de belles colonnes avec des chapiteaux d'une rare perfection. Il ne faut pas non plus oublier la salle des archives ni le dortoir des novices divisé en quatre travées avec nervures et colonnes semblables à la salle des archives.

La reine Blanche avait fait construire aussi, à peu près à la même époque, un autre couvent appelé le Lys, destiné encore à des cisterciennes. Il était situé non loin de Melun, et sur la lisière de la forêt de Fontainebleau. Les bâtiments furent achevés en 1248. Les religieuses eurent pour première abbesse une cousine de saint Louis. C'était Alix, comtesse de Macon, qui céda son comté au roi de France.

Dans son humble retraite elle recevait de fréquentes visites de la pieuse mère de ce prince. A sa mort, elle fut remplacée par Mahaut, sa nièce, et celle-ci par une princesse du Brabant. Pendant la guerre avec l'Angleterre, des soldats de cette nation mirent le feu au couvent qui se rétablit sous l'administration de Marie de Clèves et de Jeanne d'Évreux, tour à tour abbesses de cette maison. Au XVIe siècle, une religieuse de la famille de Mailly gouverna le monastère.

C'est là qu'étaient conservés le cœur de la reine Blanche, ainsi que le cilice de saint Louis avec plusieurs reliques de ce prince données par Philippe le Bel (1). Les restes du logis abbatial qui avaient résisté à la tempête révolutionnaire, formèrent une maison de campagne appartenant à M. de Latour-Maubourg. On y admire les ruines de l'église dont les voûtes sont soutenues par de légères colonnettes qui attestent toute la beauté de l'architecture ogivale de la première période.

(1) Parmi les objets précieux de ce couvent on y admirait un soleil, où l'on enfermait le saint sacrement, d'un prix inestimable. Chaque rayon avait coûté cinq cents livres. Sa base, de vermeil doré, avait la forme d'un autel sur lequel s'élevait une coupe d'or de la hauteur et façon d'un petit calice duquel sortait un soleil garni de perles et de diamants. C'est de cette abbaye que provient la cassette dite de saint Louis, publiée dans cette *Revue*. Voy. x^e année, p. 637 et pl. 227; xve année, p. 358.

Isabelle de France, une des filles de la reine Blanche, fonda aussi une abbaye qui lui coûta trente mille livres parisis, somme énorme pour ce temps (1). Elle choisit près des bords de la Seine un terrain enclavé dans le bois de Boulogne, que l'on appelait alors la forêt de Rouvray. Cette abbaye, nommée Longchamp, fut bâtie en 1261. On y suivit la règle de sainte Claire, introduite par cinq religieuses venues de Reims. Isabelle vécut dans un bâtiment séparé, jusqu'à l'année 1269 où elle mourut.

L'église était, dit-on, fort belle et fort bien entretenue. Une des abbesses, Jeanne de Navarre, fit construire les granges, et une autre, Jeanne d'Harcourt, le bâtiment du Moulin. En 1360 on répara le clocher, et en 1490, sous Jacqueline de Mailly, le cloître et l'infirmerie reçurent d'importantes améliorations.

Les cordelières menèrent une vie fort édifiante : elles assistaient à l'office divin le jour et la nuit, et ne pouvaient écrire ni recevoir aucune lettre sans le consentement de la supérieure. Cependant, malgré la rigueur de cette règle, deux princesses y prirent le voile. L'une était Blanche fille de Philippe le Long (2). L'autre Jeanne de Navarre, décédée en 1358. De nos jours, le couvent n'existe plus, à l'exception du moulin conservé pour contribuer au charme des nouvelles promenades.

Ce fut également au XIIIe siècle que s'éleva l'abbaye de Jarcy ou Gercy, près Brunoy, fondée par Alphonse, comte de Poitiers, et par Jeanne (3) sa femme, belle-sœur de saint Louis, pour des religieuses de l'ordre de saint Augustin. En vertu de lettres datées de Saint-Germain en Laye, l'an 1272, cette fondation fut confirmée par Philippe le Hardi. L'église, au rapport de l'abbé Châtelain, était fort grande, et de style gothique.

Sous le règne de François Ier, il se glissa dans cette maison de graves désordres, puisque la reine Claude y envoya douze bénédictines de Montmartre, pour y introduire la régularité. Les religieuses eurent alors pour abbesse perpétuelle Marguerite Grenier. Quelques-unes des autres abbesses étaient de la famille de Montmo-

(1) Voy. la vue de Longchamps, gravée par Israël Sylvestre, dans la *Topographie de la France*, arr. de Neuilly, et la *Vie de sainte Isabelle de France*, par Sébastien Rouillard.

(2) Son père venait souvent la voir dans ce couvent : il y tomba malade et y mourut en 1321.

(3) Cette princesse fut inhumée dans l'église du monastère et on y a retrouvé récemment la statue placée sur son tombeau qui a été transportée dans un moulin voisin.

rency et de celle de Lusignan. Au temps de Louis XIV, on élut Françoise de Péréfixe de Beaumont, sœur de l'archevêque de Paris (1).

Au nombre des plus célèbres couvents des environs de Paris, on ne doit pas omettre Villiers aux Nonains (2), de l'ordre de Cîteaux, près la Ferté-Alais; Saint-Corentin, fondé en 1201, par Philippe-Auguste, et habité par des bénédictines, ainsi que la Saussaye, près Villejuif.

Située sur la grande route de Fontainebleau, cette maison fut d'abord une léproserie pour les pauvres malades. Louis le Jeune lui accorda plusieurs priviléges, entre autres le droit de percevoir la dîme du vin entrant à Paris qui viendrait à son cellier pour lui et la reine. Saint Louis, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis le Hutin suivirent l'exemple de Louis VII. L'église fut rebâtie en 1515.

Dans la Brie, près de la ville de Crécy, était encore Pont-aux-Dames, couvent de religieuses de l'ordre de Cîteaux. Hugues de Châtillon en devint le fondateur en 1236. Charles le Bel et Jeanne d'Évreux l'enrichirent de leurs bienfaits. On y voyait les tombeaux de deux enfants de ce prince.

Le couvent a été gouverné par deux abbesses d'une grande famille et a servi de lieu d'exil à Mme Dubarry.

On ne saurait non plus oublier l'abbaye de Poissy (3). Philippe le Bel y établit des dominicaines, auxquelles il accorda des rentes considérables. Cette abbaye renferma jusqu'à cent vingt religieuses dont les plus marquantes étaient Marie de Bourbon, petite-fille de saint Louis, Isabelle de Valois, Marguerite de France, Isabelle d'Artois. Le réfectoire était surtout magnifique. Ce fut là que François II tint le chapitre de l'ordre de Saint-Michel, et sous Charles IX on s'y assembla pour le colloque dit de Poissy. Actuellement les bâtiments du monastère n'existent plus.

Tels furent les couvents des environs de Paris, qui, malgré les attaques violentes de leurs détracteurs, ont quelquefois soulagé la misère du peuple par leur charité, et ranimé au foyer chrétien les cœurs ébranlés par de profondes amertumes.

LE PAYEN DE FLACOURT.

(1) Voy. une notice sur cette abbaye, par M. Pinard, insérée dans la *Revue archéologique*, XIIe année, p. 707, et la *Topographie de la France*, arr. de Melun.

(2) C'est là qu'a été enterrée, suivant le P. Ménétrier, Agnès de Russie, femme de Henri Ier, roi de France.

(3) La ville de Poissy est désignée dans les anciennes chartes sous le nom de Pinciacum et son territoire était appelé le Puicerais. Il y existait un château où naquit saint Louis.

ICONOGRAPHIE DE LA MORT.

Beaucoup d'écrivains (1) se sont occupés de ce lugubre sujet, soit au point de vue philosophique ou même chrétien, soit au point de vue allégorique ou archéologique. Bien des lecteurs trouveront peut-être qu'il est complétement inutile de revenir encore sur un sujet aussi triste, après tout ce qu'en ont écrit les moralistes et les archéologues. On sera d'avis sans doute que le mieux c'est de n'en plus parler, et qu'il est toujours assez tôt d'en sentir les terribles atteintes.... L'antiquité païenne, qui certes s'entendait à jouir de la vie, ne pensait pas qu'il fallût tout à fait repousser le souvenir de la mort comme une chose importune et inutile. Les philosophes de l'antiquité en parlent de temps à autres; les poëtes, qui vivent d'illusions et voudraient que le genre humain pût vivre ainsi, les poëtes ne dédaignent pas de s'en préoccuper quelquefois, et l'inimitable Horace nous en est un exemple bien frappant; sa belle épître à Sestius, son ami, est une chose admirable et de la plus haute philosophie.... Peut-être Horace trouvait-il un certain charme à parler de la mort, entouré qu'il était de tout le confortable de la vie; splendidement logé dans sa belle maison de Tivoli, buvant avec ses amis ce vin de Falerne qui figure assez souvent dans ses poésies. — Il est facile de philosopher au milieu de tant de bien-être....

Le *Pallida mors æquo pulsat pede*, *etc.*, est un tableau complet des ravages de la mort, et sa figure y est peinte au naturel....

C'est une galerie d'un genre tout particulier à visiter avec profit, et en dépit du titre nous y rencontrerons quelques images parfois gracieuses et toujours de bonnes pensées à mettre à profit.

Du reste, notre but est bien modeste, nous venons apporter quelques renseignements de plus sur un sujet déjà traité; nous venons signaler quelques monuments peu connus ou oubliés par d'autres, et nous espérons que notre travail, tout imparfait qu'il soit, pourra être de quelque utilité aux artistes et aux archéologues.

Suivant quelques auteurs, ce n'est qu'à partir du XIIe siècle qu'on

(1) Tels que Caylus, Millin, Boissard, Bellori, d'Hencarville, Winckelmann, le chevalier de Lesting. Cette *Revue* même renferme bien des recherches et des travaux très-importants, que l'on doit à l'érudition si variée de M. A. Maury, de MM. Longperier, Brunet, etc., etc.

a représenté la mort sous la forme d'un squelette. Dans l'antiquité, la représentation de la mort était moins hideuse.

Une peinture de vase grec, dont nous donnons ici le dessin, offre peut-être une des plus anciennes et des plus gracieuses images de la mort.... Une figure ailée, tenant un caducée, porte entre ses bras l'âme d'un personnage décédé, peut-être celle d'un petit enfant. La figure du génie est admirable de pose et d'expression.

Le coffre de Cypsélus, monument si célèbre dans l'antiquité (1), est orné de bas-reliefs, parmi lesquels se remarque celui qui représente le *Sommeil* et la *Mort* entre les bras de la Nuit (2). Le premier, sous les traits d'un jeune homme blanc, et le deuxième, sous ceux d'un jeune homme noir, tous deux ayant les *jambes croisées* (3), particularité que nous retrouverons sur d'autres monuments funèbres.

Sur le même coffre se trouve représenté le génie de la mort vio-

(1) Ce coffre, dont l'auteur est resté anonyme, ne nous est connu que par la description qu'en a faite Pausanias. Cette description a fourni à M. Heyne, savant helléniste du XVIIe siècle, le sujet d'une dissertation dont Millin a publié un extrait dans son *Dictionnaire des Beaux-Arts* (Coffre de Cypsélus). Ce coffre était de bois de cèdre, orné de figures en relief, incrustées en or, en ivoire, etc.

(2) Homère est le premier qui ait appris aux Grecs cette ressemblance du sommeil et de la mort.

(3) Sans doute pour indiquer l'attitude du corps en repos. Cette manière de placer ainsi les jambes, après la fatigue de la marche ou du travail, est une loi de notre organisme, car presque tous les hommes suivent cette loi, sans y penser, c'est comme une nécessité d'instinct.

lente, ou la *Ker* (le Destin), placé près des frères Étéocle et Polynice, ces illustres fratricides des temps héroïques.

Winkelmann, dans son *Essai sur l'allégorie*, dit que sur une pierre sépulcrale, conservée au musée Albani, on voit le *Sommeil*, ainsi que son frère la *Mort*, représentés sous la figure d'un génie s'appuyant sur un flambeau renversé.

Au musée Pio Clémentin, à Rome, il y a une urne cinéraire qui offre cette même représentation des deux génies.

Une pierre sépulcrale, citée par Boissard dans sa *Collection des antiquités romaines*, représente encore ces deux figures avec cette inscription : *Somno Orestilia filiæ.*

Un sarcophage de marbre, publié par Bellori, dans son *Admiranda romanorum antiquitatum vestigia, etc.*, tabula LXXIX, représente un adolescent ailé, debout, dans une attitude mélancolique, une de ses jambes croisée sur l'autre, tenant un flambeau éteint, qu'il appuie sur la poitrine d'un homme étendu mort à ses pieds. Sur le bras gauche du génie funèbre un papillon, emblème de l'âme (1) qui s'est envolée dans le sein de l'éternité. Une couronne (2) est suspendue à sa main, autre emblème gracieux de la récompense qui attend l'homme après les travaux et les peines de la vie, ou qui peut-être fait allusion à cette sentence si connue, *Finis coronat opus.* Bellori pense que cette couronne pouvait bien servir à rappeler l'usage consacré chez les Romains et d'autres peuples, qui couronnaient leurs morts, ornaient de fleurs les urnes cinéraires, les bûchers, les pierres tombales..., Lessing pense qu'elle peut être un emblème de la fragilité de la vie.... Quant au flambeau, il peut, suivant un autre auteur, représenter celui des passions qui ne s'éteignent bien souvent qu'avec le dernier soupir. Les ailes que portait le génie, dit Lessing, expriment bien la manière rapide avec laquelle arrive la mort, qui si souvent nous surprend le cœur rempli de vains projets et ne pensant qu'à jouir de la vie (3).

(1) Le papillon dans l'antiquité était le symbole de l'âme. Lorsqu'il est posé sur une tête de mort, il exprime l'immortalité. Voir un exemple de cette allégorie dans la collection des pierres gravées du baron de Stosch.

(2) Sur l'usage des couronnes dans l'antiquité, au sens exact ou figuré, voir les traités de Sallengre *sur les couronnes d'or*, Banduri sur celles de *laurier*, Lambecius sur la *couronne civique*, Lanzoni et Freytag sur les *couronnes de festins*, Albertinus Mussatus sur *celles des poëtes*, Walchius sur *celles des orateurs;* il y en avait pour les vainqueurs aux jeux olympiques, pour les jeux pythiques, isthmiques, néméens, capitolins, etc. Ceux dits *funèbres* doivent surtout être cités ici. Une inscription du coffre de Cypsélus, rappelait les noms des vainqueurs couronnés dans les différents jeux.

(3) Mors atris circum volat alis. (Horace, satire IV, liv. II).

Une chose assez remarquable, c'est l'attitude du *génie* ailé. Plusieurs statues antiques offrent de beaux exemples de cette pose, celles de Castor et Pollux sont surtout admirables.

Buonarotti, dans son savant ouvrage, *Observazioni sopra alcuni fram menti di vasi antichi di vetro*, donne, page 193, la reproduction d'une pierre antique, sur laquelle se voit un squelette debout, placé entre une couronne et un vase cinéraire; près de sa tête, une boule d'eau ou de savon et un papillon... Dans le champ de la pierre, une inscription ou légende composée des deux mots KTO et XPO, *Possède et jouis*, ou, en d'autres termes, il faut rendre les richesses utiles et s'en servir.

Cette pierre offre la particularité d'une figure de la mort personnifiée par un squelette. Nous avons déjà dit plus haut la signification du papillon, de la couronne et de l'urne cinéraire. Quant à la boule (Bulla), c'est un emblème de la fragilité des choses de la vie humaine.

Une autre pierre antique, du célèbre cabinet Gorlée (1), publiée sous le n° 490 de l'ouvrage intitulé : *Dactyliotheca seu annulorum sigillarium antiq. promptuarium cum explicationibus Jacobi Gronovii*, 2 vol. in-4°. Lugd. Batav. 1695, représente une tête de mort entourée des divers emblèmes qui servent à la caractériser, à savoir le papillon, le pavot, une urne cinéraire et une roue.

Le papillon, nous en avons déjà parlé, ainsi que de l'urne cinéraire. Le pavot est un attribut qui s'explique facilement, puisque la graine de cette fleur est somnifère (2). Quant à la roue, c'est sans doute un emblème de la course de la vie, que la mort vient détruire avec une effrayante rapidité; des auteurs y voient un emblème des vicissitudes de la vie humaine, comme sembleraient le prouver la figure allégorique de la Fortune, dont la *roue*, qui lui sert de support, exprime toujours les nombreux et funestes caprices. Un génie ailé tenant un papillon, qu'il brûle avec une torche, se trouve représenté sur une pierre gravée antique, dont nous n'avons pas pu retrouver la provenance, malgré toutes nos recherches. Cette figure

(1) Abraham Gorlée, riche Hollandais qui vivait au XVIIe siècle, et qui avait réuni une belle et nombreuse collection d'antiquités de tous les genres surtout en médailles, bagues, anneaux et une magnifique bibliothèque en grande réputation.

(2) Les Égyptiens avaient une sorte de vénération pour cette plante, qu'on trouve représentée sur beaucoup de leurs monuments et dans la main de plusieurs de leurs divinités, on en trouve l'explication dans le savant ouvrage de Frédér. Miche Lochner, intitulé : *Mekonopaigion, sive papaver ex omni antiquitate erutum, gemmis, nummis, etc., incisis illustratum*, in-4°, 1713.

est, dit-on, l'emblème de l'âme délivrée du corps qui la tenait comme en prison.

La représentation de la mort, au moyen âge, était de nature à frapper davantage et moins agréablement l'imagination. L'art de cette époque nous fait assister à des scènes lugubres : tantôt c'est comme une lutte corps à corps, tantôt c'est comme une bataille générale où la pauvre espèce humaine, malgré ses chevaliers bardés de fer et ses preux sans peur.... n'aura pas le dessus dans cette terrible lutte.

Nous ne terminerons pas ces recherches sans rappeler à ceux qui voudront bien y jeter les yeux, la personnification de la mort, vraiment remarquable, gravée sur une pierre antique, que M. l'abbé Cochet a fait figurer dans la notice qu'il a publiée dans la *Revue*, XIVe année, page 609 et suivantes. Nous profitons de cette indication pour témoigner à l'auteur notre regret du silence qu'il garde sur l'espèce de corne d'abondance ou de torche que tient le squelette posé sur l'urne ou l'amphore qui lui sert de siége, et dont la gravure se trouve page 619 de la notice.

L. J. Guénebault.

SÉPULTURES GAULOISES

A VENOSC EN OISANS (ISÈRE).

Le village de Venosc est situé au nord du torrent de Vénéon, dans la partie supérieure de la vallée de l'Oisans. Au centre d'une contrée désolée par les grandes œuvres de la nature, et qui se termine par un éternel glacier, le touriste est agréablement distrait de ce spectacle attristant par l'aspect inattendu « d'une oasis de délicieuse verdure, où est assis le village de Venosc, où vivent quelques gros propriétaires de cette vallée presque inconnue : la fertilité de l'entourage de Venosc produit aussi un effet frappant (1). »

D'après ces conditions naturelles du sol, il n'est pas étonnant que dans une contrée aussi abrupte que l'est la partie haute de l'Oisans, une oasis d'une si grande fertilité ait toujours été habitée et cultivée depuis que l'industrie humaine y a pénétré, et dans les temps même antérieurs à l'invasion romaine dans les Gaules. Les sépultures que je vais décrire en sont un témoignage irrécusable.

Ces sépultures furent découvertes à Venosc, vers l'année 1839. Je recueillis alors les notes sur lesquelles j'écris la présente notice, et je possède encore des objets en bronze qui y furent découverts.

Les squelettes étaient couchés sur un lit de dalles, de pierre schisteuse qui abonde dans le pays; leur visage était tourné vers l'orient; les dimensions de leurs os principaux annonçaient parfois des hommes d'une stature au-dessus de la moyenne : cette circonstance fut un des caractères physiques de la race gauloise.

Dans les débris des ossements, on trouve des anneaux ou bracelets formés d'une tige en bronze de quatre millimètres de largeur, plane à l'intérieur et portant quelques ornements en relief. De l'avis d'un habile ouvrier en métaux, la tige, dans une longueur indéterminée, était *tirée au banc*, c'est-à-dire recevait, au moyen d'une pression mécanique, les empreintes en relief qui formaient les ornements; découpée ensuite en morceaux, les deux bouts de chaque morceau étaient soudés et formaient l'anneau ou le collier. L'habileté de la soudure est remarquable; il n'en reste aucune trace; le diamètre total des bracelets que j'ai conservés est de cinq à six centimètres. Ces mesures convenaient à des mains et à des bras d'enfants et de jeunes femmes.

(1) *La Revue des Alpes*, n° 64. Les *Alpes du Dauphiné en* 1841, par Forbes, traduit de l'anglais, annoté par M. Ch. Lory.

Un de ces bracelets se distinguait de tous les autres, et sous plusieurs rapports. Ce n'est plus d'une tige de bronze qu'il est formé; c'est d'une lame du même métal de près de deux centimètres de largeur, bombée aussi et chargée, à l'extérieur, d'ornements réguliers; mais ces ornements sont en relief dans le creux et faits au burin. La surface qui les offre est distribuée en huit compartiments carrés, dont le champ est alternativement orné de quatre disques ou de lignes parallèles très-rapprochées; les deux bouts du bracelet ne sont pas soudés; l'élasticité du métal secondait l'entrée de la main, et, parvenu au bras, une agrafe allongée y fixait le bracelet en serrant et retenant les deux bouts, terminés à cet effet par une espèce de bouton; l'ouverture oblongue du bracelet est de six centimètres sur cinq; l'élasticité l'augmentait dans les deux sens.

La même année 1839, des sépultures analogues furent trouvées sur le territoire de la Grave (Hautes-Alpes); des bronzes semblables y furent recueillis ainsi que des restes de colliers, composés, les uns de disques d'ambre ou autre matière résineuse, de trois centimètres de diamètre à l'extérieur, sur quinze millimètres d'épaisseur; et d'autres, de disques de pierre dure et noire, sur la circonférence de laquelle avaient été creusés trois vides arrondis, qui étaient remplis d'une substance solide et d'une couleur qui tranchait sur le fond. Percés à jour à leur centre, ces disques réunis dans un fil, formaient le collier (1).

Toutes les indications qui composent cette description sont autant de caractères et de signalements de monuments funèbres gaulois. J'en ai trouvé de semblables dans diverses parties de la Gaule, soit dans des sépultures isolées, soit sous des Pierres-levées, près des Pierres-fichées; et enfin dans tous les tumulus.

Dom Martin, dans son *Traité de la Religion des Gaulois*, en rappelle et en décrit plusieurs exemples; j'ai réuni dans mon *Traité d'Archéologie* (2), toutes les notions qui, de l'avis des maîtres de la science, donnent une origine gauloise aux monuments de cet ordre; et, en 1857, la *Revue archéologique* a publié ma description du cimetière gaulois de Cély (Seine-et-Marne), ainsi que des colliers et des bracelets semblables à ceux de Venosc, tirés des sépultures de Cély (3).

(1) Les lecteurs de la *Revue archéologique* se rappellent l'intéressante notice publiée, au sujet de la découverte d'objets semblables à Ornon, par M. Antonin Macé, dans la *Revue des Alpes*, et dont nous avons donné un résumé. Voir plus haut, page 502.

(2) 2e édit., 1842, t. I, p. 302; et t. II, p. 114.

(3) Ici, les colliers d'hommes, en tige de bronze, ornée à l'extérieur, étaient

Sur les uns et les autres, l'art et les usages gaulois se révèlent, et la science recueille avec soin ces précieux témoignages dans l'intérêt de ses doctrines.

Du reste, ces traces de civilisation dans les hautes vallées de l'Oisans, ne sont que la conséquence naturelle de la position géographique et politique de cette contrée dans les temps primitifs de l'histoire moderne. Dans l'inscription latine du Trophée des Alpes, conservée par Pline l'ancien, les *Uceni* sont nommés parmi les peuples des Alpes, et l'ordre topographique dans lequel ces peuples sont cités, a fait unanimement reconnaître les *Uceni* dans le canton qu'on appelle encore *Oisans*. Une route romaine, indiquée dans tous les itinéraires latins et figurée sur la carte des voies romaines gravée sur une table de cuivre, où les dernières additions sont du temps de Théodose, conduisait de Vienne au Mont-Genèvre, en passant par Moirans, Grenoble, la vallée de la Romanche, depuis Livet jusqu'à l'Oisans, tournait de là vers Misoen, retrouvait la Romanche, suivait la Combe de Malaval, dépassait le col du Lautaret et arrivait au Monestier et de là à Briançon (2); et c'est sur cette route qu'on a placé, en tenant compte de quelques analogies dans les noms, les stations romaines indiquées dans cette carte antique : *Morginum*, Moirans; *Cularo*, Grenoble; *Catorissium* (vers le Bourg-d'Oisans); *Mellosedum*, Misoen; *Durotincum* (près le Villar-d'Arène), *Stabatione* ou *Statione*, le Monestier de Briançon, et *Brigantium*, Briançon.

Cette route d'Italie en Gaule, par le mont Genèvre, Briançon et l'Oisans, était la plus courte de toutes. Celle de Grenoble à Briançon par Gap et Embrun est aussi gravée dans la carte Théodosienne; mais la route par l'Oisans, alors comme aujourd'hui, épargnait aux soldats et aux voyageurs plusieurs journées de marche. A Briançon aboutissaient aussi du centre de l'Italie, la voie militaire par les Alpes cottiennes et la voie consulaire de Milan à Arles. La route de Briançon à Grenoble fut donc fréquentée dans tous les temps.

Il est utile de recueillir, avec une attention toute patriotique, surtout pour les indications topographiques, ces souvenirs gaulois ou romains, qui sont aussi un beau chapitre de notre histoire nationale. *Gloria majorum.* J. J. CHAMPOLLION-FIGEAC.

ouverts, s'attachaient aussi avec une agrafe et avaient douze centimètres de diamètre. Ceux des femmes, soudés, avaient vingt-deux centimètres. Les colliers d'hommes serraient le col; ceux des femmes descendaient sur la poitrine.

(1) D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, Paris, 1760.

A L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

SUR LES PEINTURES MURALES.

DE L'ÉGLISE DE FONTAINE.

Monsieur,

On a annoncé l'été dernier la découverte de peintures murales anciennes dans l'église de Fontaine, en Sologne (Loir-et-Cher). Sur la demande de M. Roussel, maire de la commune de Fontaine, M. le préfet du département a nommé une commission, composée de trois membres de la Société des sciences et lettres de Blois, chargée de lui faire un rapport sur la découverte et sur l'utilité qu'il y aurait à demander au gouvernement des fonds pour la restauration ou la conservation de ces peintures, dans le cas où elles présenteraient un intérêt artistique ou archéologique. Cette commission, composée de MM. de La Morandière, architecte des édifices diocésains, Alfred Villers, payeur du Trésor, A. de Martonne, conservateur des archives départementales, s'est rendue sur les lieux et les a examinés. J'ai été chargé par la Commission de faire le rapport au préfet. Je vous envoie un extrait dudit rapport. Vous jugerez, monsieur, si cette note est de nature à intéresser vos lecteurs.

« Notre-Dame de Fontaine, en Sologne, est une église du XIIIe siècle, dont le vaisseau élancé offre des proportions élégantes. Le portail appartient à deux époques. La partie inférieure est une œuvre de l'art roman, probablement du XIIe siècle. La partie supérieure (postérieure d'un siècle) est du même temps que l'intérieur de l'église. On remarque au fronton du portail, comme à celui de l'abside (de forme carrée, cas peu commun), des traces de fortifications, des ouvertures de meurtrières, qui donnent à cet édifice un caractère curieux de construction mixte, c'est-à-dire à la fois civile et religieuse. La partie méridionale a été reconstruite au XVe siècle extérieurement, pour y établir des chapelles, depuis détruites. L'intérieur a été badigeonné en blanc pour les parties planes, tandis que les parties en relief, telles que les colonnes, les nervures de la voûte, les retombées des arcs doubleaux et les consoles ont été peintes en gris. Cependant le chœur a été épargné. Il est couvert de peintures assez intéressantes, mais qui paraissent être une restauration des anciennes peintures contemporaines de la construction

primitive, restauration accomplie au XVIIe siècle, probablement au temps de Louis XIII. »

« J'arrive à l'objet principal de notre mission, qu'il était cependant nécessaire de préparer par quelque préliminaire. Les peintures, découvertes sous une double couche de badigeon, doivent couvrir tous les intervalles des croisées ; mais on n'en voit encore que quelques parties peu considérables, sur lesquelles on a ôté le badigeon. A droite, en entrant, on aperçoit une inscription courant le long de la plinthe ; à gauche, un personnage revêtu d'un scapulaire brun, et accosté d'une sorte de bâton pastoral ; le trumeau suivant, une église et un personnage semblable à celui qui vient d'être indiqué, avec une inscription identique. »

« Il paraît que ces murs ont été deux fois peints : une fois dans des proportions restreintes (l'église peinte appartient à cette époque), et une seconde fois, dans des proportions colossales. Les fragments d'inscriptions consistent dans les mots : *priez pour nous*, en caractères de la forme du XVIIe siècle. Les proportions élevées des figures, la forme moderne des lettres ne paraissent pas devoir assigner à ces peintures, exécutées à la colle, une date très-ancienne. Elles peuvent être attribuées au même artiste, ambulant et peu habile, qui restaura le chœur. Il faudrait beaucoup de temps et un travail considérable pour découvrir entièrement ces peintures, qui d'ailleurs ne sont pas rares dans les églises de la Sologne, autrefois plus riche qu'elle ne l'est maintenant. Les personnes chargées de les examiner, n'ayant que de minces fragments sous les yeux, n'ont pu porter un jugement définitif sur leur mérite, ni garantir qu'un travail de grattage fait en grand découvrirait des compositions intéressantes et curieuses, ni encourager l'autorité à entreprendre ce labeur. Si la Fabrique de Fontaine veut faire cette dépense, il est possible, non certain, qu'elle ne perde pas son argent. Si elle ne veut pas le risquer, elle y trouvera peut-être aussi son avantage. La Commission n'a pu s'engager au delà de ces termes. »

« L'édifice, fort beau d'ailleurs, est solide et peut être facilement maintenu par la Fabrique en bon état, tout en respectant le chœur et en rouvrant la fenêtre géminée du chevet, bouchée à tort par un tableau sans mérite artistique. »

Agréez, monsieur, etc.

A. DE MARTONNE,

Archiviste du département de Loir-et-Cher, Correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Dans sa séance du 24 décembre 1858, l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres a procédé à l'élection de deux correspondants étrangers : M. Lepsius, professeur à l'Université de Berlin, a été élu en remplacement de M. Welcker, précédemment élu associé étranger, et M. Max Muller, d'Oxford, a été élu en remplacement de M. Panofka, décédé.

— Dans sa séance du 7 janvier la même Académie a reconstitué son bureau pour l'année 1859. M. Wallon a été nommé président, M. Berger de Xivrey, vice-président, M. Naudet, secrétaire perpétuel.

— *Serie di monete ed oselle tessere e medaglie venete.* Cette précieuse collection doit être mise en vente très-prochainement, à Trieste. Le catalogue (in-8°, 40 p.) vient d'être imprimé. Nous y remarquons, indépendamment d'une série très-complète de monnaies des doges : 2 *denario di Lodovico Pio*, 1 *denario di Lotario*, 4 *denario d'Eurico II et d'Eurico IV et serie delle monete de' Possedimenti veneziani.*

— M. Pothier, juge de paix, à Andelot (Haute-Marne), vient d'opérer des fouilles sur le versant d'une colline près de cette localité, il y a découvert des thermes qui ont dû appartenir à une riche villa. L'ensemble de ces thermes se compose du sphœristerium, du frigidarium, du spoliatorium, de l'unctuarium, puis enfin du sudatorium et du balneum.

Malheureusement la charrue a fait disparaître en beaucoup d'endroits certaines substructions qui auraient facilité l'entière explication de cette intéressante découverte.

— Le percement d'un chemin de grande communication près de Vitry, arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube), vient de mettre à découvert un vaste champ de sépulture à Ustion, malheureusement personne ne l'ayant su a temps pour diriger ce travail, une grande quantité de vases de toutes formes, de toutes grandeurs ont été brisés, rien n'a été épargné à la pioche des ouvriers.

BIBLIOGRAPHIE.

Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité, par Victor Langlois; Paris, C. Rollin et A. Durand; Londres, M. Curt, 1859, un vol. in-4°, xx-87 pages, 145 fig., en 6 planches.

Dans un temps où les études historiques tiennent tant de place, et où chaque jour les faits qui semblent les plus étrangers entre eux se trouvent tout à coup rapprochés par de nouvelles recherches, il n'est pas besoin d'insister sur l'importance que peut avoir pour l'histoire d'une époque éloignée tel nom ou tel emblème que nous présente une simple monnaie. Il n'est pas de monument plus vulgaire, dans sa rareté même, et il n'en est pas non plus qui établisse plus solidement l'authenticité de faits contestés. De là l'intérêt qui s'attache même aux travaux de détail de la numismatique. Heureux ceux qui, dans ce champ, peuvent embrasser tout un ensemble; outre que leur travail atteste des connaissances profondes et étendues et souvent des découvertes personnelles, il marque le moment où la science a recueilli le fruit de longs efforts; celui où elle a vu se rejoindre des chaînons épars et disparaître les difficultés de classement que produisait ou une extrême rareté, ou une malencontreuse homonymie, ou même parfois un classement ancien, par suite d'attributions fausses et néanmoins reçues.

Ces réflexions nous sont naturellement inspirées par le travail d'ensemble de notre collaborateur M. Victor Langlois, sur la *Numismatique de l'Arménie dans l'antiquité*, qui ouvre une carrière regardée jusqu'ici comme inabordable. Il appartenait à l'auteur de la *Numismatique de l'Arménie dans le moyen âge*, au jeune et savant explorateur de la petite Arménie, de triompher des derniers obstacles et de marquer de son nom un progrès qui est dû en partie à ses propres déterminations. La numismatique de l'Arménie comble une lacune dans la série des monnaies de l'Asie, et touche, comme les annales de cette contrée elle-même, à l'histoire de la Perse, de la Grèce et de Rome. On aime à voir tels passages de Polybe et de Tacite éclairés tout à coup par quelques monnaies de cuivre, frappées il y a des siècles au pied du Caucase.

L'auteur a fait précéder son travail d'une Introduction historique, où il réunit toutes les notions générales qui peuvent jeter du jour sur une région et une nationalité trop peu connues. Il raconte brièvement les commencements et les développements de la race

d'Haïg, enfin, les événements qui amenèrent la chute de la puissance arménienne sous les Sassanides. Il consacre un chapitre spécial à la religion des Arméniens et fait ressortir, à cette occasion, les différences et les ressemblances qui existent entre les cultes de l'Asie et de la Grèce. M. Langlois traite ensuite de l'idiome et de l'écriture; puis il présente des considérations numismatiques où il pose les principes qui servent à reconnaître *de visu* les monnaies des rois d'Arménie et celles des autres souverains de l'Asie.

L'ouvrage commence par une histoire de la dynastie d'Haïg, dont on ne connaît pas de monnaies; on trouve cependant quelques rares médailles appartenant à des princes qui régnaient sur des contrées de l'empire arménien après la conquête d'Alexandre, qui renversa la monarchie Haïcienne. Viennent ensuite les monnaies des Arsacides arméniens. L'histoire des Arsacides d'Arménie se partage en deux séries : 1° rois de l'Arménie proprement dite; 2° rois de l'Osrhoène.

On remarquera, dans la première série, une classification aussi exacte que possible des monnaies des prédécesseurs et des successeurs de Tigrane le Grand (Dik'ran). Les monnaies de l'Osrhoène, qui forment la seconde série, sont très-nombreuses. L'auteur est parvenu à classer, au moyen d'un système nouveau, les monnaies des princes Osrhoéniens, qui jusqu'à présent avaient été assez mal attribuées. Il a fait usage pour ce classement, des sources syriaques, grecques et latines, et est parvenu à attribuer, mieux que ne l'avaient fait Bayer et Visconti, les monnaies de ces princes. Seulement, nous craignons que l'auteur ne se soit trop avancé en attribuant, sans apporter de preuves convaincantes, à un *Mannus* incertain, qui régnait en Osrhoène, les monnaies à légendes grecques frappées avec le type de Verus, Lucille, Faustine, etc. D'après les renseignements que nous avons recueillis, nous avons lieu de croire que ces monnaies doivent être reportées au royaume arabe d'Atra, d'autant plus que l'on sait que les Atréniens avaient été soumis par Trajan, sous le règne d'un prince appelé ΜΑΝΝΟΞ, qui semble n'être autre que l'émir *Maân* ou *Maânou*, dont parle Dion Cassius.

M. Langlois ne repoussera peut-être point cette attribution nouvelle, car faisant ici l'application des principes qu'il a établis, nous ferons observer que la tiare, qui ne figure, assure-t-il, que sur les monnaies des rois d'Arménie, n'existe pas sur les monnaies en question.

La numismatique de l'Osrhoène nous fait connaître, en outre, un

Abgar, dont l'histoire ne parle pas, et qui vivait sous Gordien III le Pieux.

Dirons-nous que nous avons noté quelques inexactitudes dans la transcription de certains mots, comme, par exemple, Θεθσεβοῦς (p. 10) pour Θεοσεβοῦς, φιλομέτορ (p. 21) pour φιλομήτορ, et que l'on nous a signalé une alph pour un aïn dans le nom syrien d'Abd-Mazour (p. 56). Mais ce sont des taches très-légères, et il faut s'en prendre plutôt aux typographes qu'au numismatiste voyageur, qui n'a pu revoir assez lui-même les épreuves de son livre.

Ce travail sur les monnaies de l'Arménie ancienne forme, avec l'ouvrage que M. Langlois a publié en 1855 (voy. *Revue archéologique*, XIIe année, p. 61) (1), l'ensemble de la numismatique de l'Arménie. Ces deux livres réunis contiennent les monnaies frappées

à l'époque Haïcienne,
— Arsacide,
— Goriguéenne,
— Roupénienne.

Si M. Langlois n'a point parlé des monnaies frappées par les Bagratides d'Asie, qui régnaient entre les princes de la dynastie arsacide et ceux de la dynastie Roupénienne, c'est qu'aucune de ces monnaies ne nous est parvenue; l'auteur le dit du reste dans un *Appendice* qu'il a placé à la fin de son livre.

Cet ouvrage est le deuxième de la *Bibliothèque historique Arménienne*, publiée par les soins de M. Ed. Dulaurier, et dont la *Revue archéologique* a parlé en rendant compte de la *Chronique de Mathieu d'Edesse* (*Revue archéologique*, XVe année, p. 216). C. E. R.

Les miracles de Madame Sainte Catherine de Fierboys, en Touraine (1375-1446), publiés pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque Impériale, par M. l'abbé J. J. Bourrassé, in-12, Paris, 1858. L. Potier, libraire, quai Malaquais, n° 9, tiré à un très-petit nombre d'exemplaires. Prix : papier vélin fort, 4 fr.; papier de Hollande, 5 fr.

D'après une pieuse et ancienne tradition, il existait au lieu de Fierbois, dès le VIIIe siècle, une chapelle dédiée à sainte Catherine. Après avoir défait les musulmans à Poitiers (732), Charles Martel aurait déposé dans cette chapelle son épée victorieuse. Cette *même*

(1) On se rappelle la lettre de M. V. Langlois à M. Lenormant, sur la numismatique de l'Arménie au moyen âge, publiée dans la VIIe année de la *Revue archéologique*, p. 262, 357, 416, avec planches. (*Note de l'édit.*)

épée, retrouvée miraculeusement par Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, au XVe siècle, aurait servi de nouveau à expulser les ennemis de la France. Nous sommes de ceux qui admettraient d'autant plus volontiers cette tradition, qu'elle est plus *pieuse* et plus *ancienne*. Mais encore faudrait-il que cette tradition fût démontrée vraie ou pour le moins admissible. Or il n'en est rien, selon toute apparence, d'après ce que nous apprend M. l'abbé Bourrassé.

L'église de Fierbois était tombée en ruines et dans l'oubli, lorsqu'un miracle, accompli en 1375, vint renouveler ou agrandir singulièrement sa célébrité. La chapelle de Sainte-Catherine fut reconstruite dans le cours même de cette année par un nommé Hylaire Hubert, habitant du voisinage. A partir de ce moment les miracles et la renommée de ce lieu de pèlerinage se multiplièrent les uns par les autres, et réciproquement. Le procès-verbal ou l'attestation de tous ces miracles a été consignée dans un registre tenu sur les lieux et dans l'intérêt de l'œuvre ou de la chapelle même. Ce registre remplit un élégant manuscrit, n° 7335 français de la bibliothèque Impériale, et c'est enfin ce manuscrit dont M. l'abbé Bourrassé nous offre aujourd'hui le texte ou mieux un ample extrait.

L'histoire, qui ne vit que de vérités, peut trouver et trouvera son profit, comme il arrive souvent, dans les *accessoires* de ce récit ou de ces récits miraculeux, sans attacher sur le *fond* de ces mêmes récits un œil trop critique ou trop scrutateur. Il est à observer que le plus grand nombre de ces miracles ou de ces histoires se rapportent à des Français pris en guerre sur notre sol par les Anglais, et sauvés de la mort (ordinairement de la corde ou pendaison) par l'intercession de sainte Catherine. En fait de soldats et de guerre, dans ces temps funestes, les *amis* ressemblaient souvent aux *ennemis*. Le 6 juin 1423, Jehan de Pons, dit le Perdrieux, natif de Musnet en Berry « chassoit aux perdrix en l'orée d'ung bled dans son pays. » Il y avait là sept hommes qui labouraient. Vint à passer une compagnie d'*Ecossais*, ces auxiliaires de qui Charles VII attendait le salut de son royaume. Ces Écossais se conduisirent exactement comme l'eussent fait des Anglais. Ils prirent nos huit berrichons, et sous prétexte que naguères ils avaient été, eux Écossais, détroussés là par des brigands, ils pendirent ces huit paysans à un seul et même chêne. Perdrieux eut le privilége d'être pendu le dernier. « Il fut pendu bien haultement, au dit chêne, d'un licoul presque tout neuf. » Heureusement Perdrieux n'avait cessé d'invoquer mentalement Madame sainte Catherine. A peine le dernier des Écossais, qui étaient à cheval, s'était-il éloigné d'un trait d'arc,

que le licou se rompit par la moitié. Perdrieux tomba par terre comme un gland, mais sans se faire aucun mal. Cinq jours après il apportait à sainte Catherine de Fierbois l'autre moitié de son licou, en hommage et en témoignage de sa délivrance (1).

Le 6 juin 1428, un homme d'armes génois, nommé Jean de Chatel, se présenta en action de grâces dans l'église ou chapelle de Sainte-Catherine de Fierbois. Ce Génois, armé de pied en cap, avait revêtu l'armure d'un Anglais nommé Jean le Peintre, son ennemi mortel, qu'il avait combattu et vaincu en champ clos à la suite d'un gage de bataille. Jean de Chatel, pour accomplir un vœu qu'il avait formé avant ce combat, dépouilla l'armure, ou harnois complet, dont il était revêtu, et le déposa en pur don dans la chapelle. Le fait que nous venons de citer était en usage à cette époque. Ce fait même et d'autres analogues avaient alors un grand retentissement, une grande célébrité. Jeanne la Pucelle, peu de temps après cette date, arriva dans le pays de Touraine. Elle venait de son village et s'était mise en route pour aller trouver le roi en personne. De Gien, elle se rendit à Sainte-Catherine de Fierbois, pour y faire une pieuse station. La dévotion particulière qu'elle professait pour sainte Catherine, non moins que la célébrité de cette chapelle, durent guider sa résolution. Puis elle se rendit devant le roi, à Chinon, où elle arriva le 6 mars 1429. De là elle envoya chercher à Sainte-Catherine de Fierbois une épée *placée en terre* près de l'autel, et dont elle indiqua l'existence ainsi que l'enfouissement. Les gens d'église, sur la demande de la Pucelle, livrèrent l'épée au mandataire. On sait le rôle intéressant que joua cette fameuse épée dans l'histoire de notre héroïne. Mais un point que les biographes n'ont point suffisamment éclairci, est de savoir comment la Pucelle connaissait elle-même et put indiquer la présence souterraine de cette épée. Jeanne, dans son interrogatoire de Rouen, s'ouvrit en partie, devant ses juges, sur l'origine de cette épée et sur l'idée qu'elle y attachait. Son témoignage à cet égard ne force nullement à chercher dans les régions merveilleuses ou surnaturelles l'explication de ce fait, sur lequel je me propose de revenir ailleurs avec le développement nécessaire. Il suffit de lire le récit relatif à Jean de Chatel pour être sur la voie de cette explication.

Le livre des *Miracles* ne parle en aucune façon de la venue de la Pucelle à Sainte-Catherine de Fierbois, ni de l'épée qu'elle y envoya querir. Ce silence est remarquable; on peut le déplorer, mais il

(1) Pages 41, 42.

nous semble assez explicable. Il ne faut pas oublier en effet que ce registre ne contient exclusivement que des attestations de miracles et de *vœux* accomplis dans cette chapelle. Or quand l'héroïne, jusqu'alors inconnue, se rendit à Sainte-Catherine, elle était encore au début de sa carrière et n'avait point accompli le vœu sublime qu'elle avait formé de délivrer sa patrie. Quant au message de l'épée, ce silence même nous paraît un argument propre à montrer qu'il n'y a rien de miraculeux à chercher dans la découverte de cette arme.

La Pucelle, au surplus, n'est point certainement demeurée inconnue au rédacteur du livre des miracles. Ce livre nous apprend que Jean Boucher, licencié en droit, chanoine de Tours et d'Angers, ayant été guéri de maladie par l'intercession de sainte Catherine, vint en action de grâces visiter la chapelle de Fierbois. Là il célébra, le 5 mai 1430 (au moment où Jeanne combattait au secours des habitants de Compiègne assiégés) « une messe à haute voix pour le roi, *pour la Pucelle digne de Dieu*, pour la prospérité et la paix du royaume. »

A. V. V.

Recherches sur le blocus d'Alesia. — Mémoire en faveur d'Alise, par F. Prévost, capitaine du génie. Un volume in 8° de XII-120 pages et une planche. Paris, A. Leleux. Prix : 3 francs.

Dans ce travail, M. Prévost examine avec une critique minutieuse plusieurs passages d'auteurs anciens ou modernes ayant trait à la question d'Alesia, et il introduit dans la discussion des arguments auxquels on n'avait pas encore songé, et dont les uns lui semblent accablants pour Alaise, et les autres concluants pour Alise.

A ce travail se rattachent quelques points intéressants pour l'histoire de l'ancienne Gaule, mais qui ne sont qu'effleurés. Ainsi, l'auteur pose les bases d'un calcul qui peut servir à faire connaître la densité de la population disséminée sur le sol de notre pays, à l'époque de la conquête romaine. Il soumet aux savants la question de savoir si Alise et Alaise n'ont pas autrefois porté le même nom et si ces localités n'ont pas été habitées par des populations sœurs l'une de l'autre. Enfin, il donne une nouvelle explication des *stimuli* employés par le vainqueur des Gaules, au siége de l'oppidum Mandubien.

L'auteur a joint au texte un plan du mont Auxois et de ses abords, ainsi qu'un plan du massif d'Alaise, tous les deux à la même échelle. Sans être très-complètes, ces cartes sont suffisamment exactes pour permettre d'y suivre la lecture du texte.

DROITS ET USAGES

CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION PUBLICS OU PRIVÉS SOUS LA TROISIÈME RACE DES ROIS DE FRANCE,

D'APRÈS LES CHARTES ET AUTRES DOCUMENTS ORIGINAUX.

NEUVIÈME ARTICLE (1).

X. MOULINS A EAU ET A VENT, A HUILE, A TAN, A FOULONS, ETC. — XI. FOURS BANAUX ET FOURS DES PARTICULIERS. — XII. PRESSOIRS. — HALLES. — POIDS PUBLICS. — XIII. PALAIS DE JUSTICE. — PRISONS. — FOURCHES PATIBULAIRES. — PILORIS.

Les édifices de divers ordres, que le titre de ce chapitre indique et qui sont tous d'utilité publique, ne paraissent pas avoir été, aux Xe et XIe siècles, soumis à une juridiction spéciale. Les actes authentiques ne nous fournissent pas d'exemples de conventions extraordinaires en ce qui concerne leur établissement ou leur entretien. Ce fut habituellement aussi une spéculation seigneuriale ou particulière des plus fructueuses. Foncemagne, dans ses recherches sur les mœurs et usages en France, pendant la domination des rois de la 1re race, a trouvé que les moulins n'étaient encore mis en mouvement qu'à force de bras. Grégoire de Tours dit aussi qu'une femme criminelle avait été, de son temps, condamnée à tourner une meule de moulin. Cependant, le savant antiquaire Millin assure que les moulins à eau furent connus des anciens, et qu'ils étaient tout à fait semblables aux nôtres (2); que la loi salique en fait mention et qu'ils devaient, par conséquent, être d'un usage général sous les premiers rois de France. Quant aux moulins à vent, dont Millin attribue l'invention aux Orientaux, ils furent absolument

(1) Voyez le premier article de M. Aimé Champollion, XIIe année, p. 458; le second, p. 618; le troisième, XIIIe année, p. 12; le quatrième, p. 381; le cinquième, XIVe année, p. 25; le sixième, p. 509; le septième, p. 649, et le huitième, XVe année, p. 137.

(2) *Dictionnaire des Beaux-Arts*, article *Moulins*.

ignorés des anciens; mais ils étaient connus en Hongrie dès l'année 718.

Nous allons constater leur état légal en France dès le commencement du règne des rois de la troisième race; et ce qui nous sera le moins facile, c'est d'indiquer comment ces moulins étaient construits, quel était le mécanisme qui les mettait en mouvement, la forme de la roue, celle des meules, etc. Nous ne serons pas plus précis sur les moulins à vent, puisque les documents sont tous muets en ce point. Il en sera de même en ce qui concerne les pressoirs. Nous ne pouvons redire que ce que les documents nous apprennent sur ces trois genres de constructions mécaniques, qui ont de grandes analogies entre elles, sous le rapport de l'usage public et de la législation qui permit de les bâtir et de s'en servir.

Le premier document que nous mentionnerons porte la date de l'année 1013. Un nommé Geoffroi Goszilde vendit aux religieux de Noaillé un emplacement sur le port de Lussac, pour y construire un moulin « una area ad molindinum et ribaticum extruere; » il fut bien convenu « sine ulla contradictione » que le chemin conduisant au moulin était compris dans la vente, et que « si ribaticus effode-« rit, tantum eum persequatis quantum vobis opus fuerit...» Le prix de cette vente fut de cinquante sols en argent. (*Collection de chartes et diplômes*, t. XVIII, f° 239.)

En 1020, la donation d'un aqueduc pour établir un moulin, faite à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, par l'évêque Isembert Ier, ayant été purement gratuite, rien dans cet acte ne nous éclaire sur la jurisprudence relative aux constructions de ce genre de bâtiment (1). Il en est de même d'un acte de l'an 1025, relatif à un emplacement sur la rivière d'Eure, donné au monastère de Sainte-Marie de Vierzon, en échange de prières pour le rachat des péchés du sieur Étienne, et à condition d'y bâtir deux moulins (2).

Les mêmes conventions qui eurent lieu entre Archambaud, abbé de Saint-Maixent, et le chevalier Albuin, en l'année 1042, pour une usurpation de four, furent appliquées, par les mêmes personnes, à une usurpation de moulin. Nous les rapporterons au chapitre suivant. Mais le cartulaire de Saint-Pierre de Chartres (t. I, p. 134) nous apprend, sous la date de 1070, que le moulin dit *Mala-Pœna* fut échangé contre quarante sous et un bon cheval « a Warino « provisore et ædificatore ipsius loci. » En 1080, Geoffroy de Dinan

(1) Collection de chartes et diplômes, boîte 15.

(2) *Gallia Christiana*, t. II, col. 137, *instr.*

et son frère Rivallonus Rufus fondant un prieuré à Pont-à-Dinan, permirent au prieur d'y construire autant de moulins qu'il voudrait. (*Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, p. 439.)

L'entretien du moulin était à la charge du propriétaire, à moins de conventions contraires, et, dans ce cas, le traité qui intervenait entre les parties était toujours onéreux pour le prenant. C'est ce qui nous semble du moins ressortir de l'acte de l'an 1083, par lequel Bertrand, abbé de Noaillé, cède à un prêtre nommé Geoffroi, le moulin de Thorvé, près Jouarenne, pour le réparer et le mettre en état de servir, à la condition que ce moulin appartiendra à ce prêtre sa vie durant, et qu'il reviendra en toute propriété, ainsi que les améliorations qui y auront été faites, à l'abbaye de Noaillé, après la mort dudit prêtre (1). Celui-ci récupérait, par la jouissance viagère, la dépense qu'il avait faite à fonds perdus.

Vers la fin du XIe siècle, on remarque dans quelques actes relatifs à des moulins, la déclaration qui devint alors en usage, de faire savoir sous quelle loi on entendait constituer ses propriétés. Ainsi la comtesse Mathilde « sub lege Longobardica vivere professa » donna, en 1096, à une église qu'elle venait de fonder, « Rivum « Tarvæ ut ibi fiat molendinum.... liberum usuarium euntibus et « redeuntibus ad molendinum. » (D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, tome III, preuve 36.)

La même uniformité de clauses, dans les actes relatifs aux fondations de moulins et à leur entretien, se présente pendant le XIIe, le XIIIe et le XIVe siècle. Nous n'y rencontrons pas d'actes singuliers, toujours les mêmes conditions président à la création de ces moulins; nous ne donnerons donc qu'une bien monotone nomenclature chronologique d'autorisations d'établir ou de réparer des moulins à eau ou à vent. Les seuls faits à signaler se rapportent au prix de vente d'un de ces moulins, à des concessions d'arches de pont pour en construire (2). Le privilége spécial donné à des abbayes d'établir des moulins (3), à l'exclusion de tous autres,

(1) *Collection de chartes et diplômes*, t. XXXIV, f° 3.

(2) Plus tard, défense fut faite de construire un moulin au pied des ponts sans une permission du roi. (Voyez ci-après à l'année 1213 et un arrêt de 1746.)

(3) Ce droit d'établir contenait ou non celui de *Plantandi paxerias*, de faire des *Passelis* dans les *paissèles* et de les entretenir. Ceci se rapportait aux prises d'eaux nécessaires aux moulins, et on permettait plus facilement le droit de faire des barrages au moyen de pieux pour conduire l'eau au moulin, quand la rivière n'était pas navigable. Nous pouvons citer des actes des années 1182, 1198, 1272 et 1287, qui concèdent le droit de faire des *Paxeriæ*. On les trouve dans la collection Doat, t. LIX, f° 93; LXXVIII, f° 127; XCIII, f°s 15 et 53.

et les motifs de ces permissions étaient toujours le rachat des péchés du donateur, ou des prières pour le repos de l'âme de ses parents.

En l'année 1198, commencent es concessions des moulins à vent : le roi en fit même construire à frais communs avec des villes, et les profits étaient partagés par égale portion entre les associés. Quelques seigneurs permirent de prendre dans leurs forêts le bois nécessaire aux moulins qui devaient être élevés; d'autres se réservèrent le droit de les détruire en temps de guerre. Des monastères voulurent aussi que, dans un cas semblable, le meunier fût obligé de faire moudre leur blé gratis. Il ne fallait pas que ces établissements si utiles gênassent la navigation. Des meules de moulin sont données en cadeaux, des moulins sont apportés en dot par des femmes, ainsi que le droit de pêche. Quelques-uns de ces moulins furent donnés en ferme perpétuelle; d'autres, par le roi, moyennant une simple redevance de deux bonnes anguilles par an. Il est vrai d'ajouter que la personne qui obtenait ce fermage si avantageux, avait rendu de grands services au monarque.

Les coutumes locales, les concessions de chartes de commune et les Établissements de Saint-Louis, paraissent avoir maintenu cet état de choses pendant tout le XIIIe siècle. Cependant, en 1260, intervint un arrêt du parlement de Paris, qui dut porter une assez grave perturbation dans la législation alors ancienne. Cette cour souveraine reconnut, par un arrêt, que tout le monde avait le droit de construire des moulins à vent sur sa terre, quand bien même ils nuiraient à ceux du voisinage et même au moulin banal.

Pendant le XIVe siècle, les baillis, les sénéchaux et les commissaires généraux visitèrent les moulins; les maîtres des œuvres assistèrent aux réparations à faire, fixèrent les dépenses à payer et les émoluments qui revenaient à chaque corps d'état; car l'entretien du moulin était compris dans les travaux de commune utilité. Le moulin banal lui-même pouvait être abandonné par les paysans du seigneur, s'il était en mauvais état ou s'il cessait de moudre pendant 24 heures.

Des villages obtinrent une charte de commune sur la seule promesse de se charger d'entretenir des moulins; enfin, un seigneur qui tenait à avoir un tombeau orné d'un grand nombre d'histoires pieuses, donna à une abbaye un moulin dont le revenu devait être employé à faire sculpter sur son mausolée tous les sujets, tirés de l'Écriture sainte, et désignés par ce seigneur.

Après avoir rappelé les seules clauses un peu remarquables que nous avons rencontrées dans les chartes qui se rapportent à des moulins, il ne nous reste plus qu'à mentionner ces documents dans leur ordre chronologique.

1100. Vente faite à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, moyennant douze marcs et quatre cent vingt sols, des moulins de Molival et de leurs dépendances. Dans ce même contrat de vente, une meule est payée deux cents sols, et une quantité déterminée de peaux de renards quarante-cinq sols. (Collection de chartes et diplômes, boîte 20.) (1).

1126. Étienne, évêque de Metz, permet aux religieux de Saint-Arnoul de construire un moulin « in foresta prope Rumelacum. » (Du Chesne, *Histoire des cardinaux françois*, t. II, p. 73.)

1142. Geraud *de Brolio* donne à l'abbaye de Gimunde un emplacement pour y faire un moulin. (*Gallia christiana*, I, col. 1027.)

1143. Ludovicus VII rex concedit ut in Monte-Gorgic et ad Pontem Arcadi, molindina et stagna perficientur. (Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 483.)

(1) On trouve encore les indications suivantes, à peu près contemporaines :

« Interea Wateniense ad dampnum Sithiensis ecclesie, molendina inter vetus monasterium et Watenes edificare ceperunt, quod audiens pater Lambertus, ut leo infremuit.... opus cessare fecit; et ne inter Arkas et Broburg aliquando fierent, nisi forte infra curtem ad usus fratrum fiant molendina, ejus privilegio confirmavit. (Cartulaire de saint Bertin, publié par M. Guérard, membre de l'Institut, p. 275.)

« De decima molendinorum de Alogia cum medietate piscium a Girardo Arte Malo datis sancto Petro Carnot (p. 405).... Molendina ergo, quando opus fuerit, nos monachi reficiemus de nostro; ita tamen ut datores et comparticipes nostri materiem querant et de bosco adducant; nos tamen et in bosco eam parari et in opus molendini mitti faciemus, et cetera que molendinis sunt necessaria queremus. Duas partes domus et scluse molendini ipsi facient et nos terciam. Cimbam nos faciemus de nostro, ita tamen ut ipsi querant boscum et adducant. Instrumenta ad capiendos pisces querere nostrum erit. Si pro nostro forisfacto, quod vel nolimus vel non possimus emendare, destructa fuerint molendina, nos de nostro reficiemus ea; eodem modo comparticipes nostri, si pro eorum forisfacto destructa fuerint, quod vel nolint emendare vel non possint, de suo ea reficient; si alio modo destructa fuerint, communiter ea reficiemus eo modo quo predictum est. Si quando tamen ipsi submonuerint nos ut deficiamus molendina, propter aliquam guerram de qua timeant; si nos noluerimus ea deficere et postmodum per illam guerram ea destrui contigerit, nos de nostro ea reficiemus. Si quid autem reficiendum in molendinis aliquando fuerit, et vel ipsi nos, de his que in refectura molendini pertinent ad nos, submonuerint, vel nos de pertinentibus ad se submonuerimus eos; si dampnum aliquod ex dilatione refecture evenire probatum fuerit, is cujus dilatione evenire patuerit damnum alter restaurabit.» (Cartulaire de Saint-Pierre de Chartres, p. 405.)

1145. Waleran, comte de Ponthieu, en fondant un monastère (in silva Parseniœ) permet d'y établir un ou plusieurs moulins à foulons, au profit de cette maison conventuelle. (*Gallia christiana*, IV, col. 711.)

1146. Le roi Louis permet l'établissement d'un moulin au profit d'un nouveau monastère de Melun. (Fondatio Barbelli, Barbeau.) (*Gallia christiana*, XII, *instr.*, p. 36.)

1146. Concession de moulins à l'abbaye d'Absie. (Collection Dupuy, t. DCCCV.)

1152. Ludovicus VII rex concedit arcum in ponte de Medunta, monachis S. Mariæ Magdalenæ Meduntensis ad molendinum faciendum. — C'était pour assurer le salut de son âme. (Martène, *Amplissima collectio*, I, p. 823.)

1160. Ada domina concedit facultatem faciendi molendinum et stagnum in terra Joannis de Tremma, si aptum locum invenitur. (Duplessis, *Histoire de Meaux*, II, p. 49.)

1165. Lobatus de Verdun donne, pour le repos de son âme, au monastère de Grandselve, un emplacement sur la Garonne pour y bâtir deux moulins, y faire une paissèle, et il cède de plus une dîme de dix sols morlans. Le donateur espérait être associé à tous les bénéfices spirituels de ce monastère et de tout l'ordre de Cîteaux. (Collection Doat, LXXVI, f° 355.)

1165. Don fait par Hugues, vicomte de Chatelleraut, aux chanoines de Saint-Nicolas de Poitiers, d'une arche du pont de cette ville pour y établir un moulin. (Collection de chartes et diplômes, boîte 21. Voy. la note 2 de la p. 639.)

1165, juin. Don de deux moulins à établir sur la Garonne. (Coll. Doat, XLIV, f° 339.)

1168. Hugo Wac érige en abbaye l'église de Longues, et lui permet de faire un moulin et un grand vivier, en s'en réservant toutefois la pêche. (*Gallia christiana*, XI, *instr.*, p. 83.)

1170. Louis VII donne à Gui de Senlis, seigneur de Chantilly, la permission d'établir à Senlis un moulin à tan, avec défense à tous les tanneurs de la ville de se servir d'un autre moulin. On devait payer douze deniers par chaque muids de tan brisé.— Autre charte de l'année 1218, relative au même moulin. (Collect. de Camps, XVII, f° 92.)

1171. Le duc de Narbonne Raymond permet à l'église de Cavaillon d'établir deux moulins sur la Durance. (Bouche, *Histoire de Provence*, II, p. 1059.)

1181. Hugues, duc de Bourgogne, pour le salut de son âme, per-

met à l'église de Saint-Seine d'élever un moulin; il fut en même temps défendu à toute autre personne d'en bâtir dans l'étendue du territoire de cette église. (D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, I, p. 59.)

1181. Permission accordée au monastère de Grandselve par Astorga d'établir des moulins et des paissèles sur les eaux de Bagnhols. (Collection Doat, LXXVII, f° 221.)

1182. Bernard de Durban permet à l'abbaye de Fonfroide de bâtir des moulins. (Coll. Doat, LIX, f° 937.)

1188. Raymond, comte de Toulouse « pro redemptione peccatorum » donne à l'abbaye de Grandselve deux emplacements pour construire deux moulins libres de tout cens. (Coll. Doat, t. LXXVIII, f° 17.)

1190. Othon de Seaux ayant construit un moulin sans la permission de l'église Sainte-Bénigne de Dijon, eut un procès à soutenir contre elle. Mais, par une transaction (pacifice composuerunt), il fut convenu que ce seigneur abandonnerait le moulin à l'abbaye, en se réservant, sa vie durant, la jouissance du vivier pour la conservation de son poisson. Et, comme ce seigneur avait fait de grandes dépenses pour ce moulin, l'abbé voulut bien donner au comte vingt-deux livres de Dijon en indemnité. (*Recueil* de Pérard, p. 263.)

1192. Humbert *li hungre* et son frère Arduin, donnent à l'église de Sainte-Marie-Madeleine de Melète une place pour construire un moulin. (*Histoire généalogique de la maison de Vergy*, p. 154.)

1198. L'abbé de Saint-Pierre-Mas-de-Verdun, diocèse de Toulouse, permet à l'abbé de Grandselve de faire bâtir des moulins à eau ou à vent sur la Garonne.

XIIIe SIÈCLE.

1201. Baudouin, comte de Flandre, confirme aux moines de Saint-Bertin le privilége d'avoir seuls des moulins dans un espace de terrain déterminé par le comte. (*Epistolæ Innocent.* III, t. I, p. 93.)

1202. Guillaume-Pierre, évêque d'Alby, permet à Albia, fille de Guiraud de la Toasca, de faire un moulin au-dessus du pont d'Alby, à condition qu'il en aurait la moitié des revenus. (Collect. Doat, t. CV, f° 140.)

1207. Permission accordée par Innocent III, pape, au monastère

de Saint-Jean-de-Maurienne, d'avoir des moulins en dehors du territoire de ce monastère. (*Epistolæ Innoent.* III, t. II, p. 141.)

1213. Permission donnée par le roi de France au doyen et au chapitre de Sens, de construire deux moulins aux deux arches du pont de la ville de Pont-sur-Yonne, en s'engageant toutefois à ne faire aucun barrage au-dessus ou au-dessous des trois arches destinées à la navigation, qui pût gêner le passage des bateaux. (Collect. manus. de de Camps, t. XXII, f° 93.)

1216. La duchesse Alix de Vergy, mère du duc de Bourgogne, après avoir fait construire le moulin de Nuis, le donna à l'abbaye de Lieu-Dieu. (Du Chesne, *Histoire de la maison de Vergy*, p. 154.)

1218. Philippe-Auguste permet à la commune de Compiègne de construire deux moulins à vent, entre la ville et la forêt. Il promet de payer la moitié des dépenses occasionnées par la construction de ces moulins, mais à la condition de recevoir la moitié des bénéfices « salvo tamen jure alieno. » (Collect. manuscrite de de Camps, XXIX, f° 245. — Baluze, *Miscellanea*, VII, p. 317.)

1223. Philippe Auguste donne à Hugues le Grand et à son héritier légitime, la troisième arche du pont de Vernon pour y faire un moulin, à condition de donner tous les ans au roi deux bonnes anguilles le jour de la Saint-Remy.

1227. Deux meules de moulin données en cadeau par Béranger de Narbonne à son fils : « Rotas molendinorum cum sua parte ca-« salis et juribus, subtus pontem Narbonis in casali meo Tria ope-« ratoria super pontem. » C'était à l'occasion de son mariage; et il est probable que, par les meules, on entendit un moulin ayant deux meules en mouvement. (Collection manuscr. de Doat, t. LVII, f° 168.)

1227. Le roi de France saint Louis donne à l'abbaye de Jouy-en-Val un emplacement à Pontoise (une arche du pont) pour construire un moulin « unam de archiis pontis Pontisara, cum piscaria, « sita inter molindinum leprosorum, ad faciendum molendinum « in eadem archia ad bladum seu ad tannum. »

1231. Eude III, fils du comte de Porhoet, donne au prieuré de Saint-Étienne du même lieu, un moulin pour fonder son anniversaire. (D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, p. 874.)

1232. Le seigneur Gauthier donne au prieuré de Saint-Étienne le moulin qu'il construisait « infra ambitum murorum et Vau-« gioni rivi, » à condition que l'abbé y mettra les meules nécessaires, les ferrures, et lui laissera, sa vie durant et celle de sa femme, la moitié du revenu du moulin. En même temps, ce sei-

gneur abandonna à l'abbaye son droit de gîte chez elle pour lui et ses chiens de chasse. (Pérard, *Recueil de pièces*, p. 424.)

1252. Le comte de Champagne afferme à perpétuité, à l'abbé de Langres, la moitié du produit du moulin de Relaincourt « pro « septuaginta bichetis melioris misturæ, singulis annis persolv. (Cartulaire de Champagne. Coll. Colbert, t. LXV, p. 190.)

1259. Le comte de Champagne permet à l'abbé de Saint-Denis de construire un moulin à Mornay, et d'y faire moudre selon les conventions particulières intervenues entre eux. (Cartulaire de Champagne. Collect. Colbert, t. LX, f° 113.)

1260. Arrêts du parlement de Paris, relatifs aux moulins à vent. Il est permis à chacun de faire construire un moulin à vent sur sa terre, sans pouvoir être contraint de le démolir, quand même il préjudicierait à d'autres. (Collect. Dupuy, t. DCCLXX, f° 25.)

1260. Donation faite par M. Goupville d'une place pour faire un moulin sur la Moivre. (Collection de chartes et de diplômes, boîte 213.

1263. Lettre du comte Thibaut, par laquelle il permet d'établir sur sa terre des moulins et des étangs. (Collection de chartes et diplômes, boîte 205.)

1270. Les Établissements de Saint-Louis déterminent comment se doivent faire les réparations des moulins banaux et de ceux qui appartiennent à plusieurs propriétaires.

Les chartes de communes règlent aussi les priviléges relatifs aux moulins. Celles du Berry ne permettaient pas de les faire marcher le samedi, passé midi, jusqu'après le coucher du soleil du dimanche. (La Thomassière, *Coutumes du Berry*.)

1270. La justice du moulin Notre-Dame, à Paris, sous le Grand-Pont-de-Pierre, sous la maison appelée d'*Expuillatz*, appartient au roi et non au chapitre de Paris. (Collection Dupuy, t. CCXXXV, f° 137 v°.)

1270. Donation faite à Bonrepos, par Adelise de Henebont, d'un emplacement pour construire un moulin à vent. (D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, p. 1021.)

1274. Eustache de Rouet, seigneur de Transeignies, permet aux habitants de Erin de faire moudre leurs grains à tous les moulins que désignera l'abbaye de Vicogne. (Collection de chartes et diplômes, boîte 220.) (1).

(1) Voyez dans le Cartulaire de l'église de Paris, t. II, p. 479. « Statutum repa- « rationis molendinorum, pressoriorum et granchiarum capituli Parisiensis. »

1276. Charte de Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, par laquelle il déclare que Guillaume de la Panke reconnaît que les habitants de Saint-Bertin ne sont pas tenus de moudre à son moulin de Henchin. (Collection de chartes et diplômes, boîte 222.)

1276. Marguerite, comtesse de Flandre, déclare, après en avoir vu les lettres, que les habitants de Bruille, en Ostrevant, sont exempts d'aller moudre au moulin de Bouchain. (Même collection de chartes et même volume.)

1278. Jacques et Henri de Grandson frères, exécuteurs testamentaires de Gérard, évêque de Verdun, donnent à l'abbaye de Châtillon, où l'évêque s'est fait enterrer, le moulin de Molinville, à charge par le monastère d'orner son tombeau avec magnificence. (Collection de chartes et diplômes, boîte 225.)

1284. Philippe le Hardi permet aux religieux de Saint-Ouen de jouir paisiblement des moulins qu'ils avaient fait bâtir « in froco nostro in parochia de Signaco. » (Coll. de chartes, t. CCVII, f° 44.)

XIVe SIÈCLE.

1300. Jean de Bourbon, évêque de Verdun, permet aux chanoines de sa cathédrale, sous le bon plaisir d'Henri de Bar, seigneur de Pierrefort, de posséder ses moulins de Tilly et d'en tirer tous les profits qu'ils pourront produire, jusqu'à ce que lui ou le seigneur auquel ils sont engagés, ainsi que la terre de Tilly, pour une somme considérable, leur ait remboursé toutes les dépenses qu'ils feront pour les réparations de ses moulins. Ces moulins étaient si dégradés, que la mouture ne s'y pouvait bientôt plus faire ; alors le seigneur y perdait encore bien davantage ; c'était de plus un grand préjudice pour les habitants de Tilly et pour les chanoines de Verdun, qui, déjà depuis quelques années, ne recevaient plus leurs quatre reides de froment, ni les quatre anguilles qui leur étaient dus. (Coll. de chartes et diplômes, boîte 246.)

1323. L'abbé de Saint-Vaast d'Arras avait fait bâtir des moulins au village de Moilain, sur la rivière de Hâle; mais l'abbé du Mont-Saint-Quentin s'empressa de traduire son collègue en justice devant le prévôt et les hommes du roi, à Péronne, pour l'obliger à démolir son moulin : « s'estoit dolu (plaint) de ce que en tourblant et empeschant leur saisine induement, et ès préjudice di iaus, un moelin pour batre ole avoit fait faire ; » mais l'enquête qui fut alors ouverte donna gain de cause à l'abbé de Saint-Vaast. (*Collection de chartes et diplômes*, t. CCXXIV, f° 98.)

1361. Les bailli et sénéchaux visiteront les œuvres des moulins et requerront l'avis des maîtres ès-œuvres, surveilleront les dépenses et le travail. (Ordonnance du roi Jean. *Recueil des Ordonnances*, IV, p. 412.)

1371. Compte des dépenses faites pour la construction des moulins de Rochefort. (Archives départementales de la *Côte-d'Or*, B. 1436. *Inventaire* déposé au ministère de l'intérieur.)

1371. Charles V permet aux habitants de Béziers de bâtir sur les fortifications de la ville des moulins à vent, dont le produit sera employé aux fortifications et aux dépenses communes. (*Ordonnances des rois de France*, t. V, p. 393.)

1372. Les habitants de Bure, en Bourgogne, offrent de concourir à la réparation du moulin du seigneur, etc., si on veut leur accorder commune et bourgeoisie. (*Ordonnances des rois de France*, t. V, p. 474.)

1376. Les chanoines de Roye donnent à cens une masure et l'emplacement d'un ancien moulin, pour y construire de nouveau un autre moulin à huile. (Collection de chartes et diplômes, boîte 271.)

1378. La moitié du moulin de Chudoze appartenait au roi, et il était défendu d'en construire d'autres dans un espace de terrain limité. (*Ordonnances des rois de France*, t. VI, p. 346.)

1378. Le moulin à drap, ou foulon, du monastère de Saint-Jean des Vignes de Soissons, situé à la Ferté-Milon, avait une roue « estant et tournant en la rivière d'Ourc, » et les religieux de Bourg-Fontaine lui contestèrent ce droit, en vertu des lettres patentes du roi, qui leur donnait la rivière d'Ourc. Ce procès fut arrangé au moyen de concessions mutuelles entre les deux monastères. Mais, plus tard, les mêmes religieux du Bourg-Fontaine permirent « de faire un neuf et nouveau vassinage dessous la roue du moulin, et oster et lever le viel, de refaire les ventaulx et ventilleries de devant ladite roue, à la largeur dudit vassinage. »

Les commissaires, pour visiter les moulins du domaine du roi et autres, et faire faire les réparations nécessaires au moyen des deniers des recettes, ou bien au moyen d'impositions extraordinaires, avec le consentement de la plus grande et de la plus saine partie des habitants, sont institués à la fin du règne de Charles V. Ce furent eux qui décidèrent aussi que les francs bourgeois d'Évreux ne payeraient que la moitié des taxes imposées pour les moulins à foulon et à blé du comte, en raison des bons services de leurs ancêtres envers le roi. (*Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 201, 330.)

XI. FOURS.

Les fours doivent, ce nous semble, être compris dans les fondations d'utilité générale, quoiqu'ils fussent presque toujours créés à titre onéreux pour le peuple. Car, les rois donnaient bien, il est vrai, la faculté d'établir un four, sans que cela rapportât au trésor du monarque aucun intérêt; mais il n'en était pas ainsi pour le seigneur qui obtenait une telle concession, ou se l'attribuait, s'il était seigneur banier. Dans ce dernier cas, la population était obligée de faire cuire exclusivement à son four, à condition de certaines redevances, et personne n'avait le droit d'en élever un autre dans le voisinage, tandis que, de son côté, le seigneur n'était pas obligé de chauffer le four banal s'il n'y trouvait pas son profit. La coutume ne voulait pas que « quod in favorem domini introductum est, in odium ejus retorqueretur. » Cet antique usage s'est perpétué jusqu'à nous.

Philippe Ier, roi de France, en accordant une concession de four à l'abbaye de Saint-Martin des Champs, durant l'année 1070, se montra plus libéral, il modifia ce privilége exclusif, en disant dans sa charte : « Solum esse jubet, nisi crescente multitudine habitantium (1).... »

Aujourd'hui, toutefois, un accroissement de population n'est pas toujours un motif suffisant pour faire augmenter le nombre des fours publics, surtout lorsque un privilége est possédé par une compagnie puissamment constituée par ses capitaux, même dans une ville comme Paris. Il y a sans doute de bonnes raisons pour justifier cette règle d'administration publique.

Il y eut des usurpations en fait de fours comme en tous autres priviléges; très-souvent des transactions à l'amiable terminaient les querelles qui en naissaient. C'est ce qui eut lieu vers l'année 1042. Un chevalier, du nom d'Albuin, fit construire un four sur un alleu, près le château de la Mote-Saint-Héraye, qui appartenait à l'abbé de Saint-Maixent. Il n'en avait point obtenu préalablement l'autorisation du seigneur abbé. Mandé par ce seigneur d'église, il comparut humblement, confessa ses torts et obtint, par sa soumission, que le four par lui construit lui resterait sa vie durant; mais, toutefois, après sa mort, l'abbé devenait de droit pro-

(1) Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 51.

priétaire de la moitié du four, sujet de la contestation. (Collection de chartes et diplômes, t. XXIII, f° 118.)

Les fours féodaux étaient ordinairement établis dans une maison qui servait de logement au préposé du seigneur. Ces maisons devinrent souvent, à cause de leur banalité, le réceptacle des mendiants (1). Souvent aussi le seigneur affranchit de tous droits ces mêmes fours, que des abbés créaient : car il y avait un but d'utilité générale dans ces constructions de fours, et on regardait leur établissement comme favorisant le développement des populations. Après avoir signalé encore un acte de 1172, promulgué par le roi d'Angleterre, en faveur des habitants de Pont-Orson, et qui permet à tous bourgeois d'établir des fours, nous serons obligés de convenir que les actes qui intéressent des constructions nouvelles de four et leur entretien, ont une telle analogie avec ceux qui concernent les moulins et qui viennent d'être énumérés, que nous ne croyons pas devoir faire autre chose que d'analyser, par ordre chronologique, tous les actes que nous avons pu consulter à ce sujet. Ils n'ont rien, en effet, qui excite une vive curiosité. En voici la liste.

1112. Louis, roi de France, affranchit de tout droit le four de de Fourqueux, à Paris. (Félibien, *Antiquités de Paris*, t. III, pr., p. 7. — Ce document porte par erreur la date de 1218.)

1137. Louis VII déclare que la maison et le four nouvellement construits « quod Campellus dicitur, » et qui avait été bâti par Gulta, est libre de tout droit. (*Histoire de Saint-Martin des Champs*, p. 31.

1141. Bail à fief d'un emplacement, passé par Pontius Ferrol à Roger de Béziers, pour y bâtir un four. Il fut créé dans le faubourg de Carcassonne, et le prix de location était de trois sous de la monnaie de cette ville, payable tous les ans. (Collection. manusc. de Doat, t. CLXVI, f° 293. — *Histoire de Languedoc*, preuves, t. II, p. 493.)

1170. Permission de bâtir un four. (Même collection, t. LXIV, f° 52.)

1172. Henri, roi d'Angleterre, dans la charte de commune de Pont-Orson, déclare que tout bourgeois peut faire un four « salvo « jure regis, » ou bien faire cuire au four du roi, moyennant un droit déterminé d'avance. (*Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 642 et 643.)

1173. Le proconsul de Béziers permet au chapitre de Saint-Na-

(1) Il en était encore ainsi du temps d'Eustache des Champs. (Voyez ses poésies, publiées par M. Crapelet, et le manuscrit de la Bibliothèque impériale, 7219.)

zaire de Carcassonne, de construire un four dans le faubourg de Saint-Vincent, hors la porte de Saint-Etienne de cette ville, sans aucune réserve d'alleu, et avec la permission de le reconstruire quand il voudrait, moyennant trois cents sols melgoriens une fois payés. (Coll. Doat, t. LXV, f° 54.)

On trouve aussi, à la même époque, la vente d'un four, moyennant « octogentas vigenti tres margocenses. » (Même collection, t. CLXVIII, f° 48.) Mais le monastère de Sainte-Marie de Carcassonne eut, quatre années plus tard, le droit de bâtir un autre four dans le même faubourg de Saint-Vincent. (Collect. Doat, t. LXV, f° 56.)

1175. Bernard Ato, vicomte de Nîmes, accorde aux Templiers qu'il ne sera permis à personne qu'à eux de faire un four dans certaines localités de sa vicomté (a porta S. Mariæ Magdalenæ....). (Mesnard, *Histoire de Nîmes*, t. I, p. 32.)

1180. Marguerite de Montmorency donne au monastère de Pontoise vingt sols à prendre sur son four, dans cette ville, pour fonder son anniversaire. (*Histoire de la maison de Montmorency*, preuves, p. 414.)

1181. Hugues, duc de Bourgogne, accorde à l'église de Saint-Seine le droit de faire un four, et il y ajoute, comme privilége, qu'il ne pourra être établi d'autres fours dans toute la seigneurie de cette église. (D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, I, p. 59.)

1187. Dans la ville neuve que l'abbé Rinaud (*de Saint-Eugendi*) fonde, à frais communs, avec le comte de Champagne, il y est établi un four et des moulins, à condition qu'il ne pourra pas en être créé d'autres que ceux qui seraient construits par ces deux seigneurs. Les revenus de ces établissements sont partagés par égale portion entre l'abbé et le comte. (Cartulaire de Champagne, collection Colbert, t. LXII, f° 256 v°.)

1189. Hugues d'Oisy, châtelain de Cambray, et sa femme, donnent à l'église de Sainte-Marie des Prés, le four qu'ils viennent de faire bâtir. (Lemire, *Opera diplomat.*, t. III, p. 673.)

1189. Donation faite par Eustache, vicomte de Tonchy, à l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul d'Abbeville, du four qu'il a bâti dans le bourg de Vineux. (*Histoire des comtes de Poitou*, p. 73.)

1222. Novembre 9. Sentence arbitrale entre l'archevêque de Reims et son chapitre par laquelle il est reconnu que le droit de tonlieu lui sera payé sur le pain cuit dans le ban ou terre du chapitre, excepté dans le ban de Saint-Martin ; que le bailli de l'archevêque pourra saisir le pain exposé en vente sur des fenêtres donnant sur les

terres du chapitre, et que la taxe de l'amende du pain trop petit se poursuivra en la sénéchaussée. (Archives comm. de Reims, n° 9, layette 6, liasse 8. *Inventaire* déposé au ministère de l'intérieur.)

1246. Alain de la Roche donne aux chevaliers du Temple son four de Coeron, à condition que, s'ils établissent des étaux dans le voisinage, il y percevra son droit comme sur ceux des autres habitants de cette ville. (D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, p. 929.)

1252. Vente d'un four, nouvellement bâti à Bar-sur-Seine, au comte de Champagne, pour cent livres de Provins. (Cartulaire de Champagne, coll. Colbert, t. LVIII, f° 231.)

1269. Ferri III, duc de Lorraine, permet aux religieux de Saint-Vannes d'établir un four à Lers. (Collect. de chartes et diplômes, boîte 214.)

1280. Edouard, roi d'Angleterre, en accordant une charte de commune aux habitants de Fontaine, y met pour condition qu'ils reconstruiront les maisons qui existent au-dessus des fours de leur seigneur, quand besoin sera, et qu'ils les entretiendront à leurs frais. (Collection de chartes et diplômes, boîte 228.)

1287-8. Simon de Montfort, archidiacre de Rouen, consent à la démolition de sa tuilerie, à condition qu'on lui permettra, en échange, d'établir un four banal au village de Genets, au profit du chapitre. Comme c'était à la prière des habitants de ce village qu'il abandonnait sa tuilerie, il fut convenu que ces mêmes habitants seraient obligés de faire cuire « trigenta panes pro uno pane, et si « dicti homines vigenti et novem panes decoquant, liberi rema- « nebunt. — Furnum tenebitur grossa blad. pro nihilo desiccare. » Ils ne pourront pas faire cuire à un autre four, et le chapitre pourra prendre dans leurs bois, partout où il voudra, les arbres qui lui seront nécessaires pour reconstruire ou réparer la maison du four. (Collection de chartes, boîte 236.)

1288. Jeanne d'Aunoy, dame de Chantilly et de Moucy-le-Neuf, n'avait pas le droit d'avoir un four (1) dans sa maison de Moucy. Elle demanda l'autorisation d'en construire un au prieur de Saint-Martin des Champs de Paris, et à celui de Sainte-Opportune de Moucy. Ils s'empressèrent d'accorder à Jeanne dame de Chantilly la permission qu'elle sollicitait; mais ils lui imposèrent deux conditions,

(1) A la même époque (1289), les fours de la ville de Manosque furent l'occasion d'un long procès qui se prolongea longtemps après la dite année. Les documents qui concernent ces fours sont déposés aux Archives communales de cette ville. Dossier coté DD.

d'abord une redevance de deux septiers de blé par an, ensuite la promesse qu'elle seule, ses héritiers ou leur *mesnie* pourraient cuire au four de sa maison de Moucy-le-Neuf, et tant qu'ils habiteraient cette maison. Ladite dame de Chantilly accepta toutes ces conditions. (Coll. de chartes, boîte 237.)

1303. Par lettres patentes du roi, il est établi à Ivoiry et à Épenouville des fours banaux, au profit du chapitre de Montfaucon-en-Argonne. (Coll. de chartes, boîte 247.) (1).

1337. Hippol. d'Apremont, évêque de Verdun, permet aux habitants de Mogeville d'établir un four pour cuire le pain de tous ceux qui habiteraient ce village. (Coll. de chartes, boîte 260.)

1361. Les bailli et sénéchaux sont chargés de visiter les fours et autres œuvres, en vertu de lettres patentes du roi. (*Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 412.)

1365. Le roi autorise les villes d'Aurillac et de Montdidier à vendre le banage qui leur appartenait, pour payer les dettes qu'elles avaient contractées en faisant refaire et réparer les fortifications de ces deux villes. (*Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 580 et 510.)

En général, le salaire des fours banaux était du vingt-quatrième du blé mis en pain. Certaines villes avaient, en même temps que le roi, des fours dans l'enceinte de la cité. Le roi et la ville nommaient les boulangers pour ces fours; ils répondaient sur leur salaire des pains mal cuits. Aussi, y avait-il des inspecteurs des fours, et dans certains fours on ne faisait cuire que des pains français et non d'autres (2).

Nous avons déjà parlé des fours à chaux qui, du reste, étaient soumis à la même loi que les autres constructions analogues.

XII. PRESSOIRS. — HALLES. — POIDS PUBLICS.

Le *pressoir* banal fut complétement assimilé pour sa création et son entretien aux moulins et aux fours; il fut soumis à la même juridiction seigneuriale; toutefois, la banalité du pressoir ne fut pas générale comme celle du moulin ou du four. Elle cessa de bonne heure dans la province d'Anjou et dans celle de Dauphiné.

(1) En 1317, plusieurs bourgeois d'Abonville prenaient à ferme des religieux de Saint-Pierre de Chartres, le four d'Abonville, moyennant huit livres tournois de cens annuel, à condition de n'être plus tenus à aller querir et mettre corde au puits du prieuré. (Cartulaire 2, p. 731.)

(2) *Ordonnances des rois de France*, t. II, pp. 311, 506, 612, 661.

Salvaing de Boissieu déclare qu'elle n'existait que dans la terre de Pont-en-Royan. Vraisemblablement les profits n'étaient pas considérables, quoique les vins provenant des pressoirs banaux jouissent de quelques priviléges.

Les *halles* étaient de droit seigneuriales, mais comme elles ne furent recouvertes qu'à une époque peu ancienne, les dépenses qu'elles occasionnèrent figurèrent donc rarement au nombre de celles qui eurent pour objet la commune utilité. Leur fondation et leur entretien ne peuvent, par conséquent, avoir pour le sujet de nos recherches, l'utilité que les seigneurs des villes, des villages et des communes trouvaient à posséder des halles. Les marchés se tenaient souvent alors sous les porches des églises, près du beffroi, ou bien encore à l'Hôtel-de-Ville. Le droit d'étalage pour les marchands en était le principal produit.

Il en fut de même du *poids public*, où l'on n'employait que les poids et les mesures marqués du nom ou des armes du seigneur du lieu (1).

Ces trois genres d'établissements seront donc suffisamment représentés dans notre travail par les mentions chronologiques suivantes:

1181. Philippe-Auguste fait couvrir les halles de Paris situées aux Champeaux, et il les fait fermer de murs.

1192. Guillaume, archevêque de Reims, permet d'établir une halle sous le porche de l'église capitulaire. (Coll. manusc. de de Camps, t. XXVIII, pièce n° 1.)

1218. Le pressoir banal et le palais des Thermes, à Paris, sont donnés par Philippe-Auguste à son chambellan, moyennant un cens de douze deniers. (Coll. manusc. de de Camps, t. XXVIII, f° 275.)

1248. A Saint-Omer, à Meaux, les halles furent fortifiées, sans que cette forme nouvelle changeât rien aux priviléges anciens qui les régissaient. (*Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 256.)

Vers 1269, le roi saint Louis fit construire plusieurs halles à Paris.

En 1285, il y eut procès entre la commune de Compiègne et l'abbaye de Saint-Corneille, au sujet du marché qui se tenait sous les piliers appartenant à l'abbaye, et à l'occasion de l'exercice du droit de créer de nouvelles places pour les marchands. Ce droit fut réglé par un arrêt de la cour du roi. (Collection de chartes et diplômes, boîte 234.)

(1) Sur les poids publics, marqués aux armes du seigneur, voyez la *Revue archéologique*, V^e^ année, p. 737; VIIe, p. 202; IXe, p. 15; XIVe, p. 22.

1321. Lettres patentes du roi Philippe II, par lesquelles il permet aux consuls de Millau d'avoir un poids public pour peser le blé, lorsqu'on le porte aux moulins, et la farine quand on la rapporte. On payait un denier tournois par septier de blé ou par quintal de farine pesée. Cette concession fut le résultat d'une faveur particulière, accordée par les consuls aux frères Prêcheurs de la même ville. (Coll. man. de Doat, t. CXLV, f° 111.)

1351. Charles, roi de Navarre, gouverneur pour le roi en Languedoc, confirme l'achat fait par les bourgeois de Toulouse, d'une maison proche leur marché, pour leur servir à faire une halle aux cuirs, et permet d'en acheter d'autres pour les usages publics. On voit par cette charte qu'en Languedoc les biens achetés pour la commune utilité ne devaient pas de droit d'amortissement. (Collection de chartes et diplômes, boîte 265.)

1361. Les bailli et les sénéchaux sont chargés de visiter les halles et de veiller à leur entretien. (*Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 412.)

1367. Lettres patentes du roi Charles V « pro habitatoribus de Mar« ciaco, ut possint construere halas, et statuta facere pro mercatu« ris. » (Collection de chartes et diplômes, t. CCXXXVI, f° 117.)

XIII. PALAIS DE JUSTICE. — PRISONS. — FOURCHES PATIBULAIRES. PILORIS.

Nous avons renoncé à consacrer de longues recherches aux travaux indiqués ci-dessus, pour les raisons que nous allons exposer.

Le palais de justice, dans les grands États, était ordinairement une dépendance du palais du souverain ou du seigneur feudataire, et comme tel, classé toujours dans les dépenses spécialement ordonnées par le monarque ou par les princes. La justice étant une émanation directe du roi, ceux qui la rendaient en son nom devaient habiter près de sa personne, et partager les somptuosités de son hôtel. Le roi recevait les souverains étrangers et les traitait dans son palais de justice (1). Dans les juridictions intérieures, sei-

(1) La Chronique de Saint-Denis nous retrace les fêtes données à l'empereur d'Allemagne et au roi des Romains, lors de leur voyage à Paris, sous le règne du roi Charles V, et les plus importantes se passèrent dans les grandes salles du palais de justice, à Paris. Plusieurs belles miniatures du manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 8395, représentent ces fêtes et réceptions.

gneuriales ou communales, le lieu désigné pour rendre la justice se nommait *audiences* pour les juges royaux, et *auditoires* pour les juges seigneuriaux. L'établissement et l'entretien étaient à la charge du seigneur justicier.

Il en était de même des prisons, qui étaient placées, pour l'homme d'épée, dans son château, ou dans ses forteresses (1); pour l'homme d'église, dans une des dépendances de son abbaye ou de son prieuré; pour le consul représentant la commune, dans une partie de l'Hôtel-de-Ville, du beffroi ou de la maison commune. Il serait difficile d'indiquer les dépenses qu'exigeaient leur établissement et leur usage aux différentes époques de notre histoire. Nous citerons, toutefois, l'ordonnance de saint Louis, de l'année 1258, recommandant aux seigneurs de la province de Languedoc d'incarcérer les hérétiques qui habitaient sur leurs terres (2); et celle de Philippe le Long, du mois de juillet 1319, qui ordonnait de vendre aux enchères les geôles, et à bonnes gens qui donneront bonnes cautions de bien traiter les prisonniers (3). L'ordonnance de la geôle de Saint-Denis ne nous apprend rien de plus (4); mais celle qui concerne la geôle du Châtelet de Paris donne quelques détails sur le régime intérieur des prisonniers; elle nous indique aussi les prisons que l'on qualifiait d'*honestes*, et le nom des autres maisons de détentions qui existaient à Paris. En voici un extrait :

« Ce sont les estatus de la géole du Chastellet de Paris, signifiées à vous sire prévost de Paris, par mestre Richart de Gisors, géolier dudit Chastellet, selon ce qui s'en puent remembrer.

« Premièrement, il a plusors prisons en ladite géolle, plus *honestes* et plus *honorables* les unes que les autres, et, toutefoiz, sont-elles fors et seures, et pour mettre et emprisonner les personnes, selon le cas pourquoy ils y sont amenez en prison, et selon ce que lesdictes personnes sont plus honorés les uns que les autres, en selon ce qui est mandé ou commandé du roy, nostre sire, et de noz granz seigneurs des royaumez, es quelles personne pour l'hon-

(1) Les habitants des lieux où il y avait une prison royale étaient obligés d'en faire la garde, en vertu des lettres patentes du roi Philippe Auguste, du mois de novembre 1222. Mais à Poitiers, les habitants étaient exempts de cette obligation. (Cartulaire de Philippe-Auguste, publié par M. Delisle.)

(2) Lettres patentes relatives à l'inquisition, dans *l'Histoire de Languedoc*, de don Vaissette, t. III, preuves, p. 536.

(3) Collection de chartes et diplômes, boîte 254.

(4) Le texte de ce document se trouve dans le recueil de Loisel, manuscrit de la Bibliothèque impériale.

nesteté d'icelles, on les puet miex mettre que es autres prisons plus moiennes, si comme il appert ci-dessouz.

« Premièrement, un simple homme ne doit pour son géolage d'entré et d'issue que IIII deniers, tant sache demourer en prison, et ne les paie que une foiz, quand il est délivrez.

« Item, un simple chevalier doit de géolage pour entrée et pour yssue, quand il s'en va délivré, V sous.

« Item, pour ce mesme, un chevalier banneret XX s.

« Item, un conte, pour ce mesme X libres.

« Item, un escuer, pour son géolage XII deniers.

« Item ,un Lombart, pour ce mesme, XII deniers.

« Item, un juyf, pour ce mesme, XII deniers.

« Item, nul clerc ne doit point de géolage, se ainsi est qu'il se fasse requerre à son ordinaire, et il soit délivré.

« Item, nulle personne qui soit léanz baillée en garde des justices de Paris, qui n'ont nulles prisons, cestassavoir la terre de Joigni, de Therouanne, du prévost des marchanz, à la foire S.-Ladre, et de plusieurs autres de semblable condition, ne doivent point de géolage; mes leur sont renduz, si comme ils les baillent, en paiant tex despenz, comme en leur aura livrez à leur requeste, se aucuns en ont euz en paiant : pour le clerc II deniers, pour le rabatre par courtoisie et non par contrainte, se il ne plaist au prisonnier.

« Item, une personne qui ne soit hoste couchant, ne levant du Roy, ne souz le Roy, pour soupeçons de quelque cas que ce soit, et il soit requis et renduz à son juge, il ne doit point de géolage, fors ses dépenz se aucuns en a euz, et II deniers au clerc, se il li plest.

« Item, un homs qui est au pain le Roy, en la prison nommée *la Fosse*, ne doit que un denier pour chascun jour et nuict, ou cas que il auroit de quoy paier, quant il est délivré et si le doit le géollier trouver nates.

« Item, chascune personne emprisonnée en *prison de Beauvez*, excepté ceuz qui sont bailléz en garde come dit est, doivent II deniers pour chascune nuit, et leur doit le géollier quérir couche de paille ou de feurre par paiant IIII deniers la nuit.

« Item, es *prisons de Barbarie* et de *Gloriete*, aussi comme en la prison de Beauvez.

« Item, es *prisons du Puis* et de *la Gourdeme*, aussi comme en la prison de la Fosse et la prison du *Beiteul* et celle de *Oubliete*, de la condition celle de la Fosse, et doivent avoir du géolier nates ou couche de feurre ou de paille.

« Item, la prison de la *Boucherie* et celle aus *Femes* que l'on dit *la Griesche*, de mesme condition de celle de Beauvez.

« Item, la prison des *Chesnes*, qui est honneste prison, IIII deniers pour chascune nuit pour leur liz, se ilz les prennent du géolier, et se ils les veullent faire venir leurs lis faire le pourronz sant contredire, par paiant chascune nuit II deniers seullement, sauf les despenz, se ancuns en prennent au géolier.

« Item, les prisons de *Beauvoir*, de *la Mote* et de *la Sale* chascun prisonnier doit par nuit pour chascune desdites prisons IIII deniers, se ils ont lis en la manière que dit est, et les despens, etc., excepté *Biaumont*, qui ne doit pour chascune nuit que II deniers seulement.

« Item, le clerc du guichet ne doit avoir que II deniers pour rabatre la personne quant elle est délivré, encor par courtoisie et non par mestrie, mais quant un prisonnier est mis oultre le guichet par jugement et ne y doist que un seul si nul pour ce faire de son droit.... » (1).

Quant aux fourches patibulaires et aux piloris, qui étaient le privilége des seigneurs jouissant du *jus gladii*, les travaux qu'ils firent pour les établir et pour leur entretien ne furent pas considérables, ils ne pouvaient être qu'à la charge du seigneur à qui appartenait la haute justice.

Le haut justicier plaçait son pilori, sa potence, partout où il voulait, mais sur les terres de sa seigneurie. Les priviléges des localités réglèrent l'emplacement consacré aux exécutions, et les crimes qui menaient au supplice. Les abbés avaient aussi leurs fourches. En 1266, Hugues de Rumigny permit à l'abbé de Saint-Fucien, de faire exécuter à Malwarde les criminels condamnés par sa justice (2). La propriété des fourches patibulaires était disputée à Aurillac, en 1277, par le consul de la commune et par l'abbé de cette ville (3). En 1275, l'abbé de Saint-Vincent de Laon, ayant permis aux officiers du roi de dresser des fourches au village de Semellé, ce monarque fut obligé de déclarer, par des lettres patentes du mois de novembre, que cette autorisation ne pouvait porter aucun préjudice à la justice et à la juridiction de cet abbé (4). Il y avait aussi discussion entre deux justices à Rodez, en 1288. Le sergent du

(1) Bibliothèque impériale, manuscrit in-f°, S. F. 108 (vers la fin du volume). Ce texte est d'une écriture du commencement du XIVe siècle.

(2) Collection de chartes et diplômes, boîte 208.

(3) Même collection, à sa date.

(4) Même collection, boîte 221.

comte s'opposa alors au renversement des fourches que la cour de Peyrusse (*de Petrusia*) avait ordonné à son sergent de faire faire pour constater son droit, et de cette question naquit un long et dispendieux procès qui fut gagné par le comte de Rodez (1). Nous connaissons aussi les frais que la construction de fourches patibulaires occasionnèrent, en 1344, pour *assouler* un homme de Lauzanne, qui avait volé à Baigneux une couverture de lit, une coignée, des souliers neufs et un gros pain (2).

Les hautes justices locales pouvaient élever autant de fourches qu'elles désiraient en établir. Les ordonnances du roi Jean, de 1345 et de 1356, paraissent suffisamment l'indiquer (3). Mais le sage monarque Charles V y ajouta un privilége nouveau pour certaines localités, celui d'avoir des fourches patibulaires à deux piliers. L'abbaye de Cluny obtint cette permission toute de faveur en 1360, au mois de septembre (4). N'omettons pas un dernier fait, qui prouvera qu'il n'était pas permis d'orner ces atroces instruments de supplice, d'autres signes que ceux que le roi voulait qu'on y plaçât. Le comte de Rodez ayant mis ses armes au haut d'une potence établie sur la place des Carmes de cette ville, le sénéchal de Rouergue fut immédiatement informé que le roi s'opposait formellement à ce qu'elles y fussent placées, et que le comte serait traduit devant la haute justice du monarque. Il est vrai que l'apposition du blason du comte de Rodez représentait, dans ce cas, une prise de possession de la justice et de la place; mais c'était bien mal, pour un seigneur du Rouergue, de choisir cette occasion de faire parade du blason de ses armes.

Ici se bornent nos citations relatives à ce lamentable sujet.

AIMÉ CHAMPOLLION.

(1) Collection Doat, t. CLXXV, f° 55.

(2) *Ordonnances des rois de France*, t. III, p. 151.

(3) Archives départementales de la *Côte-d'Or*. B. 2055. — *Inventaire* déposé au ministère de l'intérieur.

(4) Collection de chartes et diplômes, boîte 267.

NOTICE

SUR UNE MAISON DU MOYEN AGE

DE LA VILLE DE MARTEL, EN QUERCY.

Les maisons du moyen âge que l'on remarquait encore naguère avec intérêt et en assez grand nombre dans quelques-unes de nos villes, surtout dans celles appartenant à des provinces éloignées du centre de la France, comme le Quercy, le Périgord, etc., disparaissent chaque jour ou subissent de maladroites restaurations qui, en les *modernisant*, en font disparaître le caractère architectonique et indicatif de l'époque de leur construction primitive. Parmi ces monuments d'une autre époque, il en est cependant de remarquables et dont la destruction ou les mutilations inspirent des regrets fondés aux amis des arts. On doit donc avoir hâte, ainsi que la chose a déjà eu lieu dans certains départements (1), de constater par la gravure et par une description exacte ceux de ces édifices qui existent encore dans leur intégrité et auxquels on a conservé le style distinctif qui nous révèle leur âge et, jusques à un certain point, leur origine et leur première distinction.

Ce motif nous a dicté la Notice que nous allons mettre ici sous les yeux de nos lecteurs, après nous avoir déjà inspiré d'autres travaux semblables pour le département du Lot (*Essais archéologiques et historiques sur le Quercy*). Grâce aux habitudes de simplicité de ses habitants, chez lesquels n'a pas encore pénétré cet esprit et ce besoin de luxe, et par suite, d'innovation assez généralement répandu aujourd'hui dans nos plus petites villes et qui peu à peu tend à s'infiltrer dans toutes les classes de la société, on remarque dans ce département plusieurs des constructions dont on vient de parler et qui appartiennent particulièrement au genre d'architecture nommée *gothique*. Elles sont connues et désignées dans le pays, et parmi le peuple surtout, sous la dénomination de *maisons anglaises*, soit qu'elles aient été élevées par les Anglais, maîtres de la Guyenne, ou seulement à cette époque, car, sans doute, en souvenir de leur

(1) Ce travail vraiment patriotique a été entrepris et exécuté avec succès pour le département de la Dordogne, par M. de Verneilh, un de ses archéologues les plus distingués.

domination, on est disposé à attribuer à ces insulaires, dans les parties de la France qu'ils occupèrent trop longtemps, tous les monuments du moyen âge, civils, militaires, religieux, restés encore debout ou dont on signale les ruines. Un des édifices principaux de cette partie de l'ancienne province du Quercy, et l'un des plus remarquables, sous le rapport architectural et historique, est *la maison anglaise de Martel*, représentée sur la planche 350 ci-jointe, bien que ce qui en reste à présent ne soit, d'après toutes les apparences, qu'un démembrement, une fraction d'une construction plus étendue.

Martel est une petite ville de la riante et fertile vicomté de Turenne, et qui, selon les historiens du Quercy, doit son origine à un monastère et à une église que Charles-Martel y fit bâtir sous l'invocation de saint Maur, en venant de combattre les Sarrasins dans l'Aquitaine. Cette origine a motivé les armoiries de cette ville, espèce *d'armes parlantes* que l'on remarque encore sur la principale porte du château des vicomtes de Turenne (1); elles se composent de trois marteaux ou martels (2) sur un fond d'argent.

Le monument historique qui fait l'objet de cette notice n'est plus dans son état actuel qu'un bâtiment fort délabré, une simple propriété particulière habitée par de pauvres artisans. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage; le rez-de-chaussée a trois portes ogives, sans sculptures; le premier étage offre deux grandes fenêtres ogives sculptées surmontées de grandes rosaces et divisées par de petites colonnes rappelant un corinthien dégénéré. Ses fenêtres autrefois enrichies de verreries peintes et représentant divers blasons, devises, armures, etc., dont on distingue encore quelques restes, sont placées entre deux cordons parallèles où le ciseau de l'ouvrier a figuré des feuilles de vigne. Cet ornement règne dans toute l'étendue de la façade. Au-dessus du cordon supérieur, près de la fenêtre de droite, dans un écusson en relief, on voit un léopard qui avec une de ses griffes semble vouloir atteindre à une fleur de lis placée au-dessus, au côté sénestre de l'écu. L'ensemble de la décoration de ce monument est de bon goût et d'un travail soigné pour son époque, le XIIe siècle, où l'ogive fut substituée au plein cintre de l'architecture romane.

La représentation du léopard d'Angleterre ou d'Aquitaine se reproduit sur les parvis intérieurs des murs de notre *maison anglaise*, et se retrouve encore figuré extérieurement en d'autres endroits du

(1) Maintenant l'Hôtel-de-Ville, ou maison commune.

(2) Cependant, dans le moyen âge, on écrivit et l'on prononça habituellement Mortel au lieu de Martel, comme l'usage prévalut plus tard.

même édifice et particulièrement sur une tour opposée à la façade que nous venons de décrire. Cette tour, selon les habitudes architecturales du temps, a dû servir d'entrée ou de porte principale à ce bâtiment dont elle contenait aussi l'escalier; elle donne issue dans une cour qui en dépend et à laquelle on parvient également par une des trois portes ogives dont on a parlé plus haut. Mais les trois écussons sculptés sur la tour ne sont point renfermés dans un écusson, ils se détachent en forte saillie sur la muraille, et l'on ne remarque point de fleur de lis dans leur voisinage et à portée de leurs griffes.

Nous ne devons pas omettre de dire ici que dans l'alignement de la maison anglaise et à peu de distance dans la même rue, on en trouve une autre qui paraît avoir appartenu à la même construction et à la même époque de l'art. Elle renferme une salle vaste et élevée avec des voûtes et des croisées en ogive. Sa première destination semble avoir été une chapelle, ou peut-être des lieux d'assemblée où l'on tenait des états, des assises (celles du Quercy eurent lieu plusieurs fois à Martel, et entre autres sous la présidence de Jean Chandos); ce pouvait être aussi une sorte de prétoire où l'on rendait la justice. Nous avons en vain cherché dans ce second bâtiment la présence du léopard d'Angleterre et du lis de France dont le rapprochement dans un même écusson vient d'être signalé dans la première de ces constructions.

On a beaucoup raisonné sur le motif de ce singulier rapprochement et sur la pensée qui avait présidé à cette sculpture, qui n'était celle d'aucun armorial *officiel* connu. Quelle en est la date certaine? quel en fût l'ordonnateur? quel sont enfin ici, a-t-on dit, l'intention et l'action du léopard britannique? Veut-il soutenir, protéger, défendre en fidèle vassal ou bien renverser, abattre, comme félon envers son seigneur suzerain, le lis français vers lequel il élève une de ses pattes?

Pour nous, nous avouons que le monument anglo-français ne nous paraît pas aussi significatif qu'à bien des gens, et que nous sommes disposés à croire que la fleur de lis dans le blason est tout à fait indépendante de l'action et du geste présumés du léopard. Celui-ci est dans la position convenue et consacrée par les conventions héraldiques et l'usage, dans l'attitude qu'on lui donne toujours sur les armoiries d'Angleterre et d'Aquitaine. Quant à la fleur de lis figurée dans la partie supérieure de l'écu britannique, elle nous paraît indiquer seulement la suzeraineté de la France et le vasselage du roi d'Angleterre comme duc d'Aquitaine. A l'égard de la pre-

mière, la méprise est donc due ici au défaut d'intelligence de l'ouvrier dans l'agencement et la composition des diverses parties de ce blason, le peu d'espace et de développement qu'il a pu leur donner dans un cadre trop resserré.

Comment d'ailleurs peut-on admettre que si l'on avait eu dans cette représentation une intention hostile, injurieuse à la France et à son monarque, une insulte aux nobles lis, on eût laissé subsister ce blason après l'expulsion définitive des Anglais et l'anéantissement de leur domination dans la Guyenne et le Quercy? Les vicomtes de Turenne et leurs vassaux n'auraient-ils pas rivalisé de zèle et d'empressement à faire disparaître cette odieuse allégorie? Quel est le chef militaire, l'administrateur, le magistrat qui n'en eût pas ordonné la suppression?

Tous ceux qui se sont occupés de l'étude des monuments de la science héraldique et de la sigillographie savent que cette circonstance de la présence de la fleur de lis, comme signe de la suzeraineté ou de l'autorité des rois de France, se reproduit souvent sur les blasons et les sceaux des seigneurs spirituels et temporels, des communautés religieuses et des villes, etc., du moyen âge, et le motif n'est plus douteux pour personne.

C'est ainsi qu'on retrouve la fleur de lis, entre une infinité d'autres exemples qu'il serait trop long et superflu d'énumérer ici, sur un sceau de Jeanne, comtesse de Tours et de Poitiers; cette princesse, belle-sœur du saint roi Louis IX, a l'air de la toucher avec sa main droite levée (1); c'est ainsi que sur celui d'Amaury, comte de Montfort, on voit deux léopards et deux fleurs de lis (2); qu'on trouve encore ce signe héraldique sur les sceaux de Gauzède de Puy-Celsi (3); de Béraud de Mercœur (4); de Décan d'Uzès et d'Aymargues (5); de Raymond de Comminian (6); d'Amelius, archevêque de Narbonne (7); de Clarin, évêque de Carcassonne (8), etc., etc. Sur un sceau de la ville de Narbonne on distingue les fleurs de lis à droite, à la hauteur de la tête de la Vierge assise, tenant l'enfant

(1) Voy. pl. de l'*Histoire générale du Languedoc*, tom. V, Sceaux de la noblesse, n. 8.

(2) Ibid., n° 13.

(3) Ibid., n° 111.

(4) Ibid., n° 95.

(5) Ibid., n° 130.

(6) Ibid., n° 78.

(7) Ibid., n° 5.

(8) Ibid., n° 8.

Jésus sur ses genoux : la Vierge semble toucher le lis ou du moins l'indiquer avec sa main droite élevée (1). L'écusson ou le sceau consulaire de Moncucq (Lot), offrait dans le champ à droite la fleur de lis et à gauche la croix de Toulouse, cette ville ayant pour seigneurs les comtes de Toulouse, sous la suzeraineté des rois de France (2).

D'après la tradition locale et l'opinion la plus accréditée et la mieux établie, ce fut dans la maison anglaise de Martel que le 11 juin 1183, Henri d'Angleterre, surnommé le Jeune ou au Court-Mantel, fils aîné du roi Henri II (3) et de la trop célèbre Aliénor, duchesse d'Aquitaine, mourut dans les sentiments d'un profond repentir et d'une grande piété, à son retour d'une expédition où ce prince, en rébellion ouverte contre son père, et à la tête des bandes qu'il avait à sa solde, avait livré à ces dernières pour satisfaire à leurs exigences, les trésors que contenait le sanctuaire de la Vierge à Roc-Amadour (4), accrus de siècles en siècles par la dévotion des rois et des peuples, dévotion qui s'est maintenue avec la même ferveur de la part de ces derniers jusques à nos jours.

Le fait historique que nous venons de rapporter (5) ne permet pas de douter que l'édifice que nous venons de décrire n'existât dans la seconde moitié du XIIe siècle, bien qu'on ait cru y reconnaître un style et quelques détails dans l'ornementation, mais peut-être accessoires et ajoutés plus tard, qui semblent appartenir au XIIIe siècle et peut-être même au XIVe, plutôt qu'à une époque antérieure.

L'intérêt qui s'attache de plus en plus à nos monuments nationaux, aussi bien à ceux de l'antiquité qu'à ceux du moyen âge, m'engage à faire connaître aux lecteurs de la *Revue* deux fragments de sculptures antiques de la belle époque de l'art. Ce sont deux frises que j'ai recueillies dans les fouilles exécutées sous ma direction au Capitole de *Mediolanum santonum* et représentées sur la pl. 350. L'une, n° 2, est dorique; l'autre, n° 3, est corinthienne. Ces deux dessins peuvent s'ajouter à ceux qui accompagnent les Notices que j'ai publiées précédemment et où j'ai fait connaître les résultats de ces fouilles. Voyez *Revue archéologique*, XIIe année, p. 361; XIIIe année, p. 38 et 618.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

(1) Ibid., n° 3.

(2) Archives communales de cette ville.

(3) Surnommé *le Vieux*.

(4) Dans le département du Lot et l'arrondissement de Guerdon.

(5) Nous en avons fait connaître tous les détails et toutes les circonstances dans nos essais archéologiques et historiques sur le Quercy.

NOTICE

SUR L'ÉGLISE ABBATIALE ET CANONIALE DE SAINT-SERNIN,

À TOULOUSE.

Toulouse, une des plus anciennes, une des plus grandes et des plus importantes villes de l'ancienne province du Languedoc, fut, dans les temps le plus reculés, connue sous les noms de *Tolosa* ou *Tolosa colonia*, *Urbs Tolosatium*, et *Tecto Sagum*, *Palladia*, *civita Urbs quintuplex;* tous ces noms, qui se trouvent dans les historiens tels que Sidoine Apollinaire, Justin, Pomponius Méla, Ausone, le poëte Martial, le géographe Ptolémée et quelques autres, témoignent de son antiquité, de son étendue et de son origine.

Les *Tecto-Sages* ou les *Tolosates* furent, au dire des historiens les plus accrédités, ses premiers habitants; ce qu'il y a de certain, c'est que la ville de Toulouse était, aux Ve et VIe siècles, la métropole du royaume des Visigoths sous le règne d'Ataulfe.

Parmi les monuments qui restent de l'ancienne splendeur de Toulouse sous la domination romaine et à l'époque du moyen âge, nous ne voulons nous occuper que de la seule église de Saint-Sernin.

Saint Saturnin, plus connu sous le nom de saint Sernin, est généralement regardé comme le premier évêque de la ville de Toulouse au IIIe siècle. Envoyé dans les Gaules vers l'an 245 par le pape saint Fabien, après avoir évangelisé les peuples du Languedoc, il fixa son siége épiscopal à Toulouse.

Bientôt arrêté par les païens, qui voyaient la dignité de leurs dieux compromise et leurs oracles réduits au silence par les prédications de l'Évangile dont saint Saturnin était le fervent et infatigable missionnaire, ils voulurent le faire sacrifier aux idoles; sur son refus, il fut attaché après un taureau qui, dans sa course effrénée, eut bientôt mis le saint en pièces. Son martyre arriva en 257; son corps, tout déchiré, ayant été recueilli par deux femmes chrétiennes, fut déposé dans une espèce de caverne. Il y resta jusqu'à l'époque où saint Hilaire étant devenu évêque de Toulouse vers le IVe siècle, et ayant découvert, sans doute par suite d'une révélation,

le lieu où reposaient les reliques de saint Saturnin, fit construire une voûte en briques au-dessus du cercueil, et, quelque temps après, une chapelle où les chrétiens venaient prier.

Les actes de ce saint martyr ne furent rédigés, à ce qu'il paraît, que cinquante ans (1) environ après sa mort, et sont appuyés sur l'autorité de Sidoine Apollinaire et de Fortunat.

Après bien des vicissitudes et des destructions, suite des guerres et des invasions si fréquentes à cette époque, la modeste chapelle, brûlée sans doute bien des fois, fut remplacée par une église plus en rapport avec le nombre de chrétiens toujours croissant. En 405, saint Exupère, septième évêque de Toulouse, faisait achever ce monument, en faisait la consécration, et y transportait les reliques de saint Saturnin. L'église, présumée bâtie en 1095, et consacrée le 24 mai de cette année par le pape Urbain II, a disparu depuis bien longtemps du sol de la vieille France. Elle fut remplacée par celle que nous voyons aujourd'hui. M. Quicherat classe ce monument dans la catégorie des églises dont les supports sont formés de piliers surhaussés, garnis, sur leur face antérieure, d'une demi-colonne, reliés par des cintres également surhaussés et avec arcs-doubleaux (2).

En résumé, cette église a été fondée pour la première fois vers le IVe siècle, terminée en l'année 405 où elle fut consacrée par saint Hilaire (3), septième évêque de Toulouse.

Dotée par Charlemagne (4), rétablie ou plutôt reconstruite en

(1) Il ne faut pas oublier que dès le IVe siècle il était d'usage d'envoyer à Rome les relations d'actes des martyrs, pour y être enregistrés par le tribunal chargé de ce travail que le pape faisait surveiller. Tertullien parle souvent des registres qui servaient à cet usage et qu'il nomme les *Fastes de l'Église*, Baillet. *Discours sur l'Histoire de la vie des Saints*, in-8, p. 12.

Dom Ruinart, dans ses *Acta sincera martyrum*, pense que le procès-verbal des actes du martyre de saint Saturnin fut rédigé sur un manuscrit qui date du IVe siècle ou environ. Voyez Dom Vaissette, tom. I, p. 621.

(2) *Revue archéologique*, IXe année, p. 532.

(3) M. Merimée, dans son ouvrage intitulé si modestement *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, donne une description très-exacte de la forme architecturale de ce monument (voy. p. 57 et suiv.) qui a 108 mètres 50 centimètres de longueur; les nefs ont 26 mètres de large; l'espace d'un transsept à l'autre est de 63 mètres de longueur. On remarque qu'il faut descendre dans cette belle église quelques marches, et l'on pense que cette singularité qui serait un défaut aujourd'hui avait alors sa raison mystique. (Monographie de l'église Saint-Sernin, etc. Toulouse, 1854, in-12, page 57.)

(4) Ce prince lui donna, entre autres choses, la plaque de son baudrier, dit le *Camahiel*, bijou précieux, d'une palme en tout sens, contenant 21 figures, sans compter celle de l'aigle impérial; le pape Paul II en avait offert 100 000 écus au

entier vers le milieu du XIe siècle, puis dédiée de nouveau et consacrée en 1096 par le pape Urbain II, visitant alors la France qu'il convoquait à la première croisade; cette église est l'un des plus beaux monuments religieux de cette époque. Elle est surmontée d'un clocher d'une forme à la fois élégante et sévère; il est

à huit pans; sa hauteur se compose de cinq étages de baies en arcades géminées, dont trois en plein cintre et deux en forme de mi-

chapitre de Saint-Sernin, qui s'était toujours refusé de s'en dessaisir, mais il en fut dépouillé en 1533 par François Ier, qui en fit présent au pape Clément VII, son ami. Depuis cette époque ce bijou a été définitivement perdu pour la France.

tres. Le haut est garni d'une galerie à colonnes, terminée par une flèche également à huit pans. Ce clocher, qui date du XIVe siècle, est en briques; il est posé sur le point d'intersection des bras de la croix dont l'église affecte la forme. L'église de Saint-Sernin est vaste, et, malgré ses diverses restaurations, elle n'en reste pas moins un des monuments les plus remarquables de l'époque romano-byzantine (1).

Au premier aspect cette église, d'après son plan et son ordonnance tant extérieure qu'intérieure, semble accuser un grand caractère d'unité et comme construite d'un seul jet. M. Viollet-le-Duc, chargé de faire un grand travail sur les réparations que réclame ce monument, dit qu'après un mûr examen on reconnaît que l'église Saint-Sernin offre trois époques bien distinctes de construction.

Le chœur, les chapelles absidales et les deux transsepts sont du XIe au XIIe siècle. On trouve dans l'intérieur quelques parties ornées de sculptures qui doivent dater d'un siècle plus haut ou environ. Enfin, au XIVe siècle, la grande nef fut détruite et refaite entièrement (2). Toutefois les murs du côté nord et sud ont dû rester debout avec leurs portes, car les bas côtés sont encore décorés de chapiteaux romans dont les détails sont très-curieux. M. Viollet-le-Duc, à qui nous devons tous ces détails, ajoute que, dans la reconstruction exécutée au XIVe siècle, on a apporté une économie de main-d'œuvre qui ne se remarque pas ou plutôt qui n'existe pas dans les parties appartenant à la reconstruction du XIe siècle.

La sculpture de cette église est d'un caractère tout particulier, non-seulement comme œuvre du XIe siècle, mais parce qu'elle a conservé des formes ascétiques présumées antérieures à cette époque, ce qui n'est pas commun. Quelques bas-reliefs du soubassement du chœur fourniraient de riches matériaux pour l'étude de cette question importante et qui n'est peut-être pas encore résolue, celle de savoir à quelle époque remonte, en France, l'introduction du genre de sculpture caractérisé par la longueur et la maigreur des figures, par la roideur des membres, la multiplicité des plis des draperies, la richesse des ornements poussée quelquefois jusqu'à la profusion.

(1) Sur les caractères distinctifs du style de cette architecture, voir les *Éléments d'archéologie nationale* de Batissier (Leleux édit.), in-12, page 411 à 435 et 473 à 495.

(2) Cette église a cinq nefs, ou, pour être plus exact, nous dirons que la grande nef est accompagnée de quatre bas côtés comme à Notre-Dame de Paris et quelques autres églises.

A la mort des ducs Guillaume Taillefer et de son fils Pons II, l'on construisit une chapelle à l'extrémité du bras droit de la croix pour y placer les tombeaux des divers ducs et comtes de Toulouse, bienfaiteurs et protecteurs de l'église Saint-Sernin.

Dom Vaissette donne la description de quelques-uns de ces tombeaux (1), page 173 et suiv. du deuxième volume de son *Histoire du Languedoc*.

Ces chapelles étaient ornées de peintures à fresque, dont la planche placée à la page indiquée nous offre quelques précieux restes. Parmi les figures qui y sont représentées, nous y trouvons celles de saint Saturnin et de saint Exupère, dont nous avons parlé plus haut.

Cette particularité n'est pas sans intérêt pour les archéologues et surtout pour les peintres ou sculpteurs qui auraient les deux saints à représenter (2) : malheureusement ces figures sont bien mutilées.

Dom Vaissette, page 292 de son ouvrage, dit que le tombeau dans lequel saint Exupère fit déposer le corps de saint Saturnin était en marbre. En 1284, les ossements du saint furent retirés de ce tombeau et placés dans une châsse gothique d'une forme très-élégante qui affectait la forme de l'église avec son beau clocher. Cette châsse était en argent ; elle était placée sur un massif qui dominait le fond du maître-autel. Cette châsse fut ensuite enfermée dans un mausolée à jour entouré d'une grille qui, tout en protégeant les reliques, n'empêchait pas de voir la belle décoration qui les renfermait.

Deux escaliers placés dans les collatéraux du chœur donnaient accès au mausolée que l'on était admis à voir les jours où l'on célébrait la fête de saint Saturnin.

(1) M. le baron Taylor, dans le texte qui accompagne les planches de l'église Saint-Sernin qu'il a publiées, dit que le comte de Taillefer et son fils furent placés après leur mort dans d'anciens tombeaux chrétiens du genre de ceux qui se voient aux catacombes. C'est ce qui explique la présence du monogramme crucifère qui se voit sur le tombeau placé à main gauche sous le n° 2. Quant à celui qui est orné des bas-reliefs, il nous semble d'origine païenne, mais les colonnes qui le supportent sont du XIe siècle, une croix pattée forme la face du chapiteau, cette croix est celle du blason de la ville de Toulouse.

(2) Dans l'édition de *l'Histoire du Languedoc* donnée par M. du Mége, on trouve, page 243 du premier volume, une planche qui représente l'intérieur d'une chapelle où se voient des peintures à fresque qui offrent en dix tableaux plusieurs circonstances de la vie et de la mort de saint Saturnin, dont on voit les reliques portées en procession et la consécration de l'église où elles doivent être déposées, etc.

La châsse, son mausolée, et peut-être même la majeure partie des reliques n'existent plus; tout a été, suivant M. du Mége, la proie des vandales de 1793.

On peut avoir une idée assez exacte de cette châsse et du *Ciborium* qui la renfermait depuis le XVe siècle, par la gravure que dom Vaissette a fait exécuter, et qui est placée page 292 du deuxième volume de son *Histoire générale du Languedoc*, ou celle que donne M. du Mége, t. III, page 287 de son édition de cet ouvrage.

Les inscriptions des tombeaux, gravées sur la planche page 173, offrent de curieux spécimens de la paléographie au XIe siècle.

L'église Saint-Sernin était autrefois riche en bijoux et en châsses et surtout en reliques. En 1673 il a été publié à Toulouse un petit livre intitulé : *Oraisons dévotes pour visiter et saluer les corps saints de l'église Saint-Sernin*, par *Raymond Mestre*. Ce petit livre, qu'il serait sans doute très-difficile de rencontrer deux fois et qui nous est tombé entre les mains par un hasard heureux, renferme 16 planches représentant autant de reliquaires ou de châsses existant alors soit dans l'église même, soit dans son trésor (1).

On y remarque la châsse de saint Saturnin qui était une des plus belles de cette riche collection peut-être unique dans le monde chrétien.

Au point de vue de la sculpture, l'église Saint-Sernin renferme des spécimens d'époques bien différentes : celles de la porte méridionale sont un mélange bizarre de style du Bas-Empire et de réminiscences payennes grecques et romaines.... Des satyres, des aigles, des griffons, des singes, des lions et des saints sont accolés pêle-mêle; les modillons de la grande corniche de cette même porte, les sculptures de son tympan semblent copiés sur des temples païens, si toutefois les planches qui les reproduisent sont exactes, car si l'on compare les planches publiées par Alex. de Laborde et celles données par le baron Taylor, on trouvera les mêmes objets avec des différences assez marquées. Dans l'intérieur de l'église se voient plusieurs statues placées sur des consoles au rond point du chœur. M. le comte de Laborde en a publié neuf, qu'il pense représenter quelques-uns des ducs, comtes et comtesses de Toulouse qui furent les bienfaiteurs de cette église et de son ancien monastère.

(1) Ce livre a été d'abord publié en 1762 sous ce titre : *Antiennes et oraisons à l'usage de ceux qui auront la dévotion de visiter les saintes reliques qui reposent dans l'église abbatiale de Saint-Sernin de Toulouse.* Ce livre renferme 18 planches de châsses, reliquaires, et d'autres objets de dévotion; les planches sont plus grossièrement gravées que dans l'édition de 1673.

Le monastère et l'église de Saint-Sernin ont eu aussi leurs illustrations historiques.

Charlemagne y a fait divers séjours et signé quelques capitulaires. Il a fait de riches présents au trésor.

Le nom du célèbre neveu de Charlemagne, le poëtique Roland, y a laissé aussi quelques souvenirs chevaleresques. On dit que l'oliphant (1) ou corne d'ivoire dont il se servit pour appeler vainement du secours contre les Sarrasins qui le pressaient dans les rochers de Ronceveaux, fut apporté au monastère de Saint-Sernin et est resté dans son trésor pendant près de 900 ans.

Charles le Chauve était logé au palais abbatial lorsqu'en 844 il faisait le siége de Toulouse. Il y a signé un ou deux capitulaires.

En 1096, le pape Urbain II faisait la consécration de l'église qui venait de s'achever et séjournait quelques temps dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Sernin.

Aux XIIe et XIIIe siècles, les comtes de Carcassonne se plaisaient à visiter le monastère de Saint-Sernin et à l'enrichir de leurs pieuses offrandes.

Au XVIe siècle, François Ier tombé malade pendant sa captivité au château de Madrid, se rappelant sans doute la beauté de l'église Saint-Sernin qu'il avait visitée dans des temps plus heureux, faisait, pour le rétablissement de sa santé et la fin de sa captivité, un vœu aux saints dont les reliques reposaient dans les nombreuses châsses qui formaient comme une auréole de gloire à celle du saint patron titulaire de la riche basilique.

En 1632 les restes de Henri II, duc de Montmorency, décapité par suite de sa révolte contre le roi, furent apportés dans l'église de Saint-Sernin et ses obsèques y furent célébrées sans la pompe que méritaient tant de bravoure et de triomphes. La fin de ce grand homme fut, du reste, aussi chrétienne que sa vie avait été glorieuse et utile à la France. Sans la haine de Richelieu, il est plus que certain que Louis XIII lui eût pardonné un moment de colère contre les injustes refus du ministre.

Les sculptures mutilées par les huguenots, les calvinistes et les vandales de 93, ont été complétement restituées ou restaurées avec le même soin et la même connaissance du moyen âge par M. Mathieu, choisi par M. du Mége, qui s'était chargé de la direction de tous les travaux.

(1) Voir sur l'origine de ce mot les renseignements fournis par M. Alfred Maury dans la notice qui accompagne la gravure d'une corne à boire, conservée à l'Hôtel-de-Ville de Lunebourg. *Revue archéologique*, V^e^ année, p. 251.

A l'entrée de l'église se voyait l'image légendaire de saint Christophe peinte à fresque, la tête entourée d'un nimbe à fond rouge parsemé d'étoiles d'or.

En face de saint Christophe sont les fonts baptismaux dont M. Taylor a publié quelques statues et un fragment de frise.

La porte occidentale, celle qui servait de porche à l'église tant qu'elle est restée canonicale (1), est ornée de diverses sculptures romanes qui ont souffert beaucoup du temps et encore plus de prétendues restaurations mal entendues faites au XVIIe siècle.

Le musée de Toulouse, qui a été formé dans l'ancien cloître des Augustins, supprimé en 1789, a hérité de quelques fragments de sculptures provenant de la vieille église carlovingienne ; on y remarque un débris de bas-relief provenant de la porte occidentale représentant le martyre de saint Saturnin.

Ce martyre nous a été conservé par les curieux bas-reliefs d'un tombeau qui a servi à saint Hilaire, évêque de Carcassonne, et reproduits sur la planche 351 ci-jointe (2). L'arrivée de saint Saturnin à Toulouse avec son diacre et un sous-diacre, dont le premier tient la crosse et l'autre sans doute un vase à parfum, est représentée sur le petit côté du tombeau, à gauche du spectateur. Son arrestation par un groupe de soldats ne vient qu'après son martyre, par une inadvertance incroyable du sculpteur. Puis après, une représentation assez vague d'un théâtre romain où se voit un danseur de corde.

La sculpture du petit côté, à droite du tombeau, représente l'ensevelissement de saint Saturnin par les femmes chrétiennes qui avaient osé ramasser les débris de son corps mis en pièces par le taureau. Au-dessus de ce corps s'élève une petite figure nue (3) qui tend les bras vers le ciel.

M. du Mége donne la description de ces sculptures page 89 de son

(1) Et en effet ce n'est qu'après la destruction des bâtiments claustraux que l'on a connu le véritable porche de la belle basilique. Nous y reviendrons plus loin à l'occasion des dessins exécutés par M. Viollet-Le-Duc.

(2) C'est à un abbé Warin que les historiens de Toulouse attribuent la construction de ce tombeau et de ses sculptures, vers l'an 970. Il a servi assez longtemps d'autel.

(3) On sait que le moyen âge symbolisait ainsi l'âme sortant du corps. M. Alfred Maury en cite plusieurs exemplaires assez curieux dans un de ses Mémoires sur la *Psychostasie. Revue archéologique*, t. I, p. 512-515.

Quelques auteurs ont écrit que cette figure de l'âme est sans sexe, mais il est tout simple d'y voir au contraire une figure du sexe féminin, puisque l'âme que représente cette figure est grammaticalement parlant du genre féminin. Il est donc complétement inutile d'y chercher un autre symbole quelconque.

Mémoire inséré dans le premier volume des *Mémoires de la Société des antiquaires du Midi*, in-4°, Toulouse, 1834. M. le préfet du département de l'Aude a envoyé, il y a déjà quelques années, un beau moulage des trois bas-reliefs en question, au musée de Cluny, à Paris, où il est placé sous le n° 186. La planche qui accompagne le Mémoire de M. du Mége ne reproduit que le bas-relief de la face du tombeau. Nous donnons les trois bas-reliefs (1).

L'église de Saint-Sernin, à partir du sol de la nef jusqu'au sommet du clocher, a 63 mètres 72 centimètres de haut sur 25 mètres de large, non compris les transsepts, qui d'une extrémité de la croix à l'autre donnent 55 mètres et quelques centimètres, et 96 mètres de longueur (2).

Dans le courant de cette Notice nous avons dit que M. Viollet-le Duc, chargé de faire d'importantes restaurations à l'église Saint-Sernin, en avait fait l'objet d'études complètes, comme le prouvent les dessins qu'il a exécutés et qui doivent être publiés.

Parmi ces dessins nous avons remarqué : 1° celui qui représente la façade de l'église dont l'entrée offre un porche composé de deux baies à arcades romanes géminées soutenues par plusieurs colonnes adossées à un trumeau dont elles servent à dissimuler le massif. Au-dessus de ces portes règne comme une espèce de galerie formée de cinq arcades à plein cintre, mais non à jour, ou ce qu'on nomme une arcature aveugle.

Une autre planche représente une coupe transversale de l'église d'un transsept à l'autre. Cette deuxième planche offre une particularité assez curieuse de construction. Au-dessous de la coupole qui sert de base au clocher sont quatre pénétrations en trompe d'un effet aussi pittoresque que l'exécution en est hardie et dont peu d'églises nous offrent un exemple aussi complet. Ces pénétrations semblent tenir la place des pendentifs qui ordinairement accompagnent le dessous d'un dôme et servent à le soutenir.

Un troisième dessin donne la coupe transversale du monument et laisse voir les chapelles des transsepts dans l'une desquelles (celle de droite) est un beau Christ byzantin.

Un quatrième donne le plan géométral des deux cryptes supérieure

(1) C'est à l'obligeance et au talent de M. Chrétin fils, que nous devons le dessin de ces bas-reliefs.

(2) Les dimensions déterminées par l'architecte de Saint-Sernin étaient 108 mètres 50 centimètres de longueur absolue; la largeur de la nef et de ses bas côtés 26 mètres, et 63 y compris les transsepts, et la hauteur sous voûte, non compris le clocher, 20 mètres et quelques centimètres.

et inférieure. La première est entourée comme d'une auréole de sept chapelles; celle du milieu, plus profonde du double, est consacrée à la sainte Vierge.

Le cinquième donne la coupe longitudinale de toute la basilique avec une vue en coupe des deux cryptes;

De belles fresques, dont quelques-unes sont reproduites par M. Viollet-le-Duc, représentant un assez grand nombre de figures colossales debout, parmi lesquelles se font remarquer celles des douze apôtres, qui, placées sous autant d'arcades peintes, occupent le pourtour de la grande coupole, dont la voûte représente le Christ bénissant, accompagné de quelques autres figures, telles que la sainte Vierge, saint Jean-Baptiste, etc.

Un sixième nous fait voir le flanc de l'église où se trouve la porte méridionale dont M. Alex. de Laborde a donné une reproduction dans une des planches de son ouvrage sur les *Monuments de la France*.

Un septième donne la vue septentrionale avec sa porte également romane, comme celle méridionale.

Nous ne pousserons pas plus loin ces intéressants détails dont une plume plus habile que la nôtre doit faire part au public lorsque la partie des *Archives de la commission des monuments historiques*, destinée à reproduire les études de M. Viollet-le-Duc sur l'église Saint-Sernin de Toulouse, sera publiée.

L. J. Guénebault.

UN PROJET DE RESTAURATION

DES VITRAUX DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES (1).

De nos grandes églises de France la cathédrale de Chartres est citée, à bon droit, pour la richesse de ses vitraux. M. de *Lasteyrie* dans son bel ouvrage de la Peinture sur verre, en a donné une description exacte. Nous y renvoyons; mais le verre n'a pas la sûreté de la pierre : échappant, à raison de son élévation, à l'observation, l'œil en admire la coloration sans pouvoir se rendre compte de son altération, voire même de ses mutilations.

En janvier 1843, un vitrail de la cathédrale de Chartres, appartenant à la rose septentrionale, représentant *Salomon*, courut le risque d'être brisé. Le préfet d'Eure-et-Loir, alors M. de Villeneuve, d'accord avec l'évêque de Chartres, Mgr Clausel de Montals, en référa à M. le ministre des cultes. Le ministre chargea M. Thévenot de Clermont de procéder à une visite minutieuse des vitraux et de lui en soumettre le rapport. Le 2 mars le rapport fut remis au ministre; il ne reçut aucune publicité. Ce rapport est sous nos yeux, il nous paraît utile de le faire connaître en en donnant le dépouillement. C'est M. Thévenot qui parle.

Depuis 30 ans (nous nous reportons en 1843), aucune réparation sérieuse n'aurait été faite à ces vitraux. On aurait fait des remaniements, encore n'étaient-ils pas heureux; pourtant il y a *urgence*. A l'intérieur les vitraux sont recouverts d'une crasse épaisse; à l'extérieur il y a des trous, une mousse jaunâtre défigure les sujets. Les verres tendent à quitter leur réseau. Les grosses armatures de fer seraient bonnes malgré *six* siècles (ce qui, soit dit en passant, n'est pas exact pour la plupart des vitraux); mais les panneaux ne sont fixés sur les armatures que par de simples vergettes ou tringlettes de fer trop minces, oxydées sur plusieurs points de l'édifice. Ces vergettes ou tringlettes devraient être fixées dans toute leur longueur horizontale par des scellements, dans le mur d'abord, et puis retenues

(1) Voyez *Revue archéologique*, XIVe année, p. 477.

et encastrées par des crochets sur les barres verticales des armatures, au lieu d'être réduites à la largeur même de chaque panneau. Les plombs oxydés sur un grand nombre de fenêtres donneraient des craintes sérieuses pour le transsept nord, pour le portail septentrional et pour les trois grandes fenêtres de la porte royale.

M. Thévenot évalue la superficie totale des vitraux à plus de 3000 mètres carrés, savoir : 875 mètres environ au rez-de-chaussée ; 2137 mètres pour l'étage supérieur ; de cette superficie il y aurait à déduire 441 mètres de vitres blanches. Il évalue de 18 à 20 kilog. de plomb par mètre carré ; chose prodigieuse ! « Tant, dit-il, on avait voulu imprimer de durée dans ce XIIIe siècle à ces merveilleux monuments. » Le poids total du plomb donnerait 25 kil. par mètre, environ 75 000 kil. pour toute la masse. Réduisant le poids au verre, il resterait encore 60 000 kil.

Il faudrait, selon M. Thévenot, dix années de travail et 600 000 francs au moins pour refaire à neuf les vitraux. La restauration générale comprenant le remplacement des verrières enlevées autrefois s'élèverait au moins à 300 000 francs. Les plombs devraient être renouvelés sur une étendue de plus de 1400 mètres.

En définitive, M. Thévenot divisait la restauration en quatre séries distinctes ainsi appréciées :

La première à.....	47 210 fr.
La deuxième à.....	73 975
La troisième à.....	83 050
La quatrième à.....	87 439
Total.....	291 674 fr.

« Mon rapport, disait-il au ministre, et le devis qui l'accompagne, sont l'exposé exact autant que possible de l'étendue de la restauration projetée. Peut-être la profondeur du mal se révélera plus encore à l'exécution. Toutefois, je crois être resté au-dessous de la vérité sur quelques points, car il est à craindre que beaucoup de verres ne tombent en poussière lorsqu'on les déposera. Toutefois, je le répète, il faut réparer *Chartres* à tout prix, et ne pas laisser périr sans retour ces merveilleuses verrières du Parthénon chrétien. Je vous remercie bien vivement, Monsieur le ministre, de m'avoir choisi pour vous présenter ce travail qui, je l'espère, assurera pour longtemps encore la durée de ce vieux monument de l'art catholique. »

M. Thévenot proposait une restauration, mais il ne l'entendait

qu'en *déplaçant* chaque vitrail, en le *transportant* dans ses ateliers à Clermont et en le *rapportant* ensuite à sa place. Dans ces termes, cette proposition était inacceptable, elle souleva justement un *tolle* contre son auteur. Cette opération présentait trop de périls pour qu'on la tentât; la commission chargée de l'examen du projet dut la rejeter. La restauration n'est possible en effet, et n'est praticable que sur place; les vitraux ne doivent pas sortir de l'église.... quant à leur état.... a-t-il été exagéré par M. Thévenot? On parlait *d'urgence*, et, depuis quinze ans que ces faits se sont accomplis, nous n'avons pas connaissance que le péril ait augmenté, mais a-t-il cessé d'exister? il nous est revenu plus d'une fois qu'il y avait beaucoup à faire pour conserver ces belles verrières, et nous sommes certain que l'architecte diocésain qui a pris la place de M. *Lassus* (1) cherchera, par tous les moyens, à y porter remède. N'exagérons pas le mal, cherchons à le conjurer!

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) M. Boesvilvald.

SUR

L'INSCRIPTION PHÉNICIENNE

D'UN LIBATOIRE DU SÉRAPÉUM DE MEMPHIS.

Le monument dont je veux parler a déjà fait l'objet de quatre publications, savoir : en 1855, par M. le duc de Luynes, dans le *Bulletin archéologique* du mois d'août et de septembre (1) ; en 1856, par M. l'abbé Bargès, dans la *Revue de l'Orient*, cahier de mars; par M. le professeur Ewald, dans les *Mémoires de la Société royale des sciences de Gœttingen ;* et par M. E. Renan, dans le *Journal asiatique*, cahier d'avril-mai.

L'inscription qui fait le prix de ce monument se rattache essentiellement, selon moi, aux études sur l'écriture et la langue phéniciennes, bien que les deux derniers auteurs, à raison d'un petit nombre de caractères particuliers, l'aient distinguée par la désignation d'égypto-araméenne ou simplement d'araméenne.

C'est malheureusement, jusqu'à ce jour, le propre de presque tous les textes épigraphiques de cette nature de n'avoir donné lieu qu'à des interprétations divergentes. Celui dont il s'agit ici en est un nouvel et frappant exemple. M. Renan, à l'occasion des propositions de ses devanciers, dit : « Ces trois interprétations sont radicalement diverses et n'offrent que peu de traits communs. » La sienne peut être comprise dans cette remarque, et voici que moi-même je viens soumettre aux lecteurs une version qui s'écarte absolument des précédentes. De pareils désaccords, je le reconnais, ne sont pas faits pour attirer à ces recherches beaucoup d'adhésions. Cependant tout ce qui se rattache aux Phéniciens, ces propagateurs des anti-

(1) Nous devons à l'obligeance de M. le duc de Luynes la communication des deux gravures qu'il avait fait exécuter pour accompagner son Mémoire et l'autorisation de nous en servir pour notre publication. (*Note de l'éditeur.*)

ques civilisations, est digne d'un grand intérêt. D'un autre côté, nonobstant les dissidences auxquelles j'ai fait allusion, des notions importantes sont certainement acquises : tout en variant sur des détails plus ou moins nombreux, on est souvent d'accord sur le sens général des textes, et cela ne se serait-il présenté que pour le règlement du collége des prêtres de Baal à Marseille et pour l'épitaphe du roi de Sidon jusqu'alors inconnu, Esmunazar, le résultat serait assez saillant déjà pour dédommager de veilles laborieuses et entretenir l'espoir de succès meilleurs encore. Si l'on a trop souvent échoué, même avec le concours de savants incontestablement très-versés dans les connaissances linguistiques et archéologiques les plus appropriées, cela prouve les difficultés de la matière. L'une de ces difficultés est, comme M. Renan le fait observer, l'indécision fréquente des caractères; cette circonstance est surtout embarrassante dans une écriture livrée à tant de mains diverses, dont plusieurs lettres ne varient de valeur que par un peu plus ou un peu moins de longueur, un peu plus ou un peu moins de courbure ou d'inclinaison d'un jambage. Qu'on ajoute à cela l'absence de tout signe de voyelles, le plus souvent de séparation des mots, puis, relativement à la langue qui sert principalement de comparaison, l'hébreu, déjà plein d'équivoques, selon saint Jérôme, l'introduction de modifications orthographiques plus ou moins assimilables à celles des dialectes sémitiques, et l'on comprendra que le moment ne soit pas venu de faire la remarque prévue par Barthélemy, *Journal des Sçavants*, août 1760, dans la majeure partie de cette phrase : « On sera sans doute surpris dans la suite qu'il ait fallu tant de temps et de peines pour éclaircir les monuments phéniciens; mais si l'on ne se souvient plus alors des obstacles qu'eurent à surmonter les premiers qui se condamnèrent à de pareilles recherches, on ne jouira pas moins du fruit de leurs travaux, et ce motif doit suffire pour ranimer leur zèle. »

Je présente donc ce cinquième essai d'interprétation dans la double confiance, d'une part, que mes savants devanciers, malgré mes objections, seront convaincus de l'intérêt que j'attache à leurs efforts, qui, si j'ai mieux réussi, m'auront aplani la voie; d'une autre part, que, si mon travail n'est point approuvé, ils le jugeront cependant, ainsi que les autres lecteurs, avec une bienveillante indulgence, en considération, non-seulement des difficultés générales précédemment exposées, mais encore de difficultés spéciales que le monument contient en lui-même.

Je me réfère, pour l'historique de la découverte, aux mémoires précités.

Voici d'abord, à la suite du texte de l'inscription, les versions de mes devanciers :

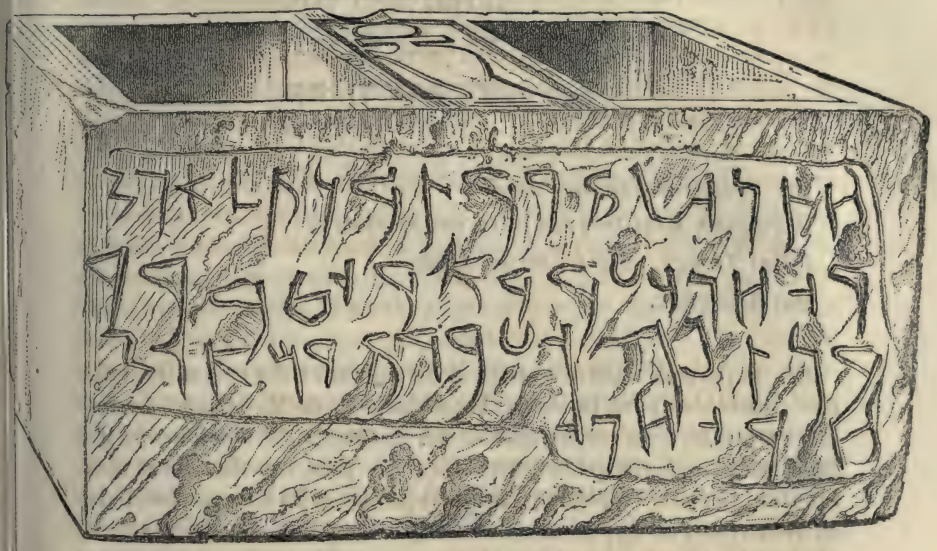

M. le duc de Luynes :

Ignem tulimus admovendo imaginem Apidi : Rouach'-Pda servus Hori, et Tobbor filius Tokeh, et ministrant coram Apide Chai-Rouach-Pda.

M. l'abbé Bargès :

Posuerunt vas oblationum Bentel alienigena, et Saph, et Ebedab, et Tobibar filius Tokeh, et Ebedkedem Gesuræus, et Soghed.

M. Ewald :

Imaginem meam ut oblationem filiæ Osiridi-Horo offerebat pater meus Tobiber, filius Tofki, offerens coram Osiride-Horo (1).

M. E. Renan :

J'ai fait un pèlerinage pour offrir une statue à Osiris-Apis, moi Abd-Abitob, fils de Bentokhi, serviteur dévoué d'Osiris-Apis.

(1) J'emprunte à M. Renan sa traduction de l'allemand en latin.

Le célèbre professeur de Gœttingen me permettra-t-il de lui soumettre, avant toute discussion de détail, quelques doutes sur la vraisemblance *a priori* de cette tautologie : « *Osiridi-Horo offerebat.... offerens coram Osiride-Horo?* »

A mon tour, je lis et je traduis ainsi :

זת פך לקרבת בנת לאפי
רכזפך עבד אב כמ דבר
בן ת? הך עבד קדם אפי
ז רכזפך

Hoc libatorium exstruxi Apidi
Rekzephok, minister quem penes vas sanctuarii,
Filius Ta?hak, ministri coram Apide,
Qui Rekzephok.

Dès la première lettre s'ouvre la discussion. On a pris cette lettre pour un *chet* et pour un *schin*. Les objections de M. Renan à la dernière transcription me paraissent péremptoires, et d'avance je récuse, comme ce savant critique, pour n'y plus revenir, toute assimilation tirée de l'alphabet numidico-punique. La base proposée par M. Renan est, en apparence, beaucoup plus solide. On a déjà trouvé en Égypte, et notamment à Sakkara, près de Memphis, divers textes en caractères phéniciens : « Ces textes, dit l'éminent académicien, dont les spécimens les plus célèbres sont les papyrus de Blacas et de Turin et l'inscription de Carpentras, se distinguent : 1° par une forme particulière de l'alphabet; 2° par le caractère de la langue, qui est l'araméen mêlé d'hébreu... Tous ces textes forment une branche à part dans l'archéologie sémitique sous le rapport de la paléographie et de la langue. » La première pensée de l'auteur a naturellement été de comparer le nouveau document aux anciens, et il lui a paru, dès l'abord, comme trait essentiel, que notre inscription appartient à cette classe particulière d'écrits. Un des points de ressemblance est précisément la première figure, qui se trouve en effet dans les textes indiqués où, du moins sur la stèle de Carpentras, on lui reconnaît sans contestation, je crois, la valeur du *chet*. L'argument est assurément très-puissant. Cependant, quant au reste, l'analogie ne me semble pas aussi manifeste, aussi complète qu'elle le paraît à M. Renan. Sous le rapport de la paléographie, nous voyons des différences prononcées, pour m'en tenir d'abord aux points non controversés, dans l'*aleph*, le *beth*, le *daleth*, le *resch;* sous le rapport de la langue, à part la préposition קדם, qui peut avoir été aussi un idiotisme phénicien, point d'araméisme propre-

ment dit (1). En se fondant sur le caractère fortement aramaïsé de la langue de l'inscription de Carpentras et des papyrus, M. Renan estime que ces monuments doivent être d'une époque relativement basse, se rapprocher de l'âge des Ptolémées. Mais le passage d'Hérodote, livre II, chapitre CXII, où est mentionné, à Memphis, un quartier de Tyriens autour du temple de Protée, me semble indiquer un établissement assis, remontant, par conséquent, à une certaine époque déjà au delà du séjour de l'immortel historien, car il me paraît qu'on ne doit point prendre littéralement dans le sens de camp militaire, de rassemblement de soldats, le mot *stratopédon*, puisque *stratos* s'entend non-seulement d'une armée, mais aussi, dans une acception plus générale, d'un peuple, d'une multitude d'hommes assemblés. Il est donc possible qu'on ait des monuments moins éloignés des types originaux dans l'alphabet et dans la langue (2); et, dans ce cas, il serait plus utile de chercher les analogies dans les sources primitives, bien qu'étrangères à l'Égypte, que dans les exemples que cette contrée nous a légués à une basse époque. Or la figure dont nous nous occupons se trouve aussi sur des monuments d'un caractère franchement phénicien, et sur quelques-uns, elle existe concurremment avec une autre figure qui est incontestablement le *chet*, par exemple, sur le Vase de Panorme, *Gesen.*, pl. XIV, n° XLIII, et sur la pierre de Marseille.

Ici, la valeur phonétique est indubitablement celle du *zaïn*, A la vérité, il y a, en général, une certaine différence dans l'inclinaison des traits, mais il n'est pas difficile de saisir des gradations qui conduisent cette figure, transition elle-même du *zaïn* de l'épitaphe d'Esmunazar, à la figure initiale de la légende du vase de Panorme, laquelle, bien que j'en aie fait autrefois un *hé*, me paraît ne pouvoir être que le *zaïn*, sigle du pronom démonstratif comme dans l'inscription de Marseille. Sur ce dernier monument, au milieu de la sixième ligne, la même figure, répétée, marque deux fois le chiffre 20; il y a identité absolue de forme entre le signe employé

(1) M. Renan adopte la leçon תבנת. Cependant Gesenius, p. 61, fait cette exacte remarque : « De orthographia observandum, in omnibus hujus generis monumentis, litteras ך et ך, more Hebræorum et Chaldæorum in V. T., nunquam non plene scriptas esse. » On devrait donc trouver תבנית, sinon תבניה

(2) M. Mariette, à qui l'on doit notre pierre et qui, selon la remarque de M. de Luynes, « par ses précieuses découvertes au Sérapéum, a pu, mieux que personne, se faire une idée exacte de l'âge relatif des différents monuments exhumés dans ses fouilles, » pense que la pierre appartient à l'une des dernières dynasties pharaoniques, probablement à Nectanébo II.

comme chiffre et comme lettre : or, sur plusieurs médailles carthaginoises d'Ebusus, le même chiffre, en se modifiant légèrement, eût arrivé à ressembler à la première lettre et de la légende du vase de Panorme et surtout de notre inscription. Cette lettre peut donc être un *zaïn* (1) aussi bien qu'un *chet :* la suite de l'analyse seule devra fixer le choix.

La troisième lettre, rectifiée avec raison par M. Bargès, est un *phé*, un *vau* ou un *ghimel*, le plus vraisemblablement, selon moi, un *phé :* l'adoption définitive dépend aussi du jugement que l'on portera sur l'ensemble de la traduction.

La quatrième figure est prise pour un *vau* par MM. de Luynes et Bargès, pour un *iod* par MM. Renan et Ewald.

Pour les deux derniers auteurs, c'est encore un point de ressemblance avec l'écriture égypto-araméenne; ils trouvent, en effet, entre le *iod* tout spécial de cette écriture et la figure en question une similitude fondée : 1° sur la petitesse; 2° sur la forme. Quant à la petitesse, elle est exagérée; elle n'est point, sur le monument, telle que sur les copies. La seconde similitude n'est pas, selon moi, plus réelle. En cherchant avec attention l'essence du *iod* égypto-araméen relativement à la forme, on voit que c'est un très-petit chevron ouvert en bas, c'est-à-dire dont les bras sont inclinés, l'un à droite, l'autre à gauche. Quelquefois, comme sur le papyrus de Turin, le trait de droite dépasse un peu, au sommet, le trait de gauche, ce qui fait que l'implantation de celui-ci ressemble un peu à celle du trait horizontal de notre figure; mais la double inclinaison subsiste. La direction des lignes est très-importante à considérer dans la paléographie phénicienne; elle est toujours intentionnelle, toujours distinctive. Le plus souvent, sur les monuments égypto-araméens, le *iod* est réduit à une espèce de point triangulaire, mais constamment, un peu plus, un peu moins, la pose répond à celle que je viens d'indiquer pour la figure plus ouverte. Or, sur notre pierre, la figure à déterminer est composée d'une ligne directement verticale et d'une autre, plus petite, qui s'attache perpendiculairement à son milieu, qui est, par conséquent, horizontale. Cette différence est pour moi suffisamment, caractéristiquement distinctive; je n'hésite pas à la regarder comme rendant l'assimilation impossible.

Quant à la transcription par *vau*, M. le duc de Luynes, par les exem-

(1) Je ferai en outre observer, sans y attacher une importance exagérée, que cette figure est aussi celle du *zain* dans l'alphabet éthiopien.

ples mêmes qu'il cite à l'appui, prouve les différences. De son aveu, au point de vue paléographique, la transcription la plus exacte serait celle par *caph*. C'est en effet la seule qui me paraisse admissible. On trouve cette figure, avec la valeur *caph* unanimement reconnue, sur un grand nombre de monuments numismatiques ou lapidaires de Phénicie, de Cilicie et de Chypre d'une époque probablement un peu antérieure à l'invasion persane, du temps de la domination même des Perses et du règne des premiers successeurs d'Alexandre. Sur les plus anciens de ces monuments, par exemple sur les médailles d'or ou d'argent de rois de Tyr ou de Citium, et sur la seconde inscription lapidaire de la dernière ville, le trait vertical est, il est vrai, plus long que sur notre pierre; mais, sur plusieurs médailles de Cilicie et d'Acco, cette différence tend de plus en plus à s'affaiblir et finit par disparaître : je possède, entre autres, une médaille d'or d'Acco sur laquelle le *caph*, de la configuration indiquée, est exactement dans les mêmes proportions que celles du signe dont nous nous occupons à la première ligne de l'inscription du Sérapéum.

L'unique argument qui paraisse à M. le duc de Luynes péremptoire pour repousser la valeur *caph*, c'est que, selon l'illustre auteur, le contexte avec elle cesse d'être intelligible. C'est précisément ce qui est mis en question dans le présent mémoire, et il appartiendra aux lecteurs compétents de prononcer à cet égard quand cette analyse sera achevée. Pour ce qui concerne dès ce moment la partie dont je viens de discuter la constitution alphabétique, j'ose croire que le désavantage, comparativement aux sens proposés par mes devanciers, n'est pas de mon côté. En premier lieu, la version de M. Ewald, *Imaginem meam...*, établie sur une notion inexacte de la forme, par suite sur une fausse transcription du second caractère, doit être absolument écartée. En second lieu, celle de M. Bargès, *Posuerunt vas...*, malgré les défauts, selon moi, de sa base alphabétique, se rapproche trop, par le fond de l'idée, de la mienne pour que le savant professeur puisse être disposé à repousser celle-ci, en tant que sens seulement. Il ne reste donc que les traductions de MM. de Luynes et Renan. En ce qui concerne la première, *Ignem tulimus*, je ne puis m'empêcher d'appuyer les observations de M. Bargès au sujet de l'impossibilité de donner à חתה le sens spécial d'*allumer* DU FEU, *apporter* DU FEU, et de la nécessité, pour avoir ce sens, d'un mot qui détermine l'objet sur lequel tombe l'action signifiée par la racine. L'exemple du dérivé מחתה, *Batillus* ou *Thuribulum*, ne prouve pas plus qu'en latin *præfericulum* à l'égard de *fero* ou *præfero*. Mais ce qui me paraît décisif, c'est que, pour les Phéniciens, la forma-

tive de la première p. pl. du prétérit n'était pas le suffixe נו, c'était ן simplement, ainsi que le prouvent de nombreux exemples dans l'épithaphe d'Esmunazar. M. Renan, qui transcrit חתגי avoue que חתג ne répond à aucun radical sémitique; donc, en s'en tenant au fait positif, c'est chez lui que la transcription laisse le sens inintelligible; il fait remarquer qu'il en serait de même de חתפי ou חתוי : cela me paraît bien favorable à ma propre leçon. Le profond orientaliste est réduit à supposer une transposition par erreur du *lapicida* et à présenter la restitution חגתי, *J'ai fait un pèlerinage*, de חגג, *célébrer une panégyrie, faire un pèlerinage*. Il reconnaît que l'hypothèse est un peu hardie. Cependant, de la manière dont il l'expose, elle ne serait point rigoureusement inacceptable; ce serait aux lecteurs à décider. Mais il y a un autre obstacle de la nature de celui que j'ai opposé à M. le duc de Luynes; c'est que la première p. s. du prétérit ne devrait pas être déterminée par le suffixe תי, ce devrait être ת, ainsi qu'on le voit aussi dans l'épitaphe d'Esmunazar.

En combinant ces objections avec celles que j'ai présentées au point de vue paléographique, il en résulte pour celles-ci une nouvelle force qui me semble y mettre le sceau. Ma leçon, au contraire, se confirme, si je ne m'abuse, par le sens simple, naturel de la version qui en découle. זת, *Hoc*, pour l'hébreu זה, ne demande aucune explication. פך veut dire LECYTHUS, *phiole :* c'est le terme employé *I Sam.*, x, et *II Reg.*, ix, 1, 3, pour désigner la phiole contenant l'huile que l'on devait verser sur les têtes royales. Cette destination consécratoire, qu'on me pardonne l'expression, est un caractère d'analogie avec la phiole à libation. On voit le dessin d'une de ces phioles sur notre pierre. Comme M. le duc de Luynes le fait remarquer, la représentation de ce vase à libations est constante sur les pierres de même usage : c'en est donc l'insigne caractéristique. J'en conclus que la pierre en a pu tirer son nom par un trope aussi expressif que familier dans toutes les langues, et comme la destination spéciale est ici évidente, au lieu du terme générique (*Hunc*) *lecythum*, qui serait la traduction littérale, j'ai cru pouvoir prendre le terme spécial, propre, (*Hoc*) LIBATORIUM, *vase pour les libations*.

De la cinquième à la douzième lettre inclusivement, on est d'accord sur les valeurs phonétiques. Excepté M. Bargès, on l'est aussi pour considérer ces lettres comme formant une série séparée, et diviser celles-ci en deux groupes; mais, pour les uns, MM. de Luynes et Renan, la division est לקרב תבנת, pour les autres, M. Ewald et moi, לקרבת בנת. Enfin, il y a unanimité sur le sens de לקרב, qu'on y attache ou non le *tau* suivant : ce sens, pour le thème קרב, est *Appro-*

pinquare, *accedere*, au pihel *admovere*, *prope adducere ;* avec un complément approprié, *accedere ad deum*, *ad altare*, ou *admovere*, *afferre oblationem*, *offerre*. Ici, bien que le complément ne soit pas directement énoncé, il s'agit d'une approche relative au culte sacré ou d'une offrande religieuse ; ce sens est suffisamment manifesté par la dédicace à la divinité qui a lieu quelques lettres plus loin. MM. Bargès et Ewald rendent לקרבת, qui répond à l'hébreu לקרבה par *oblationum* ou *oblationis*. J'aurais pu faire de même, mais il me paraît préférable de maintenir l'acception générale de קרבה, *appropinquatio*, *accessio*, qui distingue ce mot de קרבן, *oblatio*, *sacrificium*. La définition

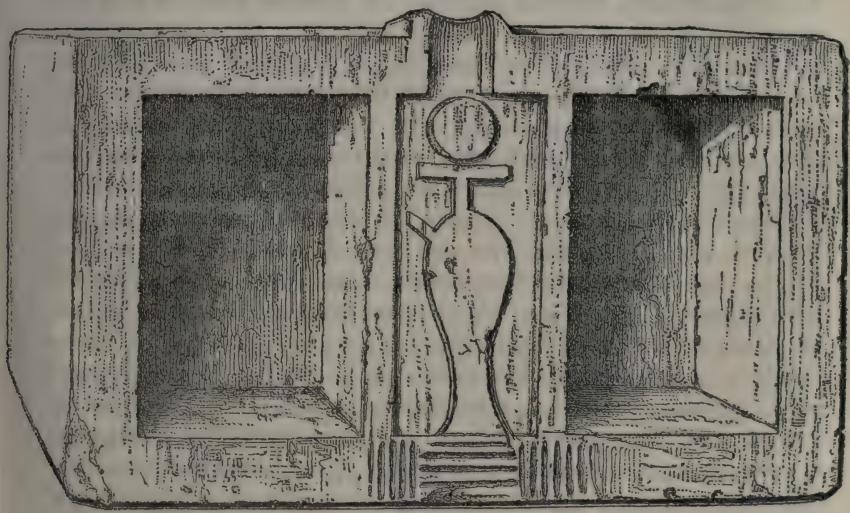

est donnée dans Ézéchiel, XL, 46 : הקרבים ..... אל-יהוה לשרתו, *accedentes..... ad Dominum ut ministrent ei*. Le sens littéral est donc *Lecythus accessionis*, ou d'une manière un peu détournée, mais plus claire, conforme d'ailleurs à la définition d'Ézéchiel, *Lecythus cultûs ;* or le mot *libatorium*, que j'ai adopté pour rendre כד, me paraît, par sa signification propre, spéciale, comprendre l'expression complexe de *vase destiné au culte*, LECYTHUS CULTUS, et pouvoir, par conséquent, la remplacer ; c'est pourquoi je l'ai employé seul ; mais, si l'on y tient, je suis tout disposé à rétablir *Hunc lecythum cultûs* ou *accessionis ;* le fond est le même.

Je ne discuterai pas les acceptions proposées pour בנת ou תבנת ; elles sont liées à la manière de lire et d'entendre les quatre premières lettres de l'épigraphe, et par conséquent au sort des obser-

vations que j'ai développées à ce sujet. La leçon que je propose, בנת, *exstruxi*, est conforme à la signification du même mot dans l'épitaphe d'Esmunazar.

Je me hâte d'arriver à la série des quatre dernières lettres de la première ligne et des cinq premières de la seconde ligne, qui forment l'un des nœuds du contexte. Accord unanime sur la valeur phonétique des deux premières, *lamed* et *aleph*. La suivante, qui a de la ressemblance avec la troisième de l'épigraphe, a suivi le même sort; c'est, pour M. le duc de Luynes un *phé*, pour M. Bargès un *ghimel*, pour MM. Renan et Ewald un *vau*. Il y a à balancer entre ces désignations; on doit attendre la lumière de l'examen des autres parties de la série. Le quatrième signe, ou le dernier de la première ligne, est un *samech* pour MM. de Luynes, Renan et Ewald, un *iod* pour M. Bargès. Gesenius en fait un *hé*. Pour moi, au premier aperçu, ce serait aussi la valeur que j'adopterais. Mais le *hé* paraît, selon toute vraisemblance, sous une autre forme à la troisième ligne. La question demande un examen approfondi. M. de Luynes s'appuie sur les exemples de deux monnaies en argent frappées par les rois de Perse sur l'une desquelles il lit : נץ, sur l'autre : נצב, ce qu'il regarde comme le nom de la ville de *Nisibe*, abrégé dans le premier cas, complet dans le second. La figure rendue par *tzadé* est celle dont nous nous occupons. Mais la leçon est inadmissible, ainsi que celle d'une autre pièce où le docte archéologue lit נד, variante, selon lui, de l'abréviation du même nom, car la première lettre, dont le jambage est, à son extrémité inférieure, courbé de droite à gauche, ne peut être, pour cette raison, qu'un *beth*, non un *nun*. J'ai de l'une de ces monnaies un exemplaire du plus petit module sur lequel, d'un côté, entre le roi et le lion, ne se trouve que l'initiale du mot עב, un *ain;* de l'autre côté, où le type est réduit à une galère sur les flots, il n'y a aussi que l'initiale de la légende invoquée, et c'est un *beth* bien tracé, avec la tête fermée. Il ne sort donc de là, jusqu'à présent, aucune preuve sur la valeur de la figure à déterminer. D'ailleurs si cette figure était un *tzadé* sur les monnaies, elle ne pourrait être un *samech* sur la pierre de Memphis. La place où se trouve, sur les monnaies, les caractères cités, est d'autres fois occupée par des signes qui marquent évidemment un nombre, une date, savoir une ou plusieurs barres verticales représentant chacune une unité. On peut donc, du moins dans un premier mouvement, conjecturer que c'est une date aussi qu'expriment les caractères en forme de lettres précédemment indiqués. Et en effet, en ce qui regarde celui dont nous nous occupons spé-

cialement en ce moment, il se montre en tête d'une date, c'est-à-dire devant plusieurs barres verticales, sur quelques-unes des petites médailles d'or attribuées avec tant de justesse par M. le duc de Luynes aux rois de Tyr et de Citium. Si on le prend alors pour une lettre numérale, elle doit valoir au moins 10, et par conséquent, dans ce cas, être un *iod*. Elle peut être comparée au chiffre palmyrénien 20 (1). Mais celui-ci tire sa force du rang du *caph* dont il est une variante, et sur notre pierre il est impossible d'adopter cette valeur alphabétique. D'un autre côté, comment, dans l'hypothèse d'une valeur numérale, expliquer le *beth* qui précède la figure en question sur les monnaies des rois perses? Je m'arrête à ces difficultés et reconnais mon impuissance. Poursuivons l'examen sous une autre face. M. Renan, dès la première vue, s'est épris de l'idée d'une exacte ressemblance entre la série composée des trois dernières lettres de la première ligne, puis des deux premières de la seconde ligne, et les cinq lettres qui en deux endroits forment le nom d'Osiris, אוסרי, sur la stèle de Carpentras. Dans ce cas, le *lamed* qui précède immédiatement la série serait, comme pour MM. de Luynes et Ewald, la particule attributive, marque du datif, opinion à laquelle je me range sans aucune hésitation, et le sens serait *à Osiris*.... (J'ai fait un pèlerinage pour offrir une statue à Osiris). La leçon, je l'avoue, est au premier aspect séduisante, d'autant plus que l'avant-dernière lettre de la série, la première de la deuxième ligne, est réellement un *resch*. Mais, en fixant davantage son attention, on reconnaît qu'il y a illusion. L'erreur porte sur la dernière lettre, semblable à la quatrième de la première ligne dont j'ai discuté contradictoirement la valeur, et sur la figure dont il s'agit en ce moment, la dernière de la première ligne. Pour cette figure, une comparaison sans prévention avec celle qui donne le *samech* sur la copie de Barthélemy, copie qui est un *fac-simile* d'après une empreinte en plâtre, car on sait combien le sage auteur était défiant à cet égard, cette comparaison, dis-je, démontre une différence sensible exprimée avec précision par cette description du savant abbé : « (Ce caractère) est composé *d'une ligne droite, presque perpendiculaire*, qu'un petit trait semble joindre à un *iod*. » La particularité énoncée par les mots que je reproduis en italique est décisive; ces mots peignent la hampe, suivant l'élégante expression de M. le duc de Luynes, partie essentielle de la lettre, qui ne se trouve pas à notre figure et dont la

(1) On a, à la vérité, d'autres signes du nombre 20; mais la diversité de signes existe aussi pour d'autres chiffres, pour ceux = 10 et 100.

suppression me paraîtrait tout à fait inadmissible à côté du caractère paléographique de toutes les autres lettres de l'inscription. Il y a aussi impossibilité pour le sens, il ne peut s'agir ici d'Osiris. M. Renan reconnaît qu'à raison de toutes les circonstances du gisement de la pierre, qu'on me permette cette expression, le nom du dieu Apis doit nécessairement se trouver dans le texte, et il en conclut, secondairement, que la place de ce nom doit être après la série de lettres qu'il rend, comme nous venons de le voir, par Osiris. Il le lit dans les trois lettres qui suivent immédiatement cette série, les troisième, quatrième et cinquième de la deuxième ligne, lesquelles valent pour lui חפי. Indépendamment de ce qui concerne la première lettre, qui est pour moi non un *chet*, mais un *zain*, cette leçon se heurte à l'impossibilité d'attribuer la valeur *iod* à la dernière lettre du groupe. La leçon Hor, proposée par M. Ewald, me paraît avoir été justement combattue par M. Renan. Il n'y a donc qu'un nom de divinité. Il faut opter entre Osiris ou Apis, Osiris formé, comme le disent MM. Renan et Ewald, par les trois dernières lettres d'une ligne et les deux ou trois (quatrième ligne) premières d'une ligne suivante ; Apis, sans coupure, par les trois dernières lettres d'une ligne, ainsi que M. le duc de Luynes l'a jugé avec la sagacité et la justesse de coup d'œil qui lui sont familières. Il n'y a pas à hésiter, ce ne peut être qu'Apis. Dès lors, l'avant-dernière lettre de la première ligne, seconde lettre du nom dont la première est *aleph*, doit être un *phé*. M. de Luynes, en adoptant cette valeur, s'était fait sur la forme rectangulaire une objection dont M. Renan s'empare pour repousser la détermination dont il s'agit, et il dit que cette difficulté ne s'applique pas à cette autre figure qu'il regarde, à son tour, comme un *phé*, celle qui occupe le quatrième rang à la seconde ligne et le cinquième à la dernière ligne; mais il suffit de jeter les yeux sur le dessin qu'il a suivi, pour se convaincre que ces figures ne sont pas moins rectangulaires. La première de ces deux-ci a une flexion trop arrondie dans la copie de M. Bargès ; l'autre reproduit d'ailleurs la forme rectangulaire, et comme d'après l'observation de M. Renan même les deux figures doivent être d'égale valeur, cette particularité n'impliquerait pas une différence d'indication phonétique. En examinant au point de vue de l'exécution graphique l'ensemble de l'inscription, on reconnaît que le graveur a évité autant que possible d'arrondir les formes, ce qui offre plus de difficulté sur une pierre dure; c'est probablement pourquoi il s'est abstenu de fermer l'*ain*, et l'observation se présente surtout avec évidence au *theth* dont le contour est brisé au lieu d'être, comme d'ordinaire, mollement

arrondi. Les deux *lamed* n'offrent-ils pas à leur extrémité inférieure une nuance plus prononcée encore que celle de nos variantes du *phé?* Il reste toujours à déterminer la valeur de la dernière lettre du nom, en même temps la dernière de la première ligne. Provisoirement je m'arrête au *iod*, ce qui donne אבי, répondant exactement au nom égyptien.

De cette façon, les cinq premières lettres de la deuxième ligne deviennent pour moi le nom du dédicateur, sujet du verbe בנת. Je ne puis trouver, je l'avoue, la signification de ce nom propre en sémitique ; mais c'est peut-être un composé égyptien savoir : REKTPHÔK, *avertio vulneris* vel *angustiæ*.

Je passe rapidement sur עבד et אב, dont les acceptions, telles que je les présente, ne peuvent, je crois, par elles-mêmes susciter aucune opposition ; le sort en est lié à celui du groupe כמ qui les unit immédiatement. Ce groupe est le point le plus litigieux de mon interprétation ; je ne puis me dispenser de m'y arrêter.

Le radical כמ n'existe en aucune langue sémitique. Mais je pense qu'on peut le rattacher soit à כם soit à עמ, en proposant, comme on voit, une mutation de l'une des deux lettres constituantes, soit la première, *caph* ou *ain*, soit la dernière, *samech* ou *thet*. Dans l'un ou l'autre cas il peut en résulter des sens différents.

Examinons d'abord l'hypothèse de la mutation de כם en כמ

On trouve 1° en hébreu כוס ; en arabe, כאס ; *Poculum*, *calix ;* en araméen, כס, כסא, כוסא, *Calix*, *poculum*, כסוא, *vas*, *crater*, *thuribulum ;* en éthiopien, כסכסת, *Urcei*, *cyathi*, *vasis genus quo aqua manibus superfunditur ;* 2° hébreu, etc., כסא, כסה, *Texit*, *abscondidit*, *velavit*, כסוי, כסות, *Tegumentum*, *operimentum*, *vestis ;* 3° éthiopien, כסא, *effusit*, *revelavit*, *manifestavit*.

L'orthographe de ces variantes n'était rien moins qu'arrêtée. Ainsi, en arabe, à côté de כאס, on trouve כאד, *Cantharus*, *urceus ;* à côté de כוסא, en araméen, כודא, *urceus magnus*, *situla*, *hydria*, *aureum poculum ;* en éthiopien, à côté de כסא, *detexit*, *revelavit*, כשת ; en hébreu, en araméen, קסת, קסוה, קסות, קשה (par *sin*), *vasculum*, *phiala ;* קסם, *divinatio*, *oraculum*, en araméen, קצם, *divinavit*, *vaticinatus est*. Dans cette indécision et au milieu de ces transformations, ma nouvelle variante n'a rien d'extraordinaire.

La mutation peut avoir eu lieu directement ou indirectement. La mutation directe de *samech* en *thet* est rare ; on en a cependant un exemple, entre autres dans טין=סין, *Lutum*, *cœnum*. La mutation indirecte, par l'intermédiaire du *zain* que l'on voit dans deux variantes, en arabe et en araméen, s'appuierait sur des analogies

plus nombreuses. En fait, la mutation existe dans עטה, *Texit*, *velavit*, dont Gésénius, *Lexic.*, dit : « Cognatæ sunt radd. עטף, ex quâ nostra « emollitâ ultimâ labiali orta videtur, et כסה cum sibilo pronunciata. » Outre le changement du *samech* en *thet*, le seul que j'ai à invoquer, on voit ici celui du *caph* en *ain*, nouvelle preuve de l'incertitude de l'orthographe du thème.

Au point de vue du contexte, il y a à discuter le choix d'une application parmi les diverses significations des variantes mentionnées ci-dessus.

Ces significations ne sont pas sans connexion. L'hébreu כלי signifie aussi à la fois *vase* et *tégument*, *vêtement;* il s'agit en effet, de part et d'autre, de contenant, d'enveloppe. D'un autre côté, malgré l'apparente opposition, l'idée de *chose cachée*, *secrète*, peut être ramenée à celle de *révélation*, *divination*, *oracle ;* les choses que l'on devine, que l'on révèle sont celles qui étaient cachées, et l'on sait combien les oracles eux-mêmes étaient enveloppés d'obscurités énigmatiques, « *Ambage nexâ Delphico mos est Deo arcana tegere*, » dit Sénèque dans son *OEdipe*. Ce sens s'enchaîne à celui de *vase*, *coupe*, etc. En effet la coupe servait à deviner ; dans la Genèse, ch. XLIV, l'intendant à qui Joseph avait prescrit de cacher sa coupe d'argent dans le sac de Benjamin, reçoit ensuite l'ordre de courir pour la réclamer comme si elle avait été dérobée et de dire : « Cette coupe, n'est-ce pas celle avec laquelle mon maître boit, celle qui lui sert à deviner? » Gésénius, dans son *Lexique*, fait remarquer, après divers commentateurs, que כוס, au propre *coupe*, *calice*, est, en plusieurs endroits de la Bible, employé dans le sens *sort*, *destinée :* « Per metaphoram, *sors* seu « *conditio* bona vel mala quæ affertur, impendet, parata est ; *crux*, « *afflictio*, *calamitas*, *beneficia* vel *pœnæ* quas Deus hominibus offert et « distribuit, » est-il dit dans la *Critica sacra* de Leigh, 3e éd. en latin de Middoch. On ne donne point l'explication de la figure : n'est-ce pas une conséquence de l'emploi pour deviner, présager les événements, de l'un des vases désignés par les variantes du thème?

Laquelle de ces acceptions convient à notre inscription?

On pourrait d'abord adopter *secret*, *chose cachée*, et dire : *Quem penes secretum sanctuarii*, le ministre préposé au secret du temple ; les Égyptiens avaient en effet le titre sacerdotal SARESTÔM, *custos secretorum* (Rossi, *Etym. Ægypt.*).

En second lieu, on pourrait penser qu'il s'agit d'un stoliste et que le sens à préférer est celui de vêtement, d'ornement : *Quem penes vestimentum sanctuarii*.

Mais, en dernière analyse, je crois que le choix doit se faire plutôt

sur la forme qui se rapproche le plus de celle de notre texte כס ou סוס, כוז, par conséquent sur le sens *vase*, *coupe*, etc. J'y suis d'autant plus porté que la modification orthographique כסו a peut-être été amenée, déterminée par l'existence dans la langue égyptienne du terme *kat*, *kot* qui a une signification approchante. Selon les lexiques, cette signification est *corbis*, *sporta*. L'étymologie en est dans KAT, KOT, *convertere*, *absolvere*, *convolvere*, de même que pour la *corbeille* si souvent tracée dans les hiéroglyphes sous la figure d'une *coupe sans anse* et dont une des valeurs phonétiques est *Neb*, l'étymologie est NOUBT, *plectere*, *intexere*, NEBTI, NÊBTÉ, *opus contextum ex ramis palmæ*. On voit encore aujourd'hui, sur quelques parties des bords du Nil, l'usage de pareils vases si bien tressés qu'ils contiennent parfaitement les liquides. L'acception a pu s'étendre à des vases formés d'autres substances, de métaux, par exemple, et par conséquent à de véritables coupes, de même que, de SCHÔLK, qui d'une manière exactement analogue veut dire : *Texere sportas ex ramis palmarum*, on a fait SCHLOK, *cyathus libationum*. Ainsi le sens de *kot* a pu être plus varié que ne le donnerait à entendre la traduction précitée, et parmi les Tyriens fixés à Memphis, le sémitique *kos*, *koz* a pu d'autant plus naturellement se convertir en *kot*, que ce mot existait déjà avec une signification analogue dans l'idiome du pays; ainsi s'expliquerait surabondamment cette prononciation toute locale.

Mais ici encore il y a à délibérer pour savoir si l'on doit prendre le mot dans son acception propre *vase*, *coupe*, etc., purement et simplement, ou dans l'acception détournée de moyen et de symbole de divination.

En thèse générale, le dictionnaire d'Aruch donnant de כסוא, קסות la définition כלי שרת VAS MINISTERIALE, *vase du culte*, on peut voir l'équivalent dans les termes de notre inscription כסו דבר, *vas sanctuarii*.

Mais il est à remarquer que, dans cette leçon, le terme est au singulier; il faut donc qu'il s'agisse d'un vase spécial, déterminé. Or, dans la description de la procession d'Isis, Apulée mentionne plusieurs prêtres portant des vases différents; notre locution pouvait convenir à l'un d'eux, par exemple : « Idem gerebat et aureum vas-« culum in modum papillæ rotundatum de quo lacte libabat. » D'un autre côté, une patère d'or figurait en effet dans le culte d'Apis; à chaque anniversaire de la naissance de ce dieu, les prêtres de Memphis jetaient dans le Nil un vase de cette espèce. Un vase pouvait donc être désigné par la dénomination expresse *coupe du sanctuaire*, et le singulier pourrait être employé comme dans cette phrase de Cicéron, 6 *Verr.* : « Patera quâ mulieres ad res divinas uterentur. »

Mais le singulier s'expliquerait mieux encore dans le sens plus spécial de coupe employée à la divination ; le conséquent דבר héb. דביר) qui, outre *sanctuaire*, signifie aussi *oracle*, s'y adapterait en même temps de cette manière : *Quem penes scyphus oraculi.* L'oracle d'Apis était célèbre. Le plus souvent c'étaient différents actes de l'animal sacré lui-même qui en étaient l'expression. Mais ne pouvait-il pas y avoir en même temps un autre mode, surtout pour les intervalles où le temple manquait de son dieu? Il y avait aussi à Canope un oracle de Sérapis ; ce ne pouvait être aucune manifestation directe du taureau; mais le nom de la ville, qui rappelle celui de vase, de coupe, *neb*, car la gutturale ne s'écrivait pas en égyptien; ce nom n'autoriserait-il pas à penser que le moyen était l'emploi d'une coupe ou d'un vase analogue. Toujours est-il que la lécanomantie, divination au moyen d'un bassin plein d'eau dans lequel on jetait des pierres précieuses ou des lames d'or et d'argent dont le bruit était interprété suivant ses nuances, paraît avoir été pratiquée en Égypte précisément à l'époque à laquelle M. Mariette fait remonter notre monument, puisque, au dire de Glycas, *Ann.* II, Nectanébo II apprit par ce moyen son futur détrônement (1).

Mais j'ai indiqué un autre mot formé des seules radicales עט auquel j'ai dit que notre groupe כטו pourrait aussi se composer par la simple mutation de l'initiale : d'assez nombreux exemples de permutation de *caph* et d'*aïn* existent dans les langues sémitiques; Génésius en a précisément supposé une dans le rapprochement de כסה et de עטה dont j'ai précédemment parlé. La question porte donc surtout sur le sens. Ce sens est *Instrument servant tantôt à peindre, tantôt à graver les lettres*, roseau probablement dans le premier cas, style de fer dans le second. Au Psaume XLV, 2, et chez Jérémie, VIII, 8, il est expressément attribué aux scribes. Ainsi, en adoptant la mention de cet instrument, comme insigne, avec le complément *du sanctuaire*, « *Quem penes graphium sanctuarii*, » on aurait la désignation d'un scribe sacré, du scribe du temple d'Apis : ce serait probablement lui-même qui aurait présidé à l'exécution du monument. La permutation du *caph* en *aïn*, que cette version suppose, sans être commune, est moins rare que celle de *samech* et de *teth*, cf. עתר et כתר *circumdedit*, etc. כטו a aussi, et plus directement, son correspondant en égyptien dans KASCH (2) *calamus scriptorius*. Enfin, sur les

(1) E. Quatremère a rappelé sur ce sujet d'autres détails curieux dans le *Journal des savants*, juill. 1845, p. 421.

(2) *Sch* est la transcription de la lettre unique nommée *Schei* dans les grammaires,

monuments égyptiens, où les scribes sont très-souvent mentionnés, le *calamus scriptorius* est presque constamment un de leurs insignes, un élément du groupe symbolique de leur nom.

L'incertitude dans laquelle je reste en présence, si ma transcription et ma division sont justes, d'un mot qui se montre pour la première fois, n'est pas plus surprenante que celle qui partage les hébraïsants dans plusieurs cas semblables offerts par la Bible. Dans cet embarras, c'est aux savants particulièrement voués aux travaux de l'archéologie égyptienne qu'il appartient surtout de prononcer. Si j'osais devancer leur décision, je dirais que mon opinion penche pour le sens *vase du sanctuaire*, et, plus expressément, *vase de consultation sacrée*, *de divination*, *d'oracle*, pour les motifs suivants.

L'écriture hiéroglyphique possède ce caractère , dont les deux éléments existent aussi isolément. L'interne est évidemment un vase; il est unanimement considéré comme tel; l'autre, dans le premier volume de l'*Egypt's place* de M. Bunsen, p. 523, n° 395, est désigné comme une porte, un portail, un pylone. Au sujet de la figure combinée, M. Chabas, *Inscr. de Séti*, I, p. 12, s'exprime ainsi : « Le groupe, dont la valeur phonétique m'est inconnue, signifie *pensée*, *cogitatio*. » La phrase dont il fait partie est ainsi rendue littéralement : *Pour exprimer sa pensée avec son cœur*. Il s'agit d'une circonstance dans laquelle l'illustre pharaon précité, « ayant dirigé son attention sur la contrée située du côté des montagnes, éprouve le désir de visiter les mines d'or; il s'y fait transporter, et, s'arrêtant sur le chemin, il constate le manque d'eau et les conséquences funestes qui en résultent pour une population qui fournissait fidèlement à l'Égypte des produits utiles et précieux. » C'est alors que se trouve le passage mentionné : « Il s'arrête pour converser en lui-même, » dit M. Chabas.

Pour moi, l'idée est plus explicite. La figure me paraît représenter précisément un vase dans un sanctuaire, le vase du sanctuaire, le vase que l'on consultait, le vase inspirateur, et le sens me paraît être : « Il consulte en son cœur, » et mieux encore : « Il consulte la

lettre d'une prononciation très difficile pour la plupart des autres peuples, d'où sont venues des transcriptions différentes. On trouve probablement d'autres exemples de celles en *teth* par les Sémites, dans טרה, טלה *Recens fuit*, Syr. טלא, *puer*, pour SCHÈRÉ, SCHÈLI, *jeune*, *fils;* dans טען, Ar. טעינת, pour SCHENTI, *onus jumenti*.

divinité en son cœur. » Aussi, en d'autres parties du texte, sans aucune autre mention d'interrogation adressée à Dieu, il est dit que le dieu a répondu aux vœux du monarque, qu'il a conseillé telle chose. C'est une suite naturelle de cette prémisse, dont la signification était suffisamment connue de ceux qui lisaient les hiéroglyphes; et comme le vase, ainsi que je l'ai dit, se nommait *kat* ou *kot*, on avait l'expression corrélative GHINKÔTI (*Ghin-Kôti*, action d'interroger), *quæstio*, *inquisitio*, *exquisitio*, qui doit être, si j'ose émettre un avis en pareille matière, la valeur de la figure hiéroglyphique; Il n'est donc pas étonnant que, sur une très-légère mutation à un mot qui leur est propre, les Phéniciens de Memphis aient employé un terme si expressément consacré dans la région qu'ils habitaient.

Ce pas franchi, et l'on comprendra, j'espère, qu'il m'était impossible de le franchir plus rapidement, je puis marcher plus résolûment vers le terme de mes explications.

On est cependant arrêté à la quatrième lettre de la troisième ligne. La figure qui, contrairement aux copies, n'offre aucune trace de crochet à l'extrémité supérieure, n'a point d'analogue dans les alphabets connus. Parmi les lettres dont nous n'avons point encore, sur le monument, constaté ou présumé la représentation graphique, savoir : ג, ו, ח, ם, צ, ש, je n'en vois aucune qui puisse avec fondement s'y adapter. Comme elle fait certainement partie d'un nom propre, l'inconvénient est sans portée pour le sens de l'inscription.

A la fin de la ligne, nous retrouvons le groupe composant le nom de la divinité tel qu'il est écrit à la fin de la première ligne, et, partant, le caractère terminal que je n'ai que provisoirement assimilé au *iod*. Le nom, ainsi que je l'ai dit, étant vraisemblablement Apis, je ne vois aucune lettre qui puisse, aussi bien que le *iod*, concourir à le former parmi les six que je viens d'indiquer comme n'ayant été rattachées à aucune des figures de l'inscription : je maintiens donc définitivement la leçon אפי.

La lettre suivante, qui commence la dernière ligne et qui est séparée de la seconde lettre de cette ligne par un intervalle volontaire ou un accident de la pierre, a fort embarrassé mes devanciers. La solution que je propose me semble lever toute difficulté, et je vois dans ce résultat simple et naturel un nouveau motif d'attribuer à la figure en question la valeur *zaïn*, qui fournit ce moyen d'application. Le père du dédicateur, d'après ma leçon, aurait eu deux noms : le fait est loin d'être sans exemples dans l'épigraphie ancienne; la Bible en contient aussi. Ces noms sont liés, dans notre

texte, par la lettre intermédiaire dont il s'agit, ou *zaïn*, qui représente le pronom relatif ז, en latin *qui*. Le surnom est devenu le nom du fils ou du dédicateur, peut-être parce qu'il se rattachait à quelque circonstance importante de la vie du père dont on a voulu prolonger le souvenir, ou même sans cette condition, car on voit assez souvent, sur les contrats de vente égyptiens, le fils porter le nom du père. Le premier nom de notre personnage, en faisant abstraction du trait indéterminé, soit T?HK, *Ta?HaKa*, ressemble à *Takos*, nom du pharaon qui a immédiatement précédé Nectanébo II, de même que le nom d'un autre pharaon, l'éthiopien *Tarakos* de Manéthon, s'écrivait en hiéroglyphes *TaHaraKa*. Peut-être le trait indéterminé se lie-t-il à la figure suivante, et forme-t-il avec elle un *chet*, aspirée dont la délinéation varie beaucoup sur les monuments; dans ce cas, la transcription serait encore THK, et l'assimilation à *Takos* plus explicite. De l'une ou de l'autre manière, il est possible que notre personnage soit né sous *Takos* et ait reçu, suivant une coutume du pays, le nom du prince régnant; mais celui-ci n'étant resté sur le trône que deux ans, et en ayant été renversé par Nectanébo II, le nom, après cette révolution, a pu être changé, pour éviter, comme semble le dire le surnom, des tribulations de la part du nouveau pouvoir. Nectanébo II n'ayant pas régné plus de dix-huit ans, ce n'est pas sous lui que le monument aurait été consacré par le fils de notre premier Rekzephôk; il faudrait ramener la date à dix-huit ou vingt ans au moins en deçà, sous Alexandre le Grand : cette petite différence ne serait pas de nature à contrarier le calcul de M. Mariette. Dans ces circonstances, le premier nom du père du dédicateur aurait pu être rappelé sans danger. Notre propre histoire nous fournit des exemples de pareilles variations.

Il pourra paraître extraordinaire que des Phéniciens aient été attachés au culte d'Apis. Mais déjà l'on a reconnu la désignation d'un prêtre d'Osiris dans l'inscription de Carpentras. Toutefois la répétition même de faits semblables n'est que plus remarquable. Peut-être, au sujet d'Apis, l'explication se trouve-t-elle dans une tradition transmise par le Syncelle concernant l'un des rois étrangers nommés par Manéthon *Hycsos* dans Fl. Josèphe, et *Phéniciens* dans l'Africain et dans Eusèbe, savoir : *Aseth*, dont il dit : « Sous lui, le taureau déifié fut nommé Apis. » A la vérité, le Syncelle, d'une manière générale, est souvent peu digne de confiance, et, en particulier, en ce qui regarde le roi qu'il nomme Aseth, il a émis des opinions qui annoncent quelque confusion. D'un autre côté, Manéthon, dans l'Africain, attribue à un roi de la deuxième dynastie,

Kækhós, la déification d'Apis, de Mnévis et du bouc de Mendès. Cependant il ne serait pas d'une saine critique de rejeter indistinctement, sans examen, sans motifs approfondis, toutes les assertions du Syncelle. Les deux gloses relatives au culte du taureau ne se contredisent pas nécessairement; peut-être même, bien appréciées, se confirment-elles l'une l'autre. En effet, il me semble que, dans la première, Manéthon n'a eu en vue que la déification proprement dite, l'établissement du culte purement et simplement, et que c'est rétroactivement qu'il a employé les noms consacrés de son temps, Apis et Mnévis; dans la phrase du Syncelle, au contraire, on semble reconnaître la déification antérieure du taureau, et ne vouloir faire allusion qu'à la date de l'appellation d'Apis à Memphis, résidence des rois phéniciens. Si les faits s'étaient réellement ainsi passés, on comprendrait qu'à l'époque de l'expulsion de ces rois et de leur armée, on eût cependant maintenu à Memphis les familles phéniciennes auxquelles devait appartenir le sacerdoce auprès d'une divinité si particulièrement adoptée par l'un de leurs rois; on comprendrait l'agglomération de ces familles, progressivement augmentées, autour du temple de Protée et près de celui de Phtah; on comprendrait la perpétuation de diverses branches du ministère sacré parmi quelques-uns de leurs membres. Mais ici encore, c'est aux savants qui ont déjà réalisé tant de progrès dans l'archéologie égyptienne à juger ces questions, que je ne présente qu'avec la plus grande réserve.

A. Judas.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

Le ministre d'État vient d'acquérir, pour le musée de l'hôtel de Cluny, huit couronnes d'or du VIIe siècle, trouvées près de Tolède, la capitale des rois goths. Ces couronnes sont richement ornées de saphirs et de perles sertis avec art; la plus grande, dont le bandeau n'a pas moins de 10 centimètres de hauteur, porte le nom du roi Reccesvinthus, prince qui a régné sur l'Espagne, de 649 à 672. Les autres, de formes variées, sont de plus petites dimensions. Toutes ces couronnes sont suspendues à de belles chaînes d'or, et une chaînette passant au centre de chaque couronne soutient une grande croix enrichie de pierreries. Ces joyaux avaient été dédiés à la vierge de Sorbaces, ainsi que nous l'apprend l'inscription tracée sur l'une de ces croix; ils offrent une grande analogie avec les bijoux mérovingiens. Cette magnifique collection, produit de l'art du moyen âge, va fournir un ample sujet d'études aux artistes et aux antiquaires.

— *Musée de Constantine.* Constantine est peut-être, de toute l'Algérie, la ville dont les habitants témoignent de plus de zèle pour la recherche et la conservation des monuments d'antiquité. On y remarque deux musées :

1° Un musée épigraphique, formé en 1852, dans un lieu malheureusement non couvert, mais du moins fermé et où les monuments, s'ils ne sont point encore abrités contre les intempéries des saisons, sont du moins garanties contre toutes les autres chances de destruction.

2° Un musée d'antiquités diverses, dans une salle de la mairie, où les monuments les plus précieux sont rangés dans des armoires vitrées. Ce musée a eu pour noyau une collection formée à Constantine même, par un entrepreneur de travaux publics, M. Costa, collection qui a été acquise, il y a deux ans, par la ville, au prix de 10 000 fr. Depuis il s'est successivement augmenté, soit par des acquisitions nouvelles faites par l'administration municipale, soit par les dons des particuliers.

M. Costa, lui-même, dont le zèle ne s'est pas ralenti depuis la vente de sa collection, vient de l'enrichir d'un certain nombre d'ob-

jets précieux trouvés par lui à Philippeville, dans le courant de l'été dernier, et qu'il a généreusement offerts à la ville. Nous pouvons citer parmi ces objets :

1° Une lampe en bronze parfaitement conservée, avec les chaînes qui servaient à la suspendre. Cette lampe a 0m,30 de diamètre sur 0m,07 de hauteur; les becs sont au nombre de six ; les chaînes ont 0m,31 de longueur.

2° Un seau creusé dans un tronc d'olivier, et cerclé de bandes de bronze dans tous les sens. L'anse, qui est du même métal, n'a éprouvé, pour ainsi dire, aucune lésion.

3° Une intaille en pierre rouge, représentant une tête dont les contours forment trois profils, suivant la manière dont on les examine.

4° Le fond d'un plat en terre rouge, sur lequel sont imprimées deux croix grecques. Au-dessus de chaque croix est un agneau pascal.

5° Un miroir en métal de 0m,09 de diamètre.

6° Une grappe de raisin en bronze, de 0m,06 de longueur.

7° Une vingtaine de lampes funéraires avec des attributs charmants. Il y en a une, entre autres, qui offre le symbole de la victoire sous la forme d'un ange aux ailes déployées, le corps enveloppé d'une robe flottante, et tenant une palme de la main gauche. Sur d'autres on voit un prêtre païen avec ses insignes, — un guerrier arrêtant un cheval au galop, — une hyène, — une autruche en marche, avec les ailes soulevées, — Mercure avec ses attributs ordinaires, le caducée et la bourse, etc., etc.

— Notre collaborateur, M. Victor Langlois, va mettre incessamment sous presse sa *Numismatique des Arabes avant l'Islamisme*, ouvrage auquel il travaille depuis plusieurs années. Ce travail comprendra la description des monnaies frappées par les émirs arabes de la Nabatène, de la Palmyrène, de la Mesène, de l'Orrhoène et d'Atra. L'auteur fera suivre ces descriptions d'un chapitre sur les monnaies de l'Abyssinie, qui jusqu'à présent n'ont été l'objet d'aucun travail spécial. L'ouvrage de M. V. Langlois servira pour ainsi dire d'introduction à l'ensemble de la numismatique des Sémites.

BIBLIOGRAPHIE.

Vetri ornati di figure in oro, trovati nei cimiteri dei Cristiani primitivi di Roma, raccolti e spiegati da Raffaele Garrucci ; Roma, tipografia Salviucci, 1848, in-fol. xxiv et 112 pages de texte , et 43 planches représentant 339 monuments.

Nous reviendrons sur cet ouvrage ; il a une trop grande importance pour qu'il ne lui soit pas consacré, dans ce recueil, un article spécial et d'une certaine étendue. Contentons-nous, pour aujourd'hui, d'en annoncer la publication, en ajoutant seulement que la beauté de l'exécution est digne de l'importance du sujet et de la science bien connue de l'auteur.

Aegypten beim Geographen von Ravenna, l'Égypte chez le Géographe de Ravenne, par G. Parthey, extr. des Mémoires de l'Académie royale des sciences de Berlin ; 1858, in-4° de 36 pages.

Nous croyons faire une chose utile aux personnes qui s'occupent de l'histoire et des antiquités de l'Égypte, en leur annonçant cette petite publication, dans laquelle elles trouveront les diverses parties du texte de l'anonyme de Ravenne où il est question de l'Egypte ; des notes savantes où les noms géographiques, souvent altérés chez l'anonyme, sont rapprochés de ceux que l'on trouve dans les autres sources de la géographie ancienne de cette contrée ; enfin, une table générale de tous ces noms.

Philostrate. Traité sur la gymnastique, texte grec accompagné d'une traduction en regard et de notes, par Ch. Daremberg, in-8°. Paris, Firmin Didot, 1858.

Le traité de Philostrate sur la gymnastique est un texte de plus à joindre à ceux de littérature ancienne qui ont été découverts dans ces derniers temps. M. Daremberg, qui s'occupe avec zèle de recueillir dans les auteurs anciens tout ce qui a rapport à la médecine, devait naturellement porter son attention sur un ouvrage inédit relatif à la gymnastique, laquelle, dans les temps anciens comme aujourd'hui, a été fort estimée pour l'hygiène et le traitement de certaines maladies. C'est pour régénérer l'institution des gymnastes que Philostrate écrivit ce traité, dans lequel il se plaint de ce qu'elle ne produit plus que des athlètes abâtardis. On doit savoir gré à M. Daremberg d'avoir entrepris de traduire cet auteur ; c'est une tâche qui n'était

pas sans difficultés, mais qu'il a surmontée à l'aide de son savoir comme helléniste et comme médecin. Les archéologues qui s'occupent spécialement de l'étude des monuments de la statuaire grecque et romaine, trouveront dans cet ouvrage des renseignements nouveaux et d'une grande importance.

Revue de l'art Chrétien, recueil mensuel d'Archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé Jules Corblet; in-8°. Paris, Pringuet.

Ce recueil se recommande particulièrement aux personnes qui s'occupent d'archéologie religieuse; on peut en juger par la nomenclature que nous avons donnée des principaux articles contenus dans les numéros précédents.

Un traité de blason du XVe siècle, précédé d'une introduction par M. L. Douet d'Arcq; in-8° avec 70 dessins de blasons. Paris, Leleux, 1858.

Ce traité de blason, le plus ancien qu'on connaisse, présente les éléments du blason en douze chapitres; puis un petit armorial, entremêlé de quelques règles de l'art héraldique et des exemples pour blasonner quinze écus difficiles. Les divers chapitres qui le composent traitent de l'invention des armoiries, de leur composition, et donne l'énumération et la définition des devises, etc. Ce livre sera lu avec intérêt par toutes les personnes qui, aujourd'hui, s'occupent de la science du blason.

Introduction à l'étude des hiéroglyphes, par S. Birch, esq., conservateur du musée britannique, traduite de l'anglais et annotée par F. Chabas; in-8°. Paris, Leleux, 1858.

Aujourd'hui que l'égyptologie constitue un rameau important de la science archéologique, ce travail pourra être consulté avec profit par les personnes qui voudraient posséder les notions de cette science. L'auteur y a exposé avec ordre et correctement expliqué les premiers éléments du système hiéroglyphique, suivant la méthode Champollion. Les nomenclatures bibliographiques de M. Birch ont été complétées par son savant traducteur.

TRADUCTION ET ANALYSE

DE

L'INSCRIPTION HIÉROGLYPHIQUE D'IBSAMBOUL,

CONTENANT LE RÉCIT D'UN ÉPISODE DE LA GUERRE DE RAMSÈS II CONTRE LA CONFÉDÉRATION DES H'ITAS.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Telle qu'elle est reproduite dans le grand ouvrage de la commission prussienne, l'inscription d'Ibsamboul comprend quarante-cinq colonnes; indépendamment des colonnes incomplétement copiées, le texte donné par Champollion omet entièrement deux lignes essentielles; il se compose seulement de quarante-trois lignes. Quant à l'inscription du Ramesseum, dont les colonnes sont plus longues, elle n'a que vingt-cinq lignes, contenant le même texte que celui d'Ibsamboul, plus deux phrases additionnelles.

Pour les références je me servirai de la copie de la commission prussienne, dont les lignes seront numérotées de 1 à 45. Dans l'espace qui sépare la vingt-huitième de la vingt-neuvième ligne, le roi Ramsès, assis sur son trône, interpelle ses généraux humblement tournés vers lui; mais cette scène qui sert d'illustration au texte n'interrompt pas le récit, et le commencement de la ligne 29 fait suite immédiate à la fin de la ligne 28.

L'inscription gravée sur la planche XXXII du grand ouvrage de Champollion est au contraire indépendante de l'inscription principale; le tableau d'assemblage (Pl. XVII *bis*) l'indique suffisamment; elle se réfère à l'arrivée d'un corps de troupes égyptien, composé d'infanterie et de chars, auquel les hiéroglyphes donnent le nom de NAROUNA du roi. Champollion a été aussi malheureux dans la copie de ce petit texte que dans celle de la grande inscription, car tandis

(1) Voy. plus haut, p. 573.

qu'on lit très-distinctement dans la copie de la commission prussienne :

PE AÏ IRI EN PE NAROUNA EN AA PER TI ONH' OUT'A SENB
la venue des Narouna du roi (1)
EM PE TO AMAOUR
dans le pays d'Amaour,

la copie de Champollion omet cinq groupes et donne seulement : PE AÏ IRI EN NAROUNA EN EM PE AA AMAOUR, ce qui ne forme aucun sens. C'est dans les derniers groupes de ce texte défiguré que M. Lenormant trouve le nom de Paamauro, qu'il assimile à Bemmari, localité citée dans l'Itinéraire d'Antonin (2) ! Mais ni le pays d'Amaour, ni celui de Bemmari, qu'on ne s'attendait pas à rencontrer ici, ne sont mentionnés dans le texte qui fait l'objet de cette étude.

Pour ne pas multiplier outre mesure les groupes hiéroglyphiques dans le texte, je me contenterai de transcrire les mots égyptiens, d'après la méthode de lecture que j'ai exposée dans la première partie de mon Mémoire. Je ne ferai usage du caractère spécial que lorsque la discussion analytique l'exigera. Sous la transcription, je placerai la traduction mot à mot de l'égyptien, et, pour la facilité des explications, je couperai l'inscription en paragraphes dont je discuterai les mots douteux.

La première ligne est presque entièrement occupée par le protocole habituel des inscriptions officielles; elle contient la date, les noms et les titres du roi. Il n'y a rien à analyser dans ce préambule commun à tant de documents. J'aborde donc immédiatement le récit :

Lig. 1. AS-T H'ER-EW HI
Voilà que sa majesté (était) (3) *à*

lig. 2. T'AHI EM UTI-EW II EN NEH'T
T'ahi dans son expédition 2e *de victoire.*

La particule AS-T par laquelle commence l'inscription annonce la situation des choses, le fait accompli au moment où l'on parle; on connaît les variantes AS, AS-TOU et AS-EK; le copte possède en-

(1) Je rappelle ici l'observation que j'ai déjà faite relativement à la traduction abrégée des formules qui servent à désigner la personne du roi.

(2) *Les Livres chez les Égyptiens*, p. 274.

(3) L'auxiliaire d'état est souvent sous-entendu en égyptien comme en hébreu.

core une particule analogue dans ⲓⲥ et ⲓⲥⲁⲕ; les événements consécutifs sont amenés par la particule , HAN, copte ϩⲁⲛⲛⲉ, *voici que.*

Des textes nombreux et notamment les inscriptions du grand temple d'Ammon-Ra à Thèbes, que M. Birch a nommées avec raison les Annales de Thothmès III, montrent que les campagnes des pharaons à l'étranger étaient désignées sous le nom d'UTI EN NEH'T, *expédition de conquête*, ou *de victoire*. Dans le style officiel, chacune de ces campagnes recevait un numéro d'ordre; nous sommes ici à la seconde campagne de Ramsès II; les Annales de Thothmès III mentionnent jusqu'à la treizième campagne de ce prédécesseur de Ramsès, à la trente-neuvième année de son règne (1).

Lig. 2. RES NEFER EM ONH' OUT'A SENB EM AM EN
Veille bonne pour vie saine et forte dans la tente de
H'ER-EW HI T'ES-T RES ENT KATES'
sa majesté au fossé méridional de Kates'.

« On faisait bonne garde sur la personne du roi dans la tente royale, au fossé méridional d'Ates. »

Le verbe , RES, a eu les mêmes acceptions que ses dérivés coptes ⲣⲏⲥ, ⲣⲟⲉⲓⲥ, *vigilare*, *expergisci*, *custodire*, *vigilia*. Indépendamment des deux déterminatifs qui accompagnent ici ce groupe, on le rencontre souvent augmenté de la face humaine, qui semble n'y jouer qu'un rôle explétif; l'expression si fréquente SOUTEN RES veut dire *roi vigilant*, *attentif*, comme, par exemple, dans les inscriptions de l'obélisque de Paris :

HIK KEN RES HI HAH H'OU
Souverain victorieux, vigilant pour chercher les glorifications
EN MES SOU (2)
de celui qui l'a engendré.

(1) *Lepsius Auswahl*, XII, 44; *Denkm.*, Abth. III, 31, *a*, 10.
(2) Sharpe, *Eg. Ins.*, 42, face 2.

Au proscynème de Ramsès-ashou-heb, à Ibsamboul, le roi est dit :

RES HI HAH SEP NEB MONH' EM IRI-T
Vigilant pour chercher occasion toute possible pour faire
H'OU EN ATEW HOR (1)
honneurs à son père Horus.

La même expression est appliquée à un architecte de l'époque d'Amenemha IV (2).

Dans la phrase étudiée, la *bonne veille* doit s'entendre de la garde attentive qui se faisait à l'entrée de la tente du monarque. On trouve une formule analogue dans les Annales de Thothmès III :

MEN-HET MEN-HET RES RES RES EM ONH'
Courage! courage! vigilance! vigilance; qu'on veille sur la vie
EM AM EN ONH' OUT'A SENB (3)
dans la tente du roi.

Du sens *veiller*, *s'éveiller* est dérivé celui de *se lever, se relever*. On lit au Rituel :

RES-EK APE-EK AS-RA (4)
Lève ta tête, Osiris.

C'est le sens qu'a adopté avec raison M. de Rougé dans ce passage du discours de Ramsès :

PE HOUI NEB EM SEN MEN RES-EW SOU (5)
Le tombant tout d'entr'eux non il relève lui.

« Quiconque d'entre eux tombera ne se relèvera plus. »

M. Birch a le premier signalé le sens du groupe , AM, *tente, pavillon de guerre;* cette valeur est certaine. Pendant leurs campagnes les rois amenaient avec eux leur tente et l'installaient dans leur camp; lorsqu'il est parlé de l'érection de la tente royale, ou de la garde dont elle était l'objet dans un lieu quelconque, c'est

(1) Champollion, *Mon.*, I, 9, 2, 10.
(2) Sharpe, *loc. cit.*, 82, 3.
(3) *Denkm.*, Abth. III bl., 32, 13.
(4) *Todtb.*, 151 *b*.
(5) *Pap. Sall.*, III, $\frac{4}{5}$.

comme s'il était dit que le roi y avait établi son camp. C'est ce que démontrent diverses mentions des Annales de Thothmès III (1) où l'on voit en outre que le mot AM ne désigne pas exclusivement la tente royale puisqu'un de ces objets figure au nombre des prises faites sur l'ennemi (2).

Une cause sérieuse d'embarras est l'explication du mot , T'ES, qui se réfère à quelque accident du terrain au midi de la ville de Kates'. Dans les tableaux d'Ibsamboul et du Ramesseum, on voit que cette ville est située sur l'Aranta qui l'entoure de ses eaux, en un point où le fleuve s'élargit considérablement. On distingue même un fossé intérieur rempli d'eau, formant une seconde enceinte en avant des murs crénelés. Peut-être le T'ES est-il le fossé extérieur dans lequel a été détourné le cours de l'Aranta. Le groupe T'ES correspond à une lacune du texte du Ramesseum, mais on y lit, à la ligne 20, que pour surprendre Ramsès, l'armée des H'itas passa le , S'ET, qui est au midi de Kates'. Le copte ϣⲟⲧⲉ, *fovea*, *fossa*, fournirait une explication satisfaisante de ce mot, et l'on pourrait admettre que le S'ET du Ramesseum et le T'ES d'Ibsamboul sont la même chose. Tous les deux sont d'ailleurs une circonstance topographique observée au midi de la ville de Kates'. Le sens *fosse*, *fossé*, est du reste admissible pour le mot T'ES dans tous les passages où je l'ai trouvé employé, soit qu'il représente la fosse où se retire le serpent Apap (3), soit qu'il s'applique à celle où sont précipités les ennemis d'Osiris après leur immolation (4).

S'il reste quelque doute sur le véritable sens de ces mots, nous savons tout au moins d'une manière bien certaine que le roi d'Égypte avait établi son camp en un lieu situé au midi de la ville de Kates.

Lig. 3. S'A H'ER-EW H'A OUBN-RA S'OP-EN-EW
se leva sa majesté comme la lumière du soleil, il prit
H'AKEROU TEW MONT
les parures de son père Mont.

(1) Abth. III, 31, 57.
(2) *Ibid.*, 32, 17.
(3) *Todtb.*, ch. VII, titre; ch. XCIX, 2.
(4) *Todtb.*, ch. CXLVI, 16, 17.

On trouve dans un grand nombre de textes (1) l'orthographe pleine du groupe , H'AKEROU; ce mot signifie *parures*, *ornements*, *ajustements*. Employés comme verbes, H'AKER et SEH'AKER équivalent à *orner*, *parer*, *embellir* :

Ex. : IRI-EN-EW SIB AA EN NUM SEH'AKER EM AA
Il a fait une porte grande d'or, ornée de pierre
NEB AS (2)
toute précieuse.

La parure du dieu Mont, le Mars égyptien, n'est autre chose que l'armure des combats.

Il est à peine utile de rappeler ici que, par euphonie, les Égyptiens supprimaient souvent le pronom possessif de la troisième personne du singulier masculin EW, après le mot ATEW, TEW, *père*.

Lig. 3. OUT' NEB EM Lig. 4. H'ET SPER H'ER-EW
partit le seigneur en s'éloignant; s'approcha sa majesté
ER RES TEH'A EN S'ABTOUN
au midi de la forteresse de S'abtoun.

« Le roi continua sa marche et s'avança jusqu'au midi de la forteresse de S'abtoun. »

Il y a à faire à propos de cette phrase si simple une observation importante, dont la priorité appartient à M. Birch.

Dans les textes, l'expression , H'ET, est constamment opposée à , WENTI. La première signifie *partir*, *s'éloigner*, *se mettre en voyage;* l'autre, *rentrer*, *revenir;* c'est ainsi, par exemple, que l'élu du ciel égyptien, investi de la faculté de prendre éternellement toutes les formes à son gré va (H'ET) aux champs Aalu [l'Élysée] et en revient (WENTI) (3); que dans l'hymne de H'emmès, ceux qui montent (H'ET) et qui redescendent (WENTI) la durée de la vie, adressent des acclamations à Osiris (4). Après sa victoire

(1) *Todtb.*, 92-4; comparez le passage correspondant du papyrus Cadet; *Todtb.*, 142, 22; Greene, I, 8; Sharpe, *Eg. Ins.*, 2d Series, 3, 9.
(2) *Denkm.*, Abth. III, 167.
(3) *Todtb.*, ch. LXXII, 9.
(4) Sharpe, *Eg. Ins.*, 97, 13; *ibid.*, 1, 5.

signalée sur les H'itas, Ramsès II revint (WENTI) vers le midi (1). On trouve aussi l'expression H'ET en opposition avec un mot assez rarement employé comme verbe de mouvement 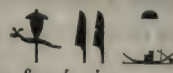 , H'ESEFI; c'est dans une de ces formules des stèles funéraires qui invitent les passants à prononcer la prière pour les défunts.

A RETOU NEB-T SOU-T-SEN HI EM HA-TEN
O hommes tous qui passent en face de cette stèle
EM H'ET EM H'ESEFI EM MERA-TEN (2)
en allant et en revenant dans vos cultures.

Du mot WENTI je signalerai la variante 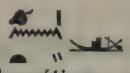 (3) dont le premier signe est l'hiéroglyphe du nez, phonétique FENTI, WENTI.

Il est bon de remarquer que ni l'une ni l'autre de ces expressions ne s'applique exclusivement à la navigation.

Lig. 4. AI-T EN S'ASOU II ER T'OT Lig. 5. EN H'ER-EW
Vinrent S'asou 2 *pour dire à sa majesté.*

« Deux S'asou vinrent dire au roi. »

Il n'y a rien à discuter dans cette phrase dont le sens est évident. L'identification des S'asou avec l'un des peuples de la géographie ancienne est aussi incertaine que celle de toutes les autres nations dont nous allons rencontrer les noms, à l'exception de Naharaïn, la Mésopotamie, le pays des deux fleuves, dont les hiéroglyphes reproduisent exactement le nom biblique. Le pays de S'asou est plusieurs fois cité dans les textes militaires. Sous le règne de Thothmès III, le capitaine Ahmès Pennob y fit de nombreux prisonniers (4). Dans un texte curieux, mais malheureusement mutilé des inscriptions d'Ibsamboul, Ramsès II est dépeint comme *ayant entraîné la Nigritie dans les pays septentrionaux, les Aamous* (races jaunes de l'Asie centrale) *dans la Nubie, et le pays de S'asou dans celui de....* (5). Le dernier mot est détruit, et cette lacune nous prive d'une opposition qui aurait pu être utilisée pour les recherches géographiques.

Les S'asou ne figurent pas dans l'énumération des peuples alliés

(1) *Pap. Sall.*, III, $\frac{10}{13}$.
(2) Sharpe, *Eg. Ins.*, 82, 8.
(3) *Ibid.*, 44, 10. Conf. Todtb. 72. 8.
(4) Lepsius, *Ausw. Zwei Steine*, etc., lig. 10.
(5) Champollion, *Mon.* I, $\frac{17}{2}$.

des H'itas, mais le texte nous les montre offrant leurs services aux parties belligérantes. On peut supposer, comme l'a fait M. de Rougé, qu'ils appartenaient aux tribus nomades des déserts de Syrie.

Lig. 5. EM NENOU SENNOU ENTI EM AAOU EN MAHOTOU
Parmi nos frères qui (sont) *dans les grands des Mahotou*
EM TA PE Lig. 6. H'ITA TA AOU NOU EN HE'R-EW
par le fait du H'ita, on nous a fait venir vers sa majesté
ER T'OT
pour parler.

« Parmi nos frères que le H'ita a placés parmi les plus grands des Mahotou, on nous a envoyés pour parler au roi. »

Le discours des S'asou est digne d'attention, car c'est le point capital de l'inscription. Ils parlent, comme on devait s'y attendre, à la première personne du pluriel , NOU, ENNOU, copte ⲛⲟⲩ et dans les composés ⲛ, ⲉⲛ, *nous*. Ils se recommandent d'abord de leur propre importance : leurs frères, c'est-à-dire leurs compatriotes, leurs pareils, ont été placés par les H'itas parmi les plus considérables de certains officiers que le texte nomme Mahotou, et dont il serait difficile de préciser les fonctions. Dans les textes publiés par M. Greene, les Mahotou sont nommés à la suite de l'Oer (1), c'est-à-dire du chef militaire, du général. A Sakkara, un Égyptien se vante d'avoir été véritablement l'affectionné des Mahotou (2). Je les considère comme des conducteurs ou chefs de tribus, des espèces de scheiks. Les deux S'asou expliquent ensuite qu'on les a envoyés pour faire une communication au roi; le texte est assez clair pour se passer d'analyse. Je crois cependant devoir m'arrêter un instant sur l'auxiliaire TA, *faire*, *donner*, *causer*. Ce mot remplit un rôle très-important dans la langue hiéroglyphique.

On a récemment contesté la prononciation TI donnée par Champollion qui avait assimilé le groupe et ses variantes au copte ⲧⲓ et l'on a voulu le lire MA. Les recherches auxquelles je me suis

(1) Greene. *Fouilles à Thèbes*, II, 26.
(2) *Denkm.*, Abth. III bl.

livré m'ont démontré que les vues de Champollion étaient justes. Il existe effectivement un verbe , MA, *donner*, qui s'écrit souvent à l'aide d'un signe idéographique : la main présentant un vase ; ce même signe sert à écrire la syllabe MA ou MO dans certains mots tels que MAU, *la mère*, MOFEK, *cuivre*, etc. Il n'est pas impossible que les deux signes et , si voisins de forme et de sens, aient été quelquefois confondus dans les textes, mais il est incontestable que la langue antique a possédé simultanément les formes TA ou TI et MA. Les diverses expressions , , , et se prononcent réellement TA et sont des variantes qui s'échangent continuellement. Les deux dernières ne sont autre chose que la lettre *t* elle-même; est une variante de (1); la forme hiératique des deux signes est ordinairement identique. Quant à et à leur valeur phonétique TA, TI, est exprimée par toute une série de noms dont ils forment la seconde syllabe, comme par exemple ceux de Petammon, Petubastes, Petosiris, etc. En rassemblant les variantes du groupe , RETA ou ERTA, autre forme bien connue de l'auxiliaire *faire*, *donner*, etc., on obtient l'équivalence suivante : = = = = = .

Si l'on supprime le signe commun il reste :

= = = = = , TA.

Je citerai aussi les formes et , analogues à , dans lesquelles le segment , *t*, remplit le rôle de complément phonétique.

Voici une phrase dans laquelle le scribe a cherché à faire parade

(1) Cette observation ne s'applique à que lorsque ce signe signifie DONNER, FAIRE, etc. Dans le corps des mots c'est simplement une voyelle; figurativement ce signe signifie *le bras*.

de sa connaissance des variantes; sur un cercueil conservé au Musée britannique, Osiris dit :

(1)

TA A ONH' EN AS-RA.... TA-ENA SOU EM NETEROU

Je donne la vie au défunt.... Je donne lui parmi les dieux,

TA-ENA AK-EW PER-EW

je donne qu'il entre et qu'il sorte

ou en termes corrects : « Je donne la vie au défunt, je le place parmi les dieux, j'accorde qu'il entre et qu'il sorte. »

Je renverrai également l'étudiant aux variantes , Sharpe, *Eg.*, *Ins.*, pl. 79, lig. 14; *ibid.*, 86, 9; , , Denkm. Abth. II, 102.

Les verbes TA et ERTA ont pour signification radicale *donner*. Le thème TA ou DA est commun à un grand nombre de langues, notamment au grec et à l'hébreu. Comme auxiliaires, ces mots remplissent des fonctions variées qui dérivent toutes de leur valeur radicale. Ils représentent le verbe impulsif, causatif, *faire*, comme dans nos formules *faire faire*, *faire dire*, etc. L'inscription de Rosette en offre quelques exemples, notamment à la lig. 13 : « qu'il soit accordé aux habitants de l'Égypte qui le désireront, d'élever de même cette chapelle du dieu Épiphane,

ER ERTA OUN ES EM PER SEN

pour faire qu'elle soit dans leur maison.

Ce qui correspond au grec : καὶ ἔχειν παρ' αὐτοῖς.

A la ligne 14, se trouve l'ordre de faire élever la stèle trilingue dans les temples :

ERTA HA EW

faire élever lui.

(1) Sharpe, *Eg. Ins.*, pl. 75, lig. 10.

Dans la petite inscription qui sert de légende à la bastonnade infligée aux deux espions, il est dit qu'on les frappe devant le roi,

ER TA SEN T'OT PE ENTI PE TO EN H'ITA AM (1)
pour faire eux dire le où le pays de H'ita là.

« Pour leur faire dire le lieu où se trouvait le peuple H'ita. »

TA et ERTA servent aussi à indiquer la nomination, la promotion à un office. Mont-si, personnage qui vécut sous les trois premiers pharaons de la XIIe dynastie, énumère les cinq emplois qui lui furent successivement conférés, et se sert alternativement du mot , TA, et de , ERTA ;

TA-A H'ER-EW EM AN (2)
Fit moi sa majesté en scribe
et ERTA-A H'ER-EW ER AN
Fit moi sa majesté pour scribe.

Dans un autre monument de la même époque, la forme est , ERTA (3). Il en est de même au papyrus Prisse, planche II, avant-dernière ligne.

Ainsi TA et ERTA expriment l'impulsion, l'incitation, la cause. Après le carnage que Ramsès fit des H'itas, on ne trouvait pas un endroit où l'on pût mettre le pied *à cause* de la multitude des cadavres

littéralement : EM TA AS'OU SEN (4)
par le fait de leur multitude.

(1) Champ., *Mon.* I, XXIX, au bas.

(2) Sharpe, *Eg. Ins.*, 83. Le phonétique AN pour le signe a été indiqué par M. Birch. *Mémoire sur une patère égyptienne*, etc., p. 53.

(3) Sharpe, *Eg. Ins.*, 82, 5.

(4) Pap. Sall. III, $\frac{7}{9}$. M. de Rougé a paraphrasé : *tant les morts étaient nombreux.* Le phonétique de est , AS' pluriel AS'OU, ainsi que le démontrent les variantes du nom d'un serpent mythologique = , AS' HOOU, *à plusieurs têtes.* Sharpe, *Eg. Insc.*, 1st series 32; 2d series 5-9; l'expression

C'est dans ce sens qu'on doit traduire les formules dans lesquelles il est dit que le défunt prend toutes les formes :

ER TATA HET-EW (1)
à l'impulsion de son cœur

et non pas « pour placer son cœur. »

Ces observations pourraient être poussées beaucoup plus loin, mais nous rencontrerons dans la suite du texte des exemples remarquables que j'aurai le soin de faire ressortir. Ce que j'ai dit justifie surabondamment ma version de la phrase étudiée. J'ajouterai seulement que la dernière partie de cette phrase est au passif :

TA AOU-NOU ER TOT'
Nous avons été fait venir pour dire

Lig. 6. AOU-NOU ER IRI-T BEKOU lig. 7. EN AAPER-TI ONH' OUTA' SENB
Nous sommes pour faire des serviteurs du roi.

« Nous ferons des serviteurs du roi. »

Le sens de ce passage est manifeste, car le groupe BEK, copte ϐϵϣϫ, *servus*, n'a pas besoin d'être discuté. Les deux émissaires protestent de leur dévouement afin de préparer le succès de leur fourberie.

Lig. 7. EM TOU-NOU RAOU-NOU EM TA PE H'ER EN H'ITA
En étant nous avoisinant par le fait du terrassé de H'ita,
H'ER PE H'ER EN H'ITA HEMSE EM H'IRABA HI MEHT TONAP
alors le terrassé de H'ita était établi à H'iraba au nord de Tonap.

« Lorsque le H'ita nous retenait dans son voisinage, alors le H'ita était établi au pays de H'iraba au nord de Tonap. »

, RAOUA, est le copte ⲣⲁϣⲏ, *vicinia*, *vicinus;*

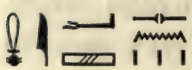 qui suit l'énumération des diverses denrées (Ins. Rosette, lig. IV) est l'équivalent de , Sharpe, *Eg. Insc.*, 1st series, 93-3.

(1) *Todtb.*, ch. I, 22.

il signifie *avoisiner*, *toucher*, *joindre*, comme le démontre cet exemple tiré du Rituel :

RAOUA-EK ER EW APE EM APE (1)
tu approches vers lui tête à tête.

L'action qu'indique ce verbe était faite *à cause* ou *par l'impulsion* du H'ita, ainsi que le montre l'emploi de l'auxiliaire TA que je viens d'étudier; la préposition H'ER annonce la connexité de temps : *alors*, *en même temps*, le H'ita était assis, installé à H'iraba. M. Lenormant, qui bouleverse tout ce texte, semble mettre le discours des S'asou dans la bouche de Ramsès « *qui croit*, dit-il, *l'armée des Schétos encore éloignée, tandis qu'elle est établie à peu de distance de là, au sud de la ville, à deux journées de Libou, au sud de Tounar*(2). » Il n'y a dans les hiéroglyphes ni journées, ni Libou, ni sud, ni Tounar. Le nom de cette dernière localité est correctement donné dans l'inscription du Ramesseum, sous la forme Tonap qu'on retrouve dans d'autres monuments.

Lig. 8. SNATOU-EW EN AA-PER-TI ONH' OUT'A SENB ER AI EM WENTA
Il a peur du roi en allant au retour.

Le mot SNATOU est le thème antique du copte ⲥⲛⲁⲧ, *revereri*, *timere*. Je crois superflu de le discuter ici. Je ferai seulement remarquer que ce mot exprime également la peur qu'on inspire et la peur qu'on éprouve. Il est dit, par exemple, d'un conquérant :

RER SNAT-EW EM H'AOU SEN (3)
Circule sa peur dans leurs ventres.

« La peur qu'il leur inspire circule dans leurs entrailles; » et dans celle des inscriptions de la statuette Naophore (4) qui se réfère aux désastres éprouvés par l'Égypte pendant les fureurs de Cambyse : « Immense calamité qui eut lieu dans le pays tout entier et dont il n'y eut jamais la pareille, grande affliction, de la part de Dieu, »

(1) *Todtb.*, ch. LVIII, 2.
(2) *Denkm.*, Abth. III a, II. La copie de Champollion, fautive sur tant de points, donne Tonar, mais celle de la commission prussienne montre que le dernier signe n'est plus visible sur le monument.
(3) *Denkm.*, Abth. III, bl. 195.
(4) Statuette Naophore, flanc droit du Naos.

Out'a Hor-Soun déclare qu'il fut délivré de sa peur quand il plut au Dieu :

NOHEM EN SNAT A SEP EW
Sauvé de ma peur à son gré.

Pour expliquer l'éloignement de l'ennemi, les S'asou allèguent qu'ils craignent le retour de l'armée égyptienne.

C'est dans ce faux avis que consiste la ruse des deux émissaires, car la suite de l'inscription va nous apprendre que loin d'être campée en arrière des Égyptiens, l'armée des confédérés a pris les devants et se trouve rassemblée derrière la ville de Kates', près de laquelle le roi s'est imprudemment avancé.

Lig. 9. AS-T T'OT NE II S'ASOU NE T'OTOU T'OT EN SEN
Voilà ce qu'avaient dit les 2 S'asou ; les paroles dites par eux
EN H'ER-EW EM AT' lig. 10. AOU PE H'ITA TA AOU-SEN
à sa majesté (étaient) *en ruse et le H'ita avait fait aller eux*
ER PATAR PE ENTI H'ER-EW AM-EN-HO EM TEM TA
pour découvrir ce que sa majesté (était) *à faire, pour non faire*

lig. 11. HER-SOU PE KEROU EN H'ER-EW ER KER HNA
que s'embusque l'armée de sa majesté pour combattre avec
PE H'ER EN H'ITA
le terrassé de H'ita.

« Voilà ce qu'avaient dit les deux S'asou ; les paroles qu'ils avaient dites au roi étaient une ruse ; le H'ita les avait envoyés pour découvrir les projets du roi, afin d'éviter que l'armée égyptienne s'embusquât pour attaquer le H'ita. »

Ici, comme au commencement de l'inscription, la particule AS-T annonce le fait accompli, le discours terminé. Si le scribe eût voulu exprimer que les S'asou allaient parler de nouveau, il eût écrit HAN T'OT.... *Voici que parlèrent....*

Les paroles des S'asou sont caractérisées par le mot , AT', déterminé par l'oiseau du mal. Ce mot désigne forcément une action mauvaise, c'est le copte ⲟⲅⲓ, *dolosus*. Dans les textes funé-

raires, il est question du châtiment du fourbe (at') (1). Entew se vante d'épouvanter le trompeur sur sa tromperie :

HOT AT'OU HI ATOU-EW (2)

Nous retrouvons ici d'excellents exemples de l'emploi des auxiliaires; le H'ita avait envoyé (TA AOU, *faire aller*) les S'asou pour faire une chose que représente le mot égyptien , PA-TAR; ce mot a pour déterminatif la pousse de palmier qui n'est qu'un complément phonétique de la syllabe TER, TAR, et l'œil complet ouvert qui caractérise les actes de vision, d'attention. Il signifie, comme l'hébreu פתר, PATOR, *découvrir*, *apercevoir*, *inspecter*, *examiner*, *révéler*, *rendre patent*, *expliquer*, *manifester*. Nous rencontrerons dans la suite du texte d'autres exemples de l'emploi de ce mot d'occurrence très-fréquente dans les hiéroglyphes.

Ce que les deux émissaires devaient épier est exprimé par une phrase elliptique dans laquelle la préposition est renvoyée à la fin. Ces tournures sont extrêmement fréquentes dans la langue égyptienne. Par exemple, la prière pour les morts demande toutes les choses bonnes et pures :

ONH' NETER AM SEN
Vit Dieu par elles

« par lesquelles vit Dieu ; » ce qui est le plus souvent abrégé en

ONH' NETER AM
Vit Dieu par

l'Anglais traduirait presque littéralement : « *All the good and pure things God lives with.* »

Dans la phrase étudiée, la préposition finale est complexe , AM-EN-HO. Sa forme la plus habituelle est AM-HO. Rien de plus commun dans les hiéroglyphes que les particules complexes. Celle qui m'occupe exprime la mission, la charge prise ou

(1) Sharpe, *Eg. Ins.*, pl. 57, 33.
(2) Stèle d'Entew, au Louvre, lig. 17.

donnée, ainsi qu'on le voit dans les inscriptions de Radesieh et dans un grand nombre d'autres textes. Ainsi l'on trouve les formes : TA EM HO EN SOUTEN AN (1), charger le scribe royal de.... : ERTA EM HO EN H'ORP, charger le *commandant;* dans les annales de Thothmès III, il est question en ces termes d'un mouvement prescrit à l'armée entière :

ERTA-ENTOU EM HO EN KEROU ER T'ER-EW (2)
Fut donné mission à l'armée entière

la suite explique l'ordre donné : « Prenez vos armes, munissez-vous de vos casques, car on va se mettre en marche pour attaquer l'ennemi. »

ERTA ou TA EM HO signifie mot à mot *mettre à la face de*, mais la traduction littérale des idiotismes est sans intérêt ; il suffit d'en bien saisir le sens. Je crois qu'il ne saurait subsister le moindre doute sur celui que j'attribue à AM HO ou à sa forme complexe AM-EN-HO. Les deux S'asou avaient été envoyés pour observer ce que Ramsès se proposait de faire ; l'anglais : *what the king was about* [to do], rendrait l'égyptien d'une manière régulière.

Le reste de la phrase exprime le genre d'intérêt qu'avait le H'ita à faire observer les mouvements de l'armée égyptienne; c'était, dit le texte, *pour ne pas faire que l'armée égyptienne fît une action indiquée par le verbe* , HIR, *pour attaquer le H'ita* (3).

HIR est fort connu dans les hiéroglyphes comme thème antique du copte ϩⲟⲩⲣ, ϩⲏⲗⲓ, *terreur*, *crainte*. Des milliers de passages dont le sens est manifeste, démontrent ce sens avec une rigueur absolue. Mais il est évident que cette valeur ne convient pas ici, car le H'ita n'a aucun intérêt à éviter que l'armée égyptienne redoute une rencontre; ce qu'il doit chercher à prévenir c'est une surprise, une attaque inopinée de la part de cette armée. Or dans l'une de ses

(1) Champollion, *Notices*, 574.

(2) *Denkm.*, Abth. III bl. 140, 10; voyez aussi Sharpe, *Eg. Ins.*, 2e séries, 24, 1; 24, 4.

(3) *Denkm.*, Abth. III bl. 32, lig. 12.

acceptions, le mot HIR exprime l'attitude de l'animal qui s'apprête à se jeter sur sa proie. Je citerai, à l'appui de ce sens, la belle légende d'un tableau militaire de Médinet-Habou, représentant le roi Ramsès III partant avec son armée pour une campagne en Asie (1).

....(2) H'ER-EW ER T'AHI H'A KA EN MONT ER
Va sa majesté à T'ahi, semblable à la personne de Mont, pour
POT POT
fouler aux pieds
....(3) NEB TEH TES'AOU-EW, KEROU-EW (4) HA'T KAOU
nation toute violant ses frontières; ses soldats (sont) *comme des taureaux*
HIR HI BAOU SESEMOU H'A BEKOU EM H'ENNOU
guettant sur des chèvres, les cavales comme l'épervier au milieu
ROOU
des oies.

Cette légende ne se réfère pas à une attaque actuelle, mais seulement à la disposition prise pour une attaque ultérieure; les soldats égyptiens s'apprêtent à se jeter sur l'ennemi, comme des taureaux sur des animaux faibles et timides. C'est cette préparation à l'attaque qu'exprime le verbe HIR. Ce même mot sert plus loin à caractériser la situation des H'itas rassemblés derrière la ville de Kates' et prêts à fondre sur les Égyptiens.

Le poëme de Penta-our contient des exemples remarquables de l'emploi de HIR dans l'acception que je viens de justifier et que M. de Rougé a parfaitement reconnue. S'il arrivait que la langue française disparût un jour de la mémoire des hommes et qu'on fût obligé de la reconstituer analytiquement comme l'égyptien, on constaterait aisément la valeur du verbe REDOUTER, mais le mot *redoute*, terme de fortification, offrirait à l'investigateur une dif-

(1) Champollion, *Mon.* III, pl. 219.

(2) Le verbe de mouvement a disparu, mais le sens est certain

(3) Le groupe représenté par des points est , *terre, nation.* La valeur phonétique en est encore incertaine. Dans la suite de mes transcriptions, je le remplacerai toujours par des points.

(4) L'hiéroglyphe du guerrier correspond à des valeurs phonétiques variées. Ma transcription KEROU est celle du groupe qui signifie *combattants.*

ficulté analogue à celle que nous venons de rencontrer dans le verbe HIR.

Lig. 11. AS-T PE H'ER EN H'ITA lig. 12. AOU HNA OER
Voilà que le terrassé de H'ita était venu avec chef
NEB EN.... NEB KEROU ENTHETOROU-OU EN ENEW EM
tout de nation toute, fantassins et cavaliers d'eux amenés par lui pour
TA-EW EM NEH'TOU HAOU KEROU lig. 13. HIR
mettre lui en victoires; ils se tenaient prenant embuscade
EN HA EN KATES' TA ASI. MEN REH' H'ER-EW
par derrière, Kates' la coupable. Non savait sa majesté.

« Déjà l'abject H'ita était venu avec tous les chefs de toutes les nations, leurs fantassins et leurs cavaliers, qu'il avait amenés pour les faire participer à ses victoires. Ils se tenaient embusqués derrière Kates', la coupable. Le roi l'ignorait. »

Ce paragraphe nous décrit la véritable situation de l'armée des confédérés sur laquelle Ramsès vient d'être trompé par les deux S'asou. La particule AS-T nous fait voir qu'il s'agit d'une situation déjà occupée et non d'un mouvement vers une situation nouvelle; tous les mots de ce paragraphe sont connus, car il n'y avait d'embarrassant que l'expression HIR dont nous venons de constater le sens. est une forme abrégée de , KER, *prendre, tenir, avoir* (1). J'ai consacré à la particule , HA, un travail spécial (2), qui a été autographié et dans lequel je démontre que cette particule signifie *derrière* et non *devant*, comme l'avait pensé Champollion. C'est un fait hors de toute contestation. M. de Rougé avait du reste publié ce sens avant moi dans un ouvrage qui ne m'est pas connu.

Je ne puis garantir le sens précis de la particule injurieuse ASI, donné à la ville de Kates'. Je n'en connais qu'un second exemple dans un passage peu intelligible des textes publiés par M. Greene (3). Ma traduction *coupable* est purement conjecturale; c'est peut-être *vile, méprisable.*

(1) Voy. Chabas, *Une inscription hist.*, notes 57, 74, 85.

(2) *Nouvelle explication d'une particule de la langue hiéroglyphique*, Chalon, 1858.

(3) Greene, *Fouilles à Thèbes*, I, 6.

Quoi qu'il en soit, il est bien définitivement acquis par la dissection du texte que, loin d'être à H'iraba, comme l'avaient affirmé les S'asou, l'armée des confédérés se tenait prête à l'attaque derrière la ville de Kates' et que Ramsès l'ignorait. Ici le texte du Ramesseum donne un renseignement important qui manque à Ibsamboul :

AOU OUT' HER-EW EM H'ET SPER ER MEHT EMENT KATES' (1)
Sa majesté repartit et s'approcha au nord ouest de Kates'.

La phrase est interrompue par la disparition de la partie supérieure de la ligne, puis il est question de l'armée du roi ; si le texte était complet, nous y lirions probablement que le roi n'emmena pas son armée; car la suite nous apprendra que cette armée continuait sa marche au midi de S'abtoun, lorsque Ramsès fut attaqué. Ainsi la ruse des S'asou eut le succès qu'ils en attendaient; le roi, persuadé que l'ennemi était loin, se sépara du gros de son armée et poussa une reconnaissance au nord-ouest de la ville de Kates' derrière laquelle les H'itas l'attendaient.

Lig. 13. SNET'EM HER-EW HI lig. 14. ASEB ENTE NOUM AI-T
S'installa sa majesté sur le trône d' or vinrent
HAPOU ENTI EM S'ESOU H'ER-EW EN SEN
les espions qui (sont) *parmi les serviteurs de sa majesté; ils amenaient*
HAPOU II EN PE H'ER EN lig. 15. H'ITA
espions 2 *du terrassé de H'ita.*

Rien n'est plus intelligible que ce passage. Le mot SNET'EM, exprimé, soit phonétiquement comme au Ramesseum, soit idéographiquement comme à Ibsamboul, est une forme noble et poétique de l'expression *s'asseoir*. On doit le rendre par *trôner*, *siéger*. Il s'applique parfaitement à l'attitude imposante que le tableau d'Ibsamboul prête à Ramsès dans cette scène, où l'on voit le monarque assis sur un trône d'or, haranguant ses officiers. Le mot SNET'EM exprime aussi la posture des pharaons portés dans leur riche palanquin lors des pompes royales (2).

Le mot ASEB veut dire TRÔNE, SIÉGE, ainsi que le prouve le déterminatif, portrait exact de l'objet lui-même, tel qu'on le voit dans la peinture. M. de Rougé l'avait déjà expliqué (3).

(1) Sharpe, *Eg. Ins.*, 2e série, 52, 7.
(2) Greene, *Fouilles à Thèbes*, I, 17.
(3) Textes publiés par M. Greene, pl. 32.

Les souverains de l'Égypte tenaient conseil dans toutes les circonstances importantes; les textes historiques, l'inscription de Kouban entre autres, rendent compte de ces audiences et du cérémonial qui y était observé, et qui consiste notamment en ce que le roi est assis sur son trône et coiffé de l'une de ses couronnes. Dans le passage qui nous occupe, Ramsès s'apprête à tenir conseil sur les circonstances de son exploration, lorsque ses éclaireurs lui amènent deux espions du H'ita dont ils se sont emparés. Tout le monde est d'accord sur la signification du mot HAPOU, *espion*, dont le radical HAP, copte ϩⲁⲡ, signifie *cacher*, *se cacher*.

Lig. 15. STAOU EM HA-N (1)
amenés en la présence (du roi).

L'introduction des fonctionnaires ou des ambassadeurs est toujours exprimée par le groupe , SAT, STA, qui signifie *passer*, *faire passer*, *présenter*. Lorsque l'envoyé du chef de Bah'ten vint réclamer le secours du roi d'Égypte en faveur de la fille cadette de ce chef atteinte d'un mal inconnu :

HAN EM SAT-EW EM HA-N HER-EW (2)
Voici qu'on présenta lui devant sa majesté.

Le roi demande à cette occasion qu'on lui amène certains personnages :

SAT-EN-EW HI-KAHOU (3)
présentés à lui sur le champ.

Dans l'inscription de Kouban, le roi désire connaître l'opinion de ses hauts fonctionnaires sur la possibilité de creuser une citerne sur le chemin des mines d'or du désert,

STAOU-ENTOU HI KAHOU EM-HA-N NETER NEFER (4)
ils furent présentés sur le champ devant le dieu bon (le roi).

(1) La prononciation de la préposition , qui veut dire *devant*, *en présence*, est encore incertaine. Prenant la valeur phonétique HAN du phallus, je décompose cette préposition en EM HA-N, *en presence de*. Mais cette lecture est conjecturale. Heureusement le sens ne l'est pas.

(2) Prisse, *Mon.*, pl. 24, lig. 7, 8.

(3) *Ibid.*, 9, 10.

(4) *Ibid.*, pl. 21, lig. 12.

La même formule se rencontre pour la présentation des intendants des travaux du temple d'Ammon (1) et pour celle des Oérou de la région méridionale dans une stèle de la XIIe dynastie. Dans ce dernier exemple, l'humble attitude des officiers présentés est indiquée :

SAT OEROU TO RES ERTA EM HA-N HI
Présentation des Oérous de la terre du midi, placés en la présence,
H'ETOU SEN (2)
sur leurs ventres.

Ajoutons enfin que l'expression étudiée était usitée pour la présentation d'objets divers. Dans l'une des peintures du temple de Phra à Amada, on voit en effet Aménophis II présentant au dieu du temple quatre coffrets sacrés nommés MÉROUS. La légende est :

SAT MEROU (3)
présentation des mérous.

La tournure de la phrase analysée est elliptique : le nom du roi qui devait être exprimé à la fin, est sous-entendu; le même fait se présente dans le texte que je viens de citer d'après une stèle de la XIIe dynastie, et j'en pourrais invoquer bien d'autres exemples. Rien de plus fréquent que cette élision dans les prières funéraires par lesquelles on demande pour les morts les aliments qui paraissent devant les dieux, ce qui est fréquemment exprimé sans le complément de la préposition *devant* (4).

Lig. 15. T'OT EN SEN EN H'ER-EW ENTOTEN AH' T'OT SEN
dit à eux sa majesté : vous qui? Ils dirent
TOU-NOU ER lig. 16. PE H'ER EN H'ITA ENTEW TA AOU-NOU
nous sommes au terrassé de H'ita; il a fait aller nous
ER PATAR PE ENTI H'ER-EW AM
pour découvrir le où sa majesté là.

« Le roi leur dit : Qui êtes-vous? ils répondirent : Nous appartenons au H'ita; c'est lui qui nous a envoyés pour découvrir le lieu où est sa majesté. »

(1) *Denkm.*, Abth. III, Il. 39.
(2) Sharpe, *Eg. Insc.*, 80, 3.
(3) Champollion, *Mon.*, I, 47, 1.
(4) Comparez notamment les deux passages; Sharpe, *Eg. Insc.*, 78, 23, et 93, 3.

Tous les termes de ce passage nous sont à présent bien connus; il serait superflu de nous y arrêter.

Lig. 16. T'OT EN SEN EN lig. 17. H'ER-EW SOUTENNOU EN EW
Dit à eux par sa majesté: Il a déserté
PE H'ER EN H'ITA MAK SOTEM-A ER T'OT SOU EM lig. 18. H'IRABA
le terrassé de H'ita car j'ai entendu dire lui dans H'iraba.

« Le roi leur dit : Il a donc déserté l'abject H'ita, puisque j'ai entendu dire qu'il était au pays de H'iraba. » Pour se rendre bien compte de la syntaxe égyptienne des pronoms, l'étudiant fera bien d'examiner avec attention les formes employées dans la conversation du Soleil avec les dieux de son cortége, dans les légendes du sarcophage de Séti I (Sharpe, *Egyptian Inscriptions*, pl. 61 à 67). Il y trouvera notamment les constructions suivantes : ENSEN EN RA, *ils disent au soleil;* ENSEN RA, *à eux le soleil dit;* EN ENSEN RA, *ils disent au soleil;* SEN EN RA, *le soleil leur dit;* EN NEN NE NETEROU, *au même disent les dieux.* Dans ces exemples, le verbe T'OT, *dire*, *parler*, est sous-entendu, et c'est là une circonstance d'occurrence fréquente que j'ai déjà eu l'occasion de signaler; ils démontrent la fonction servile et arbitraire de ⟋⟋⟋ ou ⟋⟋⟋ préfixe, et font voir que les pronoms sujets, régimes directs et indirects ne se suivent pas dans un ordre fixe, mais bien dans un ordre variable, selon le caprice du scribe. L'ancien égyptien admettait les inversions; on en trouve même d'assez compliquées, mais je ne puis entamer ici ce sujet, qui exigera un travail d'une certaine étendue.

Dans la copie de la commission prussienne et dans celle de Champollion, la phrase étudiée commence par T'OT SEN EN H'ER-EW, *dit à eux par sa majesté*, ce qui peut être correct à la rigueur par comparaison avec les formules que je viens de signaler; mais toute incertitude est levée par le texte du Ramesseum qui donne avant le premier SEN, *eux*, la particule du datif EN, *à*.

Le verbe SOUTENNOU m'embarrasse. Je l'ai rencontré dans les textes, mais seulement avec le déterminatif de mouvement et correspondant au copte ⲥⲱⲧⲛⲉⲛ, *tendre*, *étendre*. Ce sens ne convient pas au passage étudié, à moins qu'on n'admette une valeur dérivée, comme *se disperser*, *se débander*. Ramsès interroge les deux espions sous la préoccupation de l'éloignement de l'ennemi que lui ont affirmé les S'asou; il s'étonne de la réponse dans laquelle ces espions confessent leur identité, et la pensée du monarque a pu être

celle-ci : il s'étend donc bien loin le H'ita, puisque ses espions sont près de moi et que son armée, à ce qui m'a été dit, est au pays de H'iraba. Peut-être aussi demande-t-il si le H'ita déserte le combat puisqu'il se retire si loin. Dans ce dernier sens, le copte COYTWN, *transfugere*, fournirait une explication admissible du groupe SOUTENNOU. Mais les rapprochements coptes n'ont qu'une valeur relative sur laquelle je n'aime pas à m'appuyer. J'ai exposé la difficulté; on reconnaîtra dans tous les cas qu'elle n'est pas de nature à nuire à l'intelligence de notre texte.

MAK est une particule conjonctive que j'ai déjà rendue par *car* dans mon mémoire sur le papyrus Prisse :

MAK SI NEFER EM TATA NETER (1)
Nam filius bonus ex dono Dei (est)

Ligne 18. T'OT ENTOSEN PATAR PE H'ER EN H'ITA HAOU.
Dirent eux l'explication : le terrassé de H'ita s'est levé.
HNA ... AS'OU HNA-EW EN-EW
avec nations nombreuses avec lui, amenées par lui

Ligne 19. EM TA-EW EM NEH'TOU EM .... NEB-T ENTI EM
pour mettre lui en victoires de nation toute qui (est) *dans*
OOU EN PE TO EN H'ITA PE TO EN NAHARAÏN
l'étendue de le pays de H'ita, le pays de Naharaïn

Ligne 20. PE KATI ER T'ER-EW SETOU APEROU EM KEROU ENTHETOROU
le Kati tout entier; eux pourvus d'infanterie et de cavalerie
KER NAÏSEN S'A EN [illegible] (2)
avec leurs armes de.....

Ligne 21. AS'OU SETOU EM S'AOU EN OUTEB PETAR
nombreuses; eux avec provisions de vivres. Manifeste (est)
SET HAOU HIR ER KER HA KATES'
cela : ils se tiennent guettant pour combattre derrière Kates'
TA ASI.
la coupable.

(1) Pap. Prisse, pl. 9, 5, Le plus ancien livre du monde; *Revue archéolog.*, 1858.
(2) Groupe oblitéré. Je crois qu'il faut y voir les S'AOU EN' ARI KER, des *Annales de Thothmès*, III. Voy. De Rougé, textes publiés par M. Greene, p. 30.

Grâce aux analyses précédentes, nous n'avons plus rien de douteux dans ce passage, si ce n'est peut-être le groupe
OOU, OU, qui signifie *étendue*, *territoire*. Je citerai quelques exemples à l'appui de ce sens.

Dans l'une de ses campagnes en Asie, Thothmès III saccage la forteresse d'Aranta et celles de Kana, HNA OU-EW, *avec son territoire* (1); il est ailleurs question des forts qui se rendirent EM PE OU EN ANAUKASA, *dans l'étendue du pays d'Anaukasa* (2).

La Stèle d'Amada raconte que les habitants du *territoire* de Tah'si (OU EN T'AHSI) tombaient renversés devant le navire du conquérant (3). Le défunt justifié, assimilé aux dieux, circulait dans l'*étendue* (OU) de l'Élysée égyptien (4).

Aucun autre sens que celui d'*étendue*, *territoire* ne me paraît pouvoir convenir à cette expression.

Le passage qui nous occupe constate que les peuples confédérés contre l'Égypte appartenaient à trois groupes principaux : les H'itas, Naharaïn et Kati; le territoire de ces groupes était subdivisé en provinces secondaires, parmi lesquelles le poëme de Penta-Our énumère les suivantes qui avaient pris une part active à la guerre contre l'Égypte : Aratou, Maasou, Patasa, Kas'kas', Aroun ou Aloun, Kat'ouatan, H'iraba, Aktara, Kates', Raka, Tenteni et Kairkamash.

L'étude de cette géographie contemporaine de Moïse est tout entière à faire; il n'y a rien de sérieux dans les rapprochements qu'on a tentés jusqu'à présent : Tonap n'est pas plus Thanara, qu'Amaouro n'est Bemmari, que H'iraba n'est Liba, ni les Abii *les plus justes des hommes* (5). Si l'Aranta est l'Oronte, comme c'est très-vraisemblable, Kates' ne peut être Edesse, lors même que la lecture Atesh, proposée par M. de Rougé, serait exacte. Je l'avais d'abord admise moi-même, mais les motifs qui ont décidé MM. Birch, Lepsius et Brugsh, en faveur de la valeur KAT, KOT, doivent l'emporter. Une preuve convaincante de la lecture KOT dérive de la comparaison des variantes du nom de la bourgade égyptienne qui devint la ville d'Alexandre. On trouve ce nom dans la stèle du

(1) *Denkm.*, Abth. III. bl. 30, a, 10.
(2) Lepsius, *Ausw.*, XII, 30.
(3) Champollion, *Notices*, p. 106, lig. 17 de l'inscription.
(4) *Todtb.*, ch. LXII, 3.
(5) *Les Livres chez les Égyptiens*, 275.

prêtre Pi-Shere-en-Ptah, sous la forme 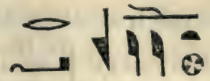 qui correspond au copte ⲢⲀⲔⲞⲦ, *Rakoti*. Dans certaines variantes, le Ⲧ n'est pas exprimé. Il est donc bien certain que le signe équivaut à la syllabe KOT et non à AT ni à SAT. Edesse n'a rien à faire ici, non plus que Cades de l'Exode, mais on pourra chercher les ruines de Kates' sur les bords du fleuve qui l'entourait de ses eaux et dont le lit faisait, au voisinage de cette ville, un coude très-prononcé. Lorsqu'il possédera à fond l'intelligence des textes égyptiens, l'investigateur sérieux y trouvera les seules indications certaines sur lesquelles il soit possible de compter aujourd'hui. En attendant il faut se garder des faciles illusions d'une érudition à coups de vocabulaire.

Ligne 22. HAN ERTA H'ER-EW OS'TOU OEROU EM HA-N
Voici que fit Sa Majesté être appelés les généraux en présence
ER TA SOTEM-SEN
pour faire qu'ils entendissent

Ligne 23. T'OTOU-NEB-T T'OT EN PE HAPOU II EN H'ITA ENTI
paroles toutes dites par les espions 2 *du Hita qui* (étaient)
EM HA-N.
en présence.

« Alors le roi fit appeler devant lui les généraux, afin qu'ils entendissent tout ce qu'avaient dit les deux espions du H'ita qui étaient en sa présence. »

Cette phrase est d'une construction élémentaire; elle ne demande aucune justification.

Ligne 23. T'OT EN H'ER-EW EN SEN PATAR-TEN PE SH'ER EN NE MOUROU
Dit Sa Majesté à eux: découvrez le cas des préposés
S'AOU EN NE OEROU EN NE TOOU EN AA-PER-TI ONH'
aux nations, des généraux des terres du Roi
OUTA' SENB EM EW.
en ceci.

Dans ma traduction des inscriptions du temple de Radesieh, j'ai discuté le groupe (1) SH'ER, l'un des plus importants de la langue égyptienne à cause de la multiplicité de ses fonctions. Il signifie le plus ordinairement *plan*, *dessein*, *projet*, *conseil;* accessoirement, c'est le *sujet* d'un tableau, la *condition* d'un marché, d'une convention ; c'est aussi *le fait*, *la situation*, *le cas*, *la condition*, *la circonstance* d'une chose ou d'un individu. Dans notre phrase le roi appelle l'attention de ses généraux sur le cas dans lequel se trouvent placés, par leur négligence, les fonctionnaires chargés de l'instruire *Voyez le cas, le fait des préposés, etc.; ils m'ont fait dire : Le H'ita est à H'iraba, tandis qu'il est ici près de nous.*

Dans la harangue qui termine l'inscription, Ramsès proclame que tous les faits (S'HER) qu'il a rapportés, il les a accomplis à la vue de son armée.

Le groupe MOUROU S'AAOU, est remplacé à la ligne 30 par MOUROU.....; cette variante semble nous donner la valeur phonétique de mais il faudrait en trouver d'autres exemples. J'hésite d'ailleurs sur la lecture de l'hiéroglyphe qui représente un animal couché, et ne puis garantir le son S'AAOU que j'admets provisoirement pour me conformer à l'opinion la plus généralement adoptée.

Deux ordres de fonctionnaires sont inculpés par Ramsès; les premiers sont les préposés aux nations, sans doute les officiers chargés de l'administration des pays tributaires; les autres sont les généraux des terres du roi, c'est-à-dire des provinces de l'Égypte. Ces désignations font ressortir l'opposition que j'ai déjà signalée dans l'emploi des groupes et (2)

Ligne 24. IRI SEN HA HI T'OT EN AA-PER-TI ONH' OUTA' SENB
Ils se sont levés pour dire au Roi
EM MONH'
en office :

(1) *Une Inscript. hist.*, etc., p. 21, note 92.
(2) *Une Inscript. hist.*, p. 13.

Ligne 25. PE H'ITA EM PE TO EN H'IRABA SOU OUAR ER HA-T
le H'ita (est) *dans le pays de H'iraba; il se retire devant*
ER-EW T'ER SOTEM-EW ER TOT.
Sa Majesté depuis qu'il a entendu parler.

Deux expressions nous arrêteront un instant : la première est EM MONH', *in opere, in officio.* Nous la retrouvons plus loin dans deux autres passages où, comme ici, elle pourrait être supprimée sans nuire à la clarté de la phrase. Ainsi le roi, continuant son discours, reproche à ses officiers de n'avoir pas su lui dire EM MONH', ce qu'il vient d'apprendre des espions ; puis prenant des mesures contre le péril, il ordonne EM MONH', ce qu'il y avait à faire.

Il me semble que cette espèce d'adverbe caractérise l'exercice *officiel* d'un devoir ou d'un pouvoir quelconque. C'est dans ce sens que j'ai traduit. On sait d'ailleurs que le mot MONH' signifie *fabriquer, former, exécuter.*

La seconde expression à examiner est , OUAR, ce mot veut dire *passer d'un lieu dans un autre, voyager.* C'est le terme employé au traité des H'itas, dans les clauses ayant trait aux gens qui passaient d'Égypte au pays de H'ita et réciproquement du pays de H'ita en Égypte (1).

Ligne 25. MAKTOUT AOU-T H'ER SEN HI T'OT EN H'ER-EW EM MONH'
Cependant il allait à eux de parler à Sa Majesté en office

Ligne 26. H'ER PATAR IRI-A SOTEM EM TAI OUNNOU
d'après la révélation (que) *j'ai fait entendre en cette heure*
EM TA PE HAPOU II EN PE H'ER EN H'ITA ER T'OT. PE
en faisant les espions 2 *du terrassé de H'ita parler. Le*
H'ER EN H'ITA AOU HNA..... AS'OU HNA-EW
terrassé de H'ita est venu avec nations nombreuses avec lui
EM RETOU HETOROU
en hommes et chevaux

Ligne 27. H'A AS'OU S'A SETOU HAOU HA KATES' TA
comme nombreux sables ; ils se tiennent derrière Kates' la
ASI.
coupable.

(1) *Denkm.*, Abth. III, bl. 146, lig. 32, 33, 34.

La particule conjonctive MAKTOUT commence la phrase ; c'est une forme compliquée de MAK, mot étudié plus haut ; nous trouverons plus loin H'ERTOU qui dérive de , h'er. Dans le texte hiéroglyphique de Rosette, les alinéa sont amenés par une expression analogue EM-OUTOUT, qui correspond au grec καὶ ou δὲ. On trouve le même terme dans le décret de Philae et dans le traité des H'itas.

La phrase AOU-T H'ER SEN, *il allait à eux*, *il leur revenait*, *il leur appartenait*, a ses analogies dans différents textes ; par exemple AOU ER HET-A, *il va à mon cœur*, *il me convient* (1); AK ES EM HET EN OUABOU, *il est entré au cœur des prêtres*, *il a convenu aux prêtres*, Ἔδοξεν τοῖς ἱερεῦσι (2).

L'expression TA ER T'OT, *faire parler*, est construite comme SOTEM ER T'OT, *entendre parler ;* devant l'infinitif, la particule ER correspond à l'allemand *zu* et à l'anglais *to*. La particule hébraïque ל remplit fréquemment des fonctions analogues.

Ligne 27. H'ER TOU AOU BO REH' NE MOUROU..... HNA NE
Mais n'ont pas su, les préposés aux nations avec les
OEROU ENTI NE TOOU EN AA-PER-TI ONH' OUT'A SENB ER
généraux que les terres du roi a
H'ET SEN.
leur suite.

« Mais ils n'ont rien su, les préposés aux provinces étrangères, ni les généraux qui commandent aux terres du roi. »

Il n'y a d'embarrassant dans ce passage que les trois derniers mots , ER H'ET SEN ; veut dire *bois* et sert quelquefois à nommer le bâton sur lequel s'appuient les défunts dans leurs courses d'outre-tombe. Le signe du commandement des hauts fonctionnaires égyptiens, notamment des OÉROU est un bâton du même genre ; mais est aussi une abréviation de la préposition , *après*, *auprès*, *à la suite*, *vers*, *envers*. Je ne vois pas bien clairement l'acception préférable dans la phrase étudiée, mais il

(1) *Denkm.*, Abth. III, bl. 140, 8.
(2) *Inscr. de Rosette*, texte hiérog., lig. 5 ; texte grec, lig. 36.

s'agit certainement d'une expression qui désigne l'autorité des Oérou sur les nomes de l'Égypte.

Ligne 29. AOU T'OT NE OÉROU ENTI EM HA-N H'ER-EW
Vinrent dirent les généraux qui (étaient) *devant Sa Majesté*
ER ENRI BOTU
qu'abominable

Ligne 30. AA PE IROU EN NE MOUROU..... HNA NE
beaucoup (était) *l'acte des préposés aux nations avec les*
OEROU EN AA-PER-TI PE TEM TA HA-T SOTEM-TOU
généraux du Roi; le non avoir fait d'avance être entendu

Ligne 31. EN SEN ER PE H'ER EN H'ITA EM PE
d'eux pour le terrassé de H'ita en ce

Ligne 32. ENTI NEB SOU AM
que tout lui à

« Les généraux qui étaient devant le roi vinrent dire que c'était un acte très-abominable qu'avaient commis les préposés aux provinces étrangères et les généraux du roi, en ne se faisant pas renseigner par avance sur tout ce que faisait le H'ita. »

Je ne reviendrai pas sur l'explication des tournures elliptiques dont nous retrouvons ici un échantillon; elles ne peuvent embarrasser personne. Le phallus noté signifie *d'avance*, *par avance*, de même qu'il signifie *devant*, lorsqu'il est précédé de la particule EM et *auparavant* avec la préposition T'ER.

Ligne 32. EM-TOU SEN HI T'OT, SH'A EN H'ER-EW EM MONH' HAN
Étant eux à parler, ordonna Sa Majesté en office; voici
EN ERTAOU
qu'on donna

Ligne 33. EM HO EN T'ET ER OUS.... KEROU EN H'ER-EW
mission à un officier de courir.... les soldats de Sa Majesté
AU-SEN HI MAS'A
qui étaient à marcher

Ligne 34. HI RES S'ABTOUN ER ENOU-T-OU ERPE ENTI H'ER-EW AM
au midi de S'abtoun pour ramener eux à le où Sa Majesté là.

Je fais remarquer encore une fois le rôle spécial de la préposition

HAN, *voici que ;* elle annonce un événement qui est la suite, la conséquence de ce qui précède, tandis que AS se rapporte à un fait préexistant. On notera aussi dans ce passage l'excellent exemple de l'emploi de la particule AM-HO que j'ai déjà discutée.

Le , T'ET, est probablement un officier secondaire de l'armée; on trouve ce titre dans plusieurs textes dont aucun ne me fournit de renseignements sur la nature des fonctions qui y étaient attachées.

, OS, veut dire SE HATER, COURIR VITE. C'est le copte ϫⲱⲥ, *festinare.*

Ex. : AR AB-EK SH'ER EM KORH OEIT AOU-EW H'EPER OUS (1)
Si tu désires projeter dans la nuit la clarté, elle se fera vite :
AR T'OT-EK EN MOOU MAÏ HI TOOU PER NOUN OUS (2)
Si tu dis à l'eau : viens du rocher, il sort un abîme d'eau vite.

Après le mot OUS est une courte lacune due à la dégradation de la muraille d'Ibsamboul; par un hasard fâcheux, la même lacune existe dans le texte du Ramesseum, mais il est évident qu'il s'agit de courir après l'armée égyptienne, d'aller à sa recherche, pour la ramener au secours du roi.

Ligne 34. AS OUN H'ER-EW
Voilà qu'étant Sa Majesté

Ligne 35. SNET'EM HI T'OTOU HNA NE OEROU AOU PE H'ER EN H'ITA
assis à parler avec les généraux, et le terrassé de H'ita
AOU HNA KEROU
vint avec soldats et

Ligne 36. ENTHETOROU-EW EM H'A-T ..... AS'OU ENTI
cavaliers de lui, pareillement nations nombreuses qui (étaient)
HNA-EW T'AI SEN MA S'ET ENTI HI RES KATES'
avec lui ; ils traversèrent du fossé qui (est) *au midi de Kates' ;*
SETOU AOU EM PE KEROU EN H'ER-EW AOU-OU HI
ils vinrent contre les soldats de Sa Majesté qui étaient à
MAS'A AOU MEN REH' SEN
marcher et non ils savaient

(1) *Insc. de Kouban.* Prisse, *Mon.* XXI, 13.
(2) *Ibid.*, XXI, 17.

« Tandis que le roi assis sur son trône parlait encore à ses généraux, le H'ita vint avec ses fantassins et ses cavaliers ainsi que les nations nombreuses qui étaient avec lui; ils traversèrent le fossé qui est au midi de Kates' et se jetèrent sur l'armée du roi qui continuait sa marche et ne savait rien. »

Je me suis déjà expliqué sur les difficultés que présente le mot S'ET, le seul qui jette quelque incertitude dans la traduction de la phrase. Le texte d'Ibsamboul s'arrête aux groupes HI RES KATES', *au midi de Kates'*; la mention de l'attaque contre l'armée égyptienne provient du Ramesseum; mais le passage suivant, qui est commun aux deux textes, montre que, dans le mouvement offensif, les confédérés culbutèrent d'abord un des corps de l'armée qui se portait au secours du roi.

Ligne 36. HAN BATAS' KEROU
Voici que faiblirent les soldats et

Ligne 37. ENTHETOROU EN H'ER-EW ER HA-T-SEN EM H'ET ER PENTI
les cavaliers de Sa Majesté devant eux, en allant à où
H'ER-EW AM
Sa Majesté là

« Alors devant eux faiblirent les soldats et les cavaliers du roi qui se rendaient auprès de Sa Majesté. »

Le seul terme nouveau dans ce passage est 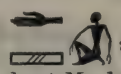 , BATAS', qui signifie *faiblir*, *affaiblir*, *engourdir*. Ce mot, dont M. de Rougé a donné le sens dans sa traduction du poëme de Penta-Our, se rencontre au Rituel dans un passage où il exprime l'engourdissement, la perte de forces qui est la conséquence de la morsure d'un reptile (1).

Ligne 37. AS-TOU ANHOU PE T'OU EN PE H'ER EN H'ITA NEN
Voilà qu'avait entouré la troupe du terrassé de H'ita les

Ligne 38. S'ESOU EN H'ER-EW ENTI ER MA-EW HAN
serviteurs de Sa Majesté qui (étaient) *auprès elle; voici*
NEMH SET H'ER-EW
que aperçut cela Sa Majesté.

Le verbe ANHOU, *entourer*, *envelopper*, me semble trop connu pour

(1) *Todtb.*, 149, 27.

mériter une discussion spéciale; il en est de même du groupe , NEMH, *observer*, *apercevoir*, *surveiller*, dont le sens est établi par un grand nombre de passages sans ambiguité. On n'est pas d'accord sur la valeur phonétique du premier signe (l'oiseau becquetant à terre). Je le lis NEM à cause des variantes :

Todtb., 146, 8.

Ibid. 146, 15e ari.

Ibid. 125, 6.

Pap. Sall., III, $\frac{6}{1}$.

Je crois que Greene, *Fouilles*, etc., XI-1, ult.

est encore une autre forme du même mot. Ces variantes donnent l'équivalence :

= = = = NM, NEM.

Dans le groupe , KENEMOU, que m'a signalé M. Birch, la patte de l'animal est bien évidemment une redondance de NM, NEM.

Je citerai encore le mot , SNEM, dans lequel l'oiseau becquetant remplit le rôle du déterminatif du son NEM.

Quant au signe , je ne lui reconnais le son NEM que dans certains cas, car il est bien certain qu'il n'a pas constamment cette valeur. Par exemple dans le nom des NAHSI, les nègres, il exprime fréquemment la syllabe NAH; il figure aussi la syllabe AA, dans le nom des AAMONS, les Asiatiques. Ce signe représente alors le poteau auquel sont attachés les prisonniers de guerre et qui sert ordinairement de déterminatif aux groupes qui désignent les nations étrangères. C'est un stigmate de barbarie auquel les scribes se contentaient d'ajouter la dernière syllabe des noms méprisés que

les Égyptiens reconnaissaient aisément sous cet artifice d'écriture. Le signe | est quelquefois aussi une abréviation des groupes | et |, dont le premier correspond aux phonétiques TENNOU et KIM, et le second à RES. On trouve par exemple | pour | TENNOU, et | pour |, KIM, ce qui s'explique par un artifice graphique analogue à celui que je viens de signaler. Il n'en résulte pas que | soit constamment TENNOU, ou KIM plutôt que AA, NAH ou NEM ; mais l'on doit conclure que cet hiéroglyphe admettait ces diverses valeurs et probablement un plus grand nombre encore, selon le sens des groupes dans lesquels on le trouve employé. Je ne suis pas en mesure de donner de valeur phonétique de | ni de |.

Ces signes symbolico-phonétiques, qui laissaient une si grande marge à la fantaisie des hiérogrammates, ne sont heureusement pas nombreux dans les hiéroglyphes.

Ligne 38. HAN-EW S'ARA ER SEN H'A TEW MONT
Voici qu'il fut une panthère contre eux, comme son père Mont,
NEB OUABOU S'OP EN-EW H'AKEROU KEROU
seigneur de la Thébaïde; il prit les parures du combat;

Ligne 39. T'AÏ-EW PAÏ-EW T'IRINA SOU H'A BAAR EM
il saisit sa lance; il (était) *semblable à Baar à*
OUNNOU-EW HAN-EW T'ES ER PEW HTOR AU-EW HI
son heure; voilà qu'il monta sur son cheval il fut à

Ligne 40. H'ORP OUS AOU-EW OUA HI APE-EW AOU-EW AK EM PE
s'élancer; il était un de sa tête (seul) *il entra dans la*
T'OU NE H'ER EN H'ITA HNA..... AS'OU ENTI
troupe du terrassé de H'ita avec les nations nombreuses qui
HNA-EW AOU H'ER-EW H'A SOUTEH'
(étaient) *avec lui; était Sa Majesté comme Souteh',*
AA-PEHPEH HI OUAOUA HI SAM EM-SEN
le très-vaillant, à immoler, à massacrer au milieu d'eux ;

AOU H'ER-EW HI TA HOU SEN EN KEBKEBOU EM OUA HI
fut Sa Majesté à faire tomber eux en cadavres en un sur
OUA ER PE MOOU EN ARANTA.
un dans l'eau de l'Oronte.

J'ai suivi le texte du Ramesseum qui est beaucoup mieux conservé sur la fin de l'inscription. Le passage dont je viens de donner le mot à mot ne présente pas de difficulté, et je me contenterai d'un petit nombre de remarques.

Le mot S'ARA est déterminé par le portrait d'un animal de l'espèce féline, sans doute un léopard ou une panthère. Dans l'inscription d'Amada, le même mot se rapporte à la cruauté ou à l'impétuosité d'un animal de la même famille (1).

Les tableaux militaires représentent Ramsès armé de l'arc; mais ce n'est pas cette arme que désigne l'expression T'IRINA. Aux chars de guerre étaient fixés, en avant, le carquois rempli de flèches, et, en arrière, une espèce de gaîne dans laquelle étaient placées deux lances ou deux longs javelots. C'est vraisemblablement ce que le texte nomme T'IRINA.

J'ai étudié plus haut le mot OUS qui désigne les actions rapides. H'ORP signifie *commander*, *diriger* et *présenter*, *offrir*. H'ORP OUS ne peut être qu'une sorte d'idiotisme exprimant l'idée *se mettre à courir*, *s'élancer*.

Le récit se termine avec ce paragraphe; le reste de l'inscription est un discours de Ramsès.

Ligne 42. HAT-A..... NEB-T AOU-A OUAKEOUA AOU
me craignent nations toutes, j'étais seul et
H'A-OUA PAÏ KEROU TAÏ ENTHETOROU BO
avaient abandonné moi mes soldats et mes cavaliers; non
HA OUA EM SEN ER ANNOU EN ONH'A. MERIOU-A
a tenu un d'entre eux pour revenir à ma vie. Mon amour,
PHRA HASIOU-A ATEW TUM (2) 'AR S'HER NEB
c'est Phra, ma louange, c'est mon père Toum. Est fait tout
T'OT EN H'ER-A ARI-A SETOU EM MA EM HA-N
dit par ma Majesté, j'ai fait eux (3) *en vérité devant*
KEROU-A ENTHETOROU-A.
mes soldats et mes cavaliers.

(1) Champollion, *Notices*, p. 105, lig. 3 de l'inscription.

(2) Ceci rappelle le cantique de Moïse après le passage de la mer Rouge, עזי וזמרת יה, « Ma force et ma louange, c'est Jehovah! » (*Exode*, XV, 2.)

(3) Pluriel se rapportant à un collectif.

Je considère ce dernier paragraphe comme suffisamment justifié par la traduction interlinéaire, et me dispenserai conséquemment d'ajouter à mon travail de nouveaux détails analytiques. Il m'eût été facile d'entrer, à propos de la plupart des mots discutés, dans des développements plus considérables et plus concluants encore, mais c'eût été faire un gros livre. Écrivant pour les personnes qui ont au moins quelques notions du système de Champollion, j'ai dû compter un peu sur l'expérience de mes lecteurs et me borner à justifier les mots et les formes les moins usités. Au surplus l'inscription d'Ibsamboul peut être considérée comme un texte facile, et le mot à mot que j'en ai donné est de nature à satisfaire aux exigences d'une critique de bonne foi. J'ai du reste fait la part des points douteux et, sous cette réserve, je me crois en mesure d'affirmer que ma version est aussi certaine que peut l'être une traduction d'un texte grec ou latin. C'est en effet vers une certitude rigoureuse que marche à pas lents, mais sûrs, le perfectionnement de la méthode de Champollion, qu'il ne faut pas confondre avec celle de quelques-uns de ses disciples prétendus. Mon travail a eu pour but de faire ressortir cette importante distinction ; parmi les erreurs que j'ai relevées, ou que le lecteur pourra relever lui-même en comparant ma version à celle de M. Lenormant, il en est d'assez saisissantes, d'assez matérielles, pour frapper les yeux non-seulement des débutants dans l'étude des hiéroglyphes, mais encore de tout philologue étranger à cette étude. On m'accordera, je l'espère, que des résultats aussi disparates ne proviennent pas de la même méthode d'investigation. Celle que j'ai adoptée et que je considère comme le développement naturel des principes et des recherches de Champollion, a été exposée par M. de Rougé dans son mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès, ouvrage qui a réuni les suffrages de tous les savants. Mais il ne suffit pas de louer, il faut comprendre et surtout imiter, et pour y parvenir, un travail persévérant est indispensable. D'accord avec moi sur le mérite de l'ouvrage de M. de Rougé, M. Lenormant n'a cependant pas voulu s'astreindre à la méthode sévère du savant académicien ; il en suit une autre, qui est favorable à la fantaisie et à l'application des idées préconçues. Mais la fantaisie n'a pas de lois; travaillant séparément sur des textes non encore expliqués, deux adeptes de cette méthode, que j'ai appelée imaginaire, arriveront inévitablement à des résultats très-différents. Mise au contraire au service d'une idée préconçue, cette méthode ne connaît pas d'obstacles; pour elle, les hiéroglyphes n'ont plus de mystères, le vocabulaire égyptien plus de lacunes.

Mais, disons-le bien haut, il n'y a rien de commun entre ce vague système d'investigation et la méthode de Champollion, qu'il serait injuste de rendre solidaire de semblables écarts. Il est du reste une considération rassurante, c'est que les systèmes qui s'adressent à l'imagination, et non à l'intelligence, sont nécessairement stériles. Ils ne peuvent faire de prosélytes; ils meurent avec leurs inventeurs, tandis que la science d'observation poursuit sans interruption sa marche dans la voie du progrès (1).

CHABAS,

Vice-président de la Société d'hist. et d'arch. de Chalon-sur-Saône, associé-correspondant de la Société des antiquaires de France.

(1) Depuis que ce travail est à l'impression, j'ai reçu plusieurs ouvrages d'égyptologie auxquels j'aurais pu faire d'utiles emprunts; je citerai en première ligne le beau Mémoire de M. de Rougé sur l'inscription de la princesse de Bachten, la seconde partie de la géographie antique de M. Brugsch et le Königsbuch de M. Lepsius.

DE LA TONALITÉ DU PLAIN-CHANT

COMPARÉE A LA TONALITÉ DES CHANTS POPULAIRES DE CERTAINES CONTRÉES

(sous le rapport de l'absence de la note sensible).

Pour quiconque a reçu une éducation musicale, il est une particularité qui frappe dans la tonalité du plain-chant, et qui paraît même choquante aux oreilles délicates et non accoutumées dès l'enfance au caractère de ces simples et majestueuses mélodies : je veux parler de l'absence de la *note sensible*, absence qui se fait remarquer dans la plupart des chants de la liturgie catholique. Dans quelques églises, il est vrai, on a voulu faire disparaître cette anomalie, et, pour satisfaire aux exigences du goût moderne, on a altéré la notation primitive en haussant la septième note d'un demi-ton, dans les gammes où l'intervalle entre cette note et l'octave était d'un ton entier ; peut-être aussi, et je le supposerais volontiers, cette modification a-t-elle été introduite principalement par les organistes qui, imbus des accords de notre harmonie dramatique et les sentant venir tout naturellement sous leurs doigts, peuvent par cela même se trouver quelquefois embarrassés pour arranger un accompagnement rigoureusement convenable à certains modes du chant grégorien pur. Quoi qu'il en soit, en présence des divergences d'opinion manifestées par les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, on peut se croire suffisamment autorisé à agir ainsi, surtout lorsque l'on considère que cette manière de voir est partagée par un musicien d'une profonde érudition et dont le jugement doit avoir une grande influence en semblable matière. M. Fétis, en effet, a fortement approuvé dans l'exécution du plain-chant l'emploi de la note sensible, qui, suivant lui, a dû être observé dans l'origine, et ne serait tombé en désuétude que par suite des notations imparfaites usitées au moyen âge. Dernièrement encore, et à propos d'un rapport présenté à l'Académie royale de Belgique, M. Fétis est revenu de nouveau sur ce sujet, et je ne puis mieux faire que de reproduire ici quelques passages de ce rapport, qui offrent un résumé succinct de l'état actuel de la question.

« Dans la tonalité de la musique moderne, écrit le savant auteur

belge (1), la position des tons et des demi-tons est déterminée d'une manière régulière, parce que toutes les gammes sont construites sur le même modèle en deux modes appelés majeur et mineur. Il n'en est pas de même dans la tonalité du chant ecclésiastique ; car chaque gamme commençant par une note de nom différent, et les intervalles restant les mêmes, il en résulte que la position des demi-tons change d'une gamme à une autre. De là vient que la distance de la septième note à la huitième est d'un ton dans plusieurs gammes, tandis qu'elle est toujours d'un demi-ton, quel que soit le mode, dans la tonalité de la musique moderne.

« Cependant, dirigés par leur instinct ou peut-être par les habitudes de leur éducation, certains chantres ont introduit dans leurs églises, l'usage du demi-ton qu'on désigne dans la musique moderne sous le nom de *note sensible*, les uns avec timidité et seulement aux finales ascendantes, d'autres d'une manière plus large et dans toutes les cadences incidentes et les repos momentanés ; tandis que d'autres chantres, s'attachant à rendre la note telle qu'elle est écrite dans les anciens livres, sont restés fidèles à l'intervalle du ton entre la finale des modes authentiques et plagaux et sa note inférieure.

« Ces deux traditions ont eu et ont encore leurs partisans dévoués. D'assez vifs débats se sont élevés entre eux ; mais de part et d'autre on n'a produit que d'assez faibles arguments en faveur des opinions contraires. Recherchant la cause primitive de l'incertitude qui s'est perpétuée à cet égard, j'ai acquis la conviction qu'elle s'est trouvée dans les notations imparfaites et incomplètes qui furent en usage dans le moyen âge et que nous retrouvons dans les missels, antiphonaires, graduels, tonaires, hymnaires et bréviaires notés les plus anciens, lesquels sont parvenus jusqu'à nous. Pour dissiper cette incertitude, j'ai réuni les autorités les plus anciennes en faveur de l'emploi du demi-ton dans le plain-chant, et les ai produites dans un travail spécial publié dans le Ier volume de la *Revue de la musique religieuse* par M. Danjou. » M. Fétis ajoute plus loin (l. c., p. 542) : « Le travail inséré dans la *Revue de la musique religieuse* et ce que j'ai écrit dans divers autres endroits sur le même sujet, n'ont pas triomphé des opinions systématiques contre lesquelles je me suis heurté. »

En présence de cette dernière déclaration et de l'aveu exprimé plus haut, à savoir : « que l'on n'a produit de part et d'autre que d'assez

(1) *Bulletin de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique*, 2e série, t. I, p. 539 (Bruxelles 1857).

faibles arguments, » il est permis de considérer la question comme loin d'être résolue, et par conséquent de rechercher tous les indices, quelle que soit leur provenance, de nature à conduire sur la voie de la vérité. Il n'entre certes pas dans ma pensée la prétention de fournir ici des preuves concluantes en faveur de l'une des opinions rivales, alors que les érudits eux-mêmes ne sont pas parvenus à convaincre leurs adversaires; je crois néanmoins pouvoir signaler quelques particularités empruntées à une source étrangère et probablement ignorées des auteurs, d'après lesquelles on se trouvera peut-être en droit de juger par analogie.

Mais, auparavant, qu'il me soit permis d'avouer que je ne puis comprendre pourquoi, si l'emploi de la note sensible avait été en usage dès l'origine du chant sacré, et si, comme on le prétend, il a toujours dû être impérieusement réclamé par l'oreille, pourquoi, dis-je, cet usage aurait été abandonné, et comment la tradition se serait trouvée tout à coup interrompue dans les divers diocèses à l'époque du moyen âge? Prétendre, à l'exemple de M. Fétis, que cette véritable décadence du goût musical serait uniquement le résultat des notations imparfaites usitées alors, me paraît une opinion toute gratuite; car au moyen âge la tradition et la mémoire jouaient un plus grand rôle que la science, alors que tous savaient chanter et que bien peu savaient lire. Les chantres, habitués journellement au chœur dès leur enfance, possédaient bientôt dans leur mémoire les divers chants sacrés et les transmettaient à leurs successeurs tels qu'ils les avaient appris de leurs devanciers. Une notation incomplète ne présentait pas alors un bien grand inconvénient, car elle n'était guère qu'une sorte de mnémotechnie servant simplement à guider le souvenir, et dont l'interprétation était enseignée par la tradition. Que des altérations nombreuses se soient cependant produites à la longue, cela est non-seulement vraisemblable, mais même évident, comme le démontrent du reste la comparaison des anciens manuscrits entre eux, et aussi les usages différents conservés dans les diverses maîtrises; mais une modification de l'importance de celle qui nous occupe, et qui ne tendait rien moins qu'à changer entièrement le caractère de la tonalité, n'aurait, ce me semble, assurément pu se propager d'une manière universelle, si les oreilles avaient été de longue date accoutumées à cette tonalité, comme elles le sont aujourd'hui par suite de l'éducation musicale moderne. La tradition me paraît donc devoir être considérée ici comme fournissant les renseignements les plus probants; et ils sont positifs : car, au moins dans notre Basse-Normandie où

la presque totalité des fidèles prennent une part active dans l'exécution des chants liturgiques, la tonalité primitive du plain-chant est observée avec la plus scrupuleuse exactitude, surtout dans les campagnes, mais même aussi dans les villes, où les efforts des organistes pour faire prévaloir l'emploi de la note sensible restent le plus souvent sans succès, tant la tonalité primitive est restée profondément gravée dans les habitudes.

Mais, en dehors des chants sacrés, nos ancêtres avaient aussi leurs chants profanes, dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous. La comparaison de ceux-ci avec les premiers ne pourrait-elle jeter quelque lumière sur le point en litige, en montrant s'il existe une concordance entre les tonalités de ces chants d'un genre différent, et en indiquant ainsi quel était le sentiment musical dominant alors? N'ayant pas à ma disposition les ouvrages nécessaires à consulter, j'ignore absolument si la question a déjà été envisagée à ce point de vue; en tout cas, comme les remarques suivantes portent sur des airs particuliers à notre pays, il est présumable qu'elles ont quelque chance d'offrir un certain caractère de nouveauté. J'avais commencé autrefois à recueillir dans nos campagnes les chansons populaires qui me présentaient un cachet d'ancienneté, et en même temps je notais, autant qu'il m'était possible, les airs sur lesquels ces chansons étaient récitées. Je fus frappé tout d'abord d'une certaine analogie entre la tonalité de ces airs et celle des chants de nos églises, et je reconnus bientôt que cette ressemblance provenait de l'absence de la note sensible dans les uns comme dans les autres, ou, en d'autres termes, de l'emploi d'un intervalle d'un ton entier entre la tonique et sa note inférieure; de telle sorte que la plupart de ces airs pouvaient, avec une transposition convenable, être considérés comme appartenant au premier ton authentique du plain-chant.

Des exemples sont nécessaires pour confirmer ce que je viens d'avancer, et à cet effet je transcris ici deux airs que j'ai recueillis aux environs de Cherbourg et que j'ai notés avec la plus scrupuleuse exactitude. Dans le premier, écrit en *la* mineur (n° 1), on remarque de suite l'emploi fréquent du *sol* naturel, même dans les finales ascendantes, et qui est caractéristique surtout dans la pénultième mesure ainsi que l'antépénultième. Je ferai remarquer en outre la césure originale de cette phrase musicale, qui est formée de 12 mesures coupées par 3—3—6.

L'autre mélodie (n° 2) est écrite dans le 1er ton du chant ambroisien; l'absence de la note sensible dans la marche ascendante de la quinzième mesure est également très-caractéristique, et la marche

descendante des mesures suivantes rappelle les finales de certaines préfaces et leçons de la liturgie catholique.

Enfin, la mélodie n° 3, qui est une *ronde* très-populaire à Cherbourg, et qui est conforme à la gamme du deuxième ton (ton plagal), nous offre une imitation frappante d'un des chants des litanies de la Vierge. Ce dernier chant, fort en usage dans notre diocèse, se trouve noté dans les bréviaires modernes avec un *sol* dièze pour pénultième note (n° 3 *bis*), et est indiqué comme appartenant au

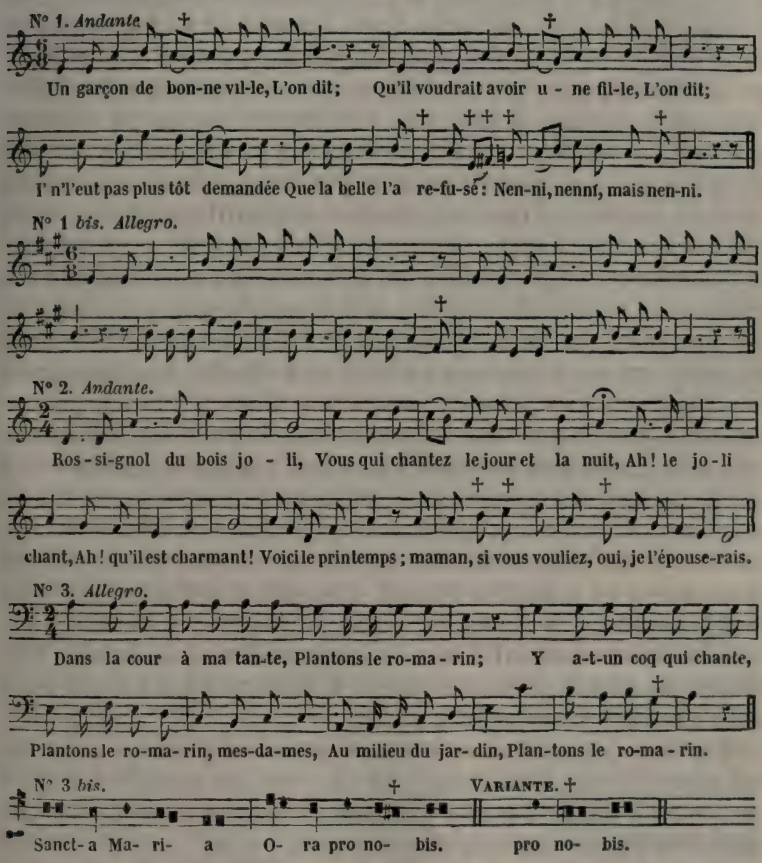

quatrième ton irrégulier. Mais, de même que les danseurs de *rondes* accusent nettement et à plein gosier le *sol* naturel à la cadence finale de la chanson ci-dessus, de même aussi dans nos campagnes, le chœur des fidèles, restant indifférent à l'attraction de la note sen-

sible, persiste à faire entendre le *sol* naturel sur la syllabe *no* du mot *nobis*, et chante les répons conformément à la variante que j'indique et que je suis porté à regarder comme étant le texte primitif.

Les vieilles chansons de nos paysans sont presque toutes composées dans le mode mineur, et alors l'intervalle entre la tonique et sa note inférieure, ou, ce qui est la même chose, entre la septième et l'octave, est toujours d'un ton entier; les deux airs que j'ai notés ici en sont un exemple. Dans les mélodies, beaucoup plus rares, qui appartiennent au mode majeur, il est encore très-intéressant de constater que, dans ce mode aussi, l'emploi de la note sensible semble avoir été évité avec soin, les cadences finales se préparant ordinairement, soit par la troisième, soit par la sixième (ou tierce inférieure). On peut voir dans une variante en majeur du premier air dont je viens de parler (n° 1 *bis*), que le *sol dièze* ne s'y fait pas entendre une seule fois (ce qui n'eût pas manqué d'arriver si cet air avait été composé de nos jours,) surtout à la neuvième mesure où il eût remplacé le *fa dièze* (tierce inférieure). Du reste, je considère cette variante comme relativement plus moderne et comme une altération de la mélodie notée d'abord, laquelle rentre mieux dans le style ordinaire de ces compositions; je l'ai d'ailleurs apprise d'une personne qui avait quelques prétentions à chanter les *romances de la ville*, et dont le sentiment musical avait dû être influencé par ces dernières. Ce n'est en effet qu'auprès des personnes les plus âgées, que l'on peut entendre dans toute leur intégrité primitive ces chants d'une autre époque, qui vont disparaître avec la génération actuelle en même temps que les restes de notre vieille langue romane. Les anciennes locutions tombent peu à peu dans l'oubli, et notre patois ne consistera bientôt plus que dans l'accent, le plus lent à s'effacer; il en est de même des anciennes mélodies qui tendent nécessairement à revêtir les caractères de la tonalité moderne, en attendant qu'elles soient complétement délaissées pour faire place aux romances à la mode.

D'après le peu qu'il en reste, il est cependant possible de constater encore l'analogie qui les rapproche des chants sacrés; et de cette analogie on ne peut inférer que deux choses: ou la tonalité de ces airs a été calquée sur celle du plain-chant (ce qui me paraît le plus probable (1), et alors c'est un indice que la note sensible n'était pas usitée dans celui-ci dès une époque très-reculée, et sans nul

(1) J'ai entendu en effet plusieurs chansons profanes récitées sur des airs appartenant au plain-chant, et, parmi elles, la plus remarquable sous ce rapport était dite tout entière sur le chant du *Credo* des dimanches après la Pentecôte.

doute dès le principe; ou bien, ces mélodies auraient une origine entièrement distincte, et ceci viendrait encore davantage à l'appui de cette opinion, à savoir : que l'emploi de cet intervalle n'entrait nullement dans les idées musicales de nos ancêtres. Quant à l'objection que l'on voudrait tirer des changements et altérations qu'ont dû éprouver ces mélodies avant de parvenir jusqu'à nous, je dirai que si la modification qui commence à s'introduire de nos jours dans leur tonalité est toute naturelle et devenue inévitable par suite des idées actuelles, il est difficile de comprendre qu'une modification en sens contraire eût pu avoir lieu autrefois, c'est-à-dire que l'emploi de la note sensible eût été abandonné après avoir fait partie des habitudes musicales des époques antérieures.

Et ce n'est pas seulement dans nos campagnes que les chants populaires transmis par la tradition présentent les particularités que je viens de signaler; on peut trouver des exemples analogues dans une autre contrée, riche en airs nationaux et connue de tout temps pour son goût prononcé pour la musique : je veux parler de l'Écosse. Il y a une quinzaine d'années, j'eus l'occasion de passer des journées entières à bord d'un navire dont l'équipage était composé de matelots écossais, qui accompagnaient leur travail des chants de leur pays. Ces mélodies me causaient alors une impression particulière par suite de leur caractère tout à fait en dehors des habitudes reçues. Je regrette de n'avoir pas noté ces airs au moment où je les entendais; mais pourtant l'un d'eux, dont je me rappelle les paroles du refrain, est resté si vivant dans mon souvenir, que je n'hésite pas à présenter la transcription suivante comme authentique (n° 4).

N° 4. Refrain.

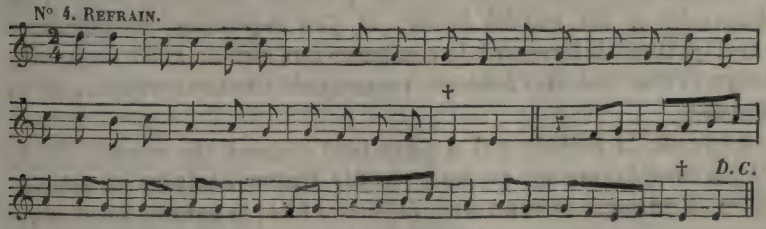

Si l'on veut déterminer la tonalité de cet air conformément aux principes modernes, on doit le considérer comme appartenant au ton

N° 4. Whar' hae ye been a'the day,
Bonnie laddie, highland laddie?
Up the hill an' doun the brae,
Bonnie laddie, highland laddie.

de *ré* mineur; mais alors le repos final sur la seconde (*mi*) est une bizarrerie incompréhensible. Si on l'interprète d'après les gammes du plain-chant, on peut le rapporter au troisième ton de la réforme grégorienne (ou 2e ton ambrosien), dans lequel il paraît rigoureusement écrit. J'ajouterai que si cette mélodie, chantée dans un salon à côté d'un piano, serait assurément insoutenable, chantée au contraire sur le pont d'un navire, par une douzaine de matelots virant au cabestan, avec cette expression mélancolique qui distingue toujours le chant des hommes de mer, et ayant pour accompagnement naturel les sifflements du vent dans les cordages, elle avait pour ainsi dire un charme étrange et produisait une impression plus étonnante que choquante.

On accusera peut-être ma mémoire d'être peu fidèle et de se laisser entraîner à présenter les objets sous un jour favorable à une opinion préconçue. Je préviendrai cette objection en invoquant, à l'appui de mes souvenirs, des preuves écrites et consignées par un auteur illustre dont le témoignage sera irrécusable. On sait avec quelle ardeur, avec quel soin pieux, sir Walter Scott a recueilli et rassemblé les vieilles ballades et chansons des basses terres de l'Écosse, transmises par une tradition non interrompue des anciens ménestrels aux humbles musiciens ambulants des frontières, et qui fournissent des documents si précieux pour l'histoire intime de ces contrées fécondes en incidents dramatiques. En même temps qu'il enregistrait le texte et les diverses variantes de ces ballades, Sir Walter Scott ne portait pas un moindre intérêt aux anciennes mélodies écossaises, et il les nota avec toute l'attention dont il était capable. Plusieurs de ces mélodies ont été publiées dans une édition du *Minstrelsy of the scottish border*, et j'en reproduis ici quelques-unes qu'il sera intéressant de comparer aux airs de notre pays, avec lesquels elles ont une analogie remarquable sous le rapport de la tonalité.

L'air de la ballade qui a pour titre *Thomas the rhymer* (n° 5) et qui est très-ancien, est écrit par Sir Walter Scott en *sol mineur*, et le *fa* naturel s'y rencontre plusieurs fois; la gamme ascendante de la dernière mesure est d'ailleurs très-remarquable. Dans l'autre air, intitulé *The battle of Bothwell bridge* (n° 6), et qui est noté en *mi* mineur, il semble qu'on se soit complu à faire entendre le *ré* naturel avec une insistance toute particulière, et toutes les cadences incidentes et finales sont préparées par cette note. Ces deux airs paraissent appartenir entièrement à la gamme du deuxième ton plagal du plain-chant.

AIRS NOTÉS PAR S. W. SCOTT, DANS LE " *MINSTRELSY OF THE SCOTTISH BORDER*"

N° 5. THOMAS THE † RHYMER.

N° 6. THE BATTLE OF BOTHWELL BRIDGE.

+ D.C.

N° 7. THE WIFE OF USHER'S WELL.

N° 8. JOHNIE ARMSTRANG.

Quant aux mélodies du mode majeur publiées dans le même recueil, il est à remarquer, à l'appui de ce que j'ai dit plus haut au sujet des chants de nos campagnes, que, dans la plupart de ces airs également, on a évité d'employer la septième note ou note sensible. Il suffit de citer comme exemples les airs des ballades intitulées : *The wife of Usher's well* (n° 7), *Johnie Armstrang* (n° 8), et encore l'ancien air highlandais auquel Sir Walter Scott a adapté les paroles de sa ballade de Glenfinlas ou chant funèbre de lord Ronald.

Par ce qui précède, je crois avoir suffisamment indiqué que, dans la musique populaire de certaines contrées, on évitait autrefois de faire entendre la septième note dans les tons majeurs où l'intervalle

N° 5. *Thomas the rhymer.*

True Thomas lay on Huntlie bank,
A ferlie he spied wi'his e'e,
And there he saw a ladye bright,
Came riding down by the Eildoun tree.

N° 6. *The battle of Bothwell bridge.*

O billie, billie, bonnie billie,
Will ye gae to the wood wi' me?
We'll ca'our horse hame masterless,
And gar them trow slain men are we.
— Oh, no! oh no! says Earlstoun,
For that's the thing that mauna be,
For I am bouned to Bothwell hill,
Whare I maun either gae or die.

N° 7. *The wife of Usher's well.*

There lived a wife at Usher's well,
And a wealthy wife was she;
She had three stout and stalwart sons,
And she sent them o'er the sea.

N° 8. *Johnie Armstrang.*

Sum speikis of lords, sum speikis of lairds,
And sic lyke men of hie degree;
Of a gentleman I sing a sang,
Sum tyme called laird of Gilnockie.

entre cette note et l'octave devait nécessairement être d'un demi-ton, et que dans les tons mineurs, cet intervalle restait invariablement d'un ton entier dans les circonstances où de nos jours on emploie le demi-ton ou note sensible. Si ce dernier effet était inconnu ou du moins très-négligé dans la musique profane, il devait en être de même dans la musique sacrée ; et nous voyons en effet que la tonalité de ces deux genres différents de musique y présente identiquement le même caractère. On ne peut donc dire (et c'est la conclusion à laquelle je voulais arriver) que l'emploi de la note sensible a dû être exigé de tout temps par l'oreille, et attribuer uniquement à l'inexactitude des notations au moyen âge, l'absence d'indication de cette note dans les livres de chant ecclésiastique qui sont parvenus jusqu'à nous.

La question la plus importante n'en reste pas moins tout entière, celle de savoir si, quand même l'emploi du demi-ton eût été inusité autrefois, on ne devrait pas l'introduire maintenant dans l'exécution des chants de nos églises, afin de mettre la tonalité de ces chants en harmonie avec les idées musicales actuelles ; mais ceci est une question complexe qu'il ne m'appartient pas de discuter. Au point de vue de la liturgie, l'autorité ecclésiastique a seule le droit de juger du plus ou moins de convenance qu'il y a à altérer la tonalité primitive du chant grégorien conservé par la tradition ; j'ai peine cependant à m'empêcher de dire que demander une modification dans la tonalité du plain-chant, uniquement pour le conformer aux principes de la musique moderne, me semble être à peu près la même chose que si l'on demandait une modification dans la forme des vêtements sacerdotaux consacrés par la tradition, afin de les rapprocher davantage de la coupe de nos habits modernes.

Sous le rapport artistique, le seul qu'il soit permis à tout le monde de discuter, je ne prétendrai pas davantage résoudre cette question, pour laquelle je suis également incompétent. Je doute cependant que l'on doive approuver cette tendance manifeste des organistes à faire revêtir à la musique sacrée le caractère prononcé de notre musique dramatique, tendance dont je vois des exemples frappants signalés dans un très-remarquable article de M. Vervoitte, directeur de la maîtrise de Rouen (*Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, 1857). En effet, M. Vervoitte reproduit l'harmonie écrite par trois organistes différents sous le chant de l'antienne *Ecce panis angelorum*, chant que tous les trois ont dénaturé en substituant un *si* naturel au *si* bémol qui se trouve sous le mot *filiorum*, et cela dans le seul but d'employer des accords

« dont la tonalité, dit M. Vervoitte, se rapproche infiniment plus de celle de *Robert-le-diable* que de la tonalité du plain-chant. »

N'y a-t-il pas une sorte d'intolérance artistique à vouloir dénaturer ainsi le caractère de la musique religieuse, pour le moderniser quand même? D'ailleurs est-il bien vrai, par exemple, que l'introduction de la *note sensible* dans les chants sacrés ajouterait à leur majestueuse beauté? Ne sont-ils pas, tels qu'ils sont, admirablement appropriés par leur caractère spécial, aux cérémonies religieuses qu'ils accompagnent? Ne peut-on donc être ému jusqu'aux larmes en écoutant le soir le magnifique *Salve regina* des Trappistes, bien que la *note sensible* ne s'y fasse pas entendre? Que l'oreille encore pleine des accords d'un concert ou d'un bal, on se trouve porté à qualifier le plain-chant d'étrange, je le conçois volontiers; mais, toujours au point de vue de l'art, y aurait-il vraiment un bien grand inconvénient à ce que la tonalité de nos chants catholiques conservât un caractère un peu différent de celui de la musique d'opéra ou de quadrille?

AUGUSTE LE JOLIS,

Archiviste perpétuel de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg, Membre de l'Académie impériale Léopoldine-Caroline des Curieux de la Nature d'Allemagne.

Cherbourg, août 1858.

LES RUINES DE SÉLEUCIE

DANS LA CILICIE-TRACHÉE.

(Pl. 352 et 353.)

Une éminence couverte de débris de monuments appartenant à l'époque de la domination byzantine en Cilicie, se trouve au nord, entre l'échelle de Selefké et la ville de ce nom. Les ruines rapprochées de ce dernier point consistent en églises, sarcophages avec inscriptions, citernes, réservoirs voûtés et soutenus par des colonnes ensevelies dans le sol, par suite d'éboulements de terrain, mais dont on aperçoit encore les chapiteaux. Ces réservoirs ont beaucoup d'analogie avec la célèbre citerne des *Mille et une colonnes*, à Constantinople (*Bin-bir-direk*).

Les églises sont construites dans le style des anciennes basiliques, et on peut supposer, par les cubes en verre de couleur provenant des mosaïques qui les ornaient, que ces édifices étaient somptueux et richement décorés.

Des pans de murailles, restes de vastes constructions, font supposer qu'il y avait sur ce point un monastère d'une grande étendue; c'est au surplus ce que semble indiquer le nom que les habitants de Selefké ont donné à ces ruines, appelées par eux *Mériam-lik* (lieu de Marie).

Près des restes de Mériam-lik sont deux longues citernes, carrées et parallèles, séparées seulement par une muraille de deux mètres d'épaisseur. La voie romaine venant de Pamphylie et aboutissant à Selefké passe à travers ces ruines; elle n'est plus praticable sur plusieurs points.

Selefké, éloignée d'une heure seulement des ruines de Mariam-lik, est bâtie sur l'emplacement qu'occupait jadis *Séleucie*, ville fondée par Séleucus Nicator (1) pour y recevoir la population d'Holmi. Sous les Romains, Séleucie jouissait de l'autonomie. Au IVe siècle de notre ère, elle fut désignée sous le nom de Séleucie d'Isaurie,

(1) Et. de Byz. v° *Selefké*.

lorsque les Isaures, qui en firent la ville principale de leur province, poussèrent leurs hordes jusqu'à la mer (1).

Quand les Byzantins eurent été chassés de la Cilicie par les Arméniens, Selefké devint le boulevard le plus avancé de la puissance des Roupéniens (2), à l'occident. Sur cette partie de l'empire de ces nouveaux conquérants, était une forteresse redoutable, comparable à celles de Gorighos, de Lampron, de Sis et d'Anazarbe, et élevée dans le but de protéger la ville et son territoire contre les invasions des Seldjoukhides de Konieh.

Au commencement du XIIIe siècle, Léon II, voulant s'attacher les Hospitaliers, leur donna le château de Selefké ou de *Selef*, ainsi qu'on l'appelait alors, afin, disait-il, de reconnaître les services qu'ils lui avaient rendus dans les luttes qu'il avait eu à soutenir contre les infidèles (3).

Les ruines de Séleucie ont appelé l'attention et excité l'intérêt de tous les voyageurs qui ont parcouru la Cilicie. L'ambassadeur vénitien, J. Barbaro, qui se trouvait en Orient après la chute du royaume des Lusignan d'Arménie, vers la fin du XVe siècle, donne de curieux détails sur cette antique cité. Voici, d'après ce voyageur, la description de Selefké, traduite du vénitien : « En quittant Curcho (Gorighos) et en se dirigeant à l'ouest, on trouve, à dix milles plus loin, Seleucha (Séleucie), située sur une montagne. Au pied de la ville coule un fleuve qui se jette dans la mer près de Curcho; il est comparable, par sa grandeur, à la Brenta (4). Près de cette montagne est un théâtre dans le genre de celui de Vérone; il est fort spacieux et entouré de colonnes d'un seul morceau. Des gradins règnent à l'entour. En escaladant la montagne pour aller au château, on voit beaucoup de sarcophages, partie d'un seul bloc détaché du roc, et partie creusés à même le rocher. En montant toujours, on arrive aux portes de la première enceinte de la forteresse. Ces portes, situées tout en haut de la montagne, et flanquées d'une grande tour de chaque côté, sont de fer. On n'y voit aucune trace de bois; elles sont hautes de quinze pieds et larges de moitié ; de plus elles sont

(1) Hieroclès, *Syned.*— Théodoret, *Hist. Eccl.*, liv. II., ch. XXVI. — Saint Basile, *Vie de sainte Thècle*, liv. I.— Ammien-Marcellin, liv. XIV., ch. II.

(2) C'est le nom de la dynastie arménienne qui régna en Cilicie. Roupène en fut le premier prince. (Saint Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, t. I, pag. 387.)

(3) Paoli, *codice diplomatico*, t. I., pag. 98 et suiv., n° 94. — Raynaldi, 1210. — *Lettres d'Innocent III*, liv. XIII, lett. 119.

(4) L'un des fleuves de la Lombardie qui se jette dans l'Adriatique assez près de Venise.

ciselées comme si le métal était d'argent. La muraille, à sa base, a trois milles de tour, tandis qu'au sommet des tours elle n'a guère qu'un mille de circonférence, ce qui la fait ressembler à un pain de sucre. C'est dans cette enceinte que se trouve le château de Seleucha, avec ses tours et ses murs; une distance de trente pas et plus les sépare. Dans l'intérieur du château est une cave carrée creusée dans le roc, profonde de cinq pas, longue de vingt-cinq, et large de sept environ, dans laquelle on avait emmagasiné beaucoup de bois et des munitions. A côté de cette cave est une grande citerne dans laquelle l'eau ne tarit jamais. Ce château fait partie de l'Arménie Mineure, qui s'étend jusqu'au mont Taurus; les Turcs l'appellent en leur langage Corchestan (1). »

Les voyageurs modernes qui ont visité Selefké en ont donné des descriptions à peu près identiques, et depuis l'amiral Beaufort, qui a fourni des renseignements assez complets sur les ruines de Séleucie, aucune relation ne donne de nouveaux détails sur cette ancienne cité.

Les ruines de Séleucie consistent, de nos jours, en deux temples assez rapprochés l'un de l'autre, et situés à environ huit minutes à l'est du village de Selefké. L'un de ces temples, dont les débris gisent épars sur le sol, était orné à l'intérieur d'une frise représentant des génies ailés qui tiennent d'énormes grappes de raisin. Une belle colonne corinthienne, surmontée d'un chapiteau du même ordre, a quatre pieds de diamètre. (Voy. pl. 353.)

Lors de l'établissement du christianisme, les néophytes de Séleucie construisirent, avec les matériaux de ce temple, une église dans le style des basiliques, et dont il reste l'abside percée de deux baies séparées par une colonnette de marbre rouge. Les gens du pays donnent à ces ruines le nom de *Giawour-késé* (la fille des chrétiens). A quelque distance de cette église, on voit plusieurs fûts de colonnes fichés dans le sol, et qui ont dû appartenir plutôt à une église qu'à tout autre édifice, à en juger par les débris épars sur le même point. M. Trémaux, qui a visité Séleucie quelque temps après mon exploration, a levé le plan des restes de cet édifice.

Outre ces ruines, on remarque un pont romain de six arches, assez bien conservé, mais dont les parapets sont détruits en plusieurs endroits; des portiques et un théâtre que J. Barbaro a comparé à celui de Vérone.

Près d'une carrière de marbre, qui a dû fournir tous les maté-

(1) Ce nom signifie peut-être *pays de Curcho*, ou de *Gorighos*.

riaux des édifices de la ville, est un réservoir carré de 45m,7 de longueur sur 22m,85 de largeur, et de 10m,16 de profondeur; on y descend par un escalier de vingt-cinq marches, pratiqué dans l'épaisseur des murs.

Au sud des débris de cette cité antique est une vaste nécropole creusée dans le rocher; elle se compose de chambres carrées, dans lesquelles on pénètre par une ouverture de même forme, qu'une pierre fermait hermétiquement. Dans chacune de ces chambres sont des débris de sarcophages creusés dans le roc, et dans le même état de dégradation, sont d'autres sarcophages sur lesquels sont gravées des inscriptions byzantines qui rappellent les noms et qualités des personnages. De semblables inscriptions se lisent sur les cellules, à côté desquelles sont de petites niches triangulaires en forme de Δ, creusées à même le roc, et qui, sans doute, étaient destinées à recevoir des lampes. Cette nécropole est désignée sous le nom de *Giawour-Sini* (cimetière des chrétiens).

A l'est, et à quelque distance des ruines que je viens de décrire, est une autre nécropole composée, comme la précédente, de chambres sépulcrales creusées dans le roc et de sarcophages monolithes, avec des couvercles prismatiques à oreillettes. Sur ces sarcophages, ainsi que sur les portes des chambres, on lit des inscriptions byzantines; sur l'un de ces monolithes j'ai trouvé le nom d'Aphrodisius, premier martyr de la foi chrétienne à Séleucie :

ΘΗΚΗΠΑΡΑCΤΑΤΙΚΗΑΦΡΟΔΙCΙΟΥ
ΠΡΟЄΤΟΜ..... ΤΟΥ.....

Θήκη παραστατική 'Αφροδισίου
πρωτομ. [άρτυρος] του.....

« Tombeau représentatif d'Aphrodisius, premier martyr de .... »

Sur la rive droite du Calycadnus, au milieu de ces décombres, et à petite distance des deux nécropoles, se trouvent, à des intervalles inégaux, les maisons du village de Selefké, au nombre de quatre-vingts au plus; elles sont à terrasses et construites avec les matériaux des anciens monuments de la cité antique (1).

Le konak de l'aga, gouverneur de Selefké, le bazar, le khan de la ville et la mosquée sont modernes et n'ont rien de remarquable.

(1) M. le comte Léon de Laborde a donné, dans l'atlas des planches de son voyage en Orient, un plan de Selefké et de ses environs.

Le château arménien qui couronne la montagne à la base orientale de laquelle sont les ruines de Séleucie, a dû être élevé sur les débris d'un château byzantin dont l'existence m'a été révélée par quelques fragments d'inscriptions grecques que j'ai recueillies parmi les décombres amoncelés dans l'enceinte. On arrive à cette forteresse par un chemin escarpé que des pierres, provenant des murailles, ont en partie obstrué.

Le château de Selefké, de forme ovale, est entouré d'un double fossé, ainsi que d'un mur solidement construit et flanqué de tours.

L'enceinte extérieure a moins d'élévation que le château, dont les hautes tours sont reliées entre elles par des murailles et de longues galeries voûtées. On remarque, dans l'enceinte du château, les ruines d'une chapelle arménienne.

Je ne mentionne ni la citerne, ni le magasin creusé dans le roc; les détails si précis qu'a donnés F. Barbaro me dispensent de toute description à ce sujet.

Sur la porte d'entrée de l'enceinte extérieure, on lit une inscription arménienne dont les lignes inférieures ont disparu (1). L'amiral Beaufort (2) qui avait dessiné cette inscription lorsqu'elle était encore entière, en a rendu les caractères avec si peu d'exactitude qu'il est impossible de la déchiffrer. Cette inscription est surmontée d'une croix couronnée de rosaces, et accostée du monogramme du Christ en caractères arméniens.

C'est ce château, avec ses dépendances, que Léon II, premier thakavor (3) de l'Arménie au moyen âge, avait concédé aux Hospitaliers par une charte de donation, octroyée dans le cours de l'année du Christ 1210 (4), et dont l'original, adressé au pape Innocent III sous forme de lettre, est ainsi conçu :

« Reverendissimo in Christo patri et domino Innocentio, Dei « gratia summo sancte et universalis ecclesie Pontifici, Leo, per « eamdem et Romani imperii gratiam, Rex Armeniorum, sanctitatis « sue servus, sancteque Romane Ecclesie nova devota et obediens « planta cum omni reverentia grata servicia et pedum oscula. Reve- « rende ac recolende dominationi vestre cupimus innotescat. Vene- « rabile magistrum et conventum sancte domus hospitalis preterita « estate mense videlicet augusti sancte sedis apostolice amore et « reverentia, non solum nobis, verum etiam universe christianitati

(1) Mon *Recueil d'Inscriptions sur la Cilicie*, nos 175 et 176.
(2) *Karamania*, by cap. Beaufort, ch. XI, pag. 212.
(3) Mot arménien qui signifie *roi*, littéralement : *celui qui possède la couronne.*
(4) Paoli, *codice dipl.*

« magnum et necessarium contulisse succursum contra infinitam « paganorum barbariam super nos et regnum nostrum aggregatam, « quam Deus disperdat, pro quo a beatitudine vestra, tanquam viri « strenui vicem Machabeorum gerentes promeruerunt dignius com- « mendari. Ea propter, Reverendissime Pater et Domine celeberrime, « pro tam fortunato ac necessario succursu nobis et christianitati « ab eisdem collato, Deo a quo bona cuncta procedunt sancte Romane « Ecclesie et vobis, vices ipsius digne gerenti, copiosas exolvimus « gratiarum actiones et a beatitudine vestra illos petimus inde regra- « tiari. Unde quia dignus est operarius mercede, ex regalis largitatis « nostre munificentia, pro salute anime nostre nostrorumque om- « nium progenitorum, habentes pre oculis cordis, quia sicut aqua « extinguit ignem, ita helemosyna extinguit peccatum, donamus et « concedimus sancte domui hospitalis a modo in perpetuum sancte « sedis apostolice respectu et reverentia et bonorum meritorum « suorum exigentia civitatem *Seleph* (1), *castellum novum* (2) et « *Camardesium* (3), cum omnibus pertinentiis ipsorum et divisio- « nibus signatis et cum omni jure per terram per mare sibi perti- « nente, secundum continentiam supra scripti privilegii, sigillo « nostro regali muniti et corroborati; insuper de sanctitate ac reli- « gione eorum plenam habentes spem et fiduciam fratri Garino de « Monte Acuto (4), venerabilis magistro et conventui sancte Domus « hospitalis specialiter personam nostram et personam dilecti nepotis « et heredis nostri legitimi Raimundi Rupini et totam terram nos- « tram quam modo habemus et quam Deo dante, acquisituri simus « per Deum et dominium vestrum in vita nostra et post decessum « nostrum attentius recommandamus. Cujus donationis et conces- « sionis nostre beneficium et factam commendationem venerabilibus « predictis confratribus a circumspecta dominatione vestra flagi- « tamus per Apostolica privilegia confirmari et corroborari, ut ne « quis deinceps cognito hujus nostre donationis concessionis et « recommendationis tenore autoritate apostolica confirmato, in « aliquo ausu temerario contrarie presumat. »

Séleucie était traversée par les eaux du Calycadnus qui desser-

(1) Selefké.

(2) Le *château neuf*, en arménien Norpert.

(3) Aussi appelé Camard. C'est une altération du mot arménien *gamar*, qui signifie *voûte*, *porte*. Les Latins avaient donné à cette localité le nom de *La Portella*, mot qu'on retrouve dans les diplômes accordés par les rois Roupériens aux Vénitiens, et dans Sanuto.

(4) Guérin de Montaigu.

vaient plusieurs aqueducs dont on voit les restes des hauteurs du château, occupé par les chevaliers de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem. Les habitants du pays désignent aujourd'hui ce fleuve sous le nom de *Gok-sou* (l'eau noire). Il a sa source dans les montagnes de la Cétide, non loin d'*Ermenag*, la *Germanicopolis* des anciens. Suivant Ammien Marcellin (1), le Calycadnus traversait l'Isaurie, où il était navigable. Peu large dans son cours supérieur, ce fleuve, après avoir dépassé les ruines de Séleucie, acquiert, d'après Beaufort, une largeur de 180 pieds, et va se jeter dans la mer à l'est du cap Sarpédon.

Le Gok-sou coule près de Selefké, et baigne la base d'un rocher à même lequel un escalier a été taillé (2); les nuances marbrées de ce rocher lui ont fait donner le nom de *Pœcile*, Ποικίλη. Basile de Séleucie (3) donne au Calycadnus le nom de Κάλυδνος. Au moyen âge, il s'appelait *Selef*, du nom du château de Selefké (4). Willebrand avance que c'est dans les eaux de ce fleuve, très-près de Selefké, et non dans le Cydnus, comme le prétendent quelques auteurs, que l'empereur Frédéric Barberousse se serait noyé, « cum in recuperatione terræ sanctæ laboraret (5). »

Une marche de près de deux heures conduit de Selefké à la vallée de l'*Ermenag* et aux coteaux qui la bordent; cette immense étendue de terrain est couverte de ruines; M. de Tchihattcheff (6) compare leur prodigieuse quantité à une longue traînée de décombres. Ce doit être sur un point quelconque de ces ruines que se trouve le lieu que le voyageur Kennedy Bailie appelle *Meïdan près Selefké* (7), et dont le nom signifie en turc *Hippodrome*.

VICTOR LANGLOIS.

(1) Liv. XIV.

(2) Strabon, XIV, ch. v.

(3) *Vie de sainte Thècle*, liv. I.

(4) Willebrand, *Itin.*, p. 141.

(5) Id., *Ibid.* — Cf. aussi Ansberg, dans la *Bibl. des Croisades*, t. III, et Michaud, *Hist. des Croisades*, t. II, liv. VII.

(6) *Journal asiat.* 1854. Lettres à M. Mohl, sur les antiq. de l'Asie Mineure.

(7) *Fasc. inscr. gr.*, t. II, p. 100. — Bœckh. *Supp. au Corpus inscr. græc.* p. 4429. C.

LE TOMBEAU

DE LA PREMIÈRE REINE CHRÉTIENNE DU DANEMARK,

Xe SIÈCLE.

I.

Veut-on connaître la vie et les mœurs des anciens peuples scandinaves? qu'on interroge leurs tombeaux. Ce sont des monuments qui renseignent et instruisent autant que les chroniques et les sagas; ils sont le livre de l'antiquité du Nord.

Les savants danois qui, par leur active investigation, ont découvert un grand nombre de ces sépultures, les classent aujourd'hui en trois âges : l'âge de pierre, l'âge de bronze et l'âge de fer.

Ce que l'on appelle un tumulus scandinave est un tertre entouré de pierres colossales placées debout, et au sommet duquel se dressent d'autres pierres gigantesques, rangées de manière à former des chambres. Quoique beaucoup de ces monuments soient déjà détruits ou dispersés, on en trouve cependant encore le long des côtes du Danemark.

Il a fallu des efforts considérables pour entourer ces tertres, non-seulement d'un simple rang, mais même d'une double ceinture de si énormes pierres. On voit quelquefois, au pied de ces monticules, plus de cent quartiers de rocs de granit disposés tantôt en rectangles, tantôt en cercles, tantôt en ovales; et ce qui étonne, c'est que ces tombeaux de granit se rencontrent dans des champs qui non-seulement ne contiennent plus aujourd'hui de ces pierres, mais où probablement on n'en a jamais trouvé.

Les chambres sépulcrales qui surmontent ces monticules consistent en une pierre qui, formant toit, repose sur d'autres pierres rangées en cercle. La pierre qui sert de couverture a parfois de 15 à 20 mètres de circonférence.

(1) Les éléments de cette notice sont empruntés au *Nordichen Telegraph*, et aux *Grafsteden der oudste bewoners van Denemarken door Dr G. J. Burman Becker te Koppenhagen.*

La face intérieure du toit est toujours polie, tandis que celle des pierres latérales est à peine équarrie.

Les tombeaux les plus grands sont les oblongs; ils ont trois compartiments : un grand au milieu et deux petits à chaque extrémité. Les plus nombreux sont ceux à deux compartiments, dont la forme toutefois n'a rien de particulier. Les *tumuli* circulaires sont plus petits et renferment à peine une chambre sépulcrale. Ils ont été fouillés de bonne heure, sans doute parce qu'on a pensé y trouver des trésors. Aussi la plupart sont-ils à découvert; mais il est certain que primitivement tous ont été fermés, car on a vu près de là les pierres qui ont servi de couvercles.

La cloison de pierre est la vraie place sépulcrale; on y a trouvé plusieurs cadavres qui n'étaient pas étendus comme de nos jours, mais dans la situation d'une personne assise ou courbée. Dans les tertres qui n'avaient pas été fouillés, on a constaté la présence d'ossements encore entiers, de flèches, de lances surmontées de dards de pierre; de squelettes de cerfs et de sangliers, de pierres dites à fusil, d'instruments et de bijoux en os ou en ivoire, et de cruches remplies de terre légère.

On croyait autrefois que ces antiquités étaient des débris d'offrandes ou de sacrifices, et que ces pierres rangées en cercle étaient d'anciens autels ou d'anciens siéges qui servaient de tribunaux ou aux assemblées du peuple. On supposait que la victime était couchée sur la pierre supérieure, et que le prêtre, placé au-dessous, dans l'intérieur de la cloison, tirait des augures du sang qui coulait de la blessure de la victime qu'on venait d'immoler. Mais un simple coup d'œil jeté sur ces pierres détruit bientôt cette croyance, car il est impossible qu'elles aient pu servir de siéges, et la face extérieure de celle qui servait de couvercle n'était pas assez unie pour pouvoir y coucher une victime. En général, le côté uni ou poli de ces pierres est toujours à l'intérieur.

Quand on considère ces sépulcres faits de quartiers de rocs, on se demande vainement à quelle race d'hommes ils ont servi. Tout ce qu'on ose avancer, c'est qu'ils sont l'œuvre de ces peuples qui ont émigré les premiers des bords de la mer Noire vers l'Occident. Mais ce qui est certain, c'est que les squelettes qui ont été trouvés dans ces gigantesques tombes de granit, ne sont pas plus grands que ceux des habitants actuels du Danemark; ils sont même un peu plus petits et plus minces.

Aussi s'explique-t-on difficilement comment des hommes d'une si faible structure aient pu manier et transporter ces masses de

pierres pour s'en faire leur sépulture. Ces premiers habitants de la Scandinavie semblent s'être fixés d'abord sur les côtes de la mer, car on y trouve des amas d'écailles, des ossements de bêtes fauves dont on a extrait la moelle, des arêtes de poissons, des fragments d'armes de pierre; ce qui prouve que cet ancien peuple a séjourné là et qu'il se nourrissait de ce que lui procuraient la mer et les bois. On y a trouvé aussi des ossements de chiens, de chevaux, de sangliers, de loups, de renards, de cerfs et même d'une race d'animaux qui n'existent plus en Danemark, comme le castor et l'oiseau de mer nommé par Linnée *Alea impennis*. On y a vu aussi des restes de taureaux et d'élans sauvages.

Sur les côtes méridionales des îles Laland et Falster et sur les côtes occidentales du Jutland méridional, se trouvaient des tombeaux de pierre qui sont maintenant cachés dans la mer.

II.

Les *tumuli* de l'âge de bronze sont tout à fait différents de ceux de l'âge de pierre. Ceux-là ne sont pas entourés comme ceux-ci de rochers. Ils consistent généralement en un tas de petites pierres recouvertes de terre, de sorte qu'ils ressemblent à un tertre de gazon. Ils renferment des cruches d'argile où sont déposés des os calcinés et de petits objets de métal.

Il paraît qu'en cet âge la manière de donner la sépulture était celle-ci : on élevait un bûcher sur lequel on étendait le cadavre, et quand le bûcher était consumé, on rassemblait ce qui restait des ossements et un peu de cendres. Le tout était déposé avec quelques bagatelles en bronze, telles que aiguilles, boutons, couteaux, pincettes, etc., dans une cruche que l'on plaçait à l'endroit même du bûcher; à côté étaient les armes et les bijoux du défunt. La cruche était close par une pierre ou un couvercle quelconque, et on amassait tout autour de petites pierres jusqu'à ce qu'elles formassent un tertre conique que l'on recouvrait ensuite de terre.

Ces sépultures se trouvent ordinairement sur des hauteurs d'où la vue s'étend au loin sur la mer; sans doute parce que ces fiers et indomptables rois de mer ne voulaient pas reposer dans quelque coin caché, où le vent n'aurait jamais pu gronder au-dessus de leurs tombes. La mer avait été leur berceau et leur nourrice; toute leur vie ils avaient été bercés par elle; après leur mort ses flots devaient encore murmurer près de leurs cadavres.

III.

Quant à l'âge de fer, on trouve peu de chose qui puisse lui être rapporté avec certitude, tandis qu'il reste beaucoup de vestiges de l'âge de bronze. La distinction entre ces deux époques n'est pas facile à saisir, car la dissemblance, dans la forme tant intérieure qu'extérieure de leurs *tumuli*, n'est guère apparente.

La plus grande différence consiste dans la manière d'ensevelir.

Dans l'âge de fer, le cadavre est brûlé, et non-seulement on trouve les ossements du héros mort, mais encore ceux de son cheval de bataille. C'est ainsi que l'on voit dans le bourg de Swiborg un squelette humain avec celui d'un cheval, et à côté un glaive en fer, un éperon, un étrier, un mors, des chaînettes et un javelot en fer.

Un vaste tumulus, à Swemborg, renferme les squelettes d'un homme et d'un cheval avec un mors en fer, plaqué en argent.

Ce n'est que dans les *tumuli* de l'âge de pierre qu'on a trouvé des instruments en pierre, tels que haches, marteaux, javelots, flèches, etc., même des hameçons en pierre. Ce qui semble confirmer cette opinion que les plus anciens habitants de la Scandinavie vivaient uniquement de la chasse et de la pêche.

On attribue à l'âge de bronze des armes et des bijoux fabriqués avec un certain art et en bronze, c'est-à-dire un mélange de cuivre et d'étain, métaux qu'on ne trouve pas en Danemark. On conclut de là qu'un peuple nouveau s'y est transplanté, ayant une civilisation plus avancée, mais vivant de guerre et de rapine et foulant aux pieds l'honneur et la gloire. On a exhumé aussi, du fond de certaines tourbières, des coupes de verre et d'or, et des cornes de guerre si bien faites et si bien conservées qu'on peut encore en sonner.

Les vêtements dont on se servait à cette époque étaient tissés.

IV.

Il n'y a pas trente ans, on a découvert en Jutland un monument qui date de l'époque de la régénération chrétienne et qui peut être compté parmi les *tumuli* de l'âge de fer ; c'est une chambre sépulcrale en bois, faite d'énormes poutres de chêne garnies de planches épaisses. Ce monument remarquable est celui de Jellingen, un bourg à peu de distance de la ville de Weile.

Jellingen était autrefois une résidence royale, conservée jus-

qu'en 1675, époque à laquelle elle fut détruite par le feu. C'était la demeure du roi Gorin, surnommé l'Ancien. Il était païen, mais sa femme Thyra était chrétienne. Lorsqu'elle fut décédée, Gorin lui fit construire une tombe en bois dans laquelle ses restes inanimés furent déposés et que l'on recouvrit d'un tertre très-élevé.

En 941 Gorin mourut à son tour et fut inhumé de même sous un tumulus semblable à celui de sa femme.

L'église paroissiale de Jellingen s'élève entre les deux *tumuli*, et tout près de là, sur le cimetière, se dressent deux énormes pierres de granit sur lesquelles on lit des inscriptions runiques relatives au roi et à la reine.

La tombe de Thyra consiste, ainsi que nous venons de le dire, en une chambre sépulcrale dont les parois sont garnies de planches de chêne larges de 14 pouces, épaisses de 3 à 5 pouces. Le plafond, formé de 24 chênes de diverses dimensions, repose sur de grosses pierres. Sur le sol on a étendu une couche d'argile, et sur l'argile des planches qui tiennent lieu de parquet. Ce compartiment est haut de quatre pieds et demi, large de huit et long de vingt pieds et demi. Il est entouré extérieurement d'une couche d'argile de huit pieds d'épaisseur, dans laquelle sont encastrés plusieurs rangs de grosses pierres; on l'a recouvert ensuite d'un tertre de sable et de gazon, dont la base a 180 pieds de diamètre et dont la hauteur est d'environ 60 pieds.

En 1821, ce tumulus a été ouvert et on y a trouvé des lambeaux de toile fleuragée, des fragments de statuettes en bois, quelques bijoux en métal et une petite coupe d'argent. Ces objets sont décrits page 94 de l'ouvrage de M. J. J. A. Worsaac : *Afbildninger fra del Kongelige museum for Nordiske Oldsager i Kjöbenhavn.* On a remarqué que deux ou trois poutres du plafond de la chambre sépulcrale avaient été sciées, et on trouva aussi un bout de chandelle, ce qui fit supposer que les pirates du moyen âge avaient pénétré dans ce tombeau.

Peu après l'âge de fer, et avec le commencement du Xe siècle, le christianisme s'était introduit en Danemark; les pirateries cessèrent; avec le fer on put travailler la terre; aux cris de guerre succédèrent des sentiments et des relations pacifiques; les indomptables et cruels hommes de mer disparurent; on n'invoqua plus Thor ni Woden, mais on s'agenouilla devant l'image de Marie, et avec les sonneries des cloches on ensevelit les dieux scandinaves. L'âge héroïque du Danemark avait accompli sa destinée, car il s'évanouit avec le paganisme.

LOUIS DE BAECKER.

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES.

— La Commission instituée près le ministère de l'instruction publique pour centraliser et coordonner les matériaux pour un travail d'ensemble sur la topographie de la Gaule, et dont nous avons mentionné le nom des membres qui la composent (voir plus haut, page 318), travaille à cette œuvre avec activité. De tous les points de la France les savants ont répondu avec empressement à l'appel de M. le ministre, et une grande quantité de documents utiles à la réalisation de ce beau projet lui ont été envoyés. La Commission a non-seulement pris connaissance de ces documents, mais elle a soumis à un examen attentif les travaux antérieurs des savants français ou étrangers qui se sont occupés de ce sujet. Plusieurs de ces travaux, publiés à une époque assez reculée, à l'aide d'éléments incomplets, laissent à désirer sur bien des points. Aujourd'hui que le goût de l'archéologie s'est répandu dans toutes les classes de la société, cette science si agréable et si utile a fait naître une foule de dissertations et d'ouvrages où se trouvent répandues des lumières précieuses, et parmi ces publications nous pouvons hardiment signaler la *Revue archéologique* comme un recueil qui apportera son contingent aux documents fournis à la Commission.

Cet ensemble de documents a été dépouillé avec le plus grand soin. Tous les noms de villes, de montagnes, de rivières, de peuples, etc., ont été relevés, inscrits sur des fiches et classés alphabétiquement. Sur chaque fiche de ce grand répertoire sont indiqués non-seulement les noms anciens, mais aussi les diverses assimilations aux noms modernes et les emplacements auxquels ils peuvent s'appliquer. Indépendamment de ces documents, les inscriptions, les médailles, les restes d'*oppida* gaulois, les vestiges de camps et voies romaines fourniront aussi des indications précieuses. L'état des travaux de la Commission est déjà assez avancé pour lui permettre d'entreprendre le tracé de trois cartes distinctes. La première, sur laquelle seront marquées les antiquités celtiques et les campagnes de César, s'arrêtera au moment où le proconsul sort des Gaules après la conquête; la seconde contiendra la géographie de la pé-

riode romaine vers l'époque de Constantin ; la troisième présentera l'état de la France mérovingienne, en sorte que l'on puisse suivre, en passant d'une carte à l'autre, la transformation des contrées et des localités sous les Celtes, les Romains et les Francs. On trouvera, par exemple, le même lieu *oppidum* sous les Celtes, *camp*, *mansion* ou municipe sous les Romains, ravagé par les barbares, et descendant de l'état de cité à celui de *vicus* ou de bourg, ou bien restant, sous le patronage de l'Église, évêché et centre de civilisation. L'ensemble de ces cartes sera comme le tableau abrégé de l'histoire militaire, civile et religieuse, de chaque contrée aux époques primitives. L'œuvre, quand elle sera achevée, sera de nature à faire honneur à la France.

— On restaure en ce moment la jolie fontaine qui était au milieu du marché des Innocents, à Paris, qu'on vient de supprimer. Cette fontaine, construite en 1550, sur les dessins de Pierre Lescot, et ornée en partie de sculptures de Jean Goujon, était originairement à l'angle des rues aux Fers et Saint-Denis, et adossée à l'église des Innocents ; elle n'était alors composée que de trois arcades, dont deux se développaient en droite ligne sur la rue aux Fers et la troisième en retour sur celle Saint-Denis. C'est M. Six, architecte, qui eut l'heureuse idée, lorsqu'on eut transformé l'emplacement de l'église et du cimetière des Innocents en marché, de changer la forme primitive de cette fontaine et de la réédifier au centre de la place où elle est aujourd'hui, ce qui fut exécuté en 1786, en ajoutant une quatrième face aux trois premières, et en faisant du tout un carré parfait. Les pierres des deux faces anciennes furent démontées avec soin et employées à la reconstruction des quatre faces en y ajoutant des pierres nouvelles pour sculpter les nouveaux pilastres et les trois figures des naïades qui, avec les cinq de Jean Goujon, forment la décoration du monument. Ces sculptures ont été exécutées par M. Sajou, qui a, autant que possible, imité son modèle. Les lions du soubassement sont de MM. Lhuillier, Mézières et Danjon. Les personnes qui seraient en peine de distinguer les trois naïades confiées au talent de M. Sajou des cinq de Jean Goujon, sauront que deux regardent le midi et une l'ouest.

— Le département des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale possède la matrice du sceau en argent de l'abbaye cistercienne d'Aulnoy-sur-Odon (diocèse de Bayeux), qui vient de lui être donné par M. Riocreux.

BIBLIOGRAPHIE.

Dictionnaire de linguistique et de philologie comparée; histoire de toutes les langues mortes et vivantes, ou Traité complet d'idiomographie, par L. F. Jéhan (de Saint-Clavien); publié par M. l'abbé Migne, Montrouge, 1858. *Tome unique*, grand in-8° de 1447 colonnes. Prix, 8 francs.

Il y a peu de livres dont le titre annonce un sujet d'une importance égale à celui d'une histoire de toutes les langues mortes ou vivantes; il y en a bien moins encore dont le contenu donne au même degré tout ce que leur titre permet d'en espérer. Le dictionnaire de M. Jéhan peut, sous ces deux rapports, servir de direction à toutes les connaissances littéraires; il fait partie de la troisième et dernière Encyclopédie théologique publiée par M. l'abbé Migne; Encyclopédie qui, comme notre dernière Encyclopédie laïque, est une collection de Dictionnaires où sont traités les plus intéressants sujets historiques, scientifiques ou littéraires, mais que l'éditeur considère principalement dans l'intérêt de la science ecclésiastique.

Ces sujets, toutefois, pourraient être presque tous envisagés sous deux aspects différents, historiquement ou dogmatiquement. Or l'histoire des langues peut être dogmatiquement traitée en les ramenant à l'origine des langues en général, à la formation des divers idiomes, à leur source unique ou multiple, et cela au gré des opinions et des systèmes, sans que leur *histoire* dépende ni de ces opinions ni de ces systèmes, le fait de leur existence qui révèle la nature de leur constitution grammaticale, la loi de la formation de leurs mots, ces mots eux-mêmes qui portent avec eux leur véritable origine ethnographique, étant autant d'éléments dont il est impossible de méconnaître l'impérieuse autorité. Nous sommes d'ailleurs si loin de ces origines, de ces éléments primordiaux; il y a eu, depuis, tant de tours de Babel démolies, et la succession des siècles en a tant altéré et mêlé les matériaux, que la difficulté de classification de ces idiomes s'accroît tous les jours par la confusion incessante des nations, des langues, des opinions, même des systèmes qui s'effor-

cent d'en pénétrer les mystères; et dans le livre de M. Jéhan, la part de l'histoire des langues est la plus étendue.

Dans une *Introduction*, l'auteur considère les langues dans leur essence organique et dans leurs rapports avec l'histoire des races humaines; on y trouve résumé tout ce qui a été dit de plus solide sur ce sujet si fugitif, où l'on a cherché cependant, non sans raison, l'origine et la filiation des peuples, soit d'après les *mots*, soit d'après la *syntaxe* des divers idiomes comparés entre eux. L'auteur montre dans ce discours combien il est familier avec toutes les questions que ce sujet soulève. Il combat l'origine humaine du langage (page 26): « Pour nous, dit-il, le langage est d'institution divine, les langues seules sont l'ouvrage de l'homme. » La faculté de parler, comme la faculté de penser est, en effet, et sans conteste, un don de la Providence, et l'homme mettant en œuvre cette faculté répondait à l'intention du Créateur et se rendait ainsi digne d'un tel bienfait.

M. Jéhan compare ensuite les faits tirés du monde matériel tel qu'il est connu dans la diversité de ses populations et de ses idiomes, avec les traditions concernant *l'humanité primitive* et les opinions qui la concernent; une saine critique dirige ces rapprochements où figurent aussi les avis les plus récents sur cette difficile étude; les chronologies profanes n'y obtiennent que peu de crédit, mais en somme cette *Introduction* est un très-bon et très-impartial résumé des doctrines diverses, l'importance du sujet a donné à ce résumé une extension méritée. Comme indications intéressantes, l'auteur rappelle que, selon l'évaluation de Balbi, le nombre des langues et des dialectes connus dans l'univers s'élève à 5860; Kircher n'en comptait que 500.

A l'*Introduction* M. Jéhan fait succéder un autre morceau tout analogue, un autre ouvrage intitulé : l'*Idéotechnie*, ou *Essai sur l'évolution de l'intelligence humaine*. C'est un hommage public et sincère « à la mémoire vénérée de M. de Bonald et à son génie; une protestation contre les interprétations inintelligentes de ses doctrines. » Ce titre indique assez que le but du savant auteur est de défendre les doctrines de M. de Bonald sur l'origine du langage, et particulièrement cet axiome de l'illustre écrivain français : « L'homme pense sa parole avant de parler sa pensée, » antithèse de mots qui rappelle cette définition de l'Écriture par Brébeuf d'après Lucain, laquelle est « l'art de peindre la parole et de parler aux yeux, » et l'axiome de M. de Bonald n'en est pas moins encore, malgré son imposante autorité, une question de nos jours controversée, et sur

un sujet où se réunissent à la fois les merveilles de la constitution psychologique de l'homme et celles de l'éducation de son entendement. M. Jéhan a publié récemment et de nouveau son *Idéotechnie* sous le titre d'*Essai sur le développement de l'intelligence humaine* (1), avec l'addition d'un septième chapitre et de deux notes étendues, dont la dixième (*Note K*, page 266) porte pour titre : « *M. Renan* et son livre sur l'origine du langage. » C'est là reproduction d'une critique dont l'ouvrage de M. Renan a été l'objet, et en tête de laquelle nous trouvons cette singulière sentence : « Un spirituel érudit, M. Letronne, niait sous Louis-Philippe le déluge universel; il l'aurait bu sous Charles X. » Tous les amis de feu Letronne appelleront de cette sentence qui n'a rien de commun avec l'ouvrage de M. Renan.

Ces deux discours de M. Jéhan et les notes qui les suivent occupent les 208 premières colonnes du *Dictionnaire de linguistique*, y compris une *Mappemonde ethnographique* où les langues sont classées par familles au nombre de dix-neuf pour l'ancien monde et de onze pour le nouveau. Mais la première série, pour des alliances connues (par exemple la famille indienne et la famille persane, la mère et la fille) pourrait être utilement réduite.

Le *Dictionnaire* s'ouvre à la 209e colonne; ici notre embarras commence, et il est grand. Ce Dictionnaire contient des milliers d'articles, d'étendue, d'intérêt et de valeur divers. Tel pauvre dialecte d'une région peu connue du nouveau monde obtient quelques lignes; telle langue d'une importance première, parce qu'elle fut à l'usage d'un peuple anciennement ou actuellement illustre, et parce qu'elle a une littérature plus ou moins avancée, occupe au contraire un certain nombre de pages; par exemple l'article *Europe* remplit vingt colonnes; on y trouve une idée générale de l'Europe territoriale, de l'origine diverse de ses populations du nord et du sud, de l'est et de l'ouest; vient ensuite le *Tableau synoptique* des peuples européens anciens et modernes, classés par familles et par langues; et dans ce tableau, qui n'a pas moins de neuf pages en petits caractères, combien de noms de peuples, de langues, et de dialectes leurs dérivés ? Combien d'opinions encore sujettes à examen? L'auteur consciencieux de ce travail profond et robuste avertit toutefois qu'il n'est que l'assemblage méthodique des opinions connues, même hypothétiques; il en existe si peu en effet de consacrées par l'opinion générale même des doctes!

(1) In-12, 1858; chez Adrien Le Clère à Paris.

Certes, malgré cette sage déclaration, ce résumé sur l'ethnographie et la linguistique de l'Europe entière, est d'un intérêt manifeste, un guide nécessaire à toute personne qui s'occupera de ce sujet dans son ensemble ou dans ses parties principales, le jugement du lecteur fût-il même contraire à celui que l'esprit de ce résumé fait supposer. Un travail tout à fait analogue, non moins profond, non moins résolu, se retrouve dans tous les articles de cet ordre du Dictionnaire de M. Jéhan, et ce sont autant de sommaires de quelques pages qui, afin de les faire courts, ont exigé de l'auteur de longues journées d'étude et de longues nuits de réflexion. Des *glossaires* de mots comparés selon les dialectes de la même langue, forment aussi de très-curieux documents; le même mérite se fait remarquer encore dans les *tableaux* polyglottes des langues d'une même région; ces listes sont nombreuses dans le Dictionnaire de M. Jéhan, et pour toutes les régions connues de la terre où ont pénétré la science et les voyageurs.

Il serait difficile, par l'analyse du plan et de l'ordonnance de ce remarquable ouvrage, d'en donner une analyse qui en fasse connaître tous les sujets et tous les mérites. L'état actuel des études si générales, si fécondes sur les langues, nous indique cependant quelques articles qui ne peuvent être omis ici. Pour celui de ces articles dont le sujet est à la fois un des plus nouveaux et des plus anciens, l'*Écriture cunéiforme et les langues* qu'elle conserve (1), M. Jéhan a adopté et reproduit le mémoire que M. Oppert adressa, en 1856, à M. le ministre de l'instruction publique. Depuis, M. Oppert a refait ce premier travail, continué ses fructueuses études, et il a consigné ses rectifications et ses nouveaux aperçus dans la portion du tome deuxième de l'*Expédition scientifique en Mésopotamie*, (1851 à 1854), qui a été publiée en 1858. D'utiles modifications de ses premières idées annoncent la continuation de ses importantes études; elles laissent l'espoir d'un succès plus complet et la réalisation de ses précieuses découvertes en un exposé méthodique du système graphique cunéiforme, au moins de celui qu'il a sondé le plus profondément, et ensuite en une grammaire et en un dictionnaire des idées ou des mots exprimés par ces mêmes signes, *figuratifs* d'abord et ensuite *alphabétiques* (dit M. Oppert), ce qui supposera la connaissance de la langue que représente cette partie de l'écriture cunéiforme, plus particulièrement travaillée par M. Oppert.

(1) Que le *Moniteur* nomme *langues cunéiformes*, pour dire que ces *langues* sont figurées en *écritures cunéiformes;* une *écriture* n'est pas une *langue*.

Ajoutons, à ce sujet, que, dans les doutes qu'a fait naître la question de la langue employée dans les inscriptions assyriennes, et faute de succès dans d'autres tentatives, on paraît se tourner vers les langues tartares et les idiomes de l'Oural, transmis aux peuplades finnoises et conservés encore chez les madgiars hongrois. Un tel résultat serait un prodige inexplicable par les traditions de l'histoire, et il paraissait tel à Abel Rémusat, qui proclamait, il y a déjà près de trente ans, ces graves paroles : « Aucun ouvrage historique, aucun monument, aucune tradition chez les Tartares ou chez les nations qui les ont le mieux connus, ne permettent de faire remonter l'état de demi-civilisation où nous les voyons parvenus, à une époque plus ancienne que le IIe siècle avant notre ère. A cette époque, les missionnaires indous, dans la Tartarie méridionale, commençaient à y répandre les premières notions des sciences et des arts, l'écriture indienne, la religion de Bouddha ; les Tibétains, les nomades du nord, n'ont connu tous ces objets que beaucoup plus tard. »

« L'opinion qui plaçait en Tartarie le berceau du genre humain, ou la patrie des inventeurs des sciences, *des alphabets de l'Asie*.... cette opinion ne repose sur aucun fait positif ; mais on la trouve, à la bien examiner, *entièrement inconciliable* avec les observations philologiques et les traditions historiques de toutes les nations de l'Asie, à commencer par les Tartares eux-mêmes. » (*Recherches sur les langues tartares.*)

Cette docte sentence est un embarrassant contre-poids des opinions philo-tartar-ouraliennes : la lumière ne naît pas des ténèbres, ni la civilisation de la barbarie. Les hypothèses merveilleuses de Buffon, de Bailly sont aujourd'hui condamnées sans retour par les progrès certains des sciences historiques.

M. Jéhan n'omet pas de rappeler cette opinion de feu Abel Rémusat sur des matières qui furent l'objet de ses constantes études. Il y a d'autres citations analogues dans le Dictionnaire de linguistique où les articles chefs de file, les articles souches d'où dérivent une infinité d'autres, tels que ceux qui sont intitulés : idiomes de l'Amérique, langue égyptienne (dont on ne fera jamais une création sémitique), sanskrit et indou, hébreu, arabe, Pélasges, Afrique, hiéroglyphes, écritures cunéiformes et un grand nombre d'autres, se distinguent par des notions nombreuses et des développements semblables à ceux que nous avons plus haut indiqués pour le mot *Europe*. Partout l'auteur est au courant des travaux actuels sur toutes les parties de la linguistique ; chacun de ses articles est un sommaire exact et intelligent de tous les travaux utiles, de toutes

les opinions publiées, celles de l'auteur réservées. Il nous semble cependant qu'il manque à son travail un article approfondi et spécial sur les *alphabets;* je me suis essayé sur ce très-intéressant sujet qui fut aussi une institution publique, et j'ai tenté de dresser leur généalogie dans l'*Introduction* qui fait partie de mon texte de la *Paléographie universelle* dont un très-habile artiste, M. Silvestre, a reproduit les nombreux fac-simile tirés d'écritures anciennes ou modernes; et il m'a paru résulter de mes recherches quelques faits dignes d'un sérieux examen :

1° De l'extrémité orientale de l'Inde (pour l'Asie centrale) jusqu'à l'Euphrate, les écritures antiques se dirigent de gauche à droite; influence indienne.

2° De l'Euphrate à la Méditerranée, les écritures vont de droite à gauche; influence arabe ou sémitique.

3° La diversité des écritures dans une même contrée ou pour la même nation, procède de la diversité de ses sectes religieuses; le plus grand nombre des alphabets anciens ou modernes n'a pas d'autre origine.

4° Toutes les écritures connues de l'ancien monde se classent en mères et en descendantes du premier jusqu'au quatrième degré, et les mères sont au nombre de cinq : l'égyptienne, la chinoise, l'indienne, l'assyrienne clou ou coin, la samaritaine ou phénicienne répandue dans toute l'Europe; les alphabets du nouveau monde forment une série à part.

5° Toute nation ancienne à laquelle ses antiquités attribuent l'écriture alphabétique, entra, lorsqu'elle l'adopta, dans la seconde époque de sa civilisation, l'écriture *alphabétique* étant pour cette nation le perfectionnement de ses caractères *idéographiques* antérieurs

Si l'écriture, dès son premier usage, fut alphabétique, cette nation ne vint qu'après celle à laquelle elle fit cet emprunt.

M. Jéhan pourrait très-utilement reprendre ce sujet; toutefois l'absence du mot *alphabet* n'est pas une lacune dans son livre, le mot *écriture* y supplée en partie; et son ouvrage attentivement examiné, étudié, ne pourra être considéré que comme l'ensemble le plus complet et le plus exact de toutes les notions relatives à l'histoire et à la théorie de la linguistique. C'est un travail qui, par l'étendue, l'intérêt du sujet, et la ferme volonté qui l'a conçu, exécuté, rappelle les œuvres de nos plus savants parmi les anciens bénédictins, et M. Jéhan doit être considéré comme l'un de leurs plus dignes disciples et fidèles successeurs. J. J. CHAMPOLLION-FIGEAC.

Karls des Grossen kalendarium und ostertafel. Calendrier et cycle pascal de Charlemagne, publié et expliqué d'après le manuscrit original de Paris, avec un traité sur les cycles pascals des Latins et des Grecs au moyen âge, par le docteur Ferdinand Piper; in-8° avec une planche. Berlin, Kœnigl., 1858.

M. Piper, chargé par le roi de Prusse d'une mission scientifique en France, en Angleterre et en Piémont, a remarqué dans le célèbre évangéliaire de Charlemagne, déposé aujourd'hui au Louvre, un calendrier et un tableau des Pâques qui lui ont semblé inédits. Il a réuni ces documents dans le volume que nous annonçons, et y a joint une dissertation sur les calendriers de l'empire franc, comparés aux calendriers anglo-saxons, et une étude sur les cycles pascals dans l'Église grecque et dans l'Église latine.

On the influence which the physical geography, the animal and vegetal productions, etc., of different regions exert upon the languages, mythology, and early literature of mankind, with reference to its employment as a test of ethmological hypotheses. Sur l'influence que la géographie physique, les productions animales et végétales, etc., des différentes contrées ont sur le langage, la mythologie, la littérature, etc., par M. William K. Sullivan, in-8°.

L'ouvrage dont nous transcrivons le titre a été publié dans *the Atlantis a register of literature and science*, recueil publié sous la direction des membres de l'Université catholique d'Irlande. Le travail de M. Sullivan intéressera les personnes qui suivent les études archéologiques; le sujet qu'il traite est présenté à un point de vue nouveau qui peut, en quelques endroits, donner prise à la critique; mais on doit reconnaître que l'auteur a présenté ses idées appuyées d'une érudition qui intéresse et peut convaincre le lecteur. Nous croyons cependant que c'est un premier essai de l'auteur, et qu'il reprendra ce sujet, qui mérite d'être plus largement développé. Les connaissances variées dont l'auteur a fait preuve dans ce travail nous laissent espérer qu'il ne s'en tiendra pas à ce premier essai.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA QUINZIÈME ANNÉE

DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Abbayes de France, qui se sont repeuplées de leurs anciens religieux 503; — de religieuses des environs de Paris, 613.
Académie des inscriptions et belles lettres, élection, 187, 563; — sa séance publique annuelle, 563.
Actes des apôtres en écriture slave du XIIe siècle, 31.
Afrique méridionale, religion et gouvernement de ses peuples, 512; — septentrionale, ses monuments, 49, 129, 189, 250, 285, 319, 375, 499, 564, 697.
Aiguillon, ville de la Guyenne, son castrum, ses seigneurs, 178.
Alaise et Alise, sont-ils la même ville, 589, 636.
Albi, poids en usage dans cette ville, 364.
Album (L') de Villard de Honnecourt, architecte du XIIIe siècle. Compte rendu, 440.
Alesi, ce mot trouvé sur un fragment de vase gallo-romain, 505.
Alesia recherches sur cette ville, 122; — prise par César, 158, 275, 298, 589, 636.
Ame vigilante et protectrice des génies, etc., symbole indiqué, 136.
Anagni, description de la cathédrale de cette ville, 571.
Angers, exposition archéologique dans cette ville, 55.
Anglais (Les), chassés de la Guyenne, 186.
Ani (Voyage à), capital de l'Arménie, 401; — Description de ses monuments, 407.
Animaux, du blason, 270; — symbolique dans l'antiquité, 374; — sur les églises de la Navarre, 128.
Anneaux, à cacheter ou sceller, leur origine, 84.
Année solaire, en usage chez les Chaldéens, 77.
Annonciation (L'), représentée sur un reliquaire, 341; — sur une paix en ivoire, 421.
Apo-Eparque, sceau de ce magistrat, 91.
Apothecarii, charge de cette dignité, 95.
Arbois (M. d') de Jubainville, article sur l'église d'Essayes, 397.
Archevêques de Constantinople, leur origine, 96.
Architecte du XIIIe siècle, son album 440; — de l'église Saint-Eustache découverte de sa tombe avec inscription, 565.
Architecture byzantine, religieuse et primitive, 28; — religieuse de la Navarre, 128.
Arles, nom ancien de cette ville, 46.
Arménie (l'), ravagée par les Turcs, 217; — Ani sa capitale, 401; — résidence du partiarche, 427; — autres villes de ce royaume, 748; — Charte de Léon II, roi de ce pays, 752.
Armes offensives, motif de leur rareté dans les sépultures gauloises, 590; — des peuples primitifs, 610.
Armoiries de villes, duchés et comtés, 335; — de France et d'Angleterre sur une maison de la ville de Martel en Quercy, 661.
Arrien, manuscrit des Periples de cet auteur, retrouvé, 30.
Art héraldique (Livres sur l'), 191.
Arts (Les sept) libéraux; — leurs blasons, 341; — représentés dans une peinture murale, 508.
Aryas, peuple de l'Inde, 511.
Asie Mineure (De l'), son organisation antique au point de vue de ses premiers peuples et de leur filiation, 447; — et de la puissance morale de la femme, 452.
Ascia, explication sur la forme de cet objet et sur la formule sub ascia, 369.
Ascurus, position de cette ville de la Mauritanie, 250.
Athènes, son musée d'antiquités, 438, 504.
Athos (Mont), ses richesses archéologiques, 99.

Aucapitaine (M. le baron Henri), notice sur un bas-relief de la Kabylie, 499.
Autel sépulcral, trouvé à Saintes, 424.
Autun, inscript. chrétienne de cette ville, 317.
Avignon (Pont d'), son origine, 143.

Bacchus — représenté sur une mosaïque trouvée à Vienne (Isère) 187; — sur un ivoire antique, 480.
Baecker (M. L. De), sa notice sur le tombeau d'une reine de Danemark, 755.
Bagues et anneaux à sceller, leur origine, 84.
Balthasar (M. l'abbé), notice sur Notre-Dame de Laon, 214.
Barry (M. Edw.), article sur les poids des villes du midi de la France, 362.
Basques, orgine de leur langue, 40.
Bas-relief, d'un sarcophage romain, 50; — en ivoire trouvé dans un cercueil romain, 478; — représentant deux têtes, 449; — représentant le martyre de saint Saturnin, 671.
Bataille des Parisiens contre Labiénus, 101, 228.
Bénezet (Saint), constructeur de Ponts, 142.
Berber, peuple des côtes de l'océan Indien, 509.
Berbera, importance de cette ville de l'Inde, 509.
Bible, preuve de l'exactitude de ses dates et de ses généalogies patriarchales, 66, 76.
Bibliothèque de M. Étienne Quatremère, achetée par le roi de Bavière, 121.
Bibliothèques des couvents du mont Athos, leurs richesses, 30, 99.
Blason (Traité du) au xve siècle, 257, 321.
Bordier (M. H.), notice sur le sceau du roi Lothaire, 173.
Bordier (M. P.), notice sur une sépulture gallo-romaine, 531.
Boudard (M.), notice sur l'histoire et la géographie du sud-est de la Gaule, 40; — sa numismatique ibérienne, 569.
Boulevard, fausse application de ce nom aux avenues qui traversent Paris, 439.
Bracelets trouvés dans un tumulus celtique à Alaise, 597.
Brosset (M.), description du couvent d'Edchmiadzin, 427.
Brou (Église de), ses tombeaux cités, 319.
Brugsch (M.), ses divers ouvrages, 119, 463.
Bulles d'or des empereurs de Byzance, 31, 82, 99.
Byzantins (les) chassés de la Cilicie, 749.
Byzantins (Croix et encensoir), pl. 328, p. 30; — sceaux et bulles, 82.

Cachets de simples particuliers, 88.
Cahors, importance de l'arsenal de cette ville au xve siècle, 186.
Caillette de l'Hervilliers (M.), sa lettre sur les fouilles de Champlieu, 32; — sur le théâtre de Champlieu, 492; — découvre une villa romaine, 505.
Calendrier cycle pascal de Charlemagne, 768.
Camp romain de Champlieu, 485.
Canons, forme et usage de cette arme au xive siècle, 185.
Cares ou Cariens (Les) de l'antiquité, 445, 509.
Carloman (Sceau de), 85.
Carte de la Gaule, 117, 318, 566, 760.
Cartes géographiques de Ptolemée, conservée au mont Athos, 30.
Cassette de saint Louis placée au musée des Souverains, 359.
Castan (M. A.), article sur les tombelles celtiques d'Alaise, 298, 589.
Castrum d'Aiguillon (Notice sur le), 178.
Catacombes de l'église Saint-Laurent, hors les murs, à Rome, citées, 36.
Catalogue de livres et documents sur la noblesse, etc., 191.
Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la bibliothèque impériale, 56.
Cathédrale de Laon, 200.
Celtes — tombelles de ce peuple, retrouvées, 298; — bijoux, 307; — armes, 589.
Celtiques (Noms) de plusieurs villes du midi de la France, cités dans une inscription de Nîmes, 44.
Cendres posées en cercle au fond des tombes celtiques, motif présumé de cet usage, 595.
Centenaires d'Afrique, leurs inscriptions funéraires, 381.
Céramographiques (Monuments), ouvrage spécial annoncé, 320.
Cercueils en plomb, de l'époque gallo-romaine, 475.
César (Jules), sa victoire complète sur les Gaulois et leurs alliés, 124, 275.
Chabas (M.), étude sur un papyrus égyptien, 1; — sa traduction de l'inscription d'Isamboul, 573, 701.
Chabouillet (M.), son catalogue raisonné du cabinet des antiques, 56.
Chaldée, date de son empire, 77, 80.
Chambres sépulcrales des cimetières chrétiens de Rome, 36, 190.
Champlieu (Antiquités de), 32, 492.
Champollion (jeune), ses lettres inédites, écrites d'Italie, 242.
Champollion (M. Aimé), recherches sur les droits et usages du xe au xve siècle, 137, 637.
Champollion-Figeac (M.), recherches des sépultures gauloises, 625.
Chantre (Le Grand) de Saint-Denis, ses insignes, 386; — ses priviléges, 390.
Chants français et anglais, 741, 743.
Charlemagne, sceaux de ce prince avec une tête de Sérapis.
Charpente (Traité de la) et de ses assemblages au moyen âge, 397, 442.
Charte de Léon II, roi d'Arménie, 752.
Châsse de saint Saturnin, 668.

Château de Sélefké, 752.
CHAUDRUC DE CRAZANNES (M. le baron), notice sur le Castrum d'Aiguillon, 178 ; — sur un autel sépulcral, 424 ; — sur une maison du moyen âge, 659.
Childéric, sceau de ce prince, 86.
Christ portant des ailes, figure citée, 28.
Chroniques de Saint-Denis, réunies par Jean Chartier, 394.
Chronologie égyptienne, 4 ; — de la bible, 65.
Cicéron (Médaille inédite de), 444.
Cilicie, monuments de ce pays, 748.
Cimetière mérovingien de Saint-Éloi, 63 ; — gallo-romain, 314.
COCHET (M. l'abbé), mémoire sur un cimetière gallo-romain, 314.
Coiffure d'une dame romaine, 426.
Coffre de Cypsélus, cité, 621.
Coffret de saint Louis, 359.
Colliers gaulois trouvés à Alaise, 307.
Colombarienne (Société) pour l'étude des monuments étrusques, 120.
Comburation des corps, exemple de ce mode réuni à l'incinération dans un même *tumulus*, 113.
Comité des travaux historiques, etc., ses membres en 1858, 48.
Comité historique en Moravie et en Hongrie, sa fondation, 188.
Commerciaire, quelle était cette dignité, 94.
Constantin-Pogonat, (Sceau de), 89.
Constantine, monuments conservés dans cette ville, 129, 697.
Construction publique sous la 3e race, droits et usage à ce sujet, 137, 637.
Consul (Sceau de), attribution de cette dignité, 93.
Costume d'une femme romaine détaillé par Apulée, 425.
Couleurs (Les) du blason sont choses principales pour l'étude de la science héraldique, 262.
Coupe (De la) des pierres au moyen âge, 442.
Couronnes (Des) dans l'antiquité, 622 ; — d'or trouvées près de Tolède, 697.
COUTANT (M. Lucien), son compte rendu de fouille d'un *tumulus*, 109.
CREULY (M. le général), notice sur des inscriptions latines de la Tunisie, 285 ; — sur le *tumulus* d'Alfort, 560.
Creuzer, sa mort et son éloge, 54.
Croisades (Histoire des), 216.
Croix grecque portant une inscription slave, 30.

Danemark, tombeau de la première reine chrétienne de ce pays, 755.
Danses de l'Inde ancienne, 526.
D'AVZAC (Mme Félicie), notice sur le grand chantre de Saint-Denis, 385.
Déesses de différentes religions, leur analogie, 523.
Défenseurs, magistrats, leurs fonctions, leur cachet, 95.
Démon attaquant l'Église, encensoir byzantin, pl. 328, p. 30.
Deosculatorium pacis, ou baiser de paix en ivoire, 421.
Diacres et Diaconesses, leurs fonctions, 97.
Dictionnaire de linguistique, 762.
Doctrine d'un philosophe égyptien, 16.
DOUBLET DE BOISTHIBAULT (M.), notice sur le tombeau de saint Lubin, 35 ; — sur un reliquaire, 343 ; — sur Fulbert, 552 ; — sur la restauration des vitraux de N.-D. de Chartres, 674.
DOUET D'ARCQ (M.), mémoire sur le blason, son origine, les traités publiés sur cette science, etc., 257, 321 ; — sur un *gros parisis* attribué à saint Louis, 541.
Droits et usages concernant les travaux de construction publics ou privés sous la 3e race des rois de France, 137, 637.
DULAURIER (M.), histoire des croisades, 216.

ECKSTEIN (Le baron d'), son mémoire sur les Cares et les Cariens et les origines de ces peuples, 445, 509.
Edchmiadzin, ville de l'Arménie, 427.
Eglise (L') attaquée par le démon, forme symbolique d'un encensoir byzantin, pl. 328, p. 30.
Eglises — N.-D. de Laon, 200 ; — de Brou, ses tombeaux 319 ; — d'Essayes, sa charpente, 397 ; — de l'Arménie, 406, 432, 748 ; — N.-D. de Chartres, son origine, 551, — ses vitraux, 574 ; — de Fontaine, ses peintures murales, 628 ; — de Saint-Sernin, à Toulouse, 664.
Egypte (L') adopte le culte des Cares, 521.
Egyptiens (Monuments), 1, 242, 254, 573.
Eleusis, ses mystères, 376.
Elysée égyptien, 706.
Empereurs de Constantinople, leurs sceaux, 90.
Encensoir byzantin, 30.
Eparque (L'), quelle est cette dignité, 92.
Espagne, carte de ce pays par Ptolémée, pl. 329, n° 2, p. 30.
Etrusque (Langue), 193, 349, 565.
Etrusques (Société fondée pour l'étude des monuments), 120.
Evangile slave en caractères glagolytiques, 29.
Evêques de Laon, du VIe au XVIIIe siècle, 213.
Exposition archéologique à Angers, 55.

FALLUE (M. Léon), mémoire sur César et Vercingétorix, 275.
Femme (De l'empire de la) dans l'antiquité, 445.
Fierbois (Église de), 634.

Fleur de lis, ce qu'elle indique sur les blasons et les sceaux, 662.
Focas, sceau de cet empereur, 89.
Fontaine des Innocents. 761.
Fouilles ordonnées par le pape, pour le desséchement d'un lac, 189. — Fouilles exécutées à Marpain, 564.
Fourches patibulaires au moyen age, 657.
Fours, droits et concessions à ce sujet, 648.
Fulbert, fondateur d'une célèbre école à Chartres, 551; — fait construire la crypte de la cathédrale de Chartres, 555.

Gallo-romain (Cimetière), retrouvé, 314.
Gaule (Géographie de la), 40, 117, 318, 566, 760.
Génies (Les), comment représentés dans l'antiquité, 481.
Géographie de Ptolémée, 30; — du sud-est de la Gaule, 40.
Goutte (remède contre la), XIVe siècle, 187.
Grésy (M.), sa description de la cassette de Saint Louis, 358.
Guenebault (M.), notice sur *l'oscultarium pacis*, 421; — Iconographie de la mort, dans l'antiquité et les temps modernes; 620. — Notice sur l'église abbatiale de Saint Sernin de Toulouse, 664.
Gynécocratie des cares (De la), difficultés qu'elle oppose au christianisme, 445, 509.
Gymnastique, traité sur cet art, 699.

Hache, diverses significations de cet instrument sur les monuments funéraires, 373.
Hachures (des) dans la gravure des blasons, quel est l'auteur de cette invention, 263.
Halles, usages et droits relatifs à leur établissement, 653.
Héraclius, Héraclius-Constantin et Heraclonas, sceaux de ces trois augustes, 89.
Hieroglyphes (introduction à l'étude des), 750.
Horlogerie du moyen âge, 506.
Hospitaliers pontifes, 142; — de Saint-Jean de Jérusalem, 754.
Hurons (Les), se consacrent au culte de Notre-Dame, 347.

Ibères, peuple venu de l'Asie en Europe, 472.
Ibérienne (Langue), parlé par les Basques, 40.
Ibsamboul, étude sur son inscription hiéroglyphique, 573, 701.
Iconographie des rois de France, 114; — de la mort, 620.
Incinération (De l') dans l'antiquité, 481; — comment pratiquée par les Romains et les Celtes, 603.
Inhumation (De l') dans le paganisme, 314, 481.
Inscription hiéroglyphique d'Ibsamboul, 573, 701.
Inscription de Nîmes, mentionnant plusieurs noms celtiques de villes du midi de la France, 44.
Inscription étrusque, 193, 349, 565.
Inscription punique à Constantine, 129.
Inscription phénicienne du cap Matifou, 319; — du serapeum de Memphis, 677.
Inscription grecque chrétienne se lisant de gauche à droite et de droite à gauche, 317; — grecque trouvée en Arménie, 751.
Inscriptions latines, de Luxeuil 120; — de la Tunisie, 285; — de Tebessa, 481; — de Saintes, 424; — de Constantine, 564.
Inscriptions recueillies à Ani, capitale de l'Arménie, 414; — à Edchmiadzin, 430.
Ivoires sculptés, du XVe siècle, 421; — de l'époque romaine, 475; — du moyen âge, 670.

Jambes croisées, ce qu'elles signifient, 621.
Jeanne d'Arc, diverses circonstances de la vie de cette héroïne, 439, 634.
Joseph (Histoire du patriarche), retrouvée dans les monuments égyptiens, 6; — époque de son élévation, 72.
Judas (M.), notice sur une inscription punique, 129; — sur la formule *sub ascia*, 369; — sur une inscript. phénicienne, 677.
Justinitien Ier, sceau de ce prince, 89.

Khanikof (M. N.), sa description d'Ani, capitale de l'Arménie, 401.
Kelt (Le), arme de prédilection de tous les peuples primitifs de l'Europe, 610.

Labiénus, s'empare de Paris, 229.
Langlois (M. V.), compte rendu du catalogue du cabinet des antiques de la bibliothèque impériale, 56; — notice sur deux villes de l'Arménie, 748.
Langue ibérienne, 40; — étrusque, 193, 565.
Langues d'oil et d'oc, recherches sur ces deux idiomes, 438.
Langues des peuples de l'Asie, 464.
Laon, notice sur la cathédrale de cette ville, 200.
Lascaris Comnène Théodore, sceau de ce prince 90.
Lassus (M.), compte rendu de sa publication de l'album de Villard de Honnecourt, 440.
Le Jolis (M.), son article sur le plain-chant, 737.
Lepsius (M.), élu associé libre de l'Académie des inscriptions, 630.
Lenormant (M.), sa traduction de l'inscription d'Ibsamboul critiquée, 580, 701.
Léopard d'Angleterre figuré sur une maison du Quercy, 660.
Lesueur (M.), ses recherches sur la date de fondation de la tour de Babel, 65.
Letronne, buste de ce savant placé dans la salle des séances de l'Institut, 254.

Lettres du baron Marchant sur la numismatique et l'histoire, citées, 100.
Libatorium, étude sur ce genre de momument, 685.
Ligures, peuple établi sur la rive droite du Rhône, 45.
Linguistique (Dict. de) annonce, 762.
Liturgie de Saint Jean Chrysostome en slave XIIIe siècle, 31.
Lothaire Ier, son cachet, 86.
Louis Ier, son cachet, 85.
Louis VIII, sceau de ce prince, 86.
Louis (Saint) cassette de ce roi, 358.
Lubin (Saint), son tombeau, 35.
Luxeuil, inscription latine trouvée en ce lieu, 120.
LUYNES (M. le duc de), cité pour sa publication d'une inscription phénicienne, 676.

Magistrature dans l'antiquité, 95.
Maisons au moyen âge, 659.
Manuscrit des bibliothèques publiques, projet de reproduction par la photographie, 26.
Marchant (le baron), ses lettres sur la numismatique etc. annotées, 100.
MARIETTE (M.), son opinion sur l'inscription du Serapéum, 681.
MARTONNE (M. de), son article sur les peintures murales de l'église de Fontaine en Sologne, 628.
Martyr (Premier) chrétien de Seleucie, 751.
Martyre de saint Saturnin, sculpture romane, 671.
Mathieu d'Edesse, chroniqueur Arménien, 216.
MATHON (M.), article sur des tombeaux gallo-romains et les inhumations, 481.
Maurice, sceau de cet empereur, cité, 87.
MAVROCORDATO (M. G.) son article sur le théâtre d'Hérode Atticus, 378.
Médailles inédites de Ciceron, Caton d'Utique et Sigebert, 444.
Médecin romain, son tombeau, 48.
Menestrier (le P.), ses traités du blason cités avec éloge, 261.
Mercure, statue de ce Dieu trouvée à Ribérac, 119.
Métropolitain, fonction de cette dignité, 96.
Meudon, lieu que l'on suppose être le champ de bataille des Parisiens et des Romains, 103, 233.
Miniatures des manuscrits byzantins, slaves, bulgares etc., 29.
Monastère d'Edchmiadzin, 427; — description de ce couvent et de son église de la vierge, 432.
Monnaie (Cour de la), ses officiers, 547.
Monnaies — Ibériennes, 43, 571; — de Philippe le Bon, 399; — arméniennes, 467; — attribuées à saint Louis, 541; — des nomes d'Egypte, 567; — des doges, 630.
Mont Athos, exploration archéologique de ses couvents, 26, 99.
Montauban, origine de cette ville, 141.
Monuments — du paganisme conservés par les chrétiens, 111; — céramographiques, publication spéciale, 320.
Mort (le génie de la), ou du sommeil, comment représenté, 481, 621.
Mosaïques, trouvées à Vienne (Isère), 187.
Moulins à eau et à vent, droits et usages pour leur établissement au Xe et XIe siècle, 638.
Moyse de Khoren, chroniqueur arménien, 221.
Musée — de Tlemcen, 189; — d'Alexandrie en Egypte, 254; — de l'hôtel de Cluny, 262, 672; — d'Athènes, 438; — de Toulouse, 671; — de Constantine, 697.
Muses, leurs armoiries, 340.
Musiciens du moyen âge, nommés dans un manuscrit, 60.
Musique — ancienne en manuscrit, notice sur ce monument, 59; — du moyen âge, 387, 487, 737; — anglaise, 745.
Mystères d'Eleusis, cités, 376.

Naples-Anjou, monuments des souverains de ce pays, 227.
Navarre (La) possède une architecture religieuse remarquable, 128.
Neumes, remarques sur ces caractères de musique, 487.
Nismes, origine de cette ville, 43.
Noms (Des) de baptême et des prénoms, histoire et légende, etc., ouvrage annoncé, 443.
Notaire romain, origine de cette fonction, 95.
Numismatique (Ouvrage sur la) du baron Marchant 100; — ibérienne, 569; — de l'Arménie dans l'antiquité, 631; — des Arabes avant l'Islamisme, 698.

Odéon de Patras, 378.
Oliphant de Rolland. 670.
Ophir, ville de la Thébaïde, 463.
Orgue (Grand) de Saint-Denis, cité, 290.
Osculatorium pacis, instrument pour le baiser de paix, 421.
Osiris, oraison à cette divinité, 16.
Ostie, marais qui environnent cette ville, desséchés par ordre du pape, 189.

Pairs de France (Blasons des), 271, 337.
Paix ou deosculatorium en ivoire, 421.
Palais de Justice, dans les grands états, au moyen âge, 654.
Panseline, belles fresques byzantines de ce peintre, moine du mont Athos, 28.
Papillon, symbole de l'âme, 622.
Papyrus égyptiens, 1, 680.
Paris conquis par les Romains, 100, 228.
Parisis (Gros) attribué à saint Louis, 541; — origine de cette monnaie, 543.
Parthénon, classement méthodique des

fragments qui encombraient ses abords, 504.
Patrice (Cachet de), 91.
Pavots—à la main d'une femme romaine, pl. 342, p. 424; — Symbole de la mort, 623.
Payen de Flacourt (M. Le), recherches sur l'iconographie des rois de France, 114; — sur les anciennes abbayes de religieuses, 613.
Peintures murales et autres du mont Athos, leur reproduction, 28.
Peintures murales de l'église de Fontaine, en Sologne, 628.
Pépin, premier roi d'Aquitaine, son cachet, 86.
Pepin le Bref (sceau de), 86.
Philostrate, son traité de la gymnastique, 699.
Photographies — des manuscrits du mont Athos, 27; — archéologiques de la Haute-Loire, 508.
Phout, tribu mentionnée dans la Genèse, 467, 473.
Pierres tumulaires des couvents du mont Athos, 28.
Pilori au moyen âge, 657.
Plombs, bulles et sceaux byzantins, 82.
Plain-chant, sa tonalité, 737.
Poids du midi de la France, 362.
Poids publics, droits et usages relatifs à leur usage au moyen âge, 653.
Pont-au-Change, son origine, sa démolition, 139, 439; — de Neuilly, cause de sa construction, 391.
Pontifes (Les hospitaliers), 142.
Ponts au moyen âge, 137; — leur entretien, 141; — construits au XIVe siècle, 152.
Poteries (Les) offrent des caractères d'époques plus précises que les médailles, 599.
Poudre à canon, son usage au XIVe siècle, 185.
Préfet de Rome, attributions de cette dignité, 91.
Pressoirs (Droits et usages relatifs aux), 652.
Prévost (M. F.), notice sur l'ancienne ville d'Ascurus, 250; — ses recherches sur le blocus d'Alesia, 636.
Priape, son culte dans l'Inde, 527.
Prisons au moyen âge, 655.
Prisse (M.), papyrus trouvé à Thèbes par ce voyageur, 1.
Procurateur, attribution de cette dignité, 92.
Ptolémée (Manuscrits de) au mont Athos, 30, 99.
Punique (Inscription) trouvée à Constantine, 129.

Quicherat (M. Jules), son mémoire sur la bataille entre les Romains et les Parisiens, 101; — ses travaux sur la question d'Alesia, 122, 158.

Raillard (M. l'abbé), article sur l'emploi des quarts de tons, 488.
Référendaire, son emploi, 96.
Reliquaire de 1680 donné aux Hurons, 343.
Religions de l'antiquité, leurs symboles, 372, 448; — leurs divinités, 527.
Reliure d'un manuscrit avec garniture en argent massif et figures pieuses, 29.
Résurrection paschale, 376.
Rhythme (Du) et de ses effets, 443.
Rois pasteurs, cités, 72.
Rois de France, leurs sceaux, 85; — leurs portraits, 114.
Rois chrétiens, leurs armes, 336.
Rose d'or (La) du chantre de saint Louis, 389.
Roue, symbole des vicissitudes humaines, 623.

Sabatier (M.), notice sur les bulles, sceaux et plombs byzantins, 82.
Sabres trouvés dans des sépultures gauloises, 305, 594.
Saintes, antiquités trouvées dans cette ville, 424.
Saints (Figures de) représentés sur des manuscrits du mont Athos, 28.
Sarcophage antique romain trouvé en Algérie, sa description, 49.
Saturne honoré en Afrique, 375.
Saturnin (Saint), son martyre représenté sur un bas-relief, 671.
Saulcy (M. de), son opinion sur le lieu où s'est livrée la bataille entre Labiénus et les Parisiens, 101, 228.
Saunier (M.), article sur la cassette de saint Louis, 359.
Sceau de l'abbaye d'Aulnoy-sur-Odon, 761.
Sceaux — byzantins, 27, 82; — des rois de France, 85, 173; — des testaments, 86; — impériaux, 87; — de dignitaires, 88; — matrices de différentes matières, 98.
Scierie hydraulique employée au moyen âge, 442.
Sculptures — romaines trouvées en Algérie, 372; — romanes représentant le martyre de saint Saturnin, 671; — symboliques sur les églises de la Navarre, 128.
Séleucie, ruines de cette ville de l'Arménie, 749.
Sépultures — celtiques à Alaise, 298, 589; — gallo-romaines. 315, 475, 531; — gauloises à Venosc, 625; — du nord de l'Europe, 755.
Sequences au Xe siècle, leur beauté musicale, 387.
Sérapéum de Memphis, inscription phénicienne trouvée en ce lieu, 677.
Sernin (Saint), évêque et martyr, inscription de l'église de ce nom, 671.
Sevastianoff (M. de), ses explorations scientifiques au mont Athos, 26, 99.
Slave, évangile en cette langue, 29.

Sociates, peuple cité pour son courage, 178.
Sommeil (Le) de la mort, comment représenté, 480, 621.
Sophie (Eglise Sainte-) de Constantinople, 126.
Spathaire, quelle est cette dignité, 94.
Squelette, comme représentation de la mort, à quelle époque il commence à être figuré, 623.
Strabon (Manuscrits de) au mont Athos, 99.
Symbole chrétien sur un encensoir byzantin, pl. 328, p. 30.
Symboles des anciennes religions, 372, 480.
Symphorien (Saint) martyr, son tombeau, 317.

T, conjectures sur la signification de ce signe sur les inscriptions funèbres, 426.
Table ronde (Blasons des chevaliers de la), 270.
Tapisserie du temps de Charles VII, représentant Jeanne d'Arc, 439.
Tapisseries du sacre à Angers, 384.
Tarquini (Le R. P. Casus), ses études sur la langue étrusque, 193, 349.
Testament, comment devait être scellé, 86.
Théâtre figuré sur un bas-relief chrétien, pl. 351, p. 671.
Théâtre d'Hérode-Atticus, 378, 504.
Théâtre romain de Champlieu pris pour un théâtre mérovingien, 32, 492.
Tombeau — de saint Lubin, 35; — romain en marbre trouvé en Afrique, 49; — de saint Hilaire, 671; — d'un martyr chrétien de Séleucie, 751; — de la première reine chrétienne du Danemark, 755.
Tombelles celtiques d'Alaise, rapport sur les fouilles de ces sépultures, 298, 589.
Tons (Emplois des quarts de) dans le chant ecclésiastique, 486.
Topographie de la Gaule (Carte de la), 117, 318, 566, 760.
Tour de Babel, recherches sur ce monument et sa fondation, 65.
Trésor de l'église Saint-Sernin, 669.
Trésors liturgiques des églises du mont Athos, 27.
Tumulus et cimetière gaulois, 109; — d'Alfort, 560; — du nord de l'Europe, 756.
Tunisie, inscript. romaines de ce pays, 285.

Usages funèbres et sépultures des peuples anciens, par Ernest Feydeau, compte rendu de cet ouvrage, 383.

Van (Le) de Bacchus, cité, 483.
Vase du sanctuaire, 693.
Vases en terre et en verre trouvés dans une sépulture gallo-romaine, 633.
Vercingétorix vaincu par César, et la Gaule soumise, 124, 159, 275.
Victoriacum, ce que signifie ce mot, 108.
Vienne (La ville de), ses monuments anciens, 188.
Vierge (La) défendant l'Église, figurée sur un encensoir byzantin, pl. 328, p. 30.
Villa romaine découverte dans la Brie, 505.
Villard de Honnecourt (Album de), architecte du XIIIe siècle, compte rendu de cette publication, 440.
Ville romaine retrouvée, 505.
Villes du midi de la France, leur origine, 41; — de l'Arménie, 401, 748.
Vitraux de la cathédrale de Chartres, projet de restauration, 674.
Vitry, lieu que l'on croit être le champ de bataille des Parisiens et des Romains, 108, 241.
Voie romaine retrouvée à Ostie, 190.
Volkes, peuple possesseur de Nîmes, 44.
Voussures (Du système des) au moyen âge, 442.

Walter Scott (Sir), sa musique, 745.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DE LA QUINZIÈME ANNÉE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21.

BINDING SEC MAR 20 1970

CC
3
R4
année 15

Revue archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY